BnF Gallica

Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Annuaire général des sociétés françaises par actions, cotées et non cotées, et des principales sociétés étrangères. 1899.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

4° V 4499

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

12270

Comptoir National d'Escompte de Paris

Capital : 100 millions de francs

SIÈGE SOCIAL : 14, rue Bergère -:- SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra

PARIS

Président : M. DENORMANDIE, ✻, ancien gouverneur de la Banque de France, vice-président de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Directeur général : M. Alexis ROSTAND, O. ✻.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR :

Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Comptes etChèques, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Paiements de Coupons, Envois de fonds en Province et à l'Etranger, Garde de Titres, Prêts hypothécaires Maritimes, Garantie contre les risques de remboursement au pair, etc.

AGENCES

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS

A. 176, boul[d] St-Germain ;
B. 3, boul[d] St-Germain ;
C. 2, quai de la Rapée ;
D. 11, rue Rambuteau ;
E. 16, rue de Turbigo ;
F. 21, pl. de la République ;
G. 24, rue de Flandre ;
H. 2, rue du 4-Septembre;
I. 84, boul[d] Magenta ;
K. 92, b[d] Richard-Lenoir ;
L. 36, avenue de Clichy ;
M. 87, avenue Kléber ;
N. 35, avenue Mac-Mahon ;
O. 71, noul[d] Montparnasse ;
P. 27, faubourg Saint-Antome.
R. 53. boul[d] Saint-Michel ;
S. 2, rue Pascal ;
T. 1, avenue de Villiers ;
V. 85, avenue d'Orléans.

BUREAUX DE BANLIEUE

Levallois-Perret : 3, place de la République.
Enghien : 47, Grande-Rue.

AGENCES EN PROVINCE

Abbeville, Agen, Aix-en-Provence, Alais, Amiens, Angoulême, Arles, Avignon, Bagnères-de-Luchon, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Beaune, Bergerac, Béziers, Bordeaux, Caen, Calais, Cannes, Carcassonne, Castres, Cavaillon, Cette, Chagny, Châlon-sur-Saône, Châteaurenard, Clermont-Ferrand, Cognac, Condé-sur-Noireau, Dax, Deauville-Trouville, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Epinal, Firminy, Flers, Gray, Le Havre, Hazebrouck, Issoire, Jarnac, La Ferté-Macé, Lesignan, Libourne, Limoges, Luxeuil, Lyon, Manosque, Marseille, Mazamet, Mont-de-Marsan, Le Mont-Dore, Montpellier, Nantes, Narbonne, Nice, Nîmes, Orange, Périgueux, Perpignan, Pont-Lévêque, Remiremont, Rivesaltes, Roanne, Roubaix, Rouen, Royat, Ruffec, Saint-Chamond, Saint-Dié, Saint-Etienne, Salon, Toulouse, Tourcoing, Vichy, Villefranche-sur-Saône, Villeneuve-ur-Lot, Vire.

AGENCES DANS LES PAYS DE PROTECTORAT

Tunis, Sfax, Sousse, Gabès, Tanger, Majunga.
Tamatave, Tananarive.

AGENCES A L'ÉTRANGER

Londres, Liverpool, Manchester, Bombay, Calcutta, Chicago, San-Francisco, New-Orléans, Melbourne, Sydney.

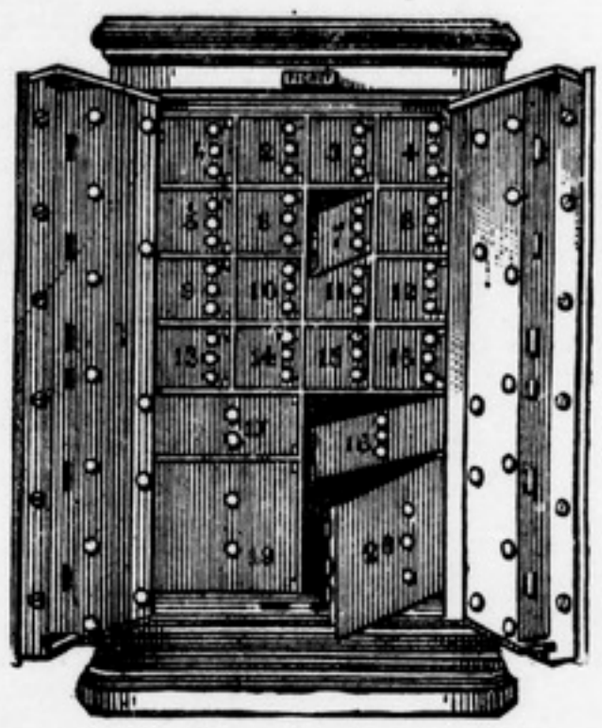
VILLES D'EAUX, STATIONS BALNÉAIRES

Le Comptoir National a des agences dans les principales *Villes d'Eaux :* Nice, Cannes, Vichy, Dieppe, Trouville-Deauville, Dax, Luxeuil, Royat, Le Havre, La Bourboule, Le Mont-Dore, Bagnères-de-Luchon, etc.; ces agences traitent toutes les opérations, comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public : *14, rue Bergère, 2, place de l'Opéra* et dans les principales Agences.

GARANTIE ET SÉCURITÉ ABSOLUES



COMPARTIMENTS DEPUIS 5 FR. PAR MOIS

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire.— La combinaison est faite et changée à son gré par le locataire. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées :

A 4 ans. **3** 1/2 0/0	A 2 ans. **2** 1/2 0/0	A 6 mois **1** 1/2 0/0
A 3 ans **3** 0/0	A 1 an. **2** 0/0	A vue... **1/2** 0/0

Les Bons, délivrés par le Comptoir National aux taux d'intérêts ci-dessus, soit à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérets* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le Comptoir National d'Escompte délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants : ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

SALONS DES ACCRÉDITÉS, BUANCH OFFICE, 2, PLACE DE L'OPÉRA

Special department for travellers and letters of credit. Luggages stored. Letters of credit cashed and delivred throughout the world. — Exchange office.
The Comptoir National receive and send on parcels addressed to them in the mame of their clients of bearers of credit.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Société anonyme au capital de 200 Millions

LYON (Siège social), Palais du Commerce. — PARIS, 19, boulevard des Italiens

PRÉSIDENT :
M. **GERMAIN** (Henri), ✻

VICE-PRÉSIDENT :
M. **BOUTHIER** (Henri) ✻, administrateur des Houillères de Saint Étienne.

ADMINISTRATEURS :

MM.	MM.	MM.
BETHENOD (Émile) ✻.	**KLEINMAN**, ✻.	**MASSON** (Léon), , ancien agent de change près la Bourse de Paris.
BO.	**J. ENDERS**, ✻.	**MORIN-PONS** (Henry).
BROLEMANN (Georges) ✻.	**E. FABRE-LUCE.**	

RENÉ BRICE ✻. | **DE LA MARTINIÈRE.** | **ROSSELLI.** | **G. BRINCARD** (baron).

COMMISSAIRES :

MM. **VAUTIER** (Th.).
DES VALLIÈRES, ✻. ancien inspecteur général des monuments historiques.
P. TRESCA.

DIRECTEUR GÉNÉRAL :
M. **Adrien MAZERAT**, ✻, O.

AGENCES DANS PARIS

Pl. du Théâtre-Français, 3.
R. Vivienne, 31 (Bourse).
Faub. Poissonnière, 44.
R. Turbigo, 3 (Halles).
Rue de Rivoli, 43.
R. Rambuteau, 14.
Faub. Saint-Antoine, 63.
Boul. Voltaire, 43.
Rue du Temple, 201.
Boul. Saint-Denis, 10.
Bd Magenta, 81.
Avenue de Villiers, 69.
Avenue Kléber, 108.
Place Clichy, 16.
Bd Haussmann, 53.
Bd Saint-Germain, 58.
Bd Saint-Michel, 20.
Rue de Rennes, 66.
Bd Saint-Germain, 205.
Avenue des Gobelins, 14.
Rue de Flandre, 30.
Rue de Passy, 64.
Avenue des Ternes, 37.
Boulevard de Bercy, 1.
Av. des Ch.-Elysées, 55.
Boulevard Sébastopol, 91.
Rue La Fontaine, 122 (Auteuil).
Rue Lafayette, 66.
Avenue d'Orléans, 19.
Saint-Denis, 52, rue de Paris.
Boulogne-sur-Seine, 1, boulevard de Strasbourg.
Rue La Boëtie, 65.

AGENCES EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

Abbeville.
Agen.
Aix-en-Provence.
Aix-les-Bains.
Alais.
Alger (Algérie).
Amiens.
Angers.
Angoulême.
Annecy.
Annonay.
Armentières.
Arras.
Avignon.
Bar-le-Duc.
Bayonne.
Beaucaire.
Beaune.
Belleville-sur-Saône.
Besançon.
Béziers.
Biarritz.
Blois.
Bordeaux.
Bourg.
Bourges.
Caen.
Calais-Saint-Pierre.
Cambrai.
Cannes.
Carcassonne.
Carpentras.
Caudry.
Cette.
Châlon-sur-Saône.
Chambéry.
Charleville.
Chartres.
Châtellerault.
Cholet.
Clermont-Ferrand.
Cognac.
Compiègne.
Constantine.
Dijon.
Douai.
Draguignan.
Dunkerque.
Elbeuf.
Epernay.
Epinal.
Fécamp.
Flers.
Fougères.
Grasse.
Gray.
Grenoble.
Hyères.
Issoire.
Jarnac.
La Rochelle.
Laval.
Le Havre.
Le Mans.
Libourne.
Lille.
Limoges.
Lisieux.
Lunel.
Lunéville.
Mâcon.
Marseille.
Maubeuge.
Mazamet.
Menton.
Montauban.
Monte-Carlo (terr. franç)
Montpellier.
Moulins.
Nancy.
Nantes.
Narbonne.
Nevers.
Nice.
Nîmes.
Niort.
Oran (Algérie).
Orléans.
Pau.
Périgueux.
Perpignan.
Philippeville.
Poitiers.
Reims.
Remiremont.
Rennes.
Rethel.
Rive-de-Gier.
Roanne.
Romans.
Roubaix.
Rouen.
Saint-Chamond.
Saint-Dié.
Saint-Dizier.
Saintes.
Saint-Etienne.
St-Germain-en-Laye.
Saint-Quentin.
Salon.
Sedan.
Sens.
Sidi-Bel-Abbès.
Tarare.
Thiers.
Thizy.
Toulon.
Toulouse.
Tourcoing.
Tours.
Troyes.
Valence (Drôme).
Valenciennes.
Vallauris.
Verdun.
Versailles.
Vesoul.
Vichy.
Vienne (Isère).
Vierzon.
Villefranche-s-Saône.
Vitry-le-François.
Voiron.

AGENCES A L'ÉTRANGER

Londres.
Saint-Pétersbourg.
Bruxelles.
Barcelone.
Madrid.
Constantinople.
Alexandrie (Égypte).
Port-Saïd.
Le Caire.
Genève.
Smyrne.
Moscou.
Odessa.
Jérusalem.
Bombay.
Calcutta.
Valence (Espagne).

Le **Crédit Lyonnais** fait toutes les opérations d'une maison de banque : Dépôts d'argent remboursables à vue et à échéance ; dépôts de titres ; encaissement de coupons ; ordres de Bourses ; souscriptions ; escompte de papier de commerce sur la France et l'étranger ; chèques et lettres de crédit sur tous pays ; prêts sur titres français et étrangers ; achat et vente de monnaies, matières et billets étrangers.

Service spécial de location de coffres-forts dans des conditions présentant toute garantie contre les risques d'incendie et de vol (compartiments depuis 5 francs par mois).

PASICRISIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE LA JURISPRUDENCE

DE

PARIS ET DES DEPARTEMENTS

(3e ANNÉE)

Donnant, le 15 de chaque mois, le sommaire de toutes les décisions publiées par tous les Journaux et Revues judiciaires de France pendant le mois précédent, avec des notes indiquant l'état complet de la jurisprudence antérieure.

FONDÉE ET PUBLIÉE PAR

L. MARIE DE BARTRÈS

AVOCAT

Sous le Patronage et avec la Collaboration de MM. :

Louis ANDRIEUX, Avocat à la Cour de Paris; — ANINARD, Avocat à la Cour d'Aix; — BERLIER DE VAUPLANE, Avocat à Marseille; — Paul BESSON, Avocat à la Cour de Cassation; — BORDIER, Juge de Paix à Guéret; — CHAVERNAC, Avocat à la Cour d'Aix; — CORRET, Avocat à la Cour de Paris; — Georges DUMONT, Notaire à Reims; — DUSSERRE, Notaire à Lyon; — De LAGREVOL, Avocat à la Cour de Lyon; — LEFEBVRE, Avoué à Montauban; — De MORANT, Avocat à la Cour de Paris; — PELLOUX, Agréé à Lyon; — RAOUL-JOUBERT, Avocat à la Cour de Paris; — RAVIART, Avoué à Beauvais; — REGNIER, Avocat à Rochefort-sur-Mer; — Ambroise RENDU, Avocat à la Cour de Paris; — Paul REULLIER, Avocat à la Cour de Paris; — SAINT-ANGE-LEGÉ, Avocat à la Cour de Cassation; — THOMAS, Arbitre au Tribunal de Commerce de Bordeaux; — VIETVILLE-HAMON, Juge de Paix à Nantes.

CONSULTATIONS

I. — Nous envoyons dans les cinq jours, contre un bon de poste de **10** *francs, des consultations motivées sur toute question de droit avec indication* **complète du DERNIER ÉTAT de la jurisprudence.**

II. — Nous tenons également à la disposition de nos abonnés, moyennant pareille somme, tous renseignements complets sur les questions relatives aux **LOIS NOUVELLES**, *dont la première application gêne parfois dans la pratique les hommes d'affaires, qui n'ont pas toujours sous la main les exposés des motifs, les rapports des commissions, les discussions devant les Chambres, en un mot les travaux préparatoires.*

Abonnement : **20** fr. par An

Prix du Numéro : **2 fr. 50**

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

20, Rue du Louvre, 20

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

PARIS, rue des Capucines, 19

Gouverneur : **M. LABEYRIE** (C. ✻, I. ✪.), ancien Trésorier-Payeur général de la Gironde, ancien Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Sous-Gouverneurs : **MM. GAUWAIN** (O. ✻), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, et **MARQUÈS DI BRAGA** (C. ✻), ancien Conseiller d'Etat.

Conseil d'Administration

MM. Bargeton (O. ✻.) Trésorier-Payeur général de Seine-et-Marne ; de Crépy, Trésorier-Payeur général d'Eure-et-Loir ; Dévès, Paul, Sénateur, ancien Ministre ; Gay, J. (C. ✻.) ancien Conseiller d'Etat ; Gomel (✻.), ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat ; Lebon, André, ancien Ministre ; Le Guay, Albert (O. ✻.), ancien Préfet, ancien Sous-Gouverneur du Crédit Foncier de France ; Le Trésor de la Roque (✻.), ancien Conseiller d'État ; Marraud (✻.), Avocat ; Meliodon (O. ✻.), Administrateur du Comptoir National d'Escompte de Paris ; Mézières (O. ✻.), Député, Membre de l'Académie française ; Mir (✻.), Sénateur ; de Neufville, Sébastien ; Plassard (✻.), ancien Avoué au Tribunal civil de la Seine ; Rivière, Alfred, Architecte-Expert au Tribunal de la Seine ; Roy (C. ✻.), ancien Conseiller d'Etat ; Stourm, René (✻.), ancien Administrateur des Contributions indirectes ; Tournus (✻.), Trésorier général de Seine-et-Oise ; Tourreil, (✻.) Agent de Change honoraire.

Censeurs

MM. Joubaire (✻.), ancien administrateur des Forêts ; Le Blant (C. ✻.), Inspecteur général honoraire des Finances ; Lefebvre, Notaire honoraire.

Secrétaire général : M. Rouxel (✻.), ancien Chef de Division à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Crédit Foncier fait, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des Immeubles, des *Prêts hypothécaires* amortissables dans un délai de dix à soixante-quinze ans à 4 p. 100, sans commission.

L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, en profitant de l'amortissement déjà opéré. Il peut faire des remboursements anticipés partiels. Ce prêt n'a, en réalité, que la durée qu'il convient à l'emprunteur de lui donner.

Le Crédit Foncier consent des prêts hypothécaires à *court terme* à 4 p. 100, sans amortissement, pour une durée de un à cinq ans, au choix de l'emprunteur.

Le Crédit Foncier prête aux départements, aux communes et aux établissements publics avec ou sans amortissement.

Le taux d'intérêt est fixé : à 3.85 p. 100 pour tous les emprunts départementaux et pour les emprunts communaux de 10.000 francs et au-dessus ; à 4 p. 100 pour les emprunts communaux inférieurs à 10.000 francs et pour tous les emprunts des établissements publics.

Des conditions spéciales peuvent être consenties pour les emprunts d'une importance exceptionnelle.

Les prêts sans amortissement sont faits pour une durée de un à cinq ans.

Les *obligations foncières et communales*, émises par le Crédit Foncier, sont la représentation des prêts réalisés, et, par suite, se trouvent garanties par une créance hypothécaire ou par des engagements communaux.

Le paiement des intérêts et des lots a lieu, à Paris, au Crédit Foncier de France ; dans les départements, aux Trésoreries générales et aux Recettes particulières des Finances. Les percepteurs peuvent être également autorisés à payer les intérêts.

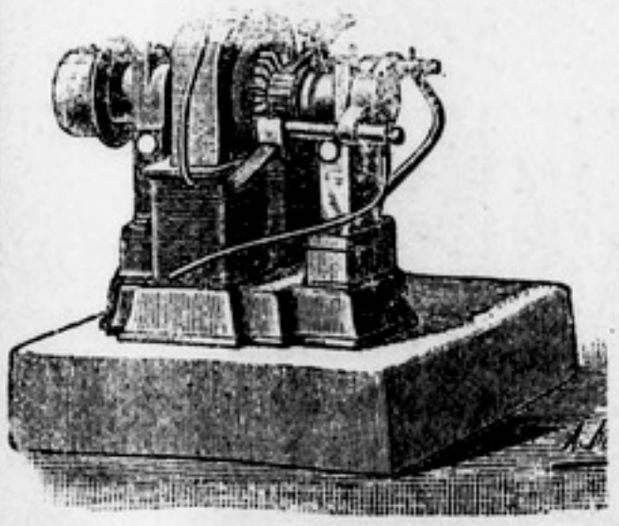
L'ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE

Ancienne Maison LEMAITRE

Fois DOTAL

Constructeur-Électricien

108, Rue Oberkampf — PARIS



APPAREILS ÉLECTRIQUES EN TOUS GENRES

MACHINE DYNAMO

Pour application industrielle, Éclairage, Galvanoplastie, Chemin de fer, etc.

MOTEURS ÉLECTRIQUES POUR TRANSMISSION DE LA FORCE

RÉPARATION de MACHINES DYNAMO — INSTALLATION de LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

TRAVAUX et ÉTUDES POUR MM. LES INVENTEURS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

BAINS DE MER DE DIEPPE



CASINO DE DIEPPE

STATION BALNÉAIRE

la plus rapprochée et la plus fréquentée

Les plus riches familles et les plus distinguées, les artistes les plus célèbres, les écrivains les plus illustres ont fait de DIEPPE leur séjour d'été.

Ouverture le 15 Juin — Clôture le 15 Octobre

Brillant Orchestre de soixante musiciens, sous la direction de M. A. BOURDEAU

TOUS LES SOIRS : **THÉATRE, BAL** ou **CONCERT AVEC CHANT**

KIOSQUE POUR LA MUSIQUE SUR LA TERRASSE

GRAND CAFÉ-RESTAURANT — PRIX FIXE

Paris à Dieppe en 3 h. 1/2

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS

(Cotées et non cotées)

ET

DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

TÉLÉPHONE : **211-36**

1899

PRIX : 25 FRANCS

ADMINISTRATION :

8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8

PARIS

4° V 4499

EAU BICARBONATÉE SODIQUE ET GAZEUZE

DU

BOULOU

(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Les seules de cette nature dans les Pyrénées

FOURNISSEURS

Des Ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies

3 Sources : BOULOU, CLÉMENTINE, S^T^-MARTIN

Les **Eaux du Boulou**, d'un goût agréable, piquant, très gazeuzes, provoquent l'appétit et facilitent la digestion.

Elles se prennent à dose modérée, le matin à jeun et pendant le repas, seules ou coupées dans le vin. — Il est bon toutefois de consulter le Docteur.

Elles se conservent facilement : il faut tenir les bouteilles couchées, à l'obscurité et au frais.

« Ces eaux sont de la même famille que les eaux de Vichy. J'affirme que le midi de la France, les Pyrénées-Orientales ont leur Vichy.
« Le *Boulou* portera dorénavant, et à juste titre, le nom de *Vichy du Midi*.
« Il est un fait constant, c'est que les malades supportent plus facilement les eaux du Boulou que celles de Vichy. » (MONTPELLIER MÉDICAL, tome II. — *Analyse et mémoire de* M. BÉCHAMP, *professeur de chimie à la Faculté de Médecine de Monpellier*.)

PRINCIPALES MALADIES TRAITÉES AVEC SUCCÈS par les EAUX du BOULOU

MALADIES GÉNÉRALES

DIABÈTE, ARTHRITISME, IMPALUDISME, ANÉMIE, FAIBLESSE GÉNÉRALE, CONVALESCENCE

MALADIES DE L'ESTOMAC

DYSPEPSIES, GASTRALGIES, ULCÈRE SIMPLE, ATONIE STOMACALE

MALADIES DU FOIE

CONGESTIONS, LITHIASE BILIAIRE, CATARRHE, JAUNISSE DE CAUSE NON ORGANIQUE, HYPERTROPHIE

MALADIES DE L'INTESTIN

DIARRHÉE CHRONIQUE, DIARRHÉE DES PAYS CHAUDS, DIARRHÉE DE COCHINCHINE

MALADIES DES REINS

LITHIASE URIQUE, GRAVELLE

MALADIES DE LA VESSIE

CATHARRE CHRONIQUE, HYPERTROPHIE DE LA PROSTATE

MALADIES DE L'UTÉRUS

ANÉMORRHÉE, DYSMÉNORRÉE

MALADIES DE LA PEAU

ECZÉMA, PRURIGO

ÉTABLISSEMENT THERMAL OUVERT TOUTE L'ANNÉE

CHEMIN DE FER

Se trouvent chez tous les Marchands d'Eaux Minérales

ENTREPOT GÉNÉRAL :

PARIS - 15, Boulevard Bonne-Nouvelle, 15 - PARIS

...

VINGTIÈME ANNÉE

Annuaire de la Presse Française

ET DU

1899 **MONDE POLITIQUE** 1899

(PARAIT LE 10 JUIN)

Un volume in-8°, de 1.600 pages, relié, toile anglaise

PRIX : en souscription, **12** fr. – Franco, départem., **13** fr., – U. P. **14** fr.

A l'apparition du volume (après le 10 Juin)

15 fr. – Envoi franco, départements ; **16** fr. - U. P., **17** fr.

OUVRAGE HONORÉ DE SOUSCRIPTIONS DU GOUVERNEMENT

L'ANNUAIRE a publié depuis 1889

CINQ CENTS PORTRAITS D'HOMMES POLITIQUES, DE JOURNALISTES ET D'HOMMES DE LETTRES

L'ANNUAIRE contient : Journaux de Paris et des départements. — Renseignements officiels. Les Syndicats de la Presse en France. — Le Monde politique. — La Presse étrangère

NOMENCLATURE DÉVOILÉE DES PSEUDONYMES DE PARIS

Plans illustrés des Théâtres. — Chemins de fer. — Sciences. — Industries. — Agences de Publicité et Industries de la Presse

TRIPLE TABLE PAR LOCALITÉ, PAR JOURNAL ET PAR NOM DE JOURNALISTE POUR LA FRANCE ET POUR L'ÉTRANGER

Rédaction et Administration : rue Taitbout, 80, Paris

Propriétaire-Directeur : HENRI AVENEL

HENRI AVENEL

Le Nouveau Ministère et La Nouvelle Chambre

Un volume in-8° d'environ 350 pages

Contenant Biographies avec Portraits de tous les Ministres et des quatre Présidents; Un Historique des Ministères depuis 1870, la statistique des Élections de Mai 1898, etc.

Prix : 3 fr. 50

En Vente chez l'Auteur et à la Librairie FLAMMARION

Santé - Gaieté - Longévité

Le Champagne d'Or

VIN D' « OR POTABLE »

(Pur Champagne Dynamisé d'Or pur)

Reconstitution de l'Antique Breuvage de Bonne et Longue Vie

« Il a puissance sur toute douleur, maladie, infirmité, débilité, allongeant la vie selon la permission de Dieu et triomphant des misères de ce monde. »

Nicolas Flamel (1373).

Reims et Epernay -:- Cuvées Réservées

Carte Blanche Rose-Croix -:- Qualité unique

La Bouteille . . . . . 6 fr. 50
La 1/2 Bouteille . . . . . 3 fr. 50

Franco emballage sur wagon à Épernay
Expédition en caisses ou paniers de 12 bouteilles, 24 demi-bouteilles
25 bouteilles ou 50 demi-bouteilles

ENVOI FRANCO DE LA NOTICE

Vente : Gaston P. DURIEUX

13, Rue des Petites-Écuries, PARIS

Vient de paraître

LE

RÉPERTOIRE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

(ÉDITION 1899)

Fonctionnant en Belgique, suivi d'une Étude de Loi

SUR LES

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

PAR

LIÉVIN COPPIN

Trois mille Notices sur les Sociétés

Sommaire de chaque Société :

Objet, concessions, traités, siège social, siège administratif, durée, capital, administration, conseil de surveillance, assemblée générale ordinaire, année sociale, inventaire général, délégation de dividende, amortissement, titre de participation, obligations, émissions, parts bénéficiaires et de fondateur, répartition des bénéfices, amortissement, rachat ou remboursement, réserves statuaires, fonds de prévoyances, intérêts, dividendes, actions de jouissance, ainsi que les résultats des derniers exercices.

Ce volume contiendra en outre : les lois de 1873 et 1886 sur les Sociétés, la loi de 1898 sur les Unions professionnelles, la loi russe sur les Sociétés anonymes, le Règlement des Bourses de Bruxelles et d'Anvers, ainsi que la liste des Banquiers et Agents de change près de la Bourse de Bruxelles.

PRIX : **10 FRANCS**

Administration : **34, rue Pletincke**

BRUXELLES (BELGIQUE)

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	Sillery, Grand mousseux *(Doux)* . . .	**5** fr. **50**
—	Dry Verzenay *(Moyen)*	**7** fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	Grand Sec *(Sec)*.	**8** fr. »
GOUT ANGLAIS. —	Extra Dry England *(Très sec)*	**8** fr, **50**

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES

plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

Allasch . . . . . **4** fr. **50** | Eckau oo . . . . . **4** fr. **75**

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, rue Drouot -:- PARIS

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

RÉDACTEUR EN CHEF : **Edmond THÉRY**

Paraissant tous les Vendredis, à Paris (48 pages de texte)

Tous les Vendredis matins, l'**Économiste Européen** donne :

1re PARTIE. — Statistique générale

1° *Situation hebdomadaire* (Encaisse or et argent, Circulation, taux de l'escompte) de toutes les Banques d'émission de l'Europe ;

2° *Tableau et Revue des Changes*, Numéraire et métaux précieux pour l'Europe, l'Amérique et l'Asie ;

3° *Chronique monétaire universelle :* Études, documents, statistiques et faits d'ordre monétaire ;

4° *Situation financière générale* (résumé) des diverses nations de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie.

2e PARTIE. — France

1° *La Situation politique :* Revue de tous les faits d'ordre politiques survenus dans la semaine ;

2° *Questions du jour :* Etudes économiques et financières se rapportant à des faits d'actualité ;

3° *Informations économiques et financières* : Bilan de la Banque de France ; Recettes des Chemins de fer ; Mouvement des Caisses d'épargne ; Commerce extérieur et navigation : Recettes budgétaires ; Statistiques diverses ; Décisions des Chambres syndicales françaises d'Agents de change ; Assemblées générales, Rapports aux Assemblées, etc. ;

4° *Le Marché financier* : Revue du Marché de Paris ;

5° *Tableau des principales Valeurs* négociées à la Bourse de Paris, avec comparaison des quatre semaines et des quatre années précédentes.

3e PARTIE. — Étranger

L'**Économiste Européen** publie, en outre et pour toutes les nations ci-après :

ALLEMAGNE, ANGLETERRE, AUTRICHE-HONGRIE, BELGIQUE, BULGARIE, ESPAGNE, GRÈCE, HOLLANDE, ITALIE, PORTUGAL, ROUMANIE, RUSSIE, SERBIE, SUÈDE ET NORVÈGE, SUISSE, TURQUIE, ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD, PAYS DE L'AMÉRIQUE DU SUD ET DE L'ASIE ;

1° Des *Correspondances* régulières sur la situation politique, économique et financière de ces divers pays ;

2° Des *Informations économiques et financières :* Bilan des Banques ; Recettes budgétaires ; Commerce extérieur ; Chemins de fer ; Productions industrielles et agricoles ; Statistiques et documents divers, économiques et financiers, etc.

4e PARTIE. — Mines d'or

Supplément de 12 pages, exclusivement réservé aux Mines d'or.

Tous les six mois, le journal forme un beau volume de 1.248 pages, avec couverture et Table des Matières

ABONNEMENTS :

FRANCE	*Six Mois* . .	**14** fr.	ÉTRANGER	*Six Mois* . .	**18** fr.
	Un An . . .	**25** fr.		*Un An* . . .	**32** fr.

Bureaux à Paris : 11, rue Monsigny

L'ALMANACH FINANCIER 1899

VIENT DE PARAITRE

En raison des matières nouvelles qui ont dû trouver place dans l'**Almanach financier de 1899**, le nombre de ses pages a été porté à **727**.

Après l'**histoire**, jour par jour, de **tous les événements et incidents politiques et financiers** survenus depuis un an, avec les **Cours quotidiens des rentes**, on y trouve notamment :

La **Liste alphabétique** des coupons d'intérêts ou de dividendes payables sur :

188 Fonds d'État;

263 Emprunts de Provinces, de Cantons et de Villes ;

3.145 Sociétés par actions françaises et étrangères ;

Cette liste comprend :

7.626 sortes de coupons payables, avec la date de leur échéauce respective.

Ce document, absolument unique, fournit instantanément les renseignements principaux à connaitre sur toute valeur : à savoir si elle paye et combien.

Plus loin l'**Almanach financier** donne les cours de *toutes les valeurs cotées et non cotées*. C'est dire que ce recueil est indispensable aux *Agents de change*, aux *Banquiers* et aux *Notaires* comme à tout capitaliste.

Puis viennent les indications relatives aux **tirages** de toutes les valeurs, aux **Fonds d'Etat français et Etrangers**, aux **Finances** de tous les pays, aux **Emprunts départementaux**. Ensuite des notices spéciales sur les **Sociétés**, des **Renseignements statistiques** de toute sorte, etc , etc., etc.

L'**Almanach financier** contient notamment aussi le nouveau **Règlement du Marché financier** *au comptant et à terme* avee le tarit des **courtages**, les *délais de livraison*, etc.

Le prix de l'**Almanach financier 1899** est de **2** francs, pris au bureau, *rue de Grammont, 18, à Paris*.

Et de **2** fr. **50** franco à domicile, contre *mandat poste* ou *mandat sur Paris*.

LE BULLETIN FINANCIER

PARIS — 53 bis, rue Saint-Lazare — PARIS

32e ANNÉE

Directeur : ARMAND MANDEL

Le **BULLETIN FINANCIER** paraît le Dimanche avec 16 à 20 pages de texte, consacrées aux actualités financières, et aux études sur toutes les valeurs intéressant le public ; il publie une revue du Marché qui peut être considérée comme la plus complète des journaux financiers.

ABONNEMENTS { *Un An* **5** fr. pour la France. / *id.* **9** fr. pour l'Union postale.

LE JOURNAL DES ACTIONNAIRES

MONITEUR

DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Paraissant le Samedi

RÉDACTION ET ADMINISTATION : **5, Square de l'Opéra — PARIS**

		Un An	Six Mois
ABONNEMENTS :	Paris.	10 fr.	5 fr.
	Départements. . . .	12	6
	Etranger	14	7

COTE SPÉCIALE DU MARCHÉ LIBRE

Paraissant le 15 de chaque Mois

VALEURS COTÉES ET IRRÉGULIÈREMENT COTÉES

ABONNEMENTS : **Un An 6 fr. — Six Mois 3 fr.**

PARIS — 5, Square de l'Opéra — PARIS

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE

LÉON LAURENT

Fournisseur breveté de la Maison Royale du Portugal

REIMS (Marne)

DÉPOT A PARIS { **6, Square de l'Opéra**
Et 22, rue Caumartin

GRAND GRENANT	3	CARTE NOIRE Demi-Sec 1893. . .	7
CARTE BLANCHE.	4	CARTE NOIRE Brut 1892. . .	8
CARTE NOIRE Brut 1893. . .	7	EXTRA Demi-Sec 1889. . .	9

Tous ces Vins pris à Reims

Augmentation de 0.50 par 2/2 Bouteille

MÉDAILLE D'OR
Exposition de Lille 1897

TÉLÉPHONE
248-19

TROISIÈME ANNÉE. – N° 9. LE NUMÉRO : UN Franc Lundi 27 Février 1899

ABONNEMENTS

France et Algérie : Un an. 10 fr.
Étranger (U. P.) : Un an. 15 fr.
Les Abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

On s'abonne sans augmentation de frais dans tous les Bureaux de Poste

LE TAUX DE CAPITALISATION

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PRIX DES INSERTIONS

Annonces anglaises.. 1 fr. 50
id. Réclames.. 2 fr. »
Ce tarif n'est pas applicable aux annonces de souscriptions

BUREAUX
10, rue Blanche, Paris

A L'USAGE DES

Banquiers, Agents de Change, Notaires, etc.

Rédacteur en chef
Henri ROMAIN

Directeur - Propriétaire
O. MARINITSCH

PARAISSANT LE LUNDI

Ainsi que son titre l'indique, ce Journal publie chaque mois une **Echelle des Taux de Capitalisation,** comprenant *toutes* les valeurs au nombre de **900,** avec leur **rendement net.**

Ce document d'une utilité considérable est complété par une Revue Financière reproduisant textuellement les **conseils** et **pronostics** de 200 journaux financiers.

Envoi d'un numéro spécimen sur demande adressée à l'Administrateur, 10, rue Blanche, Paris.

LISEZ TOUS LES JOURS,
DEMANDEZ PARTOUT !

5 centimes LE NUMÉRO

JOURNAL DES SPORTS

5 centimes LE NUMÉRO

DERNIÈRES INFORMATIONS

DU CYCLISME
DE L'AUTOMOBILISME
DE L'ATHLETISME
DU YACHTING
DU ROWING
DE L'HIPPISME
DE LA GYMNASTIQUE
DE L'ESCRIME
DE LA CHASSE
DE LA BOXE
DU TIR, ETC.

LE JOURNAL DES SPORTS

le seul Organe complet de tous les Sports est en vente partout

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :
PARIS — 4, Faubourg Montmartre — PARIS

18, RUE DES MATHURINS
PRÈS DE L'OPÉRA

LE HAMMAM
BAINS TURCO-ROMAINS

SUDATION
MASSAGE
LAVAGE
PISCINE
SALONS DE REPOS
SALON DE COIFFURE
PÉDICURE, BUFFET
HYDROTHÉRAPIE COMPLÉTE
SALLE DE GYMNASTIQUE.

BAIN DES DAMES 47, Bd HAUSSMANN

PIERRE PETIT & FILS
Chevalier de la Légion d'Honneur
OPÈRE LUI-MÊME

DIMANCHES ET FÊTES — LES TEMPS COUVERTS SONT PRÉFÉRABLES —o—



LES COULEURS SONT TROUVÉES EN PHOTOGRAPHIE — EXPOSITION —o—

AGRANDISSEMENT DES ANCIENS PORTRAITS
PHOTOGRAPHES DE LA PRÉSIDENCE
PARIS. — 17, 19, 21, Place Cadet. — PARIS

TOUT-PARIS
1899
(15e Année)
25,000 Noms et Adresses
Dictionnaire des Pseudonymes
Plans de Paris, des Théâtres, etc.
Un fort volume relié 880 pages
PRIX : 12 FRANCS

LA FARE, Editeur
55, Chaussée-d'Antin
TÉLÉPHONE
147-49

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ PARISIENNE



Qu'est-ce
Chapirograph?

Le CHAPIROGRAPH est l'appareil multiplicateur le plus nouveau, le seul qui donne des copies **EN NOIR**, d'écritures, dessins, etc., **sans employer** d'encre à imprimer. Pas de presse, pas de lavage. 150 copies en 15 minutes. — Prix pour in-quarto et format ministre complet 28 francs.

Pour prouver que le Chapirograph est le meilleur appareil multiplicateur, nous sommes prêts à l'envoyer pendant **5 jours à l'essai**, à nos risques et **franco**; en cas de réexpédition, nous ne réclamons aucune rétribution.

The CHAPIROGRAPH Co, 9, Pl. de la Bourse, Paris.

ANNUAIRES FRANÇAIS

DES

MINES D'OR

TRANSVAAL

Édition de 1896, prix..... 5 fr.
Édition de 1897 (fort volume de 1.100 pages), prix... 6 fr.
Ces 2 volumes ensemble .... 8 fr.

AUSTRALIE

Édition 1898-99, prix..... 5 fr.

TRANSVAAL

Édition de 1899, prix..... 5 fr.

La Série complète des 4 volumes ci-dessus..... 12 fr.

(Expédition **0** fr. **85** en plus).

Les ANNUAIRES FRANÇAIS des MINES d'OR contiennent pour chaque Compagnie :

Les dates de constitution et reconstitutions. — L'adresse du siège social.
Les noms des Administrateurs, Membres des Comités, Fidéicommissaires, etc.
Les adresses des Agents, Bureaux, Représentants, Services financiers à Paris, Londres, Johannesburg, etc.
Une description détaillée du domaine de chaque Compagnie. — Le nombre de claims.
La capacité des usines de cyanuration. — Le nombre des pilons.
Les broyages, rendements, productions, bénéfices. — Les dividendes distribués depuis l'origine.
La valeur du rendement par tonne de minerai.
Le montant des frais d'exploitation par tonne et bénéfice par tonne.
La durée d'existence de la mine.

UNE NOTICE

Comprenant, outre l'historique de la Société, les comptes rendus des Assemblées générales des actionnaires, avec les comptes généraux détaillés de profits et pertes, le partage des bénéfices, amortissements, etc. — Les analyses des minerais. — Le nombre et la nature des filons, etc.

La situation de chaque Société.

Les cours les plus hauts et les plus bas de chaque année. — Les cours de compensation à Paris. — Les cours de liquidation à Londres.
Les cours et dates d'introduction à Paris. — Les noms des introducteurs.

Les Mode, Droits et Frais de Transferts des Titres

Les dernières éditions ont été complètement refondues et considérablement augmentées

Chaque monographie contient un texte nouveau

Les Volumes sont en vente séparément au prix de 5 fr., dans les principales Librairies et chez :

C. LAMY, ÉDITEUR

124, Boulevard de la Chapelle, PARIS -:- Téléphone

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

Chaudronnerie, Fers et Cuivres en tous genres



Mon DEROCHE

24, rue Labois-Rouillon

PARIS

TÉLÉPHONE 402-61

CONTRUCTION DE CHEMINÉES EN TOLE

RÉSERVOIRS ET CHAUDIÈRES

Lire tous les Jours

LE VELO

Journal Quotidien de la Vélocipédie

DE L'AUTOMOBILE ET DE TOUS LES SPORTS

INFORMATIONS RAPIDES DU MONDE ENTIER

Le " Vélo " publie chaque jour un résumé très complet des évènements politiques et les faits divers de la journée.

Partout 5 Centimes

SALLE DES DÉPÊCHES et ADMINISTRATION : 2, RUE MEYERBEER, PARIS

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de Bains de Mer

Au départ de toutes les gares du réseau de l'État autres que Paris (1)

valables 33 jours, non compris le jour de la délivrance

délivrés du 1er Mai au 31 Octobre de chaque année

Ces billets, qui comportent les mêmes réductions de prix que les billets d'aller et retour ordinaires, sont délivrés par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat (Paris excepté), pour **Royan, La Tremblade** (*Ronce-les-Bains*), **Le Chapus, Marennes, Fouras, Chtâtelaillon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles Croix-de-Vie, Challans** (*Ile de Noirmoutier, Ile d'Yeu, Saint-Jean-de-Monts*), **Bourgneuf** (*Ile de Noirmoutier*), **Les Moutiers, La Bernerie, Pornic** (2), **Saint-Père-en-Retz** (*Saint-Brévin-l'Océan*) et **Paimbœuf** (*Saint-Brévin-l'Océan*).

ENFANTS. — Au-dessous de 3 ans, les enfants ne paient rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent. De 3 à 7 ans, ils paient moitié des prix des billets de bains de mer et ont droit à une place distincte ; toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur. Au-dessus de 7 ans, les enfants paient place entière.

Toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat délivrent également des billets de bains de mer à destination du Château (*Ile d'Oléron*). Les prix de ces deux billets sont ceux des billets de bains de mer à destination du Chapus, augmentés des prix ci-après pour le trajet par mer entre Le Chapus et Le Château : 1 fr. 50 en 1re et en 2e classe, et 1 fr. 20 en 3e classe, pour les voyageurs payant place entière ; — 0 fr. 80 en 1re et 2e classe, et 0 fr. 60 en 3e classe, pour les enfants de 3 à 7 ans payant demi-place.

FACULTÉ D'ARRÊT AUX GARES INTERMÉDIAIRES. — Les billets de bains de mer au départ de toutes les gares du réseau de l'Etat autres que Paris donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter aux gares intermédiaires. Les voyageurs qui s'arrêtent dans une gare intermédiaire sont tenus de déposer entre les mains du chef de gare, contre reçu : — à l'aller, les deux coupons de leur billet ; — au retour, le coupon de retour. Les coupons déposés sont, pourvu que le délai de validité ne soit pas expiré, rendus aux voyageurs soit pour continuer leur voyage, soit pour revenir à leur point de départ. La remise aux voyageurs des coupons déposés cesse, pour le départ de chaque train, en même temps que la délivrance des billets ordinaires.

BAGAGES. — Moyennant le paiement d'un simple droit d'enregistrement de 0 fr. 10, les billets de bains de mer donnent droit au transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages par voyageur payant place entière, et de 20 kilogrammes par enfant payant demi-place.

Chaque arrêt des voyageurs donne lieu à un nouvel enregistrement des bagages.

PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA VALIDITÉ. — La durée de validité des billets de bains de mer peut être prolongée de 20 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus. Le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer en une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aura déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée. Ces formalités peuvent être remplies soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrivée, soit dans l'une des principales gares du parcours où les voyageurs ont le droit de s'arrêter. Passé le délai de 60 jours à partir de l'expiration de la valadité primitive, aucune prolongation ne peut être accordée et les billets non utilisés sont nuls et sans valeur.

(*Pour les autres conditions, voir le tarif spécial G. V. n° 6.*)

---

(1) Les gares de Versailles, Saint-Cyr, Rambouillet et Maintenon appartenant exclusivement au réseau de l'Ouest, les tarifs du réseau de l'Etat ne sont pas applicables de ou pour ces gares.

(2) Du 1er juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de Bains de Mer au Départ de Paris

valables 33 jours, non compris le jour de départ

délivrés du 1er mai au 31 octobre de chaque année.

SECTION 1re. — Billet ne donnant pas le droit de s'arrêter aux gares intermédiaires.

GARES de DÉPART DE PARIS	GARES D'ARRIVÉE sur LE RÉSEAU DE L'ÉTAT	ITINÉRAIRES	PRIX DES BILLETS (Aller et retour compris) 1re CL.	2e CL.	3e CL.
Montparnasse ou Austerlitz	Royan	Par toute voie État *via* Chartres ou par Tours-transit	71 30	52 40	38 15
	La Tremblade (1)		74 25	54 20	39 »
	Le Chapus		67 20	49 10	35 »
	Le Château (Ile d'Oléron)		68 70	50 60	36 20
	Marennes		66 25	48 35	34 50
	Fouras		63 90	46 50	33 25
	Châtelaillon		62 35	46 15	32 50
	La Rochelle		61 10	45 10	31 85
	Les Sables-d'Olonne		62 35	46 35	32 60
	St-Gilles-Croix-de-Vie		64 55	46 55	32 70
Montparnasse ou Saint-Lazare	Challans (2)	Par Segré et Nantes-Etat-transit ou par Angers-St-Laud-transit et Nantes-Orléans transit	63 35	44 65	31 35
	Bourgneuf (3)		58 50	42 90	30 10
	Les Moutiers		58 50	43 30	30 40
	La Bernerie		58 50	43 55	30 60
	Pornic (4)		58 50	44 30	31 15
	St-Père-en-Retz (5)		58 50	43 30	30 65
	Paimbœuf		59 05	43 30	30 80

Les billets de Bains de Mer délivrés au prix de la section 1re ne sont valables que pour les destinations qu'ils indiquent et ne donnent pas le droit de s'arrêter aux gares intermédiaires.

SECTION 2e. — Billets donnant le droit de s'arrêter aux gares intermédiaires.

GARES de DÉPART DE PARIS	GARES D'ARRIVÉE sur LE RÉSEAU DE L'ÉTAT	ITINÉRAIRES	PRIX DES BILLETS (Aller et retour compris) 1re CL.	2e CL.	3e CL.
Montparnasse ou Austerlitz	Royan	Par toute voie État *via* Chartres ou par Tours-transit	80 65	61 20	43 60
	La Tremblade (1)		83 80	63 30	44 55
	Le Chapus		77 05	58 20	40 »
	Le Château (Ile d'Oléron)		78 55	59 70	41 20
	Marennes		76 10	57 50	39 45
	Fouras		73 75	55 75	38 »
	Châtelaillon		71 95	55 25	37 10
	La Rochelle		70 50	54 20	36 40
	Les Sables-d'Olonne		72 25	57 05	37 30
	St-Gilles-Croix-de-Vie		74 50	57 30	37 35

Les billets de Bains de Mer délivrés aux prix de la section 2e donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires entre Chartres ou Tours d'une part, et la station balnéaire de destination d'autre part.

PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ. — La durée de validité des billets de Bains de Mer, au départ de Paris, peut être prolongée de 20, 40 ou 60 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10, 20 ou 30 0/0, dans les conditions indiquées d'autre part pour les billets de Bains de Mer au départ des autres gares du réseau de l'Etat.

(Pour les autres conditions, voir le tarif spécial G. V. n° 6.)

(1) La station de La Tremblade dessert la plage de Ronce-les-Bains. — (2) La station de Challans dessert les plages de l'île de Noirmoutier, de l'Ile d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts. — (3) La station de Bourgneuf dessert les plages de l'île de Noirmoutier. — (4) Du 1er juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier. — (5) Les stations de Paimbœuf et de Saint-Père-en-Retz desservent la plage de Saint-Brévin-l'Océan. Les voyageurs porteurs de billets de Bains de Mer de Paris à Paimbœuf ont la faculté d'effectuer sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Paimbœuf dans les bateaux de la Compagnie de Navigation de la Basse-Loire.

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

Wagons-Lits et des Grands-Express Européens

DIRECTION GÉNÉRALE : *Rue des Mathurins, 46, PARIS*

" L'ORIENT-EXPRESS ", Train de Luxe Quotidien

ENTRE PARIS-VIENNE ET VICE VERSA

(Visites des douanes en cours de route.)

Correspondance de Londres par les départs Victoria et Charing-Cross Stᵒⁿ (via Calais) à 8 h. matin, et Charing-Cross (via Boulogne) à 10 h. du matin.

Paris (EST)	*dép.*	6 50 s.
		Heure de l'Europe centrale
Douane allemande	*dép.*	2 40
Strasbourg		4 23

Correspondance de Londres par Ostende-Bruxelles-Luxembourg :

Départ de Londres à 10 h. m.

Oos (**Baden-Baden**)		5 20
Augsbourg		11 19
Münich		12 29
Vienne (Westbahn)	*arr.*	8 20

RETOUR

Vienne (Westbahn)	*dép.*	5 » s.
Münich		1 27
Augsbourg		1 37
Oos (**Baden-Baden**)		8 55
Strasbourg		9 54
		Heure française
Paris (EST)	*arr.*	5 41

Départ pour Londres (via Calais) à 8 h. 25 du soir.

PRIX DES REPAS (vin non compris) : Déjeuner, **4** fr. — Diner, **6** fr.

(Le diner est servi au départ de Paris.)

" L'ORIENT-EXPRESS ", Train de Luxe

BI-HEBDOMADAIRE

ENTRE PARIS-CONSTANTINOPLE, PAR BELGRADE

Départs de **Paris**, les mercredis et dimanches.

Correspondance de Londres par les départs de 8 h. et 10 h. du matin.

Paris (Est)	*dép.*	6 50 s.
		Heure de l'Europe centrale.
Strasbourg		4 23 m.

Correspondance de Londres par Ostende-Bruxelles. départ de Londres à 10 h. matin.

Stuttgart		7 46
Münich		12 29
Vienne (Westbahn)	*arr.*	8 30
— Staats E. G.	*dép.*	9 06
Budapest	*arr.*	2 10 m.
—	*dép.*	2 25
Belgrade	*arr.*	9 »
—	*dép.*	9 30
		Heure de l'Europe orientale
Sofia	*arr.*	9 07
—	*dép.*	1 17
Constantinople	*arr.*	4 » s.

Départs de **Constantinople**, les lundis et jeudis.

		Heure de l'Europe orientale
Constantinople	*dép.*	7 2 s.
Sofia	*arr.*	3 20
—	*dép.*	3 27
		Heure de l'Europe centrale
Belgrade	*arr.*	2 45 m.
—	*dép.*	3 02
Budapest	*arr.*	9 40
—	*dép.*	10 18
Vienne (Staatsbahn)	*arr.*	3 16
— (Westbahnhof)		3 53
— —	*dép.*	5 » s.
Münich	*dép.*	1 27
Strasbourg	*dép.*	9 54 m.
		Heure française
Paris (Est)	*arr.*	5 41 s.

Départ pour Londres, via Calais, de Paris (Nord) à 8 h. 25 soir.

Visite des Douanes en cours de route. Le diner est servi au départ de Paris.

CHEMIN DE FER DU MIDI

Excursions aux Pyrénées

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

Durée des voyages : **20 jours** (1) pour les 7 premiers itinéraires et **25 jours** (1) pour le dernier

Faculté d'arrêt dans toutes les gares des parcours

1er Itinéraire. — Bordeaux-Saint-Jean, Agen, Montauban, Toulouse-Matabiau, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Mont-de-Marsan, Arcachon, Bordeaux-Saint-Jean.

2e Itinéraire. — Bordeaux-Saint-Jean, Agen, Montauban, Toulouse-Matabiau, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Hendaye-Irun, Dax, Arcachon, Bordeaux-Saint-Jean.

3e Itinéraire. — Bordeaux-Saint-Jean, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Hendaye-Irun, Dax, Bordeaux-Saint-Jean.

1re classe, **68** fr. — 2e classe, **51** fr.

4e Itinéraire. — Comme au 1er itinéraire, plus le trajet de Toulouse à Cette et retour.

5e Itinéraire. — Comme au 2e itinéraire, plus le trajet de Toulouse-Matabiau à Cette et retour.

6e Itinéraire. — Comme au 1er itinéraire, plus le trajet de Toulouse-Matabiau à Cerbère-Port-Bou et retour.

7e Itinéraire. — Comme au 2e itinéraire, plus le trajet de Toulouse-Matabiau à Cerbère-Port-Bou et retour.

1re classe, **91** fr. — 2e classe, **68** fr.

9e Itinéraire. — Marseille, Cette, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary, Toulouse-Matabiau, Montauban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau ou Dax, Mimbaste, Pau ou Morcenx, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Bagnères-de-Luchon, Montréjeau, Toulouse-Matabiau, Cette, Marseille.

1re classe, **114** fr. — 2e classe, **87** fr.

(1) La durée de validité des billets peut être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet circulaire pour chaque période de dix jours. Les demandes de prolongation ne peuvent être admises que pour les billets non encore périmés.

Billets spéciaux d'aller et retour pour parcours supplémentaires non compris dans les itinéraires des voyages circulaires

Des billets spéciaux d'aller et retour, en 1re et 2e classe, comportant une réduction de 25 0/0 sur le double du prix des billets simples, sont délivrés au départ de toutes les stations situées sur les embranchements non prévus dans les itinéraires ci-dessus désignés pour les points de soudure de ces embranchements avec les dits itinéraires. La demande de ces billets doit être faite, au moins trois jours à l'avance, au chef de la station de départ ; elle n'est admise que si le voyageur demande, en même temps, un billet de voyage circulaire.

Réciproquement, les voyageurs, porteurs de billets de voyages circulaires, trouvent à leur passage dans les gares de bifurcation, des billets d'aller et retour avec une réduction de 25 0/0 pour toutes les stations des embranchements non compris dans l'itinéraire du voyage qu'ils effectuent.

Chacun de ces billets spéciaux donne droit, mais seulement pour les sept premiers parcours, à un jour d'augmentation du délai de validité du billet circulaire.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne

Des billets d'aller et retour de 1re et 2e classe sont délivrés toute l'année à toutes les stations des réseaux de l'Etat, d'Orléans et du Midi :

Pour Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Axe-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Camboville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Presle, etc.). Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

....

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes.....	20 0/0	Pour une famille de 4 personnes.....	30 0/0
— 3 —	25 0/0	— 5 —	35 0/0

Pour une famille de 6 personnes et plus..... 40 0/0

DURÉE DE VALIDITÉ : **33** JOURS (*non compris les jours de départ et d'arrivée*)

La durée de validité des billets de famille indiquée ci-dessus peut être prolongée, une ou deux fois, de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille. La demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la durée de validité, en tenant compte, s'il y a lieu, d'une première prolongation de 30 jours déjà payée. — Ces formalités peuvent être remplies : soit à la gare de départ, soit à la station hivernale ou balnéaire de destination, soit aux gares d'arrêt. — Les voyageurs ont la faculté de payer en une seule fois le supplément correspondant à la prolongation de deux périodes de 30 jours.

Ces billets sont établis, tant à l'aller qu'au retour, d'après l'itinéraire indiqué par les voyageurs ; ils donnent droit de s'arrêter sur tous les points du parcours choisi que les titulaires ont désignés au départ.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

CHEMIN DE FER DU MIDI

EXCURSIONS dans LES CÉVENNES

Visite des Gorges du Tarn

BILLETS D'EXCURSIONS A ITINÉRAIRES FACULTATIFS

(Pour les prix et conditions, voir page 20)

Au moyen de ces billets d'excursion, les voyageurs peuvent se rendre à prix réduits, d'une gare quelconque des sept grands réseaux français, dans la Lozère où sont réunies de très intéressantes curiosités naturelles (gorges du Tarn, Grands-Causses, Montpellier-le-Vieux, grotte de Dargilan, cascade de Bramabiau, rivières souterraines, etc.)

Les voyageurs qui désirent faire l'excursion des gorges du Tarn doivent quitter le chemin de fer à Mende ou à Banassac-la-Canourgue et le reprendre à Aguessac ou à Millau.

Pour faciliter cette excursion, la Compagnie des chemins de fer du Midi délivre dans ses gares de Mende et de Banassac-la-Canourgue, du 1er avril au 31 octobre de chaque année, des billets spéciaux de correspondance valables en voitures et en barques, à partir de ces points, jusqu'à Aguessac ou Millau, selon le cas.

AVIS. — *Il est utile de demander ces billets* **24 heures** *à l'avance.*

Une notice indiquant en détail les prix et les conditions dans lesquelles peuvent être effectuées les excursions ci-dessus est envoyée *franco* à toute personne qui en fait la demande à la Compagnie du Midi. Cette demande peut être adressée, soit au bureau commercial de la Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris ; soit au bureau des tarifs, rue de la Gare, à Bordeaux.

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

WAGONS-LITS ET DES GRANDS EXPRESS EUROPÉENS

DIRECTION GÉNÉRALE

PARIS, **46, Rue des Mathurins, 46**, PARIS

Le " SUD-EXPRESS "

TRAIN DE LUXE TRI-HEBDOMADAIRE ENTRE

PARIS, MADRID & LISBONNE

DE PARIS

Les lundis, mercredis et samedis

Londres	*dép.*	8. » m.
Calais (gare marit.)	*dép.*	12. » s.
Paris (gare du Nord)	*arr.*	4.26
Londres	*dép.*	10. » m.
Boulogne	*dép.*	2.15 s.
Paris (gare du Nord)	*arr.*	5.47
Amsterdam	*dép.*	7.20 s.
Bruxelles (Midi)	*dép.*	12.58
Paris (gare du Nord)	*arr.*	6. »
Cologne	*dép.*	8.30 m.
Paris (gare du Nord)	*arr.*	6. » s.
Paris (gare du Nord)	*dép.*	6.35 s.
Bordeaux-Saint-Jean	*arr.*	3.34 m.
	dép.	3.39
Hendaye	*dép.*	7.31
Irun (heure espagnole)	*dép.*	7.35
Madrid (Princip.-Pio)	*arr.*	10.53 s.
	dép.	11. 9
Lisbonne	*arr.*	3.20

DE LISBONNE

Les lundis, mercredis et samedis

Lisbonne	*dép.*	8.15 s.
Madrid (Porte)	*arr.*	1.46
	dép.	3. »
Irun (heure espagnole)	*arr.*	6. 1 m.
	dép.	6. 5
Hendaye (heure française)	*dép.*	7. »
Bordeaux-Saint-Jean	*arr.*	10.50
	dép.	10.58
Paris (gare du Nord)	*arr.*	8.10
Paris (gare du Nord)	*dép.*	9.25 s.
Cologne	*arr.*	7.17 m.
Paris (gare du Nord)	*dép.*	11. » s.
Bruxelles (Midi)	*arr.*	5.19 m.
Paris (gare du Nord)	*dép.*	8.25 s.
Calais (gare maritime)	*arr.*	1.21 m.
Londres	*arr.*	5.55

PRIX des REPAS (vin non compris) : Déjeuner, **5** francs. — Diner, **7** francs

(*Le dîner est servi au départ de Paris*)

Wagons-Lits entre PARIS-BORDEAUX-MADRID

Correspondance de Londres par les départs de 8 heures, 10 heures et 11 heures matin.

Paris (gare d'Orléans) (buffet)	*dép.*	10.22 s.
Bordeaux-Saint-Jean	*arr.*	7. 3 m.
	dép.	7.25
Irun (buffet) (douane espagnole)	*arr.*	12.2 s. h. esp.
	dép.	1.15 s.
Madrid (gare du Nord)	*arr.*	6.55
Madrid (gare du Nord)	*dép.*	8. » s.
Irun	*arr.*	11.50 m.
	dép.	11.52
Hendaye (heure française) (douane française) buffet	*arr.*	11.55 h. franç.
	dép.	1.29 s.
Bordeaux-Saint-Jean	*arr.*	6. 2
	dép.	6.45
Paris (gare d'Orléans) buffet	*arr.*	5.29 m.

Départs pour l'Angleterre par les trains quittant Paris (Nord), à 8 h., 10 h. 20, 11 h. 30 mat. et 3 h. 15 soir (Club-train).

Pour tous autres renseignements, consulter le **Sleeping-Car**, *guide officiel de la Compagnie internationale des wagons-lits*

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

BAINS DE MER

Billets d'Aller et Retour à prix réduits valables du Vendredi au Lundi

DÉLIVRÉS DE MAI A OCTOBRE

De Paris aux gares suivantes	1re cl.	2e cl.	De Paris aux gares suivantes	1re cl.	2e cl.
Dieppe, Criel, Puys, Pourville, Berneval	30 »	22 »	Cherbourg	55 »	42 »
Le Tréport (Mers)	33 20	23 60	Port-Bail et Carteret	60 »	46 »
Cany, Veulettes, Les Petites Dalles.			Coutances, Agon, Coutainville, Règneville	57 »	44 »
Saint-Valery-en-Caux, Veules			Granville, Saint-Pair, Donville	50 »	38 »
Le Havre, Sainte-Adresse, Bruneval	33 »	24 »	St-Malo, St-Servan (*Paramé*), Dinard, St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac	66 »	50 »
Fécamp, Les Ifs, Yport, Etretat			Lamballe, Erquy, Val-André, la Garde-St-Cast, Pléneuf, St-Jacut-de-la-Mer		
Trouville-Deauville, Villers-sur-Mer, Honfleur, Caen			St-Brieuc, Portrieux, St-Quay	68 »	51 »
Cabourg, Le Home, Varaville	37 »	27 »	Lannion, Perros-Guirec	79 »	59 »
Dives, Beuzeval, Houlgate			Morlaix, St-Jean-du-Doigt	81 »	61 »
Luc, Lion-s.-Mer, Langrune	38 »	28 »	St-Pol-de-Léon et Roscoff, Ile de Batz.	85 »	64 »
Saint-Aubin, Bernières			Brest	90 »	67 50
Courseulles, Ver-sur-Mer			St-Nazaire	66 »	50 »
Prix pour parcours total			EAUX THERMALES		
Bayeux, Arromanches, Asnelles etc.	40 »	30 »	Bagnoles-de-l'Orne, par Briouze	45 »	34 »
Isigny, Grandcamp-les-Bains, Ste-Marie-du-Mont	44 »	33 »	Forge-les-Eaux (Seine-Inférieure)	21 45	16 05
Montebourg et Valognes, Saint-Vaast-la-Hougue, Quinéville	50 »	38 »			

Départ du vendredi au dimanche. — Toutefois, ces billets sont valables le **jeudi** par les trains partant de Paris dès **6 h. 30** du soir. — **Retour le dimanche et lundi** seulement. — Les billets pour **St-Malo, Dinard, Lamballe, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, St-Pol-de-Léon, Roscoff, Brest** et **St-Nazaire** sont valables, au retour, jusqu'au mardi inclus. — Les deux coupons d'un billet d'*aller* et *retour* ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés *par la même personne ;* en conséquence la *vente* et *l'achat* des coupons de retour sont interdits.

CARTES D'ABONNEMENTS (*Parcours circulaires*)

GARES DE DÉPART	GARES DE DESTINATION	PRIX PAR ABONNEMENT (Tous impôts compris) DE 3 MOIS 1re cl.	DE 3 MOIS 2e cl.	DE 6 MOIS 1re cl.	DE 6 MOIS 2e cl.	D'UNE ANNÉE 1re cl.	D'UNE ANNÉE 2e cl.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Paris (Saint-Lazare), Montparnasse, Champ-de-Mars (*) et *vice versa* Avec arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires	**St-Cloud, Pont-de-St-Cloud, Garches, Sèvres,** (Ville-d'Avray et rive gauche)	115 50	82 50	165 »	105 »	210 »	150 »
Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse (*) Avec arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires	**Versailles** (R. D. et R. G.) et *vice versa*	165 »	115 50	247 50	165 »	330 »	210 »
Paris St-Lazare (viâ le Pecq et viâ Marly) Avec arrêts facultatifs aux gares de tout le circuit	**Saint-Germain** et *vice versa*	165 »	115 50	247 50	165 »	330 »	210 »
Paris (Saint-Lazare ou Montparnasse (*) et *vice versa* Avec arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires	**Versailles** (R. D. et R. G.), et **St-Germain** (viâ Le Pecq et viâ Marly)	225 »	170 »	335 »	225 »	450 »	340 »
(*) Ces cartes sont rendues valables sur la **Ceinture**, d'**Ouest-Ceinture** à **Paris-St-Lazare**, moyennant les suppléments ci-contre		25 »	15 »	35 »	25 »	50 »	30 »

EXCURSIONS SUR LES COTES DE NORMANDIE,

en Bretagne et à l'Ile de Jersey

Billets circulaires valables pendant **un mois** (1), délivrés de mai à octobre

	1re Classe	2e Classe
1er ITINÉRAIRE	**60** fr.	**45** fr.

Paris. — Rouen. — Le Havre. — Fécamp. — Saint-Valery. — Dieppe. — Le Tréport. — Arques. — Forges-les-Eaux — Gisors. — Paris.

2e ITINÉRAIRE — 60 fr. — **45** fr.

Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Rouen. — Honfleur ou Trouville–Deauville. — Caen. — Paris.

3e ITINÉRAIRE — 80 fr. — **65** fr.

Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Rouen. — Honfleur ou Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.

4e ITINÉRAIRE — 90 fr. — **70** fr.

Paris. — Dreux. — Vire. — Granville–Avranches ou Mortain. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Lamballe. — Saint-Brieuc (A). — Rennes. — Le Mans. — Paris.

5e ITINÉRAIRE — 100 fr. — **80** fr.

Paris. — Cherbourg, — Saint-Lô. — Port-Bail. — Carteret. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Lamballe. — Saint-Brieuc(A). — Rennes. — Le Mans. — Paris.

6e ITINÉRAIRE — 100 fr. — **80** fr.

Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Rouen. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô. — Port-Bail. — Carteret. — Coutances. — Granville. — Dreux. — Paris.

	1re Classe	2e Classe
7e ITINÉRAIRE	**120** fr.	**100** fr.

Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô. — Port-Bail. — Carteret. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Lamballe. — Saint-Brieuc (A). — Rennes. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

8e ITINÉRAIRE — 120 fr. — **100** fr.

Paris. — Dreux. — Vire. — Granville-Avranches ou Mortain. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Le Mans. — Paris.

9e ITINÉRAIRE — 130 fr. — **110** fr.

Paris. — Caen. — Cherbourg. — Saint-Lô. — Port-Bail. — Carteret. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Mont-Saint-Michel. — Dol. — Saint-Malo. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Lannion. — Morlaix. — Roscoff. — Brest. — Rennes. — Vitré. — Laval. — Le Mans. — Chartres. — Paris.

Les 10e, 11e, 12e et 14e itinéraires sont délivrés au départ du Mans, de Rouen, de Caen et d'Anyers.

13e ITINÉRAIRE — 105 fr. — **80** fr.

Paris. — Granville. — Jersey (Saint-Hélier). — Saint-Malo-Saint-Servan. — Pontorson. — Le Mont-Saint-Michel. — Saint-Malo-Saint-Servan. — Dinard. — Dinan. — Saint-Brieuc. — Rennes. — Vitré. — Laval. — Le Mans — Chartres. — Paris.

(A) Il est reçu pour l'extension de l'itinéraire jusqu'à Lamballe ou Saint-Brieuc les suppléments ci-après :
Pour Lamballe, **3** fr. **35** c. 1re classe, et **2** fr. **45** 2e classe
— Saint-Brieuc, **7** fr. **10** c. — **5** fr. **30** —

NOTA. — Les prix ci-dessus comprennent les parcours en bateaux et voitures publiques, indiqués dans les itinéraires.

Les billets sont délivrés à Paris, aux gares Saint-Lazare et Montparnasse et aux bureaux de ville de la Compagnie. Il est délivré également des billets par les gares situées sur l'itinéraire à parcourir, à condition que la demande en soit faite à la gare de départ, trois jours au moins à l'avance.

(1) La durée de ces billets peut être prolongée d'un mois, moyennant la perception d'un supplément de 10 0/0 si la prolongation est demandée aux principales gares dénommées aux itinéraires, pour un billet non périmé.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST ET DU LONDON BRIGHTON

Service de PARIS à LONDRES PAR ROUEN DIEPPE ET NEWHAVEN

En 9 heures 1/2 par service de jour (1). — En 11 heures par service de nuit.

SERVICE A HEURES FIXES PENDANT TOUTE L'ANNÉE :

Départs de Paris : **9** h. m. et **8** h. **50** s. — *Départs de Londres :* **9** h. m. et **9** h. s.

BILLETS SIMPLES
valables pendant **7** jours

1re classe	2e classe	3e classe
41 fr. **25**	**30** fr.	**21** fr. **25**

Plus **2** fr. par billet, pour droits de port à Dieppe et à Newhaven

BILLETS D'ALLER ET RETOUR
valables pendant **1** mois

1re classe	2e classe	3e classe
68 fr. **75**	**48** fr. **75**	**37** fr. **50**

Plus **4** fr. par billet pour droits de port à Dieppe et à Newhaven

(1) Le service de jour n'a lieu que pendant la saison d'été.

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

Wagons-Lits et des Grands-Express Européens

Direction générale : *Rue des Mathurins, 46, PARIS*

WAGON-SALON ET RESTAURANT

ENTRE

PARIS & LE HAVRE

(**Double service quotidien**)

		Tr. 11	Tr. 45			Tr. 8	Tr. 36
Paris (Saint-Lazare).....	*dép.*	8 00 m.	6 50 s.	**Le Havre**.....	*dép.*	6 55 m.	6 41 s.
Mantes.....	*arr.*	8 58	7 49	Motteville.....	*arr.*	8 04	7 55
—	*dép.*	8 59	7 50	—	*dép.*	8 06	7 57
Vernon.....	*dép.*	9 26	8 15	Rouen.....	*dép.*	8 47	8 36
Rouen.....	*arr.*	10 37	9 23	Oissel.....	*arr.*	9 02	8 54
—	*dép.*	10 46	9 30	—	*dép.*	9 04	8 56
Yvetot.....	*arr.*	11 37	10 13	Vernon.....	*arr.*	9 53	9 49
—	*dép.*	11 40	10 16	—	*dép.*	9 58	9 52
Le Havre.....	*arr.*	12 40 s.	11 12	Mantes.....	*arr.*	10 21	10 15
				—	*dép.*	10 22	10 16
				Paris (Saint-Lazare).....	*arr.*	11 22	11 15

PRIX DES REPAS Vin non compris. { 1re cl. { Déjeuner. . **3** fr. **50** / Dîner . . . **5** » } 2e cl. { Déjeuner. . **2** fr. **25** / Dîner . . . **2** **50** }

TRAINS DE LUXE QUOTIDIENS

ENTRE

PARIS ET LONDRES

(**CLUB-TRAIN**)

Composé de *Wagons-restaurants et Salons* et desservi par bateau spécial à marche rapide

Paris (Nord)	*dép.*	3 15	soir	Douvres.....	*arr.*	8 50	(h. angl.)
Amiens.....	*arr.*	4 58		—	*dép.*	9 »	
—	*dép.*	5 03		**Londres** (St-Pauls).....	*arr.*	10 45	
Calais (gare marit.)	*arr.*	7 21		— (Victoria St).....	*arr.*	10 45	
—	*dép.*	7 28	(h. angl.)	— (Charing-Cross)....	*arr.*	10 45	
				— (Holborn Viad.)....	*arr.*	10 48	

ENTRE

LONDRES ET PARIS

(**CLUB-TRAIN**)

Composé de *Wagons-restaurants et Salons* et desservi par bateau spécial à marche rapide

Londres (Victoria St)....	*dép.*	3 »	soir	Calais (gare marit.).....	*arr.*	6 40	
— (Charing-Cross)....	*dép.*	3 »		—	*dép.*	6 40	(h. franc.)
— (Holborn Viad)	*dép.*	2 55		Amiens.....	*arr.*	8 59	
Douvres.....	*arr.*	4 40		—	*dép.*	9 04	
—	*dép.*	4 50		**Paris** (Nord).....	*arr.*	10 47	soir

Pour tous autres renseignements, consulter le SLEEPING-CAR,
Guide officiel de la Cie internationale des Wagons-Lits.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

TARIF SPÉCIAL (G. V.) N° 5

CARTES D'ABONNEMENT

DÉLIVRÉES SUR TOUTES SECTIONS DU RÉSEAU

Ces cartes, nominatives, sont valables pendant trois mois, six mois et un an pour les parcours et aux prix indiqués au tableau ci-contre.

CONDITIONS

I. — La carte d'abonnement est exclusivement personnelle ; elle doit être signée par l'abonné, qui est tenu de la présenter à toute réquisition et de se prêter, en outre, à toutes les mesures de contrôle que la Compagnie jugera convenable d'adopter. — L'abonné qui ne présente pas sa carte paie le prix de sa place. Ce prix est irrévocablement acquis à la Compagnie.

II. — La carte d'abonnement trouvée entre des mains autres que celles du titulaire est retenue par les agents de la Compagnie et annulée. Dans ce cas, il n'est fait à l'abonné aucun remboursement, même partiel, du prix de son abonnement, qui restera complètement acquis à la Compagnie, indépendamment de tous dommages et intérêts à lui réclamer.

Il en est de même si l'abonné s'en sert pour un parcours autre que celui qui y est indiqué.

Le tout sans préjudice de toutes poursuites correctionnelles.

III. — L'abonné a le droit de prendre et de quitter le train à toutes les stations comprises dans les parcours indiqués sur sa carte. En outre, tout train comportant des voitures de la classe pour laquelle l'abonnement a été souscrit, est à la disposition de l'abonné, à la condition, toutefois, que *pour le parcours à effectuer* l'affiche de la marche des trains indique que les voyageurs de la même classe *à plein tarif* ont accès dans le train.

IV. — La carte d'abonnement n'est valable que pour la classe de voiture qui s'y trouve désignée. En conséquence, tout abonné monté dans une voiture d'une classe supérieure à celle indiquée par sa carte a à payer le prix de la place qu'il a occupée, à moins qu'il n'ait prévenu le chef de la gare de départ ou le conducteur du train de son intention de changer de classe. Le supplément de prix à payer au départ ou à l'arrivée serait alors le montant qu'aurait à payer, en pareil cas, un voyageur porteur d'un billet simple, c'est-à dire la différence entre le prix afférent à la place occupée et celui de la place à laquelle le voyageur a droit en vertu de son abonnement.

Les cartes d'abonnement de 1re classe ne donnent pas droit aux places de luxe. — Les abonnés de 1re classe qui occupent ces places payent intégralement le supplément du prix fixé par le tarif spécial G. V. n° 2.

V. — L'abonné prend l'engagement :

1° De ne réclamer, en aucun cas, le prix de son abonnement qui reste acquis à la Compagnie ;

2° De ne point faire, au détriment de la Compagnie, le trafic de la messagerie, en présentant, comme lui appartenant, des colis ne faisant point partie de son bagage personnel ;

3° De se présenter, dès l'arrivée du train, à la gare destinataire pour prendre livraison de ses colis ou pour les faire mettre en dépôt, sur remise de son bulletin et production de sa carte d'abonnement ; si l'une quelconque de ces conditions n'était pas remplie, la taxe de la messagerie serait appliquée auxdits colis ;

4° De ne jamais transporter, soit sur lui, soit dans ses bagages à la main ou enregistrés, une quantité d'or représentant plus de 10.000 fr. ;

5° De n'exercer, à raison de l'abonnement, aucune action, ni prétendre à aucune indemnité contre la Compagnie pour cause d'arrêt, empêchement, retard, changement de service, diminution du nombre des trains ou défaut de place, qui l'obligerait à monter dans les voitures d'une classe inférieure.

Les abonnements doivent être demanndés au moins *huit jours* à l'avance. — Outre le prix principal de l'abonnement stipulé au tableau ci-dessous, et qui est payable en entier et d'avance, chaque abonné est tenu de remettre à la Compagnie, pour garantie de la restitution de sa carte, immédiatement après l'expiration de l'abonne-

ment, une somme de 10 francs, qui lui sera rendue en échange de sa carte. — A défaut de la remise de la carte le jour même, ou au plus tard dans les huit jours de la cessation de l'abonnement, cette somme de 10 francs sera acquise de plein droit à la Compagnie.

En cas de perte de sa carte, le titulaire doit en donner immédiatement avis à la Compagnie ; faute de quoi, il sera statué à son égard comme il est prévu ci-dessus pour le cas où sa carte est trouvée en d'autres mains.

Une nouvelle carte ne sera délivrée à l'abonné qu'après un délai de dix jours, nécessaire pour assurer l'efficacité du contrôle. — Cette carte, comme la première, n'est remise au titulaire qu'après le dépôt d'une nouvelle somme de 10 francs dans les conditions ci-dessus stipulées.

Les conditions du tarif général pour le transport des voyageurs, non contraires aux dispositions particulières qui précèdent, sont applicables au présent tarif spécial.

DISTANCES KILOMÉTRIQUES	PRIX DES CARTES D'ABONNEMENT								
	3 mois			6 mois			Un an		
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
De 1 à 6 kil.	50	38	28	75	57	42	113	86	63
— 1 à 7 —	60	45	33	90	68	50	135	102	75
— 1 à 8 —	70	52	38	105	78	57	157	117	86
— 1 à 9 —	78	58	43	117	87	64	175	130	96
— 1 à 10 —	84	63	46	126	95	69	189	142	104
— 1 à 11 —	90	68	49	135	102	74	202	153	111
— 1 à 12 —	95	72	52	143	108	78	214	162	117
— 13 à 14 —	105	79	58	158	118	87	236	178	130
— 15 à 16 —	114	85	63	171	128	95	256	193	142
— 17 à 18 —	122	92	68	183	138	102	275	207	151
— 19 à 20 —	130	98	72	195	147	108	293	220	162
— 21 à 22 —	138	103	76	207	155	114	310	233	171
— 23 à 24 —	145	109	80	218	163	120	326	245	180
— 25 à 26 —	152	114	83	228	171	125	342	256	187
— 27 à 30 —	164	123	90	246	185	135	369	278	203
— 31 à 35 —	179	134	98	268	201	147	402	302	221
— 36 à 40 —	192	144	106	288	216	159	432	324	239
— 41 à 45 —	205	154	113	307	230	170	460	342	254
— 46 à 50 —	216	163	119	324	243	179	486	365	269
— 51 à 60 —	238	179	131	357	268	197	535	403	295
— 61 à 70 —	258	194	142	387	291	213	580	437	320
— 71 à 80 —	277	208	152	416	312	228	625	470	342
— 81 à 90 —	295	221	162	443	332	243	665	500	364
— 91 à 100 —	311	234	171	467	351	257	700	525	385
— 101 à 120 —	342	257	188	515	385	282	770	575	425
— 121 à 140 —	370	278	204	555	417	305	835	625	460
— 141 à 160 —	396	297	218	595	446	325	895	670	490
— 161 à 180 —	421	315	231	630	473	345	950	710	520
— 181 à 200 —	444	333	244	665	500	365	1.000	760	550
— 201 à 225 —	475	355	260	710	530	390	1.060	795	585
— 226 à 250 —	500	375	275	750	560	410	1.120	840	615
— 251 à 300 —	545	410	300	820	615	450	1.230	925	675
— 301 à 350 —	590	440	325	885	665	490	1.330	1.000	735
— 351 à 400 —	630	470	350	945	710	525	1.420	1.060	790
— 401 à 450 —	670	500	370	1.000	750	555	1.500	1.120	840
— 451 à 500 —	705	530	390	1.050	790	585	1.580	1.180	885
— 501 à 600 —	775	580	425	1.150	870	640	1.730	1.300	960
— 601 à 700 —	835	625	460	1.250	940	690	1.870	1.410	1.030
— 701 à 800 —	895	670	490	1.340	1.000	735	2.010	1.500	1.100
— 801 à 900 —	950	710	520	1.420	1.060	780	2.130	1.590	1.170
— 901 à 1.000 —	1.000	750	550	1.500	1.120	825	2.250	1.680	1.240
— 1.001 à 2.000 —	1.100	820	605	1.650	1.230	900	2.480	1.850	1.360
Réseau (1).	»	»	»	1.800	1.350	1.000	2.700	2.000	1.500

(1) Les cartes qui sont valables sur tout le réseau P.-L.-M., le sont également sur le réseau P.-L.-M. algérien.

Voyages circulaires à itinéraires fixes

La Compagnie P.-L.-M. délivre, à des prix *très réduits*, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes extrêmement variés, d'une durée de valadité variant entre 15 et 99 jours, selon la longueur du parcours. Ces billets, au moyen desquels les voyageurs peuvent s'arrêter à un point quelconque de l'itinéraire, permettent de parcourir :

1° La Savoie (*Voyages nos 2 et 3.*) ; 2° Le centre de la France, l'Auvergne, le golfe de Gascogne et les Pyrénées (*Voyages 6 bis et 6 ter.*) ; 3° La France et la Suisse (*Voyages nos 1, 4, 4 A, 4 B, 5, 6, 7 et 81 à 83.*) ; 4° L'est et le centre de la France, la Suisse et l'Autriche jusqu'à Vienne (*Voyages 4 C et 4 D.*) ; 5° La France, l'Espagne et le Portugal (*Voyages nos 32 à 43.*) ; 6° La France et l'Algérie avec ou sans l'Espagne et l'Italie (*Voyages nos 51 à 70 C.*) ; 7° La France, la Belgique, la Hollande, les bords du Rhin et la Suisse (*Voyages nos 71 à 76*) ; 8° La France et l'Italie avec ou sans la Suisse, l'Autriche et la Bavière (*98 voyages : nos 84-1 A à 97-11 C.*)

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs

SUR LE RÉSEAU DE P.-L.-M.

BILLETS INDIVIDUELS ET BILLETS COLLECTIFS

Il est délivré, *pendant toute l'année*, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., des *billets individuels et des billets de famille*, à prix *très réduits*, pour effectuer sur ce réseau des *voyages circulaires*, à itinéraires établis par les *voyageurs* eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Ces billets, qui donnent à leur porteur le droit de s'arrêter dans toutes les gares de l'itinéraire, sont valables pendant 30, 45 ou 60 *jours*, suivant l'importance du parcours. Cette validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une durée égale à celle de la durée primitive, moyennant le paiement, chaque fois, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. Les *réductions* de prix varient entre 20 et 50 0/0. Arrêts facultatifs.

Les *billets de famille* ou *collectifs* sont délivrés aux familles d'*au moins* 4 personnes payant place entière et voyageant ensemble. Le prix s'obtient en ajoutant, au prix de trois billets de voyages circulaires à itinéraires facultatifs ordinaires, la moitié du prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois, sans, toutefois, que ce prix puisse descendre au-dessous de 50 0/0 du Tarif général appliqué à l'ensemble des membres de la famille.

Les demandes de billets doivent être faites 5 *jours* au moins à l'avance et être accompagnées d'une consignation de 10 fr. par billet demandé.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

PARIS A BERNE ET A INTERLAKEN

via DIJON-PONTARLIER. — LES VERRIÈRES-NEUCHATEL ou réciproquement

PRIX DES BILLETS :

de PARIS à BERNE ..... 1re classe **113.50** — 2e classe **85.50** — Valables 60 jours
— à INTERLAKEN ..... — **127.25** — — **97.15** — —

Billets délivrés du **15 Avril au 15 Octobre** *à la Gare de* **PARIS-LYON** *et dans les* **Bureaux succursales**

ARRÊTS FACULTATIFS SUR TOUT LE PARCOURS

Franchise de 30 kilogrammes de Bagages sur tout le parcours

TRAJET RAPIDE DE PARIS A BERNE

En 11 heures et demie sans changement de voiture (1re et 2e classe)

SLEEPING-CAR dans les Trains de nuit

Tous les billets ci-dessus sont valables pour tous les trains où sont admis les voyageurs porteurs de billets de même classe à plein tarif et pour le même parcours (*y compris par conséquent les express et les rapides*).

De PARIS à EVIAN sans réciprocité (Via Macon-Culoz)

VALABLES PENDANT 40 JOURS

avec faculté de **prolongation** *de* **2 périodes** *de* **20 jours** *chacune, moyennant un supplément, pour chaque prolongation, de* 10 0/0 *du prix des billets*

PRIX : 1re classe..... **135** fr. — 2e classe..... **100** fr.

Délivrés du 1 Juin au 30 Septembre

Trajet rapide sans changement de voiture en 12 h. 48

Départ de **Paris** à 7 h. soir. — Arrivée à **Evian** à 7 h. 48 matin.

Valables pour tous les trains ayant des voitures de leur classe (y compris les express et les rapides) à la condition, toutefois, que pour le parcours à effectuer, l'affiche de la marche des trains dispose que les voyageurs de même classe à plein tarif ont accès dans le train.

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

WAGONS-LITS ET DES GRANDS EXPRESS EUROPEENS

DIRECTION GÉNÉRALE :

Paris — 46, rue des Mathurins, 46 — **Paris**

SERVICE D'HIVER

WAGONS-LITS

entre Paris (Gare du Nord) Marseille-Vintimille

DÉPARTS :		
Correspondance de Londres par les départs de 8, 10 et 11 heures du matin		
Paris (gare du Nord)	7 50	s.
— (gare de Lyon)	8 45	
Lyon	5 11	m.
Marseille	11 15	
Nice	4 15	
Vintimille (*arr.*)	5 28	

DÉPARTS :		
Vintimille	12 05	s.
Nice	1 40	
Marseille	7 13	
Lyon	1 03	m.
Paris (gare de Lyon) *arr.*	9 20	
— (gare du Nord	10 25	

Départs pour l'Angleterre par les trains Paris (Nord) de 11 h. 30 m. et 3 h. 15 soir (Club-Train).

DOUBLE SERVICE DE WAGON-RESTAURANT ET SALONS

entre Paris-Bruxelles et vice versa

Paris (gare du Nord) *dép.*	8 20	m.	6 20	s.	**Bruxelles** (gare du Nord) *dép.*	6 42	m.	5 39	s.
Compiègne	»		7 37		Id. (gare du Midi)	7 13		6 03	
Saint-Quentin	10 36		8 44		Mons *dép.*	8 19		7 09	
Mons	12 32		10 37		Saint-Quentin	10 19		9 14	
Bruxelles (gare du Midi) *arr.*	1 38		11 40		Compiègne	11 22		10 17	
Id. (gare du Nord)	2 05		12 01	m.	**Paris** (gare du Nord) *arr.*	12 33		11 33	

Wagon-Restaurant entre Paris-Lille et vice-versa

Paris *dép.*	7 10	s.	**Lille** *dép.*	7 45	m.
Longueau *arr.*	8 55		Douai	8 17	
Amiens	9 17	s.	Arras	8 43	
			Longueau *arr.*	9 35	
Longueau *dép.*	9 »		**Amiens**	9 52	m.
Arras »	9 57		Longueau *dép.*	9 42	
Douai »	10 23		**Paris** *arr.*	11 25	
Lille *arr.*	10 55				

Wagons-Lits entre Paris-Cologne

Paris (gare Nord) *dép.*	9 25	s.	**Cologne** *dép.*	11 »	s.
Tergnier	11 13		Aix-la-Chapelle (buffet)	12 24	m.
Erquelines (buffet)	1 16		Verviers (buffet) h^re^ belge	1 01	
Charleroi (buffet)	1 54		Liège (buffet)	1 46	
Namur	2 36		Namur	3 01	
Liège	3 49		Charleroi	3 50	
Verviers	4 29		Erquelines (buffet)	4 24	
Aix-la-Chapelle (buffet)	6 03		Tergnier (buffet)	6 39	
Cologne *arr.*	7 17		**Paris** (gare du Nord) *arr.*	8 39	

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

CONDITIONS GÉNÉRALES

Des Billets d'Excursions

OU DES

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FIXES

Billets. — Pour être valables, les billets doivent porter le timbre à date de la gare de départ et la signature du titulaire. Ils sont personnels et ne peuvent être transférés.

Les voyageurs doivent représenter à toute réquisition des agents des Compagnies leurs billets complets, sauf les coupons correspondants aux trajets effectués. Ils sont tenus, en outre, de donner leur signature chaque fois qu'elle leur est demandée.

Tout coupon isolé est considéré comme nul et retiré, si le voyageur ne peut représenter en même temps les autres parties du billet qui doivent rester entre ses mains, y compris la couverture qui porte sa signature et la date de laquelle part la durée de la validité du billet.

Le voyageur est prié de veiller avec soin à ce que les coupons relatifs à des parcours restant à effectuer ne soient pas détachés du billet par le personnel des trains ou des gares.

Au cas où, par erreur, des coupons relatifs à des parcours non encore effectués auraient été détachés, le voyageur doit demander immédiatement la restitution des coupons, ou en référer au besoin au chef de la gare la plus proche.

En cas de perte du billet, d'interruption ou d'abandon du voyage pour une cause quelconque (maladie, etc.), qui ne permettrait pas au voyageur de continuer son voyage, les Compagnies ne sont tenues à aucun remboursement pour les parcours restant à effectuer.

Validité. — Les billets sont valables pendant la durée qu'ils indiquent, jour pour jour, non compris le jour de départ.

Prolongation. — La durée de validité de la plupart des voyages circulaires peut être prolongée moyennant supplément (Voir les conditions particulières pour chaque itinéraire).

Bagages. — Moyennant la taxe de 0 fr. 10 par chaque enregistrement, les voyageurs ont droit au transport gratuit de 30 kilog. par billet entier et 20 kilogr. par demi-place.

Pour chaque partie du parcours, les bagages sont enregistrés à chaque point de départ. En cas de séjour des bagages dans les gares du parcours autorisé, il est dû les frais accessoires du dépôt, conformément aux tarifs généraux des Compagnies.

Trains. — Tous les trains portant des voyageurs de même classe à plein tarif sont à la disposition des voyageurs porteurs de billets circulaires, dans les conditions toutefois portées à la connaissance du public dans l'affiche de la marche des trains de chacune des Compagnies intéressées.

Itinéraire. — Les voyageurs peuvent suivre, à leur gré, l'itinéraire dans *l'ordre inverse* de celui indiqué. — Toutefois ce sens ne peut être modifié pendant le cours du voyage.

Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Tout parcours non prévu dans l'itinéraire doit être payé à part sans aucune compensation avec les parcours abandonnés.

Parcours supplémentaires. — Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une station du réseau située sur l'itinéraire, des billets de voyages circulaires ou d'excursion empruntant le réseau ou inversement des billets d'aller et retour de 1re et 2e classe, à prix réduits.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

Le délai de validité des billets pour parcours supplémentaires expire en même temps que celui des billets d'excursion auxquels ils viennent se souder. Toutefois ce délai est prolongé de trois jours pour le billet aller et retour délivré au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

Arrêts. — Indépendamment des arrêts à toutes les gares indiquées sur les coupons, le voyageur a la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains. Toutefois il doit faire apposer sur une des cases disposées à cet effet le timbre de la gare où il s'arrête.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS AUX STATIONS THERMALES ET HIVERNALES

DES PYRÉNÉES

Des Billets d'*ALLER ET RETOUR*, avec réduction de **25** 0/0 en 1re classe et de **20** 0/0 en 2e et 3e classe sur les prix calculés au Tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'*Orléans*, pour Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, etc.

DURÉE DE VALIDITÉ : 15 jours

NON COMPRIS LES JOURS DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Les billets d'aller et retour sont délivrés par l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent à leur gré choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégeant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Exceptionnellement, les voyageurs porteurs de billets d'aller et retour pour **Biarritz** peuvent descendre à **Bayonne** à l'aller et repartir de cette gare au retour.

Excursions en Touraine aux Châteaux des Bords de la Loire

et aux Stations Balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande

PREMIER PARCOURS

Durée : 30 Jours

PRIX DES BILLETS

1re classe : **86** fr. — 2e classe : **63** fr.

Paris — Orléans — Blois — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande — Angers et retour à Paris, *via Blois* ou *Vendôme*, ou *via Chartres*, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

DEUXIÈME PARCOURS

Durée : 15 Jours

PRIX DES BILLETS

1re classe : **54** fr. — 2e classe : **41** fr.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via Blois* ou *Vendôme*.

BAINS DE MER

Ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande

Billets du Dimanche

Pendant la saison des bains de mer, c'est-à-dire du *1er Mai au 31 Octobre* de chaque année, il est délivré des billets aller et retour réduits de 40 0/0 en 1re classe, 35 0/0 en 2e classe et 30 0/0 en 3e classe, savoir : les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de :

La Chapelle-du-Chêne ..... } *Via* La Flèche
Mézeray ..... } *Via* La Flèche
Arnège ..... } *Via* La Flèche
Neuillé-Pont-Pierre ..... } *Via* La Flèche

Baugé (*via* La Flèche).
Jumelles-Brion (*via* Saumur).
Saint-Antoine-du-Rocher (*via* Tours).
Et de Châteaubriant.

Ainsi qu'aux gares et aux stations intermédiaires (Nantes exclus) comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire (inclus) pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, le Croisic et Guérande.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir : ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER A ARCACHON

Pendant toute l'année, il est délivré pour **ARCACHON**, les VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE de chaque semaine, au départ de toute station du réseau d'Orléans, *située à plus de* 50 *kilomètres et à moins de* 300 *kilomètres* d'**ARCACHON**, des billets d'aller et retour de toute classe, avec réduction de **40** 0/0 en 1re classe, **35** 0/0 en 2e classe et **30** 0/0 en 3e classe sur le double du prix des billets simples.

Par exception, la gare de **Poitiers**, qui est située à 312 kilomètres d'**Arcachon**, est admise à bénéficier du tarif ci-dessus.

NOTA. — Les voyageurs de la ligne de **LA SAUVE** devront se rendre à leurs frais de **Bordeaux-Passerelle** à **Bordeaux-Saint-Jean**, jusqu'à ce que la ligne de **La Sauve** soit reliée directement à la gare de **Bordeaux-Bastide.**

Les billets délivrés les vendredis et samedis sont valables pour le retour jusqu'au lundi, inclusivement; ceux délivrés le dimanche sont valables jusqu'au mardi suivant, inclusivement.

Ces billets sont délivrés par l'itinéraire le plus court.

GOLFE DE GASCOGNE, CENTRE DE LA FRANCE ET PYRÉNÉES

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les Stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne

Les billets d'aller et retour de famille de 1re et 2e classe sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations des réseaux d'*Orléans*, de l'Etat et du *Midi*, pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Biarritz.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de	2	personnes	20 %
—	3	—	25 %
—	4	—	30 %
—	5	—	35 %
—	6	—	40 %

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée

PÈLERINAGES

1° SAINTE-ANNE D'AURAY (Morbihan)

A l'occasion du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray (Morbihan), il est délivré, chaque année, du 1er *mai* au 31 *octobre inclusivement*, des billets aller retour, de toutes classes, pour les stations d'AURAY et de Sainte-Anne d'Auray avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, 35 0/0 en 2e classe et 30 0/0 en 3e classe sur le double du prix des billets simples.

2° A ROCAMADOUR (Lot)

A l'occasion du pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1er *mai* au 31 *octobre inclusivement*, des billets aller et retour de toutes classes, pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, 35 0/0 en 2e classe et 30 0/0 en 3e classe sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de moins de 250 kilomètres.

3° A LOURDES

Billets d'aller et retour de toutes classes à destination de Lourdes

Au départ de toutes les gares des réseaux de l'Est (Paris-Est et Est-Ceinture exceptés), **de l'État, du Nord** (Paris-Nord et Nord-Ceinture exceptés), **d'Orléans, de l'Ouest** (Paris-Saint-Lazare, Paris-Montparnasse et Ouest-Ceinture exceptés), **de Paris-Lyon-Méditerranée et des gares de la Compagnie du Midi situées à plus de 150 kilomètres de LOURDES.**

Durée de validité variable suivant la longueur des parcours.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

SERVICE DIRECT DE LONDRES

SERVICES PAR TRAINS RAPIDES

ENTRE

LONDRES, LE MONT-DORE & LA BOURBOULE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

LIEUX DE DÉPART et de DESTINATION	PRIX DES PLACES 1re CLASSE	PRIX DES PLACES 2e CLASSE	DURÉE DE VALIDITÉ
	fr. c. (*)	fr. c. (*)	
De LONDRES à La Bourboule et au Mont-Dore (sans réciprocité) :			
1° *Via* Douvres et Calais *via* Folkestone et Boulogne, Paris et Laqueille	186 70	141 30	45 jours.
2° *Via* Dieppe, Paris et Laqueille	150 55	110 80	

La durée de validité des billets peut être prolongée d'une période de 45 jours, moyennant le paiement des suppléments suivants :

Via Calais et Boulogne. 1re cl. : 58 fr. 10 — 2e cl. : 38 fr. 55.
Via Dieppe..... — 38 fr. 10 — — 29 fr. 50.

La période de prolongation part de l'expiration de la période de validité primitive. — La prolongation ne peut être demandée que pour des billets non périmés.

CONDITIONS

Les prix des billets comprennent la traversée de Paris en omnibus spéciaux des Compagnies du Nord, de l'Ouest et d'Orléans et le trajet en diligence entre Laqueille, La Bourboule et le Mont-Dore et réciproquement au retour. Ce trajet peut également être effectué en calèche ou en landau moyennant un supplément de prix.

Le voyageur peut s'arrêter à Paris. Il peut, en outre, sur le réseau de Paris à Orléans, s'arrêter à toutes les gares situées sur le parcours, à charge par lui de faire timbrer son billet, à l'arrivée, à chaque gare où il s'arrête.

Les Compagnies déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la coïncidence de trains.

Le jour de l'émission, constaté par l'apposition du timbre de la gare de départ, compte pour un jour dans le calcul de validité du billet. Le jour de l'arrivée compte également pour un jour.

Bagages. — Les bagages sont enregistrés directement de Londres pour la Bourboule et le Mont-Dore et réciproquement, au retour. Les voyageurs ont droit à 25 kilogrammes de franchise par billet.

Visite de la douane. — Pour les provenances de Londres, les bagages à destination la Bourboule et du Mont-Dore sont visités aux gares de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Nord suivant la direction prise par le voyageur.

L'application du présent tarif reste d'ailleurs soumise aux conditions des tarifs intérieurs de chaque Compagnie, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

AVIS IMPORTANT

(*) En sus des prix fixés aux paragraphes 1 et 2, il est perçu les taxes supplémentaires suivantes :

1° *Via* Calais-Boulogne, 3 fr. 50 au profit des Chambres de commerce de Calais et de Boulogne. (Loi du 1er septembre 1884) ;

2° *Via* Dieppe, 4 francs au profit de la Chambre de commerce de Dieppe. (Loi du 3 septembre 1884). — Décision ministérielle du 6 mars 1889, et de la société du port de Newhaven.

Chemins de Fer du Nord et de Paris-Lyon-Méditerraunée

DE PARIS A LA MÉDITERRANÉE

Les Compagnies de P.-L.-M. et du Nord viennent d'organiser, de concert, un service rapide avec voitures directes de Calais à Nice et Vintimille établissant, entre l'Angleterre et le littoral méditerranéen, des relations nouvelles qui nous paraissent appelées à un grand succès auprès du public.

Dans le sens de l'Angleterre vers le littoral méditerranéen

Les voyageurs ont chaque jour à leur disposition :

Un train express partant de Londres à 8 heures du matin et arrivant à Paris (*via* Douvres-Calais) à 4 h. 26 soir.

Un train rapide partant de Londres à 10 heures du matin et arrivant à Paris (*via* Folkestone-Boulogne) à 5 h. 47 soir.

Un train rapide partant de Londres à 11 heures du matin et arrivant à Paris (*via* Douvres-Calais) à 7 heures du soir.

Un train de luxe (club-train), partant de Londres à 3 heures du soir et arrivant à Paris (*via* Douvres-Calais), à 10 h. 47 soir.

Un train express partant de Londres à 8 h. 15 du soir et arrivant à Paris (*via* Douvres-Calais) à 5 h. 50 matin.

Les trains partant de Londres, à 8 h. 10 et 11 heures du matin, trouvent à la gare de Paris-Nord un train rapide journalier, de Paris à Vintimille, contenant des lits-salons, sleeping, et voitures ordinaires de première classe, et partant de Paris-Nord à 7 h. 50 du soir pour arriver le lendemain à Nice à 3 h. 57 du soir, et à Vintimille à 5 h. 28 du soir.

Une voiture de 1re classe-Nord, à double coupé-lits-toilette, et une voiture de 1re classe ordinaire vont sans transbordement de Calais à Vintimille par le train rapide partant de Calais-Maritime à 2 h. 52 soir (11 heures du matin de Londres), et arrivant à Vintimille le lendemain à 5 h. 28 soir.

Le train partant de Londres à 3 heures soir (club-train) continue une fois par semaine comme train de luxe Méditerranée-Express sur Vintimille, il quitte la gare de Paris-Nord, le jeudi, à 7 h. 40 soir, et arrive le lendemain à Nice à 7 heures soir, et à Vintimille à 8 h. 36 soir.

Ce train est exclusivement composé de sleeping-car et d'un wagon-restaurant.

Prochainement il sera rendu tri-hebdomadaire.

Tous les vendredis il continue comme Péninsular-Express sur Brindisi (*via* Modane), où il va rejoindre le paquebot de la malle des Indes.

Le train partant de Londres à 8 h. 15 soir comporte entre Calais et Vintimille une voiture directe de 1re classe à coupé-fauteuils qui quitte la gare de Paris-Nord à 6 h. 20 du matin pour être conduite à la gare de Lyon qu'elle quitte à 9 heures du matin et à Vintimille à 8 heures du matin.

Les divers trains partant de Paris-Nord pour le littoral relèvent à cette gare les express venant du nord de la France, ainsi que les trains internationaux venant de la Belgique, la Hollande et l'Allemagne.

Dans le sens du littoral méditerranéen vers l'Angleterre

Les voyageurs ont à leur disposition :

Un train rapide partant de Vintimille à 11 h. 25 matin, de Nice à 1 h. 10 soir, qui arrive à Paris-Nord le lendemain à 9 h. 55 matin, en correspondance avec le train rapide partant de Paris-Nord à 10 h. 20 matin et arrivant à Londres (*via* Boulogne-Folkestone) à 5 h. 50 soir.

Un train rapide, qui comporte, entre Vintimille et Calais, une voiture de 1re classe-Nord à double coupé-lits-toilette, et une voiture de 1re classe ordinaire, part de Vintimille à 12 h. 5, de Nice à 1 h. 40 soir et arrive à Paris-Nord le lendemain à 10 h. 25 matin, continue sur Calais par le rapide partant de Paris-Nord à 11 h. 30 matin et arrivant à Londres (*via* Calais-Douvres) à 7 heures soir.

Un train de luxe hebdomadaire (Méditerranée-Express), exclusivement composé de voitures de la Compagnie de wagons-lits avec wagon-restaurant, part le samedi de Vintimille à 6 h. 14 soir, de Nice à 8 heures soir, arrive à Paris-Nord le lendemain à 2 h. 40 soir et continue à 3 h. 15 soir par le club-train sur Londres (*via* Calais-Douvres), pour arriver à Londres à 10 h. 45 soir.

Prochainement ce train de luxe sera rendu tri-hebdomadaire. Un train express partant de Vintimille à 8 h. 38 soir, de Nice à 10 h. 30 soir, comporte entre Vintimille et Calais une voiture de 1re classe à coupé-fauteuils, qui arrive le lendemain à 7 h. 25 soir, à Paris-Nord, qu'elle quitte par le train de malle partant à 8 h. 25 soir, et arrivant à Londres (*via* Calais-Douvres) à 5 h. 55 matin.

Les divers trains ci-dessus venant du littoral de la Méditerranée sont en correspondance à Paris-Nord avec les trains internationaux pour la Belgique, la Hollande et l'Allemagne.

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

WAGONS-LITS ET DES GRANDS EXPRESS EUROPÉENS

DIRECTION GÉNÉRALE

46, Rue des Mathurins, 46, PARIS

SERVICE D'HIVER

MÉDITERRANÉE-EXPRESS

Train de Luxe entre LONDRES-PARIS-VINTIMILLE

Ce service est assuré par voitures spéciales attelées au **Club-Train** et continuant directement sur Cannes, Nice et Vintimille.

LONDRES-PARIS-VINTIMILLE

DÉPARTS

Londres,	le jeudi.	3 h. » s.
Paris	id.	11 h. 40
Lyon,	le vendredi.	8 h. 55 m.
Marseille	id.	2 h. 42 s.
Nice	id.	7 h. 25
Vintimille	(*arr.*). id.	8 h. 36

VINTIMILLE-LONDRES-PARIS

DÉPARTS

Vintimille,	le samedi.	6 h. 14 s.
Nice	id.	8 h. »
Marseille,	le dimanche.	12 h. 30 m.
Lyon	id.	6 h. 50 s.
Paris	id.	3 h. 15
Londres	(*arr.*). id.	10 h. 45

PRIX DES REPAS dans le *Méditerranée-Express* (vin non compris)

Déjeuner : 5 francs. Dîner : 10 francs.

La visite de la douane se fait en cours de route

Le Méditerranée-Express aura plusieurs départs par semaine, dans le plein de la saison d'hiver

LE TRAIN DE LUXE

CALAIS-ROME-EXPRESS

ENTRE

(LONDRES) CALAIS-PARIS-ROME

Sera remis en circulation dans les premiers jours de Janvier 1893

Pour tous autres renseignements, consulter le **Sleeping Car,** *Guide officiel de la Compagnie internationale des Wagons-Lits.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS

ET

DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES PAR ACTIONS

(Cotées et non cotées)

ET

DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

TÉLÉPHONE : **211-35**

447
99

1899

PRIX : 25 FRANCS

ADMINISTRATION :

8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8

PARIS

AVANT-PROPOS

Les souscripteurs de l'édition 1897-1898 de l'**Annuaire des Sociétés Françaises par actions** trouveront dans l'édition 1899 de notables et importantes modifications.

D'abord, nous avons été obligés de modifier le caractère par la raison toute simple que le nombre des Sociétés sur lesquelles nous donnons des renseignements est plus que doublé. Mais, ne voulant pas augmenter le prix de l'Annuaire, prix déjà élevé, en publiant deux volumes, nous avons fait contenir dans un seul la matière des deux volumes. A cette modification, nos abonnés trouvent donc tout bénéfice, tout avantage.

Nous avons, en outre, considérablement augmenté les renseignements sur un grand nombre de Sociétés contenues dans l'édition précédente ; et on ne saurait croire combien il est difficile de donner sur certaines Sociétés, qui refusent de les communiquer, des renseignements précis et exacts. Aussi existe-t-il encore certaines notices incomplètes ; nous sommes assurés de pouvoir les compléter dans l'édition de 1900, malgré la mauvaise volonté des intéressés.

Ces Sociétés, il est vrai, ont des raisons particulières pour ne pas se faire connaître du public : les unes parce qu'elles ne sont pas prospères, les autres parce qu'elles sont trop prospères. Et c'est bien la justification de notre excuse.

Notre seul objectif étant de publier une œuvre sérieuse, complète et exacte nous atteindrons ce but malgré tous les obstacles, et, après avoir examiné le travail considérable qu'il a fallu pour éditer **l'Annuaire général des Sociétés françaises par actions** (édition 1899), nos lecteurs auront la certitude que nous atteindrons le but que nous poursuivons.

Un ouvrage de cette importance ne peut jamais être parfait, car ce qui l'est aujourd'hui ne l'est plus le lendemain. Aussi faut-il se contenter de le faire aussi parfait que possible.

C'était notre but hier. C'est notre but de demain.

L'ÉDITION DE 1900

DE

l'Annuaire Général

des

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

PAR ACTIONS

consacrera plusieurs chapitres aux Sociétés

qui participeront à

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Les Sociétés peuvent donc, dès ce jour, nous envoyer tous les renseignements qu'elles voudront faire publier au sujet de leur exposition respective.

Chaque Société recevra d'ailleurs, en temps utile, une circulaire lui faisant connaître les conditions de cette publicité spéciale.

AVIS

Chaque épreuve, sans exception, a été soumise à sa société respective.

Il pourrait se faire malgré cela que quelques erreurs soient restées inaperçues ; c'est donc agir dans l'intérêt général que de nous les signaler. Cela permettra d'en prendre bonne note pour la prochaine édition.

Nous prions MM. les Administrateurs et Directeurs de Sociétés de vouloir bien nous tenir au courant des décisions, transformations, changements, distributions de dividendes, etc., lesquels seront immédiatement enregistrés par nous. Nous insistons particulièrement sur le chiffre des dividendes distribués et sur le montant des réserves en fin d'exercices 1898 et 1899.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Société anonyme fondée en 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence, PARIS

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

A. Rue Notre-Dame-d-Victoires, 48.
B. Boul. Malesherbes, 37.
C. Rue de Turbigo, 38.
D. Rue du Bac, 13.
E. Rue Saint-Honoré, 207.
F. Rue des Archives, 19.
G. Boul. St-Germain. 96.
H. Boul. Voltaire, 21.
I. Boul. St-Germain, 13.
J. Rue du Pont-Neuf, 16.
K. Rue de Passy, 56.
L. Rue de Clichy, 72.
M. Boul. Magenta, 60.
N. R. Faub.-St-Honoré, 103.
O. Rue St-Antoine, 236.
P. Pl. de l'Opéra, 4 (English and American office).
R. Rue du Louvre, 42.
S. Rue du Faubourg Poissonnière, 11
T. Avenue de Villiers, 72.
U. Carref. de la Croix-Rouge, 2.
V. Boul. Sébastopol, 114.
W. Rue de Flandre, 105.
X. Rue Port-de-Bercy, 17.
Y. Rue Vieille-du-Temple, 124.
Z. Boul. Barbès, 34.
AB. Carref. de l'Odéon, 2.
AC. Rue Lecourbe, 93.
AD. Aven. des Te nes, 59.
AE. Aven. d'Orléans, 5.
AF. R. St-Dominique, 106.
AG. Aven. Kléber, 45.
AH. Boul. Voltaire, 166.
AI. Rue Lafayette, 94.
AJ. Av. des Champs-Elysées, 91.
AK. Rue de Rennes, 150.
AL. Aven. des Gobelins, 9.
AM. Boul. Haussmann, 113
AN. Rue Réaumur, 112.
AO Rue Donizetti, 4.
AP. Rue de Provence, 120.
***AR.** boul. Montmartre, 15.

AGENCES ET BUREAUX DE BANLIEUE :

ASNIÈRES. — AUBERVILLIERS. — BOULOGNE-SUR SEINE. — CHARENTON (Saint-Maurice).
CHOISY-LE-ROI. — CLICHY. — ISSY-LES-MOULINEAUx. — NEUILLY-SUR-SEINE.
NOGENT-SUR-MARNE. — RAINCY (Le). — SAINT-DENIS. — SCEAUX. — SÈVRES. — VINCENNES.

AGENCES DE PROVINCE :

Agen.
* Aix (B.-du-R.).
Alais.
* Albi.
Alençon.
Amiens.
* Angers.
* Angoulême.
Annecy.
Annonay.
Apt.
Argentan.
Arles.
* Arras.
Auch.
Auray.
Aurillac.
* Autun.
* Auxerre.
* Avignon.
Avize.
Avranches.
Ay.
Bar-le-Duc.
Bar-sur-Seine.
Bayeux.
* Bayonne.
* Beaune.
Beauvais.
Belfort.
Bergerac
Bernay.
* Besançon.
* Béziers.
Biarritz.
* Blois.
Bolbec.
* Bordeaux.
Boulogne-s-M.
* Bourges.
Brest.
Brignoles.
Brive.
* Caen.
Cahors.
Cambrai.
* Cannes.
Carcassonne.
Carpentras.
* Castres.
Caudry.
Cavaillon.
Cette.
* Chalon-s-S.
Chalons-s-M.
Chambon-Feugerolles.
Chartres.
Châteaudun.
Châteaurenard
Chateauroux.
Château-Thierry.
Chaumont.
Chauny.
Cherbourg.
Chinon.
Clermont-Ferr.
Cognac.
Condom.
Coutances.
Creil.
Dax.
* Dieppe.
* Dijon.
Dinan.
Douai.
Doué-la-Fontaine.
* Draguignan.
Dreux.
* Dunkerque.
Elbeuf.
* Epernay.
* Epinal.
Etampes.
Eu.
Evreux.
Falaise.
Flèche (la).
Foix.
* Fontainebleau.
Fontenay-l-C^te.
Fougerolles.
Gaillac.
Granville.
Grasse.
Gray.
* Grenoble.
Guingamp.
Guise.
* Havre (le).
Hirson.
Honfleur.
* Hyères.
Jarnac.
Jussey.
Laigle.
* Laon.
Lapalisse.
* Laval.
Lavelanet.
* Lille.
* Limoges.
Lisieux.
Lodève.
Lorient.
Lons-l-Saunier.
Loudun.
Louviers.
Lure.
Luxeuil.
* Lyon.
* Mâcon.
Mamers.
Mans (le).
Mantes.
Marmande.
* Marseille.
Maubeuge.
Meaux.
Melun.
Meulan.
Meursault.
Millau.
Moissac.
Montargis.
* Montauban.
Mont-de-Marsan.
Montélimar.
Montereau.
Montluçon.
* Montpellier.
Morlaix.
Moulins.
* Nancy.
* Nantes.
* Narbonne.
Nevers.
* Nice.
* Nimes.
Niort.
Oloron.
* Orléans.
Pamiers.
* Pau.
Périgueux.
* Perpignan.
Pertuis.
* Pézenas.
* Poitiers.
Pont-Audemer
Pont-l'Evêque.
* Pontoise.
Puy (le).
Quimper.
* Reims.
Remiremont.
Rennes.
Rive-de Gier.
* Roanne.
Rochefort-s-M.
* Rochelle (la).
Roche-s-Yon (la)
Rodez.
Roubaix.
* Rouen.
Ruffec.
St-Brieuc.
St-Chamond.
St-Dié.
* St-Etienne.
St-Gaudens.
Saint-Germain-en-Laye.
Saint-Jean-d'Angély.
St-Lo.
St-Loup-s-Semouse.
* St-Malo.
St-Nazaire.
St-Pons.
* St-Quentin.
St-Remy (B.-du-R.)
St-Servan.
Sarlat.
Saumur.
* Sedan.
Semur.
* Sens.
* Soissons.
Tarare.
Tarascon.
Tarbes.
Thiers.
Thizy.
* Toulon.
* Toulouse.
Tournus.
* Tours.
Troyes.
Tulle.
* Valence.
* Valenciennes
Vannes.
Verneuil-s-Avre.
Vernon.
* Versailles.
Vervins.
Vesoul.
* Vichy.
* Vierzon.
Villefranche-de-Rouerg.
Villeneuve-s-Lot.
Voiron.

AGENCE DE LONDRES : 5, FENCHURCH STREET, E. C.

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; **Ordres de Bourse** (France et Etranger) : **Souscriptions sans frais ; Vente au guichet de valeurs livrées immédiatement** (Obl. de Ch de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama, etc.) ; **Escompte et Encaissement de Coupons ; Mise en règle de Titres ; Avances sur Titres ; Escompte et Encaissement d'Effets de commerce ; Garde de Titres ; Garantie contre le remboursement au pair** et les risques de non-vérification des tirages ; **Transports de fonds** (France et Etranger) ; **Billets de crédit circulaires ; Lettres de crédit ; Renseignements ; Assurances ; Services de Correspondant,** etc.



LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

au siège central et dans plusieurs Agences, depuis 5 francs par mois.
Tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

(*) Les Agences marquées d'un astérisque sont pourvues d'un service de location de Coffres-forts.

(Voir la notice, page 171, et la notice complémentaire du chapitre : Appendice, page 1238).

TABLE DES CHAPITRES

Loi du 24 juillet 1867 1
Note concernant les droits à acquitter sur les actions et obligations des Sociétés..... 12
Décret portant règlement d'administration publique pour la constitution des Sociétés d'assurances 16
Loi relative aux titres au porteur 22
Rentes françaises 27
Agents de change (Paris) 29
— — Province 31
Banques et banquiers de Paris 34
Banquiers de Province 46

CHAPITRE Ier. — **Alimentation**

Sociétés faisant le commerce d'alimentation 64
Biscuits 70
Boulangerie, Meunerie 71
Chocolats, Confiserie 73
Conserves 74
Sociétés coopératives de consommation 77
Lait, Beurre, Fromages 84
Sociétés diverses 87

CHAPITRE II. — **Assurances**

Incendie 89
Vie 104
Accidents 117
Maritimes 124
Agricoles 133
Sociétés diverses 135

CHAPITRE III. — **Banques**

Etablissements de crédit et Banques d'émission 143
Banques d'escompte et d'opérations de Bourse 174
Banques et Caisses mobilières et immobilières 201
Cautionnements 208
Sociétés d'épargne et de reconstitution de capitaux 208
Associations financières 212
Banque de prêts sur marchandises ; warrants 212

CHAPITRE IV. — **Blanchisseries, Teintureries** 215

CHAPITRE V. — **Canaux**

Canaux d'irrigation 221
Canaux de navigation 223

CHAPITRE VI. — **Carrières**

Ardoisières 229
Asphalte, Bitume 233
Briques 234
Céramique 235
Chaux et Ciments 238
Faïences 246
Granits, Marbres, Porphyres 247
Pavages 251
Phosphates 251
Plâtrières 254
Tuiles 257
Carrières diverses 259

CHAPITRE VII. — **Chemins de fer**

Grandes lignes 267
Lignes secondaires 278
Lignes étrangères 311

CHAPITRE VIII. — **Commerce**

Bazars 329
Bijouterie 330
Chaussures et Cuirs 333
Jumelles, Optique, Instruments de précision et de musique 338
Liéges, Bouchons 341
Magasins de nouveautés, Habillements, Modes 342
Photographie 350
Renseignements commerciaux 353
Sociétés commerciales 355
Commerces et Industries divers 362

CHAPITRE IX. — **Distilleries, Brasseries**

Distilleries 369
Alcools et Liqueurs 375
Brasseries et Malteries 377

CHAPITRE X. — Docks, Halles, Abattoirs, Marchés

Abattoirs 391
Docks et Entrepôts 391
Halles et marchés 397
Magasins généraux 398

CHAPITRE XI. — Eaux (Service des Villes) 401

CHAPITRE XII. — Eclairage

Eclairage et chauffage par le gaz 415
Fabrication de compteurs et appareils divers 463
Acétylène 468
Huiles minérales et pétrole 472

CHAPITRE XIII. — Ecoles, Sociétés savantes, Hôpitaux, Sociétés de Bienfaisance 479

CHAPITRE XIV. — Electricité

Eclairage et chauffage par l'électricité 485
Télégraphe, Téléphone, Câbles 494
Appareils et Machines électriques 499
Forces électriques et motrices 508
Sociétés diverses 518

CHAPITRE XV. — Etablissements thermaux et balnéaires, Cercles, Eaux minérales

Etablissements thermaux 529
Bains de mer 535
Casinos et Cercles 537
Eaux minérales et gazeuses 541

CHAPITRE XVI. — Exploitations et Produits agricoles 553

CHAPITRE XVII. — Filatures, Linières, Cotonnières, Tissages 563

CHAPITRE XVIII. — Glaces et Glacières 581

CHAPITRE XIX. — Hôtels, Cafés, Restaurants 585

CHAP. XX. — Immeubles, Sociétés immobilières et foncières, Terrains à bâtir 599

Chapitre XXI. — Métallurgie

Aciéries 645
Constructions maritimes, mécaniques, métallurgiques 649
Fonderies et Forges 673
Hauts fourneaux 690
Usines 703
Sociétés diverses 706

Chapitre XXII. — Mines

Agglomérés, Charbonnages, Houillères 721
Mines de cuivre 769
Mines de fer 773
Mines d'or 778
Mines diverses 800
Sociétés diverses se rattachant à l'industrie minière 819

Chapitre XXIII. — Moulins 829

Chapitre XXIV. — Navigation

Compagnies de navigation et d'armement maritimes 833
Transports fluviaux 843
Sociétés diverses se rattachant à l'industrie maritime 849

Chapitre XXV. — Papeterie, Presse, Publicité, Imprimeries, Librairies

Annonces et Publicité 852
Annuaires, Répertoires 858
Imprimeries 861
Journaux, Revues, Publications diverses 868
Librairies, Editions 893
Papeterie, Cartonnage 896
Sociétés diverses 905

Chapitre XXVI. — Poudres, Explosifs et Armes

Armes 907
Poudres et Explosifs 908

Chapitre XXVII. — Produits chimiques

Engrais et Vidanges 913
Produits chimiques divers 917
Savonneries et Stéarineries 940

CHAPITRE XXVIII. — Produits pharmaceutiques et drogueries..... 943

CHAPITRE XXIX. — Salines..... 949

CHAPITRE XXX. — Sociétés coloniales..... 955

CHAPITRE XXXI. — Sociétés coopératives de production..... 983

CHAPITRE XXXII. — Sociétés créées en vue de l'Exposition de 1900... 987

CHAPITRE XXXIII. — Sociétés d'études..... 993

CHAPITRE XXXIV. — Spectacles, Théâtres, Concerts..... 997

CHAPITRE XXXV. — Sucres

Sucreries..... 1005
Raffineries..... 1015

CHAPITRE XXXVI. — Transports par terre

Camionnages, Messageries..... 1019
Déménagements, Garde-meubles..... 1021
Omnibus..... 1022
Tramways..... 1024
Transports automobiles..... 1061
Voitures..... 1064
Sociétés diverses de transport..... 1066

CHAPITRE XXXVII. — Travaux publics

Ponts..... 1071
Ports..... 1071
Sociétés diverses..... 1073

CHAPITRE XXXVIII. — Vélocipèdes, Cycles, Automobiles

Automobiles..... 1077
Cycles..... 1090
Sociétés diverses..... 1093

CHAPITRE XXXIX. — Verreries

Cristalleries et Verreries..... 1097
Glaces..... 1102

CHAPITRE XL. — Vignobles et produits viticoles 1107

CHAPITRE XLI. — Divers

Hygiène et médecine 1113
Chalets de nécessité 1117
Sociétés artistiques 1119
Sports 1119
Pompes funèbres 1120
Sociétés diverses 1121

CHAPITRE XLII. — Emprunts de départements et villes françaises .. 1131

CHAPITRE XLIII. — Emissions de valeurs en 1898 1143

CHAPITRE XLIV. — Valeurs introduites sur le marché de Paris en 1898 .. 1149

CHAPITRE XLV. — Valeurs étrangères abonnées au timbre

La liste des valeurs étrangères abonnées au timbre est placée dans ce chapitre par ordre alphabétique, pages 1151 et suivantes.

CHAPITRE XLVI. — Faillites, Liquidations 1167

Ce chapitre étant classé par ordre alphabétique, nous n'avons pas cru devoir en faire la nomenclature à la table.

Appendice 1225

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR CHAPITRES

CHAPITRE PREMIER. — Alimentation

SOCIÉTÉS D'ALIMENTATION

Alimentation générale de Bordeaux et du Sud-Ouest. 65
Alimentation stéphanoise. 65
Association générale de production alimentaire. . . 67
Clerget et Cie. 66
Compagnie générale d'alimentation 66
— — française d'approvisionnements 66
Docks de l'Aube. 66
Docks foréziens de l'alimentation 67
Ferdinand Ferrand et Cie. 67
L'Alimentation française 65
Société d'alimentation économique. 68
— anonyme d'alimentation à Paris. 65
— — — à Nice 68
— — économique d'alimentation 68
— — des entrepôts du Roule. 68
— — des établissements B. Mielle et Cie 68
Société anonyme de produits alimentaires et hygiéniques Héliot . . . . . 67 et 1237
Société de conservation et fabrication de produits alimentaires et suralimentaires. 68
Société corporative de l'approvisionnement général des charcutiers de France 66
Société française d'alimentation. 65
— — — Duquesne, Pégat et Cie. 65
Société générale d'alimentation. . . . . 68 et 1237
— des magasins du Casino et établissements économiques d'alimentation de Saint-Etienne (Guichard, Perrachon et Cie). 69
Société moderne d'alimentation. 69
— parisienne d'alimentation 69
— — d'approvisionnements 66
— transvaalienne d'alimentation 69

BISCUITS

Biscuiterie Léon. 70
Compagnie française des établissements Scapini. . 71
Manufacture lyonnaise des biscuits Germain. . . . 70
Société des biscuits Olibet . . . . . 70 et 1149
— des fabricants de biscuits réunis 88

BOULANGERIE. — MEUNERIE

Boulangerie-pâtisserie antidiabétique du pain Fougeron 71
Boulangerie économique du Tilleul 1225
Pain de Paris (Mounié et Cie). 71
Société anonyme française de boulangerie. 71
— — des grains et farines de la Loire (maisons Vérots réunies) 72
Société française de meunerie et de panification. . 72
— lyonnaise de meunerie-boulangerie, système Schweitzer 72
Société parisienne de meunerie-boulangerie, système Schweitzer 72

CHOCOLATS. — CONFISERIE

Chocolat Devinck 73
— Lombard. 73
Chocolaterie de l'Univers. 73
Compagnie française du Malt Kneipp 74
Confiserie nouvelle de France. 73
Manufacture lyonnaise de confiserie, produits Noguier-Viennois 73
Réglisserie dauphinoise. 73

CONSERVES

Compagnie de conservation des viandes et produits alimentaires à l'état frais. 74
Compagnie Maggi 76
— des produits Cibils . . . . . 74 et 1236
— — Kemmerich. 74
Etablissements Arsène Saupiquet 75
Fabrique anversoise de conserves. 75
Les conserves de Cholet (Griffon, Papillon et Cie) . 76
Sardines Union Bretonne 76
Société anonyme des établissements Arsène Saupiquet 75
Société anonyme française de sardines à l'huile. . 76
— — de Las Palmas. 75
— bretonne de conserves françaises pour l'armée 76
— des conserves de volailles de Bresse en gelées et autres produits similaires (A. Pasquier et Cie). 76
Société de farine lactée Henri Nestlé. 67
— française de conserves de viande pour l'armée 77
— nouvelle de conserves alimentaires de Franche-Comté 77
The Riviera, Supply Stores 77

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Alliance des travailleurs de Levallois-Perret . . . 88
Avenir social. 78

Boucherie coopérative de Cartignies et environs . . 78
— — de Divonne-les-Bains 88
— — économique de Bruyères et les environs. 78
Boucherie coopérative de Nangis. 79
Boulangerie actionnaire. 88
— coopérative d'Aulnoye. 88
— — de bienfaisance de Daglan. 79
— — du Crèchet 79
— — de Nangis 88
Commerçants réunis. 79
Coopération commerciale au profit des fonctionnaires et employés civils de l'Etat et des administrations (Caire et Cie) 98
Epargne d'Hennezel Clairey. 80
L'Alliance du XVIIe arrondissement. 77
L'Ardennaise 78
L'Avenir de Plaisance. 78
La Bellevilloise 78
La Fraternelle de Valentigney 80
La Laborieuse. 80
La Lilasienne 88
La Ménagère auxerroise. 81
La Moissonneuse 81
La Prévoyante 87
Le Progrès de Chantilly 1226
La Ruche nantaise, boulangerie coopérative . . . 88
— troyenne 81
— de Saint-Ouen. 82
La Solidarité 82
— d'Hellemmes. 82
L'Economie 79
— fraternelle du Ve arrondissement. . . 80
— parisienne. 80
Les Fondeurs réunis. 80
Le Progrès 81
L'Ouvrière, à Lespanges (Vosges). 81
— à Saint-Donat, près Valence (Drôme) . 81
L'Union amicale du XVe arrondissement 88
— batignollaise 88
— des familles. 83
— des travailleurs du XIIIe arrondissement. 83
Société de la boulangerie coopérative de Ribemont. 88
Société de consommation de l'Est 79
Société coopérative de boulangerie d'Eymoutiers. . 82
— — de consommation de l'Est et de Paris-Lyon-Méditerranée à Belfort 83
Société coopérative de consommation des mineurs de Bezenet 83
Société coopérative de consommation et de prévoyance des gens de lettres et des artistes . . . 88
Société économique de Bohain 88
— de l'épicerie ouvrière. 88
— générale coopérative de consommation . . . 88
Union des travailleurs d'Arcueil. 88
— — du chemin de fer. 83

LAIT. BEURRE. — FROMAGES

Blot et Cie 85
Compagnie générale des laits purs 86
Hollandia (fabrication de produits lactés) 84
Laiterie des fermiers réunis (Blot et Cie). 85
— de Leschelle 86
— du Nord 88
Le Lait. 84
Société anonyme de la fermière d'Isigny. 84
— belge pour la fabrication et la stérilisation des beurres et margarines (brevets Dubuisson) . 88
Société bretonne de stérilisation du lait. 86
— des caves et des producteurs réunis de Roquefort. 86
Société des fermiers normands. 84
— générale de laiterie 85
— du lait français pasteurisé du Dr Autefage . 85

SOCIÉTÉS DIVERSES

Rizerie à vapeur de Cholon. 87
— saïgonnaise 88
Société anonyme des margarineries de Troisvilles. 87
— — des rizeries françaises. 87
— — — du Midi 87
— d'approvisionnement des restaurateurs et débitants de Paris. 88
Société des grandes huîtreries et pêcheries d'Arcachon. 87
Société française de saindoux et de graisse raffinée 87

Chapitre II. — Assurances

INCENDIE

Assurances générales (incendie) 90
Aunis et Saintonge — 91
Badische Réassurance. 91
Compagnie d'assurances de Magdebourg contre l'incendie 93
Compagnie belge. 93
— de Bruxelles 94
— générale des assurances rémoises . . . 94
Frankfurter Algemeine Ruckversicherungs Aktien Bank. 96
Hamburg-Bremer 96
Insurance company of North America de Philadelphie . 97
L'Abeille 89
L'Afrique française 89
L'Aigle 90
L'Alimentation 90
L'Argus. . . . . 90 et 1237
La Baloise (incendie) 92
La Boucherie (Incendie) 92
La Centrale 92
La Clémentine 93

La Commerciale 93
La Confiance (Incendie) 94
La Foncière 95
La Fondiaria-Incendie 95
La France. 96
Le Fraternelle Parisienne 96
L'Helvétia. 97
L'Indo-Chinoise 97
La Leipziger. 97
La Métropole 98
La Mutuelle d'Irigny. 1226
La Nation 98
La Nationale 99
La Paternelle 100
La Providence. 101
La Réunion Industrielle 102
La Rouennaise. 102
Le Centre Mutuel 92
Le Foncier de France et des Colonies 95
Le Monde. 98
Le Nord 100
Le Phénix 100
Le Soleil 102
Les assurances belges 91
Les Sucreries réunies 102
Lion Fire 97
L'Union. . . . . 103 et 1237
L'Union générale du Nord 103
L'Union du Rhône. 104
L'Urbaine. 104
Nederlandsche Lloyd. 99
Norwich Union fire insurance society 99
Preusische National Versicherungs-Gellschaft . . . 101
Réassurances contre l'incendie 101
Société d'assurance mutuelle de la Ville de Paris. . 102
Sun Insurance. 103

VIE

Assurances générales sur la vie des hommes. . . . 106
— sur la vie la Mutual-Life 111
Caisse générale des familles 106
— paternelle. 106
Compagnie des assurances générales de Trieste et Venise 107
Compagnie d'assurance de Nederlanden (Vie) . . . 106
— belge 107
Germania 110
Gresham 110
L'Abeille 104
L'Aigle 105
L'Atlas 105
La Baloise (Vie) 105
La Confiance (Vie) 107
La Dordrecht 108
La Foncière. 109
La France. 109
La Genevoise 109
La Nationale 111
La Mutual Life 111
La New-York 112
La Providence. 113
La Royale belge 114
La Rente viagère 114
Le Conservateur 108
L'Equitable des Etats-Unis 108
L'Européenne 109
Le Monde 110
Le Nord. 111
L'Ouest 112
Le Patrimoine 112
Le Phénix. 113
Le Phœnix autrichien 113
Le Soleil 114
Le Sun of Canada 112
L'Union. 115
L'Union et le Phénix espagnol 116
L'Universelle 1227
L'Urbaine. 116
Nord British Mercantile 112
Royal. 114
Société générale néerlandaise. . . . . 115 et 1237
Standard 115
The Star Life 112

ACCIDENTS

Caisse générale des familles. 117
Compagnie générale d'assurances (accidents). . . . 118
— — des assurances quotidiennes. . 118
L'Abeille 117
L'Alliance générale. 117
L'Eternelle . . . . . 118 et 1237
L'Industrie française. 118
La Préservatrice. 119
La Prévoyance. 119
La Prévoyance française. 120
La Providence. 120
La Réparatrice 120
La Thémis 122
Le Patrimoine (accidents) 119
Le Secours 120
Le Soleil-Sécurité générale et Responsabilité civile réunies. 121
L'Union industrielle et agricole du Nord. 122
L'Union parisienne des entrepreneurs et industriels 122
L'Urbaine et la Seine. 123
Société générale (Prévoyance cycliste et automobiliste). 121
Société suisse d'assurances contre les accidents . . 121
Winterthur 123
Zurich 123

MARITIMES

Aachen-Leipziger 124
Alliance marine et générale. 124
Assurances générales maritimes. 124
Radische Schiffahrts. 125
Compagnie d'assurances générales maritimes. . . . 124
— — maritimes contre l'incendie 126

Compagnie d'assurance nationale suisse. 129
— centrale d'assurances maritimes 141
— commerciale d'assurances maritimes du Havre 142
L'Armorique 124
L'Avenir . . . . . 125 et 1237
La Centrale maritime. 126
L'Equinoxe 126
La France maritime 142
L'Helvétia-Transports 126
L'Hémisphère 127
La Mélusine maritime. . . . . 128 et 1237
La Mer. . . . . 128 et 1237
La Néréide 129
L'Océan. 132
La Parisienne maritime. 129
La Prévoyance maritime . . . . . 130 et 1237
La Sécurité maritime 130
La Sphère. 131
La Vigie 132
Le Comptoir maritime 125
Le Lloyd belge 127
Le Lloyd international 127
Lloyd allemand 127
Le Pilote II. 130
Le Triton. . . . . 131 et 1238
London and Provincial 127
L'Union maritime 132
Mélusine Prévoyance-réassurances. . . . . 128 et 1237
Nord-Deutsche. 129
Pomérania. 130
Syndicat d'assurances maritimes 142
Thames and Mersey 132
The Marine insurance company. 142
The Maritime insurance company 142
The Sea. 142
The Union marine insurance company limited . . . 131
Union insurance society of canton limited 131

AGRICOLES

Caisse des propriétaires . . . . . 134 et 1238
Comptoir général d'assurance et de crédit agricole. 134
L'Abeille 133
L'Association agricole 133
L'Avenir 133
La Confiance (Grêle). 133
La Garantie fédérale. 134
La Glaneuse agricole 134
La Mutuelle générale (Grêle). 134
La Mutualité agricole 1227
La Récolte 135
Mutuelle de Sennecey-le-Grand. 134
Société générale d'assurances agricoles et industrielles . . . . . 135 et 1238
La Vinicole 1227

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES DIVERSES

Ancienne assurance mutuelle de Seine-Inferieure. . 141
Assurances générales des eaux 135
Assurances mutuelles immobilières de Paris 141
— — — et mobilières de l'Allier. 141
Assurances mutuelles du Mans 141
Caisse syndicale d'assurance mutuelle des industries textiles de France 141
Compagnie française des réassurances. 139
— régionale de réassurances 139
Comptoir de l'assurance 141
La Baloise (Transports). 135
La Bonne Foi. 141
La Cité de Paris. 141
La Conservatrice. 136
L'Eclair. 136
L'Espérance. 136
La Fédérale. 136
La Foncière (Transports). 137
La Française. 142
La Francfortoise. 142
La Franco-Hongroise. 142
La Franco-Russe. 142
La Fraternelle parisienne. 142
La Garantie. 142
La Générale. 142
L'Helvétia. 137
L'Innovatrice 137
L'Italia. 142
La Lutèce. 138
La Manheim. 142
La Munich. 142
La Mutuelle générale. 142
La Mutuelle d'Indre-et-Loire. 142
La Mutuelle de Marseille. 142
— de Paris. 142
— de l'Ouest. 142
— de Seine-et-Marne. 142
— de Valence. 142
La Mutuelle Vie. 142
Lancashire. 142
La Neuchateloise. 138
La Normandie. 142
La Parisienne 139
La Précaution. 142
La Prévoyante assurances mutuelles à Lyon. . . . 142
La Probité générale. 139
La Raffinerie. 142
La Sauvegarde. 140
La Solidarité. 142
La Suisse. 140
La Tutélaire. 142
La Wurtembergeoise. 140
Les Beaux-Arts. 141
Le Bétail. 141
Le Progrès. 142
Liverpool-London and Globe. 142
Lloyd bavarois 138
Lloyd néerlandais. 138
L'Union générale d'assurances. . . . . 141 et 1238
L'Union des mutualistes. 140

Mutuelle d'assurances contre les accidents en pharmacie. 142
Northon assurance company. 142
Réserve administrative. 139
Société anonyme d'assurances la Garantie. 141
Société de contre-assurances générales. 142
Société nationale et internationale d'assurances sur les colis postaux. 139
The Alliance. 142
The fine art and general insurance company limited à Londres. 140
The United. 142
Union de Londres. 142

Chapitre. III — Banques

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET BANQUES D'ÉMISSIONS

Banco National Brasileiro. 150
Banque de l'Algérie. 143
— auxiliaire de la Bourse. 143
Banque de Brabant . . . . . 144 et 1239
— centrale du Mexique 144
— coloniale de la Guadeloupe 144
— — de la Guyane 144
— — de la Martinique. . . . . 145 et 1238
— — de la Réunion. 145
— commerciale et industrielle 145
— française de l'Afrique du Sud. 154
— — d'émission. 147
— — industrielle. 147
— de France. 146
— de Genève. 147
— hypothécaire d'Espagne. 148
— impériale ottomane. 148
— de l'Indo-Chine. 149
— internationale de Paris. 149
— nationale de Belgique 149
— — d'Haïti. 150
— — de l'industrie 146
— — du Mexique. 151
— — de la république Sud-Africaine 151 et. 1239
— — de Saint-Domingue. 151
— de Paris et des Pays-Bas . . . . 152 et 1240
— parisienne. 152
— I. R. P. des pays autrichiens 153
— de Roumanie. 153
— spéciale des valeurs industrielles (Voir aux chapitres des Emissions et des Valeurs émises chap. XLIII et XLIV) 155, 1147 et 1239
— transaltantique. 153
— de Tunisie. 154
Comptoir national d'escompte de Paris 155
Crédit algérien. 156
— foncier colonial. 156
— — égyptien 157
— — de France 157
— général de Belgique. 168
— lyonnais. 168
— mobilier espagnol. 169
L'Economie belge 173
L'Entreprise. 173
Société de crédit général liégeois 170
— — mobilier 170
— générale de crédit industriel et commercial. 168
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France. 171
Société générale pour favoriser l'industrie nationale. . . . . 171 et 1238
— — I. R. privilégiée du Crédit foncier d'Autriche 156
Société hypothécaire belge-américaine. 172
— industrielle de Crédit 1227
— d'initiative industrielle et financière 171
— marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts. 172
The London-Paris financial et mining corporation. 173
Union industrielle et financière. 173

BANQUES D'ESCOMPTE ET D'OPÉRATIONS DE BOURSE

Banque de Barcelonnette. 174
— belge de chemins de fer à Bruxelles 174
— de Bourgogne 174
— de Bruxelles. 175
— de Charleroi 175
— des chemins de fer. 174
— de commerce de Riga. 175
— commerciale d'Aix-les-Bains. 176
— — d'Annecy 176
— — d'escompte de Paris (Carpentier, Badon-Pascal, Bastide et Cie). . . 176 et 1238
Banque de Constantinople. 177
— de crédit commercial. 177
— — français 177
— d'escompte de Philippeville (A. Jeanjean et Cie) 177
Banque d'escompte et de recouvrement, Oswald et Cie 1228
Banque fédérale. 178
— des fonds publics et des valeurs industrielles 179
Banque des Français. 178
— française du Brésil. 178
— — du Nord et de l'Est 178
— — du Rio de La Plata 179
— Frémeaux, Dubois et Cie 179
— de Gand 179
— générale d'escompte et de crédit 180
— — française 180
— genevoise de prêts et de dépôts. 180

Banque du Hainaut. 180
— d'Hirson (C. Guérin et Cie). 180
— industrielle de Paris 180
— Lefèvre, Voizet et Cie 181
Banque liégeoise et caisse d'épargne. 181
— de Meurthe-et-Moselle (E. et H. Thomas et Cie). 181
Banque mutuelle de Lyon. 181
— Ch. Noël et Cie. 182
— du Nord et du Pas-de-Calais (Verley, Decroix et Cie) 182
Banque de l'Ouest. 182
— des placements financiers. 182
— populaire de Brest 183
— — du Creuzot. 183
— — de Menton 183
— privée industrielle, commerciale, coloniale Lyon-Marseille. . . . . 183 et 1239
Banque du quatrième Etat 183
— régionale du Nord 184
— de sociétés industrielles (études et applications (Fonteneau, Mercier et Cie). 184
Banque suisse et française. 184
— des valeurs au comptant 184
— de Vervins. 185
F. Bayette et Cie 195
L. Brémand et Cie. 197
Béranger, Pelletin et Cie. 190
Caisse du commerce et de l'agriculture (Rouart, Museux et Cie) 185
Caisse commerciale de Bruxelles. 185
— — d'escompte de Fougères (Briant et Cie) 186
Caisse commerciale et industrielle de Paris. . . 186
— — de Saint-Quentin (Lécuyer et Cie) . . . . . 186 et 1239
Caisse de crédit de Nice. 186
— des entrepôts 187
— financière française. 187
— générale. 187
— — d'épargne et de crédit 187
— — de l'industrie et du bâtiment. . . 187
— — de reports et de dépôts 187
— de l'Hôtel de ville (Fafournoux et Cie). . . 188
— industrielle du Nord (L. Dupont et Cie) 188 et 1238
— mutuelle de crédit populaire et agricole . . 188
— de recouvrements sur le département de la Seine (Richard et Cie). 188
Carpentier, Badon-Pascal et Cie 176
Claude, Lafontaine, Martinet et Cie 189
Collet, Escoulas, Cabaud et Cie 189
Comptoir des Ardennes (Claude Lafontaine, Martinet et Cie). 189
Comptoir central de crédit à Paris (J. Naud et Cie) 190
Comptoir commercial (Feiss, Tillard et Cie) 190 et 1239
— — (Varangéville). 190
— elbeuvien (Béranger, Pelletier et Cie) . . 190
— d'escompte de Boujra. 190
Comptoir d'escompte de Bruxelles 190
— — et de dépôts de Dôle. 191
— — de Genève. 191
— — de Lyon (Berjon, Barret et Cie) 191
— — de Nancy (Lévy Mees et Cie). 192
— — du Nord 192
— — d'Orléans (Rogier-Richault, Meunier et Cie) 192
— — de Rouen. 192
Comptoir d'escompte du Sahel. 192
— — de la Sarthe . . . . 193 et 1239
— de Lorraine (Massin, Weille et Cie). . . . 193
— Lyon-Alemand. 193
— maçonnais. 193
— national des rentiers. 193
Crédit anversois 144
— franco-portugais. 194
— de l'Indre (U. François, Johannet fils et Cie). 194
— national belge. 194
— du Nord. 194
— stéphanois (F. Bayette et Cie). 195
Fafournoux et Cie. 188
Fonteneau, Mercier et Cie 184
Fremeaux, Dubois et Cie 179
E. H. Thomas et Cie 181
Feiss, Tellard et Cie 190
V. François, Johannet et Cie 194
Lachèvre et Cie 189
Lécuyer et Cie. 186
Lefèvre, Noizet et Cie 181
Lévy-Mees et Cie 192
Le Comptant (F. Lachèvre et Cie) 189
L'Economiste . . . . . 195 et 1239
Le grand Crédit parisien 195
Lehideux et Cie 181
L'Intermédiaire-Office. 195
A. Jeanjean et Cie. 177
L'Office des Rentiers. 196
London et River Plate Bank 195
L'Union française 201
Mang frères et Cie. 196
Massin-Weil et Cie. 193
Monestès, Domenget et Cie. 196
J. Naud et Cie. 190
Rouart, Museau et Cie 187
Rochet et Cie. 196
Société anonyme financière. 197
— bordelaise de crédit 197
Société E. Brémand et Cie. 197
— bretonne de crédit et de dépôt 197
— Collet, Escoula, Caband et Cie. 189
— de crédit hyérois 197
— financière franco-suisse. . . . . 197 et 1239
— — internationale 198
— — d'Orient. 197
— — russe 198
— française 198
— — de banque et de dépôts. 198

Société française de reports et de dépôts 198
— Générale alsacienne de banque 199
— — de banque. 199
— Henri Devilder et Cie. 199
— hyéroise de dépôts et de comptes courants 200 et 1239
— lyonnaise de dépôts, de comptes courants et de crédit industriel 500
— — de crédit. 200
— parisienne de crédit et de commission . . . 201
— ottomane de change et de valeurs. 201
Verley, Decroix et Cie 182

BANQUES ET CAISSES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

Ancienne maison John Arthur. 599
Banque d'avances 201
— de crédit et d'épargne. 201
— de l'entreprise 203
— générale de l'industrie 202
— immobilière et industrielle. 202
— Petitjean. 203
Caisse des Mines. 203
— de travaux 203
Compagnie algérienne . . . . . 204 et 1239
Comptoir foncier de France. 204
Crédit foncier et agricole d'Algérie 204
— — franco-canadien 205
— — mutuel 205
Sécurité lyonnaise 206
Société anonyme de mutualité financière. 206
— commerciale française du Chili. 206
— de crédit des habitations à bon marché. . . 207
— — de la Place Clichy 207
Sous-comptoir des entrepreneurs 207

CAUTIONNEMENTS

Caisse franco-néerlandaise de cautionnements . . . 208

SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET RECONSTITUTION DE CAPITAUX

Banque auxiliaire de l'épargne 208
— coopérative des fonctionnaires et employés civils de l'Etat, du département de la Seine et de la ville de Paris. 208
Caisse mutuelle de France 209
Caisse générale ée retraites et pensions militaires . 1228
La Capitalisation. 209
Le Capital. 1228
La Coopération foncière. 209
L'Epargne foncière de France. 209
L'Epargne lyonnaise 210
L'Epargne du Valois 210
La France coloniale 210
La Séquanoise. 210
La Solidarité tourangelle 211
Le Sou du soldat 211
L'Union nationale d'épargne 211
Société d'épargne des retraites 210
— franco-algérienne d'épargne agricole. . . . 212

ASSOCIATIONS FINANCIÈRES

Banque coopérative des associations ouvrières de production de France. 212

BANQUES DE PRÊTS SUR MARCHANDISES-WARRANTS

Banque de consignations 212
— d'escompte de warrants et magasins généraux de la ville de Nice 213
— marseillaise de warrants 213
Caisse de liquidation des affaires en marchandises au Havre. 213
Caisse de liquidation et de garantie 213
Robinson South African Banking Company Limited. 214

Chapitre IV. — Blanchisseries-Teintureries

BLANCHISSERIES-TEINTURERIES

Blanchisserie américaine 215
Blanchisseries lyonnaises. 216
Blanchisserie moderne 216
— et teinturerie de Cambrai 216
— — — de Thaon. 216
— à vapeur de la Gironde 1228
Compagnie française et étrangère de blanchisserie à vapeur 217
— française des séchoirs 217
Indienneries françaises. 217
Le Rhône. 217
Société anonyme des amidonneries françaises . . . 219
Société anonyme d'amidonnerie de Toutevoye . . . 219
— — d'apprêts et impressions de Roanne 217
— — de la blanchisserie de Courcelles . 215
Société anonyme de blanchiment, teinture, impression et apprêt de Saint-Julien 216
Société anonyme des blanchiments, teintures et impressions de Villefranche (Rhône) 216
— — des buanderies de la Seine . . . 217
— — pour l'exploitation de l'usine Cliff de Saint-Quentin 218
Société anonyme française des amidonneries Hoffmann. 219
Société générale des blanchisseries hygiéniques . . 215
— lyonnaise de teinture, impression, apprêt et gauffrage. 218
Société parisienne des blanchisseries et chauffages économiques 215
Teintures et apprêts de Lyon 218
— de peaux à façon. 218
Union industrielle de la fabrique de Tarare 219

Chapitre V. — Canaux

CANAUX D'IRRIGATION

Canal des Alpines 221
— de la Bourne. 221
— de Crillon 221
— de Toulouse 222
Société anonyme française du Canal du Guadalquivir 221
— des fondateurs des canaux dérivés du Rhône 223
— nouvelle du canal d'irrigation de Craponne, branche d'Arles et d'assainissement des Bouches-du-Rhône. 222
Société nouvelle du canal du Verdon 222

CANAUX DE NAVIGATION

Ancienne compagnie du canal de Beaucaire. . 223 et 1239
Canal de Corinthe 224
Canalisation du cours Vitton prolongé. 228
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise 224
— du Midi 224
— de Pierrelatte et extensions. 226
Canal Saint-Martin. 227
Canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis 228
Compagnie du canal interocéanique de Panama. . . 225
— universelle du canal maritime de Suez . 227
Société civile pour le recouvrement des 15 0/0 des produits nets de la Compagnie du canal de Suez attribués au gouvernement égyptien 228
Société nouvelle anonyme du canal de Panama. . . 224

Chapitre VI. — Carrières

ARDOISIÈRES

Ardoisières de Baccarat 229
— de Bellemontagne 265
— du Catelet 229
— de la Corrèze. 229
— du Doyenné à Angers 230
— de l'Espérance 229
— de la Forêt. 230
— de Haybes 265
— de Labassère 230
— du Plessit 230
— de la Renaissance d'Angers 230
— de Saint-Lambert et Belle-Rose 231
Compagnie générale des ardoisières Riadan-Pléchatel 231
— des grandes ardoisières angevines . . . 231
Société anonyme des ardoisières de Saint-Joseph . 231
— ardoisière de l'Anjou 231
— — de l'Espérance 232
— — de Saint-Antoine à Haybes . . . 232
— de l'ardoisière de la Meuse 232
— de l'ardoisière de la Providence 232
— de la commission des ardoisières d'Angers . 265

ASPHALTES, BITUMES

Asphaltes et pavages de Paris 233
Compagnie générale des asphaltes de France . . . 233
— parisienne des asphaltes. 233
Mines de bitume et d'asphaltes du Centre 233
P. de Singly et Cie. 234
Société lyonnaise des schistes bitumeux du bassin d'Autun 233
Société des tuyaux Chameroy P. de Singly et Cie . 234

BRIQUES

Briqueterie du Bel-Air. 265
— de la Richelandière 265
— des Sablons. 234
— et tuileries de la Ferté-sous-Jouarre. . 265
Société anonyme des établissements Jacques Leclaire 235
— des briques et pierres blanches 265
— centrale des briqueteries de Vaugirard. . . 234

CÉRAMIQUES

Céramique Martreux. 235
Compagnie des cornues et produits céramiques de Lyon-Vaise (P. de la Chaumette, Villiers et Cie) 236
Comptoir céramique. 237
Grès français de Chatonnay. 257
P. de la Chaumette-Villiers et Cie. 236
Pillivuit, Dupuis et Cie. 237
Produits céramiques hygiéniques Pilliouil, Dupuis et Cie. 237
Soctété anonyme des carrelages céramiques de Paray-le-Monial. 235
Société anonyme de carrelages céramiques de Saint-Marc-Escaudin 236
Société anonyme des carreaux et revêtements céramiques du Nord 237
Société anonyme des céramiques artistiques de Provence 236
Société anonyme du comptoir des produits céramiques 237
— — des grès de Seine-et-Oise. . . . 257
— — des produits céramiques des Alpes-Maritimes 265
Société anonyme céramique de Bourg-la-Reine. . . 237
— — d'exploitation du céramo-cristal . 236
— — française anonyme pour la fabrica-

tion des cornues à gaz. 237
Société parisienne d'exploitation des procédés céramiques Garchey 238
Société des produits céramiques et réfractaires de Boulogne-sur-Mer. 265
Usine des mosaïques d'Orange. 238

CHAUX ET CIMENTS

Albert Armand et Cie 244
Carrières et fours à chaux de Battrechies. 265
— — — et à ciments du Coucou . 238
Chaux et ciments(J. et A. Pavin de Lafarge) 238 et 1239
Chaux hydrauliques et ciments de l'Aube. 239
— marbres, granits de Lienne-Ciney. 249
Ciments de Dannès Portland Couronne. 240
Ciment de Vimines et chaux de Leysse. 242
Compagnie franco-russe des ciments Portland de Guelenjik 242
Compagnie franco-russe des ciments Portland pouzzolane artificiels d'Ekatérinoslav. 242
Compagnie générale de chaux hydraulique de Saint-Astier 243
Compagnie générale des ciments 243
Compagnie générale des ciments Portland de l'Escaut 243
— parisienne des ciments Portland artificiels (E. Candlot et Cie) 241
Etablissements J. Vicat et Cie Ch. Armand. 245
Forces motrices, usines et terrains de la gare de Grenoble 243
J. et A. Pavin de Lafarge 238
Société anonyme des ciments et chaux hydrauliques de Beffes . . . . . 240 et 1240
Société anonyme des ciments français et des Portland de Boulogne-sur-Mer et Compagnie des Portland de Desvres 241
Société anonyme des ciments laitiers de Donjeux . 241
— — industrielle et commerciale des fours à chaux de Lormandière 265
Société anonyme de Niel sur Ruppel 240
— — pour la fabrication des ciments à Odessa 240
Société anonyme des chaux et ciments romain Boyer. 244
Société anonyme des chaux hydrauliques naturelles de l'Ouest 244
Société des ciments d'Allas. 239
— — Désiré Michel(Albert Armand et Cie) 244
— — Portland artificiels du Charolais. . 244
— — — — de Moutot . . 244
— — — — d'Auxi-le-Château 244
— Dordognaise. 245
— la Franco-Belge 239
— nouvelle des ciments de Bourgogne. 239
— — des ciments de Portland du Boulonais. 341
— des Portland méridionaux établissements J. Vicat et Cie et Albert Armand et Cie) 245
Société de travaux en ciments 245

FAIENCES

A. Morin et Cie 246
Faïencerie de Choisy-le-Roi (Hippolyte Boulenger et Cie) 246
Faïencerie de Gien. 265
— de Grigny (A. Monin et Cie). 246
Hippolyte Boulenger et Cie 246
La Faïencerie bordelaise. 246
Société anonyme des Faïenceries du Canada à Saint-Jean. 246
Société anonyme des faïenceries de Creil et Montereau 265
— — de la faïencerie d'Onnaing. . . . 265
— — de la manufacture de porcelaines de Sainte-Foy-l'Argentière. 247

GRANITS, MARBRES ET PORPHYRES

Granits et porphyres artistiques des Vosges. . . . 248
Marbrerie Séguin. 249
Société anonyme des carrières de porphyre de Bierghes. 250
Société anonyme des carrières de porphyre de Quenast. 247
Société anonyme des carrières de porphyre de Saint-Raphaël. 247
Société anonyme des géranits de l'Ouest. 248
— — des marbres belges. 249
— — de Merbes-le-Château. 248
— — du pyrogranit franco-russe. . . 251
— — des usines et carrières Devillers et Cie. 248
Société Belge du marbre instantané. 249
— des Carrières de porphyre Cosyns, à Lessines 250
— de l'exploitation des marbres de l'Ouest. . 249
— — des marbres reconstitués. Danielli. 249
Société des granits porphyroïdes des Vosges. . . 265
— marbrière d'Avesnes. 265

PAVAGES

Société parisienne de pavages. 251

PHOSPHATES

Compagnie centrale des phosphates. 251
— française des phosphates de Tocqueville. 254
— générale des phosphates. 251
— — des phosphates français. . . . 253
— des phosphates et du chemin de fer de Gafsa. 252
Compagnie des phosphates du Cotentin. 252
Phosphates de Beauval. 265
— de Bordj-R'dir. 252
Société anonyme des phosphates de chaux du Sud-Est 252
— des phosphates fossiles à la Capelle (Gard). 253
Société anonyme des phosphates de l'Oued-Rédir. . 253
— — pour l'enrichissement des phosphates 251
— bordelaise des phosphates du Lot. 253
— française des phosphates de Tébessa. . . . 253
— générale des phosphates de la Somme. . . 253
— réunies des phosphates Thomas. 254

PLATRIÈRES

Lecoufle et Cie 254
Plâtrières de Bagnolet. 254
— de l'Isère. 255
— du Midi. 255
— de Neuilly-Plaisance. 255
— réunies du bassin de Paris. 255
— du Sud-Est. 255
Société anonyme des plâtres de la Méditerranée. . 254
— — des plâtrières du Sud-Ouest. . . 256
— — de l'usine d'Armoy. 256
— des plâtrières de la Garenne à Livry. . . . 254
— — de Savoie. 256

TUILES

Grande Tuilerie de Bourgogne à Montchanin-les-Mines. 257
Grande tuilerie du Rhône. 258
Tuilerie d'Aizel. 265
— bourguignonnes de Chagny. 258
— et briqueteries de Marseille. 258
— mécanique de Saint-Mornelin. 265
Société anonyme des tuileries et briqueteries mécaniques du Pont-Saint-Esprit. 258
Société nouvelle de tuilerie et briqueterie d'Aire-Belle. 257
Société des tuileries mécaniques du Berry et de Bordeaux. 258

CARRIÈRES DIVERSES

Carrières et scieries de Bourgogne (Renard, Fèvre et Cie). 259
Carrières de Villebois. 260
Compagnie des carrières et glaisières de la rive gauche. 259
Compagnie de la carrière de Ruoms. 259
— générale de matériaux de construction. 260
Dragages, sables, cailloux, pierres meulières (Georges Louvet et Cie) 262
G. Durreshmidt et Cie 263
Leneru, Guérin et Cie. 262
Produits réfractaires de Cinq-Mars-la-Pile. 262
R. Dejaieux et Cie. 265
Renard, Ferie et Cie. 259
Société anonyme des carrières du Hainaut. 264
— — — de Jussy. 259
— — — et des mines du Morvan. 251
Société anonyme des carrières de l'Ouest. 260
— — des carrières et de la sucrerie P.-J. Wincqz. 269
Société anonyme franco-belge des carrières de Vireux et extensions. 263
Société anonyme des gisements d'Eclance. 261
— — des sablières du Nord de la France 263
— des carrières des Charentes. 260
— — de pierres lithographiques de France. 261
Société générale des carrières du Midi. 262
— — meulière. 263
— lyonnaise des émeris, corindon, meules et articles à polir (G. Durreshmidt et Cie) 263
Société des pierres lithographiques du Périgord et du Quercy. 264
Société des pierres ponces de Ténériffe. 263

Chapitre VII. — Chemins de fer

GRANDES COMPAGNIES

Chemins de fer de l'Etat. 268
— — du Midi. 269
— — d'Orléans. . . . . 270 et 1240
Compagnie des Chemins de fer de l'Est. 267
— — — du Nord. 269
— — — de l'Ouest. 272 et 1240
— — — de Paris à Lyon et à la Méditerranée. 273
Compagnie Internationale des wagons-lits et des grands express européens . . . . . 275 et 1146

LIGNES SECONDAIRES

Chemins de fer de la banlieue de Reims et extensions. 278
Chemins de fer et carrières d'Estrées-Blanche. . . 282
— — de ceinture et grande ceinture de Paris. 283
Chemins de fer économiques du Nord. 287
— — d'Etival à Senones. 289
— — de Hermes à Beaumont. 292
— — industriel de la plaine Saint-Denis et d'Aubervilliers. 293
Chemins de fer d'intérêt local du Morbihan. . . . 295
— — — — de Saint-Quentin à Guise. 296
Chemin de fer de Laon 297
— — de Lyon-Saint-Paul à Fourvière et à Loyasse. 298
Chemin de fer de Magny à Chars. 298
— — du Pont-de-la-Deule à Pont-à-Marcq 303
— — et Port de la Réunion 304
— — de Ribemont à la Ferté-Chavresis . 305
— — sur routes d'Algérie. 305
— — à voie étroite de Saint-Etienne-Firminy, Rive-de-Gier et extensions 309
Compagnie auxiliaire des chemins de fer et travaux publics. 307

Compagnie centrale des chemins de fer et tramways 306
— cévenole de chemins de fer d'intérêt local 293
Compagnie des chemins de fer d'Aire à Pruges. . . 278
— du chemin de fer de Bayonne-Anglet-Biarritz. 278
Compagnie des chemins de fer du Beaujolais. . . . 279
— du chemin de fer de Bettrechies à Hou 279
— — — du Bois de Boulogne 279
— des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongement 279
Compagnie du chemin de fer de Bussy à Ercheu. . 281
— — — de Caen à la mer. . 281
— des chemins de fer du Calvados. . . . 281
— — — de la Camargue. . . 281
— — — du Cambrésis . . . 282
— du chemin de fer de la Côte 283
— — — de Dakar à Saint-Louis. 283
Compagnie de chemins de fer départementaux 233 et 1240
— — — — de l'Aube 284
— — — départementaux du Finistère. 284
Compagnie des chemins de fer départementaux de la Mayenne. 285
Compagnie des chemins de fer départementaux à voie étroite des Ardennes. 285
Compagnie des chemins de fer de la Drôme 285
— — — économiques du Carsevène 286
Compagnie des chemins de fer économiques des Charentes. 287
Compagnie des chemins de fer économiques du Sud-Est 287
Compagnie du chemin de fer d'Epernay à Romilly. 288
— des chemins de fer de l'Est algérien . . 288
— du chemin de fer de l'Est de Marseille. 290
— — — d'Estrée-Saint-Denis à Froissy. 289
Compagnie des chemins de fer des Flandres. . . . 290
— du chemin de fer de Fourvière et Ouest-Lyonnais 290
Compagnie du chemin de fer funiculaire de Rouen-Eauplet à Bonsecour. 292
Compagnie des chemins de fer garantis des colonies françaises 292
Compagnie du chemin de fer de Gué à Menancourt. 292
— — — d'intérêt local d'Andelot à Levier. 293
Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou. 294
Compagnie du chemin de fer d'intérêt local à crémaillère de la Turbie 296
Compagnie des chemins de fer d'intérêt local du département de l'Hérault. 294
Compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Guise au Catelet. 294
Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de Saône-et-Loire 297
Compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse. . . . . 296 et 1146
Compagnie du chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse 297
Compagnie du chemin de fer de Lyon-Croix-Paquet à Lyon-Croix-Rousse 297
Compagnie du chemin de fer de Maubeuge à Villers-sur-Nicolle 299
Compagnie du chemin de fer de Marlieux à Châtillon-les-Dombes. 298
Compagnie du chemin de fer de Marquion à Cambrai 299
— — — du Médoc 299
— — — métropolitain de Paris 300
— des chemins de fer de Mully à Formerie et de Noyon à Guiscard et à Massigny. 301
Compagnie des chemins de fer de la Nièvre. . . . 301
— — — nogentais. 304
— — — de l'Ouest algérien . 302
— — — du Périgord 303
— — — régionaux des Bouches-du-Rhône 304
Compagnie du chemin de fer routier de Saint-Victor à Thizy. 305
Compagnie des chemins de fer du sud de la France. 306
— du chemin de fer sur routes de Paris à Arpajon 303
Compagnie des chemins de fer à traction électrique de Pierrefitte, Cauterets et Luz. 306
Compagnie du chemin de fer Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin 307
Compagnie du chemin de fer de Villiers-le-Bel et extensions 308
Compagnie des chemins de fer à voie étroite de Bayonne à Biarritz et extensions. 309
Compagnie des chemins de fer à voie étroite de Chateaubriand à Erbay et extensions. 309
Compagnie du chemin de fer de Wassy à Saint-Dizier 310
— française des chemins de fer de la province de Santa-Fé 304
Compagnie française des chemins de fer vénézuéliens 307
— — — — à voie étroite 308
— franco-algérienne de chemins de fer. . . 291
— franco-belge du chemin du nord de la république sud-africaine. 302
Compagnie générale des chemins de fer brésiliens. 280
— — — — vicinaux . 308
— — — — éthiopiens 281 et 1146
— meusienne de chemins de fer 300
Régie générale de chemins de fer. 310
Société anonyme du chemin de fer de l'est de Lyon 289
— — — — de Voiron à Saint-Béron par Saint-Laurent-du-Pont. 308
Société anonyme des chemins et tramways du Var et du Gard. 307
Société anonyme de chemins de fer algériens . . . 278
— des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes 295
Société du chemin de fer de Miramas à Port-de-Bouc. 304

Société civile pour le recouvrement d'annuités dues par la compagnie du chemin de fer du Nord. 270
Société générale des chemins de fer économiques. 286
— nouvelle — — des Bouches-du-Rhône. 280

LIGNES ÉTRANGÈRES

Asturies, Galice 1151
Beira Railway Company Limited 312
Chemins de fer andalous 311
— — de Charleroi à la frontière de France. 313
Chemins de fer de l'Est Egyptien. 1151
Chemins de fer Italiens 1149
Chemins de fer de Madrid à Cacérès et au Portugal 319
— — du nord de l'Espagne. 321
— — orientaux 322
— — ottoman, jonction Salonique-Constantinople. 318
Chemins de fer portugais de la Beira-Alta 312
Chemins de fer Russes. 1149
— — de Saragosse à la Méditerranée . . . 323
— — de Smyrne-Aidin 323
— — du sud de l'Autriche. 325
— — du sud de l'Espagne. 326
— — Tarragone-Barcelone-France. . . . 327
Compagnie du chemin de fer du Congo 313
— des chemins de fer économiques de l'Est égyptien. 316
Compagnie des chemins de fer Jura-Simplon . . . 318
— — — de Madrid à San Martin de Valdeiglesias. 320
Compagnie des chemins de fer de Madrid à Saragosse et Alicante 319
Compagnie du chemin de fer de Médina del Campo à Salamanca 320
Compagnie des chemins de fer de l'ouest de l'Espagne 321
Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico. . . 322
— du chemin de fer du Saint-Gothard. . 322
— générale de chemins de fer secondaires . 314
— royale des chemins de fer portugais . . . 314
— — — — transafricains . 316
Grand chemin de fer central sud-américain. . . . 317
Société anonyme du chemin de fer de Bruxelles à Lille et à Calais 318
Société anonyme des chemins de fer de Mons à Hautmont et de Saint-Ghislain 320
Société anonyme luxembourgoise des chemins de fer et minières Prince Henri 316
Société anonyme ottomane des chemins de fer de Beyrouth-Damas-Hauran et Biredjik sur Euphrate 312
Société autrichienne-hongroise privilégiée 323
— du chemin de fer ottoman de Jaffa à Jérusalem et prolongements 317
Société Italienne des chemins de fer méridionaux. . 323
— ottomane du chemin de fer de mondania à Brousse 324
— ottomane du chemin de fer de Smyrne Cassaba et prolongement 325
The Nitrate Railways Company Limited. 327

Chapitre VIII. — **Commerce**

BAZARS

Bazar des halles et des postes (maison Brack et Cie) 329
— du Littoral « A la Ménagère » 330
— du voyage (Verrier et Cie) 330
Grand Bazar de Lyon 330
Société anonyme des Grands Bazars de Betsiléo . . . 329
— française des Grands Bazars et Nouvelles Galèries réunies 329
Verrier et Cie 330

BIJOUTERIE

Bronzes de Paris. 330
Ch. Boulenger et Cie 331
Compagnie française des bronzes phosphoreux de Montefiore 331
La Bisontine 330
Eug. Gilbert et Cie 331
Maison Murat. 331
Manufacture française de spiraux pour montres . . 332
— parisienne d'objets d'art. 332
M. Cailar, Bayard et Cie. 331
Société anonyme coopérative des ouvriers horlogers. 332
— — des couverts de Mouroux 331
— — d'horlogerie G. Thibaudeau . . . 331
— — de l'orfèvrerie d'Ercuis 332
— — d'horlogerie de Genève 331
— des joailliers, bijoutiers, orfèvres et industriels produisant des déchets d'or, d'argent et de platine, dite Société des Cendres (Eug. Gilbert et Cie) . . . 331

CHAUSSURES ET CUIRS

Chaussures F. Pinet. 333
Compagnie française du linoleum et des bannes inaltérables. 333
Compagnie générale du lino-cuir français 334
— l'incrusta-Walton française 334
— Rouennaise du linoleum 334
— du tannage français 336
Etablissements Basset 1229
Etablissements Porcher. 1148

Fernand Latuppe et Cie 335
La Gauloise (manufacture de courroies) 335
Les manufactures de Liancourt 335
Les Tanneries Simon Ullmo. 337
Manufacture française de cuirs pour chapelleries. 334
Société anonyme des chaussures françaises (maisons Raoul). . . . . 335 et 1150
Société anonyme des chaussures « Incroyable ». . 333 et 1240
— — — Sablonnières. . 337
— — coopérative des fournitures d'équipement et chaussures militaires de Bourges. . . 335
Société anonyme de fournitures générales pour chaussures 335
Société anonyme des tanneries et corroiries de Maroilles 337
Société anonyme de la tannerie parisienne. 337
— des cuirs vernis français. 334
— française du cuir de Paris (Roulleau et Cie). . 336
— — pour la fabrication des courroies . . 334
— générale des chaussures françaises. 336 et 1150
— stéphanoise de cuirs et peau 336
— de tannerie et de corroirie de Malestroit (J. B. Gorelet et Cie) 338
Union des cuirs et peaux de la Loire 338

JUMELLES, OPTIQUE, INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Compagnie française des pyromètres Damaze . . . 338
Grande fabrique française de verres à lunettes et d'optique 338
La Lorgnette humaine Séguy. 339
Lunetterie parisienne 339
Manufacture générale d'instruments de musique (Couesdon et Cie) 340
Procédés Desgoffes et Georges 346
Société marseillaise de pianos 340
Société anonyme des grands télescopes l'Optique. . 340
Société anonyme d'orgues d'Alexandre père et fils. 340
— des appareils à réaction radiale, ancienne société des procédés Desgoffes et Georges. . . . 340
Société générale des jumelles de théâtre. 338
— internationale des jumelles de théâtre . . . 339

LIÈGES ET BOUCHONS

Société anonyme des lièges comprimés 341
— — des lièges de l'Edough 341
— coopérative en commandite des bouchons Torrent. 341
Société générale des lièges appliqués à l'industrie. . 341
— industrielle du liège et de la bouchonnerie parisienne. 341
— des lièges agglomérés (Dennel et Cie) . . . 341

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS, HABILLEMENTS ET MODES

Au Tailleur élégant 347
Aux Classes laborieuses (Limited). 342
Ed. Kampmann et Cie. 334
E. Sineux et Cie. 343
Etablissements Farcy et Oppenheim 350
— Manchauffée. 349
Fabrique française de chapeaux feutre et laine. . . 348
— de tissus de Serain (Taine et Cie) 343
F. Allègre et Cie 343
Frou-Frou. 343
Galeries Raonnaises (Farges, Micard et Cie) 344
Grand Comptoir des fabricants réunis. 344
Grands magasins universels. 344
La Chapellerie montilienne. 348
Le Bon Génie. 342
Lingerie lyonnaise. 349
Maison Aristide Boucicaut, « Bon Marché ». . . . 342
Maison de la Belle Jardinière. 344
— Laferrière 347
Manufacture générale de chapellerie française . . . 348
Palais de cristal (F. Foucher et Cie). 345
Paris-France. 345
Société anonyme de la chemiserie du Patronomètre. 349
— — du Gagne-Petit 345
— — pour l'exploitation de la maison Durst Wild frères. 348
Société commerciale métropolitaine 345
— des feutres français de Gérardmer. 348
— française des galeries parisiennes réunies. . 346
— — du palais du costume 347
— — de tailleurs parisiens. 347
— générale de bonneterie 350
— — des modes françaises 349
— des grands magasins de nouveautés « Aux Deux Passages ». 342
Société des grands magasins du Printemps (Jules Jaluzot et Cie). 346
Société du Louvre 346
— des magasins de la Place Clichy (G. Raymond et Cie) 344
Société du néo-linge 349
— parisienne des corsets-baleinines incassables. 350
— des tailleurs réunis (F. Boismain et Cie) . . 348

PHOTOGRAPHIE

Compagnie française des papiers photographiques. . 351
— — de photographie des couleurs. 350
Eastman Kodak 351
La Glypto, société de reproduction et d'impression photographiques. 351
La Photographie. 353
La Photographie en couleurs. 352
L'Art industriel (Procédés F. Bourdel) 350
Le Stéréoscope pelliculaire. 354
Manufacture d'appareils photographiques et d'instruments de précision 352
Société anonyme des papiers photographiques Martin 353
— — des pellicules françaises. 352
— générale de photographie et linographie (P. Petit). 353

Société industrielle de photographie. 353
— internationale de la photographie des couleurs 354
Société parisienne de fabriques réunies de papiers photographiques. 351
Société des plaques et papiers photographiques (Antoine Lumière et ses fils). 354
Société universelle de photographie instantanée . . 353
Union photographique française. 354

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Renseignements commerciaux du crédit du commerce 355
Sûreté du commerce 355
Union commerciale. 355

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Compagnie commerciale (Carcassonne et Cie). . . . 355
— — d'exportations et importations réunies 356
Compagnie commerciale française 355
— — et industrielle franco-indienne 356
Compagnie française d'exportation. 357
— générale d'exportation et d'importation réunies. 357
Compagnie générale pour l'Industrie en France et à l'étranger 356
Compagnie industrielle pour la France et l'étranger. 357
— internationale pour le commerce et l'industrie 356
Compagnie russe d'entreprises industrielles et commerciales 357
Gestion de l'Union nationale du commerce et de l'industrie 357
H. Cels et Cie. 361
L'Union des travailleurs 362
P. Ducret et Cie (Compagnie générale d'exportations et d'importations (réunies). 357
Société anonyme anversoise d'importation et d'exportation 360
Société anonyme des anciens éaablissements Audibert et Lavirotte 359
Société anonyme d'exportation de l'Est 358
— de commerce ottomane 359
— commerciale et industrielle de l'exposition . 358
— — de l'extrême Orient. 358
— — de Port Saint-Louis-du-Rhône. 358
— du Centre industriel et maritime de Bohnon 357
— d'Echanges. 358
— française pour l'industrie et les mines . . . 360
— franco-russe de commerce et l'industrie . . 359
— générale industrielle 359
Sosiété générale mercantile. 360
— — pour l'industrie en Russie 360
— H. Cels et Cie 361
— industrielle et coloniale 361
— — franco-italienne 361
— Torladès. 361

COMMERCE ET INDUSTRIES DIVERSES

A. Dupont et Cie 364
Agrafes françaises 362
Bœringer, Guth et Cie (manufacture de toiles teintes) 364
Charles Thomas et Cie (manufacture de meubles et sièges de style) 364
Compagnie française de caoutchouc manufacturé . . 362
Compagnie française d'entreprises militaires et civiles 366
— des lits militaires 362
— lyonnaise de construction de voitures et jouets d'enfants 365
Compagnie nationale du caoutchouc souple (Etablissements Huthinson) 364
Comptoir général de la bimbeloterie 363
Etablissements Allez frères (Société des établissements Allez) 363
Etablissements Bergougnan et Cie (Société générale des établissements Bergougnan). 367
Etablissements Hutchinson (compagnie nationale du caoutchouc souple 364
Etablissements Orosdi-Back 363
H. Rivière et Cie 366
Industrie de la Perle en verre « La Perle Française » 366
La Carrosserie industrielle 365
La Perle 366
La Perle française (industrie de la perle en verre) . 366
Manufacture de brosses 364
— lyonnaise de couronnes et articles funéraires 368
Manufacture de meubles et sièges de style (Charles Thomas et Cie) 364
Manufacture de toiles peintes (Bœringer, Guth et Cie) 364
Saint-Cyr, Cariot et Cie 367
Société anonyme des fournitures générales aux armées et administrations civiles 366
Société anonyme des lits parisiens 367
— civile des obligataires de la Société anonyme des établissements Hutchinson 365
Société des établissements Allez frères. 363
— française de fabrication de billes en pierre . 364
— — des fourrures nouvelles à l'abri des mites et sans odeur 367
Société française des spécialités iudustrielles. . . . 367
— générale des établissements Bergougnan et Cie 367
— — du parapluie français. 368
— industrielle de Creil. 361

Chapitre IX. — Distilleries-Brasseries

DISTILLERIES

Appareils Savalle (Société anonyme pour la construction des appareils Savalle) 374
Distilleries agricoles de Montmorillon 369
Distillerie agricole d'Origny-Sainte-Benoiste 372
— — de Wasquehal 369
— Clastres 370
— E. Cusenier (Société anonyme de la grande distillerie E. Cusenier fils aîné et Cie) 373
Distillerie de la Feuillantine 370
— franco-argentine 370
— H. Bazinet. 372
— et huilerie des Alpes-Maritimes 370
— la Chanoinesse 372
— de la liqueur « Orpheline ». 370
Etablissements Dubonnet. 374
Grande distillerie du Centre 371
La grande distillerie belge 371
Société anonyme des distilleries Bugnot-Bolladon et Boulet réunies 372
Société anonyme des distilleries de Jonzac. 372
— — de la distillerie de l'Omnès. . . . 374
— — — — du Pouzin. 373
— — de la grande distillerie E. Cusenier fils et Cie. 373
Société anonyme pour la construction des appareils Savalle 374
Société de la distillerie agricole de Barbery 372
Société de la distillerie agricole (Clary, Nord) . . . 371
— — — — Phines-les-Montagnes 371
— — — des cultivateurs réunis . . . 371
— d'exploitation du clos Saint-Victor et de la grande distillerie de l'Indre 369
Société française de distillerie de Lourenço-Marquès 373
— générale pour la conservation des liquides . 374

ALCOOLS ET LIQUEURS

Compagnie française de l'eau-de-vie L. Teillard. . . 375
— générale des levures et alcools de grains 375
— — de spécialités Galland-Charpin et Cie (liqueur Lérina) 376
Compagnie du vin Saint-Raphaël 376
Etablissements Rouvière fils 375
La Célestine, liqueur de Vichy des P. P. Célestins . 375
La Genovéfine. 376
Liqueur Lérina (compagnie générale de spécialités Galland-Charpin et Cie) 376
Participation charentaise « La grande marque Cognac » 375
Société anonyme des établissements Rouvière fils . 375
— — de l'usine « La Madone » 376
— française des alcools purs. 375
— du quinquina Bravais. 377
— du Saint-Raphaël-Quinquina. 377

BRASSERIES ET MALTERIES

Brasserie annonéenne 377
— argentine 378
— bavaro-belge, Anvers-Bruxelles 378
— coopérative de Béthencourt et Caudry . . 379
— — du canton de Bavay 380
— — de Croix. 378
— — de Cysoing. 380
— — de la Justice. 380
— — de Valenciennes-Anzin. . . . 381
— du Centre. 378
— de Diebirch. 378
— française d'Egypte. 382
— de Fresnes. 382
— générale du Midi. 383
— Karcher et Cie. 383
— de la Comète. 379
— De la Grand'Place à Quaregnon. 379
— de La Guillotière. 383
— de la Meuse. 383
— de l'Espérance. 381
— Le Lion (Schulte et Cie). 379
— Malterie de la Flèche d'Or. 283
— ouvrière d'Aniche et environ 384
— du Phénix Belge. 380
— Pierre Grosfil. 380
— de Saint-Hubert. 384
— de Sochaux. 384
— du Sud-Est. 384
— Union Roubaix-Wattrelos. 384
— — Saint-Amand. 384
— Wattrelosienne. 384
Compagnie des Brasseries Georges Hoffherr. . . . 385
— des grandes Brasseries et Malteries de Vittel, Albert et Rennepont réunies. 385
Compagnie de la Brasserie régionale. 385
— Gaeng et Cie (Grande Brasserie de la Renaissance). 386
Grande Brasserie de Charmes. 386
— — de Koekelberg. 381
— — de La Croix de Lorraine. . . . 385
— — et Malterie françaises de l'Etoile. 386
— — de la Renaissance (Gaeng et Cie). 386
— — réunies de Maxéville. 387
La Brasserie Georges. 387
La Champenoise. 387
La Lilloise. 387
La Rose Blanche. 387
Le Phénix. 387
Nouvelle Brasserie de Savigny-sur-Orge. 387
Société anonyme Brasserie du Fresnoy. 388
— — — Victoria. 381
— — des Brasseries de la Frise. . . . 382
— — du Cortelet, Brasserie coopérative de Flines-les-Raches 388

Société anonyme La Bière ferrugineuse. 381
— — de la Brasserie de la Sambre à Marchiennes-au-Pont. 382
Société anonyme de la grande Brasserie de Champigneules-Nancy. 388
Société générale de Maltoise 386
— Lyonnaise des anciennes Brasseries Rinck. 388
— de la Nouvelle Gallia, grande Brasserie française. 388
The Antwerp Tivoli Brewery Limited. 382

Chapitre X. — Docks, Halles et Magasins Généraux

Service des Abattoirs pour la charcuterie de Paris. 394
Société générale des Abattoirs municipaux de France. 394

DOCKS ET ENTREPOTS

Compagnie des Docks-Entrepôts du Havre. 391
— des Docks et Entrepôts de Marseille. . 393
— des Entrepôts et Magasins généraux de Paris. 396
Compagnie des Entrepôts maritimes du Port de Bordeaux. 395
Compagnie générale des Docks et Entrepôts de Nice 394
— — des Entrepôts réels de Douane et des Magasins généraux de Saint-Nazaire. . . . 396
Compagnie du Parc de Bercy. 394
Comptoir des Entrepôts et Magasins généraux. . . 396
Docks de la Carrosserie 391
— et Entrepôts Nancéiens. 382
— et Entrepôts de Rouen. 392
— Libres et Magasins généraux de Marseille. . 392
— et Magasins généraux de Tours. 393
— Rémois. 392
Lenssen et Cie, Magasins généraux warrants Bruxellois. 394
Société anonyme des Docks de Bourgogne et Entrepôts de la Côte-d'Or réunis. 395
Société anonyme dite Docks du canal de Tancarville 394
— — des Docks du Pont-Rouge. 395
— — — de Villeneuve. 395
— — de l'Entrepôt de Bercy-Conflans. . 396
— — des Entrepôts Bordelais. 396
— des Docks et Entrepôts de Bône. 394
— des Docks et Magasins généraux de Honfleur. 395

HALLES ET MARCHÉS

Compagnie générale fermière de Halles, Marchés, Octrois. 397
Compagnie des Halles et Glacières du Littoral. . . 397
Crédit Régie du Marché aux bestiaux. 398
Société anonyme des Halles et Marchés de Menton. 397
— civile du Marché de la Porte-Saint-Martin. 398
— du marché de comestibles de la Madeleine. 398

MAGASINS GÉNÉRAUX

Grands magasins de Gray. 398
Magasins généraux de Fécamp. 400
— — de la Guillotière. 399
Société anonyme des Magasins généraux d'Epinal. 399
— Lyonnaise des Magasins généraux. 400
— de magasinage et de crédit. 399
— des magasins généraux du Bénin. 399

Chapitre XI. — Eaux (Service des Villes)

A. Deplanque et Cie. 407
A. Grigoux et Cie (Société des eaux de Melun). . 408
A. Petit et Cie (Eaux de la ville de Rambouillet). 404
A. Susini et Cie (Société générale des eaux de Calais). 411
Brioux et Cie (Société centrale des eaux, ville de Condom. 411
Compagnie départementale des eaux et services municipaux 412
Compagnie des eaux de la banlieue du Havre. . . 401
— — — de Paris. . . 401
— — de Bayonne. 402
— — de Constantinople. 402
— — et du gaz de Rostoff-sur-le-Don. 402
Compagnie des eaux et gaz de Tournus. 402
— — de Laon. 403
— — et lumière électrique d'Illiers. 403
Compagnie des eaux de Seine et de Source du canton de Boissy-Saint-Léger. 403
Compagnie des eaux de Royan. 403
— — de Trouville. 403
— des eaux vannes. 404
— de Vienne. 404
— — de la ville de Rambouillet. .
Compagnie des eaux de la ville de Thiers. 404
— générale des eaux 404
— des eaux de Barbazan. 405
— — de Caracas. 405
— — pour l'étranger. 406
— ottomane des eaux de Smyrne. 406
— des services d'eau 406
— urbaine d'eau et d'électricité 406
Eaux de Scutari et Kadi Keni 407
— d'Utrecht à Liège 407

Société anonyme distribution d'eau de lumière et de force de Monte-Carlo supérieur et extensions. 409
Société anonyme des eaux de Dunkerque. 409
— — — d'Eu, du Tréport et de Mers. 410
Société anonyme des eaux de Saint-Omer 412
— — — de Saint-Symphorien et de Saint-Cyr 412
Société anonyme lyonnaise des eaux et de l'éclairage 410
— centrale des eaux, ville de Condom (Brioux et Cie) 411
Société des eaux d'Aumale (A. Deplanque et Cie). 408
— — de Berck-sur-Mer (A. Deplanque et Cie) 407
Société des eaux de Cambrai 407
— — d'Epernay 408
Société des eaux de La Garde (Var) 408
— — de Meaux 408
— — de Melun. 408
— — de Montfort-l'Amaury 408
— — de Nevers. 408
— — de Saint-Nazaire 410
— d'entreprise générale de distributions de concessions d'eau, de gaz et de travaux publics. . 409
Société d'épuration des eaux 410
— franco-italienne des eaux 411
— franco-portugaise des eaux 411
— générale des eaux de Barcelone 411
— — des eaux de Calais (A. Susini et Cie) 411
Société générale d'eaux de source et d'électricité . . 412
— nouvelle des eaux de Montrond 412

Chapitre XII. — Éclairage et Chauffage par le Gaz, l'Acétylène, le Pétrole

ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE PAR LE GAZ

A. Delille et Cie. 458
A. Deplanque et Cie 450, 451, 452, 453
Capron et Cie. 454
Ch. Georgi et Cie 460
Compagnie anonyme d'éclairage par le gaz et l'électricité pour la ville d'Avignon 420
Compagnie anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Tarare 419
Compagnie anonyme du gaz d'Issoire. 419
— centrale d'éclairage et de chauffage par le gaz (Eugène Lebon et Cie). 420
Compagnie centrale d'éclairage et de traction . . . 420
— d'éclairage au gaz de la ville de Montauban 421
Compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Perpignan 421
— — — des villes de Voiron et Moirans 421
Compagnie d'éclairage et de chauffage de Noyon et extensions 421
Compagnie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la banlieue de Paris 426
Compagnie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la ville de Périgueux. 422
Compagnie d'éclairage et de chauffage par le gaz de la ville de Saint-Germain-en-Laye 422
Compagnie d'éclairage par le gaz d'Abbeville . . . 422
— — — de Commentry. . 423
— — — d'Angoulême . . 423
— — — d'Auch. 423
— — — de Bayonne. . . 423
— — — de Carpentras. . 424
Compagnie d'éclairage par le gaz des villes de Chalon-sur-Saône et de Mâcon. 424
Compagnie d'éclairage par le gaz de Chambéry. . . 424
Compagnie d'éclairage par le gaz de Givors 424
— — — des villes du Mans et de Vendôme 425
Compagnie d'éclairage par le gaz de Montbrison. . 425
— — — de Riom. 425
— — — de Tours. 425
— — — de Villefranche-sur-Saône. 425
Compagnie elbeuvienne d'éclairage et de chauffage par le gaz et d'éclairage par l'électricité 426
Compagnie européenne d'éclairage et de chauffage par le gaz. 426
Compagnie française du Centre et du Midi pour l'éclairage au gaz. 427
Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz. 426
Compagnie française des usines à gaz de l'Ouest. . 427
— franco-italienne pour l'industrie et le gaz. 427
Compagnie du gaz de Bordeaux. 415
— — de Bourg-Argental 415
— — de Bucharest. 415
— — et d'électricité de Melun. . . . 416
— — et eaux de Picardie. 427
— — de Foix 416
— — français d'Amiens. 417
— — de Gand. 417
— — de Lyon. 417
— — de Malines. 418
— — de Mulhouse. 418
— — de Nancy. 418
— — d'Orléans (P. Fauconnier et Cie) 418
— — de Panissières 418
— — de Porto. 419
— — et régie co-intéressée des eaux de Tunis. 416

Compagnie du gaz de Saint-Pétersbourg 419
— — de Tonneins (Eichelbrenner et C^ie^). 419
Compagnie générale belge pour l'éclairage et le chauffage par le gaz. 428
Compagnie générale française et continentale d'éclairage. 428
Compagnie générale du gaz pour la France et l'étranger. 427
Compagnie générale de travaux d'éclairage et de force. 429
Compagnie genevoise de l'industrie du gaz. 430
— madrilène d'éclairage et de chauffage par le gaz 430
Compagnie napolitaine d'éclairage et de chauffage par le gaz 430
Compagnie nouvelle d'éclairage et de chauffage par le gaz. 431
Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz 431
Compagnie pour l'éclairage au gaz de la ville de Troyes 431
Compagnie pour l'éclairage et le chauffage au gaz de la ville d'Arles (Sébastien de Neufville et C^ie^) 432
Compagnie pour l'éclairage par le gaz de la ville de Montluçon 432
Compagnie pour l'éclairage par le gaz de la ville de Rennes. 432
Compagnie pour l'éclairage des villes et la fabrication des compteurs et appareils divers 432
Compagnie universelle d'éclairage, de chauffage et de force motrice. 433
Eclairage au gaz des Flandres. 433
Eclairage par le gaz de la ville de Florence 433
Eichelbrenner et C^ie^. 419, 452, 453, 455
Eugène Lebon et C^ie^. 420
Fusion des gaz 434
Gaz de Carcassonne 434
— de Charolles (J. Martin et C^ie^) 434
— de Chelles 416
— de Deville-lès-Rouen 454
Gaz et eaux 452
— et électricité de San Lucar et Barrameda (Robert Lesage et C^ie^). 435
Gaz de Firminy et du Chambon 435
— franco-belge, Robert Lesage et C^ie^ 436
Gaz général de Paris (Hugon et C^ie^) 436
— de Mehun-sur-Yèvre 435
— de Vichy-Cusset 435
— de la ville d'Angers. 435
G. Decure et C^ie^ 452, 460
Grignon et C^ie^. 452
Hugon et C^ie^. 436
J. Lefèvre et C^ie^ 454
J. Martin et C^ie^. 434
La Normandie. 437
Le gaz d'Alost 437
de Ganges. 437
Levaillant et C^ie^. 437
O. Leroy et C^ie^. 441
Pauty et C^ie^ 451
P. Fauconnier et C^ie^. 418
P. de Lachonnette et C^ie^. 457, 458
Prieur et C^ie^ 459
Robert Lesage et C^ie^. 435, 436
Robert Pauls et C^ie^ 454
Sébastien de Neufville et C^ie^. 432
Société anonyme d'éclairage au gaz de la ville d'Aix-les-Bains. 443
Société anonyme d'éclairage au gaz de la ville de Bourg 444
Société anonyme d'éclairage au gaz des hauts fourneaux, fonderies de Marseille et des mines de Portes et Sénéchas. 455
Société anonyme du bassin houiller de Mons . . . 443
— — d'éclairage et de chauffage par le gaz d'Aniche 444
Société anonyme d'éclairage et de chauffage par le gaz riche de la ville de Cosnes-sur-l'Œil 445
Societé anonyme d'éclairage et chauffage par le gaz de la ville de la Corogne et de Vigo 445
Société anonyme d'éclairage et de chauffage par le gaz de la ville de Versailles et de ses environs . . 447
Société anonyme d'éclairage par le gaz et l'électricité 444
— — — — de Nevers. 444
— — — — de la ville de Clermont 444
Société anonyme d'éclairage par le gaz des villes de Cognac et de Royan. 445
Société anonyme d'éclairage par le gaz de Dôle 446
— — — — de Montpellier. 446
Société anonyme d'éclairage par le gaz des villes de Rodez, Aurillac, Cahors et Marvéjols. 446
Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Rouen 446
Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Chamond 447
Société anonyme d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Etienne. 447
Société anonyme impériale ottomane d'éclairage par le gaz et l'électricité 448
Société anonyme libre d'éclairage par le gaz de la ville de Rive-de-Gier 448
Société anonyme du gaz d'Ay. 437
— — — de Bagnols. 438
— — — de Cogolin 438
— — — de Concarneau 438
— — — de Cours. 438
— — — de Feurs. 438
— — — de Jargeau 438
— — — de Landerneau 438
— — — de Le Teil-d'Ardèche . . . 439
— — — de L'Isle-sur-la-Sorgue . . 439
— — — de Luçon. 439
— — — de Lunel. 439
— — — de Magny-en-Vexin 439
— — — de Maubeuge et extensions. 439
— — — de Nuits. 439

Société anonyme du gaz de Nyons. 439
— — — d'Origny-Sainte-Benoite . . 440
— — — de Pont-à-Mousson 440
— — — de Port-Saïd (Egypte) . . . 440
— — — de Quesnoy-sur-Deule. . . 440
— — — de Ribemont 440
— — — de Rochefort 440
— — — de Rue. 440
— — — de Saint-Amand. 440
— — — de Saint-Claude. 441
— — — de Saint-Mihiel. 441
— — — de Saint-Quentin. 441
— — — de Saint-Just-en-Chaussée. 441
— — — de Salernes 441
— — — de Seclin 441
— — — de Somain-en-Ostrevent . 442
— — — de Surgères 442
— — — de Tergnier-Aulnoy. . . . 442
— — — de Tulle 442
— — — de Tullins à Rives 442
— — — de Villeneuve Saint-Georges. 442
— — — et de l'électricité, éclairage et chauffage de Nice. 443
Société anonyme du gaz et de l'électricité de Vierzon. 448
— — du gaz français du Petit-Saint-Roch 440
— — pour l'éclairage au gaz de la ville d'Agen. 448
Société anonyme pour l'éclairage par le gaz de la ville de Besançon 448
Société anonyme pour l'éclairage au gaz de la ville de Bourges 449
Société anonyme pour l'éclairage au gaz de la ville de Limoges. 449
Société anonyme pour l'éclairage par le gaz de la ville de Metz 449
Société anonyme pour l'éclairage au gaz de la ville d'Orange 449
Société anonyme des usines à gaz réunies 450
— en commandite du gaz d'Arcis-sur-Aube (Prieur et Cie) 459
— en commandite par actions pour l'éclairage au gaz (G. Decure et Cie). 460
— d'éclairage au gaz de Bohain (J. Lefèvre et Cie) 454
Société d'éclairage au gaz de la ville d'Aix. 454
— — — — de Venise . . 457
— — — de Vizille 455
— d'éclairage et de chauffage des villes de Harnes et de Courrière (Eichelbrenner et Cie) 455
— d'éclairage et de chauffage de la ville de Nœux-les-Mines (Eichelbrenner et Cie) . 455
Société d'éclairage par le gaz courant (A. Delille et Cie) 458
— — — — de Vaize-Lyon (P. de Lachomette et Cie) 457
Société d'éclairage par le gaz de la ville d'Alais . 458
— — — — — d'Annecy (P. de Lachomette et Cie) 458
Société d'éclairage par le gaz de la ville d'Autun . . 458
— — — — de Lons-le-Saunier. . 459
— — — — des villes de Padoue, Vicence, Trévise. 456
Société d'éclairage par le gaz de la ville du Puy . . 456
— — — — de Vérone. 457
— — de la ville de la Seyne (Var) et environs 456
Société d'éclairage de la ville de Toulon 456
— départementale d'usines à gaz (Ch. Georgi et Cie). 460
— espagnole valencienne de services généraux, provinciaux et municipaux (gaz et électricité de Valence) 460
Société fermière de la Compagnie espagnole valencienne de services généraux, provinciaux et municipaux 461
Société du gaz d'Aire-sur-la-Lys (A. Deplanche et Cie). 450
— — de l'Aisne et de l'Oise (A. Deplanque et Cie) 450
— — d'Aubenas. 450
— — d'Aumale et Forges-les-Eaux (A. Deplanque et Cie) 450
— — de Beaujeu. 450
— — de Beauvais 451
— — de Bédarieux 451
— — de Belley 451
— — de Berck-sur-Mer (A. Deplanque et Cie). 451
— — de Bone. 451
— — de Cavaillon (Pauty et Cie). . . . 451
— — de Châteauneuf (G. Decure et Cie). 452
— — de Courville (G. Decure et Cie) . . 452
— — de Desvres (A. Deplanque et Cie) . 452
— — de Fruges et Mortagne (A. Deplanque et Cie) 452
— — de Liévin (Eichelbrenner et Cie). . 452
— — de Mantes (Grignon et Cie). . . . 452
— — des mines de Béthune (Eichelbrenner et Cie) 453
— — de Nouzon, Orbec et extensions (A. Deplanque et Cie) 453
— — de Parthenay (Deux-Sèvres) et de Saint-Calais (A. Deplanque et Cie) 453
— — riche de Paris 453
— — de Saint-Jean-de-Losne. 441
— — de Saint-Venant (A. Deplanque et Cie). 453
— — des villes françaises 453
— — de Wazemmes (Robert Pauls et Cie). 454
— — de Wignehies (Nord) (Capron et Cie). 454
— générale d'éclairage des villes et communes. 461
— — des gaz du Midi 461
— — internationale d'éclairage par le gaz et l'électricité. 461
Société industrielle de Pauillac 462
— ottomane du gaz de Beyrouth 462
— pour l'éclairage au gaz de Malaga (Espagne). 459

Société pour l'éclairage par le gaz de la ville de Reims 459
Société serbe-française d'éclairage et des voies ferrées de Belgrade 462
Union des gaz 462
Usines à gaz du Nord et de l'Est 463

APPAREILS DIVERS ET COMPTEURS

Bastide, Castoul aîné et Cie 464
Compagnie anonyme continentale pour la fabrication des compteurs à gaz et autres appareils. . . 463
Compagnie générale des lampes à incandescence . . 463
— — pour la fabrication des appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz et l'électricité (Bastide, Castoul aîné et Cie) 464
Compagnie internationale des procédés Adolphe Seigle 464
Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz 464
Construction d'appareils hydrauliques et d'éclairage. 465
Eclairage Denayrouze (pour la France) 465
Eichelbrenner et Cie 466
Gaget, Périchon et Cie 465
Guyenot et Cie (Société de l'Auto-Lux) 466
H. Gommeret et Cie 465
L'Eclairage moderne 465
Société anonyme du Bec Auer pour l'Europe du Nord, Russie, Finlande, Suède, Norvège, Danemark 465
Société anonyme belge d'éclairage (système Denayrouze) 465
Société anonyme de carbonisation 466
— — de l'incandescence par le gaz au Portugal (système Auer) 466
Société anonyme l'Intensif 466
— belge d'incandescence par le gaz (système Auer) 466
Société de l'Auto-Lux (Guyenot et Cie) 466
— de construction et d'exploitation d'usines pour l'éclairage par le gaz (Eichelbrenner et Cie) 436
Société française des appareils de plomberie 467
— — d'incandescence par le gaz (système Auer) 467
Société industrielle des compteurs 467
— italienne du Bec Auer 468
— toulousaine d'appareillage, gaz et eau . . . 468

ACÉTYLÈNE

Compagnie française de l'acétylène dissous 466
— — des carbures de calcium . . . 468
— du gaz nouveau 469
— générale d'éclairage par le gaz acétylène 469
Compagnie lyonnaise du gaz acétylène 469
— universelle d'acétylène 469
— urbaine d'éclairage par le gaz acétylène. 470
Le gaz acétylène (système Edmond Pestel) 470
Paul Touze et Cie 471
Société anonyme des carbures métalliques 470
— — pour l'exploitation de l'acétylène pur 471
Société de carbure de calcium Alpha 471
— d'exploitation des brevets J. Reibel (éclairage à l'acétylène) 471
Société d'exploitation de la lampe de sûreté à l'acétylène l'Inexplosible et de fabrication de carbure de calcium 471
Société française d'éclairage et de chauffage au gaz acétylène (Paul Touze et Cie) 471
Société franco-espagnole du gaz acétylène 472
— du gaz « Diamant » 472
— — et bec acétylène 472
— des générateurs de gaz acétylène 472
— toulousaine acétylène et carbures 472

HUILES MINÉRALES ET PÉTROLES

Bukowina, société anonyme française de pétrole en Bukowine et Galicie 473
Compagnie austro-belge des pétroles 474
— générale des pétroles 474
— pétrolifère 474
Delort, Rochet et Cie (Société des pétroles des Andes) 474
E. Boulfroy et Cie (Société d'exploitation des huiles de naphte de Bakou (Caucase) 472
Jacques Guilbert et Cie 474
Pétroles de l'Amérique du Sud 475
Raffinerie française 475
Russian Pétroléum 475
Société anonyme belge-hollandaise des pétroles . . 475
— — de Lille et Bonnières pour épuration des huiles minérales 475
Société anonyme de la raffinerie de pétrole de Dunkerque 476
Société anonyme de la raffinerie de pétrole du Nord 476
— belge des pétroles du Canada 476
— d'exploitation des huiles de naphte de Bakou (Caucase) 472
Société française des pétroles et forages artésiens . 476
— générale des huiles et fournitures industrielles 473
Société des huiles minérales de Colombes 476
— internationale d'éclairage par le gaz d'huile. 473
— nouvelle des pétroles d'Ivonicz 476
— — du Standard russe 474
— des pétroles des Andes (Delort, Rochet et Cie) 477
The European Petroleum Co Ld 477

Chapitre XIII. — Écoles, Sociétés savantes, Hôpitaux, Sociétés de Bienfaisance

Ecole Albert-le-Grand 479
— libre de Saint-Philippe-du-Roule 479
— — des sciences politiques 479
Institut commercial de Paris. 482
Le Patriote 483
Refuge d'Oullins. 483
Société anonyme d'éducation et d'instruction catholique de l'Oise 481
Société anonyme d'enseignement 482
— — des écoles chrétiennes d'Aire-sur-la-Lys. 479
Société anonyme des écoles libres de Belleville. . . 480
— — — — de Ste-Elisabeth. 480
— — des écoles préparatoires 480
— — — secondaires libres. . . 481
— — de l'école Saint-Jean 480
— — — Saint-Paul-de-Poissy. . 481
— — — supérieure de commerce de Dijon 481
Société anonyme de l'externat de la rue de Madrid. 481
Société anonyme des facultés catholiques de Lille. 483
— — de l'institution Saint-Pierre. . . 483
— — des œuvres catholiques d'Aubers. 482
— — rémoise pour le développement de l'enseignement primaire chrétien 482
Société anonyme stéphanoise pour favoriser le développement de l'enseignement libre, industriel et commercial 483
Société civile de l'asile et des œuvres d'enseignement et d'éducation des filles de la paroisse du Sacré-Cœur de Lille 482
Société des écoles chrétiennes libres des filles de Saint-Merri 479
Société des écoles libres de Colombes . . . . . 479.
Société de l'Ecole alsacienne. 479
— d'éducation de la rue Legendre. 481
— de l'externat de la rue Franklin. 481
— des instituts marins. 482
— savantes. 483

Chapitre XIV. — Électricité

ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ

Compagnie continentale Edison. 485
— d'éclairage électrique du secteur des Champs-Elysées. 487
Compagnie d'électricité de Montpellier. 486
— électrique de la banlieue de Rouen. . . 486
— — Edison. 485
— — du secteur de la rive gauche de Paris. 486
Compagnie générale de chauffage par l'électricité. . 487
— — française d'électricité et de force 487
— industrielle d'électricité des Pyrénées centrales. 487
Compagnie lyonnaise de l'air comprimé. 487
— nationale d'électricité système S.-Z. Ferranti. 488
Compagnie parisienne de l'air comprimé. 488
Eclairage électrique de Cannes. 488
— — de l'îlot Tolozan. 488
— — des nouveaux quartiers de la ville de Naples. 489
La Bedousienne. 489
L'Eclairage électrique. 489
Société anonyme corbigeoise d'éclairage électrique. 491
— — d'éclairage et d'applications électriques. 492
Société anonyme d'éclairage électrique de Carignan. 491
— — d'éclairage électrique de Chasseneuil. 492
Société anonyme d'éclairage électrique de Saint-Florentin (Yonne) et autres villes. 492
Société ariégeoise d'électricité. 489
— châteaulinaise d'éclairage électrique. . . . 492
— civile de participation dans les bénéfices nets du réseau Edison. 485
Société d'éclairage de Cousances-aux-Forges. . . . 490
— — électrique du secteur de la place Clichy. 490
Société d'éclairage électrique de la vallée du Grésivaudan. 490
Société d'éclairage électrique de la ville d'Alais. . 491
— d'électricité de Saïgon (Cochinchine). . . . 491
— électrique de l'îlot Lafayette. 490
— d'énergie électrique de Saint-Brieuc. . . . 492
— grenobloise d'éclairage électrique. 493
— méridionale d'électricité. 493
— monégasque d'électricité. 494
— nantaise d'éclairage et de force par l'électricité. 494
Société toucycoise d'éclairage électrique. 494
— de l'usine électrique de Vinça. 498

TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES, CABLES

Bell téléphone Manufacturing Co. 496
Compagnie française des câbles télégraphiques. . . 497
Grande compagnie des télégraphes du Nord. . . . 495
Maison Bréguet. 497
Société anonyme française pour la fabrication d'appareils téléphoniques et électriques. 496

Société du câble Fortin-Hermann. 498
— Correspondances téléphoniques à la Guadeloupe. 496
Société française des câbles électriques (système Berthoud Borel et Cie). 498
Société générale française de télégraphes. 494
— industrielle des téléphones. 495
The Antwerp Telephone And Electrical Works. . . 496

APPAREILS ET MACHINES ÉLECTRIQUES

Accumulatoren Fabrik-Actiengessellschaft. 499
Albert Guénée et Cie. 509
Ch. Mildé fils et Cie. 501
Compagnie de l'accumulateur électrique l'Atlas. . 493
— des accumulateurs électriques Blot. . . 499
— électrique O. Patin. 502
— française d'appareillage électrique. . . 502
— — de charbons pour l'électricité. 502
— — d'exploitation des lampes électriques à arc (système Hegner). 502
Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston. 503
Compagnie générale électrique. 503
— parisienne des compteurs d'électricité. . 503
Electricité Boukaert et Cie à Molenbeck-Saint-Jean. 504
Industrie électrique à Toulon. 504
L'Accumulateur électrique (lumière et traction). . . 499
— Fulmen. 500
L'Aster. 504
Lombard, Guérin et Cie. 504
Le Carbone. 507
Société des accumulateurs Phénix. 500
— des allumeurs électriques à distance. . . . 500
— des applications électriques, brevets et procédés Clerc et Pingault. 501
Société d'applications industrielles. 505
— anonyme d'électricité (brevets A. Gérard). 504
— — de machines électriques Levavasseur 505
— — pour la fabrication des charbons à lumière. 505
Société centrale d'électricité et de lampes à incandescence (usines Pulsford) 506
Société des établissements Postel-Viney 500
— d'études des piles électriques. 506
— française de l'accumulateur Tudor. 501
— — pour la construction des accumulateurs électriques. 501
Société française pour l'exploitation de la pile, système Million. 506
Société Gramme. 506
— industrielle d'électricité. 507
— pour les applications industrielles de l'électricité 507
Société pour l'exploitation des appareils à adhérence magnétique. 507

FORCES ÉLECTRIQUES ET MOTRICES

A. Bourgey et Cie 514
Carpentier et Cie. 514
Compagnie centrale d'éclairage et de transport de force par l'électricité 508
Compagnie d'électricité de Chateauponsac (Haute-Vienne). 508
Compagnie électrique de la Loire. 508
— générale d'électricité 508
— — — de Lourenço-Marquès. 509
Compagnie générale d'électricité de Buenos-Ayres . 509
— — électrique de Villefranche-sur-Mer, Beaulieu et extensions 509
Compagnie lyonnaise d'électricité 510
Electricité hydraulique à Charleroi. 510
Energie électrique de l'îlot Saint-Polycarpe. . . . 511
L'Energie électrique. 511
Le Transport électrique 511
L'Union électrique. 511
Société anonyme d'électricité de Poitiers. 512
— — l'Electrique péruwelzienne . . . 513
— — d'énergie électrique de Paramé. . 511
— — de force et lumière électriques. . 512
— — des forces motrices des Alpes-Maritimes. 512
Société anonyme liégeoise d'électricité. 512
— — de locomotion électrique. 509
— — de traction électrique sur le canal d'Aire et de la Deule, extensions jusqu'à l'Escaut. 513
Société anonyme pour l'éclairage et la transmission de la force par l'électricité dans l'Ouest de la France. 513
Société anonyme pour la transmission de la force par l'électricité 517
Société dijonnaise d'électricité 513
— d'électricité des galeries Saint-Hubert. . . 513
— — de Saint-Chamond. 514
— électrique de Saint-Ramberg-en-Bugey . . . 514
— d'énergie électrique d'Origny-en-Thiérache. 514
— des forces motrices du haut Grésivaudan. . 515
— — et usines de l'Arve. . . 515
— — et usines électriques de la Vézère. 514
Société générale d'énergie électrique du Rhône. . . 515
— lyonnaise d'énergie électrique. 515
— — des forces motrices du Rhône. . 516
— machecoulaise d'éclairage et transport de force. 516
Société montalbanaise d'électricité 516
— régionale d'électricité (réseau normand) . . 516
— toulousaine d'électricité. 517
Traction électrique (système J.-J. Heilmann). . . . 517
Usines du Castelet (société hydro-électrique des Pyrénées). 517

SOCIÉTÉS DIVERSES

A. Greffe et Cie. 519
Compagnie d'électricité de Moulins 518

Compagnie d'électricité Thomson-Houston de la Méditerranée 521
Compagnie électrique anversoise. 521
— — tunisienne 521
— électro-mécanique. 521
— électro-métallurgique des procédés Gin et Leleux. 518
Compagnie générale d'électricité de Creil 518
— — d'électro-chimie. 521
— internationale d'électricité. 521
— nouvelle d'électricité 518
— viennoise d'électricité. 519
La Compagnie électrique. 519
La Départementale électrique. 519
La Volta. 519
L'Electrique, à Bruxelles. 522
L'Electrogaz 522
L'Électro-hydrothermique 522
Le Nord électrique. 523
Le Triphasé. 519
Marseille-électricité 523
Société anonyme électrique de Guéret. 520
— — d'exploitation des procédés électriques Walher. 526
Société anonyme pour le travail électrique des metaux 520
Société de carbure de calcium Alpha. 526
— d'électricité Alioth-Buire. 520
— — d'Azay-le-Rideau. 520
— — de Bourg. 520
— — de La Flèche. 520
— — de Mirebeau. 523
— électrique de Périgueux. 523
— — des Pyrénées. 523
— d'électro-chimie. 524
— électro-chimique. 524
— — du Giffre 524
— électrogénique. 524
— française des électrodes. 520
— franco-suisse d'électro-chimie. 525
— — pour l'industrie électrique. . 525
— générale belge d'entreprises électriques. . . 525
— — des industries écenomiques. . . . 526
— lyonnaise d'applications électriques. 520
— marseillaise d'électricité. 520
— mutuelle d'électricité de Neuilly-sur-Seine. 523
Usines électro-chimiques de Champagna. 526

Chapitre XV. — Établissements Thermaux, Bains de Mer, Casinos Cercles, Eaux Minérales

Bains et lavoirs d'Armentières . . . . . 533 et 1240
— de la Samaritaine. 532
Christmann et Cie (thermes de la ville de Paris). . 534
Compagnie des bains salins de la Mouillère. 533
— concessionnaire de Bagnères-de-Bigorre. 529
— fermière de l'établissement thermal de Vichy. 529
Compagnie fermière des établissements thermaux et du Casino de Bagnères-de-Luchon. 529
Compagnie fermière du Mont-Dore (Puy-de-Dôme). 530
— nouvelle des thermes de Cauterets et de la vallée de Saint-Savin. 530
Etablissement thermal de Bagnoles-de-l'Orne. . . 530
L'établissement d'hydrothérapie et d'électrothérapie de Nice. 531
Nouvelle Andorrane. 531
Société des anciens bains Vigier. 533
— anonyme des bains Lillois. 533
— — de Divonne-les-Bains. 532
— — de l'établissement thermal des Baignots de Dax. 534
Société anonyme des établissements du Val-d'Andorre. 532
Société anonyme de Paris-Dax. 534
— — de Préchacq-les-Bains. 532
— — de la station hydro-électrique de Courpière. 534
Société des eaux-boues de Saint-Amand. 532
— des eaux d'Enghien. 531
— des eaux thermales d'Evaux-les-Bains. . . 531
— des Hammams. 534
— immobilière de Néris-les-Bains. 635
The Cusset-Vichy minerales Walter Syndicate. . . 532
Thermes de la ville de Paris (Christmann et Cie). 534
Société immobilière du Casino Municipal d'Arcachon 614

BAINS DE MER

Bains de mer de Dieppe. 535
Société anonyme de mer de Dieppe 535
— — de Nieuport-Bains. 536
— — de Rémoville-Plage. 536
— des bains de Mer et du cercle de Monaco. . 535
— des bains de Mer de Cherbourg. 536
— des eaux d'Houlgate Beuzeval. 536

CASINOS ET CERCLES

Cercle international de Spa. 539
Cercle Molière. 539
Debruyère, Hédin et Cie (Société des théâtres et des Casinos de Royan). 540
Finaz, Herbert et Bonerel (Société du grand Casino municipal du Tréport). 538
Golf-Club 537
Isnardy et Cie (Société du Casino d'Etretat). . . . 537

Société anonyme du Casino municipal de San-Remo. 537
— — des Casinos de Royan. 538
— — du Casino de Vichy. 538
— — du Casino de la villa des Fleurs d'Aix-les-Bains. 538
Société anonyme du cercle commercial de Paris. . 537
— — du cercle de l'Escrime et des Arts. 539
— — du cercle de l'Union de Nice . . . 539
— — du grand Casino municipal de Saint-Malo. 538
Société anonyme des Méridionaux. 540
— du Casino d'Etretat. 537
— des Casinos de Trouville. 537
— du Central-Club de Lyon. 539
— du grand Casino municipal du Tréport. . . 538
— immobilière des terrains, grand Hôtel et Casino des Sables-d'Olonne. 540
Société des théâtres et des Casinos de Royan. . . . 540
Union des porteurs de parts du Cercle privé des étrangers de Dinant (Belgique). 540

EAUX MINÉRALES

Compagnie Coudal-Rubinat. 541
— des eaux minérales de la Bourboule . . 541
— — — naturelles de Saint-Galmier. 541
Compagnie des eaux minérales de Pougues 542
— — — et thermales de Brides-les-Bains et Salins-Moutiers. 542
Compagnie d'exploitation de la source Andreau du bassin de Vichy-Cusset. 542
Compagnie française des eaux minérales naturelles économiques 543
Compagnie générale d'eaux minérales et de bains de mer. 543
Compagnie générale des eaux minérales et grands hôtels de Luxeuil 543
Compagnie générale des eaux minérales de Royat . 544
— — des eaux de source. 544
— parisienne de matériel hygiénique à eaux gazeuses 551
Compagnie nouvelle des bains de Salies-du-Salat (Haute-Garonne) 544
Eaux d'Oriol (Isère). 541
— de Contrexéville (source Mougeot). 544
— minérales de Châtel-Guyon 544
— — d'Evian-les-Bains (source Cachat). 545
— — de Saint-Alban 545
— — de Vals et de l'Ardèche 546
Etablissements de Saint-Galmier 546
G. Brault, Courbière et Cie. 547
Georges Chambarlac et Cie. 543
J.-B. Brillon et Cie. 541
Société anonyme des eaux gazeuses et entrepôts de bières de Fécamp 544
Société anonyme des eaux minérales d'Aurels et de la Drôme. 550
Société anonyme des eaux minérales de Lons-le-Saunier. 545
Société anonyme des eaux minérales naturelles de Saint-Parize-le-Châtel 550
Société anonyme des eaux thermales et minérales d'Aix-en-Provence. 551
Société anonyme française d'eau purgative de Villacabras 550
Société commerciale d'eaux minérales. 546
— des eaux minérales de Choranche. 546
— — de Contrexéville (Vosges) 547
— — de Martigny-les-Bains . 547
— — de Montchanson. 547
— — de Vittel. 547
— française des eaux minérales. 548
— générale d'eaux minérales naturelles du bassin de Vichy et du centre de la France . . . 549
Société générale des eaux minérales naturelles de Couzan. 547
Société générale des eaux minérales de Vals. . . . 548
— des nouvelles sources d'Orezza. 549
— parisienne des eaux gazeuses et minérales . 549
— des sources minérales de Vals (sources Mireille) 547
Sources Saint-Louis (Vichy-Saint-Yorre) 551

CHAPITRE XVI. — Exploitations, Produits agricoles

Compagnie agricole d'Aigues-Mortes. 553
— — de la Crau et des marais du Fos 553
— des huiles de coco neutralisées. 553
Comptoir agricole et commercial 554
— — et industriel. 554
Domaine agricole et vinicole de la Piolières, Trèves et extensions. 554
E. Wattel et Cie (Société pour la fabrication des huiles raffinées du Midi). 560
Grands établissements horticoles de Roubaix-Tourcoing. 555
Huileries Darier de Rouffis. 555
J. Lesueur et Cie (Société française de fibres de bois et d'allume-feux). 558
Les Cultivateurs de champignons de Paris. 555
Olivier et Cie. 555
Société agricole de l'arrondissement de Senlis (Oise) 557
— — et immobilière franco-africaine . . 557
— — et industrielle d'Aigrefeuille . . . 557
— — viticole, forestière et minière du domaine du Fendeck. 557
Société agricole et viticole du Midi 557
— alpine de fabrication des bois de placage et de fusil. 558
Société anonyme d'exploitation agricole. 555
— — de la fibre de bois d'Arudy . . . 556
— — française d'importation de chêne. 556
— — franco-russe 555

Société anonyme des grands domaines de France, d'Algérie et de Tunisie. 556
Société anonyme et industrielle des huileries bordelaises. 555
Société anonyme de la maison Auguste Gal, huiles d'Olive, marque A. G. 556
Société anonyme pour la sénilisation rapide des bois et matières fibreuses 556
Société anonyme des serres de Bretagne. 556
— d'exploitation du domaine de Cabannes. . . 558
— des fibres parisiennes. 558
— française de bois entrecroisés 558
Société française de fibres de bois et d'allume-feux 558
— — de tranchage des bois. 559
— générale des huileries du Sahel (Tunisie). . 559
— de l'huilerie provençale. 559
— des huiles d'olive de Nice. 559
— nouvelle des oliviers d'Aix et de Nice . . . 560
— pour la fabrication des huiles raffinées du Midi 560
Société des scieries de Bellegarde. 560
Société des scieries de Saint-Jean-de-Losne 560
Union agricole de France. 561
— des propriétaires de Nice. 561

Chapitre XVII. — **Filatures et Tissages**

Actiengesellschaft fur Baumwoll Spinn Und Weberei 563
— fur Textil Industrie. 563
Boucart fils et Cie. 563
Bouvier, Gustelle et Cie (moulinage en Russie). . . 563
Brevets belges de Chardonnet. 563
Compagnie générale des industries textiles (Léon Allart et Cie) 564
Compagnie industrielle d'Orizaba (Mexique). . . . 564
— vosgienne de filature et de tissage . . . 564
Comptoir de l'industrie linière (Magnier, P. Fleury, Martel et Cie). 564
Comptoir des tissus à parapluies (Gailliard et Cie) . 565
Elsassische gesellschaft fur Jute-Spinerei und Weberei 565
Engel et Cie (filature de laine peignée) 567
Essai des mouliniers 565
Etablissement Herzog in Logelbach 565
Filature de bourre de soie de Melisey à Belonchamp 565
Filatures et corderies du Havre. 566
Filature de coton (G. Herr, Ziegler et Cie) 566
— de laine peignée (Engel et Cie). 567
— lyonnaise de Schappe (J. Villard et Cie) . 566
— du Nord 566
— rouennaise 566
— de Saint-Sever 567
— et tissage de la Cité. 566
— — Pouyer-Quertier. 567
Gailliard et Cie (comptoir des tissus à parapluies) . 565
Georges Bonnefoy et Cie (moulinage de la soie) . . 567
G. Herr, Ziegler et Cie (filature de coton). 566
Industrie Gesellschaft fur Schappe 567
J. Casse et fils limited 567
J. Villard et Cie (filature lyonnaise de Schappe) . . 566
Kammgarnspinnerei Schwartz et Cie 568
— Sennheim in Sennheim 568
La Cotonnière lilloise 568
La Dendre à Termonde. 568
La Gauloise 568
La Louisiane 569
La Sparterie (Société ouvrière d'entreprises générales de sparterie) 569
La Vesdre (Société anonyme belge de peignage et filature de laine) 569
Le Coton simple 570
Léon Allart et Cie (Compagnie générale des textiles) 564
L'Indiennerie rouennaise 578
Loreïd, étoffes imperméables et imitations cuirs . . 570
Magnier, P. Fleury, Martel et Cie (comptoir de l'Industrie linière) 564
Manufacture L. X. Pascal 571
— de Réaumont 570
— réunies de tresses et lacets de Saint-Chamond (Loire) 570
Manufactures réunies du tricot mécanique de Courbevoie et de la retorderie de La Cossée Tourcoing 571
Manufacture de tissus de Picardie. 571
— de velours et peluches J.-B. Martin . . 571
Mecanische Seidenstoffweberei Bern. 571
— — Hongg 572
Moritz et Cie (société d'Ourscamp) 579
Société anonyme des anciens établissements Rosette et Jourdain 573
Société anonyme de l'ancienne manufacture M. Redon 573
— — de la corderie à vapeur de Sainte-Anne. 573
Société anonyme des établissements Gratry 573
— — d'exploitation en France des filatures Serrell 573
Société anonyme des fabriques de draps et couvertures de Bédarieux. 573
Société anonyme Ferd. Lousbergs. 574
— — filatures et fileteries réunies à Alost 574
— — de filatures de Schappe 574
— — Florida 575
— — d'industrie textile (ci-devant Dollfus-Miege et Cie) 572
Société anonyme linière lilloise. 575
— — de Loth 575
— — pour la fabrication de la soie de Chardonnet. 573
Société anonyme pour la filature des laines peignées 575
— — pour le peignage des laines 576

Société anonyme de préparation des fibres textiles . 572
— — de retorderie et câblerie d'Hellemmes 576
Société anonyme San Ildefonso (Mexique) 576 et 1233
— — de tissage de Monville 576
— — des tissus de laine des Vosges. . . 576
— — des usines Saint-Joseph 576
— cotonnière de la Côte-d'Or. 576
— — de l'Est 576
— — russo-française 577
— — de Saint-Etienne-du-Rouvray . . 577
— Ed. Lainé et Cie 577
Société fermière de l'usine de Fismes (Marne) . . . 578
— des filatures de coton de Blainville-sur-l'eau 578
— française (cotons à coudre) 577
Société générale de la ramie 578
— lainière barcelonaise 578
— de la soie française. 579
— linière d'Amiens. 578
— — La Colombie. 579
— d'Ourscamp (Moritz et Cie) 579
— des tissages mécaniques à Moirans 579
The Anglo-French textile Co. 1225
Union des fabricants 579
Usines lainières de Malines et Duffel réunies . . . 579

Chapitre XVIII. — Glaces et Glacières

Compagnie algérienne de glace hygiénique. 581
— frigorifique Bruxelloise. 581
— générale de glace hygiénique. 581
— lyonnaise de glace hygiénique. 582
E. Pagès et Cie 584
Glaces et carafes frappées « Sanitas ». 582
Glacières de champagne 582
Société anonyme des glacières nationales. 583
— — — de Paris. 583
— — des glaçons parisiens 583
— française de glace pure 583
— frigorifique et des glaces pures de Montpellier 584
— des frigorifiques et glacières de Genève. . . 584
— des glacières de Monaco 584

Chapitre XIX. — Hôtels, Cafés, Restaurants

Bar-Brasserie de la Barre. 591
Café des Princes (Deflandre et Cie) 591
— Restaurant des Palais 592
« Chez nous », restaurant coopératif de Puteaux. . 596
Compagnie générale des grands hôtels méditerranéens 585
— Internationale des grands hôtels 585
Deflandre et Cie (Café des Princes) 591
Etablissements Duval 592
— Marais 592
Grand Hôtel de la plage Saint-Gabriel 585
Paillard, Maire et Cie 1234
Hôtel Continental de Lille 586
— Régina-Paris. 586
J. Kopp et Cie (société des établissements de consommation du Jardin d'acclimatation). 594
Salon des familles (Lévy-Maurice et Cie). 596
Société anonyme du Belvédère 586
— — du café d'Harcourt 592
— — du café restaurant Américain . . 593
— — des cafés, restaurants et brasseries de Montmartre. 586
Société anonyme du café des Tramways 593
— — à capital et personnel variables du restaurant ouvrier de l'Idée nouvelle 597
Société anonyme du grand hôtel d'Anvers 586
— — du grand hôtel Collet et Continental de Lyon 587
Société anonyme du grand hôtel de Grasse 587
Société anonyme des hôtels des Alpes françaises . . 587
— — de l'hôtel du Commerce et des Colonies. 588
Société anonyme de l'hôtel du Mont-Pilate. 588
Société anonyme de l'hôtel de la Reynière. 588
— — de l'hôtel Saint-André 588
— — de l'hôtel Suisse à Vittel. 588
— — le Grand-Hôtel de Bruxelles. . . 587
— — du Modern Hôtel 588
— — du restaurant coopératif des chantiers des Champs-Elysées. 596
Société anonyme des restaurants économiques . . . 589
— du Bar Américain et Café Anglais. 593
— des Eden-Bars 594
— des établissements de consommation du Jardin d'acclimatation (J. Kopp et Cie) . . . 594
— fermière de l'Excelsior-Hôtel Regina de Cimiez 589
Société fermière de l'Hôtel Continental 589
— française des bars automatiques. 594
— du grand Café-Glacier de Valence. 594
— du Grand-Hôtel 589
— du Grand-Hôtel et des bains Frascati. . . . 590
— de la grande Taverne du Coq-d'Or. 595
— des Hôtels des Gorges du Tarn 590
— de l'hôtel des Iles Britanniques (Menton). . 590
— de l'Hôtel du Palais (Biarritz). 590
— de l'Hôtel de Paris et ses annexes à Monte-Carlo. 591
Société de l'hôtel du quai d'Orsay. 594
— lyonnaise des anciens établissements Isaac Casati. 595
Société nouvelle du café Riche 595
— des Tavernes Pousset et Royale réunies . . 595
Taverne du Chat Noir 596

Chapitre XX. — Immeubles et Terrains à bâtir

SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

A. Bisseuil et Cie (La Mantéga). 605
Ancienne maison John Arthur et Cie. 599
Compagnie anonyme des Polders de l'Ouest 599
— des constructions démontables et hygiéniques 599
Compagnie foncière du Château-d'Eau. 600
— — de France 600
— — des grands hôtels 600
— générale d'immeubles. 600
— — immobilière 600
— — — de France. 601
— — — du 1er arrondissement. 601
— du littoral de la Méditerranée 601
— lyonnaise pour la défense des expropriés pour cause d'utilité publique 632
Compagnie nationale immobilière 601
D'Anterroches et Cie (Société des terrains et des eaux du Vésinet) 624
Foncière du Canada 602
— Parisienne 602
Immobilière de Nice. 602
— de la rue Béchevelin. 602
— de la rue Bossuet (Lyon). 602
J. Fallot et Cie. 603
L'Anglo-Franco-Belge 603
La Gérance 604
La Mantéga (A. Bisseuil et Cie). 605
La nouvelle jetée-promenade de Nice 605
La Participation immobilière 605
La Propriété 606
La Propriété (le Boucher, Patiny et Cie) 606
La Rente foncière 606
La Ruche roubaisienne 606
Le Boucher, Patiny et Cie (La Propriété) 606
Le Cottage, société lyonnaise des maisons salubres à bon marché 603
Le Droit humain. 604
L'Etoile, société anonyme immobilière de la Garenne-Colombes. 604
Le Foyer villeneuvois 604
Les Immeubles du Loiret. 605
L'immobilière de Fesches-le-Châtel 605
L'Union immobilière des capitalistes, des constructeurs et des propriétaires fonciers 607
L'Union riveraine 607
Piaton et Cie (Société de la rue de la Bourse) . . . 643
Nouvelle société de la salle du Val-aux-Clercs . . . 607
Société anonyme de l'asile libre des Incurables . . 607
— — de la Baule. 603
— — Beauséjour. 607
— — Beauvaisine d'habitations à bon marché. 611
Société anonyme de la Bourse de commerce de Paris 599
— — de construction de l'hôtel des Chambres syndicales 608
Société anonyme de constructions modernes. . . . 608
— — de Contes-les-Pins 608
— — du domaine de Salvaroque. . . . 603
— — des églises et écoles. 608
Société anonyme d'exploitation d'immeubles de la rue du Plantier. 609
Société anonyme d'exploitation immobilière de la rue d'Hauteville. 608
Société anonyme du faubourg Saint-Honoré 609
— — foncière des bois de Boulogne et de Longchamps 628
Société anonyme foncière de l'hôtel Continental . . 629
— — des Francs-Bourgeois 609
— — des habitations à bon marché de Charleville 609
Société anonyme des habitations à bon marché de Clichy 609
Société anonyme des habitations à bon marché de Longwy 610
Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis. 610
Société anonyme des habitations modernes d'Hellemmes 610
Société anonyme des habitations ouvrières de Passy-Auteuil. 610
Société anonyme de l'hôtel Coislin. 611
— — hospitalière 611
— — des immeubles de l'avenue de Saint-Ouen et du passage Moncey 611
Société anonyme des immeubles de Chaillot 612
— — de l'immeuble faubourg Saint-Honoré, nos 222 et 224 612
Société anonyme des immeubles faïenceries et verreries de Bordeaux-Bacalan 612
Société anonyme des immeubles faubourg Saint-Honoré. 612
Société anonyme de l'immeuble de la rue Tocqueville, 85 612
Société anonyme des immeubles de la rue Vaugirard, nos 96 et autres. 613
Société anonyme des immeubles de Saint-Joseph . . 613
— — — — de Saint-Paul. . . 613
Société anonyme immobilière. 613
— — — algérienne et tunisienne . 613
— — — l'Avenir 614
— — — de l'avenue de Versailles. 614
— — — du Béarn 614
— — — à capital variable de la rue Emile-Renoux. 614
Société anonyme immobilière de Choulans. 614
— — — de Compiègne 614

Société anonyme immobilière de Corbeil 615
— — — de la Côte-d'Or . . . 615
— — — de la Croix-des-Gardes 615
— — — d'Ennequin (Nord) . . 615
— — — de l'Etoile 615
— — — de Grand-Lebrun . . 615
— — — de Jeanne-d'Arc . . . 615
— — — de Juvisy 615
— — — de Levallois-Perret. . 615
— — — de Longchamps . . . 616
— — — de Loos. 616
— — — de Malo-les-Bains . . 616
— — — de la Nièvre. 616
— — — de Notre-Dame-de-Lorette 617
Société anonyme immobilière de Notre-Dame-de-la Pinède 616
Société anonyme immobilière du passage Marceau . 617
— — — de la rue Marais . . . 617
— — — de la rue de Milan, 16 617
— — — de la rue Nitot . . . 617
— — — de la rue Saint-Didier 617
— — — de la rue St-Jacques. 618
— — — de la rue des Sts-Pères 618
— — — de Saint-Antoine . . 618
— — — de Saint-Bonaventure. 618
— — — de St-Honoré d'Eylau 618
— — — de St-Maur de Glanteuil 618
— — — Saint-Micheloise . . . 618
— — — Stéphano-Lyonnaise . 619
— — — de Suresnes La Providence 619
Société anonyme immobilière de Trivaux. 619
— — — de Villepinte. 619
— — — des logements économiques et d'alimentation 620
Société anonyme immobilière des logements économiques de Saint-Etienne. 619
Société anonyme immobilière des maisons ouvrières du faubourg Saint-Maurice. 620
Société anonyme mobilière et immobilière des Facultés libres de l'Ouest. 620
Société anonyme de Notre-Dame de Montayan . . . 620
— — des nouvelles rues de la ville de Nimes 620
— — des orphelinats agricoles 621
— — de placements sur immeubles dans le XVe arrondissement de Paris. 621
Société anonyme des Polders de Bouin. 621
— — pour l'acquisition et l'exploitation d'un local de réunions à Montbouton (Haut-Rhin) 621
Société anonyme du Ier arrondissement de Paris. . . 621
— — de la rue Impériale de Lyon . . . 643
— — de Saint-Antoine. 621
— — de Saint-Denis 622
— — de Sainte-Geneviève 622
— — de Saint-Gervais. 622
— — de la salle des fêtes de Nogent-le-Rotrou 622
Société anonyme de la salle Ozanam. 622
Société anonyme des terrains de Bellevue (Seine-et-Oise). 622
Société anonyme des terrains des Issambres 623
— — — de Montmartre. . . . 623
— — — de la rue du Retrait . 623
— — — et vapeurs de Carteret 623
— bordelaise des habitation à bon marché . . 611
— caennaise d'habitations à bon marché . . . 611
— centrale immobilière 625
— civile anonyme de la chapelle Taitbout . . . 625
— — immobilière française. . . . 615
— — des bâtiments et galeries Colbert. . . 625
— — des cités ouvrières d'Epinal 625
— — des écoles libres de garçons et de filles de l'Aude. 625
Société civile immobilière Léopold de Nancy. . . . 625
— — — de la rue Ponsardin. . . 623
— — des obligataires de la Société des immeubles de France 632
Société civile particulière de Notre-Dame de Marseille. 626
Société civile des propriétaires du théâtre du Gymnase-Dramatique 626
Société civile du Temple maçonnique du XIVe arrondissement de Paris 644
Société civile des terrains du chemin de fer d'Arles à Saint-Louis-du-Rhône 624
Société commerciale de Saint-Ouen 626
— de constructions économiques 626
— coopérative elbeuvienne d'habitations à bon marché. 626
Société départementale immobilière du Loiret . . . 627
— du domaine de l'Habra et de la Macta . . . 627
— des édifices religieux et scolaires de la Seine 627
— d'entreprises mobilières et immobilières . . 608
— d'exploitation immobilière du XVe arrondissement 609
Société d'expropriation pour cause d'utilité publique 627
— des fermes du château de Pargny. 627
— foncière d'Ablon-Villeneuve-le-Roi. 628
— — de Dijon 628
— — franco-tunisienne, hypothécaire, immobilière et de colonisation 628
Société foncière du golfe de Saint-Tropez 629
— — et industrielle du parc d'Aulnay. . 629
— — lyonnaise 629
— — de Saint-Laurent-Plage-d'Or . . . 630
— générale des biens fonciers 630
— — foncière 630
— — immobilière des travaux d'utilité publique et agricole 630
Société générale pour la défense des expropriés pour cause d'utilité publique 634
Société d'habitations économiques. 614
— havraise des logements économiques. . . . 631
— de l'immeuble de la crèche Sainte-Amélie de Neuilly (Seine) 631
Société des immeubles de France 631
— — de la plaine Monceau. . . . 632

Société des immeubles propres à l'éducation et à la récréation de la jeunesse. 632
Société des immeubles de la rue Monceau et du boulevard de Courcelles 633
Société de l'immeuble de la rue de Rocroy. . . . 633
— immobilière d'Algérie. 633
— — de l'asile de la Sainte-Famille. 633
— — d'Athis-Mons. 633
— — d'Auteuil, dite de St-Thomas 634
Société immobilière de l'avenue de Saxe 634
— — des Capucines 634
— — de Carnières 634
— — du Casino municipal d'Arcachon 614
— — des cercles catholiques d'ouvriers d'Angers 634
Société immobilière de Charonne 635
— — des écoles libres Saint-Lambert et Necker. 635
Société immobilière des écoles de Sainte-Marie-des-Batignolles 635
Société immobilière de l'externat de la rue Franklin 635
— — de Fénelon. 635
— — française de Monte-Carlo . . . 637
— — des Grandes-Carrières 635
— — grenobloise-toulousaine 636
— — de l'hôpital militaire du Gros-Caillou 636
Société immobilière des hôpitaux pour enfants tuberculeux (œuvre d'Ormesson) 636
Société immobilière hospitalière de Notre-Dame de Lourdes 637
Société immobilière pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles 636
Société immobilière marseillaise 636
— — mutuelle. 637
— — de Néris-les-Bains (Allier) . . 637
— — de Paris 638
— — du quartier de Bellecombes . . 638
— — de Rennes. 638
— — de la rue de Bourgogne 638
— — de la rue des Epinettes 638
Société immobilière de la rue Faidherbe. 638
— — de la rue Legendre. 638
— — de la rue de Maubeuge 638
— — de la rue Monsieur. 639
— — de la rue Nicolo 639
— — de la rue du Parc-Royal. . . . 639
— — de la rue Saint-Julien d'Angers 640
— — de la rue de Sèze. 640
— — de Saint-Denis. 640
— — de Saint-Germain-en-Laye . . 640
— — de Saint-Jacut-de-la-Mer . . . 640
— — de Saint-Laurent-sur-Sèvre . . 640
— — de la Seine 641
— — de Seine-et-Oise. 641
— — du square de l'Opéra 641
— — des terrains nord-est de l'île de Puteaux 623
Société immobilière du Trocadéro et de Passy . . . 641
— lilloise des habitations à bon marché. . . . 611
— lyonnaise de régie mobilière. 642
— des maisons de rapport. 642
— des nouveaux quartiers de Paris. 642
— nouvelle de construction du quartier Marbeuf. 642
Société ouvrière d'habitations ouvrières de Douai . 610
— parisienne immobilière 644
— pour l'acquisition et l'exploitation d'immeubles en tous pays 642
Société du quartier Grolée 643
— de la rue de la Bourse 643
— de Sainte-Barbe 644
— de Saint-Martin de Laval 644
— des terrains et des eaux du Vésinet 624
— des terrains et immeubles de l'avenue Sainte-Foy 624
Société des terrains pétrolifères de Ropianka (Autriche) 624
Société tourangelle de construction d'habitations à bon marché. 644
Société des villas d'Argelès-Gazost. 644

Chapitre XXI. — **Métallurgie**

ACIÉRIES

Aciéries, forges et ateliers de la Biesme 645
— et forges de Firminy 645
— et forges de Lorette (Russery, Verdié et Cie) 646
— hauts fourneaux et forges de Trignac . . 646
Fers et aciers Robert (G. Robert et Cie). 646
Russery, Verdié et Cie (aciéries et forges de Lorette) 646
Société anonyme des aciéries d'Angleur 647
— — des aciéries de France 647
— — — de Micheville 648
— des aciéries, forges et ateliers de machines de Briansk 646
Société anonyme des aciéries de Longwy. 648
— générale des aciers fins 648

CONSTRUCTIONS MARITIMES, MÉCANIQUES MÉTALLURGIQUES

A. Frissard et Cie (ateliers de constructions mécaniques de Reims). 650
Anciens établissements Lucas et Cie 649
Antoine Fétu-Défiez et Jacques Deliège-Requile . . 649
Ateliers de construction Auguste Lecoq 649

Ateliers de constructions Fonderie de Castres. . . . 649
— — de la Madeleine-lez-Lille . . 650
— — mécaniques de Reims . . . 650
Caillard et Cie 650
Chantiers navals, ateliers et fonderies de Nicolaies. 650
— Rouen-Croisset. 651
Compagnie de Fives-Lille 651
— française Babcock et Wilcox 652
— — de machines à coudre. . . . 651
— — de matériel de chemin de fer 652
— générale des appareils économiques. . 652
— — de construction. 652
— de matériel des chemins de fer du Haut-Volga 653
Compagnie des moteurs Dupleix. 653
— — à gaz et constructions mécaniques 653
Compagnie des moteurs Niel 653
Delaunay-Belleville et Cie 669
Elevateur propulseur pneumatique à marche continue pour le déchargement des grains. 654
Gustave Dumont et Cie 654
H. Brulé et Cie (société en commandite par actions). 654
La Métallurgie 654
La Nationale, caisse enregistreuse. 654
L'Industrie (société anonyme d'entreprise et de construction) 665
Manufacture française d'appareils de précision. . . . 655
Schneider et Cie 655
M. Ronder, Schor et Cie 655
Société anonyme des anciens ateliers de construction Van den Kerchove et Cie 656
Société anonyme de l'appareil contrôleur. 656
— — des ateliers et chantiers de la Loire 656
— — — — de Normandie 657
— — — charpentes métalliques et serrurerie, J. Michalon et Pailleret. . . 657
Société anonyme des ateliers de construction du Boussu 657
— — — — de Dijon . 658
— — des ateliers de constructions, forges et aciéries de Bruges. 658
Société anonyme des ateliers de construction de Malines 658
Société anonyme des ateliers de constructions mécaniques, fonderie et chaudronnerie 658
Société anonyme des ateliers de construction de la Meuse à Ougrée, au Val-Benoit. 659
Société anonyme des ateliers Nicaise et Delcuve. . 659
— — — Thomé-Génot. . . . 659
— — de construction et des ateliers de Willebroeck 660
Société anonyme des constructions en fer béton . . 660
— — — de machines. . . 660
— — — mécaniques d'Anzin 660
Société anonyme de constructions mécaniques de Saint-Quentin 661
Société anonyme d'entreprises et de constructions de machines 661
Société anonyme des établissements de constructions mécaniques Carion-Delmotte. 661
Société anonyme des établissements Halot. 661
— — d'exploitation des brevets Letombe. 661
— — — des établissements Bailly 662
Société anonyme franco-belge pour construction de machines et de matériel de chemins de fer. . . . 662
Société anonyme des mécaniques Verdol. 662
— — pour l'exploitation d'engins graisseurs à alimentation pneumatique. 663
Société anonyme de Saint-Léonard, à Liège. . . . 663
— — du Temple 663
— — de transmission, transport et traction 663
Société anonyme de travaux Dyle et Bacalan. . . . 664
— — des wagons tubulaires. 664
Société alsacienne de constructions mécaniques de Mulhouse. 664
Société des ateliers de construction du Nord de la France 664
Société des chantiers et ateliers de la Gironde. . . 665
Société en commandite par actions H. Brulé et Cie. 654
— de constructions des Batignolles. 665
— — mécaniques du Midi de la Russie 666
Société de constructions de Levallois-Perret 665
— — et de location d'appareils élévatoires 665
Société des établissements Henry-Lepaute. 666
— française d'appareils à vapeur. 666
— — d'applications mécaniques et électriques 666
Société française des bascules automatiques. . . . 667
— — de constructions mécaniques. . . 667
— — — portatives et transformables 667
Société française métallurgique. 668
— — des moteurs R. Diesel à combustion intérieure 668
Société française des pompes Worthington 650
— des freins Soulerin 668
— générale française des appareils hydrauliques Gelly. 668
Société générale des freins Lipkowski. 669
— — de location de locomobiles. 672
— des générateurs Belleville. 669
— — Paxman 669
— — à vaporisation. 669
— John Cockerill 669
Société lyonnaise de mécanique et d'électricité établissements Flaud et Cohendet. 670
Société métallurgique d'estampage du Donetz . . . 670
— des moteurs Cobron et Brillié. 671
— nouvelle de constructions (système Tollet) . 671
— — des établissements Decauville aîné. 671
— du pendule hydraulique Beau 671
— pour la construction de fours à cornues inclinées 672

Société des procédés Harvey. 672
— universelle des appareils contrôleurs. . . . 673
Vve Bernier et Cie (Société de construction et de location d'appareils élévatoires). 665

FONDERIES ET FORGES

A. Lair et Cie (fonderie de fer de la Madeleine d'Evreux). 674
Biétrix Nicolet et Cie (forges et ateliers de la Chaléassière). 682
Bonchacourt et Cie. 679
Boutmy et Cie (Société des forges, fonderies et hauts fourneaux de Messempré-Carignan). 689
Claudinon et Cie (Compagnie des forges et aciéries du Chambon-Feugerolles. 680
Clouteries mécaniques de la Pipée. 679
Compagnie d'Aguilas. 673
— des clous « au Soleil » 679
— des fonderies, forges et aciéries de Saint-Etienne. 673
Compagnie des forges et aciéries du Chambon-Feugerolles. 680
Compagnie des forges d'Audincourt et dépendances. 680
— — de Champagne et du canal de Saint-Dizier à Wassy 680
Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Maisonneuve 680
Compagnie des Landes. 681
Comptoir des essieux. 681
— des ressorts de carrosserie 681
Dechambenoit et Cie (Clouteries mécaniques de la Pipée) 679
Delmas et Cie (Société Delmas et Cie, fondeurs de métaux) 677
Ed. Guérin et Cie (Société Ed. Guérin et Cie) . . . 677
Fonderies et fabrique de serrures Lecellier 674
Fonderie de fer de Belle-Vue. 674
— — de la Madeleine d'Evreux (A. Lair et Cie). 674
Fonderies et forges de Saint-Joseph. 674
— et laminoirs de Biache-Saint-Vaast. . . 675
Forges et aciéries du Nord et de l'Est 681
— et ateliers de la Chaléassière 682
— de Clabecq. 682
— et clouteries françaises. 682
— — réunies de Mohon (Lefort et Cie) 683
— d'Entre-Deux-Bois 683
— et laminoirs de Saint-Amand 684
— — de Saint-Fiacre à Montceau-sur-Sambre. 683
Forges de Milourd. 684
Gustave Dumont et Cie. 684
Gustave Raty et Cie. 675
Hercher, Ghesquières et Cie (fonderies et laminoirs de Biache-Saint-Vaast) 675
Le ferro-nickel 675
Lefort et Cie (forges et clouteries réunies de Mohon) 683
Manufacture ardennaise de boulons et ferrures de wagons. 684
Maynard et Cie (Société nouvelle de fonderies et ateliers de constructions de Fourchambault et la Pique) 678
Metz et Cie (Société en commandite des forges d'Eich) 689
Société anonyme des anciens établissements Hotchkiss et Cie). 675
Société anonyme les Boulonneries de Liège. . . . 685
— — de la fonderie de la Péreuse. . . 675
— — des forges et aciéries de Huta-Bankowa. 685
Société anonyme des forges et aciéries de la Kama. 685
— — — d'Aiseau 686
— — — et ateliers de construction de Saint-Chamond 686
Société anonyme des forges et chantiers de la Méditerranée. 686
Société anonyme des forges et clouteries des Ardennes 686
Société anonyme des forges et clouteries de Crans. 687
— — — — de Douai. 686
— — — et fonderies de Montataire 687
Société anonyme des forges et laminoirs de l'Alliance à Charleroi 687
Société anonyme des forges de Sedan. 688
— — — et tréfileries de Toulouse. 688
Société anonyme des forges, usines et fonderies de Haine-Saint-Pierre. 688
Société anonyme des forges de Vireux-Molhain . . 688
— — lorraine industrielle. 676
— ardennaise de fonderie et de construction. . 676
— des chéneaux et tuyaux en fonte. 676
— Delmas et Cie, fondeurs de métaux 677
— d'exploitation des anciennes fonderies Voruz 677
— Ed. Guérin et Cie. 677
— en commandite des forges d'Eich (Metz et Cie). 689
Société de fonderie artistique. 677
— des fonderies de cuivre de Lyon, Mâcon et Paris. 677
Société des forges, fonderies et hauts fourneaux de Messempré-Carignan (Boutmy et Cie). 689
Société des forges et laminoirs de Baume à Haine-Saint-Pierre. 689
Société française d'électro-métallurgie. 678
— franco-norvégienne de clous à cheval « Victoria ». 689
Société métallurgique des laminoirs de l'Est. . . . 689
— — de Senelle-Maubeuge. 678
Société nouvelle des établissements de l'Horme et de la Buire 679
Société nouvelle des fonderies et ateliers de constructions de Fourchambault et la Pique. 678
Thévenin frères, L. Séguin et Cie (Société des fonderies de cuivre de Lyon, Mâcon et Paris) . . . 677

HAUTS FOURNEAUX

A. Durenne (Société des établissements métallurgiques de). 699
Compagnie des hauts fourneaux de Chasse. 690
— — — et fonderies de Givors 690
— — — forges et aciéries de la marine et des chemins de fer 691
Hauts fourneaux de Longwy (F. de Saintignon et Cie) 691
— — et mines de Halanzy 691
— — de Monceau-sur-Sambre 692
— — du sud de Chatelineau 692
Métallurgique de l'Oural-Volga 692
Pinat et Cie (Société des hauts fourneaux et forges d'Allevard) 701
Prénat de la Rochette et Cie (Compagnie des hauts fourneaux et fonderies de Givors). 690
Société anonyme des hauts fourneaux et aciéries d'Athus. 693
Société anonyme des hauts fourneaux de la Chiers. 693
— — — — et fonderies de Brousseval (Haute-Marne). 694
Société anonyme des hauts fourneaux, fonderies et forges de Franche-Comté. 696
Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies de la Louvière 694
Société anonyme des hauts fourneaux, fonderies et mines de Musson 694
Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies de Pont-à-Mousson 695
Société anonyme des hauts fourneaux et fonderies du Val-d'Osne. 695
Société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey 695
Société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn 695
Société anonyme des hauts fourneaux et forges de Villerupt-Laval-Dieu. 696
Société anonyme des hauts fourneaux de Maubeuge 697
— — — — et mines d'Autun-le-Tiche. 697
Société anonyme des hauts fourneaux de Pauillac. . . 697
— — — — de Rumelange 698
— — des laminoirs, hauts fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence. . 698
Société anonyme de Marcinelle et Couillet 698
— — métallurgique d'Aubrives et Villerupt 699
Société anonyme d'Ougrée 699
— — de Vezin Aulnoye 699
— des établissements métallurgiques de A. Durennes 699
Société générale de hauts fourneaux, forges et aciéries en Russie. 700
Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin 700
Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Thy-le-Château et Marcinelle. 701
Société des hauts fourneaux et forges d'Allevard . . 701
Société métallurgique de l'Ariège 701
— — de Champigneulles et Neuves-Maisons. 701
Société métallurgique de l'Est 702
— — de Gorcy 702
— — du Périgord. 702

USINES

A.-E. Découflé (Société des usines) 705
Compagnie française des métaux 703
Société anonyme des laminoirs et usines de l'Espérance. 703
Société anonyme des usines de Bonehill à Marchienne-au-Pont. 703
Société anonyme des usines Bouhey 706
— — — franco-russes 703
— — — de Libercourt 704
— — — de Mazières 704
— — — de Monceret à Acoz . . 704
— — — de Rozières 704
— — — Wattelar-Francq à Roux 705
— par actions des usines d'Aix-la-Chapelle. . . 705
— des usines A.-E. Découflé 705
— — de blanc de zinc de Grenelle . . 705
— — et fonderies de Baume et Marpent 705
— — Pocok. 706
Usines et fonderies de Saint-Ouen (Vendôme) . . . 706

SOCIÉTÉS DIVERSES

A. Faugier et Cie (élévateur-propulseur pneumatique à marche continue) 706
Anciens ateliers Guy. 706
— établissements Barrière, L. Barrière et Cie. 707
C.-A. Rosier et Cie 707
Compagnie des établissements Lazare Weiller. . . . 707
— française du bi-métal 707
— — du métal déployé 708
— générale des fourneaux modernes Moulin fils aîné 708
Compagnie métallurgique de Verchny-Donieprovsh 708
— des mines, fonderies et forges d'Alais. . 708
Comptoir des fers 709
— des poutrelles 709
Ed. Coutelier et Cie 709
Elévateur-propulseur pneumatique à marche continue (A. Faugier et Cie) 706
Escaut et Meuse. 709
Etablissements métallurgiques de Ferrière-la-Grande 710
Etablissement métallurgique de Vienne 710
Etablissements Piéper 710
Fabrique de fer de Maubeuge. 710
H. Lachaume et Cie 711
L'Alumine et ses dérivés 710
La Néo-Métallurgique 711
Laurent frères et beau-frère, fabrique de quincaillerie, serrurerie. 711
Lazare Weiller (Compagnie des établissements) . . 707
L. Barrière et Cie (Anciens établissements Barrière) 707
Les ateliers franco-russes 711

Le Bronze blanc 711
Le Poêle universel. 712
Manufacture française de porte-plumes et œillets métalliques 712
Moulin fils aîné (Compagnie générale des fourneaux modernes) 708
Poizot et Cie (Société générale de produits vulcanisés) 716
Société anonyme des alliages Cothias 712
— — électro-métallurgique française . . 709
— — de la fabrique de fer de Charleroi . 712
— — fermière des laveurs d'or 716
— — des fermetures incrochetables. . . 712
— — de galvanisation automatique . . . 713
— — La Gallia 713
— — des laminoirs à tubes, à Haumont. . 713
— — métallurgique et chimique du Nord. 713
— — pour l'industrie métallurgique en Russie 714
Société anonyme de Saint-Sauveur (Arras) 714
— — des tôleries de Konstantinowka . . 714
— — des tuyaux à joint parallèle système Dussard et des briques et blocs en laitier 714
Société des ateliers Powel 714
— des chaines en acier sans soudure (système Oury). 715
Société du comptoir pour favoriser l'exportation des fontes moulées 715
Société des cuivres de France. 715
— d'études et constructions d'usines, exploitation de brevets d'inventions 715
Société française d'alliage de métaux 715
— — du nickel et de l'aluminium . . . 715
— — des ornements en zinc, cuivre, tôle et plomb 716
Société générale des produits vulcanisés, Poizot et Cie. 716
— industrielle de Paris 717
— métallurgique de Boom 717
— métallurgique et minière de l'Indo-Chine. . 717
— — de Montbard 717
— — de Sambre-et-Moselle 718
— nouvelle du comptoir des tôles et larges-plats. 718
Société du poêle Besson pour l'exploitation des procédés du chauffage Besson. 718
Société Poure O'Kelly et Cie 718
Société de soudages 719
— de tréfilerie franco-espagnole. 719
— universelle des émulseurs à vapeur. 719

Chapitre XXII. — **Mines**

AGGLOMÉRÉS, CHARBONNAGES, HOUILLÈRES

Agglomérés réunis du bassin de Charleroi. 721
Charbonnage du Grand-Maubourg et sablonnière à Montigny-sur-Sambre (Belgique). 721
Charbonnage de Monceau Bayemont et Chauw-à-Roc 721
Charbonnages réunis à Charleroi 748
Compagnie anonyme des houillères d'Ahun (Creuse) 723
— du charbonnage d'Arsimont 722
— des charbonnages belges. 722
— de Ferfay-Cauchy 722
— française des charbonnages de Dakar . . 723
— houillère de Bannes 724
— — de Bessèges 724
— — de l'Hérault 724
— — et métallurgique de Novo-Pavlovka 724
Compagnie houillère des Pyrénées. 725
— — des mines d'Aniche 725
— — — d'Anzin. 726
— — — d'Azincourt et des fours à coke du Nord 726
Compagnie houillère des mines de Béthune 726
— — — de Campagnac. 727
— — — de la Chapelle-sous-Dun et des Moquets 727
Compagnie des mines de Douchy. 728
— — de Drocourt. 728
Compagnie des mines de houille de Blanzy (Jules Chagot et Cie). 729
Compagnie des mines de houille de la Clarence. . 730
— — de Courrières. 730
— — de Crespin-Nord 730
— — de d'Ostricourt. 731
— — de Thivencelles et Fresnes-Midi 731
Compagnie des mines de la Grand'Combe. 729
— — de Lalle. 731
— — de L'Escarpelle. 728
— — de la Péronnière. 731
— — de Perrecy. 732
— — de Roche-la-Molière et Firminy. 732
Compagnie des mines de Sincey-lez-Rouvray. . . 732
— — de Vicoignes et de Nœux. . 733
— — de Villebœuf. 733
— des quatre mines réunies de Graissessac. 733
— de recherches de houille de Saint-Gervais d'Auvergne. 725
Compagnie royale asturienne des mines. 734
Jules Chagot et Cie (Compagnie des mines de houille de Blanzy) 729
Mines de la Chazotte et du Montcel. 734
Société anonyme des agglomérés de houille de Poissy 735
— — du Ban-Lafavergne 735
— — des charbonnages d'Abhooz et Bonne-Foi-Hareng, à Herstal 736

Société anonyme du charbonnage d'Aiseau-Presles. 735
— — des charbonnages d'Amercœur, à Jumet 735
Société anonyme de Bernissart. 736
— — du Bois-d'Avroy, à Sclessin. . . 736
— — du charbonnage du bois de Saint-Ghislain 753
Société anonyme des charbonnages de Bonne-Espérance et Batterie. 737
Société anonyme des charbonnages de Bonne-Fin. 737
— — — du Borinage-Central, à Paturages. 747
Société anonyme du charbonnage du Carabinier, à Chatelet 737
Société anonyme des charbonnages des Chevalières du Dour 737
Société anonyme des charbonnages de Courcelles-Nord. 738
Société anonyme des charbonnages de Corbeau-au-Berleur. 738
Société anonyme du charbonnage de Cowette-Rufin, à Beyne-Heusay. 738
Société anonyme des charbonnages Dahlbusch. . . 739
— — — de Fontaine-l'Évêque 739
Société anonyme des charbonnages de Gosson-Lagasse. 739
Société anonyme des charbonnages de la Grande-Bacnure 740
Société anonyme des charbonnages de Grand-Conty et Spinois. 740
Société anonyme du charbonnage de la Grande-Machine, à Feu-de-Dour. 740
Société anonyme des charbonnages de Haine-Saint-Pierre et La Hestre. 741
Société anonyme des charbonnages du Hasard, à Trooz-Forêt. 741
Société anonyme des charbonnages de Herve-Vergifosse 741
Société anonyme des charbonnages du Houssu. . 742
— — — de La Haye. . 742
— — — de La Louvière, La Paix et Saint-Vaast, à La Louvière. . 742
Société anonyme des charbonnages de l'Espérance et de Bonne-Foi. 743
Soeiété anonyme des charbonnages de Lonette, à Retinne. 743
Société anonyme des charbonnages de Maireux et Bas-Bois, à Soumagne. 743
Société anonyme des charbonnages de Marihaye, à Flémalle-Grande 744
Société anonyme des charbonnages de Masses-Diarbois, à Ransart. 744
Société anonyme des charbonnages du Midi de-Mons, à Ciply. 744
Société anonyme des charbonnages, mines et usines de Sosnowice. 745
Société anonyme des charbonnages de Montceau-Fontaine et du Martinet, à Montceau-sur-Sambre. . 745
Société anonyme des charbonnages de Noel-Sart-Culpart, à Gilly. 745
Société anonyme des charbonnages du Nord de Charleroi. 746
Société anonyme du charbonnage d'Ormont, à Chatelet 746
Société anonyme des charbonnages de Patience et Beaujonc, à Ans. 746
Société anonyme des charbonnages du Poirier. . . 747
— — — Prokhorow. . . 747
Société anonyme des charbonnages réunis de la Minerie, à Concorde 748
Société anonyme des charbonnages réunis de la Battice 748
Société anonyme des charbonnages de Ressaix, Leval, Péronne et Sainte-Aldegonde. 749
Société anonyme des charbonnages réunis de Roton-Farèiennes, Baulet et Oignies-Aiseau. 749
Société anonyme des charbonnages du Rieu-du-Cœur et de la Boule réunis, à Quaregnon. . . . 749
Société anonyme du charbonnage de Sacré-Madame. 749
— — des charbonnages du Trieu-Kaisin, à Châtelineau 750
Société anonyme des charbonnages unis de l'ouest de Mons. 750
Société anonyme des charbonnages des vingt-quatre actions, à Quaregnon 751
Société anonyme des charbonnages des viviers réunis, à Gilly. 751
Société anonyme des charbonnages de Werister. . 751
— — de Commentry-Fourchambault. . . 752
— — du Couchant du Flénu. 752
— — franco-belge du charbonnage de Forte-Taille. 752
Société anonyme franco-russe des houillères de Berestow 753
Société anonyme des houillères et du chemin de fer d'Epinac. 753
Société anonyme des houillères de la Haute-Loire. 754
— — — de Messeix. 754
— — — de Montrambert et de la Béraudière. 754
Société anonyme des houillères de Rive-de-Gier. . 755
— — — de Rochebelle. . . 755
— — — de Saint-Etienne. (Loire). 755
Société anonyme des houillères unies du bassin de Charleroi. 756
Société anonyme de l'industrie houillère et métallurgique dans le Donetz. 756
Société anonyme des mines d'Albi. 756
— — — d'Amezin. 757
— — — d'anthracite de la Tarentaise. 757
Société anonyme des mines de la Bouble. 757
— — — de Carmaux. 758
— — — de Carvin 758
— — — de Champagnac. . . . 758

Société anonyme des mines de charbon minéral de la Mayenne et de la Sarthe. 759
Société anonyme des mines de charbon de Puertollano. 759
Société anonyme des mines de Czeladz. 759
— — — de la Haute-Cappe. . . 760
— — — de houille de Ferques. 760
— — — — de Ligny-les-Aire (Pas-de-Calais) 760
Société anonyme des mines de la Loire. 760
— — — de Meurchin. 761
— — — et usines de Saint-Michel et de Sorbières. 761
Société anonyme des mines de la Vieille Castille. . 761
Société belge pour l'exploitation des charbonnages du centre de Donetz. 762
Société Carboneras de Pola-de-Lena 762
— civile anonyme d'études et de recherches des charbonnages de Roderzac. 763
Société civile des mines de houille de Marles. . . 764
— des charbonnages du Levant du Flénu . . . 762
— — de la Loire, mines d'anthracite. 763
Société des charbonnages des produits du Flénu. . 763
— — de Saint-Zacharie. . . . 763
— française des charbonnages du Tonkin. . . 764
— — et italienne des houillères de Dombrowa. 764
Société générale de houille et agglomérés. . . . 765
— des houillères de la Croizette-sur-Bouble. 765
— houillères de Flines-lez-Raches. 765
— — de Liévin. 765
— des houillères et mines du Morvan. . . . 766
— — de Ronchamp. 766
— d'industrie houillère de la Russie méridionale. 766
Société de Marles 30 0/0. 766
— des mines d'anthracite de Communay (Isère) 767
— — de Bourdon-Saint-Hilaire. . . . 767
— — de Bruay. 767
— — de Dourges. 767
— — de Lens. 768
— nouvelle des charbonnages des Bouches-du-Rhône. 768
Société nouvelle des mines de Prades, Niègles et Sumène. 769

MINES DE CUIVRE

Compagnie du Boléo. 769
— française et métallurgique des cuivres et plomb. 770
Société française des mines d'Acktala. 770
— — — de cuivre d'Aguas Tenidas. 770
Compagnie des minerais de fer hématite du Djebel-Anini (Algérie). 773
Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid. 774
Société anonyme minière Jerel-Lanteira. 771
— — des mines de la Doubovaia Balka. 774
Mines de Rio-Tinto limited. 771
Société anonyme des mines et usines de cuivre de Vigsnaes. 771
Société anonyme d'exploitation des cuivres et plomb argentifère du Gelon. 772
Société anonyme minière belge des cuivres de Lorida-Grenade.. 771
Société anonyme minière et métallurgique la Sierra Nevada. 772
Société anonyme de Mouzaia. 772
— franco-russe de mines de cuivre argentifère et de métallurgie. 773

MINES DE FER

Société anonyme des mines de Ror-el-Maden. . . . 774
— — — de Banca de Baigorry . 775
— — — de fer de Beau-Soleil . 775
— — — de fer de Fillols. . . . 775
— — — de fer et de manganèse de Montmirat. 776
Société anonyme des mines de fer de Nefzas. . . . 775
— — — de fer de Wassy et de la Blaise 776
Société anonyme des mines du Luxembourg et des forges de Sarrebruck 776
Société d'exploitation des mines de fer d'Ain Oudrez 776

MINES D'OR

African gold properties limited 778
Alaska tradwel gold mining company. 778
Angelo gold mines 778
Anglo-french colonial mining trust 778
Bechuanaland exploration company limited 778
Blagrove Freehold gold mining company limited. . 779
Bonauza limited. 779
British South Africa company 779
Buffelsdoorn estate and gold mining company limited 780
— gold mining company limited 779
Champ d'or Deep level gold mining company limited 780
— french mining company limited 780
Chaterland consolidated limited. 780
— gold fields limited. 780
Compagnie de Boa Vista 780
— coloniale des mines d'or de Suberbieville et de la côte ouest de Madagascar. 781
Compagnie des établissements français des mines d'or de l'Uruguay. 781
Compagnie française de mines d'or et d'exploration. 781
— — — du Luicho. . . . 782
— — des placers hydrauliques de Junction City. 782
Compagnie des gisements aurifères d'Isoalana . . . 782
— des mines d'or de la Guyane hollandaise 783
— minière africaine 783
— — des placers de Flick'os bav. . . 783

Compagnie nouvelle des mines de la Gardette. . . . 783
Companhia de Mossamedes 783
Consolidated gold fields of South Africa limited . . 784
Continental and Western Australian trust limited. 784
De Beers consolitated mine limited 784
De Lamar mining company limited 785
Durban Roodeport deep level gold mining. 785
— — gold mining company limited . . 785
Emerald reward — — — . . 786
Eastleigh deep limited 786
East rand proprietary mines limited. 786
Ferreira gold mining company limited. 786
Franco-australian exploration company limited. . . 786
Fraser's gold mining company limited 786
French north rand estates gold mining 786
— rand gold mining company limited. 787
Geldenhuis estate et gold. 787
Gisements d'or de Saint-Elie. 787
Gleri Deep, limited 788
Golden Cement Claims limited. 788
Gold fields deep limited. 788
— of Lydenburg limited 788
Great Fingall reefs limited. 788
— western mining company limited. 789
Hauraki, gold mining — — 789
Heidelberg gold mines limited. 789
Henderson's nigel limited. 789
— Transvaal estates limited. 789
Heury nourse gold mining company limited 789
Johannesburg consolidated investment company limited. 789
Johannesburg waterworks estate and exploration company limited. 790
Jumpers gold mining company limited. 790
La Mine d'or « la Normandie ». 790
Lancaster gold mining company limited 790
Langlaagte estate et gold company limited 791
— royal — — 794
Marievale nigel limited. 794
May consolidated gold mining company limited. . . 794
Mozambique — — . . 794
New Emeralds company limited. 792
New Jagersfontein mining et exploration company limited 794
New primrose gold mining company limited 792
Oceana minerals et company limited. 792
Pleiades gold mining company limited. 792
Potchefstroom exploration gold mining and estate company limited. 792
Princess estate and gold mining company limited . 792
Randfontein estates gold mining company limited Witwatersrand limited. 793
Rand mines limited 793
Kantjes reef gold mining company limited. 778
Rebecca gold mining company limited 793
Rhodesia gold mines et exploring compagny limited 793
Rhodesia limited. 793
Robinson gold mining company limited 793
— Randfontein gold mining company limited 794
Roodeport deep level mining company limited . . . 794
— gold mining company limited. 794
Setlagofi gold and Damaraland compagny limited. 794
Sheba gold mining company limited. 794
Simmer et Jack gold mining company limited . . . 794
Société anonyme des mines de Goldberg (Autriche). 795
— — de Yauli (Pérou). . . . 795
— du placer Enfin 795
— des placers du Rio-Namby 795
— — Sainte-Cécile. 795
Société d'exploitation des mines d'or en France . . 795
— française de recherche et d'exploitation de gisements miniers à Madagascar 796
Société des gisements aurifères d'Anasaha à Madagascar 796
Société des mines de Kabin. 796
— — d'or de San Pedro de Alta (Sonora) (Mexique). 796
Société des mines d'or du Yaoni 797
South African saltpetre fields limited 797
The French South African 787
The Kleinfontein central gold mines limited 790
The London and Western Australian investment company limited. 797
The Monte Rosa gold mining company limited . . . 798
The venture corporation limited. 798
Transvaal coal trust company limited 798
Transvaal consolidated coal mines company 798
— — land et exploration company limited 799
Transvaal gold fields limited 799
Treasury gold mining company limited 799
True Blue Hannan's gold mine limited. 799
Wemmer gold mining company limited 799
Westernwitwaters rand exploration company limited. 799
White rose gold mining company limited 800
Wolhuter — — — — 800

MINES DIVERSES

Compagnie continentale des étains. 800
— française des mines de Bamble 800
— — — du Laurium. 800
— — — de Siphnos et d'Eubée 801
— — — de Sunium (Grèce) . 801
— — — et usines d'Escombrera-Bleyberg 801
Compagnie franco-espagnole des mines de soufre de Lorca (Espagne). 801
Compagnie galicienne de mines 802
Compagnie générale des mines 802
— huanchaca de Bolivie 802
— des mines d'Arrigas 803
— — de Butterfield 803
— — de Combérédonde 803
— — de la Condamine. 804
— — métalliques de Rar el Maden . 804
— minière de Biabaux 803

Compagnie minière et métallurgique de France. . . 804
Compagnie minière de Ticapampa 804
La Esperanza 804
La Serèna. 804
Mines d'Alquifoux 805
— d'antimoine de Bohême 805
— de Cambia. 805
— de Ramillard 806
Société anonyme des étains de Kinta 809
— — française des mines de Hafna. . . 809
— — de nickel 805
— — des mines de Bornettes. 806
— — — et fonderies de plomb et zinc 807
Société anonyme des mines et fonderies de Pontgibaud 807
Société anonyme des mines de fonderies de zinc et de plomb. 807
Société anonyme des mines de Framura et de Bonassola 808
Société anonyme des mines de Gennemari et Incursosa 808
Société anonyme des mines de Guerrouma. 808
— — — de Keramos. 809
— — — de lignite de la Savoie. 809
— — — de Lucette. 810
— — — de Malfidano. 810
— — — de Marly 810
— — — de mercure de Probaremos 806
Société anonyme des mines métalliques de Riols . . 811
— — — — de Rouairoux 811
Société anonyme des mines métalliques du Val d'Aran 811
Société anonyme des mines des Pyrénées 811
— — — de Saint-Cierge-la-Serre 811
— — — de Selénitza 812
— — — de Seriphos et de Sfiliozeza 812
Société anonyme des mines de Soblay 812
— — — de zinc des Cévennes. . 813
— — — de Zaghouan. 812
— — minière de l'Espagne méridionale. 813
— — — de Saint-Luis 814
— — ottomane des mines de Kassandra 808
— — pour l'exploitation des mines de zinc et plomb. 814
Société civile anonyme des mines des Malines (Gard) 810
— française des mines de l'Ariège 814
— — minière et métallurgique en Serbie 815
— — de recherches et exploitation . . . 815
— industrielle et métallurgique du Caucase . . 815
— métallurgique et minière des Cévennes. . . 816
— des mines de Rio-Ollastu 817
— — Bong-Miu. 816
— — de Chizeuil 816
Société lyonnaise des mines et usines de borax. . . 815
— des mines métalliques de Vézis 817
— minière du Kanguet (Tunisie) 813
— — et métallurgique des Alpes autrichiennes 817
Société minière et métallurgique l'Auvergne. . . . 817
— — — Volga-Vichera. . 818
Société nouvelle des mines d'hamimate 818
— de Sagnes-les-Mines. 818

SOCIÉTÉS DIVERSES SE RATTACHANT A L'INDUSTRIE MINIÈRE

Ancienne maison Bernot frères, Ch. Bernot et Cie. . 819
Briquette Tavernier 819
Comité géologique de France 821
Compagnie française minière 819
— d'Inguaran 820
— internationale de recherches des mines et d'entreprise des sondages à Bruxelles. 820
Compagnie de soufre et de cuivre de Tharsis. . . . 820
Entreprise générale de travaux et fonçage de puits, études et travaux de mines 821
La Carbonique française 821
Mines de May-sur-Orne. 821
Société anonyme de carbonisation. 823
— — de la compagnie des dragages aurifères de la Guyane française 821
Société anonyme du charbon de Paris. 822
— — des explorations minières en Chine. 822
— — des gisements miniers de la Dordogne 822
Société anonyme Péninsular 822
— — de production et de vente de combustibles 822
Société anonyme de travaux miniers 823
— civile de Tréfonds. 823
— d'études des mines de Quang-Nam. 824
— française de forages et de recherches minières (brevets Raby) 824
Société française des plantations et mines de la Sierra-Nevada 824
Société française des sondages rapides. 824
— générale d'exploitations minières. 825
— — d'extraction de l'or. 822
— — française d'exploitation et traitement des minerais. 825
Société générale de l'industrie minière et métallurgique en Russie. 825
Société d'Héraclée 825
— de l'Industrie minière de Zyrianowsk. . . . 826
— métallurgique de la Péninsule ibérique. . . 826
— des mines métalliques. 826
— minière et métallurgique de Penarroya. . . 827
— nationale pour la fabrication des mèches de sûreté des mineurs 827

Chapitre XXIII. — **Moulins**

Aulagnon et Cie (minoterie stéphanoise). 830
Grandes minoteries à Fèves-de-France (Prat, Bassot, Ligneul et Cie) 829
Grands moulins de Corbeil. 829
— — de Paris (marque Truffaut). . . . 830
Minoterie stéphanoise (Aulagnon et Cie). 830
Moulins brestois. 830
Prat, Bassot, Ligneul et Cie, grandes minoteries à Fèves-de-France. 829
Société anonyme des grainages cellulaires Darbousse. 830
— — des moulins à cylindres d'Hamaye. 830
— — des moulins d'Égypte. 831
— d'exploitation des moulins d'Albi. 831
— des grands moulins de Villefranche 831
— des moulins nantais. 831
— nouvelle des moulins de Prouvy. 831

Chapitre XXIV. — **Navigation**

COMPAGNIES DE NAVIGATION ET ARMEMENTS MARITIMES

Belgian american maritime company. 833
Bureau Veritas, registre international de classification de navires 833
Chargeurs réunis, compagnie française de navigation à vapeur. 833
Compagnie des bateaux à vapeur du Nord 834
— belge maritime du Congo, à Anvers. . . 834
— française de navigation à vapeur (Cyp. Fabre et Cie) 834
Compagnie générale transatlantique 835
— havraise péninsulaire de navigation à vapeur 835
Compagnie du Lloyd franco-africain 836
— maritime française 836
— — Gironde et Garonne 836
— marseillaise de navigation à vapeur (Fraissinet et Cie). 836
Compagnie des messageries maritimes. 837
— nantaise de navigation à vapeur. . . . 837
— nationale d'armement 837
— — de navigation 838
— de navigation et de colonisation des Antilles au territoire contesté franco-brésilien. . . 838
Compagnie de navigation mixte. 838
— — Raoul Guillon et Cie. . . 838
— rouennaise de transports maritimes. . . 839
— des transports maritimes de Paris à Brest. 839
Corblet et Cie (Société du voilier « Ernest Siegfried ») 843
Cyp. Fabre et Cie (Compagnie française de navigation à vapeur). 836
Fraissinet et Cie (Compagnie marseillaise de navigation à vapeur). 834
Norddeutscher Lloyd In Bremen 839
Raoul Guillon et Cie (Compagnie de navigation) . . 838
Société anonyme des armateurs nantais 839
— — des bateaux à vapeur de la Martinique. 840
Société anonyme de navigation royale belge-sud-américaine 840
Société anonyme du steamer « Apschéron ». . . . 840
— — — « Oural ». 840
— — des voiliers nantais. 841
— commerciale d'affrètements et de commissions. 841
Société française de navigation tunisienne. 841
— générale de transports maritimes à vapeur. 841
— maritime de Mèze. 842
— — de Pauillac 842
— nantaise de transports à la Guyane 842
— navale de l'Ouest. 842
— du voilier « Ernest Siegfried » (Corblet et Cie) 843
Société des voiliers français. 843

TRANSPORTS FLUVIAUX.

Compagnie des bateaux-omnibus. 844
— des bateaux-omnibus suburbains. . . . 844
— des bateaux à vapeur sur le lac d'Annecy 843
— concessionnaire du touage de Bruxelles vers l'Escaut. 844
Compagnie fluviale et agricole de l'Artibonite (Haïti) 844
— générale des bateaux parisiens. 845
— — de navigation, Havre, Paris, Lyon, Marseille. 845
Compagnie de halage du Nord-Est 846
— de navigation de la Basse-Loire 846
— de touage de la Haute-Seine. 846
— — et transports de la Seine. . . 846
La Fluviale (Compagnie française de transport par eau) 845
L'Union des remorqueurs belges 846
Société anonyme des bateaux-omnibus de Rouen. 847
— — de navigation sur la Saône et les canaux de l'Est. 847
Société anonyme de remorquage à hélice. 847
— générale de navigation sur les canaux du Centre 847
Société générale de touage et remorquage. 847
— nouvelle du remorquage boulonais 848

SOCIÉTÉS SE RATTACHANT A LA NAVIGATION

Agence générale de la navigation de Plaisance. . . 850
Compagnie normande des pêcheries à vapeur. . . . 849
— de remorquage et de pilotage. 850
Edouard Melizan et Cie (Société générale d'embarcations de servitudes). 851
La Pêche coopérative. 849
La Sauvegarde batelière. 850
Sécherie de morues la Fécampoise 849
Société anonyme des apparaux 851
— — des receveurs de coton au Havre . 851
Société anonyme du Yachting 851
— générale d'embarcations de servitudes Edouard Melizan et Cie 851
Société générale des pêcheries maritimes du Nord . 849
— — des peintures sous-marines. . . . 852
— — de remorquage et de travaux maritimes. 852
Société générale de transports et de remorquage sur la Loire 852
Société des sécheries de morues de Port-de-Bouc . 850
Syndicat des industries maritimes. 852

Chapitre XXV. — Papeteries, Presse, Publicité, Imprimeries, Librairies

ANNONCES ET PUBLICITÉ

Administrations Bonnard-Bidault (Société de publicité générale) 853
Agence Fournier (publicité française et étrangère). 853
— Havas 853
— de publicité et de l'Indicateur marseillais. . 854
— universelle de journaux et de publications périodiques. 854
Boutard et Cie (Société en commandite de publicité diurne et nocturne sur les kiosques des voitures de place et de recette des halles centrales de la ville de Paris) 856
Albiot et Cie (Société de publications et d'annonces) 857
L'Agence libre. 854
La Publicité artistique 854
Le Crédit de publicité 854
Office d'annonces. 854
Société de l'agence Fournier. 855
Société anonyme des poteaux indicateurs de publicité 855
— — de publicité pratique. 855
— en commandite de publicité diurne et nocturne sur les kiosques des voitures de place et de recette des halles centrales de la ville de Paris (Boutard et Cie).. 856
Société commerciale de publicité 855
— française des illustrations sur métaux . . . 856
— — de publicité financière. 856
— — des agences réunies 856
— générale des annonces d'Espagne 857
— l'Auxiliaire 855
— lyonnaise de publicité 857
— de publications et d'annonces J. Albiot et Cie 857
— de publicité. 857
— — artistique et des guides illustrés 858
— — diurne et nocturne et des voyages économiques 858
Société de publicité générale (administration Bonnard-Bidault 853
Société de publicité permanente 858

ANNUAIRES, RÉPERTOIRES

E. Delayge, L. Hemmerlé et Cie (Société lyonnaise de photochromogravure). 860
L'Annuaire des chemins de fer. 858
Répertoire encyclopédique du droit français. . . . 859
Société anonyme de l'annuaire du commerce Didot-Bottin 859
Société anonyme de l'annuaire de la finance 859
— — du guide-album des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée 860
Société des grands annuaires. 860
— de chromoscopie 860
— lyonnaise de photochromogravure (Société en commandite par actions E. Delaye, L. d'Hemmerlé et Cie) 860

IMPRIMERIES

A Rey et Cie, imprimerie A. Rey. 861
A. Storch et Cie. 861
Camis et Cie, imprimerie Camis. 861
G. Enard et Cie 861
Imprimerie A. Rey (A. Rey et Cie). 861
— Camis (Camis et Cie). 861
— centrale administrative de Colombes. . . 862
— de la cour d'appel 862
— Katz et Cie. 862
— et librairie centrales des chemins de fer . 862
— et publicité Charles Verneau. 863
— des travailleurs réunis du Tarn, de l'Aveyron et de l'Hérault 863
Joannès Thomas et Cie (Société de l'imprimerie Théolier) 867
Katz et Cie (Imprimerie Katz et Cie) 862
Société anonyme à capital variable de composition, impression et distribution des journaux officiels de la République française 863
Société anonyme de l'imprimerie dieppoise 864
— — d'imprimeries et journaux du littoral 864

Société anonyme à capital variable d'imprimerie républicaine. 864
Société anonyme des imprimeries techniques Francis Laur 864
Société anonyme de l'imprimerie de Vaugirard. . . 864
— française d'impressions en couleurs 865
— — d'imprimerie et de librairie . . . 865
— — de typographie et d'éditions musicales 865
Société générale de l'imprimerie 865
— d'impressions des Vosges 865
— de l'imprimerie Beaubourg 866
— — Kugelmann 866
— — du Journal de Marseille. . . 866
— des imprimeries Lemercier 866
— d'imprimerie et librairie administratives et des chemins de fer 866
Société de l'imprimerie de la Presse. 867
— — Théolier (Thomas et Cie) . . 867
— parisienne d'impressions. 867
— pour impressions artistiques (ancienne maison J. Bognard jeune) 868

JOURNAUX, REVUES, PUBLICATIONS DIVERSES

Armée et Marine, revue illustrée des armées de terre et de mer 868
Arthur Meyer et Cie (Le Gaulois). 872
Ch. Blanchet et Cie (La Sarthe et l'Écho régional de l'Ouest) 884
Cote de la Bourse et de la Banque et le Messager de la Bourse réunis 868
Devos et Cie (Société du journal la Libre Parole) . 885
Ed. Bouvry et Cie (L'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais) 869
Eugène Veuillot et Cie (Société du journal l'Univers). 889
Félix Juven et Cie (La Vie illustrée) 872
G. Chavaroux et Cie 869
Georges Grilhé et Cie (Le journal la France) . . . 873
Imprimerie et Journaux réunis de l'Exposition de 1900 869
Journal l'Express de Lyon 870
— L'Illustré Soleil du dimanche. 870
— le Radical 869
L'Acclimatation, Journal des Eleveurs. 870
L'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais (Ed. Bouvry et Cie) 869
La Bonne Presse dans la Champagne 870
La Croix du Nord 871
La Gazette du Palais et du Notariat 871
La Libre Parole Illustrée 871
La Plume 871
La Presse Populaire 872
La Sarthe et l'Echo régional de l'Ouest (Ch. Blanchet et Cie) 884
La Vie illustrée (Félix Juven et Cie) 872
L'Économiste . . . . . 872 et 1239
Le Courrier du Centre et de l'Ouest. 873
Le Gaulois (Arthur Meyer et Cie) 872
Le Génie civil 873
Le journal la France (Georges Grilhé et Cie). . . . 873
— le Guetteur (Poette et Cie) 873
Le Petit Marseillais. 874
Le Réveil de la Marine et le Réveil Sézannais . . . 874
L'Indépendant des Pyrénées-Orientales 873
L'Intransigeant 873
Marc et Cie (Société du journal l'Illustration) . . . 889
Mémorial financier 874
O. Lartigue et Cie (Société du journal l'Exposition universelle pour rire) 889
Poette et Cie (le journal le Guetteur) 873
Revue du Sud-Africain. 875
Société anonyme des Annales politiques et littéraires 875
— — des Archives provinciales de chirurgie. 875
Société anonyme des Archives provinciales de médecine 875
Société anonyme du Bulletin des halles 875
— — — médical 876
— — à capital variable du Bourguignon 874
— — du Forézien 876
— — du journal Auteuil-Longchamps . 877
— — — des Chemins de fer . . 877
— — — des Écoliers et Écolières 877
— — — du Havre. 877
— — — « L'Aurore » 876
— — — la Marine française . . 877
— — — la Politique coloniale . 879
— — — la République française . 879
— — — de la Santé 879
— — — la Science française . . 879
— — — le Bulletin des Travaux 877
— — — les Courses. 878
— — — les Droits de l'Homme . 878
— — — l'Eclair. 877
— — — l'Industrie textile . . . 878
— — — le Journal. 878
— — — des Rentes et Valeurs . 879
— — — le Télégramme 880
— — — des Usines à gaz . . . 880
— — — le Yacht 880
— — de la Presse catholique 882
— — de la Revue diplomatique et le Moniteurs des Consulats 883
— — de la Revue des Lois Nouvelles . . 883
— — la Revue du Palais 883
— — de la Revue de Paris. 884
— — le Progrès 880
— — de l'Imprimerie et du journal la Loire républicaine 880
Société anonyme de l'Indépendant de la Somme . . 880
— — du Mercure de France 880
— — du Messager de Paris 881
— — du Petit Bleu de Paris 881
— — du Petit Méridional et autres publications 881
Société anonyme du Petit Pontoisien 881
— — du Progrès de la Somme 882
— — des Publications conservatrices . . 883

Société anonyme des publications littéraires et artistiques 882
Société anonyme des publications scientifiques et industrielles 882
Société du journal des Débats. 884
— — la Dépêche financière 885
— — la Dépêche et le Petit Toulousain 885
— — la Libre Parole (Devos et Cie). . 885
— — la Mode illustrée 885
— — la Mode Nationale 885
— — le Bonhomme Normand 886
— — l'Economiste français 886
— — l'Exposition universelle pour rire (O. Lartigues et Cie). 889
— — le Figaro 886
— — le Lyon républicain. 887
— — le Matin 887
— — le Monde économique. 887
— — le Nouvelliste de Lyon 888
— — le Salut Public 888
— — le Soir 885
— — le Temps 888
— — l'Illustration (Marc et Cie) . . . 889
— — de l'Imprimerie et des Sourds-Muets 884
Société du Journal l'Indépendance havraise 889
— — l'Indépendant de Saint-Denis. . 887
— — l'Univers (Eugène Veuillot et Cie) 889
— — Paris-Courses 889
— des journaux de sports réunis 889
— de l'Echo de Paris 890
— nouvelle du journal la Lanterne 890
— — — le Petit Bleu de Paris . 890
— — de la Liberté 890
— — de la Petite République française 891
— — du Nouvelliste de Rouen et Patriote de Normandie. 891
Société du Petit Journal 891
— du Petit Parisien. 891
— pour la publication de la Nouvelle Revue . 882
— des publications médicales. 892
— du Télégramme algérien 892
— transformée du journal le Siècle 892

LIBRAIRIES, ÉDITIONS

Ancienne librairie Furne (Société d'édition et de librairie). 893
Aulanier et Cie (Librairie de la construction moderne) 893
La Bibliothèque d'éducation 893
Librairie de la construction moderne (Aulanier et Cie) 893
— du Dictionnaire des Arts et de l'Industrie . 893
— Louis Vivès. 893
Société anonyme de la Grande Encyclopédie 893
— — des librairies et imprimeries réunies 894
— — de la librairie du Progrès. 894
— belge d'édition 894
— des bons livres et des bons journaux. . . . 895
Société d'édition et de librairie 895
— d'éditions littéraires et artistiques. 895
— française d'édition d'art. 895
— pour l'exploitation des œuvres de Lamartine 896
— de publications industrielles et d'imprimerie administrative. 896

PAPETERIES, CARTONNERIES

Cartonnerie de Dijon-Cluny. 897
— et imprimerie Saint-Charles. 902
Fabrique de cellulose (J.-B. Veibel et Cie). 896
— de papiers de pliage de l'Isère 897
Grande cartonnerie moderne 897
J.-B. Weibel et Cie (fabrique de cellulose) 896
La Papeterie moderne 897
Le Papier. 897
Les Papeteries de Virginal. 897
Manufacture de sacs et enveloppes postaux perfectionnés. 898
Metenette et Cie (Papeterie de Raon-l'Etape). . . . 899
Papeteries de Champagne. 898
Papeterie de Lacourtensourt. 898
— du Vieux-Moulin (P. Escarfail et Cie). . 898
Papeteries de Pont-de-Claix 898
Papeterie de Raon-l'Etape (Metenette et Cie). . . . 899
— de Renage (Isère) 899
— de Rioupéroux (Isère) 904
— de Vidalon. 899
P. Escarfail et Cie (Papeterie du Vieux-Moulin). . 898
Société anonyme de cartonnerie 900
— — des cartonneries de la Rochette. 900
— — — Lourdelet-Marico. 900
— — d'exploitation des papeteries L. Lacroix fils 900
Société anonyme de la papeterie d'Aixe. 900
— — des papeteries Gouraud. 901
— — — de Lysse 901
— — — des Marais Sainte-Marie 901
— — — de Montbard . . 901
— — — de Saventhen. . . 899
— — — de Sologne. . . . 901
— — — du Souche. . . . 901
— — du papier-toilette. 902
— — de l'union des papeteries, à Bruxelles. 902
Société anonyme des cartonneries réunies Voisin et Pascal 902
Société de fabrication mécanique de sacs en papier écornés. 903
Société française de cartonnages 903
— — des papiers peints. 903
— générale des papeteries du Limousin 903 et 1147
— des grandes fabriques de papier (J. Huet et Cie). 903
— des papeteries de Ballancourt 904
— des pâtes de cellulose et papiers d'alfa de Fos-sur-Mer 904

SOCIÉTÉS DIVERSES

Le Petit Plan. 905
Le Sphinx. 905
Maison Arthaud. 906
Société anonyme du « Home Décor ». 905
— — de l'indicateur lyonnais Henry. . 905
— — de l'Institut de bibliographie. . . 906
— d'héliogravure 906
— de la stéréotypie sèche. 906

Chapitre XXVI. — Poudres, Explosifs, Armes

ARMES

Fabrique nationale d'armes de guerre, à Herstal-lez-Liège. 907
Manufacture française d'armes de Saint-Etienne. . 907
— liégeoise d'armes à feu. 907
Mimared Blachon et Cie (Manufacture française d'armes de Saint-Etienne). 907
Société anonyme des armes automatiques. 908
— — des ateliers de Saint-Etienne pour la fabrication des revolvers, armes de luxe et de guerre. 908
Société stéphanoise d'armes. 908

POUDRES ET EXPLOSIFS

Poudrerie royale de Wetteren (Coopal et Cie). . . 908
Société anonyme belge de la dynamite Nobel, Liège. 909
Société anonyme d'explosifs et de produits chimiques. 909
Société anonyme des poudres et dynamites pour la fabrication des cartouches et projectiles. 909
Société centrale de dynamite. 909
— continentale de glycérines et dynamite. . . 910
— espagnole des nitramites. 910
— française des explosifs. 910
— — de munitions de chasse, de tir et de guerre (Gevelot et Gaupillat). 911
Société française de poudres de sûreté. 910
— franco-espagnole d'explosifs et produits chimiques. 911
Société franco-hellénique d'explosifs et produits chimiques. 911
Société générale pour la fabrication de la dynamite. 911
— nationale vénézuélienne de dynamite Nobel. 912
— espagnole des explosifs. 912

Chapitre XXVII. — Produits chimiques

ENGRAIS ET VIDANGES

Anglo-continental. 913
Compagnie des engrais et produits chimiques de l'Est. 913
— nouvelle des vidanges et engrais. . . . 914
— du phospho-guano. 913
— de salubrité. 913
— — de Levallois-Perret. 914
— générale d'engrais, de vidanges et de produits chimiques (Fresne et Cie). 914
Entreprise de vidange et d'engrais. 914
Fresne et Cie (Entreprise générale d'engrais, de vidanges et de produits chimiques). 914
L'Economine, Société économique de vidanges et d'engrais. 915
Moulins à scories Thomas. 915
Société anonyme clermontoise. 915
— — des engrais. 915
— — de l'engrais organique. 915
— — des vidanges et engrais de Saint-Raphaël. 916
Société des engrais complets. 916
— fermière des engrais et fumiers Goux. . . . 916
— générale d'engrais. 916
— nationale d'assainissement et d'engrais. . . 916
— nouvelle des vidanges de Marseille. 917
Syndicat des vidanges et engrais de Brest. 917
Union de la boucherie en gros. 917

PRODUITS CHIMIQUES DIVERS

A. Champigny et Cie. 917
Allumettes, Causemille jeune (Roche et Cie). . . . 917
Bergès, Corbin et Cie (Société de produits chimiques et d'explosifs). 937
Céramo-peinture. 918
Coignet père et fils (fabriques de produits chimiques). 921
Compagnie centrale des émeris et produits à polir. 918
— française des allumettes pour la Colombie. 918
Compagnie française de l'amiante au Cap. 918
— — de celluloïd. 918
— générale de l'alun romain. 919
— — des cires, cirages et vernis. . 919
— — des nitrates à Bruxelles. . . . 919
— — pour la production du froid. . 920
— — des produits chimiques du Midi. 920
— industrielle des procédés Raoul Pictet. . 920
— parisienne de cellulosine, corne et buffle. 920
— des produits chimiques d'Alais et de la Camargue. 919
Compagnie des usines de Grenelle (Terribillot et Cie). 921
Fabrique de produits chimiques (Coignet père et fils). 921
Fondoir central de la boucherie. 921
— coopératif du Nord. 921

G. Hüe et Cie (Le Rosyl anciennement le Lysor). . 924
Givaudan, Trouillat et Cie. 921
Hélios. 922
La Brillantine flamande. 922
La Carbonique liquide. 922
La Pastorine. 923
La Phéniline. 923
La Philloxericide Charlet. 923
La Subérine. 923
La Térébenthine française. 923
Le Cobalt. 924
Les raffineries de soufre réunies. 925
Le Rapide. 924
Le Ripolin. 924
Le Rosyl (anciennement le Lysol G. Hüe et Cie). . 924
Le Stéganol. 925
L. Félix Fournier et Cie. 932
Manufacture lyonnaise des matières colorantes . . . 925
Nouvelle société française du Lysol. 925
— — nantaise de produits chimiques. . 925
Société anonyme belge de produits chimiques. . . . 926
— — des céruses de l'Ouest. 926
— — des établissements F. Delopy. . . 926
— — d'étude et de produits chimiques. 926
— — d'exploitation de procédés chimiques pour la France et l'étranger. 926
Société anonyme des glycérines distillées. 936
— — la Diamantine. 923
— — l'Oyonnithe. 926
— — des manufactures des produits chimiques du Nord. 927
Société anonyme des matières tannantes et colorantes. 927
Société anonyme de mouture et produits chimiques. 927
— — parisienne d'essences, de cirages et de colorants. 927
Société anonyme des peintures françaises Bengaline. 927
— — pour les applications industrielles de l'ozone. 928
Société anonyme de produits chimiques. 928
— — — — agricoles. . 928
— — — — d'Auvelais. 929
Société anonyme des produits chimiques de Droogenbosch-lez-Ruysbroch. 929
Société anonyme des produits chimiques et d'exploitations minières en Algérie. 929
Société anonyme des produits chimiques de Fontaine-sur-Saône 930
Société anonyme des produits chimiques de Laecken. 930
— — — de Marc-en-Barœul. 930
Société anonyme des produits chimiques de Saint-Denis. 930
Société anonyme des produits chimiques de la Seine 930
— — Fred Bayer et Cie . . 931
Société d'Agde. 931
— centrale des allumettes 931
— des produits pharmaceutiques de Blosset. . 1235
— chimique des usines de Pruskow. 931
— — — du Rhône. 931
Société des encres et produits chimiques d'Ivry-s-Seine 932
— des encres et produits chimiques de Dijon . 932
— des cires et encaustiques 932
— française de couleurs d'aniline de Pantin . . 932
— — des couleurs métalliques 933
— — de désinfection 933
— — des glycérines pures 933
— — des guttas-perchas de Malaisie. . 933
— — des matières plastiques, ainbroïne 933
— franco-russe des produits chimiques et explosifs. 934
Société des gélatines de l'Ouest 934
— générale des cirages français 934
— — pour la fabrication des matières plastiques 935
— hongroise des peintures sous-marines . . . 935
— industrielle et commerciale des allumettes en Russie 935
Société industrielle de produits chimiques 935
— de l'ozonéine 936
— marseillaise de sulfure de carbone 936
— des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis 937
Société nationale des produits chimiques. 937
— de produits chimiques et d'explosifs (Bergès, Gorbin et Cie) 937
Société de produits chimiques de Hennebont 938
— — — de Marseille-l'Estacque 938
— — — de Puisseaux (Loiret). 938
— des soudières électrolytiques 938
— sud-russe 938
— des vaselines raffinées. 939
— veuve Ch. Dècle et Cie 939
Sulfure de carbone du Centre 939
Syndicat international des producteurs de glycérine 939
— nationale du phylloxera et du black-root . 939
Union landaise des propriétaires et fabricants de produits résineux 939
Veuve Ch. Dècle et Cie. 939

SAVONNERIE ET STÉARINERIE

A.-M. Rehns et Cie (maison Violet). 940
Compagnie des huileries et savonneries de Mozambique. 940
E. Benoit et Cie (Savonnerie continentale). 940
Huileries et savonneries du Sud-Est. 940
Maison Violet (A. M. Rehns et Cie) 940
Savonnerie continentale (E. Benoist et Cie). 940
— — du Cosmydor. 940
— du Lion 940
— de Marseille-Bonneveine. 941
Société anonyme des parfums du littoral. 941
— de savonnerie parisienne 941
— des savonneries Serpette 941
— de la stéarinerie de Dijon. 941
Société nouvelle des huileries, savonneries méridionales. 941
Société de la stéarinerie française. 942
— de stéarinerie et savonnerie de Lyon. . . . 942
Yane-Paris 942

Chapitre XXVIII. — **Produits Pharmaceutiques et Drogueries**

Adrian et Cie (Société française de produits pharmaceutiques) 946
A. Naudascher et Cie (exploitation d'une usine de produits pharmaceutiques) 944
Biétrix aîné et Cie 943
Bouillot et Cie. La Société pangaduine. 946
Brion Paté, Burcke et Cie (Société française des tourbes pasteurisantes) 946
Compagnie française d'objets de pansements antiseptiques 943
Compagnie française de spécialités pharmaceutiques au kola 943
Commission générale en droguerie 943
Dardanne et Cie (Compagnie française de spécialités pharmaceutiques au kola). 943
Établissements Porcher . . . . . 943 et 1148
Exploitation d'une usine de produits pharmaceutiques (A. Naudascher et Cie). 944
Henri Augé et Cie. 944
La Société Pangaduine (Bouillot et Cie) 946
L'Antipertussique (Léon Boutard et Cie) 944
Le Calaya. 943
Léon Boutard et Cie (L'Antipertussique). 944
Le Traumatol 943
Société anonyme des anciens établissements Duperron 943
Société anonyme l'Oxygène. 943
— coopérative des pharmaciens. 943
— du Datura 943
— fédérale des pharmaciens de France. . . . 946
— française de produits pharmaceutiques (Adrian et Cie) 946
Société française des tourbes pasteurisantes (Brion, Pate, Burke et Cie). 946
Société des produits A. Hertzog. 946
— — pharmaceutiques de la grande Trappe de Mortagne. 947
Traitement des quinquinas. 947

Chapitre XXIX. — **Salines**

Compagnie des salines de Dax. 949
— — houillères et fabrique de produits chimiques de Bouhenans. 949
Compagnie des salins du Midi. 950
— des salins de Sainte-Valdrée. 949
— des sels de Besançon. 950
Salines de Bosserville 951
— et mines de l'Altar. 951
Salins de Sainte-Lucie. 951
Sels gemmes et houilles de la Russie méridionale. . 952
Société anonyme des anciennes salines domaniales de l'Est. 952
Société anonyme des salines de Diego-Suarez. . . 951
— — — de Laneuville-devant-Nancy 952
Société anonyme des salines de Lons-le-Saunier.. 952
— — — et mines de sel gemme de Châtillon-le-Duc. 953
Société anonyme des salines et mines de sel de Misserey 953

Chapitre XXX. — **Sociétés coloniales**

Association populaire commerciale du Mékong. . . 955
A. Saudemont et Cie (Compagnie agricole au Dahomey). 955
Compagnie agricole au Dahomey (A. Saudemont et Cie) 955
Compagnie agricole et industrielle franco-égyptienne. 963
— — — du Sud-Algérien. . 955
— de Biskra et de l'Oued-Rirh. 955
— des caoutchoucs de Casamance. 956
— de charbonnage et de batelage à Madagascar 959
Compagnie coloniale d'exportation 956
— — française d'élevage et d'alimentation à Madagascar 956
Compagnie coloniale de Madagascar. 956
— commerciale de la Régence de Tunis. . 963
— — du Transvaal et de l'Afrique australe 957
Compagnie commerciale du Transvaal et de Madagascar 957
Compagnie des comptoirs réunis d'importation, d'exportation et d'entreprises coloniales. 957
Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie. 958
Compagnie forestière et minière à Madagascar . . . 958
Compagnie française de l'Afrique occidentale. . . 959
— — de l'Amérique équatoriale. . 959
— — du commerce africain 959
— — du Congo. 961
— — du Congo et des colonies africaines 960
Compagnie française d'entreprises industrielles et commerciales à Madagascar 960
Compagnie française d'exploration et de colonisation. 960
— — de Kong. 961
— — de Madagascar 961

Compagnie française néerlandaise d'exploitations coloniales. 962
Compagnie française du Rio Sinu. 962
— franco-colombienne de Soto. 962
— de Katanga. 963
— du Luabo. 963
— lyonnaise d'exploration et d'études . . 963
— — indo-chinoise. 964
— — de Madagascar 964
— mobilière et immobilière de Madagascar. 964
— du Sud-Est africain. 965
Comptoirs d'Ethiopie. 966
— français de l'Océanie. 966
Compagnie de Mozambique 965
Comptoir français du Tonkin. 966
El-Buen tono S. A 967
La Colonisation française. 967
— franco-tunisienne. 967
Le Syndicat du Soudan français. 967
Messageries françaises de Madagascar. 968
Plantations de don Diégo (Penon et Cie) 968
Société anonyme belge pour le commerce du haut Congo. 969
Société anonyme belge pour le développement de l'industrie et du commerce dans les provinces équatoriales d'Abyssinie 969
Société anonyme dite compagnie havraise de plantations à la Guadeloupe 963
Société anonyme de l'Afrique française. 969
— — des forêts du Sanhadja et Collo. . 970
— des adhérents de la colonisation française . 970
— de l'Afrique équatoriale. 970
— agricole de Batah. 970
— — et commerciale algérienne 970
— — — du Bas-Ogoué . . . 970
— — — de Madagascar. . . 971
— — et immobilière franco-africaine . . 971
— — — de Madagascar . . . 971
— — — du Sud Algérien. . 971
— anversoise du commerce du Congo 971
— auxiliaire de la colonisation française à Madagascar 972
Société coloniale bordelaise de Madagascar. 972
Société coloniale française de la côte de Guinée. . . 972
— commerciale et agricole de Nipe 973
— — française du haut Niger. . . . 972
Société commerciale, industrielle et agricole du haut Ogoué. 973
Société commerciale industrielle du Congo français . 973
— cotonnière de l'Indo-Chine 973
— des établissements de Gomen-Ouaco. 973
— d'études et d'explorations forestières et commerciales à Madagascar 974
Société d'études industrielles et commerciales de l'Annam et du Tonkin 978
Société d'études du Nord-Ouest Tunisien 974
— d'exploitation agricole du Tonkin. 975
— d'explorations coloniales 975
— foncière de l'Oued-Zargua 975
— — du Paraguay 976
— française de commerce et de navigation à Madagascar 976
Société française de commerce du Sud Africain. . . 976
— — d'études et d'entreprises à Madagascar 976
Société française d'exploration coloniale. 977
— — immobilière de Madagascar. . . . 977
— franco-algérienne 977
— franco-antankare 977
— franco-tunisienne d'engraissement du bétail en Tunisie 978
Société générale d'études industrielles et de travaux en Chine 978
Société générale d'exploitations coloniales. 978
— — industrielle de Chandernagor . . . 978
— d'importation du Levant 979
— industrielle et commerciale du Soudan français 978
— — de Djibouti. 979
— minière et agricole du Laos. 979
— française des Nouvelles-Hébrides. 979
— nouvelle de Kébao. 980
— nationale des produits africains 979
— pour l'exportation des sucres 980
— tunisienne d'agriculture et d'elevage 980
Syndicat d'exploration de l'Ouest Canadien 981
Union agricole d'Afrique. 981

Chapitre XXXI. — Sociétés coopératives et ouvrières de production

Association coopérative de production des ouvriers charpentiers. 983
Association générale de l'ébénisterie française . . . 983
— des ouvriers maçons et terrassiers français 983
Coopérative agricole du Doubs 983
La Fraternelle (Société d'entreprise générale de peinture). 984
La Maçonnerie 984
La Menuiserie moderne 984
La Prévoyante (association coopérative d'ouvriers tailleurs de glaces) 984
Les Menuisiers 984
Le Pavage. 985
Le Travail (Société ouvrière d'entreprise générale de peinture). 985
L'Union des sculpteurs mouleurs. 985
Union des déchargeurs de Brest. 985
— professionnelle (Société anonyme d'ouvriers couvreurs-plafonneurs d'Amiens). 985

Chapitre XXXII. — Sociétés créées en vue de l'Exposition de 1900

Aquarium et théâtre des bonshommes Guillaume (Guillaume frères et Cie) 987
Compagnie nationale des voyages à l'Exposition de 1900 987
Guillaume frères et Cie (aquarium et théâtre des bonshommes Guillaume). 987
La Tirelire de 1900 987
L'Exposition religieuse de 1900 990
Le Combat naval. 987
Le Crédit des voyages. 988
Le Maréorama Hugo d'Alési. 988
L'Inde française à l'Exposition de 1900. 988
Palais lumineux Ponsin 988
Paris Gigantic Whee and varieties company limited 989
Société anonyme de Paris en 1400. 989
— d'exploitation de l'Andalousie au temps des Maures. 989
Société de l'exposition minière souterraine de 1900 989
— franco-italienne 990
— des voyages-prime. 990
Venise à Paris. 990

Chapitre XXXIII. — Sociétés d'études

Association nationale des porteurs français de valeurs étrangères 993
Fagot et Cie (Société générale française et belge d'affaires industrielles) 994
L'Industrielle (Société anonyme d'études techniques industrielles) 993
Société anonyme d'études françaises et étrangères. 994
Société d'études et de participations financières . . 994
— d'initiative industrielle et financière 993
— française d'études et d'entreprises. 994
— générale française et belge d'affaires industrielles (Fagot et Cie) 994
Société internationale d'études industrielles. . . . 993
— toulousaine d'études industrielles 993

Chapitre XXXIV. — Spectacles, Théâtres, Concerts

Compagnie générale des cinématographes, phonographes et pellicules. 997
Compagnie du théâtrophone 997
Eden-théâtre-concert de Saint-Etienne (Virld et Cie) 997
Holacher, Pontet et Cie (théâtre de l'Ambigu-Comique) 1003
Léon Nunès et Cie (théâtre des Folies-Dramatiques) 1004
Le Cirque de Rouen. 997
Le Tour du Monde. 991
L'Hippodrome 998
Nice-excursions 998
Palais de glace des Champs-Elysées 998
Panorama de la bataille de Nuits. 999
— de l'escadre russe à Toulon. 999
Paul Porel et Cie (théâtre du Gymnase et du Vaudeville) 1001, 1004
P. Christmann et Cie (Société française des gymnastes nautiques) 1002
Rochard et Cie (Société d'exploitation du théâtre du Châtelet) 1002
Société anonyme des courses de la Ferté-Macé. . 999
— — d'exploitation du palais de la Jetée-Promenade. 999
Société anonyme de la tour métallique de Fourvières. 1001
Société anonyme Le Pôle-Nord 999
Société anonyme du musée Grévin 1000
— — du pier de Blankenbergue . . . 1000
— artistique d'Egypte. 1001
— du cirque de Châlons-sur-Marne. 1001
— en commandite par actions du théâtre du Vaudeville (P. Porel et Cie). 1001
Société des Courses de Nice. 1001
— des deux Cirques (V. Franconi et Cie). . . 1002
— d'exploitation du théâtre du Châtelet . . . 1002
— française des gymnases nautiques (P. Christmann et Cie). 1002
Société générale des Dioramas français. 1002
— des panoramas de Terre-Sainte. 1002
— du puits de Padirac 1003
— du théâtre des Folies-Marigny 1083
— de la tour Eiffel. 1003
Théâtre de l'Ambigu-Comique (Holacher, Pontet et Cie). 1003
Théâtre des Batignolles-Monceau. 1004
— des Folies-Dramatiques (Léon Nunès et Cie) 1004
— du Gymnase (Paul Porel et Cie). 1004
— Pompadour 1004
— de la Porte-Saint-Martin 1004
V. Franconi et Cie (Société des deux Cirques). . . 1002
Virld et Cie (Eden-théâtre-concert de Saint-Étienne) 997

Chapitre XXXV. — **Sucres**

SUCRERIES

Association sucrière de Genappe 1005
Carpeza et Cie (Société sucrière de Montigny-Hervilly) 1010
Compagnie électro-sucrière 1005
— fermière de la sucrerie d'Étrépagny. . 1005
— sucrière d'Ailly-sur-Noye. 1005
— — de la Pointe-à-Pitre (Ernest Souques et Cie) 1005
Compagnie sucrière de la Somme 1006
De Jonge et Cie (sucrerie Douaville) 1012
Ernest Souques et Cie (Compagnie sucrière de la Pointe-à-Pitre) 1005
Féculerie et glucoserie de Tournus et d'Arc-les-Gray 1006
F. Lowasy-Millet et Cie (Société en commandite simple de la sucrerie de Mont-Saint-Martin). . 1009
Jules Jaluzot et Cie (Société agricole d'exploitation des établissements Jules Jaluzot. 1009
Lallouette et Cie 1006
Le Pointe (sucrerie d'Attigny-Vouziers). 1010
Le Sucre et la Mélasse 1006
Société anonyme agricole et sucrière de Lesdins et Ornissy 1006
Société anonyme des anciens établissements Cavroy, sucrerie, raffinerie, distillerie de Beaumont-Courrières. 1006
Société anonyme pour la fabrication du sucre en Perse. 1008
Société anonyme de la sucrerie agricole coopérative de Vavignies (Oise). 1007
Société anonyme de la sucrerie d'Antilly. 1007
— — de Bertaucourt-Épourdon 1007
Société anonyme de la sucrerie de Brugelette . . . 1007
— de la sucrerie de la Chasse-Royale à Hyon-Ciply 1012
Société anonyme de la sucrerie de Courcelles. . . 1007
— des sucreries et distilleries de Francières. 1007
Société anonyme de la sucrerie d'Épernay 1008
— des sucreries de Saint-Dominique 1008
— de la sucrerie de Savry-Berlette . 1008
— — de Vaux-Andigny . 1008
— — de Vendegies-Bermerain 1008
Société anonyme de la sucrerie de Voves. 1008
— sucrière de Laboissière 1007
Société agricole d'exploitation des établissements Jules Jaluzot et Cie. 1009
Société de Bourdon. 1009
— en commandite par actions des sucreries de Marquenterre 1009
Société en commandite simple de la sucrerie du Mont-Saint-Martin (F. Lowasy, Millet et Cie). 1009
Société des féculeries et glucoseries de Chalon-sur-Saône, Pagny-la-Ville et Seurre 1009
Société générale des sucreries et de la raffinerie d'Égypte. 1010
Société Lefranc et Cie. 1006
— de la sucrerie agricole de Venizel-Acy . . 1010
— des sucreries de Port-Louis 1010
— sucrière anonyme agricole de Maizay . . . 1010
— — de Montbrelsain 1010
— sucrière de Montigny-Hervilly 1010
— agricole de Bolbec-Nointot. 1010
— — de Guignicourt (Aisne) 1011
Sucreries d'Attigny, Vouziers (Société de Pointe et Cie). 1010
Sucrerie de Bohain (Aisne) 1011
— de Bréda et Berg-op-Zoom 1011
Sucreries centrales de Wanze 1011
Sucrerie de Douaville, de Jonge et Cie 1012
— de Felluy-Arquennes. 1012
– de Ladeuze 1012
— de Laudun-l'Ardoise 1013
— de l'Espérance. 1013
— de Lieusaint 1013
— de Péronnes à Péronnes-lez-Binche . . . 1013
— de raffinerie d'Anvaing 1014
— — la Ghete. 1014
— de Vierly (Th. Pazot et Cie) 1014
— de Villa-Raffard 1014
— de Warneton. 1015
Th. Pazot et Cie (sucrerie de Vierly). 1014

RAFFINERIES

Société des distilleries et raffineries de Méric. . . 1016
— des raffineries et sucrerie Say 1017
La raffinerie bruxelloise 1015
— tulemontoise 1015
— de Chantenay. 1016
Société anonyme raffinerie belge à Anvers. 1015
— — — de Douai 1016
— nouvelle des raffineries de la Méditerranée. 1016
— — — de sucre de Saint-Louis 1016

Chapitre XXXVI. — Transports par terre

CAMIONNAGES, MESSAGERIES

Compagnie générale de messageries 1019
— des gros transports parisiens 1019
— nouvelle du gros camionnage de Paris (Delannoy et Cie) 1019
Compagnie parisienne de transports 1019
Delannoy et Cie (Compagnie nouvelle du gros camionnage de Paris) 1019
Léon Brouta et Cie 1020
Messageries de Barcelonnette 1020
Société anonyme des messageries nationales . . . 1020
— — des petits messagers de Paris . . 1020
— générale de transports 1020

DÉMÉNAGEMENTS, GARDE-MEUBLES

Compagnie internationale de déménagements, transports et camionnage de Dijon 1021
Compagnie internationale de déménagements et transports de Lyon 1021
Compagnie internationale de déménagements et transports de Marseille 1022
Société française de déménagements, transports et garde-meubles 1021
Société parisienne de déménagements et transports. 1022

OMNIBUS

Compagnie générale des omnibus de Paris 1022
— des omnibus à vapeur de Septeuil, Vetheuil et la Roche-Guyon 1023
Omnibus et tramways de Lyon 1023
Société anonyme des omnibus et chemins de fer . 1023
Chemins de fer de Pau-Oloron-Mauléon et tramways de Bayonne-Biarritz 1024
Compagnie anonyme des tramways électriques de Nice-Cimiez 1024
Compagnie belge des tramways de Moscou 1024
— continentale d'exploitation des locomotives sans foyer 1024
Compagnie française des tramways électriques et omnibus de Bordeaux 1025
Compagnie française des tramways (Indo-Chine) . . 1025
— — des voies ferrées économiques. 1026
— du funiculaire du Pic du Grand-Jer à Lourdes 1026
Compagnie générale électrique du Libournais . . . 1026
— — française de tramways 1027
— — parisienne de tramways . . . 1027
— — de traction 1027
— — des tramways électriques de Valence 1028
Compagnie havraise de tramways électriques . . . 1028
Compagnie industrielle de traction pour la France et l'étranger 1028
Compagnie de l'Ouest électrique 1029
— lyonnaise de tramways 1028
Compagnie nationale de tramways électriques et autres 1029
Compagnie nouvelle des tramways de Lyon à Neuville-sur-Saône et extension 1029
Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix et Tourcoing 1030
Compagnie des tramways d'Aix-les-Bains 1038
— — d'Annecy à Thones . . . 1038
— — d'Armentières 1038
— — de l'Artois 1039
— — de Bourges 1039
— — de Cannes 1039
— — de Cette 1040
— — de Cherbourg 1040
— — départementaux des Deux-Sèvres 1040
Compagnie des tramways du département du Nord 1041
— — électriques d'Angers . . 1831
— — — d'Angoulême et extensions 1031
Compagnie des tramways électriques d'Avignon . . 1031
— — — de Besançon . 1032
— — — de Béziers et extensions 1032
Compagnie des tramways électriques de Bonsecours-les-Rouen 1032
Compagnie des tramways électriques Bordeaux-Pessac 1032
Compagnie des tramways électriques de Brest . . . 1033
— — — de Clermont-Ferrand 1033
Compagnie des tramways électriques de Cronstadt 1033
— — — de Dijon . . 1034
— — — de Douai . . 1034
— — — d'Elbœuf . . 1034
— — — de Limoges . 1035
— — — de Limoges à Aixe 1035
Compagnie des tramways électriques de Lyon . . . 1035
— — — de Lyon-Croix-Rousse à Caluire (Rhône) 1035
Compagnie des tramways électriques de Lyon-Irigny à Chaponost 1036
Compagnie des tramways électriques du Mans . . 1036
— — — de Montpellier 1036
Compagnie des tramways électriques d'Oran . . . 1037
— — — de Paris à Romainville 1837
Compagnie des tramways électriques de Roanne . 1037
— — — de Saint-Etienne 1037
Compagnie des tramways de Fontainebleau 1041
— du tramway funiculaire de la Côte Sainte-Marie 1041

Compagnie du tramway de Grenoble à Chapareillan 1041
— — de Lorient. 1042
— — de Lourdes. 1042
— — mécaniques des environs de Paris 1042
Compagnie du tramway de Nantes 1043
— — de Nice et du Littoral . . 1043
— — de Nimes 1043
— — de Paris et du département de la Seine 1043
Compagnie du tramway de Poitiers. 1044
— — de Pontarlier à Mouthe. . 1044
— — de Pontcharra à la Rochette et Allevard-les-Bains 1044
Compagnie du tramway de Reims 1044
— — de Rouen 1045
— — de Saint-Maur-les-Fossés. 1055
— — — — — avec extensions 1045
Compagnie du tramway de Saint-Quentin 1045
— — de Tours 1046
— — de Troyes 1046
— — à vapeur d'Ille-et-Vilaine. 1030
— — — de Paris à Saint-Germain. 1030
Compagnie des tramways à vapeur de la province de Plaisance. 1031
Compagnie des tramways à vapeur sur route sans rails de Toulouse à Beaumont-la-Lomagne. . . 1031
Compagnie des voies ferrées des Alpes françaises . 1046
— — — de la banlieue de Paris 1046
Funiculaire de Bellevue. 1046
Les tramways bruxellois 1047
Omnium lyonnais de chemins de fer et de tramways 1047
Société anonyme des railways économiques de Liège-Seraing 1048
Société anonyme de Tram-Cars de Munich 1050
— — de tramways d'Amiens 1048
— — — bars. 1849
— — — de Barmen-Elberfeld 1849
— — — du Caire. 1049
— — — et chemins de fer du Centre. 1050
Société anonyme des tramways de Cologne. . . . 1050
— — — d'éclairages et d'entreprises électriques en Hongrie. 1051
Société anonyme du tramway d'Eccelly. 1051
— — des tramways électriques de Châlons-sur-Marne 1051
Société anonyme des tramways électriques de Montmorency, Enghien, Saint-Gratien 1052
Société anonyme du tramway funiculaire de Belleville. 1052
Société anonyme des tramways de Gérardmer . . 1052
— — — d'Odessa. 1052
— — — de Pont de Beauvoisin 1052
Tramway du Raincy à Montfermeil 1051
Société anonyme du tramway de Rotheneuf. . . . 1053
Société anonyme du tramway de Sainte-Foy. . . . 1053
— — — de la Savoie 1053
— — — du sud de la Seine-et-Marne. 1054
Société anonyme du tramway de Tiflis. 1054
Société anonyme des tramways troyens 1054
— — du tramway à vapeur de Challans à Fromentine 1054
Société anonyme des tramways à vapeur interprovinciaux 1048
Société anonyme du tramway de Vichy-Cusset . . 1054
— — — de la Vienne. . . . 1055
— — urbains 1048
— d'études pour la construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla 1055
Société d'exploitation du tramway de Pithiviers à Toury. 1055
Société générale anonyme des tramways de Royan. 1055
— — des tramways de Madrid et d'Espagne. 1055
Société ottomane des tramways libanais nord et sud de Beyrouth. 1056
Société grenobloise des tramways électriques. . . 1056
— parisienne d'études de tramways 1056
— — de tramways intercommunaux . 1056
— des tramways algériens 1057
— — électriques des Sables-d'Olonne 1057
— — de la grande côté de Royan . 1058
— — à vapeur 1058
— versaillaise de tramways électriques et de distribution d'énergie 1057
Société des voies ferrées du Dauphiné 1058
Tramways autrichiens Cracovie et extensions . . . 1058
— électriques de Belfort 1059
— — de Boulogne-sur-Mer . . . 1059
— de l'Isère 1059
— de Lille à Bruxelles 1060
— nationaux d'Anvers 1060
— principaux de Naples. 1060
— à vapeur de la province d'Alexandrie . 1059

TRANSPORTS AUTOMOBILES

Compagnie générale des services municipaux et départementaux pour transports automobiles. . 1061
Compagnie internationale des transports automobiles 1061
Compagnie stéphanoise de traction automobile . . 1061
— de transports automobiles 1061
— — électriques de l'Exposition 1062
Société générale de transports publics automobiles. 1062
— provençale de transports automobiles. . . 1062
— des transports automobiles de Chalon-sur-Saône 1063
Société des transports automobiles dans la Haute-Saône et extensions 1063
Traction automobile de l'Yonne 1063

VOITURES

Compagnie générale des voitures à Alger 1064
— — — à Paris 1064
— — — pour le service des chemins de fer 1064
Compagnie parisienne des fiacres automobiles . . . 1065
— — — électriques . . . 1065
— — de voitures l'Urbaine . . . 1065
— de voitures de place et de remise de Reims 1065
L'Abeille (Compagnie nationale de voitures) . . . 1066
L'Alliance 1066
Société générale de voitures de Nice 1066

SOCIÉTÉS DIVERSES DE TRANSPORTS

Compagnie des transports parisiens pour le matériel des omnibus 1067
Compagnie internationale des wagons-citernes . . 1066
— des transports réunis de Saint Denis et d'Aubervilliers 1066
Compagnie des wagons-bars 1067
— — réservoirs 1067
La France pittoresque (G. Puch-Desroches et Cie) 1067
Société des compteurs horo-kilométriques pour voitures 1068
Société française anonyme du transport du Monton 1068
— générale de transports de liquides 1068
— — — à Madagascar . . . 1068
— industrielle d'Orient 1069
Syndicat du matériel de transports 1069

Chapitre XXXVII. — **Travaux publics**

PONTS

Compagnie anonyme des ponts d'Asnières et d'Argenteuil 1071
Société anonyme du pont de Bougival et de Croissy. 1071
— générale des ponts à péage 1071
— des ponts réunis 1071

PORTS

Compagnie du port de Bizerte (Tunisie) 1071
— des ports de Tunis, Sousse et Sfax . . . 1072
Société concessionnaire de l'appontement public de Pauillac 1072
Société d'études de Paris port de mer 1072
— générale du port de Pasages 1072

TRAVAUX PUBLICS DIVERS

Ch. Gibault et Cie 1073
Compagnie générale de matériaux de constructions. 1073
— — des travaux publics et particuliers 1073
Compagnie nationale des travaux d'utilité publique et d'assainissement 1073
Société anonyme de pavage en bois (brevets Kerr). 1073
— — des anciens chantiers et ateliers Labat et Limousin 1073
Société française de pavage en bois 1074
— — de travaux publics 1074
— des grands travaux de Marseille 1074
— parisienne d'entreprises générales de travaux 1074
Société pour les constructions en ciment armé . . . 1075

Chapitre XXXVIII. — **Vélocipèdes, Cycles, Automobiles**

AUTOMOBILES

Agence générale française des cycles Withworth. 1077
Th. Guerrier et Cie (Société des automobiles du Calvados) 1083
Compagnie des automobiles-cycles Hurtu 1077
— — et moteur Henriad . . 1077
— — du Sud-Ouest 1078
— départementale des automobiles 1078
— française des voitures électromobiles. 1078
— générale des automobiles 1078
— — — livreur . . . 1079
— — des omnibus automobiles . . 1079
— nationale d'automobiles 1079
— routière de France 1080
La Minerve, Société de construction de moteurs automobiles 1080
La poste électrique internationale 1080
L'Electrique, Compagnie française d'exploitation de voitures automobiles 1081
Société des anciens établissements Panhard et Levassor 1082
Société anonyme l'Automobile 1080
— — des automobiles Canello-Durkopp. 1081
— — — Meusienne 1081
— — — Peugeot 1081
— — d'automobilisme et de cyclisme. 1081
— — générale française, moteurs à pétrole et voitures automobiles 1082

Société anonyme de traction automobile 1082
— — des voiturettes automobiles. . . 1082
— des automobiles et automobilettes Rheda. 1083
— — du Calvados (Ch. Guerrier et Cie). 1083
Société des automobiles Koch 1084
— commerciale d'automobiles (ancienne société Mouter et Cie) 1084
Société concessionnaire des voitures automobiles à deux et trois places (système Faugère). 1084
Société de construction de moteurs automobiles. (Brevets Landry et Beyroux M.-L.-B) 1085
Société continentale d'automobiles. 1084
— d'études d'omnibus et de voitures automobiles 1085
Société française d'automobiles 1085
— — — électriques. . . . 1086
— — des moteurs et automobiles légers 1086
— industrielle des véhicules automobiles. . . 1086
— des moteurs et véhicules automobiles (système Filtz) 1086
Société de voitures automobiles « La Parisienne » 1087
— — des établissements Decauville aîné. 1087
Société des voitures électriques (système Krieger) 1088
— — et des accumulateurs S. B. G. 1087
Voitures électriques. 1079
— de Paris (société d'études). . 1088

CYCLES

Compagnie française des cycles et automobiles . . 1090
Compagnie générale des Cycles 1090
Construction de cycles et d'automobiles (la marque Georges Richard). 1091
Cycle Ouragan 1091
La Clé des Champs. 1090
Société A. Darracq et Cie. 1090
— anonyme du cycle Ouragan (établissements Dombret aîné). 1091
Société de constructions mécaniques de cycles et automobiles (Chavanet, Gros, Bichard et Cie). 1091
Société française des cycles et automobiles Liberator 1091
Société générale des cycles et des automobiles. . . 1092
— — française de cycles et automobiles 1092
Société Lamplugh (Lamplugh et Cie). 1092
— lyonnaise des vélocipèdes et automobiles Rochet-Schneider. 1093
The Cleveland machines screw Company. 1093

SOCIÉTÉS DIVERSES

Le Vélodrome de Marseille 1093
— rouennais (H. Lambard et Cie) . . 1093
Manufacture de caoutchouc (Michelin et Cie). . . . 1093
Société des anciens établissements Edeline et des pneumatiques français Gallus. 1094
Société anonyme des anciens ateliers P. Sage . . 1094
— — des terrains et vélodromes de Choisy-le-Roi. 1094
Société anonyme du vélodrome de Roubaix 1094
— des appareils à changement de vitesse (système Monniot et Cie) 1094

Chapitre XXXIX. — **Verreries**

CRISTALLERIES ET VERRERIES

Compagnie russo-belge d'industries verrières . . . 1097
Cristalleries du val Saint-Lambert. 1097
— de Lyon (Th. Carré et Cie) 1097
Givelet et Cie (verreries de Courcy). 1097
Société anonyme carmausienne des constructions en verres (système Garchey) 1098
Société anonyme des verreries de Carmaux. . . . 1098
— — — D. Jones 1098
— — — de Dorignies (Nord) 1098
— — — du Forez 1098
— — — de la Gare 1098
— — — générales de la Loire 1099
Société anonyme des verreries de Lodelinsart. . . 1099
— — — de la Mulatière (anciens établissements Vve Bovagnet) 1099
Société anonyme des verreries Richarme 1099
— — — de Vals. 1100
— des verreries réunies de la Loire et du Rhône. 1100
Société des verres spéciaux de Lyon. 1100
Th. Carré et Cie (Cristallerie de Lyon) 1097
Verrerie blanche d'Anor. 1100
— de Clairey 1101
— de Courcy (Givelet et Cie, ancienne maison Denys et Cie). 1101
Verreries du Donetz à Santourinovka. 1101
— de Jemmapes 1101
— de Jumet. 1101
— de Mariemont à Haine-Saint-Pierre . . 1102
— de Pont-Saint-Esprit 1102
— réunies. 1102

GLACES

Compagnie de Floreffe et de Jeumont-Floreffe. . . 1102
— des glaces et verres spéciaux du Nord 1103
Glaces et produits de Saint-Gobain, Chauny et Cirey 1103
Manufacture de glaces de Maubeuge. 1103
Société anonyme de biseautage et polissage de glaces la Renaissance. 1105

Société anonyme des glaces d'Auvelais. 1104
— — — de Charleroi, à Roux. 1104
— — — de Moustier-sur-Sambre 1104
Société anonyme des glaces nationales belges. . . 1105
Société anonyme des glaces de Roux 1105
— — des manufactures de glaces, verres à vitres, cristaux et gobeleteries 1103
Verreries et manufactures de glaces d'Aniche. . . 1105

Chapitre XL. — Vignobles et Produits viticoles

Alliance des débitants de vins 1107
Association des propriétaires récoltants « pur Champagne » 1107
Compagnie agricole d'Aigues-Mortes. 1107
— lilloise 1108
— péninsulaire et française 1108
— des vignobles de la Méditerranée . . . 1108
J.-G. Monnet et Cie (Société des propriétaires vinicoles de Cognac) 1111
Les débits de Paris 1108
Maison Papin-Dupont 1109
Société anonyme parisienne des vins à bon marché 1109
— — pour la vente des vins et des raisins de cuve du Sud-Est français 1109
Société anonyme des terrains et vignobles de la Croix-de-Cavalaire (Var) 1109
Société anonyme des vinaigreries du Lion 1110
— — viticole algérienne 1109
— — de viticulture algérienne. 1110
— des établissements Schroder et de Constans 1110 et 1147
Société générale de reconstitution de vignobles français 1110
Société immobilière girondine. 1110
— des propriétaires vinicoles de Cognac (J. G. Monnet et Cie). 1111
— vinicole de la Southeyranne 1111
The continental Bodega company 1111

Chapitre XLI. — Divers

Bourneville et Cie (Institut médico-pédagogique). . 1115
Compagnie générale française d'assainissement des villes et des communes. 1113
Comptoir médico-chirurgical d'instruments, appareils, bandages et accessoires 1113
Docteur Paul Sollier et Cie (établissement d'hydrothérapie médicale de Boulogne-sur-Seine). . . . 1114
E. Petit et Cie (Société des anciens établissements Rogier et Mothes) 1114
Etablissement d'hydrothérapie médicale de Boulogne-sur-Seine (Paul Sollier et Cie) 1114
Etablissement de pneumothérapie (Sainla et Thomas) 1114
Institut Kneipp de Paris. 1114
— médico-pédagogique (Bourneville et Cie) . 1115
La Mutualité médicale. 1115
Le Parfait Nourricier 1115
Maison de retraite, de santé et de convalescence du Grand-Montrouge 1116
Sainla et Thomas (établissement de pneumothérapie). 1114
Sanatorium de Paris (section sanitaire de l'Institut Raoul Pictet). 1115
Société des anciens établissements Rogier et Mothes (E. Petit). 1114
Société anonyme des établissements Geneste (Herscher et Cie) 1116
— — du sanatorium frigorifique de Saigon 1116
Société de la maison du Peuple français 1117
— des sanatoria de France 1117
— du vaccin charbonneux Pasteur. 1117
Compagnie française des chalets de nécessité en Russie. 1117
Compagnie nouvelle des chalets de commodité pour la France et l'Etranger. 1117
Société anonyme des chalets de nécessité. 1118
Société départementale — — 1118
Champigneulle et Cie (Mme Emmanuel). 1119
Société artistique de peinture sur verre (Ch. Champigneulle fils et Cie). 1119
Société des expositions et ventes artistiques et galerie Georges Petit. 1119
Union internationale artistique 1119
Société civile des propriétaires du champ de courses d'Angers. 1119
Société d'encouragement à l'élevage du cheval de guerre français 1119
Tattersal français. 1120
Trotting Club de Paris. 1120
Pompes funèbres de l'Ain. 1120
— — de Chalon-sur-Saône. 1120
Compagnie de voitures et de pompes funèbres de l'Oise 1120
Société anonyme des pompes funèbres générales. 1121
Société départementale des pompes funèbres. . . 1121
L'Abeille bretonne 1124
Adolphe Fruhinsholtz et Cie (Société en commandite). 1124
Alliance tourquemoise 1121
E. Vautier et Cie. 1121
B. Miccio et Cie. 1124
Bordron et Cie (L'Antoinette) 1124
Colonnes multiformes. 1122
Coopération libre des armées de terre et de mer. 1123

Compagnie française de classement expéditif et de statistique. 1122
Compagnie générale française des distributeurs automatiques 1122
Compagnie française des toitures nouvelles. . . . 1122
— générale des nouvelles inventions Charles Tellier. 1123
Compagnie du Jardin zoologique d'acclimatation. . 1123
— des mélangeurs dosimétriques 1125
Forceries de l'Aisne. 1124
G. Bayol et Cie (Société angevine des industries foraines). 1127
H. de Saint-Albin et Cie. 1124
L'Antoinette (Bordron et Cie). 1124
L'Avenir économique. 1125
La Force motrice gratuite. 1124
La Fraternelle 1124
La Ruche stéphanoise (Mallet et Cie) 1124
Le Syndicat girondin. 1130
L'Union de Lille. 1125
Mallet et Cie (La Ruche stéphanoise) 1124
Société en commandite (Adolphe Fruhinsholtz et Cie). 1127
— des Emulseurs à vapeur. 1127
— française du cimetière pour chiens. . . . 1128
— — des fûts cylindriques. 1128
— générale des ballons dirigeables. 1128
— — des verseurs hermétiques l'Egide. 1128
Société de la jeunesse ouvrière. 1129
— lilloise des sports. 1129
— nationale des inventions nouvelles et des produits nouveaux. 1130
Société nouvelle de Missy-les-Pierrepont 1129
— de la Régie cointéressée des tabacs de l'empire ottoman 1129
Société du Tombac. 1130
— angevine des industries foraines (Bayol et Cie) 1127
Société anonyme Amylo. 1125
— — du bouchage par le bois. . . . 1125
— — des clôtures plantations pour chemins de fer. 1126
Société anonyme des horloges réclames. 1126
— — de l'Antipédale. 1126
— — de l'Hirondelle. 1126
— — des Monts de piété de Tunisie. . 1126
— — des brevets et procédés Claret-Vuilemier. 1121
Société anonyme des réservoirs de chasse à deux débits. 1126
Société anonyme de Saint-Aubin-Epinay 1127
— du sport dans l'île de Puteaux. . 1130
— des tonnelleries de Gargan . . . 1127
Tonnellerie mécanique 1130
Société générale des petites boites aux lettres . . 1125

Chapitre XLII. — Emprunts

Département d'Alger 1131
— de Constantine. 1131
— de la Dordogne. 1131
— de la Haute-Garonne 1132
— de la Haute-Marne 1132
— du Jura 1132
— de la Loire. 1132
— du Nord 1132
— de la Sarthe 1133
Ville d'Amiens 1133
— d'Armentières 1133
— de Beauvais 1133
— de Besançon. 1134
— de Blidah 1134
— de Blois. 1134
— de Bône. 1134
— de Bordeaux. 1135
— de Caen 1135
— de Cannes. 1135
— de Castres. 1136
— de Cognac. 1136
Ville de Constantine 1136
— de Grasse 1136
— d'Hyères 1137
— de Lille 1137
— de Lyon. 1137
— de Marseille 1138
— de Montpellier. 1138
— de Nîmes 1142
— de Niort. 1142
— de Nouméa 1142
— de Noyon 1142
— de Paris. 1139
— de Périgueux 1142
— de Roubaix 1142
— de Roubaix et Tourcoing. 1143
— de Saint-Nazaire 1143
— de Soukharas 1143
— de Tourcoing 1143
— de Troyes. 1144
— de Vienne (Isère) 1144

Chapitre XLIII. — Émission de Valeurs

Tréfileries de l'Ouest 1145
Société continentale d'automobiles 1145
— de constructions mécaniques du midi de la Russie 1145
Société des hauts fourneaux de Pompey 1145
Emprunt ville de Nîmes. 1145
Emprunt ville de Castres 1145
Casino de Monte-Carlo. 1145
Société d'édition artistique de Porcher-Fontaines. 1145
— the Eerste fabricker hatherley distillery. . 1145
— électro-métallurgique 1145
— des mines d'Aniche 1145

Rente roumaine 1145
Compagnie des produits chimiques d'Alais et de la Camargue 1145
Société des produits chimiques Bergès, Corvin et Cie. 1145
— des hauts fourneaux. 1145
East Rand proprietary Mines 1145
Société de l'Industrie minière de Zyrianowsk. . . 1145
Emprunt hellenique. 1145
Société pour l'exploitation des procédés Thomson-Houston. 1145
Société anonyme des raffineries et sucreries Say . 1145
Compagnie générale de tramways 1146
— impériale des chemins de fer éthiopiens. 1146
— houillère et métallurgique de Novodawloska 1146
Société des sucreries et raffineries d'Egypte . . . 1146
Crédit foncier égyptien 1146
Compagnie internationale des wagons-lits. 1146
Union des gaz 1146
Société de travaux de Dyle et Bacalan. 1146
Compagnie des Messageries maritimes 1146
— générale d'électricité. 1146
Société générale de l'industrie houillère de la Russie méridionale. 1146
Société générale française des télégraphes 1146
Société des établissements Lazare-Weiler. 1146
— industrielle d'électricité 1146
— des forces motrices du Rhône 1146
— des usines métallurgiques et mécaniques d'Istria 1146
Société des forces motrices du Rhône. 1146
Compagnie foncière des grands hôtels 1146
Société le Nickel 1146
Chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse. 1146
Société française des constructions mécaniques (établ. Cail). 1146
Compagnie d'Aguilas 1146
Journal la Mode nationale 1146
Compagnie générale d'électricité. 1146
Etablissement Basset 1146
Papeteries Gouraud. 1146
Société des sels gemmes et houillères de la Russie méridionale 1146
Société chimique des usines du Rhône 1146
— de l'hôtel Meurice. 1146
— générale des papeteries du Limousin . . . 1147
Banque spéciale des valeurs industrielles. 1147
Société des établissements Schroeder et de Constans. 1147
Etablissements Porcher. 1148

Chapitre XLIV. — **Valeurs introduites**

Chemins de fer italiens 1149
Funding Loan Bresilian. 1149
Emprunt Argentin (Rescision). 1149
Banque foncière de la noblesse russe. 1149
Grande Société des chemins de fer russes. 1149
État de Berne 1149
Crédit foncier de Hongrie. 1149
Banque internationale de la République sud-africaine. 1149
Emprunt norvégien. 1149
Société de Taganrog 1149
Emprunt norvégien (1895) 1149
Société minière et métallurgique Volga Vichera. . 1149
Compagnie des tramways de Rouen 1149
Société de matériel des chemins de fer du haut Volga. 1149
Chemins de fer de l'Est de Lyon. 1149
Société générale des sucreries et de la raffinerie d'Egypte. 1149
Compagnie des mines de fer de Rakhmanowka-Krivoï-Rog 1149
Chemin de fer de l'Est égyptien. 1149
Compagnie houillère et métallurgique de Novo-Pawlovka 1149
Société des biscuits Olibet. 1149
Chemins de fer de l'Est égyptien. 1150
Papeteries Gouraud. 1150
Société des fers et aciers Robert. 1150
Compagnie des tramways de Tours. 1150
Société générale des chaussures françaises 1150
— franco-russe de produits chimiques et d'explosifs 1150
Société française de banque et de dépôts. 1150

Chapitre XLV. — **Valeurs étrangères abonnées au timbre**

La liste des valeurs étrangères abonnées au timbre est placée dans ce chapitre par ordre alphabétique, pages 1151 et suivantes.

Chapitre XLVI. — **Faillites, Liquidations**

Ce chapitre étant classé par ordre alphabétique, nous n'avons pas cru devoir en faire la nomenclature à la table.

Appendice

A. Lacroix et Cie 1235
Banque d'escompte et de recouvrements Oswald et Cie 1228
Blanchisserie à vapeur de la Gironde. 1228
Boulangerie économique du Tilleul 1225
Caisse générale de retraites et pensions militaires. 1228
Compagnie ardoisière de l'Ouest 1228
— française des bananeries nouvelles de la Colombie isthmique 1232
Compagnie française des eaux minérales naturelles économiques. 1231
Compagnie de l'ozone. 1236
— lyonnaise des faïences et verreries . . 1230
— des tissages mécaniques de cotonnades. 1234
Ernest Boigeol et Cie 1233
Faucony et Cie (Société agricole de Laval) 1232
La Céramique industrielle des Alpes-Maritimes . . 1229
La Mutualité agricole. 1227
La Mutuelle d'Irigny 1226
La Vie au Pôle-Nord 1236
La Vinicole 1227
Le Capital 1228
Le Progrès de Gentilly 1226
L'Union des travailleurs d'Arcueil-Cachan 1226
L'Universelle. 1227
Maison Fred 1230
Oswald et Cie (Banque d'escompte et de recouvrements) 1228
Restaurants Paillard et Maire réunis. 1234
San Ildefonso. 1233
Société agricole de Laval (Faucony et Cie) 1232
— des appareils brodeurs (Système Véron). . 1236
— anonyme de l'acide carbonique pur 1235
— — des eaux minérales naturelles de la Villa-Cachat. 1231
Société anonyme des établissements Protte, ateliers de constructions mécaniques et fonderies . . . 1234
Société anonyme française des établissements Emriager et Marchand 1231
Société anonyme immobilière de Gentilly. 1233
— — du journal le Petit Seine-et-Marne 1234
— centrale des produits pharmaceutiques de Blosset 1235
Société civile de gestion l'Universelle 1227
— des eaux de Grimaud 1232
— française d'épuration de caoutchouc . . . 1230
— — des établissements Basset. . . . 1229
— — de l'Union des Œuvres. 1225
— générale de photographie en couleurs. . . 1230
— — des spécialités pharmaceutiques et eaux minérales 1235
— immobilière de la rue Gauthey. 1233
— industrielle de crédit. 1227
— nouvelles des grandes marbreries de Bagnères-de-Bigorre 1229
Société des sablonnières de l'Oise 1229
The Anglo French Textile Company Limited . . . 1225

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

Wagons-Lits et des Grands-Express Européens

DIRECTION GÉNÉRALE : *Boulevard Haussmann, 63, PARIS*

" L'ORIENT-EXPRESS ", Train de Luxe Quotidien

ENTRE PARIS-VIENNE ET VICE VERSA

(Visites des douanes en cours de route.)

Correspondance de Londres par les départs Nictoria et Charing-Cross St^on^ (via Calais) à 8 h. matin, et Charing-Cross (via Boulogne) à 10 h. du matin.

Paris (EST)	*dép.*	6 50 s.
		Heure de l'Europe centrale
Douane allemande	*dép.*	2 40
Strasbourg		4 23

Correspondance de Londres par Ostende-Bruxelles-Luxembourg :

Départ de Londres à 10 h. m.

Oos (**Baden-Baden**)		5 20
Augsbourg		11 19
Münich		12 29
Vienne (Westbahn)	*arr.*	8 20

RETOUR

Vienne (Westbahn)	*dép.*	5 » s.
Münich		1 27
Augsbourg		1 37
Oos (**Baden-Baden**)		8 55
Strasbourg		9 54
		Heure française
Paris (EST)	*arr.*	5 44

Départ pour Londres (via Calais) à 8 h. 25 du soir.

PRIX DES REPAS (vin non compris) : Déjeuner, **4** fr. — Diner, **6** fr.

(Le diner est servi au départ de Paris.)

" L'ORIENT-EXPRESS ", Train de Luxe

BI-HEBDOMADAIRE

ENTRE PARIS-CONSTANTINOPLE, PAR BELGRADE

Départs de **Paris**, les mercredis et dimanches.

Correspondance de Londres par les départs de 8 h. et 10 h. du matin.

Paris (Est)	*dép.*	6 50 s.
		Heure de l'Europe centrale.
Strasbourg		4 23 m.

Correspondance de Londres par Ostende-Bruxelles. départ de Londres à 10 h. matin.

Stuttgart		7 46
Münich		12 29
Vienne (Westbahn)	*arr.*	8 30
— Staats E. G.	*dép.*	9 06
Budapest	*arr.*	2 10 m.
—	*dép.*	2 25
Belgrade	*arr.*	9 »
—	*dép.*	9 30
		Heure de l'Europe orientale
Sofia	*arr.*	9 07
—	*dép.*	1 17
Constantinople	*arr.*	4 » s.

Départs de **Constantinople**, les lundis et jeudis.

		Heure de l'Europe orientale
Constantinople	*dép.*	7 2 s.
Sofia	*arr.*	3 20
—	*dép.*	3 27
		Heure de l'Europe centrale
Belgrade	*arr.*	2 45 m.
—	*dép.*	3 02
Budapest	*arr.*	9 40
—	*dép.*	10 18
Vienne (Staatsbahn)	*arr.*	3 16
— (Westbahnhof)		3 53
— —	*dép.*	5 » s.
Münich	*dép.*	1 27
Strasbourg	*dép.*	9 54 m.
		Heure française
Paris (Est)	*arr.*	5 41 s.

Départ pour Londres, via Calais, de Paris (Nord) à 8 h. 25 soir.

Visite des Douanes en cours de route. Le dîner est servi au départ de Paris.

COMPAGNIE INTERNATIONALE

DES

WAGONS-LITS ET DES GRANDS EXPRESS EUROPÉENS

DIRECTION GÉNÉRALE

PARIS -:- 63, Boulevard Haussmann, 63 -:- PARIS

SERVICE D'HIVER

MÉDITERRANÉE-EXPRESS

Train de Luxe entre LONDRES-PARIS-VINTIMILLE

Ce service est assuré par voitures spéciales attelées au **Club-Train** et continuant directement sur Cannes, Nice et Vintimille.

LONDRES-PARIS-VINTIMILLE

DÉPARTS

Londres,	le jeudi	3 h. » s.
Paris	id.	11 h. 40
Lyon,	le vendredi	8 h. 55 m.
Marseille	id.	2 h. 42 s.
Nice	id.	7 h. 25
Vintimille	(*arr.*). id.	8 h. 36

VINTIMILLE-LONDRES-PARIS

DÉPARTS

Vintimille,	le samedi	6 h. 14 s.
Nice	id.	8 h. »
Marseille,	le dimanche	12 h. 30 m.
Lyon	id.	6 h. 50 s.
Paris	id.	3 h. 15
Londres	(*arr.*). id.	10 h. 45

PRIX DES REPAS dans le *Méditerranée-Express* (vin non compris)

Déjeuner : 5 francs. Dîner : 10 francs.

La visite de la douane se fait en cours de route

Le Méditerranée-Express aura plusieurs départs par semaine, dans le plein de la saison d'hiver

LE TRAIN DE LUXE

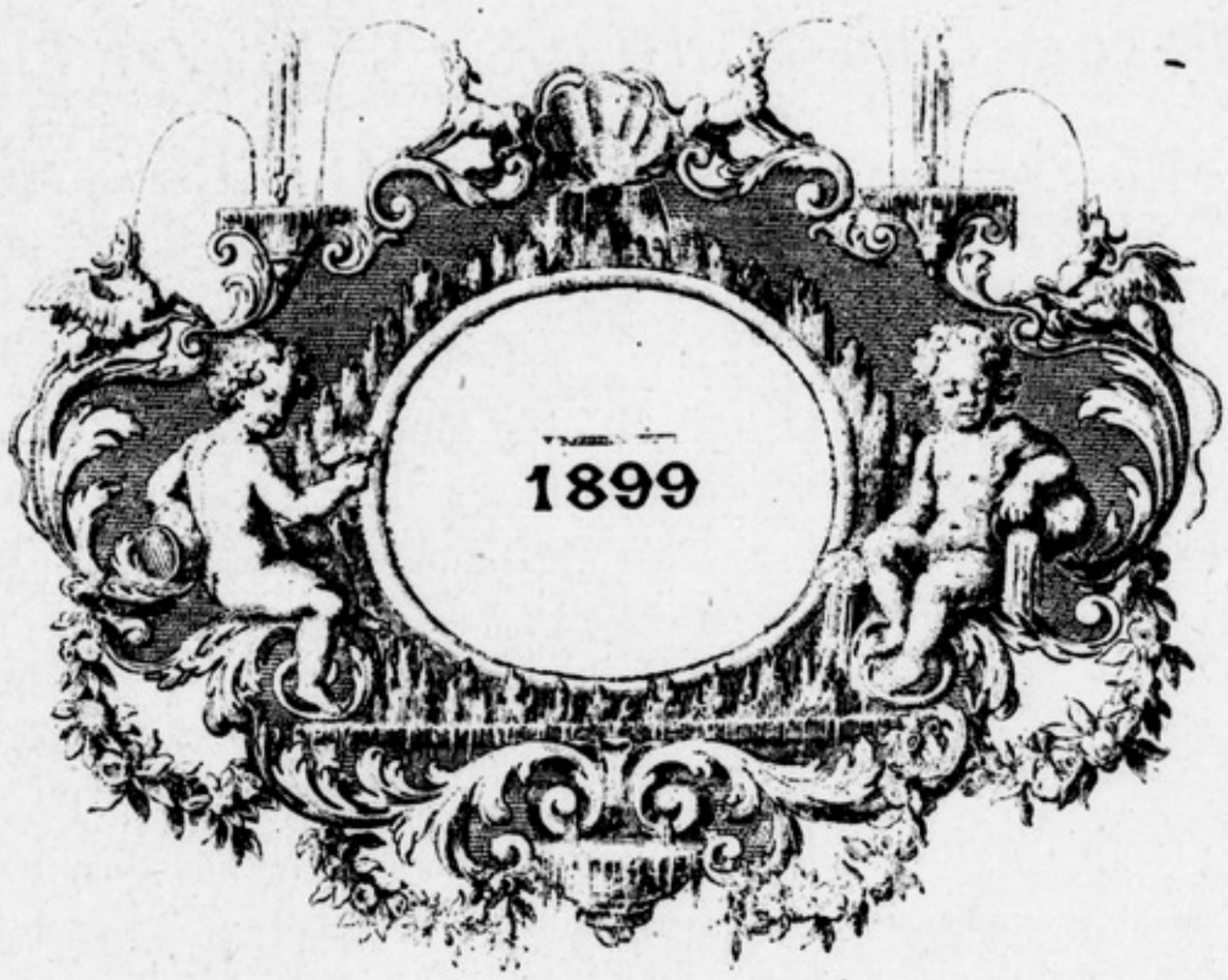
CALAIS-ROME-EXPRESS

ENTRE

(LONDRES) CALAIS-PARIS-ROME

a été remis en circulation dans les premiers jours de Janvier 1893

Pour tous autres renseignements, consulter le **Sleeping Car,** *Guide officiel de la Compagnie internationale des Wagons-Lits.*


1899

LOI DU 24 JUILLET 1867

SUR LES SOCIÉTÉS

Avec les modifications apportées par la loi du 1er Août 1893

Les additions et modifications apportées par la loi du 1er Août 1893 sont indiquées en caractères italiques

---

TITRE PREMIER

Des Sociétés en commandite par Actions

ARTICLE PREMIER. — Les Sociétés en commandite ne peuvent diviser leur capital en actions ou coupures d'actions de moins de *vingt-cinq francs*, lorsque ce capital n'excède pas deux cent mille francs, et de moins de *cent francs*, lorsqu'il est supérieur.

Elles ne peuvent être définitivement constituées qu'après la souscription de la totalité du capital social et le versement *en espèces*, par chaque actionnaire, *du montant des actions ou coupures d'actions souscrites par lui, lorsqu'elles n'excèdent pas vingt-cinq francs, et du quart au moins des actions lorsqu'elles sont de cent francs et au-dessus.*

Cette souscription et ces versements sont constatés par une déclaration du gérant dans un acte notarié.

A cette déclaration sont annexés la liste des souscripteurs, l'état des versements effectués, l'un des doubles de l'acte de société s'il est sous seing privé et une expédition s'il est notarié et s'il a été passé devant un notaire autre que celui qui a reçu la déclaration.

L'acte sous seing privé, quel que soit le nombre des associés, sera fait en double original, dont l'un sera annexé, comme il est dit au paragraphe qui précède, à la déclaration de souscription du capital et de versement du quart, et l'autre restera déposé au siège social.

ART. 2. — Les actions ou coupures d'actions sont négociables après le versement du quart.

ART. 3. — *Les Actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions représentant des apports devront toujours être intégralement libérées au moment de la constitution de la société.*

Ces actions ne peuvent être détachées de la souche et ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société.

Pendant ce temps, elles devront, à la diligence des administrateurs, être frappées d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette constitution.

Les titulaires, les concessionnaires intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement du montant de l'action.

Tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse, deux ans après la cession, d'être responsable des versements non encore appelés.

ART. 4. — Lorsqu'un associé fait un apport qui ne consiste pas en numéraire, ou stipule à son profit des avantages particuliers, la première assemblée générale fait apprécier la valeur de l'apport ou la cause des avantages stipulés.

La société n'est définitivement constituée qu'après l'approbation de l'apport ou des avantages, donnée par une autre assemblée générale, après une nouvelle convocation.

La seconde assemblée générale ne pourra statuer sur l'approbation de l'apport ou des avantages qu'après un rapport qui sera imprimé et tenu à la disposition des actionnaires, cinq jours au moins avant la réunion de cette assemblée.

Les délibérations sont prises par la majorité des actionnaires présents. Cette majorité doit comprendre le quart des actionnaires et représenter le quart du capital social en numéraire.

Les associés qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'assemblée n'ont pas voix délibérative.

A défaut d'approbation, la société reste sans effet à l'égard de toutes les parties.

L'approbation ne fait pas obstacle à l'exercice ultérieur de l'action qui peut être intentée pour cause de dol ou de fraude.

Les dispositions du présent article relatives à la vérification de l'apport qui ne consiste pas en numéraire ne sont pas applicables au cas où la société, à laquelle est fait ledit apport, est formée entre ceux seulement qui en étaient propriétaires par indivis.

ART. 5. — Un conseil de surveillance, composé de trois actionnaires au moins, est établi dans chaque société en commandite par actions.

Ce conseil est nommé par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la constitution définitive de la société et avant toute opération sociale.

Il est soumis à la réélection aux époques et suivant les conditions déterminées par les statuts.

Toutefois le premier conseil n'est nommé que pour une année.

ART. 6. — Ce premier conseil doit, immédiatement après sa nomination, vérifier si toutes les dispositions contenues dans les articles qui précèdent ont été observées.

ART. 7. — Est nulle et de nul effet à l'égard des intéressés toute société en commandite par actions constituée contrairement aux prescriptions des articles 1^er^, 2, 3, 4 et 5 de la présente loi.

Cette nullité ne peut être opposée aux tiers par les associés.

ART. 8. — Lorsque la société est annulée, aux termes de l'article précédent, les membres du premier conseil de surveillance peuvent être déclarés responsables, avec le gérant, du dommage résultant, pour la société ou pour les tiers, de l'annulation de la société.

La même responsabilité peut être prononcée contre ceux des associés dont les apports ou les avantages n'auraient pas été vérifiés et approuvés conformément à l'article 4 ci-dessus.

L'action en nullité de la société ou des actes et délibérations postérieurs à sa constitution n'est plus recevable lorsque, avant l'introduction de la demande, la cause de nullité a cessé d'exister. L'action en responsabilité, pour les faits dont la nullité résultait, cesse également d'être recevable lorsque, avant l'introduction de la demande, la cause de nullité a cessé d'exister, et en outre que trois ans se sont écoulés depuis le jour où la nullité était encourue.

Si, pour couvrir la nullité, une assemblée générale devait être convoquée, l'action en nullité ne sera plus recevable à partir de la date de la convocation régulière de cette assemblée.

Ces actions en nullité contre les actes constitutifs des sociétés sont prescrites par dix ans.

Cette prescription ne pourra, toutefois, être opposée avant l'expiration des dix années qui suivront la promulgation de la présente loi.

ART. 9. — Les membres du conseil de surveillance n'encourent aucune reponsabilité en raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

Chaque membre du conseil de surveillance est responsable de ses fautes personnelles, dans l'exécution de son mandat, conformément aux règles du droit commun.

ART. 10. — Les membres du conseil de surveillance vérifient les livres, la caisse, le portefeuille et les valeurs de la société.

Ils font chaque année, à l'assemblée générale, un rapport dans lequel ils doivent signaler les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont reconnues dans les inventaires, et constater, s'il y a lieu, les motifs qui s'opposent aux distributions des dividendes proposés par le gérant.

Aucune répétition de dividendes ne peut être exercée contre les actionnaires, si ce n'est dans le cas où la distribution en aura été faite en l'absence de tout inventaire ou en dehors des résultats constatés par l'inventaire.

L'action en répétition, dans le cas où elle est ouverte, se prescrit par cinq ans, à partir du jour fixé pour la distribution des dividendes.

Les prescriptions commencées à l'époque de la promulgation de la présente loi, et pour lesquelles il faudrait encore, suivant les lois anciennes, plus de cinq ans, à partir de la même époque, seront accomplies par ce laps de temps.

ART. 11. — Le conseil de surveillance peut convoquer l'assemblée générale et, conformément à son avis, provoquer la dissolution de la société.

ART. 12. — Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout actionnaire peut prendre par lui ou par un fondé de pouvoir, au siège social, communication du bilan, des inventaires et du rapport du conseil de surveillance.

ART. 13. — L'émission d'actions ou de coupures d'actions d'une société constituée contrairement aux prescriptions des articles 1^er^, 2 et 3 de la présente loi, est punie d'une amende de cinq à dix mille francs.

Sont punis de la même peine :

Le gérant qui commence les opérations sociales avant l'entrée en fonctions du conseil de surveillance ;

Ceux qui, en se présentant comme propriétaires d'actions ou de coupures d'actions qui ne leur appartiennent pas, ont créé frauduleusement une majorité factice dans une assemblée générale, sans préjudice de tous dommages-intérêts, s'il y a lieu, envers la société ou envers les tiers ;

Ceux qui ont remis les actions pour en faire l'usage frauduleux ;

Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, la peine de l'emprisonnement de quinze jours à six mois peut, en outre, être prononcée.

ART. 14. — La négociation d'actions dont la valeur ou la forme serait contraire aux dispositions des articles 1^er^, 2 et 3 de la présente loi, ou par lesquelles le versement du quart n'aurait pas été effectué conformément à l'article 2 ci-dessus, est punie d'une amende de cinq à dix mille francs.

Sont punies de la même peine toute participation à ces négociations et toute publication de la valeur desdites actions.

ART. 15. — Sont punis des peines portées par l'article 405 du Code pénal, sans préjudice de l'application de cet article à tous les faits constitutifs du délit d'escroquerie :

1° Ceux qui, par simulation de souscriptions ou de versements, ou par publication, faite de mauvaise foi, de souscriptions ou de versements, qui n'existent pas, ou de tous autres faits faux, ont obtenu ou tenté d'obtenir des souscriptions ou des versements ;

2° Ceux qui, pour provoquer des souscriptions ou des versements, ont, de mauvaise foi, publié les noms des personnes désignées, contrairement à la vérité, comme étant ou devant être attachées à la société à un titre quelconque ;

3° Les gérants qui, en l'absence d'inventaires ou au moyen d'inventaires frauduleux, ont opéré entre les actionnaires la répartition de dividendes fictifs.

Les membres du conseil de surveillance ne sont pas civilement responsables des délits commis par le gérant.

ART. 16. — L'article 463 du Code pénal est applicable aux faits prévus par les trois articles qui précèdent.

ART. 17. — Des actionnaires représentant le vingtième au moins du capital social peuvent, dans un intérêt commun, charger à leurs frais un ou plusieurs mandataires de soutenir, tant en demandant qu'en défendant, une action contre les gérants ou contre les membres du conseil de surveillance, et de les représenter, en ce cas, en justice, sans préjudice de l'action que chaque actionnaire peut intenter individuellement en son nom personnel.

ART. 18. — Les sociétés antérieures à la loi du 17 juillet 1856, et qui ne se seraient par conformées à l'article 15 de cette loi, seront tenues, dans un délai de six mois, de constituer un conseil de surveillance, conformément aux dispositions qui précèdent.

A défaut de constitution du conseil de surveillance dans le délai ci-dessus fixé, chaque actionnaire a le droit de faire prononcer la dissolution de la société.

ART. 19. — Les sociétés en commandite par actions antérieures à la présente loi, dont les statuts permettent la transformation en société anonyne autorisée par le gouvernement, pourront se convertir en société anonyme dans les termes déterminés par le titre II de la présente loi, en se conformant aux conditions stipulées dans les statuts pour la transformation.

ART. 20. — Est abrogée la loi du 17 juillet 1856.

TITRE II

Des Sociétés anonymes

ART. 21. — A l'avenir, les sociétés anonymes pourront se former sans l'autorisation du Gouvernement.

Elles pourront, quel que soit le nombre des associés, être formées par un acte sous seing privé fait en double original.

Elles sont soumises aux dispositions des articles 29, 30, 32, 33, 34 et 36 du Code de commerce et aux dispositions contenues dans le présent titre.

ART. 22. — Les sociétés anonymes sont administrées par un ou plusieurs mandataires à temps, révocables, salariés ou gratuits, pris parmi les associés.

Ces mandataires peuvent choisir parmi eux un directeur, ou, si les statuts le permettent, se substituer un mandataire étranger à la société et dont ils sont responsables envers elle.

ART. 23. — La société ne peut être constituée si le nombre des associés est inférieur à sept.

ART. 24. — Les dispositions des articles 1er, 2, 3 et 5 de la présente loi sont applicables aux sociétés anonymes.

La déclaration imposée au gérant par l'article 1er est faite par les fondateurs de la société anonyme ; elle est soumise, avec les pièces à l'appui, à la première assemblée générale, qui en vérifie la sincérité.

ART. 25. — Une assemblée générale est, dans tous les cas, convoquée, à la diligence des fondateurs, postérieurement à l'acte qui constate la souscription du capital social et le versement du quart du capital, qui consiste en numéraire. Cette assemblée nomme les premiers administrateurs ; elle nomme également, pour la première année, les commissaires institués par l'article 32 ci-après.

Ces administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six ans ; ils sont rééligibles, sauf stipulation contraire.

Toutefois, ils peuvent être désignés par les statuts, avec stipulation formelle que leur nomination ne sera point soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En ce cas, ils ne peuvent être nommés pour plus de trois ans.

Le procès-verbal de la séance constate l'acceptation des administrateurs et des commissaires présents à la réunion.

La société est constituée à partir de cette acceptation.

ART. 26. — Les administrateurs doivent être propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie de tous les actes de la gestion, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des administrateurs.

Elles sont nominatives, inaliénables, frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité et déposées dans la caisse sociale.

ART. 27. — Il est tenu, chaque année au moins, une assemblée générale à l'époque fixée par les statuts. Les statuts déterminent le nombre d'actions qu'il est nécessaire de posséder, soit à titre de propriétaire, soit à titre de mandataire, pour être admis dans l'assemblée et le nombre de voix appartenant à chaque actionnaire, eu égard au nombre d'actions dont il est porteur.

Tous propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé pour être admis dans l'assemblée pourront se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Néanmoins, dans les assemblées générales appelées à vérifier les apports, à nommer les premiers administrateurs et à vérifier la sincérité de la déclaration des fondateurs de la société, prescrite par le deuxième paragraphe de l'article 24, tout actionnaire, quel que soit le nombre des actions dont il est porteur, peut prendre part aux délibérations avec le nombre de voix déterminé par les statuts, sans qu'il puisse être supérieur à dix.

ART. 28. — Dans toutes les assemblées générales, les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Il est tenu une feuille de présence ; elle contient les noms et domiciles des actionnaires et le nombre d'actions dont chacun d'eux est porteur.

Cette feuille, certifiée par le bureau de l'assemblée, est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

ART. 29. — Les assemblées générales qui ont à délibérer dans des cas autres que ceux qui sont prévus par les deux articles qui suivent doivent être composées d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Si l'assemblée générale ne réunit pas ce nombre, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et avec les délais prescrits par les statuts et elle délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représenté par les actionnaires présents.

ART. 30. — Les assemblées qui ont à déliberer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par les fondateurs, aux termes du paragraphe 2 de l'article 24, doivent être composées d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Le capital social, dont la moitié doit être représentée pour la vérification de l'apport, se compose seulement des apports non soumis à la vérification.

Si l'assemblée générale ne réunit pas un nombre d'actionnaires représentant la moitié du capital social, elle ne peut prendre qu'une délibération provisoire. Dans ce cas, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Deux avis, publiés à huit jours d'intervalle, au moins un mois à l'avance, dans l'un des deux journaux désignés pour recevoir les annonces légales, font connaître aux actionnaires les résolutions provisoires adoptées par la première assemblée, et ces résolutions deviennent définitives si elles sont approuvées par la nouvelle assemblée composée d'un nombre d'actionnaires représentant le cinquième au moins du capital social.

ART. 31. — Les assemblées qui ont à délibérer sur des modifications aux statuts ou sur des propositions de continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée ou de dissolution avant ce terme, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

ART. 32. — L'assemblée générale annuelle désigne un ou plusieurs commissaires, associés ou non, chargés de faire un rapport à l'assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs.

La délibération contenant approbation du bilan et des comptes est nulle, si elle n'a été précédée du rapport des commissaires.

A défaut de nomination des commissaires par l'assemblée générale, ou en cas d'empêchement ou de refus d'un ou de plusieurs des commissaires nommés, il est procédé à leur nomination ou à leur remplacement par ordonnance du président du tribunal de commerce du siège de la société, à la requête de tout intéressé, les administrateurs dûment appelés.

ART. 33. — Pendant le trimestre qui précède l'époque fixée par les statuts pour la réunion de l'assemblée générale, les commissaires ont droit, toutes les fois qu'ils le jugent convenable dans l'intérêt social, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la société.

Ils peuvent toujours, en cas d'urgence, convoquer l'assemblée générale.

ART. 34. — Toute société anonyme doit dresser, chaque semestre, un état sommaire de sa situation active et passive.

Cet état est mis à la disposition des commissaires.

Il est, en outre, établi chaque année, conformément à l'article 9 du Code de commerce, un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société.

L'inventaire, le bilan et le compte des profits et pertes sont mis à la disposition des commissaires le quarantième jour, au plus tard, avant l'assemblée générale. Ils sont présentés à cette assemblée.

ART. 35. — Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout actionnaire peut prendre, au siège social, communication de l'inventaire et de la liste des actionnaires, et se faire délivrer copie du bilan résumant l'inventaire et du rapport des commissaires.

ART. 36. — Il est fait annuellement sur les bénéfices nets un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social.

ART. 37. — En cas de perte des trois quarts du capital social, les administrateurs sont tenus de provoquer la réunion de l'assemblée générale de tous les actionnaires, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société.

La résolution de l'assemblée est, dans tous les cas, rendue publique.

A défaut par les administrateurs de réunir l'assemblée générale, comme dans le cas où cette assemblée n'aurait pu se constituer régulièrement, tout intéressé peut demander la dissolution devant les tribunaux.

ART. 38. — La dissolution peut être prononcée sur la demande de toute partie intéressée, lorsqu'un an s'est écoulé depuis l'époque où le nombre des actionnaires est réduit à moins de sept.

ART. 39. — L'article 17 est applicable aux sociétés anonymes.

ART. 40. — Il est interdit aux administrateurs de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou dans un marché fait avec la société ou pour son compte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par l'assemblée générale.

Il est, chaque année, rendu à l'assemblée générale un compte spécial de l'exécution des marchés ou entreprises par elle autorisés, aux termes du paragraphe précédent.

ART. 41. — Est nulle et de nul effet à l'égard des intéressés toute société anonyme pour laquelle n'ont pas été observées les dispositions des articles 22, 23, 24 et 25 ci-dessus.

ART. 42. — Lorsque la nullité de la société ou des actes et délibérations a été prononcée aux termes de l'article précédent, les fondateurs auxquels la nullité est imputable et les administrateurs en fonction au moment où elle a été encourue sont responsables solidairement envers les tiers *et les actionnaires du dommage résultant de cette annulation.*

La même responsabilité solidaire peut être prononcée contre ceux des associés dont les apports ou les avantages n'auraient pas été vérifiés et approuvés conformément à l'article 24.

L'action en nullité et celle en responsabilité en résultant sont soumises aux dispositions de l'article 8 *ci-dessus.*

ART. 43. — L'étendue et les effets de la responsabilité des commissaires envers la société sont déterminés d'après les règles générales du mandat.

ART. 44. — Les administrateurs sont responsables, conformément aux règles du droit commun, individuellement ou solidairement suivant les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions de la présente loi, soit des fautes qu'ils auraient commises dans leur gestion, notamment en distribuant ou en laissant distribuer sans opposition des dividendes fictifs.

ART. 45. — Les dispositions des articles 13, 14, 15 et 16 de la présente loi sont applicables en matière de sociétés anonymes sans distinction entre celles qui sont actuellement existantes et celles qui se constitueront sous l'empire de la présente loi. Les administrateurs qui, en l'absence d'inventaire ou au moyen d'inventaire frauduleux, auront opéré des dividendes fictifs seront punis de la peine qui est prononcée dans ce cas par le n° 2 de l'article 15 contre les gérants de sociétés en commandite.

Sont également applicables en matière de sociétés anonymes les dispositions des trois derniers paragraphes de l'article 10.

ART. 46. — Les sociétés anonymes actuellement existantes continueront à être soumises, pendant toute leur durée, aux dispositions qui les régissent.

Elles pourront se transformer en sociétés anonymes dans les termes de la présente loi, en obtenant l'autorisation du Gouvernement et en observant les formes prescrites pour la modification de leurs statuts.

ART. 47. — Les sociétés à responsabilité limitée pourront se convertir en sociétés anonymes dans les termes de la présente loi, en se conformant aux conditions stipulées pour la modification de leurs statuts.

Sont abrogés les articles 31, 37 et 40 du Code de commerce et la loi du 23 mai 1863, sur les sociétés à responsabilité limitée.

TITRE III

Dispositions particulières aux Sociétés à capital variable

ART. 48. — Il peut être stipulé, dans les statuts de toute société, que le capital social sera susceptible d'augmentation par des versements successifs faits par les associés ou l'admission d'associés nouveaux, et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Les sociétés dont les statuts contiendront la stipulation ci-dessus seront soumises, indépendamment des règles générales qui leur sont propres suivant leur forme spéciale, aux dispositions des articles suivants.

ART. 49. — Le capital social ne pourra être porté par les statuts constitutifs de la société au-dessus de la somme de deux cent mille francs.

Il pourra être augmenté par des délibérations de l'assemblée générale, prises d'année en année ; chacune des augmentations ne pourra être supérieure à deux cent mille francs.

ART. 50. — Les actions ou coupons d'actions seront nominatives, même après leur entière libération.

Elles ne seront négociables qu'après la constitution définitive de la société.

La négociation ne pourra avoir lieu que par voie de transfert sur les registres de la société, et les statuts pourront donner, soit au conseil d'administration, soit à l'assemblée générale, le droit de s'opposer au transfert.

ART. 51. — Les statuts détermineront une somme au-dessous de laquelle le capital ne pourra être réduit par les reprises des apports autorisés par l'article 48.

Cette somme ne pourra être inférieure au dixième du capital versé.

La société ne sera définitivement constituée qu'après le versement du dixième.

ART. 52. — Chaque associé pourra se retirer de la société lorsqu'il le jugera convenable, à moins de conventions contraires et sauf l'application du § 1er de l'article précédent.

Il pourra être stipulé que l'assemblée générale aura le droit de décider, à la majorité fixée pour la modification des statuts, que l'un ou plusieurs des associés cesseront de faire partie de la société.

L'associé qui cessera de faire partie de la société, soit par l'effet de sa volonté, soit par suite de décision de l'assemblée générale, restera tenu, pendant cinq ans, envers les associés et envers les tiers, de toutes les obligations existant au moment de sa retraite.

ART. 53. — La société, quelle que soit sa forme, sera valablement représentée en justice par ses administrateurs.

ART. 54. — La société ne sera point dissoute par la mort, la retraite, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ; elle continuera de plein droit entre les autres associés.

TITRE IV

Dispositions relatives à la publication des actes de Société

ART. 55. — Dans le mois de la constitution de toute société commerciale, un double de l'acte constitutif, s'il est sous seing privé, ou une expédition, s'il est notarié, est déposé aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce du lieu dans lequel est établie la société.

A l'acte constitutif des sociétés en commandite par actions et des sociétés anonymes sont annexées : 1° une expédition de l'acte notarié constatant la souscription du capital et le versement du quart ; 2° une copie certifiée des délibérations prises par l'assemblée générale dans les cas prévus par les articles 4 et 24.

En outre, lorsque la société est anonyme, on doit annexer à l'acte constitutif la liste nominative, dûment certifiée, des souscripteurs, contenant les noms, prénoms, qualités, demeures et le nombre d'actions de chacun d'eux.

ART. 56. — Dans le même délai d'un mois, un extrait de l'acte constitutif et des pièces annexées est publié dans l'un des journaux désignés pour recevoir les annonces légales.

Il sera justifié de l'insertion par un exemplaire du journal certifié par l'imprimeur, légalisé par le maire et enregistré dans les trois mois de sa date.

Les formalités prescrites par l'article précédent et par le présent article seront observées, à peine de nullité, à l'égard des intéressés ; mais le défaut d'aucune d'elles ne pourra être opposé aux tiers par les associés.

ART. 57. — L'extrait doit contenir les noms des associés autres que les actionnaires ou commanditaires ; la raison de commerce ou de dénomination adoptée par la société et l'indication du siège social ; la désignation des associés autorisés à gérer, administrer et signer pour la société ; le montant du capital social et le montant des valeurs fournies ou à fournir par les actionnaires ou commanditaires ; l'époque où la société commence, celle où elle doit finir et la date du dépôt fait aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce.

ART. 58. — L'extrait doit énoncer que la société est en nom collectif ou en commandite simple, ou en commandite par actions, ou anonyme, ou à capital variable.

Si la société est anonyme, l'extrait doit énoncer le montant du capital social en numéraire et en autres objets, la quotité à prélever sur les bénéfices pour composer le fonds de réserve.

Enfin, si la société est à capital variable, l'extrait doit contenir l'indication de la somme au-dessous de laquelle le capital ne peut être réduit.

ART. 59. — Si la société a plusieurs maisons de commerce situées dans divers arrondissements, le dépôt prescrit par l'article 55 et la publication prescrite par l'article 56 ont lieu dans chacun des arrondissements où existent les maisons de commerce.

Dans les villes divisées en plusieurs arrondissements, le dépôt sera fait seulement au greffe de la justice de paix du principal établissement.

ART. 60. — L'extrait des actes et pièces déposés est signé, pour les actes publics, par le notaire, et, pour les actes sous seing privé, par les associés, en nom collectif, par les gérants des sociétés en commandite ou par les administrateurs des sociétés anonymes.

ART. 61. — Sont soumis aux formalités et aux pénalités prescrites par les articles 55 et 56:

Tous actes et délibérations ayant pour objet la modification des statuts, la continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée, la dissolution avant ce terme et le mode de liquidation, tout changement ou retraite d'associés ou tout changement à la raison sociale.

Sont également soumises aux dispositions des articles 55 et 56 les délibérations prises dans les cas prévus par les articles 19, 37, 46, 47 et 49 ci-dessus.

ART. 62. — Ne sont pas assujettis aux formalités de dépôt et de publication les actes constatant les augmentations ou les diminutions du capital social opérées dans les termes de l'article 48, ou les retraites d'associés autres que les gérants ou administrateurs, qui auraient lieu conformément à l'article 52.

ART. 63. — Lorsqu'il s'agit d'une société en commandite par actions ou d'une société anonyme, toute personne a le droit de prendre communication des pièces déposées aux greffes de la justice de paix et du tribunal de commerce, ou même de s'en faire délivrer à ses frais expédition ou extrait par le greffier ou par le notaire détenteur de la minute.

Toute personne peut également exiger qu'il lui soit délivré au siège de la société une copie certifiée des statuts, moyennant paiement d'une somme qui ne pourra excéder un franc.

Enfin, les pièces déposées doivent être affichées d'une manière apparente dans les bureaux de la société.

ART. 64. — Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres publications *imprimées* ou *autographiées*, émanés des sociétés anonymes ou des sociétés en commandite par actions, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement de ces mots, écrits lisiblement en toutes lettres : *Société anonyme* ou *Société en commandite par actions*, et de l'énonciation du capital social.

Si la société a usé de la faculté accordée par l'article 48, cette circonstance doit être mentionnée par l'addition de ces mots : *à capital variable*.

Toute contravention aux dispositions qui précèdent est punie d'une amende de cinquante francs à mille francs.

ART. 65. — Sont abrogées les dispositions des articles 42, 43, 44, 45 et 46 du Code de commerce.

TITRE V

Des tontines et des Sociétés d'assurances

ART. 66. — Les associations de la nature des tontines et les sociétés d'assurances sur la vie, mutuelles ou à primes, restent soumises à l'autorisation et à la surveillance du Gouvernement.

Les autres sociétés d'assurances pourront se former sans autorisation. Un règlement

d'administration publique déterminera les conditions sous lesquelles elles pourront être constituées.

ART. 67. — Les sociétés d'assurances désignées dans le paragraphe 2 de l'article précédent, qui existent actuellement, pourront se placer sous le régime qui sera établi par le règlement d'administration publique, sans l'autorisation du Gouvernement, en observant les formes et les conditions prescrites pour la modification de leurs statuts.

Dispositions diverses

ART. 68. — *Quel que soit leur objet, les sociétés en commandite ou anonymes qui seront constituées dans les formes du Code de commerce ou de la présente loi seront commerciales et soumises aux lois et usages du commerce.*

ART. 69. — *Il pourra être consenti hypothèque au nom de toute société commerciale en vertu des pouvoirs de son acte de formation, même sous seing privé, ou des délibérations ou autorisations constatées dans les formes réglées par ledit acte. L'acte d'hypothèque sera passé en forme authentique, conformément à l'article 2127 du Code civil.*

ART. 70. — *Dans les cas où les sociétés ont continué à payer les intérêts ou dividendes des actions, obligations ou tous autres titres remboursables par suite d'un tirage au sort, elles ne peuvent répéter ces sommes lorsque le titre est présenté au remboursement.*

Dispositions transitoires

Pour les sociétés par actions en commandite ou anonymes déjà existantes, sans distinction entre celles antérieures à la loi du 24 juillet 1867 et celles postérieures, il n'est pas dérogé à la faculté qu'elles peuvent avoir de convertir leurs actions en titres au porteur avant libération intégrale.

Quant aux actions nominatives des mêmes sociétés, les deux ans après lesquels tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse d'être responsable des versements appelés ne courront, à l'égard des créanciers antérieurs à la présente loi, qu'à partir de l'entrée en vigueur de la loi, et sauf application de l'article 2257 du Code civil pour les créances conditionnelles ou à terme et les actions en garantie.

Les dispositions de l'article 8 et celles de l'article 42 s'appliquent aux sociétés déjà constituées sous l'empire de la loi du 24 juillet 1867.

Dans les mêmes sociétés, l'action en nullité résultant des articles 7 et 41 ne sera plus recevable si les causes de nullité ont cessé d'exister au moment de la présente loi.

En tout cas, l'action en responsabilité pour les faits dont la nullité résultait ne cessera d'être recevable que trois ans après la présente loi.

Les sociétés civiles actuellement constituées sous d'autres formes pourront, si leurs statuts ne s'y opposent pas, se transformer en sociétés en commandite ou en sociétés anonymes par décision d'une assemblée générale spécialement convoquée et réunissant les conditions tant de l'acte social que de l'article 31 ci-dessus.

NOTE

Concernant les droits à acquitter sur les Actions et Obligations

DES SOCIÉTÉS, COMPAGNIES ET ENTREPRISES FRANÇAISES ET SUR LES EMPRUNTS DE TOUTE NATURE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Déclarations d'existence. — Les Compagnies, Sociétés et Entreprises françaises dont le capital est divisé en actions, et toutes les Sociétés qui émettent des obligations sont tenues de faire, à celui des bureaux de l'enregistrement de leur siège social désigné par l'Administration (à **Paris**, dans les bureaux de sociétés établis, **rue de la Banque**, **n° 13)**, une déclaration **d'existence** constatant l'objet, le siège, la durée de la société, la date des actes constitutifs, les noms des directeurs ou gérants, le nombre et le montant des titres émis, en distinguant : 1° les actions des obligations ; 2° les titres nominatifs dont la transmission ne peut s'opérer que par un transfert sur les registres de la société, des titres au porteur et des titres nominatifs qui sont cessibles sans transfert.

Cette déclaration doit être faite dans le délai d'un mois, à compter de la constitution définitive de la société ou de l'émission des obligations sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs en principal. — Elle est accompagnée : 1° d'un exemplaire des statuts, imprimé ou manuscrit, certifié par le représentant de la société ; 2° d'un exemplaire du journal dans lequel les publications légales ont été faites.

Déclarations supplémentaires. — En cas de modifications dans la constitution sociale, de changement de siège, de remplacement du directeur ou gérant, d'émission de titres nouveaux, lesdites sociétés, compagnieset entreprises, doivent en faire la déclaration au bureau qui leur a été désigné pour le paiement de leurs taxes, dans le délai d'un mois, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs, outre les décimes. (*Loi du* 23 *juin* 1837, *article* 10. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *articles* 1er *et* 12).

Registres à souche. — Tous les titres ou certificats d'actions et d'obligations doivent être tirés d'un registre à souche, sous peine d'une amende de 10 0/0, en principal du montant de chaque action, et d'une amende de 10 0/0 du montant de chaque obligation. (*Loi du* 5 *juin* 1850, *articles* 16, 18, 20 et 28.)

Communications. — Les sociétés sont tenues de communiquer aux agents de l'enregistrement, à toute réquisition, les registres à souche des actions et obligations, les registres de transferts et conversions, toutes les pièces et documents relatifs aux transferts et conversions, les documents et écritures relatifs aux lots et primes de remboursement, leurs livres, registres, titres, pièces de recette, de dépense et de comptabilité, afin que ces agents s'assurent de l'exécution des lois sur l'enregistrement et le timbre. Elles doivent, en outre, leur laisser prendre, sans frais, les renseignements, extraits et copies qui sont nécessaires dans l'intérêt du Trésor public. Le tout à peine d'une amende de 100 à 5.000 francs, en principal, pour chaque refus. (*Loi du* 5 *juin* 1850, *articles* 16 *et* 28. — *Loi du* 23 *juin* 1857, *article* 10. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *article* 9. — *Loi du* 23 *août* 1871, *article* 22. — *Loi du* 21 *juin* 1875, *article* 7. — *Décret du* 15 *décembre* 1875, *article* 4.)

TIMBRE

Timbre au comptant. — Chaque titre ou certificat *d'action* est soumis au timbre proportionnel de 60 centimes par 100 francs, décimes compris, pour les sociétés dont la durée n'excède pas dix ans, et de 1 fr. 20 centimes par 100 francs pour celles dont la durée excède dix ans. — Le droit est perçu sur le capital nominal des actions ; à défaut de capital nominal, le droit se calcule sur le capital réel, dont la valeur est déterminée par une déclaration estimative des parties. (*Lois des* 5 *juin* 1850, *article* 14, *et* 23 *août* 1871, *article* 2.)

Les titres *d'obligations* des sociétés sont assujettis au timbre proportionnel de 1 fr. 20 c., décimes compris, du montant des titres. (*Lois des* 5 *juin* 1850, *article* 27, *et* 23 *août* 1871, *article* 2.)

L'avance des droits sur les actions et les obligations est faite par les sociétés, et la perception de ces droits est établie sur les sommes et valeurs, de vingt francs en vingt francs, inclusivement et sans fraction. (*Loi du* 5 *juin* 1850, *articles* 14 *et* 27.)

Timbre par abonnement. — Les sociétés, compagnies et entreprises peuvent s'affranchir du paiement des droits au comptant, en contractant avec l'État un abonnement pour toute la durée de la société, en ce qui concerne les actions, et pour toute la durée des titres, en ce qui concerne les obligations.

Le droit d'abonnement est annuel et de 6 centimes (décimes compris) par 100 francs du capital nominal de chaque action, et du montant du titre pour les obligations ; à défaut de capital nominal, le droit est perçu sur le capital réel, dont la valeur est déterminée par une déclaration estimative des parties.

Le paiement en est fait, à la fin de chaque trimestre, *sans avis préalable*, au bureau désigné par l'Administration.(*Loi des* 5 *juin* 1850, *articles* 22 *et* 31; 23 *août* 1871, *article* 2, *et* 30 *mars* 1872, *article* 3.)

Pour être admises à souscrire l'abonnement, les sociétés doivent produire un extrait sur timbre de la délibération du conseil d'administration, déléguant un administrateur pour signer la déclaration d'abonnement.

Sociétés en liquidation. — Sont dispensées du droit d'abonnement, *sur les actions seulement,* les sociétés qui, depuis leur abonnement, se seront mises ou auront été mises en liquidation. (*Loi du* 5 *juin* 1850, *article* 24.)

Sociétés improductives. — Les sociétés, qui, postérieurement à leur abonnement, n'auront, dans les deux dernières années, payé ni dividendes, ni intérêts aux actionnaires, seront aussi dispensées du droit *sur les actions*, tant qu'il n'y aura pas de répartition de dividendes ou de paiement d'intérêts. (*Loi du* 5 *juin* 1850, *article* 24.)

TRANSMISSION

Transferts et conversions. — Les *transferts* de titres d'actions et d'obligations sont assujettis au droit de 50 centimes 0/0, sans décimes, de la valeur négociée, déduction faite des versements restant à faire. (*Lois des* 23 *juin* 1857, *article* 6; 30 *mars* 1872, *article* 1er, *et* 29 *juin* 1872, *article* 3.) Sont exempts du droit : les transferts à titre de garantie, n'emportant pas mutation de propriété, et les transferts d'ordre. (*Décret du* 17 *juillet* 1857, *article* 4.)

Les *conversions* de titres nominatifs ou titres au porteur, et réciproquement, sont assujetties au même droit de 50 centimes 0/0. Le droit est calculé, pour les titres cotés,

d'après le dernier cours moyen de la Bourse, déduction faite des versements restant à faire, et, pour les autres titres, d'après une évaluation. (*Loi du* 23 *juin* 1857, *article* 8. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *articles* 3 *et* 8. — *Loi du* 30 *mars* 1872, *article* 1er.)

Taxe annuelle sur les titres au porteur. — Les titres au porteur et ceux dont la transmission peut s'opérer sans un transfert sur les registres de la société sont assujettis à une taxe annuelle et obligatoire de 20 centimes par 100 francs, sans décimes. Le droit est calculé d'après le cours moyen de l'année précédente, déduction faite des versements restant à faire et, à défaut de cours pendant cette année, d'après une évaluation. (*Lois des* 23 *juin* 1857, *article* 6; 3 *mars* 1872, *article* 1er *et* 29 *juin* 1872, *article* 3.)

Paiement des droits. — Le paiement des droits de transfert et de conversion et de la taxe sur les titres au porteur doit être effectué par la société, au bureau désigné par l'Administration, dans les vingt premiers jours de janvier, avril, juillet et octobre, *sans avis préalable*, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs. (*Loi du* 23 *juin* 1857, *articles* 7 *et* 10. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *articles* 2 *et* 5.)

Lors du paiement des droits, les sociétés doivent déposer au bureau, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs : 1° le relevé des transferts et conversions passibles du droit ; 2° le relevé des transferts d'ordre ou à titre de garantie, auxquels sont annexées les pièces justifiant l'exemption des droits ; 3° l'état des titres au porteur existant au dernier jour du trimestre. Cet état doit être déposé dans tous les cas, lors même que les titres sont *sans valeur* et qu'il n'y a pas de droit à payer.

Les états et relevés sont certifiés véritables par les directeurs ou gérants. (*Loi du* 23 *juin* 1857, *articles* 7 *et* 10. — *Décret du* 17 *juillet* 1857, *articles* 4 *et* 6.)

REVENU

Actions, Obligations, Emprunts, Lots et Primes de remboursement. — Il est établi une taxe annuelle de 4 0/0 :

1° Sur les intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits des *actions* de toute nature des sociétés ;

2° Sur les arrérages et intérêts annuels des *emprunts* et *obligations* des sociétés ;

3° Sur les *lots* et *primes de remboursement* payés aux créanciers et aux porteurs d'obligations, effets publics et tous autres titres d'emprunts. (*Loi des* 29 *juin* 1872, *article* 1er ; 21 *juin* 1875, *article* 5, *et* 26 *décembre* 1890, *article* 4.)

Assiette de l'impôt. — La valeur passible de la taxe est déterminée :

1° Pour les *actions*, par le dividende fixé d'après les délibérations des assemblées générales d'actionnaires ou des conseils d'administration, les comptes rendus ou tous autres documents analogues;

2° Pour les *obligations* ou *emprunts*, par l'intérêt ou le revenu distribué dans l'année ;

3° Pour les *lots*, par le montant même du lot en valeurs françaises ;

4° Pour les *primes*, par la différence entre la somme remboursée et le taux d'émission des emprunts. (*Lois des* 29 *juin* 1872, *article* 2 ; 21 *juin* 1875, *article* 5 *et* 26 *décembre* 1890, *article* 4. — *Décret du* 15 *décembre* 1875, *articles* 1er *et* 2.)

Avance et paiement des taxes par les sociétés. — La taxe est avancée et payée par les sociétés au bureau chargé du recouvrement de la taxe d'abonnement au timbre et des droits de transmission, savoir :

1° Pour les obligations, emprunts et autres valeurs dont le revenu est fixé et déterminé à l'avance, en quatre termes égaux, d'après les produits annuels de ces valeurs ;

2° Pour les actions et emprunts à revenu variable en quatre termes égaux, déterminés provisoirement d'après le résultat du dernier exercice réglé et calculé sur les 4/5 du revenu, s'il en a été distribué, et en ce qui concerne les sociétés nouvellement créées, sur le produit évalué à 5 0/0 du capital appelé ;

3° Pour les lots et primes de remboursement, en une seule fois. (*Décrets des* 6 *décembre* 1872, *article* 1er, *et* 15 *décembre* 1875, *article* 3.)

Époque du paiement des taxes. — La taxe doit être payée, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs et *sans avis préalable*, pour les actions, obligations et emprunts, dans les vingt premiers jours de janvier, avril, juillet et octobre, et pour les lots et primes, dans les vingt jours qui suivront la date fixée pour le paiement de ces lots et primes. (*Loi du* 29 *juin* 1872, *article* 5. — *Décrets des* 6 *décembre* 1872, *article* 2, *et* 15 *décembre* 1875, *article* 3.) — Quand le dernier jour du délai est férié, la taxe doit être payée la veille.

Liquidation définitive. — En ce qui concerne les actions et emprunts à un revenu variable, chaque année, après la clôture des écritures relatives à l'exercice, il est procédé à une liquidation définitive de la taxe due pour l'exercice entier. Si de cette liquidation il résulte un complément de taxe au profit du Trésor, il est immédiatement acquitté. Dans le cas contraire, l'excédent versé est imputé sur l'exercice courant ou remboursé si la société est arrivée à son terme, ou si elle cesse de donner des revenus. (*Décret du* 6 *décembre* 1872, *article* 1er *n°* 2.)

La liquidation définitive de la taxe a lieu au moment du dépôt indiqué ci-après, des comptes rendus et extraits des délibérations des assemblées générales d'actionnaires, ou des conseils d'administration, ou de tous autres documents analogues fixant le dividende distribué. (*Décret du* 6 *décembre* 1872, *article* 2.)

Dépôt des comptes rendus et délibérations. — Les sociétés doivent déposer au bureau *dans les vingt jours de leur date*, sous peine d'une amende de 100 à 5.000 francs. les comptes rendus (copies entières) et les extraits des délibérations des conseils d'administration ou des assemblées générales des actionnaires, fixant le dividende. (*Loi du* 29 *juin* 1872, *articles* 2 et 5.) Ces pièces peuvent être rédigées sur papier non timbré (*Instr. n°* 2457).

Dépôt des procès-verbaux de tirage. — Les sociétés doivent déposer au même bureau et sous la même peine, dans les vingt jours qui suivront le jour fixé pour le paiement des lots et primes de remboursement, une copie certifiée du procès-verbal de tirage au sort avec un état indiquant pour chaque tirage : 1° le nombre des titres amortis ; 2° le taux d'émission de ces titres, s'il s'agit de primes de remboursements : 3° le montant des lots et des primes échus aux titres sortis ; 4° la somme sur laquelle la taxe est exigible. (*Loi du* 21 *juin* 1875, *article* 5. — *Décret du* 15 *décembre* 1875, *article* 3.)

Nota. — Les formules imprimées sur lesquelles doivent être rédigés les déclarations d'existence, les états et relevés périodiques prescrits par la loi, pour la liquidation et le paiement des trois taxes (abonnement au timbre, transmission et impôt sur le revenu), seront remises gratuitement, dans les bureaux de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, aux représentants des sociétés et compagnies.

Les formules imprimées nécessaires pour la déclaration, états et relevés prescrits par la loi sont délivrées, sans frais, aux sociétés et compagnies sur la demande des directeurs et gérants.

DÉCRET

Portant règlement d'Administration publique pour la Constitution des Sociétés d'Assurances

22 JANVIER 1868

TITRE PREMIER

Des Sociétés anonymes d'Assurances à primes

ARTICLE PREMIER. — Les sociétés anonymes d'assurances à primes sont soumises aux dispositions des lois relatives à cette forme de sociétés et, en outre, aux conditions ci-après déterminées.

Elles ne peuvent user des dispositions du titre III de la loi du 24 juillet 1867, particulières aux sociétés à capital variable.

ART. 2. — La société n'est valablement constituée qu'après le versement d'un capital de garantie qui ne pourra, en aucun cas, et alors même que le capital social est moindre de deux cent mille francs, être inférieur à cinquante mille francs.

ART. 3. — L'article 3 de la loi du 24 juillet 1867, relatif à la conversion des actions en actions au porteur, n'est applicable aux sociétés d'assurances à primes que si le fonds de réserve est égal au moins à la partie du capital social non encore versée, et s'il a été intégralement constitué.

ART. 4. — La société est tenue de faire annuellement un prélèvement d'au moins vingt pour cent sur les bénéfices nets pour former un fonds de réserve. Ce prélèvement devient facultatif lorsque le fond de réserve est égal au cinquième du capital.

ART. 5. — Les fonds de la société, à l'exception des sommes nécessaires aux besoins du service courant, doivent être employés en acquisitions d'immeubles, en rentes sur l'État, bons du Trésor ou autres valeurs créées ou garanties par l'État, en actions de la Banque de France, en obligations des départements et des communes, du Crédit Foncier de France ou des Compagnies françaises de chemins de fer qui ont un minimum d'intérêt garanti par l'État.

ART. 6. — Toute police doit faire connaître :

1° Le montant du capital social ;

2° La portion de ce capital déjà versée ou appelée, et, s'il y a lieu, la délibération par laquelle les actions auraient été converties en actions au porteur.

3° Le maximum que la Compagnie peut, aux termes des statuts, assurer sur un seul risque, sans réassurance ;

4° Et, dans le cas où un même capital couvrirait, aux termes des statuts, des risques de nature différente, le montant de ce capital et l'énumération de tous ces risques.

ART. 7. — Tout assuré peut, par lui ou par un fondé de pouvoir, prendre à toute époque, soit au siège social, soit dans les agences établies par la société, communication du dernier inventaire.

Il peut également exiger qu'il lui en soit donné une copie certifiée, moyennant le paiement d'une somme qui ne peut excéder un franc.

TITRE II

Des Sociétés d'assurances mutuelles

Section I. — *De la cotisation des sociétés et de leur objet*

Art. 8. — Les sociétés d'assurances mutuelles peuvent se former soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé fait en double original, quel que soit le nombre des signataires à l'acte.

Art. 9. — Les projets de statuts doivent :

1° Indiquer l'objet, la durée, le siège, la dénomination de la société et la circonscription territoriale de ses opérations ;

2° Comprendre le tableau de classification des risques, les tarifs applicables à chacun d'eux, et déterminer les formes suivant lesquelles ce tableau et ces tarifs peuvent être modifiés ;

3° Fixer le nombre d'adhérents et le minimum de valeurs assurées au-dessous desquels la société ne peut être valablement constituée, ainsi que la somme à valoir sur la contribution de la première année, qui devra être versée avant la constitution de la société.

Art. 10. — Le texte entier des projets de statuts doit être inscrit sur toute liste destinée à recevoir des adhésions.

Art. 11. — Lorsque les conditions ci-dessus ont été remplies, les signataires de l'acte primitif ou leurs fondés de pouvoir le constatent par une déclaration devant notaire.

A cette déclaration sont annexés :

1° La liste nominative dûment certifiée des adhérents, contenant leurs noms, prénoms, qualités et domiciles, et le montant des valeurs assurées par chacun d'eux ;

2° L'un des doubles de l'acte de société, s'il est sous seing privé, ou une expédition, s'il est notarié et s'il a été passé devant un notaire autre que celui qui reçoit la déclaration ;

3° L'état des versements effectués.

Art. 12. — La première assemblée générale, qui est convoquée à la diligence des signataires de l'acte primitif, vérifie la sincérité de la déclaration mentionnée aux articles précédents ; elle nomme les membres du premier conseil d'administration ; elle nomme également, pour la première année, les commissaires institués par l'article 21 ci-après.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent être nommés pour plus de six ans ; ils sont rééligibles, sauf stipulation contraire. Toutefois, ils peuvent être désignés par les statuts, avec stipulation formelle que leur nomination ne sera pas soumise à l'assemblée générale ; en ce cas, ils ne peuvent être nommés pour plus de trois ans.

Le procès-verbal de la séance constate l'acceptation des membres du conseil d'administration et des commissaires présents à la réunion.

La société n'est définitivement constituée qu'à partir de cette acceptation.

Art. 13. — Le compte de frais de premier établissement est apuré par le conseil d'administration et soumis à l'assemblée générale, qui l'arrête définitivement et détermine le mode et l'époque du remboursement.

Section II. — *Administration des sociétés*

Art. 14. — L'administration peut être confiée à un conseil d'administration dont les statuts déterminent les pouvoirs. Les membres de ce conseil peuvent choisir parmi eux un

directeur, ou, si les statuts le permettent, se substituer un mandataire étranger à la société et dont ils sont responsables envers elle.

L'administration peut également être confiée par les statuts à un directeur nommé par l'assemblée générale et assisté d'un conseil d'administration. Les statuts déterminent, dans ce cas, les attributions respectives du directeur et du conseil.

ART. 15. — Les membres du conseil d'administration doivent être pris parmi les sociétaires ayant la somme de valeurs assurées déterminée par les statuts.

ART. 16. — Il est tenu chaque année au moins une assemblée générale, à l'époque fixée par les statuts.

Les statuts déterminent soit le minimum des valeurs assurées nécessaires pour être admis à l'assemblée, soit le nombre des plus forts assurés qui doivent la composer; ils règlent également le mode suivant lequel les sociétaires peuvent s'y faire représenter.

ART. 17. — Dans toutes les assemblées générales, il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms et domiciles des membres présents.

Cette feuille, certifiée par le bureau de l'assemblée et déposée au siège social, doit être communiquée à tout requérant.

ART. 18. — L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si elle réunit le quart au moins des membres ayant le droit d'y assister; si elle ne réunit pas ce nombre, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et avec les délais prescrits par les statuts, et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ART. 19. — L'assemblée générale qui doit délibérer sur la nomination des membres du premier conseil d'administration et sur la sincérité de la déclaration faite, aux termes de l'article 11, par les signataires de l'acte primitif, doit être composée de la moitié au moins des membres ayant le droit d'y assister.

Si l'assemblée générale ne réunit pas le nombre ci-dessus, elle ne peut prendre qu'une délibération provisoire ; dans ce cas, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Deux avis, publiés à huit jours d'intervalle, au moins un mois à l'avance, dans l'un des journaux désignés pour recevoir les annonces légales, font connaître aux sociétaires les résolutions provisoires adoptées par la première assemblée, et ces résolutions deviennent définitives si elles sont approuvées par la nouvelle assemblée, composée du cinquième au moins des sociétaires ayant le droit d'y assister.

ART. 20. — Les assemblées qui ont à délibérer sur des modifications aux statuts ou sur des propositions de continuation de la société au delà du terme fixé pour sa durée, ou de dissolution avant ce terme, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées de la moitié au moins des sociétaires ayant le droit d'y assister.

Toute modification de statuts est portée à la connaissance des sociétaires dans le premier récépissé de cotisation qui leur est délivré.

ART. 21. — L'assemblée générale annuelle désigne un ou plusieurs commissaires, sociétaires ou non, chargés de faire un rapport à l'assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par l'administration.

La délibération contenant approbation du bilan et des comptes est nulle si elle n'a été précédée du rapport des commissaires.

A défaut de nomination des commissaires par l'assemblée générale, ou en cas d'empêchement ou de refus d'un ou de plusieurs d'entre eux, il est procédé à leur nomination ou à

leur remplacement par ordonnance du président du tribunal de première instance du siège de la société, à la requête de tout intéressé, les membres du conseil dûment appelés.

ART. 22. — Pendant le trimestre qui précède l'époque fixée par les statuts pour la réunion de l'assemblée générale, les commissaires ont droit, toutes les fois qu'ils le jugent convenable dans l'intérêt de la société, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la société. Ils peuvent toujours, en cas d'urgence, convoquer l'assemblée générale.

ART. 23. — Toute société doit dresser chaque semestre un état sommaire de sa situation active et passive.

Cet état est mis à la disposition des commissaires.

Il est, en outre, établi chaque année un inventaire ainsi qu'un compte détaillé de recettes et dépenses de l'année précédente et du montant des sinistres.

Ces divers documents sont mis à la disposition des commissaires le quarantième jour au plus tard avant l'assemblée générale. Ils sont présentés à cette assemblée.

L'inventaire et le compte détaillé sont également adressés au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

ART. 24. — Quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout sociétaire peut prendre, par lui ou par un fondé de pouvoir, au siège social, communication de l'inventaire et de la liste des membres composant l'assemblée générale, et se faire délivrer copie de ces documents.

SECTION III. — *De la formation de l'engagement social*

ART. 25. — Les statuts déterminent le mode et les conditions générales suivant lesquels sont contractés les engagements entre la société et les sociétaires. Toutefois, les sociétaires auront, indépendamment de toute disposition statutaire, le droit de se retirer tous les cinq ans, en prévenant la société six mois d'avance, dans la forme indiquée ci-après. Ce droit sera réciproque au profit de la société.

Dans tous les cas où un sociétaire a le droit de demander la résiliation, il peut le faire soit par une déclaration au siège social ou chez l'agent local, dont il lui sera donné récépissé, soit par acte extrajudiciaire, soit par tout autre moyen indiqué dans les statuts.

Les statuts indiquent spécialement le mode suivant lequel se fait l'estimation des valeurs assurées, les conditions réciproques de prorogation ou de résiliation des contrats et les circonstances qui font cesser les effets desdits contrats.

ART. 26. — Toute modification des statuts relative à la nature des risques garantis et au périmètre de la circonscription territoriale donne de plein droit à chaque sociétaire la faculté de résilier son engagement.

Cette faculté doit être exercée par lui dans un délai de trois mois à dater de la notification qui lui aura été faite, conformément à l'article 20.

ART. 27. — Les statuts ne peuvent défendre aux sociétaires de se faire réassurer ou assurer à une autre compagnie. Ils peuvent seulement stipuler que la société sera immédiatement informée et aura le droit de notifier la résiliation du contrat.

ART. 28. — Les polices remises aux assurés doivent contenir les conditionsspéciales de l'engagement, sa durée, ainsi que les clauses de résiliation et de tacite réconduction, s'il en existe dans les statuts.

La police constate, en outre, la remise d'un exemplaire contenant le texte entier des statuts.

Section IV. — *Des charges sociales*

Art. 29. — Les tarifs annexés aux statuts fixent, par degrés de risques, le maximum de la contribution annuelle dont chaque sociétaire est passible pour le paiement des sinistres.

Ce maximum constitue le fonds de garantie.

Les statuts peuvent décider que chaque sociétaire sera tenu de verser d'avance une portion de contribution sociale pour former un fonds de prévoyance. Le montant de ce versement, dont le maximum est fixé dans les statuts, sera déterminé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 30. — Si les statuts le stipulent ainsi, les indications du tableau de classification ne font pas obstacle à ce que le conseil d'administration demeure juge, soit de l'application de la classification à tout risque proposé à l'assurance, soit même de l'admissibilité de ce risque.

Art. 31. — Les statuts déterminent également le maximum de la contribution annuelle qui peut être exigée de chaque sociétaire pour frais de gestion de la société.

La quotité de cette contribution est fixée tous les cinq ans au moins par l'assemblée générale.

Il peut être décidé, soit par les statuts, soit par l'assemblée générale, qu'une somme fixe ou proportionnelle est allouée par traité à forfait à la direction. Ce traité est revisé tous les cinq ans au moins.

L'acte qui l'autorise ou l'approuve détermine en même temps, d'une manière précise, quels sont les frais auxquels la somme allouée a pour objet de pourvoir.

Art. 32. — Il peut être formé, dans chaque société d'assurances mutuelles, un fonds de réserve ayant pour objet de donner à la société les moyens de suppléer à l'insuffisance de la cotisation annuelle pour le paiement des sinistres.

Le montant du fonds de réserve est fixé tous les cinq ans par l'assemblée générale, nonobstant toute stipulation contraire insérée dans les statuts.

Le mode de formation et l'emploi de ce fonds sont déterminés par les statuts, sauf application des dispositions suivantes :

Dans aucun cas, le prélèvement sur le fonds de réserve ne peut excéder la moitié de ce fonds pour un seul exercice.

En cas de dissolution de la société, l'emploi du reliquat du fonds de réserve est réglé par l'assemblée générale, sur la proposition des membres du conseil d'administration, et soumis à l'approbation du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Art. 33. — Les fonds de la société doivent être placés en rentes sur l'État, bons du Trésor ou autres valeurs créées ou garanties par l'État, en actions de la Banque de France, en obligations des départements et des communes, du Crédit foncier de France ou des compagnies françaises de chemins de fer qui ont un minimum d'intérêt garanti par l'État.

Ces valeurs sont immatriculées au nom de la société.

Section V. — *Déclaration, estimation et paiement des sinistres*

Art. 34. — Les statuts déterminent le mode et les conditions de la déclaration à faire en cas de sinistre par les sociétaires pour le règlement des indemnités qui peuvent leur être dues.

Art. 35. — L'estimation des sinistres est faite par un agent de la société ou tout

autre expert désigné par elle, contradictoirement avec le sociétaire ou avec un expert choisi par lui; en cas de dissidence, il en est référé à un tiers expert désigné, à défaut d'accord entre les parties, par le président du tribunal de première instance de l'arrondissement, ou, si les statuts l'ont ainsi décidé, par le juge de paix du canton où le sinistre a eu lieu.

Art. 36. — Dans les trois mois qui suivent l'expiration de chaque année, il est fait un règlement général des sinistres à la charge de l'année, et chaque ayant droit reçoit, s'il y a lieu, le solde de l'indemnité réglée à son profit.

Art. 37. — En cas d'insuffisance du fonds de garantie et de la part du fonds de réserve déterminé par les statuts, l'indemnité de chaque ayant droit est diminuée au centime le franc.

Section VI. — *Dispositions relatives à la publication des actes de société*

Art. 38. — Dans le mois de la constitution de toute société d'assurances mutuelles, une expédition de l'acte notarié et de ses annexes est déposée au greffe de la justice de paix, et, s'il en existe, du tribunal civil du lieu où est établie la société.

A cette expédition est annexée une copie certifiée des délibérations prises par l'assemblée générale, dans les cas prévus par l'article 12.

Art. 39. — Dans le même délai d'un mois, un extrait de l'acte constitutif et des pièces annexées est publié dans l'un des journaux désignés pour recevoir les annonces légales. Il sera justifié de l'insertion par un exemplaire du journal certifié par l'imprimeur, légalisé par le maire et enregistré dans les trois mois de sa date.

Art. 40. — L'extrait doit contenir la dénomination adoptée par la société et l'indication du siège social, la désignation des personnes autorisées à gérer, administrer et signer pour la société, le nombre d'adhérents et le minimum de valeurs assurées au-dessous desquels la société ne pouvait être valablement constituée, l'époque où la société a commencé, celle où elle doit finir et la date du dépôt fait aux greffes de la justice de paix et du tribunal de première instance. Il indique également si la société doit ou non constituer un fonds de réserve.

L'extrait des actes et pièces déposés est signé, pour les actes publics, par le notaire, et, pour les actes sous seing privé, par les membres du conseil d'administration.

Art. 41. — Sont soumis aux formalités ci-dessus prescrites tous actes et délibérations ayant pour objet la modification des statuts, la continuation de la société au delà du terme fixé par les statuts, la dissolution avant ce terme et tout changement à la dénomination, ainsi que la transformation de la société dans les conditions indiquées par l'article 67 de la loi du 24 juillet 1867.

Art. 42. — Toute personne a le droit de prendre communication des pièces déposées aux greffes de la justice de paix et du tribunal, ou même de s'en faire délivrer à ses frais expédition ou extrait par le greffier ou par le notaire de la minute.

Toute personne peut également exiger qu'il lui soit délivré, au siège de la société, une copie certifiée des statuts, moyennant paiement d'une somme qui ne pourra excéder un franc.

Enfin, les pièces doivent être affichées d'une manière apparente dans les bureaux de la société.

Art. 43. — Notre ministre secrétaire d'État au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

LOI

Relative aux Titres au porteur

(15 Juin 1872)

Article premier. — Le propriétaire de titres au porteur, qui en est dépossédé par quelque événement que ce soit, peut se faire restituer contre cette perte, dans la mesure et sous les conditions déterminées par la présente loi.

Art. 2. — Le propriétaire dépossédé fera notifier par huissier à l'établissement débiteur un acte indiquant : le nombre, la nature, la valeur nominale, le numéro et, s'il y a lieu, la série des titres. Il devra aussi, autant que possible, énoncer : 1° l'époque et le lieu où il est devenu propriétaire, ainsi que le mode de son acquisition ; 2° l'époque et le lieu où il a reçu les derniers intérêts ou dividendes ; 3° les circonstances qui ont accompagné sa dépossession. Le même acte contiendra une élection de domicile dans la commune du siège de l'établissement débiteur. Cette notification emportera opposition au paiement tant du capital que des intérêts ou dividendes échus ou à échoir.

Art. 3. — Lorsqu'il se sera écoulé une année depuis l'opposition sans qu'elle ait été contredite, et que dans cet intervalle deux termes au moins d'intérêts ou de dividendes auront été mis en distribution, l'opposant pourra se produire auprès du président du tribunal civil du lieu de son domicile, afin d'obtenir l'autorisation de toucher les intérêts ou dividendes échus ou à échoir, au fur et à mesure de leur exigibilité, et même le capital des titres frappés d'opposition dans le cas où ledit capital serait ou deviendrait exigible.

Art. 4. — Si le président accorde l'autorisation, l'opposant devra, pour toucher les intérêts ou dividendes, fournir une caution solvable dont l'engagement s'étendra au montant des annuités exigibles et, de plus, à une valeur double de la dernière annuité échue. Après deux ans écoulés depuis l'autorisation, sans que l'opposition ait été contredite, la caution sera de plein droit déchargée.

Si l'opposant ne veut ou ne peut fournir la caution requise, il pourra, sur le vu de l'autorisation, exiger de la Compagnie le dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations des intérêts ou dividendes échus et de ceux à échoir au fur et à mesure de leur exigibilité. Après deux ans écoulés depuis l'autorisation, sans que l'opposition ait été contredite, l'opposant pourra retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations les sommes ainsi déposées, et percevoir librement les intérêts et dividendes à échoir au fur et à mesure de leur exigibilité.

Art. 5. — Si le capital des titres frappés d'opposition est devenu exigible, l'opposant qui aura obtenu l'autorisation ci-dessus pourra en toucher le montant, à charge de fournir caution. Il pourra, s'il le préfère, exiger de la Compagnie que le montant dudit capital soit déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations. Lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis l'époque de l'exigibilité et cinq ans au moins à partir de l'autorisation, sans que l'opposition ait été contredite, la caution sera déchargée et, s'il y a eu dépôt, l'opposant pourra retirer de la Caisse des Dépôts et Consignations les sommes en faisant l'objet.

Art. 6. — La solvabilité de la caution à fournir, en vertu des dispositions des articles précédents, sera appréciée comme en matière commerciale. S'il s'élève des difficultés, il sera statué en référé par le président du tribunal du domicile de l'établissement débi-

teur. Il sera loisible à l'opposant de fournir un nantissement aux lieu et place d'une caution. Ce nantissement pourra être constitué en titre de rentes sur l'État. Il sera restitué à l'expiration des délais fixés pour la libération de la caution.

Art. 7. — En cas de refus de l'autorisation dont il est parlé en l'article 3, l'opposant pourra saisir, par voie de requête, le tribunal civil de son domicile, lequel statuera après avoir entendu le ministère public. Le jugement obtenu dudit tribunal produira les effets attachés à l'ordonnance d'autorisation.

Art. 8. — Quand il s'agira de coupons au porteur détachés du titre, si l'opposition n'a pas été contredite, l'opposant pourra, après trois années à compter de l'échéance et de l'opposition, réclamer le montant desdits coupons de l'établissement débiteur, sans être tenu de se pourvoir d'autorisation.

Art. 9. — Les paiements faits à l'opposant, suivant les règles ci-dessus posées, libèrent l'établissement débiteur envers tout tiers porteur qui se présenterait ultérieurement. Le tiers porteur, au préjudice duquel lesdits paiements auraient été faits, conserve seulement une action personnelle contre l'opposant qui aurait formé son opposition sans cause.

Art. 10. — Si, avant que la libération de l'établissement débiteur soit accomplie, il se présente un tiers porteur des titres frappés d'opposition, ledit établissement doit remettre provisoirement ces titres contre un récépissé remis au tiers porteur ; il doit, de plus, avertir l'opposant, par lettre chargée, de la présentation du titre en lui faisant connaître le nom et l'adresse du tiers porteur. Les effets de l'opposition restent alors en suspens jusqu'à ce que la justice ait prononcé entre l'opposant et le tiers porteur.

Art. 11. — L'opposant qui voudra prévenir la négociation ou la transmission des titres dont il aura été dépossédé devra notifier, par exploit d'huissier, au Syndicat des Agents de change de Paris, une opposition renfermant les énonciations prescrites par l'article 2 de la présente loi ; l'exploit contiendra réquisition de faire publier les numéros des titres. Cette publication sera faite un jour franc au plus tard, par les soins et sous la responsabilité du Syndicat des Agents de change de Paris, dans un bulletin quotidien, établi et publié dans les formes et sous les conditions déterminées par un règlement d'administration publique.

Le même règlement fixera le coût de la rétribution annuelle due par l'opposant pour frais de publicité. Cette rétribution annuelle sera payée d'avance à la caisse du syndicat, faute de quoi la dénonciation de l'opposition ne sera pas reçue ou la publication ne sera pas continuée à l'expiration de l'année pour laquelle la rétribution aura été payée. (Voir Décr. 10 avril 1873.)

Art. 12. — Toute négociation ou transmission postérieure au jour où le bulletin est parvenu ou aurait pu parvenir par la voie de la poste dans le lieu où elle a été faite sera sans effet vis-à-vis de l'opposant, sauf le recours du tiers porteur contre son vendeur et contre l'agent de change par l'intermédiaire duquel la négociation aura eu lieu. Le tiers porteur pourra également, au cas prévu par le précédent article, contester l'opposition faite régulièrement ou sans droit. Sauf le cas où la mauvaise foi serait démontrée, les agents de change ne seront responsables des négociations faites par leur entremise qu'autant que les oppositions leur auront été signifiées personnellement ou qu'elles auront été publiées dans le bulletin par les soins du syndicat.

Art. 13. — Les agents de change doivent inscrire sur leurs livres les numéros des titres qu'ils achètent ou qu'ils vendent. Ils mentionnent sur leurs bordereaux d'achat les numéros livrés. Un règlement d'administration publique déterminera le taux de la rémunération

qui sera allouée à l'agent de change pour cette inscription des numéros. (Voir Décr. 10 avril 1873.)

ART. 14. — A l'égard des négociations ou transmissions de titres antérieures à la publication de l'opposition, il n'est pas dérogé aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil.

ART. 15. — Lorsqu'il se sera écoulé dix ans depuis l'autorisation obtenue par l'opposant conformément à l'art. 3 et que pendant le même laps de temps l'opposition aura été publiée sans que personne se soit présenté pour recevoir les intérêts ou dividendes, l'opposant pourra exiger de l'établissement débiteur qu'il lui soit remis un titre semblable et subrogé au premier. Ce titre devra porter le même numéro que le titre originaire, avec la mention qu'il est délivré en duplicata. Le titre délivré en duplicata conférera les mêmes droits que le titre primitif et sera négociable dans les mêmes conditions. Le temps pendant lequel l'établissement n'aurait pas mis en distribution de dividendes ou d'intérêts ne sera pas compté dans le délai ci-dessus. Dans le cas du présent article, le titre primitif sera frappé de déchéance et le tiers porteur qui le représentera après la remise du nouveau titre à l'opposant n'aura qu'une action personnelle contre celui-ci au cas où l'opposition aurait été faite sans droit. L'opposant qui réclamera de l'établissement un duplicata paiera les frais qu'il occasionnera. Il devra, de plus, garantir par un dépôt ou par une caution que le numéro du titre frappé de déchéance sera publié pendant dix ans, avec une mention spéciale, au bulletin quotidien.

ART. 16. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux titres au porteur émis par les départements, les communes et les établissements publics, mais elles ne sont pas applicables aux billets de la Banque de France ni aux billets de même nature, émis par des établissements légalement autorisés, ni aux rentes et autres au porteur, émis par l'État, lesquels continueront à être régis par les lois, décrets et règlements en vigueur. Toutefois, les cautionnements exigés par l'Administration des Finances pour la délivrance des duplicata des titres perdus, volés ou détruits, seront restitués si, dans les vingt ans qui auront suivi, il n'a été formé aucune demande de la part des tiers porteurs, soit pour les arrérages, soit pour le capital. Le Trésor sera définitivement libéré envers le porteur des titres primitifs, sauf l'action personnelle de celui-ci contre la personne qui aura obtenu le duplicata.

DÉCRET

Portant règlement d'administration publique pour l'exécution des articles 11 et 13 de la loi du 15 juin 1872, relative aux titres au porteur

(10 Avril 1873)

Article premier. — L'exploit signifié au syndicat des agents de change de Paris, en exécution de l'article 11 de la loi du 15 juin 1872, mentionnera en toutes lettres et en chiffres les numéros des titres dont la publication sera requise.

Art. 2. — Le recueil quotidien que publiera la compagnie des Agents de change de Paris, conformément au même article de loi, portera pour titre : *Bulletin officiel des oppositions sur les titres au porteur publié, par le Syndicat des Agents de change de Paris.*

Art. 3. — Le prix de l'insertion sera de 50 centimes par numéro de valeur et par an. En cas de mainlevée de l'opposition avant l'échéance de l'année, le prix payé restera acquis au syndicat.

Art. 4. — Le bulletin publiera les oppositions par catégories de valeurs. Tous les numéros d'une même valeur seront inscrits à la suite les uns des autres par ordre augmentatif et en chiffres.

Art. 5. — Il ne pourra être inséré dans le bulletin, ni annonce, ni réclame, ni article quelconque.

Art. 6. — Les parties intéressées ne pourront faire cesser la publication des numéros frappés d'opposition qu'en justifiant de la mainlevée de l'opposition dans l'une des trois formes suivantes : 1° Par acte notarié ; 2° Par la remise de l'original de l'opposition ou de sa notification au syndicat, avec mention de la mainlevée, ladite mention légalisée, soit par un agent de change, près la bourse de Paris, soit par le président du Tribunal civil, par le Préfet ou le Juge de Paix du domicile de l'opposant ; 3° Par la signification d'une décision judiciaire, devenue définitive. — Néanmoins, lorsqu'il s'agira d'une mainlevée partielle, l'opposant pourra arrêter la publication partielle de son opposition par un simple acte extra-judiciaire, mais à la condition de représenter au syndicat l'original de l'opposition à restreindre ou de sa notification et d'inscrire sur ledit original, qui continuera de rester en ses mains, mention de la mainlevée partielle, par lui consentie.

Art. 7. — Le prix de l'abonnement au bulletin ne pourra pas dépasser 70 francs par an, le prix du numéro ne pourra pas dépasser 50 centimes. Ces deux maxima sont fixés pour toute la France continentale, les droits de poste compris. Pour les Colonies et l'Étranger, les droits de poste seront perçus en sus.

Art. 8. — Le syndicat sera tenu de donner à tout requérant, communication gratuite, sans déplacement, des numéros du bulletin dont le tirage sera épuisé.

Art. 9. — L'opposant et les tiers porteurs successifs du titre frappé d'opposition ou leurs ayants cause pourront obtenir du syndicat une copie certifiée ou un extrait des actes d'opposition ou de mainlevée les intéressant, moyennant un droit de un franc en sus du timbre.

Art. 10. — Toute personne pourra obtenir, moyennant un droit de 50 centimes, l'indication du nom et du domicile de l'opposant, ainsi que la date de l'opposition.

Art. 11. — Le taux de la rémunération allouée aux agents de change pour mentionner sur les bordereaux d'achat les numéros livrés est fixé à 50 centimes par titre.

Art. 12. — Les prix et tarifs fixés par le présent règlement seront revisés, s'il y a lieu, après la première année de leur mise à exécution.

RENTES FRANÇAISES

Il est délivré à chaque créancier un extrait de son inscription sur le grand livre de la Dette publique.

D'après la loi du 24 avril 1853, cet extrait doit être inscrit sur un double du grand livre.

Les inscriptions de rente sur le grand livre pouvaient, d'après la loi du 24 août 1793, être saisies comme toute autre créance.

Elles jouissent aujourd'hui d'un privilège d'insaisissabilité d'après la loi des 8 nivôse an VI et 22 floréal an VII.

Il a été jugé que ces rentes et leurs arrérages sont insaisissables, même pour des créances alimentaires (Cour d'appel de Paris, 3e chambre, 7 août 1896).

Considérant que cette loi (an VI) est nette et précise, qu'elle est relative à la formation d'un nouveau grand livre, du tiers consolidé de la Dette publique, et que son article 4 est ainsi conçu : « Il ne sera plus reçu à l'avenir d'opposition sur le tiers consolidé de la Dette publique inscrite ou à inscrire ; qu'il convenait de priver pour l'avenir de toutes espèces de droit, saisie ou opposition, soit sur le capital, soit sur les arrérages, et qu'il était journellement énoncé que les créanciers devraient se ménager d'autres sûretés » ; qu'il ne peut y avoir de doute sur les termes de cette loi ; qu'il en ressort que le législateur a voulu, non pas seulement une mesure propre à éviter des difficultés aux employés du Trésor, auxquels il n'est pas fait allusion, mais consolider ce tiers conservé de la Dette publique, constituer pour lui un véritable privilège... ; qu'en effet, ce privilège permet aux débiteurs de mauvaise foi, propriétaires de rentes françaises, de manquer à leurs engagements et de soustraire des biens, qui devraient être, comme tout leur avoir, le gage de leurs créanciers ; mais attendu que ces considérations d'équité et d'ordre moral ne sauraient permettre d'éluder une loi d'ordre public, puisqu'elle a pour raison d'être un intérêt national (G. P., 4 déc. 1896).

La volonté du législateur de maintenir la protection des titres de rente française, instituée par la loi de l'an VI, s'induit encore du silence du Code civil, qui n'a rien innové en la matière ; qu'elle se dégage en outre de la loi du 11 juin 1878 relative au 3 0/0 amortissable, dont l'article 3 porte formellement que ces rentes sont insaisissables, conformément aux dispositions des lois du 8 nivôse an VI et du 22 floréal an VII ; les lois du 27 avril 1883 et du 27 janvier 1894 renferment également cette dernière prescription.

Nous pouvons donc dire que la Rente française jouit d'un véritable privilège exorbitant peut-être, mais réel.

Un titre de rente peut cependant, quand il se trouve entre les mains d'un tiers, être saisi, car, dans ce cas, ce n'est pas la rente qui est saisie, mais un titre quelconque appartenant aux créanciers.

La Rente française est exempte d'impôts, mais non des droits de mutation et de transmission entre vifs, fixés par la loi du 15 mai 1850.

Les différentes dettes de l'État furent rendues uniformes par l'institution du grand livre de la Dette publique (loi du 24 août 1793), sur lequel furent inscrites au taux unique, 5 0/0, toutes les dettes non viagères, 127.803.000 francs de rente ou 2.556.060.000 francs de capital.

La loi du 9 vendémiaire an VI avait pour objet de décider le remboursement de deux tiers inscrits, ce qui réduisait la dette à 1.164.773.333 francs ou 58.238.666 de rente 5 0/0, ce qui fit le tiers consolidé qui plus tard devint le 5 0/0.

La loi du 27 août 1823 a créé le 3 0/0, un milliard d'indemnité aux émigrés.

Le 4 1/2 0/0 remonte à la loi du 1er mai 1825, conversion facultative du 5 0/0 en 3 0/0 à 75 francs ou 4 1/2 0/0 au pair.

Comme convenance, la nouvelle rente 4 1/2 0/0 fut inscrite pour 1.034.764 francs. Le 4 0/0 a été créé par ordonnance du 6 décembre 1829, d'après la loi du 19 juin 1828, emprunt de 80.000.000 de francs.

14 mai 1852, conversion forcée de ce qui restait de 5 1/2 0/0 au 4 1/2 0/0 non remboursable avant le 14 mai 1852.

C'est à la suite de la guerre et pour faire face à l'indemnité de guerre due à la Prusse, 5 milliards, qu'il a été créé un nouveau 5 0/0 qui a été converti en 4 1/2 (27 avril 1883).

11 juin 1878, création de 122.120.700 francs de rente 3 0/0 amortissable en 75 années.

Le 1er mai 1886, une loi autorisait un emprunt de 500 millions en 3 0/0 perpétuel, qui a été émis à 79 fr. 80 pour 3 francs de rente.

Loi du 7 novembre 1887, conversion en 3 0/0 perpétuel du 4 1/2 ancien et du 4 0/0.

A l'origine, la rente était nominative; depuis il a été créé des rentes mixtes dont les coupons sont au porteur. Le paiement des arrérages se fait à toutes les caisses du Trésor et se prescrit par cinq années.

Cette prescription peut être interrompue par la production de pièces justificatives.

D'après la loi du 21 floréal an XI, les transferts s'opèrent avec jouissance du coupon en cours, ce qui fait que l'acheteur y a toujours droit à la date du transfert qui se fait sans frais de la part du fisc.

Obligations du Trésor à long terme 4,70. — 1.077 remboursables par tirages, 16 mai et 16 novembre, pour le dernier avoir lieu en novembre 1907.

Intérêt annuel 20 francs, payables les 16 juin et décembre. Le remboursement des titres se fait les mêmes jours.

Bons de liquidation 1874, 500 francs. — Intérêt annuel 25 francs, payables 15 janvier et 15 février; derniers tirages pour remboursement, 1898. — 1875, 500 francs, intérêt 25 francs, coupons 15 janvier et 15 juillet. Le 15 novembre 1899 aura lieu le dernier tirage pour remboursement.

Il n'existe plus actuellement que trois types de rentes françaises : 3 0/0 perpétuel, 3 1/2 0/0 garantie contre la conversion jusqu'au 16 février 1902, 3 0/0 amortissable par tirages pour le dernier avoir lieu en 1953.

Les coupures des deux premiers titres se négocient par 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 20, 30, 50, 100, 200, 300, 500, 1.000, 1.500 et 3.000 francs de rente. Paiement des coupons 16 février, 16 mai, 16 novembre.

En Bourse, le coupon est détaché 15 jours avant son échéance. L'amortissable se délivre par coupures de 15 francs au maximum et 30, 60, 150, 300, 600, 1.500 et 3.000 francs de rente, arrérages payables les 16 janvier, 16 avril, 16 juin et 16 octobre.

Les tirages d'amortissement ont lieu les 1er mars et le remboursement le 16 avril.

La Rente française n'est pas imposable.

COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Années	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
3 0/0 perpétuel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus hauts. . . .	88.40	96.37	96.70	100.70	99.60	104.50	103.75	103.25	105.25	104.30
plus bas.	82.50	87.40	92.20	95.00	93.60	96.80	99.60	100.60	101.60	101.20
moyens	85.45	91.88	95.45	97.85	96.60	100.65	101.67	101.92	103.42	102.75
3 0/0 amortissable.										
plus hauts. . . .	96.00	97.00	97.80	100.70	99.50	102.50	102.00	101.75	105.10	103.25
plus bas.	86.00	91.10	92.50	95.90	95.00	96.75	99.65	100.00	100.25	100 »
moyens	91.00	94.05	95.15	98.30	97.25	99.62	100.82	100.82	102.67	101.62
3 1/2 0/0 (Loi 1894 non remboursable avant 1902).										
plus hauts. . . .	»	»	»	»	»	109.40	108.65	107.40	108.35	107.70
plus bas.	»	»	»	»	»	103.50	104.80	104.20	104.97	103.90
moyens	»	»	»	»	»	106.40	106.72	105.80	106.66	105.80

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS — 8, rue de la Chaussée-d'Antin — PARIS

7e Année

Téléphone 211.35

Téléphone 211.35

Abonnements : Un an : **5** francs. — Six mois : **3** francs

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

Entreprises malhonnêtes ou aléatoires

L'ÉCHO DES CAPITALISTES, qui possède les dossiers de plus de *dix mille* Sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

AGENTS DE CHANGE

(Banque, Finance et Commerce)

PRÈS LA BOURSE DE PARIS

MM.

1853. — **LAURENT** (Charles-Abel), ✠, rue du Quatre-Septembre, 9; *Doyen*.
1869. — **GADALA** (Théodore-Antoine-Charles), ✠, boul. Poissonnière, 21; *Adj. au Syndic*.
1872. — **DUVERGER** (Léon), ✠, avenue de l'Opéra, 27.
1874. — **FESSART** (Émile-Auguste), rue du Quatre-Septembre, 3.
1875. — **DUTILLEUL** (Charles-Eugène), rue Halévy, 4.
MOYSE (Anselme-Gustave), rue de la Banque, 17.
1876. — **ROBLOT** (Richard-Louis-Marie), ✠, rue Laffitte, 44; *Adjoint au Syndic*.
1878. — **LIÉVIN** (Auguste-Edmond), rue Le-Peletier, 16.
CHABERT (Pierre-Ange-Charles), ✠, rue des Moulins, 2; *Adjoint au Syndic*.
JEANNIN (Auguste-André-Napoléon), rue de Richelieu, 102.
1879. — **BERTEAUX** (Henry-Maurice), ✠, rue du Quatre-Septembre, 2.
1880. — **ROCHET** (Alfred-Louis-Théodose), rue Laffitte, 8; *Adjoint au Syndic*.
BÉJOT (Henri-Jules), rue de Richelieu, 89.
1881. — **POÜQUET** (Eugène), rue de la Banque, 24; *Adjoint au Syndic*.
GIRAUDEAU (Léon-Jean), rue Laffitte, 36.
BURAT (Henri-Alphonse), rue de Châteaudun, 17.
FAURE (Antoine-Xavier), boulevard Poissonnière, 23.
ROLAND-GOSSELIN (Alexandre-Eugène), rue de Richelieu, 62; *Adjoint au Syndic*.
1882. — **TÊTE** (Henri-Félix), rue Sainte-Anne, 8.
BLIN (Alexandre-Auguste), rue Taitbout, 5.
VEYRAC (Charles-Marie), rue de Choiseul, 3; *Adjoint au Syndic*.
COUTURIER (Hilarion-Blaise-Marie-Henri), ✠, rue Louis-le-Grand, 19; *Adjoint au Syndic*.
HALINBOURG (Frédéric-Édouard-Marie), rue de Grammont, 11.
1883. — **AUBRY** (Paul-François), rue Drouot, 4.
SAINT-VEL (Louis-Marie-Elphège), boulevard des Italiens, 1 *bis*.
MILLON D'AILLY DE VERNEUIL (Maurice-Louis-Alfred), O. ✠, rue Montmartre, 129, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; *Syndic*.
1884. — **RAVENEAU** (Quentin-Prosper-Joseph), rue Lafayette, 14.
1885. — **KINDBERG** (Henri-John), rue Lafayette, 31.
BONNEAU (Ernest-Alexandre), rue du Quatre-Septembre, 10
HAYAUX DU TILLY (Louis-Paul-Henry), rue de Richelieu, 83.
1886. — **TARDIEU** (Ambroise-Eugène-Auguste), boulevard Haussmann, 28.
BACHELET (Jules-Hippolyte), rue Notre-Dame-des-Victoires, 14.
1887. — **MONTANDON** (Auguste-Jean-Ernest), rue Saint-Augustin, 31.

1887. — STOLZ (Louis-Fernand), rue d'Uzès, 10 .
BLACQUE (Louis-Alfred), rue Laffitte, 1.
PARIZOT (Hippolyte-Ernest), rue de Louvois, 10.
DOLLFUS (Paul-Mathieu), rue Favart, 6.
1888. — CEILLIER (Marie-Eugène), rue Montmartre, 178.
RAMUS (Marius-Joseph-Ernest), avenue de l'Opéra, 41.
1889. — GUASTALLA (Auguste dit Gustave), rue du Quatre-Septembre, 12.
BRUNET DE L'ARGENTIÈRE (Auguste-Théodore-Mélite), rue de Provence, 21.
1890. — DELAHAYE (Maurice), rue de Choiseul, 25.
1891. — LEPEL-COINTET (Louis-Alfred-André), ✠, rue de Choiseul, 21.
SARGENTON (Jacques-Édouard-Henri), rue Gaillon, 10.
1892. — MOULUSSON (François-Pierre), rue Chauchat, 10.
LECOMTE (Maurice), rue Laffitte, 12.
1893. — LESTIBOUDOIS (Albert-Auguste), rue Chauchat, 5.
1894. — MAYER (Henri-Daniel-Jacob), rue Saint-Marc, 36.
PIERROT-DESSEILLIGNY (Paul-Eugène), rue Laffitte, 27.
BRUNEAU (Jean-Jules), rue de Richelieu, 92.
1895. — MARGARITIS (Guillaume-Antoine-Raoul), boulevard Haussmann, 21.
GILBERT-BOUCHER (Louis-Joseph-André), rue de Provence, 60.
AUBÉ (Jules), rue Gaillon, 5.
BACOT (Joseph-Louis-David), rue Lafayette, 13.
OFFROY (Charles-Marie-André), rue Drouot, 7.
1896. — LE GUAY (Louis), rue du Quatre-Septembre, 11.
ADAM (Félix-Victor-Henry-Louis), rue de Provence, 48.
1897. — BRAULT (Maurice-René), rue Le-Peletier, 24.
TRUELLE (Edmond-René), rue du Quatre-Septembre, 11.
1898. — JACOB (Louis-Édouard), rue Drouot, 20.
LUSSON (Antoine-Pierre-Marie-Joseph), rue Saint-Georges, 3.
WAUBERT (Jacques-Edmond-Lucien), rue de Richelieu, 108.
LEGRAND (Jules-Eugène-Francis), rue Halévy, 16.
JEHN (Édouard-Joseph-Auguste), rue de la Chaussée-d'Antin, 10.
BESNIER (Charles-Louis-Alfred), rue Rossini, 3.
MULATON (François), rue Réaumur, 117.
LEMOINE (Étienne-Auguste), rue Taitbout, 24.
LEUBA (Albert-Guillaume), rue Taitbout, 41.

CHAMBRE SYNDICALE : rue Ménars, 6. — M. G. RENDU, secrétaire général.

ART. 76 DU CODE DE COMMERCE

Les Agents de change, constitués de la manière prescrite par la loi, ont seuls le droit de faire les négociations des effets publics et autres susceptibles d'être cotés ; de faire, pour le compte d'autrui, les négociations des lettres de change ou billets et de tous papiers commerçables, et d'en constater le cours.

AGENTS DE CHANGE

Près les Bourses des Départements

BOURSE DE BORDEAUX

Chambre syndicale : Hôtel de la Bourse.

MM. DUBOIS, syndic; MARION, JOSSELIN, AUDOIN-DUBREUIL, A. CHALÈS, J. VEYRIER-MONTAGNÈRES et Henri CHÉDOR, adjoints au syndic; BROUSSARD DE LA GARLIÈRE (Stephan), secrétaire général, rue Judaïque, 14.

MM.

AUDOUIN-DUBREUIL, allées de Tourny, 31.
BARABRAHAM, rue Blanc-Duthreuil, 10.
BROUSSE, rue d'Orléans, 9.
CHALÈS, rue Blanc-Duthreuil, 6 bis.
CHÉDOR, rue de Sèze, 7.
A. VIDEAU, allées d'Orléans, 26.
DREUX, rue d'Orléans, 2.
DUBOIS, cours de Tourny, 48.
FAYDIT (Maurice), rue Esprit-des-Lois, 42.
JOSSELIN, cours du XXX-Juillet, 11.
LÉVY, rue de Condé, 6.
MARION, cours du Jardin-Public, 8.
NONNEZ-LOPÈS, rue Esprit-des-Lois, 17.
SENS, cours de l'Intendance, 20.
TESSANDIER (J.), place des Quinconces, 11.
VEYRIER-MONTAGNÈRES, rue de Sèze, 5.

BOURSE DE LILLE

Chambre syndicale : au Palais de la Bourse.

MM. PAJOT (Félix), syndic; CROUAN, LIAGRE, adjoints au syndic.

MM.

CROUAN, rue d'Angleterre, 71.
DENOYELLE (Léon), rue de l'Hôpital-Militaire, 40.
D'HALLUIN, rue du Palais, 7.
LIAGRE, rue du Palais, 13.
PAJOT (Félix), rue Basse, 28.
PIAT, rue de Puebla, 18.

BOURSE DE LYON

Chambre syndicale : Palais du Commerce.

MM. FRACHON, syndic; PLANTIN, GEORGE, CHARBONNIER, GANTILLON, RAFFIN, ROBERT, adjoints au syndic; GUÉRIN (Eugène), secrétaire général, Palais du Commerce; VUY (J.), avocat, avenue de l'Archevêché, 1, conseil de la Compagnie.

MM.

BONZON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 50.
CHAPPUIS, rue de la République, 12.
CHARBONNIER, rue de la République, 7.
CHAUMONNOT, rue Président-Carnot, 3.
DEMOUSTIERS, place des Cordeliers, 5.
DELORE, place de la Bourse, 2.
DUCURTYL, rue Président-Carnot, 3.
EYMARD, rue Lafont, 10.
FRACHON, rue de la République, 33.
GANTILLON, rue de la Bourse, 4.
GENEVET, rue de la Bourse, 10.
GEORGE, rue de la République, 26.
GÉNICOUD, rue Président-Carnot, 9.
GIGNOUX, rue de la République, 5.
JANIN, rue Gentil, 5.
LANSADE, rue de la République, 24.
LAVENIR, rue de la République, 17.
LEGAT, rue de la République, 10.
MOREL, place des Cordeliers, 1.
PATRAS, place de la Bourse, 5.
PIAUD, rue de l'Hôtel-de-Ville, 46.
PLANTIN, place de la Bourse, 2.
RAFFIN, rue de la République, 10.
ROBERT, rue de la République, 22.
SOULIER, rue de la République, 20.
TUAILLON, rue de la Bourse, 6.
WALDMANN, rue de la Bourse, 47.

BOURSE DE MARSEILLE

Chambre syndicale: Palais du Commerce.

MM. LAMOUREUX, syndic; RICHARD, MOSSÉ, D'ESTIENNE, GIMMIG, BERNABO-MONTEL, adjoints au syndic.

MM.

BERNABO, rue Jeune-Anacharsis, 4.
BLISSON, rue Saint-Ferréol, 52.
CHEURET, rue Paradis, 34.
COSTE, rue Saint-Ferréol, 51.
D'ESTIENNE, rue Grignan, 37.
GALICE, rue Paradis, 42.
GAUTIER, rue Jeune-Anacharsis, 12.
GIMMIG, rue Saint-Ferréol, 32.
LAMOUREUX, rue Cannebière, 11.
MONARD, rue Cannebière, 29.
MONTEL, rue Saint-Ferréol, 43.
MOSSÉ, rue Paradis, 15.
REBUFAT, rue Paradis, 26.
RICHARD, place de la Bourse, 11.
SURIAN (de), rue Saint-Ferréol, 22.
BRUN, rue Paradis, 31.
PERRET, rue Saint-Ferréol, 2.

BOURSE DE NANTES

Chambre syndicale : Palais du Commerce.

MM. GUILLEMET, syndic LAENNEC, 1er adjoint; LALO, RENOUL, BUREAU, adjoints; GOULY, secrétaire général, Palais de la Bourse.

MM.

BUREAU, rue Saint-Nicolas, 21.
GOUIN (Georges), rue Lafayette, 18.
GOUIN (Marcel), rue de Georges, 5 (succr de M. Salentin).
GUILLEMET, rue Jean-Jacques-Rousseau, 9.
LAENNEC, passage Pommeraye, 29.
NEUMAYER, rue du Calvaire, 17.
RENOUL, rue Crébillon, 22.
LALO, rue Crébillon, 8.
MERY, rue Crébillon, 20.
NACQUART (de), rue de la Fosse, 34.

La Bourse se tient de 4 h. 1/4 à 4 h. 3/4.

BOURSE DE TOULOUSE

Chambre syndicale: au Palais de la Bourse.

MM. ARRÈS, syndic; MERLE, 1er adjoint; DOMY, 2e adjoint; ARABEYRE (E.), secrétaire, rue Ninau, 20.

MM.

ARRÈS, rue Temponières, 10.
BARTHE, rue de la Pomme, 34.
BAUDRU, rue des Chapeliers, 14.
BESSERY, rue de la Pomme, 22.
BRANET, rue Croix-Baragnon, 10.
DONY, rue Baronnie, 8.
MERLE, rue Saint-Pantaléon. 10.

AGENTS DE CHANGE

En dehors des Parquets

MM. PÉBERAY, Agen.
CHAUMIE, —
CLÉMOT, Angers.
SCHLUMBERGER, Besançon.
DURAN, Cette.
VIEU, —
SERRE, —
LAVALLÉE, Châtellerault.
BIELAWSKI, Clermont-Ferrand.
DELAMARRE, —
JAY, —
DELARUE, Dieppe.
ALIBERT, Dunkerque.
CABOUR, —
DEBAECKER, —
DEMAN, —
DUCHATEAU, —
DURIAU, —
FAYOL, —
LEROY, —
MORAEL, —
MOREL, —
PARISIS, —
FERNBERG, Le Havre.
CARON, —

MM. LEGOUPIL, Le Havre.
CROUZET DE TURMENOU, Millau.
LEOTARDI DE SAINT-ALEXANDRE, Nice.
GUICHARD, Niort.
PELLETIER, Orléans.
DESCHAMPS, —
AGIER, Poitiers.
BOYER, —
BECKER, Reims.
MONIOT, —
MOREAU, —
HUBERT, —
HETZEL, La Rochelle.
ROMIEUX, —
MARION, Rodez.
DUHAMEL, Rouen.
MARCHAND, —
SERPANTIE, Saint-Geniez.
DRAGEON, Toulon.
LOYER, —
HENRION, Troyes.
ZAIGUE, —
LEVESQUE, Versailles.
LANDEROIN, —

BANQUIERS A LA FEUILLE DES RENTES

ARMAND LEVY et Cie, rue Vignon, 3.
AUBLET (G.), SAINTOMER et Cie, Chaussée-d'Antin, 66.
BARBAUT (A.-A.), rue Le-Peletier, 31.
BATAILLE (A.) et Cie, faubourg Montmartre, 54.
BENOIST (J.) et Cie, rue de la Victoire, 73.
DAVID BLOCH, rue Montyon, 4.
BLONDEAU (Paul) et Cie, rue du Hanovre, 6.
BOIS-GALLAIS et Cie, rue de la Grange-Batelière, 18.
BOULENGER (E.), rue Drouot, 4.
BRUN (Ch.), rue Saint-Marc, 7.
CAREY (Charles), rue de Châteaudun, 22.
CHÉRÉ (A.) et Cie, rue Saint-Marc, 19.
COLLIN (Louis), rue Saint-Augustin, 29.
DACOSTA (Arthur), rue Baudin, 15.
DELATOUR (Georges), rue de Maubeuge, 98.
DEL PORTO (A.) et Cie, rue Richelieu, 85.
DENIS (H.) et Cie, rue Sainte-Anne, 58 *bis*.
DESFOSSÉS (E.) et Cie, rue Vivienne, 31.
D'ESTRIBAUD et ALORGE, rue de Châteaudun, 39.
DREYFUS (Gaston), rue de Lafayette, 13.
DUMONT (A.-G.-A.), rue Feydeau, 4.
FALLOT (J.), rue de Louvois, 2.
FOY (Emmanuel), rue de Grammont, 16.
GAILLARD (F.) et Cie, rue Saint-Georges, 9.
GALLET (V.) et Cie, rue de Provence, 66.
GAULT, rue de la Victoire, 29.
GRADWOHL, GLOTZ et Cie, rue Taitbout, 34.
GRENIER (L.-A.-U.), rue Jean-Jacques-Rousseau, 14.
GRINGOIRE et Cie, rue de Richelieu, 104.
GUITTARD et KRUG, rue Le-Peletier, 25.
HALLE (B.) et Cie, rue Taitbout, 55.
HIRIART et Cie, rue Saint-Marc, 17.
ITALIN (E.-B.), rue Hippolyte-Lebas, 2.
KEPPLER et DONDON, rue Notre-Dame-des-Victoires, 7.
LAGLENNE (Michel) et Cie, rue Saint-Marc, 24.
LAMBERT (L.) et Cie, rue Rameau, 6.
LANGE (A.) et TEUTSCH (S.), rue Chauchat, 9.
LASALLE (de), AUTRIC et Cie, rue Saint-Marc, 35.
LE COQ (A.) et Cie, rue de Richelieu, 99.
LEMARIÉ (P.-E.), rue des Martyrs, 22.
LEROY (Ch.) et Cie, rue du Marché-Saint-Honoré, 7.
LEROY (Paul), de MEROLLA et Cie, rue Taitbout, 25.
LHOMER (Th.) et BAUDOIN (E.), rue Montesquieu, 9.
MARCHON (J.), rue Laffitte, 36.
MAYRARGUES (G.), rue Condorcet, 59.
MEYER (Ferdinand) et Cie, place de la Bourse, 8.
MYRTIL (Eugène), rue de la Victoire, 6.
MONDOLLOT (J.-E.), rue des Martyrs, 49.
MONTEAUX (Eug.) et (L.) DORVILLE, rue Réaumur, 113.
MONTEFIORE (B.) et Cie, rue Sainte-Anne, 67.
OUDIN (Alfred), rue Louis-le-Grand, 9.
PERARD (G.), rue de Richelieu, 92.
PERQUEL (L.), rue Le-Peletier, 29.
PUYRAMAURE et Cie, rue Rossini, 8.
QUANTIN (F.) et Cie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.
RAZSOWICH et GERS, rue Vivienne, 22.
ROBBE (O.), rue Saint-Georges, 8.
ROTIVAL (T.) et Cie, rue Le-Peletier, 30.
ROUSSEAU (E.) et Cie, rue de la Grange-Batelière, 16.
SCHMIEDER (J.) et Cie, rue de la Victoire, 34.
SCHUHMANN (Henry) et Cie, rue de la Victoire, 56.
SICHEL (A.) et Cie, rue Le-Peletier, 29.
SINGER (frères), rue Taitbout, 3.
SUSSMANN (Maurice), rue Chaptal, 2.
TERRASSE (Aubert), place de la Bourse, 10.
THIEBAUT (Henry) et Cie, rue de la Bourse, 2.
THIERRÉE et CHAULIN, rue de la Banque, 22.
THIERY (L.) et Cie, rue Le-Peletier, 26.
TREFOUSSE (Charles), boulevard de Courcelles, 32.
WEINER, de JONGE et Cie, rue Vivienne, 21.
WELLOFF (G.), rue Laffitte, 36.
ZADOKS et Cie, rue de la Bourse, 1.

Chambre de compensation de la Rente

ALIBERT (A.), rue Richelieu, 92.

BANQUIERS A LA FEUILLE DES VALEURS

ANSBACHER (L.), rue de la Michodière, 21.
AUBLET (G.), SAINTOMER et Cie, Chaussée d'Antin, 66.
BARASCH et Cie, rue de la Grange-Batelière, 10.
BARBAULT (A.), rue Le-Peletier, 31.
BAUR (Charles), boulevard des Italiens, 26.
BELMANN (frères), rue Taitbout, 34.
BENOIST (J.) et Cie, rue de la Victoire, 73.
BEREND (M.), boulevard Haussmann, 35.
BERNARD (L.) et Cie, rue de Richelieu, 102.
BIVEL (Ch.) et Cie, rue Richer, 33.
BLOCH (David), rue Montyon, 4.
BLONDEAU (Paul) et Cie, rue du Hanovre, 6.
CHANLAIRE, rue Vivienne, 51.
COHEN (Georges) et Cie, rue Laffitte, 5.
DE GOLDSCHMIDT (E.), FURST et Cie, boulevard Haussmann, 40.
DEL PORTO (A.) et Cie, rue de Richelieu, 85.
DENIS (H.) et Cie, rue Sainte-Anne, 58 *bis*.
DESFOSSÉS (E.), et Cie, rue Vivienne, 31.
EDINGER, WORMS et Cie, rue Bergère, 19.
EMDEN (Louis) et Cie, rue Rossini, 15.
FOY (Emmanuel), rue de Grammont, 16.
FRANCK et WOLFSOHN, rue Saint-Marc, 30.
GALICIER (A.) et Cie, rue du Quatre-Septembre, 12.
GALLET (Victor) et Cie, rue de Provence, 66.
GALLIARD (L.-C.) et Cie, rue de Choiseul, 27.
DREYFUS (Gaston), rue Lafayette, 13.
GAULT, rue de la Victoire, 29.
GIRARD (A.), rue des Petits-Champs, 36.
GOLDSCHMIDT (S.), rue de Provence, 1.
GRADWOHL, GLOTZ et Cie, rue Taitbout, 34.
GRINGOIRE et Cie, rue de Richelieu, 104.
GRUMBAUM et LEON, rue Halévy, 12.
GUTMANN, frères, rue Grange-Batelière, 13.
HALLE (B.) et Cie, rue Taitbout, 55.
HEILBRONN et HERMANN, rue Chauchat, 4.
HERZ (R.) et Cie, rue du Quatre-Septembre, 1.
JULLIEN (A.), DREYFUS et Cie, rue Lafayette, 31.
KASSEL et NEUBERGER, rue Saint-Marc, 17.
LANGE (A.) et TEUTSCH (S.), rue Chauchat, 9.
LE COQ (Auguste), rue de Richelieu, 99.
LE DRU (Albert), rue de la Bourse, 5.
LEGAT et EGGLY, rue d'Amboise, 5.
LEROY (Paul), de MEROLLA et Cie, rue Taitbout, 25.
LUC (A.) et Cie, rue Chauchat, 4.
MARC (Léon) et Cie, rue Le-Peletier, 30.
MELENDÈS (Fernand), rue Richer, 45.
MEYER (F.) et Cie, place de la Bourse, 8.
MIRTIL (Eugène), rue de la Victoire, 6.
MONTEAUX (Eugène) et L. DORVILLE, rue Réaumur, 113.
OUDIN (Alfred), rue Louis-le-Grand, 9.
PERQUEL (L.), rue Le Peletier, 29.
POHL (H.) et SCHNAPPER (S.), rue de Richelieu, 85.
PONSELLE (G.) et Cie, rue de Provence, 62.
PROVOST (R.) et Cie, rue de Grammont, 26.
QUANTIN (F.) et Cie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.
RABOUIN et Cie, rue Vivienne, 16.
RAZSOVICH et GERS, rue Vivienne, 22.
RHEIMS, FRAY et Cie, rue du Quatre-Septembre, 22.
ROTIVAL (T.) et Cie, rue Le-Peletier, 30.
SACILLY (Nicolas), place de la Bourse, 4.
SALVATELLI (Paul) et Cie, rue de la Grange-Batelière, 15.
SAUPHAR (Lucien) et Cie, rue Lafayette, 46.
SCHLESINGER (Edmond) et Cie, rue Le-Peletier, 22.
SCHMIEDER (Julien) et Cie, rue de la Victoire, 34.
SCHUHMANN (Henry) et Cie, rue de la Victoire, 56.
SINGER (frères), rue Taitbout, 3.
SPANJAARD, LEVIÉ et Cie, rue Ménars, 8.
STERN et WEINER, rue Le-Peletier, 24.
STIEBEL (Ch.) et Cie, rue Louis-le-Grand, 3.
STRAUSS et Cie, rue Taitbout, 13.
SUSSMANN, RHEIMS et Cie, rue Chauchat, 10.
SYMONS et Cie, rue de la Michodière, 23.
THIEBAUT (Henry) et Cie, rue de la Bourse, 2.
THIERRÉE et CHAULIN, rue de la Banque, 22.
THIERY (L.) et Cie, rue Le-Peletier, 26.
VARENNES (Paul), rue Sainte-Anne, 71.
VIDAL (Emmanuel), place de la Bourse, 1.
WEINER, de JONGE et Cie, rue Vivienne, 21.
WEINSTEIN et WILMERSDOERFFER, rue de Provence, 19.
WELLHOFF (Gustave), rue Laffitte, 36.
WERTHEIM (A.), rue du Quatre-Septembre, 22.
ZADOKS et Cie, rue de la Bourse, 1.

MEMBRES du SYNDICAT des BANQUIERS en VALEURS au COMPTANT

Près la Bourse de Paris

BUREAU

M. CHANLAIRE, Président; M. GALICIER, Vice-Président; M. CHOPY, Secrétaire-Trésorier.

MM. HEINTZ, LACHÈVRE, LYON, SOSSA, Membres.

MEMBRES

MM.

AUBLET (G.), SAINTOMER et Cie, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.
BARBAUT (A.-A.), 31, rue Le-Peletier.
BARDACH (G.), 97, rue Richelieu.
BAUR (Ch.), 26, boulevard des Italiens.
BÉDARIDE (Abel), 9, rue Bergère.
BELMANN Frères, 34, rue Taitbout.
BENOIST (Jules) et Cie, 73, rue de la Victoire.
BERNARD (Louis) et Cie, 102, rue Richelieu.
BESSON et Cie, 37, boulevard Sébastopol.
BIRMAN (Rodolphe), 17, rue Saint-Marc.
BIVEL (Ch.), 33, rue Richer.
BLONDEAU (Paul) et Cie, 6, rue de Hanovre.
BOUQUEREL (G.), 15, rue de Grammont.
CHANLAIRE (A. et G.), 51, rue Vivienne.
CHOPY et Cie, 18, rue Saint-Marc.
COHEN (S. et D.), 2, rue de Provence.
COLLIN (L.), 22, rue Saint-Augustin.
DABLIN (A.) et Cie, 18, rue des Petits-Champs.
DELPORTO (A.) et Cie, 85, rue Richelieu.
DENIS (H.) et Cie, 58 bis, rue Sainte-Anne.
DESFOSSÉS (E.) et Cie, 31, rue Vivienne.
DUPONT (Henry), 18, rue du Quatre-Septembre.
EDINGER, WORMS et Cie, 19, rue Bergère.
ETTINGHAUSEN jeune, 133, boulevard Sébastopol.
FLY (André), 13, rue Montyon.

MM.

GALICIER (A.) et Cie, 12, rue du Quatre-Septembre.
GALLET (Victor) et Cie, 66, rue de Provence.
GALLIARD (L.-C.) et Cie, 27, rue de Choiseul.
GARDAIS (S.) et TRANNOY (L.), 4, rue Rossini.
GAULT, 29, rue de la Victoire.
GIRARD (A.), 26, rue des Petits-Champs.
GRADWOHL, GLOTZ et Cie, 34, rue Taitbout.
GRINGOIRE et Cie, 104, rue Richelieu.
GUINDE (A.) et JACQUEMIN, 132, boulevard Saint-Germain.
GUION (Victor), 30, boulevard Beaumarchais.
GUITARD (Emile), 6, rue de Provence.
HEILBRONN et HERMANN, 4, rue Chauchat.
HEINTZ (J.), 35, rue Vivienne.
HIRIART et Cie, 17, rue Saint-Marc.
JULLIEN, A. DREYFUS et Cie, 31, rue Lafayette.
JUMEL (V.), 5, rue Saint-Augustin.
KAUFFMANN (L.), 11, rue de Châteaudun.
LACHÈVRE (F.) et Cie, 99, rue Richelieu.
LANGE (A.) et TEUTSCH (S.), 9, rue Chauchat
LE DRU (A.), 5, rue de la Bourse.
LEGAT et EGGLY, 3, rue d'Amboise.
LEHMANN (S.), 49, rue Le-Peletier.
LE ROY (Paul), de MÉROLLA et Cie, 25, rue Taitbout.

MM.

LOMBARD (J.), 21, rue de la Banque.
LUC (A.), et Cie, 4, rue Chauchat.
LYON (Edmond), 8, rue de Hanovre.
MAYER (Vve E.) Fils, 235, rue Saint-Honoré.
MAYER (W.), 105, rue des Petits-Champs.
MERZBACH (Bernard), 99, rue des Petits-Champs.
MOCHE (Edmond), 50, boulev. Haussmann.
MONTEAUX (E.) et DORVILLE (L.), 113, rue Réaumur.
NÉEL (G.) 2, rue des Martyrs.
OLMER (Th.) et Cie, 22, rue Saint-Augustin.
OUDIN (Alfred), 9, rue Louis-le-Grand.
PERQUEL (L.), 29, rue Le-Peletier.
PEYTEL et Cie, 178, rue Montmartre.
PICHON (Emile) et LÉVY (Pierre), 11, rue de Provence.
POGNON (A.), 34, rue Feydeau.
PONSELLE (G.) et Cie, 62, rue de Provence.
PROVOST (R.) et Cie, 26, rue Grammont.
PUYRAMAURE et Cie, 8, rue Rossini.
QUANTIN (F.) et Cie, 44, rue Notre-Dame-des Victoires.
RABOUIN et Cie, 16, rue Vivienne.
RAIMBAULT (H.) et Cie, 18, rue Laffitte.
RAZOVICH et GERS, 28, rue Vivienne.
RHEIMS, FRAY et Cie, 22, rue du Quatre-Septembre.

MM.

RODRIGUES Frères, 13, rue de la Paix.
ROTIVAL (T.) et Cie, 30. rue Le-Peletier.
SALVATELLI (Paul) et Cie, 15, rue Grange-Batelière.
SCHLÉSINGER (E.) et Cie, 22, rue Le-Peletier.
SCHMIEDER (Julien) et Cie, 34, rue de la Victoire.
SOSSA (A.), 8, rue Grange-Batelière.
STERN et WIENER, 24, rue Le-Peletier.
STIEBEL (Ch.) et Cie, 3, rue Louis-le-Grand.
STOUVENAULT (L.) et Cie, 17, rue de la Banque.
SUSSMANN, RHEIMS et Cie, 10, rue Chauchat.
THIÉBAUT (Henry) et Cie, 2, rue de la Bourse.
THIERRÉE et CHAULIN, 22, rue de la Banque.
THIÉRY et Cie, 26, rue Le-Peletier.
TRICART (A.) et Cie, 12, place de la Bourse.
VARENNES (P.), 71, rue Sainte-Anne.
VICTOR (Ch.) et Cie, 1, place Boïeldieu.
VIDAL (Emmanuel), 1 et 3, place de la Bourse.
WELLHOFF (Gustave), 36, rue Laffitte.
WERTHEIM (A.), 22, rue du Quatre-Septembre.
WORMSER (A.-L.) et Cie, 39, rue Laffitte.
ZADOKS et Cie, 1, rue de la Bourse.
ZIVI (P.), 108, rue Richelieu.

Pour faire partie du Syndicat, il faut justifier de la qualité de Français, avoir un compte à la Banque de France et remplir les différentes formalités imposées par les Statuts du Syndicat et le Règlement du Marché.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ DES BANQUIERS

en Valeurs au comptant, près la Bourse de Paris

ART. 13. — Les cours sont enregistrés publiquement sur le Marché par un agent de la Chambre Syndicale, sous la surveillance de deux Membres du Marché, suivant roulement établi par la Chambre Syndicale.

Ceux-ci reçoivent toutes les réclamations relatives aux cours enregistrés et les tranchent

souverainement en présence des contestants : en cas de désaccord la Chambre Syndicale statue.
La cote doit mentionner le plus bas, le plus haut et le dernier cours enregistrés sur le Marché.

ART. 14. — La cotation se fait par échelons ou multiples :

de 0 fr. 25 pour les titres au-dessous de 100 francs ;
de 0 fr. 50 pour les titres de 100 à 500 francs ;
de 1 franc pour les titres au-dessus de 500 fr. jusqu'à 1.000 francs ;
de 2 francs pour les titres au-dessus de 1.000 fr. jusqu'à 2.000 francs ;
de 3 francs pour les titres au-dessus de 2.000 fr. jusqu'à 3.000 francs ;

et ainsi de suite jusqu'à 10.000 francs.

Au-dessus de 10.000 francs elle se fait par échelons ou multiples de 10 francs.

Pour les rentes étrangères ou titres similaires elle se fait par échelons ou multiples de 0.02 1/2 c.

ART. 15. — Les demandes de rectification de cours ne sont recevables que si elles sont formulées à l'ouverture de la Bourse suivante.

ART. 16. — La Chambre syndicale n'exerce sa mission que pour les opérations sur valeurs admises à la cote du Marché.

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux). . . . . 5 fr. 50
— DRY VERZENAY (Moyen) . . . . . 7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. — GRAND SEC (Sec) . . . . . 8 fr. »
GOUT ANGLAIS. — EXTRA DRY ENGLAND (Très sec) . . . . . 8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

BANQUES ET BANQUIERS DE PARIS

Grandes Banques

Banque **de France**, rue Croix-des-Petits-Champs, 39 ; rue de la Vrillière, 1 et 3 ; et place Ventadour.
Caisse **d'amortissement et des Dépôts et Consignations**, rue de Lille, 56.
Caisse **d'épargne et de prévoyance de Paris**, rue Coq-Héron, 9.
Comptoir **national d'escompte de Paris**, rue Bergère, 14 ; succursale : place de l'Opéra, 2.
Crédit **Foncier de France**, rue des Capucines, 19.
Crédit **Foncier et Agricole d'Algérie**, rue Mogador, 4.
Anglo-**Egyptian Bank**, rue Lafayette, 31.
Banque **commerciale et industrielle**, rue Auber, 8.
Banque **de crédit commercial**, 83, rue Lafayette.
Banque **française de l'Afrique du Sud**, rue Boudreau, 9.
Banque **française du Brésil**, rue Laffitte, 9.
Banque **française du Rio de la Plata**, cité d'Antin, 6.
Banque **Impériale Ottomane**, rue Meyerbeer, 7.
Banque **Imp. Roy. priv. des Pays Autrichiens**, rue du Quatre-Septembre, 12.
Banque **Internationale de Paris**, rue Saint-Georges, 3 et 5.
Banque **Nationale du Mexique**, boulevard Haussmann, 73.
Banque **Nationale de la République Sud-Africaine**, rue Taitbout, 20.
Banque **Ch. Noel** et **Cie**, faubourg Poissonnière, 9.
Banque **de Paris et des Pays-Bas**, rue d'Antin, 3.
Banque **Parisienne**, rue Chauchat, 5 et 7, et rue Le-Peletier, 12.
Banque **Russe pour le commerce étranger**, rue du Helder, 7.
Banque **Russo-Chinoise**, rue Le-Peletier, 2.
Banque **Suisse et Française**, rue Laffitte, 27.
Banque **Transatlantique**, rue Auber, 6.
Caisse **Nationale**, boulevard Magenta, 35.
Compagnie **Algérienne**, rue des Capucines, 11.
Compagnie **Française de mines d'or et d'exploration**, 20, rue Taitbout.
Crédit **Algérien**, place Vendôme, 10.
Crédit **Foncier colonial**, rue Mogador prolongée, 2.
Crédit **Foncier Franco-Canadien**, rue d'Antin, 5.
Crédit **Lyonnais**, boulevard des Italiens, 19.
Crédit **National Belge**, rue de Châteaudun, 28.
Crédit **du Nord**, rue Etienne-Marcel, 45.
Goerz **(Ad.)** et **Co Limited**, rue Laffitte, 11.
Hong Kong and Shangaï Banking Corporation au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 17 et 19.
London et River plate Bank Limited, rue Halévy, 16.
Rente Foncière, rue Le-Peletier, 12.
Société de Crédit mobilier, rue Caumartin, 41.
Société Française pour l'industrie et les mines, boulevard Haussmann, 72.
Société Générale, siège social : rue de Provence, 54-56.
English and American Office, place de l'Opéra, 4.
Société Générale de crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 66.
Société Générale de crédit mobilier espagnol, rue de la Victoire, 69.
Société Marseillaise de crédit industriel et Commercial et de dépôts, rue Auber, 4.
Société ottomane de changes et de valeurs, rue Taitbout, 23.
Sous-Comptoirs des entrepreneurs, rue des Capucines, 21.

Banques

Agence Financière des assurances, rue Ménars, 2.
Agence Immobilière Franco-Suisse, rue de la Victoire, 47.
Agence Minière et Financière, place de la Bourse, 10.
Agence Ouest-Australienne, faubourg Saint-Honoré, 48.
Association Financière de Paris, rue Scribe, 19.
Banque de l'Anjou, rue Grange-Batelière, 16.
Banque de Brabant, boulevard Haussmann, 28.
Banque des capitaux français, rue Laffitte, 3.
Banque Centrale de la Bourse, rue Notre-Dame-des-Victoires, 13.
Banques Coloniales, rue Blanche, 54.
Banque du Commerce, rue Michel-le-Comte, 24.
Banque de Consignations, rue Saint-Lazare, 54.
Banque Continentale de Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 48.
Banque Coopérative, rue de la Chaussée-d'Antin, 8.
Banque Coopérative des associations ouvrières de production de France, boulevard St-Martin, 27.
Banque Coopérative des fonctionnaires et employés civils de l'Etat, du Département de la Seine et de la Ville de Paris, rue Turbigo, 21.
Banque de Crédit, avenue de l'Opéra, 32.
Banque de Crédit commercial, rue Lafayette, 83.
Banque de Crédit français, rue de la Banque, 14.
Banque de Crédit général Paris-Province, rue de Sèze, 6.

Banque Dauphin, rue Saint-Lazare, 32.
Banque de l'Entreprise, rue de Richelieu, 92.
Banque de l'Epargne française, rue de Provence, 18.
Banque de l'Est, faubourg Saint-Martin, 36.
Banque Foncière, rue de Maubeuge, 1.
Banque Foncière de France, boulevard des Italiens, 34.
Banque des Fonds publics et des valeurs industrielles, place de la Bourse, 1 et 3.
Banque des Français, rue Saint-Augustin, 8.
Banque Française, boulevard Montmartre, 18.
Banque Française d'émission, place Vendôme, 8.
Banque Française et industrielle, rue Saint-Dominique, 13.
Banque Française du Nord et de l'Est, boulevard Magenta, 72.
Banque Franco-Africaine, rue des Mathurins, 5.
Banque Franco-Australia, rue de Provence, 46.
Banque Franco-Brésilienne, rue Laffitte, 27.
Banque Franco-Russe, rue Louis-le-Grand, 25.
Banque Générale de la Bourse de Paris, rue de Châteaudun, 39.
Banque Générale Française, rue Milton, 9.
Banque Générale de transactions, rue Taitbout, 54.
Banque Gilbert (J.), rue Saint-Lazare, 91.
Banque hypothécaire de crédit sur garanties, boulevard Montmartre, 19.
Banque de l'Indo-Chine, rue Laffitte, 34.
Banque Industrielle (Société d'étude), rue Taitbout, 24.
Banque Industrielle de Paris, rue Lafayette, 44.
Banque Mobilière et Foncière, boulevard Haussmann, 46.
Banque Nationale d'émissions, passage des Princes (Escalier B).
Banque Nationale d'Haïti, rue Taitbout, 49.
Banque Nationale de l'Industrie, boulevard Haussmann, 33,
Banque Nationale de Saint-Domingue, rue Auber, 10.
Banque de l'Ouest, place du Havre, 16.
Banque des placements financiers, rue Drouot, 30.
Banque Populaire du 5e Arrondissement, boulevard Saint-Germain, 34.
Banque de Prêts Fonciers, rue Lafayette, 71.
Banque de Prêts Hypothécaires, rue Cambon, 5.
Banque des Rentiers, rue Saint-Marc, 6.
Banque des Reports et des Placements Industriels, boulevard Poissonnière, 27.
Banque Russo-Chinoise, rue Le-Peletier, 2.
Banque Saint-Martin, rue Saint-Martin, 319.
Banque Spéciale des Valeurs Industrielles, rue Vivienne, 25.
Banque Syndicale des Capitalistes, rue de Provence, 63.
Banque de Tunisie, rue Auber, 6.
Banque de l'Union Française, rue de Castellane, 4.
Banque Urbaine et Rurale, rue Laffitte, 43.
Banque des Valeurs d'Assurances, rue de Châteaudun, 2.
Banque des Valeurs au comptant, r. Le-Peletier, 9.
Caisse Centrale Nationale, boul. de Strasbourg, 11.
Caisse Commerciale et Industrielle de Paris, rue de Châteaudun, 39.
Caisse des Coupons et Valeurs en Banque, rue Lafayette, 43.
Caisse de Crédit des Ternes, rue Brey, 20.
Caisse de Crédit et de Prévoyance, rue Jean-Jacques-Rousseau, 13.
Caisse d'Escompte et de Dépôts, rue Drouot, 25.
Caisse Financière Française, rue d'Amsterdam, 2.
Caisse Française de Prévoyance, rue Saint-Lazare, 35.
Caisse Franco-Néerlandaise de Cautionnement, rue Blanche, 2.
Caisse Générale de Cautionnement et de Retraite, rue du Louvre, 5 *bis*.
Caisse Générale d'Epargne et de Crédit, rue Lafayette, 116.
Caisse Générale de l'industrie et du bâtiment, r. de Louvois, 12.
Caisse de l'Hôtel-de-Ville, rue de Rivoli, 19.
Caisse Immobilière et Commerciale, rue Saint-Lazare, 43.
Caisse de Liquidation, rue Vivienne, 8.
Caisse des Mines, rue Taitbout, 14.
Caisse Mobilière et Foncière, rue Le-Peletier, 26.
Caisse de Prêts, cité Trévise, 8 *bis*.
Caisse Provinciale, passage des Princes (Escalier B).
Comité d'Etudes Industrielles et Commerciales, rue Richelieu, 110.
Comptant (Le), rue Richelieu, 99.
Comptoir Agricole du Journal « l'Ami des Campagnes », rue de Fleurus, 25.
Comptoir des Ardennes, rue de Trévise, 32.
Comptoir de la Bourse Parisienne, r. Saint-Georges, 1.
Comptoir Central de Crédit, r. Mogador prolongée, 4.
Comptoir Central Financier, rue Vivienne, 21.
Comptoir Central Hypothécaire, r. de Provence, 1.
Comptoir Commercial, rue du Faubourg-Poissonnière, 50.
Comptoir de Crédit d'Epargne, r. Bertin-Poirée, 14.
Comptoir des Entrepôts et Magasins généraux, Cloître-Saint-Honoré, 13.
Comptoir de l'Epargne, place Saint-Georges, 30-32.
Comptoir Financier de Paris et des Départements r. de la Grange-Batelière, 17.
Comptoir Franco-Belge, boulevard Sébastopol, 6.
Comptoir Général de Crédit, r. Lafayette, 91.
Comptoir Général d'épargne, rue Saint-Denis, 5.
Comptoir Général de l'Industrie et du Commerce, rue des Deux-Ecus, 23.
Comptoir Immobilier et Industriel, r. du Bouloi, 8.

Comptoir **International**, avenue de l'Opéra, 32.
Comptoir **International de Participation**, rue Bleue, 27.
Comptoir **National des Rentiers**, rue de la Victoire, 65.
Comptoir **Parisien**, boulevard Rochechouart, 17.
Comptoir **des Pensionnés civils et militaires**, r. Saint-Denis, 5.
Comptoir **des placements**, rue Lafayette, 139.
Comptoirs **Réunis (Intermédiaire Financier)**, rue Paradis, 50.
Comptoir **des Valeurs à lots de la Ville de Paris**, rue Rochechouart, 15.
Comptoir **Viager**, rue Laffitte, 3.
Consolidated **Goldfields of South Africa Limited**, avenue de l'Opéra, 20.
Cosmos (**Office**), rue de Provence, 67.
Cote **Européenne**, passage des Panoramas, galerie de la Bourse, 5.
Crédit **Commercial**, cité Rougemont, 8 *bis*.
Crédit **d'Epargne**, rue Saint-Augustin, 43.
Crédit **d'Escompte**, place de la Bourse, 11.
Crédit **des Familles**, passage Saulnier, 5.
Crédit **Foncier Européen**, boulevard Montmartre, 2.
Crédit **Foncier Mutuel**, place Vendôme, 16.
Crédit **Franco-Portugais**, rue de Grammont, 17.
Crédit **Général Vélocipédique**, rue de Bellefond, 22.
Crédit **National**, rue Turbigo, 18.
Crédit **du Nord**, rue Etienne-Marcel, 45.
Crédit **Parisien**, 7, avenue Gambetta.
Crédit **de l'Union Commerciale**, cité d'Antin, 14.
Délégation **des Finances d'Espagne**, rue Ballu, 5.
Dépêche **Financière (la)**, rue de Provence, 114.
Epargne **Française**, rue de Châteaudun, 22.
Foncière **Immobilière Parisienne**, r. Richelieu, 104.
Immobilière **(l') Mutuelle**, avenue des Gobelins, 75.
Inter-**Banque**, rue du Bouloi, 8.
Internationale **Union Bank Syndicate Limited**, Chaussée d'Antin, 12.
Intermédiaire **de Banque et de Crédit**, cité Trévise, 3.
London-**Paris Financial Mining Corporation L^d (The)**, place de l'Opéra, 2.
Office **de Bourse**, rue de la Bourse, 4.
Office **des Rentiers**, rue de Richelieu, 104.
Officine **Bank**, rue de la Victoire, 20.
Petite **Bourse de Paris**, rue de Richelieu, 83 *bis*.
Recette **Commerciale (la)**, rue Vivienne, 18.
Rentier **Français (le)**, rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Robinson **South African Banking C^o Limited**, boulevard Haussmann, 11 *bis*.
Société **Commerciale Française au Chili**, rue d'Antin, 5.
Société **financière d'Orient**, boul. Haussmann, 41.
Société **financière Russe**, avenue de l'Opéra, 30.
Société **foncière de Crédit et de Commission**, rue de Beaujolais, 9.
Société **Française de la Vigerie**, pl. Vendôme, 22.
Société **française pour l'Industrie et les Mines**, boulevard Haussmann, 72.
Société **Française de Reports et Dépôts**, rue Louis-le-Grand, 9.
Société **Générale d'Algérie**, rue de Richelieu, 41.
Société **Générale d'Economie**, rue Lafayette, 83.
Société **Générale Franco-Belge**, boulevard Haussmann, 33.
Société **Générale I. R. P. du Crédit Foncier d'Autriche**, place Vendôme, 16.
Société **Générale pour l'Industrie en Russie**, rue de Châteaudun, 53.
Société **Générale Industrielle**, boulevard de la Madeleine, 17.
Société **Industrielle et de Travaux Publics**, rue Lamartine, 4.
Société **Parisienne de Crédit et de Commission**, rue de la Chaussée-d'Antin, 51.
Société **Torladès**, boulevard Haussmann, 33.
Syndicat **Central des Tirages**, rue Maubeuge, 58.
The **General Association Limited**, r. de l'Arcade, 45.
Union **Financière**, rue Lafayette, 139.
Union **Industrielle**, rue Drouot, 34.
Union **des Rentiers**, rue de Maubeuge, 58.

Banquiers

Abaroa (J. M. de), boulevard Haussmann, 82.
Abaunza (Ed. de) et **C^ie**, 19, boulevard Montmartre.
Achillopulo (C.-E.), rue Lafayette, 3.
Alibert, rue de Richelieu, 92.
Allard (J.) et **C^ie**, place de la Bourse, 12.
Alleaume (Emile), rue Saint-Antoine, 200.
Alphandéry (Numa), rue de Provence, 23.
Ansbacher (L.), rue de la Michodière, 21.
Arnaudet et **C^ie**, rue Monsieur-le-Prince, 57.
Astruc-Dorsan, rue de la Victoire, 31.
Aublet (G.), Saintomer et **C^ie**, Chaussée-d'Antin, 66.
Ault (d'), Lourmand et **C^ie**, rue Sainte-Anne, 51.
Ayulo (Enrique) et **C^ie**, rue de la Pépinière 7.
Badel frères et **C^ie**, rue Chauchat, 9.
Bandeville (J.) et **C^ie**, rue de Richelieu, 108.
Barasch et **C^ie**, rue Grange-Batelière, 10.
Barbaut (A.), rue Le-Peletier, 31.
Bardac (N. J. et **S.)**, rue de Provence, 43.
Bardach (G.), rue de Richelieu, 97.
Bataille (A.) et **C^ie**, rue du Faubourg-Montmartre, 54.
Batiste (E.) et **A. Rousselle**, rue de Provence, 18.
Bédaride (Abel), rue Bergère, 9.
Bellin et **Slézina**, boulevard Voltaire, 22.
Belmann frères, rue Taitbout, 34.
Bénard et **Jarilowski**, rue Scribe, 19.
Benoist (Emile) et **C^ie**, rue du Pont-Neuf, 17.
Benoist (Jules), rue de la Victoire, 73.
Bérend (M.), boulevard Haussmann, 35.
Berly (G.) et **C^ie**, Chaussée-d'Antin, 47.
Bernard, Chastel et **C^ie**, rue Etienne-Marcel, 41.
Bernard (J.), rue Laffitte, 3.
Bernard (Louis) et **C^ie**, rue de Richelieu, 102.

Bernays, rue de Rivoli, 152.
Bernier, rue de Turbigo, 4.
Berthoud (Ed.) et **Cie**, rue Richer, 15.
Bertrand (A.), boulevard Saint-Germain, 31.
Bethmann (H. de) et **Cie**, 8, rue Auber.
Bignault (Albert), rue Montmartre, 132.
Billet (E.), faubourg Montmartre, 41.
Birman (R.), rue Saint-Marc, 17.
Bivel (Charles) et **Cie**, rue Richer, 33.
Bizot, avenue Bosquet, 54.
Bizot (Pierre), rue des Filles-Saint-Thomas, 5.
Blanc, rue Rossini, 3.
Blanc (A.), rue Laffitte, 9.
Bloch (Paul), boulevard Sébastopol, 100.
Bloch-Tréfousse et **Cie**, rue des Petites-Ecuries, 46.
Blocq frères et **fils**, rue de Courcelles, 69.
Blondeau (P.) et **Cie**, rue de Hanovre, 6.
Blum, rue de la Victoire, 94.
Blum (E.), rue Saint-Georges, 1.
Bobœuf, rue Lafayette, 54.
Boffinet et **Cie**, rue d'Antin, 14.
Boime (Marc) et **F. Virolle**, faubourg Saint-Antoine, 3.
Bondaine et **Brouver**, rue de l'Isly, 12.
Bonnet (E.) et **Moreau**, rue de Grammont, 16.
Bordier (A.) et **fils**, rue de Belleville, 224.
Bosch (Yvo), rue de la Paix, 10.
Bottin, rue Richer, 24.
Boucherat (H.), rue de Provence, 5.
Boulenger (E.), rue Drouot, 4.
Boulogne (H. de), rue Laffitte, 43.
Bouquerel (G.), rue de Grammont, 15.
Bourgoint, rue du Louvre, 25.
Brassart et **Cie**, rue Le-Peletier, 23.
Bréard (A.), boulevard Malesherbes, 19.
Bréhier père, rue du Temple, 56.
Bremaud (E.), rue Richer, 52.
Bressoux et **Cie**, rue de Maubeuge, 58.
Bretault, Bluntschli et **Cie**, boul. du Temple, 33-35.
Breton (Léon) et **fils**, rue de Lyon, 28.
Briel frères, rue de Clignancourt, 8.
Brocheton (Léonardo), rue de Provence, 60.
Broquet (Henri), boulevard Sébastopol, 83.
Brot, rue Saint-Antoine, 212.
Brun, rue de Lyon, 5.
Brunel, rue Legendre, 28.
Cahen (L. et R.) d'Anvers et **Cie**, rue Cambon, 49.
Cahen (O.), rue Vivienne, 53.
Cahn (H.) et **Cie**, boulevard Bonne-Nouvelle, 34 et rue Hauteville, 1.
Caisse des entrepôts, quai de la Tournelle, 27.
Cailliet (V.), boulevard Henri IV, 44.
Camondo (J.) et **Cie**, Chaussée-d'Antin, 66.
Canisse, boulevard Rochechouart, 17.
Carey (C.), rue de Châteaudun, 17.
Carpentier, Badon-Pascal, Bastide et **Cie**, rue du Faubourg-Poissonnière, 57.
Carreau (G.), rue Grange-Batelière, 17.
Casquard, avenue Victor-Hugo, 52.
Castanié et **fils**, place d'Italie, 4.
Cattaui (J. M.) fils et **Cie**, rue Lafayette, 14.
Challer, rue Grange-Batelière, 17.
Chanlaire (A. et G.), rue Vivienne, 51.
Charles-Hennebert (Ed.), rue Saint-Marc, 17.
Chartier (Eugène), rue de la Chaussée-d'Antin, 10.
Chaskin (A.), rue de Choiseul, 23.
Chauvin (Tony), rue Gaillon, 5.
Chazeret, Ostertag et **Cie**, rue du Louvre, 15.
Cherblanc (A.) Max et **Cie**, rue Chauchat, 22
Cheré (A.) et **Cie**, rue Saint-Marc, 19.
Chopy et **Cie**, rue Saint-Marc, 18.
Christensen, rue Vivienne, 10.
Clado, rue des Colonnes, 2.
Claret, boulevard Magenta, 29.
Clarke (T. M.), place de la Bourse, 10.
Claude-Lafontaine, Martinet et **Cie**, rue de Trévise, 32.
Cohen (Georges) et **Cie**, rue Laffitte, 5.
Cohen (S. et D.), rue de Provence, 2.
Collin (L.), rue Saint-Augustin, 29.
Collin (V.), rue Feydeau, 28.
Colombier (Ed. de), rue Drouot, 5.
Combeau et **Cie**, rue de Provence, 36.
Comptoir Lyon-Alemand, rue de Montmorency, 13.
Conrad et **Cie**, rue Auguste-Barbier, 1.
Cordier, rue Richelieu, 108.
Cuinat (E.) et **Gardy**, boulevard Beaumarchais, 23.
Cunliffe, Russel et **Cie** (**Théo. M. Clarke** Succr), place de la Bourse, 10.
Dablin et **Cie**, rue des Petits-Champs, 18.
D'Aquin, rue du Cherche-Midi, 33.
Danneel (Ch.), R. Le Bègue et **Cie**, rue Rougemont, 3.
Darosberg (R. et T.), rue de Châteaudun, 22.
Dauphin (G.), rue Saint-Lazare, 32.
Davillier (M.), rue Saint-Georges, 26.
De Baecque, Beau et **Cie**, Faubourg Poissonnière, 9.
Degalle (J.), rue Taitbout, 22.
De Hond (Ed.) et **Cie**, place de la Bourse, 6.
Delacroix (Alphonse), boulevard de Strasbourg, 15.
De la Mare (P.), rue Vivienne, 26.
Delaunay (P.) et ses frères, rue des Petits-Hôtels, 23.
Delavigne et **Cie**, rue Lamartine, 4.
Delorme (P.), rue Rossini, 1.
Delpeux (L.), (**Delamarre** Succr), rue Montesquieu, 3.
Del Porto et **Cie**, rue Richelieu, 85.
Delval (M.), boulevard Magenta, 35.
Demachy et **F. Seillière**, rue de Province, 58.
De Mayer, rue Laffitte, 1.
Denain (Auguste), rue Laffitte, 9.
Denis (H.) et **Cie**, rue Sainte-Anne, 58 *bis*.
Descomble, Ringard et **Cie**, rue Mandar, 10.
Desfossés (E.) et **Cie**, rue Vivienne, 31.
Desmarest, Ducoing et **Cie**, rue Taitbout, 52.
Desmontès et **Cie**, rue Feydeau, 11.
Devès et **Cie**, rue Sainte-Anne, 10.
De Visme (Ed.), rue Turbigo, 3.
Dosseur (M. et F.), rue de Lille, 5

Dreyfuss (**Jules** et **Eugène**), boul. Voltaire, 23.
Dru (L.) et **Giraud**, rue de la Bourse, 3.
Duchateau et **Cie**, rue Saint-Marc, 19.
Dufour (**A.**), rue de la Chaussée-d'Antin, 2.
Dumont-**Lefebvre** et **Cie**, rue Rossini, 20.
Du Perron, **De Lassus** et **Cie**, rue Grétry, 1.
Duplessy et **Cie**, rue de Provence, 67.
Dupont (**F.**), rue de Maubeuge, 1.
Dupont (**Henry**), rue du Quatre-Septembre, 18.
Duverger (**A.**), rue Vivienne, 38 *bis*.
Dyckhoff (**G.**), rue Vivienne, 33.
Edinger, **Worms** et **Cie**, rue Bergère, 19.
Emden (**Louis**) et **Cie**, rue Rossini, 15.
Escale (**E. de l'**), rue de Hanovre, 6.
Escrivan (**d'**) et **Cie**, rue de Nesles, 8.
Estribaud (**d'**) et **Alorge**, rue de Châteaudun, 39.
Ethis (**H.**), rue de Rome, 83.
Etthinghausen **jeune**, boulevard Sébastopol, 133.
Ewald, avenue Bosquet, 14.
Faërber (**G.**), **L. Vigier** et **Cie**, rue Laffitte, 7.
Fafournoux et **Cie**, rue de Rivoli, 19.
Fallot, rue de Louvois, 2.
Féard **père** et **Cie**, passage Saulnier, 25.
Feiss, **Tilliard** et **Cie**, Faubourg Poissonnière, 50.
Fernandez (**Gaston**), rue Saint-Augustin, 22.
Finaly (**Ch.**), rue Chauchat, 4.
Flérès **Siméoni** (**de**) et **Cie**, rue Gaillon, 8.
Flûry-**Hérard** (**P.**), rue Saint-Honoré, 372.
Fly, rue Montyon, 13.
Forest et **Cie**, boulevard Montmartre, 8.
Fosse (**Emile**), boulevard Sébastopol, 88.
Fouchet, Faubourg Poissonnière, 23.
Fouquet (**L.**), rue Saint-Marc, 34.
Fourcade et **Provôt**, rue Vignon, 30.
Foy (**Emmanuel**), rue de Grammont, 16.
Frank et **Wolfsohn**, rue Saint-Marc, 30.
Froidefond (**A.**) et **Cie**, Chaussée d'Antin, 29.
Galicier et **Cie**, rue du Quatre-Septembre, 12.
Gallet (**V.**) et **Cie**, rue de Provence, 66.
Gaillard (**L. C.**) et **Cie**, rue de Choiseul, 27.
Gans (**Alfred**) et **Cie**, boulevard Haussmann, 41.
Gardais (**S.**) et **Trannoy** (**L.**), rue Rossini, 4.
Gaston-**Dreyfus**, rue Lafayette, 13.
Gault, rue de la Victoire, 29.
Gautier (**Emile**), boulevard Beaumarchais, 25.
Genest (**Georges**), rue de Vaugirard, 244.
Gérard (**L.**), rue Lafayette, 71.
Gerson (**G.**), rue Drouot, 5.
Gilbert (**J.**), avenue des Ternes, 40-42, et rue Saint-Lazare, 91.
Giot (**H.**), rue Halévy, 16.
Girard (**A.**), rue des Petits-Champs, 36.
Girard (**S. M.**), avenue Gambetta, 7.
Girot (**Charles**), rue Ménard, 2.
Goerz (**A.**) et C° L^d, rue Laffitte, 11.
Goguel (**C.**) et **Cie**, rue Le-Peletier, 14.
Goldschmidt (**E.**), rue Drouot, 15.
Goldschmidt, rue de Provence, 1.
Goldschmidt (**E. de**), **Furst** et **Cie**, boulevard Haussmann, 40.
Gombault (**C. E. A. L.**), boulevard Montparnasse, 57.
Gout (**Jules**) et **Cie**, rue Lafayette, 31.
Gradwohl, **Glotz** et **Cie**, rue Taitbout, 34.
Granoux (**L.**) et **Cie**, rue de la Chaussée-d'Antin, 68.
Grassay (**Léon**), boulevard de l'Hôtel-de-Ville, 57, à Montreuil (Seine).
Gringoire et **Cie**, rue de Richelieu, 104.
Grunbaum et **Léon**, rue Halévy, 12.
Guët et **Cie**, rue Saint-Lazare, 80.
Guinde (**A.**) et **Jacquemin**, boul. Saint-Germain, 132.
Guion (**V.**), boulevard Beaumarchais, 30.
Guitard (**Emile**), rue de Provence, 6.
Guitard (**Léon**), boulevard Poissonnière, 25.
Guittard et **L. Krug**, rue Le-Peletier, 25.
Guttman **frères**, rue de la Grange-Batelière, 13.
Guy (**L.**) et **Cie**, rue de Clichy, 51.
Guyon (**Ar.**), rue de la Banque, 24.
Halle (**B.**) et **Cie**, rue Taitbout, 55.
Hamburger et **Cie**, rue de Châteaudun, 8 *bis*.
Hava (**L.**), rue Pigalle, 11.
Heilbronn et **Herrmann**, rue Chauchat, 4.
Heine et **Cie**, rue de la Victoire, 63.
Heintz (**J.**), rue Vivienne, 35.
Hemert (**Ph. L. von**), boulevard Haussmann, 43.
Henrotte **fils** et **Cie**, rue Chauchat, 20.
Hentsch, **Odier** et **Cie**, chaussée d'Antin, 66.
Hermann (**Paul**), boulevard Malesherbes, 52.
Herold (J.) et **Cie**, rue de Provence, 63.
Herremans (**P.**), rue Caumartin, 71.
Herz (**R.**) et **Cie**, rue du Quatre-Septembre, 1.
Higgins (**Henry**) et **C°**, rue Scribe, 3.
Hiriart et **Cie**, rue Saint-Marc, 17.
Hirsch (**Louis**), rue de Richelieu, 99.
Hollander, rue de Turbigo, 89.
Holzbacher (**H.**), r. du Faubourg-Poissonnière, 40 *bis*.
Hoskier (**E.**) et **Cie**, boulevard Haussmann, 39.
Hottinguer et **Cie**, rue de Provence, 38.
Hourné (**V.**), rue de Bellefond, 14.
Hüffer et **Cie**, avenue du Coq, 5.
Huguet et **Cie**, rue Geoffroy-Marie, 3.
Igonin, rue Notre-Dame-de-Lorette, 52.
Intermédiaire (**l'**) **Express**, rue du Faubourg-Montmartre, 17.
Jamet, rue de Rivoli, 47.
Janssens (**L.**), rue Papillon, 4.
Jarilowski, place Malesherbes, 24.
Jeannon et **Guillou**, rue Jean-Jacques-Rousseau, 58.
Jones (**J.**) et **Cie**, rue Lafayette, 46.
Jordaan, **Cohen** et **Wennink**, boul. des Italiens, 23.
Journel (**B**). et **Cie**, rue Bergère, 28.
Jullien, **A. Dreyfus** et **Cie**, rue Lafayette, 31.
Jumel (**Alphonse**), rue Montmartre, 146.
Kahn (**Sigismond**), rue d'Enghien, 21.
Kane et **Cie**, rue Scribe, 19.
Kassel et **Neuberger**, rue Saint-Marc, 17.
Kaufmann, boulevard Malesherbes, 169.
Keppler et **Dondon**, rue Notre-Dame-des-Victoires, 7.

Kirchein (I.), rue de Choiseul, 25.
Koch (F.), rue d'Enghien, 30.
Kosmann et Cliver, rue Richer, 54.
Lachèvre (F.) et Cie, rue de Richelieu, 99.
Lagardière et C. Worms, passage Saulnier, 9.
Laglenne (M.) et Cie, rue Saint-Marc, 24.
Lagrange (P.), rue de Châteaudun, 2.
Lahaussois, quai Voltaire, 17.
Lambert (L.) et Cie, rue Rameau, 6.
Lang, passage des Princes (Escalier C).
Lange (Alph.) et S. Teutsch, rue Chauchat, 9.
Lapille (A)., rue de Grammont, 3.
Larcher, rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Laurent, rue du Quatre-Septembre, 18.
Lazard (Hermann), rue Pigalle, 34.
Lazard frères et Cie, boulevard Poissonnière, 17.
Le Coq (Auguste) et Cie, rue de Richelieu, 99.
Lecocq (Vve A.) et Choisie, avenue d'Orléans, 69.
Lécuyer et Cie, rue de la Banque, 17.
Ledeuil et Viard, place de la Bourse, 11.
Le Dru (A.), rue de la Bourse, 5.
Lefebvre (A.), boulevard Voltaire, 185.
Legat et Eggly, rue d'Amboise, 5.
Lehideux et Cie, rue Drouot, 3.
Lehmann (S.), rue Le-Peletier, 49.
Lehmann (Simon) et Cie, rue Richer, 15.
Lenz (E. de), rue Louis-le-Grand, 25.
Le Prévost (G.) et Cie, rue Taitbout, 16.
Leprieur, cité Trévise, 3.
Leroy (Ch.) et Cie, rue du Marché-Saint-Honoré, 7.
Leroy-Dupré (M.) et Cie, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 74.
Le Roy, de Mérolla et Cie, rue Taitbout, 25.
Leruste (J.) et Cie, rue de Provence, 67.
Lerville, rue des Colonnes, 2.
Le Sieur frères, rue Sainte-Anne, 65.
Leullier (J.), rue Sainte-Anne, 46.
Le Vallois (A.), rue de Provence, 1.
Lévy, avenue des Champs-Elysées, 65 et 67.
Lévy (Armand) et Cie, boulevard des Italiens, 23.
Lévy (Eugène) et Cie, rue Vivienne, 51.
Levy (D. Michel), boulevard de Courcelles, 85.
Lévy (Théodore), rue de la Victoire, 56.
Loëb (L.), rue Montmartre, 85.
Lombard, rue de la Banque, 21.
Loewenstein (D.), rue de Choiseul, 21.
Lopes Silva (D.), rue Saint-Lazare, 123.
Louis Dreyfus et Cie, rue du Louvre, 42.
Luc (A.) et Cie, rue Chauchat, 4.
Lucas (H.) et Cie, rue Le-Peletier, 33.
Lurig (Ed.), rue Rossini, 20.
Lyon (Edmond), rue de Hanovre, 8.
Mallet frères et Cie, rue d'Anjou, 37.
Malleval, rue de Châteaudun, 29.
Malleval (L.), cité Trévise, 12.
Malzac (Henri), avenue des Ternes, 63.
Manem, rue Rochechouart, 27.
Mang frères et Cie, rue de Turenne, 118.
Marc (Léon) et Cie, rue Le-Peletier, 30.
Marc-Lapierre, place de la Bourse, 11.
Marcuard, Krauss et Cie, rue de Provence, 29.
Marié et Bélier, boulevard Magenta, 109.
Marmet (Georges), pass. des Princes (Escalier B).
Martin, Munnier et Hirschfeld, rue Turbigo, 4.
Martin (N.), rue de Châteaudun, 55.
Martinet (Paul), rue de Trévise, 32.
Maujean, rue Montmartre, 166.
Mayer (E.) fils (Vve), rue Saint-Honoré, 235.
Mayer (W.), rue des Petits-Champs, 105, rue Saint-Lazare, 74, et rue de la Chaussée-d'Antin, 15.
Meiffredy, passage Saulnier, 5.
Mention, boulevard Haussmann, 46.
Mervoyer (O.), rue Lafayette, 43.
Merzbach (Bernard), rue des Petits-Champs, 99.
Messen, Weille et Cie, boulevard Poissonnière, 23.
Meyer (F.) et Cie, rue Feydeau, 7.
Milliaud (G.), rue Montmartre, 138.
Milliaud (S). et Cie, faubourg Montmartre.
Mirabaud, Puerari et Cie, rue de Provence.
Mirtil (E.), rue de la Victoire, 6.
Mitjans, Movellan et Angulo, rue de Châteaudun, 39 *bis*.
Monteaux (Eug.) et L. Dorville, rue Réaumur, 113.
Monteaux (Emile), Palais-Royal, galerie Montpensier, 70 à 73.
Montefiore (B.) et Cie, rue Sainte-Anne, 6.
Morgan, Harjes et Cie, boulevard Haussmann.
Mounier (Firmin), boulevard des Invalides.
Munroe et Cie, rue Scribe, 7.
Naud (J.) et Cie, rue Mogador (prolongée, place de la Trinité).
Néel (G.), rue des Martyrs, 2.
Neufeld (M.), boulevard Haussmann, 21.
Neuflize (de) et Cie, rue Lafayette, 31.
Neufville (de) frères, rue Halévy, 6.
Neymarck (Alfred) (Le Rentier), rue Saint-Augustin, 33.
Niard, boulevard Beaumarchais, 5.
Noel et Cie (Banque Ch.), rue du Faubourg-Poissonnière, 9,
Norero (A.) fils, rue Baudin, 32.
Normand (G.), rue Richelieu, 65.
Offroy, Guiard et Cie, rue du Faubourg-Poissonnière, 60.
Olivier (A.) et Cie, rue Richer, 26.
Olmer (Th.) et Cie, rue Saint-Augustin, 22.
Oltramare, rue Laffitte, 27.
Oppenheim (A.-F.), rue Taitbout, 11.
Oppenheim (R. et E.), avenue de l'Opéra, 27.
Oswald et Cie, faubourg Poissonnière, 52, boulevard Arago, 3, rue du Temple, 38, et rue de Charonne, 43.
Oudin (Alfred), rue Louis-le-Grand, 9.
Oulman (les fils) et Cie, rue Saint-Georges, 1.
Paignon (F.), rue Saint-Lazare, 11.
Parazon (L.) et Cie, r. du Faubourg-Montmartre, 17.
Paret (Georges), rue Weber, 6.
Patard (E.) et Cie, rue Laffitte, 5.
Péreyra (E.), rue Lafayette, 26.

Périet, **Mercet** et C^ie^, rue de Provence, 59.
Perquel (**L.**), rue Le-Peletier, 29.
Peytel (**M.**) et C^ie^, rue Montmartre, 178, et boulevard Poissonnière, 29.
Pichon (**Emile**) et **Pierre Lévy**, rue de Provence, 11.
Pingault (**Louis**), rue du Printemps, 4.
Pognon (**A.**), rue Feydeau, 34.
Pohl (**H.**) et **S. Schnapper**, rue de Richelieu, 85.
Poitevin (**G.**) et C^ie^, Chaussée d'Antin, 22.
Polack (**A.**), rue Feydeau, 7.
Pollak (**S.**), rue Vivienne, 22.
Pollak et **Rothschild**, rue La-Bruyère, 18.
Pommeré, rue de Trévise, 13.
Ponselle (**G.**) et C^ie^, rue de Provence, 62.
Porlitz, rue Tronchet, 31.
Potier et C^ie^, rue Vivienne, 42.
Poudou (**G.**), Faubourg Montmartre, 17.
Poulalion (**G.-G.**), rue de Provence, 5.
Pousse (**G.**), rue Montmartre, 48.
Prévost (**Jules**), avenue Ledru-Rollin, 77.
Prévost et **Perrot**, boulevard Saint-Michel, 32.
Propper (**S.**) et C^ie^, rue de la Michodière, 8.
Provost (**R.**), rue de Grammont, 26.
Puyramaure, rue Rossini, 8.
Quantin (**F.**) et C^ie^, r. Notre-Dame-des-Victoires, 44.
Quichaud et C^ie^, rue de Rivoli, 96.
Quinet (**H.**), rue Lafayette, 139.
Rabouin et C^ie^, rue Vivienne, 16.
Radel (**Ch.**), rue Taitbout, 41.
Ragonot, **Schmitt** et C^ie^, quai de la Râpée, 12.
Ragoulleau, rue Demours, 98.
Raimbault et C^ie^, rue Laffitte, 18.
Rajois (**A.**), rue du Faubourg-Saint-Antoine, 60.
Ranvier (**C.**) et C^ie^, avenue de la République, 13.
Raphael (**E.-N.**), rue de Châteaudun, 35.
Razsovich et **Gers**, rue Vivienne, 22.
Recette **Commerciale**, rue Vivienne, 18.
Rée, rue La Trémoille, 6.
Rehsé (**W.**), faubourg Poissonnière, 68.
Remondon (**J.**), place du Havre, 15.
Renard frères et C^ie^, rue de la Grange-Batelière, 19.
Renard (**J.-F.**), rue Le-Peletier, 23.
Rey (**Barthélemy**), rue Lafayette, 22.
Rheims, **Fray** et C^ie^, rue du Quatre-Septembre, 22.
Rivollet, rue du Quatre-Septembre, 18.
Robbe, rue Saint-Georges, 8.
Robineau et C^ie^, cité d'Antin, 14.
Rochet (**A.**) et C^ie^, cité Trévise, 11 *bis*.
Rodrigues (**Georges**) et C^ie^, boul. Poissonnière, 27.
Roques (**Alexandre**), r. du Faubourg-Montmartre, 53.
Rosenberg (**Emile**), rue Taitbout, 18.
Rosset-**Leroy**, rue Saint-Honoré, 90.
Rostand, **Deschars** et C^ie^, Chaussée-d'Antin, 66.
Rothschild frères, rue Laffitte, 21.
Rotival (**T.**) et C^ie^, rue Le-Peletier, 30.
Rouanne (**A.**) et C^ie^, rue Bleue, 17.
Rousseau et C^ie^, rue Grange-Batelière, 16.
Rousselle (**A.**), rue de Provence, 18.
Sacilly (**N.**), place de la Bourse, 4.
Saint-**Genest**, rue des Halles, 20.
Salvatelli (**P.**) et C^ie^, rue Grange-Batelière, 15.
Samper (**R.**) et C^ie^, rue d'Hauteville, 26.
Samuel (**E.**) et C^ie^, rue Taitbout, 34.
Sanlaville et C^ie^, rue de la Dhuis, 13.
Santos (**Ed.**) et C^ie^, rue de Provence, 46.
Sauphar (**Lucien**) et C^ie^, rue Lafayette, 46.
Schames (**Joseph-H.**), rue Richer, 43.
Schlesinger (**Ed.**) et C^ie^, rue Le-Peletier, 22.
Schmieder (**Julien**) et C^ie^, rue de la Victoire, 34.
Schmidt (**G.**), rue Le-Peletier, 26.
Schuhmann (**Henry**) et C^ie^, rue de la Victoire, 56.
Selby (**Henry**), rue de Châteaudun, 55.
Seligman frères et C^ie^, boul. Haussmann, 32 *bis*.
Selle et **Chabanais**, boulevard Sébastopol, 89.
Seminario frères et C^ie^, rue Scribe, 19.
Sichel (**A.**) et C^ie^, rue Le-Peletier, 29.
Siégler (**B** et **I.**), rue de Grammont, 20.
Signoret (**O.**), rue d'Amsterdam, 42.
Silva (**José**), rue Caumartin, 41.
Silz (**Léopold**), rue Taitbout, 29.
Singer frères, rue Taitbout, 3.
Sommer (**Maurice**), rue Richer, 46.
Sossa (**A.**), rue Grange-Batelière, 8.
Spanjaard, **Levié** et C^ie^, rue Ménars, 8.
Steindecker frères, boulevard Haussmann, 50.
Stern et **Wiener**, rue Le-Peletier, 24.
Stern (**A.**), rue Vivienne, 47.
Stern (**A.-J.**) et C^ie^, rue de l'Arcade, 57.
Stiebel (**Ch.**) et C^ie^, rue Louis-le-Grand, 3.
Stouvenaut (**Louis**) et C^ie^, rue de la Banque, 17.
Strauss et C^ie^, rue Taitbout, 13.
Strauss, avenue Marceau, 1.
Suarès, avenue des Champs-Elysées, 138.
Sulzbach (**M.-S.**), rue Saint-Georges, 3.
Sussmann, **Rheims** et C^ie^, rue Chauchat, 10.
Symons et C^ie^, rue de la Michodière, 23.
Tarayre (**L.**) et C^ie^, place de la Bourse, 11.
Testard (**H.**), rue Feydeau, 34.
Thiébaut (**H.**) et C^ie^, rue de la Bourse, 2.
Thierrée et **Chaulin**, rue de la Banque, 22.
Thiéry et C^ie^, rue Le Peletier, 26.
Thoulouze, rue Notre-Dame-des-Victoires, 13.
Tiano (**Alfred**), Chaussée-d'Antin, 24.
Tinghir frères, rue Laffitte, 3.
Torladès, boulevard Haussmann, 33.
Tourret et C^ie^, rue Drouot, 25.
Toussaint (**E.**), rue de la Grange-Batelière, 16.
Traub (**A.**) et **Malleval** (**L.**) (**L. Malleval**, Succr), cité Trévise, 12.
Tricart (**A.**) et C^ie^, place de la Bourse 12.
Truchetet, rue Vivienne, 33.
Truchon (**D.**), rue Laffitte, 43.
Valadon (**Ch.**) et C^ie^, rue du Louvre, 42.
Valentin, rue de Lisbonne, 53.
Valle (**T.** et **J. Del**), place Boïeldieu, 1.
Vallières et C^ie^, rue de Grammont, 15.
Van der Elst, rue de Boulainvilliers, 35.
Varennes (**P.**), rue Sainte-Anne, 71.

Vassart, rue Mogador prolongée, 6.
Vatinet (Emile), rue Laffitte, 52.
Veil-Picard (A.), rue de Courcelles, 60.
Verlent, rue Drouot, 20.
Vernes et C^ie^, rue Taitbout, 29.
Versel (Ed. de), rue Louis-le-Grand, 7.
Vidal-Naquet (Emmanuel), rue Montmartre, 178.
Vivante (F.) et C^ie^, rue Halévy, 14.
Weiner, de Jonge et C^ie^, rue Vivienne, 21.
Weinstein et **Wilmersdoerffer**, r. de Provence, 19.
Weisweiller (Charles), rue Lafayette, 36.
Wellhoff (Gustave), rue Laffitte, 36.
Wertheim (A.), rue du Quatre-Septembre, 22.
White and C^o^, rue Notre-Dame-de-Lorette, 18.
Wiesengrund, rue d'Amboise, 6.
Wolff (Em.) et C^ie^, Faubourg-du-Temple, 103.
Worms et C^ie^, boulevard Haussmann, 45.
Wormser (A.-L.) et C^ie^, rue Laffitte, 39.
Zadoks et C^ie^, rue de la Bourse, 1.
Zivi (Paul), rue Richelieu, 108.
Zivy (Paul), boulevard Sébastopol, 108.

BANQUIERS DE PROVINCE

AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

Bourg : Rive et C^ie^. — F. Son.
Simandre : J. Marmand.
Montrevel : C. Curtil. — N. Curtil.
Pont-de-Vaux : Arnaud et C^ie^. — Luc frères.
Pont-de-Veyle : Montange.
St-Trivier-de-Courtes : Bâty. — Dubasquier. — Guillermin.

ARRONDISSEMENT DE BELLEY

Belley : Gunet. — Tony Rive et C^ie^.
Lagnieu : Rive et C^ie^.

ARRONDISSEMENT DE GEX

Gex : Alf. Braudet. — Ch. Ducret. — V^ve^ Latreille.

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

Nantua : Macors et C^ie^. — Rive et C^ie^. — F. Son.
Chatillon-de-Michaille : V. Bret. — V^ve^ Lacroix.
Oyonnax : Bolley frères. — Macors et C^ie^. — Rive et C^ie^.
Poncin : Chatron.

ARRONDISSEMENT DE TRÉVOUX

Chatillon-sur-Chalaronne : Cl. Lapierre. — Mas.

AISNE

ARRONDISSEMENT DE LAON

Laon : Lefèvre, Noizet et C^ie^.
Chauny : Banque de Chauny. — Comptoir commercial et industriel de Chauny. — Ouarnier.
Coucy-le-Chateau : Boucher.
Corbery : Fleury-Roucourt. — Quentin-Fleury.
La Fère : Banque de Chauny.
Marle : Gabriel Dubois.
Neufchatel-sur-Aisne : L. Rousseau.
Montcornet : Froment.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY

Chateau-Thierry : Brigot. — Ch. Canivet. — Salmon et Lefèbvre. — Rept et Folliette.
Fère-en-Tardenois : Carbonat. — Dupont et Godard. — Rep et Filliette.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN

Saint-Quentin : B. Journel et C^ie^. — Lecuyer et C^ie^. — Rouart Museux et C^ie^. — Théry et C^ie^.
Bohain : Fremeau et C^ie^. — Lecuyer et C^ie^.
Origny-Sainte-Benoite : V. Labbé.

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

Soissons : Banque de Soissons.
Villers-Cotterets : Mildé.

ARRONDISSEMENT DE VERVINS

Vervins : Banque de Vervins.
Plomion : Sénéchal.
La Capelle : Comptoir de la Capelle-Fourmies. — Guérin et C^ie^.
Buironfosse : Lesur. — Pagnier.
Guise : Labbé.
Hirson : Comptoir de la Capelle-Fourmies. — C. Guérin et C^ie^.
Saint-Richaumont : Davène.

ALLIER

ARRONDISSEMENT DE MOULINS

Moulins : Boitier. — Marien. — Frobert.
Bourbon-l'Archambault : Batissier.
Dompierre-sur-Bresbre : Dumas.
Lurcy-Lévy : Petitjean.

ARRONDISSEMENT DE GANNAT

Gannat : Champagnat. — Emy.
Ebreuil : Coquard. — Péronnet-Cassard.
St-Pourçain-sur-Sioule : Boucaud. — Labondes. — Reverdy.

ARRONDISSEMENT DE LA PALISSE

Lapalisse : Béguet.
Cusset : Dauphin.
Varenne-sur-Allier : Cavardon. — Labonde jeune.
Vichy : Colombier. — Mesure.

ARRONDISSEMENT DE MONTLUÇON

Montluçon : Hours. — Demay. — Dequerre et Cie. — Moussy et Cie. — Naudière-Chanudet et Cie. — Tauveron et Cie.
Cerilly : Berger. — Duponnois. — Chevrier.
Ainay-le-Chateau : Bourgognon.
Commentry : Monestier. — Reynaud.
Cosne-sur-l'Œil : Duranton.
Vallon : Autissier.
Huriel : Sauvanet.
Montmarault : Auclert. — Durin.

ALPES (BASSES-)

ARRONDISSEMENT DE DIGNE

Digne : Banon frères. — Chaix et Segond.
Seyne : Richaud.

ARRONDISSEMENT DE BARCELONNETTE

Barcelonnette : Banque de Barcelonnette. — Gassier frères.

ARRONDISSEMENT DE CASTELLANE

Castellane : Rignol. — Saurin.

ARRONDISSEMENT DE FORCALQUIER

Forcalquier : Arnaud. — Esménard.

ARRONDISSEMENT DE SISTERON

Sisteron : Henri Bérar. — Augustin Turcan.

ALPES (HAUTES-)

ARRONDISSEMENT DE GAP

Gap : Aubert frères. — Gassier frères. — Grasset, Goudet, Chabrand et G. Castelli.
Saint-Bonnet : Jaussaud. — Rispaud. — Pellegrin.

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

Briançon : Brun frères. — Société du crédit briançonnais.

ARRONDISSENENT D'EMBRUN

Embrun : Bonniard père et fils.

ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Nice : Banque populaire de Nice. — Caisse de crédit de Nice. — Société niçoise de banque et de crédit. — Bera. — Bonfiglio frères. — Carlonne et Cie. — Vve Colombe et fils. — Lacroix, Boissard et Cie. — Gilly. — Hertzog et Lautard. — Périno.
Menton : Banque populaire de Menton.
La Turbie : Banque populaire de Menton. — Caisse agricole. — Rey et Gavini.

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Grasse : Caisse de crédit de Nice. — Luce fils.
Antibes : Allavenue. — Banque populaire et agricole. — Mouttet.
Cagnes : Caisse agricole.
Cannes : Cognet. — John Tailor.

ARRONDISSEMENT DE PUGET-THÉNIERS

Puget-Théniers : Bonnet.

ARDÈCHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Privas : Grasset Louis Cie.
Aubenas : Marze-Mauras.
Bourg-Saint-Andéol : Pradette frères.
Le Pouzin : Grasset Louis. — Olagner.
Villeneuve-de-Berg : Doucède.

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIÈRE

Joyeux : Fabre.
Vallon : Eldin.
Les Vans : Castanet et Cie. — Fabre.

ARRONDISSEMENT DE TOURNON

Tournon : Chuillon. — Fay Eugène. — Gazet frères, Vaux et Grangeon.
Annonay : Béchétoille, Laurent et Léonce. — Giraud père, fils et Niboyet.
Le Cheylard : Cayrier. — Chapon.
Lamastre : Lafaurie. — Picq.

ARDENNES

ARRONDISSEMENT DE MÉZIÈRES

Charleville : Banque Claude-Lafontaine, Martinet et Cie. — Banque J. Herbulot et Cie. — Jacob.

ARRONDISSEMENT DE RETHEL

Chateau-Porcien : Davaux. — Menesson.

ARRONDISSEMENT DE ROCROY

Maubéry-Fontaine : Gorinflot.

ARRONDISSEMENT DE SEDAN

Sedan : Congar-Bridier. — Halleux. — Ninnin et Cie.

ARRONDISSEMENT DE VOUZIERS

Vouziers : Etienne. — Herbulot et Cie.
Attigny : Fistousy. — Noblet. — Pringot.
Le Chesne : Charles Millot-Daire.

ARIÈGE

ARRONDISSEMENT DE FOIX

Bastide-de-Sérou : Dallot et Lazerges.
Lavelanet : Bastide. — Roques et Cie.

ARRONDISSEMENT DE PAMIERS

Pamiers : Barrière. — Rambaud. — Rouget. — Saurat. — Vergé Louis et Vve Vergé.
Larroque-d'Olmes : Maurel.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GIRONS

Saint-Girons : Vve Ferrié. — Magnol. — Ribes. — Rumeau. — Souquet, fils aîné.

AUBE

ARRONDISSEMENT DE TROYES

Troyes : Alexandre Th. — Comptoir d'escompte de l'Aube. — Crédit de l'Aube : Buxtorf.
Aix-en-Othe : Quincarlet Louis.
Ervy : L'Enfant.

ARRONDISSEMENT D'ARCIS-SUR-AUBE

Arcis-sur-Aube : Comptoir d'escompte de l'Aube.
Ramerupt : Bertrand fils.

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-AUBE

Bar-sur-Aube : Buridant, Margaine et Cie. — Hatier-Laverrière. — Poulot. — Raillard.

ARRONDISSEMENT DE BAR-SUR-SEINE

Bar-sur-Seine : Brocard. — Crédit de l'Aube.

ARRONDISSEMENT DE NOGENT-SUR-SEINE

Nogent-sur-Seine : Buxtorf-Kœchlin. — Maire. — Vignes et Cie.
Palis : Richard.
Romilly-sur-Seine : Comptoir d'escompte de l'Aube : Buxtorf-Kœclin.

AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

Carcassonne : Banque commerciale de l'Aude : Saurel, Coste et Cie. — Aynard, Joseph. — Cabanié et Sarraute fils.

ARRONDISSEMENT DE CASTELNAUDARY

Castelnaudary : Bouat[illegible] — Cadenat. — Maury.

ARRONDISSEMENT DE LIMOUX

Limoux : Coll, A[illegible] — Lapasset fils jeune. — Salvaire.
Chalabre : Espardeiller et Serrus.

ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

Narbonne : Astruc. — Calmettes. — Castelnau et Cie.
Saint-Marcel : E. Cazilhac.
Lézignan : Aynard, Henri.
Sigean : Saurel, Coste et Cie.

AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE RODEZ

Rodez : Recoules, Auguste. — B. Rudelle et ses fils. — Saltet. — Besombès Vve.

ARRONDISSEMENT D'ESPALION

Espalion : Rozier et Bernat.

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

Millau : Jean Villa. — Ch. Virenque et fils.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AFFRIQUE

Saint-Affrique : Ravaille, Léon. — Teissié-Solier, Alphonse.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

Villefranche : Delpech. — Lespinasse et Pons. — Miquel et Tarayre. — Prompt fils jeune.
Decazeville : Andrieu.

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

Marseille : Administration financière. — Banque commerciale et immobilière. — Banque générale d'escompte et de crédit. — Banque internationale de commerce de Moscou. — Banque populaire de Marseille. — Banque de crédit commercial. — Banque privée, industrielle, commerciale, coloniale. — Caisse de dépôts et de crédits populaires. — Compagnie algérienne. — Comptoir général du Progrès. — Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts. — Abram Félix et Cie. — Banque générale d'escompte et de crédit. — Banque marseillaise de warrants. — Bertuot frères et Cie. — Bonasse. — Ferrié. — Fouque et Cie. — Gonelle et J. Banon. — Joseph Clément. — Camelle Juillian. — Lialta. — Loubou. — Mathieu et Martin. — Pascal fils et Cie. — Rodrigues. — Ely frères. — Roustan et Cie. — Ch. Salles. — Société générale d'économie pour favoriser la constitution de capitaux. — A. Taillade. — J.-T. Talavéra. — Xénophon Théologo. — Union nationale d'épargne. — Victor Vaisse et Cie. — Fluchère Germain. — Joie, Noël.
Aubagne : Paul Cayol.
Roquevaire : Fabre et Cie.

ARRONDISSEMENT D'AIX

Aix : Louis Beillier. — Crémieu et Cie. — Crémieux. — Milhaud frères.
Martigues : Bourdin. — Roubaud.
Salon : Abram Félix et Cie. — Bossy. — Caisse coopérative de Salon. — Comte-Devolz et Bertin.

ARRONDISSEMENT D'ARLES

Arles : Arnaud, Auguste. — Froment, cousins et E. Michon.

Chateurenard : Bertaud, Pierre. — Caisse agricole coopérative. — Chaix. — J. Gontier et E. Duprat.
Barbentane : Paul Deurrieu.
Tarascon : Borrély.
Saint-Remy-de-Provence : Albin Hilaire. — Millaud fils.

CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN

Caen : Asseline et Cie. — Roussy et Adélus-Bellamy frères (banque Bellamy).

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX

Bayeux : Simon et Cie. — Vaussy.
Littry : Boissel. — Gambier.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE

Falaise : Ch. Bordereau.—Ch. Martin.—Morel et Goujon.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

Lisieux : Becci et Lair. — Picard, Raymond.
Livarot : Becci et Lair. — Tampied aîné. — Viel.
Orbec : Picard, Raymond. — Picard, Georges.
St-Pierre-sur-Dives : Bordereau.—Martin.—Ch. Mesnil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE

Pont-l'Évêque : Becci et Lair.
Dives-sur-Mer : Godard et fils.
Honfleur : Albert Bossière.
Deauville : Launay, Louis. — Godreuil, Paul.

ARRONDISSEMENT DE VIRE

Vire : Gilbert jeune fils. — Leherpeur et Vincent.
Condé-sur-Noireau : Bapeaume. — Quilet et Cie.

CANTAL

ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

Aurillac : Bruel-Revel. — Culan G. — Cussac.
La Roquebrou : Astorgis.

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

Mauriac : Rougier.

ARRONDISSEMENT DE MURAT

Murat : Macombes. — Teillard et Guibal.
Allanche : Vve Chastel et Dellac.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR

Saint-Flour : Douet. — Miquelle et Foloppe.

CHARENTE

ARRONDISSEMENT D'ANGOULÊME

Angoulême : Comptoir international de crédit. — Durandeau et Cie. — Gilbert, Henri.
Blanzac : Dubois frères et Cagnion.
La Rochefoucauld : Dumoussaud. — Félix.

ARRONDISSEMENT DE BARBEZIEUX

Barbezieux : Drillou C. et L. neveux. — Gaston Chevrou.
Aubeterre : Charrier.
Chalais : Ollivier et Bontemps.

ARRONDISSEMENT DE COGNAC

Cognac : Banque populaire. — J. Charpentier. — Lamaure. — Matignon, Alexandre, et Cie.
Chateauneuf-sur-Charente : Chasseraud Vve et Luneau. — Rigaud, Louis.
Jarnac : Dupont. — Gilbert, Henri. — Tiffon Vve et Delage. — G. Tricard.

ARRONDISSEMENT DE CONFOLENS

Confolens : Garraud. — Petit. — Tournier.

ARRONDISSEMENT DE RUFFEC

Ruffec : Emard et Déchambe.
Aigre : Marché, L. et J. Marty.
Mansle : Aubin Gilbert.
Villefragnan : Fragnaud.

CHARENTE-INFÉRIEURE

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE

La Rochelle : Eug. Babut. — Mertz et Cie.
Saint-Martin : Bertreaud. — Macabiou. — Toureau

ARRONDISSEMENT DE JONZAC

Jonzac : Bonnemaison. — Chotard et fils. — Delbos.
Mirambeau : Furet. — Seguin.
Montlieu : Arnoux. — Chassaigne.
Saint-Genis : Beauvais fils.
Saint-Fort-sur-Gironde : Petit et Guichard.

ARRONDISSEMENT DE MARENNES

Royan : Ardouin. — P. Barbet et Cie. — Léger et Desse.
La Tremblade : Aubouin. — Ferdinand Besson.
Etaules : Sorignet et Touzeau.

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

Rochefort : G. Bouffard. — J. Bourguignon aîné. — Vve E. Bourguignon jeune et fils. —Fougère.
Surgères : Cancade-Louis. —Mure-Clement.— Bouquet Rignoux et Cie. — Jules Saugé. — A. Sureau fils.
Tonnay-Charente : Renault, Delage et Cie.

ARRONDISSEMENT DE SAINTES

Saintes : Ménard et Cie.
Cozes : Quérouil, H.
Pons : Belloteau. — Boudot et Cie.
Saujon : Chauvet et Mulbert. — Ménard et Cie. — Mousnier, L.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Saint-Jean-d'Angély : Laurent, Daniel et Cie. — A. Dubois et Cie. — Alex. Laclautre.

CHER

ARRONDISSEMENT DE BOURGES

Bourges : Hervet, Albert. — Ferraut. — Lenotte. — Mornet.
Saint-Florent-sur-Cher : Banque populaire agricole.

MEHUN-SUR-YÈVRE : Guiard et Cie.

VIERZON-VILLE : Barberon. — Fradet et Compoint. — Gaucher.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND

SAINT-AMAND-MONTROND : Popineau. — Simmonet frères.

CHATEAUMEILLANT : Nestor Henry.

CHATEAUNEUF-SUR-CHER : Vve Hay et Bruno.

SANCOINS : J. Lavallée.

ARRONDISSEMENT DE SANCERRE

HENRICHEMONT : Déséglise. — Gordet.

CORRÈZE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

TULLE : Lagier. — Chantalat. — Leygonie. — Ondet père. — Veysseyre. — Bardet.

ARGENTAT : Antony Leygonie.

EGLETONS : Delafont, Jules.

SEILHAC : Salviat.

TREIGNAC : A. Roger.

UZERCHE : G. Salze.

ARRONDISSEMENT DE BRIVE

BRIVE : Antoine Roque fils.

BEAULIEU : Emile Monbréal.

JUILLAC : V. Ligeois. — Reillier.

ARRONDISSEMENT D'USSEL

USSEL : Vve Boutaric et Cie. — De Selve de Sarran. — Lafond. — Laly et Couturier.

BORT : Barbat. — Chantonnier. — Rouzier. — Veysseyre Bardet.

MEYMAC : J. Besse.

CORSE

ARRONDISSEMENT D'AJACCIO

AJACCIO : Bozzo Costa. — Lanzi frères.

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

BASTIA : Banque des Warrants : Ramelli, Chardon et Cie. — Fantauzzi. — Grégori frères. — Orenga et fils. — Thiers frères.

ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE

SARTÈNE : Tavera.

PROPRIANO : Fieschi père et fils.

COTE-D'OR

ARRONDISSEMENT DE DIJON

DIJON : Banque de Bourgogne : Moireau. — Caisse d'escompte de Dijon : Th. Cazée et Cie. — Comptoir de l'Anjou. — Chevignard-Drouhot. — Albert Wolff.

AUXONNE : Dessirier, Vve Barbier et Cie. — Vve Vincent et fils.

GENLIS : Pélissonnier.

LONGECOURT : Chopard.

GEVREY-CHAMBERTIN : Lécrivain, Tisserand et Cie.

ARRONDISSEMEMT DE BEAUNE

BEAUNE : Mathieu-Faivre. — Moreau, Félix. — Villiard fils et Cie.

ARNAY-LE-DUC : Charlot. — Vve Chaulon-Picard et Baudellier. — Veilot.

BLIGNY-SUR-OUCHE : Boudier. — Bresseau, Meugniot et Cie.

NOLAY : Quesnel.

NUITS-SAINT-GEORGES : André-Argot. — Lécrivain, Tisserand et Cie.

SAINT-JEAN-DE-LOSNE : Carteron. — C.-G. Mouillon.

SEURRE : Chevrey. — F. Gallot.

ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-SUR-SEINE

CHATILLON-SUR-SEINE : Vve Bricet. — Crédit de l'Aube : Vignes. — Eugène Jolicœur.

AIGNAY-LE-DUC : Berthelet.

RECEY-SUR-OURCE : Guelorget. — Vve Morat-Guelorget.

ARRONDISSEMENT DE SEMUR

SEMUR : Charles. — Perrot.

MONTBARD : Landré.

SAULIEU : Chaléfontaine.

VITTEAUX : Simon, Louis.

COTES-DU-NORD

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

SAINT-BRIEUC : Couët fils. — L. Prud'homme.

LAMBALLE : A. Lecorre.

QUINTIN : Couët fils. — Mazurié père et fils.

ARRONDISSEMENT DE DINAN

DINAN : Banque anglo-française. — H. Bazin. — John Lecocq. — P. Robert. — Saint-Gal.

ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

GUINGAMP : André Eude. — Neumager.

ARRONDISSEMENT DE LANNION

LANNION : J.-M. et J. Perron.

ARRONDISSEMENT DE LOUDÉAC

LOUDÉAC : Aug. Boschet-Delangle.

CREUSE

ARRONDISSEMENT DE GUÉRET

GUÉRET : Guillermin Félix.

LA SOUTERRAINE : Vve Vignaudon.

ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON

AUBUSSON : Gilbert-Delabre. — Emile Tixier.

FELLETIN : Delarbre Gilbert.

ARRONDISSEMENT DE BOURGANEUF

Bourganeuf : Grellet.
Bénévent-l'Abbaye : Migout fils. — Furet.

ARRONDISSEMENT DE BOUSSAC

Chambon : Auguste Pouzols.

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX

Périgueux : Jules Clédat. — Edouard Delsuc. — Véchembre.
Excideuil : Devars.
Saint-Astier : Egretaud fils.

ARRONDISSEMENT DE BERGERAC

Bergerac : Fabre. — Masbrenier.
Beaumont : Colombet.
Cadouin : Justin Vitrac.
Le Pleix : Morange.
Villamblard : Landry.

ARRONDISSEMENT DE NONTRON

Nontron : Deschamps. — Peyrazat.
Piégut-Pluviers : Brandy.
Languaille : Fricout.
Mareuil : Boyer. — De Clanchetos.
Thiviers : Fargeot. — Ferrand.

ARRONDISSEMENT DE RIBÉRAC

Ribérac : Canler. — Mazurier. — Mounet.
Monpont-sur-l'Isle : Lagrange.
Saint-Aulaye : Joubert.
La-Roche-Chalais : Bodet frères. — Emeraud fils et Cie.

ARRONDISSEMENT DE SARLAT

Sarlat : Chambon fils et Roques. — Playounet.
Le Bugue : Faure et Ribes. — Pageyrat.
Montignac : Laborderie. — Boulou.

DOUBS

ARRONDISSEMENT DE BESANÇON

Besançon : Bretillot et Cie. — Mairot, Detrey et Cie. — Picard frères.
Ornans : Cuisenier et Rousset. — Jeannot aîné.

ARRONDISSEMENT DE BAUME-LES-DAMES

Baume-les-Dames : Jules Deray. — L. Genévois et G. Roth. — Pauthier. — Vermoret.
Isle-sur-le-Doubs : Louis Roy et Cie.

ARRONDISSEMENT DE MONTBÉLIARD

Montbéliard : Caray. — Goguel-Haag. — Jolidon et Prévot. — Meyer fils. — Morel, Louis.
Maiche : Bonjour. — Monnot. — S. Perrier.
Pont-de-Roide : Em. Buffet. — Jeandel.
Russey : Feuvrier.
Saint-Hippolyte : Prélôt, Auguste. — Prélôt, Gustave.

ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

Pontarlier : Labrut neveu. — Paquette frères. — Schlumberger.
Morteau : Eug. Chopard. — Tournier, Aug.
Jougne : Labrut frères.

DROME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

Valence : Barbier fils. — Brun et Giraud. — Ch. Ferand. — Vallon.
Chabeuil : Bigeard.
Le Grand-Serre : Bigoy.
Livron : Veuve Beiher. — Béraud. — Dumail fils. — Ch. Rouveyre.
Romans : Bernard, Louis. — Joseph Pellat. — L. Sauvajon. — A. Espitalier et Géranton.
Saint-Donat : Dorey.
Saint-Jean-de-Royans : Bouvat.
Saint-Vallier : Boudon, Louis. — Chuillon, Ulysse.

ARRONDISSEMENT DE DIE

Die. — Léon, Auzias. — F. Bérenger.
La Chapelle-en-Vercors : Prudent Breyton.
Crest : F. Bérenger. — Gustave Bruyère.

ARRONDISSEMENT DE MONTÉLIMAR

Montélimar : Chalas et Cie. — Isidore Métifiot. — Sibourg frères. — Soubeyran frères.
Dieulefit : H. Coursange. — Ernest Roussin. — Soubeyran frères.

ARRONDISSEMENT DE NYONS

Nyons : Espouller. — E. Micollet. — Monnier. — Martin et Cie.

EURE

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Evreux : Comptoir d'escompte d'Evreux : G. Dubreuil. — Portevin.
Breteuil : Bénard. — Gaury. — Vallée. — Olivier.
Conches : Laillier D. A. — F. Leveau.
Pacy-sur-Eure : Charpentier,
Rugles : Bouillon et Cie.
Saint-André-de-l'Eure : A. Leroux. — Noë fils aîné.
Verneuil : Auney-Morice.
Vernon : H. Belloy. — Cerceuil. — David. — Jorelle. — Vve Lambert.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Les Andelys : Belloy. — Vve Jérôme. — Vve Lehalleur. — Morin.
Etrépagny : Goufñer.
Gisons : Belhoste. — Marchand. — Prévost-Faby.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Bernay : Buat. — Doulay. — Picard, Raymond.
La Sabre-en-Ouche : Bouvry.
Beaumont-le-Roger : Dubos-Lemire. — Villain.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Louviers : Malcape. — Ch. Plumey. — G. Quatremarre.
Le Neubourg : Beuzelin.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

PONT-AUDEMER : V. Héroult. — Ch. Loriot.
BEUZEVILLE : Bossière (Albert). — Gongeon.
CORMEILLES : Bossière. — Paysant.

EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT DE CHARTRES

CHARTRES : Banque des Français. — Deibreil. — Monchin.
AUNEAU : Beaurienne frères et Cie. — Duret. — Levêque.
COURVILLE : Coipeau.
JANVILLE : Bouilloux-Lafont.
EPERNON : P. Jourdain.
VOVES : P. Delarue.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUDUN

CHATEAUDUN : Guyard de la Charmoye. — Isambert, F. Legrand.
BONNEVAL : Chartier. — Farrault. — Méray.
BROU : Martellière.

ARRONDISSEMENT DE DREUX

DREUX : Frents et Brosset.
FERTÉ-VIDAME : Vve Aunay-Morice.

ARRONDISSEMENT DE NOGENT-LE-ROTROU

LA-BAZOCHE-GOVET : Emile Dufour.

FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

QUIMPER : Feillet. — Laurent.

ARRONDISSEMENT DE BREST

BREST : Banque populaire.— Société bretonne de crédits et de dépôts. — Société générale anglaise et française. — Banque J. Gilbert.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

CHATEAULIN : Benoist.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

MORLAIX : Comptoir d'escompte de Morlaix. — Rolland et Cie.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ

QUIMPERLÉ : Gilbert et Lorient.

GARD

ARRONDISSEMENT DE NIMES

NIMES : Arnaud, Gainan et Cie. — C. Auzéby et Cie. — E. Bayle et A. Boissier. — T. Bérard-Sauvajol. — Marcellin-Merle. — Mollines. — Nègre, Bergeron et Bruneton.
SOMMIÈRES : Alph. Aldebœuf.

ARRONDISSEMENT D'ALAIS

ALAIS : Arnaud-Gaidan et Cie. — Maurin, Bonicel-Martel et Cie. — Tessonnières frères.
ANDUZE : Maurin, Bonicel-Martel et Cie.

ARRONDISSEMENT D'UZÈS

UZÈS : Abauzy et Abrespy.
PONT-SAINT-ESPRIT : H. Eybert et Comte.

ARRONDISSEMENT DU VIGAN

LE VIGAN : Falguière.
SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT : Dadre fils et Cie. — Mazel et fils.

GARONNE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

TOULOUSE : Banque d'avances. — Banque toulousaine du crédit populaire. — Courtois et Cie. — Richard Klebe et Cie. — Paul Labatut. — Lacombe. — Lacroix père et fils. — F. et D. Paul Marty. — Maurin et Cie. — C. P. Portet. — J. Rachou et Cie. — Ruquet, Cablat et Cie. — Paul Sartre. — Suran.

ARRONDISSEMENT DE MURET

AUTRIVE : Aug. Farine.
CARBONNE : Castex.
MARTRES : Delor.
RIEUMES : Bareyt. — Castaing.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS

SAINT-GAUDENS : Casse jeune. — Louis Dastre.
BLAJAN : Luscan.
MONTREJEAU : Aigné. — Bize. — Ollé-Laprune.
SALIES-DE-SALAT : Lasvignes.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS : Léon Carrière. — Gimié frères. — Pelous. — Roudière.
REVEL : Noël-Rodier.

GERS

ARRONDISSEMENT D'AUCH

AUCH : Lagardère. — Ernest Perès.
VIC-FEZENSAC : Baqué.

ARRONDISSEMENT DE CONDON

CONDOM : Aunac père et fils et Drapé.
EAUZE : Labérenne, L.

ARRONDISSEMENT DE LECTOURE

LECTOURE : Castera.
FLEURANCE : Espéron. — Rozis et Lannès. — Sabathé.
MAUVEZIN : Tardie, E.
SAINT-CLAIR : Meuville.

ARRONDISSEMENT DE LOMBEZ

LOMBEZ : Daragon.
ISLE-EN-JOURDAIN : Lacaze.
SAMATAN : Chêne.

ARRONDISSEMENT DE MIRANDE

MIRANDE : Dupuy.
MIÉLAN : Déoux, Jules. — Dubin.

GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

BORDEAUX : Astruc. — Banque des Français. — Banque urbaine et rurale. — Bergeon. — Bloc. — Castel. — Société bordelaise de crédit industriel et commercial de dépôts. — Charvin. — David-Moreau. — Debans. — Delvaille. — Dorguelli. — Felshnart. — Foy fils aîné. — Foy et Mollina. — Garric.

BORDEAUX : Gomez-Vaëz et fils. — Laurens et Sers. — J. Léon. — Vve P.-A. Letameur Moch. — A. Pereyre. — Piganeau et fils. — Piganeau, Emile. — Piganeau, André. — Piganeau, Léopold. — Samazeuilli et fils. — Sazias frères. — Soula, de Trincaud La Tour et Cie. — Duchondoris, Alfred. — J. S. Vignau.

CADILLAC : Bord et Numa Médeville. — Lalasié.

AMBARÈS ET LA GRAVE : A. Clémenceau. — Mayaudon. — A. Page et Cie.

PESSAC : H. Vergez.

PODENSSAC : Dorgueilh fils.

SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC : Ely Duranthon. — Joye et Cie.

SAINT-LAURENT-D'ARCE : Barateau.

ARCACHON : Audap, Frédéric. — Banque ostréicole et commerciale du bassin d'Arcachon. — Emile Lecoq-Valleau.

ARRONDISSEMENT DE BAZAS

BAZAS. — Vve Dorient et Cie. — Dupeyron et Cie. — Sales père et fils.

LANGON : G. Bannel. — Gabourin.

ARRONDISSEMENT DE BLAYE

BLAYE : P. Gilbert. — E. Perrault.

SAINT-CIERS-LALANDE : Geneuil. — Gourpon.

ETAULIERS : Doret et Furet.

SAINT-SAVIN : Baladié. — Largeteau.

ARRONDISSEMENT DE LESPARRE

LESPARRE : Adolphe Adde. — Delon et Lebœuf.

PAUILLAC : Alibert frères. — Carrière frères.

SAINT-VIVIEN : Audoy et Coudy.

ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

LIBOURNE : A. Bonnefon. — Chaperon. — Vve Eymery. Pécou, Pointet et Cie.

SAINT-EMILION : Cassat fils.

CASTILLON : Itey et Picq.

COUTRAS : Bussier fils. — Vve Bussier. — Leurtault et Cie.

SAINT-MÉDARD-DE-GUIZIÈRES : Musset.

GUITRE-SUR-L'ISLE : Clément, Fèvre et Vve Clément-Ronquey.

MONTAGNE : Cassat.

RAUZAN : Lafon.

SAINTE-FOY-LA-GRANDE : A. Cayron. — Vve Chaudeborde et fils.

ARRONDISSEMENT DE LA RÉOLE

LA RÉOLE : Grangey. — Jouvion. — Leony Roux.

HÉRAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

MONTPELLIER : Henry Bernard. — Calvié jeune. — Castelnau et Cie. — Portal aîné. — Em. de Serres. — Tissié, Sarrus et Cie.

CETTE : Castelnau et Cie. — Coste, Dupuy et Amadou, P. Peridier. — Tissier-Sarrus et Cie.

GANGES : Cabane-Meyrueis.

MÈZE : Thomas-Julliard.

ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS

BÉZIERS : Arnaud, Gaidan et Cie. — Coste, Dupuy et Amadou. — Léopold Roudier. — Tissié, Sarrus et Cie. — Vve Gustave Thel.

BÉDARIEUX : Pouget. — Sabatier frères.

PÉZENAS : Martel. — Roudier.

ARRONDISSEMENT DE LODÈVE

LODÈVE : E. Barrière. — P. Barrière et Cie — Berthomieu et Cie. — Nouguier frères et Bousquet.

CLERMONT-L'HÉRAULT : Lugagne-Delpon. — Goubin jeune et fils.

GIGNAC : Léon Lavaysse et fils.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-PONS

OLONZAC : A. Mathieu. — J. Tarbouriech.

SAINT-CHIGNAN : Bouttes. — Vve Coulouma. — Fraisse. — G. Gudot. — F. Tronc.

ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

RENNES : Crédit agricole d'Ille-et-Vilaine, Grandin directeur. — Gicquel. — Layet. — Feutelais frères et Cie. — Vatar.

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES

FOUGÈRES : Briant et Cie. — Hude Birckhann et Cie.

ARRONDISSEMENT DE REDON

REDON : Caudal et Lozier. — Guiho. — Ch. Mabon.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

SAINT-MALO : Fontan et Cie. — Gilbert jeune et fils. — Longuecaud. — Samuel-Sire.

COMBOURG : Gilbert jeune fils.

DINARD : John le Coq.

DOL : Gasnier-du-Parc. — Gilbert jeune fils.

SAINT-SERVAN : O'Rorke.

VITRÉ : Comptoir d'escompte de Vitré : J. Buet, directeur.

INDRE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUROUX

CHATEAUROUX : Comptoir d'escompte de l'Indre, Bataille Rauffellange et Cie. — Crédit de l'Indre. — François Jehannet fils et Cie. — Gerbier frères et Cie.

BUZANÇAIS : Boudeville. — Ratier-Penigault. — Ratier fils et Cie.

CHATILLON-SUR-INDRE : Cosnier. — Fourchault-Hacque.

Ecueillé : Boutet. — Chapu. — Depont.
Valençay : E. Pinard.

ARRONDISSEMENT DU BLANC

Le Blanc : Buffeteau-Duchêne. — Veuve Gédéon-Goiffon et I. Bléreau. — Quillon-Augendre. — A. Venault-Aubier.
Saint-Benoit-du-Sault : Chatelat. — Robin.
Saint-Gaultier : Dubray.
Tournon-Saint-Martin : Giberton.

ARRONDISSEMENT DE LA CHATRE

La Chatre : Demay.

ARRONDISSEMENT D'ISSOUDUN

Issoudun : Brunet. — Vve Antoine Piquet.
Reuilly : Buret-Auger.

INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE TOURS

Tours : Victor Blanchard et fils. — Cellerin et Châtillon. — Dutilleul et fils. — Gouin frères. — Préteseigle.
Amboise : Vve Diard-Allard et H. Viot. — Marchal, Hugé et Lambert.
Bléré : Vve Diard-Allard et H. Viot. — Tessier et Jacquet.
Chateaurenault : Vve Diard-Allard et H. Viot. — Bauge. — Doussain.
Chateau-la-Vallière : Genest-Rougé.
Montbazon : Brault.
Neuillé-Pont-Pierre : Barrier.

ARRONDISSEMENT DE CHINON

Azay-le-Rideau : G. Delalande.
Bourgueil : E. Gonet.
Langeais : Lemesle, Busson fils.
Richelieu : Delétang.
Sainte-Maure-de-Touraine : Bossonneau. — Fouquet, E.

ARRONDISSEMENT DE LOCHES

Loches : Vve Auger et fils. — Ernest Blet. — Lehoux, A. René et Cie.
Grand-Pressigny : R. Testu.
Ligueil : Bernier. — Lucas.
Preuilly-sur-Claise : A. Jarry.

ISÈRE

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

Grenoble : Charpenay et Rey. — Ferradon et Raffin. — Gaillard père, fils et Cie. — Ollion. — Poncet. — Thouvard, Martin père, fils et Cie. — E. Vignes.
Allevard : Biboud. — Meunier.
La Mure : H. Bernard.
La Motte d'Aveilans : Banque la Prudence.
Saint-Laurent-du-Pont : Burriat.
Le Touvet : Rambaud.
Voiron : Bravet et Hulard. — Carlin. — Thouvard, Martin père, fils et Cie.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN

Saint-Marcellin : Amblard et Audemard. — Boissieux et Massey. — Isaac Champavier.
Pont-en-Royans : Gailhardon. — Guillet Bruno.
Rives-sur-Fure : Broquis. — Carlin.
Tullins : Vve Barronnat et Cie. — Frebet. — Journet. — Mathieu.
Vonay : Albertin et Drevet.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN

La Tour-du-Pin : G. Bargillat. — Chambon.
Bourgoin : Bonhomme et fils. — Gauthier. — Vve Moyne et fils.
Crémieu : Jourdain.
Morestel : Badin. — Bigallet.
Les Avenières : Berthier.
Pont-de-Beauvoisin : Berlioz.
Les Adrets : Ferrand et Cie. — F. Rabatel.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE

Vienne : Comptoir d'escompte de Vienne : Ginet, Moine et Cie.
Beaurepaire : Brunel fils.
Côte-Saint-André : Faure. — Hanoteau père et fils.

JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

Lons-le-Saunier : Bayard. — Pitolet et Benier. — Prost.
Mrinthod : Reydellet.
Clairvaux : Lançon.

ARRONDISSEMENT DE DOLE

Dôle : Caruel. — Struver. — Comptoir d'escompte et de dépôts de Dôle, Sauvegeot, directeur.
Chaussin : Monamy.

ARRONDISSEMENT DE POLIGNY

Poligny : Ch. Baille. — Dropp.
Champagnolle : Billet. — Vve René Billot. — Bouvet et fils. — Cousin aîné. — Cousin jeune. — Fourgeot aîné.
Salins : Bouvet Alfred et fils. — Crédit mutuel de l'arrondissement de Poligny.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CLAUDE

Saint-Claude : Grenier-Godard. — Prost. — Rigaud.
Morez : Les héritiers d'Emmanuel Clément. — Macle. — Lhomme fils. — Camille Prost.

LANDES

ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN

Mont-de-Marsan : Gaston Guitton. — Houdas.
Morcenx : Delvaille et fils. — Pouey et Cie.

ARRONDISSEMENT DE DAX

Dax : J. Pelletier. — Roffé.
Aire-sur-l'Adour : Eloi Dubos. — Lamarque.
Hagetmau : Duboy frères.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-SEVER

Saint-Sever : Duboy-Lemée. — Lalaune.

LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

Blois : Bonnefons et Cie. — Force, V.
Mer : A. Rogier.
Montrichard : Bonnefons et Cie.
Saint-Aignan : Chevallier-Antonin et Paul Denis.

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN

Romorantin : Gaveau et Lavisse.— Legendre.— Henry Morin.
Selles-sur-Cher : Gornilleau.

ARRONDISSEMENT DE VENDOME

Vendôme : Boudet. — Galdin. — Ch. Ferrand.
Montdoubleau : Vve Dugué-Gasselin et fils.
Montoire : Huguet-Chauveau.

LOIRE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne : Bulland, Daniel. — Crédit Stéphanois : F. Bayette et Cie. — Ramel, Bréchignac et Cie. — Raverot père et fils. — Joanny Tamet.
Firminy : Ramel, Bréchignac et Cie.
Rive-de-Gier : Marrel et Virissel.
Saint-Chamond : De Boissieu, Ducruet et Cie. — Raverot père et fils.

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

Montbrison : Basset. — Durel et Jay. — Vergoin et Trouillet.
Boen-sur-Lignon : A. Brault.
Saint-Bonnet-le-Chateau : Blan-Rochette et fils.

ARRONDISSEMENT DE ROANNE

Roanne : Muron. — Paul Vadon.
Charlieu : Crédit commercial. — Vadon jeune.

LOIRE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DU PUY

Le Puy : Bonnet-Blanc. — Brédoire. — Monlin et Cie.
Allègre : Vve Richard.
Craponne : A. Jouhannet. — V. Jouhannet.
Saugues : A. Aldon. — Page-Experton.

ARRONDISSEMENT DE BRIOUDE

Brioude : Genoux et Denier. — Rées-Levois.
Langeac : Barry. — Rougier.

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

Yssingeaux : Aulagne et Lioger. — L. Maurin.
Monistrol-sur-Loire : Civet. — Payrard.
Sainte-Sigolène : Boyer.
Montfaucon : J. Cornut. — A. Lherisset.

LOIRE-INFÉRIEURE

ARRONDISSEMENT DE NANTES

Nantes : Brousset fils. — Des Grottes et Cie. — Gaillard, Métairaux et Aymon. — J. Rousselot.

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS

Ancenis : Métois.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT

Chateaubriant : E. Couchot. — Ernoul de la Prévoté père et fils.
Nort : Lemarié.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

Saint-Nazaire : G. Meresse.
Guéméné-Penfao : Ch. Mahon.
Guérande : Lucas.

LOIRET

ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS

Orléans : Rogier-Richault, Meunier et Cie.— Amnon, Jules. — Angenault. — Basseville et Jarry. — Bertonet Godillon. — Force. — Th. Kuhn.
Beaugency : Jacques. — E. Verrière.
Chateauneuf-sur-Loire : Brière. — Pelletier.
Meung-sur-Loire : Guibert et fils.

ARRONDISSEMENT DE GIEN

Gien : A. Lebrun. — L. Vannier.

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

Montargis : Comptoir d'escompte de Montargis : Caillard frères. — E. Rousselet, Jacquet et Cie.
Chateau-Renard : A. Plessy.
Chatillon-Coligny : Chevrier. — Rousselet, Jacquet et Cie.
Courtenay : Mortier.
Lorris : Brière.

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Pithiviers : Houdoux. — J. Morin.
Malesherbes : Lataix.
Puiseaux : Garet.

LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Puy-l'Evêque : L. Cure.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac : Delpech. — Hauteserre. — Muratel.
Cajarc : Aug. Boudon.
Saint-Céré : Filliol. — Poujade. — Vve Prunet.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon : Orliac.
Gramat : Darnis. — Guercy.
Labastide-Murat : Doumer.
Martel : Laplagne.
Souillac : Nuville et Lacroix.
Vayrac : Carriol.

LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT D'AGEN

Agen : Aunac père et fils et Drapé. — Canis-Prusse et Vve Brébinaud. — Raymond-Martin.

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE

Marmande : Charpentier. — Alexandre Dupin.

ARRONDISSEMENT DE NÉRAC

Nérac : Moustier-Destrac.
Casteljaloux : Godard, Fernand.

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE

Villeneuve-sur-Lot : Aunac père et fils et Drapé. — Blacquière. — Fourcade frères. — Malateste frères.
Sumel : Eseaude. — Lauras.
Sainte-Livrade : Dalidou. — P. Salbaing.

LOZÈRE

ARRONDISSEMENT DE MENDE

Mende : Bonnefons-Brun fils aîné. — Jules Bonnefons. — Comandré.
Langogne : Boyer. — B. Couderc.

ARRONDISSEMENT DE FLORAC

Florac : Ravoux père et fils. — Eugène Rolland.
Meyrueis : H. Veyrier.

ARRONDISSEMENT DE MARVÉJOLS

Marvéjols : Pelat.
Saint-Chély-d'Apcher : Gache aîné.

MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Angers : Banque G. Gilbert. — Vve Richou et fils, Banque de l'Anjou. — Bordier, Comeray et Cie. — Vve Bougère et fils. — Fortin et Avrilleau. — Laumonier fils, Caignard et Cie.

ARRONDISSEMENT DE BEAUGÉ

Beaufort : Heinrich.

ARRONDISSEMENT DE CHOLET

Cholet : Bellanger et Vve Delhumeau. — Chauvreie aîné.
Chemillé : Belliard. — Guérin.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Saumur : Vve Lambert et fils. — Vve Richou et fils.
Doué : Vve Lambert et fils. — Mangonneau et Defoy.
Montreuil-Bellay : Chevalier. — Ruesche.
Vihiers : Eug. Sidaine.

ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ

Segré : Durand. — Armand Ragethy.
Pouancé : S. Saget.

MANCHE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO

Saint-Lo : Jh. Boscq. — L. Guidon.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

Avranches : Gilbert jeune fils. — H. Letréguilly.
Granville : Comptoir d'escompte de Granville. — Gilbert jeune fils. — Les neveux de Gallien, Toupet et Cie.
Villedieu-les-Poêles : Eugène Huard. — Vve Potel.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG

Cherbourg : Le Brun. — Henri Menut.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES

Coutances : Gilbert jeune fils. — Guyot.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN

Mortain : Frédéric Le Monnier.
Juvigny-le-Tertre : Le Monnier.
Saint-Hilaire-du-Harcouet : J. Couvert. — Guilet et Cie.
Saint-Pois : Le Monnier.
Sourdeval : Aug. Labiche. — Le Monnier.
Le Teilleul : Le Monnier.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES

Valognes : L. Blaisot.

MARNE

ARRONDISSEMENT DE CHALONS-SUR-MARNE

Chalons-sur-Marne : Frédéric Lecomte et Cie. — Le fils de Lequeux-Lecat. — Pestre et Cie.
Vertus : Collard-Ambert.

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

Epernay : Coquillard et Cie. — Heillot, Ernest. — Houdart.
Dormans : Bertinchamp. — Vve Saintard.
Fère-Champenoise : Collard-Ambert. — Landreat. — Mathieu.
Orbais-l'Abbaye : P. Lagarde.
Sézanne : Jompierre. — Petitpas. — Vve Teillé.

ARRONDISSEMENT DE REIMS

Reims : Caisse commerciale de Reims : Camuset et Cie. — A Pestre.
Fismes : De Monquillon.

ARRONDISSEMENT DE SAINTE MENEHOULD

Sainte-Menehould : Geminel et Cottrez. — Petit-Cheré.

ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANÇOIS

Vitry-le-François : Eug. Leriche. — Marcel Perin.
Sermaize-les-Bains : Pannet.

MARNE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DE CHAUMONT

Chaumont : Ch. Gérard. — P. Varin-Bernier.
Chateau-Villain : Frémont.
Nogent-en-Bassigny : P. Varin-Bernier.

ARRONDISSEMENT DE LANGRES

Langres : Audibert. — P. Varin-Bernier.
Bourbonne-les-Bains : Franchimont.
Fays-Billot : C. Blaison.

ARRONDISSEMENT DE WASSY-SUR-BLAISE

Wassy-sur-Blaise : J. Bailly. — P. Varin-Bernier.
Joinville : Pierre Hervotte et Cie. — P. Varin-Bernier.

Montier-en-Der : Bonnécuelle. — Charles Diderot. — Robert et Haumécourt.
Poissons : Ed. Collin.
Saint-Dizier : Bourdon. — P. Varin-Bernier.

MAYENNE

ARRONDISSEMENT DE LAVAL

Laval : A. Bougreux. — Comptoir commercial de Laval. — Guyau aîné.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-GONTIER

Château-Gontier : Eugène Guillier.
Craon : Sarchet.

ARRONDISSEMENT DE MAYENNE

Mayenne : Comptoir commercial de Laval.
Lassay : H. Peltier.
Pré-en-Pail : Boisnel.
Villaines-la-Juhel : Besnard. — Coulon. — Moreau-Douetteau.

MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE NANCY

Nancy : Banque d'Alsace et de Lorraine. — Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts Brullard. — Lamy. — Lévy, Mées et Cie. — Comptoir d'escompte de Nancy. — Renauld et Cie.
Pont-a-Mousson : Greff.
Vézelise : Briquet.

ARRONDISSEMENT DE BRIEY

Briey : E. et H. Thomas et Cie.
Longuyon : Thomas et Cie. — M. Perdoxel.
Longwy : Thomas et Cie.

ARRONDISSEMENT DE LUNÉVILLE

Lunéville : Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts.
Baccarat : Crépin.
Badonvillier : Crépin.

MEUSE

ARRONDISSEMENT DE BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc : P. Varin-Bernier.
Ligny-en-Barrois : Théodore Simon.

ARRONDISSEMENT DE COMMERCY

Commercy : Banque d'Alsace et de Lorraine.
Saint-Mihiel : E. Adam. — P. Varin-Bernier.
Vaucouleurs : Salmon.

ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDY

Montmédy : Vve Cailleteau.
Dun-sur-Meuse : E. Charpentier.
Spincourt : J. Bourdin.
Stenay : Jules Drappier.

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

Verdun : Banque de la Meuse. — P. Varin-Bernier.

Clermont-en-Argonne : Mme Jules Deforge. — Petit-Chéré.
Etain : L. Bettinger. — Paul frères.
Fresnes-en-Wœvre : Parizot.

MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE VANNES

Vannes : E. Crouan et Cie. — Verge et fils.
La Roche-Bernard : De Clomadeuc.

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

Lorient : Banque J. Gilbert. — Mery le Beuve.

ARRONDISSEMENT DE PLOERMEL

Josselin : Ad. Delebecque.

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

Pontivy : H. Bouché.

NIÈVRE

ARRONDISSEMENT DE NEVERS

Nevers : Berlaud et Meunier. — Berthiau — Rabier et Paillet.
Decize : Reboulleau-Loriot. — Laboureau.
Saint-Benin-d'Azy : Frébault. — Thoniard.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON

Chateau-Chinon : Seris.
Moulins-Engilbert : Le fils de Bazot-Simounot.
Saint-Réverien : Renault.
Lormes : Aubery. — A. Teste.

ARRONDISSEMENT DE CLAMECY

Clamecy : Gaudry et Cie.

ARRONDISSEMENT DE COSNE

Cosne : Vve Charbois. — Delporte. — Frollo.

NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Lille : Banque de crédit au travail : Mocte, de Moor et Cie. — Banque J. Gilbert. — Banque du Nord et du Pas-de-Calais. — Brassard et Cie. — Crédit du Nord. — H. Devilder et Cie. — Jean Joire. — J. Ketelair. — A. Sealbert, Thellier et Cie.
Comines : Devilder, Henri et Cie.
Roubaix : Banque régionale du Nord. — Banque du Nord et du Pas-de-Calais (Verley-Decroix et Cie). — Banque roubaisienne. — Devilder, Henri et Cie. — Crédit du Nord.
Tourcoing : Caisse de liquidation et de garantie des opérations à terme sur marchandises de Roubaix-Tourcoing. — Crédit du Nord. — Devilder, Henri et Cie. — Verley-Decroix et Cie.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Avesnes : Banque centrale de Maubeuge. — Anacharsis Beaumont. — Beaumont-Wery. — E. Deroyer.

Fellerves : Pourpoint et Lecat. — Taviaux (V.)
Bavay : Banque centrale de Maubeuge.
Landrecies : Banque centrale de Maubeuge.
Maubeuge : Banque centrale de Maubeuge.
Jeumont : Riche (Antoine).
Quesnoy (Le) : Banque centrale de Maubeuge. — Caisse commerciale du Quesnoy.
Solre-le-Chateau : Pourpoint et Lecat.
Trélon : Guérin et Cie.
Fourmies : Banque centrale de Maubeuge. — Comptoir de la Chapelle-Fourmies. — Guérin et Cie.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Cambrai : Banque du Nord et du Pas-de-Calais. — Caisse commerciale du Cambrésis. — Crédit commercial du Nord. — Crédit du Nord. — Emile Robert.
Cateau (Le) : Lefebvre et Mairesse. — Robert, E. — Verley-Decroix et Cie.
Caudry : Caisse commerciale de Cambrésis. — Verley-Decroix et Cie.
Solesmes : Margerin (R.). — Sourmais et Cie.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Douai : Bernard, Cailliau et Cie. — Vve Courtecuisse-Bonte. — Dupont (L.) et Cie. — Caisse industrielle du Nord. — Roth, Le Gentil (Emile) et Cie. — Copin (Hippolyte). — Lemaistre (P.).
Marchienne : Brayelle. — Maton.
Somain-en-Ostrevent : Tréca-Jacqz.
Orchies : Bernard-Cailliau et Cie.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Dunkerque : Maurice Cabour. — Petyt et Cie. — Verley, Decroix et Cie.
Bergues : Caisse commerciale de Bergues. — J. Decoster et Cie. — Petit (A.) et Cie.
Bourbourg : Bourgois-Pannier.

ARRONDISSEMENT DE HAZEBROUCK

Hazebrouck : Albert Cousyn. — Quenson-Maniez de la Hennerie. — Verley, Decroix et Cie.
Bailleul : Parein. — Verley, Decroix et Cie.
Cassel : Isoré. — Laporte (A.).
Merville : Guy. — Verley, Decroix et Cie.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Valenciennes : Bernard Cailliau et Cie. — L. Dupont, Pierard, Mabille et Cie. — M. Hovel.
Anzin : Rennuit (P.) et Th. Jonglet.
Bouchain : Coyé. — Fleury. — Verley, Decroix et Cie.
Condé-sur-l'Escaut : Bernard Cailliau et Cie. — Amand Lespèce, Vve. — Delattre (M.) et Cie. — Landrieu (P.).
Denain : Piérard, Mabille et Cie.
Saint-Amand-les-Eaux : Bernard Cailliau et Cie. — Roudon, Vve. — L. Dupont et Cie. — Plichon.

OISE

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Beauvais : Banque Beauvaisienne : Bourgeonnier, Baudoin et Cie. — Dumond (E.) et Cie. — Gromard.
Formerie : Vercot-Bertin.
Feuquières : Benard (Vve).
Méru : Dumont. — Foubert (Vve O.).
Bresles : Pontet.
Noailles : Prilleux.

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT

Clermont : Belloy fils. — A. Delamarre et Boullanger fils.
Breteuil : Robert fils.
Liancourt : Charpentier (A.).
Mouy : Debray.

ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE

Compiègne : Caisse commerciale de l'arrondissement de Compiègne : G. Plommet et Cie. — Gourmay-Picquet-Duc.
Noyon : Caisse commerciale de l'arrondissement de Compiègne (G. Plommet et Cie). — Chéneau.

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

Senlis : Dubois. — Mercier. — Robquin.
Creil : Caisse d'escompte de Pontoise. — Franchement Dillery et Cie.
Apremont : Durand, Ch.
Crépy : Banque F. Dumont. — Gallet.
Pont-Sainte-Maxence : Conin.
Verberie : Wargnier.

ORNE

ARRONDISSEMENT D'ALENÇON

Alençon : Guillochon et Doiteau. — Léon Hommey.

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN

Argentan : Gongeon. — Humery.
Vimoutiers : Jaeck (Ch.) — Tampied aîné.

ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT

Ferté-Macé (La) : Husson Chapé.
Flers : Banque de Flers, Rocher, Rivière et fils. — Leberpeur, Vincent et Cie.
Tinchebray : Gilbert jeune. — Le Monnier (Frédéric). — Leherpeux, Vincent et Cie.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

Mortagne : Vve Bugleau, Gencey et Duteil. — Chaplain.
Bellême : Champion (Emile). — Moire (Charles).
Laigle : Bouillon et Cie. — Decaux et Lecroulant, Marais et Cie.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

Arras : Banque du Nord et du Pas-de-Calais. — Caisse commerciale arlésienne. — Caisse de crédit agricole de l'arrondissement d'Arras. — Crédit du Nord. — S. Robert. — Bize.
Baupaume : Devaux et Cie.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

Béthune : Crédit du Nord. — Devilder et Cie. — Verley, Decroix et Cie.

Carvin : Pillain-Mailly et fils aîné. — Verley, Decroix et Cie.

Lens : Froissart. — Verley, Decroix et Cie.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER

Boulogne-sur-Mer : Adam et Cie. — Gosselin, Moltier et Cie.

Calais : Henri Devilder et Cie. — Verley, Decroix et Cie. — Mussel.

Marquise : Leducq-Collard.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER

Berck-sur-Mer : Vve Fontaine-Riquier.

Fruges : Courtin. — Vve Fontaine-Riquier.

Hesdin : A. Boucher. — Dunocq. — R. Fontaine.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

Saint-Omer : Vve E. Bateman. — Verley, Decroix et Cie.

Aire-sur-la-Lys : Leclereq-Bruge. — Lemmens. — Verley, Decroix et Cie.

Ardres : Senlecq.

Audruiq : Damez.

Fauquemergue : Senleeq.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL

Saint-Pol : A. Gaudfroy.

Pernes-en-Artois : Carlier.

PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand : Banque des Français. — Banque du Puy-de-Dôme : Chapier, directeur. — Celme. — Chalus frères. — Machebœuf et Garnier. — Pironon-Conchon.

ARRONDISSEMENT D'AMBERT

Ambert : J. Bernard. — Chalus frères. — Coste frères.

Saint-Germain-l'Herm : Vernet-Ollier.

ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE

Issoire : Chalus frères. — A. Loche. — Timayre-Doré.

Brassac-les-Mines : Ed. Boudon. — Prunière et Truchot.

ARRONDISSEMENT DE RIOM

Riom : Chalus frères. — Michel Massis.

Miqueperse : Charles et Bourrassier. — Vacher-Daudin.

Montaigut : Charbonnier.

ARRONDISSEMENT DE THIERS

Thiers : Chalus frères. — Guionin frères.

Maringues : Clair-Daguillon. — Pelissier-Borie.

PYRÉNÉES (BASSES-)

ARRONDISSEMENT DE PAU

Pau : Buron père et fils et Rivarès. — Mérillon aîné. — Ollé Laprune et Viguerie. — J.-M. Post et Cie.

Nay : Barrau. — David. — Saint-Guilhem.

ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

Bayonne : Albert Bemal. — Ferdinand Bemal. — Arnaud Detroyat. — Crédit bayonnais. — J. Gommès et Cie. — Albert Lafont. — V. Lagelouse-Hiriart. — Pinatel frères. — E. Sabarros. — J. Salzedo fils et Cie.

Biarritz : Bellairs. — Delvaille. — Pioche. — Sommer.

ARRONDISSEMENT DE MAULÉON

Mauléon : Béguerie frères. — P. Béguerie.

Saint-Jean-Pied-de-Port : Aguirre. — Etcheverry.

Saint-Palais : Basterreix. — Dauna, Durand.

ARRONDISSEMENT D'ORTEZ

Orthez : Lafont, Félix. — Sarraille et Cie. — Tachoires.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

ARRONDISSEMENT DE TARBES

Tarbes : Bosc frères. — J. Cabarbaye. — Dastugue frères et Canton. — Fourcade. — Frogé, Estevenet et Cie. Gaubin. — Mullenheim.

Rabastens-de-Bigorre : H. Branet.

Vic-en-Bigorre : Fitte et Saintgès.

ARRONDISSEMENT D'ARGELÈS

Argelès : G. Fourcade.

Lourdes : Barbet. — Coustarot. — E. Lavigne.

ARRONDISSEMENT DE BAGNÈRES

Monléon-Magnoac : Lartigue.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN

Perpignan : Vve Auriol et ses fils. — Edouard Berge. Bringuier. — Dalbiez-Mathieu et Cie. — Mas.

ARRONDISSEMENT DE CÉRET

Céret : F. Forné.

ARRONDISSEMENT DE PRADES

Prades : Vve Lafabrègue. — Saleta.

Bourg-Madame : Vernis (Vve Etienne).

RHONE

ARRONDISSEMENT DE LYON

Lyon : Banque française industrielle. — Banque lyonnaise. — Banque privée, industrielle, commerciale, coloniale. — Hong Kong and Shanghai banking Corporation. — Société lyonnaise de crédit. — Société lyonnaise de dépôts, de comptes courants et de crédit industriel. — Amblard. — Aynard et fils. — Banque mutuelle de Lyon. — Granjeon et Lambert. — Berjon, Barret et Cie. — Boffinet et Cie. — Brunet et Vignes F. Cambefort et C. Saint-Ollive. — Collet, Escoula, Cabaud et Cie. — Cottet et Cie. — Dumas. — De Riaz, Andra et Cie. — Dubost fils. — Faye. — Alfred Fontaine. — J. Frize-Blanc, Vve Guérin et fils. — Jacquier, Falcouz et Cie. — Vve Morin Pons. — Simon. — Vitta. — Ami fils. — Bailly et Cie. —

ally. — Comptoir central de l'encaissement. — Marius Martin. — Comptoir national d'épargne. — Société du crédit ouvrier.

VILLEURBANNE : Le Maillot (J.-M.), fils aîné.

SAINT-FONS : Richard.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

VILLEFRANCHE : Banque privée.

BEAUJEU : Branche (Vve).

BELLEVILLE-SUR-SAÔNE : Comptoir mâconnais.

TARARE : Banque privée.

THIZY : Banque privée.

SAONE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DE VESOUL

VESOUL : Banque de la Haute-Saône. — Bergeret. — Parisot.

JUSSEY : Bohême. — Pierrot. — Vautier.

ARRONDISSEMENT DE GRAY

GRAY : P. Varin, Bernier.

GY : Barret. — Courageot (Ernest).

ARRONDISSEMENT DE LURE

LURE : P. Veil et Th. Meyer.

MELISEY : Pinot (J.) et Thiault.

SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE : Parisot et Cie.

VILLERSEXEL : Grante.

SAONE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MACON

MACON : Comptoir mâconnais. — J. Vadon et ses fils.

CLUNY : L'Avenir clunysois.

LUGNY : Blanc-Tête.

SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL : Vitaut.

TOURNUS : Comptoir d'escompte de Tournus.

ARRONDISSEMENT D'AUTUN

AUTUN : Dechaume et Collin. — Jeannet. — Vve Jarlot. — Vve Pouillevet, Alexandre.

LE CREUZOT : Boutillon. — Gouthière. — Geunier-Lachazée (Vve). — Prudot.

ARRONDISSEMENT DE CHALON-SUR-SAONE

CHALON-SUR-SAONE : Druard et Cie. — F. Garnier.

CHAGNY : Boitard.

MONCEAU-LES-MINES : Dessoly. — Banque populaire : la Prudence.

MONT-SAINT-VINCENT : Moreux.

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN : Béclère.

SENNECEY-LE-GRAND : Ponsot.

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES

CHAROLLES : Billon. — Morel. — Vve Mouraux.

DIGOIN : Tixier et Ferrière.

MARCIGNY-SUR-LOIRE : Petit.

TOULON-SUR-ARROUX : Cochet et Mouron.

ARRONDISSEMENT DE LOUHANS

LOUHANS : Comptoir d'escompte de Tournus. — Lefebvre frères.

PIERRE-DE-BRESSE : Boitard.

SARTHE

ARRONDISSEMENT DU MANS

LE MANS : Vve Dugué-Gasselin et fils. — Richou.

ECOMMOY : Jamin-Hérisson. — Montarou-Laurier.

SILLÉ-LE-GUILLAUME : Bouvier et Guet. — Pouteau.

ARRONDISSEMENT DE LA FLÈCHE

LA FLÈCHE : Caillaud. — Dumans. — Massot.

LUDE : Joly.

SABLÉ-SUR-SARTHE : Gourvat.

ARRONDISSEMENT DE MAMERS

LA FERTÉ-BERNARD : Bilard.

FRESNAY-SUR-SARTHE : Comptoir d'escompte de la Sarthe.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-CALAIS

SAINT-CALAIS : Dogué-Gasselin. — Lubineau.

LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR : Mercier.

CHATEAU-DU-LOIR : Douesnel. — Heurteloup.

SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE CHAMBÉRY

CHAMBÉRY : Favier et Cie. — F. Guellet. — Monestès, Domenget et Cie. — H. Perreau et ses fils.

AIX-LES-BAINS : Banque commerciale. — Monestès, Domenget et Cie.

PONT-DE-BEAUVOISIN : Perrier frères.

LA ROCHETTE : Gardet.

ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

ALBERTVILLE : Bosset fils. — Donnet.

ARRONDISSEMENT DE MOUTIERS

MOUTIERS : Bérard. — Gerfaux.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE : Roche et Carloz.

MODANE : Agostinetti (Vve). — Jorio. — Ratel.

SAVOIE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

ANNECY : Banque commerciale d'Annecy : Leydernier et Cie.

ALBY-SUR-CHÉRAN : Cuissin.

PAVERGES : Boydrond. — Cavagnon.

RUMILLY-ALBANAIS : Beaud frères.

THONES : Vve Périllart et fils.

ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

BONNEVILLE : Ph. Abre. — Briffod.

CHAMONIX : Payot. — Simond.

LA ROCHE-SUR-FORON : Hominal. — Lautard et Laillard.

SALLANCHES : Goultry. — Tissot.

TANINGES : Humbert. — Nicodex.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN

SAINT-JULIEN : Roch.

ANNEMASSE : Dusonchet. — Souvairain fils.

CRUSEILLES : Bouille.

FRANCY : Vautier.

ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS

THONON-LES-BAINS : Berthet. — Charmot et Cie. — Les fils de H. Pinget.
LE BIOT : Premat. — Vulliez.
BOÈGE : Mercier.
DOUVAINE : Zigauld frères. — Rossiaud. — Saunal.
EVIAN-LES-BAINS : Vve Demiaux.

SEINE-INFÉRIEURE

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

ROUEN : Comptoir d'escompte de Rouen. — Boulen, Bidault et Cie. — Debray et Cie. — Dumont. — Julienne frères. — Pitot et Cie. — Rique. — L. Delarue. — Lecarpentier.
ELBŒUF : Comptoir Elbœuvien : Béranger, Pelletier et Cie. — Honoré. — Le Pesqueur et Cie. — Picard. — Rochet et Cie.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

DIEPPE : Caisse commerciale de Dieppe : Duval, Blainville et Cie. — Legriel et Cie.
ENVERNEU : Perdrix et Livache.
EU : Berrier. — Gresset.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

LE HAVRE : Banque fédérale française. — Crédit havrais. — Ph. Devot et Cie. — Mutel, Gamblin et Cie. — Philbert, Barrié, Chalot et Cie.
BOLBEC : Couillard. — Duhamel. — Muller.
FÉCAMP : Fleuret et Vve A. Legros.
LILLEBONNE : Aubin.
MONTIVILLIERS : Venière.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

NEUFCHATEL-EN-BRAY : Barguet. — Delahais. — Achille Honoré. — Peltier, Jules.
BLANGY-SUR-BRESLE : Sueur. — Testu.
FORGES-LES-EAUX : Bénard.
GOURNAY-EN-BRAY : Vve Bénard. — Gouyer fils.
SAINT-SAENS : Vve Dunet.

ARRONDISSEMENT D'YVETOT

YVETOT : Bourgine. — Hollingue. — Lefée. — Pouchin.
CANY-BARVILLE : Lerebourg frères.
CAUDEBEC-EN-CAUX : Ladvocat.
SAINT-VALÉRY-EN-CAUX : Comptoir d'escompte de Saint-Valéry-en-Caux : Le Mardelé.

SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MELUN

MELUN : Caget. — Georges Roy.
BRIE-COMTE-ROBERT : Denize et Lepoivre. — Petit.
MORMANT : Roy.

ARRONDISSEMENT DE COULOMMIERS

COULOMMIERS : Banque F. Dumont. — Bourlier et Chardon.
LA FERTÉ-GAUCHER : A. Romain.
ROZOY-EN-BRIE : Michon.

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

FONTAINEBLEAU : Guyon. — Maugey.
CHATEAU-LANDON : Robin.
LORREZ-LE-BOCAGE : Darnault.
EGREVILLE : Darnault.
MONTEREAU : Martin.
MORET-SUR-LOING : Vigneron, P.
NEMOURS : Chachignon. — Leblanc. — Robin. — Mme Roure. — Vve Thuilant.

ARRONDISSEMENT DE MEAUX

MEAUX : Banque F. Dumont. — Rayer-Loisel. — Vouillemont.
CLAYE-SOUILLY : Vve Lair.
DEMMARTIN-EN-GOÈLE : Dupille.
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE : Banque F. Dumont. — Naizon.
LAGNY-SUR-MARNE : Banque P. Dumont. — Blanchet.
LÉZY-SUR-OURCQ : Mansot.

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

PROVINS : Capron. — Lenoble. — F. Millet. — Vuaroqueau.
BRAY-SUR-SEINE : Benoit. — Portat.
NANGIS : Mariette. — Millet.

SEINE-ET-OISE

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

VERSAILLES : Comptoir de Versailles : Adam Floucaud et Laumonnier. — Vve Bozzi. — Gendrin. — Monheimer. — Quillier et Avalle.
ARGENTEUIL : Ethis. — Guffroy de Rosemont. — Marié et Bélier.
MEULAN : Zeder.
POISSY : Saint-Salvi.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Marié et Bélier.
SÈVRES : Gallet.

ARRONDISSEMENT DE CORBEIL

CORBEIL : V. Cailliet. — L. Mallet. — V. Masson et Cie.
ARPAJON : Fleury. — Mallet et Cie.
MONTLHÉRY : Vve Lecoq et Choisie.
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES : Cailliet. — Mallet.
LONGJUMEAU : Cailliet.

ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

ETAMPES : Bouillaux. — Lafont. — L'Hoste.
LA FERTÉ-ALAIS : Mallet et Cie.
MILLY : Masson et Cie. — Thébault. — Tinbert.

ARRONDISSEMENT DE MANTES

NANTES : Cercueil frères. — Pigis fils.
HOUDAN : Adam, Ploucaud et Laumonnier.
MAGNY-EN-VEXIN : Boulet. — Cercueil.

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

PONTOISE : E. Blanchet. — Marié et Bélier.
L'ISLE-ADAM : Andrieu. — Lachaze.
MARINES : Lallemand. — Mordant.
MONTMORENCY : Mulson.
LE RAINCY : Breton et fils.

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

RAMBOUILLET : Couturier. — Guitel. — Jouamy. — Leblanc.

DOURDAN : Baurienne frères et Cie. — Thibault.

SÈVRES (DEUX-)

ARRONDISSEMENT DE NIORT

NIORT : Barrelle frères. — Bonnaud et Méchain. — Laurent fils aîné. — Suter.

MAUZÉ : Jousselin. — Renard.

SAINT-MAIXENT : Corbin.

ARRONDISSEMENT DE BRESSUIRE

BRESSUIRE : Barillet, Henri. — Bellanger et Vve Delhumeau. — Bénard.

ARGENTON-CHATEAU : Bréchoire.

THOUARS : Barillet. — Leclerc.

ARRONDISSEMENT DE MELLE

MELLE : Château.

CELLES : Lasché. — Ménard.

CHEF-BOUTONNE : Sarget.

LA MOTHE-SAINT-HÉRAY : Paul.

ARRONDISSEMENT DE PARTHENAY

PARTHENAY : Jules Bonnet. — Hubelin.

SOMME

ARRONDISSEMENT D'AMIENS

AMIENS : Coquillard, Beauval et Cie. — Devilder, Henri et Cie. — Davette. — Jules Jérôme.

CORBIE : Boullet. — Dècle.

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

ABBEVILLE : Baudot, Legrand et Cie. — Bignon et Cie. — Delabroye.

GAMACHES : Gauthier. — Cauvet. — Paris.

SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME : Scelles et Cie.

ARRONDISSEMENT DE DOULLENS

DOULLENS : Bobœuf. — Lafléchelle.

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER

MONTDIDIER : Boulenger. — Dupont.

AILLY-SUR-NOY : Delaporte.

ROYE : Vasseur.

ARRONDISSEMENT DE PÉRONNE

PÉRONNE : Comptoir péronnais de change et de commission. — Frison et Cie. — Waxin et Cie.

ALBERT : Vasselin.

BRAY-SUR-SOMME : Turquet.

HAM : Rouart et Museux.

NESLE : Dubus. — Fleuret. — Labbé.

TARN

ARRONDISSEMENT D'ALBI

ALBI : Cassan et Sabatié. — Chassaignet.

ARRONDISSEMENT DE CASTRES

CASTRES : Barthe, Mercier et Gheussi. — Fau frères.

MAZAMET : Alquier. — Griffoulet. — Fau frères.

ARRONDISSEMENT DE LAVAUR

LAVAUR : Maraval et Cie.

GRAULHET : Maraval et Cie.

BRIATEXTE : Delbès fils. — Guille.

TARN-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

MONTAUBAN : Blondeau et Cie. — Comptoir Mont-Albanais. — Lacaze. — Picard. — Zenen.

CAUSSADE : Lasserre, A.

SAINT-ANTONIN : Cayssac.

ARRONDISSENENT DE CASTELSARRASIN

CASTELSARRASIN : Mieulet, Félix. — Sarrau jeune.

GRISOLLES : Jauvert. — Massol, Paul.

ARRONDISSEMENT DE MOISSAC

MOISSAC : Laujol.

LAUZERTE : Coronat.

VALENCE-D'AGEN : Laujol père et fils.

BELFORT

BELFORT : Les fils de Dominique Haas. — Paul Frenaye.

DELLE : Becker.

VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

DRAGUIGNAN : Chaix père, fils et Cie. — Inard.

AUPS : L. Jaubert.

SAINT-RAPHAEL : Fougeiret. — Porre.

COGOLIN : Banque commerciale du Var.

LE LUC : Barbaroux. — Blanc.

SAINT-TROPEZ : Barbier père et fils.

SALERNES : Girard.

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

BRIGNOLES : Poncin.

BAYOLS : Victor Fassy et Silvestre neveu.

ARRONDISSEMENT DE TOULON

TOULON : Banque des Français. — Guis Gentelme et Cie. — A. Miquel et Cie.

CUERS : Autran. — Pille.

HYÈRES : Société hiéyroise : directeur Giraud. — The English Bank : directeur Clarck. — Corbett. — Giraud.

SOLLIÈS-PONT : Giraud-Puiné.

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

AVIGNON : Arnaud, Gaidan et Cie. — Cousin et Bonnaud frères. — Helly. — Adolphe Roch.

COURTEZON : Armandy.

CAVAILLON : Arnaud, Gaidan et Cie. — Avy et Jouve.

ARRONDISSEMENT D'APT

APT : Dessanes. — Eymard. — Peloux.

CADENET : Mlles Michel.

PERTUIS : J. Caillier. — Jélus et Matabon. — Ed. Lançon.

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

Carpentras : Gaidan et Cie. — Valabrègue et Cie.

ARRONDISSEMENT D'ORANGE

Orange : Fabron et Voge. — Ch. Leblanc.
Bollène : Bernard-Reboulet.
Vaison : Bernard.
Valréas : M. Monnier et Cie.

VENDÉE

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHE-SUR-YON

La Roche-sur-Yon : Bellanger et Vve Delhumeau. — Lesgourgue.
Chantonnay : Papineau. — Paris.
Les Herbiers : Dabin. — Guyonneau. — Mignal-Simon.

ARRONDISSEMENT DE FONTENAY

Fontenay-le-Comte : Bodin et Godillon. — Marie, Amédée et Cie. — Mertz et Cie.
Luçon : Eugène Daviau.

VIENNE

ARRONDISSEMENT DE POITIERS

Poitiers : Vve Bougère et fils. — Léopold Ginotteau. — Comptoir financier du Poitou.
Mirebeau : Vve Chevaillier.
Neuville-de-Poitou : Aminot.

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

Chatellerault : Creuzé et Cie. — L'Abbé, J. Duvau et Cie.

ARRONDISSEMENT DE CIVRAY

Couhé-Vérac : Aug. Braud. — Pellegrain.
Gençay : Martini.

ARRONDISSEMENT DE LOUDUN

Loudun : Hubert. — Schmitt.

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

Montmorillon : Faidot. — Tribeau.
Chauvigny : Berlaud. — Desbouillères. — L. Rousseau et Guérin.

VIENNE (HAUTE-)

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

Limoges : Caisse commerciale. — Chalet et Cie. — Garnier et Cie. — Tarneaud et Cie.
Aixe-sur-Vienne : Blanchard et Lereclus.
Eymoutiers : Calinaud.
Pierre-Buffière : J.-B. Ruchaud.
Saint-Léonard : G. Descottes.

ARRONDISSEMENT DE BELLAC

Bellac : Massoulard. — Tardy.
Le Dorat : Erlevint. — Maréchal.
Magnac-Laval : Grellier.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-YRIEIX

Saint-Yrieix : Chapgier et Cie. — Camille Charmes.

VOSGES

ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL

Epinal : Banque de Mulhouse. — Alix. — Aug. Evrard et Cie.
Bains-les-Bains : Alix, Clouqueur et Cie. — Lenormand
Bruyères : Devoivre. — Méline. — Schmitt.
Thaon-les-Vosges : Perron.
Rambervillers : Choley. — Gustave Lung et Cie.

ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT

Mirecourt : Evrard et Cie. — Xavier Koll.
Charmes : Blum frères. — Evrard et Cie.
Darney : Henri Humbert.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU

Neufchateau : Evrard et Cie. — J. Didier. — Henri Maljean.
Lippol-le-Grand : Paul Marceloff.
Lamarche : Duc. — Emerique.

ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT

Remiremont : L. Fisson. — Henry et Cie. — Thiriet et Marquis.
Plombières-les-Bains : Parisot et Cie.
Le-Val-d'Ajol : Parisot et Cie.
Cornimont : A. Henry.
Le Thillot : Jacquey-Demange.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ

Saint-Dié : Caël et Cie. — Paul Fuzelier. — Gustave Lung et Cie.
Gerardmer : A. Muller et Cie.
Raon-l'Etape : Caël et Cie. — Fuzeller et Cie.

YONNE

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

Auxerre : Georges, Berthier. — Bouché. — Gazel. — Muret. — J. Sappin.
Chablis : Devaux. — Folliot.
Saint-Florentin : Gatouillat. — Rollet.
Vermenton : Roque.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Avallon : Georges Berthier. — Jules Bouché.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

Joigny : Chailley. — Ribière et Bodineau. — A. Vacquier.
Brienon-sur-Armançon : Moreau et Parigot.
Saint-Fargeau : Couillant.
Villeneuve-sur-Yonne : Charmeux père. — Lallement frères.

ARRONDISSEMENT DE SENS

Sens : Delions-Kiey. — V. Gois. — Guerin Hédiard. — J. Soisson.
Villeneuve-l'Archevêque : Chailley fils. — Retel. — Simonnet.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

Tonnerre : Vve Fèvre et fils. — Sapin.
Flégny : Raffat.
Noyers : Vve Masson.

SUISSE

Lucerne : Kopp et Cie (Banque, Agence et Commission).

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE PREMIER

ALIMENTATION

SOCIÉTÉS D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : avenue de la République Aubervilliers

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs, divisés en 320 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *La Société :* a été fondée en 1873 — *Objet de la Société :* Les exploitations commerciales et industrielles de toute nature relatives à la conservation des beurres, des viandes, volailles, gibiers, poissons, œufs, graisses et autres denrées alimentaires et toutes matières organiques animales et végétales la vente de la margarine Mourières. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. P.-F. Prévots, L. Ballet, M. Jouet-Pastré, A. Gay-Lussac, G. Lagrenée. 1

SOCIÉTÉ ANONYME D'ALIMENTATION

Siège social : 49, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Assemblée générale en décembre. — Nous ne donnons pas de plus amples renseignements sur cette Société qui est sur le point d'être liquidée. 2

DUQUESNE PÉGAT & COMPAGNIE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social : 16, rue de la Sorbonne, Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs. — *Assemblée générale* en mai.

Gérant : M. Duquesne-Pégat. 3

L'ALIMENTATION FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue du 4 Septembre, à Paris

NOTICE

Le capital social est de sept millions cinq cent mille francs, divisé en 75.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'achat, la vente et la conservation sous toutes ses formes des produits alimentaires, l'achat ou la création d'usines pour la préparation des viandes conservées et généralement toutes opérations commerciales industrielles ou financières se rattachant à la fabrication des conserves. — *La durée de la Société* est de 25 ans. 4

ALIMENTATION GÉNÉRALE DE BORDEAUX & DU SUD-OUEST

(ANCIENNE MAISON LOUIS POUTHIER)

MONOPOLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Mably, Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 17 juin 1897. 5

ALIMENTATION STÉPHANOISE

COMPTOIR GÉNÉRAL D'APPROVISIONNEMENT DU FOREZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bérard (entrepôt des Docks stéphanois) 6

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'APPROVISONNEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 55, rue Quincampoix, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en avril. — *Durée de la Société :* 25 ans. — *Objet de la Société :* L'achat, la vente et la fabrication, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, de tous produits alimentaires et autres, et, en général, toutes opérations commerciales et industrielles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rousselle, Georges Parrizot, Charles Parrizot. 7

SOCIÉTÉ CORPORATIVE DE

L'APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL DES CHARCUTIERS DE FRANCE

Siège social : 10, rue Sauval, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs. — *Assemblée générale* en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jaglin. 8

CLERGET ET Cie

FABRIQUE DE PATES ALIMENTAIRES
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social à Vesoul

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des porteurs de 5 actions.

Gérant : M. J. Clerget. 9

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE MAISON L. RILHAC,
MONOPOLE DE LA VENTE A ROUEN
DES PRODUITS FÉLIX POTIN

Siège social : 10, rue du Bec, Rouen

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du fonds de commerce de produits alimentaires tenu par M. Rilhac. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 6 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Carré, notaire à Rouen. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 70 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aleuspach, Delaforge, Rilhac.
Commissaire : M. Dureau. 10

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'APPROVISIONNEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 136, rue d'Allemagne, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. dont 250 entièrement libérées, remises en représentation des apports et 150 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations se rattachant à l'achat la fabrication et la vente des saindoux, salaisons et tous autres produits alimentaires et industriels. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 14 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Chauvelot, H. Clinchaut, M. Porcherot.
Commissaire : M. P. de Lameigné. 11

DOCKS DE L'AUBE ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES TROYENS

COMPTOIR GÉNÉRAL D'ALIMENTATION
ET D'APPROVISIONNEMENT DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue de la Monnaie, Troyes

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr. chacune, nominatives et libérées. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à dater du 30 juin 1898. — *L'objet de la Société* est la fabrication, comme l'achat et la vente de toutes sortes de produits alimentaires. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Huez, notaire à Troyes. — *L'assem-*

blée générale a lieu chaque année dans le courant du mois de septembre. — *Le paiement* des coupons se fait par semestre, 1er janvier et 1er juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 65 0/0 aux actionnaires; 25 0/0 aux administrateurs; 10 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Meyer.

Membres : MM. E. Meyer, A. Verdelet, E. Pelletier, M. Chaussin, E. Boulanger.

Secrétaire : M. E. Boulanger.

Commissaires : MM. L. Meyer, A. Dauphin. 12

DOCKS FORÉZIENS DE L'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Michelet, Saint-Etienne

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 21 octobre 1898. 13

FERDINAND FERRAND & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 94, cours Gambetta, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués nets
1889-90.	»	25
1890-91.	»	25
1891-92.	»	25
1892-93.	»	25
1893-94.	»	35
1894-95.	650	35
1895-96.	750	50
1896-97.	900	50

Durée de la Société : 15 ans, à dater du 15 mai 1886. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de pâtes alimentaires et toutes opérations industrielles et commerciales qui dérivent de cette fabrication. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Depardon, à Lyon. — *Assemblée générale* 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus des bénéfices : 20 0/0 au gérant; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Silvin, Colard, Canavy.

Administrateur-gérant responsable : M. Ferdinand Ferrand. 14

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE

Siège social : 12, rue Geoffroy-Langevin, Paris

NOTICE

Durée de la Société : 99 ans, à dater du 7 octobre 1896. — *Acte* sous seing privé. — *Objet de la Société :* Production de toute l'alimentation, boulangerie, conserves, pâtes, etc. — *Assemblée générale* de juin à octobre. 15

SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS ALIMENTAIRES & HYGIÉNIQUES HÉLIOS

Siège social : 199, rue Marcadet, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la production, l'achat et la vente de tous produits alimentaires hygiéniques, ainsi que l'achat et l'exploitation de tous brevets, marques et procédés s'y rattachant. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 27 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 20 0/0 à la direction et au personnel; 20 0/0 au Conseil d'administration; le solde, aux actionnaires.

Observations : Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 1er mars à l'effet de statuer sur une proposition d'augmentation du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baillet, Hesse, Silz. 16

SOCIÉTÉ FARINE LACTÉE HENRI NESTLÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vevey (canton de Vaud)

NOTICE

Capital social. Deux millions de francs, divisés en 400 actions nominatives de 5.000 fr. chacune, entièrement libérées. — *Titres :* actions nominatives. — Société constituée en 1875. Durée : 20 ans. — *Objet* : La fabrication de la farine lactée et du lait condensé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Monnerat, E.-Louis Roussy, Auguste Mayor. 17

SOCIÉTÉ ANONYME D'ALIMENTATION

A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 1, rue Albert, à Nice

NOTICE

Le capital social **ne peut être inférieur à cent cinquante mille francs. —** ***Usine et entrepôts :*** **Chemin de la Madeleine. —** ***Assemblée générale*** **en juin.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Corgery. 18

SOCIÉTÉ D'ALIMENTATION ÉCONOMIQUE

Siège social : 35, rue Mercière, à Lyon

NOTICE

Le capital social **est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr.** 19

SOCIÉTE ANONYME DES

ENTREPOTS DU ROULE

Siège social : 2, rue du Roule, Paris

NOTICE

Capital social : **Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. —** ***Objet de la Société*** **: Commerce d'alimentation. — Société formée le 17 avril 1897. —** ***Assemblée générale*** **en septembre.** 20

SOCIÉTÉ ANONYME ÉCONOMIQUE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue du Faubourg-Fléchambault, à Reims

NOTICE

Le capital social **est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. —** ***L'objet de la Société*** **est la fabrication, l'achat et la vente de toutes sortes de produits alimentaires. —** ***La durée de la Société*** **est de 38 ans, à partir du 1er juillet 1898. —** ***L'acte constitutif*** **a été reçu par Me Lefèvre, notaire à Reims.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mauger, Festor, Andreucceti.
Commissaires : MM. Maurey, Laplanche. 21

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉTABLISSEMENTS B. MIELLE ET Cie

Siège social : 3, rue de l'Hôtel-de-Ville Châlons

NOTICE

Le capital social **est de quatre cent vingt-cinq mille francs, divisé en 850 actions de 500 fr., dont 454 entièrement libérées et 396 libérées de 250 fr. —** ***L'objet de la Société*** **est l'exploitation de tous fonds de commerce d'épicerie, la fabrication et la vente de tous produits alimentaires, vins et spiritueux. —** ***Durée de la Société*** **jusqu'au 31 mai 1938. —** ***L'acte constitutif*** **a été reçu par Me Petrot, notaire à Châlons.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mielle, Létandart, Delor, E. Rapinat, C. Changé.
Commissaires : MM. F. Le Conte, A. Bittel. 22

SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET FABRICATION DES PRODUITS

ALIMENTAIRES ET SURALIMENTAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Saint-Marc, Paris

NOTICE

Le capital social **est de trois cent soixante-quinze mille francs.**

Fondateur : M. Bernard. 23

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, cours Lafayette, Lyon

NOTICE

Le capital social **est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. —** ***Parts de fondateur :*** **600 fr. —** ***L'objet de la Société*** **est le commerce de l'alimentation de tous objets qui s'y rattachent. —** ***La durée de la Société*** **est de 30 ans, à partir du 26 décembre 1898. —** ***L'acte constitutif*** **a été reçu par Me Vacher, notaire à Lyon. —** ***Assemblée générale*** **en décembre, elle se compose des actionnaires porteurs de 25 actions.**

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 aux parts de fondateur ; 10 0/0 aux administrateurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dussert, Denis, Randy, Pitiot, J. Béras, Bally.

Commissaires : MM. Mounier, Baratin. 24

SOCIÉTÉ MODERNE D'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue de la République, à Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent cinquante mille francs, divisé en 15.500 actions de 100 fr. 25

SOCIÉTÉ DES MAGASINS DU CASINO ET ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES D'ALIMENTATION DE SAINT-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

GUICHARD-PERRACHON ET Cie

Siège social :
5, rue des Jardins, à Saint-Étienne

NOTICE

Le capital social est de un million de francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 3 août 1892. 26

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'ALIMENTATION

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DU TAPIOCA UNIVERSEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10 et 12, av. Sainte-Marie à Saint-Mandé (Seine)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'acquisition et la continuation de l'exploitation industrielle et commerciale de l'usine et magasin à Saint-Mandé et notamment des marques : *le Tapioca universel, la Chicorée Frugier et le Chocolat J. Fabre et Cie ;* la vente à la commission en gros et en détail ; l'exploitation de l'usine tapioca, 160, quai Jemmapes, à Paris, et généralement toutes opérations industrielles et commerciales pouvant se rattacher au genre d'industrie et de commerce sus-indiqués. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 18 mai 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Lefebvre, notaire à Valenciennes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Boudon, Louis Fichet, G. Frugier.

Commissaire : M. Belletrud. 27

SOCIÉTÉ TRANSVAALIENNE D'ALIMENTATION

THE FRENCH GROCERY LIMITED

Siège social : rue Saint-Denis, 224 Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 5.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts :* 1.200 donnant droit à 15 0/0 dans les bénéfices. — *Revenu :* 100 fr., 1re année d'exercice. — *Durée de la Société :* Du 17 novembre 1896 au 17 novembre 1916. — *Objet de la Société :* Vente au Transvaal de tous produits d'alimentation. La Société peut faire toutes opérations commerciales par la suite. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 du capital versé ; le surplus : 15 0/0 aux parts bénéficiaires ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Aubert.

Membres : MM. L. Javey, Boulanger, Briess et Dutilleux.

Commissaire des comptes : M. Lemonier.

Directeur : M. A. Charpiat, à Johannesburg. 28

BISCUITS

BISCUITERIE LÉON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, à Maison-Alfort (Seine)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr., nominatives. — *Parts de fondateurs* : 200. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 26 décembre 1898. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de biscuits, de tous produits alimentaires de dessert ou autres. Et toutes opérations quelconques s'y rattachant. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du conseil ; sur l'excédent, 5 0/0 d'intérêt aux actions ; et le solde : 60 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gamby, Courtine, Mirand, Mignard.

Commissaires : MM. Belbarbe, E. Früh. 29

SOCIÉTÉ DES BISCUITS OLIBET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, quai de Suresnes à Suresnes (Seine)

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 40.000 actions de 100 fr., entièrement libérées — *Parts de fondateurs* : 20.000 — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des biscuits et de tous produits similaires ou alimentaires, l'exploitation du fonds de commerce et de fabrication de biscuits, établi à Suresnes (Seine), quai de Suresnes, 45. L'acquisition, la création et l'exploitation de tous autres fonds de commerce, de fabrication et de vente de biscuits, ainsi que tous autres produits similaires ou alimentaires. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet de la Société ci-dessus défini. — Les opérations sociales sont, quant à présent, expressément limitées pour la France continentale, aux départements suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Loiret, Loir-et-Cher, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Somme, Vosges, Yonne. Les opérations sociales pourront aussi être exercées partout ailleurs, en France et à l'étranger, à la condition de respecter les conventions faites avec la Société des fabricants de biscuits réunis de Talence. — *La durée de la Société* est de 75 ans à partir du 11 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° Un vingtième, soit 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve exigé par la loi ; 2° une somme pouvant être proposée par le Conseil d'administration, et acceptée par l'assemblée générale et qui sera portée à un fonds d'amortissement du prix d'achat du fonds de commerce et du matériel ; 3° la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende de 5 0/0 sur le capital versé de leurs actions ; 4° la somme qui sera fixée par l'assemblée générale pour payer les primes de remboursememt qui pourraient être allouées aux obligations, en exécution des conditions stipulées lors de leur émission. Sur le surplus des bénéfices, après ces prélèvements opérés, il sera attribué 4 0/0 au Conseil d'administration en exercice pour être répartis entre ses membres suivant ce qu'ils aviseront d'accord entre eux. Sur l'excédent, il sera prélevé une somme nécessaire pour servir aux actions, sur le capital versé, un second dividende de 2 1/2 0/0. Le solde, s'il en existe, sera réparti comme suit : 50 0/0 aux actions par égale part ; 50 0/0 aux 20.000 parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Cédié.

Membres : MM. Jarnieux, Chauveau, Charpentier, Walter, Dubrujeaud, Olibet.

Commissaires : MM. Caron, Thuillier, Vimard. 30

MANUFACTURE LYONNAISE DES BISCUITS GERMAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 86, route de Genas, Lyon

NOTICE

Le capital social est d'un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des biscuits et autres produits similaires. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 30 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lombard-Morel. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 pour l'amortissement des immeubles et du matériel ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 13 0/0 pour les direc-

teurs, sous-directeurs ou autres mandataires du Conseil d'administration ; le solde, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM J.-B. Germain, H. Germain, Jacquemin, Grange, Lansade.

Commissaire des comptes : M. Vaganey. 31

COMPAGNIE FRANÇAISE DES ÉTABLISSEMENTS SCAPINI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
38, boulevard de Strasbourg, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs, divisé en 850 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des biscuits dits « Biscuits milanais Scapini » et de toutes pâtes fraîches ; et généralement la fabrication et la vente de tous produits alimentaires français ou étrangers. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 30 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Kastleg, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le solde ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Butin, Oudiette, Scapini, Tenaillon, Warnier.

Commissaires : MM. Fiévet, Brasset. 32

BOULANGERIE — MEUNERIE

BOULANGERIE-PATISSERIE ANTIDIABÉTIQUE DU PAIN FOUGERON

FOUGERON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 30, rue Saint-Augustin, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille six cents francs divisés en 400 actions de 187 fr. 50, libérées de moitié, — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateur* : 600. — *Durée de la Société* : 10 ans, à partir de septembre 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente d'un genre de pain et de divers gâteaux anti-diabétiques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me E. Dusapt, Cormeilles-en-Parisis (Seine-et-Oise). — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme de 18.750 fr. pour l'amortissement des actions ; le surplus, aux actions et aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Merceron, Charlot, Royer, Raverat, Cosson.

Directeur-gérant : M. P. Fougeron. 33

PAIN DE PARIS, MOUNIÉ & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
36, rue de Meaux, Paris

NOTICE

Capital social : Cent trente mille francs, divisés en 1.300 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 20 juin 1891. — *Objet de la Société* : Opérations industrielles qui se rattachent à la transformation du blé en farine et de farine en pain. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Batardy, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chauvelot, Lainé, Bouchot, Leclert, Dayez et Tricart.

Directeur-gérant : M. Mounié. 34

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DE BOULANGERIE

Siège social - 32, rue de Chazelles, à Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs.

Fondateur : M. André du Homme de Sainte-Croix. 35

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE MEUNERIE ET DE PANIFICATION

SYSTÈME SCHWEITZER

Siège social : 1, rue de Méhul, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Obligations* : 400 obligations de 500 fr., amortissables en 20 ans. — *Cours moyens des actions :* 600 fr. en 1897, 800 fr. en 1898. — *Cours moyens des obligations :* 500 fr. en 1898. — *Durée de la Société* : 30 années, à dater du 15 juillet 1897. — *Objet de la Société* : La construction, la vente et l'exploitation de tous appareils de meunerie et de boulangerie du système Schweitzer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris.

Dividendes : Pour le 1er exercice 1897-1898 clos au 31 mars 1898, il a été distribué 6 0/0 aux actions et 500.000 fr. en titres ont été mis à une réserve spéciale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 65 0/0 aux actionnaires ; 5 0/0 à la direction ; 35 0/0 au personnel (employés et ouvriers).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Le Bon-Desmottes.

Membres : MM. Jean de Charmasse, Borin-Fournet, J. des Georges, André Schweitzer.

Commissaires : MM Lallour, de Paleville. 36

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE MEUNERIE-BOULANGERIE

SYSTÈME SCHWEITZER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *L'objet de la Société* est l'exploitation à Lyon, dans le département du Rhône et la banlieue de Lyon, de meuneries, boulangeries du système Schweitzer. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 16 septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chardiny, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se réunit à date indéterminée ; elle se compose des porteurs de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêts au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 5 0/0 à la disposition du Conseil pour la direction et le personel ; 55 0/0 aux actions ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Alfred de Poncins.

Administrateur-délégué : M. Borin-Fournet.

Membres : MM. comte Raoul de Butler, A. des Georges, L. Glénard, Anatole Sauzey, J. Schweitzer.

Commissaires : MM. H. de Villaine, H. Béthenod. 37

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE MEUNERIE-BOULANGERIE

SYSTÈME SCHWEITZER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Marsollier, à Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 20.000 actions de 100 fr., dont 8.000 entièrement libérées et 12.000 libérées de 25 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *Parts de fondateur* : 5.000. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente du pain à Paris et dans le département de la Seine. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 28 mars 1898. — *L'assemblée générale* se compose des actionnaires porteurs de 100 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le solde : 70 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateur ; 6 0/0 au Conseil d'administration ; 4 0/0 à la Direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le Dr Colin, Jean de Charmasse, André Schweitzer.

Commissaires : MM. le vicomte Goupy de Beauvolers, de Cambry. 38

SOCIÉTÉ ANONYME

GRAINS & FARINES DE LA LOIRE

MAISONS VÉROTS RÉUNIES

Siège social : Saint-Étienne

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., dont la moitié versée. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *L'objet de la Société* est le commerce des grains, farines et matériaux de construction. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 17 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Sallière, notaire à Saint-Etienne. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle est composée des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; une somme fixée pour l'amortissement ; l'excédent, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à la direction ; 5 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actionnaires ; 5 0/0 à une réserve spéciale destinée à l'amortissement du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Verots, J. Verots, A. Verots, G. Pointe.

Directeur-général : M. V. Verots. 39

CHOCOLATS — CONFISERIE

CHOCOLAT LOMBART

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 75, avenue de Choisy, à Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1894. — *Objet de la Société :* L'acquisition et l'exploitation de la fabrique de Chocolat de M. Lombart, et toutes opérations s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* 4e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Joseph Bebin. 40

LA CHOCOLATERIE DE L'UNIVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue de Bonnal, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt-cinq mille francs. Constituée le 30 janvier 1897.

Observations : Le 20 avril 1898, 250 actions de cette société ont été vendues sur une mise à prix totale de 125 fr. 41

CONFISERIE NOUVELLE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, boulevard de l'Est Le Raincy (Seine-et-Oise)

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 2 juin 1898. 42

MANUFACTURE LYONNAISE DE CONFISERIE

(PRODUITS NOGUIER-VIENNOIS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 73 et 175, Grande Rue-Guillotière, à Lyon

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 19 septembre 1898. 43

CHOCOLAT DEVINCK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue des Mathurins, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. et qui ne sont pas cotées, ni en bourse, ni en banque. — *La durée de la Société* est de 30 années. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente du chocolat Devinck. — *L'acte constitutif* de la Société a été dressé par Me Bertrand, notaire à Paris, le 27 avril 1889. — *L'assemblée générale* a lieu dans le premier semestre. — *Les coupons* sont payables au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme à fixer par l'assemblée pour la constitution d'un fonds de prévoyance ; 6 0/0 aux actions à titre d'intérêt ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

Observations : Cette Société a été constituée par un apport de 970.000 fr. représentant une usine, avec le matériel, deux magasins de vente au détail et le fonds de commerce ; 30.000 fr. ont été souscrits en espèces à titre de fonds de roulement. — Les actions de cette Société ne sont pas dans le public et sont toutes dans la famille Eugène Pereire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eugène Pereire.

Les fondateurs de la Société sont : MM. Eugène Pereire ; Halfon, administrateur de la Compagnie transatlantique ; Cahen-Strauss, Théophile Cloquemin et Lepape, de la Compagnie générale transatlantique ; Guiblin, directeur de la papeterie de Ballancourt et MM. Weber et Dumont. 44

RÉGLISSERIE DAUPHINOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quartier de Jappe-Renard, Valence

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des réglisses, de leurs dérivés et de tous autres articles de bonbonnerie. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 23 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bonnet, notaire à Valence.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Giraud.

Membres : MM. J. Thomas, P. Mazet, P. Tézier, A. Tézier.

Commissaires des comptes : MM. G. Berger, A. Lacour.

Directeur : M. Combe. 45

COMPAGNIE FRANÇAISE DU MALT KNEIPP

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, boulevard Sébastopol Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr., sur lesquelles 818.750 ont été versés. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Obligations :* 300 obligations 5 0/0 de 500 fr., amortissables en 25 ans. — *Parts de fondateurs :* 50. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir du 7 août 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Faudave, notaire à Blois. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente, en France, ainsi qu'en Algérie, du Malt torréfié (café malt), fabrication surveillée par l'abbé Kneipp, pour contrôler les principes d'hygiène qu'il recommande. — *Assemblée générale* en juillet ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 50 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 aux directeurs ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lefebvre, Aust, Besnard, Renard, Coutant.

Commissaire : M. Gasser.

Directeur : MM. Robin à Blois, M. Galtier à Paris. 46

CONSERVES

COMPAGNIE DE CONSERVATION DES VIANDES & PRODUITS ALIMENTAIRES A L'ÉTAT FRAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Cuvier, Agen

NOTICE

Assemblée générale en avril. 47

COMPAGNIE DES PRODUITS CIBILS, A ANVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, représentés par 14.000 actions de priorité de 250 fr., amortissables par 500 fr. Il est en outre créé 14.000 actions de dividende sans désignation de valeur. La Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions au porteur. — Société constituée le 30 janvier 1895. *Durée :* 30 ans. — *Objet :* L'exploitation du domaine de Descalvados, province de Matto-Grosso, au Brésil, cette exploitation consistant dans l'élevage, l'engraissage, l'abattage, l'achat et la vente du bétail ; la fabrication des produits Cibils, de l'extrait de viande, de bouillon, peptones, viandes salées, séchées et conservées, suif, graisse, cuirs, et tout ce qui se rapporte à cette industrie, rien excepté. La Société peut agrandir ce domaine. Elle peut explorer le sous-sol. — *Assemblée générale :* le 4e mardi de juin, à 2 heures 1/2, à Anvers, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve : 6 0/0 de dividende sur le montant versé des actions de priorité ; 10 0/0 pour amortir, par voie de tirage au sort, les actions de priorité à 500 fr., 20 0/0 à titre de deuxième dividende aux actions de priorité ; 5 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 65 0/0 aux actions de dividende, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron A. de Steenhault.

Membres : MM. Jaime Cibils Buxareo, Jules Carlier, François Empain, Alexis Mols, Zénon Glorieux, L. Favresse.

Commissaires : MM. G. Henroz-Puissant, G. Schoenfeld. 48

COMPAGNIE DES PRODUITS KEMMERICH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Sept millions de francs, divisés en 14.000 actions de 500 fr. — *Titres :* actions au porteur. — Société constituée le 4 novembre 1884, modifiée le 27

novembre 1890, le 2 avril 1894. — Durée : 30 années à partir du 1er octobre 1890. — *Objet* : Achat, élevage, engraissage et abatage de bétail d'Amérique, fabrication de l'extrait de viande, de bouillons, peptones, viande salée, séchée, conservée, suif, graisse, cuir et tout ce qui se rapporte à cette industrie ainsi qu'à la réalisation de ces produits.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 20 0/0 au docteur Edouard Kemmerick ; 10 1/2 0/0 à M. Walther Gilbert ; 9 1/2 0/0 aux délégués comptables ; 10 0/0 au Conseil d'administration et aux commissaires ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri-Albert de Bary, Hugo Hultz, Alfred Havenith, Y. Lynen, F.-W. Berck, Ernesto Tornquist, J. Kade.

Commissaires : MM. Henri Mestler, Jos van Tricht. 49

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS ARSÈNE SAUPIQUET

Siège social : Nantes (Loire-Inférieure)
Maison à Paris : 30, rue Montmartre

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, divisés en 2.300 actions de 500 fr., libérées, au porteur. — *Les titres* sont cotés à la bourse de Nantes. — *Obligations :* 833. — *Taux d'émission :* 300 fr. — *Revenu :* 15 fr. — *Parts :* 1.000 au porteur.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués	Cours moyens des obligations
1891. .	450 »	22 90	»
1892. .	350 »	15 »	»
1893. .	250 »	»	»
1894. .	250 »	»	300
1895. .	300 »	25 »	300
1896. .	350 »	33 »	300
1897. .	»	»	»
1898. .	»	»	»

Durée de la Société : 30 ans. — *Objet de la Société :* Acquisition, création, cession, vente et exploitation de tous établissements de conserves alimentaires, de pêcheries et comptoirs de vente, opérations industrielles et commerciales se rattachant à ces entreprises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Boulay, à Nantes. — *Assemblée générale* en août. — *Paiement* des coupons, au siège social, en septembre.

Répartition des bénéfices : Après amortissement de 10 0/0 sur la valeur du matériel et des frais de premier établissement et de 5 0/0 sur la valeur des immeubles, les bénéfices sont répartis comme suit : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 au capital-actions ; le surplus est ensuite divisé comme suit : 62 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux 1.000 parts ; 8 0/0 au personnel, employés et ouvriers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Donatien Roy.

Membres : MM. Saupiquet, administrateur-directeur ; B. Puget et G. Thubé, administrateurs délégués ; Dubreuil, Marc-Cassé, U. de Portzamparc, A. Devigny.

Commissaires des comptes : MM. F. Fourcade, arbitre de commerce, et G. Guillemet, agent de change, à Nantes.

Directeur : M. Arsène Saupiquet. 50

FABRIQUE ANVERSOISE DE CONSERVES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, représentés par 500 actions de 1.000 fr., et 60 actions de jouissance de 1.000 fr. Le capital peut être augmenté. — *Titres :* actions au porteur. — Société constituée le 28 septembre 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication et commerce de toutes espèces de conserves alimentaires. — *Assemblée générale* : le 3e samedi de juin, à 3 heures de relevée, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 de dividende aux actions de capital ; le surplus : entre les actions de capital et de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joseph Vermeulen, John Vermeulen, Frédéric Speth, Georges Wiethas.

Commissaire : M. G. Kort, Gensens.

Directeurs-gérants : MM. Louis Marlait, Charles Bastin, H. Hueller. 51

SOCIÉTÉ ANONYME DE LAS PALMAS

Siège social : 14, rue Sainte-Cécile, Paris

Usine à Alicante (Espagne)

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts bénéficiaires* de fondateurs : 40. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de décembre 1892. — *Objet de la Société :* Commerce de tous produits du sol, plus spécialement conserves alimentaires produites à l'usine d'Alicante (Espagne). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale

usqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; sur le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au personnel ; l'excédent, deux tiers aux actions et un tiers aux parts de fondateurs. 52

COMPAGNIE MAGGI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, boulevard Bourdon, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., libérées entièrement. — *Les titre* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de juillet 1897. — *Objet de la Société :* La fabrication, l'achat et la vente de produits alimentaires, pour la France, la Belgique et leurs colonies. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bodmer, Ch. Cambefort, G. Dambmann, E. Hentsch, J. Maggi, A. Rubel, E. de Sinçay, H. Stoll. 53

SARDINES " UNION BRETONNE "

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue des Mathurins, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une usine en Bretagne pour les conserves de sardines. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 10 décembre 1896.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Pereire, Salomon, Halfon, F. Renchet. 54

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DE SARDINES A L'HUILE CONSERVES ALIMENTAIRES

ET AUTRES PRODUITS

Siège social : 6, cours Tournon, Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 24 mars 1896. 55

SOCIÉTÉ BRETONNE DES

CONSERVES FRANÇAISES POUR L'ARMÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Usine de Saint-Brieuc

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs. — *Diverses modifications* ont été apportées aux statuts par l'assemblée générale du 27 juin 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le vicomte Le Gualès de Mozaubran. 56

LES CONSERVES DE CHOLET GRIFFON PAPILLON & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue des Vieux-Greniers Cholet (Maine-et-Loire)

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 23 juin 1895. 57

SOCIÉTÉ DES CONSERVES DE VOLAILLES DE BRESSE EN GELÉES ET AUTRES PRODUITS SIMILAIRES

ALBERT PASQUIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : faubourg de Mâcon, Bourg

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisés en 100 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des conserves de volaille de Bresse en gelées et de tous produits similaires constituant cette industrie. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 27 mars 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Brissaud, notaire à Bourg. — *Assemblée générale* en mai; tous les actionnaires en font partie.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Godinet, Couvert, Lair. 58

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

CONSERVES DE VIANDE POUR L'ARMÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Moulins

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs, libérées de 25 francs. — *Parts* de fondateur : 1.900. — *L'objet de la Société* est la fabrication des conserves de viande de bœuf pour l'armée et le commerce, et en général la fabrication de toutes autres espèces de conserves. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 30 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fustier, notaire à Moulins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêts aux actions; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le commandant P. Boutal, Darfour, L. de La Chauvinière, E. de La Couture, A. de Lagarde, baron M. le Febvre, C. Pejoux, A. Ruault, G. Saléta, G. Seuillet.

Commissaires : MM. A. Bessay, P. Grand-Pacha. 59

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : section de Bregelle, Besançon

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs, divisés en 900 actions de 100 fr., dont 500 entièrement libérées et 400 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des conserves alimentaires de toute nature et généralement toutes les opérations commerciales et industrielles se rattachant à cette industrie. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 7 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bosq, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; une réserve d'amortissement et de prévoyance qui sera fixée par l'Assemblée générale ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 à M. Giordani, fondateur ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Bresilley, E. Perrin, G. Beucler, J.-B. Giordani, L. Jeaunay.

Commissaire : M. Mitanchey. 60

THE RIVIERA SUPPLY STORES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, rue d'Antibes, Cannes

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisés en 4.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *L'objet de la Société* est le commerce et la vente de l'épicerie, denrées coloniales, conserves alimentaires, etc., etc. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 15 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Colle, notaire à Cannes. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Priest, C. Folkett, W. Folkett, A. Braud, G, Russel, A. Champendal, V. Karcher, H. Lumbert.

Commissaire : M P. Encontre. 61

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

L'ALLIANCE DU XVIIe ARRONDISSEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

Siège social : 32, rue Laugier, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante francs, divisé en 22 actions de 25 francs.

L'objet de la Société est l'achat, la fabrication et la manutention de toutes denrées, marchandises et objets destinés aux besoins des sociétaires. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 15 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Michelez, notaire à Paris. — *Assemblée générale* en février et août ; elle se compose de tous les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Lengrand, J. Volozan, A. Profichet, H. Prigeant, J. Deranion.

Commissaires : MM. E. Theneaux, G. Deranion A. Laligant. 62

L'ARDENNAISE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANONYME
DE CONSOMMATION
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social, à Signy-l'Abbaye (Ardennes)

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 200 parts de 50 fr., libérées du dixième.

L'objet de la Société est l'achat en gros de tous les objet de consommation de première nécessité, leur répartition aux associés et la vente aux non associés.

La durée de la Société est de 99 ans à dater du 25 décembre 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. H. J. L. Edouard, A. Génin, A. Goulard. 63

L'AVENIR DE PLAISANCE

SOCIETÉ CIVILE ET COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 13, rue Niepce, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante francs, divisé en 3.693 actions de 50 fr.

L'objet de la Société est de fournir à ses associés des produits et marchandises de bonne qualité au prix le plus réduit possible.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 26 juillet 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Meunié, notaire à Paris.

Assemblée générale 3e dimanche de juin et de décembre ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve ; 85 0/0 aux sociétaires au prorata de leur consommation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mouthet, Flos, Birck, Richard, Caron, Warnier, Herbier, Reinond, Martin, Gadebois, Roble, Bénard, Jacquemin, Riot.

Contrôleurs : MM. Rostan, Sigrist, Bougniau, Bourgeat, Bosquet, Clochez, Cormières, Serre, Stéfani, Laugé, Faure, Petit, Gourdon. 64

AVENIR SOCIAL

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 17, rue des Ursulines, Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Cette Société fondée en 1870 a été reconstituée par acte notarié, en date du 10 mars 1890. 65

LA BELLEVILLOISE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE
DE CONSOMMATION

Siège social : 6, rue Henri-Chevreau Paris

NOTICE

Capital social : Six cent trente-mille sept cents francs, divisé en 6.307 actions de 100 fr., entièrement libérées.

L'objet de la Société est d'acheter en gros des objets de toute nature à leur source la plus directe et la répartition au comptant desdits objets entre les sociétaires et adhérents aux meilleures conditions possibles. 66

BOUCHERIE COOPÉRATIVE DE CARTIGNIES & ENVIRONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cartignies (Nord)

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 30 novembre 1898. 67

BOUCHERIE COOPÉRATIVE ÉCONOMIQUE DE BRUYÈRES

ET LES ENVIRONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruyères (Aisne)

NOTICE

Le capital social est de six mille francs ; il est divisé en 240 actions de 25 fr. ; ce capital pourra être porté à 10.000 fr., sans nouvelle délibération de l'assemblée générale. — *Les titres* sont nominatifs. — *L'objet de la Société* est de fournir au meilleur marché possible, à ses sociétaires, de la viande de très bonne qualité ; cependant les personnes étrangères à la Société pourront s'y approvisionner. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 14 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Carcelle, notaire à Bruyères et Montbérault.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : E. Taton, Charpentier, Baruelle, Piret, Housset, Devillers, Noullet-Damour, Leclère, Lebeau.

Commissaires : MM. Fanile, Blanchet. 68

BOULANGERIE COOPÉRATIVE DU CRECHET

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 1, rue Pasteur, Croix (Nord)

NOTICE

Le capital social est de deux mille cinq cents francs.
La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 30 novembre 1898. 69

BOULANGERIE COOPÉRATIVE DE BIENFAISANCE DE DAGLAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Daglan (Dordogne)

NOTICE

Le capital social est de quatre mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 18 décembre 1898. 70

BOULANGERIE COOPÉRATIVE DE NANGIS

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social, à Nangis

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 400 actions du 25 fr.

L'objet de la Société est de fournir aux adhérents le pain au prix le plus réduit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Hurtu. 71

COMMERÇANTS RÉUNIS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
EN COMMANDITE SIMPLE PAR PARTS
O. VALLETTE ET Cie

Siège social : 40, rue de Courtilhe, Paris

NOTICE

Le capital social est divisé en deux mille parts sans valeur nominale.

L'objet de la Société est de réunir les commerçants qui voudront faire l'escompte aux acheteurs au comptant et régler ces escomptes avec des bons de la Société représentant la valeur des achats.

La durée de la Société est de 20 ans, à partir du 1er juillet 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 95 0/0 aux porteurs de parts.

Gérant : M. Charles Octave Valette. 72

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION DE L'EST

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Siège social : 15, rue Philippe-de-Girard, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-neuf mille neuf cents francs, divisés en 2.796 actions de 25 fr., entièrement libérées
Les titres sont nominatifs et non cotés.

Année.	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1894.	25 »	7.41 0/0
1895.	25 »	8.51 0/0
1896.	25 »	9 0/0

Durée de la Société : 12 ans, du 1er avril 1893.
Objet de la Société : Achat de denrées en gros et répartition entre les membres de la Société.
Acte sous signatures privées.
Assemblée générale dernier dimanche d'avril.
Paiement des dividendes ou bonis au siège social.
Répartition des bénéfices au prorata des achats faits par chaque actionnaire.
Fonds de réserve entièrement constitué, 50.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Trauët, chef de bureau au contentieux de la Compagnie de l'Est.
Membres : Quinze.
Commissaires des comptes : Quatre.
Directeur : M. Jannin, employé principal au service de l'exploitation de la même Compagnie. 73

L'ÉCONOMIE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

Siège social, à Landreville (Aube)

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs.
La durée de la Société est de 20 ans, à partir du 10 décembre 1898.
Le capital social est de quatre mille cinquante francs, divisé en 81 actions de 50 fr., libérées du dixième. 74

L'ÉCONOMIE FRATERNELLE DU Ve ARRONDISSEMENT

SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSOMMATION A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 12, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est l'approvisionnement en commun de toutes les denrées et objets de consommation et leur partage entre les sociétaires.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 21 août 1897.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Morel d'Arleux, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Guyon, Poirier, Gorez, Bernonville, Plessis, Lafond, Klotz, Gauthier, Lasserre, Desavisse, Michel.

Commissaires : MM. J. Klotz, Bellier, Moriset, Delbos. 75

ÉPARGNE D'HENNEZEL-CLAIREL

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : aux Verreries de Claircy

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 200 actions de 50 fr. rapportant 5 0/0 d'intérêt. — *Obligations :* 150 de 100 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bourlette, Briançon, L. Brégy, Brulé-Clément, David, Debry, Fourny, Houel, Mathieu, Noyer, Regent.

Commissaire : M. A. Brégy.

Gérant : M. Grandhaye. 76

L'ÉCONOMIE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 29, rue des Gravilliers Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-quatre mille neuf cents francs, divisé en 498 actions, libérées du dixième. — *Observations :* Diverses modifications ont été apportées aux statuts par l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 1898. 77

LES FONDEURS RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : rue de la Verrerie à Châlons-sur-Marne

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, divisé en 200 actions de 100 fr. — *Assemblée générale :* 2e semaine de décembre. 78

LA FRATERNELLE DE VALENTIGNEY

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Valentigney

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-huit mille sept cent cinquante francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans à partir du 1er septembre 1897. 79

LA LABORIEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

Siège social : 144, rue du Chemin-Vert Paris

NOTICE

Le capital social est de soixante-huit mille six cents francs, divisé en 686 parts de 100 fr., libérées du dixième. — *L'objet de la Société* est l'achat en gros des objets de consommation de toute nature et leur répartition au comptant entre les sociétaires aux meilleures conditions possibles. — *La durée de la Société* est de 99 ans à partir du 27 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meunié, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cholot, Bachelier, Tony, Blondel, Radou, Delbart, Crévecœur, Gérard, Piau, Landreat, Roussel, Martin, Creton, Aubert, Deneriay.

Commissaires : MM. Morand, Moussez, Jallerat, Tisserand, Beck, Montrosset, Tourneur, Cognard, Ribemont, Jusot, Perride, Murat, Letombe, Boucot, Guélon. 80

LA MÉNAGÈRE AUXERROISE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANONYME DE CONSOMMATION
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 8, rue Fouche, Auxerre

NOTICE

Le capital social est de huit mille cent cinquante francs, divisé en 163 parts de 50 fr. — *L'objet de la Société* est d'acheter en gros et au comptant les produits d'alimentation et de consommation de toute nature et à les répartir entre ses membres. — *La durée de la Société* est de 10 ans à partir du 1er juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Roumet, notaire à Auxerre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Benjamin, Lasselin, Monin, Surier, Thomas, Dugravier, Forin, Nabères, Parigot, Pelcot, Tardif, Mailler, Vacoutat, Beauleau, Guénier. 81

LA MOISSONNEUSE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANONYME DE CONSOMMATION
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 32, rue des Boulets, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent quatorze mille huit cents francs, divisé en actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'acquisition en commun au comptant et aux meilleures conditions possibles de toutes marchandises, denrées et objets utiles à la consommation personnelle ou professionnelle des sociétaires et de leurs familles. — *La durée de la Société* est de 99 ans à partir du 11 mai 1897. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Godet, notaire à Paris. — *Assemblée générale* premiers dimanches de mars, juin, septembre et décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Camerman, Loubat, Delouche, Carillon, Petit, Duboys, l'Ecolier, Gateau, Roulin, Bernard, Péquignot, Stephan, Schnœblé, Dubernard, Chambard, Geist, Lagoutte, Manteaux, veuve Obier, Waechter Simon. 82

L'OUVRIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSOMMATION
A CAPITAL VARIABLE

Siège social : à Lépanges (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 200 actions de 50 fr. — *L'objet de la Société* est la vente de denrées alimentaires et d'objets d'épicerie et de mercerie. — *La durée de la Société* est de 3 ans à partir du 10 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vilmain, notaire à Bruyères (Vosges).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Lévêque, J. Much, A. Grosbillot, C. Kilfiger, C. Lecouanet, C. Léonard, N. Muller, A. George, C. Finot, I. Rieth, J. Redez J. Kuhn.

Commissaires : MM. L. Nourdin, A. Herry.
Directeur-gérant : M. G. Walroff. 83

L'OUVRIÈRE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANONYME
DE CONSOMMATION
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : Saint-Donat (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de mille cinq cent vingt-cinq francs, divisé en 61 actions de 25 fr. — *L'objet de la Société* est l'approvisionnement en commun des objets de consommation de toute nature. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 31 octobre 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cabus, H. Vassy, G. Bouvier, A. Tardy, P. Revol, L. Guiboud, J. Bert, H. Alliot, R. Donnet. 84

LE PROGRÈS

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

Siège social : 70 et 72, rue du Château à Tourcoing

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 1.000 actions de 150 fr. rapportant 5 0/0 d'intérêt. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Théry, notaire à Tourcoing.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Liagre, P. Assemaine, A. Duvillier, A. Desmarchelier, V. Ducoulombier, G. Delacroix. 85

LA RUCHE TROYENNE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CIVILE ET ANONYME
DE CONSOMMATION A CAPITAL VARIABLE

Siège social :
10, rue Coulommières, à Troyes

NOTICE

Le capital social est divisé en actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est de fournir à ses actionnaires

et adhérents tous les objets de consommation au prix le plus réduit.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 60 0/0 aux consommateurs, actionnaires et adhérents ; le solde aux réserves. 86

LA RUCHE DE SAINT-OUEN

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME COOPÉRATIVE
DE CONSOMMATION
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 11, rue des Épinettes, Saint-Ouen (Seine)

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs, divisé en 400 parts de 75 fr. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, la fabrication et la manutention de toutes denrées, marchandises et autres objets destinés aux besoins personnels des sociétaires et aux besoins de leur profession ou industrie si celle-ci n'est pas sujette à la patente. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 15 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dumarais, notaire à Saint-Denis (Seine).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Plain, Poulin, Modange, Cousin, Vachey, E. Zimmermann, Gozé, L. Joubert, Couny, Bouchet, Klipfel, Strobl, Pluchet, Vasseur, Grohin.

Membres suppléants : MM. L. Gauthier, Chopin, Solau, Couturier, Louvault, Naëder. 87

LA SOLIDARITÉ

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION
ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 5, rue Étienne-Marcel, Pantin (Seine)

NOTICE

Le capital social est de trente-huit mille huit cent cinquante francs, divisé en 555 actions. — *L'objet de la Société* est de procurer à chacun de ses coopérants, aux meilleures conditions possibles, toutes denrées ou marchandises. — *La durée de la Société*, qui était primitivement de 10 années, expirant le 1er avril 1890, a été prorogée de 15 ans, jusqu'au 1er avril 1905. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chauffriat, notaire à Pantin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 15 0/0 au fonds de développement et de prévoyance ; le solde sera réparti à tous les associés consommateurs proportionnellement à l'importance de leurs achats dans les magasins de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Steinmetz, Lainé, Ballhauser, Davizé, Hartdorn, Léglise, Malet, Blaser, Jurvillier, Monchy, Lorin, Mitaine, Dissart, Stock, Laurent, Schaeffer.

Commissaires : MM. Gredt, Gueusquin, Philippe, Kieffer, Charbonnel, Muller, Mathey. 88

LA SOLIDARITÉ D'HELLEMMES

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 267, rue Sadi-Carnot, à Hellemmes-lez-Lille

NOTICE

Le capital social est variable, il est actuellement de deux mille vingt-cinq francs, divisés en 9 parts de 225 fr. — *L'objet de la Société* est de fabriquer et de répartir entre ses adhérents le pain nécessaire à leur consommation et à celle de leur famille. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 29 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Granivin, notaire à Haisnes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. François Demodice.

Membres : MM. L. Lourme, J. Marcelos, A. Leruste, A. Duquesnoy, H. Lelen, C. Becu, H. Lalou. 89

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE BOULANGERIE D'EYMOUTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Eymoutiers (Haute-Vienne)

NOTICE

Le capital social est de quatre mille cinq cents francs, divisé en 180 actions de 25 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est de procurer aux adhérents le pain nécessaire à leur consommation au meilleur marché possible. — *La durée de la Société* est de dix ans, à partir du 7 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Thézard, notaire à Limoges.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Arist. Pradel.

Membres : MM. Abel Pradel, A. Magadoux, L. Duteiller, T. Barrière, L. Serru, P. Fietout, F. Tiquet, L. Roux, J. Pastier, A. Bonne, J. Cyne, L. Lagarde, J. Samy, L. Marsac. 90

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

DE CONSOMMATION DE L'EST ET DE P.-L.-M. A BELFORT

SOCIÉTÉ ANONYME

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : Belfort

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 14 avril 1898. 91

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE

CONSOMMATION DES MINEURS DE BÉZENET

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Bézenet

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 1.600 actions de 50 fr. — *Durée de la Société* : La Société qui arrivait à expiration à fin avril 1899 a été prorogée pour six ans, du 1er mai 1899 au 30 avril 1905. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Forge, notaire à Montmarault. 92

L'UNION DES FAMILLES

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 118 bis, route de la Révolte Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Le capital social est de douze mille cinq cents francs, divisé en 100 parts de 125 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est de fournir à chacun de ses coopérants, aux meilleures conditions possibles, toutes denrées et marchandises. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 11 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Son Dumarais, notaire à Saint-Denis (Seine). — *Assemblées générales* en février et août ; elles se composent de tous les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Morgeaux, Guiot, Descamps, Auburtin, Pignat, Fulgence, Souliman, Lamisse, Deslandres.

Membres : MM. Fournier, Leygues, Debats, Verdun, Reuvey. 93

L'UNION DES TRAVAILLEURS DU XIIIe ARRONDISSEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social :
139, rue de Tolbiac, Paris

NOTICE

Le capital social est de dix-sept mille francs, divisé en 340 parts de 50 fr. — *L'objet de la Société* est de fournir à ses associés des produits et marchandises de qualité vraie et de poids sincère. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 12 septembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meunié, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 85 0/0 aux actionnaires et adhérents ; 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à l'amortissement du matériel et 5 0/0 à une caisse de solidarité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Billig, Boizot, Boulin, Wernert, Fuhrer, Morizot, Riff, Pion, Brun, Métais, Refullier.

Commissaires : MM. Bonnard, Fournier, Fuzier, Henriquet, Irlande, Mollot, Picard. 94

UNION DES TRAVAILLEURS DU CHEMIN DE FER

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CIVILE DE CONSOMMATION ET DE PRÉVOYANCE

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : rue Racine, Tergnier, (Aisne)

NOTICE

Le capital social est de vingt-six mille quatre cent cinquante francs. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 25 août 1898. 95

LAIT — BEURRES — FROMAGES

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA FERMIÈRE D'ISIGNY

Siège social : 26, rue Montmartre, Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr., entièrement libérées au porteur. — *Obligations* : 500, sans valeur nominale. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir de mai 1897. — *Objet de la Société* : Le commerce des beurres et des œufs d'Isigny et autres, tant en France qu'à l'étranger, et éventuellement toute industrie ou commerce susceptible de produire des bénéfices à la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris. — *Assemblée générale* au 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessera lorsque le fonds de réserve aura atteint le 1/4 du capital social ; une somme suffisante pour fournir 4 0/0 aux actionnaires sur le capital versé ; 50 0/0 pour les administrateurs-délégués à titre de traitement ; 20 0/0 aux actions à titre de dividende ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration, qui en fera la répartition entre ses membres, comme il le jugera convenable.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joseph Plessis, Mathias Heinrich, Pierre Faivre.

Commissaire des comptes : M. Eugène Beguin.

96

SOCIÉTÉ DES FERMIERS NORMANDS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social à Bernières-d'Ailly (Calvados)

NOTICE

Capital social : Un million trois cent mille deux cents francs, divisés en 7.880 actions de 165 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir de mai 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication et le commerce des fromages en général et de tous autres produits de laiterie ou de leurs dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mauger, à Gournay-en-Bray. — *Assemblée générale* 1er trimestre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration, 10 0/0 au directeur de la Société et 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Franiçois Letalleur, Adolphe Prempain, Armand de la Morandais, Emile Landais, René Lami. A. Nangeot.

Directeur : M. Paul Vigniobaul. 97

HOLLANDIA

SOCIÉTÉ ANONYME NÉERLANDAISE POUR LA FABRICATION DE PRODUITS LACTÉS

Siège social : Molenbeek Saint-Jean, rue Simon, 5 à 9

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, représentés par 1.000 actions de 500 fr., dont 600 privilégiées et 400 ordinaires. — *Titres* : actions au porteur. — Société constituée le 23 avril 1895. — *Durée* : jusqu'au 30 avril 1920. — *Objet* : Fabrication et commerce de margarine, confectine, beurre, fromage, lait condensé, caséine, lactarine et de tous autres articles similaires. — *Assemblée générale* le 1er lundi de juillet, à 2 heures de relevée, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 10 0/0 aux directeurs ; 7 0/0 aux administrateurs ; 1/2 0/0 au commissaire ; 1/2 0/0 au fonds d'amortissement ; le reste à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Guillaume Hildesheim, Bernard-Cornelis-Johannès Loder, Oswald Bach.

Commissaire : M. Luppo Rijkens. 98

LE LAIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, faubourg Montmartre, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 1.250 actions de 100 fr., libérées de trois quarts. *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Parts de fondateurs* : 1.000 — *L'objet de la Société* est la stérilisation à froid du lait, de la crème et des matières nutritives analogues, l'acquisition de chevaux, bestiaux et généralement tous biens mobilisés nécessaires à cette industrie ; et la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à son objet. — *La durée de la Société* est fixée à 15 ans, à partir du 20

décembre 1897. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du mois d'avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; une somme destinée à l'amortissement du fonds social calculée de telle sorte que le capital puisse être complètement amorti dans le délai de 15 ans fixé pour la durée de la Société ; 5 0/0 au capital versé; le solde : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 35 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux propriétaires de parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-L. Clerc, P. Bonvallet, Ch. Mildé, F. Verken.

Commissaire des comptes : M. C. Rouy. 99

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LAITERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Vivienne, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf millions neuf cent quarante-sept mille cinq cents francs, divisés en 19.895 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, à la cote officielle et au comptant. — *Obligations* : 5.830 de 250 fr., remboursables à 300 fr. jusqu'en 1930 par tirages annuels en octobre; remboursement le 5 du même mois ; intérêt 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués	Cours moyens des obligations
1890. . .	317 37	20 »	284 92
1891. . .	205 69	20 »	286 31
1892. . .	229 53	16 »	289 94
1893. . .	235 55	16 »	304 76
1894. . .	243 48	16 50	304 61
1895. . .	259 59	16 50	306 50
1896. . .	240 08	163 »	06 85
1897. . .	212 13	16 »	307 98
1898. . .	»	12 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 13 mars 1881. — *Objet de la Société* : L'achat et la vente du lait et de ses dérivés, la fabrication et la vente des fromages et des beurres ; enfin la fabrication et la vente de tout ce qui a trait au commerce de la laiterie et de ses dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bacquoy-Guédon, à Paris. — *Assemblée générale* courant du 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à le réserve légale ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gailhard.

Membres : MM. Maison, Rayer.

Commissaires des comptes : MM. Risacher et Barthès. 100

LAITERIE DES FERMIERS RÉUNIS

(BLOT ET Cie)

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF ET EN COMMANDITE SIMPLE

Siège social: 54, boulevard Richard-Lenoir, Paris

NOTICE

Fonds social : divisé en parts de vingt-cinq mille francs. — *Obligations* : 15.385 obligations de 400 fr. 3 0/0, libérées et au porteur, émises à 310 fr., remboursables à 400 fr. jusqu'en 1944, par tirages annuels le 3 novembre ; remboursement, le 4 novembre ; intérêt 12 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre. — *Cours moyens* : En 1895, 323 fr. 79 ; en 1896, 288 fr. 66. — *Les titres* sont cotés à la bourse, à la cote officielle et au comptant. — *Objet de la Société* : Commerce du lait en gros, beurre et dérivés. — *Assemblée générale* au moins une fois par mois. — *Obligations* : 1er mai et 1er novembre provisoirement, 12, rue Vivienne, à la Société générale de laiterie.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'à la moitié du capital social; somme suffisante pour servir aux associés l'intérêt du capital versé, par chacun d'eux ; le surplus : 20 0/0 aux associés en nom collectif et 80 0/0 indistinctement, entre toutes les parts.

Directeur : M. Blot. 101

SOCIÉTÉ

DU LAIT FRANÇAIS PASTEURISÉ DU DOCTEUR AUTEFAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 3.000, donnant droit à 66 0/0 des bénéfices nets. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 20 mai 1893. — *Objet de la Société* : L'exploitation des procédés du Dr Autefage pour la conservation du lait et de la crème, et les préparations de boîtes et autres récipients destinés à les contenir, ainsi que l'emploi de tous autres procédés similaires. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Jacquier, E. Sénéchal de la Grange, E. Lyon. 102

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES LAITS PURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue d'Aumale, Paris
Usine à Neufchâtel-en-Bray
(Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts de fondateurs* : 150. — *Obligations* : 1.100 obligations de 500 fr., émises à 500 fr., remboursables en 30 ans ; intérêts 30 fr., payables par moitié, le 1er février et 1er août. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir de 1888. — *Objet de la Société* : Fabrication laits concentrés ou condensés, lait stérilisé (marque *Au Coq, Gallia*). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Prudhomme, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; l'excédent, 5 0/0 à la réserve légale ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux parts de fondateurs et 40 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président-Directeur : M. Jacques Escuyer,
Membres : MM. Louis Dior, Louis Blanchard, A. Rambeaux.
Commissaire des comptes : M. Gouzay. 103

LAITERIE DE LESCHELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs. — *Assemblée générale* en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Caffarelli. 104

SOCIÉTÉ DES CAVES ET DES PRODUCTEURS RÉUNIS DE ROQUEFORT (AVEYRON)

Siège social : Roquefort (Aveyron)

NOTICE

Capital social : Six millions cinq cent mille francs, divisés en 13.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs, au choix des actionnaires. — *Dividendes distribués* : En 1886, 20 fr. 80 ; en 1887, 45 fr. 50 ; en 1888, 37 fr. ; en 1889, 16 fr. 50 ; en 1890, 48 fr. ; en 1891, 33 fr. 60 ; en 1892, 29 fr. 05 ; en 1893, 36 fr. ; en 1894, 38 fr. 40 ; en 1895, 66 fr. 40 ; en 1896, 10 fr. ; en 1897, 25 fr. — *Durée de la Société* : 90 ans, du 1er janvier 1882 au 31 décembre 1971. — *Objet de la Société* : Exploitation de caves à fromages. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Acte sous signatures privées, déposé chez Me Arnal, à Saint-Affrique. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, à Roquefort, 1er juin.

Répartition des bénéfices : La réserve légale a été complétée, 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 13 0/0 aux employés ou aux directeurs ; 7 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. Arthur Roques, assisté de neuf membres.
Commissaire des comptes : M. Jean Bouisset.
Directeur : M. Pierre Massol. 105

SOCIÉTÉ BRETONNE DE STÉRILISATION DU LAIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40 bis, rue de Dinan, Rennes

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *L'objet de la Société* est la production et la vente du lait stérilisé et concentré ; la fabrication de tous produits accessoires, tels que crème, beurre et la vente de ces produits. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 9 décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bitouzé, notaire à Rennes. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au fonds d'amortissement, 5 0/0 aux actionnaires ; le solde : 20 0/0 aux parts bénéficiaires ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Nel, J. Salomon, H. Collet.
Commissaire : M. P. Surel. 106

SOCIÉTÉS DIVERSES

SOCIÉTÉ DES GRANDES

HUITRERIES & PÊCHERIES D'ARCACHON (GIRONDE)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 120, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *La durée de la Société :* 50 ans, à partir d'août 1896. — *Objet de la Société :* La continuation de l'exploitation industrielle et commerciale d'une usine de conserves alimentaires sise à Gujan-Mestras (Gironde), l'industrie ostréicole en général, l'achat, la vente, la production, l'élevage des huitres, tant en France qu'à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Motel, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre ; elle se compose des porteurs de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Dividende* en 1897 : 10 fr. 20.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 30 0/0 aux gérants ; 10 0/0 au conseil de surveillance ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. J. Saujeon, A. Daney, G. Brillouin.

Gérants : MM. Laroque frères. 107

SOCIÉTÉ ANONYME DE

MARGARINERIE DE TROISVILLES

Siège social : à la fabrique à Troisville

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs. — *Assemblée générale* en juin. 108

SOCIÉTÉ ANONYME DES

RIZERIES FRANÇAISES

Siège social : quai du Garage, à Graville-Sainte-Honorine, près le Havre (Seine-Inférieure)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr. 109

RIZERIE A VAPEUR DE CHOLON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de neuf cent soixante mille francs, divisé en 240 actions de 4.000 fr., entièrement libérées. — *Durée :* La Société a été constituée le 8 juillet 1885, pour se terminer le 31 octobre 1905. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vassal, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, 6 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 85 0/0 aux actions ; 5 0/0 au Conseil d'administration, 10 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Renard, L. Renard, E. Flachat, E. Cornu, A. Cornu, Baillargeau, Wallon, Mme veuve Spooner. 110

SOCIÉTÉ ANONYME DES

RIZERIES DU MIDI

Siège social : 1, place de la Bourse, Marseille

NOTICE

Usine : 312, avenue d'Arène. — *Production annuelle :* 25.000.000 de kilogrammes. 111

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE SAINDOUX ET DE GRAISSE RAFFINÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 188, rue Victor-Hugo, au Hâvre

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 9 ans 9 mois et 28 jours, à partir du 2 septembre 1896. 111 *bis*

LA PRÉVOYANTE

SOCIÉTÉ CIVILE COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

Siège social : 8, rue Sainte-Isaure Paris

NOTICE

Le capital social est de mille deux cent cinquante francs, divisés en 25 parts de 50 francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 26 juillet 1894.

111 *ter*

Sociétés d'Alimentation diverses sur lesquelles il nous a été impossible d'obtenir des renseignements suffisants pour établir une notice et qui ont refusé de répondre à notre demande de renseignements.

Nous pourrons fournir ces renseignements, malgré le mauvais vouloir de ces sociétés, dans l'édition de 1900.

SOCIÉTÉ D'APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS ET DÉBITANTS DE PARIS.

SOCIÉTÉ DE LA BOULANGERIE COOPÉRATIVE DE RIBEMONT.

SOCIÉTÉ DES FABRICANTS DE BISCUITS RÉUNIS à Talence-Bordeaux.

LAITERIE DU NORD, 191, boulevard de la Liberté à Lille (Nord).

SOCIÉTÉ DE L'ÉPICERIE OUVRIÈRE
11, rue Dumeuge, à Lyon (Rhône).

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE DE BOHAIN (Aisne)

BOUCHERIE COOPÉRATIVE DE DIVONNE-LES-BAINS (Ain).

L'ALLIANCE DES TRAVAILLEURS DE LEVALLOIS-PERRET, 50, rue Carnot, à Levallois-Perret (Seine)

COOPÉRATION COMMERCIALE AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS CIVILS (CAIRE ET C^ie^), 37, rue de Trévise, Paris.

LA RUCHE NANTAISE (Boulangerie coopérative)
29, quai de Versailles, à Nantes

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION ET DE PRÉVOYANCE DES GENS DE LETTRES ET ARTISTES, 26, Cité d'Antin, Paris.

BOULANGERIE ACTIONNAIRE, à Niort

LA LILASIENNE (Société coopérative de consommation), 15, rue du Quatorze-Juillet (Les Lilas)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PRODUCTION POUR LES FOURNITURES MILITAIRES, CIVILES ET ADMINISTRATIVES, 34, rue de Gentilly, Paris.

UNION DES TRAVAILLEURS D'ARCUEIL (Société coopérative de consommation), 22, rue Cauchy, à Arcueil-Cachan.

SOCIÉTÉ PIET ET C^ie^, 11, rue du Terrage, Paris

RIZERIE SAÏGONNAISE, 4, rue Catinat, à Saïgon.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION, 76 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris.

BOULANGERIE COOPÉRATIVE D'AULNOYE, à Aulnoye (Nord)

L'UNION AMICALE DU XV^e^ ARRONDISSEMENT
(Société coopérative)

L'UNION BATIGNOLAISE, 7, rue Lacaille, Paris.

BEURRES ET MARGARINES (Société belge pour la fabrication et la stérilisation des) (brevet Dubuisson) à Lacken (Belgique).

CHAPITRE II

ASSURANCES

INCENDIE

L'ABEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 57, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social de la Société est de douze millions, divisé en 12.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr., nominatives, cotées en bourse à la cote officielle (2e partie) et en banque.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	730 »	30 »
1890.	1.017 50	35 »
1891.	1.365 »	58 »
1892.	1.700 »	50 »
1893.	1.900 »	55 »
1894.	1.937 50	65 »
1895.	2.195 »	65 »
1896.	2.127 50	70 »
1897.	2.200 »	70 »
1898.	2.330 »	75 »

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 27 mai 1857. Elle était primitivement de 30 ans, mais elle a été prorogée en 1887 de 69 ans.

L'objet de la Société est l'assurance et réassurance contre l'incendie, l'explosion du gaz, de la foudre, des appareils à vapeur, de l'électricité, les risques locatifs, le recours des voisins et contre le chômage.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Blondel, notaire à Dijon, en 1857. L'assemblée générale a lieu en avril ou mai. Les bénéfices doivent être répartis de la manière suivante : 20 0/0 à la réserve et 80 0/0 aux actions.

L'assemblée générale de 1898 a augmenté le dividende de 5 fr., et a porté de 3 0/0 à 4 0/0 du bénéfice le prélèvement en faveur de la caisse de prévoyance des employés. Le solde créditeur de l'exercice 1897 a été de 1.718.220 fr.

Les coupons sont payés au siège social, en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vayson.
Vice-président : M. Rougeot.
Membres : MM. Cambray, secrétaire ; Beaudesson, Chereau, Cléríot, Darantière, Delaunay, Gayot, Givelet, Herbecq, Nicolas.
Censeurs : MM. Outters, Binard, Guibourg, Robert.
Directeur général : M. Armand Langlois.
Secrétaire-général : M. Coquillon. 134

L'AFRIQUE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE ET LES ACCIDENTS

Siège social : 13, boulevard Carnot, à Alger

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr., nominatives ; ces actions ne sont cotées ni en bourse ni en banque et se négocient par transactions amiables.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 7 mai 1887.

L'objet de la Société est les assurances contre l'incendie et les accidents.

L'acte constitutif a été fait par Me Brice, notaire à Alger. L'assemblée annuelle a lieu en mai ou juin, et les bénéfices doivent se répartir : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 pour servir d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 au directeur ; 80 0/0 aux actions. Jusqu'à l'entier amortissement des deux comptes de premier établissement et des commissions escomptées, il ne peut rien être distribué au delà de l'intérêt de 5 0/0.

Le cours des actions a varié de 50 à 250 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Tiné, président du Tribunal de commerce d'Alger.
Membres : MM. Médard-Warot, Auguste Legembre, Charles Grellet, Fréd. Bataille.
Censeurs : MM. Kohler et Fréd. Altairac.
Directeur : M. Keller, François. 135

L'AIGLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 44, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr., nominatives, et ces actions sont cotées en bourse à la cote officielle, au comptant. Les coupons sont payés en janvier et en avril au siège social.

Cours des actions et dividendes :

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1888.	—	175 25
1889.	—	195 87
1890.	—	197 91
1891.	—	239 59
1892.	—	239 59
1893.	—	218 75
1894.	—	239 59
1895.	—	239 59
1896.	—	239 59
1897.	7.000	250
1898.	6.200	210 »

La durée de la Société est de 50 ans, jusqu'en 1943. — *L'objet de la Société* est les assurances et réassurances contre l'incendie. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'Assemblée générale* doit avoir lieu en avril, et il faut être propriétaire depuis au moins trois mois de deux actions pour y assister.

Les bénéfices se répartissent ainsi : à la réserve le quart au moins et la moitié au plus jusqu'à un million, un huitième jusqu'à 2 millions et prélèvement facultatif au-dessus; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Véneau.
Vice-Président : M. Ponsignon.
Membres : MM. Brame, Brémard, Brullé, de Lestrange, H. de Ronseray. Savaléte.
Directeur : M. G. de la Motte.
Sous-directeur : M. Arnold de Ronseray.
Commissaires : MM. Borrel, Perrier, de Watteville. 136

L'ALIMENTATION

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 65, rue Richelieu, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est l'assurance mutuelle contre l'incendie et contre les effets de la foudre, de l'explosion du gaz ou de la vapeur, le chômage.

L'acte constitutif a été reçu par Me Aubron, notaire à Paris. L'assemblée annuelle a lieu en mai ou juin. La Société assure à un taux de 25 0/0 au-dessous du tarif du Syndicat général des Compagnies d'assurances, dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne. Elle partage les bénéfices produits par ses opérations de la manière suivante 50 0/0 à la réserve, 50 0/0 en déduction de la cotisation annuelle des assurés.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 28 mars 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marguery ✻.
Membres : MM. Dauphin, Gauthier-Lathuille, Pécune, Vianet, Kieffer, Malaquin, Lévy-Maurice, M. A. Breton, M. A. Bouet, Verny, Millon.
Commissaires des comptes : MM. Barallon, Rigex.
Directeur : M. A. Truchmann. 137

L'ARGUS

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE ET LA GRÊLE

Siège social : 20, rue Lepelletier, à Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille fr., divisé en 12.000 actions de 100 fr., 2.000 libérées en totalité et 10.000 libérées de 30 fr. — *L'objet de la Société* est l'assurance contre l'incendie ou la grêle. Sa durée est de 60 ans à partir de mars 1861. — *L'Assemblée générale* a lieu dans le premier semestre de l'année.

Le paiement des coupons se fait au siège social. Les bénéfices doivent se répartir ainsi : à la réserve 20 0 0 facultatif au-dessus du cinquième du capital social, le surplus aux actions.

Observations : L'assemblée générale du 4 janvier 1898 a statué sur la ratification de conventions relatives aux affaires de grêle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Martinie.
Membres : MM. H. Lemaire, A. de Lapré, H. Gardoni, I. Olarte.
Directeur : M. I. Olarte. 138

ASSURANCES GÉNÉRALES (INCENDIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 87, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 1.994 actions de 1.000 francs et 12 demi actions de 500 francs, libérées et nominatives.

Les titres sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions de mai à mai	Dividendes distribués
1889.	29.800	1.443 29
1890.	32.000	1.354 16
1891.	33.000	1.354 16
1892.	34.200	1.354 16
1893.	33.000	1.145 83
1894.	34.200	1.458 33
1895.	34.600	1.458 33
1896.	34.600	1.458 33
1897.	35.200	1.458 33
1898.	36.500	—

Durée de la Société : 99 ans, du 1er janvier 1893 au 31 décembre 1891. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie et les explosions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labouret à Paris. — *Assemblée* générale en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, acompte en janvier ; solde en mai, à la caisse de la Société.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve : 2 0/0 aux œuvres de bienfaisance ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Alph. Mallet.
Vice-Président : Baron Alp. de Rothschild.
Membres : de Lauriston-Boubers, Ch. Goguel, Puerari, J. Hottinguer, E. Trubert, baron de Neuflize.
Commissaires : MM. Edouard Le Roy des Barres, comte de Peyronnet et marquis de Saint-Pierre.
Directeur : M. Le Roy des Barres.
Sous-Directeur : M. de Riancey. 139

LES ASSURANCES BELGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue des Paroissiens, 5 Bruxelles

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7,000 actions de 500 fr. — Il est créé 800 parts de fondateur sans désignation de valeur. Le capital social pourra être porté à quatre millions de francs. — *Titres :* Actions au porteur.

Pertes : en 1892, 897.970 fr. 56 ; en 1893, 1.016.162 fr. 26 ; en 1894, 991.848 fr. 78 ; en 1895. 1.024.480 fr. 16 ; en 1896, 1.038.629 fr. 88 ; en 1897, 1.029.187 fr. 12.

Durée : 30 ans depuis le 15 septembre 1882.

Objet : L'assurance et la réassurance à primes fixes, tant en Belgique qu'à l'étranger, contre l'incendie, les explosions de la foudre, du gaz et des appareils à vapeur. Elle pourra étendre ses opérations aux assurances vie, maritimes, accidents, transports, grêle, mortalité du bétail, bris des glaces, etc.

Assemblée générale : dernier lundi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve jusqu'à concurrence d'un million de francs ; 5 0/0 au directeur ; 7 0/0 à tous les administrateurs indistinctement ; 2 0/0 aux commissaires ; 45 0/0 aux actions de capital à titre de dividende ; 20 0/0 aux actions de fondateurs ; 1 0/0 aux employés de la compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Charmet, Adrien d'Oultremont (comte), Alfred Eyckholt, Arthur van de Weyer, Félix Zaman, Camille Frère, Ad. Nyssens.
Commissaires : MM. Julien Kips, Henri Asselbergs, Marcel Bovy, Prosper Busine, Octave de Denterghem, Maurice Pauwels.
Directeur : M. L. Hamoir. 140

AUNIS & SAINTONGE (INCENDIE)

Siège social : La Rochelle, quai Valin, 29

NOTICE

Capital social (Mutuelle sans capital).

La Société possède un capital d'avance de 60.000 fr. placés en rente sur l'Etat.

Dividendes distribués : En 1892, 6 0/0 ; en 1893, 7 0/0 ; en 1894, 7 0/0 ; en 1895, 7 0/0 ; en 1896, 7 0/0 ; en 1897, 7 0/0 ; en 1898 7 0/0.

Durée de la Société : 99 ans, depuis 1873. — *Objet :* Assurances, Incendie. — *Assemblée* générale : le 1er semestre de chaque année. — *Paiement* des intérêts et dividendes au siège social, tous les 3 mois.

Directeur : M. Léon Héronnaux, ancien inspecteur général d'assurances. 141

BADISCHE REASSURANCE

BADISCHE RUCK-UND MITVERSICHERUGS-GESELLSCHAFT
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mannheim

NOTICE

Capital social : Deux millions de marcs.

Société constituée en 1886 pour une durée illimitée. — *Objet :* Les assurances : Incendies, Explosions, Foudre, Transports et Accidents.

Assemblée générale en juin au plus tard. Bilan au 31 décembre. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Tantième au fonds de réserve ; tantième au conseil et à la direction ; tantième en faveur du personnel ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C. Ladenburg.
Vice-Président : M. C. Joerger.
Membres : MM. Dr K. Diffené, Dr Giulini, Louis Hirsch, Ludw. Hohenemser, V. Lenel, Emile Mayer.
Directeur général : M. Ad. Penkwitt. 142

LA BALOISE-INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bâle
Bureaux à Paris : 72, Boulevard Haussmann

NOTICE

Le capital social **est de dix millions de francs, divisé en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 1.000 fr. et nominatives. —** ***Les dividendes*** **se paient le 30 avril.**

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1890.	3.000 »	300 »
1891.	2.500 »	80 »
1892.	1.900 »	80 »
1893.	2.000 »	40 »
1894.	1.500 »	90 »
1895.	1.900 »	60 »
1896.	1.800 »	»
1897.	1.900 »	»
1898.	2.000 »	»

La durée de la Société **est de 50 ans à partir de 1863. —** ***L'objet de la Société*** **est l'assurance contre l'incendie. —** ***Assemblée générale*** **en avril.**

Répartition des bénéfices : **4 0/0 au capital versé, 30 0/0 à la réserve, 20 0/0 au Conseil d'administration, 50 0/0 aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Iselin.
Vice-Président : M. L. Iselin-la-Roche.
Membres : **MM. F. La Roche-Mérian, H. La Roche Burckhardt, C. Zahn-Burckhardt, F. von der Mühl-Virchev, Hernouilli-Riggenbach, F. Hoffmann Mérian, von der Muhll-Burckhardt, Ed. Vischev-Sarasin, P.-E. Thurneysen-Hoffmann, Aug. Sulgev, R. Paravicini-Vischev, A. Stahelin-Vischev, Ch. Ryhinev-Mérian.** 143

LA BOUCHERIE (INCENDIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, rue Quincampoix, Paris

NOTICE

Capital Social : **Cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 francs, libérées d'un quart. —** ***Les titres*** **sont nominatifs et ne sont pas cotés. —** ***Notaire*** **qui a reçu l'acte : Me Ragot, à Paris. — Extraits publiés par les** ***Petites Affiches.*** **Avril 1896 et janvier 1898. —** ***Objet de la Société :*** **Assurances contre l'incendie. —** ***Assemblée*** **générale en avril.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bauve, Dumaine, Henri.
Directeur : M. Bary. 144

LA CENTRALE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 33, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : **Dix millions divisés en 20,000 actions de 500 francs, libérées de 370 francs, nominatives, et pas cotées.**

Durée de la Société : **50 ans, à partir du 12 août 1863. —** ***Objet de la Société :*** **Assurances contre l'Incendie. —** ***Assemblée*** **générale en avril.**

Répartition des bénéfices : **20 0/0 à la réserve jusqu'à 2 millions, le surplus aux actions.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Boizeau.
Vice-Président : M. Albert Gérard.
Membres : MM. Bardey, secrétaire ; Barbereau, Chasles, Delacour, Dosse, Fidières des Prinvaux, Fourchault, Petit, Pujol, Rivière, Royneau.
Censeur : M. E. Caumont.
Directeur : M. P. Franchelli. 145

LE CENTRE MUTUEL

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 20, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Objet de la Société : **Assurances Mutuelles contre l'Incendie, établies par décret du 30 mai 1853.**

Capitaux assurés **le 31 décembre 1898 : un milliard deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent soixante et un mille cinq cent trente-deux francs.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. C. Herbette, ambassadeur.
Vice-président : M. Hermel, propriétaire.
Membres : MM. Bouctot, ancien membre du Conseil général de la Seine-Inférieure ; Cluzel, commandant des Pompiers de Paris, en retraite ; O. Jarry, ancien conseiller de Préfecture de la Seine ; Laisney, propriétaire ; Leullier, banquier ; Remacle, propriétaire.
Commissaire : M. le marquis de Gautier de Saint-Paulet, propriétaire.
Directeur : M. Ch. Haugk.
Direction générale à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 20. 146

LA CLÉMENTINE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES RISQUES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Monsigny, Paris.

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr., et nominatives jusqu'à entière libération. — *Les titres* sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	15 »	—
1890.	20 »	—
1891.	30 »	—
1892.	35 »	—
1893.	65 »	—
1894.	47 50	—
1895.	60 »	—
1896.	60 »	—
1897.	—	—
1898.	—	—

Durée de la Société : 50 ans, du 25 janvier 1881 au 25 janvier 1931. — *Objet de la Société :* Assurances et réassurances mobilières contre l'Incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Martin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration, 2 1/2 0/0 au directeur 2 1/2 0/0 au profit du personnel, 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Garnier.
Vice-Président : M. Robin.
Membres : MM. Descazals, E.-F. Ferry, P. Blot, R. Blot, Banse, Ed. Descamps.
Directeur : M. Charles Lacombe.
Secrétaire général : M. Chevalier. 147

LA COMMERCIALE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 3, rue de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de fr., divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées.

Les titres nominatifs sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	80	6
1890.	60	—
1891.	60	—
1892.	70	—
1893.	60	—
1894.	60	—
1895.	60	—
1896.	140	—
1897.	125	—
1898.	125	—

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 17 septembre 1880. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs, 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Gabriel.
Vice-Président : M. L. Durouchoux.
Membres : MM. G. Kester, secrétaire ; Beau, Blanc, J. Blonde, Lambert-Boullay, Garnier, Guy, Maury, Ruby.
Directeur : M. J. Lecat. 148

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE MAGDEBOURG

CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Magdebourg

NOTICE

Le capital social est de quinze millions de marcs, divisé en 5.000 actions de 3.000 marcs, dont 1/5 est versé. — *La Société a été constituée* en 1844 pour une durée illimitée.

Objet : La Compagnie a pour objet d'assurer contre l'incendie, la foudre et l'explosion, tous les objets mobiliers et immobiliers, directement ou en participation avec d'autres compagnies d'assurances à l'intérieur ou à l'étranger.

L'assemblée générale a lieu en mars.

Dividende pour 1897 : 250 marcs par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Schrader.
Membres : MM. Kalkow, Golden, Ribot, Dr Hahn, Hennige. Zuckschwerdt, Coste, Rude.
Directeur général : M. Rob Fschmarke. 149

COMPAGNIE BELGE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES
CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, rue de la Fiancée, 24, et boulevard de la Senne, 35

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent trente-deux mille francs, divisés en 2.000 actions de 2.116 fr chacune. — *Titres :* Actions au porteur.

Dernier dividende distribué : 125 fr.

Cours moyens des trois dernières années : 6.000 fr.

Société constituée le 26 avril 1830; approuvée le 2 juin 1830; modifiée le 22 mai 1854; approuvée le 30 mai 1851, le 15 mars 1862 et le 27 octobre 1883; publiée au *Moniteur belge* du 12 novembre 1883, devant expirer le 31 décembre 1912.

Objet : Assurer contre l'incendie et contre les explosions de la foudre, des chaudières et du gaz à éclairer, tous biens, meubles et immeubles, récoltes, bois et autres objets (sauf les titres, billets de banque, monnaies et lingots de métaux précieux).

Assemblée générale : Le deuxième mardi du mois de mai à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 1/10 affecté au fonds de réserve jusqu'à concurrence du chiffre du capital social; 2° 5 0/0 des versements appelés pour être répartis entre les actionnaires à titre de premier dividende. — Le restant des bénéfices est attribué comme suit : 1° 10 0/0 au Conseil d'administration et au directeur à répartir comme suit : une part à chaque administrateur et deux au directeur; 2° 5 0/0 éventuellement à la création d'un fonds de prévoyance. — Le surplus des bénéfices sera réparti entre les actionnaires à titre de deuxième dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Moeremanst, E. Serstevens, L. Barbanson, Th. de Lantsheere, A. de Smet, M. Mourlon.

Commissaires : MM. F. Bosquet, L. de Coninck, P. Terlinden.

Directeur : M. Pierre Capouillet. 150

COMPAGNIE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de trois millions cent soixante-quatorze mille six cent trois francs dix-sept centimes, divisé en actions nominatives de 2.116 fr. 40. — *La durée de la Société* est de 58 ans.

L'objet de la Société est les asssurance contre l'incendie, le feu du ciel et les dégâts qui en résultent, de tous les biens, meubles et immeubles situés tant dans le royaume qu'à l'étranger, et ce moyennant des primes fixes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions, une somme en chiffres ronds par actions à fixer par le Conseil d'administration, l'excédent est réparti au compte de l'exercice suivant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Van Volsem, G. Matthieu fils, T'Schaygeny, Morea, Brabant, Sperckaert, Vanwambeke Crombrugge (baron O Van) G. Goffin, Leclercq, Dupré.

Directeur : M. J.-L.-J. Mathieu. 151

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES ASSURANCES RÉMOISES

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LES TRANSPORTS

Siège social :
4, rue de l'Université, Reims

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Dividendes distribués
1889	6 25
1890	7 »
1891	6 25
1892	7 »
1893	7 »
1894	7 30
1895	7 50
1896	7 10
1897	—
1898	—

Dernier cours : 250 fr. à la Chambre des Notaires.

Durée de la Société : 50 ans à partir du 3 septembre 1879. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie et les risques de transports. — *Assemblée générale* 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 du capital versé; le surplus : 25 0/0 à la réserve jusqu'a 1 million, 25 0/0 aux actions; cette participation sera de 500/0 aussitôt le fonds de réserve complété; 25 0/0 aux assurés, 5 0/0 au directeur, 5 0/0 aux œuvres de bienfaisance locales et 15 0/0 aux sapeurs-pompiers et aux sauveteurs de la ville de Reims et des communes environnantes; si ces 15 0/0 ne sont pas employés entièrement, le surplus sera mis en fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président d'honneur : M. le Maire de la ville de Reims.

Président honoraire : M. A. de Tassigny.

Président : M. V. Diancourt sénateur.

Vice-Président : M. de la Morinerie, ancien président du Tribunal de commerce.

Membres : MM. E. Roze, secrétaire; H. Bataille, F. Charbonneaux, J. Charbonneaux, A. Gosset, A. Grandjean, G. Krug, F. Lelarge, J. Poullot, Wenz.

Directeur : M. A. Duchange. 152

LA CONFIANCE (INCENDIE)

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 2, rue Favart, Paris.

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 200 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	155 »	—
1890.	192 »	—
1991.	270 50	7 50
1892.	262 »	7 50
1893.	272 50	7 50
1894.	310 50	15 »
1895.	495 »	15 »
1896.	500 »	15 »
1897.	600 »	17 50
1898.	650 »	—

Durée de la Société : 80 ans, du 16 septembre 1844 au 16 septembre 1924. — *Objet de la Société :* Assurances mobilières et immobilières contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons en avril, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'au cinquième du capital et le surplus aux actions et au fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Cappronnier.

Membres : MM. de Carrère, Evette, Gilbert Martinet, Micard, Peghoux, Watel.

Censeurs : MM. Teulière et Fleury.

Directeur : M. P. Cauvin. 153

LE FONCIER DE FRANCE & DES COLONIES

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE, LA FOUDRE, L'EXPLOSION DU GAZ ET DES APPAREILS A VAPEUR

Fondée en 1885

Siège social : 5, boulevard Beaumarchais, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est l'assurance contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur.

La durée de la Société est de 60 ans, à partir du jour de la constitution définitive. — *L'assemblée générale* est composée des 30 sociétaires ayant le plus fort capital assuré ; elle a lieu en avril de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jouatte.

Vice-président : M. E. Giqueaux.

Membres : MM. Mézan de Malartie, A Finot, M. Villedary.

Commissaire : MM. F. Jouatte, P. Haberer. 154

LA FONCIÈRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Louis-le-Grand, Paris.

NOTICE

Capital social : Quarante millions, divisés en 80.000 actions de 500 francs, libérées de 125 francs. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	122 50	6 25
1890.	158 »	7 50
1891.	202 50	8 50
1892.	185 »	9 50
1893.	187 50	6 25
1894.	187 50	8 »
1895.	227 50	8 »
1896.	245 »	8 »
1897.	300 »	»
1898.	680 »	—

Durée de la Société : 60 ans à partir du 23 mai 1877. — *Objet de la Société :* Assurances et réassurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tourillon, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ou mai. — *Paiement* des coupons au siège social, 15 juin.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé, et le surplus 1/10 aux administrateurs et 9/10 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Buchot.

Membres : MM. L. Landais, Bergaud, comte Brossaud de Juigné, Compaignon de Marcheville, Duflos, Laroze, Mayoussier, comte O'Mahony, Ouvré de Saint-Quentin, de Panafieu, Ravenez, Patricot comte de Rochefort, Rousselle.

Directeur : M. G. Bouchant.

Sous-directeur : M. de Lafont. 155

LA FONDIARIA-INCENDIE

COMPAGNIE ITALIENNE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Piazzata Vittorio Emmanuele à Florence

Bureau à Paris : 85, rue Richelieu

NOTICE

Le capital social est de huit millions de lires, divisé en 80.000 actions de 100 lires, entièrement libérées et au porteur. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 6 avril 1879. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ; les dividendes se paient en mai.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes en lires
1889.	90 50	4 »
1890.	75 »	»
1891.	60 »	3 »
1892.	62 50	3 »
1893.	57 50	4 »
1894.	50 »	4 »
1895.	70 »	3 »
1896.	90 »	3 »
1897.	90 »	3 »
1898.	101 »	3 »

Répartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve ; sur

le surplus : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; l'excédent : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bassi.

Membres : MM. Grocco, Balduino, Bassi, Bastogi, Dr Bertini, Casanova, Cavallini, comte Cerasi, comte Collarini, prince Corsini, marquis de Passono, Greco, Johannis, Guerrini, Dr Nospoli, Papa, Rossi, Dr Scalini, Stromboli, marquis Tanari. 156

FRANKFURTER ALGEMEINE RUCKVERSICHERUNGS AKTIEN-BANK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Francfort (Sur-Oder)

NOTICE

Société constituée en 1871. — *Capital social :* Deux millions quatre cent mille marcs. — *Titres :* Nominatifs.

Durée illimitée.

Objet : La réassurance des risques d'assurances contre l'incendie en général.

Assemblée générale en juin au plus tard.

Répartition des bénéfices : Tantième à la réserve ; tantième au Conseil d'administration et à la direction ; tantième en faveur des employés ; le reste aux actionnaires,

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gneist.

Membres : MM. Eisermann, Kuhn-Schuhmann, R. Keller, J.-P. May, A. Molenaar, Ed. Riesell.

Directeur général : M. Th. Lampe. 157

LA FRANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 14, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 2.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Durée de la Société : Du 27 février 1837 au 31 décembre 1984. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en avril, au siège social.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	6.925	400
1890.	8.750	400
1891.	9.650	500
1892.	11.325	500
1893.	13.400	450
1894.	12.950	550
1895.	14.425	500
1896.	13.600	550
1897.	14.000	575
1898.	14.800	—

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Drouin.

Membres : MM. G. Roy, Deshayes, Didiot, Goy, Labouret, Lehideux, Muret, Richemont, H. Roblot, comte de Salvandy, E. Thelier.

Commissaires des comptes : MM. E. de Lalain-Chomel, de Gosselin.

Suppléants : MM. Lemercier et Cotheau.

Directeur : M. Truelle.

Directeur-adjoint : M. Léger. 158

LA FRATERNELLE-PARISIENNE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 5, boulevard Montmartre

NOTICE

Objet de la Société : Assurances mutuelles contre l'incendie et l'explosion et contre le chômage. — *La Société* a été fondée en 1837.

Président : M. le marquis de Nadaillac.

Membres : MM. Balagny, Dietz-Monnin, A. Allez, J. Barbet Massin, Th. de Bellefonds, Ch. Berteaux, Brochot, A. Delarbre, L. Giranteau, marquis d'Hérouville, Levaux-Marcillacy Souflot, Vandendorpel.

COMITÉ DE SURVEILLANCE :

Président : M. Célérier.

Membres : MM. Audenaud, V. Gouget, Lemoine, E. Trélat.

Directeur : M. G. Deligne. 159

HAMBURG-BREMER

VERSICHERUNGS GESELLSCHAFT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Hambourg

NOTICE

Capital social : Six millions de marcs dont la moitié est réservée.

Société constituée en 1856. — *Durée* illimitée.

Objet: L'assurance et la réassurance des risques contre l'incendie, la foudre, les explosions, accidents, le bris de glaces et la vie. Pour chaque branche cette compagnie possède une succursale spéciale. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : Tantième à la réserve; tantième au Conseil d'administration et à la direction ; tantième en faveur des employés; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alwin Munchmeyer.

Membres : MM. Otto Schutt, Alex Oetling, Carl Th., Melchers, Carl Tewes;

Directeur général : M. S. Von Dorrien. 160

L'HELVÉTIA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Gall

Bureau à Paris : 112, rue Richelieu

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 2.000 actions de 5.000 fr. ou 4.000 actions de 2.500 fr. Les titres sont nominatifs. — *Durée de la Société :* Depuis le 6 décembre 1858 jusqu'à la fin de 1908. — *L'objet de la Société* est l'assurance contre les risques d'incendie, foudre, etc. — *L'assemblée générale* a lieu à date indéterminée.

Répartition des bénéfices : 4 1/2 0/0 aux actions; 25 0/0 au fonds de réserve; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions.

Observations : Les statuts ont été modifiés aux dates ci-après : 26 avril 1860, 7 novembre 1861 28 avril 1864, 26 février 1866,31 octobre 1872, 17 février 1887.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Haltmayer-Hugentoller, Schlegel-Fahr, Otto Rheinerfehr, Otto Sand-Schlapfer, Dr Arthur Hoffmann, Casp. Jenny, Steffan Raschle, R. Moser. 161

L'INDO-CHINOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : à Haïphong (Tonkin)

NOTICE

Cette Société est une nouvelle Compagnie créée spécialement en vue des assurances en Indo-Chine, et il est assez difficile de connaître exactement tous les détails de sa constitution. Nous serons cependant en situation de les publier dans notre prochaine édition. 162

INSURANCE COMPANY OF NORTH AMERICA DE PHILADELPHIE

(INCENDIE-MARITIME)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Philadelphie

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs. — *Société constituée* en 1792. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances contre les risques d'incendie et les transports maritimes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Platt, Francis R. Cope, Edward J. Clarke, Clément A., Griscom, William H. Troer, Thomas Mekean, John A. Brown, Edward J. Beuklet, Robert M. Lewis, Edward H. Coates, Georges H. Mcfadden, William D. Windsor, Charles W. Henry, James M. Derane, Henry W. Biddle, G. Assheton Carson. 163

LA LEIPZIGER

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Leipzig

NOTICE

Le capital social est de trois millions de marcs dont 1.250.000 marcs versés. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée* illimitée, depuis 1819. — *Objet :* L'assurance contre les risques d'incendie, la foudre et les explosions.

L'assemblée générale a lieu en janvier.

Répartition des bénéfices : Tantième au fonds de réserve; tantième au Conseil et à la direction; tantième en faveur des employés; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeurs : MM. Lemke, Sachsenroeder, Alfred Gohring, Davignon. 164

LION FIRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 83-84, Queen street, à Londres

NOTICE

Le Capital social est de £ 112.013,15. — *Durée* illimitée depuis 1879. — *L'objet* de la Société est l'assurance contre l'incendie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ellis Elias, G. H. Tod Heatly, Forbes, Jachson, Murdoch, Sandenson, Hon-Strutt.

Directeur général : M. Thos, B. Bell. 165

LA MÉTROPOLE

COMPAGNIE D'ASSURANCES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES A PRIMES FIXES

Siège social : 9, rue d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 40.000 actions de 200 fr., libérées de 60 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes
1889.	22 50	»
1890.	50 »	»
1891.	62 50	»
1892.	65 »	»
1893.	75 »	»
1894.	60 »	»
1895.	90 »	»
1896.	80 »	3
1897.	200 »	3 50
1898.	270 »	»

Durée de la Société : 60 ans, du 20 mai 1879 au 20 mai 1939. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris. — *Assemblée générale :* 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus ; 5 0/0, aux administrateurs ; 5 0/0 au directeur ; 90 0/0 aux actions, après amortissement des comptes de premier établissement et des commissions escomptées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Hennecart.

Membres : MM. Ad. Bayvet, Albert Dubois, Frotier, Goybet, Guinand, V. Hennecart, Huard, baron de Livois, Robert Pepin-Lehalleur.

Commissaires des comptes : MM. Bousquet, Léon Casabonne.

Directeur : M. Ch. Balezeaux.

Sous-directeur : M. Charlot. 166

LE MONDE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Le-Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 200 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	285 »	12 »
1890.	345 »	12 »
1891.	330 »	—
1892.	272 50	—
1893.	207 50	—
1894.	205 »	12 »
1895.	302 50	12 »
1896.	285 »	12 »
1897.	305 »	12 50
1898.	320 »	—

Durée de la Société : 50 ans, du 27 avril 1864 au 27 avril 1914. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social, en mai.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé, le surplus 15 0/0 aux administrateurs et au directeur et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Ellissen.

Membres : MM. de Kermaingant, Pol Fabry, P. Bailleux de Marisy, Louis Binder, de Champlieux, vicomte de Janzé, Piette, Georges Richou.

Commissaires : MM. E. de Colonjon, Rousseau, Nivoit.

Directeur : M. Fillod. 167

LA NATION

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 3, rue d'Amboise, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., dont 1,000 entièrement libérées et 9,000 libérées de 500 fr. — *Parts bénéficiaires* donnant droit à 15 0/0 dans les bénéfices. Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir de 1881. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bourget, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé et, le surplus, 15 0/0 aux parts de fondateur ; 15 0/0 au Conseil d'administration et 70 0/0 aux actions.

Cette compagnie qui avait été substituée, en 1881, à l'ancienne compagnie *La Nation*, fondée en 1870, avait intenté aux liquidateurs de cette dernière et à ses propres administrateurs (faisant partie du premier Conseil d'administration), un procès en restitution de 2.200.000 fr. qu'elle aurait payés à tort pour le compte de la première compagnie.

La compagnie avait gagné ce procès en première ins-

tance, mais des considérants du jugement, il ressortait qu'elle était dans une situation des plus fâcheuses ; cette mauvaise situation ressort encore des considérants du jugement rendu par la première Chambre de la Cour d'appel de Paris qui l'a déboutée et condamnée aux dépens.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Caze.

Membres : MM. Contant, Legrand, Guyot, Briclot.

Secrétaire général : M. Coron. 168

LA NATIONALE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET LES EXPLOSIONS

Siège social : 13, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 4.000 actions de 2.500 fr., libérées de 625 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	19.865	1.013 50
1890.	24.090	1.008 »
1891.	25.130	1.056 »
1892.	26.110	1.152 »
1893.	29.050	960 »
1894.	29.635	1.200 »
1895.	30.709	1.152 »
1896.	14.520*	600 »
1897.	16.000	650 »
1898.	17.800	700 »

Durée de la Société : Jusqu'au 1er janvier 1987. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie et les explosions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale* en mai, au plus tard. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et mai.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à 3 millions et 5 0/0 jusqu'à 5 millions ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Pillet-Will.

Membres : MM. H. Mallet, baron Hottinguer, baron G. de Rothschild, G. Clausse, Denormandie, Bourgeret, Davillier, comte d'Haussonville, Couderc de Saint-Chamant, comte A. de Germiny, comte de Kergolay, P. de Waru, Homberg, Philippe Vernes, de Lafaulotte, marquis de l'Aigle, Monnier.

Commissaires : MM. le comte de Montalivet ; A. Chevallier.

Directeur : M. F. Mulsant.

Sous-Directeur : M. G. Ray. 169

* Jusqu'au mois de mai 1896. Le capital de la Société était divisé en 2.000 actions de 5.000 fr. Depuis le 1er mai de la même année, ce capital a été divisé en 4.000 actions de 2.500 fr. Le cours moyen des actions pour 1896 s'applique aux nouvelles actions dédoublées. Il en est de même en ce qui concerne le dividende distribué.

NEDERLANDSCHE LLOYD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Amsterdam

NOTICE

Capital social : Quatre millions de florins, représentés par 800 actions de 5.000 florins ou 1.600 actions de 2.500 florins, le capital peut être augmenté. — *Titres :* Actions nominatives. — *Bénéfices* en 1897 : 98.901 fl. 21 1/2. — *Durée* : Jusqu'au 31 décembre 1923 depuis le 1er janvier 1870. Modifiée le 15 avril 1893 et 2 juillet 1897. — *Objet :* Assurances contre les risques de transports par terre et par mer, contre l'incendie, l'explosion, les vols. — *Assemblée générale* dans le courant de juin ou juillet.

Répartition des bénéfices : Tantième à la réserve ; 50 0/0 au capital de la Société primitive (soit 1 million de florins) ; les tantièmes aux directeurs ; 1/2 de ce tantième aux commissaires, le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. Jan Ter Meulen Junior.

Commissaires : MM. Van de Wall Bake R. J. J. C., Strauss A., Van Eeghen A. W. Jr. 170

NORWICH UNION FIRE INSURANCE SOCIETY

Siège social : Surrey Street à Norwich, (Angleterre)

NOTICE

Capital social : Vingt-sept millions cinq cent mille fr., dont trois millions trois cent mille francs de versés. — *Société constituée* en 1797 à Norwich (Angleterre). — *Durée* illimitée. — *Objet :* Les assurances contre l'incendie. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : Dividende aux actionnaires ; caisse de retraite des employés ; fonds de bénéfices ; réserve pour risque en cours.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le major Frank Astley Cubitt.

Vice-présidents : MM. Samuel Gurney Buxton, sir William Foster, barronet.

Membres : MM. Robert Atkinson Gorell, George Forrester, George Hustler Tuck, John Henry Fraser Walter, Edward Wild, Thomas Cathorpe Blofeld, The Hon. Ailwyn Edward Fellowes M. P., William Henry Back, Edward Lewis Birkbeck.

Secrétaire : M. Charles Arthur Bathurst Bignold.

Secrétaire adjoint : M. Robert Kirkwood Mackenzie.

Succursale française pour les réassurances : M. H. de Heyn, fondé de pouvoirs, 35, rue Vivienne, à Paris. 171

LE NORD

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 20, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 2.000 actions de 1.000 fr. libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	1.275	60
1890.	1.512 50	70
1891.	1.862 50	80
1892.	2.525	90
1893.	2.900	90
1894.	2 850	100
1895.	2.950	110
1896.	3.000	120
1897.	3.400	125
1898.	3.700	130

Durée de la Société : Du 24 février 1830 au 24 février 1980. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hébert Duroquettes, à Charenton-le-Pont. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : Déterminée, chaque année, par l'Assemblée des actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Labiche.

Membres : MM. A. Descamps, Tilloy-Delaune, Levert, J.-B. Maret, Bruneau, Bobier, Poupinel, de Valroger.

Directeur : M. Maurice Mashou.

Sous-directeur : M. A. Mallet. 172

LA PATERNELLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE, L'EXPLOSION DU GAZ ET CELLE D'APPAREILS A VAPEUR, LA DYNAMITE ET AUTRES EXPLOSIFS ANALOGUES

Siège social : 4, rue Ménard, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 6.000 actions de 1.000 fr. chacune, libérées de 400 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	2.881	151 04
1890.	3.400	167 25
1891.	3.500	166 66
1892.	3.756	166 66
1893.	4.586	166 66
1894.	4.698	187 50
1895.	5.018	187 50
1896.	4.607	197 91
1897.	4.930	190 »
1898.	5.350	190 »

Constitution : 7 septembre 1843. — *Durée actuelle de la Société :* 50 ans, à dater du 1er janvier 1891. — *Objets de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tabourier. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, 1er mai.

Observations : Sinistres payés de 1844 à 1896 : soixante-six-millions six cent mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Delarbe.

Membres : MM. Rodier (Ed.), Bertin, René Brice, marquis de Flers, marquis de la Grange, Paul Le Roux, comte de Saint-Guilhem, des Vallières.

Commissaires des comptes : MM. Binder, X...

Directeur : M. T. Cloquemin O. ✻.

Sous-directeur : M. Porcher-Labreuil. 173

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 33, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 4.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	6.100	275
1890.	6.700	300
1891.	7.475	300
1892.	8.100	325
1893.	8.850	325
1894.	9.000	350
1895.	9,650	375
1896.	10.000	400
1897.	12.000	400
1898.	13.000	—

Durée de la Société : Du 1er septembre 1819 au 31 décembre 1991. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tourillon, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, 1er novembre (acompte), 1er mai (solde).

Répartition des bénéfices : Un quart à la réserve jusqu'à 4 millions et un dixième seulement au-dessus.

Observations : Un acompte de 100 fr. a été payé le 1er novembre 1898 sur les bénéfices de cet exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alfred Dubois.

Membres : MM. de Bammeville, A. Lunyt, Munster, L. Savoye, R. Mallet, Ranchon, P. Hottinguer, comte H. de Montesquiou-Fezenzac.

Commissaires des comptes : MM. Laffitte de Canson, Bourgain, Janin, Borot.

Directeur : M. du Fresnay.

Directeur-adjoint : M. Matignon. 174

PREUSISCHE NATIONAL VERSICHERUNGS-GELLSCHAFT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Stettin

NOTICE

Capital social : Neuf millions de marcs, dont 2.250.000 sont versés. — *Société constituée* en 1845 pour une durée illimitée.

Objet : Les assurances et réassurances des risques contre l'incendie, la foudre et les explosions. Elle exploite également la branche Transports et la branche Accidents.

Assemblée générale, au plus tard, en juin.

Dernier dividende payé : 15 marcs par actions.

Bénéfices : En 1890, 584.500 marcs; en 1891, 386.840 m.; en 1892, 230.368 m.; en 1893, 133.100 m.; en 1894, 248.708 m.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Theune, Schlutow, C. Meister, Braun, Emil. Schroder.

Directeurs : MM. Walter, E. Burkner. 175

LA PROVIDENCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 2.000 actions de 2.500 fr., libérées de 625 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividende distribué (net d'impôt) pour le préc. exerc.
1889.	6.750	350
1890.	7.390	340
1891.	7.800	340
1892.	8.200	320
1893.	8.200	325
1894.	8.420	325
1895.	8.700	375
1896.	8.728	350
1897.	8.970	370
1898.	9.700	380

Durée de la Société : Du 18 septembre 1838 au 31 décembre 1985. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Guérin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, à Paris, en avril.

Répartition des bénéfices : A la réserve, 20 0/0 jusqu'à 1.000.000 de fr.; 10 0/0 jusqu'à 3.000.000 de fr., facultatif après; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire . M. le comte de Bagneux, ancien député.

Président : M. Anatole Bartholoni, ancien député.

Vice-président : M. L. de Vergès.

Membres : MM. le vicomte de La Panouse, le comte de Laubespin, Le Chanteur, ancien membre du Conseil d'Etat; G. de Bousquet, le marquis G. de Lévis-Mirepoix, le baron de Barante, Burin des Roziers, ancien membre du Conseil d'Etat; de Lavergne, de Cerval, ancien inspecteur des finances; le comte de Miramon-Fargues, le comte de Luçay, ancien membre du Conseil d'Etat.

Commissaires des comptes : MM. Etcheverry (Louis), le baron de La Bouillerie.

Directeur : M. E. David.

Sous-directeur : M. F. de Bousquet. 176

RÉASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social: Un million, divisé en 1.000 actions de 1.000 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	1.100	60
1890.	»	60
1891.	»	60
1892.	»	»
1893.	»	»
1894.	»	60
1895.	1.200	60
1896.	1.200	60
1897.	—	60
1898.	—	—

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 16 février 1884. — *Objet de la Société :* Réassurances contre l'incendie. — *Assemblée générale* en juin ou juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, jusqu'à 1 million; 5 0/0 aux actions, et le surplus 90 0/0 aux actions et 10 0/0 laissés à la disposition du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Danel.

Membres : MM. Luzarche d'Azay, vicomte de Jessain, Bosselli, Fontaine-Flamant, Schoutteten, Scalbert.

Directeur : M. E. Spycket. 177

LA RÉUNION INDUSTRIELLE

ASSOCIATION GÉNÉRALE CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 29, rue de Richelieu

Paris

NOTICE

L'assemblée générale **a lieu en mai. Celle qui a eu lieu le 31 mai 1898 a procédé à la nomination de nouveaux administrateurs, et à la nomination d'un nouveau directeur, conformément à l'article 72 des statuts.** 178

LA ROUENNAISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 18, rue Saint-Marc, Paris

NOTICE

Capital social : **Quatre millions, divisés en 8,000 actions de 500 francs, libérées de 375 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir de 1837. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lesvêque, à Rouen. — *Assemblée générale* en juin.**

Observations : **La Compagnie *Patriotic* à laquelle la Compagnie *la Rouennaise* a réassuré la totalité de son portefeuille, est une Compagnie irlandaise au capital de trente-sept millions de francs, fondée en 1824.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Hottois, administrateur délégué ; Aubertin et Olivereau.

Commissaires des comptes : MM. Marion, Jolon. 179

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE

DE LA VILLE DE PARIS

Siège social : 14, rue de Castiglione

Paris

NOTICE

Capital social : **La Société étant véritablement Mutuelle n'a pas de capital social. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 1er avril 1817 et renouvelés pour finir en 1937. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie, l'Explosion du Gaz, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roard, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Chouvroux, Bocquet, Paul Firmint-Didot, Van Blarenberghe, le baron de Perthuis, le baron F. de Vaufreland, de Barberey, Cavaré, Delacour, Harly-Perraud, Jules Pellechet, le marquis de Foucault.

Comité des sociétaires : **MM. d'Allemagne, le baron de Reille, Charles de Rouvre, Lozouet, le prince Amédée de Broglie.**

Directeur : **M. Adrien Pepin-Lehalleur.** 180

LE SOLEIL

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 44, rue de Châteaudun

Paris

NOTICE

Capital social : **Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.**

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	3.100 »	164 95
1890.	3.635 »	166 66
1891.	3.625 »	187 50
1892.	4.475 »	187 50
1893.	4.912 50	166 67
1894.	4.800 »	187 50
1895.	4.800 »	187 50
1896.	4.800 »	187 50
1897.	5.000 »	200 »
1898.	5.100 »	—

Durée de la Société : **90 ans, à compter du 16 décembre 1829. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet.**

Répartition des bénéfices : **20 0/0 à la réserve jusqu'à 6.000.000 ; le surplus aux actions.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : **M. Brémard.**

Membres : **MM. Brullé, Brame de Lestrange, Ponsignon, H. de Ronceray, Savalète, Veneau.**

Commissaires des comptes : **MM. Borel, Perrier, de Watteville.**

Directeur : **M. Paul Gauvin.** 181

LES SUCRERIES RÉUNIES

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : **Cinq cent mille francs, représentés par 1.000 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur.**

Bénéfices **en 1893, 65.020 fr. 24 ; en 1894, 71.839 fr. 49.**

Société constituée le 5 août 1874. Modifiée les 2 juin 1875 et 4 avril 1894. — *Durée :* Jusqu'au 4 avril 1924. *Objet :* Assurances contre l'incendie de toute fabrique de sucre, sucrerie, raffinerie sucrerie-sucraterie, distillerie ou autre industrie y annexées et constructions dépendantes en Belgique, France et Hollande, mobilier industriel, marchandises, récoltes, fermes, etc., appartenant à un assuré, risques locatifs, explosion, foudre, assurances contre accidents professionnels (sucrerie, rafinerie, etc.).

Assemblée générale : Dans le courant d'avril au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; un dividende de 5 0/0 aux actions : l'excédent comme suit : 20 0/0 aux actionnaires; 12 0/0 aux administrateurs; 2 0/0 aux commissaires. Le reste, soit 66 0/0, à la réserve, jusqu'à ce qu'elle ait atteint 1.000.000 de fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Meeus, Louis Tydgadt, Ernest Brouette, Jules de Cock, Léopold Dumont.

Commissaires : MM. Victor Beauduin, Léon Dereine, Jules Mechelynck.

Directeur : MM. Levasseur ; Louis Tydgadt, Administrateur délégué. 182

SUN INSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres, Threadneedle street, 63

NOTICE

Capital social : £. 120.000.00. — *Société constituée* en 1710 à Londres. — *Objet :* L'assurance contre l'incendie. — *Bénéfices :* 1897 : £ 58.731.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. H. Norman, C. Chaplin, E. Dent, R. Farquhar, marquis of Granby, H. R. Grenfell, N. Grosvenor, G. Hildyard, R. B. Martin, H. Montgommery, L. Pole, M. R. Pryor, P. H. Rich, A. Sau-Marez, Ch. Sclater-Booth, Ch. Scott-Murray, H. R. Tomkinson, A. Farquhar, A. Millo. 183

L'UNION

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 15, rue de la Banque Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 2,000 actions de 5,000 fr., libérées de 1,250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la Cote officielle.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	13.900 »	773 19
1890.	14.750 »	546 87
1891.	14.425 »	651 04
1892.	15.775 »	651 04
1893.	15.100 »	442 70
1894.	14.750 »	651 04
1895.	15.350 »	651 04
1896.	16.200 »	651 04
1897.	16.100 »	703 12
1898.	18.480 »	—

Durée de la Société : Du 5 octobre 1828 au 1er janvier 1976. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vavin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social en janvier et mai.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, pouvant être réduits au-dessus de 5.000.000 de fr.; le reste aux actions.

Observations : Un à-compte de 100 fr. à valoir sur les bénéfices de l'exercice a été mis en paiement le 27 décembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Mallet.

Membres : MM. Ad. Vernes, Guët, Jameson, Dervillé, A. Thurneyssen, J. Marcuard, A. Mirabaud, L. Delaunay-Belleville.

Commissaires des comptes : MM. Démarets, de Clermont et W. d'Eichthal.

Directeur : M. Charles Robert.

Directeur-adjoint : M. le baron Guillaume Cerise. 184

L'UNION GÉNÉRALE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 37, boulevard de la Liberté à Lille

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4,000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse de Lille.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	435 »	3 »
1890.	435 »	3 »
1891.	435 »	3 50
1892.	445 »	3 50
1893.	450 »	3 50
1894.	450 »	4 »
1895.	455 »	4 »
1896.	455 »	4 50
1897.	500 »	8 50
1898.	500 »	8 50

Durée de la Société : Constituée en février 1867. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'Incendie, les Explosions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Deledicque, à Lille. — *Paiement* des coupons en juillet, à Lille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Achille Wibaux.

Membres : MM. V. Lorent-Lescornez, Herbaux-Hassebroucq, E. Mas-Faucheur, J. Ernoux.

Commissaires des comptes : MM. Ch. Courtois, E. Boutry, L. Leroux, Lamourette.

Directeur : M. E. Maxime Meunier. 185

L'UNION DU RHONE

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES RISQUES

Siège social : 58, rue Hôtel-de-Ville, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs.

La durée de la Société est 75 ans. 186

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Siège social : 8, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 5.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont nominatifs.

Années	Cours moyens	Dividendes distribués	Nets d'impôt
1889.	3.460 »	175 27	170 »
1890.	4.375 »	177 08	170 »
1891.	4.240 »	187 50	180 »
1892.	4.750 »	197 91	190 »
1893.	5.175 »	177 08	170 »
1894.	5.000 »	197 91	190 »
1895.	5.100 »	197 91	190 »
1896.	4.950 »	207 91	200 »
1897.	5.000 »	207 91	200 »
1898.	5.200 »	—	—

Durée de la Société : Fondée en 1838, transformée conformément à la loi de 1867, et devant durer du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1978. — *Objet de la Société :* Assurances contre l'incendie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Schelcher, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le général Salanson, Cambefort, St. La Perche, Paul Martin, Mézières, Eugène Rodier, Welche, Lecomte.

Commissaires des comptes : MM. E. Leger, Genreau.

Directeur : M. Prétavoine.

Sous-directeur : M. R. Lamirault. 187

VIE

L'ABEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 57, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social de la Compagnie est de quatre millions divisé en 4.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. Les actions sont nominatives et cotées en banque. Les coupons sont payables en mai au siège social.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	297 50	15 »
1890.	365 »	15 »
1891.	390 »	15 »
1892.	382 50	15 »
1893.	452 50	15 »
1894.	560 »	15 »
1895.	530 »	17 50
1896.	485 »	20 »
1897.	600 »	25 »
1898.	925 »	—

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 24 décembre 1877.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations et contrats dont les effets dépendent de la vie humaine, sous la réserve de l'approbation ultérieure du Gouvernement pour toutes les opérations non prévues.

L'acte constitutif a été reçu par Me Mahot de la Querantonnais, notaire à Paris, et l'assemblée annuelle des actionnaires doit avoir lieu en avril ou mai.

Les bénéfices se répartissent ainsi : 20 0/0 pour former le fonds de réserve tant que ce fonds sera inférieur au montant du capital social et de 10 0/0 lorsqu'il lui sera supérieur. L'excédent est réparti par l'assemblée générale sur la proposition du Conseil d'administration. Une quotepart peut être allouée à titre de rémunération, mais seulement après l'attribution faite aux actionnaires d'une somme représentant 5 0/0 du capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vaysson.

Vice-Président : M. Rougeot.

Membres : MM. Cambray, Beaudesson, Chereau, Cleriot, Delaunay, Herbecq, Gayot, Nicolas et Givelet.

Censeurs : MM. Outers, Guibourg et Monnier.
Directeur-Fondateur : M. Georges de Serbonnes. 188

L'AIGLE

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 44, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Le capital social est de douze millions, divisé en 6.000 actions de 2.000 fr., libérées de 500 fr., nominatives. — *Les titres* sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant. Les coupons sont payés en mai au siège social. — *La durée de la Société* est de 99 ans, du 16 juin 1873 au 16 juin 1972. — *L'objet de la Societé* est les assurances sur la vie, rentes viagères, achats de nues-propriétés. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Peau de Saint-Gille, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. Il faut posséder 2 actions pour y assister.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	»	10 »
1890.	»	10 »
1891.	»	10 »
1892.	»	10 »
1893.	»	»
1894.	»	5 »
1895.	»	5 »
1896.	140	»
1897.	140	5 »
1898.	211	5 »

Chiffre de la réserve statuaire, 81.612 fr. — Réserve pour risques en cours, 19,855,564 fr.

Les bénéfices se répartissent ainsi :

A la réserve 20 0/0 jusqu'à trois millions et 10 0/0 jusqu'à concurrence du capital social et facultatif seulement lorsque la réserve sera supérieure au cinquième des fonds affectés à la garantie des risques en cours ; le surplus aux actions.

Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 100 actions, et le cessionnaire doit être agréé par le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Fumouze, membre de la Chambre de commerce de Paris.

Vice-président : M. Brémard, administrateur de l'Aigle-Incendie.

Membres : MM. Brullé, administrateur de l'Aigle-Incendie ; Garrigues, propriétaire ; Louvet, propriétaire ; J. Perrier, capitaine de vaisseau en retraite ; Savalite, administrateur de l'Aigle-Incendie ; Véneau, président du Conseil d'administration de l'Aigle-Incendie.

Censeurs : MM. de la Motte, docteur Jaubert, P. Baudet.

Directeur : M. Ed. Bizos. 189

L'ATLAS

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, Pall mall Est, à Londres

Bureau à Paris : 35, rue Saint-Marc

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille livres.

La durée de la Société est illimitée depuis sa fondation à Londres en 1808.

L'objet de la Société est l'assurance sur la vie et contre l'incendie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Sir W. Baynes, Prescott, Brooks, Currie, Curtis, B. Greene, F. Greene, Hanson, Magniac, Noel, Wade. 190

LA BALOISE (VIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bâle

Bureau à Paris : 72, boul. Haussmann

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 500 fr. et nominatives.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 24 décembre 1864. — *L'objet de la Société* est l'assurance sur la vie. — *Les dividendes* se paient le 30 avril.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	2.500	140
1890.	3.000	130
1891.	2.500	80
1892.	1.900	80
1893.	2.000	40
1894.	1.500	90
1895.	1.900	60
1896.	1.800	40
1897.	1.500	40
1898.	1.400	40

L'assemblée générale ordinaire a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Iselin.

Vice-Président : M. E. Bernouilli-Riggenbach.

Membres : MM. F. La Roche-Mérian, E. Vischer-Sarasin, F. Hoffmann-Mérian, Eug. Sulger, A. Stahelin-Vischser, L. Iselin-La-Roche, L. La Roche-Burchhardt, R. Parivicini-Vischer, C. Ryhiner-Mérian, E. Thurneysen-Hoffmann, Von der Mühl, Burckhardt, Von der Mühl Vischer, E. Zahn-Burckhardt.

Directeur : M. V. Stein.

Sous-Directeur : M. A. Landmesser. 191

ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE DES HOMMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 87, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 4.000 actions de 750 fr., libérées et nominatives. — *Les titres* sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	42.500 »	1.856 67
1890.	44.500 »	1.875 »
1891.	50.250 »	1.875 »
1892.	55.000 »	1.979 16
1893.	69.500 »	1.977 16
1894.	74.000 »	1.979 16
1895.	61.250 »	1.979 16
1896.	54.000 »	2.083 33
1897.	40.000 »	2.000 »
1898.	31.500 »	—

Durée de la Société : Du 22 décembre 1819 au 12 février 1900. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie, rentes viagères. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labouret à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Alph. Mallet.

Vice-président : baron Alph. de Rothschild.

Membres : MM. de Lauriston-Boubers, Ch. Goguel, Puerari, J. Hottinguer, E. Trubert, baron de Neuflize.

Commissaires des comptes : MM. A. Dufaure, comte de Peyronnet, marquis de Saint-Pierre.

Directeur : M. E. de Kertanguy.

Sous-directeur : M. A. Dubois. 192

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE ET DE PRÊTS VIAGERS

Siège social : 4, rue de la Paix, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 100 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Cours moyens des actions : En 1889, 15 fr.; en 1890, 15 fr.; en 1891, 15 fr.; en 1892, 15 fr.; en 1893, 15 fr.; en 1894, 15 fr.; en 1895, 15 fr.; en 1896, 100 fr. avec bon libéré de 1/5; en 1897, 100 fr. avec bon libéré de 1/5; en 1898, 100 fr. avec bon libéré de 1/5.

Durée de la Société : 90 ans, du 1er octobre 1858 au 1er octobre 1948. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie, prêts viagers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Kennerley-Hall, Brolemann de Commines, de Narsilly, de Brondeau, Bravay, baron de Livois, Lorozière, Vavin, Duminil. 193

CAISSE PATERNELLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE HUMAINE

Siège social, 4, rue Ménars, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., libérées.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	—	5 15
1890.	—	5 15
1891.	—	5 20
1892.	—	5 20
1893.	—	20 80
1894.	—	20 80
1895.	—	20 80
1896.	—	20 80
1897.	475	12 »
1898.	185	—

Durée de la Société : 99 ans, du 19 mars 1850 au 19 mars 1949. — *Objet de la Société :* Assurances générales sur la vie humaine, rentes viagères, achats de nues-propriétés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Champetier de Ribes, à Paris. — *Assemblée générale :* en mai. Porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. Alfred Odier.

Président : M. Cloquemin.

Vice-président : M. Edmond Rodier.

Membres : MM. le marquis de La Grange, René Brice, Delarbre, comte de Saint-Guilhem, Paul Le Roux, Mazerat, Des Vallières, F. Bertin, marquis de Flers, d'Anterroches.

Commissaires des comptes : MM. Binder, Avice, de Crisenoy.

Directeur : M. V. Schreyer. 194

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE NEDERLANDEN (VIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Amsterdam, Sophiaplein

NOTICE

Capital social : Deux millions de florins. — *Fonds de réserve :* 1.145.436 florins. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* en 1857. — *Durée* illimitée.

— *Objet :* Assurances contre les risques d'incendie. — *Dividende* en 1894 : 30 florins. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaires : MM. Baron J. E. H. Val Nagell, Van Ampsen Te Lochen, Dr H. W. Van Rhijn, N. J. Den Tex, A. K. P. J. R. Van Hasselt, J. W. Muntz :

Directeur : M. Carel Henny.

Directeur-adjoint : M. J. J. Henny. 195

COMPAGNIE DES ASSURANCES GÉNÉRALES

DE TRIESTE & VENISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Sièges sociaux à Trieste et à Venise

Représentant général à Paris :
M. E. Cervetti, 5, rue de la Bourse

NOTICE

Le capital social est de cinq millions deux cent cinquante mille florins, divisé en 5.000 actions de 1.050 florins, libérées de 30 0/0 et nominatives.

La durée de la Société est de 66 ans à partir du 1er décembre 1831.

L'assemblée générale a lieu en avril. Elle se compose des porteurs de 5 actions au moins. Les dividendes se paient le 1er mai.

Années	Cours moyens des actions en fr.	Dividendes en florins
1889.	6.000	106
1890.	6.100	120
1891.	6.200	120
1892.	6.700	120
1893.	6.300	120
1894.	6.300	120
1895.	6.600	136
1896.	8.400	—
1897.	8.900	144
1898.	—	144

Répartition des bénéfices : La somme nécessaire pour donner aux actions un dividende de 29 florins 40 ; sur le surplus : 10 0/0 à la réserve ; 12 0/0 à la direction ; 78 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Arlotta, Burgtallers, de Bidischini, Calabi, Costi, Fano, Florio, Franchetti, Hegedus de Alessandro, Jokai de Maurus, Levy, Miller de Aichholz, comte Pulle, Rava, Salem, comte Tiepolo, C. Treves de Bonfili, baron C. Treves de Bonfili, Berchet, Brunner, Gentilomo, Jachna, Mekler, Morhurgo, Richetti, Tivoli. 196

COMPAGNIE BELGE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue de la Fiancée
Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million deux cent soixante-neuf mille six cents francs, représentés par 600 actions de 2.116 fr. Ce capital peut être augmenté. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — *Société constituée :* Le 14 juillet 1825. Modifiée le 28 février 1855 et 16 juin 1894. — *Durée :* Jusqu'au 30 juin 1924.

Objet : Assurances sur la vie ; assurances de capitaux pour la libération du service militaire ; assurances contre les accidents; achats et vente de nues-propriétés, d'usufruits, de rentes viagères, d'annuités temporaires et d'immeubles, grèves d'usufruits ou de rentes viagères.

Assemblée générale : Le 2e mardi de mai, à 10 heures du matin, au siège social. — *Bénéfices* en 1894 : 69.739 francs 08. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, 1 tantième au directeur, 1 tantième au Conseil d'administration ou aux commissaires ; le reste aux actions. (Les 2 tantièmes ci-dessus indiqués sont fixés par l'assemblée générale.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Moeremans T'serstevens Henri, Léon Barbanson, Albert De Smet, Michel Mourlon, Théophile de Lantsheere.

Commissaires : MM. Félix de Coninck, Frédéric Bosquet, Paul Terlinden. 197

LA CONFIANCE (VIE)

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 2, rue Favart, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 6.000 actions de 1,000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle (2e partie).

Années	Cours moyen des actions	Dividendes distribués
1889.	225 »	10 »
1890.	260 »	10 »
1891.	282 50	10 »
1892.	282 50	10 »
1893.	330 »	10 »
1894.	335 »	10 »
1895.	260 »	10 »
1896.	180 »	10 »
1897.	180 »	10 »
1898.	160 »	» »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 9 octobre 1875. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie humaine, Rentes viagères, Usufruits, Nues-Propriétés.

— *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lamy, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, jusqu'à égalité du capital social, et 10 0/0 lorsque la réserve dépassera le capital ; 5 0/0 aux actions, capital versé, et le surplus, une quote-part aux administrateurs et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Claude Lafontaine.

Membres : MM. P. Boca, E. Chabrier, J. Dupuy, H. Michau, Meissonnier, Pérard, Ronna, J. Siegfried.

Censeurs : MM. Maure, Martin, Imbert.

Directeur : M. Pérard.

Directeur-adjoint : M. V. Guilhaume. 198

LE CONSERVATEUR

COMPAGNIE ANONYME
D'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE

Siège social : 18, rue La Fayette, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 1,000 actions de 1.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1892.	500	40
1893.	600	40
1894.	1.000	50
1895.	1.200	60
1896.	1.700	70
1897.	2.500	80
1898.	2.800	120

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 2 août 1844. — *Objet de la Société :* Assurances mutuelles sur la Vie humaine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cousin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, immédiatement après l'assemblée.

Observations : Les actions sur lesquelles les deux premiers quarts (500) ont été versés en numéraire ont été libérées du troisième quart en 1895 par prélèvement sur les bénéfices non répartis et liberées du dernier quart de la même façon en 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mahot de la Quérantonnais.

Membres : MM. Trappes, Delafoy, Bonnet, Dubail, Chapon, Riffault.

Directeur : M. Félix Leseur. 199

LA DORDRECHT

ASSURANCES VIE

Siège social : Dordrecht

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs. — *Les actions* sont au porteur. — *Durée* illimitée à partir de 1873. — *L'objet de la Société* est l'assurance sur la vie et les rentes viagères.

Dividendes en 1894 : 9 0/0.

L'assemblée générale a lieu en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 de dividende plus un paiement de 2 fr. 20 par 10.000 fr. par mois.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Nebbens Sterling, Sickenga, Le Jonkheer, Vrythoff, Heyligers, Karsten, Kapteijn, Van der Heijden, Verbroch, baron van Heemstra, comte Van Ruchteren, Vrythoff.

Commissaires : MM. J. Heyligers, E. H. Karstin, baron H. F. Van Heermstra. 200

L'ÉQUITABLE DES ÉTATS-UNIS

ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Broadway, 120, à New-York

Bureau à Paris : 36b, avenue de l'Opéra

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *Les titres* sont nominatifs. — *La durée de la Société* est illimitée depuis sa fondation en 1859. *L'objet de la Société* est l'assurance sur la vie et les rentes viagères. — *L'assemblée générale* a lieu à date indéterminée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Fitzgerald, Henry A. Hurlbut, Henry G. Marquant, W. M. A. Whelock, Marcellus Hartley, Henry M. Alexander, Chauncey M. Depew, Cornelius N. Bliss ; Auguste Belmont, John Sloane, Horace J. Fairchild, Gage E. Tarbell, W.-C. Van Horn, E. Boudinot Colt, Samuel Borrowe, John A. Stewart, Marvin Hughitt, William B. Kendall, Frank Trompson, G.-W. Carleton, E.-W. Lambert, Henry S. Terbell, Thomas S. Young, John J. Mac Cook, Georges J. Gould, William Alexander, Horace Porter, Edward W. Scott, C.-B. Alexander, Daniel R. Noyes, George W. Phillipps, Alanson Trask, John D. Jodes, Levi P. Morton, Charles S. Smith, Joseph T. Low, A. Van Bergen, T. De Witt Cuyler, Joseph T. Low, Van Bergen, de Witt Cuyler, Olivier Amas, Eustace Fitz, Daniel Lord, Henry Wolcott, Jacob Schiff, James Dunbam, Ingalls, Brayton Ives, Jordan, Dipley, de Navarro.

201

L'EUROPÉENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET DE RENTES VIAGÈRES

Siège social : 6, rue Watteeu, Bruxelles

Direction pour la France :
51, rue de la Chaussée d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs.

L'objet de la Société est l'assurance sur la vie et les rentes viagères taux très élevés.

Comité de patronage français : MM. le marquis de Martel, Rautlin de La Roy, J. Darras, E. Balleyguier, Pocquet de Livonnière.

Directeur pour la France : M. L. Beaudouin.

202

LA FONCIÈRE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE A PRIMES FIXES

Siège social : 17, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Quarante millions, divisés en 40.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr.

Par décision de l'Assemblée générale du 20 février 1896, approuvée par décret en date du 11 septembre 1897, le capital social de la *Foncière*, Compagnie d'Assurances sur la Vie, a été réduit de 40 millions à 20 millions de fr., au moyen de l'échange des 40,000 actions de 1,000 fr., libérées de 250 fr., contre 20,000 actions de 1,000 fr., libérées de 250 fr., *sous réserve des dispositions spéciales résultant des articles 15 et 18 des statuts.*

Les titres nouveaux portent une estampille mentionnant leur situation spéciale à l'égard des tiers ayant contracté avec la Compagnie avant la réduction du capital social.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	125 »	7 75
1890.	150 »	8 »
1891.	150 »	8 50
1892.	157 50	8 50
1893.	135 »	—
1894.	92 50	—
1895.	112 50	—
1896.	90 »	—
1897.	100 »	—
1898.	150 »	—

Durée de la Société : 99 ans, du 9 septembre 1880 au 9 septembre 1879. — *Objet de la Société* : Assurances sur la Vie humaine, Rentes viagères, Nues-Propriétés, Prêts viagers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ou en mai. — *Paiement* des coupons 15 juin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le surplus à répartir par l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Buchot.

Membres : MM. L. Landais, A. Bergaud, comte Brossand de Juigné, Duflos, Lionel-Laroze, Mayoussier, comte O'Mahony, Ouvré de Saint-Quentin, de Panafieu, Patricot, Ravenez, comte de Rochefort, Roussella.

Directeur général : M. Bouchant.

Directeur-adjoint : M. L. Briey. 203

LA FRANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 14, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 10.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	117 50	—
1890.	165 »	—
1891.	270 »	—
1892.	227 50	—
1893.	515 »	—
1894.	745 »	10 »
1895.	687 50	10 »
1896.	515 »	10 »
1897.	550 »	15 »
1898.	610 »	—

Durée de la Société : 99 ans, du 6 septembre 1880 au 6 septembre 1979. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie humaine, Rentes viagères, Nues-Propriétés, Prêts viagers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en avril, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Drouin.

Membres : MM. G. Roy, Deshayes, Ch. Didiot, Goy, Labouret, T. Lehideux, H. Muret, Richemont, H.-L. Roblot, Comte de Salvandy, Thelier.

Commissaires des comptes : MM. J. Lefebvre E. de Lalain-Chomel, Lemercier.

Directeur : M. Truelle.

Directeur-adjoint : M. Ch. de Labeaume. 204

LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Genève, 10, rue de Hollande

NOTICE

Capital social : Cinq millions de fr., divisés en 1.000 actions nominales de 5.000 fr., libérées du quart, soit

1.250 fr. — *Titres :* Actions nominatives. —*Société constituée* le 19 mars 1872. Modifiée le 19 mai 1874 et 19 avril 1887. — *Durée* non limitée.

Objet : L'assurance à primes fixes de capitaux payables, soit en cas de mort, soit en cas de vie, la constitution de rentes viagères, associations mutuelles sur la vie, l'achat et la vente d'usufruits et de nues-propriétés et en général tout contrat ou opération basée sur la durée de la vie humaine. Elle peut s'occuper des risques exceptionnels et partiels comme ceux de guerre, voyages lointains et professions dangereuses.

Paiement des dividendes : 1er avril, au siège social.

Dividende en 1897 : 7 0/0.

Assemblée générale dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ordinairement en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 intérêt au capital versé ; 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Frédéric Verdier.

Membres : MM. Henri Aubert, Henri Chauvet, Arthur Chenevière, Auguste Cramer, Jules Daria-Rey, Adolphe Galopin, David Lenoir, James Odier, Émile Rivoire. 205

GERMANIA

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : Stettin

NOTICE

Capital social : Onze millions deux cent cinquante mille fr., représentés par 6.000 actions de 500 thalers. Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 100 actions.

Titres : Actions nominatives.

Bénéfices : en 1895, 4.536.071 fr. ; en 1896, 4.813.030 fr. ; en 1897, 5.085.703 fr.

Société constituée le 26 janvier 1857. — Modifiée les 30 novembre 1863, 5 juillet 1867, 14 juin 1871, 12 juin 1880, 14 novembre 1887, 22 juin 1888. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Conclusion d'assurances sur la vie humaine et notamment assurances de capitaux et de rentes en cas de décès, ainsi qu'en cas d'accomplissement d'un âge déterminé, sur une ou plusieurs têtes. — Constitution des capitaux et des rentes à une époque déterminée. — Gérance d'associations mutuelles d'assurances sur la vie humaine.

Assemblée générale dans le courant du mois d'avril ou de mai, à Stettin. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège et à la succursale.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; tantième à l'administration et à la direction ; 15 0/0 de dividende aux actions ; le reste entre les associés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Abel Rudolph, Greffrath Carl, Waihter Hermann, Hacker, Keddig Auguste, B. Karkntsch, Haase. 206

GRESHAM

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE SOCIÉTÉ ANONYME

Siege social : Saint-Mildred's House, à Londres

Bureau à Paris : 30, rue de Provence

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent cinquante fr. — *Titres :* Actions nominatives. — *Bénéfices* en 1894 : 272.617 fr. 29 centimes. — *Société constituée* en 1848, à Londres. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances sur la vie, rentes viagères. — *Assemblées générales* aux dates à déterminer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. C. T. Beadnill.

Membres : MM. A. Hutchison Smee, August Bopp ; F. W. Butterworth, W. C. Fooks, Q. C. : Henry Howard, G. H. Ogston, William Thorthwaite.

Commissaires : MM. Sneath, Chambers.

Directeur général : M. James H. Scott. 207

LE MONDE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 100,000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	157 50	10
1890.	225 »	10
1891.	235 »	10
1892.	227 50	10
1893.	235 »	10
1894.	240 »	10
1895.	220 »	10
1896.	210 »	10
1897.	220 »	10
1898.	240 »	—

Durée de la Société : 50 ans, du 27 avril 1864 au 27 avril 1914. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Ellissen.

Membres : MM. de Kermaingant, Pol Fabry, P. Bailleux de Marisy, Louis Binder, de Champlieux, vicomte F. de Janzé, Piette, Georges Richou.

Commissaires des comptes : MM. de Colonjon, Rousseau, Nivoit.

Directeur : M. Fillod. 208

ASSURANCE SUR LA VIE

LA MUTUAL LIFE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : New-York, Nassau, Cedar et Liberty streets

Direction pour la France : 20, boulevard Montmartre

NOTICE

Capital social : Un milliard soixante millions de fr. — *Société constituée* en 1843. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances sur la vie. — *Assemblée générale* à déterminer.

Répartition des bénéfices : tantième à l'administration ; tantième à la direction ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Samuel D. Babcock, George S. Coe, Richard A. Mac Curdy, James C. Holden, Hermann C. Von Post, Alexander H. Rice, Lewis May, Oliver Harriman, Henry W. Smith, Robert Olyphant, George F. Baker, Durley Olcott, Fréderic Cromwell, Julien T. Davies, Robert Sewell, S. Van Rensselaer Gruger, Charles R. Henderson, George Bliss, Rufus W. Peckam, J. Hobart Herrick, William P. Dixon, Robert A. Granniss, Henry H. Rogers, John W. Auchincloss, Theodore Morford, William Bascock, Stuyvesant Fish, Augustus D. Juilliard, Charles E. Miller, Walter R. Gillette, H. Walter Webb, George G. Haven, Adrian Iselin Jr, George S. Bowdoin, Theodore A. Halemeyer.

CONSEIL DE DIRECTION :

Président : M. Richard A. Mac Curdy.

Directeur général : M. Walter R Gillette.

Membres : MM. Robert A. Granniss, Isaac F. Lloyd, William J. Easton, Henry E. Duncan Jr. Albert Klamroth, Charles A. Preller, Frederic Cromwell, John A. Fonda, James Timpson, William P. Sands, Edward, P. Holden, Emory Mac Clintock, John Tailock, Jr. Edward Lyman Short, William W. Richards, Henry S. Brown, Gustavus S. Winston, M. D.

209

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue de Grammont et 18, rue du Quatre-Septembre, Paris

NOTICE

Capital social : Quinze millions, divisés en 3.000 actions de 5.000 fr. Rien n'a été versé ; l'Actionnaire doit seulement transférer, à titre de garantie, 50 fr. de rente française. — *Les titres* sont nominatifs.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	19.500	776
1890.	23.150	816
1891.	25.250	864
1892.	26.250	960
1893.	32.850	960
1894.	37 500	960
1895.	31.000	960
1896.	28.300	1.056
1897.	32.000	1.056
1898.	34.250	—

Durée de la Société : 99 ans, du 23 mai 1830 au 23 mai 1929. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : L'assemblée générale détermine la part revenant aux actions et la part des assurés. Un cinquième de la part des actionnaires est mis en réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Pillet-Will.

Membres : MM. H. Mallet, baron Hottinguer, baron G. de Rothschild G. Clausse, Denormandie, Bourceret, Davillier, comte d'Haussonville, Couderc de Saint-Chamant, comte de Germiny, comte de Kergorlay, Pierre de Waru, Homberg, Ph. Vernes.

Censeurs : MM. Louis de Lafaulotte, marquis de l'Aigle, Monnier.

Directeur : M. Grimprel.

Sous-Directeur : M. H. de Ville. 210

LE NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 3.000 actions de 1.000 fr. libérées, de 250 fr. et nominatives. Aucun actionnaire ne peut posséder plus de 100 actions. Le cessionnaire doit être agréé par le Conseil d'administration, à moins qu'il ne transfère à la société, en garantie des versements à effectuer sur les actions, une valeur équivalente en fonds public français.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 31 décembre 1880.

L'objet de la Société est l'assurance sur la vie.

L'assemblée générale a lieu en avril. Elle se compose des titulaires de 5 actions au moins depuis 6 mois révolus.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribues
1889.	130 »	»
1890.	160 »	»
1891.	180 »	»
1892.	137 50	»
1893.	202 50	»
1894.	170 »	»
1895.	175 »	»
1896.	185 »	»
1897.	250 »	»
1898.	440 »	»

Repartition des bénéfices : 20 0/0 jusqu'à ce que la réserve atteigne 2 millions ; 10 0/0 jusqu'à ce que la réserve atteigne 4 millions ; au-dessus de 4 millions le prélèvement de 10 0/0 ne deviendra facultatif qu'autant que la réserve ne sera pas inférieure au cinquième du montant des fonds effectués à la garantie des risques en cours ; le surplus est à la disposition de l'assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Labiche.

Membres : MM. Maret, Bobier, Bruneau, Descamps, Levert, Poupinel, Tilloye-Delaune, de Vabroyer.

Directeur : M. Masnou.

Sous-Directeur : M. Commissaire. 211

LA NEW-YORK

COMPAGNIE AMÉRICAINE D'ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE

Direction pour la France : 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

NOTICE

Assurances nouvelles dont la première prime a été payée 788.223.885 fr. — *Actif* au 31 décembre 1898 : 1.119.133.985 fr. — *Assurances* en cours au 31 décembre 1898 : 4.892.389.454 fr. — *Augmentation* sur 1897 : 347.228.510 fr. — *Les bénéfices* à payer en espèces en 1899 s'élèvent à 15.099.929 fr., c'est-à-dire à un chiffre supérieur à celui de 1898. La compagnie étant purement mutuelle, l'intégralité de cette somme appartient aux assurés et leur sera distribuée au cours de l'année 1899. — La New-York compte plus de 330.000 membres qui constituent la Compagnie, auxquels la Compagnie appartient, auxquels tous les bénéfices de la Compagnie font retour. Elle émet des polices sans restriction aucune, c'est à-dire qu'elles ont pour unique condition l'acquittement de la prime. Si la prime est versée, la Compagnie paie sans conteste et immédiatement au décès de l'assuré ou à toute autre échéance convenue, le montant de l'assurance.

212

NORD BRITISH MERCANTILE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 61, Threadneedle street, à Londres

NOTICE

Le capital social est de soixante-quinze millions de fr. — La Société a été constituée en 1809 pour une durée illimitée. — *L'objet de la Société* est l'assurance sur la vie et contre l'incendie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Strathmore, comte d'Aberdeen, lord Wolverton, lord Monoraiff, lord Forbes, comte d'Elgui.

Directeur : M. Maclagan. 213

L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 20, rue de Grammont Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée : 50 ans, à partir de 1876.

L'acte constitutif a été reçu par Me Billot, notaire à Nantes.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve, 0/0 au capital versé ; le solde à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Clerc.

Membres : MM. Bouley, C. Guillois, G. Guillois, Labey, Lacroix, Pluyette, de Sedière, Ed. Veil, Stewart.

Commissaires : MM. Laurand, Huard.

Administrateur-directeur : M. E. Labey.

214

LE PATRIMOINE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE ET DE PRÊTS VIAGERS

Siège social : 55, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social de la Société est de cinq millions de francs, divisé en 5,000 actions de mille francs chacune, et sur lesquelles il a été appelé, au début de la Société, 250 fr. par action. — *Les actions* sont nominatives, et elles sont cotées en bourse au comptant, à la cote officielle.

Cours moyens des actions : En 1889, 80 fr. ; en 1890, 57 fr. 50 ; en 1891, 55 fr. ; en 1892, 52 fr. 50 ; en 1893, 47 fr. 50 ; en 1894, 40 fr. ; en 1895, 52 fr. 50 ; en 1896, 50 fr. ; en 1897, 80 fr. ; en 1898, 85 fr.

La durée de la Société est de 99 ans, c'est-à-dire du 27 octobre 1877, date de la création, jusqu'au 27 octobre 1976. — *L'acte constitutif* et les statuts ont été reçus par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* doit se tenir en mai.

Les bénéfices se répartissent de la façon suivante : 20 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence du capital et 10 0/0 jusqu'au double. Sur le surplus 5 0/0 distribués

au capital versé ; 1 0/0 au directeur ; 3 à 5 0/0 au fonds de prévoyance du personnel et le reste aux actions. Il n'a pas encore été distribué de dividendes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Bournonville.

Vice-Président : M. le comte de Levis-Mirepoix.

Membres : MM. Emile Bossut, Desurmont, Albert Gigot, Charles de Lacombe, A. Le Tellier, Desiré Leurent, de Marolle, Mayoussier, J. Naud, S. de Neufville, Scalbert, de Sessevalle, Silvestre de la Ferrière, de Fontgalland.

Censeurs : MM. Malpas-Duché, vicomte Garcin de Larnage, de la Fontaine.

Directeur : M. Thieriet de Luyton. 215

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE

Siège social : 33, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 800 actions de 5,000 fr., libérées de 1,250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	23.500	1.000
1890.	26.000	1.000
1891.	26.500	1.000
1892.	26.250	1.050
1893.	31.750	1.050
1894.	36.250	1.050
1895.	32.500	1.100
1896.	30.000	1.150
1897.	35.500	1.150
1898.	35.500	—

Durée de la Société : 99 ans, du 9 juin 1844 au 9 juin 1943. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hailig, à Paris. — Les statuts ont été modifiés par acte déposé chez Me Tourillon, notaire à Paris, en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale des actionnaires en date, du 29 avril 1897. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, en mai, au siège social ou dans les agences de province.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 tant que la réserve atteindra ou dépassera 3.200.000 fr. Si elle descendait au-dessous de ce chiffre, le prélèvement s'élèverait à 20 ou 25 0/0, suivant qu'il resterait plus ou moins de un million à ladite réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Dubois.

Membres : MM. de Bammeville, Munster, Luuyt, L. Savoye, R. Mallet, Ranchon, Hottinger, le comte H. de Montesquiou-Fezensac.

Censeurs : MM. Janin, Guyard, A. de Bammeville, Bourgain, L. de Declercq.

Directeur : M. du Fresnay.

Directeur-adjoint : M. Matignon. 216

LE PHŒNIX AUTRICHIEN

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES IMPÉRIALE-ROYALE PRIVILÉGIÉE, A VIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Vienne (Autriche)

Bureaux à Paris : 33, rue Vivienne et 5, rue St-Augustin

NOTICE

Le capital social est de trois millions de florins, divisé en 30.000 actions de 100 florins entièrement libérées et au porteur.

La durée de la Société est illimitée.

L'objet de la Société est l'assurance contre l'incendie, sur la vie, maritime.

L'assemblée générale a lieu au plus tard dans le courant de juin. Elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions au moins. Les dividendes se paient le 1er juillet.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	189 »	—
1890.	160 »	—
1891.	100 »	10 »
1892.	110 »	10 »
1893.	150 »	10 »
1894.	125 »	10 »
1895.	240 »	10 50
1896.	220 »	—
1897.	—	—
1898.	—	—

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 à la réserve du bénéfice ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 au directeur ; 2 0/0 à la caisse de retraite des employés ; l'assemblée générale décidera de l'emploi du reste, avec la restriction toutefois que 2 0/0 en seront distribués, en tous cas, aux 2.500 parts de fondateurs qui ont été émises lors de la conclusion du traité de fusion passé avec « l'Ozienda. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président d'honneur : S. A. R. le duc Louis de Bavière.

Président : S. A. le prince Calixte Poninski.

Membres : MM. E. Herring, Dr Biel, H. Ehrmann, Ewald Frank, Freund, Goldzicher, Hm, Hodek, Klany, Klein de Wisenberg, Liebig, Millanich, Siegfried.

Directeur : M. Sienkiewicz.

Sous-Directeur : M. Maneles. 217

LA PROVIDENCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 12, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nomi-

natifs et cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Cours moyens des actions : En 1889, 200 fr.; en 1890, 175 fr. 50; en 1891, 145 fr.; en 1892, 105 fr.; en 1893, 117 fr. 50; en 1894, 205 fr.; en 1895, 175 fr.; en 1896, 120 fr.; en 1897, 80 fr.; en 1898, 85 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er février 1881. — *Objet de la Société :* Assurances sur la vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 20/0 jusqu'à 3.000.000; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. le comte de Bagneux.
Président : M. de Vergès.
Vice-président : M. A. Bartholoni.
Membres : MM. le comte de Laubespin, Le Chanteur, Burin des Roziers, marquis G. de Lévis-Mirepoix, G. de Bousquet, baron de Barante, de Lavergne, de Cerval, comte de Miramon-Fargues, comte de Luçay.
Commissaires des comptes : MM. Louis Etcheverry, baron de la Bouillerie, de Billy.
Directeur : M. H. Beuzon.
Sous-directeur : M. L. Labarthe. 218

LA RENTE VIAGÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15 et 17, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 2.500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Date de la Constitution :* En 1893. — *Objet de la Société :* Acquisitions de Nues-propriétés, Usufruits et Rentes viagères. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé; le surplus à répartir par l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. R. d'Aurignac, Louis d'Aurignac, Paraire. 219

ROYAL

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liverpool
Succursale française : 99, rue Richelieu, Paris.

NOTICE

Capital social : 375.702 livres. — *Société constituée* en 1845 à Liverpool.

Objet : L'assurance sur la vie et contre l'incendie.

Bénéfices : 351.449 fr. 08 en 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Présidents : MM. E. H. Ismay, H. H. Hornby D. Jardine.

Membres : MM. J. Barrow, G. Beausire, G. Bingham, S. H. Brown, C. G. Bushell, G. H. Cookson, H. F. Fox, B. V. Hall, H. W. Hind, G. H. Horsfall, T. H. Jackson, J. Rankin, E. S. Timmis, W. Watson, M. H. Maxwell. 220

LA ROYALE BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : Bruxelles, rue Royale-Cour, impasse du Parc

NOTICE

Capital social : 3.000.000 de fr., représentés par 15000 actions de 2.000 fr. ce capital peut être augmenté. — *Titres :* actions nominatives. — *Société constituée* le 3 février 1853. — Modifiée le 19 avril 1856, 5 octobre 1866, 20 janvier 1873, 25 avril 1886, 30 mai 1894, — *Durée :* jusqu'au 31 décembre 1923.

Objet : Assurance et réassurance de tous risques dépendant de la vie humaine, assurances populaires, assurances vie de dettes hypothécaires, rentes viagères; assurances de capitaux à époques fixes ou annuités, payables en cas de vie; assurances et réassurances individuelles ou collectives contre les accidents corporels et les risques de responsabilité civile.

Assemblée générale le dernier mercredi de mai, à 2 heures de relevée au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 3 0/0 de dividende aux actions; sur le surplus : 15 0/0 à la réserve; 3 0/0 à chaque administrateur; 3 0/0 au directeur général; 3 0/0 au personnel; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Fernand de Macar, baron Ludovic Hody, Ferdinand Beeyens, Adolphe Sainctelette, Raymond van Ypersele de Strihou, Aug. Beernaert.

Commissaires : MM. Max Ectors, Romain Puissant, Michel Orban, Edmond Funk, Jules Rolin.

Directeur général : M. Henri Allan.
Directeur-adjoint : M. S. Adam. 221

LE SOLEIL

COMPAGNIE ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Siège social : 44, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 12.000 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont no-

minatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	220 »	10 31
1890.	265 »	10 42
1891.	287 50	10 02
1892.	290 »	13 02
1893.	387 50	13 02
1894.	457 50	13 02
1895.	355 »	13 »
1896.	340 »	12 50
1897.	350 »	12 50
1898.	400 »	» »

Durée de la Société : 90 ans à partir du 24 décembre 1872. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 /0 à la Réserve jusqu'à 3.000.000 de francs ; 10 0/0 jusqu'à concurrence du capital social ; sur le surplus 4 0/0 au Capital versé et, sur le solde, 10 0/0 au Conseil d'Administration et 90 0/0 aux Actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Heine.

Membres : MM. Paul Brame, Carmichaël, Ehrmann, comte de Fontaine de Resbecq, Goguel, Périer, de Ronseray.

Commissaires des comptes : MM. Ewald, de Çagarriga, de Lajudie.

Directeur : M. Moulin. 222

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NÉERLANDAISE

ASSURANCES SUR LA VIE, A AMSTERDAM

Siège social : Amsterdam, Damrak, 74
Bureau à Paris, 26, avenue de l'Opéra

NOTICE

Capital social : 2.100.000 fr. Capital de réserves en 1897 : 24.600.000 fr. — *Titres :* actions nominatives. — *Durée :* 99 ans, à partir de 1880. — *Objet :* Assurances sur la vie et de rentes viagères. — *Acte* du 11 novembre 1880. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : tantième à la réserve, tantième à la direction ; le reste aux actions.

Dividende en 1898 : 7 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Van der Vliet.

Membres : MM. H. L. Luden, G. Van Tienhoven, J. P. R. Tak Van Poortvliet, Dr P. Van Geer, W. A. baron van der Feltz (Jhr), Michiel Van Kessenich (Jhr.), Verheyen, (Jhr.) Van Swinderen, J. H. Geertsema, J. G. Scholvinck, W. M. Reepmaker, F. J. J. M. Van Rijchewesel (Jhr). 223

STANDARD

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Edimbourg, George street

NOTICE

Capital social. 3.000.000 de fr. La Société a un fonds de réserve de 2.000.000 de fr. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* en 1825 à Edimbourg. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances sur la vie, rentes viagères, mixte et de vie entière. — *Assemblée générale :* Epoque à déterminer

Répartition es bénéfices : tantième de la réserve ; la répartition des bénéfices se fait entre les polices en vigueur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. William J. Dundas (Esq), A. Graham Muray (Esq.), James Hope (Esq.), Sir James king of Campsie (Bart.), A. R. Pitman (Esq.), William Mongreiff (Esq.), George Dalziel (Esq.), Sir William S. Walkir, Colin J. Makensie (Esq.), J. H. Davidson (Esq.), J. Henry Douglas (Esq.).

Commissaire : M. C. A. Geo Todd Chiene. 224

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue de la Banque, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 2.000 actions de 5.000 fr.; rien n'a été versé, mais, pour chaque action, il a été effectué un dépôt de 50 fr. de rente. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant. — *Dernier cours :* 5.960.

Dividendes distribués (nets d'impôt) : en 1889, 1890 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897 : 175 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 21 juin 1829. — *Objet de la Société :* Assurances sur la Vie humaine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vavin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social en avril.

Répartition des bénéfices : 15 à 25 0/0 à la Réserve et le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Mallet.

Membres : MM. Ad. Vernes, Delaunay-Belleville, Dervillé, Eug. Guët, C. Jameson, Jules Marcuard, Albert Mirabaud, Aug. Thurneyssen.

Commissaires des comptes : MM. Demarest, J. B. de Saint-Sauveur, W. d'Eichthal.

Directeur : M. le comte Ch. de Montferrand. 225

L'UNION ET LE PHÉNIX ESPAGNOL

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 66

NOTICE

Capital social : **Douze millions, divisés en 60.000 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle.**

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	640	34
1890.	620	34
1891.	570	30
1892.	510	30
1893.	490	30
1894.	460	30
1895.	470	30
1896.	480	30
1897.	470	20
1898.	435	»

Durée de la Société : **99 ans, du 17 mars 1864 au 17 mars 1963. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes, contre l'Incendie et sur la Vie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : M^e^ Léon Munoz, à Madrid. — *Assemblée générale* avant juillet. — *Paiement* des coupons à Madrid et à Paris, au Crédit mobilier espagnol, 1^er^ janvier et 1^er^ juillet.**

Répartition des bénéfices : **10 0/0 à la Réserve et le reste, sauf un prélèvement fixé par l'Assemblée générale pour rétribuer les membres du Conseil d'administration et gratifications au Directeur et aux Employés, aux Actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Pereire, président de la Compagnie générale transatlantique.

Membres : MM. Cloquemin, directeur de la Compagnie d'assurance « La Paternelle » ; L. Passy, député, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Finances, administrateur du Crédit industriel et commercial ; Th. Cloquemin, secrétaire général de la Compagnie générale transatlantique ; Halfon, banquier ; G. Pereire, administrateur des Chemins de fer du Nord de l'Espagne ; G. d'Entraigues, L. Weil, ingénieur.

Directeur : M. A. Sudrie. 226

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE ET D'ACHATS DE NUES-PROPRIÉTÉS ET D'USUFRUITS

Siège social : 8, rue Le Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : **Douze millions, divisés en 12.000 actions de 1.000 fr. dont 3.407 entièrement libérées et 8.593 libérées de 200 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.**

Années	Cours moyens des actions libérées (1)	Cours moyens des actions non libérées	Dividendes distribués
1889. .	1.795 »	870 »	40
1890. .	1.762 50	887 50	40
1891. .	1.887 50	927 50	40
1892. .	2.112 50	945 »	40
1893. .	2.112 50	1.130 »	35
1894. .	1.987 50	1.035 »	35
1895. .	1.900 »	892 50	35
1896. .	1.700 »	775 »	35
1897. .	1.800 »	800 »	35
1898. .	1.905 »	950 »	35

Durée de la Société : **50 ans, à partir du 15 mars 1866. — *Objet de la Société :* Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes sur la vie, et d'achats de nues-propriétés et d'usufruits. — *Notaire* qui a reçu l'acte : M^e^ Schelcher, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des intérêts des actions libérées, au siège social, janvier et juillet, dividende en mai.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 au Capital versé ; un cinquième en moins et la moitié en plus à la Réserve ; le reste aux actions.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le général Salanson, Cambefort, Ed. Hervé, vice-amiral ; Paul Martin, Mézières, Saint La Perche, Eug. Rodier, Welche, Lecomte.

Commissaires des comptes : MM. Léger et Genreau.

Directeur : M. Fassy.

(1) Les actions libérées donnent droit en outre à un intérêt de 38 fr. 40 par action.

227

ACCIDENTS

L'ABEILLE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LES RISQUES D'ACCIDENTS

Siège social : 57, rue Taitbout, à Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions, divisé en 8.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr., nominatives et cotées en banque.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	75 »	5 »
1890.	107 50	6 25
1891.	132 50	7 »
1892.	182 50	7 »
1893.	225 »	8 »
1894.	225 »	8 »
1895.	325 »	10 »
1896.	300 »	12 »
1897.	350	14 »
1898.	415	14 »

Les coupons sont payés au siège social le 8 mai.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 27 mars 1881.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations d'assurances contre les risques d'accidents de toutes natures, corporels ou matériels, pouvant atteindre les personnes, les animaux ou les choses et entraîner, soit la mort, soit l'infirmité, soit l'incapacité de travail totale ou partielle.

L'acte constitutif de la Compagnie a été reçu par Me Mahot de la Quarantonnais, notaire à Paris.

L'assemblée générale doit avoir lieu en avril ou mai.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 20 0/0 au fond de réserve. L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, détermine l'application du surplus des bénéfices. Une quote-part peut être allouée au directeur à titre de rémunération.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vayson, ancien président de la Chambre du Commerce, à Abbeville.

Vice-président : M. Rougeot.

Membres : MM. Cambray, à Paris ; Beaudesson, à Châtillon-sur-Seine ; Chéreau, à Paris ; Cléricot, à Saints (Seine-et-Marne), Delaunay, à Paris ; Gayot, à Paris ; Givelet, à Reims ; Herbecq, à Paris ; Nicolas, à Varigney (Haute-Saône).

Censeurs : MM. Oussers, ancien député, à Stennvoorde ; Binard, à Paris ; Robert Guibourg, à Senlis.

Directeur : M. G. de Serbonnes. 228

L'ALLIANCE GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES A COTISATIONS LIMITÉES CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Siège social : Rennes (Ille-et-Vilaine)

NOTICE

Le capital de garantie est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 obligations de 100 fr., avec revenu de 5 0/0, devant être amorties en quinze ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dupuy, notaire à Paris en 1894. — *La durée de la Société* est de 99 ans. — *Les obligations* ne sont pas cotées. — *Le paiement* des coupons a lieu au Comptoir national d'Escompte en janvier et juillet.

Cours des obligations : En 1894, 90 fr. ; en 1895, 100 fr. ; en 1896, 105 fr. ; en 1897, 108 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Fontainas.

Membres : MM. H. Galand, de Longuerue, Charles Grégoire, Alexis Trapenard, Dr Deschamps, marquis de Bourdeille.

Commissaire des comptes : M. Aussel.

Directeur : M. Trament. 229

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

(ACCIDENTS)

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 4, rue de la Paix, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 francs, libérées de 100 francs, ou de 250 francs, nominatives et pas cotées.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	20 »	—
1890.	27 50	—
1891.	37 50	—
1892.	52 50	—
1893.	87 50	—
1894.	80 »	—
1895.	80 »	—
1896.	80 »	—
1897.	80 »	6 et 21
1898.	85 »	—

Durée de la Société : 68 ans à partir du 16 mars 1881. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents et les maladies. — *Notaire* qui a reçu l'acte Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en avr — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la Réserve, 5 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 au directeur, 10 0/0 au conseil d'administration, 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Cenerley Hall.
Vice-Président : M. Brolemann.
Membres : MM. J. Vavin, A. Duminil, baron de Livois, de Commines, de Marcilly, Larozière, comte de Brondeau, 131, boulevard Raspail ; P. A. Blavais, 66, rue Royale, à Orléans.
Directeur : M. A. Odier. 230

COMPAGNIE GÉNÉRALE

D'ASSURANCES (ACCIDENTS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 francs libérées de 125 francs.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Cours moyens des actions : En 1889, 5 fr. ; en 1890, 7 fr. ; en 1891, 10 fr. ; en 1892, 15 fr. ; 1893, 40 fr. ; en 1894, 50 fr. ; en 1895, 40 fr. ; en 1898, 20 fr.

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 14 août 1876. — *Objet de la Société :* Assurance contre les accidents. — *Assemblée générale,* avant fin juin. — Porteurs de dix actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé et le surplus 10 0/0 au conseil d'administration ; 5 0/0 au directeur ; 85 0/0 aux actions.

Observations : Les prix dépréciés auxquels sont cotés les actions de cette société sont la preuve évidente que les affaires de cette compagnie ne sont pas très prospères.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Martinie.
Vice-Président : M. Chauffriat.
Membres : MM. Malissard, secrétaire ; de Vandeul, de Brequeville.
Administrateur-directeur : M. de Vandeul. 231

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES ASSURANCES QUOTIDIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bruxelles
Bureau à Paris : 109, rue Lafayette

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr., dont 5.000 entièrement libérées ont été attribuées aux fondateurs.

L'objet de la Société est l'assurance contre les accidents et la réassurance des mêmes risques.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à l'amortissement du capital ; 5 0/0 à la direction et au personnel et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Sever, V. Lefrère, Lesquilbet, Denise. 232

L'ÉTERNELLE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE ET LES ACCIDENTS

Siège social : 44, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 1,200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir du 10 juin 1883. — *Objet de la Société :* Assurances contre la Grêle et les Accidents. — *Assemblée générale* en avril ou mai.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le surplus aux bénéfices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rigaut.
Membres : MM. Maurice, Viard, Thomas, Vaudin.
Directeur : M. Jules Beaud. 233

L'INDUSTRIE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 29, rue des Pyramides, Paris

NOTICE

Cette société a été fondée en 1889. — Son *objet* est l'assurance contre les accidents de toute nature.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. A. La Salle.
Président : M. le comte H.-G.-C. de Villers.
Membres : MM. H. Bauche, de Contencin, Halais, Leclerc de Villecellier, de Magnin, marquis de Sieyès de Veynes.
Commissaire-Censeur : M. L. Raynaud.
Directeur général : M. E. Delcaire. 234

LE PATRIMOINE (ACCIDENTS)

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 55, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social, de cinq millions, est divisé en 10.000 actions de 500 fr. chacune, libérées de 125 fr. — *Les actions* sont nominatives et ne sont pas cotées.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1890.	» 50	—
1891.	» 80	—
1892.	105 »	—
1893.	132 50	3 50
1894.	125 »	4 »
1895.	135 »	4 »
1896.	125 »	4 50
1897.	130 »	—
1898.	175 »	5 »

L'acte constitutif a été reçu par Me Dufour, notaire. *L'assemblée générale* doit avoir lieu chaque année au mois de mai.

Les bénéfices doivent se répartir de la façon suivante : 20 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; puis le surplus : 80 0/0 aux actions ; 15 0/0 au conseil d'administration et 5 0/0 au directeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Bournonville, en remplacement du comte Anatole Lemercier, décédé.
Vice-président : comte de Levis-Mirepoix.
Membres : MM. E. Bossut, Desurmont, Alb. Gigot, de Lacombe, Le Tellier, Désiré Laurent, de Marolles, Silvestre de la Ferrière, de Fontgalland, Mayonnier, Naud, S. de Neufville. A. Scalbert, de Sessevalle.
Censeurs : MM. Malpas-Duché, Garcin de Larnage, de la Fontaine.
Directeur : M. Thieriet de Luyton. 235

LA PRÉSERVATRICE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : en son hôtel, 8, rue Louis-le-Grand, à Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 5.000 actions de 1.000 francs, libérées de 250 francs.
Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse, 2e partie de la cote officielle.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	550 »	40 »
1890.	725 »	40 »
1891.	825 »	20 »
1892.	865 »	40 »
1893.	912 50	45 »
1894.	1.070 »	50 »
1895.	1.585 »	60 »
1896.	1.550 »	60 »
1897.	2.400 »	80 »
1898.	2.500 »	—

Durée de la Société : Du 24 juillet 1864 au 31 décembre 1924.
Objet de la Société : Assurances contre les accidents atteignant les personnes, contre les accidents des chevaux et voitures, assurances individuelles, pharmaciens, sapeurs-pompiers, chasse, vélocipèdes, etc.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, successeur Me Constantin, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er janvier, 1er juillet.
Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence de 1.000.000 francs ; le surplus 10 0/0, à M. Marestaing, fondateur de la Compagnie ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rainbeaux.
Membres : MM. Villaret, Calvet-Besson, comte d'Antras, Dollot, Rouffio, Jolly.
Directeur-fondateur : M. H. Marestaing.
Sous-directeur : M. Lucien Delmas. 236

LA PRÉVOYANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 23, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque 1.200 fr.
Dividendes distribués : En 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 80 fr. ; en 1898, 50 fr.
Durée de la Société : 90 ans, à partir du 31 août 1880. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.
Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à 400.000 francs ; 5 0/0 au capital versé, et le surplus, 20 0/0 à l'administrateur délégué ; 10 0/0 aux autres administrateurs et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alfred Mayen.
Membres : MM. Ernest Marix, Georges Dalbin, Henri Douat, Paul Mayen, Ch. d'Aygurande.
Censeur : M. Miseray.
Administrateur-délégué : M. Alfred Mayen. 237

LA PRÉVOYANCE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES
PRÉVOYANCE CYCLISTE ET AUTOMOBILISME

Siège social : 39, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est la reconstitution des capitaux, les rentes viagères ou pensions de retraites et l'assurance contre les accidents corporels de toute nature.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 24 septembre 1897.

L'acte constitutif a été reçu par Me Rey, notaire à Paris.

Il a été créé 1.000 *parts de fondateurs* amortissables à 200 fr. et donnant droit à 20 0/0 de bénéfices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mathieu, marquis de Lastic, Ed. Bourgeois, Berry.

Commissaire-censeur : M. Vincent.

Directeur : M. Page. 238

LA PROVIDENCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 12, rue de Grammont, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr. chacune, libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	65	—
1890.	110	5
1891.	155	—
1892.	170	6 25
1893.	225	10
1894.	650	20
1895.	675	25
1896.	700	26
1897.	730	27
1898.	860	27

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 4 mai 1881.

Objet de la Société : Assurances contre les accidents de toute nature.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* fin avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'au cinquième du capital social ; 5 0/0 aux actions ; le surplus, 10 0/0 au conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Bagneux.

Président honoraire : M. de Vergès.

Membres : MM. Anatole Bartholoni, le comte de Laubespin, Le Chanteur, Burin des Roziers, marquis G. de Lévis-Mirepoix, G. de Bousquet, le baron de Barante, de Lavergne de Cerval, comte de Miramon, Fargues, comte de Luçay.

Commissaires des comptes : MM. de Billy, Etcheverry, baron de la Bouillerie.

Directeur : M. Henri Beuzon. 239

LA RÉPARATRICE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Siège social : 48, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent vingt-cinq mille fr., divisé en 4.900 actions de 250 fr., entièrement libérées ou libérées de moitié.

Les titres sont au porteur ou nominatifs.

Années	Intérêt payé	Cours moyens des actions
1893.	5 0/0	250
1896.	5 0/0	250
1897.	11.84	260
1898.	—	270

Durée de la Société : 99 ans, à partir de 1894. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents de toute nature. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social, ordinairement en janvier et en juillet.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions, à titre de dividende, indépendamment d'un intérêt statutaire de 5 0/0 sur le capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Boyer de Choisy.

Membres : MM. Soulette de Lesbat, Ch. Talabart, L. Marre, A. Deprieck, A. Marre, Geay.

Commissaires des comptes : MM. Barrillot et H. L. de Sainte-Marie.

Directeur : M. L. Marre. 240

LE SECOURS

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 15, rue des Pyramides (Hôtel de la Compagnie)

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes nets distribués
1889. . . .	25	—
1890. . . .	27 50	—
1891. . . .	60	—
1892. . . .	142 50	—
1893. . . .	232 50	6 72
1894. . . .	230 »	7 20
1895. . . .	235 »	7 68
1896. . . .	220 »	7 68
1897. . . .	225 »	7 68
1898. . . .	235 »	non encore fixé

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 8 mars 1880. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents de toute nature. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* du dividende, au siège social, 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve légale jusqu'à concurrence du cinquième du capital social ; une somme à déterminer par le Conseil d'administration pour constituer une réserve spéciale et un fonds de prévoyance ; 5 0/0 du capital versé aux actions et, le surplus, 1/20 aux administrateurs ; 1/20 au directeur et 9/10 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Anciens présidents : MM. Ozenne, G. O. ✻, ancien ministre de l'agriculture ; Alfred Blanche, C. ✻, ancien conseiller d'Etat.

Président : M. T. Hadot, ✻, ancien trésorier général.

Vice-président : Léon Landais, ancien élève de l'Ecole polytechnique, directeur de compagnies d'assurances maritimes.

Membres : MM. A. Béatrix, industriel ; Dieudonné Gand, banquier ; Robert Pepin-Lehalleur, ✻, propriétaire ; Victor de Sainte-Marie, propriétaire-agriculteur ; Ed. Troplong, ancien magistrat ; Charles Wehrlé, propriétaire.

Directeur : M. P. Laass d'Aguen, ancien secrétaire général de la Compagnie.

Secrétaire général : M. Ducros de Romefort, ancien magistrat. 241

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(PRÉVOYANCE CYCLISTE ET AUTOMOBILISTE)

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES ACCIDENTS
CORPORELS ET MATÉRIELS OCCASIONNÉS
PAR MISE EN CIRCULATION
DE CYCLES ET D'AUTOMOBILES

Siège social : 27, rue Drouot, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

L'objet de la Société est de garantir ses assurés contre : 1° les accidents corporels déterminés par l'usage d'un vélocipède ou d'un automobile ; 2° les accidents corporels causés à des tiers par leurs vélocipèdes ou automobiles pendant la circulation desdites machines sur la voie publique ; 3° les accidents survenant à leur machine pendant leur circulation sur la voie publique et déterminés par le fait du conducteur ou par la faute d'un tiers.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 20 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Delapalme, notaire à Paris. — *Assemblée générale* : dans le courant du 2e trimestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gaucher, Mention, comte R. d'Arnaud, J. Martin, Duchiez, baron d'Allemagne.

Commissaire : M. Burchier. 242

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS
A WINTERTHUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Winterthur

Fondée en 1875

Succursale pour la France : 72, rue de Provence à Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 5.000 actions de 1.000 fr. Il a été effectué un versement de 20 0/0 par action, et émis des obligations pour les 70 0/0 restant. — *Titres :* Actions au porteur.

Bénéfices : En 1893, 473.786 fr. ; en 1894, 507.184 fr. ; en 1895, 541.279 fr. ; en 1896, 599.900 ; en 1897, 630.270 fr. — Les statuts de cette Société ont été revisés et mis en vigueur le 1er janvier 1896. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Souscrire en Suisse et à l'étranger des assurances contre toute espèce d'accidents et de responsabilités. Elle peut souscrire soit des assurances directes, soit des réassurances, soit des co-assurances. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des dividendes, après l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; du surplus : 5 0/0 de dividende aux actionnaires du montant versé ; sur l'excédent : 20 0/0 au fond de réserve ; 20 0/0 à la direction et employés ; 60 0/0 aux actionnaires à titre de dividende extraordinaire.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : M. H. Sulzer-Steiner.
Membres : MM. Jung, E. Welti, Leumann G.
Directeur : M. H. Langsdorf.
Sous-directeur : M. Sulzer. 243

LE SOLEIL-SÉCURITÉ-GÉNÉRALE ET RESPONSABILITÉ CIVILE RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES
CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 7, cité d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	175 »	11 64
1890.	222 50	12 »
1891.	240 »	12 96
1892.	297 50	13 92
1893	390 »	15 36
1894.	435 »	16 80
1895.	490 »	19 20
1896.	510 »	20 64
1897.	520 »	22 08
1898.	700	»

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 18 mai 1876.

Objet de la Société : Assurances contre les accidents.

Assemblée générale en mai.

Paiement des coupons en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à 2 millions ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux employés ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Labouret,

Membres : MM. Brullé, A. Brémard, E. Caron, le comte Brossaud de Juigné, Lacave-Laplagne, Léon Lefébure, Magnier, vicomte de Villiers.

Commissaires des comptes : MM. Cheruit, Payen, Simon.

Directeur : M. A. Fix. 244

LA THÉMIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

Siège social : 11, place Saint-Ferréol, Marseille

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., libérées de 148 fr. 50.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	—	13 75
1890.	200	15 »
1891.	250	16 25
1892.	280	17 50
1893.	310	19 75
1894.	240	21 »
1895.	260	22 50
1896.	280	»
1897.	»	»
1898.	»	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 8 septembre 1882. — *Objet de la Société :* Assurances de toute nature. — *Assemblée générale* avant le 1er juillet. — *Paiement* des coupons au siège social, un mois après l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 8 0/0 à l'administrateur-délégué ; 12 0/0 au conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paul Merlin.

Membres : MM S. Emery, G. Bernard, A. Espanet, J. Vincent, J. Foucou.

Directeur : M. F. Reille. 245

L'UNION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU NORD

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Siège social : 76, boulevard de la Liberté, Lille (Nord)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque ; peu de transactions ; titres gardés en portefeuille.

Dividendes distribués : En 1891, 10 fr. 50 ; en 1892, 10 fr. 50 ; en 1893, 10 fr. 50 ; en 1894, 10 fr. ; en 1895, 10 fr. 50 ; en 1896, 10 fr. 50 ; en 1897, 10 fr. 50 ; en 1898, 10 fr. 50.

Pas de transaction. Dernier transfert, 200 fr.

Durée de la Société : 50 ans, du 30 septembre 1871 à 1921. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents de toute nature. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Alglave, à Valenciennes. — *Assemblée générale* fin avril, jusqu'à présent le dernier samedi. — *Paiement* des coupons au siège social de la Société et chez les banquiers. — *Actions :* 1er mai, date habituellement approuvée par les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aug. Gouvion, Mariage, Dervaux, M. d'Halluin-Namur, Jacquemart et Van Diest.

Commissaire des comptes : M. Horrie.

Directeur : M. P. Trochon. 246

L'UNION PARISIENNE DES

ENTREPRENEURS ET INDUSTRIELS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES A PRIMES EN COMMANDITE PAR ACTIONS

BARTHÉLEMY ET Cie

Siège social : 19, rue Vivienne, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 125 francs. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 8 juin 1896.

Objet de la Société : Assurances contre les accidents.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris ; diverses modifications ont été apportées aux statuts par l'assemblée générale du 27 mai 1898.

Fondateur : M. Marc Barthélémy, directeur d'assurances, 19, rue Vivienne, à Paris.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 aux fonds de réserve ; au Gérant 20 0/0 ; au conseil de surveillance 20 0/0 ; aux actions 60 0/0.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Lucien Mugnier, docteur en médecine, 32, avenue des Ternes, à Paris ; Amand Delalande-Sacristain, entrepreneur de Travaux publics, 42, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine ; Frédéric Vallet, entrepreneur de transports, 2, avenue de Clichy, à Saint-Ouen ; Léon Souffron, pharmacien, 22, rue Poncelet, à Paris ; Paul Coltelloni, ingénieur civil, 119, avenue de Villiers, Paris.

Gérant : M. Barthélémy. 247

L'URBAINE & LA SEINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
A PRIMES FIXES
CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social : 37, rue Le Peletier, à Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	135 »	9 »
1890.	185 »	12 »
1891.	250 »	15 »
1892.	312 50	16 »
1893.	410 »	16 »
1894.	452 50	17 »
1895.	510 »	18 »
1896.	515 »	18 »
1897.	550 »	18 »
1898.	590 »	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 2 juillet 1880. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Schelcher, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence du cinquième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus est attribué, 90 0/0 aux actions et 10 0/0 au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le général Salanson, Cambefort, Stanislas La Perche, amiral Martin, Mézières, Eugène Rodier, Welche, Lecomte.

Commissaires des comptes : MM. E. Leger et comte de Grenaud.

Directeur : M. E. Baud. 248

WINTERTHUR

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social : Winterthur

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions de francs, divisé en 1.000 actions de 25.000 fr., sur lesquelles 20 0/0 ont été versés. Il est créé des obligations. — *La durée de la Société* est illimitée ; elle a été constituée en 1875. — *Objet de la Société :* Assurances contre les accidents. — *Assemblée générale* ordinaire en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Heinrich Langsdorf, Aug. Sulzer, F. Basler, Z. Schruter, A. Villinger.

Commissaires : MM. Sulzer-Tteiner, Leuman-Sulzer, L. Baup, Hch. Kung, J. J. Schmid, J. Schalcher, Sulzer-Spiller, J. Zuppinger-Beder, J. Brimer-Drupracher, J. Cramer-Wys. 249

ZURICH

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES
CONTRE LES ACCIDENTS
ET LA RESPONSABILITÉ CIVILE

Siège social : Zurich

Succursale à Paris : 14, rue Favart

NOTICE

Capital social : Cinq millions de fr., représentés par 5.000 actions de 1.000 fr. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société* anonyme constituée en 1872, modifiée en 1894. — *Durée* illimitée. — *Objet :* Assurances contre les accidents de toute nature et la responsabilité civile.

Bénéfices : 1896, 852.389,11 ; 1897, 918.159,09.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. R. Riedtmann Naef.

Vice-Président : M. F. Marty-Raschlé.

Membres : MM. Abegg-Arter, H. E. Stteuli-Huni, J. H. Biedermann-Reinhart, C. Lutz-Sutter, F. Hefti-Jenny.

Directeur : M. Heinrich Muller. 250

MARITIMES

AACHEN-LEIPZIGER

VERSICHERUNGS GESELLSCHAFT

Siège social : à Aix-la-Chapelle

NOTICE

Le capital social **est de trois millions de marcs. — Cette société a été constituée en 1876 pour une durée illimitée. —** ***L'objet de la Société*** **est de faire les assurances maritimes et fluviales.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Erckens.
Membres : MM. Pastor, Bischoff, Ph. Mayer, Dubusc, Th. Crosn, Ad. Kirdoff, E. Jansen, I. Merkelbach, A. de Liarge.
Directeur général : M. Th. Grosse. 251

ALLIANCE-MARINE & GÉNÉRALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres
Bureau à Paris : 37, rue Vivienne

NOTICE

Capital social : **Vingt-cinq millions. —** ***Société constituée*** **en 1824 à Londres pour une durée illimitée. —** ***Objet :*** **L'assurance maritime et transports terrestres. —** ***Dividende*** **en 1897 : 10 0/0 du capital social.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Lord Rothschild.
Vice-président : E. W. Nichollo.
Agent à Paris : M. Béraud-Villars. 252

L'ARMORIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 8, rue de la Bourse, Paris

NOTICE

Le capital social **est fixé à un million de francs divisé en 250 actions de 4.000 fr., libérées d'un quart, nominatives, qui ne sont pas cotés.**

L'objet de la Société **est l'assurance maritime.**

La durée de la Société **est de 30 ans à partir du 24 juin 1888, et l'assemblée annuelle a lieu dans le 1er semestre. Les bénéfices doivent se répartir de la façon suivante : 1° 4 0/0 aux actions ; et à la réserve, une somme égale au 1er dividende ; 2° le surplus moitié à la réserve, moitié aux actions.**

L'exercice 1897 s'est clôturé par un bénéfice de 28.279 fr. 18 ; la perte sur le capital était de 176.451 fr. 07.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lacarrière.
Vice-Président : M. Mabire.
Membres : MM. Allain, Bécot, Delaroche, Pastor.
Commissaire des comptes : M. A. Magnin.
Directeur : M. Ch. Michel. 253

ASSURANCES GÉNÉRALES MARITIMES

(ALLGEMEINE VERSICHERNGS-GES-FUR SEE FLUSS-U LANDTRANSPORT) A DRESDE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Dresde

NOTICE

Capital social : **Trois millions de marcs. —** ***Durée*** **illimitée depuis 1861. —** ***Objet :*** **Les assurances maritimes et fluviales et les transports par terre. —** ***Assemblée générale*** **au plus tard en juin. Bilan au 31 décembre.**

Répartition des bénéfices : **tantième au fonds de réserve ; tantième au conseil d'administration ; tantième à la direction ; tantième en faveur des employés ; le reste aux actionnaires.**

Depuis 1885 les dividendes de cette société ont été de 100 0/0 du capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Gebhardt.
Membres : MM. Th. Pelizaens, Carl Friederichs, Bruno Schon, E; Hergersberg, L. Offermann.
Directeurs : MM. Joannes Bertling, Gust. Woelcke. 254

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 87, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : **Deux millions, divisés en 400 actions de 5.000 fr. — Versements appelés : la totalité. —** ***Les titres*** **sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.**

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	7.500	515 46
1890.	9.500	260 41
1891.	6.500	130 20
1892.	5.700	260 31
1893.	5.900	156 25
1894.	4.750	238 35
1895.	4.500	—
1896.	3.600	208 35
1897.	3.900	208 35

Durée de la Société : jusqu'au 4 mai 1947. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, en mai, au siège social.

Répartition des bénéfices : une part à la réserve, 2 0/0 aux œuvres de bienfaisance, le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Alph. Mallet.
Vice-Président : M. le baron Alph. de Rothschild.
Membres : MM. de Lauriston-Boubers, Puerari, Ch. Goguel, Hottinguer, Etienne Trubert, baron de Neuflize.
Commissaires des comptes : MM. A. Dufaure, comte de Peyronnet et marquis de Saint-Pierre.
Directeur : M. Guy de Courcy.
Sous-directeur : M. Lasmolles. 253

L'AVENIR

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de fr., divisé en 200 actions de 5.000 fr. — Versements appelés, 1.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	1.300	75
1890.	1.350	75
1891.	1.250	»
1892.	1.250	75
1893.	1.250	75
1894.	1.200	75
1895.	1.000	»
1896.	1.000	30
1897.	1.000	50

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 10 juin 1886. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* du 1er trimestre. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, 6 0/0 au capital versé, une somme égale à la réserve, le surplus 50 0/0 aux actions et 50 0/0 à la réserve ; le dividende est limité à 8 0/0, tant que la réserve sera inférieure à 100.000 francs et à 10 0/0 jusqu'à 200.000 francs.

Observations : Par délibération du 18 février 1898, MM. les administrateurs ont été autorisés à traiter des affaires avec la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Desprez, Léon Landais, L. P. Dos Santos, B. Coulom, H. La Perche.
Directeur : M. Emile Landais. 256

BADISCHE SCHIFFAHRTS

ASSECURANZ GESELLSCHAFT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mannheim

NOTICE

Capital social : Deux millions de marcs, dont 1.125.000 marcs de versés. — *Société constituée* en 1840 pour une durée illimitée. — *Objet :* Les assurances maritimes, fluviales, terrestres et valeurs. — *Assemblée générale* en juin au plus tard.

Bénéfices : En 1894, 112.369 fr. 26 ; en 1895, 115.619 fr. 08 ; en 1896, 119.897 fr. 05 ; en 1897, 113.939 fr. 05.

Répartition des bénéfices : tantième à la réserve ; tantième au conseil et à la direction ; tantième en faveur des employés ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Diffené.
Vice-président : M. Victor Lenel.
Membres : MM. Louis Hirsch, Ludw. Hohenemser, C. Ladenburg, Victor Lenel, Émil Mayer, L. Jordan, Dr C. Weyl.
Directeur général : M. C. Herzog. 257

LE COMPTOIR MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 600 actions de 5.000 francs, libérées de 1.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés en bourse.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	1.900	200
1890.	2.500	125
1891.	2.000	125
1892.	2.000	150
1893.	1.900	200
1894.	2.100	225
1895.	2.300	100
1896.	2.200	150
1897.	»	150

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 31 jan-

vier 1857. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Paiement* de coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : à la réserve, jusqu'à 500.000 fr., 50 0/0 ; jusqu'à 750.000 fr., 25 0/0 ; au-dessus, le prélèvement est facultatif.

Le cours moyen des actions est de 2.300 fr. Le dernier dividende a été de 150 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. Jourde.
Président : M. H. Desprez.
Membres : MM. Favier, Saint-Macary, Saourdin, Frégeac, Maurice Desprez Herlant.
Directeur : M. Henri Desprez. 238

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES CONTRE L'INCENDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Londres

NOTICE

Le capital social est de six cent quatre-vingt-neuf mille deux cent dix-neuf livres dix-sept sch. dix den. — *Durée* illimitée depuis 1720. — *L'objet* de la Société est l'assurance maritime et contre l'incendie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gouverneur : M. Hodgson.
Membres : MM. Tiarks, N. Lubboch, administrateur délégué. 259

L'ÉQUINOXE

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent mille fr., divisés en 120 actions de 500 fr entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delorme, à Paris. — *Assemblée générale* en février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L Weil, J. B. Poylo, Ed. Perrissin, L. Brocheton, Félix-Paul Desprez, Georges-Henri-Charles-Paul Desprez.
Directeur : M. Paul Desprez. 260

LA CENTRALE MARITIME

COMPAGNIE CENTRALE D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 4, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille fr., divisés en 1.500 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr.
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours moyens des Actions	Dividendes distribués
1889.	225	15
1890.	250	15
1891.	250	15
1892.	250	15
1893.	250	15
1894.	250	15
1895.	250	15
1896.	250	15
1897.	»	»
1898.	»	»

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 17 octobre 1884. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs, un tantième à la direction, dont la quotité est fixée par le conseil d'administration : aux actions, au moins 5 0/0 sur la somme versée et le surplus à la réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. A. Fumouze.
Vice-Président : M. Alfred Musnier.
Membres : MM. Georges Halphen, Henri Renouard, A. Schmolle, Albert Philippon.
Commissaires : MM. E. Guillou, G. Blum.
Directeur : M. Paul Panel. 261

L'HELVETIA-TRANSPORTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Gall
Bureau à Paris : 26, rue Feydeau

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 2000 actions de 5.000 fr., libérées de 1.000 fr. et nominatives. Il existe des demi-actions. Le cessionnaire doit être agréé par le Conseil d'administration.

Cours des actions et dividendes

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	3.800	220
1890.	3.900	240
1891.	3.700	200
1892.	3.400	250
1893.	3.300	260
1894.	3.800	220
1895.	3.700	220
1896.	3.700	»
1897	»	»
1898.	»	»

Durée de la Société : Du 6 décembre 1858 au 31 décembre 1908.

L'assemblée générale a lieu en avril. Tous les actionnaires ont le droit d'y assister.

Les dividendes se paient le 1er mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus, 25 0/0, à la réserve limitée à 5 millions ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Haltmayer-Hugentoller.
Membres : MM. Schlegel-Fehr, Otto Rheiner-Fehr, Otto Sand-Schlapher, Dr Hoffmann, Jenny-Aebli, Moser, Keller-Sturckë.
Directeur : M. Grossmann.
Sous-directeur : M. Ruffini. 262

L'HÉMISPHÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 9, rue Paradis à Marseille

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille fr.
L'objet de la Société est les affaires d'assurances maritimes des navires et du fret commercial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Lombard.
Directeur : M. R. de Campou. 263

LLOYD ALLEMAND

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORTS

Siège social : Berlin

NOTICE

Le capital social est de trois millions de marcs.
Société constituée en 1870 pour la plus longue durée fixée par la loi.
Objet : Les assurances contre les risques de transports maritimes, fluviales et terrestres, ainsi que les assurances bris de glaces.
Répartition des bénéfices : Tantième au fonds de réserve ; tantième au Conseil d'administration ; tantième au directeur ; tantième aux employés ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Herzfeld.
Membres : MM. R. Imelmann, V-E. Hardt, Kappel, Veit.
Directeur : M. E. Schrader. 264

LE LLOYD BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 83 place de Meir Anvers

NOTICE

Le capital social est de trois millions de fr., divisé en 600 actions nominatives de 5.000 fr. libérées de 1000 fr. Ce capital peut être porté à quatre millions pour la création de 200 actions nominatives de 5.000 fr.
Durée de la Société depuis le 5 juillet 1856 jusqu'au 31 décembre 1920. Modifiée les 26 novembre 1859, 14 juin 1866, 4 septembre 1872 et 15 novembre 1881.
L'objet de la Société est les assurances contre risques de navigation maritimes et fluviaux, risques de transports terrestres, risques de guerre, assurances contre incendie, foudre, électricité, explosions, chômages, etc.
L'assemblée générale a lieu le 15 mai à 11 heures du matin, au siège social.
Cours moyens des actions : en 1890, 1510 fr. ; en 1891, 1600 fr. ; en 1892, 1650 fr. ; en 1893, 1400 fr. ; en 1894, 1410 fr. ; en 1895, 1425 fr. ; en 1896, 1425 fr. ; en 1897, 1350, fr. ; en 1898, 1600 fr.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, 40/0 du capital versé, le surplus, 60 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 au fonds de réserve, 10 0/0 aux administrateurs, 5 0/0 au directeur, 5 0/0 à la caisse de prévoyance du personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ed. Bunge.
Membres : MM. le baron A. de Caters, A. Cornelis, Ed. Bunge.
Commissaires : MM. W. Mallintkrodt, Ch. Good.
Directeur : M. W. Engels. 265

LE LLOYD INTERNATIONAL

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A BERLIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Berlin

NOTICE

Capital social : Trois millions de marcs. — *Société constituée* en 1891. — *Durée* la plus longue fixée par la loi. — *Objet :* Les assurances maritimes en général.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième au Conseil d'administration ; tantième à la direction ; tantième au personnel ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Herzfeld Jos, E. Hardt, R. Imelmann, E. Veit, M. Kappel, E. Schrader.
Directeurs : MM. P. Sommier, H. Prædikow.
266

LONDON AND PROVINCIAL

MARINE E GENERAL INSURANCE COMPANY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, Royal Exchange Buildings, Londres, E. C.

NOTICE

Capital social : Un million de livres sterling, réparti en 100.000 actions de 10 livres sterling ou 250 francs. —

Société constituée le 4 avril 1860. — *Objet :* Assurances contre les pertes et périls de mer, feu, guerriers pirates, représailles et autres risques. — Conseil d'administration composé de 6 à 18 directeurs. — *Caution :* 500 actions. — *Assemblée générale* vers le commencement de février de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Luran.
Vice-président : M. Légeyt Daniell.
Membres : MM. J. Arbuthnot, J. Barradaile, Saving, F. de Rougemont, sir F. Haggi, F. Isaac, W. Etrachan, O. Wethered.
Assureur : M. H. Secretan.
Secrétaire : M. H. Cooley. 267

MÉLUSINE
PRÉVOYANCE-RÉASSURANCES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille fr., divisés en 800 actions de 1.500 fr., libérées de 375 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle (2e partie du Bulletin).

Dividendes distribués : en 1890, 40 fr. ; en 1891, 40 fr. ; en 1892, 30 fr. ; en 1893, 30 fr. ; en 1894, 35 fr. ; en 1895, 15 fr. ; en 1896, 22 fr. 50 ; en 1897, 22 fr. ; en 1898, 20 fr.

Durée de la Société : 30 ans, du 18 mars 1890 au 18 mars 1920. — *Objet de la Société :* Réassurances maritimes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 à l'administrateur-directeur ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Blignières.
Membres : MM. Dervillé, L. Landais.
Directeur : M. L. Landais.
Censeurs : MM. La Perche et Benoit Méchin. 268

LA MÉLUSINE MARITIME

COMPAGNIE ANONYME

Siège social : 6, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 400 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	3.500	500
1890.	4.500	350
1891.	4.400	350
1892.	4.800	350
1893.	4.600	300
1894.	4.700	300
1895.	4.200	100
1896.	4.000	150
1897.	3.600	200
1898.	3.400	200

Durée de la Société : Du 15 mars 1838 au 15 mars 1898, prorogée jusqu'en 1928. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* 1er trimestre. — *Paiement des coupons* au siège social.

Répartition des bénéfices : Le dividende est limité à 60 fr. maximum tant que la réserve statuaire est inférieure à 200.000 fr. ; à 50 0/0 des bénéfices, tant que la réserve est inférieure à 400.000 fr. ; au-dessus de ce chiffre, le prélèvement en faveur de la réserve est facultatif.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Blignières.
Membres : MM. Binoche, Dammien, Ducret, Gautreau.
Commissaire des comptes : M. S. La Perche.
Directeur : M. Léon Landais. 269

LA MER

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 8, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille fr., divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* Du 30 mai 1868 au 30 mai 1908. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale :* 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; moitié à la réserve ; moitié aux actions, sans que les actionnaires puissent toucher plus de 12 0/0, jusqu'à ce que la réserve ait atteint le quart du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Lacanière.
Vice-Président : M. A. Lazard.
Membres : MM. Bécot, L. Bloch, P. Delaroche, J. Roquet, G. Mabire, G. Roy, A. Pastor.
Commissaire : M. A. Magnin.
Administrateur-directeur : M. G. Mabire. 270

LA NÉRÉIDE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 10 place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille fr., divisés en 100 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr. — *Les titres* nominatifs ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de 1885. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* en avril au plus tard, généralement en mars.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé et le surplus, 50 0/0, aux actions et 50 0/0 au fonds de réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Montandon.

Membres : MM. A. Durand, Fourcade, H. Montandon, G. Renoult.

Commissaires des comptes : MM. A. Boudon et A. Contamin.

Directeur : M. A. Roser. 271

NORD-DEUTSCHE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES A HAMBOURG

NOTICE

Capital social : Trois millions cent cinquante mille marcs, dont 630.000 marcs sont versés.

Le fonds de réserve s'élève à 385.605 marcs.

Années	Bénéfices
1890.	125.000 marcs
1891.	125.000 —
1892.	125.000 —
1893.	125.000 —
1894.	125.000 —

Société anonyme constituée en 1857 pour une durée illimitée. — *Objet :* Les assurances maritimes.

Dernier dividende 12 1/2 0/0 sur le capital versé.

Répartition des bénéfices : Tantième au fonds de réserve ; tantième au Conseil de la direction ; tantième à la disposition du Conseil en faveur des employés ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. F. Ed. Bohlen.

Membres : MM. le Dr Rud. Moenckeberg, Carl Laeisz, H. Munchmeyer, Ludw. Sanders.

Directeur : M. Arthur Duncker. 272

COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE SUISSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Bâle

NOTICE

Capital social : Quatre millions de fr., divisés en 800 actions de 5.000 fr. — *Titres :* actions nominatives. — *Durée :* 50 années à partir du 18 mai 1883. — *Objet :* Assurance de risques de transports, contre les accidents la responsabilité civile envers les tiers, contre le bris des glaces et vitres et contre les vols par effraction. — *Assemblée générale* en juin au plus tard. — *Pertes* en 1892 : 175.000 fr.

Bénéfices en 1893 : 220.000 fr.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve; 5 0/0 de dividende aux actions; sur le surplus : 15 0/0 à la réserve spéciale; 15 0/0 au Conseil d'administration; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Sulzer Ziegler, Sulzer-Feizoni, Dr Rod, Ernst, Colonel Ph. Hietz, C. Thième.

Directeur-Général : M. R. Panten.

Sous-directeur : M. A. Stutz. 273

LA PARISIENNE MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 24 actions de 41.666 fr. 66, libérées d'un quart. — *Les titres* ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1889, 900 fr. ; en 1890, 500 fr. ; en 1891, 500 fr. ; en 1892, 650 fr. ; en 1893 1.000 fr. ; en 1894, 1.000 fr. ; en 1895, 500 fr. ; en 1896, 1.000 fr. ; en 1897, 1.000 fr.

Durée de la Société : 25 ans, à partir du 1er avril 1879. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* 1er trimestre.

Répartition des bénéfices : Le dividende est limité à 88 0/0 du capital versé, si les réserves sont inférieures à 100.000 fr., à 10 0/0 du capital versé si les réserves sont inférieures à 200.000 fr. et 15 0/0 du capital versé si les réserves sont inférieures à 300.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henri Desprez.

Membres : MM. Jourde, Favier, Landais, Ubald Bocquet.

Directeur : M. Ubald Bocquet. 274

LE PILOTE II

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 4, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : **Cinq cent mille fr., divisés en 500 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 16 septembre 1896. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes, fluviales et terrestres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Constantin, à Paris. — *Assemblée générale* en mars.**

Répartition des bénéfices : **20 0/0 à la réserve jusqu'à moitié du capital social ; 5 0/0 au capital versé et le surplus après la part du directeur : 50 0/0 aux actions et 50 0/0 à la réserve supplémentaire.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Arnal.
Membres : MM. A. Boudon, Ch. Lacarrière, H. Muret, Emile Reynoird.
Directeur : M. Albert Contamin. 275.

POMERANIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Stettin

NOTICE

***Le capital social* est de un million trois cent cinquante mille marcs.**

***Durée de la Société :* Illimitée depuis 1854. — *Objet :* Les assurances maritimes et fluviales. — *Assemblée générale* en juin au plus tard.**

***Répartition des bénéfices :* Tantième à la réserve ; tantième au conseil et à la direction ; tantième à la disposition du Conseil en faveur des employés ; le reste aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Karkutoch.
Membres : MM. Grawitz, Rohlder, Kisker, Rudolph. 276

LA PRÉVOYANCE MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

***Capital social :* Deux millions, divisés en 400 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr.**

***Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.**

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	2.750	500
1890.	4.500	300
1891.	4.200	300
1892.	4.400	300
1893.	4.300	300
1894.	4.400	300
1895.	4.200	100
1896.	4.000	150
1897.	3 500	200
1898.	3.300	200

***Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 16 mars 1869, prorogée jusqu'en 1929. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale :* 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.**

***Répartition des bénéfices :* 5 0/0 aux actions et sur l'excédent ; 15 0/0 à l'administrateur-directeur ; 85 0/0 aux actions soit comme réserve, soit comme dividende.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Derville.
Membres : MM. Alvarado, Gautreau, Bastard, Koch, Léon Landais.
Censeur : M. Stanislas La Perche.
Directeur : M. Léon Landais. 277

LA SÉCURITÉ MARITIME

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

***Capital social :* Un million cinq cent mille francs, divisés en 300 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr.**

***Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.**

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	825	75
1890	900	75
1891.	850	»
1892.	650	60
1893.	500	60
1894.	575	50
1895.	600	»
1896.	500	»
1897.	»	»
1898.	»	»

***Durée de la Société :* Du 10 avril 1836 au 9 avril 1917. — *Objet de la Société :* Assurances maritimes. — *Assemblée générale* 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.**

***Répartition des bénéfices :* 50 0/0 à la réserve jusqu'à 300.000 fr., 25 0/0 jusqu'à 600.000 fr. ; le surplus aux actions.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-B. Paylo.
Membres : MM. E. Perrissin, L. Brocheton, Paul Desprez.
Commissaires des comptes : MM. Stanislas La Perche, Léon Baudry.
Directeur : M. Paul Desprez, administrateur-délégué.
Sous-directeur : M. Georges Desprez. 278

LA SPHÈRE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 8, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : **Deux millions, divisés en 500 actions de** 4.000 fr., **libérées de 1.000 fr.**

Les titres **sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la** cote officielle, **au comptant.**

Durée de la Société : **Jusqu'au 12 juillet 1905. —** *Objet de la Société :* **Assurances maritimes. —** *Notaire* qui a reçu **l'acte :** Me **Dufour, à Paris. —** *Assemblée générale* **1er semestre. —** *Paiement* **des coupons au siège** social.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 à **la réserve jusqu'à** 500.000 fr.; **50 0/0 aux actions jusqu'à ce que le** dividende **soit de 10 0/0 ; l'excédent à reporter à une réserve supplémentaire jusqu'au huitième du capital.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. de Clermont.
Vice-président : M. Delaroche.
Membres : MM. Pastor, Fauconnier, P. Delaroche, J. Offoy, Lacarrière, Fournier, L. Roux, J. Larcade.
Commissaires des comptes : M. Dupeuty.
Directeur : M. G. Mabire. 279

LE TRITON

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 4, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : **Un million, divisé en 200 actions de** 5.000 fr., **libérées de 1.250 fr. —** *Les titres* **sont nominatifs et ne sont pas cotés.**

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	1.000	100
1890.	1.200	»
1891.	»	»
1892.	400	»
1893.	300	»
1894.	300	»
1895.	300	»
1896.	300	»
1897.	»	»
1898.	»	»

Durée de la Société : **30 ans, à partir du 21 février** 1884. — *Objet de la Société :* **Assurances maritimes. —** *Assemblée générale* **en mars. —** *Paiement* **des coupons** au siège social.

Répartition des bénéfices : **20 0/0 à la réserve; 5 0/0** au capital versé ; **sur le surplus 50 0/0 aux actions et** 50 0/0 **à la réserve supplémentaire.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Muret.
Membres : MM. F. Arnal, A. Bujeon, E. Reynoird, C. Lacarrière, R. Thierry, Mieg, L. Jablonski, Pol Lefèvre.
Directeur : M. A. Boudon.
Directeur-adjoint : M. A. Contamin. 280

UNION INSURANCE SOCIETY OF CANTON LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Victoria Hong-Hong
Bureau à Paris : 26, rue Feydeau

NOTICE

Le capital social **est de un million deux cent cinquante mille dollars, divisé en 500 actions de 2.500 dollars. —** *Les titres* **sont nominatifs. —** ***La durée de la Société*** **est illimitée depuis sa fondation, 1835.**

L'objet de la Société : **Assurances des risques maritimes, terrestres et fluviaux.**

L'Assemblée générale **a lieu à date indéterminée.**

Répartition des bénéfices : **10 0/0 à la réserve; tantième à la direction ; le reste aux actionnaires.**

281

THE UNION MARINE INSURANCE COMPANY LIMITED

Siège social : Liverpool and London Chambers à Liverpool (Angleterre)

NOTICE

Capital social : **Trente-sept millions cinq cent mille francs, dont quatre millions quatre-vingt-sept mille cinq** cents francs de versés. — *Société constituée* **en 1863, à** Liverpool (Angleterre). — *Durée* : **illimitée. —** ***Objet de la Société :*** **Assurances maritimes. —** ***Assemblée générale*** **en janvier.**

Répartition des bénéfices : **Dividende aux actionnaires; fonds de réserve.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. T. B. Royden.
Vice-président : Joseph Thorburn.
Membres : MM. R.-G. Allan, John Bateson, J.-H. Beazley, Harold Cunningham, Hamilton, B. Gilmour, Charles W. Jones, Charles Langton, H.-R. Robertson, Henry Stokes, J.-N. Stolterfoht, H.-C. Woodward.
Directeur : M. John S. Allen.
Secrétaire : M. J. Sandeman Allen.
Agent général à Paris : M. H. de Heyn, 35, rue Vivienne. 282

L'UNION MARITIME

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES MARITIMES ET LES RISQUES DE TRANSPORTS DE TOUTE NATURE

Siège social : 33, rue Vivienne, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 500 actions nominatives de 4.000 fr. chacune, libérées d'un quart.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 16 mars 1894.

Objet de la Société : Risques maritimes et risques de transports de toute nature.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Querantonnais, 14, rue des Pyramides, Paris.

Assemblée générale en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ferdinand Perier, de la Maison Perier, Mercet et Co banquiers, Président de la Compagnie Havraise Péninsulaire de la navigation à vapeur.

Membres : MM. Charles Ménage de la Maison de Neuflize et Cie, banquiers, R. Angulo, de la maison Mitjans, Movellan et Angulo, banquiers ; A. Lainey, directeur de la Société des Grands Moulins de Corbeil ; E. Kampmann, négociant-commissionnaire ; Paul Matthey, administrateur de la Société générale de transports maritimes à vapeur ; Sigismond Fehr, négociant au Havre.

Commissaire des comptes : M. Degoix, assureur maritime.

Directeur : M. Gontran Gaumont. 283

L'OCÉAN

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 4, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 200 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr. — ***Les titres*** sont nominatifs et ne sont pas cotés en bourse.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	1.250	90 »
1890.	1.250	100 »
1891.	1.250	80 »
1892.	1.250	80 »
1893.	1.250	80 »
1894.	1.250	60 »
1895.	1.250	»
1896.	1.250	110 40
1897.	1.250	62 50
1898.	1.250	»

Durée de la Société : 70 ans, à partir du 29 mars 1837. — ***Objet de la Société :*** Assurances maritimes. — ***Assemblée générale :*** en février. — ***Paiement*** des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve et le surplus 70 0/0 aux actions et 30 0/0 à la réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Luuyt.

Membres : MM. le comte de Beaurepaire, A. Monnier, S. de Neufville, P. de Rouville, F. Gibert.

Commissaires des comptes : M. A. Philippon.

Directeur : M. Paul Panel. 284

THAMES AND MERSEY

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres, 1, Royal, Exchange Buildings, E. C.

NOTICE

Capital social : Deux cent mille livres sterling. — *Titres :* Actions nominatives. — ***Société constituée*** en 1860, à Londres. — ***Durée*** illimitée. — ***Objet :*** Les assurances maritimes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. sir Francis Henry Evens.

Vice-président : M. W. Phipps.

Administrateurs : MM. R. Antrobus, G. H. Gaddun, H. Arbuthuot, R. Johnston, W. Ferlane, W. Turnbull.

Assureur : M. H. Fineh.

Secrétaire : M. H. Buckland. 285

LA VIGIE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES MARITIMES

Siège social : 6, place de la Bourse, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 400 actions de 2.500 fr., libérées de 625 fr. — ***Les titres*** sont nominatifs et ne sont pas cotés. — ***Durée de la Société :*** 30 ans, à partir du 1er décembre 1877. — ***Objet de la Société :*** Assurances maritimes. — ***Assemblée générale*** en avril. — ***Dividendes distribués*** en 1896 : 50 fr. 14. — ***Paiement*** des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus à la réserve 80 0/0 jusqu'à 100.000 fr. ; 60 0/0 jusqu'à 200.000 fr. ; 50 0/0 jusqu'à 300.000 fr. ; 20 0/0 jusqu'à 400.000 fr. ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Daudré.

Membres : MM. E. Brault, E. Bossaye, Georges Jouët, Emile Leclert, A. Mollier-Carroz, G. Jacquel.

Commissaire des comptes : M. Ch. Requier.

Commissaire-adjoint : Ch. Husson.

Directeur : M. G. Jacquel. 286

AGRICOLES

L'ABEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Siège social : 57, rue Taitbout à Paris

NOTICE

Le capital social est de huit millions, divisé en 16.000 actions de 500 fr., libérées de 100 fr., nominatives et cotées en bourse à la cote officielle (2e partie) et en banque. Les coupons sont payés en mai au siège social.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1888.	100 »	5 »
1889.	97 50	7 50
1890.	172 50	20 »
1891.	255 »	20 »
1892.	262 50	20 »
1893.	315 »	25 »
1894.	425 »	35 »
1895.	421 »	40 »
1896.	362 50	»
1897.	402 »	»
1898.	415 »	»

La durée de la Société est de 50 ans à partir du 25 juin 1856.

L'objet de la Société est d'assurer et réassurer contre la grêle toutes les propriétés immobilières et mobilières que ce fléau peut détruire ou endommager.

L'acte constitutif a été reçu par Me Angot, notaire à Paris, en 1856.

L'assemblée générale doit avoir lieu en avril, et les bénéfices doivent être répartis de la façon suivante : 25 0/0 à la réserve, et 75 0/0 aux actions.

L'assemblée générale de 1898 a décidé que, la réserve éventuelle étant absorbée, il ne pouvait être touché à la réserve statutaire pour distribuer un dividende, et les actionnaires n'ont rien reçu. Il a été décidé en outre de porter de 3 0/0 à 4 0/0 sur les bénéfices le prélèvement à faire pour la caisse des employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Vayson.
Vice-président : M. Rougeot.
Secrétaire : M. Cambrai.
Membres : MM. Beaudesson, Chéreau, Clériot, Darantière, Delaunay, Gayot, Givelet, Herbecq, Nicolas.
Censeurs : MM. Outters, Binard, Guibourg.
Directeur général : M. Armand Langlois.

287

L'ASSOCIATION AGRICOLE

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSSURANCE

Siège social : 29, quai Valin La Rochelle

NOTICE

Capital social (Mutuelle sans capital) : La Société possède un capital d'avance de soixante mille francs placés en rente sur l'Etat. — *Objet de la Société :* Assurances contre la mortalité des bestiaux. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir de 1888. — *Assemblée générale* : Dans le courant du premier semestre.

Directeur : M. Léon Héronnaux. 288

L'AVENIR

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

Siège social : 42, boulevard du Temple, Paris
Fondé en 1874

NOTICE

Fonds de réserve et fonds de garantie : Trois millions. — *Date de la fin de la Société :* 31 décembre 1935. — *Objet de la Société :* Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail et des chevaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Martin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.

Opérations de la Société depuis sa fondation :

Les sinistres payés s'élèvent à fr. . . .	4.000.000
Les capitaux garantis à fr.	40.000.000
Le nombre des sociétaires à	20.000

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Etienne Aubineau, agriculteur, chevalier du Mérite agricole, à Cannes (Seine-et-Marne).

Commissaire des comptes : M. Paul Filliaux, officier d'académie.

Directeur général : M. Ad. Stalberger, chevalier du Mérite agricole. 289

LA CONFIANCE (GRÊLE)

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES CONTRE LA GRÈLE

Siege social : 2, rue Favart, à Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 200 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle (2e partie) au comptant.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1891.	60 »	3 50
1892.	60 »	4 »
1893.	105 »	6 25
1894.	165 »	6 25
1895.	75 »	» »
1896.	80 »	» »
1897.	75 »	» »
1898.	75 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 26 novembre 1878. — ***Objet de la Société :*** Assurances contre la grêle. — ***Assemblée générale*** en avril. — ***Paiement*** des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Guinand,

Membres : MM. F. G. Aublet, E. Bonnard, comte Brossaud de Juigné, A. Créqui, M. Houssez, P. A. Huard.

Commissaire des comptes : M. Lambert.

Directeur : M. Emile Equilbecq. 290

CAISSE DES PROPRIÉTAIRES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCES A COTISATIONS FIXES CONTRE LA GRÊLE ET LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Siège social : 132, faub. Poissonnière Paris

NOTICE

L'objet de la Société est de garantir mutuellement ses membres contre les risques de grêle et de mortalité du bétail.

L'assemblée générale se compose des 20 plus forts sociétaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : MM. Fonbelle, Huguenin, Bilbemont, Drouins, Cousin, Tresse.

Directeur général : M. G. Ducournau. 291

COMPTOIR GÉNÉRAL

D'ASSURANCES & DE CRÉDIT AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Profond-Sens à Valenciennes (Nord)

NOTICE

Capital social : Deux cent mille fr.

Durée de la Société : 50 ans, à dater de 1896. 292

LA GARANTIE FÉDÉRALE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES A COTISATIONS FIXES CONTRE LA MORTALITÉ DU BÉTAIL ET DES CHEVAUX

Siège social : 38, rue des Bourdonnais Paris

NOTICE

A la suite d'une délibération prise le 26 mars 1898 par le Conseil général des sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire, il a été fait de nombreuses modifications aux statuts de la Société. 293

LA GLANEUSE AGRICOLE

Siège social : 70, rue de Flandre, Paris

NOTICE

Capital social : Mutuelle, pas d'actions. — ***Durée de la Société :*** 30 ans, à partir du 31 janvier 1872. — ***Objet de la Société :*** Assurances mutuelles contre la mortalité naturelle et accidentelle des bestiaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dubois, à Paris. — ***Assemblée générale*** 1er dimanche d'avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bléron, Charton, Chaufourier, Poirier, Dupré, Denis.

Commissaire des comptes : M. Chamonin.

Directeur : M. Amédée Bastard. 294

LA MUTUELLE GÉNÉRALE (GRÊLE)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLE A COTISATIONS FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1886, par M. A. Maas, fondateur des Compagnies l'Abeille et du Soleil (Grêle), opère dans toute la France et l'Etranger

Siège social : 7, rue de Londres, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est de garantir mutuellement ses membres des dommages que la grêle peut causer aux produits agricoles.

La cotisation annuelle à payer est fixe et invariable. Les tarifs sont très réduits.

Directeur : M. Alphonse Maas ✠, trésorier du syndicat des Assureurs agricoles. 295

MUTUELLE DE SENNECEY-LE-GRAND

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Siège social à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire)

NOTICE

L'objet de la Société est l'assurance contre la mortalité du bétail.

Observations : Des modifications ont été apportées aux statuts par délibération du 11 décembre 1898. 296

LA RÉCOLTE

SOCIETE CIVILE D'ASSURANCES MUTUELLES
A COTISATIONS FIXES CONTRE
LA GRÊLE

Siège social : 18, rue de la Banque, Paris

NOTICE

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 5 mars 1894.
Objet de la Société : Assurances contre la grêle.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Maduel, 5, rue de Cléry, Paris. — *Assemblée générale* en avril.
Observations : Les excédents de recettes constituent un fonds de réserve qui est la propriété des sociétaires. — Les sociétaires sinistrés ont tous été indemnisés de leurs pertes, amiablement et sans aucun procès. — Les opérations de la Société s'étendent à toute la France et, grâce à la division de ses risques, elle peut donner toute sécurité à ses sociétaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Delaquys, membre fondateur de la Société des Agriculteurs de France, propriétaire ; G. Iribe, ingénieur, propriétaire ; L. Duplaquet, ex-directeur d'assurances, propriétaire ; H. Simon, propriétaire.
Commissaires des comptes : MM. E. Crétin, mécanicien-constructeur ; F. Derboven, comptable.
Directeur-fondateur : M. A. de Besaucèle. 297

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'ASSURANCES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Grétry, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à deux millions six cent mille fr., divisé en 26.000 actions de 100 fr., nominatives jusqu'à entière libération et qui ne sont pas cotées, peut être porté à 5.000.000 par décision du Conseil d'administration.
L'objet de la Société est toutes opérations d'assurances et de réassurances. — *La durée* est de 50 ans depuis 1889. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris.
Les bénéfices se répartissent ainsi : 5 0/0 au capital versé ; 20 0/0 à la réserve jusqu'au 1/5 du capital social ; le reste aux actions.
L'assemblée générale du 29 mai 1897 a augmenté le capital de 6.000 actions nouvelles et a porté le capital à deux millions six cent mille fr. Par délibération du 10 décembre, 1897 le capital fut porté, à trois millions ; par une délibération du 31 mai 1898, le capital a été porté à quatre millions divisé en 40.000 actions de 100 fr., et il a été décidé qu'il pourrait être porté à dix millions de fr. Par délibération du 26 novembre 1898 du Conseil d'administration toutes les actions doivent être libérées à partir du 1er janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles de Boissy.
Membres : MM. Guillaume, Gustave de Camp, comte Dessoffy de Cserneck, colonel Prélard.
Commissaires des comptes : MM. Th. Behr et H. Guérard.
Directeur : M. Campi. 298

SOCIÉTÉS D'ASSURANCES DIVERSES

ASSURANCE GÉNÉRALE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue de la Barre, à Lyon (Propriété de la Compagnie)

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 200 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.
Les titres sont nominatifs.
Dividendes distribués : En 1889, 6 0/0 ; en 1890, 6 0/0 ; en 1891, 6 0/0 ; en 1892, 6 0/0 ; en 1893, 6 0/0 ; en 1894, 6 0/0 ; en 1895, 6 0/0 ; en 1896, 6 0/0.
Durée de la Société : Du 22 décembre 1887 au 22 décembre 1917. — *Objet de la Société :* Assurance contre les dommages causés par les eaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon. — *Assemblée générale* fin mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril.
Répartition des bénéfices : 20 0/0 réserve légale ; une somme pour former un fonds de réserve extraordinaire ; une autre somme pour assurer 6 0/0 du capital versé ; le surplus aux actionnaires.
Observations : Les statuts de la Société ont été modifiés en 1897.
Administrateur délégué : M. Mayen. 299

LA BALOISE-TRANSPORTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bâle

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 5.000 actions de 1.000 fr., libérées de 200 fr. et nominatives.
La durée de la Société est de 50 ans, à partir de 1864

— *L'objet de la Société* est l'assurance pour les transports. — *Les dividendes se paient* le 1er mai.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	700 »	40 »
1890.	650 »	60 »
1891.	725 »	40 »
1892	650 »	20 »
1893.	675 »	40 »
1894.	650 »	48 »
1895.	560 »	16 »
1896.	500 »	—

L'assemblée générale ordinaire a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Iselin.

Vice-Président : M. C. Von der Mühll-Burckhardt.

Membres : MM. La Roche-Mérian, E. Thurneyssen-Hoffmann, Rud. Paravicini-Vischer, Ed. Bernouilli-Riggenbach, F. Hoffmann-Mérian, Lud. Iselin-La-Roche, H. La Roche-Burckhardt, C. Ryhiner-Mérian, Aug. Stahelin-Vischer, Dr Aug. Sulger-Burckhardt, F. Von der Mühl-Vischer, Ed. Vischer-Sarasin, C. Lahn-Burckhardt.

Directeur : M. C. Blanckarts.

Sous-Directeur : M. Th. Kaden. 300

LA CONSERVATRICE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES A PRIMES FIXES

Siège social : 37, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Ce capital pourra être élevé à six millions de francs.

Les titres sont nominatifs et sont cotés.

La durée de la Société est de 75 ans, à dater du 18 décembre 1897. — *L'objet de la Société* est l'assurance et la réassurance à primes fixes. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Godet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve ; une somme à déterminer par le Conseil d'administration pour l'amortissement des frais de premier établissement ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. de Lapré, propriétaire à Paris ; A. Rode, négociant à Paris ; J. Olivier, propriétaire, ancien inspecteur principal d'assurances, à Paris ; E. Albert, secrétaire général d'assurances, à Ermont (Seine-et-Oise) ; P. Cibot, rentier à Paris.

Directeur général : M. J. Olivier. 301

L'ÉCLAIR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue d'Amboise, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet de la Société* est les assurances, les co-assurances et les réassurances. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 17 décembre 1898. 302

L'ESPÉRANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES A PRIMES FIXES ET DE TOUTE NATURE

Siège social : 10, rue Saint-Augustin, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 60.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* 90 ans, à partir du 25 février 1897. — *Objet de la Société :* Assurances et réassurances de toute nature. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* de coupons au siège social ou dans les agences pour ce désignées.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve, jusqu'à concurrence du cinquième du capital social ; 5 0/0 à la caisse de prévoyance des employés et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Hervé, général en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, président ; A. de Jousselin, propriétaire à Paris ; R. Couder, ancien négociant, à Auxerre ; G. Dorlodot des Essarts, propriétaire au château de Villiers (Seine-et-Oise) ; C. Ferey, négociant à Chauny (Aisne).

Directeur général : M. F. Mailluchet, membre de la Soc été des Agriculteurs de France.

Commissaires-censeurs : MM. Hamon, publiciste, à Paris ; Mestdagh, chef comptable, à Bruxelles. 303

LA FÉDÉRALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LES RISQUES DE TRANSPORTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Zurich

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisée en 2.000 actions ordinaires de 1.000 fr. et 500 actions privilégiées de 2.000 fr. — *Société constituée* en 1881

L'objet de la Société est les assurances contre les risques de transports, soit par voie de terre, soit par voie d'eau.

Assemblée générale le 15 mai au plus tard.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions; le surplus 40 0/0 à la réserve; 20 0/0 au Conseil d'administration; 40 0/0 à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Scholler, C. Bodmer, H. Eidenbenz, Laroche, E. Kramer, C. Widner-Heusser, A. Kunzli, J.-J. Rudolf, E. Seeburger forrer Alb. Spoerry.

Directeur : M. Engel.

304

LA FONCIÈRE (TRANSPORTS)

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORTS ET LES ACCIDENTS DE TOUTE NATURE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, place de la Bourse Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle.

Dividendes distribués : En 1889, 15 fr.; en 1890 15 fr.; en 1891, 15 fr.; en 1892, 15 fr.; en 1893, 15 fr.; en 1894, 15 fr.; en 1895, 6 fr. 25; en 1896; 5 fr, 25; en 1897, 7 fr. 50. — *Derniers cours :* 483 fr.

Durée de la Société : Du 24 décembre 1879 au 24 décembre 1939. — *Objet de la Société :* L'assurance des risques de transports par terre, par navigation maritime, navigation intérieure, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* Premier semestre. — *Paiement* des coupons le 15 juin, au siège social et à Lyon, 11, rue Pizay.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 pour réserve; une somme suffisante pour fournir 5 0/0 du capital versé; un fonds de prévoyance; le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-C. Roux.

Membres : MM. G. Robert, Baguenault de Puchesse, Cambefort, A. Chabrières, J. Enders, A. Féraud, F. Guerin, C. Lacroix, comte Raymond-Lavaurs, de Saint-Laumer Emmanuel Sautter, Paul Leroy-Beaulieu.

Commissaires des comptes : MM. Montvasin, Georges Michel.

Directeurs : MM. Ch. Moutier, à Paris; Seris, à Lyon.

305

L'HELVÉTIA

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Gall (Suisse)

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 2.000 actions de 5.000 fr. au porteur.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir de 1859.

L'objet de la Société est les risques de transports.

L'assemblée générale ordinaire a lieu en avril.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 aux actions; 25 0/0 au fonds de réserve; 15 0/0 au Conseil d'administration; 65 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Haltmayer, F. Hugentobler Schlegel-Fehr, Kheiner-Fehr, Othon, Sand Schlapfer Othon, Ar. Hofman, R. Moser, R Keller-Sturcke, Aebll Gasp, Jenny.

Directeur : M. Grossmann.

Sous-Directeur : M. Ruffini.

306

L'INNOVATRICE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES A PRIMES FIXES

Siège social : 1, rue des Colonnes Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 27 avril 1897.

L'objet de la Société est l'assurance et la réassurance à primes fixes, directes et complémentaires contre l'incendie, le chômage, la perte des loyers, l'explosion de la foudre, de la dynamite et du gaz, de l'électricité, des appareils à vapeur et autres risques.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Rigault, notaire à Paris.

L'assemblée générale a lieu en mai et le paiement des coupons en janvier et août.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions; 20 0/0 au fonds de réserve; le surplus, 75 0/0 aux actions; 10 0/0 aux administrateurs, 12 0/0 aux directeurs et à l'inspecteur général; 3 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Figueras, Philippon, Pierre Teulière.

Directeurs : M. Sourbadère, pour l'assurance directe; M. Maillard, pour l'assurance complémentaire.

307

LLOYD BAVAROIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Munich

NOTICE

Capital social : Quatre millions de marcs, divisés en 2.000 actions de 2.000 marcs chacune dont 25 0/0 sont versés. — ***Titres :*** Actions nominatives.

Bénéfices : En 1891, 82.891 marcs; en 1892, 98.828 m.; en 1893, 100.984 m.; en 1894, 5.737 m. ; en 1895, 56.769 m. ; en 1896, 60.259 m.

Société constituée en 1890, à Munich, pour une durée illimitée. — ***Objet :*** Les assurances contre les risques de transports. — ***Assemblée générale*** en mai.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 des bénéfices au fonds de réserve statutaire; pour le restant l'assemblée générale décide.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Hans Pabst.

Membres : MM. Friedrich Wetsch, Heinrich Buz, Walther Munch-Ferber Christian Schmidmer, Gustav Schwanhäusser, Ludwig Steub, Wilhelm Froeltsh.

Directeur : MM. A. Leube, W. Grohnwaldt.

308

LA LUTÈCE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES EN COMMANDITE PAR ACTIONS SOUS LA RAISON SOCIALE YÉMENIZ ET C^ie^

Siège social : 3, rue de l'Hôtel-de-Ville à Lyon

NOTICE

Capital social : Sept cent soixante-seize mille francs, divisés en 1.553 actions de 500 fr., dont 53 actions entièrement libérées des 1.500 actions libérées de 200 fr. Les actions libérées sont au porteur, les 1.500 actions libérées de 200 fr. sont nominatives.

Parts bénéficiaires : 447 parts bénéficiaires de fondateur; au porteur, sans valeur nominale, mais sur le pied d'égalité dans l'excédent des bénéfices.

Cours moyens des actions : Les actions libérées de 200 fr. valent 140 fr. environ, ou du moins se sont négociées à ce taux.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de décembre 1890.

Objet de la Société : Assurances contre les dégâts causés par les fuites ou infiltrations des eaux canalisées dans les maisons (eaux ménagères, pluviales ou de vidanges, ou du tout à l'égout.)

Notaire qui a reçu l'acte : M^e^ Agnellet, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

Tant que la société, qui fait ses frais maintenant, n'aura pas amorti les 150.000 fr. qu'elle a prélevés au début sur le capital pour frais de premier établissement, frais généraux et comptes de commissions aux agents, etc., il ne sera donné aux actionnaires, ni intérêts, ni dividendes.

Observations. — La Société faisant ses frais et devant être prochainement en bénéfices pourra compter son portefeuille pour sa valeur et, par conséquent, avoir à son actif une somme qui compensera les profits et pertes généraux à amortir chaque année d'un trentième et qui disparaîtront des bilans.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. B. Chomel de Praudières, directeur de la Société Immobilière de la rue de la République, à Lyon.

Membres : MM. comte de Hédouville, Grandjanny, de Praudières, ingénieur ; de Brye de Vertamy.

Directeur-Gérant : M. N. Yéménitz, 14, rue de la Barre, à Lyon.

309

LLOYD NÉERLANDAIS

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES, FONDÉE EN 1853

Siège social : 248, Heerengracht, à Amsterdam

NOTICE

Le capital social est de huit millions de fr. — *Objet social :* La Compagnie pratique en Hollande l'assurance maritime, l'assurance contre l'incendie et l'assurance contre le vol avec effraction ou usage de fausses clefs, et contre les détériorations mobilières et immobilières provenant du fait des voleurs.

Ses opérations en France ne comprennent que l'assurance contre l'incendie

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Van den Wall Bake, A. Strauss, Jr. Van Eeghen.

Directeur : M. Jr. Ter Meulen.

Directeurs pour la France : Branche vol : M. H. Soulette de Lesbet, 45, rue Taitbout. Branche maritime : M. Mabiré, 8, place de la Bourse.

310

LA NEUCHATELOISE

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCES DES RISQUES DE TRANSPORTS A NEUCHATEL, SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Neuchatel

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 5.000 actions nominatives de 400 fr., sur lesquelles 20 0/0 sont versés. Ce qui reste à verser est représenté par les obligations des actionnaires.

Objet : Assurances contre les risques de transport.

Durée : 50 années jusqu'au 15 novembre 1919, à partir du 4 novembre 1869. Modifiée le 12 mai 1879.

Assemblée générale en mai. Bilan au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 30 0/0 au fonds de réserve ; 20 0/0 au Conseil d'administration et comité de direction ; le surplus aux actionnaires.

Dividende : 7 0/0.

Paiement des dividendes et coupons au mois de mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Richard Ferdinand.

Membres : MM. Nicolas Alb., Petit Maître Louis, J. Bretmeyer, Dreyfur-Brettauer, Léon Gallet, Grossmann, M. J. Perrenoud-Richard J., Schlumberger-Ehinger, de Speyr Alb.

Directeur : Grossmann.

Sous-Directeur : G. Marti. 311

LA PARISIENNE

Siège social : 5, rue Taitbout, Paris

NOTICE

L'objet de la Société est l'assurance contre le bris des glaces et des verres. Elle a été fondée en 1829.

Directeur : M. Rsteckel. 312

LA PROBITÉ GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES CONTRE LE VOL

Siège social : 20 et 22, rue Richer, Paris

313

COMPAGNIE FRANÇAISE DE RÉASSURANCES

SOCIÉTÉ ANONYME DE RÉASSURANCES

Siège social : 5, rue Grétry, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à dater du 17 août 1898.— *L'objet de la Société* est la réassurance. — *L'acte constitutif* de la Compagnie a été reçu par Me Fauchey, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au moins au fond de réserve ; 10 0/0 à la direction ; 5 0/0 au Conseil d'administration pour l'amortissement des frais de premier établissement ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Boissy, Prélard, de Camp.

Commissaire : M. Behr.

Commissaire suppléant : M. Guérard. 314

COMPAGNIE RÉGIONALE DE RÉASSURANCES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Régnier, à Chartres

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs.

La durée de la Société est de 20 ans, à dater du 31 décembre 1897.

L'objet de la Société est la réassurance contre les accidents et notamment ceux de l'association industrielle « Les Travailleurs français ».

L'acte constitutif de la Compagnie a été reçu par Mes Foiret et Hubert, notaires à Chartres.

L'assemblée générale a lieu en juin.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve ; le surplus, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Béthouart, Watrin, Ganot, Lelong, Hubert, Boyeux. Prévoteau.

Commissaire : M. Doullay. 315

RÉSERVE ADMINISTRATIVE

SOCIÉTÉ ANONYME DE PRÉVOYANCE MUTUELLE

Siège social : 41, rue de Richelieu Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr.

La durée de la Société est de 20 ans, à dater du 22 juin 1898.

L'objet de la Société est de servir d'intermédiaire entre les compagnies d'assurances et les employés d'administrations de l'État ou d'administrations assimilées, telles que la Ville de Paris, la Banque de France, etc.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 aux abonnés de la société ; 80 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs.

Administrateur unique : M. Saveur-Duran.

Commissaires : MM. Movion, Perrin. 316

SOCIÉTÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE D'ASSURANCES

SUR LES COLIS POSTAUX

Siège social :

37, boulevard de Sébastopol, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs divisé en 800 actions de 250 fr. chacune, entièrement libérées.

L'objet de la Société est l'assurance nationale et internationale des colis postaux. Sa durée est de 30 années, à partir du 7 octobre 1878. M. Georges Jumel est le fondateur de cette Société et a reçu, comme apport, 400 actions libérées.

L'acte constitutif a été dressé par Me Aron, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au fonds de prévoyance et d'amortissement des actions, une somme suffisante pour payer un intérêt de 5 0/0 aux actions souscrites en espèces, le surplus des bénéfices, 90 0/0, aux actions ; 8 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 à la caisse de retraite des employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eugène Schilage, Emile Stadler, Henri Senhauser, Robert Moreau et Georges Jumel.

Commissaire : M. Georges Delpech.

Directeur-statutaire : M. Georges Jumel. 317

LA SAUVEGARDE

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

Siège social : 35, boulevard Voltaire

Paris

NOTICE

L'objet de la Société est l'assurance contre les pertes commerciales résultant de faillites ou de liquidations judiciaires. La Société a été fondée en 1890. 318

LA SUISSE

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Siège social : Zurich

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 1.000 actions nominatives de 2.500 fr. dont 20 0/0 versés. — *La durée de la Société* est illimitée.

L'objet de la Société est les assurances contre les risques de transports (assurances directes et réassurances) et les réassurances dans les branches incendie, accidents et responsabilité civile, bris de glaces et de vitres et vol avec effraction. — *Assemblée générale* fin avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. R. Rudtmann-Naef, Abegg-Arter, Lutz-Sulter, C. Raschlé-Ritter, F. Marty-Raschlé E. Zollinger-Jenny, E. Koch-Vlieraboom, P. Tschudi-Freuler, W. H. Diethelen.

Directeur : M. Knoor.

Sous-directeur : M. J.-G. Blum.

Directeur de la succursale de Paris : M. A. Ehesmar. 319

THE FINE ART AND GENERAL INSURANCE COMPANY LIMITED A LONDRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres, 90, Cannon street, E. C.

NOTICE

Le capital autorisé est douze millions cinq cent mille francs. — *Le capital souscrit* est de neuf millions de francs. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* en 1890, à Londres. — *Objet :* L'assurance des œuvres d'art.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Grey.

Administrateurs : MM. le comte de Wharneliffe, le comte de Crowford.

Directeurs : MM. G. Claude, Hayé, J. Scott, Montagu, sir J. Linton, E. Hatch.

Directeur général et secrétaire : M. A. Player-Fedden. 320

LA WURTEMBERGEOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Heilbronn

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille marcs

Titres : Actions nominatives.

Société constituée en 1857. Modifiée le 18 août 1886.

Durée illimitée.

Objet : Assurances contre les dangers pouvant résulter des transports soit par eau, soit par terre.

Assemblée générale à date indéterminée.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; tantième au Conseil d'administration ; tantième à la direction ; le reste aux actionnaires.

Dividende en 1894 : 7 0/0.

Paiement des dividendes au siège social. 321

L'UNION DES MUTUALISTES

COMPAGNIE D'ASSURANCES A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 70, rue de l'Hôtel-de-Ville Lyon

NOTICE

Le capital social ne peut être réduit au-dessous de quinze mille francs.

Statuts déposés en l'étude de Me Bourdel, notaire à Paris.

Le premier exercice a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1898.

M. Claude Curtillet, directeur de la *Coloniale*, nommé Directeur, est substitué dans les pouvoirs du Conseil d'Administration.

Commissaire de surveillance : M. Charles Tramier, 8, Grand-rue de la Croix-Rouge, à Lyon.

322

L'UNION GÉNÉRALE D'ASSURANCES

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET LA GRÊLE

Siège social : 40, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 fr., dont 15.200 entièrement libérées et 14.800 libérées de 25 fr.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations d'assurances et de réassurances, contre les accidents et la grêle.

La durée de la Société est de 90 ans, à partir du 1er janvier 1899.

L'acte constitutif a été reçu par Me Théret, notaire à Paris.

Assemblée générale en mai.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 30 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gombrich, Fournier, Vernel, Patureau.

Commissaire : M. Lemaitre.

Commissaire adjoint : M. du Saussay.

323

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES

LA GARANTIE

Siège social : 14, rue de Provence, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 2.000 ont été remises en représentation d'apport. — *L'objet* de la Société est de faire des assurances, co-assurances et réassurances contre la grêle, les accidents et l'incendie et de faire en un mot toutes les opérations se rattachant aux assurances mobilières et immobilières avec stipulation d'un maximum de 200.000 fr. par risque pour les risques dangereux, et de 300.000 fr. par risque pour ceux le moins exposés aux sinistres. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 14 février 1899. *L'acte constitutif* a été reçu par Me E. Mau, notaire à La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne).

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve ; une somme à déterminer par le Conseil d'administration pour l'amortissement des frais de premier établissement ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction ; 85 0/0 aux actionnaires. Pendant la période de fondation, il sera payé aux actionnaires : 5 0/0 du capital ; les intérêts seront payables le 15 janvier de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. T. Covandey, ✻.

Membres : MM. le baron Paul d'Allemagne, F. Henry, Moreau-Turpin.

Commissaires : MM. A. Carrié, A. Roisin.

323 *bis*

Les Sociétés d'assurances qui suivent sont celles sur lesquelles il nous a été impossible d'obtenir des renseignements suffisants pour établir une notice et qui ont refusé de répondre à notre demande de renseignements.

Nous pourrons fournir ces renseignements, malgré le mauvais vouloir de ces sociétés, dans l'édition de 1900.

ANCIENNE ASSURANCE MUTUELLE DE SEINE-INFÉRIEURE, 2, place du Théâtre-Français, Paris.

ASSURANCES MUTUELLES IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES DE L'ALLIER

ASSURANCES MUTUELLES IMMOBILIÈRES DE PARIS, 24, rue de Castiglione, Paris,

ASSURANCES MUTUELLES DU MANS

LES BEAUX-ARTS, 48, rue Saint-Honoré, Paris.

LE BÉTAIL, 166, boulevard Magenta, Paris.

LA BONNE FOI, 200, rue de Crimée, Paris

CAISSE SYNDICALE D'ASSURANCE MUTUELLE DES INDUSTRIES TEXTILES DE FRANCE, 32, boulevard Haussmann, Paris.

LA CITÉ DE PARIS, 18, rue de la Banque, Paris.

CAISSE DES PROPRIÉTAIRES, 132, Faubourg Poissonnière, Paris.

COMPAGNIE CENTRALE D'ASSURANCES MARITIMES

4, place de la Bourse, Paris.

COMPAGNIE COMMERCIALE D'ASSURANCES MARITIMES DU HAVRE, 6, place Sadi-Carnot, Le Havre.

COMPTOIR DE L'ASSURANCE, 19, rue Bleue, Paris.

LA FRANCE MARITIME, 26, rue Feydeau, Paris.

LA FRANCFORTOISE, 26, rue Feydeau, Paris.

LA FRANCO-HONGROISE, 24, rue de la Banque, Paris.

LA FRANCO-RUSSE, 36, avenue Bosquet, Paris.

LA FRATERNELLE PARISIENNE, 5, boul. Montmartre. Paris.

LA FRANÇAISE, 2, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris.

LA GARANTIE, 35, rue Saint-Marc, Paris.

LA GÉNÉRALE, 11, rue de la Villeneuve, Paris.

L'ITALIA, 26, rue Feydeau, Paris.

LANCASHIRE, 39, rue Saint-Marc, Paris.

LIVERPOOL LONDON AND GLOBE, 4, rue de la Paix, Paris.

LA MANNHEIM, 26, rue Feydeau, Paris.

LA MUNICH, 37, rue Vivienne, Paris.

MUTUELLE D'ASSURANCES
CONTRE LES ACCIDENTS EN PHARMACIE

LA MUTUELLE GÉNÉRALE, 5, rue de Châteaudun, Paris.

LA MUTUELLE D'INDRE-ET-LOIRE
90, rue de Provence, Paris.

LA MUTUELLE DE L'OUEST, 49, rue Richer, Paris.

LA MUTUELLE DE MARSEILLE

LA MUTUELLE DE PARIS, 2, rue Grétry, Paris.

LA MUTUELLE DE SEINE-ET-MARNE
30, rue Le-Peletier, Paris

LA MUTUELLE DE VALENCE, 50, Chaussée-d'Antin, Paris.

LA NORMANDIE, 9, rue Ménars, Paris.

LA MUTUELLE-VIE

NORTHON ASSURANCE Cº, 112, rue Richelieu, Paris.

LA PRÉCAUTION, rue de Bruxelles, Paris.

LA PRÉVOYANTE, ASSURANCES MUTUELLES à Lyon, Paris.

LE PROGRÈS, 11, rue Louis-le-Grand, Paris.

LA RAFFINERIE, 50, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

SOCIÉTÉ DE CONTRE-ASSURANCES GÉNÉRALES, 76, rue de Richelieu, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ASSURANCES AGRICOLES, 5, rue Grétry, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE NÉERLANDAISE, 26, avenue de l'Opéra, Paris.

LA SOLIDARITÉ, 8, avenue de l'Opéra, Paris.

LE SUN OF CANADA, 39, rue de Châteaudun, Paris.

SYNDICAT D'ASSURANCES MARITIMES, 17, rue Saint-Marc, Paris.

THE ALLIANCE, 37, rue Vivienne, Paris.

THE MARINE INSURANCE COMPANY, 38, avenue de l'Opéra, Paris.

THE MARITIME INSURANCE COMPANY, 2, rue des Colonnes, Paris.

THE STAR LIFE, 9, boulevard des Italiens, Paris.

THE SEA, 35, rue Vivienne, Paris.

THE UNITED, 20, rue Le-Peletier, Paris.

LA TUTÉLAIRE, 20, rue Saint-Lazare, Paris.

UN DE LONDRES, 20, rue Le-Peletier, Paris

CHAPITRE III

BANQUES

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET BANQUES D'ÉMISSIONS

BANQUE DE L'ALGÉRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Alger

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 500 fr., totalement libérées, nominatives ou au porteur et cotées en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.620 45	84 01
1891.	1.628 54	74 58
1892.	1.134 54	64 17
1893.	1.059 58	53 22
1894.	746 90	40 10
1895.	764 97	32 04
1896.	608 19	19 01
1897.	561 23	15 60
1898.	761 »	15 50

Durée de la Société : Créée en vertu de la loi du 4 août 1851 et modifiée par décret impérial du 12 mars 1850 et 30 mars 1861 ; prorogée par décret impérial du 15 janvier 1868 et la loi du 3 avril 1880 jusqu'au 1er novembre 1897. Expiration 31 octobre 1899.

Objet de la Société : Banque d'émission, escompte, prêts sur effets publics (rentes françaises), avances sur les mêmes valeurs que la Banque de France et en outre sur les obligations des chemins de fer de l'Algérie ayant une garantie départementale, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Porcellaga, à Alger. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons à la Banque de l'Algérie, dans ses succursales et au Comptoir national d'escompte, en mai et novembre.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 du capital versé; le surplus aux actions et à la réserve supplémentaire.

Observations : Le privilège a été prorogé par le Parlement jusqu'au 31 octobre 1899, par la loi du 15 juillet 1897. De tous les établissements de crédit, la Banque d'Algérie est celui qui rapporte le plus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tachet, Boisset, Vidaillon, Jourdan, Barthe-Dejean, Altairac, G. Mercier, Blasselle, de Brisis.

Censeurs : MM. Pareux, Lestienne, Warot.

Commissaire du Gouvernement : M. Paysant, trésorier-payeur général.

Directeur : M. Lafon.

Sous-directeur : M. Rouget. 379

BANQUE AUXILIAIRE DE LA BOURSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, boulevard Anspach, 93

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, représentés par 50.000 actions de 100 fr.; il est en outre créé 15.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur. Le Conseil général est autorisé à émettre 50.000 actions nouvelles de 100 fr.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée le 5 septembre 1895.

Objet : Faire en Belgique ou à l'étranger toutes opérations financières commerciales, industrielles ou de les commanditer ou d'y prendre un intérêt comme aussi de recevoir des fonds en dépôt, en compte courant ou autrement, avec ou sans bonification d'intérêt et de conserver en dépôt des valeurs quelconques.

Durée : 30 années.

Assemblée générale le 3e mardi du mois d'avril.

Bilan au 31 décembre.

Paiement des dividendes au siège social.

Conseil d'administration : Caution : 100 actions.

Comité de surveillance : Caution : 30 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; sur le solde : 1 1/2 0/0 à chaque administrateur; 1/2 0/0 à chaque commissaire ; 3 0/0 à la direction ; le surplus 70 0/0 aux actions, 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Degrelle, Henri Bertrand, Auguste Berlemont, Gustave Orb.,

Edouard Goldzieher, Alexandre de Markas, Bernard, Loewenstein, Charles Dietrich fils, David Samuel, Guillaume Michiels.

Commissaires : MM. Félix Delhaye, Eugène Declercq, Jules Bickx, Octave Van den Bussche, expert comptable. 380

BANQUE DE BRABANT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 100.000 actions de 50 fr. Titres créés 100.000 ; en circulation 67.000. Ce capital peut être porté à dix millions de francs; il a été créé en outre 7.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée le 12 décembre 1889, devant expirer le 12 décembre 1919.

Objet : Opérations financières et de crédit, de banque ou de commission, entreprises commerciales et industrielles, construction et exploitation de chemins de fer, tramways, canaux, achat ou exploitation de mines, de concessions minières ou d'établissements industriels, les applications du gaz ou de l'électricité.

Assemblée générale au siège social, le 2e samedi de mai, composée de tous les actionnaires. — *Bilan* au 31 décembre. — *Paiement* des dividendes au siège social en juin.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 1° 5 0/0, pour former le fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer à chaque action un premier dividende de 5 0/0. Le surplus des bénéfices se répartit comme suit : 1° 10 0/0 au conseil d'administration ; 2° 5 0/0 à répartir par le Conseil d'administration comme il le jugera entre la direction et le personnel. — Le solde sera distribué : 70 0/0 aux actions à titre de deuxième dividende, au prorata de leur nombre ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

Dernier cours des actions : 43 fr.

Observations : Les actionnaires ont été convoqués en assemblée générale extraordinaire le 22 février 1899 à l'effet de prendre une décision sur la dissolution de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed., Duchâteau, A. Lechat, M. Bovy, C. Gernaert, Charles Girod.

Commissaires : G. de Savcye, H. Drory.

381

BANQUE CENTRALE DU MEXIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Mexico

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de piastres.

382

BANQUE COLONIALE DE LA GUADELOUPE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Pointe-à-Pitre

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., libérées, nominatives et cotées en bourse à la cote officielle au comptant.

Dividendes distribués : En 1890, 95 fr. ; en 1891, 95 fr. ; en 1892, 100 fr. ; en 1893, 105 fr. ; en 1894, 60 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 1er janvier 1898, fondée par la loi du 30 avril 1849. Privilège prorogé jusqu'au 1er janvier 1900, par décret du 27 décembre 1898.

Objet de la Société : Privilège d'émission de billets de banque à la Guadeloupe, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociations de valeurs.

Assemblée générale en juillet.

Paiement des coupons au siège social et à Paris : à l'agence centrale, 54, rue Blanche, en mars et septembre.

Dernier cours des actions : 1.000 fr.

Répartition des bénéfices : 1 1/2 0/0 à la réserve jusqu'à la moitié du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 50 0/0 aux actions ; 40 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au directeur et 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bonnal, représenté par M. Justin Marie, Al. Beauperthuy, Laborderie de Fauconpré, La Loge.

Censeurs : MM. Desrivaux, représenté par M. Saumon ; Ernest Champy, Graeve.

Directeur : M. M.-E. Réaux. 383

BANQUE COLONIALE DE LA GUYANE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cayenne

NOTICE

Capital social : Six cent mille fr., divisés en 1.200 actions de 500 fr., libérées.

Les titres sont nominatifs et cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Dividendes distribués : En 1890, 62 fr. ; en 1891, 88 fr. 90 ; en 1892, 110 fr. en 1893, 103 fr 90 ; en 1894, 96 fr. 20 ; en 1895, 195 fr. ; en 1896, 100 fr; 1897, 101 fr.; en 1898, 102 fr. 60.

Durée de la Société : Jusqu'au 1er janvier 1898, fondée par la loi du 30 avril 1849. Privilège prorogé jusqu'au 1er janvier 1900 par décret du 27 décembre 1898.

Objet de la Société : Privilège d'émission de billets de banque à la Guyane, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociations de valeurs.

Assemblée générale en juillet.

Dernier cours des actions : 1.250 fr.

Paiement des coupons en mars et septembre, au siège social et à Paris, 54, rue Blanche, à l'agence centrale.

Répartition des bénéfices : 1 1/2 0/0 à la réserve, jusqu'à la moitié du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 50 0/0, aux actions ; 40 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Quintrie, Edouard Antier, Legay, Th. Le Blond, G. Lalanne.

Censeurs : MM. Gadoulet, E. Le Blond, Wacongne.

Directeur : M. Quintrie. 384

BANQUE COLONIALE DE LA MARTINIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Pierre

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., libérées.

Les titres sont nominatifs et cotés en bourse, à la cote officielle et au comptant.

Dividendes distribués : en 1890, 70 fr. ; en 1891, 67 fr. 05 : en 1892 ; 71 fr. 25 ; en 1893, 60 fr. ; en 1894, 66 fr. ; en 1895, 30 fr. ; en 1896, 10 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 1er janvier 1898, fondée par la loi du 30 avril 1849. Privilège prorogé jusqu'au 1er janvier 1900 par décret du 27 décembre 1898.

Objet de la Société : Privilège d'émission de billets de banque à la Martinique, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociation de valeurs.

Dernier cours des actions : 450 fr.

Paiement des coupons en mars et septembre, au siège social et à Paris, 54, rue Blanche, à l'agence centrale.

Répartition des bénéfices : 1 1/2 0/0 à la réserve, jusqu'à la moitié du capital social, 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 50 0/0 aux actions ; 40 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lagrosillière, représenté par M. P. de la Cour, P. Borde, J. Gérard, Plissonneau.

Censeurs : MM. Bunel, représenté par M. Anquetil ; H. Ariés, G. Noverre.

Directeur : M. Kersaint-Gilly. 385

BANQUE COLONIALE DE LA RÉUNION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Denis

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, nominatives et cotées en bourse à la cote officielle au comptant.

Dividendes distribués : en 1890, 45 fr. 50 ; en 1891, 49 fr. 90 ; en 1892. 35 fr. 50 ; en 1897, 12 fr. 50, en 1898, 12 fr. 50.

Durée de la Société : jusqu'au 1er janvier 1898, fondée par la loi du 30 avril 1849. Privilège prorogé jusqu'au 1er janvier 1900, par décret du 27 décembre 1898.

Objet de la Société : Privilège d'émission de billets de banque à la Réunion, opérations de banque, escompte d'effets, billets à ordre, négociation de valeurs.

Assemblée générale en juillet.

Paiement des coupons en mars et septembre, au siège social et à Paris, 54, rue Blanche, à l'agence centrale.

Répartition des bénéfices : 1 1/2 0/0 à la réserve, jusqu'à la moitié du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 5 0/0, aux actions ; 40 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Hue.

Membres : MM. Soinoury, Peyron, Camille Gérard, Vergoz.

Censeurs : MM. U. Martin, Fulgence, G. Caillé.

Directeur par intérim : M. Hue. 386

AQ UE COMMERCIALE & INDUSTRIELLE

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur ou nominatives, cotées en bourse au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890	227 49	15 »
1891	204 51	»
1892	310 21	15 »
1893	294 39	12 50
1894	279 01	15 »
1895	294 40	15 »
1896	326 63	17 50
1897	407 73	17 50
1898	410 »	17 50

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 6 novembre 1880. — *Objet de la Société :* Toutes opérations de banque et de crédit. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Moreau, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons : 15 janvier et 15 juillet au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve jusqu'à concurrence de la moitié du capital social ; 2° 5 0/0 aux actions pour intérêts ; le surplus est attribué 12 0/0 aux administrateurs et 88 0/0 aux actions.

Observations : Un acompte de 7 fr. 50 sur le dividende de l'exercice 1898 a été mis en paiement le 16 janvier dernier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bourgeois.

Membres : MM. F. Flersheim, administrateur-

délégué ; Eng. Guieu, Em. Mauger Eug. Sarlin, Ch. Marindaz.

Commissaires des comptes : MM. Delpeuch et Dupuich. 387

BANQUE NATIONALE DE L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs. — ***Les titres*** sont nominatifs ou au porteur. — ***Parts de fondateurs*** : 500. — ***L'objet de la Société*** est la constitution de sociétés ; elle a été fondée en juin 1898. — ***L'acte constitutif*** a été reçu par Me Sabot, notaire à Paris.

Observations : Cette banque a constitué en 1898 les affaires suivantes dont nous nous occupons au chapitre spécial des émissions : *Chalets de nécessité en Russie ; Etablissements Basset.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bardel, ✠.

Membres : MM. Norberg, Mourlon, ✠ comte de Narbonne-Lara.

Commissaire : M. comte P. de Ruelle. 388

BANQUE DE FRANCE

Siège social : 39, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris

NOTICE

Capital social : Cent quatre vingt-deux millions cinq cent mille fr., divisés en 182.500 actions de 1.000 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	3.969	152 »
1890.	4.242	157 »
1891.	4.466	159 »
1892.	4.182	130 »
1893.	3.960	124 »
1894.	3.945	113 »
1895.	3.647	103 »
1896.	3.587	105 »
1897.	3.820	110 »
1898.	3.740	114 58

Durée de la Société : Du 13 février 1800, des prorogations successives ont porté le terme de la société au 31 décembre 1920, avec réserve qu'une loi votée par les deux Chambres dans le cours de l'année 1911 pourra faire cesser le privilège le 31 décembre 1912.

Objet de la Société : Émission de billets à vue et au porteur, escompte d'effets de commerce, avances sur titres et métaux précieux, garde de dépôts de titres et d'objets précieux, ouverture de comptes courants et de comptes de chèques, émissions des mandats déplacés, commerce de métaux précieux.

Assemblée générale : Le dernier jeudi de janvier de chaque année.

Paiement des coupons, les 30 juin et 31 décembre, à la Banque centrale, dans ses succursales et bureaux auxiliaires.

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 26 janvier, sous la présidence de M. G. Pallain, gouverneur.

Cette assemblée était la première depuis le renouvellement du privilège de notre grand établissement financier qui ait été présidée par le sympathique et nouveau gouverneur, qui lit le rapport annuel.

Les affaires ont été particulièrement actives, et les opérations productives se sont élevées, pour l'exercice 1898, à 16.568 millions contre 15.308 millions en 1897. Le mouvement des fonds effectué gratuitement pour le Trésor public a été de 6.523 millions.

La réserve métallique a baissé de près de 127 millions. La diminution a porté exclusivement sur l'or, dont il restait cependant, au 31 décembre dernier, un stock considérable de 1.818 millions, supérieur à celui de toutes les banques européennes, sauf la Banque impériale de Russie. Les sorties d'or ont été causées par la nécessité d'acheter des blés aux États-Unis, pour parer au déficit de la récolte de 1897. En présence de ce drainage et de la cherté de l'argent en Angleterre et en Allemagne, la Banque a été obligée, le 20 octobre dernier, de porter le taux de son escompte de 2 à 3 0/0 et celui de ses avances de 3 à 3 1/2.

Le montant des escomptes est passé de 10.304 millions en 1897 à 11.032 millions en 1898 ; le portefeuille moyen de 730 à 797 millions. Les petits effets de 5 à 10 fr. figurent dans le portefeuille de la Banque pour un chiffre de plus en plus élevé : 22.918 effets en 1897 et 190.020 en 1898. La Banque, désireuse de montrer sa sollicitude pour l'agriculture, a donné des instructions pour l'admission à l'escompte des *warrants agricoles*, en s'entourant de toutes les précautions nécessaires pour sauvegarder les intérêts dont elle a la charge.

Les avances ont été de 1.380 millions, au lieu de 1.211 millions pendant l'exercice précédent. Les comptes courants d'avance forment la plus grande partie de ce chiffre. Les petites avances sont en progrès marqué. A la fin de l'année, 6.814 emprunteurs avaient demandé de 250 à 500 fr.

La circulation des billets est restée à peu près stationnaire ; la moyenne a été de 3.694 millions, au lieu de 3.687 millions en 1897.

Les comptes courants ont versé à la Banque 59.367 millions et retiré 59.429 millions ; le solde moyen a été de 490 millions. La Banque a encaissé à Paris, en 1898, 5.704.867 effets d'une valeur de 5.180 millions, pour lesquels ses agents se sont présentés à 2.508.580 domiciles. Le service des dépôts de titres à Paris, et dont les

succursales avaient la garde en fin d'exercice, comprenait 479.223 dossiers contenant 8.575.680 titres valant au cours de la Bourse 5.821 millions ; ils appartenaient à 67.141 déposants.

Le chiffre des avances sans intérêt à l'Etat a été porté de 140 à 180 millions. La Banque a inauguré en 1898 le service du paiement gratuit des coupons aux porteurs des rentes et de fonds d'Etat français et, à la demande du gouvernement, elle a émis avec un plein succès la partie de l'emprunt hellénique garantie par la France.

Les produits de toute nature ont été de 44 millions 924.000 fr., les frais de 22.162.000 fr., laissant un bénéfice partageable de 24.762.000 fr. Après divers amortissements et dotations, il a été distribué aux actionnaires, pour l'année 1898, 20.911.000 fr. correspondant à un dividende net de 110 fr. par action.

La réunion a procédé à la nomination de M. Dervillé, censeur sortant, qui a été réélu pour trois ans. — Le mandat de MM. le baron Hotinguer, Aynard et Gouïn, régents, a été renouvellé pour cinq ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron de Rothschild, le baron Mallet, le baron Hottinguer, Goüin, Vernes, Goguel, Heine, Aynard, Balsan, Richemond, Seydoux, Sanson, Loreau, Tessandier.

Censeurs : MM. Homberg, Dervillé, Delaunay-Belleville.

Gouverneur : M. Pallain.

Sous-gouverneurs : MM. Renouard, de Liron d'Airoles. 389

BANQUE FRANÇAISE D'ÉMISSION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, place Vendôme, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille fr., divisé en 25.000 actions de 100 fr., libérées.

Les titres sont au porteur. — Il a été créé 10.000 parts de fondateur donnant droit à 25 0/0 des bénéfices. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 24 mars 1898. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque et de bourse, émissions, etc. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital réservé ; 10 0/0 pour une réserve supplémentaire ; 25 0/0 au fondateur ; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

Observations : Un acompte de 7 fr. 50 sur le premier dividende a été mis en paiement le 1er décembre 1898.

Cette Société a fait dans le courant de l'année 1898 diverses émissions dont nous donnons le résultat dans le chapitre spécial.

Membres : MM. Loppin, comte de Montmort, Savaëte, éditeur, Alker, propriétaire, comte de Sesmaisons, ancien ministre plénipotentaire, Boulaine. 390

BANQUE FRANÇAISE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts bénéficiaires :* 1.000 parts de fondateur. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 29 septembre 1896.

Objet de la Société : Toutes opérations commerciales, industrielles, financières, émissions et représentations, constitutions de sociétés, syndicats d'émission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 6 0/0 aux actions à titre d'intérêt et le surplus 15 0/0, au Conseil d'administration, 50 0/0 aux actions et 15 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Laffon.

Membres : MM. baron Albert Verly, René Monin, Léon Rigal.

Commissaire des comptes : M. Delaunay. 391

BANQUE DE GENÈVE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue du Commerce Genève

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr.

Les titres sont au porteur.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	527	28
1891.	535	40
1892.	580	25
1893.	570	25
1894.	575	25
1895.	640	25
1996.	650	30
1897.	650	30
1898.	665	30

L'objet de la Société est l'escompte, avances sur titres matières d'or et d'argent, dépôts et comptes courants, émission de billets de banque.

Durée de la Société : Du 12 mai 1848 au 15 mai 1904.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Balland, L. Collard, G. Déléamont, P. Pittard, Raisin, A. Patru. C. Rojoux, J. Roux.

Censeurs : MM. Ant. Eggey, J. Ferrero, F. Cherbuliez.

Directeur : M. A. L. Richard. 392

BANQUE HYPOTHÉCAIRE D'ESPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Madrid

NOTICE

Le capital social est de cinquante millions, divisé en 100.000 actions de 500 fr., libérées de 200 fr. et au porteur.

Objet de la Société : Toutes opérations de banques émissions de titres, prêts hypothécaires, ouvertures de crédit, chèques, comptes-courants. Caissier de l'État. Le gouverneur et les deux sous-gouverneurs sont nommés par le roi.

Durée de la Société : Du 15 avril 1873 au 2 décembre 1971.

L'assemblée générale a lieu en mai ; elle se compose de tous les actionnaires, propriétaires de 50 actions.

Le paiement des dividendes a lieu en janvier et juillet à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.	475	15
1894.	495	15
1898.	490	12

Répartition des bénéfices : 6 0/0 d'intérêt ; sur l'excédent 5 à 20 0/0 pour former une réserve égale au montant du capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs, 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gouverneur : Excmo. Sr. D. Gaspar Nunez de Arce.

Sous-gouverneur : Excmo. Sr. D. Emilio Canovas del Castillo, Excmo. Sr. Léon Cocagne.

Administrateurs résidant à Madrid : Excmo. Sr. Marquis de Torneros, Excmo. Sr. Marquis de Guadalmina, Excmo. Sr. Augusto Comas, Excmo. Sr. Francisco Laigleria, Excmo. Sr. Marquis de Viesca de la Pierra, Excmo. Sr. Baron del Castillo de Chivel, Excmo. Sr. Marquis de Pizo Rubio, Excmo. Sr. Luis Fernandez de Hevedia, Excmo. Sr. Cipriano Gavijo, Excmo. Sr. Rapael de Mazarredo.

Comité de Délégation a Paris : *Président* Excmo. Sr. Michel Heine, Excmo. Sr. Rapfael Augulo, Excmo. Sr. Lucien Villars, Excmo. Sr. Charles Goguel, Excmo. Sr. Adolphe Vernes.

Censeurs : Ylmo. Sr. José Gomez Acebo, Ylmo. Sr. Eugenio Silvela, Ylmo, Sr. Isidore Salles, près le comité de délégation. 393

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE

SOCIÉTÉ ANONYME TURQUE

Siège social à Constantinople
Agence à Paris : 7, rue Meyerbeer

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante millions, divisés en 500.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	537 68	12 50
1890.	585 80	17 50
1891.	579 49	17 50
1892.	573 44	17 50
1893.	586 84	17 50
1894.	638 98	20 »
1895.	695 67	25 »
1896.	559 44	»
1897.	580 »	12 50
1898.	549 50	12 50

Durée de la Société : Jusqu'au 4 août 1925.

La société a été approuvée par firman de S. M. I. le sultan de Turquie, des 4 février 1863, 18 mai 1874 et 17 février 1875.

Objet de la Société : Exploitation du privilège de banque de l'Etat dans l'Empire ottoman, émission de billets de banque, escompte, etc.

Paiement des coupons, 7, rue Meyerbeer, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions, 10 0/0 à la réserve, jusqu'à concurrence du quart du capital versé ; l'excédent est attribué 9/10 aux actions et 1/10 par moitié aux fondateurs et les membres du comité et du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Direction à Constantinople. — Sir R. Hamilton Lang, directeur général ; Gaston Auboyneau, directeur général-adjoint ; Wulfing, directeur ;

Sous-directeur : M. De Cerzat.

Comité de Paris. — *Membres* : MM. Th. Berger, comte A. de Germiny, Ch. Goguel, Michel Heine, baron Hottinguer, Ch. Mallet, P. Naville, comte Pillet Will, baron de Neuflize, Ad. Vernes.

Directeur à Paris : M. Frank Auboyneau.

Secrétaire général : M. Paul de Sarty.

Comité de Londres. — *Membres* : MM. E. Gilberston, l'hon. lord Hililngdon, L. M Rate, l'hon. Henry A. Lawrence, le vicomte Duncannon, Georges-J. Goschen, Sir William, L. Young Bnel.

Secrétaire : M. W. Lander.

Directeur à Londres : M. E. Barry. 394

BANQUE DE L'INDO-CHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 34, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs jusqu'à entière libération et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Dividendes distribués : En 1890, 20 fr. ; en 1891, 20 fr. ; en 1892, 20 fr. ; en 1893, 20 fr. ; en 1894, 20 fr. ; en 1895, 22 fr. ; en 1896, 25 fr. ; en 1897, 25 fr. ; en 1898, 25 fr.

Durée de la Société : 50 ans, du 21 janvier 1875 au 21 janvier 1905 (Constituée par décrets des 21 janvier 1875 et 20 février 1888).

Objet de la Société : Émission de billets de banque dans les colonies françaises, en pays de protectorat français dans lesquels elle possède des établissements ; escomptes, avances sur nantissements, comptes de dépôts et toutes opérations de banque en général.

Sièges d'outre-mer : Saïgon (Cochinchine), Pnom-Penh (Cambodge), Haïphong (Tonkin), Hanoï (Tonkin), Tourane (Annam), Pondichéry (Inde française), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Hong-Kong (Chine), Bangkok (Siam), Shanghaï (Chine).

Assemblée générale en mai.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 1/20/0 à la réserve ; 60/0 au capital versé et le surplus, 10 0/0, au fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

Observations : Cette Société a été chargée de faire l'émission de l'emprunt indo-chinois de 200 millions dont nous donnons le résultat dans le chapitre spécial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denormandie.

Membres : MM. J. Gay, Allard, Ch. Demachy, J. Enders, E. Gouin, baron Hély d'Oissel, Henrotte, Homberg, Mercet, de Monplanet.

Commissaire du Gouvernement : M. Billecocq, ancien Directeur au Ministère des Colonies.

Directeur : M. Stanislas Simon. 395

BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3 et 5, rue Saint-Georges Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de vingt-cinq millions, a été porté à quarante millions par décisions des assemblées générales des 30 septembre et 30 novembre 1897 ; il est divisé en 80.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	529 10	17 50
1890.	525 46	30 »
1891.	486 51	20 »
1892.	411 77	22 50
1893.	417 59	25 »
1894.	470 08	30 »
1895.	566 95	35 »
1896.	595 50	35 »
1897.	590 »	35 »
1898.	534 »	35 »

Durée de la Société : 50 ans, du 7 juin 1889 au 7 juin 1939.

Objet de la Société : Toutes opérations financières, commerciales, immobilières et de travaux publics en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions, et le surplus, 10 0/0, au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

Observations : Un acompte de 12 fr. 50 par action sur l'exercice 1898 a été mis en paiement le 2 janvier 1899.

Cette Société a émis sur le marché de Paris diverses valeurs sur lesquelles nous fournissons certains renseignements dans le chapitre spécial des émissions de 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. May.

Membres : MM. R. de Bauer, G. Beer, M. Bixio, A. de Chevigné, P. Dansette, Einhorn, J. Kulp, Georges May.

Censeurs : MM. I. Salles, Morel Kahn.

Commissaires des comptes : MM. Ch. Durand, F. de Carrère, G. Pfeiffer.

Directeurs : MM. G. de Leyssac, Th. Lombardo. 396

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de cinquante millions, divisé en 50.000 actions de 1.000 fr.

Objet de la Société : Escompte, commerce des matières d'or et d'argent, recouvrement d'effets remis par les titulaires d'un compte courant, dépôts de titres, métaux précieux et monnaies d'or et d'argent autres que celles ayant cours légal en Belgique ; avances en comptes courants et à court terme sur dépôts de fonds publies nationaux. La Banque ne peut avoir en portefeuille des bons du trésor escomptés pour plus de 10.000.000 de fr.

La Banque émet des billets au porteur reçus en paiement dans les caisses de l'État. La Banque est tenue d'a-

voir une encaisse métallique égale au tiers du montant de ses billets et de ses autres engagements à vue. La Banque fait le service de caissier de l'État, de la caisse générale d'épargne et de retraite instituée sous la garantie de l'État.

La Banque nationale constituée sous forme de société anonyme a été approuvée par la loi du 5 mai 1850. Sa durée a été prolongée jusqu'au 1er janvier 1803 par la loi du 20 mai 1872 et ses statuts modifiés par l'assemblée générale du 10 juillet 1872. Un projet de loi portant prorogation de la durée de la Banque Nationnale pour un terme de 30 ans est en ce moment soumis aux Chambres législatives.

Les assemblées générales ont lieu le dernier lundi du mois de février et le dernier lundi du mois d'août et sont composées des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions inscrites en nom ou déposées.

Les coupons se paient pour le 1er semestre, le 1er septembre de l'année et pour le 2me semestre, le 1er mars de l'année suivante.

Dividendes distribués: En 1890, 115 fr. ; en 1891, 107 fr. ; en 1892, 97 fr. ; en 1893, 97 fr. ; en 1894, 97 fr. ; en 1895, 94 fr. ; en 1896, 103 fr. ; en 1897, 109 ; en 1898, 110 fr.

Répartition des bénéfices : 1° aux actionnaires un premier dividende de 3 0/0 ; 2° au trésor public le quart de l'excédent ; 3° à la réserve 15 0/0 du même excédent ; 4° au Conseil d'administration 4 0/0 et aux censeurs 1 0/0 sur la partie du bénéfice net qui dépasse 2 1/2 0/0 répartis en vertu du 1er ; 5° aux actionnaires le surplus à titre de deuxième dividende. Toutefois, il sera prélevé sur le deuxième dividende une somme qui ne dépassera pas 25 centimes par action et par semestre et qui sera affectée par le Conseil d'administration à des œuvres de bienfaisance. Si le bénéfice semestriel à répartir aux actionnaires est inferieur à 2 1/2 0/0, il sera complété par le prélèvement sur le fonds de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gouverneur : MM. V. Van Hoegaerden.
Vice-gouverneur ; M. L. Weber.
Directeurs: MM. le baron A. de Moreau, T. de Lantsheere, F. Jamar, L.Biebuyck, V. Allard.
Censeurs : MM. Ch. de Hemptinne,, L. Lyseo, G. Brugmann, G. Montefiore-Lévi, L. Biourge, Ad, Huybechts, L. Vander.
Commissaire du Gouvernement : M. J. Dupont. 397

BANCO NATIONAL BRASILEIRO

Siège social : Rio-de-Janeiro

NOTICE

La Banque a été reconstituée en janvier 1898 au capital de 5.000 contos. Les actions de 200 milreis de l'ancienne Société ont été évaluées pour la nouvelle société à 70 milreis, ce qui représente 3.500 contos pour le solde de l'actif de l'ancienne Société. Le reste, soit 1.500 contos, a été souscrit par des capitalistes brésiliens.

La succursale de Paris a été supprimée.

Directeurs : MM. Castro Maya, Zangarousiano. 398

BANQUE NATIONALE D'HAITI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs, et sont cotés en bourse. — *Parts bénéficiaires :* 6.000 fr.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	640 25	38 50
1890.	714 70	38 50
1891.	709 70	38 50
1892.	714 »	38 50
1893.	724 »	38 50
1894.	703 60	43 50
1895.	797 80	38 »
1896.	776 72	26 »
1897.	690 »	25 »
1898.	612 »	24 50

Dernier cours des parts : 125 fr.
Durée de la Société : 50 ans.
Objet de la Société : Service de trésorerie du gouvernement d'Haïti, dépôts, prêts, escompte, change, etc.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons : Crédit Industriel et Commercial, 1er janvier, 1er juillet.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, une somme pour fournir 6 0/0 au capital versé ; 10 0/0 aux administrateurs ; le surplus, 25 0/0, aux parts bénéficiaires.
Observations : Un acompte de 10 fr. sur l'exercice 1898 a été mis en paiement le 6 janvier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Lehideux.
Membres : MM. Delessert, Ch. Miot, G. May, Morel Kahn, L. Ewald, baron Weber de Treuenfels, E. P. Simmonds, A. Aubry, A. Chabert, Ch. de Montferrand.
Commissaires des comptes : MM. Ch. Durand, F. Bastien.
Administrateur-délégué : M. L. Ewald.
Secrétaire général : M. A. Jung.
Maison principale ; à Port-au-Prince.
Succursales : Cap Haïtien, Jacmel, Les Cayes, Gonaïves, Jérémie.
Agences : Aquin, Miragoâne, Petit-Goâve, Port-de-Paix, Saint-Marc. 399

BANQUE NATIONALE DU MEXIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Mexico, Puente del Espiritu Santo, 6.

Comité à Paris, boulevard Haussmann, 73

NOTICE

Société mexicaine autorisée par une loi du Congrès mexicain du 16 novembre 1881, modifiée par la loi du 31 mai 1884, et devant expirer le 31 mai 1934.

Capital social : Vingt millions de piastres, divisés en 200.000 actions de 100 piastres, au porteur, libérées de 45 piastres.

Conseil d'administration siégeant à Mexico, composé de quinze membres, dix suppléants et d'un comité de cinq membres résidant à Paris, les uns et les autres devant être propriétaires chacun de 200 actions inaliénables. Commissaires du gouvernement délégués auprès de la Société.

Assemblée générale ordinaire à Mexico, de mars à fin mai, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions.

Le paiement des coupons a lieu aux époques fixées par le Conseil d'administration à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Autin.

Dividende en 1896, 7 piastres 20 ; en 1897, 10 piastres 60.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 d'intérêt aux actions sur le capital versé ; 10 0/0 pour former une réserve de la moitié du capital versé ; si l'assemblée générale le décide, une somme destinée à constituer un fonds de prévoyance. L'excédent est distribué : 10 0/0 aux administrateurs et aux membres du comité de Paris ; 15 0/0 aux 30.000 parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actionnaires, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comité de Paris. — *Président* : M. Huard.

Membres : MM. Noetzlin, Demachy, Batanero de Montenegro, Bauer. 400

BANQUE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

BANQUE D'ÉTAT DU TRANSVAAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Prétoria (Transvaal)
Succursale : 20, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions de francs, divisé en 100.000 actions de 250 fr.

Parts de fondateurs : 200.

Les actions sont cotées en bourse à la cote officielle.

La Banque nationale du Transvaal a le droit d'émettre des billets ayant cours légal et elle a, pour cette émission, un monopole de fait qui résulte de l'engagement qu'a pris le Trésor de n'accepter à ses caisses les billets d'aucune autre banque. Seul, le gouvernement aurait le droit d'émettre lui-même des billets jouissant de la même valeur libératrice, mais à la condition de les garantir par une encaisse or de leur montant plein, ce qui enlève à ce droit tout intérêt pratique ; la Banque, au contraire, peut émettre des billets pour le triple de son encaisse. Elle a également l'affermage de la frappe de la monnaie. Son privilège lui a été octroyé pour une durée de cinquante ans à courir de 1890 à 1940 et son contrat avec le gouvernement n'est susceptible de recevoir de modifications qu'à partir de 1915 et d'accord avec elle. La Banque fait gratuitement les opérations de banque pour le compte du gouvernement transvaalien ; elle fait toutes les autres opérations intérieures du gouvernement, telles que le transport de l'or, moyennant une rémunération.

La Banque a la préférence pour l'exécution de toutes les transactions financières du gouvernement à l'étranger. Elle doit faire des avances au gouvernement, toutes les fois que celui-ci l'exigera, sans que ces avances puissent dépasser le quart du capital versé de la banque.

L'intérêt de ces avances est de 6 0/0 l'an.

Dividendes distribués, en 1892 : 12 fr. 50 ; en 1894 : 12 fr. 50 ; en 1895 : 17 fr. 50 ; en 1896 : 25 fr. ; en 1897 : 25 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins et 10 0/0 au plus au fonds de réserve ; 10 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 20 0/0 au gouvernement transvaalien ; l'excédent, 50 0/0, aux actionnaires ; 50 0/0 aux parts de fondateur.

Observations. — Les actionnaires sont convoqués le 22 mars 1899, à Pretoria en Assemblée générale extraordinaire, afin : 1° d'autoriser la conversion des parts de fondateur, en actions ordinaires ; 2° modifier les statuts ; 3° diminuer le capital des 200 parts de fondateurs et l'augmenter de 10.000 actions de 10 £.

La direction de la Banque est confiée à un Conseil d'administration composé de onze personnes au plus et dont la majorité doit être domiciliée dans la République sud-africaine ; deux d'entre elles sont nommées par le gouvernement et les autres par les actionnaires de la Banque, étant bien entendu que la moitié au moins des membres nommés par les actionnaires seront des personnes approuvées par le gouvernement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Comité de Paris. — *Membres :* MM. Th. Berger, Comte Isaac de Camondo, Auboyneau. 401

BANQUE NATIONALE DE SAINT-DOMINGUE

Siège social : 10, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Il a été créé 10.000 parts de fondateurs.

Dividendes distribués : En 1890, 20 fr. ; en 1891, 15 fr. ; en 1892, 15 fr. ; en 1893, 10 fr. ; en 1894, 11 fr. 25 ; en 1895, 11 fr. 25 ; depuis, il n'a été rien distribué.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 27 septembre 1880.

Objet de la Société : Emissions de billets de banque à Saint-Domingue, de cédules hypothécaires, frappe de monnaies ; emprunts de la république de Saint-Domingue, service des emprunts de la trésorerie et de toutes opérations ordinaires d'une banque de dépôts, prêts, escompte, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Savoignat. — *Assemblée générale :* Statutairement 1er semestre. Habituellement en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 aux actions ; 10 0/0 du solde au Conseil d'administration ; le solde ; 50 0/0, aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateur.

Observations : Il n'a pas été distribué de dividende en 1897 ; le solde créditeur a été reporté à nouveau.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C.-W. Wells.

Membres : MM. H. S. Iselin, comte d'Ayguesvives, A.-D. Harmens, S.-M. Weed, Willard Brwon.

Commissaires des comptes : MM. E. Maugras, vicomte J. d'Ayguesvives.

Administrateur-délégué : M. H. S. Iselin. 402

BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue d'Antin, Paris
Succursales : Amsterdam, Bruxelles et Genève

NOTICE

Capital social : Soixante-deux millions cinq cent mille fr., divisés en 125.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	821	45
1891.	785	30
1892.	655	30
1893.	640	30
1894.	669	35
1895.	804	40
1896.	812	45
1897.	841	50
1898.	975	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er janvier 1872.

Objet de la Société : Toutes opérations financières, industrielles, commerciales, immobilières et de travaux publics en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social, janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve : 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0, aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire : M. E. Gouin.

Président : M. E. Dutilleul.

Membres : MM. H. Bamberger, R. de Bauer, Ch. Demachy, comte Ad. de Germiny, Ed. Nœtzlin, J. Stern.

Censeurs : MM. Choppin de Janvry, J. Salles.

Commissaires des comptes : MM. Tummermann et Lavot.

Directeurs : MM. Thors, L. Villars, E. Chevrant.

Sous-directeur : M. L. de Steiger. 403

BANQUE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Chauchat, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Parts de fondateurs, 1.000, divisées en vingtièmes.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des 20e de parts
1889. . . .	409	30	»
1890. . . .	360	»	»
1891. . . .	400	15	»
1892. . . .	374	20	17 98
1893. . . .	373	20	15 05
1894. . . .	392	25	23 65
1895. . . .	430	25	15 72
1896. . . .	429	25	17 13
1897. . . .	472	25	25 »
1898. . . .	485	25	25 »

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 5 avril 1874.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse, en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rouget, à Paris. — *Assemblée générale* 2e semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions ; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration ; 1 0/0 au directeur ; 1 0/0 à la caisse d'épargne du personnel de la banque ; 1 0/0 aux œuvres de bienfaisance ; 2 0/0 aux actionnaires ; le surplus forme le dividende, dont 75 0/0 aux actions et 25 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Dreux.

Membres : MM. Weyer, L. Orban, F. Baeyens, A. La Salle, Th. Morin, de Frondeville.

Directeur : M. P. Barbé.

Sous-directeur : M. Derrua. 404

BANQUE I. R. P. DES PAYS AUTRICHIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Vienne. Succursale à Paris, 12, rue du Quatre-Septembre

NOTICE

Capital social : Quarante millions de florins (cent millions de fr.), divisés en 200.000 actions de 200 florins (500 fr.) entièrement libérées.

Les titres sont au porteur.

Années	Cours des actions
1895.	587
1896.	528
1897.	535
1898.	531

Dernier dividende distribué en 1898 : 8 florins.

Durée de la Société : Constituée le 19 octobre 1880, modifiée les 20 septembre 1881, 7 juillet 1883, 24 juillet 1885, 7 avril 1886, 28 mai 1889, 9 avril 1891, devant expirer le 19 octobre 1970.

Objet de la Société : Opérations de banque.

Assemblée générale en mars ou avril.

Paiement des coupons à la succursale de Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital des actions sur les sommes versées. L'excédent comme suit : 10 0/0 pour former une réserve de la moitié du capital. Somme fixée par l'Assemblée générale pour constituer une réserve extraordinaire : 5 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à répartir entre le gouverneur, le directeur général, les directeurs et les employés ; le surplus est réparti aux actionnaires.

Observations : Cette Société n'est pas précisément dans une période de grande prospérité. Le dividende de 1897 a été en effet de 8 florins au lieu de 12 florins en 1896, et pour le payer il a fallu prélever une somme de *huit millions* de florins sur les réserves, afin d'amortir l'actif de la Société. Et d'après un journal financier, il paraîtrait que la décision du Conseil a été motivée par les mauvais résultats de l'exercice de 1897 qui sont imputables à la gestion de la succursale de Paris, laquelle a subi des pertes sensibles dans plusieurs affaires, notamment sur le Bec Auer et l'Erste fabriken du Transvaal.

D'ailleurs, l'un des directeurs, M. Lépold Tichner, a donné sa démission en 1898.

Dans l'assemblée de mars 1898, le Conseil d'administration fut obligé de déclarer que quelques affaires n'avaient pas pu être réalisées dans les conditions espérées, et qu'en présence de pertes inévitables il était nécessaire de créer une réserve pour faciliter la liquidation de ces affaires. On a donc élevé la réserve spéciale de 2.500.000 florins sur la réserve extraordinaire, ce qui a porté cette réserve spéciale à 8.500.000 florins, chiffre évalué pour couvrir les pertes éventuelles.

En 1898, cette Société a fait une émission de 22 millions de couronnes en obligations 4 1/2 0/0 pour les chemins de fer de Bosnie, et malgré la garantie des deux Etats cis et transleithan, le succès de cet emprunt a été plus que médiocre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron de Bourcoing, à Vienne ; Th. Dumla, à Vienne ; le Mahu, à Vienne ; vicomte F. de Marcourt, 62, boulevard de la Tour-Maubourg ; Klaczho à Vienne ; baron Hély d'Oissel, 65, avenue d'Iéna ; Kann, à Vienne ; Mirbach, à Vienns ; Pfeiffer (chev. de), à Vienne ; Seybel à Vienne ; comte de Stadnicki, à Vienne.

Directeur général : M. de Mahu (chev. S,) à Vienne. 405

BANQUE DE ROUMANIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bucharest

Succursales : Londres, Beüla, Paris, 7, rue Meyerbeer

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., libérées de 150 fr.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés à Paris

Durée de la Société : De 1869 au 31 décembre 1903.

Objet de la Société : Opérations de banque.

Dividende : en 1897, 12 fr. 75

Assemblée générale en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 à la réserve, jusqu'à 5 millions ; le surplus, 10 0/0 au comité central et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Paris. — *Membres* :MM. Ch. Mallet, Ad. Vernes

A Londres. — *Membres* : MM. le Vicomte Durcannon, lord Hillington, O. C. Waterfield, H. A. Lawrence, E. J. Goschen, Lachlan Mackintosh. Rate.

Directeur : M. Demètre de Franck, à Bucharest. 406

BANQUE TRANSATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 580 fr. ; versements appelés, 250 fr.

Les titres sont au porteur et cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	461 »	15 »
1890.	457 »	15 »
1891.	441 »	12 50
1892.	416 »	12 50
1893.	389 »	12 50
1894.	383 »	12 50
1895.	413 »	12 50
1896.	398 »	12 50
1897.	410 »	12 50
1898.	420 »	»

Durée de la Société : 50 ans du 26 août 1881 au 25 août 1931.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons, au siège social, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve; 2° 5 0/0 au capital versé et le surplus, 80 0/0, aux actions; 20 0/0 aux fondateurs représentés par des parts de fondateurs.

Observations : Le dividende de 12.50 représente 5 0/0 du capital versé.

Un acompte de 6,25 sur les bénéfices de l'exercice 1898 a été mis en paiement le 2 janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eugène Pereire.

Membres : MM. H. Durangel, L. Bloch, administrateur délégué, Th. Cloquemin, Géry, S. marquis de Flers, Jules Forti, D. Gavini, Ch. Halfon, Ch. Jolibois, Edmond Régnauld, Aug. Thurneyssen, Ch. Wallut.

Commissaire des comptes : M. Lepape.

Adjoint : M. Astruc. 407

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME TUNISIENNE

Siège social : Tunis
Succursales à Sousse et à Sfax
Représentant à Paris :
Banque Transatlantique, 6, rue Auber

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont au porteur et ne sont plus cotés en bourse.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	517 »	»
1890.	443 »	10 »
1891.	440 »	10 »
1892.	419 »	10 »
1893.	396 »	12 50
1894.	498 »	12 50
1895.	491 »	12 50
1896.	»	»
1897.	»	10 »
1898.	»	»

Durée de la Société : 50 ans, du 23 septembre 1884 au 23 septembre 1934.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons à la Banque Transatlantique.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 10 0/0, au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

Observations : Suivant les prescriptions de M. le Ministre des finances en date du 14 courant, les actions de la Banque de Tunisie ont cessé d'être négociables à la bourse de Paris, à partir du 10 février 1898.

Le bénéfice de 1896, d'après le rapport fait à l'assemblée de 1897, avait été de 172.099 fr. 20.

Par décision d'une assemblée générale du 18 janvier 1897, le conseil avait autorisé tous emprunts hypothécaires sur les immeubles de la Société. L'assemblée générale du 31 mai 1898 a fixé le dividende à 10 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Pereire.

Membres : MM. Jules Forti, administrateur-délégué ; L. Bloch, Cambiaggio, Hachette, Halphon, Noël, Wiener.

Commissaires : MM. Lepape et Astruc. 408

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE DU SUD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Boudreau, Paris
Succursale : PO. Box
26, 28, à Johannesburg

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cinquante millions, divisé en 500.000 actions de 100 fr., a été réduit, par décision de l'assemblée générale du 29 novembre 1897, à quarante millions, par l'échange des 500.000 actions anciennes contre 400.000 actions nouvelles de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse au comptant et à terme, à la cote officielle.

Cours moyens des actions. — En 1895 : 106.12 ; en 1896 : 116.92.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 26 novembre 1895.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse ; toutes opérations financières, industrielles, commerciales et civiles, mobilières et immobilières, toutes entreprises de mines d'or et autres, de chemins de fer et de travaux publics.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ragot, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons au siège social.

Fondateur : M. Charles Herbault, président de la Société Normande d'Electricité, demeurant à Paris, 18, rue Roquépine.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à concurrence du dixième du capital social ; 5 0/0, facultatifs pour former une réserve extraordinaire de Prévoyance ne devant pas dépasser le dixième du capital social ; 6 0/0 aux actions à titre d'intérêts, et le surplus, 20 0/0, sont attribués au Conseil d'administration et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jacques Siegfried, 20 rue des Capucines.

Membres : MM. H. Henrotte, 20, rue Chauchat ; Ch. Chalupt, 18, rue de la Pépinière ; E. Duval, 51, rue Labruyère ; J. de Gunzburg, 21, boulevard des Capucines ; Ch. Herbault, 18, rue Roquépine ; E. Hoskier, 39, boulevard Haussmann ; F. Rainbeaux, 7, rue Paul-Baudry ; Th. Mante, 7, rue de l'Arsenal, à Marseille ; C. Chabert, 6, rue de Longchamps.

Commissaires des comptes : MM. P. Eonnet, 29, avenue Friedland ; Le Barois d'Orgeval, 31, rue de Tocqueville.

Directeur : M. Edouard Dupasseur.

Directeur de la Succursale de Johannesburg : M. Duval. 409

BANQUE SPÉCIALE DES VALEURS INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue Vivienne, Paris

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 100.000 actions de 100 fr., entièrement libérées cotées 253 fr., à la cote de la bourse et de la banque.

Parts de fondateurs : 2.000 parts.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 27 décembre 1897.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque, constitution de sociétés, etc.,

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au capital versé ; une somme proposée par le conseil d'administration pour former un fonds de réserve spécial ; sur le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration, somme suffisante pour, avec l'intérêt de 5 0/0, former un revenu de 10 0/0 au capital versé, l'excédent : 50 0/0 aux actionnaires, 50 0/0 à M. Bernhard ou à ses ayants droits. Ces 50 0/0 sont représentés par *deux mille* PARTS DE FONDATEUR.

Observations : Les actionnaires de la Banque des valeurs industrielles se sont réunis le 11 mars 1899, pour délibérer sur une augmentation du capital de la Société qui a été porté à 20.000.000 de fr. Nous donnons dans le chapitre spécial des émissions les détails les plus circonstanciés sur l'augmentation du capital de cette Société et sur le rapport qui a été soumis à l'appréciation des actionnaires.

Administrateur unique: M. Paul Bernhard.

Commissaires : MM. Charpentier, comte de Jallerange, Trappenard, Vimard. 410

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Bergère, Paris

NOTICE

Capital social : Cent millions, divisés en 200.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant et à terme.

Parts de fondateurs : 60.000 fr.

Années	Cours des actions	Cours des parts de fondateurs	Dividendes distribués
1889. .	—	—	4 »
1890. .	—	—	10 »
1891. .	—	—	12 50
1892. .	516 54	41 91	18 75
1893. .	490 30	40 98	25 »
1894. .	514 15	33 69	25 »
1895. .	601 92	41 81	25 »
1896. .	574 60	38 09	25 »
1897. .	578 »	—	25 »
1898. .	595 »	—	—

Durée de la Société : 50 ans, du 1er mai 1889 au 1er mai 1939.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque, de finances, de crédit et de commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefoin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions ; sur l'excédent, 5 0/0 au Conseil d'administration, et le surplus 70 0/0 aux actions et 30 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denormandie.

Membres : MM. Berger, Mercet, Thiébaut, J. Cambefort, C. Carraby, Méliodon, J.-C. Roux, de Sinçay, J. Rostand.

Comité de direction : MM. Denormandie, Berger, Mercet, Thiébaut.

Commissaires des comptes : MM. Allain Launay et Baron.

Sous-directeurs : MM. Aug. Gallay et E. Ullmann. 411

CRÉDIT ALGÉRIEN

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE L'ALGÉRIE

Siège social : 10, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	Actions non libérées	Actions libérées	Dividendes distribués
1889. . .	548 45	—	20 »
1890. . .	592 29	—	20 »
1891. . .	649 93	—	20 »
1892. . .	699 74	—	27 50
1893. . .	780 86	—	27 50
1894. . .	825 02	—	27 50
1895. . .	929 30	—	27 50
1896. . .	—	708 54	27 50
1897. . .	702 »	—	30 »
1898. . .	820 »	—	32 50

Durée de la Société : 90 ans, du 26 janvier 1881 au 26 janvier 1971.

Objet de la Société : Toutes opérations de crédit, de banque et de commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Levoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 aux administrateurs; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Peytel.

Membres : MM. Ed. de Bussière, Favereaux, Ch. Goudchaux, Ch. Wallut, Buchot.

Comité d'Alger : MM. Jourdan, administrateur-délégué, A. Clerc, Edmond Paul. 412

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE I. R. PRIVILÉGIÉE DU CRÉDIT FONCIER D'AUTRICHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Vienne

Succursale à Paris, place Vendôme, 16

NOTICE

Capital social : Vingt-quatre millions de florins, valeur autrichienne argent (soixante millions de francs), divisés en 120.000 actions de 200 florins (500 fr.), libérées de 200 fr., au porteur. Coupons payables le 1er juillet.

Société autrichienne approuvée par décrets impériaux des 15 juin et 29 octobre 1863 et 10 janvier 1864, et devant expirer le 15 juin 1953.

Conseil d'administration composé du gouverneur, nommé par l'empereur et devant posséder 200 actions inaliénables ; de deux directeurs, nommés par le ministre des finances et devant posséder chacun 100 actions ; et de vingt-quatre administrateurs devant posséder chacun 50 actions inaliénables. Comité de trois censeurs.

Assemblée générale ordinaire à Vienne, en mars ou avril, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions depuis trois mois au moins.

Dividendes : 37 fr. 50 en 1895, 1896, 1897, 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital des actions, sur les sommes versées ; sur l'excédent il est prélevé : 5 à 20 0/0 pour un fonds de réserve, à déterminer par l'assemblée. Une somme à fixer par l'assemblée générale pour être distribuée au gouverneur, aux directeurs, aux administrateurs et au personnel de la Société. Le surplus est distribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Germiny, baron R. Hottinguer, J. de Kerjégu, C. Mallet, baron G. de Soubeyran. 413

CRÉDIT FONCIER COLONIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Mogador prolongée (place de la Trinité), Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Obligations créées en vertu du Concordat du 7 juin 1892, en échange des obligations de 500 et 600 fr. :

I. — *Obligations de 420 francs :* 39.277 obligations de 420 fr., donnant droit à un intérêt maximum de 5 0/0, comportant un coupon fixe de 12 fr., payable le 1er janvier et un coupon d'intérêt variable, ne pouvant dépasser 9 fr., payable le 1er juillet. Amortissement à 420 fr. en 27 années, à partir du 1er juillet 1893. — Tirages les 15 juin. — Remboursements les 1ers juillet.

II. — *Obligations de 350 francs :* 15.523 obligations de 350 fr., donnant droit à un intérêt maximum de 5 0/0, comportant un coupon fixe de 10 fr., payable le 1er janvier, et un coupon d'intérêt variable ne pouvant dépasser 7 fr. 50, payable le 1er juillet. Amortissement à 350 fr. en 27 années, à partir du 1er juillet 1893. Tirages les 15 juin. Remboursements les 1ers juillet.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Cours des obligations de 420 fr.
1892. . . .	63 75	270 71
1893. . . .	102 58	303 34
1894. . . .	124 17	337 67
1895. . . .	58 93	249 72
1896. . . .	49 36	231 80
1897. . . .	45 96	242 36
1898. . . .	40 »	245 »

Années	Cours des obligations de 350 fr.	Répartitions faites aux actions
1892. . . .	230 82	—
1893. . . .	251 09	6 »
1894. . . .	281 91	—
1895. . . .	201 04	—
1896. . . .	192 15	—
1897. . . .	205 49	—
1898. . . .	208 »	—

Les obligations anciennes de 600 fr. et de 500 fr. non échangées reçoivent des répartitions proportionnelles au remboursement des obligations de 420 et 350 fr. Elles reçoivent en outre l'intérêt fixe et l'intérêt variable proportionnels au capital non amorti.

Durée de la Société : 60 ans, du 31 août 1863.

Objet de la Société : Prêts hypothécaires dans les colonies françaises; prêts pour la construction et la réfection de sucreries dans les colonies; prêts aux colonies et aux communes; privilège exclusif pour la Martinique et la Guadeloupe, pendant 40 ans, à partir du 31 août 1863 et pour la Réunion pendant 40 ans, à partir du 7 octobre 1863.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris.

Assemblée générale en mai; elle se compose des porteurs de 20 actions.

Paiement des coupons, chez C. Goguel et Cie, 14, rue Le Peletier, à Paris.

Répartition des bénéfices : Intérêt de 5 0/0 au capital versé; 25 0/0 du surplus à la réserve, jusqu'au cinquième du capital social; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Démarest.

Membres : MM. Boissaye, de Carrère, Denière, P. Dubois, Hallez, Imhaus, F. Monvoisin, Louis Passy, E. Renevey, Ad. Vuigner.

Censeurs : MM. Cugnin, H. Ehrmann, L. Gaulet.

Directeur : M. A. Couturier. 414

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social au Caire

NOTICE

Capital social : Quatre-vingts millions, divisés en 160.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. au porteur. Coupons payables aux dates et lieux fixés par le Conseil d'administration.

Société égyptienne autorisée par décret du khédive du 15 février 1880, modifiée les 30 novembre 1881 et 5 avril 1883, et devant expirer le 31 décembre 1978.

La Société a : 1° 190.000 obligations 4 0/0, de 505 fr. ou 20 livres sterling, libérées, au porteur, remboursables au pair, de 1892 à 1966 (tirages en février et août), rapportant 20 fr. d'intérêt, payables en avril et octobre;

2° 110.000 obligations 3 1/2 0/0 de 500 fr. émises à 495 et remboursables à 515 fr.;

3° 100.000 obligations de 250 fr. 3 0/0 avec lots (1 tirage par mois) remboursables au pair, rapportant 7 fr. 50 d'intérêt au 1er mai.

Les actions et les obligations 4 et 3 1/2 0/0 sont cotées à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividende	Cours des oblig. 4 0/0	Cours des oblig. 3 1/2 0/0
1895 .	459	5.50	473.50	256.25
1896 .	480	6 »	490 »	»
1897 .	495	7 »	»	»
1898 .	539	7 »	508 »	504 »

Assemblée générale ordinaire au Caire, en janvier, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions. Inventaire général au 31 octobre.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu à la banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3; à la Société générale, rue de Provence, 54; au Crédit lyonnais, boulevard des Italiens, 19; à la Société de crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 66; au Comptoir national d'escompte, rue Bergère, 14.

Répartition des bénéfices : Le surplus est réparti comme suit : 10 0/0 pour former une réserve de la moitié du fonds social; 5 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 aux 2.000 parts de fondateurs, 70 0/0 aux actions, à titre de dividende. L'assemblée générale peut décider qu'il sera prélevé sur ces 70 0/0 une somme destinée à constituer des réserves extraordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. de Suarès.

Membres : MM. Beyerlé, F. Suarès, M. Cattani, Rolo, Pestel, Barbier, Bretschmeider, Barois, Martino, E. Cattani, Pelijœus. 415

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

NOTICE

Société anonyme autorisée par décret du 28 mars 1852, constituée sous le nom de banque foncière de Paris, Société de Crédit foncier, par application du décret du 28 février 1852, par statuts contenus dans les actes passés devant Me Noël, notaire à Paris, les 24, 26 et 29 juillet 1852, approuvés par décret du 30 dudit mois de juillet; modifiée par les décrets des 10 décembre 1852, 6 juillet 1854, 28 juin 1856, 16 août 1859 et 7 août 1869, 23 janvier 1877 et 26 juillet 1882.

Régie actuellement par statuts résultant d'un acte dressé par Me Tourillon, notaire à Paris, le 21 juin 1882, et approuvé par décret du 26 juillet suivant.

Au moment de sa constitution, les opérations hypothécaires de la Banque foncière de Paris ne devaient s'étendre qu'aux sept départements formant le ressort de la cour d'appel de Paris : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Eure-et-Loir, Aube, Marne et Yonne.

Par le décret du 10 décembre 1852, le cercle de ses opérations fut étendu à toute la France, moins les dé-

partements des Bouches-du-Rhône, Var et Basses-Alpes, qui relevaient d'une Société foncière à Marseille, et ceux de la Nièvre, du Cher et de l'Allier, relevant de la Société foncière de Nevers, et la Banque prit alors le titre de Crédit foncier de France.

En vertu d'un traité approuvé par décret du 28 juin 1856, la Société s'est incorporé les sociétés de crédit foncier susénoncées de Marseille et de Nevers. Son privilège s'est ainsi trouvé étendu à toute la France ; puis à l'Algérie, le 11 janvier 1860.

La durée de ce monopole expirait au 28 mars 1877, et à cette époque il n'a pas été renouvelé.

Par un traité intervenu entre le Crédit foncier et le Crédit agricole, approuvé par les assemblées générales des deux Sociétés les 29 et 30 novembre 1876, et devenu définitif par suite du décret surénoncé du 23 janvier 1877, le Crédit foncier a absorbé la Société du Crédit agricole, qui, constituée le 16 février 1861 au capital de 40 millions représentés par 80.000 actions libérées de 500 fr., a été dissoute et mise en liquidation à partir du 2 février 1877. Par suite de cette fusion, le Crédit foncier s'est chargé de la liquidation des affaires du Crédit agricole et a créé 80.000 actions nouvelles libérées de 250 fr. destinées à être échangées dans des délais déterminés contre les 80.000 actions du Crédit agricole, moyennant : 1° un versement de 50 fr., les actions du Crédit agricole n'étant libérées que de 200 fr., tandis que les actions du Crédit foncier étaient libérées de 250 fr. ; 2° le paiement d'une prime ou soulte de 300 fr.

Enfin par un traité de fusion approuvé par les actionnaires des deux Sociétés intéressées réunis en Assemblée générale le 20 juin 1882, le Crédit foncier de France a absorbé la Banque hypothécaire de France.

Cette Société avait été constituée par acte devant Me Duplan, notaire à Paris, du 16 juillet 1879, et par assemblée générale du 7 août 1879 au capital de 100 millions de fr., divisé en 200 actions de 500 fr. libérées de 185 fr. Elle a été dissoute et mise en liquidation par l'Assemblée générale du 20 juin 1892.

Voici les conditions de la fusion des deux Sociétés :

Le Crédit foncier de France a été chargé de la liquidation de la Banque hypothécaire de France avec les pouvoirs les plus étendus. Il a pris la charge des divers emprunts contractés par cette dernière.

La Banque hypothécaire a apporté au Crédit foncier une somme de 52.500.000 fr., composée de son capital social versé (125 fr. par action), de ses diverses réserves, du compte de profits et pertes de l'exercice de 1881, du versement complémentaire de 99 fr. sur chacune de ses 200.000 actions, augmenté de l'intérêt à 5 0/0 à courir du 1er janvier 1882 (ledit versement pouvant être effectué jusqu'au 20 juillet 1883), et enfin les profits des opérations de la liquidation.

En représentation de cet apport, les actionnaires de la Banque hypothécaire ont reçu 50.000 actions nouvelles libérées de 500 fr. que le Crédit foncier a été autorisé à émettre par l'Assemblée générale du 20 juin 1882, soit une action du Crédit foncier pour 4 actions de la Banque hypothécaire.

Sur les 52.500.000 fr. ainsi apportés par la Banque hypothécaire, 26 millions ont été employés à faire le versement de 100 fr. restant alors dû sur les 260.000 actions anciennes du Crédit foncier, qui se sont ainsi trouvées libérées sans que les réserves aient été diminuées.

Objet : La Société a pour objet :

1° De prêter sur hypothèque aux propriétaires d'immeubles des sommes remboursables soit à long terme par annuités, soit à court terme, avec ou sans amortissement ;

2° De créer et de négocier des *obligations foncières* ou *lettres de gage* pour une valeur qui ne peut dépasser le montant des sommes dues par les emprunteurs ;

En outre, le Crédit foncier est autorisé :

1° Par la loi du 28 mai 1858, à faire aux lieu et place de l'État les prêts pour travaux de drainage ;

2° Par les décrets des 11 janvier 1860 et 17 janvier 1863, à prêter en Algérie ;

3° Par la loi du 26 mai 1860, à faire l'escompte des billets du Sous-Comptoir des entrepreneurs ;

4° Par la loi du 6 juillet 1860, à prêter avec ou sans hypothèques aux départements, aux communes et aux associations syndicales, et à émettre, en représentation de ces prêts, des *obligations communales*.

La Société peut appliquer, avec l'autorisation du Gouvernment, tout autre système ayant pour objet de faciliter les prêts sur immeubles, l'amélioration du sol, les progrès de l'agriculture et l'extinction de la dette foncière.

Elle peut traiter avec les Compagnies d'assurances pour faciliter la libération de l'emprunteur.

En aucun cas, quelle que soit la nature ou la provenance des fonds disponibles, la Société ne peut faire aucune opération soit sous forme d'achat ou de rachat, soit sous forme d'avances ou de reports, sur des titres autres que les obligations foncières ou communales et les titres admis par la Banque de France comme garantie d'avances.

Elle s'interdit toute opération d'achat, de report ou d'avances sur ses propres actions.

La Société est autorisée à recevoir, avec ou sans intérêts, des capitaux en dépôt, pourvu que le montant des capitaux reçus par elle à ce titre ne dépasse pas 100 millions.

Les capitaux reçus en dépôt doivent être représentés :

Pour un quart ou moins, et pour une somme plus considérable avec le consentement du Ministre des finances, par des versements en compte courant au Trésor, au taux d'intérêt fixé par le Ministre ou par la remise de valeurs agréées par le Ministre ;

Et pour le surplus, soit par des rentes françaises, soit par des bons du Trésor, soit par des avances à 90 jours au plus sur les obligations du Crédit foncier, ou sur tout titre admis par la banque en garantie d'avances ;

Soit par des lettres de change ou effets de commerce à l'échéance maximum de 90 jours, revêtus de deux signatures au moins et passés à l'ordre de la Société.

Le Conseil d'administration règle les conditions d'emploi de fonds provenant des dépôts, ainsi que des garanties à établir pour l'admission des titres et valeurs. Toutefois, les avances sur titres ne pourront jamais dé-

passer la moitié du montant des dépôts, déduction faite des valeurs remises au Trésor.

Dénomination : Crédit foncier de France.

Siège social : A Paris, rue des Capucines, 19.

Durée : La durée de la Société avait été fixé à 99 ans, à compter du 30 juillet 1852, soit jusqu'au 30 juillet 1951. Par décision de l'Assemblée générale du 20 juin 1882, et par les statuts modifiés du 21 du même mois, approuvés par décret du 26 juillet 1882, cette durée a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1980, soit 99 ans à compter du 31 décembre 1881.

Capital social : Le fonds social est affecté à la garantie des engagements sociaux, et spécialement des obligations foncières, ou lettres de gage, et des obligations communales. Le montant du capital nominal des actions doit être maintenu dans la proportion du vingtième au moins du capital réalisé par l'émission d'obligations en circulation.

Le capital social a été fixé primitivement à 25 millions et divisé en 50.000 actions de 500 fr., sur lesquelles 20.000 furent souscrites par les fondateurs en 1852, et 30.000 émises en janvier 1853 et attribuées aux anciens actionnaires à raison de trois nouvelles pour deux anciennes.

En 1856, le capital a été porté à 30 millions par la création de 10.000 actions nouvelles qui ont été réservées aux actionnaires des Sociétés de Crédit foncier de province. Une partie des actions fut souscrite par les Sociétés en voie de formation ; une autre partie a été délivrée aux actionnaires des anciennes Sociétés de Marseille et de Nevers, lors de la fusion en 1856.

Élevée à 60 millions en mars 1862 par la création de 60.000 actions souscrites au pair par les titulaires des 60.000 anciennes actions, soit une nouvelle pour une ancienne.

Porté à 90 millions en septembre 1869 par une émission de 60.000 actions attribuées aux anciens actionnaires à raison de 1 nouvelle pour 2 anciennes. Le versement de 250 fr. a été fait pour cette émission au moyen d'un prélèvement sur les réserves.

En janvier 1877, le capital social a été porté à 130 millions par la création de 80.000 actions nouvelles destinées à être délivrées aux actionnaires du Crédit agricole, ainsi qu'il a été dit plus haut.

En juillet 1882, et par suite de l'approbation par le décret du 26 juillet 1882 des conditions de la fusion avec la Banque hypothécaire de France, il a été élevé à 155 millions par la création de 50.000 actions nouvelles qui ont été délivrées, en octobre 1882, aux actionnaires de la Banque hypothécaire, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Ce capital était alors divisé en 310.000 actions de 500 fr. entièrement libérées et nominatives.

Aux termes des statuts du 21 juin 1882 (art. 4.), le Crédit foncier est autorisé à porter son capital social à 200 millions de fr. (représenté par 400.000 actions libérées de 500 fr.), soit en une, soit en deux fois, dès que le montant des obligations en circulation atteindra vingt fois le capital nominal actuel des actions. Lorsque le capital aura atteint le chiffre de 200 millions, le quart de ce capital devra être représenté par des rentes françaises ou autres valeurs du Trésor.

En vertu de cette disposition, et par délibération du 30 mai 1888, le Conseil d'administration a décidé la création de 31.000 actions nouvelles de 500 fr., qui ont été émises au pair, du 1er au 31 juillet, en souscriptions exclusivement réservées aux porteurs des 310.000 actions anciennes, à raison de 1 action nouvelle pour 10 anciennes.

Le capital s'est ainsi trouvé porté de 155 millions à 170.500.000 fr. et divisé en 341.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives.

Les intérêts et dividendes dus aux actionnaires sont payables : les 1er janvier (acompte) et 1er juillet (solde).

Conditions des prêts : La Société ne prête aux particuliers que sur première hypothèque et sur propriétés d'un revenu durable et certain. Le montant du prêt ne peut dépasser la moitié de la valeur de l'immeuble hypothéqué.

En aucun cas l'annuité au service de laquelle l'emprunteur s'engage ne peut être supérieure au revenu total de la propriété.

Le taux de l'intérêt des sommes prêtées est fixé par le Conseil d'administration et ne peut dépasser de plus de 0 fr. 60 0/0 le taux de revient des obligations en émission au moment de la fixation du taux d'intérêt des prêts.

Par la loi du 6 juillet 1860, la Société est autorisée à prêter avec ou sans hypothèque, aux départements, aux communes et aux associations syndicales, et à émettre en représentation de ces prêts des obligations communales.

1° *Prêts hypothécaires :* Le Crédit foncier consent, aux propriétaires fonciers, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, des prêts hypothécaires, amortissables dans un délai de dix à soixante-quinze ans. L'emprunteur n'a à payer que l'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement pour étendre son prêt. Cette annuité est de 4.21 0/0 pour un prêt à 75 ans, et de 5.03 0/0 pour un prêt à 40 ans.

L'emprunteur a toujours le droit de se libérer par anticipation, en profitant de l'amortissement déjà opéré. Il peut faire des remboursements anticipés partiels. En réalité, le prêt n'a que la durée qu'il convient à l'emprunteur de lui donner.

Le Crédit foncier consent également des prêts hypothécaires à court terme, sans amortissement, pour une durée de un à neuf ans.

2° *Prêts communaux :* Le Crédit foncier prête aux départements, aux communes et aux établissements publics, avec ou sans amortissement. Le taux d'intérêt est fixé : à 3.85 % pour tous les emprunts communaux de 10.000 francs et au-dessus ; à 4 0/0 pour les emprunts communaux inférieurs à 10.000 francs et pour tous les emprunts des établissements publics. Le Crédit foncier se réserve de consentir des conditions spéciales, pour les emprunts d'une importance exceptionnelle et suivant les circonstances.

Obligations : Le capital réalisé par l'émission d'obligations foncières et communales ne peut dépasser le montant des prêts hypothécaires ou communaux.

Les fonds provenant de l'émission des obligations foncières et communales doivent être placés, jusqu'à leur em-

ploi définitif et dans les proportions déterminées par le Conseil d'administration, en rentes françaises ou autres valeurs du Trésor, en obligations de la Ville de Paris, des départements et des communes, en actions de la Banque de France, en obligations foncières et communales et en obligations des Compagnies de chemin de fer qui ont une garantie d'intérêt de l'Etat.

Il ne peut être créé d'obligations foncières inférieures à 100 fr.

Elles sont créées sans époque fixe d'exigibilité pour le capital. Elles sont remboursables par voie de tirage au sort.

Chaque remboursement comprend le nombre d'obligations nécessaires pour opérer un amortissement tel que les obligations restant en circulation n'excèdent jamais les capitaux restant dus sur les prêts hypothécaires.

Il peut, avec l'autorisation du Gouvernement leur être attribué des lots et des primes payables au moment du remboursement.

Administration : Conformément au décret du 6 juillet 1854, la direction des affaires de la Société est exercée par un gouverneur nommé par le chef de l'État, avec traitement annuel de 40.000 fr., et par deux sous-gouverneurs avec traitement annuel de 20.000 fr. chacun.

Le gouverneur et les sous-gouverneurs doivent être propriétaires, l'un de 200 actions, et les autres chacun de 100 actions, inaliénables, pendant la durée de leurs fonctions.

Conseil d'administration composé du gouverneur, de sous-gouverneurs, des administrateurs et des censeurs.

Les administrateurs sont au nombre de vingt au moins et de vingt-trois au plus ; trois d'entre eux doivent être pris parmi les trésoriers-payeurs généraux des finances. Ils sont nommés par l'Assemblée générale et se renouvellent par cinquième chaque année.

Comité, de trois censeurs, chargés de veiller à la stricte exécution des statuts nommés pour trois ans et renouvelables par tiers.

Les administrateurs et les censeurs doivent être propriétaires chacun de 100 actions, inaliénables pendant la durée de leurs fonctions.

Assemblée générale ordinaire annuelle en avril, composée des deux cents plus forts actionnaires dont la liste est arrêtée par le Conseil d'administration vingt jours avant la réunion de l'Assemblée. Peuvent seuls figurer sur cette liste les actionnaires inscrits sur les registres de transferts trois mois avant sa confection.

Chaque actionnaire a autant de votes qu'il possède de fois 40 actions, sans que personne puisse en avoir plus de cinq en son nom personnel ni plus de dix tant en son propre nom que comme mandataire.

Tout membre de l'Assemblée générale a droit à une voix lors même que le nombre de ses actions ne s'élève pas à 40.

L'Assemblée générale peut modifier les statuts sur la proposition du gouverneur et sauf l'approbation du Gouvernement. La délibération n'est valable qu'autant qu'elle réunit les deux tiers des voix.

Année sociale, du 1er janvier au 31 décembre.

Inventaire général au 31 décembre.

Sur les bénéfices réalisés, il est prélevé annuellement :

1° 5 0/0 du capital versé sur les actions, pour être répartis à tous les actionnaires ;

2° Une somme qui ne peut être inférieure à 5 0/0 ni excéder 20 0/0 du surplus, pour être affectée au fonds de réserve obligatoire jusqu'à ce que ce fonds ait atteint la moitié du fonds social souscrit. Il peut, en outre, être fait des réserves facultatives, par décision de l'Assemblée générale. Ce qui reste complète le dividende à répartir entre toutes les actions émises.

Emprunts. — Les emprunts contractés par la Société du Crédit foncier sont divisés en obligations de deux sortes :

Les unes, dites obligations foncières, émises avec ou sans lots, en représentation de ses prêts hypothécaires, en vertu des décrets des 28 mars, 30 juillet et 10 décembre 1852, garanties spécialement par ses créances hypothécaires ;

Les autres, dites communales ou départementales, émises avec ou sans lots, en représentation des prêts faits aux communes, aux départements et aux associations syndicales, en vertu de la loi du 6 juillet 1860, garanties par les créances sur les communes et les départements.

Ces diverses obligations, auxquelles il convient d'ajouter les obligations de la Banque hypothécaire de France, dont le Crédit foncier a pris la charge, sont les suivantes :

I. — **Emprunt de 500 millions.** — *Obligations communales de 1879, avec lots remboursables au plus tard dans un délai de 60 ans, à partir du 1er septembre 1879.* (*Emprunt autorisé par arrêté municipal du 25 juillet 1879*). — Aux termes d'un traité passé entre la Ville de Paris et le Crédit foncier et approuvé par la loi du 22 juillet 1879, la Ville de Paris, qui restait devoir au Crédit foncier 283 millions payables en 28 ans, par annuités de 19 millions chacune, a remboursé cette dette en empruntant à nouveau au Crédit foncier, mais pour un délai de cinquante-huit ans et demi, pareille somme de 283 millions, payable par annuités de 12 millions chacune. Par suite de cette opération, le Crédit foncier a décidé de rembourser toutes ses obligations communales de 500 fr. 5 0/0 alors en circulation, et, en représentation de sa créance nouvelle sur la Ville de Paris et de prêts à d'autres communes, il a créé les obligations du présent emprunt communal. Ces titres, créés au nombre de 1 million, au taux de 3 0/0, ont été émis, en souscription publique à 485 fr., le 5 août 1879, remboursables au pair et avec lots, dans les conditions énoncées au tableau ci-après.

500.000 de ces obligations ont été réservées de préférence aux porteurs de 494.075 obligations communales de 500 fr. 5 0/0 à long terme, restant alors en circulation, dont les titres ont été reçus en payement pour 510 fr., chaque porteur devant recevoir, sans aucune réduction, pour chaque titre ancien un titre nouveau entièrement libéré, jouissance du 1er septembre 1879, plus une soulte de 25 fr. par obligation (158.538 obligations ont été souscrites par voie d'échange contre pareil nombre d'obligations communales 5 0/0).

Le public a eu le droit de souscrire les 500.000 obligations de surplus et le solde des 500.000 obligations pour lesquelles les porteurs des obligations communales 5 0/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

Une partie de cet emprunt a été employée au remboursement des obligations communales et départementales de 500 fr. 5 0/0.

Ces obligations, au porteur, entièrement libérées depuis le 15 février 1883, sont numérotées de 1 à 1.000.000 et sont divisées en 40 séries de 25.000 titres chacune.

En décembre 1894, à la suite d'un tirage spécial effectué en vertu de la clause de rachat inscrite sur les titres, 30 séries de 25.000 numéros chacune ont été appelées au remboursement du pair, avec faculté pour les détenteurs de conserver leurs titres moyennant la réduction à 2.60 0/0 de l'intérêt, ces titres étant d'autre part garantis jusqu'en 1910 contre tout rachat au pair et toute réduction d'intérêts. Les dix séries restantes ayant été appelées au rachat dans les mêmes conditions, le 5 juin 1897, tout l'emprunt se trouve unifié au taux de 2.60 0/0.

Un certain nombre de ces obligations ont été divisées en coupons de 100 francs. Les coupons donnent droit au cinquième du lot échu à l'obligation entière ou au remboursement à 100 francs.

Intérêts payables par moitié les 1er mars et 1er septembre pour les titres de 500 fr. et en totalité le 1er mars pour les titres de 100 francs.

Tirages d'amortissement : 5 juin, 5 décembre.

Remboursements : 1er septembre, 1er mars.

Tirages des Lots

5 Février, 5 Avril, 5 Juin; 5 Août, 5 Octobre, 5 Décembre

Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000 . . . ci	100.000	1.200.000 francs par an.
1	—	25.000 . . . ci	25.000	
6	—	5.000 . . . ci	30.000	
45	—	1.000 . . . ci	45.000	
53	lots à chaque tirage pour		200.000	

II. — Emprunt de 900 millions. — *Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1879, avec lots.* — Emprunt autorisé par arrêté ministériel du 23 septembre 1879, destiné principalement à la conversion de 1.067.211 obligations foncières 5 0/0 dites Lettres de gage restant en circulation, y compris les 142.560 obligations sorties au tirage du 22 septembre 1879, représentant ensemble un total de 533.600.000 fr., et pour le surplus à de nouveaux prêts hypothécaires pour lesquels le Crédit foncier supprimera la commission de 0,60 0/0 pour frais d'administration exigée jusqu'ici des emprunteurs et consentira en outre un abaissement du taux de l'intérêt, conformément à l'arrêté ministériel précité.

Représenté par 1.800.000 obligations au porteur, remboursables au pair et avec lots, émises en souscription publique à 490 fr. le 7 octobre 1879.

1.460.000 de ces titres ont été réservés par préférence aux porteurs des 1.067.211 obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 alors en circulation dont les titres ont été reçus en payement au prix de 512 fr. ou de 500 fr. selon que le coupon de novembre 1879 était ou non détaché ; chaque porteur devant recevoir, sans aucune réduction pour chaque titre ancien, un titre nouveau entièrement libéré, jouissance du 1er novembre 1879, plus une soulte de 22 fr. par obligation munie du coupon du 1er novembre 1879, ou de 10 fr. si ce coupon était détaché.

Le public a eu le droit de souscrire à 490 fr. les 700.000 obligations de surplus et le solde des 1.100.000 obligations pour lesquelles les porteurs d'obligations foncières 5 0/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

Ces obligations, entièrement libérées depuis le 15 avril 1883, sont numérotées de 1 à 1.800.000 et divisées en 180 séries de 10.000 titres chacune, remboursables à 500 fr. en 60 années (1879 à 1939).

Intérêts payables par moitié : les 1er mai, 1er novembre.

Tirage pour les amortissements : 5 mars, 5 septembre.

Remboursements : 1er mai, 1er novembre.

Tirages des Lots

5 Janvier, 5 Mars, 5 Mai, 5 Juillet, 5 Sept., 5 Novembre.

Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage.

2	lots de	100.000 . . ci	200.000	2.160.000 francs par an.
1	—	25.000 . . ci	25.000	
2	—	10.000 . . ci	20.000	
5	—	5.000 . . ci	25.000	
90	—	1.000 . . ci	90.000	
100	lots à chaque tirage pour		360.000	

Une partie de cet emprunt a été employée au remboursement des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 dites lettres de gage.

III. — Emprunt de 500 millions (*Obligations communales de 500 fr. 3 0/0 1880, avec lots*). — Emprunt autorisé par arrêté ministériel du 27 décembre 1879, pour prêts aux communes et aux départements.

Représenté par 1.000.000 d'obligations de 500 fr. 3 0/0 au porteur, remboursables en 60 ans au pair et avec lots, dans les conditions énoncées au tableau ci-après, divisées en 100 séries de 10.000 titres chacune et numérotées de 1 à 1.000.000.

1° Une partie de ces obligations a été émise directement aux guichets du Crédit foncier et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances, en juin 1880, au prix de 485 fr. dont le payement immédiat a donné lieu à la délivrance de titres libérés et définitifs.

2° La 2e partie (600.000 obligations) a fait l'objet d'une émission publique le 14 octobre 1884 au prix de 435 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 14 août 1887.

Intérêts payables par moitié les 1er mars et 1er septembre.

Tirages d'amortissement : 5 juin, 5 décembre.

Remboursements : 1er mars, 1er septembre.

Tirages des Lots

5 Février, 5 Avril, 5 Juin, 5 Août, 5 Octobre, 5 Déc.

Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage

1	lot de 100.000 . . . ci	100.000		
1	— 25.000 . . . ci	25.000	1.200.000 francs	
6	— 5.000 . . . ci	30.000		
45	— 1.000 . . . ci	45.000		par an.
53	lots à chaque tirage pour	200.000		

IV. — Emprunt de 900 millions (*Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1883, 1re, 2e et 3e Émissions*). — Emprunt de 900 millions réalisé, dans les conditions suivantes, en 3 séries ou émissions de 300 millions (ou 600.000 obligations) chacune.

La première série, autorisée par délibération du Conseil d'administration du 13 janvier 1883, a été émise en souscription publique au prix de 330 fr. le 25 janvier 1883, 827.000 obligations ont été demandées en titres libérés et 438.000 en titres non libérés. Les 600.000 obligations formant l'emprunt ont dû être réparties, dans une proportion déterminée, entre les souscripteurs d'obligations libérées auxquelles un droit de préférence avait été réservé.

C'est alors que, pour donner satisfaction aux souscripteurs d'obligations non servis, le Conseil d'administration a décidé, par une délibération du 26 janvier 1883, l'émission au prix de 330 fr. d'une 2e série de 600.000 obligations identiques en tous points à celles de la 1re série et qui ont été exclusivement affectées aux souscriptions du 25 janvier qui se trouvaient réduites ou annulées. Cette 2e série comportait des obligations entièrement libérées et des non libérées (Les versements étaient échelonnés jusqu'au 15 avril 1884. Depuis cette date, il n'y a donc plus eu que des titres libérés.)

La 3e série, autorisée par délibération du Conseil d'administration du 10 novembre 1883, a été émise en souscription publique à 330 fr., le 26 novembre 1883, avec préférence réservée aux souscripteurs d'obligations libérées. Le nombre des obligations libérées souscrites a nécessité une réduction par suite de laquelle les souscripteurs n'ont reçu que 60 0/0 des obligations libérées par eux souscrites. Il n'a donc pas été créé d'obligations non libérées.

L'emprunt de 900 millions 1883, 1re, 2e 3e séries, est donc représenté par 1.800.000 obligations de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, émises à 330 fr. Remboursables au pair et sans lots, en 98 ans, de 1883 à 1990, par tirages au sort annuels ayant lieu le 22 septembre de chaque année (à partir du 22 septembre 1883), pour le remboursement des titres sortis s'effectuer le 1er janvier suivant. Toutefois, le Crédit foncier s'est réservé le droit de remboursement au pair et à quelque époque que ce soit.

Intérêt annuel : 15 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

V. — Emprunt de 500 millions (*Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 1885 avec cinquième d'obligation, avec lots, intérêt réduit à 2 fr. 80 0/0 à partir du 1er octobre 1898, et à 2.60 0/0 à partir du 1er octobre 1901*). — Emprunt de 500 millions (arrêté ministériel du 23 mars 1885) représenté par un million d'obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 avec lots remboursables et avec lots au pair en 95 ans.

Emises en souscription publique le 9 avril 1885, au prix de 435 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 30 septembre 1888.

Tirages d'amortissement : 5 mai, 5 novembre.

Tirages des Lots

5 Février, 5 Mars, 5 Mai, 5 Juillet, 5 Sept., 5 Nov.

Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage

1	lot de 100.000 . . . ci	100.000		
1	— 25.000 . . . ci	25.000	1.200.000 francs	
6	— 5.000 . . . ci	30.000		
45	— 1.000 . . . ci	45.000		par an.
53	lots à chaque tirage pour	200.000		

Les titres de 100 fr. ont droit au cinquième du lot.

A la suite du tirage du 5 juillet 1898, par application de la clause de rachat inscrite sur les titres, il a été offert à tous les porteurs des obligations de cet emprunt de conserver leurs titres avec les mêmes numéros et les mêmes chances de tirage, mais avec un intérêt annuel réduit de 14 fr. à partir du 1er octobre 1898, et de 13 fr. à partir du 1er octobre 1901. Les porteurs qui n'ont pas accepté cette réduction d'intérêt ont été remboursés au pair.

VI. — Emprunt de 400 millions (*Obligations communales de 400 fr. 3 0/0 1891, avec lots.* — Emprunt de 400 millions autorisé par arrêté ministériel du 12 septembre 1891, représenté par 1 million d'obligations de 400 fr. 3 0/0 avec lots, divisées en 100 séries de 10.000 titres chacune, remboursables en 75 ans au plus tard, à partir du 1er avril 1892, au pair et avec lots dans les conditions énoncées au tableau ci-après.

Emises en souscription publique le 6 octobre 1891, au prix de 380 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 31 mars 1895.

Les porteurs des 177.000 obligations communales de 500 4 0/0 faisant partie de l'emprunt des 5 et 6 janvier 1875 et restant en circulation au 15 septembre 1891, ont eu le droit de souscrire par préférence et sans réduction aux obligations communales 3 0/0 1891, titre pour titre, à raison de une obligation nouvelle pour chaque obligation 1875. Les obligations 1875 ont été reçues en payement pour 505 fr. La différence entre ce prix et le prix des nouvelles obligations, soit 125 fr., a pu être employée à la souscription d'obligations entièrement libérées et irréductibles lorsque le montant de la soulte était supérieur à 380 fr.

Les porteurs qui ont demandé l'échange de leurs titres d'obligations 1875 contre des obligations 1891 ou l'emploi d'une soulte de 380 fr., ont reçu des titres entièrement libérés, jouissance du 1er octobre 1891.

Les obligations 3 0/0 1891 ont droit à un intérêt annuel de 12 fr. payable par moitié les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

Le Crédit foncier peut, afin de maintenir l'équilibre entre les prêts et les obligations, retirer de la circulation, en les remboursant au pair à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries de l'emprunt. Les obligations ainsi

retirées momentanément de la circulation continueront à concourir aux tirages.

Tirages des Lots

5 Février, 5 Avril, 5 Juin, 5 Août, 5 Octobre, 5 Décembre

Remboursements : le 1er du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000.	ci	100.000
1	—	10.000.	ci	10.000
1	—	5.000.	ci	5.000
20	—	1.000.	ci	20.000
23	lots à chaque tirage pour			135.000

Les 5 février et 5 août, après le tirage des lots, tirage d'amortissement.

VII. — **Emprunt de 250 millions** (*Obligations communales de 500 francs 1892 avec lots*). — Emprunt de 250 millions, autorisé par arrêté ministériel du 28 juin 1892, destiné à la conversion des emprunts communaux 4 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886, représenté par 500.000 obligations communales de 500 fr. 3 fr. 20 0/0 avec lots, divisées en 50 séries de 10.000 titres chacune. Remboursables en 75 ans au plus tard, à partir du 1er juillet 1892, au pair et avec lots, dans les conditions indiquées au tableau ci-dessous.

Emises en souscription publique, le 21 juillet 1892, au prix de 497 fr. 60, payables par versements échelonnés jusqu'au 30 juin 1896.

Les obligations communales 4 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886 en circulation ont été appelées à la conversion. Elles ont pu être échangées jusqu'au 21 juillet 1892, contre des obligations nouvelles 3 fr. 20 0/0. Dans cet échange, les obligations nouvelles ont été délivrées au prix de 495 fr. et les obligations anciennes ont été comptées au pair, augmenté des intérêts en cours, jusqu'au 1er juillet 1892, date de la jouissance des nouveaux titres, sauf déduction des impôts.

Les obligations desdits emprunts 1860, 1875 et 1881-1886 qui n'ont pas été présentées à la conversion du 21 juillet 1892, ont été appelées au remboursement, à partir du 1er octobre suivant. Ledit remboursement a été effectué au pair, augmenté du prorata des intérêts en cours, lesquels ont cessé de courir le 1er octobre 1892 pour les obligations 1881-1886, le 1er novembre pour les obligations 1860 et le 1er janvier 1893 pour les obligations 1875.

Par suite, lesdits emprunts 4 0/0 1860, 4 0/0 1875 et 4 0/0 1881-1886 ont été supprimés de la cote le 1er octobre 1892.

Les intérêts des obligations communales 1892 sont payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

Tirages des Lots

22 Mars, 22 Juin, 22 Septembre, 22 Décembre

Remboursements : le 15 du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000	ci	100.000
1	—	30.000	ci	30.000
2	—	10.000	ci	20.000
4	—	5.000	ci	20,000
30	—	1.000	ci	30.000
38	lots à chaque tirage pour. . . . . ;			200.000

A la suite du tirage du 5 novembre 1897, par application de la clause de rachat inscrite sur les titres, il a été offert à tous les porteurs des obligations de cet emprunt, soit de recevoir le montant de leurs titres au pair, soit de les conserver avec les mêmes numéros et les mêmes chances de tirage, mais avec un intérêt réduit à 3 0/0 du 1er janvier 1898 au 31 décembre 1899, à 2 80 0/0 du 1er janvier 1900 au 31 décembre 1901 et à 2 60 0/0, à partir du 1er janvier 1902.

VIII. — **Emprunt de 250 millions** (*Obligations foncières de 500 francs, 2,80 0/0 1895, avec lots*). — Emprunt de 250 millions, autorisé par arrêté ministériel du 23 mars 1895, représenté par 500.000 obligations de 500 fr., 2,80 0/0 avec lots, numérotées de 1 à 500.000, divisées en 100 séries de 5.000 titres chacune.

Remboursables en 75 ans au plus tard, à partir du 1er juin 1895, au pair et avec lots, dans les conditions énoncées au tableau ci-dessous. 1er tirage de lots le 22 juin 1895, 1er tirage d'amortissement 22 mars 1899. Emises en souscription publique le 27 avril 1895 au prix de 490 fr., payables par termes échelonnés.

Depuis le 20 octobre 1898, date du dernier versement, il n'existe plus que des titres entièrement libérés.

Le Crédit foncier s'est réservé expressément la faculté de retirer de la circulation les obligations de l'emprunt en remboursant au pair, à la suite de tirages spéciaux, une ou plusieurs séries.

Tableau des Tirages et des lots

22 Mars, 22 Juin, 22 Septembre, 22 Décembre

Remboursements : le 15 du mois qui suit le tirage

1	lot de	100.000	ci	100.000
1	—	25.000	ci	25.000
1	—	10.000	ci	10.000
3	—	5.000	ci	15.000
50	—	1.000	ci	50.000
56	lots à chaque tirage pour, ...			200.000

Le 22 mars, après le tirage de lots, tirage d'amortissement. Intérêts payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

IX. — **Emprunt communal de 1899 avec lots.** — Emprunt de 250 millions, représentés par 500.000 obligations de 500 fr., 2 60 0/0, avec lots, numérotées de 1 à 500.000, divisées en 100 séries de 5.000 titres ; remboursables au plus tard en 75 ans. Emises en souscription publique le 21 février 1899 au prix de 485 fr., payables : 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la délivrance des titres et le reste en 8 versements échelonnés jusqu'au 20 décembre 1901.

Les libérations partielles ou intégrales par anticipation ne sont pas admises ; le Crédit foncier se réserve néanmoins le droit de les autoriser ultérieurement.

Les titres définitifs seront munis de coupons semestriels de 6 50 aux échéances du 1er juin et 1er décembre, dont le premier sera à l'échéance du 1er juin 1902.

Tirages et Lots

Pendant les 20 premières années, 6 tirages de lots par an (5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre), comprenant 210 obligations remboursées par 1.050.000 fr. de lots dont 3 lots de 150.000 fr. et 3 lots

de 100.000 fr. Pendant les 25 années suivantes, 4 tirages par an, comprenant 140 obligations remboursées par 700.000 fr. de lots dont 2 lots de 150.000 fr. et 2 lots de 100.000 fr. Pendant les 30 dernières années, 2 tirages par an comprenant 70 obligations remboursées par 350.000 fr. de lots dont 1 lot de 150.000 fr. et 1 lot de 100.000.

Le 5 avril, après le tirage des lots, tirage d'amortissement, mais seulement à partir du 5 avril 1902, après la libération intégrale des titres. Premier tirage de lots le 5 avril 1899.

Les obligations remboursables par des lots sont payables le 1er du mois qui suit le tirage.

Le Crédit foncier se réserve la faculté de retirer de la circulation la totalité ou une partie seulement des séries qui composent le présent emprunt, moyennant le versement aux obligataires du montant au pair de leurs titres.

X. — Bons de 100 francs avec lots, 1887. — Par arrêtés du ministre de l'intérieur des 24 octobre et 9 décembre 1887, le Crédit foncier a été autorisé à émettre 230.000 bons de 100 fr. représentant un capital de 23 millions sur lesquels devait être prélevée la somme nécessaire à la liquidation complète et définitive des loteries de Marseille, Nice, Toulon, et de la loterie coloniale, dans les conditions déterminées par les arrêtés sus-énoncés.

Le surplus, après déduction des frais de l'opération, devait être employé par le Crédit Foncier en prêts fonciers et communaux, de manière à assurer le payement des lots et le remboursement des bons avec prime dans les conditions qui seront ci-après énoncées.

Ces 230.000 bons ont été émis par le Crédit foncier le 28 décembre 1887 au prix de 100 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 15 décembre 1888, avec faculté de libération par anticipation.

Ils sont remboursables soit avec des lots, soit à 200 fr. par tirages au sort en 75 ans à partir de 1888 (Le 1er tirage a eu lieu le 15 mars 1888). Le tout conformément aux tableaux reproduits ci-après.

Les tirages ont lieu le 15 juillet (un seul tirage).

Le paiement des bons sortis s'effectue un mois après le tirage.

Les bons sont au porteur ou nominatifs.

De la 11e à la 75e année. — 1 tirage chaque année, comprenant :

1	lot de	100.000	francs . . .	100.000 francs
1	—	2.000	— . . .	2.000 —
10	—	1.000	— . . .	10.000 —
(1) 432	—	200	— . . .	86.400 —
444	lots pour			198.400 francs

(1) Voir le tableau ci-après, page 165.

Résumé :

Lots de 1.000 fr. et au-dessus	1.188 b. p.	11.888.000 fr.
Remboursements à 200 fr.	228.812 —	45.762.400 —
Ensemble	230.000 b. p.	57.650.400 fr.

XI. — Bons de 100 francs avec lots. — Par arrêté des ministres de l'intérieur et des finances du 18 juillet 1888, le Crédit foncier de France a été autorisé à émettre 150.000 bons de 100 fr., représentant un capital de 15 millions, sur lequel 5 millions devaient être répartis aux victimes de l'invasion des sauterelles en Algérie.

Et le surplus, après prélèvement des frais de l'opération, devait être employé par le Crédit foncier en prêts fonciers ou communaux, de manière à assurer le paiement des lots et le remboursement des bons avec prime dans les conditions qui seront ci-après énoncées.

Ces 150.000 bons ont été émis par le Crédit Foncier le 7 août 1888, au prix de 100 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 20 octobre 1888 avec faculté de libération par anticipation.

Ils sont remboursables soit avec des lots, soit à 200 fr. par tirages au sort, en 75 ans, à partir de 1888 (le 1er tirage a eu lieu le 15 novembre 1888), le tout conformément au tableau reproduit ci-après.

Les tirages s'effectuent :

De la 5e à la 75e année, le 15 juillet (un seul tirage par an).

Le paiement des bons sortis s'effectue un mois après le tirage.

5e à 10e année. — 1 tirage chaque année, comprenant :

1	lot de	100.000	francs. . . .	100.000 francs.
2	—	5.000	—	10.000 —
16	—	1.000	—	16.000 —
120	—	200	—	24.000 —
139	lots chaque année, pour. . .			150.000 francs.
834	lots pour les 6 années. . . .			900.000 —

Soit pour les 10 premières années : 1. 508 lots pour 3.492.000 francs.

De la 11e à la 75e année. — 1 tirage chaque année, comprenant :

1	lot de	100.000	francs. . . .	100.000 francs.
1	—	2.000	—	2.000 —
6	—	1,000	—	6.000 —
(1) 133	—	200	—	26.000 —
141	lots pour. . . . . :			134.600 francs.

Résumé :

Lots de 1.000 fr. et au dessus :	828 bons p.	10.272.000 fr.
Remboursements à 200 f. :	149.172 —	29.834.400 fr.
Ensemble. . . .	150.000 —	40.106.400 fr.

(1) En outre, à partir de la *douzième année*, le nombre des *Bons remboursés à 200 francs* ira en augmentant successivement conformément au tableau d'amortissement ci-contre, page 166.

ÉCONOMIE ◆ NOUVELLE INVENTION ◆ ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

75 ANS DES 230.000 BONS
TARIF AU D'AMORTISSEMENT EN

TABLEAU D'AMORTISSEMENT EN 75 ANS DES 230.000 BONS

ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année
					588	11.256	11.844		888	37.617	38.505
1	102	420	522	26	12	555	567	51	12	2.230	2.242
2	90	420	510	27	12	571	583	52	12	2.415	2.427
3	48	420	468	28	12	590	602	53	12	2.619	2.631
4	24	420	444	29	12	611	623	54	12	2.841	2.853
5	24	420	444	30	12	634	646	55	12	3.088	3.100
6	24	420	444	31	12	658	670	56	12	3.357	3.369
7	24	420	444	32	12	686	698	57	12	3.656	3.668
8	24	420	444	33	12	716	728	58	12	3.982	3.994
9	24	420	444	34	12	749	761	59	12	4.342	4.354
10	24	420	444	35	12	786	798	60	12	4.738	4.750
11	12	432	444	36	12	826	838	61	12	5.173	5.185
12	12	432	444	37	12	871	883	62	12	5.652	5.664
13	12	432	444	38	12	918	930	63	12	6.179	6.191
14	12	432	444	39	12	973	985	64	12	6.759	6.771
15	12	441	453	40	12	1.031	1.043	65	12	7.396	7.408
16	12	450	462	41	12	1.096	1.108	66	12	8.097	8.109
17	12	456	468	42	12	1.167	1.179	67	12	8.869	8.881
18	12	463	475	43	12	1.245	1.257	68	12	9.717	9.729
19	12	472	484	44	12	1.332	1.344	69	12	10.650	10.662
20	12	480	492	45	12	1.426	1.438	70	12	11.677	11.689
21	12	490	502	46	12	1.351	1.543	71	12	12.806	12.818
22	12	500	512	47	12	1.645	1 657	72	12	14.048	14.060
23	12	512	524	48	12	1.771	1.783	73	12	15.415	15 427
24	12	525	537	49	12	1.910	1.922	74	12	16.918	16.930
25	12	539	551	50	12	2.063	2.075	75	12	18.751	18.583
	588	11.256	11.844		888	37.617	38.505		1.188	228.812	230.000

TABLEAU D'AMORTISSEMENT EN 75 ANS DES 150.000 BONS

ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 500 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année	ANNÉES	NOMBRE de Bons remboursables par des lots de 1.000 fr. et au-dessus	NOMBRE de Bons remboursables à 200 fr.	TOTAL des Bons à rembourser avec lots ou primes chaque année
					428	3.677	4.105		628	18.131	18.759
1	72	120	192	26	8	224	232	51	8	1.410	1.418
2	66	120	186	27	8	237	245	52	8	1.541	1.549
3	32	120	152	28	8	250	258	53	8	1.684	1.692
4	24	120	144	29	8	264	272	54	8	1.842	1.850
5	19	120	139	30	8	281	289	55	8	2.016	2.024
6	19	120	139	31	8	298	306	56	8	2.207	2.215
7	19	120	139	32	8	317	325	57	8	2.418	2.426
8	19	120	139	33	8	339	347	58	8	2.649	2.657
9	19	120	139	34	8	363	371	59	8	2.904	2.912
10	19	120	139	35	8	388	396	60	8	3.183	3.191
11	8	133	141	36	8	416	424	61	8	3.491	3.499
12	8	136	144	37	8	448	456	62	8	3.830	3.848
13	8	139	147	38	8	483	491	63	8	4.203	4.211
14	8	142	150	39	8	520	528	64	8	4.613	4.621
15	8	146	154	40	8	562	570	65	8	5.063	5.071
16	8	151	159	41	8	607	615	66	8	5.559	5.567
17	8	155	163	42	8	658	666	67	8	6.105	6.113
18	8	160	168	43	8	713	721	68	8	6.705	6.713
19	8	166	174	44	8	774	782	69	8	7.365	7.373
20	8	172	180	45	8	841	849	70	8	8.092	8.100
21	8	179	187	46	8	915	923	71	8	8.889	8.897
22	8	186	194	47	8	996	1.004	72	8	9.769	9.777
23	8	195	203	48	8	1.086	1.094	73	8	10.735	10.743
24	8	203	211	49	8	1.183	1.191	74	8	11.798	11.806
25	8	214	222	50	8	1.291	1.299	75	8	12.970	12.978
	428	3.677	4.105		628	18.131	18.759		828	149.172	150.000

COURS MOYENS

COURS MOYENS

Obligations du Crédit Foncier de France et de la Banque Hypothécaire de France et Bons de 100 francs à lots

ANNÉES	Communales de 100 francs 2,60 0/0 1879	Communales de 500 francs. 3 0/0, 1879.	Communales 1879. Intérêt réduit.	Foncières de 500 francs, 3 0/0, 1879.	Communales de 500 francs, 3 0/0, 1880.	Foncières de 500 francs, 3 0/0, 1888.	Foncières de 500 francs, 2.80 0/0, 1885.	Foncières de 100 francs, 1885.	Communales de 400 francs, 3 0/0, 1891.	Communales de 500 francs, 3 0/0, 1892.	Foncières de 500 francs, 2.80 0/0, 1895 (non libérées).	Foncières de 500 francs, 2.80 0/0, 1895 (libérées)	OBLIGATIONS. Banque Hypothécaire de France 1880. Remboursables à 1.000 francs.	OBLIGATIONS. Banque Hypothécaire de France de 500 francs, 3 0/0, 1891.	Bons à lots de 100 francs, 1887.	Bons à lots de 100 francs, 1888.	Répartition aux Actions.
1879	102 26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1889	»	465 61	»	467 88	460 26	383 76	457 78	»	»	»	»	»	498 65	397 21	20 31	76 43	63 »
1890	»	466 62	»	467 95	462 40	408 »	460 61	»	»	»	»	»	514 14	410 65	74 99	57 70	63 »
1891	»	474 37	»	475 61	469 07	420 81	469 26	»	379 75	»	»	»	522 15	421 97	63 65	49 52	60 »
1892	»	479 96	»	481 15	477 56	425 84	475 43	»	378 83	497 30	»	»	527 23	430 24	49 98	39 87	50 »
1893	»	475 89	»	474 62	471 91	413 05	468 58	100 58	371 62	490 09	»	»	522 32	417 99	58 38	37 24	45 »
1894	»	495 40	495 20	494 32	493 »	443 63	491 29	101 18	386 51	500 68	»	»	531 06	444 06	57 02	42 86	44 »
1895	»	501 52	486 99	499 79	499 03	461 86	498 44	101 75	397 96	504 86	486 83	»	584 72	461 95	73 49	63 20	26 »
1896	»	503 53	480 98	501 56	501 28	457 26	499 92	102 42	400 80	506 25	481 90	489 29	563 60	455 22	68 07	58 77	26 »
1897	»	»	497 48	505 73	503 86	470 21	504 09	103 81	403 24	509 05	489 78	499 23	611 49	467 37	58 47	54 23	25 »
1898	»	»	499 26	504 99	504 98	469 »	501 34	102 80	402 14	500 79	»	491 66	634 02	465 81	55 02	52 79	25 »

CRÉDIT GÉNÉRAL DE BELGIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue du Congrès, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de dix millions, divisé en 100.000 actions de 100 fr. au porteur.

La Société a pour objet : 1° de s'intéresser à des opérations industrielles, commerciales, financières et de travaux publics, de prendre des participations dans ces affaires et de contribuer d'une manière générale à la fondation ou au développement de tout établissement industriel, commercial ou financier ; 2° de faire toutes opérations commerciales pour l'achat et la vente, soit pour compte propre, soit pour compte de tiers, de tous produits industriels, et notamment de tous matériaux ou matériels de construction, de traction et de transport, d'établir à ce effet des agences à l'étranger, d'y représenter des firmes privées, ou des syndicats, de soumissionner aux adjudications, de conclure des marchés avec les Etats, les sociétés ou les particuliers, pour compte propre ou pour compte de tiers ; 3° émission d'effets publics, actions ou obligations ; 4° vente et achat de toutes valeurs ; 5° avance sur connaissement, warrants, titres, etc.

La Société a été constituée le 28 juillet 1886. — *L'assemblée générale* a lieu le dernier mardi du mois d'avril. — *Le paiement des coupons* s'effectue au siège social en mai. — *Cours moyens des actions,* en 1890 : 62 fr. ; en 1891 : 60 fr. ; en 1892 : 59 fr. 60 ; en 1893 : 60 fr. ; en 1894 : 72 fr. ; en 1895 : 102 fr. 50. ; actuel : 155 à 160 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 formation d'un fonds de réserve ; 5 0/0 au capital versé à titre de premier dividende ; 1 0/0 de la somme restante pour chaque administrateur et un tiers 0/0 à chaque commissaire. Si le surplus représente 5 0/0 ou moins du capital versé, 80 0/0 en seront alloués aux actions et 20 0/0 aux parts de ondateurs, s'il représente plus de 5 0/0, l'excédent sur 5 0/0 se partagera : 70 0/0 actions et 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. de Lhoneux, le comte A. d'Oultremont, L. Guinotte, Poswick Del Marmol, M. Urban.

Commissaires : MM. Eug. Bourson, H. A. de Creeft, C. T'Schaggeny.

Directeur : M. L. d'Aoust 416

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante millions, divisés en 120.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs jusqu'à entière libération et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant ou à terme.

Dividendes distribués : En 1889, 14 fr. 43 ; en 1890, 15 fr. 57 ; en 1891, 15 fr. 62 ; en 1892, 15 fr. 62 ; en 1893, 14 fr. 58 ; en 1894, 12 fr. 50 ; en 1895, 12 fr. 50 ; en 1896, 12 fr. 50 ; en 1897, 12 fr. 50 ; en 1898, 12 fr. 50.

Durée de la Société : Du 7 mai 1859 au 1er janvier 1937.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 au capital versé et le surplus selon les décisions de l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. de Monplanet.

Membres : MM. Jules Lair, Albert Chabert, A. Crozes, Hély d'Oissel, comte A. Lemercier, Baron Portalis, Louis Passy, A. de Richemont, M. de Saint-Quentin, L. Thelier, F. Monvoisin.

Commissaire des comptes : MM. Mathieu-Bodet, Am. Lefèvre-Pontalis, Albert Aubry.

Directeur : M. Desvaux.

Sous-directeurs : MM. Em. Vacherie, d'Angleys. 417

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lyon, Palais du Commerce

Succursale : Paris
19 et 21, boulevard des Italiens

NOTICE

Capital social : Le capital social de la Société à responsabilité limitée, constituée en 1863, avait été fixé à vingt millions ; celui de la Société anonyme, constituée en 1872, a été fixé à cinquante millions, représenté par 100.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr., sur lesquelles 80.000 ont été attribuées à la liquidation de la Société à responsabilité limitée, en représentation de l'apport de son actif, et 20.000 ont été souscrites au pair et libérées de 250 fr. — Par décision de l'assemblée générale du 16 avril 1875, ce capital a été porté à soixante-quinze millions, par la création de 50.000 actions nouvelles de 500 fr., qui ont été émises par la Société en mai 1875 et réservées aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 2 anciennes. Elles ont été libérées, en souscrivant, de 250 fr. (Une répartition de réserve de 62 fr. 50 par action ancienne a été appliquée jusqu'à due concurrence à ce versement). — Par décision de l'assemblée gé-

nérale du 5 avril 1879, le capital a été élevé à cent millions par la création de 50.000 actions nouvelles de 500 fr. qui ont été émises par la Société, en avril 1879, au prix de 625 fr. (dont 25 fr. ont été portés à la réserve), par souscription réservée aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 3 anciennes. — Enfin, par décisions des assemblées générales des 12 mars et 26 avril 1881, le capital social a été porté à deux cents millions par la création de 200.000 actions nouvelles de 500 fr., qui ont été émises par la Société, en mars 1881, au prix de 750 fr. (dont 500 fr. applicables au capital et 250 fr. aux réserves), par souscription réservée aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 1 ancienne. — *Les titres* sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant et à terme. — *Objet :* Les opérations de la Société consistent : 1° à escompter tous effets de commerce, warrants ou bulletins de gage, et, en général, toutes sortes d'engagements à échéance fixe résultant de transactions commerciales ou industrielles ; à négocier et à réescompter les valeurs ci-dessus désignées, après les avoir revêtues de son endossement ; à fournir et accepter tous mandats, traites et lettres de change ; 2° à faire des avances sur effets publics, actions, obligations, warrants ou autres valeurs, pouvant être donnés en nantissements ; à faire tous emplois de fonds au moyen de reports ; 3° à se charger de tous payements et recouvrements pour compte d'autrui, soit au moyen de chèques, soit de toute autre manière ; à opérer, pour le compte de tiers, et moyennant commission, l'achat ou la vente de toute espèce de fonds publics et valeurs industrielles ; 4° à ouvrir toutes souscriptions pour la réalisation d'emprunts publics ou autres, ainsi que de toutes Sociétés sous quelque forme que ce soit, pour le compte de tiers et moyennant commission ; 5° à fournir ou recevoir de l'argent en comptes courants productifs d'intérêts ; à donner tous engagements, avals et cautions pour quelque motif que ce soit, et notamment en douane ; à prêter et à emprunter en conférant et acceptant toutes affectations hypothécaires et toutes garanties mobilières ; 6° à soumissionner tous emprunts d'Etats, de départements, de communes et autres établissements publics ; à acquérir ou vendre tous titres de rentes, effets publics, actions, obligations de Sociétés industrielles et financières, civiles ou commerciales ; 7° à recevoir en dépôt, moyennant un droit de garde, tous titres ou valeurs, mais sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre au cas de force majeure ; 8° à acheter et vendre tous immeubles au mieux des intérêts de la Société, et à s'intéresser directement ou indirectement dans toutes opérations immobilières ; 9° à faire généralement toutes les opérations d'une maison de banque, soit à Lyon, soit à l'étranger, et à se faire représenter, partout où besoin sera, par des agences et correspondances ou par des succursales ; 10° à liquider la portion de l'actif réservé par la Société à responsabilité limitée, Crédit lyonnais (capital vingt millions), et destiné à faire face à son passif.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 25 avril 1872.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* : avant la fin d'avril ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, en mars et septembre.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1889.	681 27	27 50
1890.	755 61	30 »
1891.	799 71	30 »
1892.	785 43	30 »
1893.	765 14	30 »
1894.	758 35	30 50
1895.	812 24	34 »
1896.	777 33	35 »
1897.	776 17	40 »
1898.	845 »	40 »

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé et le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actions.

Bilan au 31 décembre 1898

Actif

Espèces en caisse et dans les banques.	149.135.848 65
Portefeuille (effets de commerce) . .	612.757.262 33
Reports	123.476.092 18
Comptes courants	392.347.262 58
Avances sur garanties.	142.660.301 78
Actions, bons, obligations, rentes. .	8.644.614 55
Immeubles	30.000.000 »
Compte d'ordre et dividende. . . .	31.926.318 85
	1.490.947.700 92

Passif

Dépôts et bons à vue	444.356.043 50
Comptes courants	547.350.368 18
Acceptations	153.448.774 35
Bons à échéance	30.303.612 48
Compte d'ordre et dividende	63.488.902 41
Réserves	40.000.000 »
Réserve extraordinaire.	10.000.000 »
Capital	200.000.000 »
	1.490.947.700 92

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henri Germain.

Membres : MM. H. Bouthier, vice-président, G. Brölemann, Léon Masson, E. Bethenod, René Brice, H. Morin-Pons, E. Kleinmann, Marius Bô, J. Enders, de la Martinière, J. Rosselli, Fabre-Luce, baron Brincard.

Commissaires des comptes : MM. des Vallières et Vautier.

Directeur général : M. Adrien Mazerat. 418

CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL

SOCIÉTÉ ANONYME ESPAGNOLE

Siège social : Madrid

Succursale : 69, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Entièrement remboursé, représenté par 95.000 actions de jouissance, dont 5.000 parts représentent les 5.000 parts de fondateurs qui avaient été créées par les statuts primitifs.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

100.000 obligations de 250 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 300 fr. en 31 ans, de 1880 à 1910, par tirages ou rachats; tirages en juin et remboursements le 1er août suivant. Intérêt annuel, 15 fr., payables les 1er février et août. Cotées en bourse à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1889. .	173 28	288 41	5 »
1890. .	142 40	300 40	5 »
1891. .	140 55	296 29	—
1892. .	86 42	276 32	3 25
1893. .	75 84	281 56	2 »
1894. .	66 79	270 »	—
1895. .	64 59	275 85	—
1896. .	54 65	281 95	—
1897. .	45 40	283 51	—
1898. .	50 75	284 »	—

Durée de la Société : 99 ans, à compter du 22 mars 1856.

Objet de la Société : Toutes opérations de bourse et de banque.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Salaya et Lastra, à Madrid. — *Assemblée générale* ordinaire en mai. — *Dividendes et Intérêts* payables à Madrid et à Paris.

Répartition des bénéfices : Une somme suffisante à déterminer par le Conseil d'administration pour la réserve; le surplus, 5 0/0, au Conseil et 95 0/0 aux actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Luque.

Membres : MM. Gustave Pereire, Maurice Bixio, comte de Chaudordy, Mendez de Vigo, A.-G. Moreno, comte de Morphy, F. Polack, Léon Weil, Luis de Estrada, Antonio Garijo, G. Gallo. 419

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, rue Caumartin Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions de francs, divisés en 60.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1880.	440 19	25 »
1890.	443 75	25 »
189	338 18	—
189	147 14	—
1893.	113 11	—
189	68 61	—
189	66 17	—
189	59 49	—
1897.	58 50	—
1898.	72 50	—

Durée de la Société : 50 ans, du 11 décembre 1871 au 11 décembre 1921.

Objet de la Société : Toutes opérations de crédit de banque, de bourse et de commission.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fould, à Paris. — *Assemblée générale* avant le 30 juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve; 2° 5 0/0 aux actions et le surplus, 90 0/0, aux actions dont 5 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Wallut.

Membres : MM. Ed. Duchâteau, A. Lemoine, Marquis de la Fressange, A. Pestel, Le Brun, Alfred Hain, B. de Richebourg.

Commissaire des comptes : MM. V. de Sainte-Marie, R. de Seize. 420

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue de l'Harmonie, Liège

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr.

Titres créés : 40.000; en circulation, 40.000, dont 19.542 entièrement libérés et 20.358 libérés de 300 fr.; la société a émis pour 20 917.700 fr. d'obligations.

Société en commandite constituée le 2 mai 1896, modifiée et changée en société anonyme, expirant le 2 mai 1915.

Objet : Toutes les opérations de banque et financières.

Assemblée générale dans les 15 premiers jours du mois d'avril.

Paiement des coupons au siège social en avril.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 1° 5 à 20 0/0 pour la réserve. Le surplus comme suit : 80 0/0 aux actionnaires sur les versements exigibles et effectués; les versements anticipés jouissent d'un intérêt de 5 0/0 et ne participent pas au dividende. — 15 0/0 au conseil d'administration, dont 5 0/0 à l'administrateur délégué. — 5 0/0 au comité de surveillance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fréd. Braconnier, comte H. Meeûs de Potestat, Léon Collinet, L. Vapart, Clochereux, A. Ancion, A. de la Mine.

Commissaires : MM. le comte Philippe de Limburg-Stirum, baron G. du Fontbaré de Fumal, comte Edouard Minette d'Oulhaye, Jules d'Allemagne, Carlier d'Andrimont, baron Ed. Whettnal, Max Doreye. 421

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME
FONDÉE PAR DÉCRET DU 4 MAI 1864

Siège social : 54 et 56, rue de Provence Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt millions, divisés en 240.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à entière libération et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	de	12 88
1890.		12 95
1891.		13 02
1892.	450	12 50
1893.		12 50
1894.		12 50
1895.	à	12 50
1896.		12 50
1897.		12 50
1898.	550	—

Durée de la Société : 50 ans, du 4 mai 1864 au 4 mai 1914. — *Objet de la Société :* Toutes opérations de banque et de bourse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons 1er avril, 1er octobre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au capital versé ; 2° 10 0/0 à la réserve, et le surplus, 10 0/0, aux administrateurs, et 90 0/0 aux actions.

Observations : Un acompte de 6,25 sur les bénéfices de l'exercice 1898 a été mis en paiement le 1er octobre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edw. Blount.

Membres : MM. baron Hély d'Oissel, A. Bartholoni, Le Bègue, Brodin, G. Buron, Déjardin-Verkinder, Gaillard de Witt, Edouard Gaudet, de Lassus Saint-Geniès, Am. Lefèvre-Pontalis, de Sainte-Anne, Wagner.

Censeurs : MM. Thirria, Welche, Chaudruc de Crazannes.

Directeur : M. Dorizon.

Sous-directeurs : MM. Maxime Duval, Defontaine, Génébrias de Fredaigues.

Secrétaire général : M. Kolb. 422

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, Montagne-du-Parc, 5

NOTICE

Capital social : Trente-deux millions huit cent quatre mille deux cent douze francs quatre-vingt-trois centimes, divisés en 31.000 actions de 1.058 fr. 20 (500 fl. P. B.) lesquelles actions furent divisées, en 1853, en actions de capital et en parts de réserve.

Société constituée le 13 décembre 1822, arrêtés royaux des 28 août et 13 décembre 1822. — Modifiée les 30 mars 1842, 27 octobre 1850, 28 juillet 1871, 20 décembre 1882 et 26 décembre 1883, devant expirer le 31 décembre 1905.

Objet : Toutes les opérations de banque et financières, escompte, ouverture de crédits, dépôts et comptes courants, émissions, etc.

Assemblée générale au siège social le dernier mardi du mois de février.

L'intérêt de 5 0/0 attribué à chaque action non divisée et à chaque titre de capital, est payable par semestre et prélevé au besoin sur la réserve. Chaque dividende est passible d'un prélèvement de 15 0/0 au profit de la direction, comme tantième à répartir entre ses membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Baeyens, Léon Orban, J. Quairier, V. Stoclet, Ed. Despret, Jos Devolder, Léon Barbanson.

Commissaires : MM. le baron H. T'kint Roodenbeke, J. Mathieu, comte A. de Rouille, comte A. de Ribaucourt, comte P. de Borchgrave d'Altena, baron A. d'Huart, P. Capouillet, comte Ferdinand de Baillet-Latour, Ed. Delvaud.

Secrétaire : M. le baron Ch. Snoy, commissaire du Gouvernement. 423

SOCIÉTÉ D'INITIATIVE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de Sèze, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 200 actions de 5.000 fr., dont 140 entièrement libérées et 60 libérées de moitié.

L'objet de la Société est l'étude et la mise en société de toutes affaires industrielles et financières tant françaises qu'étrangères et généralement la participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, commerciales ou industrielles.

La durée de la Société est fixée à 25 ans, à partir du 13 décembre 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Lardy, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ladouce, Buhot, Dupuy, Delzons, Demennais. 424

SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BELGE-AMÉRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Montagne du Parc, 3, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de douze millions de francs, divisé en 12.000 actions de 1.000 francs ; il a été créé également 1.200 actions de dividende. — *La Société a pour objet* essentiel de faire et traiter pour son compte ou pour compte de tiers dans tous les pays, et notamment dans l'Amérique du Sud, des prêts, avances de fonds et ouvertures de crédit contre garanties hypothécaires. Si les opérations ainsi faites contre garanties hypothécaires n'absorbent pas tous ses fonds disponibles, la Société peut : 1° Faire les opérations énoncées ci-dessus contre dépôt de valeurs mobilières ou contre tout autre gage, caution ou nantissement ; 2° S'intéresser dans toute entreprise d'un objet similaire au sien, par voie d'apport, prêt, achat d'actions ou d'obligations. — La Société peut acquérir ou aliéner, outre les immeubles nécessaires à ses installations, tous immeubles hypothéqués à son profit, contracter des achats à réméré (retroventa), racheter les objets et valeurs donnés en gage et, en vue d'assurer une meilleure réalisation des gages ou hypothèques, payer, avec ou sans subrogations, toutes créances ayant un droit de priorité sur les siennes. Accessoirement, comme suite ou liquidation de l'une ou l'autre des opérations ci-dessus et aussi, le cas échéant, pour faire emploi des fonds disponibles, la Société peut consentir des prêts sur la seule garantie personnelle du débiteur. Cette Société émet par les soins de la Société générale belge, 1.000 actions de capital de 1.000 fr. chacune, entièrement libérées, et 12.000 obligations 4 0/0 de 500 fr., ces dernières offertes à 487 fr. 50. L'emprunt contracté est de 12 millions de francs représentés par 24.000 obligations au porteur de 500 fr. chacune, portant intérêt à 4 0/0 l'an, soit pour chaque obligation un intérêt de 20 fr., payables par semestre le 15 février et le 15 août de chaque année. La moitié seulement de ces titres est offerte actuellement en souscription, la Société se réservant d'émettre le surplus au fur et à mesure de ses besoins. Ces obligations sont subdivisées en quatre séries de 3 millions de francs chacune, remboursables au pair par quatre quarts annuellement, du 15 février 1925 au 15 février 1928. Toutefois, la Société se réserve le droit d'anticiper, à partir du 15 février 1915, le remboursement de tout ou partie desdites obligations, en commençant par les numéros les plus bas.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Bruxelles, *Président :* M. F. Baeyens, gouverneur de la Société générale à Bruxelles.

Membres : MM. Th. de Lantsheere, ministre d'Etat, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles ; Edouard Bunge, négociant à Anvers ; Ernest Bunge, de la firme Ernesto A. Bunge et J. Born de Buenos-Ayres ; L. du Bus de Warnaffe, administrateur délégué de la Banque centrale tournaisienne, à Tournai ; Alexandre de Browne de Tiége, administrateur délégué de la Caisse hypothécaire anversoise, à Anvers ; Ch. Gunther, président de la Liebg's Extract of Meat Company, à Londres.

A Buenos-Ayres : MM. Georges Born, de la firme Ernest A. Bunge et J. Born, à Buenos-Ayres ; Casimir de Bruyn, négociant à Buenos-Ayres.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

A Bruxelles : MM. Sir Henry Cartwright, knight, administrateur de l'Anglo-Argentine Bank Limited, à Londres ; MM. Georges Dubois, avocat à Bruxelles ; Léon Fuchs, de la firme Fuchs de Decker et Cie, à Anvers ; Paul de Becker-Simons, propriétaire à Bruxelles.

A Buenos-Ayres : MM. Charles Lumb, courtier à Buenos-Ayres ; Romolo Otamendi, ingénieur à Buenos-Ayres. 425

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ET DE DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, rue Paradis, Marseille
Succursale : 4, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. Réserves 7.500.000. Ces actionnaires ont pendant 5 ans, à partir du 1er Mai 1898, la faculté de libérer intégralement leurs actions.

Les titres sont au porteur.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	547 21	22 68
1890.	629 84	25 96
1891.	684 91	26 04
1892.	676 85	26 04
1893.	698 65	26 04
1894.	733 76	26 04
1895.	732 84	26 04
1896.	725 71	26 04
1897.	757 67	26 04
1898.	787 »	—

Durée de la Société : Du 2 octobre 1865 au 2 octobre 1915.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pascal, à Marseille. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social et à la succursale, les 1ers novembre et mai.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 au capital versé ; le surplus, selon les décisions de l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Rey.

Vice-Président : M. H. Bergasse.

Membres : MM. A. Féraud, E. Armand, Darrier, J. Grandval, C. Gros, A, Jouët-Pastré, M. Landon, E. Montamat, O. Noël. N. Paquet, M.-E. Rodocanachi, A. Rodrigues, J. C. Roux, L. Tirman, P. Zarifi.

Commissaire des comptes : MM. E. Gouin et H. Rossollin.

Directeur de la Succursale de Paris : M. Oswald Pourrière.

Secrétaire général à Marseille : M. Louis Aubert.
426

UNION INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, a été porté à un million par acte reçu par Me Beauwens, notaire à Bruxelles, le 15 octobre 1898 publié au *Moniteur belge* du 30 octobre 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me A. Bauwens, notaire à Bruxelles, le 9 juillet 1898, et publié au *Moniteur belge* du 27 juillet 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Korps Van Dalsum.
Membres : M. L. Hiard. 427

L'ENTREPRISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de un million cinq cent mille francs, a été porté successivement à deux millions cinq cent mille francs, puis à cinq millions, par décisions des assemblées générales des 27 mars 1896 et 8 février 1898 ; il est divisé en 50.000 actions de 100 fr. — *Objet :* Toutes opérations industrielles et financières et spécialement les entreprises de chemins de fer, tramways, mines, gaz et électricité ; elle peut prendre toutes concessions, les céder ou les mettre en valeur. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 22 mai 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ectors, notaire à Bruxelles. — *L'assemblée générale* a lieu le 2e mardi d'octobre, à 2 heures ; tous les actionnaires ont le droit d'y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration, sans que cette part puisse dépasser 15.000 fr. ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Olet, M. Olet, F. Montagne, P. Hammebrath. 428

THE LONDON-PARIS FINANCIAL ET MINING CORPORATION

LIMITED

INCORPORÉE SUIVANT LES LOIS SUR LES SOCIÉTÉS DE 1862 ET 1890 ET ENREGISTRÉE LE 15 FÉVRIER 1895

Siège social :
53, *Old Broad Street, Londres, E. C.*

Agence à Paris :
2, *place de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille livres en actions de 1 livre chacune, entièrement versé. — *Objet* de la Société : Ordres de bourse en France et à l'étranger, au comptant et à terme ; garde de titres, échange et renouvellement de titres ; vérification gratuite des cours authentiques des titres ou des valeurs du Transvaal ; souscription sans frais à toutes les émissions ; renseignements gratuits sur toutes valeurs et Sociétés de mines d'or. — *La London-Paris* représente en France les Compagnies suivantes : Aurora West ; Balmoral ; Buffelsdoorn Estate ; Barnato Consolidated ; New Consort ; New Crœsus ; Ginsberg ; Johannesburg Consolidated investment ; Johannesburg Water-Works ; Glencairn ; Kimberly Roodepoort ; Langlaagte Royal ; Pleiades ; New Primrose ; Sheba ; South West Rand ; Spes Bona.

Observation : Cette Société nous informe que son agence de Paris est sur le point d'être fermée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A Londres : *Membres :* MM. L'honorable H. A. Lawrence ; John Paddon, Esq. ; Edmund Escombe, Esq. ; Henry B. Bucknall, Esq. ; Albert Reitlinger, Esq.

Secrétaire : M. W. Wingfield. Esq.

A Paris : *Membres :* MM. Charles Cambefort, Le comte de Charnacé, Maurice Hachette, Maurice Davillier, Ludovic de Sinçay.

Directeur : W. Llewellyn. 429

BANQUES D'ESCOMPTE ET D'OPÉRATIONS DE BOURSE

BANQUE DES CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Francfort-sur-Mein

Le capital social est de dix millions de marcs.

430

BANQUE DE BARCELONNETTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Barcelonnette

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir du 13 mai 1895. — *L'objet de la Société* est de faire toutes les opérations de banque. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Années	Dividendes distribués
1897.	1 87
1898.	4 »

L'assemblée générale a lieu en septembre. L'année sociale commence le 1er juillet et finit le 30 juin.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve ; 3 0/0 d'intérêt au capital versé ; 7 0/0 du reliquat au Conseil d'administration ; 15 0/0 à la disposition du Conseil ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lions.

Membres : MM. Albertin, Proal, Caire, Desdier.

Commissaires : MM. Ayé, Antoine Lions. 431

BANQUE BELGE DE CHEMINS DE FER, A BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social primitivement de dix millions de francs, représenté par 20.000 actions de 500 fr. chacun. Le fonds social a été porté jusqu'à 25 millions de francs par l'émission de 10.000 nouvelles actions souscrites par la Weiner Bank Verein. La Société a émis 50.000 obligations de 500 fr., 3 1/2 0/0.

Titres : Action au porteur.

Société constituée le 10 novembre 1894.

Objet : Achat, vente et souscription d'actions, d'obligations et d'autres titres de Sociétés de chemins de fer et de tramways en exploitation.

Conseil d'administration : Caution, 50 actions.

Conseil de surveillance : Caution, 20 actions.

Assemblée générale dernier mardi de septembre, à 11 heures du matin. — *Paiement* des dividendes et coupons, 1er janvier et 1er juillet, Banque de Paris et des Pays-Bas.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; la somme nécessaire pour attribuer un dividende de 4 1/2 0/0 sur le capital versé ; tantième aux commissaires ; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions, sauf une allocation pour le fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Urban, Chevalier de Bauer, Jules Matthieu, Georges de Laveleye, Josse Allard, Moritz Bauer, Ludwig Cahn Speyer, Arthur Gwinner, Eugène Gutmann, Marcus Goldschmidt, von Pflaum, Théodore Spuhler, Bruderlin Léo Lanczy, Julius von Posch, G. Bloch.

Commissaires : MM. Jules Van Dievoet, vicomte B. de Jonghe, Maurice Anspach, Victor Crabbe.

432

BANQUE DE BOURGOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37 bis, rue Chabot-Charny à Dijon

NOTICE

Capital social : Sept millions cinq cent mille francs, divisés en 7.500 actions de 1,000 fr., dont 125 libérées remises pour l'apport sont au porteur et le reste libérées seulement de 500 fr. sont nominatives ou au porteur.

Durée de la Société : 50 années, à partir du 21 décembre 1891.

Objet de la Société : Escompte de tous effets de commerce, warrants ou bulletins de gages. Opérations de bourse, etc.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Blondel et Caussin, à Dijon.

Assemblée générale : Avant fin avril.

Paiement des coupons au siège social, à Dijon, acompte en août et solde en mars ou avril. Il a été payé en 1897 et en 1898 19 fr. 20 par action nominative libérée, et 18 fr. 20 aux actions au porteur : aux actions libérées de moitié : 49 fr. 10 et 9 fr. 10.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, un fonds de réserve extraordinaire, une somme pour les intérêts jusqu'à concurrence de 5 0/0 du capital versé et le surplus 15 0/0 au Conseil d'administration, 5 0/0 au personnel et 80 0/0 aux actionnaires.

Observations : Au 28 février 1898, la réserve statutaire était de 53,292 fr. 03 et la réserve extraordinaire de 96,328 fr. 92.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Guillemot, E. Berthot.
Censeurs-Commissaires de surveillance : MM. F. Gardey, Th. Réguier, J. Chevrey.
Directeur : M. A. Morieau. 433

BANQUE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue Royale, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions sept cent cinquante mille francs, représentés par 37.500 actions de 500 fr. chacune. Le capital pourra être augmenté par décision de l'assemblée générale ; il pourra aussi être réduit jusqu'à 12.000.000, en vertu de décision de la susdite assemblée. La réduction s'opérera par voies légales, y compris le rachat d'actions au moyen d'un prélèvement net sur les bénéfices réels.

Titres créés, 37.500 ; en circulation, 37.500.

Société constituée le 25 juillet 1877, modifiée le 28 avril 1892, devant expirer le 1er juillet 1907. La Société a continué la Banque de Bruxelles, fondée sous la même domination le 13 novembre 1871.

Objet : Toutes opérations de banque ou de finances. Dépôts et comptes courants.

Assemblée générale le quatrième jeudi du mois d'avril, à 10 h. 1/2 du matin, au siège social, composée de tous les actionnaires.

Le paiement des coupons s'effectue au siège social en mai.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 5 0/0 pour former une réserve ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : 12 0/0 au Conseil d'administration ; tantième aux commissaires et le solde aux actionnaires.

Réserves au 1er janvier 1898 : 4.625.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Urban.
Vice-Président : M. Ernest Urban.
Administrateur délégué : M. Herman Stern.
Membres : MM. Georges de Laveleye, J. Gay, Olin, Eug. van Overloop.
Commissaires : MM. Emile van Becelaere, Henri Delattre-Godin, Sam. Wiener, Jules Wilmart, Jules Jacobs.
Sous-Directeurs : M. Emile Sano. 434

BANQUE DE CHARLEROI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Charleroi, rue Puissant, 6

Succursales à Chatelet, Gosselies et Fontaine-l'Evêque

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr. au porteur. Titres créés, 6.000 ; en circulation, 6.000.

Société anonyme belge constituée le 10 janvier 1866.

Durée : 30 ans, prorogée jusqu'en 1922.

Objet de la Société : Escompte et comptes courants.

Assemblée générale le quatrième mardi du mois d'avril, au siège social.

Le paiement des coupons s'effectue en avril au siège social ; à Charleroi, rue Puissant, 6, et aux succursales de la Société, à Châtelet, Gosselies et Fontaine-l'Evêque.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 1° 5 0/0 au moins pour les réserves statutaires ; 2° 3 0/0 au directeur ; 3° 1 0/0 à chaque administrateur ; 4° 1/3 des émoluments d'un administrateur à chaque commissaire ; pour le surplus, l'assemblée générale fixe le dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules François, Edouard Vearewyck, Franz Devandre, Jules Philippot, Jules Dulait, Paul Misonne, Auguste Dumont.

Commissaires : MM. Alexandre Dulait, Charles Dupret, Désiré Clercx, Jules Coppée, Emile Sacrez. 435

BANQUE DE COMMERCE DE RIGA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Riga

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de roubles, entièrement versés. — *Parts de fondateurs* : 100. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque. — *Durée* : La Société a été constituée le 10 novembre 1871, pour une durée illimitée.

Cours moyens des actions : En 1889, 333 fr. ; en 1890, 318 fr. ; en 1891, 290 fr. ; en 1892, 310 fr. ; en 1893, 358 fr. ; en 1894, 397 fr. ; en 1895, 540 fr. ; en 1896, 525 fr. ; en 1897, 511 fr. ; en 1898, 548 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 impôt à l'Etat ; 8 0/0 de dividende sur le capital-actions ; le surplus, 75 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. de Heimann.

Membres : MM. J. Eugon, L. Grinn, Henry Thoms, Eugène Burchard, Th. Inschick, J. Vogelsang, C. Drieshaus, C. A. Helmsing.

436

BANQUE COMMERCIALE D'AIX-LES-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Aix-les-Bains (Savoie)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr.

L'objet de la Société est toutes opérations de banque et de bourse.

La durée de la Société, qui était de 10 ans et expirait en 1898, a été prorogée de dix ans, et MM. Joseph Bachelard, Antoine Bolliet et Jean-Pierre Mermey, administrateurs, ont été confirmés administrateurs pour le délai nécessaire au complément de six années d'exercice.

437

BANQUE COMMERCIALE D'ANNECY

L. LAYDERNIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social, à Annecy

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 20 ans, du 1er avril 1891 au 1er avril 1911.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me d'Orlyé, à Annecy.

La Société a été fondée en 1881 avec le titre ci-dessus en commandite simple, puis transformée en commandite par actions, par MM. Frossard et Cie. Par suite du décès de M. Frossard, l'assemblée générale du 19 janvier 1896 a nommé M. Laydernier Léon, directeur-gérant.

Assemblée générale en avril.

En 1891, 1892 et 1893, il a été distribué 5 0/0 d'intérêts ; depuis ce moment les bénéfices ont eté mis en réserve jusqu'en 1896, époque à laquelle le service des intérêts a été repris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme suffisante pour assurer une première répartition de 5 0/0 au capital, et le surplus est ainsi réparti : 30 0/0 à la réserve, 20 0/0 au gérant, 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Bouchet, Belleville Catelin, Dubouloz, Fournier.

Administrateur-gérant : M. Léon Laydernier.

438

BANQUE COMMERCIALE D'ESCOMPTE DE PARIS

CARPENTIER

BADON-PASCAL, BASTIDE & Cie

ANCIENNEMENT

BERNHARD, CARPENTIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :

57, rue Faubourg Poissonnière, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit millions de francs, divisé en 16.000 actions de 500 fr., libérées. Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *L'objet de la société* est de faire toutes opérations de banque. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 1er janvier 1881.

L'acte constitutif a été reçu par Mes Hocquet et Masson, notaires à Paris. — *Assemblée générale* en février.

Paiement des coupons : 2 fois par an au siège social. — *Dividendes distribués*, en 1890, 37 fr. 50 ; en 1891, 37 fr. 50 ; en 1892, 42 fr. 50 ; en 1893, 51 fr. 35 ; en 1894, 36 fr. 50 ; en 1895, 37 fr. 50 ; en 1896, 37 fr. 50 ; en 1897, 32 fr. 50.

Cours des actions : Les diverses adjudications qui ont été faites en 1898 l'ont été sur une mise à prix de 450 fr.

Gérants : MM. Carpentier, Badon-Pascal, Bastide.

439

BANQUE DE CRÉDIT COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, rue Montgrand Marseille

Succursale : 88, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en quatre mille actions de cent fr. entièrement libérées. Ces actions jouissent d'un intérêt de 4 0/0 l'an, payable tous les six mois.

La durée de la Société est la même que celle de l'ancienne Société en commandite à capital variable qui a été transformée en la présente Société anonyme, par acte reçu par Me Taxil-Fortoul, notaire à Marseille, et publié dans les *Petites Affiches* du 25 septembre 1898.

L'assemblée générale se réunit en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. York.
Membres : MM. Lauthier, Toche.
Directeur : M. Toche. 440

BANQUE DE CONSTANTINOPLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Agence à Paris, 23, rue Taitbout

Capital social : Vingt-cinq millions. 441

BANQUE DE CRÉDIT FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue de la Banque, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, divisés en 2.300 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires : 2.400 parts de fondateur.

Obligations : Sur 1.000, il en reste 384 en circulation. Taux d'émission, 450 fr., revenu 6 0/0 et un dividende variable. Durée de l'amortissement des obligations, 10 ans.

Cours moyens des obligations : De 1891 à 1898 : 450 à 475 francs. Depuis 490 fr.

Dividendes distribués : En 1886, 1887 et 1888 : 10 fr. Depuis, néant.

Durée de la Société : 30 ans, du 31 mai 1882 au 31 mai 1912.

Objet de la Société : Toutes les opérations de bourse et de banque, constitution de Sociétés, commandites, prêts sur titres, reports, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aubin, à Sens (Yonne). — *Assemblée générale* en avril.

Paiement des coupons au siège social, à l'époque fixée par l'assemblée. Obligations, les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre. — Dividende, 15 octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Lestaubière, Bernardin, Horlaville.

Commissaire des comptes : M. O. Lévecq.

Administrateur délégué : M. Horlaville. 442

BANQUE D'ESCOMPTE DE PHILIPPEVILLE

A. JEANJEAN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social : Philippeville

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr.

Titres : Actions nominatives ou au porteur.

Durée : 30 années.

Objet : Escompte, recouvrement, dépôts, comptes courants, les prêts de toutes natures sur fonds publics, signatures ou hypothèques ne pourront être fait que sur l'avis favorable du comité de surveillance.

Société constituée le 18 janvier 1885. — *Assemblée générale* le 1er jeudi d'avril, à 2 heures de relevée, au siège. — *Bilan* au 31 décembre. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social, 15 jours après l'approbation du bilan.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 15 0/0 au gérant ; 10 0/0 aux commissaires ; 15 0/0 à un fonds de prévision, le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gérant : M. A. Jeanjean.

Commissaires : MM. Louis Bayet, Alphonse Corbieaux, Alfred Lefebvre. 443

BANQUE FÉDÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Zurich

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions de francs, divisé en 60.000 actions de 416 2/3 fr.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée le 26 septembre 1863, modifiée le 27 avril 1894. — *Durée* indéterminée.

Objet : Toutes opérations de banque et de bourse et en particulier de favoriser des entreprises commerciales et industrielles de tout genre.

Assemblée générale au siège social dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 70 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au comité de surveillance ; 10 0/0 à la direction et au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Widmer-Heusser, Muller-Staub, J. von Arx Casimir, Ch. Carrel, F. Degen, Ed. Frey, A. Gugelmann, F. Heller Burgi, J. Jenny-Œderlen, J. Kern-Attinger, J. R. Schellenberg, J. Sporri.

Commissaires : MM. C. Landolt-Rutschi, Leuzinger Fischer, Réal-Arnold. 444

BANQUE DES FRANÇAIS

CAISSE DE LA SEMAINE FINANCIÈRE

Siège social :
8, rue Saint-Augustin, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 1er janvier 1897, suite de la *Caisse de la Semaine financière*, constituée le 1er octobre 1888.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse, propriétaire de la *Semaine Financière* (44e année).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris. — *Assemblée générale :* Avril-mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° 5 0/0 aux actions, à titre d'intérêts, et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-B. Gerin.

Membres : MM. L. Breuil, G. Rouzé et Ed. Turquet.

Commissaires des comptes : MM. J. Aubry et Paul Lévêque.

Directeur : M. J.-B. Gerin. 445

BANQUE FRANÇAISE DU BRÉSIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisé en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 23 octobre 1896.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque avec le Brésil.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Paiement* des coupons : au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 d'intérêt au capital des actions ; 10 0/0 facultatifs pour constituer une réserve extraordinaire. Le surplus est distribué savoir : 10 0/0 au Conseil ; 5 0/0 aux comités consultatifs ; 10 0/0 aux parts bénéficiaires ; 75 0/0 aux actions à titre de dividende complémentaire.

Observations : Il a été mis en paiement, le 15 décembre 1898, 9 fr. 619 net par action, 1 fr. 598 net par part bénéficiaire. Diverses modifications aux statuts, publiées dans les *Petites affiches* du 22 décembre 1898, ont été adoptées par l'assemblée générale du 24 novembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Denormandie, sénateur et ancien Gouverneur de la Banque de France.

Vice-Président : M. le baron Hély d'Oissel.

Membres : MM. Alexis Rostand, Louis Dorizon, Calixte Carraby, A. Le Bègue, Arthur Aron, A. S. Schmolle, de Frondewille, C. Falletti, J. Teixeira Soares.

Secrétaire général : M. William Repingon. 446

BANQUE FRANÇAISE DU NORD ET DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard Magenta, 72 Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.
Dividende distribué : Exercice 1897-1898 : 5.50
Durée de la Société : 30 ans, à partir du 5 avril 1897.
Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse, de commission.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris. — *Assemblée générale* 2e semestre.
Répartition des bénéfices : 4 0/0 au capital versé, le surplus 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au personnel ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Lang, 19, rue Pierre-Levée, Paris ; Duclos ; Vivinis, 54, rue Louis-Blanc.
Commissaire des comptes : M. Taté.
Directeur : M. Vivinis, administrateur-délégué.
447

BANQUE FRANÇAISE DU RIO DE LA PLATA

Siège social, à Buenos-Ayres
République Argentine

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs.
Les titres sont cotés en bourse à Buenos-Ayres.
Assemblée générale : En janvier et juillet.
Paiement des coupons à Buenos-Ayres et à Paris.
Agent commercial : G. Jarre, 6, Cité d'Antin, Paris.
448

BANQUE DES FONDS PUBLICS & DES VALEURS INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
1, et 3, place de la Bourse et
19, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisé en 6.000 actions de 500 fr., dont 3.294 entièrement libérées et au porteur, et 2.720 libérées de 125 fr. et nominatives.
Les titres sont cotés en bourse (2e partie de la cote officielle).
Dividendes distribués : en 1889 ; 1890 ; 1891 ; 1892 ; 1893 ; 1894 ; 1895 ; 1896 ; 1897 ; 1898, 25 fr.
Durée de la Société : 25 ans, du 19 février 1877 au 19 février 1902.
Objet de la Société : Toutes opérations financières et industrielles que comporte le régime des banques.
Assemblée générale en juin. — *Paiement* des coupons au siège social, 31 janvier et 31 juillet.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. —
Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° le surplus 90 0/0 aux actions et 10 0/0 aux administrateurs.
Observations : Un acompte de 9.85 sur les bénéfices de l'exercice 1898 a été mis en paiement le 31 janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. de Chirac.
Membres : MM. Emmanuel Vidal, administrateur délégué ; Ch. Vidal, Jules Dreyfus.
449

BANQUE FRÉMEAUX, DUBOIS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : à Bohain (Aisne)

La capital social est de trois millions de francs.
450

BANQUE DE GAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gand, place d'Armes, 3

NOTICE

Société constituée le 20 juin 1881. — *Durée :* 30 années.
Objet : Faire ou traiter toutes opérations de banque, recouvrements, payements, escompte, réescompte, ouverture de crédits et de comptes courants, avance de fonds, conservation de dépôts volontaires, émissions d'actions et d'obligations pour le compte de toutes commissions consignations.
Assemblée générale le 2e lundi de mars, à midi, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions sur l'excédent ; 10 0/0 à la réserve extraordinaire ; 2 1/2 0/0 à chaque administrateur ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ferdinand Baeyens, J. de Volder, Camille de Bast, Charles Kindt, Victor Maertens.
Commissaires : MM. Isidore Vermandel, Auguste Buysse, Jean de Hemptinne, comte Oswald de Kerchove, A. Vercruysse Bracq.
Directeur-administrateur : M. Edouard van Halteren.
451

BANQUE GÉNÉRALE D'ESCOMPTE & DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Paradis, Marseille

Le capital social **est de six cent cinquante mille francs.** 452

BANQUE GÉNÉRALE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Milton, Paris

NOTICE

Le capital social **est de cent mille francs.**

La durée de la Société **est de 90 ans.**

Les actionnaires ont été convoqués le 25 octobre 1898, à l'effet de changer la dénomination sociale. 453

BANQUE GENEVOISE DE PRÊTS ET DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, boulevard du Théâtre Genève

NOTICE

Capital social : **Dix millions de francs, divisés en 2.000 actions de 5.000 fr., libérées de 1.250 fr.**

Titres : **Actions nominatives.**

Société constituée **le 13 juin 1881, modifiée le 20 janvier 1888. —** ***Durée*** **indéterminée.**

Objet : **Avance sur titre sous forme de nantissement ou de reports, recevoir des dépôts d'argent et émettre des rescriptions, soit billets de change à échéance.**

Assemblée générale **dans le 1er trimestre, au siège social. —** ***Paiement*** **des dividendes au siège social.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 à la réserve; 5 0/0 de dividende aux actions; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Adolphe Galopin, Frédéric Bonna, Alfred Chenevrièvre, Carl Hentsch, Alexis Lombard, Ivan Mirabaud, Arthur Sordet.

Directeur : I. Machard. 454

BANQUE DU HAINAUT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mons, rue de la Halle, 21
Agence : La Louvière

NOTICE

Capital social : **Cinq millions de francs, représentés par 10.000 actions de 500 fr. Ce capital peut être augmenté ou réduit.**

Titres : **Actions nominatives ou au porteur.**

Société constituée **le 13 mars 1872, modifiée le 26 février 1890. —** ***Durée :*** **30 années.**

Objet : **Faire traiter toutes opérations de banque.**

Assemblée générale **au siège social, le dernier mercredi de février, à 11 heures du matin.**

Bilan **au 31 décembre.**

Paiement **des dividendes et coupons au siège social.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 à la réserve; 5 0/0 de dividende aux actions; le surplus : 5 0/0 à la réserve; 2 0/0 à chaque administrateur et directeur; 3 0/0 aux commissaires; le reste aux actions.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : **MM. J. Quairier, Léon Orban, Léon Paternostre, L. Perin, Léon Le Grand.**

Commissaires : **MM Léopold Laporte, Antoine de Bruyn, Amour Sottiaux, Emile Hardy, Joseph de Volder.**

Directeur : **M. A. Gossuin.** 455

BANQUE D'HIRSON

C. GUÉRIN & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : à Hirson (Aisne)

NOTICE

Le capital social **est de deux millions de francs.**

Agences : **A Fourmies (Nord), Trélon (Nord), La Capelle (Aisne).** 456

BANQUE INDUSTRIELLE DE PARIS

Siège social, 44, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social **: Cent dix mille francs, divisés en 1.100 actions de 100 fr., entièrement libérées.**

Les titres **sont au porteur et sont cotés à la cote industrielle. —** ***Parts de fondateurs*** **: 1.000.**

Cours *moyens des actions* **: 100 francs.**

Durée de la Société **: 30 ans, à partir de juillet 1895.**

Objet de la Société **: Mettre en valeurs toutes entreprises industrielles ou commerciales et, à cet effet, faire des opérations de banque.**

Notaire **qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. —** ***Assemblée générale*** **: Sur convocation du Conseil.**

Répartition des bénéfices **: Amortissement total des apports; réserve 10 0/0 du capital social; 5 0/0 aux actions sur le capital non amorti; 10 0/0 au Conseil: 15 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribué au personnel; 25 0/0 aux actionnaires; 40 0/0 aux actionnaires et porteurs de bons de participation et 10 0/0 aux mille parts.**

Observations **: La Banque Industrielle de Paris fait publier la** ***Cote Industrielle***, **paraissant les 5 et 20 de chaque mois, la** ***Vie Industrielle***, **revue mensuelle.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. de Sinlmbu, L. Richard.
Commissaire des comptes : M. Henri Barillot, expert près le Tribunal de Commerce de la Seine. 457

BANQUE LEFÈVRE, NOIZET & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social à Laon

Le capital social est de un million de francs. 458

LEHIDEUX ET Cie

Siège social : 3, rue Drouot, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, entièrement versés.
Les titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.
La Société, qui a été fondée en 1849, arrive à expiration le 31 mars 1909.
Objet de la Société : Escompte et recouvrements.
Notaire qui reçu l'acte : Me Frémin (Magne successeur). De nombreuses modifications ont été apportées à des dates différentes.
Assemblée générale dans le courant de mai.
Paiement des coupons, à Paris, les 5 janvier et 5 juillet.
Gérants : MM. Ernest Lehideux, Roger Lehideux, André Lehideux, Raymond Lehideux. 459

BANQUE LIÉGEOISE & CAISSE D'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 36, rue de l'Université Liège

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 10.000 actions de 1.000 fr., libérées de 200 fr.
Société constituée le 4 février 1835, modifiée le 26 avril 1875 et 19 mars 1889.
Durée : 70 années, à partir du 4 février 1835.
Objet : Prêts sur hypothèques, sur dépôts de valeurs, sur signature.
Conseil d'administration : Caution, 50 actions.
Comité de surveillance : Caution, 20 actions.
Assemblée générale 3e mardi de mars, au siège social. — *Bilan* au 31 décembre. — *Paiement* des coupons en mars, au siège social.
Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 4 0/0 de dividende aux actions ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Charles Del Marmol, H. Grodent, Ad. Laloux.
Commissaires : MM. Armand Dresse, baron du Fontbaré, A. Ophoven, Ch. de Ponthière, A. Terwangne, baron J. de Villenfagne, E. Wauters.
Directeur : M. Armand Dupont. 460

BANQUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

E. & H. THOMAS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social, à Longwy

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs. Il était de six millions et a été porté au chiffre actuel par délibération du 31 mars 1898. Les actions sont libérées de moitié. Il est divisé en 16.000 actions de 500 fr. chacune. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en banque. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'objet de la Société* est de faire toutes affaires de banque. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Person et Fery, notaires à Longwy.
Répartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 30 0/0 à la gérance ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. J. Coulon, Raty, Sommeiller, A. Benoit, Ladret.
Directeurs-gérants : MM. E. Thomas et H. Thomas. 461

BANQUE MUTUELLE DE LYON

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MUTUEL
A CAPITAL VARIABLE

Siège social :
10, rue du Président-Carnot, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.
Durée de la Société : 50 ans, du 16 juillet 1895 au 15 juillet 1940.
Objet de la Société : Escomptes, comptes courants, comptes de dépôts, ouverture de crédit, escompte et encaissement de coupons, ordres de bourse au comptant, avances sur titres, etc.
Notaire qui a reçu l'acte : Me Gaston Vachez, à Lyon.
Assemblée générale en octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Fontaine. C. ✻
Membres : MM. Varraud, J. Jarry, Aurard, Bous-

sat, Louis Bussières, Charmillon, négociant; Grognet, J. Mathieu, Dr Cotton.

Commissaires des comptes : MM. Antoine Ratton, E, Berne, E. Rondelet.

Directeur : M. Pierre Bouchet. 462

BANQUE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

VERLEY, DECROIX & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ET EN NOM COLLECTIF

Siège social : 42, rue Royale, à Lille

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 20.000 actions de 1.000 fr., libérées de 500 francs.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	1.087	28.70
1890.	1.073	35 »
1891.	1.202	35 »
1892.	1.242	35 »
1893.	1.301	35 »
1894.	1.343	35 »
1895.	1.304	35 »
1896.	1.310	35 »
1897.	1.350	35 »
1898.	1.350	—

Durée de la Société : Fondée en 1858, transformée en avril 1888 pour 25 années.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque, etc., à l'exclusion d'émissions d'emprunts étrangers.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Perrault, à Lille. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons, 1er janvier et 1er juillet, au siège et dans les succursales.

Succursales et bureaux auxiliaires : Armentières, Aire-sur-la-Lys, Arras, Bailleul, Béthune, Bouchain, Calais, Cambrai, Caudry, Carvin, Dunkerque, Estaires, Hazebrouck, Lannoy, Le Cateau, Lens, Merville, Roubaix, Tourcoing et Saint-Omer.

Répartition des bénéfices : Une somme pour fournir 4 0/0 au capital versé ; 10 0/0 pour fonds de réserve, et le reste 60 0/0 aux actionnaires et 40 0/0 à la gérance ; lorsque le revenu des actions, intérêts et dividendes dépasse 7 0/0, le surplus est attribué au fonds de réserve des actionnaires.

Gérance : MM. Ch. Verley, H. Decroix, P. Decroix, Verley,-Bollaert, Verley, Bigo. 463

BANQUE CH. NOEL ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, faubourg Poissonnière Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr., dont 1.600 entièrement libérées et 4.400 libérées de 125 fr. — *L'ancienne Société* au capital de un million de francs a été dissoute au commencement de 1898, et a reçu 1.600 actions de 500 fr. entièrement libérées de la nouvelle Société. — *L'acte constitutif* de la Société actuelle a été reçu par Me Cotteret, notaire à Paris. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 28 mars 1898. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque et de change.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition du Conseil et le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dalleré.

Membres : MM. Jules Plassart, Félix Barriso, André Beauvois-Devaux, Ch. Monchicourt, J. de la Fontaine, Alb. Laurans, Aug. Falcouz.

Commissaires-censeurs : MM. Chauvin, comte Ferré de Péroux.

Secrétaire général : M. Georges Andrieu. 464

BANQUE DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, place du Havre, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr. entièrement libérées et au porteur. — *Parts* de fondateurs : 250. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 16 février 1883. — *Objet de la Société :* Opérations de bourse et de banque. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Beaudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° 5 0/0 aux actions à titre d'intérêts et le surplus 10 0/0 aux administrateurs ; 40 0/0 aux actions et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Crétey, Thomereau-Berthemet, Ch. Berthemet.

Commissaire des comptes : M. Ernest Renevey.

Directeur : M. Charles Berthemet, administrateur-délégué. 465

BANQUE DES PLACEMENTS FINANCIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, rue Drouot, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr., entièrement libé-

rées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir de septembre 1893.

Objet de la Société : Toutes opérations de bourse et de banque au comptant. Exploitation du journal *le Nouvelliste Financier*. (Suite de la maison de banque E.N. Crapard et Cie.)

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris. — *Paiement* des coupons, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Duval, banquier, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule ; Ignace Wermeille, licencié en droit, 6, rue du Vieux-Colombier ; Antoine Coulon, rentier, 27, rue de Rocroy. 466

BANQUE POPULAIRE DE BREST

SOCIÉTÉ ANONYME, A CAPITAL VARIABLE

Siège social :
8, place de la Tour-d'Auvergne, Brest

NOTICE

Le capital social ne peut être réduit au-dessous de quinze mille francs. Il est actuellement de ce chiffre, divisé en 600 actions de 25 fr., libérées de 2.50.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 60 ans, à partir du 12 novembre 1897.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque et de bourse.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Duval, notaire, à Brest.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Nessel.

Membres : MM. Brunelat, Chansard, Rousseau, Vesque.

Directeur : M. Quémeneur. 467

BANQUE POPULAIRE DU CREUSOT

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 29, rue de la Chaise au Creusot

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque. 468

BANQUE POPULAIRE DE MENTON

SOCIÉTÉ ANONYME

COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE

Siège social à Menton

NOTICE

Cette Société a été fondée en 1883. — Elle est régie par les principes coopératifs. — *Son objet* est de développer le goût de l'épargne et de contribuer au mieux-être matériel et moral de ses membres. — Son *capital* est variable ; il était au 31 décembre dernier de Fr. 372.400 ; ses actions sont de 100 francs et nominatives ; elles ne sont pas cotées en bourse. — *Dividende* de 5 fr. par action. — *Assemblées générales* en février et août.

La Banque a des succursales à Monte-Carlo et à Beaulieu.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Palmaro, ✠ M. A. ✠ A.

Vice-président : M. Néri, ✠.

Membres : MM. P. Carrère, Dr Chiaïs, J. Fontana, S. de Monléon, Bernard Treglia.

Commissaires : MM. S. Jauffret, A. Rocca, J. Trabut.

Directeur : M. Charles Rayneri, ✠ M. A. ✠ A. ✠, vice-président du Centre fédératif du crédit populaire en France. 469

BANQUE PRIVÉE

INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, COLONIALE
LYON-MARSEILLE

Siège social :
41, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 20.000 actions de 500 fr..

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 1er janvier 1898.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque, créer toutes Sociétés commerciales ou civiles, acheter ou vendre des immeubles, etc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vial, Pradel, Pila Muranyi, de Fischer, Longin, Robin Rondel, Guilland.

Commissaire-censeur : M. Canavy.

Conseil de direction : MM. Pila, Vial, Pradel, de Fischer. 470

BANQUE DU QUATRIÈME ÉTAT

SOCIÉTÉ A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 45, rue de Babylone, Paris

NOTICE

Capital social : Variable, actuellement de mille sept cent cinquante francs, divisé en 35 actions de 50 fr. — *Parts de fondateurs*, 350. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société : Commanditer les Sociétés coopératives ; opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Colleau, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Tabouret.

Membres : MM. Pierre Dagallier, Raymond Darnault, Henri Rittersheim, Prudent Evrard. 471

BANQUE RÉGIONALE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue du Pays, Roubaix

NOTICE

Capital social : **Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr., libérées depuis le 1er janvier 1897 de 250 fr.**

Les titres **sont nominatifs et sont cotés en bourse de Paris (2e partie du bulletin) et en Bourse de Lille (officielle).**

Années	Dividendes distribués
1889. . pour 125 francs. .	8 75
1890. . . . . d°.	7 50
1891. . . . . d°.	8 75
1892. . . . . d°.	8 12 1/2
1893. . . . . d°.	8 75
1894. . . . . d°.	8 75
1895. . . . . d°.	8 75
1896. . . . . d°.	8 75
1897. . pour 250 francs. .	15 62 1/2
1898. . . . . d°.	»

Durée de la Société **: 30 ans, du 12 février 1876 au 12 février 1906.**

Objet de la Société : **Traiter toutes opérations de banque.**

Notaire **qui a reçu l'acte : Me Duthoit, à Roubaix. —** ***Assemblée générale*** **en avril. —** ***Paiement*** **des coupons au siège social, à Roubaix.**

Répartition des bénéfices : **10 0/0 au fonds de réserve ; une somme nécessaire pour servir 4 0/0 au capital versé et le surplus 25 0/0 aux administrateurs et 75 0/0 aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président **: M. Louis Leclercq-Mulliez.**

Membres **: MM. Théodore Grimonprez, Cyrille Ferlié, Henry Caulliez fils.**

Commissaires des comptes **: M. Florent Carissimo.**

Administrateurs-délégués **: MM. Alexandre Grimonprez et Victor Fèvre.** 472

BANQUE DE SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES

(ÉTUDES ET APPLICATIONS)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

FONTENEAU, MERCIER & Cie

Siège social : 15 et 17, rue Auber, Paris

NOTICE

Le capital social **est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 100 actions de 2.500 fr. chacune, dont 30 entièrement libérées et 70 libérées de moitié. —** ***La Société a pour objet*** **: Toutes opérations de banque et les opérations de bourse pour le compte des tiers, la constitution de toutes entreprises industrielles, commerciales et immobilières. —** ***La durée de la Société*** **est de 15 ans à partir du 30 décembre 1898. —** ***L'acte constitutif*** **a été reçu par Me Ragot, notaire à Paris.**

Répartition des bénéfices **: 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; 6 0/0 sur tous les versements faits à titre de libération anticipée des actions. Le surplus : 10 0/0 aux gérants ; 5 0/0 au comité d'études ; 75 0/0 aux actions, et 10 0/0 à un compte de réserve spéciale.**

COMITÉ DE SURVEILLANCE :

Membres **: MM. C. Boudaille, E. Morin, P. Grez, J. Mothiron, G. Maréchal.** 473

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue Laffite, Paris

NOTICE

Capital social : **Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.**

Les titres **sont au porteur et ne sont pas cotés.**

Durée de la Société : **50 ans, à partir de 1894.**

Objet de la Société : **Toutes opérations de banque et de bourse.**

Notaire **qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris. —** ***Assemblée générale*** **en mars. —** ***Dividende*** **distribué en 1898 : 6 0/0, net d'impôts. —** ***Paiement*** **des coupons au siège social, en avril.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président **: M. Alexandre Hatet.**

Membres **: MM. F. Bischoff, directeur de la Banque commerciale de Bâle ; W. C. Escher, de la direction centrale de la Banque fédérale, à Zurich ; Th. Favarger, administrateur de la Société Hotchkiss et Cie ; M. Koechlin, administrateur de la Société de Construction des Levallois-Perret ; F. Mange, de la maison Mange frères, à Paris ; A. Salles, ingénieur civil.**

Administrateurs délégués **: MM. E. Méja et B. Rossier.**

Commissaires **: MM. A. Staehling, E. Bachelier.** 474

BANQUE DES VALEURS AU COMPTANT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Le-Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : **Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.**

Les titres **sont au porteur et ne sont pas cotés.**

Parts de fondateurs : 100, divisées en 1/20, soit 2.000 parts.

Années	Dividendes distribués Actions	Parts
1888.	12 60 (0/0)	30 » (ent.)
1889.	18 30 (0/0)	133 » (ent.)
1890.	15 » (0/0)	10 » (1/20)
1893.	7 » (0/0)	1 » (1/20)
1894.	7 » (0/0)	1 » (1/20)
1895.	12 » (0/0)	3 50 (1/20)
1896.	7 » (0/0)	1 » (1/20)
1897.	6 (0/0)	0 50 (1/20)
1898.	»	»

Durée de la Société : 30 ans, du 25 novembre 1887 au 24 novembre 1916.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social, en février.

Observations : Les actionnaires sont convoqués pour le 16 mars à l'effet de statuer sur la dissolution anticipée de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Biland, Alain Molimié.

Commissaire des comptes : M. Paul Levêque. 475

BANQUE DE VERVINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Vervins (Aisne)
6, Avenue de la Gare

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., dont 50 entièrement libérées et 950 libérées de 250 fr.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque, de bourse et d'assurances.

La durée de la Société est de 15 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Lefèvre et Quennouelle, notaire, à Vervins. — *L'assemblée générale* a lieu avant le mois d'avril.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 aux actionnaires; 35 0/0 au directeur ; 15 0/0 à la réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Fleury, Sautai, Wartel, Martin, Augé.

Commissaires : MM. Fleury, Galis.

Directeur : M. Fovez. 476

CAISSE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE
ROUART, MUSEUX & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-Quentin
Succursale à Ham

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 6.000 actions de 1.000 fr., libérées de 500 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	532 50	28 »
1890.	527 15	35 »
1891.	502 50	7 81
1892.	477 50	32 50
1893.	480 »	27 50
1894.	497 50	26 25
1895.	455 »	35 »
1896.	485 »	12 50
1897.	490 »	»
1898.	495 »	»

Durée de la Société : Du 1er mai 1846 au 30 avril 1916.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pascault, à St-Quentin. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement des coupons* le 2 septembre et le 2 mars, à Saint-Quentin et à Ham.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 aux actions et le surplus 40 0/0 aux gérants et 60 0/0 aux actions,

Gérants : MM. Rouard et Museux. 477

CAISSE COMMERCIALE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, rue Royale, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Six millions de fr., représentés par 12.000 actions de 500 fr. ; il a été créé de plus 2.400 parts de jouissance divisé en 2 séries de 1.200 fr.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée le 25 novembre 1890.

Objet : Crédits d'escompte, crédits en comptes courants, crédits d'acceptation, comptes de dépôts, avances sur fonds publics, recouvrements, lettres de crédits, encaissements de coupons et titres, ordres de bourse, dépôts de titres, locations de coffres-forts.

Assemblée générale au siège social le 4e mardi de mars, à 11 heures. — *Bilan* au 31 décembre. — *Paiement* des coupons au siège social, fin mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins à la réserve; 1er dividende; 5 0/0 aux actions; sur le surplus : 2 1/2 0/0 à l'administrateur délégué; 1 1/2 0/0 à chaque administrateur; le tiers de l'excédent servira à rembourser par tirage au sort et par 934 fr. chacune les parts de jouissance; la 1re série, n° 1 à 1.200 fr., sera remboursée en premier lieu; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léopold Vapart, Prosper Poswick, Léon Collinet, Léon Fontaine, Emile Stinglhamrer, Paul van Hoegaerden, E. van Overloop.

Commissaires : MM. Delattre, Henri Godin, comte Jacques de Liedekerke de Pailhe, Jules Descamps, Gustave Kumps, Alfred Lambotte, Alfred Orban.

Directeur : M. Léon Castermans. 478

CAISSE COMMERCIALE D'ESCOMPTE DE FOUGÈRES

BRIANT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : rue de Paris et rue du Marché, à Fougères

NOTICE

Le capital est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs, libérées de 125 francs.

L'objet de la Société est les opérations d'escompte, toutes les opérations de banque, encaissements, ordres de bourse, dépôts d'argent, renseignements commerciaux et financiers, etc. 479

CAISSE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue de Châteaudun Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 240 actions de 5.000 fr., libérées d'un quart.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs : 2.400.

Durée de la Société : 60 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de crédit, en France et à l'étranger, et constitutions de Sociétés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. Extrait publié A. P., 16 juin 1897.

Paiement des coupons, à Paris, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 fonds de prévoyance; intérêt de 6 0/0 aux actions le solde, 15 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au personnel; 50 0/0 aux actions; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Coignet, Paul Grosselin, E. Garnier, E. Francillon. 480

CAISSE COMMERCIALE DE SAINT-QUENTIN

LÉCUYER & Cie

Siège social : Saint-Quentin

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. Le capital versé par action était de 500 fr., mais en 1890 il a été remboursé 250 fr. par action.

Les titres sont nominatifs et cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	450	25 »
1890.	510	15 73
1891.	510	13 27
1892.	500	15 »
1893.	505	12 50
1894.	490	12 50
1895.	475	12 50
1896.	460	12 50
1897.	390	»
1898.	400	10 »

Durée de la Société : 60 ans, jusqu'au 31 décembre 1900.

Objet de la Société : Opérations de banque et de crédit, escompte, achat et vente de titres pour compte de tiers, garde de titres, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fleury, à Saint-Quentin. — ***Assemblée générale*** en février. La dernière a eu lieu le 25 août 1898. — ***Paiement*** des coupons à Saint-Quentin et à Paris, 17, rue de la Banque.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Damoisy.

Membres : MM. Derome, Barbare, Blain-Mariolle.

Gérants : MM. C. Lécuyer, J.-B. Carpentier. 481

CAISSE DE CRÉDIT DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Gubernatis, Nice

NOTICE

Capital social actuel : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur.

Cours moyens des actions : 1897, 600 fr. 1898, 600 fr. — Dividendes distribués en 1895-96, 30 fr.

Durée de la Société : Constituée le 1er mai 1865, transformée en Société anonyme le 25 avril 1875, pour finir en 1909.

Objet de la Société : Toutes les opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Salvi, à Nice. — ***Assemblée générale*** en avril. Cinq actions pour y assister. — ***Paiement*** des coupons, mai et novembre.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 fonds de réserve légale et le reste selon les décisions de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eugène Abbo.

Membres : MM. J. Durandy, Ph. Randon, J.-J. Narcar, E. Dauprat, J. Boutau.

Commissaires des comptes : MM. Polyeucte Pastoret, Vincent Levrot.

Directeur : M. Théodore Audoly. 482

CAISSE DES ENTREPOTS
(ANCIENNE MAISON GAYTTE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, quai de la Tournelle Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs :* 100 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir de 1891. — *Objet de la Société :* Toutes opérations de banque, escompte ou recouvrements. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fleury, à Paris. — *Assemblée générale* en mars.

Observations : L'assemblée générale du 26 mars 1898 a modifié les statuts et déterminé ainsi la répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 pour constituer une réserve extraordinaire ; intérêt de 5 0/0 au capital versé ; pour le surplus : 30 0/0 à la direction et aux administrateurs ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. F. A. Adam, A. G. Moleux, A. J. P. Adam.

Directeur : M. Eug. Bellart. 483

CAISSE FINANCIÈRE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue d'Amsterdam, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs.

Assemblée générale en janvier ; elle se compose des actionnaires porteurs de 5 actions. 484

CAISSE GÉNÉRALE

Siège social : 25, rue Le-Peletier, Paris

NOTICE

Suivant résolution de l'assemblée générale du 18 juin 1898, un remboursement partiel de 20 fr. sur chaque action a été effectué à partir du 20 décembre 1898.

Par suite, le capital nominal de chaque action est de 255 fr. 485

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, rue Lafayette place Lafayette, Paris
Agence A, 9, place du Havre

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, actions libérées de 125 fr., portés à 4.000.000 par l'assemblée du 28 novembre 1898.

Les titres ne sont pas cotés et les 2.000 actions nouvelles ont été libérées de 125 fr. à la souscription, de 300 fr. le 20 décembre 1898 et le complément a été versé le 1er février 1899, soit 375 fr., les actions étant émises avec 300 fr. de prime. — *Les actions* sont nominatives ou au porteur. — *L'objet de la Société* est les opérations de bourse et de banque.

L'acte constitutif a été reçu par Me Laverne, notaire à Paris. Les publications légales ont été faites dans les *Petites Affiches*, les dernières modifiant la Société les 25 avril, 6 juin et 30 octobre 1898.

Les bénéfices nets de l'exercice de 1897 ont été de 459.000 fr. 486

CAISSE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE & DU BATIMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue de Louvois, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions cinq cent mille francs, divisés en 11.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 75 ans, à partir du 1er janvier 1872. — Il a été distribué un dividende de 13 fr. 25 en 1897, de 13 fr. 25 en 1898.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque intéressant l'industrie et le bâtiment.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Turquet et Me Second, notaires à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 30 0/0, aux administrateurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

Réserves au 31 décembre 1897 : 1.689.626 fr. 37.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Guillotin, O. ✻.

Vice-président : H. Rouart, O. ✻.

Membres : MM. Raoul Sudron, A. Genet, Lavenant, Léturgeon ✻, Lepeu, Pierquin, père, H. Pierquin fils, Vezet.

Commissaire : M. Vanauld.

Directeur : M. Macault. 487

CAISSE GÉNÉRALE DE REPORTS ET DE DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, Marché-au-Bois, 12

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, représentés par 20.000 actions au porteur de 500 fr. ; la Société a en circulation pour 21.215.000 fr. d'obligations. — *Réserves :* 2.622.841 fr. 76. — *Société constituée* le 24 octobre 1874, modifiée le 14 mars 1895. — *Durée :* 30 ans.

Objet : Exécutions d'ordre, prêts et avances sur titres, effets de commerce, warrants et métaux précieux, compte de dépôts et comptes courants, encaissements et

recouvrements, location de coffres-forts, paiement de coupons, chèques, mandats et autres valeurs, ordres de ventes et d'achats de titres, souscriptions publiques, etc. — *Assemblée générale* au siège social, le 1er mardi de mars. — *Inventaire et bilan* au 31 décembre.

Paiement des dividendes au siège social, en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve; 25 fr. par action; du surplus: 3 0/0 à chaque administrateur; 5 0/0 au directeur; 5 0/0 au personnel; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président-Directeur : M. P. Dansette.

Membres : MM. Astère Vercruysse, Adolphe Nyssens, M. Mourlon, E. Bemelmans.

Commissaires : MM. A. Beernaert, A. Mesdach de Ter Kiele.

Sous-Directeur : M. E. Van de Vin.

Secrétaire général : M. G. Systermans. 488

CAISSE DE L'HOTEL DE VILLE

FAFOURNOUX & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 19, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs. Versements appelés : 375.000 fr. — *Les titres* nominatifs ne sont pas cotés, émis à 100 fr. — *Dividendes distribués* en 1895 : 3 0/0; en 1896 : 6 0/0. — *Durée de la Société :* 15 ans. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une maison de banque et change. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Savart, à Fontenay-sous-Bois (Seine). — *Assemblée générale* dans les six mois qui suivent l'exercice. — *Paiement* des coupons à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 et le reste partagé entre les actions et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Turquet.

Commissaires de surveillance : MM. Rainery et Noël.

Gérant : M. Fafournoux. 489

CAISSE INDUSTRIELLE DU NORD

L. DUPONT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Valenciennes, avec Maison à Douai Et Bureaux à Saint-Amand-les-Eaux

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 10.000 actions de 1.000 fr., libérées de 400 fr. par action.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Cours des actions : De 700 à 900 fr. pour les 400 fr. versés.

Intérêts et *dividendes* distribués : En 1889, 40 fr.; en 1890, 38 fr.; en 1891, 38 fr.; en 1892, 40 fr.; en 1893, 40 fr.; en 1894, 36 fr.; en 1895, 40 fr.; en 1896, 40 fr.; en 1897, 40 fr.

Durée de la Société : 75 ans, du 1er décembre 1846 au 1er décembre 1921.

Objet de la Société : Opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dubois, à Valenciennes. — *Assemblée générale* en mars, composée des 100 plus forts actionnaires. — *Paiement* des coupons au siège social. Intérêts 4 0/0, 5 septembre et 5 mars. Dividendes 1er avril.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 au capital versé; 10 0/0 à la réserve; 5 0/0 aux fondés de pouvoir et commis intéressés; le surplus, 50 0/0, aux actions et 50 0/0 à la gérance.

Gérants : Six gérants de la famille Dupont, ayant séparément la signature. 490

CAISSE MUTUELLE DE CRÉDIT POPULAIRE & AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Duphot, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Parts de fondateurs : 2.000 fr. ayant droit à 15 0/0 des bénéfices.

L'objet de la Société est de procurer aux petits industriels et commerçants, et aux agriculteurs le crédit dont ils peuvent avoir besoin, et en général toutes opérations de banque.

L'acte constitutif a été reçu par Me Maxime Aubron, notaire à Paris, le 9 décembre 1897. L'extrait a été publié par la *Gazette du Palais* du 26 janvier 1898. M. Auby, fondateur et apporteur.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve; 15 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 au directeur; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Kératry; Jacques Masson; comte Albert Ferdinand Perre, de Chazelle; Paul Boyer; Louis Jean Auby.

Commissaire : M. Louis Adalbert Ismard de Sainte-Lorrette. O.

Directeur : M. Auby. 491

CAISSE DE RECOUVREMENTS

SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RICHARD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 92, rue de Richelieu Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent vingt mille francs, divisés en

22 actions de 10.000 fr. dont 7 doivent être possédées par le gérant.

Versements appelés : Sur les actions du gérant, la totalité et la moitié sur celles des actionnaires.

Les titres sont nominatifs jusqu'à leur entière libération et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 10 ans, à partir du 20 juillet 1896.

Objet de la Société : Acquisition d'une maison d'encaissement, la présentation, l'encaissement et le recouvrement de toutes traites, effets, billets, mandats, factures et quittances.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Manuel, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Muller, de Baecque, H. Cahn, J.-B. Carpentier.

Fondateur et Gérant : M. Auguste Richard, 31, rue d'Enghien, à Paris. 492

SOCIÉTÉ
COLLET ESCOULA, CABAUD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 28, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de un million divisé en 200 actions de 5.000 fr., a été porté à deux millions par la création de 200 actions nouvelles de 5.000 fr. ; ces actions ont été émises avec une prime de 500 fr. par action qui a été versée à la réserve (Décision de l'assemblée générale du 17 novembre 1898). *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs : 1.200. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société* : Toutes les opérations d'une maison de banque, soit en France, soit à l'étranger, mais sans pouvoir toutefois se livrer à des spéculations de bourse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au quart du capital social ; 5 0/0 du capital versé ; une somme pour fonds d'amortissement ou réserve facultative ; l'excédent : 20 0/0 à la gérance ; 10 0/0 au Conseil de surveillance ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. A. Blanc, banquier, à Saint-Bonnet-le-Château (Loire).

Vice-président : M. A. Mons, chevalier de la Légion d'honneur, négociant, 249, rue de Vendôme, Lyon.

Secrétaire : A. Lignon, négociant, président du Tribunal de Commerce de Lyon, 146, Grande-Rue de la Guillotière.

Membres : MM. E. Giroud, négociant, 15, rue Dubois, à Lyon ; J. Delomier, 8, place de l'Hôtel-de-Vilie, Saint-Etienne ; E. Grammont, chevalier de la Légion d'honneur, 18, quai de Retz, Lyon.

Gérants : MM. Collet, Escoula, Cabaud,

493.

LE COMPTANT
F. LACHÈVRE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 2, rue des Colonnes Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., dont 800 entièrement libérées, et 800 libérées de 250 fr.

Les titres sont au porteur.

Dividendes distribués : En 1894, 5 0/0 ; en 1895, 6 0/0 ; en 1896, 7 0/0 ; en 1897, 8 0/0 ; en 1898, 8 0/0.

Au 31 décembre 1898, réserve légale : 44.519 fr. 17. — Réserve spéciale : 183.699 fr. 40.

Durée de la Société : 15 années, du 7 juin 1893 au 7 juin 1908.

Objet de la Société : Toutes opérations financières.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Constantin. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons, acompte en mai, solde en novembre, à Paris, 2, rue des Colonnes.

Répartition des bénéfices : 1° 10 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 aux actions ; et le solde 30 0/0 au gérant et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. Léon Filhos, Thaurin, A. Menard, Figuiera.

Gérant : M. Frédéric Lachèvre. 494

COMPTOIR DES ARDENNES
CLAUDE LAFONTAINE
MARTINET & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Siège social : à Charleville (Ardennes)

NOTICE

Le capital social est de vingt millions de francs, divisé en 40.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

L'objet de la Société est les opérations de banque et d'escompte.

Le bénéfice brut de l'exercice 1897 a été de 1.780.388 fr. et, déduction faite des frais généraux et de l'intérêt de 5 0/0 pour le capital versé, le bénéfice a été de 671.198 fr. qui a permis de distribuer un dividende de 7 fr. 65.

Le fonds de réserve est de 1.908.227 fr. 495

COMPTOIR CENTRAL DE CRÉDIT A PARIS

J. NAUD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 4, rue Mogador prolongée (place de la Trinité), Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions cent soixante mille francs, divisés en 51.600 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	113.71	6 25
1890.	123.11	6 50
1891.	134.31	6 50
1892.	131.07	6 50
1893.	136.50	6 50
1894.	134.98	6 »
1895.	123.44	6 25
1896.	116.76	6 »
1897.	125 »	6 50
1898.	138 »	»

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1910.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque, de commerce et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte, Me Dupont, à Paris. — *Assemblée générale* en janvier ou février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 au gérant ; 5 0/0 aux actions ; 10 0/0 à la réserve et le surplus, 75 0/0 aux actions ; 15 0/0 au gérant ; 5 0/0 aux œuvres de bienfaisance et 5 0/0 à la disposition du gérant pour rémunération au personnel.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. le comte Lemercier.

Membres : MM. Fouinat, Rambourg, Malpas Duché, Couvreur, de Sessevalle, S. Mayoussier, S. Dervillé, Le Tellier.

Directeur : M. Georges-Joseph-Léon Naud.

496

COMPTOIR COMMERCIAL

FEIS, TILLARD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : faubourg Poissonnière Paris

NOTICE

Objet de la Société : Opérations de banque.

Dernier dividende : 57.50.

Gérant : M. Tillard. 497

COMPTOIR COMMERCIAL VARANGÉVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Varangéville (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 5 ans, à partir du 19 décembre 1895.

498

COMPTOIR ELBEUVIEN

BÉRANGER, PELLETIER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Elbeuf

Succursale, à Pont-Audemer, au Neubourg

Bureau ouvert le samedi à Evreux.

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 125 actions de 20.000 fr., libérées de 6.000 fr.

Les titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 10 ans, du 1er avril 1897 au 31 mars 1907.

Objet de la Société : Banque, escompte et recouvrements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Belzeaux, à Elbeuf.

Gérants : MM. Béranger et Pelletier. 499

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE BOUIRA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Bouïra (Algérie)

500

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, 57, rue du Marais

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr. Titres créés, 15.000 ; en circulation, 15.000.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée le 22 mai 1888, devant expirer le 22 mai 1918.

Objet : Opérations de banque et de change, opérations en fonds publics.

Assemblée générale ordinaire le dernier lundi du mois de septembre. — *Année sociale :* 1er juillet au 30 juin. — *Paiement* des coupons fin septembre, siège social.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 5 0/0 pour la création d'un fonds de réserve ; 5 0/0 aux propriétaires d'actions libérées ; 4 0/0 à chacun des administrateurs ; 1 0/0 à chacun des commissaires ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. de Caters, H. d'Andrimon, L. Jacobs, F. Gérard.

Commissaires : MM. de Liedekerke de Pailhe, G. Vanroye, A. Verbaere.

Directeurs : MM. Jules Bovy, Adolphe Swisser. 501

COMPTOIR D'ESCOMPTE ET DE DÉPOTS DE DOLE (JURA)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Dôle

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. par les actionnaires et de 50 fr. pris sur les bénéfices, soit en tout de 300 fr.

Les titres sont nominatifs.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	450 »	27 37
1890.	540 »	27 37
1891.	530 »	27 37
1892.	555 »	27 37
1893.	570 »	27 37
1894.	590 »	27 37
1895.	580 »	27 37
1896.	650 »	27 37
1897.	650 »	»
1898.	680 »	»

Durée de la Société : Constituée le 22 avril 1848, sous le titre : Comptoir National d'escompte, transformée le 30 août 1873, pour expirer en 1938.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Malenfer, à Dôle. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er janvier et 1er juillet ; le dividende après l'assemblée.

La Société est administrée par un seul mandataire choisi parmi les associés, pour six années, il doit être propriétaire de cent actions inaliénables.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé et le surplus, la réserve étant complète, 25 0/0 à l'administrateur-directeur ; 6,25 0/0 aux employés ; 68,75 0/0 aux actionnaires.

Directeur-administrateur : M. P. Pidoux. 502

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE GENÈVE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Diday, Genève

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée le 29 mars, modifiée les 4 juillet 1874 et 5 mars 1884. — *Durée* indéterminée.

Objet : Escomptes, réescomptes, recouvrements, ouvertures de crédits et comptes courants, vente et achat de fonds publics, etc.

Assemblée générale dans les 4 premiers mois de l'année. — *Paiement* des dividendes au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. Bordier, Auguste Cramer, Alex. Decrue, Constant Kunkler, H. Maquemer, Alphonse Patru, Alexandre Ramu, Arthur Sordet, Louis Weber, Emile Wolff. 503

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LYON

BERJON, BARRET & Cie

ANCIEN COMPTOIR NATIONAL FONDÉ EN 1848

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 6, place St-Dizier, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 400 fr., entièrement libérées et nominatives.

Durée de la Société : Jusqu'en 1905.

Objet de la Société : La banque, l'escompte et le recouvrement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* après la clôture de l'inventaire du 31 décembre.

Répartition des bénéfices . 5 0/0 d'intérêts aux actions ; 20 0/0 pour fonds de réserve ; 20 0/0 aux gérants ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alfred Challiol, L. Vachon, A. Chatanay, L. Delaroche, Chatelus, L. Cumin, J. Mathieu, A. Legrand, J.-J.-A. Mille, M. Cholat.

Gérants : MM. Berjon et Barret 504

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE NANCY

LÉVY MEES & Cie

(ANCIENNEMENT A. WEILLE, LÉVY ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 44, rue des Dominicains Nancy

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 4.000 actions de 1.000 fr., libérées de 500 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 11 ans 9 mois, du 1er juillet 1888 au 31 mars 1900.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaires qui ont reçu l'acte : MM. Vergne et Marc, à Nancy. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Thouvenin, Sterne, Abraham Diogène, Spire, A. Bentz.

Gérants : MM. Lévy et Mees. 505

COMPTOIR D'ESCOMPTE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue Saint-Georges, à Roubaix

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent cinquante francs, divisés en 5.715 actions de 350 fr. Le capital primitif de 1.000.000 a été porté à 2 puis à 3.000.000. Par décision de l'assemblée du 18 mars 1895, il a été réduit à 2.500.000 fr., puis à 1.750.000 fr. le 30 mars 1896. Par l'émission de 715 actions, le 15 avril 1896, le capital actuel est de 2.000.250 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en Bourse de Lille, cote officielle.

Dividendes distribués : En 1889, 5 0/0 ; en 1890. 4 0/0 ; en 1895, 4 0/0 ; en 1896, 4 0/0 ; en 1897, 4 1/2 0/0 ; en 1898, 4 0/0.

Durée de la Société : Constituée pour 12 années le 5 mai 1879, prorogée pour la même période le 24 avril 1890.

Objet de la Société : Opérations de banque, escompte, recouvrement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duthoit. — *Modifications* : Me Duchange. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons : Roubaix, en juin.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 fonds de réserve ; 4 0/0 au capital versé ; l'excédent 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Allard, Léon Deprès, E. Dechenaux, Joseph Cau, Paul Diliès, Edmond Dujardin.

Commissaire des comptes : M. Félix Chatteleyn.

Directeur : M. Arthur Marquis. 506

COMPTOIR D'ESCOMPTE D'ORLÉANS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ROGIER-RICHAULT, MEUNIER & Cie

Siège social à Orléans

L'objet de la Société est les opérations de bourse, de banque et d'escompte. 507

COMPTOIR D'ESCOMPTE E ROUEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, place de la Pucelle à Rouen

NOTICE

Le capital social est de six millions de francs, divisé en 6.000 actions de 1.000 fr. libérées de 333 fr. 33.

L'objet de la Société est de faire toutes opérations de banque.

Dividende : Exercice 1897 : 41 fr. net d'intérêt.

Cours des actions : 1.030 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Manchon.

Administrateurs délégués : MM. de Rothiacob, Le Picard.

Commissaires : MM. Boulet, Boniface, Gouellain. 508

COMPTOIR D'ESCOMPTE DU SAHEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cheragas (Alger)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 8.000 actions de 500 fr., libérées.

L'objet de la Société est l'escompte et les opérations de banque.

L'acte constitutif a été reçu par Me Brice, notaire à Alger, le 6 août 1887. La Société a été prorogée pour 10 ans, à compter du 12 novembre 1897, selon délibération et acte du 7 novembre 1887 chez Me Matyeux, notaire à Alger.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Firmin Vidal, Charles Bezard, Achille Beraud, Barthélemy Vidal, Chevalley, Barge, et Pierre Rougié.

Commissaires : MM. Laroque et Napoleoni.

509

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LA SARTHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Saint-Dominique Le Mans

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués, net d'impôts, en 1886 : 30 fr.; en 1887 : 30 fr.; en 1888 : 25 fr.; en 1894 : 15 fr.; en 1895 : 15 fr.; en 1896 : 20 fr. en 1897, 25 fr. — *Réserves* : 135 fr.

Durée de la Société : Du 5 novembre 1873 au 31 décembre 1909.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ropiquet, au Mans.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actions, et le surplus, 20 0/0, au directeur, et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Thorin.

Membres : MM. Gandoin, Gouby, Legon, Maslin, Morancé, Pinguet.

Commissaires des comptes : MM. Courdoux et Gentil.

Directeur : M. Gandoin.

510

COMPTOIR DE LORRAINE
MASSIN, WEILLE & Cie

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
ET EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 23, boulevard Poissonnière, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions deux cent mille francs.

511

COMPTOIR LYON-ALEMAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue de Montmorency et rue Saint-Martin, 221, Paris

NOTICE

Cette Société a pour objet les opérations de banque. Achat et vente des matières d'or et d'argent, et le commerce des métaux précieux.

Mise en liquidation judiciaire, elle a obtenu son concordat, qui l'oblige à conserver intact un capital de sept millions, et à diminuer le chiffre des créanciers concordataires qui se sont réunis en syndicat.

Il n'a pas été distribué de dividende pour l'exercice 1895-1896, les bénéfices ont été reportés à un compte spécial : Réserve des bénéfices antérieurs.

Bénéfices : en 1897, 314.653 fr. 59.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marteau, Flocon, Mothier.

Commissaires des comptes : MM. Arthur Delpy et Etienne Farne.

512

COMPTOIR MACONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mâcon

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr.

Il a été distribué un dividende en 1898.

513

COMPTOIR NATIONAL DES RENTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 65, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	500	»
1893.	500	»
1894.	500	»
1895.	550	40
1896.	600	60
1897.	600	»
1898.	600	»

Durée de la Société : 30 ans, à courir du 28 juillet 1892.

Objet de la Société : Toutes opérations financières,

industrielles et commerciales ; toutes affaires de bourse, de banque ou de crédit.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris. — *Assemblée générale* dans les trois mois qui suivent le bilan arrêté au 30 juin. — *Paiement* des coupons trimestriellement à Paris et à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration ; 2 0/0 au commissaire vérificateur ; 3 0/0 aux employés, et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gustave Bachellez.
Membres : MM. Chatard, Dubourg.
Commissaire des comptes : M. Caumont, expert-comptable au Tribunal de la Seine. 514

CRÉDIT ANVERSOIS

Siège social : Anvers

Le capital social est de douze millions de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vercruysse-Bracq, sénateur. 515

CRÉDIT FRANCO-PORTUGAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue de Grammont Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Durée de la Société : 25 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris.

Fondateur : M. Jean-Baptiste-Julien Tupin, employé de banque, 27, faubourg Poissonnière, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard Kleinmann, administrateur du Crédit Lyonnais, 12, rue Magellan, Paris ; Auguste Cellerier, banquier, 20, rue de Prony, Paris.

Commissaire des comptes : M. Edouard-Albert de Bondely, banquier, 67, avenue des Champs-Élysées. 516

CRÉDIT DE L'INDRE

U. FRANÇOIS, JOHANNET FILS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Châteauroux

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués, en 1891 : 29 fr. ; en 1892 : 34 fr. ; en 1893 : 32 fr. ; en 1894 : 32 fr. ; en 1895 : 33 fr. ; en 1896 : 33 fr. ; en 1897 : 33 fr. ; en 1898 : 34 fr.

Durée de la Société : 10 ans, de mai 1891 à fin décembre 1900, pouvant être prorogée de 10 ans.

Objet de la Société : Banque, escompte, recouvrements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Etave, à Châteauroux. — *Assemblée générale* le deuxième dimanche de février. — *Paiement* des coupons à Châteauroux, en janvier, avril, juillet et octobre.

Répartition des bénéfices : 25 0/0 à la réserve légale ; 60 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 aux gérants.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Cinq membres rééligibles.
Gérants : MM. U. François et Th. Johannet. 517

CRÉDIT NATIONAL BELGE

(CRÉDIT NATIONAL INDUSTRIEL ANVERSOIS)

Siège social : Anvers
Succursale à Paris, 28, rue Châteaudun 518

CRÉDIT DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lille
Succursales à Paris, 45, rue Étienne-Marcel ; à Amiens, Armentières, Arras, Béthune, Cambrai, Roubaix et Tourcoing

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr., nominatives et cotées en bourse, à Lille.

Cours des actions : 535 fr.

Dividendes distribués : en 1894 : 4 fr. ; en 1895 : 6,25 ; en 1896 : 6,25 ; en 1897 : 6,25.

Durée de la Société : Du 5 mai 1866 au 5 mai 1896, prorogée jusqu'au 5 mai 1926.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et d'escompte.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Deledecque, à Lille. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social et dans les succursales, les 1er mai et 1er novembre.

Observations : La Société a été fondée en 1866 sous le nom de Société de Crédit Industriel et de Dépôts du Nord, reprenant la suite des opérations du Comptoir d'Escompte de l'arrondissement de Lille, fondé en 1848.

Répartition des bénéfices : Lorsque les bénéfices semestriels nets de toutes charges sont supérieurs à 2 0/0 du capital versé, il est retenu 1/4 pour la réserve. Quand ils sont supérieurs à 4 0/0, la retenue est du tiers. En aucun cas la retenue ne peut être inférieure à 5 0/0 des bénéfices nets.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dubar.
Vice-président : M. A. Thiriez.
Membres : MM. G. Catel-Beghin, Desurmont, P. Le Blan, A. Lemay, Miellez, A. Crespel, Gilorieux-Fauchille, E. Motte, F. Roussel.
Commissaires des comptes: MM. P. Scheibi, C. Bernhard.
Directeur : M. Genoux-Roux. 519

CRÉDIT STÉPHANOIS

F. BAYETTE ET COMPAGNIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 3, rue de la Loire Saint-Étienne

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués, en 1889 : 25 fr.; en 1890 : 25 fr.; en 1891 : 25 fr.; en 1892 : 25 fr.; en 1893 : 25 fr.; en 1894 : 25 fr.; en 1895 : 25 fr.; en 1896 : 25 fr.

Durée de la Société : 20 ans, du 25 juillet 1883 au 25 juillet 1903.

Objet de la Société : Opérations de banque, escompte.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Moyse, à Saint-Étienne. — *Assemblée générale* en février ou mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 20 0/0, au gérant; 10 0/0 pour réserve, 10 0/0 aux employés, 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Méhier-Cedré, Rolland aîné, F. Bonfils.
Gérant : M. F. Bayette. 520

L'ÉCONOMISTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue St-Christophe, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque et de bourse, émissions. La Société publie un journal quotidien, *l'Economiste belge*.

Directeur : M. Liévin Coppin. 521

LE GRAND CRÉDIT PARISIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, boulev. Poissonnière Paris

Le capital social est de six cent mille francs. 522

L'INTERMÉDIAIRE-OFFICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir de 1897. — *Objet de la Société* : De servir d'intermédiaire, conformément à son titre, dans toutes les affaires et d'en faciliter la réussite par des capitaux; de contentieux financier et de constitutions légales de sociétés par actions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris. — *Assemblée générale* en janvier. — *Dividendes* : en 1897, 50 fr.; en 1898, 44 fr. 95 et en plus attribution à chaque action de 20 actions entièrement libérées de la *Société anonyme fermière des mines de diamants de Cannavieiras*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Périn-Grados, ancien industriel, propriétaire à Paris.
Commissaire des comptes : M. Guillerault, jurisconsulte.
Directeur : M. Charmolru, jurisconsulte.

523

LONDON ET RIVER

PLATE BANK (LIMITED)

Siège social : Londres
Succursales : 16, rue Halévy, Paris; Buenos-Ayres, Rosario, Mendoza, Montevideo, Rio-de-Janeiro, Pernambuco, Para.
Agences à Paysandu (Uruguay)
New-York

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille livres ster-

ping, divisé en actions de 25 £. Versements appelés, 900.000 £ ou 15 £ par action.

Fonds de réserve : 1.000.000 £.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en Bourse de Londres seulement.

Dividendes distribués, en 1889 : 15 0/0; en 1890 : 15 0/0; en 1891 : 10 0/0; en 1892 : 12 1/2 0/0; en 1893 : 12 1/2 0/0; en 1894 : 15 0/0; en 1895 : 16 0/0; en 1896 : 18 0/0.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque des pays Sud-Américains où sont établies ses succursales et celles auxquelles donnent lieu les relations de ces pays avec l'Europe et *vice versa*.

Assemblée générale en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. George-W. Drable.

Membres : MM. Charles Hemery, Ed. Herman, David Hodwen, Thomas-F. Knowles, Thomas-S. Richardson, E. Ross-Duffield, Ed. Zimmerman.

Administrateur-délégué : M. E. Ross-Duffield. 524

MANG FRÈRES ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
118, rue de Turenne, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, dont 625.000 fr. versés. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque. — *Durée de la Société* : Jusqu'au 5 octobre 1911. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Delafon, notaire à Paris. — *Assemblée générale* en septembre. — *Dividende* : 7 0/0. — *Le paiement des coupons* a lieu le 5 octobre au siège social.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. A. Declerck, H. Lothon, A. Choppart.

Gérants : MM. C. Mang et L. Mang. 525

MONESTÈS, DOMENGET & Cie

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
ET EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : place Octogne, Chambéry

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 800 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de banque, escompte et recouvrements; elle s'interdit les opérations à terme sur les fonds publics et autres valeurs quelconques. *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 31 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Grumel, notaire à Chambéry.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Philibert Thomas, A. Davat, J.-M. Grobert, H.-d'Alexandry.

Gérant : MM. G. Monestès, L. Domenget. 526

L'OFFICE DES RENTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 104, rue de Richelieu Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., dont 2.000 actions entièrement liberées et 1.000 actions libérées de 125 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires : 500 parts de fondateurs.

Dividendes distribués : en 1896 : 50 fr.; en 1897 : 37,50.

Durée de la Société : 50 ans.

Objet de la Société : Toutes opérations de bourse et de banque; exploitation du *Journal des Intérêts Financiers*, paraissant le samedi.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris. — *Assemblée générale* le 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé, le surplus, 10 0/0, aux administrateurs; 20 0/0 aux parts de fondateurs; 70 0/0 aux actions.

Observations : Cette Société a émis sur le marché de Paris un certain nombre de valeurs dont nous nous occupons dans notre chapitre spécial des émissions. 527

ROCHET & Cie

ANCIENNEMENT L. NÉAUBER ET COMPAGNIE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 27, rue Grémont, Elbeuf
Succursale : 11 bis, cité Trévise, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 5.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées.

Les titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 10 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société : Opérations de banque et de bourse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hurrier, à Elbeuf. — *Assemblée générale* en mars.

Gérant : M. A. Rochet. 528

SOCIÉTÉ ANONYME FINANCIÈRE

Siège social : 41, rue de Seine, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *Durée de la Société* : 90 ans, à partir de 1896. — *Objet de la Société* : Toutes opérations de bourse et de banque.

Fondateur : M. Feaucher (Eugène-François), rentier, 41, rue de Seine, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henry Iselin, banquier, 10, rue Auber, à Paris Cornélius Roosevelt, rentier, 51, avenue Bugeaud, Paris ; Marius Rosenbaum, rentier, 11, avenue Victor-Hugo, Paris. 529

SOCIÉTÉ BORDELAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ET DE DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42, cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. 530

SOCIÉTÉ E. BRÉMAND & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 52, rue Richer

NOTICE

Le capital est de un million, — *L'objet de la Société* est toutes opérations de banque et de bourse. — *La Société a été constituée* le 21 janvier 1898 pour une durée de 20 ans. — *L'extrait* a été publié dans la *Loi* du 29 janvier 1898.

Directeur-gérant : M. E. Brémand. 531

SOCIÉTÉ BRETONNE DE CRÉDIT ET DE DÉPOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Brest

Le capital social est de un million deux cent mille francs. 532

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT HYÉROIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, avenue Gambetta, Hyères (Var)

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en actions libérées de moitié. — *L'objet de la Société* est toutes opérations de banque et d'escompte. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. F. Ollivier. 533

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, réduit à cinq millions, divisé en 20.000 actions de 250 fr. par décision de l'assemblée générale du 27 avril 1898. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 12 février 1896. — *Objet de la Société* : Opérations financières. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président . M. P. Naville.

Membres : MM. Gaston Buron, Chevalier S. de Hahn, Hubert Henrotte, Georges Nagelmackers, Jacques Spitzer.

Commissaire des comptes : M. Georges Feray.

Secrétaire général : M. Maurice Auboyneau.

534

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANCO-SUISSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue de Hollande, Genève

NOTICE

Dividendes en 1897 : 150 fr.

Assemblée générale avant le 30 avril. — *Le paiement des coupons* a lieu à Genève à la caisse de la Société.

535

SOCIÉTÉ

FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ANCIENNEMENT MAISON LEGRU, A PARIS

Siège social : Bruxelles

Agences à Paris

NOTICE

Le capital social **est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. —** ***L'objet de la Société*** **est la continuation des affaires financières de la maison Legru.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : H.-L. Legru.
Membres : MM. E. Maillard, E. Poizat.

536

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE RUSSE

VALEURS DE CRÉDIT COMMUNAL ET INDUSTRIEL

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social **est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. —** ***Parts de fondateurs*** **: 5.000.** 537

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, place Vendôme, Paris

NOTICE

Capital social **: Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. —** ***Durée de la Société*** **: 50 années à partir de 1895. —** ***Objet de la Société*** **: Toutes opérations de banque, de finance et de publicité. —** ***Dividendes*** **en 1895, 10 fr. ; en 1896, 15 fr. —** ***Notaire*** **qui a reçu l'acte : Me Cotelle, à Paris. —** ***Assemblée ordinaire*** **en mai.**

Observations **: Cette Société est chargée de la publicité financière et du bulletin financier de la plupart des journaux conservateurs de province.**

Fondateur **: M. Louis Taveau de Lavigerie, banquier, 12, place Vendôme, Paris.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Albert Boniteau, M. Félix, **Brassens.**

Commissaire **: M. Paul Git.**
Directeur **: M.** 538

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BANQUE & DE DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, rue de Provence Paris

NOTICE

Le capital social **est de six millions,** divisé en **12.000 actions de 500 fr., libérées de 375 fr.,** et cotées **en bourse à la cote officielle au comptant.**

Cent parts de fondateur **ayant droit à 15 0/0 de bénéfices.**

L'objet de la Société **et les opérations de banque.**

La durée de la Société **est de 50 ans à partir du 5 mars 1898.**

L'acte constitutif **reçu par Me Portefin, notaire à Paris, extraits publiés par la** ***Loi*** **du 21 avril 1898.**

Les bénéfices **sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve; 4 0/0 à titre d'intérêt aux actions; sur le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 aux parts de fondateurs attribuées à la Société générale, fondatrice de la Société; le reste aux actions.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres pour six ans **: MM. Edward Blount, Lefèvre-Pontalis, Dejardin-Verkinder,** Peytel, Brodin, baron Hely d'Oissel. 539

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE REPORTS ET DÉPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social **: Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 500 fr., au porteuret entièrement libérées.**

Parts **de fondateurs : 2.500 fr.**

Les titres **sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.**

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. . . .	479 32	25
1890.	506 38	25
1891.	520 45	25
1892.	465 10	20
1893.	461 54	20
1894.	470 05	25
1895.	502 01	25
1896.	492 36	25
1897.	504 91	27
1898.	516 »	»

Durée de la Société **: 50 ans, du 11 juillet 1881 au 11 juillet 1931.**

Objet de la Société **: Toutes opérations, de reports en France et l'étranger, avances, etc.**

Notaire **qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris. —** *As-*

semblée générale en mai, au plus tard. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé et le surplus, 5 0/0, aux parts de fondateurs; 10 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Mirabaud.
Membres : MM. le baron de Bethmann, P. Dansette, M. Démarest, A. Denfert-Rochereau, P. Naville.
Censeurs : MM. le baron Guillaume Cerise, Raoul Sautter.
Directeur : M. Alf. Tallon.
Sous-directeur : M. Robert de Meuron. 540

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue du Dôme, Strasbourg

NOTICE

Capital social : Quinze millions, divisés en 30.000 actions de 400 marks ou 500 fr., libérées de 300 fr.

Les titres sont au porteur et sont cotées aux bourses de Paris et de Francfort-sur-Mein, à la cote officielle (2e partie), au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	504 07	14 »
1890.	578 85	16 25
1891.	560 25	14 »
1892.	552 50	15 »
1893.	570 »	15 »
1894.	580 »	15 »
1895.	610 »	15 »
1896.	616 »	»
1897.	620 »	»
1898.	620 »	»

Durée de la Société : Illimitée.

Objet de la Société : Toutes opérations de banque et de crédit.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lœw, à Strasbourg.

Assemblée générale en mars.

Paiement des coupons en Alsace, à tous les guichets de la Société générale Alsacienne ; à Paris, à la Société générale, au 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10e du capital social ; 4 0/0 au capital versé; le surplus, 15 0/0, aux membres de la Direction et du Conseil de surveillance ; 5 0/0 au fonds de prévoyance des employés ; 80 0/0 aux actions à la disposition des actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alf. Herrenschmidt.
Vice-président : E. de Bary.
Membres : MM. le baron de Türckheim, Aimé Gros-Schlumberger, Defontaine, Bruel, Rocherand, Scheidecker. Louis Dorizon.
Directeur : M. F. Herrenschmidt, à Strasbourg. 541

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Saint-Lazare

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., libérées de moitié.

L'objet de la Société est de faire pour elle-même ou pour le compte de tiers toutes opérations financières, industrielles ou mobilières.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; une somme déterminée tous les ans, pour amortir les frais d'établissement ; une part de bénéfices pour la réserve facultative ; le reste aux actionnaires en plus de 5 0/0, servi aux actions comme intérêt.

Administrateur unique : M. Ignacio Olarte, 30, rue des Mathurins.

Fondateur de la Société : Emile Arthur Albert, 14, rue Saint-Lazare. 542

SOCIÉTÉ HENRI DEVILDER & Cie

(EN COMMANDITE)

Siège social à Lille

Succursales à Roubaix, Tourcoing, Armentières, Comines, Calais, Béthune, Amiens

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 25.000 actions de 1.000 fr., libérées de 400 fr., nominatives et cotées en bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.	1.075 »	28 41
1894.	1.104 »	16 »
1895.	1.105 »	22 »
1896.	1.105 »	28 »
1897.	1.105 »	»
1898.	1.105 »	»

Durée de la Société : 25 années, à partir du 1er janvier 1893.

Objet de la Société : Opérations de banque, d'escompte et de finance.

Assemblée générale en février. — *Paiement* des coupons au siège social et aux succursales.

Répartition des bénéfices : Une somme nécessaire pour payer 4 0/0 aux actions; 10 0/0 à la réserve et le surplus, 60 0/0, aux actions et 40 0/0 à la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : Neuf membres devant être propriétaires de 50 actions ; MM. Alfred Thiriez, Albert Dujardin, Claude Eloy-Duvillier-Guillemand, Richard Desrousseaux, Fidèle Herbaux-Sion, Auguste Martel, Eugène Jourdain, Scalabre-Delcourt, Boutemy-Barrois.

Gérants : MM. Henri et Pierre Devilder, avec faculté d'adjoindre MM. André et Joseph Devilder. 543

SOCIÉTÉ HYÉROISE DE DÉPOTS ET COMPTES COURANTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, place des Palmiers à Hyères

544

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPOTS, DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

Siège social : Palais Saint-Pierre, 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

Bureaux de quartiers : 4, Place du Pont, 28, Cours La Fayette, 2, rue de la Pyramide

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. et nominatives.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	681	18 »
1890.	696	18 »
1891.	696	15 »
1892.	628	12 50
1893.	592	12 50
1894.	607	10 »
1895.	597	10 »
1896.	602	10 »
1897.	605	12 »
1898.	605	»

Durée de la Société : 30 ans à partir du 1er janvier 1879.

Objet de la Société : Recevoir des fonds, soit en dépôt ou en compte courant, escompter tous effets, warrants, bulletins de gage, chèques et généralement les opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, juin et décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 4 0/0 au capital versé; le reste est fixé par décision de l'assemblée générale.

Réserves de la Société : 3 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Riboud.

Membres : MM. Thomasset, L. Audibert, Ed. Aynard, J. Cambefort, F. Guérin, S. Lilienthal, F. Mangini, A. Meaudre, J. Gillet, U. Pila, J. Coignet.

Commissaires des comptes : MM. F. Aynard et G. Lyonnet.

Directeur. : M. J. Kimmerling. 545

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE CRÉDIT

FONDÉE LE 10 AVRIL 1865

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue de l'Arbre-Sec Lyon

NOTICE

Le capital social, de deux cent mille francs, porté à 325.000 fr., puis à 400.000 fr., est divisé en actions de 100 fr., entièrement libérées; il doit être élevé à 500.000 fr.

Dividendes distribués, nets d'impôt : en 1895, 1896, 1897, 1898; 5 fr. — *Cote des actions en Banque* : en 1895, 110 fr. ; en 1896, 115 fr.; en 1897, 115 fr.

Durée de la Société : Par délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 1893, la Société a été prorogée pour une durée de 30 ans, qui a pris cours le 30 avril 1895 pour finir le 30 avril 1925. — *Objet de la Société* : Escompte et recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres, en un mot toutes opérations de banque et de bourse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon, successeur de Mes Ferrouillat et Jullien. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. — *Le paiement* des coupons se fait au siège social, en mai.

Réserves de la Société : 50.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. Eugène Flotard, ancien député.

Président : M. Jules Rolland, docteur en droit.

Membres : MM. Rolandez, Pageant-Brunard, Chatain, Couturier, Dubuis, Krieg, Basset, Pichot, H. Thivollet, Ch. Vitton.

Commissaires : MM. S. Maynard, A. Bouvet, P. Guillot.

Directeur : M. L.-M. Dubuy. 546

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE CREDIT ET DE COMMISSION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Années	Dividendes distribués Actions de 500 fr.
1889.	52 16
1890.	104 84
1891.	258 66
1892.	272 08
1893.	500 »
1894.	17 »
1895.	10 »
	Actions de 100 fr.
1896.	»
1897.	5
1898.	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 13 janvier 1886.

Objet de la Société : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, sans aucune exception.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Paul Dupuy, à Paris. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Observations : Le capital initial était de 400.000 fr., divisé en 800 actions de 500 fr. Il a été porté à 1.200.000 fr., divisé en actions de 100 fr. le 19 avril 1894.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Guffroy.

Membres : MM. L. Durand, L. Girard, M. Guffroy.

Commissaires des comptes : MM. de la Nux, Bart. 547

SOCIÉTÉ OTTOMANE DE CHANGE ET DE VALEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Vairoda, Galata Constantinople
Agence à Paris, 23, rue Taitbout

NOTICE

Le capital social est de un million de livres sterling.

Observations : Cette Société a été victime de la part du caissier d'une de ses succursales de détournements s'élevant à 528.196 fr. ; ces détournements ont été commis du 15 janvier 1892 au commencement de 1897. 548

L'UNION FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations de participation et d'épargne. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 549

BANQUES ET CAISSES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

BANQUE D'AVANCES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 64, rue de la Chaussée-d'Antin, transférée boulevard Saint-Germain, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

L'objet social est l'achat et la vente de toute propriété, de la nue propriété ou de l'usufruit de tous fonds publics, valeurs, créances, droits indivis ou non, etc.

La durée de la Société est de 10 années, à partir de septembre 1897.

La Société est administrée par un administrateur nommé pour 2 ans, qui est M. Louis-Fernand Ventre, 131, boulevard Saint-Germain, à Paris.

L'acte constitutif a été reçu par Me Cocteau, notaire à Paris, le 21 septembre 1897. 550

BANQUE DE CRÉDIT & D'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Haxo, Marseille

NOTICE

Le capital de la Société est de trois cent mille francs,

divisé en 1.000 actions complètement libérées, au porteur, cotées en banque à la bourse de Marseille. Cours de janvier 1899 : 119 fr.

La Société a été constituée le 1er février 1898 pour une durée de 99 ans.

L'acte constitutif a été reçu par Me Maria, notaire à Marseille, et les extraits ont été publiés dans les *Petites Affiches Marseillaises* et dans le *Journal des annonces judiciaires et légales* de Marseille.

L'objet de la Société est les prêts hypothécaires, opérations immobilières, constitution de capitaux, avances sur marchandises et sur titres, vente à crédit de valeurs mobilières, escompte et recouvrement, dépôt de fonds à vue et avec préavis, ordres de bourse au comptant et à terme, banque et commission, etc.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à la direction, 70 0/0 aux actions.

Caution des administrateurs : Dix actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alphonse Moutteau Palais des Beaux-Arts ; Joseph Pelissier, rue Haxo, 9 ; D. Offand, boulevard de la Corderie ; Gaimar, rue Haxo, 11, tous élus pour six ans.

Commissaire : M. Henri Roques, négociant, 143, cours Lieutaud.

Directeur : M. Gaimar, banquier. 551

BANQUE GÉNÉRALE DE L'INDUSTRIE

Siège social : 6, *Vieux Marché aux grains* (*près de la Bourse*) *Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 6.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. Le Conseil d'administration est autorisé par l'Assemblée générale du 7 décembre 1898 à porter le capital à 10.000.000 de fr. — *Société anonyme constituée* le 25 juin 1898, modifiée le 7 décembre 1898. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Entreprises de toutes natures à favoriser et à étendre en Belgique et à l'étranger le commerce, l'industrie et l'agriculture belges. Elle est créée pour fonder ou patronner des sociétés ou associations nouvelles, particulièrement celles ayant pour objet les industries manufacturières, commerciales, minières ou agricoles dont le capital est inférieur à un million. — La Société n'a pas de parts de fondateurs ni de charges obligatoires. Elle possède 100 agences établies dans les principales villes de la Belgique, du Nord et de l'Est de la France, des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg et de la Prusse Rhénane. — *Conseil d'administration* composé de 6 membres ; caution : 25 actions. — *Comité de surveillance* composé de 4 commissaires ; caution : 10 actions. — *Assemblée générale :* 3e mardi d'avril. *Année sociale :* 1er janvier au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 1/2 0/0 à chaque commissaire ; le solde entièrement aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le chevalier Léon de Patoul, ancien fonctionnaire de la Banque nationale ; A. de Fiennes, ingénieur ; J. Toleman, ingénieur ; vicomte Coupy de Beauvolers, M. Rooman, propriétaire ; de Visscher, notaire.

Commissaires : MM. F. Heuvelmans, membre de la Chambre des représentants ; G. Kaiser, ingénieur, professeur à l'Université ; C. van Melle, capitaine commandant ; Dunn, banquier. 552

BANQUE IMMOBILIÈRE & INDUSTRIELLE

ANCIENNEMENT COMPAGNIE DES VILLAS ET CONSTRUCTIONS D'HABITATIONS DE COUZON-SUR-SAONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue Constantine*, *Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Obligations* : 179. — *Taux d'émission* : 465 fr. — *Revenu* : 20 fr. brut. — *Durée* de l'amortissement des obligations : jusqu'en 1949.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1890. . .	»	»
1891. . .	»	»
1892. . .	100	470
1893. . .	100	475
1894. . .	100	480
1895. . .	75	482
1896. . .	75	460
1897. . .	75	465
1898. . .	75	470

Dividendes distribués : En 1892, 1893, 5 fr. 55 nets ; en 1894, 10 fr. nets ; en 1895, 7 fr. nets ; remboursement de 25 fr. par actions. — *Durée de la Société* : 30 ans, du 19 mai 1892 à 1922. — *Objet de la Société* : Toutes affaires mobilières et immobilières, participations et opérations se rattachant directement et indirectement en bourse et en banque. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons, 22, rue Constantine, à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Thivel.

Membres : MM. Henry Thivel, Henry Foriel, Ferdinand Magnan.

Commissaire des comptes : M. Louis Demessieux.
Directeur : Henry Thivel. 553

BANQUE PETITJEAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Montmartre, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres ne sont pas cotés.

Objet de la Société : Vente de fonds de commerce, emprunts hypothécaires, associations, etc.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Gastaldi, notaire à Paris, le 26 janvier 1891.

Observations : A la suite d'un jugement rendu le 21 mars 1898, et d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 avril 1898, le titre de la Société a été modifié ainsi qu'il suit :

Banque, Société anonyme au capital de un million de francs, de la maison Petitjean, fondée en 1853, comptoir des ventes de fonds de commerce.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Moreau.
Membres : MM. Briand, Berthaud. 554

BANQUE DE L'ENTREPRISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 92, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 7.500 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Années	Dividendes distribués pour 125 fr. versés
1889.	10 50
1890.	10 50
1891.	10 50
1892.	10 50
1893.	10 50
1894.	10 50
1895.	10 50
1896.	10 50
1897.	10 5
1898.	10 50

Les titres sont nominatifs, non cotés.

Durée de la Société : Constituée le 18 février 1881, pour 25 ans.

Objet de la Société : Escompte du papier des entrepreneurs de bâtiments, ouverture de crédits pour construire, délégations sur travaux exécutés, avances sur titres, dépôts ou comptes courants.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons en avril, au siège social.

Réserves au 31 décembre 1898, 329.985 fr. 41.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° 6 0/0 aux actions sur le capital versé, et le surplus, 30 0/0 aux administrateurs et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Grosclaude, Victor Letellier, Poirier, Baptiste Préaut, Eugène Préaut, Ad. Vienot, Barbot.

Commissaire des comptes : M. le commandant Hennequin.

Directeur : M. Léon Bruneau. 555

CAISSE DES MINES

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CRÉDIT HOUILLER ET MÉTALLURGIQUE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 146, rue Taitbout Paris

NOTICE

Capital social primitif : Vingt millions.

Capital actuel : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 100 fr.

Cette Société a été fondée en 1852, au capital de vingt millions qui a été réduit à deux millions cinq cent mille francs par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaire du 3 novembre 1894. Cette réduction a eu lieu au moyen de l'échange de 8 actions anciennes contre une action nouvelle du capital réduit. L'échange devait avoir lieu dans un délai de deux mois sous peine de vente des nouveaux titres non échangés au profit de la Société.

Par délibération du 10 mai 1898, l'assemblée générale accepte la démission de M. Baudet, gérant, et malgré la perte de plus des trois quarts du capital social, décide la continuation des opérations sociales. M. Marie-Alexandre Boulaine a été nommé gérant avec un nouveau Conseil de surveillance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. de Maussion de Candé, de Rivière-Maupas comte de Montmort, A. Savaete, A. Gacon. 556

CAISSE DE TRAVAUX

SOCIÉTÉ ANONYME
ANCIENNE MAISON LESCANNE-PERDOUX

Siège social : 7, rue d'Isly, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., dont 5.800 libérées de 125 fr. ont été remises

en représentation d'apports à la Société Lescanne, Perdoux et fils et Cie.

Les titres ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de 1892.

Objet de la Société : Exploitation des usines de fabrication de chaux hydrauliques à Beffes, participation dans les travaux de dragage dans la Garonne, à l'île Cazeau, participation dans la propriété de la mine de soufre de Khiont (Caucase), participation à toutes entreprises de travaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bourin, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, une somme pour servir, 5 0/0 d'intérêt au capital versé, il peut être créé un fonds de prévoyance, le surplus est ensuite partagé; 80 0/0 aux actionnaires et 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lescanne Perdoux, père et fils, Marie-Eugène Dubourg de Beury. 557

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue des Capucines Paris

NOTICE

Capital social : Quinze millions, divisés en 30.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	394 35	27 50
1890.	439 75	27 50
1891.	468 94	27 50
1892.	488 35	27 50
1893.	482 02	27 50
1894.	482 37	30 »
1895.	557 96	31 »
1896.	626 32	32 »
1897.	684 39	33 »
1898.	777 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 27 décembre 1877.

Objet de la Société : Toutes opérations ayant pour but le développement de la colonisation en Algérie et principalement toutes opérations de banque.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale fin mars.

Paiement des coupons, 1er janvier et 1er juin à Paris et dans les succursales, comptoirs et agences.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve ; la somme nécessaire pour fournir aux actionnaires 5 0/0 du capital versé. Le solde est réparti comme suit : 10 0/0 à la Caisse de prévoyance ou de retraite du personnel ; 10 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

Observations : Un acompte de 12 fr. 50 sur les bénéfices de l'exercice 1898 a été mis en paiement le 2 janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lucien Boidet, Fr. Barrot, Ch. Dollhus-Galline, Pol Fabry, G. Lesueur, Alb. Mirabaud, Th. Morin, Ch. Rœderer, J. Siegfried, Weyer.

Commissaires des comptes : MM. Eug. Bloch et Maurice Démarest.

Directeur général : M. Stieldorff. 558

COMPTOIR FONCIER DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Mont-Thabor Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 100 fr.

Mille parts de fondateurs.

L'objet de la Société est de faire achat, vente, échange, location de tous immeubles, pour son compte ou à la commission et toutes opérations financières, industrielles, etc.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 5 fr. à chacune des parts de fondateurs. Pour le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 50 0/0 du complément aux actions et 50 0/0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Georges Dubois, 30, rue Marbeuf, et Demoy, 6, rue Ganneron. 559

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard de la République Alger

Succursales : 4, rue Mogador, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées de 250 francs.

Les titres sont nominatifs, même après libération, et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Dividendes distribués : En 1889, 10 fr. 309 ; en 1890, 11 fr. 25 ; en 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 12 fr. 50.

Durée de la Société : Du 9 décembre 1880 au 30 juillet 1951.

Objet de la Société : Prêts hypothécaires en Algérie, prêts aux départements, communes, douars et établissements publics d'Algérie, prêts sur fonds publics français garantis par l'État, prêts sur warrants et récoltes.

Notaire qui a recu l'acte : Me d'Hardivillier, à Paris.

Paiement des coupons à Alger, au siège social et à Paris, au Crédit foncier de France.

Assemblée générale en mai.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 aux actions sur le capital versé et le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au directeur général et 85 0/0 aux actions.

Observations : Un acompte de 5 fr. sur le dividende de 1898 a été mis en paiement le 2 janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président à Paris : M. H. Suquet.

Membres : MM. S. de Neufville, baron de La Perrière, E. Suquet, G. Ramet. *A Alger* : M. Prénat, Gastu, Olivier, Henri, Barthe-Dejean.

Censeurs : MM. Mahodon, Warot, Tachet.

Directeurs : MM. Doucet, à Alger ; Gueudin, à Bône ; Rault, à Constantine ; Leruste, à Oran ; Chandora, à Paris ; Martin, à Philippeville ; Huon, à Tunis. 560

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

SOCIÉTÉ ANONYME CANADIENNE

Siège social : Montréal
Comité d'Administration à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 5, rue d'Antin, à Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisé en 50.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

Parts bénéficiaires, 2.000 parts de fondateurs.

Obligations : 30.000 obligations 3 0/0 de 500 fr. Revenu, 15 fr. Durée de l'amortissement des obligations : 75 ans ou à toute époque, au gré de la Société.

Obligations : 60.000 obligations 3,40 0/0 de 500 fr. 486 fr. 25. Revenu, 17 fr. Durée de l'amortissement des obligations, 70 ans ou à dater de 1901 à toute époque, au gré de la Société.

Les titres sont nominatifs et sont cotés en bourse de Paris et de Genève à la cote officielle, au comptant et à terme pour les actions et au comptant pour les obligations.

Années	Cours des oblig. de 500 fr. 3 0/0	Dividendes distribués aux actions	Dividendes distribués aux parts de fondateurs
1889. .	»	7 »	»
1890. .	372 02	7 50	»
1891. .	368 75	8 »	»
1892. .	362 56	8 »	»
1893. .	381 01	8 »	»
1894. .	389 53	8 »	»
1895. .	417 27	8 »	»
1896. .	425 31	8 »	2 98
1897. .	410 »	8 »	2 98
1898. .	410 »	»	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 24 juillet 1880. Fondée par acte d'incorporation voté par la législature de Québec.

Objet de la Société : Prêts hypothécaires.

Paiement des coupons : Paris, Genève, Montréal. Actions : 1er juin. Obligations : 3 0/0 1er juin, 1er décembre, 3.40 0/0 1er avril, 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° 5 0/0 au capital versé et le surplus 6 0/0 aux administrateurs ; 6 0/0 aux parts de fondateurs ; 88 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Georges Broleman, 52, boulevard Malesherbes.

Membres : MM. J.-A. Chapleau, au Canada, E.-J. Barbeau, à Montréal ; René Brice, quai Malaquais, 9 ; comte J. de Camondo, rue Glück, 4 ; A. Denfert-Rochereau, avenue Friedland, 22 ; G. de Molinari, rue Cortambert, 13 ; J.-H. Thors, rue Montchanin, 5 ; J.-S.-C. Wurtelle, à Montréal.

Commissaires-Censeurs : MM. Brisset, à Montréal ; Desjardins, à Montréal ; J.-E. Moret, 49, rue Laffitte.

Directeur : M. Martial Chevalier, à Montréal.

Secrétaire du comité de Paris : M. Paul Morel, 3, rue d'Antin. 561

CRÉDIT FONCIER MUTUEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, avenue des-Champs-Elysées, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500, 600 et 700 fr. chacune, entièrement libérées.

Les titres sont : quelques-uns au porteur et presque tous nominatifs et ne sont pas cotés.

Cours des actions : 500, 600 et 700 fr. pendant les 10 dernières années.

Dividendes distribués : 25 fr. par an, pendant les 10 dernières années.

Durée de la Société : 99 ans, à partir de la fusion 1886, jusqu'en 1985. Fondée en 1879.

Objet de la Société : Prêts hypothécaires à longue échéance, avec obligation, pour les emprunteurs, d'être actionnaires d'un vingtième.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gamard, à Paris.

Assemblée générale fin juin.

Paiement des coupons, janvier et juillet, 16, place Vendôme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. Lemaire, directeur et administrateur.

Commissaire des comptes : M. July. 562

SÉCURITÉ LYONNAISE

SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENTS DE FONDS

Siège social :
13, rue de la République, à Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq millions six cent quatre vingt-quinze mille neuf cent francs, divisé en 11.900 actions ou parts entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs.

Dividendes distribués : en 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 20 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à dater du 12 août 1844.

Objet de la Société : Placements de fonds, acquisition, vente, échange de maisons et terrains.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, 5 avril et 5 octobre.

Répartition des bénéfices : Une somme nécessaire pour un fonds de réserve, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gabriel Saint-Olive, Lalouette, Th. Godinot, Rabier, A. Puvis de Chavannes. G. Billioud, Edouard Blanc, Joseph Ducret. 563

SOCIÉTÉ ANONYME DE MUTUALITÉ FINANCIÈRE

Siège social : 7, rue Chauchat, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs.

Années	Dividendes
1893-1894.	25 » par action
1894-1895.	31 25 —
1895-1896.	36 45 —
1896-1897.	36 45 —
1897-1898.	496 » —

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société : Employer le capital en valeurs mobilières, effets de commerce, monnaies, métaux précieux, marchandises, titres ou immeubles et gérer le patrimoine au mieux des intérêts des actionnaires.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Georges Magne, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé et, le surplus, 15 0/0 aux administrateurs; 85 0/0 aux actionnaires.

Observations : Cette Société est une de celles qui gravitent autour de la Banque parisienne, laquelle est elle-même la correspondante de la Société générale de Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Fondateurs : MM. Baeyens, gouverneur de la *Société Générale de Bruxelles*, demeurant à Bruxelles, 139, avenue Louise, Léon-Orban, vice-gouverneur de la même Société, à Bruxelles, avenue Marnix, ayant agi au nom de la *Société Générale de Bruxelles* et M. Eugène Weyer, demeurant à Paris, 13, rue des Saussaies, ayant agi au nom de la *Banque Parisienne* à Paris.

Membres: MM. Baeyens, gouverneur de la Société générale de Bruxelles ; Orban, vice-gouverneur de la Société générale à Bruxelles ; Devolder, directeur de la Société générale de Bruxelles ; de Frondeville, administrateur de la Société des Tabacs de Portugal.

Commissaire des comptes : M. Emile Derrua. 564

SOCIÉTÉ COMMERCIALE FRANÇAISE DU CHILI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue d'Antin, Paris
Agence à Valparaiso

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1895-1896, 25 fr. ; en 1896-1897, 25 fr.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 19 avril 1893.

Objet de la Société : Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières et toutes entreprises de travaux publics en France et à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale 2e semestre.

Clôture de l'exercice le 30 juin.

Paiement des coupons, Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 aux actions pour premier dividende; 20 0/0 au Conseil d'administration et le surplus aux actions à titre de deuxième dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ed. Chevrant, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue de Sèze, 10.

Membres : MM. Hugo Finaly, 12, rue Pierre-Charron ; comte Georges de Germiny, 226, boulevard Saint-Germain ; E. Lhoste, administrateur-délégué, à Valparaiso ; E. Seligenstadt, administrateur-délégué, à Valparaiso.

Commissaire des comptes : M. Charles Dumaine, 3, rue d'Antin, à Paris. 565

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DES HABITATIONS A BON MARCHÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *15, rue de la Ville-l'Évêque Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est de consentir en France aux Sociétés de construction à bon marché constituées en conformité des lois des 30 novembre 1895 et 31 mars 1896, des prêts avec ou sans garantie hypothécaire, en représentation du montant desquels elle recevra des obligations négociables avec ou sans garantie hypothécaire.

De négocier sous sa garantie à la Caisse des Dépôts et Consignations les obligations des Sociétés de construction qu'elle aura reçues en conformité du paragraphe précédent.

Le montant réuni de ces prêts ne pourra pas excéder dix fois le montant nominal du capital social.

Toutes autres opérations sont interdites.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 25 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 3 0/0 au capital versé ; le surplus à un fonds de réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Siegfried, P. Naville, Al. Faure, Al. Engel, J. Bourdeux, J. Kastler, A. Dubois. 566

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT DE LA PLACE CLICHY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 104, rue d'Amsterdam Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir de mai 1898. — *L'objet* de la Société est la vente à crédit par abonnement pour le compte des magasins de la place Clichy. 567

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, rue des Capucines, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 50.000 actions de 100 fr., libérées et au porteur.

Les titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	228 32	14
1890.	242 60	14
1891.	253 85	14
1892.	209 95	14
1893.	155 57	»
1894.	152 38	»
1895.	113 »	»
1896.	139 40	»
1897.	187 65	8
1898.	221 »	7

Durée de la Société : Du 12 avril 1848 au 31 décembre 1912.

Objet de la Société : Toutes opérations financières relatives à l'industrie du bâtiment.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Esnée, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons, 1er janvier et 1er juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital et 20 0/0 à la réserve, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur-président : M. Sébastien de Neufville.

Membres : MM. Haret, Maret, Ouachée, Sauret, Marraud, Dunaud, Cugnière, Chalvon, Cuvillier-Fleury, Girandier, Pastourel, Dubrujeaud, Rivière, Simonet, Leroy. 568

CAUTIONNEMENTS

CAISSE FRANCO-NEERLANDAISE DE CAUTIONNEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

Siège social : 2, rue Blanche (place de la Trinité), Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 400 actions de 5.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société : Fournir les cautionnements aux fonctionnaires et employés de l'Etat, des départements, communes et administrations diverses.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Poletnich, à Paris.

Assemblée générale : En avril ou mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, 4 0/0 au capital versé, le surplus 40 0/0 au Conseil d'administration, 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué : J. J. Le Fèvre de Montigny.

Administrateur à Paris : M. J. H. Van Lier, C. ✻, consul général des Pays-Bas.

Directeurs : Baron Collot d'Escury, D. C. J. Van Stryen, docteur en droit. 569

SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET RECONSTITUTION DE CAPITAUX

BANQUE AUXILIAIRE DE L'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Rossini, Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.250 actions de 100 fr., libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Parts : 300 parts de fondateurs.

Durée de la Société : 35 années, à partir du 1er juin 1897.

Objet de la Société : Reconstitution des titres au porteur, détruits ou disparus. Escompte immédiate des droits dans ces titres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olagnier. — *Assemblée générale :* En juin. — *Paiement* des coupons : 5 novembre, 5 mai de chaque année.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au Conseil d'administration, 20 0/0 aux parts de fondateurs, 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Galand, Albert Conein.

Commissaire des comptes : M. Puybonnieux.

Directeur : M. Albert Conein, administrateur-délégué. 570

BANQUE COOPÉRATIVE DES FONCTIONNAIRES & EMPLOYÉS CIVILS DE L'ÉTAT DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE & DE LA VILLE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 7, rue Payenne, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 50 fr., libérées de 10 fr. — *La Société a pour objet* de procurer à ses membres toutes facilités pour la gestion de leurs intérêts financiers et de les guider dans la voie de l'épargne et de la mutualité. — *La durée de la Société* est fixée à 99 ans à partir du 18 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me H. Fay, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 20 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 aux administrateurs ; une part n'excédant pas 3 0/0 pour être attribuée aux agents et employés de l'association admis à bénéficier de la participation. Le surplus : 50 0/0 aux actionnaires et 50 0/0 aux adhérents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-H. Billotte, P.-J. Matrat, Ch. Valentinos. 571

CAISSE MUTUELLE DE FRANCE

SOCIÉTÉ DE CAPITALISATION

Siège social : 15, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Date de la constitution de la Société : 15 décembre 1896.

Objet de la Société : Emission de polices de capitalisation au prix de 5 fr., remboursables à 100 r. en 99 ans ou par tirages mensuels.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Amy, à Paris.

Assemblée générale : en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le commandant Chevillard, Rigault, Pousquet, Laschett, Godard, comte Frochoz.

Commissaire des comptes : M. A. Petit.

Directeur : M. le commandant Chevillard. 572

LA CAPITALISATION

SOCIÉTÉ ANONYME POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE ET L'ÉPARGNE PAR LA CONSTITUTION DES CAPITAUX

Siège social : 3, rue Louis-le-Grand Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. et nominatives.

Obligations : Bons d'épargne, bons de capitalisation, contrats de constitution de capitaux. — Emission continue, valeur nominale variable.

Les actions sont cotées en bourse, à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	500 »	6 25
1892.	—	6 25
1893.	—	6 25
1894.	435 »	6 25
1895.	—	2 »
1896.	435 »	2 75
1897.	435 »	3 25
1898.	453 »	4 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 21 juillet 1888.

Objet de la Société : Constitution ou reconstitution de capitaux, opérations de capitalisation, nues propriétés et usufruits, achats et ventes d'immeubles, prêts sur titres, toutes opérations à intérêts simples ou composés, à longue ou à brève échéance.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Lavoignat et Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* en mai. — Porteurs de 25 actions depuis trois mois. — *Paiement* des coupons d'actions au siège social, en juillet.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve légale ; sur le surplus des bénéfices nets, il est fait deux parts, l'une concernant les bénéfices provenant des titres de capitalisation, l'autre provenant de toutes les autres opérations sociales ; 75 0/0 des bénéfices provenant du compte des titres de capitalisation sont attribués aux porteurs des titres, bons, polices ou contrats de capitalisation. Tous les autres bénéfices, y compris les 25 0/0 restant sur ceux du compte des titres de capitalisation sont répartis : 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; pour le surplus, il est attribué 15 0/0 aux administrateurs, 3 0/0 au directeur, 2 0/0 au fonds de retraite et 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Méliodon.

Membres : MM. Clerc, Delamarre, Guilois, Londe, baron de La Perrière, Viard.

Censeurs : M. Miésel.

Commissaire des comptes : MM. Guillier, Maugras.

Directeur : M. Hébert. 573

LA COOPÉRATION FONCIÈRE

SOCIÉTÉ A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLE

Siège social : 10, rue Geoffroy-Marie Paris

NOTICE

Dividende : 5 0/0 aux parts libérées.

Observations : Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 1898, les parts de fondateurs ont été supprimées et il a été institué des polices foncières de prévoyance. 574

L'ÉPARGNE FONCIÈRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Constantine, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs devant être porté à un million.

L'objet de la Société est de favoriser l'économie et d'épargne par la constitution des capitaux.

L'assemblée générale a lieu en avril et se compose des actionnaires possédant cinq actions.

Au 25 mars 1898, la Société avait assuré un capital de 3.500.000 fr. 575

L'ÉPARGNE LYONNAISE

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ÉPARGNE ET DE CAPITALISATION

Siège social : 61, rue de la République, Lyon

Assemblée générale en avril ; elle est composée des porteurs d'au moins 15.000 fr. de police libérées. 576

L'ÉPARGNE DU VALOIS

SOCIÉTÉ ANONYME EN PARTICIPATION

Siège social : Saintines (Oise)

L'objet de la Société est l'épargne et la reconstitution des capitaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lefebvre-Lesueur.
Secrétaire : M. Mairesse. 577

LA FRANCE COLONIALE

SOCIÉTÉ CIVILE
ASSOCIATION MUTUELLE COOPÉRATIVE DE RETRAITES

Siège social : Bourse du Commerce, rue du Louvre, à Paris

NOTICE

L'objet de la Société est de collecter périodiquement des épargnes en France et à l'étranger.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 14 août 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; 80 0/0 entre toutes les parts ayant droit à la retraite ; 10 0/0 entre tous les collaborateurs et le personnel.

Observations. — L'administration de cette Société nous a prévenus que sa notice contenait des erreurs, mais comme elle n'a pas daigné les rectifier, nous laissons subsister cette notice telle quelle.

CONSEIL DE DIRECTION :

MM. Le Marquant, Artus, Laurent, Condis, Bourdillat.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. Libéra, Lhote, Bizet. 578

LA SÉQUANAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, square Saint-Amour-Besançon

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est la constitution, au moyen d'un ou plusieurs versements, et sous des conditions stipulées dans des contrats, de capitaux payables à échéances fixes ou à la suite de remboursements anticipés ; toutes formations de gestions et de mutualités à cet effet ; toutes opérations à intérêt simple et composé, à courte ou à longue échéance ; tous achats, reventes ou gestions d'immeubles en propriété, nue propriété ou usufruit, d'actions, émissions, prêts et avances sur titres, le tout de nature à favoriser ou faciliter directement ou indirectement l'épargne publique ou privée ; la création et la gestion, à forfait ou autrement, de sociétés d'assurances, anonymes ou mutuelles, l'acquisition par voie de traité ou sous une forme quelconque du portefeuille de toute société préexistante ; la reprise des opérations de toute société déjà en fonctionnement ; la prise en charge de son passif, moyennant l'abandon de son actif et l'exécution de tous engagements déjà souscrits par la société cédante.

L'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative, la Société aura le droit d'entreprendre toutes opérations financières ou autres que le Conseil jugera utiles.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 3 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ricklin, notaire à Besançon.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; l'excédent, 70 0/0 aux porteurs de bons de contrat ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 10/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 au directeur ; 2 0/0 au personnel ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fitsch, Periard, Galtier, Vurlecard, Gaulard.
Commissaire : M. Milanchey. 579

SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE DES RETRAITES

CAISSE PHILANTHROPIQUE DE PRÉVOYANCE
SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 16, place Vendôme, Paris

NOTICE

Parts : 1.200 de fondateurs rémunérées par un prélèvement d'un 1 0/0 sur le montant total des souscriptions, lequel s'élève actuellement à quatorze millions de francs.

Hautes récompenses (*Section d'économie sociale*) : Médaille d'or, à l'Exposition d'Anvers 1894, Médaille d'or, à l'Exposition de Bordeaux 1895, Médaille d'or à l'Exposition de Lyon 1896.

Objet de la Société : Encourager et faciliter à tous l'épargne, former un capital destiné : 1° à assurer une retraite aux employés de commerce et de l'industrie ; 2° à augmenter celle des membres du clergé, des fonctionnaires civils et militaires ; 3° à procurer aux pères de famille une dot pour leurs enfants ; 4° à garantir l'avenir aux travailleurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Kératry, ancien député, ancien diplomate.

Membres : MM. de Bray, capitaine en retraite ; Lesseline, commandant en retraite ; Bouet, ex-secrétaire du gouverneur du Crédit Foncier de France, administrateur délégué ; L. Auby, membre perpétuel de l'Alliance française.

Commission de contrôle : 30 membres nommés par voie de tirage au sort.

Conseil judiciaire : MM. Farine, avocat à la Cour d'appel ; Rabier, avocat à la Cour d'appel ; Réville, avocat à la Cour d'appel ; Paisant, avocat à la Cour d'appel ; Herbet, avoué de première instance ; Poupardin, avoué à la Cour d'appel.

Directeur général : M. de Bray, capitaine en retraite,

Directeur technique : M. L. Auby, membre perpétuel de l'Alliance française. 580

LA SOLIDARITÉ TOURANGELLE

SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 89, rue des Halles, Tours

NOTICE

Le capital social est formé de parts de membres adhérents en nombre illimité. Nombre actuel des parts : 100 ; valeur de la part : 25 fr.

L'objet de la Société est de propager et faciliter l'épargne à tous les âges et par n'importe quelle somme ; assurer à ses membres une pension de retraite ; créer des habitations salubres et à bon marché ; fonder une maison de santé ou de retraite pour les sociétaires ; fonder un orphelinat pour les enfants, de moins de 15 ans, de sociétaires.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 6 novembre 1897.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Chauvin, notaire à Paris.

Assemblée générale : Le deuxième dimanche de décembre ; elle se compose de tous les membres adhérents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lerebourh.

Membres : MM. Rossebœuf, Dufour, Duruisseau, Ecarie, Garnier, Lafont, Papineau, Poitiers, Roseau, Toussaint, Trouvé.

Commissaires : MM. Cherrioux, Favreau, Fougeron, Hubert, Paré, Pioger. 581

L'UNION NATIONALE D'ÉPARGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Audibert, Marseille

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, dont le quart versé. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est de servir d'intermédiaire et de faire bénéficier acheteurs et vendeurs des combinaisons de la Société. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lachamp, notaire à Marseille.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 40 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-F. Audibert.

Membres : MM. F. Froment, A. Girel.

Directeur : M. Audibert. 582

LE SOU DU SOLDAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 99 ans, à dater du 10 juin 1897. — *Objet de la Société* : Faciliter aux familles et aux individus la constitution d'un capital destiné à améliorer le sort des soldats, par l'allocation d'un prêt supplémentaire. Moyennant des versements modérés et espacés, assure aux enfants, lorsqu'ils sont sous les drapeaux, une solde supplémentaire de 5, 10, 15 centimes et plus par jour, au gré des souscripteurs. Rembourse les sommes reçues en cas de réforme ou de mort de l'enfant avant son service militaire. Fait participer ses souscripteurs au tirage des valeurs à lots achetées pour chaque série de mille livrets, et dont les numéros leur sont remis. S'occupe du placement de ses adhérents lorsqu'ils sont libérés du service. — *Mode de paiement*, en cinq années et par trimestre : De 1 an à 16 ans, la

prime varie de 1 fr. 80 à 2 fr. 80. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ravez.

Membres ; MM. Gaspard, Frederiksen, Deschange, administrateur-délégué, et de Cluveaux.

583

SOCIÉTÉ FRANCO-ALGÉRIENNE D'ÉPARGNE AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Ruhmkorff*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 25 janvier 1898.

584

ASSOCIATIONS FINANCIÈRES

BANQUE COOPÉRATIVE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE PRODUCTION DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, boulev. Saint-Michel Paris

NOTICE

Capital social : Variable, quarante mille francs actuellement.

Les titres sont toujours nominatifs (art. 50, loi sur les Sociétés).

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 27 juin 1893.

Objet de la Société : Prêts sur fournitures et sur travaux exécutés, escompte du papier de commerce, dépôts de cautionnements, ouvertures de crédit sur marchés, etc.

Assemblée générale : mars et septembre.

Versement sur les titres : 10 0/0 (art. 51, loi du 24 juillet 1867), et le complément à raison de 10 fr. par mois.

Partage des bénéfices : 5 0/0 au capital versé et ensuite sur le reste : 10 0/0 réserve ordinaire ; 50 0/0 fonds de réserve extraordinaire ; 10 0/0 formation d'un fonds de secours ; 10 0/0 au personnel, au prorata des appointements ; 20 0/0 aux actions.

Observations : Statuts modifiés par délibération du 16 mai 1898, extraits publiés au *Bulletin municipal* du 22 juin 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Sept membres.

585

BANQUES DE PRÊTS SUR MARCHANDISES-WARRANTS

BANQUE DE CONSIGNATIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions sept cent mille francs, divisés en 9.400 actions de 500 fr., libérées de moitié, au porteur et cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	468 66	10 »
1891.	340 »	10 »
1892.	400 »	—
1893.	355 59	—
1894.	388 62	—
1895.	388 62	—
1896.	388 65	—
1897.	388 65	7 50
1898.	390 83	7 50

Durée de la Société : 50 ans, du 20 août 1880 au 28 août 1930.

Objet de la Société : Consignation de marchandises, achat et vente à la commission, avances sur warrants et connaissements et toutes opérations commerciales.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pérard, à Paris. — *Assemblée générale :* Avant la fin décembre. — *Paiement* des coupons, en janvier, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 au président du Conseil et à l'administrateur délégué ou au directeur ; 10 0/0 aux autres administrateurs et 80 0/0 aux actions.

Observations : Par délibération du 8 juillet 1897, le capital a été réduit à quatre millions de francs, 1.400 actions rachetées pour le prix de 119.452 fr. 30 ayant été annulées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Micard.

Membres : MM. Ch, Kapferer, administrateur délégué ; Achille Gras, E. Humbert.

Commissaire : M. Mellier.

586

BANQUE D'ESCOMPTE DE WARRANTS & MAGASINS GÉNÉRAUX DE LA VILLE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, ruelle Saint-Michel Nice

Le capital social est de deux cent mille francs. 587

BANQUE MARSEILLAISE DE WARRANTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Cannebière, Marseille

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt mille francs, divisés en 3.200 actions de 100 fr. entièrement libérées. Le capital était primitivement de un million six cent mille francs dont un quart versé.

Dividende : Il est fixé annuellement à 5 0/0.

Les titres sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. Ces titres sont classés et il ne s'en traite que très rarement.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de juin 1881.

Objet de la Société : La négociation de tous warrants et récépissés délivrés par les Magasins généraux et aussi d'ouvrir des comptes courants.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil-Fortoul, à Marseille. — *Assemblée générale :* En octobre. — *Paiement* des coupons, au siège social, à Paris, en octobre, à la Société Marseillaise, 4, rue Auber.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme suffisante pour fournir 5 0/0 au capital et l'excédent, 20 0/0, au Conseil d'administration et 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gazagne.

Membres : MM. E. Oppermann, A. Bénigni, G. Usslaub, H. Grout.

Commissaires des comptes : M. Gaston Bacuet.

Administrateurs délégués : MM. A. Bénigni et G. Usslaub. 588

CAISSE DE LIQUIDATION DES AFFAIRES EN MARCHANDISES AU HAVRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue Fontenelle au Havre

Capital : Porté de quatre millions à six millions par délibération du 8 juillet 1896. 589

CAISSE DE LIQUIDATION & DE GARANTIE

DES OPÉRATIONS SUR MARCHANDISES DE ROUBAIX-TOURCOING
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, rue de la Fosse-aux-Chênes, Roubaix

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 1.000 fr., libérées de 250 fr., nominatives et non cotées.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.	1.250	70 »
1894.	1.250	100 »
1895.	1.250	100 »
1896.	1.250	100 »
1897.	1.100	40 »
1898.	1.100	—

(Nouvelle Société reconstituée)

Durée de la Société : 1re période : 10 ans ; 2e période : décembre 1892 ; 3e période : 31 décembre 1902.

Objet de la Société : Garantir à un vendeur ou à un acheteur la bonne exécution des opérations sur laines en suint et peignées du marché à terme.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fontaine, à Roubaix. — *Assemblée générale :* en mars ou avril. — *Paiement* des coupons au siège général après l'assemblée générale des actionnaires.

Répartition des bénéfices nets : 10 0/0 au fonds de réserve ; l'assemblée peut voter une réserve et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Cordonnier, manufacturier, vice-président de la Chambre de com-

merce, **président de la Société Industrielle et Commerciale ; président de l'Association nationale de l'Industrie Lainière (Paris), à Roubaix.**

Vice-président : **M. Alphonse Six, négociant en laine, à Tourcoing.**

Secrétaire : **M. Edouard Motte, manufacturier à Roubaix, membre du Conseil d'administration de la Société Industrielle et Commerciale.**

Membres : **MM. Jules Desurmont, manufacturier à Tourcoing, ancien Président du Tribunal de Commerce ; Jules Masurel, négociant en laines, à Roubaix ; E. Barois-Lepers, négociant en laine, à Tourcoing, conseiller général ; J. Rasson-Valentin, négociant en laines, à Tourcoing ; Eugène Masurel, filateur de laines, à Tourcoing ; Gustave Wattinne, négociant en laines, à Roubaix.**

Commissaires des comptes : **M. Amand Gilain-Caulliez, ancien fabricant, à Roubaix.**

Directeur : **M. Alfred Musin, ancien directeur-fondateur de la Condition Publique, à Roubaix.** 590

ROBINSON SOUTH AFRICAN BANKING COMPANY LIMITED

INCORPORÉE SUIVANT L'ACTE DES COMPAGNIES ET ENREGISTRÉE LE 19 AOUT 1895

Siège social : 1, Bank Buildings Lothbury, Londres E. C.

Succursale : Johannesburg (République Sud-Africaine)

Agence à Paris : 56, rue de Provence

NOTICE

***Capital* souscrit et entièrement versé, £ 3.000.000, en actions de £ 4 chacune. — La Banque traite d'une manière générale les affaires de banque avec le Sud de l'Afrique, elle négocie ou encaisse les effets documentaires ou autres ; elle émet des lettres de crédit, lettres de change et transferts télégraphiques sur sa succursale de Johannesburg et sur ses agences.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-B. Robinson, esq.

Membres : MM. Maurice Marcus, esq. ; baron Hély d'Oissel, baron de Lassus Saint-Genies.

Directeur général : M. James Tyhurst.

Directeur : M. John H. Butt.

Secrétaire : M. James West. 591

CHAPITRE IV

BLANCHISSERIES - TEINTURERIES

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA
BLANCHISSERIE DE COURCELLES

Siège social : 153, rue de Courcelles
Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 12.000 actions de 100 fr., dont 10.000 entièrement libérées et 2.500 libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'établissement connu actuellement sous le nom de « Blanchisserie de Courcelles », rue de Courcelles, 153. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Prud'homme, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

Observations : Un acompte de 2,40 net d'impôt sur le dividende de l'exercice 1897-1898 a été payé le 20 décembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Guillemard.
Membres : MM. N. Salzedo, L. Girard, Th. Lévy, Ch. Sander.
Commissaires des comptes : MM. Badon Pascal, Ch. Tabouis, 592

BLANCHISSERIE AMÉRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 33, rue Voltaire, Puteaux

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 4 juin 1898. 593

SOCIÉTÉ PARISIENNE DES
BLANCHISSERIES ET CHAUFFAGES ÉCONOMIQUES

Siège social :
198 et 200, avenue du Maine, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr. entièrement libérées, a été porté à trois cent mille francs, à la suite d'une délibération du Conseil d'administration en date du 19 septembre 1898 par l'émission de 400 actions nouvelles de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts de fondateurs* : 500. — *Dividende* pour 1897 : actions, 19 0/0 ; parts de fondateurs, 28 fr. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Kopp.
Administrateur-délégué : M. Wilmot.
Secrétaire : M. H. Thiroux. 594

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES
BLANCHISSERIES HYGIÉNIQUES
(SYSTÈME FRANÇAIS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue du Bât-d'Argent
Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs* : 2.500. — *Le cours* moyen des actions est de 105 francs. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 15 mai 1896. — *Objet de la Société* : La création et l'exploitation, dans diverses villes de France, de blanchisseries à vapeur, l'achat et la location du linge nécessaire pour les usages de la clientèle des hôtels, cafés, restaurants, coiffeurs. —

Notaire qui a reçu l'acte : Me G.-S.-J. Renoux, à Lyon. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons, aux époques et lieux fixés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent : 10 0/0 destinés à l'amortissement des bâtiments et constructions ; 10 0/0 à l'amortissement du matériel ; le surplus : 10 0/0 à la réserve facultative ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C.-J. Jay,

Membres : MM. J. Rohmer, J. Gigodot, E. Vincent, G. Grivet. 595

BLANCHISSERIES LYONNAISES

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DEBEAUNE

FONDÉS EN 1784

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue du Bourbonnais Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 25 juin 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Berloty, notaire à Lyon. 596

BLANCHISSERIE MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : au Cretinier, Watrelos (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 5 décembre 1898. 597

BLANCHISSERIE & TEINTURERIE DE CAMBRAI

ANCIENNES BLANCHISSERIES BRABANT-HUREZ & FILS & A. BERTRAND & F. MOLLET, RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cambrai

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs. 598

BLANCHISSERIE & TEINTURERIE DE THAON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Thaon-les-Vosges (Vosges)

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille fr., divisés en 1.400 actions de 2.500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société* : A partir de 1891 jusqu'en 1912. — *Objet de la Société* : Construction et exploitation d'un établissement de blanchisserie et d'apprêt, de teinture et d'impressions des tissus et les réparations se rattachant à ces industries. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Christophe, à Epinal. — *Assemblée générale* en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour payer au capital-actions, à titre d'intérêts ; le surplus est réparti, savoir : 10 0/0 au fonds de réserve, jusqu'à ce qu'il atteigne un million du capital ; 25 0/0 à répartir entre les directeurs ; 5 0/0 employés en émoluments au commissaire, intérêt et gratification aux employés, amélioration du sort des ouvriers, et 60 0/0 aux actionnaires.

Administrateur-délégué : M. Lederlin. 599

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BLANCHISSEMENTS, TEINTURES ET IMPRESSIONS DE VILLEFRANCHE (RHONE)

Siège social : Villefranche (Rhône)

NOTICE

Le capital social est de deux millions six cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 6 janvier 1896. 600

SOCIÉTÉ ANONYME DE

BLANCHIMENT, TEINTURE IMPRESSION ET APPRÊT DE SAINT-JULIEN

Siège social : Saint-Julien (Aube)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Assemblée générale* en juin. — *Obligations* : La Société a fait un premier emprunt hypothécaire de 300.000 fr. et un second de 125.000 fr. en 1898. L'amortissement du premier emprunt était commencé lors de l'émission du deuxième ; les obligataires ont consenti à ce qu'il fût suspendu jusqu'au

1er septembre 1902, époque à laquelle l'amortissement des anciennes et nouvelles obligations recommencera à raison de 25.000 fr. par an au moyen d'un tirage au sort commun à tous les obligataires. Les porteurs d'obligations ont formé entre eux un syndicat. 601

COMPAGNIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE DE

BLANCHISSERIE A VAPEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
17, boulevard de la Madeleine
chez M. Cédié, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir de 1896. — *Objet de la Société* : L'installation et l'exploitation, en France et à l'étranger, de toutes usines de blanchisserie, teinturerie, dégraissage et désinfection, l'achat, la vente et la location de linge et de toutes industries s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rigault, à Paris. — *Assemblée générale* en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de la réserve légale jusqu'à un dixième du capital ; la somme nécessaire pour payer 6 0/0 du montant versé sur les actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actions libérées en espèces ; 45 0/0 aux actions bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bernard, 21, rue Bleue.
Membres : MM. Aron, Cédié, Delafond, Ducret, Charpentier, Oulmann. 602

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BUANDERIES DE LA SEINE

Siège social : quai de Boulogne
Boulogne-sur-Seine

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un établissement commercial et industriel de location de force motrice pour blanchisseurs, et toutes les opérations s'y rattachant, vente de produits chimiques, etc. — *La durée de la Société* est fixée à 20 ans, à partir du 28 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve : 10 0/0 à l'administrateur ; 85 0/0 aux actions ou aux réserves.

Dividendes : 2 fr. 50 pour l'exercice du 29 mars au 30 juin 1898. — Acompte sur l'exercice 1898-1899 : 4 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur unique : M. Victor Bernot.
Commissaire : M. A. Bardin. 603

INDIENNERIES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Paris, 21, rue des Jeûneurs
Établissements industriels à Bolbec

(ANCIENNEMENT LEMAITRE, LAVOTTE & Cie)

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr., libérées de 75 fr. — *Les titres* sont nominatifs et non cotés. — *Obligations :* 1.000 obligations de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'impression sur étoffes. — *La durée* de la société est de 40 ans, à partir du 23 avril 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Huillier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu courant premier semestre à Paris, ou à Bolbec.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alph. Wehrlin, Baume, Artigue, Garnier, Ch. Wehrlin, Daniel Wehrlin, Eug. Wehrlin.
Directeur : M. Eug. Wehrlin. 604

LE RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Vieille-Montagne

NOTICE

Objet de la Société : Blanchisserie. 605

COMPAGNIE FRANÇAISE DES SÉCHOIRS

(SYSTÈME MOLLER ET PFEIFER, breveté S. G. D. G.)

Siège social : 44, rue du Louvre

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 16 mai 1898. 606

SOCIÉTÉ ANONYME

D'APPRÊTS & IMPRESSIONS DE ROANNE (LOIRE)

Siège social : 12, rue Beaulieu, Roanne

NOTICE

Le capital social est de neuf cent quatre-vingt mille francs, divisé en 1.960 actions de 500 fr. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 15 juin 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dérot, notaire à Marcigny. — *L'objet de la Société* est l'apprêt et l'im-

pression subsidiairement à façon de tissus et toutes autres industries et opérations se rattachant directement ou indirectement à la préparation des tissus. — *L'assemblée générale* a lieu fin mars ; elle se compose des propriétaires de 4 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital non remboursé ; l'excédent à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Claude Côte-Rébé,
Membres : MM. Claude Delorme, F. Vachez, Ch. Breton, J. Sirot, Ph.Rochard, E. Guérindon, administrateur-délégué. 607

TEINTURES & APPRÊTS DE LYON

Siège social :
31, cours Vitton (prolongé) Lyon

NOTICE

Capital social : Un million douze mille cinq cents francs, divisés en 2.025 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 1.600 obligations de 500 fr. 4 0/0. — *Taux d'émission* : 420 fr., remboursables en 25 ans par tirages annuels, à dater de 1892. Intérêts, 20 fr. payables par trimestre, les 1er janvier et 1er avril. — *Durée de la Société* : 25 ans, à partir du 28 décembre 1891. — *Objet de la Société* : Exploitation d'une usine située à Villeurbanne, pour la teinture, l'apprêt, le polissage et le flambage des étoffes de soies pures ou mélangées, etc. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, à Lyon, chez MM. Jacquier, Falcouz et Cie, banquiers, 4, rue de la Bourse.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, usqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; e surplus est réparti : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léopold Blanc.
Membres : MM. Godinet, A. Gérard, O. Camus.
Administrateurs-délégués : M. François Christolhomme. 608

SOCIÉTÉ LYONNAISE DE

TEINTURE, IMPRESSION, APPRÊT ET GAUFRAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue de Pizay, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent mille francs, divisés en 26.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 5.000 obligations remboursables à 500 fr. jusqu'en 1921, par tirages annuels en mai ; remboursement le 1er octobre ; intérêts 25 fr., payables par moitié, les 1er octobre et 1er avril. — *Cours moyens* des obligations : En juin 1897, 490 fr. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 1er juillet 1896. — *Objet de la Société* : L'industrie et le commerce de la teinture, de l'apprêt, de l'impression, du gaufrage, du flambage, du polissage et du rasage des étoffes de soie et mélangée. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Masson, à Miribel (Ain). — *Assemblée générale* : Courant du dernier semestre. — *Paiement des coupons* à Lyon au siège social et chez MM. E.-M. Cottet et Cie, et de Riaz-Audra et Cie, banquiers. — *Les obligations* sont cotées à la Bourse de Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 12 fr. 50 0/0 réserve pour intérêt aux employés ; 72 fr. 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Meurer.
Secrétaire : M. J.-C. Égo,
Membres : MM. Pétrus Vignet, P. Lamellet, E. Fieux, J. Barral, Pierre Vignet.
Commissaires : MM. L. Canavy et Valayer. 609

TEINTURE DE PEAUX A FAÇON

(MAISON HEPTLER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
188 et 190, faubourg Saint-Denis, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 10 janvier 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation d'un établissement de teinturerie de peaux pour chaussures à façon. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hefltler, Ch. Goudouin, Al. Léonnet. 610

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE

L'USINE CLIFF DE SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
8, rue de la Chaussée-Romaine
Saint-Quentin (Aisne)

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur, et sont cotés à la cote officielle, 2e par-

tie. — *Dividendes distribués* : En 1890, 36 fr. 81 ; en 1891, 37 fr. 875 ; en 1892, 40 fr. ; en 1893, 45 fr. ; en 1894, 50 fr. ; en 1895, 55 fr. ; en 1896, 65 fr. ; en 1897, 70 fr. ; en 1898, 80 fr. — *Durée de la Société* : Expiration le 31 décembre 1919. — *Objet de la Société* : Apprêts et blanchisserie de tulles, tissus et guipures en tous genres, ainsi que leur fabrication. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Faroux. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons à Saint-Quentin, les 1er juillet et 31 mars. — *Répartition des bénéfices* : 13 0/0 aux administrateurs, 87 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. W. Cliff, Ch. Feuillette, A. Villette, Ledoux jeune.

Commissaire des comptes : M. Baudré. 611

UNION INDUSTRIELLE DE LA FABRIQUE DE TARARE

Siège social : Tarare (Rhône)

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr. entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Paiement* des coupons, à Tarare et à Lyon, à la *Banque Privée*. — *Durée de la Société* : 25 ans, à partir du 1er janvier 1896. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Salet, de Tarare, et Coste, de Lyon. — *Objet de la Société* : Blanchiment, teinture et apprêts. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au capital et le surplus peut être réservé à la disposition du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Victor Gadde, Claude Gruet, G. Sonnery, A. Tivel, Robin, Diemer, Marcel Cote.

Commissaire des comptes : M. Cotel.

Gérant : M. Théodore Colin, ingénieur. 612

SOCIÉTÉ ANONYME DES

AMIDONNERIES FRANÇAISES

Siège social : Valenciennes

NOTICE

Capital social : Quatre mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Date de la fin de Société* : 30 juin 1903. — *Objet de la Société* : Fabrication et vente de l'amidon de riz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lhuillier. — *Assemblée générale* en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Frondeville.

Membres : MM. Monchicourt, Van de Put, Geisenheimer.

Commissaire des comptes : M. G. Andrieu. 613

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DES

AMIDONNERIES HOFFMANN

Siège social : 20, rue des Orphelins Nantes

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 9 ans 9 mois et 17 jours, à partir du 13 septembre 1895. 614

SOCIÉTÉ ANONYME

D'AMIDONNERIE DE TOUTEVOYE

Siège social : 64, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 10 ans, à partir de 1891. — *Objet de la Société* : L'exploitation d'une usine d'amidon, située à Toutevoye, commune de Gouvieux (Oise) et de toutes matières pouvant se rattacher à cette industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Deutsch, Emile Deutsch, Gilbert et Giblain. 615

CHAPITRE V

CANAUX

CANAUX D'IRRIGATION

CANAL DES ALPINES

COMPAGNIE FRANÇAISE D'IRRIGATION
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Siège social : 34, rue de Laborde, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions.

Les obligataires de cette Société se sont réunis en Société civile, dont le siège est à la même adresse. 616

CANAL DE LA BOURNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Valence (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant (2e partie du bulletin).

Les 13.333 obligations de 300 fr. émises en 1878 et remboursables en 50 ans, ont été remboursées au taux de 302.50 le 15 janvier 1881.

La durée de la Société est de 99 ans à compter du jour de la réception provisoire des travaux du canal principal.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation d'un canal d'irrigation dérivé de la rivière de la Bourne, et au besoin de la Lyonne et du Cholet et destiné à l'arrosage de la plaine située à l'est de Valence (Rhône).

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Pradier, à Valence.

Les bénéfices sont répartis de la manière suivante : 10 0/0 à la réserve jusqu'à 100.000 fr. ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Octave Berger.
Membres : MM. Ponson, Chaix et Brun.
Administrateur-directeur : M. Allingry. 617

CANAL DE CRILLON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue de la République Lyon

NOTICE

Le capital social est de quatre cent trente-deux mille francs, divisé en 720 actions de 600 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 31 décembre 1869.

L'objet de la Société est l'irrigation du territoire d'Avrenon et de la banlieue.

L'acte constitutif de la Compagnie a été reçu par Me Vachez, à Lyon.

L'assemblée générale a lieu le 1er semestre et le paiement des coupons à Lyon, généralement en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Cambefort, Ulysse Pila, Raoul de Cazenove, Michéa, Oscar Cambefort.

Directeur : M. Frédéric Fabre. 618

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DU

CANAL DU GUADALQUIVIR

Siège social : 10, cité Trévise, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr., dont 2.000 actions d'apports entièrement libérées et les 2.000 autres libérées de 125 fr.

Les actions libérées sont au porteur, celles libérées du 1/4 sont nominatives.

Les parts bénéficiaires sont du nombre de 30.000.

Les obligations à émettre : 30.000 fr. à 500 fr. repportant 5 0/0. Cours moyen des actions 1895-1896 : pair.

Durée de la Société : 99 ans à partir de la conclusion.

L'objet de la Société est le canal d'irrigation des travaux d'industrie et d'alimentation d'eau de Séville dérivé du Guadalquivir, à Lora del Rio, Andalousie.

L'acte constitutif a été remis à Me Portefin, notaire

L'assemblée générale a lieu en mars. — *Paiement* des coupons : 1er janvier et 1er juillet au siège social, à Paris.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve légale : 5 0/0 au capital versé. Pendant la période des travaux et jusqu'à la réception définitive du canal, ces intérêts seront employés en frais de premier établissement, entièrement, ou, pour la partie non payée, sur les bénéfices ; sur l'excédent, il sera prélevé 10 0/0 pour le Conseil d'administration, et le surplus, 20 0/0, aux actions ; 80 0/0 aux parts bénéficiaires.

Observation : Les produits du canal en exploitation sont estimés à 3 millions ; l'alimentation de Séville à 2 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Pacheco, L. O. Cœllo, Ohn Emett, Varanger.

Commissaire des comptes : M. E. Bernard.

Directeur : M. de Pacheco. 619

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU

CANAL D'IRRIGATION DE CRAPONNE (BRANCHE D'ARLES) ET D'ASSAINISSEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Siège social : 95, rue de Monceau, Paris

Le capital social est de un million quatre-vingt-quinze mille francs. 620

CANAL DE TOULOUSE

QUARTIER DE LALANDE ET BANLIEUE

Siège social :

26, boulevard des Italiens, Paris

NOTICE

Capital social : un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur.

Parts bénéficiaires : 4.800, donnant droit à 50 0/0 dans les bénéfices nets, après toutes les réserves et intérêts.

Subvention de l'État : 1 million, d'après les décrets des 30 avril 1880 et 26 avril 1890.

Objet de la Société : La construction et l'exploitation d'un canal d'irrigation, declaré d'utilité publique par décret du 30 avril 1880.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Barreau, à Toulouse.

Assemblée générale à fixer par le Conseil.

Observations : L'apporteur était M. J. Vernaudon, qui avait cédé sa concession au Comptoir des Fonds nationaux, lequel a fait une émission publique et a placé tous les titres. Les premiers administrateurs étaient MM. A. Nahmias, Escande-Voltan, L. Cahn et P. Laffargue. Cette affaire a failli sombrer, plus de 500.000 fr. ayant été engloutis dans la chute du Comptoir des Fonds nationaux. Les nouveaux administrateurs ont pu, grâce à leurs efforts, reprendre les travaux et espèrent arriver à bonne fin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme pour fournir 5 0/0 sur l'excédent ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actionnaires ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

Bureaux de direction des travaux : 70, allée Lafayette, à Toulouse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Baur.

Membres : MM. Jules Pittoud, Louis Roy de Loulay et Lemarchand. 621

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU

CANAL DU VERDON

Siège social : 52, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent trente-deux mille cinq cents francs, divisés en 1.265 actions de 500 fr. Versements appelés : la totalité.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la cote officielle (2me partie du bulletin).

Années	Cours des actions	Cours des délégations
1892.	395.48	21 74
1893.	453.82	35 28
1894.	487.88	40 41
1895.	642.43	46 59
1896.	445.18	52 58
1897.	450 »	»
1898.	458 »	»

Il a été réparti pour l'exercice 1896, à la suite de l'Assemblée générale du 31 mars 1897, 20 fr. par action et 5 fr. par délégation, qui portent le montant total des répartitions à 834 fr. par action, tant pour dividende que pour remboursement du capital, et 91 fr. par délégation.

La durée de la Société est de 72 ans, à partir du 19 août 1891.

Objet de la Société : Mise en commun par voie d'apports ou d'achats des obligations et des créances sur la Compagnie nationale des canaux agricoles, en liquidation ; concourir à l'adjudication du canal de Verdon et s'intéresser aux entreprises ayant pour but le rachat et la mise en œuvre du canal et de ses extensions.

L'acte constitutif a été reçu par Me Dessenonges, à Paris.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve, 20 fr. aux actions et annuités nécessaires pour l'amortissement des actions à 600 fr. en 72 ans ; le surplus, 10 0/0 aux actions et 9 0/0 aux délégations de bénéfices.

Assemblée générale au 1er trimestre.

Paiement des coupons au Crédit Industriel, 66, rue de la Victoire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres ; MM. H. Genevois, L. Décherac, P. Cordonnier. 622

SOCIÉTÉ DES FONDATEURS DES

CANAUX DÉRIVÉS DU RHONE

Siège social : à Valence (Drôme)

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont : 700 au porteur et 400 nominatifs et ne sont pas cotés.

Cours des actions de 1886 à 1898 : 500 fr.

Durée de la Société : 10 ans, du 24 octobre 1884 au 24 octobre 1894.

Objet de la Société : L'exécution du grand canal d'irrigation dérivé du Rhône, voté par les deux Chambres le 20 décembre 1879. Le projet voté par la Chambre des députés, le 29 juillet 1881, a été renvoyé au Sénat, qui ne s'est pas encore prononcé, mais depuis quelque temps la solution est attendue.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Olivier, à Viviers (Ardèche).

Assemblée générale : Il n'y en a plus ; on attend la solution que l'on espère favorable.

Observations : A l'expiration de la durée sociale, l'Assemblée générale a nommé cinq liquidateurs qui remplacent l'ancien Conseil d'administration et s'occupent de faire aboutir l'œuvre par des démarches auprès des pouvoirs publics. Un syndicat d'entrepreneurs a déposé une demande en concession, et tout porte à espérer que bientôt cette vaste entreprise entrera dans une phase nouvelle d'exécution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Dumont, ingénieur ; Alfred Teyssier ; Marsaux, Hersent et de Lafarge.

Directeur : M. A. Dumont, ingénieur en chef.

Secrétaire général adjoint : M. Mucel, 13, rue Perrolerie, à Valence. 623

CANAUX DE NAVIGATION

ANCIENNE COMPAGNIE DU CANAL DE BEAUCAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Drouot, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent quarante-deux actions de 5.000 fr. entièrement libérées et ayant reçu à titre d'amortissement de capital 6.550 fr. chacune sur le fonds provenant du rachat par l'Etat des canaux de Beaucaire et de la Radelle, et du prix de ventes d'immeubles.

Les titres sont au porteur et sont cotés.

Durée de la Société : Jusqu'au 29 septembre 1939.

Objet de la Société : Concession des taxes de navigation sur les canaux de Sylvereal et du Bourgidou (Gard) et exploitation d'environ 6.400 hectares de terres et marais, dont partie en vignobles sablonneux et submersibles, et partie en pâturages ou roseaux.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massé, notaire à Paris, les 13 juin et 22 juillet 1808.

Assemblée générale en mars.

Paiement des coupons à Paris, 22, rue Drouot, le 1er avril.

Répartition des bénéfices à la volonté de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edouard Bérard.

Membres : MM. comte de Maillé, Lagrenée, Ternaux-Compans, Alfred Bérard, comte de Guitaut.

Comité à Montpellier : MM. Charles Leenhardt, comte Ch. d'Espous de Paul, P. Leenhardt, E. Durand, Sabatier d'Espayran, E. d'Espous.

Directeur : M. Metge, à Nimes, 6, rue Bernard-Aton. 624

CANAL DE CORINTHE

SOCIÉTÉ HELLÉNIQUE

Siège social, à Athènes

Comité à Paris, 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions, divisé en 40.000 actions de 500 fr. entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et cotés à la Bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1891.	440 38	421 51
1892.	187 79	381 71
1893.	299 50	411 80
1894.	128 73	212 11
1895.	92 81	149 96
1896.	94 27	82 »
1897.	34 37	»
1898.	30 »	»

Obligations 46.667; le taux d'émission est de 470 fr. et le revenu annuel de 30 fr.

Parts de fondateurs cédées à la liquidation de la Société Internationale du canal maritime de Corinthe.

La durée la Société sera jusqu'au 19 mai 1890.

L'objet de la Société est l'achèvement et l'exploitation d'un grand canal maritime de grande navigation à travers l'isthme de Corinthe.

Le notaire qui a reçu l'acte est Me Clycophidris à Athènes.

L'assemblée générale a lieu le 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 50 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé sur le surplus ; 50 0/0 au Conseil d'administration une part suffisante pour la garantie de l'amortissement du fonds social proportionnée à la durée de la Société. Le reste 25 0/0 aux actions, jusqu'à 8 0/0 intérêts compris et 75 0/0 aux parts de fondateurs. Au-dessus des 88 0/0 des actions, le surplus appartient : 10 0/0 aux actions et 9 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. A. Syngros.

Membres : MM. Antonopoulos, Calliaros, Streit, J. A. Valavritis, A. Sinopoulos, J. Kyrames. 625

CANAL DE JONCTION DE LA SAMBRE A L'OISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Drouot, Paris

NOTICE

Le capital social est de onze millions cinq cent cinquante mille francs, divisé en 11.550 actions de 1.000 fr. libérées et amorties de 200 fr.

Les titres sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à Bruxelles.

Le cours moyen des actions de 1886 à 1898 a été de 575 fr.

Les dividendes distribués sont habituellement de 10 fr. le 15 juillet et 15 fr. le 15 janvier de chaque année. Le dernier dividende a été de 25 fr. par action.

La durée de la Société sera jusqu'au 29 octobre 1938.

Objet de la Société : Exploitation du canal de navigation de Landrecies à La Fère.

L'acte constitutif a été reçu par Me Poignant, à Paris, le 15 octobre 1834. — *Les assemblées générales* ont lieu le 10 juillet. — *Paiement* des coupons à Paris et à Bruxelles les 15 janvier et 15 juillet.

Répartition des bénéfices à la volonté de l'assemblée générale.

Cours des actions en 1898 : 540 fr.

Observations : Les actionnaires ont reçu, à titre d'amortissement, 200 fr. par action en quatre paiements de 50 fr. chaque, en 1892, 1894, 1896, 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edouard Bérard.

Membres : MM. Gibert, Bergère, Baeyens, Orban.

Commissaires : MM. A. Bérard, P. Dumas, Cornindet, de Montalivet.

Agent administratif : M. Martineau, 22, rue Drouot. 626

CANAL DU MIDI

Cette compagnie a été rachetée par l'État par convention du 3 novembre 1896, approuvée par le Parlement. L'indemnité du rachat a consisté en une rente perpétuelle dont le montant a été fixé par une commission arbitrale, et cette rente a été partagée entre les diverses catégories d'actionnaires en proportion de leurs droits. La loi de rachat a été publiée au *Journal officiel* du 26 novembre 1897. 627.

SOCIÉTÉ NOUVELLE ANONYME DU

CANAL DE PANAMA

Siège social : 7, rue Louis-le-Grand Paris

NOTICE

Capital social : Soixante-cinq millions, divisés en 650.000 actions de 100 fr., dont 50.000 entièrement libérées ont été attribuées au Gouvernement colombien et les 600.000 autres libérées de 75 fr.

Les titres sont nominatifs jusqu'à leur libération, ils ne sont pas cotés.

Parts bénéficiaires : La liquidation de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama peut créer le nombre de titres qu'elle jugera nécessaires en représentation des 60 0/0 qui lui ont été attribués dans la répartition des bénéfices de la nouvelle Société.

Objet de la Société : Achèvement et exploitation du canal de Panama et des entreprises qui s'y rattachent : mines, terrains, etc., concédés à la première Société et à

la deuxième par les lois du 18 mai 1878 et les prorogations de concession des 26 décembre 1890 et 4 avril 1893.

Assemblée générale 2e semestre.

Répartition des bénéfices : Sur les produits bruts, il est prélevé pour le Gouvernement colombien : 8 millions à payer en plusieurs termes ; les frais d'entretien de la force armée pour la surveillance et la sécurité du canal et 5 0/0 pendant les 25 premières années d'exploitation du canal ; 6 0/0 pendant les 25 années suivantes ; 7 0/0 pendant 25 autres années et 8 0/0 jusqu'à la fin de la concession. Sur le surplus formant les bénéfices bruts, seront faits les prélèvements suivants : les dépenses d'exploitation et d'entretien et le service des emprunts ; 5 0/0 pour la réserve ; 5 0/0 pour intérêts aux actions et le fonds d'amortissement. Le solde est attribué : 5 0/0 au Conseil et le reste, 40 0/0, aux actions et 60 0/0 à la liquidation de l'ancienne Société représentée par des parts de fondateurs à créer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baillet, Bonnardel, Brolemann, Chanove, Jonquières, Lebègue, Melcodan, Ramet, de Saint-Quentin, Souchon.

Commissaires des comptes : MM. Barbier, Fougeu, René de Beaujeu. 628

COMPAGNIE DU CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA

SOCIÉTÉ ANONYME EN LIQUIDATION

Siège de la liquidation :
42, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Société formée suivant acte passé devant Mes Champetier de Ribes et Mahot de la Quérantonnais, notaires à Paris, le 20 octobre 1880, modifié suivant acte reçu par les mêmes notaires le 29 novembre 1880 et définitivement constituée le 3 mars 1881 pour le percement de l'isthme de Panama, la construction et l'exploitation d'un canal maritime à grande navigation entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, la construction et l'exploitation des chemins de fer, l'exploitation des terrains concédés et des mines pouvant s'y trouver.

L'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 8 mars 1889, infirmant un jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 18 février 1889, a décidé que la Société était une société civile immobilière et non une société commerciale.

Capital social : Trois cents millions, divisés en 600.000 actions entièrement libérées et au porteur.

Obligations : 250.000 obligations de 500 fr., émises le 7 septembre 1882 à 437 fr. 50, remboursables à 500 fr. en 75 ans par tirages semestriels, les 15 juin et 15 décembre. Intérêts annuels : 25 fr. payables les 15 janvier et 15 juillet, en même temps que les remboursements.

600.000 obligations de 300 fr., émises le 3 octobre 1883 à 285 fr. payables en plusieurs termes jusqu'au 15 octobre 1894, remboursables en 75 ans, à partir du 15 avril 1885, par tirages semestriels. — Intérêts annuels : 15 fr. payables les 15 avril et 15 octobre, en même temps que les remboursements.

477.387 obligations de 500 fr. 4 0/0 remboursables en 75 ans par tirages semestriels, à partir du 1er octobre 1885. — Intérêts : 20 fr., payables les 1er avril et 1er octobre, en même temps que les remboursements.

458.802 obligations de 1.000 fr., dites nouvelles (1re série) entièrement libérées et au porteur, émises le 3 août 1886 à 450 fr., payables par termes échelonnés jusqu'au 15 mai 1887, remboursables à 1.000 fr. en 42 ans, par tirages tous les deux mois, à partir du 15 novembre 1886. — Intérêts annuels : 30 fr., payables les 15 février, mai, août et novembre.

258.887 obligations de 1.000 fr., dites nouvelles (2e série), libérées et au porteur, émises le 26 juillet 1887 à 440 fr., payables par termes échelonnés jusqu'au 15 septembre 1888, remboursables à 1.000 fr. en 48 ans par tirages tous les deux mois, à partir du 15 octobre 1887. — Intérêts annuels : 30 fr., payables les 15 mars, juin, septembre et décembre.

89.802 obligations de 1.000 fr., dites nouvelles (3e série), émises le 14 mars 1888, au prix de 460 fr., dont 389 fr. 72 au profit de la Compagnie et 70 fr. 28 au profit d'une société civile formée de tous les souscripteurs des obligations (3me série) aux termes d'un acte passé devant Me Champetier de Ribes, notaire à Paris, le 3 mars 1888. La somme de 70 fr. 28 est destinée à constituer le capital d'amortissement à 1.000 fr. en 99 ans de toutes les obligations (3e série) souscrites par des placements en rentes françaises 3 0/0. Tirages annuels à partir de 1889. — Intérêts annuels : 30 fr., payables les 1er mars juin, septembre et décembre.

Obligations à lots de 1888. — Emission autorisée par la loi du 8 juin 1888, avec dépôts de rentes françaises ou valeurs garanties par le Gouvernement spécialement affecté à la garantie du remboursement en 99 ans du capital de ces obligations et des lots attachés au remboursement, au moyen d'un prélèvement de 60 fr. par chaque obligation émise.

Deux millions d'obligations 3 0/0 émises le 26 juin 1888, remboursables par lots ou à 400 fr. en 99 ans. — Prix d'émission : 360 fr., payables comme suit :

20 fr., en souscrivant.	20	»	
40 fr., à la répartition (5 au 10 juillet 1888)	40	»	
60 fr., du 20 au 25 août 1888, sous déduction des intérêts acquis, à raison de 4 0/0 l'an.	59	84	timbre compris
60 fr., du 5 au 10 novembre 1888	59	18	—
45 fr., du 5 au 10 février 1889.	43	44	—
45 fr., du 5 au 10 mai 1889. .	43	10	—
45 fr., du 5 au 10 août 1889 .	42	60	—
45 fr., du 5 au 10 novembre 1889 (sous déduction des intérêts à 4 0/0 jusqu'au 1er décembre 1889)	41	18	—
Total. . . .	349	34	

Tableau des Lots tirés chaque année :

6 Tirages par an, du 16 Août au 15 Juin 1913.

16 Août				15 Octobre			
1 lot de			500.000	1 lot de			250.000
1	—		100.000	1	—		100.000
2	—	10.000	20.000	2	—	10.000	20.000
2	—	5.000	10.000	2	—	5.000	10.000
5	—	2.000	10.000	5	—	2.000	10.000
50	—	1.000	50.000	50	—	1.000	50.000

15 Décembre				15 Février			
1 lot de			500.000	1 lot de			250.000
1	—		100.000	1	—		100.000
2	—	10.000	20.000	2	—	10.000	20.000
2	—	5.000	10.000	2	—	5.000	10.000
5	—	2.000	10.000	5	—	2.000	10.000
50	—	1.000	50.000	50	—	1.000	50.000

15 Avril				15 Juin			
1 lot de			500.000	1 lot de			250.000
1	—		100.000	1	—		100.000
2	—	10.000	20.000	2	—	10.000	20.000
2	—	5.000	10.000	2	—	5.000	10.000
5	—	2.000	10.000	5	—	2.000	10.000
50	—	1.000	50.000	50	—	1.000	50.000

4 Tirages par an, du 16 Août 1913, jusqu'à complet amortissement.

16 Août				15 Novembre			
1 lot de			500.000	1 lot de			250.000
1	—		100.000	1	—		100.000
1	—		10.000	1	—		10.000
1	—		5.000	1	—		5.000
5	—	2.000	10.000	5	—	2.000	10.000
50	—	1.000	50.000	50	—	1.000	50.000

15 Février				15 Mai			
1 lot de			500.000	1 lot de			250.000
1	—		100.000	1	—		100.000
1	—		10.000	1	—		10.000
1	—		5.000	1	—		5.000
5	—	2.000	10.000	5	—	2.000	10.000
50	—	1.000	50.000	50	—	1.000	50.000

Ces obligations sont divisées en 6 sortes, savoir : 1° obligations entièrement libérées à la répartition, coupon numéro 1 détaché à son échéance, 1er décembre 1888 ; 2° obligations entièrement libérées depuis la répartition ; 3° obligations libérées de 240 fr. ; 4° obligations libérées de 160 fr. ; 5° obligations libérées de 110 fr., et 6° obligations libérées de 76 fr. 67. Toutes se trouvent libérées des 60 fr. destinés à assurer le service des lots et de l'amortissement.

Bien que la totalité des obligations n'ait pas été souscrite, les tirages s'effectuent sur la totalité des numéros de ces obligations.

La Société civile, constituée pour ces obligations, a son siège, 2, place de l'Opéra, à Paris, à la succursale du Comptoir national d'escompte de Paris, où se font les tirages et le paiement des lots un mois après le tirage.

La Société civile tient chaque année une assemblée générale, composée de tous les propriétaires d'au moins 10 obligations qui doivent être déposées 5 jours au moins avant la réunion.

Obligations à lots 1889, dites bons à lots 1889 : Par la loi du 15 juillet 1889, le liquidateur de la Compagnie du Panama a été autorisé à négocier, sans limitation de prix et sans intérêts, les obligations à lots émises, en vertu de la loi du 8 juin 1888, qui n'avaient pas été placées le 4 février 1889, à la condition de verser à la société civile le complément de la somme nécessaire pour constituer le capital de garantie prescrit par la loi du 8 juin 1888 Les dépôts effectués par la société civile, en vertu des lois des 8 juin 1888 et 15 juillet 1889, ne peuvent être retirés et conservent leur affectation spéciale jusqu'à complet acquittement des charges du service de garantie des lots et du remboursement du capital.

513.486 bons à lots 1889 ont été émis, ils jouissent des mêmes garanties que les obligations à lots 1888 dont ils ne font que continuer les numéros.

Parts de fondateurs : 9.000 attribuées à M. Ferdinand de Lesseps.

Les actions et obligations de toutes sortes sont cotées à la cote officielle, au comptant.

Les obligations à lots 1888 sont payées à la répartition et celles libérées de 210 fr. ainsi que les bons à lots 1889 sont cotés à terme.

La dissolution et la mise en liquidation de la société ont été prononcées par jugement du Tribunal civil de la Seine du 4 février 1889.

M. Gautron, liquidateur.

Par suite de la mise en liquidation, le service des intérêts est suspendu pour les actions et les obligations, ainsi que le tirage des obligations 5 0/0, 3 0/0, 4 0/0 et les obligations nouvelles (1re et 2e séries).

Les tirages et le remboursement ont seulement lieu pour les obligations nouvelles (3e série), les obligations à lots 1888 et les bons à lots 1889. 629

CANAL DE PIERRELATTE ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Avignon

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions
1889.	49 06
1890.	16 03
1891.	20 83
1892.	13 »
1893.	9 60
1894.	9 »
1895.	10 »
1896.	7 »
1897.	6 »
1898.	6 »

Durée de la Société : Depuis le 23 août 1880 et 99 ans à partir de la mise en eau du canal.

Objet de la Société : Acquisition du canal de Pierrelatte, construction du prolongement de ce canal jusqu'à l'Ouvèze. Concession de l'Etat régie par la loi du 2 août 1880 avec subvention de l'État de 2 millions et garantie pendant 50 ans d'un revenu égal de 4.65 0/0 du capital effectivement dépensé, contre justification de souscriptions réalisées de 3.200 litres d'eau par seconde.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale avant la fin mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; au-dessous de 6 0/0 du capital garanti, la moitié de l'excédent des produits reviendra à l'État ; la somme nécessaire pour rembourser à 600 fr. les actions sorties aux tirages ; 5 0/0 aux actions ; le surplus, 10 0/0, au Conseil et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C. Delamarre.

Membres : MM. Galland, G. Blanc, Caucanas.

630.

CANAL SAINT-MARTIN

NOTICE

Le 9 juillet 1861, la Ville de Paris a racheté à la société civile concessionnaire, le canal Saint-Martin, moyennant une annuité de 180.000 fr., payables pendant 61 ans, du 1er janvier 1861 au 1er janvier 1922.

En représentation de ces annuités, il a été créé 3.600 bons de 949 fr. au porteur, entièrement libérés, remboursables à 949 fr. en 61 ans de 1862 à 1922. Il n'y a pas de tirages, les remboursements s'opèrent par quantité fixée d'avance et par ordre numérique le 16 janvier.

Intérêt annuel : 5 0/0, soit 47.45, payables le 16 janvier.

Les bons sont cotés à la Bourse, cote officielle, au comptant.

631

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU

CANAL MARITIME DE SUEZ

Siège social : à Alexandrie (Egypte)

NOTICE

Capital social : Deux cents millions, divisés en 400.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, amortissables en 99 ans, à partir de 1870. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance.

Parts de fondateurs : 100.000.

Obligations : 333.333 obligations de 500 fr. 5 0/0 émises à 300 fr.

Intérêt annuel : 25 fr., remboursables à 500 fr. en 50 ans par tirages trimestriels les 15 septembre, décembre, mars et juin. A chaque tirage, les premiers numéros sortis sont remboursés par les lots suivants : le 1er par 150.000 fr., les 2e et 3e par 25.000 fr., les 4e et 5e par 5.000 fr. et les 20 suivants par 2.000 fr.

73.026 obligations de 500 fr. 3 0/0 1re série.

Intérêt annuel : 15 fr. remboursables en 50 ans, à partir de 1885, par tirages annuels ayant lieu le 1er août.

220.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 2e série.

Intérêt annuel : 15 fr., remboursables en 75 ans, à partir de 1887 par tirages annuels ayant lieu le 1er août.

400.000 bons de coupons arriérés entièrement libérés et au porteur.

Intérêt annuel : 4.25, remboursables à 85 fr. en 40 ans à partir de 1882, par tirages annuels ayant lieu le 1er novembre.

120.000 bons trentenaires émis à 100 fr.

Intérêt annuel : 8 fr., remboursables à 125 fr., en 30 ans, à partir de 1873, par tirages ayant lieu le 1er août.

Les titres sont cotés à la cote officielle.

Les actions, les parts de fondateur et les bons trentenaires au comptant et à terme ; les autres titres au comptant seulement.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 17 novembre 1869.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un canal maritime de grande navigation entre la mer Rouge et la Méditerranée ; exploitation des entreprises accessoires et des terrains concédés.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mocquard, à Paris.

Assemblée générale du 1er mai au 1er août.

Paiement des coupons à Paris, 9, rue Charras : actions : 1er janvier, 1er juillet ; obligations 5 0/0 ; 1er avril, 1er octobre ; Bons trentenaires et obligations 3 0/0 : 1er mars, 1er septembre ; Bons de coupons arriérés : 15 novembre.

Années	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1836	1897	1898
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours des actions	2.296 09	2.348 48	2.660 64	2.712 88	2.674 02	1.161 82	3.249 10	3.347 48	3.333 97	3.583 37
Dividendes bruts distribués.	91 05	92 68	112 13	99 06	98 09	96 65	99 49	100 05	97 62	97
Cours des actions de jouis.	1.614 49	1.688 82	2.028 09	2.076 63	2.094 13	2.185 08	2.544 15	2.588 17	2.534 50	2.854 82
Dividendes bruts distribués.	66 05	67 68	87 13	74 06	72 09	71 65	74 49	75 05	72 42	»
Cours des Parts fondateur.	859 28	923 49	1.105 94	1.108 81	1.117 95	1.169 15	1.316 56	1.314 15	1.271 72	163 37
Dividendes bruts distribués.	37 21	38 13	49 09	41 72	40 61	40 36	41 96	42 28	40 95	»
Cours bons coup. arriérés.	90 96	92 62	92 37	93 24	94 32	95 12	95 84	95 38	96 67	96 93
— bons trentenaires.	139 53	140 74	140 20	140 19	139 34	137 68	136 50	133 88	133 24	131 40
— Obligations 5 0/0.	595 43	603 29	606 42	616 47	618 46	643 68	657 57	665 52	623 19	619 36
— Oblig. 3 0/0 1re série.	430 29	443 01	449 54	474 »	419 42	490 27	489 »	490 24	488 76	484 04
— Oblig. 3 0/0 2e série.	420 15	434 57	439 07	468 61	475 40	485 54	486 73	487 90	487 57	484 26

Répartition des bénéfices : Sur les produits bruts, on opère les prélèvements suivants :

1° Dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration, etc. ; 2° l'intérêt et l'amortissement des emprunts; 3° 5 0/0 aux actions à titre d'intérêt, la part des actions amorties rentre au fonds d'amortissement ; 4° quatre centièmes du capital social au fonds d'amortissement; 5° 5 0/0 à la réserve jusqu'à 5 millions, facultatif après ; le surplus formant les bénéfices nets est réparti comme suit : 15 0/0 au gouvernement égyptien ; 10 0/0 aux fondateurs; 2 0/0 aux administrateurs ; 6° 2 0/0 au fonds de retraite des employés et 71 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le prince d'Arenberg.

Membres : MM. le général sir John Stokes, H. Boucard, J. Charles Roux, Robert Alexander, Anslijn, H. Austin Lee, vicomte de Bresson, J. Cambefort, baron de Caters, Darier, Daubrée, Edw. S. Dawes, Desbrière, Donkin, Ch. Fremantle, R. Guichard, Emile Guillaume, J. Herbette, James Laing, Le Chevalier, L. Lefebvre, Ch. A. de Lesseps, Monte, A. Peghoux, Th. Sutherland, Vergé, A. Viellard, Voisin-Bey, Rathmore, X. Charmes, Jonnart.

Directeur : M. de Rouville.

Secrétaire général : M. G. P. de Saint-Maurice.

632

SOCIÉTÉ CIVILE

Pour le recouvrement des 15 0/0 des produits nets de la Compagnie du canal de Suez attribués au Gouvernement égyptien.

Siège social : 14, rue Bergère
au Comptoir National d'Escompte de Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-deux millions quarante mille francs, divisés en 84.507 parts d'intérêt au porteur cotées en bourse, à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années,	Cours des parts	Dividendes distribués
1889.	1.476 93	66 05
1890.	1.561 81	67 68
1891.	1.862 43	87 13
1892.	1.908 88	74 06
1893.	1.896 13	72 09
1894.	1.979 79	71 65
1895.	2.238 38	74 75
1896.	2.259 53	74 47
1897.	2.300 »	72 52
1898.	2.350 »	» »

Durée de la Société : Du 17 avril 1880 à la fin de la concession du canal de Suez (1968).

Objet de la Société : Mise en commun et recouvrement des 15 0/0 des bénéfices de la Compagnie du canal de Suez attribués au Gouvernement égyptien pendant toute la durée de la concession et apportés à la Société pour 22 millions par le Crédit foncier qui les avait acquis par contrat du 21 mars 1880.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

La Société est administrée par le Comptoir national d'escompte de Paris, qui en est le mandataire avec les pouvoirs les plus étendus.

633

CANAUX DE L'OURCQ ET DE SAINT-DENIS

NOTICE

La Ville de Paris a racheté la concession de ces canaux, en vertu d'un décret déclaratif d'utilité publique du 22 avril 1876 et par traité du 20 juin 1876.

Pour prix de ce rachat, la Ville de Paris a délivré 19.310 bons de liquidation au porteur, entièrement libérés, remboursables à 500 fr., en 46 ans, de 1876 à 1922, terme d'expiration de la concession.

Il n'y a pas de tirage, les remboursements se font le 16 janvier d'après le tableau d'amortissement, en commençant par les numéros inférieurs, de manière que le numéro 19.310 se trouve remboursé le 16 janvier 1922.

Intérêt annuel : 25 fr., payables par moitié les 16 janvier et juillet.

Années	Cours des actions
1890.	501 25
1891.	500 »
1892.	502 »
1893.	520 »
1896.	626 »
1897.	630 »
1898.	632 »

Observations : Il y a peu de transactions.

634

CANALISATION DU COURS VITTON PROLONGÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 160, *Cours Lafayette prolongé Villeurbonne*

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 1.600 actions de 100 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

635

CHAPITRE VI

CARRIÈRES

ARDOISIÈRES

ARDOISIÈRES DE BACCARAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Fumay (Ardennes)
Siège administratif :
Paris, 129, rue Saint-Dominique

NOTICE

Par délibération du 26 avril 1898, il a été créé une série d'obligations nouvelles pour l'exécution de nouveaux travaux dans la mine et autres besoins justifiés de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur délégué : M. Ganem, à Paris.
Gérant : M. Mignot, à Fumay. 636

ARDOISIÈRES DU CATELET

SOCIÉTÉ ANONYNE

Siège social : Mondrepuis (Aisne)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs, divisé en actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les actions ne sont pas cotées.

L'objet de la Société est l'exploitation des carrières d'ardoise de Mondrepuis.

La durée de la Société est de 70 ans.

Les fondateurs de la société sont : MM. Dusort, ingénieur ; Hansenius, brasseur à Anor ; et David Kainscop, ingénieur à Lens.

Secrétaire du Conseil d'administration : M. Bazin, ingénieur à Lille. 637

ARDOISIÈRES DE L'ESPÉRANCE

EXPLOITANT LA VEINE SAINTE-ANNE, BASSIN DE FUMAY (ARDENNES)
A HAYBES-SUR-MEUSE (SOCIÉTÉ CIVILE)

NOTICE

A une demande de renseignements qui lui a été adressée sur cette société, il nous a été répondu la lettre ci-dessous :

« Je vous informe que la société des Ardoisières de l'Espérance dont je suis le régisseur est une société purement civile, ne publiant ni ses statuts, ni le compte rendu de ses opérations. C'est en un mot une affaire de famille qui ne doit pas intéresser les personnes qui lui sont étrangères.

« Je ne vous autorise en conséquence aucune publication des indications plus ou moins exactes que vous avez pu recueillir sur ma société, et à défaut de vous conformer à mon interdiction, je ne vous cache point que mon intention est de vous en réclamer le retrait sous toutes réserves de dommages intérêts. Je compte que cet avertissement vous suffira.

« Signé : A. Gilotaux. »

Cette lettre doit suffire comme renseignement sur la société des Ardoisières de l'Espérance. Nous ferons simplement observer à M. Gilotaux que la loi non seulement permet, mais oblige même à certaines publications que le public a intérêt à connaître. Nous ignorions qu'il pût exister des Sociétés spéciales pour les « affaires de famille », dont le public doit ignorer les détails d'existence. 638

ARDOISIÈRE DE LA CORRÈZE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue de la Grange-Batelière, Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs, divisés en 1.600 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Le dividende est payé le 30 juin.

Dividendes distribués : en 1895, 3 fr. ; en 1896, 3fr.; en 1897, 3 fr.

Durée de la Société : Société en commandite par actions, transformée en 1874 en Société anonyme ; expiration les 1er janvier 1946.

Objet de la Société : Exploitation de carrières d'ardoises.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, 18, rue des Pyramides, Paris.

Assemblée générale : De mars à mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Vergès.

Membres : MM. G. Petitjean, Ch. Petitjean et comte de Lyrot.

Commissaire des comptes : M. G. Le Bel.

Administrateur délégué : M. Ch. Petitjean.

639

ARDOISIÈRES DU DOYENNÉ A ANGERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé 1.200 actions de 100 fr. — *Les statuts* sont déposés en l'étude de Me Germain notaire à la Flèche.

Cette Société a son siège à la Caisse des Mines, sur laquelle on trouvera des renseignements au Chapitre II : *Banques*. 640

ARDOISIÈRES DE LA FORÊT

SOCIETÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 2, rue Baudravie Rennes (Ille-et-Vilaine)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions libérées de 500 fr. chacune, dont 2.100 placées et libérées.

L'objet de la Société est l'exploitation de carrières d'ardoises.

La durée est de 50 ans, à partir du 24 octobre 1876.

L'acte constitutif a été reçu par Me Guyard, notaire à Bourg-d'Iré, le 30 septembre 1876.

Assemblée générale en avril.

Statuts modifiés en 1898. Extraits publiés par le *Courrier de Rennes du 28 mai 1898*.

Les bénéfices sont ainsi répartis : formation de réserve et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Marcille,
Directeur : M. Picardat. 641

ARDOISIÈRES DE LABASSÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)

Directeur : M. E. Fieuzet. 642

ARDOISIÈRES DU PLESSIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cosmes (Ille-et-Vilaine)

Directeur : M. Vierron. 643

ARDOISIÈRES DE LA RENAISSANCE D'ANGERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 69, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 160 actions de 5.000 fr., entièrement libérées et au porteur et ne sont pas cotées. — *Parts bénéficiaires* : 1.100. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce des ardoises, de l'ardoiserie, etc. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 26 novembre 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; somme indéterminée à la réserve supplémentaire ; 8 0 0 d'intérêts aux actions ; sur l'excédent : 10 0/0 au Conseil ; 20 0/0 aux actions ; 70 0 0 aux parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Pereire.

Membres : MM. Villain, administrateur-délégué ; M. Pereire, Pichery, Ragetly, Weil.

Commissaire : M. Houchard.

Directeur : M. Pichery. 644

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

ARDOISIÈRES RIADAN PLECHATEL

Siège social : 63 bis, *rue de la Victoire Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de juillet 1896 au 31 décembre 1950.

L'objet de la Société est l'exploitation de toutes carrières d'ardoises en France et à l'étranger, et toutes les opérations se rattachent à l'industrie ardoisière.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 12 0/0, aux administrateurs ; 88 0/0 aux actions.

L'acte constitutif de la Compagnie a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Octave Brot, Henri Genevois, Henri Jacob, Alexis Trapenard.

Commissaire des comptes : M. Dominique Febvre.

Concessionnaire exclusif de la vente : M. Léon Delmas, 45, faubourg Saint-Antoine, à Paris. 645

ARDOISIÈRES DE SAINT-LAMBERT ET BELLE-ROSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Fumay (Ardennes)

Objet de la Société : Exploitation d'ardoisières. — *Assemblée générale* en octobre. 646

COMPAGNIE DES GRANDES

ARDOISIÈRES ANGEVINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue Grange-Batelière Paris

NOTICE

Le capital social est de un million sept cent cinquante mille francs, divisé en 17.500 actions de 100 fr. cotées 142 fr. 50 en banque.

Parts de fondateurs : 3.000 parts bénéficiaires.

L'objet de la Société est l'exploitation des ardoisières de la Taugourde (Maine-et-Loire).

La durée est de 50 ans, à partir du 10 novembre 1897.

Acte constitutif déposé chez Me Lechat, notaire à Pouancé (Maine-et-Loire). Extraits publiés dans le *Mercure Segréen*, du 15 décembre 1897.

Les bénéfices sont répartis ainsi : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 10 0/0, au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Leroux, 43, rue Cambon.

Membres : MM. Cyprien Gouraud, à Nantes ; A. Ledru, 5, rue de la Bourse, à Paris ; J. Février, 3, rue de la Terrasse, à Paris ; J. Limier, à Saint-Julien-de-Vouvantes ; J Peyredien du Charlat, 190, faubourg Saint-Honoré, à Paris ; G. Rolin, 45, rue Richelieu, à Paris.

Commissaires : MM. Auguste Flagoutier et Georges Fabre. 647

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ARDOISIÈRES DE SAINT-JOSEPH

Siège social à Fumay (Ardennes)

Directeur : M. Guidard. 648

SOCIÉTÉ ARDOISIÈRE DE L'ANJOU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, boulevard de Saumur Angers

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, divisés en 14.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées, au porteur et nominatives. — *Les titres* sont cotés au comptant à la cote officielle. — *Parts de fondateurs* : 40 divisées en 800 vingtièmes. — *Obligations* : 12.000 de 500 fr., rapportant 20 fr. par an, remboursables à 500 fr. en 50 années, à partir du 1er juillet 1895, par tirages semestriels, en juin et décembre.

Cours des actions, de 4 à 500 fr. — *Cours des obligations*, de 450 à 480 fr. — *Dividendes distribués* en 1895 et 1896, 25 fr.

Durée de la Société : Constituée définitivement le 16 juillet 1894 pour 50 années, elle a pour fondateurs : MM. Paul-Albert Moutet, propriétaire, 19, rue d'Alsace, Angers ; Paul-Frédéric Rouget, ingénieur civil, 53, avenue Montaigne, Paris ; Alphonse-Frédéric Salanson, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur civil des mines, 23, rue d'Artois, Paris ; Alexis-Auguste Augé, 3, rue Volney, Angers.

Objet de la Société : L'acquisition et l'exploitation des carrières ardoisières ; la fabrication sous quelque forme que ce soit, et la vente des produits ardoisiers. — Toutes les opérations industrielles, commerciales et financières se rapportant à l'industrie ardoisière en France ou à l'étranger.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hasselmann, à Angers, le 31 mai 1894.

Paiement des coupons : Actions, les 15 avril et 15 octobre ; obligations, les 1er janvier et 1er juillet, à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, et le surplus, 10 0/0, au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alavoine, 96, rue de Rennes à Paris.

Vice-président : M. Salanson, 23, rue d'Artois, à Paris.

Membres : MM. Dreux, 16, avenue de Friedland, à Paris ; Weyer, 7 rue Chauchat ; Etienne, 27, avenue Friedland, à Paris ; Bonnet, 27, rue Pré-Pigeon, à Angers ; Laumonnier, 8, place du Champs-de-Mars, à Angers ; R. Neveu, 23, rue Hoche, à Angers ; Urseau, château d'Avrillé, près Angers ; Rouget, 2, avenue Marceau à Paris ; Lagout, ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur-délégué, 5, rue du Bocage, à Angers.

Commissaires-censeurs : MM. Pottier, 6, rue Gœthe à Paris ; Gauthier, directeur de l'Usine à gaz, au Havre ; Ménard, cours Saint-Laud, à Angers. 649

SOCIÉTÉ ARDOISIÈRE

DE L'ESPÉRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à l'Espérance, Renazé (Mayenne)

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs.

L'objet de la Société est l'exploitation d'ardoisières à l'Espérance, ville de Renazé, canton de Saint-Aignan.

La durée est de 50 ans, à partir de juillet 1896.

Directeur-administrateur : M. Jousselin. 650

SOCIÉTÉ ARDOISIÈRE

DE SAINT-ANTOINE A HAYBES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Haybes (Ardennes)

NOTICE

le capital social est de trois cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 5 janvier 1899. 651

SOCIÉTÉ DE L'ARDOISIÈRE

DE LA MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Fumay
Siège administratif : 7, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., libérées.

L'objet de la Société est l'exploitation d'une concession de carrières d'ardoises, à Fumay (Ardennes).

L'acte constitutif a été reçu par Me Emile Godet, notaire à Paris, le 13 janvier 1898. Extraits publiés par le *Républicain* de Vitry-le-François du 21 avril 1898.

La durée de la Société est de 90 ans.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour le fonds de prévoyance et d'amortissement ; 5 0/0 d'intérêt aux actions. Le solde est réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil, et le surplus aux actions.

L'assemblée a lieu dans le premier semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. B. A. Coulon, à Vernouillet (Seine-et-Oise) ; Henri Dacier, à Tours ; Halil Ganem, 85, avenue Bosquet, à Paris. 652

SOCIÉTÉ DE L'ARDOISIÈRE

DE LA PROVIDENCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Haybes-sur-Meuse (Ardennes)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 250 actions de 1.000 fr. chacune.

L'objet de la Société est l'exploitation d'une carrière d'ardoises.

Acte constitutif déposé chez Me Gouvernant, notaire à Fumay, modifié le 25 mars 1898, et extrait publié dans le journal *les Ardennes*. 653

ASPHALTES - BITUMES

ASPHALTES ET PAVAGES DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue des Capucines, Paris

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr.

Président : M. Henry Danger. 654

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASPHALTES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 117, quai Valmy, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir de 1892.

Exploitation comme concessionnaire unique des mines de Seyssel, des mines de Chavaroche, Forens Sud, Mons Gard, Bastennes Razusa (Sicile).

L'objet de la Société est l'entreprise, exécution et entretien de tous travaux publics ou particuliers, de pavage et de dallage des chaussées et trottoirs, en asphalte, bitume et toutes opérations de voirie se rattachant à cette industrie.

L'acte constitutif a été reçu par Me Lamontagne, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. C. Scott, J. L. Henderson, D. P. Me Muen, T. C. Hounsfield, Léon Malo.

Administrateur-délégué et directeur de la compagnie : M. W. H. Delano. 655

COMPAGNIE PARISIENNE DES ASPHALTES

Siège social : 96, rue d'Hauteville Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr. chacune.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente des asphaltes.

Il appert d'une délibération du 9 juillet 1898 que les statuts ont été modifiés et que désormais les décisions de l'assemblée générale qui se réunit en avril sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les absents ou les dissidents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Faffe.

Membre : M. H. Coppin a été nommé administrateur-délégué. 656

MINES DE BITUME ET D'ASPHALTE DU CENTRE

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : cité du Cardinal-Lemoine Paris

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisé en 600 actions de 1.000 fr.

Objet de la Société : Exploitation de mines de bitume.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Grignon, à Paris.

Assemblée générale ordinaire en mai. 657

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES

SCHISTES BITUMINEUX DU BASSIN D'AUTUN

Siège social : 6, rue Lepelletier, Paris

Exploitation à Autun (Saône-et-Loire)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., dont 1.500 entièrement libérées ont été attribuées au Crédit Lyonnais, lors de la fondation.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 18 février 1881.

Objet de la Société : Exploitation des schistes bitumeux pour la fabrication des huiles minérales.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lefevre, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, un fonds d'amortissement, la somme nécessaire pour servir

5 0/0 aux actions non amorties et le surplus, 90 0/0, aux actions amorties ou non, et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Schneider, Julliany, administrateur délégué ; baron Pieyre, Brumquel, Petitjean. 658

SOCIÉTÉ DES TUYAUX CHAMEROY

P. DE SINGLY & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 196, rue d'Allemagne Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr. sur lesquels il n'en a été émis que 2.521 entièrement libérées et au porteur, de sorte que le capital social est en réalité de 1.260.500 fr.

Les titres sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la bourse cote ofücielle, 2e partie du bulletin.

Années	Cours des actions	Intérêts et dividendes distribues
1888.	650 »	75 »
1889.	650 »	70 »
1890.	908 95	50 »
1891.	825 »	55 »
1892.	720 62	40 »
1893.	505 »	40 »
1894.	461 66	40 »
1895.	361 66	25 »
1896.	461 66	40 »
1897.	395 36	25 »

Durée de la Société : Du 3 avril 1838 au 3 avril 1906.

Objet de la Société : Application des bitumes, résines, brai et asphaltes à la fabrication des tuyaux, toitures, suivant les procédés de M. Chameroy.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Outrebon, à Paris.

Assemblée générale en juin.

Paiement des coupons, à Paris les 1er janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions portés aux frais généraux ; 2 0/0 ou 10 fr. de prime aux actions ; le surplus, 3/4 aux actions et 1/4 au gérant.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. C. Vincent.

Membres : MM. E. Renaud, Daudré, Th. Mallet, E. Vincens.

Gérant : M. Paul de Singly. 659

BRIQUES

BRIQUETERIES DES SABLONS

A BAGNEUX (SEINE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue du Port-Galant, Bagneux (Seine)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 4.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 25 ans, à partir du 8 décembre 1896.

Objet de la Société : Fabrication et commerce des briques et tuiles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Renevey.

Membres : MM. de la Bouglise, O. Paternoster.

Commissaire des comptes : M. A. Viallard. 660

SOCIÉTÉ CENTRALE DES

BRIQUETERIES DE VAUGIRARD

Siège social : 127, rue Croix-Nivert. Paris

NOTICE

Capital social : Six millions cinq cent mille francs, divisés en 13.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse à la cote officielle au comptant, 2e partie de bulletin.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	»	9 50
1890.	»	12 »
1891.	»	21 »
1892.	340 54	21 »
1893.	321 24	9 »
1894.	270 »	3 »
1895.	» »	11 »
1896.	» »	» »
1897.	391 »	15 »
1898.	395 »	» »

Durée de la Société : 50 ans, du 28 novembre 1881.

Objet de la Société : Réunion des quatre maisons A. Chevalier et Bouju, Etienne jeune et Cie, Masselin, Meunier et Cie, briqueteries, carrière à glaise, moellons et sables.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris.
Assemblée générale 1er semestre.
Paiement des coupons à la Banque commerciale et industrielle, 8, rue Auber.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs ; 90 0/0 aux actions.
Observations : Un comité d'actionnaires est en voie de formation ; il a pour but la mise en valeur des vastes terrains appartenant à la société et qui sont inutiles à l'exploitation industrielle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Etienne.
Membres : MM. Bourgeois, Jagerschmidt, Meunier, Robin, E. Guien, Ch. Bouju.
Commissaires des comptes : MM. Barbier et Lattes.
Directeur : M. Fénéon. 661

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS JACQUES LECLAIRE

CARRIÈRE ET BRIQUETERIE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS

Siège social : 6, square de l'Opéra Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 50 0/0 remises à l'apporteur.

Les titres sont nominatifs ou au porteur et sont coté à la cote officielle au comptant.
Cours des actions : en 1898, 112 fr. 50.
Dividende distribué (Ex. 1897 : 7 mois), 3 fr..
Le paiement des coupons a lieu à Paris, chez MM. Rostand, Deschars et Cie, 66, chaussée d'Antin et à la Banque Suisse et Française, 27, rue Laffitte.
La durée de la Société est de 50 ans expirant le 30 juin 1947.
L'objet de la Société est l'exploitation des carrières et briqueteries situées au lieu dit les Beaumont, commune de Montreuil-sous-Bois, et de toutes autres qui pourront être acquises ou prises à bail par la suite.
L'acte constitutif a été reçu par Mes Mahot de la Quérantonnais, à Paris, et Robillard à Montreuil-sous-Bois.
L'assemblée générale a lieu dans le courant 1er semestre. En font partie tous les actionnaires porteurs de 20 actions au moins.
Les bénéfices après réserve spéciale pour achats de terrains et amortissements sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social, somme nécessaire pour payer 5 0/0 du montant des actions à titre d'intérêt ; le surplus sera réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires, à titre de dividende complémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Deschars.
Membres : MM. Joseph Leclaire, ingénieur, V. H. Baquuet, ingénieur ; B. Rossier, H. Lemaitre.
Commissaire des comptes : M. P. Deltour, commissaire titulaire, à Neuilly (Seine).
Commissaire-adjoint : M. E. Durup de Balaine, 7, avenue de Villiers, Paris. 662

CÉRAMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME DES CARRELAGES CÉRAMIQUES DE PARAY-LE-MONIAL

SAONE-ET-LOIRE

Siège social à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 80 actions de 5.000 fr., entièrement libérées.
Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.
Durée de la Société : 20 ans, à partir du 9 juin 1891.

Objet de la Société : Exploitation d'une usine de carrelages céramiques sise à Paray. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Legrain, à Choisy-le-Roi (Seine).
Assemblée générale : courant de juin.
Paiement des coupons à Paray-le-Monial.
Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 15 0/0, aux administrateurs et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edouard Jaunez.
Membres : MM. Paul de Geiger et Boulenger.
Commissaire des comptes : M. Alexandre de Geiger.
Directeur de l'usine : M. P. Charnoz 663

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARREAUX ET REVÊTEMENTS CÉRAMIQUES DU NORD

Siège social : rue du Tintenet, à Orchies

Le capital social est de cent mille francs. 664

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CÉRAMIQUES ARTISTIQUES DE PROVENCE

Siège social : 2, rue Canis, Marseille

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs.

La durée de la Société est de 60 ans 6 mois et 21 jours, à compter du 10 juin 1895. 665

CÉRAMIQUE MARTREUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 73, rue des Plantes, Paris

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs, divisé en 400 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 18 ans, à partir de 1892.

L'objet de la Société est la fabrication et vente de de produits céramiques, artistiques ou industriels.

L'assemblée générale a lieu en novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Caillau, Coutelier, Gallien. 666

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU

CÉRAMO-CRISTAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à la Demi-Lune (Rhône)

NOTICE

Le capital social est de un million cent cinquante mille francs, divisé en 2.300 actions de 500 fr., dont 400 entièrement libérées, sont attribuées aux fondateurs en représentation de leurs apports.

Les titres sont nominatifs et cotés à la bourse de Lyon.

Le paiement des coupons a lieu à l'époque fixée par le Conseil d'administration.

Parts de fondateurs : 500.

Parts d'exportation : 100.

La durée de la Société est de 50 ans à partir de 1896.

L'objet de la Société est l'exploitation industrielle des brevets, certificats d'addition pour la fabrication des marbres factices, vitraux et autres produits dits marbres céramiques et céramo-cristal ou pierres céramiques Garchey ; la fabrication et la vente des produits sus-indiqués.

L'acte constitutif a été reçu par Me Lombard-Morel, notaire.

L'assemblée générale a lieu en avril.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 réserve légale, jusqu'à 1/10 du capital social ; 10 0/0 pour l'amortissement du matériel et des immeubles ; 5 0/0 au capital versé ; sur les bénéfices spéciaux à l'exportation il est prélevé 33 0/0 pour les parts d'exportation ; le reliquat des bénéfices spéciaux et le surplus des bénéfices de l'exploitation : 50 0/0 aux parts de fondateur ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Mariéton, Léo Robin, comte A. de Cibeins, A. Truchet, L. Garchey, Dr A. Beverdier, Vialatoux, Durel, L. Vindry. 667

COMPAGNIE DES CORNUES
ET PRODUITS CÉRAMIQUES DE LYON-VAISE

P. DE LA CHAUMETTE VILLIERS & CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 80, chemin de Gorge-de-Loup, à Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., dont 600 libérées et les autres libérées de 125 fr. Elles sont nominatives ou au porteur.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente des cornues en terre à gaz et tous produits céramiques, etc.

Durée de la Société : elle doit prendre fin le 30 juin 1918.

L'acte constitutif est dans l'étude de Me Bernard, notaire à Lyon. L'extrait a été publié dans le *Salut Public* du 20 novembre 1897.

Répartition des bénéfices : au moins 10 0/0 à la réserve ; nne somme facultative pour une réserve supplémentaire pour l'amortissement ; une part prévue pour la gérance et le surplus aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Pierre André, Eugène Léotard, 3, cours Morand, à Lyon ; Louis-Félix-

Joseph Chauvin, rue de la Préfecture, 14, à Saint-Etienne ; Joseph-Emile-Amédée Gonin, 33, avenue Montaigne, à Paris.

Administrateurs - gérants : MM. P. de La chaumette, à Lyon et Henri Villiers, 22, quai Jayr, à Lyon. 668

SOCIÉTÉ FRANÇAISE ANONYME POUR LA FABRICATION DES

CORNUES A GAZ

Siège social :
32, rue Nationale, à Ivry-Port (Seine)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Obligations :* 817 obligations de 300 fr., 5 0/0, dont l'amortissement sera terminé en 1909. Les coupons sont payables à la Société générale les 1er janvier et 1er juillet. — *L'objet de la Société* est la fabrication mécanique des cornues à gaz et de tous autres produits réfractaires ; fabrication spéciale de creusets et de pièces en plombagine. — *La durée de la Société* est de 60 ans à partir de 1879. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Félix Morel-d'Arleux, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le docteur Jules Voisin, Moreau, Dumont, Dorigny.

Administrateur-Directeur : M. Dorigny. 669

COMPTOIR CÉRAMIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 12, rue Martel, Paris

NOTICE

Capital social actuel : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Cinq à neuf.

Administrateur délégué : M. Plique. 670

PRODUITS CÉRAMIQUES HYGIÉNIQUES

PILLIVUIT, DUPUIS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 46, rue de Paradis, Paris

NOTICE

Capital social : Un million quinze mille francs. 671

SOCIÉTÉ ANONYME

DE CARRELAGES CÉRAMIQUES

DE SAINT-MARC-ESCAUDIN (NORD)

Siège social : à Saint-Marc-Escaudin

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 160 actions de 500 fr. chacune, libérées. Les actions ne sont pas cotées.

L'objet social est la fabrication de produits céramiques.

La durée de la Société est de 20 ans.

L'acte constitutif a été fait par Me Deprez, notaire à Douai et l'extrait publié par le journal d'annonces de Valenciennes, 28 avril 1898.

Assemblée générale en janvier.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à l'amortissement ; 5 0/0 du fonds social pour être payé à titre d'intérêt aux actionnaires ; sur le surplus : 10, 15 ou 25 0/0 au directeur et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Auguste Billoir, à Wasnes au bac; Cyrille-Louis Blondelle, à Marchiennes ; Henry Dislaire, à Cambrai ; Charles Villette, à Douai.

Commissaire : Mme Vve Eulalie Guyot, à Arleux du Nord. 672

SOCIÉTÉ ANONYME

DU COMPTOIR DES PRODUITS CÉRAMIQUES

Siège social : 70, rue de Tocqueville Paris

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 100 actions de 500 fr. chacune.

L'objet de la Société est la vente de produits céramiques.

Par délibération du 31 janvier 1898, il a été décidé, que l'administration de la Société était confiée à deux administrateurs, qui sont : M. Anatole Pont et Mlle Jeanne Schmanch. 673

SOCIÉTÉ CÉRAMIQUE DE BOURG-LA-REINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Bourg-la-Reine

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr. dont 3.500 libérées et 1.500 libérées par l'apport.

L'objet de la Société est la fabrication de grès flammés et faïences Dalpayrat.

L'acte constitutif a été dressé par Me Mabille de Poncheville, notaire à Lille.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve et 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 70 0/0 aux actions. 674

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPLOITATION

DES PROCÉDÉS CÉRAMIQUES GARCHEY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lyon, 35, rue de la Bourse

Le capital est de un million cent mille francs. 675

USINE DES MOSAIQUES D'ORANGE

(VAUCLUSE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, place de la Bourse, Marseille

Objet de la Société : Fabrication et vente de carreaux en grès céramiques incrustés et vitrifiés.

Directeurs : MM. H. de Farconnet et Roubaud. 676

CHAUX & CIMENTS

CARRIÈRES & FOURS A CHAUX ET A CIMENT DU COUCOU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Antoing Lez-Tournay Belgique

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions privilégiées et 1.000 actions ordinaires de 500 fr. chacune ; il est créé en outre 2.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur.

Titres : Actions nominatives ou au porteur.

Société constituée le 1er avril 1886.

Objet : Extraction et taille de la pierre, fabrication de la chaux, du ciment, de tous les produits qui peuvent naître de ces matières et toutes opérations commerciales se rattachant à cet objet.

Durée : 30 années.

Assemblée générale : le 1er jeudi d'avril, à 10 heures du matin, au siège social.

Paiement des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 aux administrateurs ; 1/3 de la part d'un administrateur au commissaire ; 5 0/0 de dividendes aux actions privilégiées ; 5 0/0 de dividende aux actions ordinaires ; le surplus à toutes les actions et aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Le Hon, Ernest Le Hon, Auguste Le Hon.

Commissaire : M. Paul Le Hon. 677

CHAUX ET CIMENTS

J. & A PAVIN DE LAFARGE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Viviers (Ardèche)

NOTICE

Le capital social est de huit millions huit cent mille francs, divisé en 17.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur ou nominatifs, au gré des actionnaires.

Le paiement des coupons a lieu au siège social, en avril et novembre.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 1er janvier 1885.

L'objet de la Société est la fabrication et l'exploitation des chaux hydrauliques et ciment portland, de Lafarge, du Theil, de Cruas et l'exploitation des matériaux artificiels de l'usine d'Hussein-Dey (Algérie).

L'acte constitutif a été reçu par Me Olivier, à Viviers.

L'assemblée générale a lieu en mars ou avril.

Dividendes distribués depuis 1887, toujours environ 35 fr. par action chaque année.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 9 0/0 aux gérants ; 9 0/0 à la réserve ; 82 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Joseph de Talode du Grail, Albert de Lafarge, Edouard de Lafarge, A.

d'Allamel de Bournet, H. de Coursac, H. Charvet, M. Pradelle, L. Dussaud.

Gérants : MM. J. de Lafarge, A. de Lafarge, et P. Daher. 678

CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Demarquay Paris

NOTICE

Le capital social est de un million trois cent soixante mille francs, divisé en 2.720 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Le paiement des coupons a lieu le 1er janvier et le 1er juillet.

Obligations : 1.280 à 500 fr., remboursable au pair en 19 années, et rapportant 25 fr. par an. — 700 obligations de 500 fr. remboursables au pair en 30 ans et rapportant 25 fr. par an.

La durée de la Société est de 50 ans, du 8 février 1886 au 8 février 1936.

L'objet de la Société est la fabrication et vente de la chaux hydraulique et du ciment, et commerce de matériaux de construction.

L'acte constitutif a été reçu par Me Bertin, à Bar-sur-Aube.

L'assemblée générale a lieu fin avril.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0, à la réserve spéciale ; 20 0/0 aux administrateurs et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Coignet, Georges Convert, Auguste Fournier, Alexandre Bernaudat, Gustave Rage et Félix Baudin.

Commissaire des comptes : M. Aussel.

Administrateur délégué, directeur : M. Georges Convert. 679

SOCIÉTÉ DES CIMENTS D'ALLAS

(DORDOGNE)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 106, boulevard Richard-Lenoir, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr.

Observations : A la demande de renseignements que nous lui avons adressée, cette Société nous a répondu qu'elle n'était composée que d'un petit groupe d'amis et qu'elle n'avait aucun intérêt à ce qu'on parlât d'elle. 680

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

CIMENTS DE BOURGOGNE

Siège social : 15, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., dont 2.100 actions d'apports entièrement libérées ; les 900 autres libérées de 40 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs : 1.000.

La durée de la Société à 50 ans, à partir de 1896.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente des ciments (dits ciments de Bourgogne).

L'acte constitutif a été reçu par Me Constantin, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Fondateur de la Société : M. Frédéric Picq.

Membres : MM. H. G. Guénin, Virey. 681

SOCIÉTÉ " LA FRANCO-BELGE "

AYANT POUR BUT LA FABRICATION DES CHAUX, CIMENTS ET PORTLAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Calonne

NOTICE

Société constituée le 8 juin 1895. Modification du capital et des statuts suivant acte du premier avril 1897. — *Durée :* 20 ans. — *Capital social :* Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions nominatives. — *Assemblée générale* le 1er lundi du mois de mars, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 amortissement ; sur le reste, 9 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires et solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duhayon, C., Bouzin, C., Carnoy, S.

Commissaires : MM. Bouzin, O., Bouzin, J. 682

L'objet de la Société est la fabrication de grès flammés et faïences Dalpayrat.

L'acte constitutif a été dressé par Me Mabille de Poncheville, notaire à Lille.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve et 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 70 0/0 aux actions. 674

SOCIÉTÉ PARISIENNE D'EXPLOITATION

DES PROCÉDÉS CÉRAMIQUES GARCHEY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lyon, 35, rue de la Bourse

Le capital est de un million cent mille francs. 675

USINE DES MOSAIQUES D'ORANGE

(VAUCLUSE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, place de la Bourse, Marseille

Objet de la Société : Fabrication et vente de carreaux en grès céramiques incrustés et vitrifiés.

Directeurs : MM. H. de Farconnet et Roubaud. 676

CHAUX & CIMENTS

CARRIÈRES & FOURS A CHAUX ET A CIMENT DU COUCOU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Antoing Lez-Tournay Belgique

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions privilégiées et 1.000 actions ordinaires de 500 fr. chacune ; il est créé en outre 2.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur.

Titres : Actions nominatives ou au porteur.

Société constituée le 1er avril 1886.

Objet : Extraction et taille de la pierre, fabrication de la chaux, du ciment, de tous les produits qui peuvent naître de ces matières et toutes opérations commerciales se rattachant à cet objet.

Durée : 30 années.

Assemblée générale : le 1er jeudi d'avril, à 10 heures du matin, au siège social.

Paiement des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 aux administrateurs ; 1/3 de la part d'un administrateur au commissaire ; 5 0/0 de dividendes aux actions privilégiées ; 5 0/0 de dividende aux actions ordinaires ; le surplus à toutes les actions et aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Le Hon, Ernest Le Hon, Auguste Le Hon.

Commissaire : M. Paul Le Hon. 677

CHAUX ET CIMENTS

J. & A PAVIN DE LAFARGE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Viviers (Ardèche)

NOTICE

Le capital social est de huit millions huit cent mille francs, divisé en 17.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur ou nominatifs, au gré des actionnaires.

Le paiement des coupons a lieu au siège social, en avril et novembre.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 1er janvier 1885.

L'objet de la Société est la fabrication et l'exploitation des chaux hydrauliques et ciment portland, de Lafarge, du Theil, de Cruas et l'exploitation des matériaux artificiels de l'usine d'Hussein-Dey (Algérie).

L'acte constitutif a été reçu par Me Olivier, à Viviers.

L'assemblée générale a lieu en mars ou avril.

Dividendes distribués depuis 1887, toujours environ 35 fr. par action chaque année.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 9 0/0 aux gérants ; 9 0/0 à la réserve ; 82 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Joseph de Talode du Grail, Albert de Lafarge, Edouard de Lafarge, A.

d'Allamel de Bournet, H. de Coursac, H. Charvet, M. Pradelle, L. Dussaud.

Gérants : MM. J. de Lafarge, A. de Lafarge, et P. Daher. 678

CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Demarquay Paris

NOTICE

Le capital social est de un million trois cent soixante mille francs, divisé en 2.720 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés.

Le paiement des coupons a lieu le 1er janvier et le 1er juillet.

Obligations : 1.280 à 500 fr., remboursable au pair en 19 années, et rapportant 25 fr. par an. — 700 obligations de 500 fr. remboursables au pair en 30 ans et rapportant 25 fr. par an.

La durée de la Société est de 50 ans, du 8 février 1886 au 8 février 1936.

L'objet de la Société est la fabrication et vente de la chaux hydraulique et du ciment, et commerce de matériaux de construction.

L'acte constitutif a été reçu par Me Bertin, à Bar-sur-Aube.

L'assemblée générale a lieu fin avril.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0, à la réserve spéciale ; 20 0/0 aux administrateurs et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Coignet, Georges Convert, Auguste Fournier, Alexandre Bernaudat, Gustave Rage et Félix Baudin.

Commissaire des comptes : M. Aussel.

Administrateur délégué, directeur : M. Georges Convert. 679

SOCIÉTÉ DES CIMENTS D'ALLAS (DORDOGNE)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 106, boulevard Richard-Lenoir, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr.

Observations : A la demande de renseignements que nous lui avons adressée, cette Société nous a répondu qu'elle n'était composée que d'un petit groupe d'amis et qu'elle n'avait aucun intérêt à ce qu'on parlât d'elle. 680

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

CIMENTS DE BOURGOGNE

Siège social : 15, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., dont 2.100 actions d'apports entièrement libérées ; les 900 autres libérées de 40 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs : 1.000.

La durée de la Société à 50 ans, à partir de 1896.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente des ciments (dits ciments de Bourgogne).

L'acte constitutif a été reçu par Me Constantin, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Fondateur de la Société : M. Frédéric Picq.

Membres : MM. H. G. Guénin, Virey. 681

SOCIÉTÉ " LA FRANCO-BELGE "

AYANT POUR BUT LA FABRICATION DES CHAUX, CIMENTS ET PORTLAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Calonne

NOTICE

Société constituée le 8 juin 1895. Modification du capital et des statuts suivant acte du premier avril 1897. — *Durée* : 20 ans. — *Capital social* : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Titres* : Actions nominatives. — *Assemblée générale* le 1er lundi du mois de mars, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 amortissement ; sur le reste, 9 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires et solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dubayon, C., Bouzin, C., Carnoy, S.

Commissaires : MM. Bouzin, O., Bouzin, J. 682

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CIMENTS ET CHAUX HYDRAULIQUES DE BEFFES

MARQUE DAUMY

Siège social : Beffes, par Jouet-sur-Aubois (Cher)
Dépôt à Paris, 26, quai de Passy

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs. 683

SOCIÉTÉ ANONYME

DE NIEL-SUR-RUPPEL

ANCIENNE FABRIQUE DE CIMENT FORTLAND
JOSSON ET Cie

NOTICE

Société constituée le 2 décembre 1881. — *Modifiée* le 12 janvier 1891 et le 20 novembre 1892. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La fabrication et la vente du ciment, des produits similaires ou dérivés et toutes les opérations qui se lient à cette fabrication et à ce commerce. — *Capital social :* Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. La Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale :* 3e lundi de décembre, à 2 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; de la somme restante : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, après la déduction de la part des commissaires, sera réparti entre toutes les actions émises sous déduction, pour les actions non libérées, d'un intérêt de 4 0/0 sur le montant des sommes restant à verser.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ad. Urban.
Administrateur-directeur : M. Edm. Macoir.
Membres : MM. Eugène Houbotte Jonson.
Commissaires : MM. Ferdinand Kufferath, Edouard Thys. 684

CIMENTS DE DANNÈS PORTLAND COURONNE

(ANCIENNE SOCIÉTÉ JOLLES ET Cie)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à Dannès, canton de Sommer (Pas-de-Calais)

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur.

Les titres sont cotés en bourse, à Lille.

Le paiement des coupons au siège social.

La durée de la Société est du 26 mai 1883, pour 30 années.

L'objet de la Société est l'exploitation d'une usine à ciments, à Dannes.

L'acte constitutif a été reçu par Me Belcourt, à Boulogne.

L'assemblée générale a lieu dans les 4 premiers mois de l'année.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 pour amortissement et l'excédent ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à M. Zoller ; 7 0/0 aux employés et 83 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Cuvelier, P. Cuvelier, Alf. Charvet, Em. Evrard, Em. Raux, Em. Rouzé. 685

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA FABRICATION DES CIMENTS A ODESSA

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 15 mai 1895. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce des ciments et de tous produits analogues ou dérivés, tant à Odessa que dans le reste de la Russie. — *Capital social :* Deux millions cinq cent mille fr., divisés en 10.000 actions de 250 fr. chacune ; il est créé en outre 1.200 parts de fondateurs sans désignation de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale :* le 2e samedi du mois de décembre, à 4 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 2 0/0 à l'administrateur-délégué ; 1 0/0 à chaque administrateur ; 1 0/0 à chaque commissaire ; le restant 2/3 aux actions ; 1/3 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre Wassiliwich Giteoff, Adolf Weissmann, Auguste Cuissart, Charles Degrelle, baron Fernand de Macar fils, Alexandre Bertrand, Henri Mercier.

Commissaires : MM. Ernest Gosme, Fernand Mercier, Henri Bertrand, Gaston Cardinael. 686

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CIMENTS FRANÇAIS ET DES PORTLAND DE BOULOGNE-SUR-MER

ET COMPAGNIE DES

PORTLAND DE DESVRES

MARQUES RÉUNIES : DEMARLE-LONQUÉTY ET FANCHON

Siège social à Boulogne-sur-Mer

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur ou nominatifs au choix et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	258 38	17 »
1890.	282 77	13 »
1891.	240 35	13 »
1892.	190 41	27 »
1893.	451 41	27 »
1894.	448 27	27 »
1895.	449 84	27 »
1896.	450 42	27 »
1897.	500 »	27 »
1898.	500 »	»

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 1er janvier 1881.

Objet de la Société : Exploitation des usines de ciment portland de MM. Lonquéty et Cie, dans le Pas-de-Calais ; de MM. E. Famchon et Cie, de Desvres (Pas-de-Calais), et les commerces s'y rattachant.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ponticourt, à Boulogne-sur-Mer.

Assemblée générale : 1er semestre.

Paiement des coupons, à Paris, 54, rue de Provence, à la Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le reste à répartir par l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Terrier, L. Appert, H. Bardot, baron Boissonnet, L. Carlier, Huret-Lagache, G. Lacherez, F. Lefebvre, Patris de Breuil, S. Pozzi. 687

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CIMENTS DE LAITIERS DE DONJEUX

Siège social : 5, boulevard Magenta, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et cotés à la bourse, cote officielle, 2e partie du bulletin.

Le paiement des coupons a lieu au siège social.

La durée de la Société est du 19 décembre 1892 au 15 mars 1917.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente en France et à l'étranger de ciments, chaux, plâtres et carreaux céramiques.

L'acte constitutif de la Société a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

L'assemblée générale a lieu en mars.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/5 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 40 0/0, au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Ach. Brull.

Membres : MM. C. Laporte, Ed. Badois, H. Henry, H. Baré, J. Ratinel.

Administrateur délégué : M. H. Henry. 688

COMPAGNIE PARISIENNE DES

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS E. CANDLOT & CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 18, rue d'Edimbourg, Paris

NOTICE

Le capital social est de douze cent mille francs, divisé en 240 actions de 5.000 fr., entièrement libérées.

La durée de la Société à 25 ans, à partir de 1893.

L'objet de la Société est la fabrication de toutes espèces de ciments ou chaux hydrauliques et produits similaires.

L'acte constitutif a été reçu par Me Guéry, notaire à Boulogne-sur-Mer.

L'assemblée générale a lieu en janvier.

Observations : Le capital a été porté le 3 juin 1898 de 800.000 fr. à 1.200.000 fr. Extrait publié par la *Loi* du 13 juin 1898.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. E. Coignet, E. Boyard, E. Gosselin, Cros, Caseau.

Gérant : M. E. Candlot. 689

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

CIMENTS DE PORTLAND DU BOULONAIS

Siège social : 2 bis, rue du Havre, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions, divisé en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, 2e partie du bulletin.

Le paiement des coupons a lieu à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Parts de fondateurs donnant droit à 10 0/0 dans les bénéfices.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 12 mai 1881.

L'objet de la Société est la fabrication et vente des chaux hydrauliques et des ciments naturels et artificiels : exploitation de l'usine de Desvres (Pas-de-Calais), et des terrains appartenant à la Société.

L'acte constitutif a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

L'assemblée générale a lieu le 2e trimestre : les titres doivent être déposés à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	» »	35 »
1891.	» »	30 »
1892.	520 10	30 »
1893.	547 50	30 »
1894.	545 »	20 »
1895.	545 »	20 »
1896.	546 »	20 »
1897.	547 »	20 »
1898.	545 »	»

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0 0 à la réserve légale jusqu'à 1 10 du capital social ; 5 0 0 au capital versé ; 10 0 0 au Conseil d'administration ; le surplus, 10 0 0, aux parts de fondateurs et 90 0 0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dutilleul, comte I. de Camondo, G. Gottereau, L. de Warenghien, L. Villars. 690

CIMENT DE VIMINES ET CHAUX DE LEYSSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue du Château Chambéry

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Le paiement des coupons a lieu au siège social en mai ; toutes les ventes d'actions faites de 1890 à ce jour ont été faites au pair.

La durée de la Société est de 1889 à 1919.

L'objet de la Société est la fabrication du ciment et de la chaux.

L'acte constitutif a été reçu par Me Gabet, à Chambéry.

Directeur : M. L. Périnel. 691

COMPAGNIE FRANCO-RUSSE DES CIMENTS PORTLAND DE GUELENJIK (MER NOIRE)

Siège social : 18, rue d'Edimbourg Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 22.500 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et au porteur, et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 30 années, à partir du 18 septembre 1894.

L'objet de la Société est l'extraction et l'exploitation de toutes sortes de pierres propres à la production du ciment de différentes espèces, chaux ordinaires ou chaux hydrauliques.

L'acte constitutif a été reçu par Me Portelin, notaire.

L'assemblée générale a lieu le 16 juin.

Observations : Par délibération du Conseil, il a été créé 2.250 obligations de 500 fr. chacune, amortissables en 15 ans, et rapportant 5 0 0 d'intérêt, payable à partir du 15 novembre 1897, émises à 460 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollfus-Galline.

Membres : MM. le général Adamovitch, Cambefort, Daher, Lavocat, Gustave Mirabaud, Léon Molinos, René Molinos, Pavin de Lafarge, vicomte de Villiers.

Commissaires des comptes : MM. J. Berge, A. Dollfus. 692

COMPAGNIE FRANCO-RUSSE DE CIMENTS PORTLAND POUZZOLANE ARTIFICIELS D'EKATÉRINOSLEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Le capital est de un million huit cent mille francs, divisé en 18.000 actions de 100 fr., libérées de 75 fr.

Parts de fondateurs : 18.000, ayant droit à 25 0 0 dans les bénéfices.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente, à Ekaterinoslaw, de ciments, chaux, etc.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir de la fondation.

L'acte constitutif a été dressé par Me Portefin, notaire à Paris, le 25 juillet 1898.

Assemblée générale : Premier semestre ; 50 actions pour y assister. Extraits publiés aux *Petites Affiches*, septembre 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme à déterminer par le Conseil d'administration ; 6 0/0 à titre d'intérêt aux actions ; sur l'excédent 8 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions jusqu'à amortissement et 25 0/0 aux parts de fondateur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A Dollfus-Galline, Molinos, Gust. Mirabaud, de Bovet, Laforgue, Lavocat, Bayard, Alf. Dolfus.

Commissaires : MM. Jules Berge et Marcel Champin.

693

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHAUX HYDRAULIQUE DE SAINT-ASTIER (DORDOGNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 34, boulevard des Italiens, Paris

NOTICE

Le capital social était de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. et il a été réduit à 300.000 fr. 200 obligations remboursables à 300 fr. ; intérêt, 5 0/0.

Les titres ne sont pas cotés.

L'objet de la Société est l'exploitation de carrières et le commerce de chaux hydrauliques.

L'acte constitutif a été reçu par Me Gerald Audemard, notaire à Saint-Astier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Maréchal, Paul Dupont. 694

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CIMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Luxembourg

NOTICE

Objet de la Société : Exploitation d'usines, fabrication et vente des ciments.

Assemblée générale en mars. 695

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CIMENTS PORTLAND DE L'ESCAUT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Tournai (Belgique)

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs, représentés par 2.800 actions de 500 fr. Il est créé, en outre, 200 parts de jouissance sans désignation de valeur. Le capital social peut être augmenté ou diminué ; le conseil est autorisé à émettre un capital de cinq cent mille francs d'obligations.

Titres : Actions nominatives ou au porteur.

Objet : La fabrication et le commerce du ciment Portland, ainsi que toutes les opérations et entreprises qui se rattachent à ce genre d'industrie et de commerce, l'acquisition, la location et l'exploitation de carrières, l'extraction, l'appropriation et la transformation industrielle de la pierre calcaire, la fabrication de la chaux, des ciments et autres dérivés, la taille de la pierre, etc.

Durée : 20 années.

Société constituée le 14 avril 1892.

Assemblée générale à Tournai, le 3e dimanche de mars à 2 heures.

Paiement des dividendes et coupons : L'époque sera fixée par le conseil.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 à un fonds de prévision ; 6 0/0 aux parts de jouissance ; 10 0/0 aux administrateurs et au directeur ; 4 0/0 à chaque commissaire ; 80 0/0 aux actions de capital à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hidulphe Stiénon du Pré, Louis Leman Villette, Jules Debonne.

Commissaires : MM. François Bataille, Henri Leman Pollet. 696

FORCES MOTRICES, USINES ET TERRAINS DE LA GARE DE GRENOBLE

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 35, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs.

Dividendes distribués : En 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 6 0/0.

Durée de la Société : 75 ans, à partir de juin 1884. — *Objet* de la Société : Acquisition et exploitation des usines à ciments et des terrains qui en dépendent, situés à Grenoble entre la gare P.-L.-M. et la rivière le Drac ; la production de la force motrice. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jolivet, à Grenoble. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron du Marais, Louis Faidy, Paul du Marais. 697

SOCIÉTÉ DES CHAUX & CIMENTS ROMAIN BOYER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Cannebière Marseille

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 28 décembre 1898. 698

SOCIÉTÉ

DES CHAUX HYDRAULIQUES NATURELLES DE L'OUEST

USINES A SENONCHES ET A LAIGLE

Siège social : Senonches (Eure-et-Loir)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 1.000 actions de 250 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Le paiement des coupons et des obligations par moitié a lieu les 1ers janvier et juillet.

Obligations : 500 fr., revenu 25 fr., remboursables suivant un tableau ; les dernières le seront en 1906 ; actuellement il en reste la moitié à rembourser.

Durée de la Société jusqu'à 1911.

Observations : Il a été distribué un dividende en avril 1898.

Directeur : M. Albert Rousseau. 699

SOCIÉTÉ

DES CIMENTS DÉSIRÉ MICHEL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ALBERT ARMAND & Cie

Siège social : 11, rue Lafon, Marseille

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente des ciments, ainsi que l'exploitation des usines de la Société.

Observations : Par acte du 30 décembre 1898, déposé chez Me Provençal, notaire à Paris, les statuts de la Société ont été modifiés, à la suite d'apports faits à la Société. 700

SOCIÉTÉ DES

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU CHAROLAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue des Bernardines, Montluçon (Allier)

Usine à Palinges (Saône-et-Loire)

NOTICE

Le capital social est sept cent vingt-cinq mille francs.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 27 janvier 1896. 701

SOCIÉTÉ DES

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE MOUTOT

PRÈS AUNAY-SUR-SEREIN (YONNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, quai de Paris, Joigny (Yonne)

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs.

La durée de la Société est de 25 ans, à partir du 17 juillet 1896.

Observations : Au moment où nous mettons sous presse, il est question d'une augmentation de capital. 702

SOCIÉTÉ

DES CIMENTS PORTLAND D'AUXI-LE-CHATEAU

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 100.000 actions de 500 fr.

Observations : La presque totalité des actions n'a pu être placée et est restée à la souche.

Administrateur-délégué : M. Armura, ingénieur 80, rue Taitbout à Paris. 703

SOCIÉTÉ DORDOGNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES A CHAUX HYDRAULIQUE DE SAINT-ASTIER (DORDOGNE)

Siège social : 6, place du Palais-Bourbon, Paris

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, propriétaires de 5 actions au moins. 704

SOCIÉTÉ DES PORTLAND MÉRIDIONAUX

ÉTABLISSEMENTS J. VICAT & Cie ET ALBERT ARMAND & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million quatre cent cinquante mille francs, divisé en 2.900 actions de 500 fr. chacune, libérées, non cotées.

Parts de fondateur : Neuf parts ayant droit à 9 0/0 dans les bénéfices.

L'objet de la Société est la fabrication des ciments artificiels et naturels, et l'exploitation des usines Vicat et Armand.

La durée est de 30 ans.

L'acte constitutif a été fait par Me Pétrus Bernard, notaire à Lyon, 30 juillet 1898. Extraits publiés dans les journaux de Lyon et le *Sémaphore* de Marseille.

Assemblée dans le 1er semestre.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour payer 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 9 0/0 aux parts de fondateurs ; 76 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Armand, 11, rue Lafon, à Marseille.

Membres : MM. Emmanuel Allizon, rue Henri IV, 56, à Lyon ; Nestor-Guérin Cornier, 8, rue de la Gare, à Grenoble ; Régis Margirier, 82, boulevard Longchamps, à Marseille ; Maurice Merceron-Vicat, 4, rue Béranger, à Grenoble ; Martial Pacifique, 13, rue du Peyrat, à Lyon ; Louis Valla, 51, boulevard Longchamps, à Marseille.

Commissaires : MM. J. F. Bonnel, 3, rue de l'Alma, à Lyon ; Guillaume Roux, 21, boulevard Gazzino, à Marseille. 705

SOCIÉTÉ DE TRAVAUX EN CIMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 151, avenue de Paris A la Plaine Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 320 actions de 500 fr., dont 40 entièrement libérées et 280 libérées de 250 fr.

Durée de la Société : Depuis le 12 juillet 1898 jusqu'au 1er janvier 1919.

L'objet de la Société est l'exploitation d'un établissement commercial et industriel, existant à la Plaine Saint-Denis (Seine), ayant pour objet toutes constructions et tous travaux en ciments, y compris ceux avec ossature métallique, ainsi que toutes constructions mécaniques ou autres.

L'acte constitutif a été reçu par Me Prudhomme, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Robert, Gibus, Renaud.

706

Durée de la Société : 75 ans, à partir de juin 1884. — *Objet* de la Société : Acquisition et exploitation des usines à ciments et des terrains qui en dépendent, situés à Grenoble entre la gare P.-L.-M. et la rivière le Drac ; la production de la force motrice. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jolivet, à Grenoble. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron du Marais, Louis Faidy, Paul du Marais. 697

SOCIÉTÉ DES CHAUX & CIMENTS ROMAIN BOYER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Cannebière Marseille

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 28 décembre 1898. 698

SOCIÉTÉ

DES CHAUX HYDRAULIQUES NATURELLES DE L'OUEST

USINES A SENONCHES ET A LAIGLE

Siège social : Senonches (Eure-et-Loir)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 1.000 actions de 250 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Le paiement des coupons et des obligations par moitié a lieu les 1ers janvier et juillet.

Obligations : 500 fr., revenu 25 fr., remboursables suivant un tableau ; les dernières le seront en 1906 ; actuellement il en reste la moitié à rembourser.

Durée de la Société jusqu'à 1911.

Observations : Il a été distribué un dividende en avril 1898.

Directeur : M. Albert Rousseau. 699

SOCIÉTÉ

DES CIMENTS DÉSIRÉ MICHEL

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ALBERT ARMAND & Cie

Siège social : 11, rue Lafon, Marseille

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente des ciments, ainsi que l'exploitation des usines de la Société.

Observations : Par acte du 30 décembre 1898, déposé chez Me Provençal, notaire à Paris, les statuts de la Société ont été modifiés, à la suite d'apports faits à la Société. 700

SOCIÉTÉ DES

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DU CHAROLAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue des Bernardines, Montluçon (Allier)

Usine à Palinges (Saône-et-Loire)

NOTICE

Le capital social est sept cent vingt-cinq mille francs.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 27 janvier 1896. 701

SOCIÉTÉ DES

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE MOUTOT

PRÈS AUNAY-SUR-SEREIN (YONNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, quai de Paris, Joigny (Yonne)

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs.

La durée de la Société est de 25 ans, à partir du 17 juillet 1896.

Observations : Au moment où nous mettons sous presse, il est question d'une augmentation de capital. 702

SOCIÉTÉ

DES CIMENTS PORTLAND D'AUXI-LE-CHATEAU

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de deux millions cinq cent mille francs, divisé en 100.000 actions de 500 fr.

Observations : La presque totalité des actions n'a pu être placée et est restée à la souche.

Administrateur-délégué : M. Armura, ingénieur 80, rue Taitbout à Paris. 703

SOCIÉTÉ DORDOGNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES A CHAUX HYDRAULIQUE DE SAINT-ASTIER (DORDOGNE)

Siège social : 6, place du Palais-Bourbon, Paris

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, propriétaires de 5 actions au moins. 704

SOCIÉTÉ DES PORTLAND MÉRIDIONAUX

ÉTABLISSEMENTS

J. VICAT & Cie ET ALBERT ARMAND & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Grolée, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million quatre cent cinquante mille francs, divisé en 2.900 actions de 500 fr. chacune, libérées, non cotées.

Parts de fondateur : Neuf parts ayant droit à 9 0/0 dans les bénéfices.

L'objet de la Société est la fabrication des ciments artificiels et naturels, et l'exploitation des usines Vicat et Armand.

La durée est de 30 ans.

L'acte constitutif a été fait par Me Pétrus Bernard, notaire à Lyon, 30 juillet 1898. Extraits publiés dans les journaux de Lyon et le *Sémaphore* de Marseille.

Assemblée dans le 1er semestre.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour payer 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 9 0/0 aux parts de fondateurs ; 76 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Armand, 11, rue Lafon, à Marseille.

Membres : MM. Emmanuel Allizon, rue Henri IV, 56, à Lyon ; Nestor-Guérin Cornier, 8, rue de la Gare, à Grenoble ; Régis Margirier, 82, boulevard Longchamps, à Marseille ; Maurice Merceron-Vicat, 4, rue Béranger, à Grenoble ; Martial Pacifique, 13, rue du Peyrat, à Lyon ; Louis Valla, 51, boulevard Longchamps, à Marseille.

Commissaires : MM. J. F. Bonnel, 3, rue de l'Alma, à Lyon ; Guillaume Roux, 21, boulevard Gazzino, à Marseille. 705

SOCIÉTÉ DE TRAVAUX EN CIMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 151, avenue de Paris A la Plaine Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 320 actions de 500 fr., dont 40 entièrement libérées et 280 libérées de 250 fr.

Durée de la Société : Depuis le 12 juillet 1898 jusqu'au 1er janvier 1919.

L'objet de la Société est l'exploitation d'un établissement commercial et industriel, existant à la Plaine Saint-Denis (Seine), ayant pour objet toutes constructions et tous travaux en ciments, y compris ceux avec ossature métallique, ainsi que toutes constructions mécaniques ou autres.

L'acte constitutif a été reçu par Me Prudhomme, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Robert, Gibus, Renaud.

706

FAIENCES

LA FAIENCERIE BORDELAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, rue Delbos, Bordeaux

NOTICE

Le capital de la Société est de deux cent mille francs divisé en 400 actions de 500 fr.

Par délibération du 15 mars 1898, il a été créé et émis 1.000 obligations de 100 fr., avec intérêt à 5 0/0 et remboursables au pair en 14 ans, à partir de 1902.

L'objet de la Société est l'exploitation d'une faïencerie. 707

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FAIENCERIES DU CANADA A SAINT-JEAN

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS MACDONALD

Siège social à Saint-Jean (Canada) et 45, avenue Trudaine, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 8 juillet 1896.

L'objet de la Société est la fabrication des objets céramiques et des faïenceries qui se font dans les usines de MM. Macdonald, à Saint-Jean.

L'acte constitutif a été reçu par Me Lefèvre, notaire à Valenciennes (Nord).

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/3 du capital social ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. C. Huguet, G. Raquet, Jules Bloch, N. Paul Lévy, François Martinet.

Commissaire des comptes : M. A. Vannier. 708

FAIENCERIE DE CHOISY-LE-ROI

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

HIPPOLYTE BOULENGER & Cie

Siège social : 2, rue du Chemin-de-Fer Choisy-le-Roi (Seine)

NOTICE

Le capital social est de trois millions, divisé en 600 actions de 5.000 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

La durée de la Société est de 40 ans, du 15 janvier 1878 au 15 janvier 1918.

L'objet de la Société est l'exploitation de la fabrique de faïence fine, sise à Choisy-le-Roi, rue du Chemin-de-fer, 2. La fabrication et la vente des produits et, en général, de tout ce qui se rapporte à cette industrie.

L'acte constitutif a été reçu par Me Legrain, à Choisy-le-Roi.

L'assemblée générale a lieu première quinzaine de novembre.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 au capital versé, avant tout autre prélèvement et devant être complétés par le fond de réserve en cas d'insuffisance des bénéfices ; 10 0/0 pour l'amortissement de l'outillage et des constructions ; 5 0/0 du reste pour la réserve et le surplus, 30 0/0, au gérant et 70 0/0 aux actions.

Gérant : M. P. H. Boulenger. 709

FAÏENCERIE DE GRIGNY

A. MONIN & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Grigny (Rhône)

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs, divisé en 1.700 actions de 500 fr. chacune libérées, non cotées.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente de faïences, poteries et autres produits céramiques, et plus spécialement l'exploitation de la *faïencerie de Grigny*, et des carrières de Saint-Nazaire en Royans (Drôme).

L'acte constitutif a été dressé par Me Chardiny, notaire à Lyon, le 27 avril 1898. Extraits publiés dans les journaux de Lyon et le *Messager de Valence*.

La durée de la Société est de 50 ans.

L'assemblée générale a lieu dans le 1er trimestre et se compose des porteurs de 5 actions.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 10 0/0 au conseil de surveillance ; 20 0/0 au gérant ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Vinary, 1, rue du Plat, à Lyon ; Vincent Burel, 13, rue de l'Annonciade ; M. Noël Louis Guttin, 17, quai de la Guillotière à Lyon.

Directeur-gérant : M. Camille Alfred-Monin, manufacturier à Grigny. 710

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

MANUFACTURE DE PORCELAINES

DE SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE

Siège social : Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône).

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 576 ont été attribuées à Mme la marquise de Fenoyl, en représentation de ses apports. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de porcelaines de toutes natures, de grès et terres cuites et tout ce qui se rattache à ce genre d'industrie. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 25 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Courbon, notaire à Saint-Laurent de Chamoussel, et Me Berloty, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 à la réserve spéciale; 5 0/0 d'intérêt aux actions; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mme Marie-Caroline le Bas du Plessis, Ve de M. P.-L. de Gayardon, marquis de Fenoyl ; MM. Guy de Gayardon, marquis de Fenoyl, René de Gayardon, comte de Fenoyl.

Commissaire : M. Ambard. 711

GRANITS, MARBRES ET PORPHYRES

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CARRIÈRES DE PORPHYRE DE QUENAST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue du Commerce, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de quatre millions cinq cent mille rancs, représenté par 9.000 actions de 500 fr. chacune ; la Société a émis en outre des obligations pour une somme de 1.200.000 fr.; elles rapportent 15 fr. d'intérêt annuel, payable et exigible tous les mois en paiement égaux de 7 fr. 50 ; elles sont remboursables à 500 fr., amortissables en 50 années suivant le tableau ; elles ont été émises au taux de 280 fr.

Objet : L'exploitation des carrières de porphyre dit grès de Quenast, situé à Quenast et à Rebecq-Rognon, comprenant l'extraction, la confection, la vente et le transport des pavés et pierres de taille : l'achat, la préparation, la revente et le transport de tous autres produits de même nature ; l'entreprise de la construction de routes pavées et de leur entretien.

La durée est fixée à 30 ans pour finir le 1er juillet 1914.

Société autorisée par acte du 12 août 1864.

Assemblée générale le 2e lundi d'octobre.

Paiement des dividendes et coupons en octobre et en novembre à la caisse sociale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actionnaires, à titre de premier dividende ; 15 0/0 au fonds de réserve 13 0/0 à titre de traitement au directeur-gérant, aux administrateurs et aux commissaires ; 72 0/0 formant le restant des bénéfices nets aux actionnaires sous forme de deuxième dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François Coppens, Adolphe Urban.

Commissaire-délégué : M. Alfred Debrouckère. 712

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CARRIÈRES DE PORPHYRE DE SAINT-RAPHAEL (VAR)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Raphaël (Var) et à Paris, boulevard St-Germain, 205

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr. Il est créé 2.000 parts de fondateur sans valeur nominale ; le nombre ne pourra en être augmenté.

Titres : Actions au porteur.

Objet : L'exploitation des carrières de Saint-Raphaël ou de toutes autres en France ou à l'étranger, comprenant l'extraction, la confection, la vente et le transport des pavés, pierrailles, macadam, pierres de taille et autres

objets se rattachant à cette industrie. L'entreprise et la construction ou l'entretien des voies de communication, pavées ou macadamisées et opérations de commerce et d'industrie se rattachant pour la nature aux objets sociaux.

Durée : 30 ans.

Société constituée le 16 janvier 1883.

Assemblée générale le 3e mardi de mai.

Paiement des dividendes et coupons rue Berckmans, 77, à Saint-Gilles lez-Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve ; 6 0/0 sur le montant libéré des actions ; 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; le surplus ; 10 0/0 au fonds de prévision ; 50 0/0 aux actions comme dividende ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean Cousin, A. Bérenger, Louis Coiseau, J.-B. Cornet.

Commissaires : MM. Adrien Gardeur, Gustave de Lantsheere, Gaston Fondmichel. 713

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GRANITS DE L'OUEST

Siège social : 12, rue Lafayette, Nantes

Le capital social, qui était de cent trente mille francs par an, a été porté à deux cent mille par délibération du 19 avril 1898. 714

SOCIÉTÉ ANONYME

DE MERBES-LE-CHATEAU

(BELGIQUE)

Siège social : Merbes-le-Château

NOTICE

Société constituée le 18 juin 1880. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* Exploitation de carrières de marbre, de pierre, de sable et la mise en œuvre de leurs produits. — *Exploitation :* Usines à La Buissière, Jeumont, Hambourg, Dusseldorf et Onpz-Spy. — *Carrières :* Philippeville, Vodecée, Jeumont, Mazy, Poulseur, La Buissière, Gougnies et Carrare. — *Capital social :* Trois millions cinq cent mille francs, représentés par 7.000 actions de 500 fr. La Société a émis 5.000 obligations de 500 fr. 4 pour 0/0, dont 4.150 en circulation, lesquelles sont admises à la cote de Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 à la réserve ; 2° tantième au Conseil d'administration et aux commissaires, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Albert Puissant, Ferd. Bayens, Jules Descamps, Auguste Puissant, Romain Puissant.

Commissaires : MM. Armand Wasseige, Ernest Orsolle, Armand Anspach-Puissant. 715

GRANITS ET PORPHYRES ARTISTIQUES DES VOSGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue des Petits-Hôtels Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 action de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et cotés en banque, à la cote de la bourse et de la banque et à celle de la banque et de la bourse.

Le paiement des coupons au siège social.

La durée de la Société est de 30 ans, du 26 avril 1896 au 26 avril 1926.

L'objet de la Société est l'exploitation de carrières et vente des produits bruts et travaillés. Amodiation, acquisition et l'exploitation de l'usine de Ternuay, la carrière de porphyre vert dite *Carrière du Keu*, la carrière dite *Crêtes du Keu*, la carrière *Saint-Blaise*.

L'acte constitutif a été reçu par Me Colleau, notaire à Paris.

L'assemblée générale a lieu en octobre.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve, 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0, au Conseil d'administration, 80 0/0 aux actions.

Cours moyens des actions : En 1896, émission ; en 1897, 130 fr. ; en 1898, 136 fr.

Dernier dividende : 7 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Grimont, Kastler, Ningler, Paul Voinson.

Commissaires des comptes : MM. Lecerf et Petit-fils.

Directeur : M. Ningler, administrateur délégué. 716

SOCIÉTÉ ANONYME

DES USINES & CARRIÈRES DEVILLERS ET Cie

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 23 novembre 1893, modifiée le 31 octobre 1894. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Commerce et industrie du marbre et tout ce qui s'y

rattache. — *Capital social :* Six cent mille francs, représentés par 1.200 actions de capital de 500 fr. ; la Société a émis 1.200 actions de jouissance sans désignation de valeur. — *Titres :* Actions au porteur.— *Assemblée générale* troisième mardi du mois, à 2 heures de relevée.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux administrateurs ; surplus entre les actionnaires ; 5 0/0 aux actions capital ; le reste par parts égales aux actions capital et jouissances.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Van Kijkevorsal, F. Durel, G. Escalle, E. Bolle.

Commissaire : M. P. Doal. 717

CHAUX, MARBRES, GRANITS DE LIENNE-CINEY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lienne-Ciney

NOTICE

Objet : Fabrication de la chaux et du ciment, exploitation, sciage, polissage, travail des pierres, marbres, granits et calcaires, vente de ces produits. — *Capital social :* Quatre cent vingt-cinq mille francs, représentés par 450 actions privilégiées et 400 actions ordinaires de 500 fr. Il est créé en outre 450 actions de jouissance sans désignation de valeur. Le capital peut être porté à 6.000.000 fr. — *Titres :* Actions nominatives ou au porteur. — *Assemblée générale* le 2e mardi d'avril, au siège social ou à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions privilégiées ; 2 1/2 0/0 aux actionnaires ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 au fonds de prévision ; 50 0/0 à toutes les actions ; 30 0/0 au remboursement au pair d'actions privilégiées remplacées par des actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Aubry, Ch. Joseph de Theux de Potesta, Victor Fontaine, Edmond L'Hermitte, Henri Renkin.

Commissaires : MM. Émile Richald, Maurice Braconnier, Adhémar Lambinet, Emmanuel Minette. 718

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MARBRES BELGES

Siège social : Basècles (Basècles-Carrières)

NOTICE

Société constituée le 11 mars 1895. — *Durée :* 30 années à partir du 1er octobre 1894. — *Objet :* Exploitation des terrains calcaires, fabrication et vente de carrelages, marbres, mosaïques, chaux et de tous produits similaires avec toutes les opérations qui s'y rattachent et notamment l'exploitation des carrières et scieries de marbres et de pierres. — *Capital social :* Deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 450 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 3e mardi de novembre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 3 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 20 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Lemaire, Paul Dutoit, Ernest Wilmart.

Commissaire : Gaston Deschamps. 719

MARBRERIE SÉGUIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 155, rue de Rennes, Paris

NOTICE

Capital social : Cent quarante-huit mille francs, divisés en 296 actions de 500 fr.

Assemblée générale en mars. 720

SOCIÉTÉ BELGE DU MARBRE INSTANTANÉ

Siége social : 49, rue Antoine-Dansaert, Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. ; la totalité de ces actions a été remise à M. E. Machecourt, chimiste à Paris, en représentation de ses apports. — *L'objet de la Société* consiste en la fabrication et la vente du marbre instantané.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 15 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel ; le surplus aux actions. 721

SOCIÉTÉ DE

L'EXPLOITATION DES MARBRES DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Laval (Mayenne)

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent mille francs, divisé en 3.600 actions de 500 fr. chacune, libérées entièrement et ne sont pas cotées.

L'objet social est l'exploitation de carrières de marbre, granits et autres matériaux durs et d'usines hydrauliques.

La durée de la Société est de 99 ans à partir du 29 janvier 1898.

L'acte constitutif a été fait par Me Gascoin, notaire à Laval, et l'extrait publié par *l'Echo de la Mayenne*.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 7 0/0 au Conseil d'administration ; 8 0/0 au comité de direction ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ernest Landeau, à Sablé ; Albert Folliot, à Laval ; Frédéric Chubilleau, Eugène Chubilleau et Charles Batard à Laval ; André Hardouin-Duparc, 17, rue Sainte-Croix au Mans.

Commissaire : M Leprêtre, comptable à Laval.

722

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE PORPHYRE COSYNS, A LESSINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 15 février 1882, modifiée le 1er août 1892. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* L'exploitation et le développement de la carrière de porphyre, ouverte et mise en valeur par M. Jules Cosyns à Lessines. L'extraction, la confection et le transport des pavés, bordures, macadam, balast, moëllons et poussier ; l'entreprise et la construction et l'entretien des routes, chemins pavés, macadamisés et empierrés ; l'achat, la préparation, la revente et le transport de tous autres produits similaires. — *Capital social :* Un million de francs, représentés par 4.000 actions de 250 fr. Il est créé, en outre, 2.500 actions parts de fondateur sans valeur nominale. Le capital social pourra être augmenté. La Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — *Assemblée générale* 1er lundi de juillet, à 3 heures au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à titre de 1er dividende ; le reste comme suit : 3 0/0 à chacun des administrateurs ; 1 0/0 à chacun des commissaires ; 40 0/0 aux actions de capital à titre de 2e dividende ; 16 0/0 aux parts de fondateur ; le reste servira à l'amortissement des actions de capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Nicaise.
Membres : MM. Emile Notte, Victor Jouret.
Commissaire : M. Camille Havrez. 723

SOCIÉTÉ DE L'EXPLOITATION DES MARBRES RECONSTITUÉS DANIELLI

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 130, route de Montrouge, à Malakoff (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Parts de fondateur : 2.000 parts bénéficiaires remises aux souscripteurs à raison de deux parts pour une action souscrite.

L'objet de la Société est l'exploitation d'un brevet sous le n° 264.394 à M. Danielli pour la fabrication des marbres colorés et autres produits décoratifs.

L'acte constitutif a été dressé par Me Leroy, notaire à Paris, le 24 janvier 1898. Extrait publié dans les *Petites Affiches* du 2 mars 1898.

La durée de la Société est de 30 ans.

Les bénéfices sont ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions à prendre sur le 20 0/0 attribué aux actions ; sur le surplus : 50 0/0 au fonds de réserve et d'amortissement ; 20 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts bénéficiaires ; 10 0/0 aux gérants.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Henri Jeanson, 38, avenue de l'Opéra ; Ch. Ziegler, 96, rue des Boulets ; Ernest Tilliers, 123, rue de Longchamps ; Henri Bastide, 223, rue Saint-Jacques ; Lucien Guillon, 72, boulevard Barbès.

Directeurs-gérants : MM. Jean-Marie Danielli, 46, boulevard Saint-Michel, et Léon Bellefontaine, 12, boulevard Voltaire. 724

SOCIÉTÉ ANONYME DES CARRIÈRES DE PORPHYRE DE BIERGHES

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 3 mars 1880. — *Durée :* 29 ans. — *Objet :* L'exploitation des carrières sises à Bierghes et autres similaires, comprenant l'extraction, la confection, la vente et le transport des pavés. L'achat, la préparation, la revente et le transport de tous autres produits de même nature. L'entreprise de la construction de routes pavées et entretien, ainsi que d'empierrements, de ballastages et de macadamisages de routes et chemins de toutes natures. — *Capital social :* Sept cent cinquante mille francs, représentés par 1.500 actions de 500 fr. *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 1er mardi d'avril, à 1 heure, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 6 0/0

aux administrateurs ; le tantième aux commissaires ; 6 0/0 à la gérance ; l'excédent aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-B. Velge, Bricourt, A. Dupuich, Ch. Velge, H. Lickens.
Commissaires : M. A. Vonhcom. 725

SOCIÉTÉ ANONYME DU PYROGRANIT FRANCO-RUSSE

Siège social : rue Ivanovskaiamais, 5 loge 3, Saint-Pétersbourg

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'acquisition et la continuation de l'exploitation industrielle et commerciale des usines de Borovitchy, gouvernement de Novgorod (Russie), l'exploitation des procédés brevetés, pour la fabrication du pyrogranit et la vente des licences. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 4 février 1892. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : A. G. Davoid.
Commissaire des comptes : M. S. G. Demmeny. 726

PAVAGES

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE PAVAGES (SOCIÉTÉ ANONYME)

Siège social : 6, rue Chambiges, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs.
Administrateur délégué : M. G. Anceau. 727

PHOSPHATES

COMPAGNIE CENTRALE DES PHOSPHATES

(ANCIENNE SOCIÉTÉ ALPH. CAJAT ET Cie)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42, rue de la Chaussée-d'Antin

Capital social : Un million trois cent mille francs. 728

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PHOSPHATES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Représenté par 3.000 parts, divisées chacune en deux titres, l'un dit action privilégiée ; l'autre dit action ordinaire, sans aucune mention de valeur.

L'objet de la Société est l'achat, la vente, la fabrication des engrais de quelque nature qu'ils soient et de tous les produits se rattachant directement ou indirectement à cette industrie.

La durée de la Société est fixée à 30 ans à partir du 21 juillet 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Breitmayer, M. Gallet, R. Gautier, Ch. Georgi, Th. Fulhas. 729

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR L'ENRICHISSEMENT DES PHOSPHATES

Siège social : 42, rue de la Chaussée-d'Anlin, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 francs.

Les titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs : 400.

Durée de la Société : 20 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société : Le traitement et l'enrichissement de phosphates par le procédé Boyer frères, ou tout autres procédés, la vente et le commerce des produits ainsi obtenus.

Acte déposé au Tribunal de commerce de la Seine.

Assemblée générale 2e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Adolphe Boyer, Charles Cedié, Maurice Chorannet, Ernest Girard, Ernest Sautter, Emmanuel Sautter. 730

PHOSPHATES DE BORDJ-R'DIR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, rue des Pyramides Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 francs.

Les titres sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés.

Parts de fondateurs : 1.000, donnant droit à 15 0/0 sur les bénéfices.

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1895.

Objet de la Société : Les recherches et études relatives à l'exploitation des gisements de phosphates en Algérie, et notamment dans la région de Bordj-R'Dir, etc., etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Assemblée générale au 2e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Berthault, Riberolles, H. Bournet-Aubertot, Gabriel Raffars. 731

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PHOSPHATES DE CHAUX DU SUD-EST

Siège social : 10, avenue de la Gare, Grenoble

Directeur-administrateur : M. Louis Dumolard. 732

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE GAFSA

(TUNISIE)

Siège social : 60, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions de francs, divisés en 36.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Durée de la Société : 90 ans.

Objet de la Société : L'exploitation des gisements de phosphate de chaux, des terrains cultivables, la construction et l'exploitation d'un chemin de fer reliant ces gisements et terrains au port de Sfax.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Observations : Il a été payé 2,81 par action (impôt compris) représentant l'intérêt de 3 0/0 sur le capital versé au 31 décembre 1897.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollfus-Galline.

Membres : MM. le baron de Nervo, Parran, Léon Molinos, Ascherson Beigbeder, Bordet, Dumont, d'Eichthal, Leroy-Beaulieu, Gustave Mirabaud, comte de Montaigu, Roux, Sautter.

Commissaires des comptes : MM. G. Fabignon, L. Ristelhueber. 733

COMPAGNIE DES PHOSPHATES DU COTENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue d'Aumale. Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. — *Parts de fondateurs :* 2.400. — *L'objet de la Société* est l'exploitation directe ou indirecte de l'industrie des phosphates et de leurs dérivés, et généralement tout ce qui se rattache à ladite industrie. — *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 13 août 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Prud'homme, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois de mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. L. Dior, A. Dior, L. J. Dior, L. Dior, P. Blœsch, L. de Muralt, J. Escuyer, le comte de Bonneuil, le comte de Chatellus.

Commissaire : M. L. Blanchard. 734

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PHOSPHATES FOSSILES A LA CAPELLE (GARD)

Siège social : 5, rue de la République Lyon

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 5.500 actions de 100 fr., entièrement libérées, a été porté à 700.000 fr. par l'émission de 1.500 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Assemblée générale : En font partie tous les actionnaires porteurs de 20 actions au moins. 735

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PHOSPHATES FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 118, cours Alsace-Lorraine, Bordeaux

Observation : Des modifications ont été apportées aux statuts par délibération du 24 septembre 1898. 736

SOCIÉTÉ BORDELAISE DES PHOSPHATES DU LOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue des Filles-St-Thomas, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., sur lesquelles 17 fr. 50 ont été attribuées aux fondateurs en représentation d'apports.

Objet : L'achat, l'exploitation, la mise en œuvre et le traitement des carrières et gisements de phosphate de chaux, et les produits qui en dérivent ; la fabrication et la vente des engrais chimiques et organiques, et en général la préparation et le commerce des produits chimiques, matières premières ou composées, et tous déchets végétaux et animaux utiles à l'agriculture, ainsi que tous matériels et engrais relatifs à l'agriculture.

La durée de la Société est de 25 ans, à partir du 10 mai 1894.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM, G. Guilhou, C. Guilhou, de Gerson, Hucher. 737

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PHOSPHATES DE L'OUED-RÉDIR

Siège social : 22, rue Vivienne, Paris

Gérant : M. A. Fourcaud. 738

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

PHOSPHATES DE LA SOMME

Siège social : 22, avenue Victoria, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 100 francs, entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 années, à dater du 1er mai 1896.

Objet de la Société : L'extraction et la manipulation des phosphates de chaux de la Somme, la fabrication des superphosphates et des engrais chimiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; amortissement proportionnel à la durée de la Société ; le surplus 5 0/0 au capital versé ; le reste 10 0/0 au conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de La Guère, Perrier, Raynaud. 739

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

PHOSPHATES DE TÉBESSA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue des Etouffes, Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent vingt mille francs, divisés en 324 actions de 5.000 francs.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations : 1.000 de 500 fr. 4 0/0, remboursables jusqu'en 1915.

Durée de la Société : 28 ans, à partir de juillet 1895.

Objet de la Société : L'extraction, la manipulation, le transport et la vente des phosphates de chaux provenant de la concession du douar Gouraya et de toutes autres carrières de même nature appartenant à la société.

Notaire qui a reçu l'acte : M. R. Lisle, à Paris.

Assemblée générale à époque indéterminée.

Paiement des coupons, au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Corps, Tancrède, Hebré, Delmotte. 740

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

PHOSPHATES DE TOCQUEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de septembre 1896.

Objet de la Société : L'extraction et l'exploitation des phosphates de chaux et de tous minerais compris dans le domaine des carrières existant dans les propriétés situées dans le territoire de Tocqueville, département de Constantine (Algérie), toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'industrie des engrais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Legru..

Membres : MM. Bonnet, Maillard, Boyer, Boulaine, Monmert. 741

SOCIÉTÉS RÉUNIES DES PHOSPHATES THOMAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue de Vienne, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq mille francs, divisé en 500 actions de 1.000 francs, libérées de 250 francs.

L'objet de la Société est l'achat et la vente des scories brutes dites scories de déphosphoration. La location ou l'achat de tous immeubles destinés à la construction, l'aménagement et l'exploitation des moulins nécessaires pour réduire en poudre ces scories. Le commerce des engrais et toutes opérations quelconques s'y rattachant.

La durée de la Société est de 10 ans à partir du 29 janvier 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Blanchet, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Beckers, Hœrder, Schlutius. 742

PLATRIÈRES

PLATRIÈRES DE BAGNOLET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue de Vincennes, Bagnolet (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cent soixante-dix mille francs, divisé en 170 actions de 1.000 fr., libérées de 750 fr. et non cotées. — *L'objet de la Société* est la fabrication du plâtre. — *La durée de la Société* est de 21 ans, à partir du 14 juin 1824. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Diolé, notaire à Vincennes. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. — *Paiement des coupons* au siège social ; il a été payé un dividende en 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué : M. E. du Long-Pray, chevalier de la Légion d'honneur.

Directeur : M. J. de la Fresnaye. 743.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PLATRES DE LA MÉDITERRANÉE

Siège social au Luc (Var)

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 7 août 1898. 744

SOCIÉTÉ DES

PLATRIÈRES DE LA GARENNE A LIVRY

(SEINE-ET-OISE)

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS JULIEN LECLAIRE PÈRE ET FILS

LECOUFFE ET Cie, SUCCESSEURS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 28, quai de la Marne, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 25 janvier 1896.

Objet de la Société : Fabrication et commerce des plâtres crus ou cuits, briques, pierres et tous objets se rattachant à l'industrie du bâtiment.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Danvin, à Boulogne-sur-Seine.

Assemblée générale en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5.000 fr. à un fonds de reconstitution ; 5 0/0 au capital

versé ; le surplus, 40 0/0, à la gérance ; 60 0/0 aux actions ; lorsque le revenu total des actions dépassera 10 0/0, le surplus appartiendra moitié à M. Lecouffe et moitié aux actions. — Ces dispositions sont applicables personnellement à M. Lecouffe et non à d'autres gérants.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. J. Simon, E. Dollot, F. Guillomot.

Gérant : M. Lecouffe. 745

PLATRIÈRES DE L'ISÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de l'Isère, Grenoble

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs.

Objet de la Société : Exploitation des carrières et usines à plâtre de La Touche, Saint-Firmin, Mésage, Cornage, Champ et Jarrie, canton de Vizille (Isère). 746

PLATRIÈRES DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 130, avenue Rouget-de-l'Isle, à Vitry-sur-Seine

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 150 actions de 1.000 fr., entièrement libérées et non cotées.

Durée de la Société : 21 ans, à partir du 1er janvier 1895.

Objet de la Société : Fabrication et vente des plâtres pour la construction et l'agriculture.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rivière à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons au siège social. Il a été payé un dividende en 1898.

Administrateur-délégué : M. E. du Long-Pray.

Agent commercial : M. H. Delpech. 747

PLATRIÈRES DE NEUILLY-PLAISANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Bellechasse, Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante-quinze mille francs, divisés en 35 actions de 5.000 fr., six actions entièrement libérées, attribuées à M. H. Leclaire, en représentation d'une partie de son apport, et 29 actions libérées aux trois quarts.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 21 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société : Exploitation des carrières sises à Avron, alors exploitées par M. Henri Leclaire ; fabrication et vente des plâtres et tous produits à l'usage de la construction.

Notaire qui a reçu l'acte : Me G. Bertrand, à Paris.

Assemblée générale : Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à l'administrateur délégué ; réserve facultative ; excédent, dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Leclaire, L. de Pritzbuer, R. Bérard, J. Bérard, L. Bérard.

Directeur : W. J. Bérard.

Commissaire des comptes : M. E. du Long-Pray. 748

PLATRIÈRES RÉUNIES DU BASSIN DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 76, quai Jemmapes Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-quatre millions, divisés en 48.000 actions de 500 fr. entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er juillet 1880.

Objet de la Société : Exploitation de carrières à plâtre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat.

Assemblée générale en juin.

Observations : Le bilan de l'exercice 1897, présenté à l'assemblée du 25 juin 1898, accuse un bénéfice net de 114.552 fr. 65. Les pertes antérieures qui étaient de 1.594.058 fr. 60 se trouve donc réduit à 1.479.506 fr. 15.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Rapatel.

Membres : MM. Fournier, Tomasi, Ranvier, de Sainte-Marie, Dubois.

Commissaires des comptes : MM. Ravenez et Durand.

Administrateur-délégué : M. G. Allard. 749

PLATRIÈRES DU SUD-EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue de la Poulaillerie Lyon

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent vingt-cinq mille francs, divisés en 2.580 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en banque.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	» »	10 »
1890.	» »	10 »
1891.	» »	12 50
1892.	207 50	12 50
1893.	213 85	12 50
1894.	240 75	14 »
1895.	» »	14 »
1896.	» »	14 »
1897.	245 »	14 »
1898.	245 »	15 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 30 septembre 1881.

Objet de la société : Fabrication et vente de plâtres crus et cuits, etc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon.

Assemblée générale en octobre.

Paiement des coupons, à Lyon et Saint-Jean-de-Maurienne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/6 du capital social ; 5 0/0 fonds de réserve de prévoyance et l'amortissement du capital social ; 5 0/0 au capital versé pouvant être complétés par le fonds de prévoyance ; le surplus, 15 0/0, au Conseil d'administration ; 5 0/0 aux employés ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Roques, Léon Bertrand, Alexandre Carloz, Eugène Mottard et J. Dumas.

Commissaire des comptes : M. Bonnet, avoué à Saint-Jean-de-Maurienne. 750

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLATRIÈRES DU SUD-OUEST

Siège social et siège d'exploitation : Urcuit (Basses-Pyrénées)

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs.

Assemblée générale en juin. 751

SOCIÉTÉ DES PLATRIÈRES DE SAVOIE

Siège social : 27, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

Le capital social est de soixante mille francs. 752

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'USINE D'ARMOY

(HAUTE-SAVOIE)

Siège social : 19, rue Versonnex Genève (Suisse)

NOTICE

Capital social : Cent soixante-dix mille francs.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Années	Dividendes aux parts de propriété	Dividendes aux actions
1889	6 50	25
1890	16 »	25
1891	7 50	25
1892	17 »	25
1893	20 »	25
1894	37 »	25
1895	44 »	25
1896	51 »	25
1897	» »	»
1898	» »	»

Durée de la Société : Illimitée.

Objet de la Société : Fabrication et commerce du plâtre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Gampert, à Genève.

Assemblée générale : Premier trimestre.

Paiement des coupons, à Genève, le 1er mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions non amorties ; la somme nécessaire pour l'amortissement d'au moins 12 ou 13 actions ; le solde des bénéfices : 25 0/0 à la réserve jusqu'à 50.000 fr. ; 25 0/0 au Conseil d'administration, et au directeur ; 50 0/0 entre les parts de propriété.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. de Stoutz.

Membres : MM. H. Aubert, Louis Sautter, Ed. Odier, E. Sautter, W. Patry.

Commissaires des comptes : MM. Ami Bordier, A. de Claparède.

Directeur commercial : M. Emile Gardy. 753

TUILES

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE A MONTCHANIN-LES-MINES

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CH. AVRIL

Siège social : 39, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et cotés en bourse, à la cote officielle (2e partie du bulletin).

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	»	»
1890.	»	47 50
1891.	»	32 42
1892.	»	43 33
1893.	»	45 64
1894.	»	58 63
1895.	1.030	69 76
1896.	1.086 66	73 31
1897.	1.090 »	»
1898.	1.085 »	»

Le paiement des coupons à lieu à Paris chez MM. Oftroy et Guiard, banquiers, 60, faubourg Poissonnière.

Parts de fondateurs : 92.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 10 novembre 1886.

L'objet de la Société est l'exploitation et la vente des produits des tuileries situées à Montchanin-les-Mines et Saint-Léger-sur-Dreune (Saône-et-Loire).

L'acte constitutif a été reçu par Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.

L'assemblée générale a lieu le 1er semestre.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs et 60 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marquet de Vasselot.

Membres : MM. Amelin, M.-A. Tollin.

Directeur : M. Batault, à Montchanin. 754

GRÈS FRANÇAIS DE CHATONNAY (ISÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, avenue Noailles, Lyon

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et nominatifs.

Le paiement des coupons a lieu au siège social.

Les parts bénéficiaires sont de 300.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 5 août 1893.

L'objet de la Société est la fabrication et la vente des produits en grès et terre réfractaire.

L'acte constitutif a été reçu par Me Fabre, notaire à Lyon.

L'assemblée générale a lieu dans le courant des 4 premiers mois de l'année.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : Une somme que le Conseil d'administration fixera pour amortissement ; 5 0/0 pour la réserve légale jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Joseph Petiot.

Membres : MM. Lucien Toucheboeuf, Gaston Eymard, Adolphe Dollfus, Dr Desmaret et Martin.

Administrateur-délégué : M. Jules Boulard. 755

SOCIÉTÉ ANONYME DES GRÈS DE SEINE-ET-OISE

Siège social : la Ferté-Alais (Seine-et-Oise)

Le capital social est de huit cent mille francs. 756

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE TUILERIE ET BRIQUETERIE D'AIRE-BELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Puget-sur-Agens (Var)

NOTICE

Le capital social est de cent trente mille francs.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 28 décembre 1895. 757

TUILERIES BOURGUIGNONNES DE CHAGNY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chagny

Le capital social est de quatre cent mille francs. 758

TUILERIES ET BRIQUETERIES DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNEMENT ARNAUD, ETIENNE ET Cie

Siège social : 2, rue de la République, Marseille

NOTICE

Capital social : Un million neuf cent mille francs, divisés en 3.800 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . .	»	2 0/0
1891. .	»	2 1/2 0/0
1892.	»	»
1893.	»	5 0/0
1894.	»	5 0/0
1895.	450	»
1896.	450	»
1897.	450	70
1898.	450	»

Durée de la Société : 30 ans, à dater du 15 décembre 1881.

Objet de la Société : Fabrication et vente des tuiles, briques et produits céramiques.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Marseille.

Assemblée générale en avril ou mai.

Paiement des coupons à Marseille, au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. M. Turlin, A. Bourgogne, H.-L. Saver, A. Espanet.

Directeur : M. J. Trébuchet. 759

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TUILERIES & BRIQUETERIES MÉCANIQUES DU PONT-ST-ESPRIT

(GARD)

Siège social : Pont-St-Esprit (Gard)

Directeur : M. Fabre. 760

GRANDE TUILERIE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 310 actions de 500 fr., entièrement libérées, sur lesquelles 210 ont été remises à la liquidation de l'ancienne Société en représentation de ses apports, et 100 souscrites en espèces.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Parts bénéficiaires : 1.550 remises au liquidateur de l'ancienne Société.

Dividendes distribués : En 1894, 1895, 1896, 1897 et 1898 : 5 0/0.

Durée de la Société : 25 ans, à partir du 2 mai 1893.

Objet de la Société : Exploitation d'une tuilerie mécanique à Sainte-Foy l'Argentière.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale en avril ; elle se compose de tous les actionnaires, propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social : 5 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. A. Despagnet. 761

SOCIÉTÉ DES

TUILERIES MÉCANIQUES DU BERRY & DE BORDEAUX

Siège social : 43, rue de Clichy, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Obligations : Les obligations actuelles pour lesquelles existe une Société civile rapportent 10 fr. d'intérêt et sont remboursables à 250 fr. par tirages au sort.

Dividendes : 1895, 25 fr. ; 1896, 25 fr. ; 1897, 27 fr. 50.

Objet de la Société : Fabrication et vente de tuiles, briques et ornements d'architecture de toutes sortes.

762

CARRIÈRES DIVERSES

COMPAGNIE DES CARRIÈRES & GLAISIÈRES DE LA RIVE GAUCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rue du Moulin-de-la-Roche, Arcueil (Seine) au lieu dit A. Ricardo

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 100 actions de 1.000 fr., dont 76 entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 28 octobre 1896. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de toutes glaisières et carrières. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Richardot, notaire à Lonjumeau (Seine-et-Oise). — *L'assemblée générale* a lieu en juin. Elle se compose de tous les porteurs d'actions.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve, le reste aux actions.

Administrateur unique : M. Petau de Maulette.

Commissaire des comptes : M. Valentin Montérau. 763.

SOCIÉTÉ ANONYME DES CARRIÈRES DE JUSSY

Siège social : Jussy (Aisne)

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs. 764.

SOCIÉTÉ ANONYME DES CARRIÈRES ET DES MINES DU MORVAN

Siège social : Arleuf (Nièvre)

Le capital social est de cent mille francs. 765

COMPAGNIE DE LA CARRIÈRE DE RUOMS (ARDÈCHE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, rue Paul-Chenavard, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., libérées. — *L'objet social* est l'exploitation d'une carrière. — *L'acte constitutif* a été déposé chez Me Trévoux, notaire à Lyon, et Turin, notaire à Aubenas. Les extraits ont été publiés dans le *Progrès* de Montélimar et dans les journaux de Lyon de mars 1898.

Les bénéfices sont répartis comme suit : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° un premier dividende à concurrence de 5 0/0 du montant versé sur chaque action. Le surplus est partagé comme suit : aux administrateurs, 10 0/0 ; en dividendes ou réserves 90 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bony, ingénieur à Lyon ; F. de Chaligny, ingénieur à Lyon ; Comte, architecte à Lyon ; Jourdan, à Ruoms ; Lambert, architecte à Bourgoin ; Pascal, à Ruoms ; et Gobin, ingénieur à Lyon. 766

CARRIÈRES ET SCIERIES DE BOURGOGNE

RENARD, FÈVRE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 239, rue Lafayette Paris

NOTICE

Le capital social est de un million sept cent mille francs, divisé en 3.400 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et cotés à la bourse, 2e partie du bulletin.

Le paiement des coupons a lieu chez M. Brot, 212, rue Saint-Antoine. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 9 mars 1895. — *L'objet de la Société* est l'extraction, le sciage et la vente de pierres. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fauchey, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 15 0/0 aux gérants ; 85 0/0 aux actions.

Dividende distribué en 1895, 1896, 1897, 1898 : 34 francs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Bruniot, Brot, Tropenard, Lebelle.

Directeurs-gérants : MM. Renard et Fèvre. 767

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARRIÈRES ET DE LA SUCRERIE P.-J. WINCQZ

Siège social : Soignies (Belgique)

NOTICE

Le capital social est de deux millons deux cent mille francs, divisé en 4.400 actions de 500 fr.

Obligations : Il a été créé 2.000 obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0 payables en deux coupons semestriels de 11 fr. 25 et remboursables en 30 ans. La Société s'interdit la création de nouvelles obligations avant le remboursement intégral des 2.000 obligations émises.

L'objet de la Société est : 1° l'exploitation des carrières de pierres bleues, avec toutes les opérations qu'elle comporte quant à la transformation à faire subir à la pierre à la vente des produits bruts et façonnés ; 2° la fabrication du sucre de betteraves, toutes les opérations nécessaires à la vente de ses produits, et, le cas échéant, au raffinage ; 3° enfin l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous brevets se rattachant aux industries sociales.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 1er février 1890.

L'acte constitutif a été reçu par Me J. van der Schueren, notaire à Soignies.

Assemblée générale : 1er samedi d'octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actionnaires ; tantième au directeur ; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 à un fonds de prévision.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paternoster.

Membres : MM. G. Wincqz, A. Tacquenier, L. Wincqz, A. Wincqz.

Commissaires : MM. F. Watterman, Nouville, L. Delbruyère. 768

SOCIÉTÉ DES

CARRIÈRES DES CHARENTES

Siège social : 4, Rempart de l'Est, Angoulême

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur.

Dividendes distribués : En 1895, 10 fr. 55 nets ; en 1896, 9 fr. 60 nets. 769

CARRIÈRES DE VILLEBOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent soixante et un mille francs, divisé en 2.522 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social.

Cours moyen des actions de 1886 à 1898 : 200 fr.

Dividendes distribués de 1891 à 1898 : 10 fr.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 25 juin 1869. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des carrières et taille des pierres de Villebois, carrière de Briord et Hauteville (Ain), Montalieu, Vercien et Amblagnière (Isère) et diverses carrières. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mittifiot de Bel-Air, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu en juin.

Les bénéfices sont répartis de la manière suivante : 10 0/0 à la réserve, jusqu'à 200.000 fr., facultatif au-dessus ; 5 0/0 au capital versé et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. M. J. C. Dubost.

Membres : MM. Poudeveaux, Guyet, Martin, Crozier.

Commissaire des comptes : MM. Platon et Cret.

Directeur : M. E. Bouquet, ingénieur. 770

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue du Président-Carnot Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des pierres mureuses et de pierres calcaires hydrauliques de la vallée d'Amby, la fabrication des chaux et ciments, et en général l'exploitation de tous matériaux de construction, notamment l'exploitation de toutes carrières de pierres mureuses et de pieres calcaires hydrauliques quelconques. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 16 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pétrus Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour amortissement ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Guillot, Boutier, P. Epinat, Vidal et Turquois.

Commissaire des comptes : M. E. Chavroz. 771

SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 18 décembre 1897. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des carrières de pierres lithographiques en France et spécialement l'exploitation des carrières dites de Segonzac, situées sur la commune de Campagnac (Dordogne), et généralement toutes opérations de commerce ou d'industrie s'y rattachant. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du 1er semestre. Elle se compose des actionnaires propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 25 0/0 au Consei d'administration et à la direction ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Doumergue, Favarger, Wikersheimer, Dreyfus, Brettauer et X.

Commissaire : M. Kurer. 772

SOCIÉTÉ ANONYME DES CARRIÈRES DE L'OUEST

ÉTABLISSEMENT BARRIER

Siège social : 6, rue Gœthe, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions cent soixante-dix mille francs, divisé en 4.340 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et le paiement des coupons a lieu le 1er août, à la Société générale, 54, rue de Provence. — *Parts de fondateurs :* 2.550. 5.553 obligations de 500 fr. — *Taux d'émission :* 500 fr. *Revenus :* 4 1/2 0/0 (Conversion du 1er juillet 1897). — *Durée de l'amortissement* des obligations : 30 ans. — *Les titres* sont cotés à la bourse, 2e partie du bulletin.

Dividendes distribués : en 1892, 1893, 1894, 1895, 1896 : 30 fr. ; en 1897 : 32,50.

La durée de la Société est de 50 années, à partir du 1er juillet 1891. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de carrières à Voutré, Torce, Saint-Denis de Gastines, La Croixille (Mayenne), Erquy, Pleherel (Côtes du Nord), Saint-Sauveur-le-Vicomte, Cherbourg (Manche), May-sur-Orne, Perrières (Calvados), Domfront (Orne), et toutes autres pouvant être acquises ultérieurement. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ch. Paul Tollu, notaire. — *L'assemblée générale* a lieu fin juin.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 5 0/0 fonds de réserve ; 5 0/0 au capital versé et le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 33 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 pour le personnel et le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Alavoine, Paul Rougat, A. Salanson, E. Auger, L. Pottier.

Commissaire des comptes : M. Ernest Braillard.

Directeur : M. L. Pottier. 773

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GISEMENTS D'ÉCLANCE

Siège social : 17, *rue Bleue, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 1.888 entièrement libérées, remises en représentation d'apports, et 112 libérées de 125 fr. ; il existe en outre 2.000 actions bénéficiaires de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *L'objet* de la Société est : 1° l'extraction et la vente à l'état brut des terres plastiques, kaolins, glaises, marnes, argiles, ocres, sables réfractaires et autres matières industrielles contenues dans les gisements ; 2° la transformation de ces matières premières en produits industriels, soit par exploitation directe, soit en commun avec des tiers ou par suite de traités avec ceux-ci ; 3° les opérations immobilières se rapportant à ces exploitations, la construction de bâtiments pouvant devenir nécessaires et autres opérations ayant trait à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 6 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Groseiller, notaire à Argences.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le vicomte Edmond de Lasalle, propriétaire, demeurant à Paris, rue Mansart, 10 ; le baron Conrad de Traversay, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Laborde, 10 ; Gérard-Marcellus Muller, propriétaire à Bois-Colombes, rue des Aubépines, 3 ; Jules-Louis de Villequetout, propriétaire, demeurant à Thard, commune de Moulins-Engilbert (Nièvre) ; Georges Bernard, ancien préfet, administrateur de la Compagnie du chemin de fer de Caen à la mer, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Logelbach, 14 ; le baron Jacques de Tournemire propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Néva, 14 Martial Deschamps, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Débarcadère, 2.

774

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CARRIÈRES DU MIDI

Siège social : rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Le capital social **est de deux millions, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. —** ***Les titres*** **sont au porteur et le paiement des coupons se fait à Lyon, 4, rue de la Bourse : actions, 15 avril, 15 octobre ; obligations, 31 janvier, 31 juillet.**

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1890. . .	»	»	17
1891. . .	»	»	22
1892. . .	»	»	30
1893. . .	»	»	37
1894. . .	441	500	35
1895. . .	490	500	40
1896. . .	600	500	40
1897. . .	600	500	»

Obligations : **600 obligations de 500 fr. (reste 290 en circulation au 31 décembre 1896). —** ***Taux d'émission :*** **500 fr. —** ***Revenu :*** **25 fr. nets par an. —** ***La durée de la Société*** **est de 50 ans. —** ***L'objet de la Société*** **est l'exploitation et vente de pierres blanches tendres, demi-dures et dures. —** ***L'acte constitutif*** **a été reçu par Me Renoux, notaire à Lyon. —** ***L'assemblée générale*** **a lieu 2e quinzaine de mars.**

Les bénéfices **sont répartis de la façon suivante ; 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 à la réserve supplémentaire ; 10 0/0 aux administrateurs ; 80 0/0 aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chartron. J. Pietet, L. Pétrequin, P. Finet, Th. Oflan, C. Charbonnet, A. Roche.

Administrateur délégué : M. E. Charbonnet.

Commissaire des comptes : M. P. Boucharlat.

Directeur : M. G. Givandan.

775.

DRAGAGES, SABLES, CAILLOUX, PIERRES MEULIÈRES

GEORGES LOUVET ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 14, quai d'Orléans, Paris
Succursale : Rouen, rue d'Amiens

NOTICE

Capital social : **Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., complètement libérées. —** ***Les titres*** **sont nominatifs et sont cotés à Rouen, banque Pitot et Cie, dans le journal** ***Rouen Industriel et Financier*** **18, rue d'Amiens, Rouen, au cours de 550 fr. —** ***Parts de fondateurs :*** **20, ayant droit ensemble à un sixième de bénéfices.**

Cours moyens **des actions : En 1895, 550 fr. ; en 1896, 600 fr. ; en 1897, 550 fr. ; en 1898, 550 fr.**

Dividendes **distribués : En 1895, 6.63 0/0 nets d'impôts payés par les frais généraux ; en 1896, 6,8000 nets d'impôts payés par les frais généraux. —** ***Durée de la Société :*** **30 ans, à partir du 1er janvier 1895. —** ***Date de la constitution*** **définitive : 27 décembre 1894. —** ***Objet de la Société :*** **Dragages de sables, transports, déchargement et vente de sable, cailloux, pierres meulières. —** ***Notaire*** **qui a reçu l'acte : Me Carré, à Rouen. —** ***Assemblée générale*** **en mars. —** ***Paiement*** **des coupons : Rouen, banque Pitot et Cie, 18, rue d'Amiens. Actions, janvier et juillet.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 réserve supplémentaire ou fonds d'amortissement du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 3/6 aux actions ; 1/6 au gérant, 1/6 au Conseil de surveillance et 1/6 aux parts de fondateurs.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Pitot, banquier.

Membres : MM. Robert Guérin, secrétaire ; Alfred Petit.

Gérant : M. Georges Louvet, 14, quai d'Orléans, Paris.

776

LENERU, GUÉRIN & Cie

Siège social : 2, quai Henri IV, Paris

NOTICE

Objet de la Société **: Sables et cailloux dragués.**

Observations : **Les obligations de la 8e série ont été remboursées au pair le 31 janvier 1898.**

777

PRODUITS RÉFRACTAIRES DE CINQ-MARS-LA-PILE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social **est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. —** ***L'objet de la Société*** **est l'exploitation de produits réfractaires et d'usines et carrières. —** ***La Société*** **est administrée par un conseil de trois membres.**

Les bénéfices **sont appliqués à l'amortissement de dettes, selon un arrangement intervenu avec des créanciers. Après ce remboursement, ils seront répartis de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour amortissement ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil : 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs. Les extraits des actes constitutifs sont déposés aux greffes de Langeais et de Chinon.**

778

SOCIÉTÉ ANONYME

DES SABLIÈRES DU NORD DE LA FRANCE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 18 août 1891. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Exploitation du sable. Concession 15 hectares. Malmaison, commune d'Aubry (Valenciennes). — *Capital social :* Quatre-vingt-dix mille francs, représentés par 300 actions de 250 fr. La Société a émis pour 34.450 fr. d'obligations, soit 99 obligations de 350 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 1er lundi d'avril, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à chaque administrateur ; 1 0/0 au commissaire ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Carlier, Adolphe Hanicotte, Adolphe Ghislain.

Commissaire : M. Albéric Férir. 779

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MEULIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne)

NOTICE

Capital social : Cinq millions cent trente-trois mille francs, divisés en 10.266 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Meules pour moulins de toutes espèces, carreaux, panneaux, boitards, marteaux à rhabiller, installations et transformations de moulins, articles de meunerie. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Chivot.

Membres : MM. Lefèvre, Roger et Tranchant. 780.

SOCIÉTÉ ANONYME

FRANCO-BELGE DES CARRIÈRES DE VIREUX & EXTENSIONS

Siège social : Chaussée d'Haecht, 235 Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 3 octobre 1893. Modifiée le 3 novembre 1893 et 3 septembre 1898. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Exploitation des carrières de Vireux, achat et exploitation d'autres carrières, et notamment des carrières et scieries de petit granit de Chausche. — *Capital social :* Un million trois cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* : 15 mars, à 10 heures, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions. La somme nécessaire à l'amortissement des obligations. Sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Octave Buysse, Eugène Van Hecke, Joseph Verhœven, A. Buysse.

Commissaires : M. Arthur Goffin. 781

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES ÉMERIS-CORINDON, MEULES ET ARTICLES A POLIR

G. DURRESHMIDT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 5, rue des Dahlias Lyon-Montplaisir

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt-cinq mille francs, divisé en 2.250 actions de 100 fr., dont les actions d'apport entièrement libérées, et les autres libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des émeris-corindon, meules et articles à polir.

Le dividende distribué en 1898 a été de 7 fr. 35 0/0 et a été fixé à 4 fr. 603 pour les actions d'apport et à 1 fr. 99 pour les actions de capital ; il a été payé aux caisses de la Compagnie lyonnaise d'exploration et d'études, 3, rue du Président-Carnot, à Lyon.

Observations : Par délibération du 26 avril 1898, les statuts de la Société ont été modifiés.

Directeur-gérant : M. G. Durreshmidt. 782

SOCIÉTÉ DES PIERRES-PONCE DE TÉNÉRIFFE (ESPAGNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, rue de Provence, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 1.800 entièrement libérées ont été remises à M. Laurore, banquier, en représentation de son apport.

L'objet de la Société est : 1° l'exploitation des carrières de pierre ponce du pic de Ténériffe, situées audit lieu, canton de l'Orotava (province de Canarias Ténériffe, Espagne), dont la concession sur 3.400 hectares (2.700 per-

tinencias), a été accordée par le gouvernement espagnol à M. de Aguilar, propriétaire, demeurant à Santa-Cruz (île de Ténériffe) ;

2° Toutes les opérations qui pourront être la conséquence de l'exploitation sus-énoncée et qui seront de nature à en augmenter le produit ;

3° La recherche, l'obtention, l'exploitation de toutes autres concessions de carrières et mines et toutes opérations généralement quelconques pouvant contribuer au développement de la Société ;

4° Le traitement, l'achat et la vente des produits ou déchets, ainsi que toutes affaires similaires.

La durée de la Société est de 75 ans, à partir du 16 août 1892.

L'acte constitutif a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au fonds de prévoyance ; 5 0/0 aux actions ; l'excédent : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Maugny, général Castanier, Laurore. 783

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARRIÈRES DU HAINAUT

Siège social : Soignies

NOTICE

Société constituée le 13 février 1885, pour finir en 1908, 31 décembre. Modifiée le 21 mars 1893. — *Objet :* Le commerce, l'exploitation, la taille, l'appropriation et la transformation industrielle de la pierre et les opérations et entreprises qui se lient à ce genre de commerce et d'industrie. — *Capital social :* Sept cent cinquante mille francs, représentés par 1.500 actions de 500 fr. L'assemblée générale peut augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un million de francs. — *Titres :* nominatifs ou au porteur. — *Paiement* des dividendes et coupons : 1er dividende 5 0/0 aura lieu au siège social, le 1er avril de chaque année ; 2e dividende le 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à titre de 1er dividende, 3 0/0 à chaque administrateur ; 1 0/0 aux commissaires ; 5 0/0 au Conseil d'administration à distribuer comme il le jugera convenable. Le restant des bénéfices est attribué aux actionnaires, à moins que le Conseil d'administration ne lui attribue un autre emploi.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Henri Léon de Kerkhove de Denterghem.

Membres : MM. Adolphe Desmette, Emile Lemaigre.

Commissaires : MM. Aimé Demeuldre, Auguste Gérard.

Directeur-gérant : M. Auguste Marin.

Agent comptable : M. Auguste Dethier. 784

SOCIÉTÉ DES

PIERRES LITHOGRAPHIQUES DU PÉRIGORD ET DU QUERCY

Siège social :
39 bis, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires : 1.000. — *Durée* de la Société : 30 années, à partir du 17 juin 1896. — *Objet* de la Société : Exploitation des carrières de pierres lithographiques en France et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent : 5 0/0 au Conseil d'administration ; un fonds de prévoyance ; le surplus : 2/3 aux actions ; 1/4 aux parts bénéficiaires. 785

Sociétés diverses sur lesquelles il nous a été impossible d'obtenir des renseignements suffisants pour établir une notice et qui ont refusé de répondre à notre demande de renseignements.

Nous pourrons fournir ces renseignements, malgré le mauvais vouloir de ces Sociétés, dans l'édition de 1900.

ARDOISIÈRES DE BELLEMONTAGNE
à Fumay (Ardennes).

ARDOISIÈRES DE HAYBES (Ardennes).

BRIQUETERIE DU BEL-AIR, à Suresnes (Seine).

BRIQUETERIE DE LA RICHELANDIÈRE

R. DEJAIEUX ET Cie

BRIQUETERIES ET TUILERIES DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

CARRIÈRES ET FOURS A CHAUX DE BETTRECHIES

SOCIÉTÉ ANONYME DES FAÏENCERIES DE CREIL ET MONTEREAU

FAÏENCERIE DE GIEN

PHOSPHATES DE BEAUVAL

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA FAÏENCERIE D'ONNAING
(Nord).

SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES FOURS A CHAUX DE LORMANDIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS CÉRAMIQUES DES ALPES-MARITIMES

SOCIÉTÉ DES BRIQUES ET PIERRES BLANCHES

SOCIÉTÉ DE LA COMMISSION DES ARDOISIÈRES D'ANGERS

SOCIÉTÉ DES GRANITS PORPHYROÏDES DES VOSGES

SOCIÉTÉ MARBRIÈRE D'AVESNES

SOCIÉTÉ DES PRODUITS CÉRAMIQUES ET RÉFRACTAIRES DE BOULOGNE-SUR-MER

TUILERIE D'AIZEL, à Aizel.

TUILERIE MÉCANIQUE DE SAINT-MOMELIN

TUILERIE DE L'OUEST

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE VII

CHEMINS DE FER

GRANDES COMPAGNIES

COMPAGNIE DES
CHEMINS DE FER DE L'EST

Siège social : Place de Strasbourg Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent quatre-vingt-douze millions, divisés en 584.000 actions de 500 fr. entièrement libérées, remboursables au pair, cinq ans avant la fin de la concessions. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance. Coupons payables (acompte) en novembre, (solde) en mai.

Les intérêts de 4 0/0, soit : 20 fr., des actions remboursées, sont versés au fonds d'amortissement.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Dividendes distribués de 1886 à 1898 : 35 fr. 50.

Obligations 1852-1854-1856 : 368.828 obligations de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 650 fr., les numéros 1 à 76.000 jusqu'en 1952 ; les autres jusqu'en 1949. Tirages en janvier. Remboursements 1er juin. Intérêts payables par moitié, les 1er juin et 1er décembre.

Obligations 3 0/0 anciennes : 2.298.353 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables au pair, les numéros 1 à 1.399.800 jusqu'en 1939 et les autres jusqu'en 1954. Tirages en décembre. Remboursements le 1er juin suivant. Intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er juin et 1er décembre.

Obligations 3 0/0 nouvelles : 2.007.780 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables au pair, jusqu'en 1954. Tirages semestriels en avril et novembre. Remboursements les 1er septembre et 1er mars, après les tirages. Intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er mars et 1er septembre.

Obligations 2 1/2 0/0 : La Compagnie émet, au fur et à mesure de ses besoins, des obligations de 500 fr., 2 1/2 0/0, remboursables au pair par tirages semestriels. jusqu'en 1954, avec faculté de remboursements au pair à toute époque. Intérêts, 12 fr. 50, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations des Ardennes 3 0/0 : 455.500 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables au pair jusqu'en 1955. Tirages en juillet. Remboursements en janvier. Intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Emprunt de 1852 dit de Wissembourg : 20.000 obligations de 500 fr., remboursables à 625 fr., jusqu'en 1905. Tirages en janvier. Remboursements en juillet. Intérêts annuels, 25 fr., payables par moitié, en janvier et juillet.

Obligations Strasbourg à Bâle : Les 2.775 obligations de 1.400 fr., dites Strasbourg à Bâle, émises en 1843, sont toutes amorties depuis 1894.

Obligations Dieuze : 5.900 obligations de 500 fr., 3 0/0, émises par la Compagnie des anciennes Salines domaniales de l'Est pour la construction de l'embranchement de Dieuze à la ligne de Paris à Strasbourg et cédé à la Compagnie de l'Est, remboursables au pair, jusqu'en 1950, par tirages annuels, en novembre. Remboursements en janvier. Intérêts annuels, 15 fr., payables en janvier et juillet.

La Compagnie de l'Est échange ces obligations contre ses obligations propres, titre pour titre. Il en reste très peu en circulation.

Obligations Montereau à Troyes : 2.393 obligations de 1.000 fr., émises à 975 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er juillet 1927, par tirages annuels, en janvier. Remboursements, 1er juillet. Intérêts, 50 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations de la Moselotte : La Compagnie de l'Est est, en outre, chargée du service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises en 1878, par la Société de la Moselotte. Titres rarement cotés, 2.400 obligations de 500 fr., remboursables au pair, jusqu'en 1974, par tirages annuels en janvier. Remboursements en mai. Intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

Tous les titres, actions et obligations, jouissent de la garantie de l'Etat.

Tous les coupons se paient et les remboursements s'effectuent, à Paris, aux bureaux de la Compagnie, faubourg Saint-Denis, 146.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Cours des : Actions de capital	862 26	906 02	921 34	954 33	951 06	959 21	967 92	1.053 »	1.042 »
— de jouissance	382 32	415 04	423 98	435 86	428 90	432 73	438 33	»	515 »
Obligations 5 0/0	641 30	647 80	657 56	660 54	664 66	660 24	675 68	»	672 »
— 3 0/0 anciennes	428 95	438 85	456 89	456 34	462 92	471 89	474 30	»	468 »
— 3 0/0 nouvelles	427 49	439 65	454 95	454 89	461 81	771 35	474 78	»	472 50
— Ardennes	426 17	437 82	455 50	455 59	460 39	470 56	474 57	»	467 »
— Bâle 862	621 44	623 82	626 18	631 02	629 12	630 92	633 12	»	»
— Dieuze	409 56	425 50	424 35	444 82	441 18	457 77	461 18	465 »	466 »
Obligations Montereau Troyes	1.245 45	1.253 28	1.253 25	1.261 68	1.255 87	1.256 27	1.271 17	1.272 »	1.275 »

Les obligations 2 1/2 0/0 sont de création de 1897; leur cours actuel est de 430 fr.

Durée de la Société : Depuis le 17 décembre 1845 jusqu'au 26 novembre 1954.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer, dans l'est de la France. Elle a absorbé les sociétés suivantes, par décret du 12 mai 1845; Compagnie du chemin de fer de Montereau à Troyes, au capital de 20 millions, dont les 4.000 actions de 500 fr. ont été remboursées au pair; Compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle et à Wissembourg, par traité des 1er et 9 mai 1838, les 84.000 actions de 500 fr. ont été échangées contre des obligations de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 650 fr., à raison de 4 actions contre 3 obligations; Compagnie du chemin de fer de Mulhouse à Thann; ligne de Dieuze, construite par la Société des Salines de l'Est; Compagnie du chemin de fer des Ardennes; Société de la Moselotte.

Notaire de la Compagnie : M. Segond, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; somme nécessaire pour l'amortissement du capital, 5 années avant l'expiration de la concession; 4 0/0 aux actions à titre d'intérêts et le surplus aux actions de capital et de jouissance à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. van Blarenberghe.

Membres : MM. de Boischevallier, de Bligniéres, L. Cailletet, M. Davillier, comte Foy, Gomel, J. Hottinguer, marquis d'Imécourt, marquis de La-Tour-du-Pin-Chambly, L. Lefébure, A. Mallet, Petsche, baron Victor Reille, Renaudin, X. Rogé, baron Alp. de Rothschild, baron Edm. de Rothschild, L. Viellard, comte Werlé.

Directeur : M. Baraban. 807

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

DIRECTION ET CONSEIL DU RÉSEAU : RUE DE CHATEAUDUN, 42, A PARIS

SERVICES DE L'EXPLOITATION, DE LA VOIE ET DES BATIMENTS DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION : BOULEVARD RASPAIL, 136, A PARIS

NOTICE

Le réseau des chemins de fer de l'État a été constitué par la loi du 18 mai 1878, autorisant le rachat par l'État des lignes concédées aux compagnies des Charentes, de la Vendée, de Bressuire à Poitiers, de Saint-Nazaire au Croisic, d'Orléans à Châlons, de Clermont à Tulle, d'Orléans à Rouen, de Poitiers à Saumur, des Nantais, et de Maine-et-Loire et Nantes.

La loi de finances du 18 juin 1878, en créant les rentes 3 0/0 amortissables en 75 ans, a ouvert un crédit de 331 millions pour le rachat de ces lignes, les travaux d'achèvement qu'elles comportaient, et les insuffisances éventuelles des produits de leur exploitation provisoire.

Jusqu'au 10 décembre 1895, le fonctionnement du réseau des chemins de fer de l'État était réglé par deux décrets en date du 25 mai 1878, aux termes desquels ce réseau formait un service distinct, confié, sous l'autorité du ministre des travaux publics, à un Conseil d'administration dont les attributions étaient déterminées par un arrêté ministériel. Un décret portant réorganisation du réseau des chemins de fer de l'Etat a modifié cette organisation depuis le 10 décembre 1895, et a confié l'administration dudit réseau à un directeur relevant directement du ministre des travaux publics et investi de la plupart des pouvoirs attribués au Conseil d'administration par les décrets ou arrêtés antérieurs. Le directeur, qui a sous ses ordres le personnel de tous les services, est assisté par un conseil dit « Conseil du réseau de l'Etat », dont il a la présidence, et composé de dix membres nommés pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans, au 1er janvier. Ce Conseil, dont les attributions sont définies par l'article 2 du décret du 10 novembre 1895, donne des avis sur les affaires qui sont énumérées audit article.

Les excédents de recettes sur les dépenses d'exploitation sont versés au Trésor.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Metzger, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de l'Etat.

Membres : MM. Dubois de L'Estang, inspecteur des finances; Camille Lyon, conseiller d'Etat; Léthier, inspecteur général des ponts et chaussées; Wickersheimer, ingénieur en chef des mines; Aubert de Trégomain, sous-directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances; Bouquet, directeur du personnel et de l'enseignement technique au

ministère du commerce, des postes et des télégraphes ; Tisserand, directeur honoraire au ministère de l'agriculture, membre du Conseil supérieur de l'agriculture ; Jules Mesureur, ingénieur civil, vice-président de la Société des ingénieurs civils, membre de la Chambre de commerce de Paris ; d'Orbigny, président de la Chambre de commerce de La Rochelle ; Crouan, vice-président honoraire de la Chambre de commerce de Nantes, membre du Conseil supérieur du commerce.

Secrétaires : M. Polack, secrétaire de la direction ; M. Gonard, secrétaire adjoint de la direction. 808

CHEMINS DE FER DU MIDI

Siège social : 54, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq millions de francs, divisés en 250.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur ou nominatives, remboursables à 500 fr. 5 ans avant la fin de la concession ; les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance ; coupons payables (actions de capital) acompte 1er janvier, solde 1er juillet ; actions de jouissance, 1er juillet. Les intérêts de 5 0/0, soit 25 fr. des actions remboursées, sont versés au fond d'amortissement.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Dividendes de 1886 à 1898 : 50 fr.

Obligations

Obligations 3 0/0 anciennes : 2.900.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1957 par tirages annuels en avril ; remboursements en juillet ; intérêts 15 fr., payables par moitié 1er janvier et 1er juillet.

Obligations 3 0/0 nouvelles : 600.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1957 par tirages annuels en août ; remboursements en octobre ; intérêts 15 fr. payables par moitié 1er avril et 1er octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 : 100.000 obligations de 500 fr. 2 1/2 0/0 remboursables à 500 fr. jusqu'en 1957 par tirages semestriels avec faculté de remboursement anticipé ; intérêts, 12 fr. 50, payables par moitié 1er mai et 1er novembre ; remboursements en mai et en novembre.

Tous les titres, actions et obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Tous les coupons se paient et les remboursements s'opèrent à Paris, au siège social, boulevard Haussmann, 54.

	Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Cours des	Actions de capital	1.262 71	1.305 50	1.300 27	1.334 14	1.209 44	1.290 36	1.288 13	1.375 15	1.440
	— de jouissance.	636 22	683 13	675 44	692 05	617 71	693 87	692 75	—	—
	Obligations 3 0/0 anciennes	435 10	444 77	460 70	461 82	456 97	468 68	472 22	480 43	470
	— 3 0/0 nouvelles.	437 03	447 72	462 82	462 74	458 92	471 59	473 60	482 09	475
	— 2 1/2 0/0.	»	»	»	»	»	»	»	452 85	425

Durée de la Société : Du 6 novembre 1852 au 31 décembre 1960.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer dans le Midi de la France.

L'acte constitutif a été reçu par Me Fould, notaire à Paris.

Assemblée générale en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à deux millions et 1 0/0 jusqu'à quatre millions ; fonds d'amortissement du capital pour assurer le remboursement des actions cinq ans avant la fin de la concession ; 5 0/0 aux actions ; la part, soit 25 fr. des actions remboursées, est versée au fonds d'amortissement ; le surplus aux actions de capital et de jouissance. Au-dessus d'un dividende de 60 fr. par action, le surplus des bénéfices sera partagé, 2/3 à l'Etat et 1/3 aux actions.

Observations : La réserve et le fonds d'amortissement des actions sont au complet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Aucoc.

Membres : MM. G. Thurneyssen et Georges Picot, Bellaigue, Bessand, Ed. Bocher, Darcel, E. d'Eichthal, Gabriel Faure, général Mathieu, E. Pereire, H. Pereire, Puerari, G. Samazeuilh, Ph. Vernes.

Directeur : M. Blagé.

Sous-directeur : M. Glasser.

Secrétaire général : M. Fabignon. 809

COMPAGNIE DU
CHEMIN DE FER DU NORD

Siège social : 18, rue de Dunkerque Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent dix millions, divisés en 525.000 actions de 400 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 400 fr., jusqu'à la fin de la concession ; les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance ; coupons payables acompte 1er janvier ; solde le 1er juillet. L'intérêt de 4 0/0 des actions remboursées est versé au fonds d'amortissement du capital.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Obligations

Obligations de 500 fr. 3 0/0 anciennes : 3.525.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., usqu'en 1950, par tirages annuels en avril ou mai. Remboursements 1er juillet; intérêts, 15 francs, payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations 3 0/0 nouvelles : 200.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1950, par tirages annuels, remboursements 1er octobre; intérêts 15 francs, payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 : La Compagnie émet en outre, au fur et à mesure de ses besoins, des obligations de 500 fr., remboursables à 500 fr., jusqu'en 1950, avec faculté de rembourser au pair à toute époque. Tirages en avril. Remboursements, 1er octobre; intérêts, 12 fr. 50, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Lille à Béthune : 30.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1959, par tirages annuels en octobre. Remboursements, 31 décembre; intérêts 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Nord-Est : 150.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1979, par tirages annuels en décembre. Remboursements le 1er avril ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Picardie et Flandres : 43.500 obligations de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr.. jusqu'en 1964, par tirages annuels en avril. Remboursements le 1er juillet ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Nord-Belge 3 0/0 : 140.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1942, par tirages annuels en juin. Remboursements, 1er novembre ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre; les actions et les obligations, sauf celles du Nord-Belge, jouissent de la garantie de l'État.

Années		1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Cours des	Actions de capital	1753 34	1826 26	1844 07	1838 34	1882 54	1828 78	1804 54	1805 52	1944 »	2080 »
	— de Jouissance	1237 48	1359 72	1412 28	1416 86	1455 72	1354 92	1339 83	1352 78	»	1686 »
	Obligations 3 0/0 anciennes	420 46	441 85	448 10	464 33	468 13	474 43	481 17	480 90	479 75	475 »
	— 3 0/0 nouvelles	»	»	»	»	464 24	474 67	485 26	486 12	480 »	485 »
	— 2 1/2 0/0	»	»	»	»	»	»	»	454 02	435 »	430 »
	— Lille à Béthune	408 08	431 36	431 50	454 48	456 67	461 20	469 29	468 71	468 »	469 »
	— Nord-Est	404 37	431 44	439 55	423 65	461 16	465 84	473 35	474 30	470 »	468 75
	— Picardie, Flandres	407 21	432 46	442 65	458 39	461 23	461 53	469 50	471 14	471 »	470 »
	— Nord-Belge	446 43	459 39	471 80	483 43	492 34	496 37	499 57	501 36	501 »	500 »
Divid.	Actions de Capital	70 »	70 »	70 »	66 »	64 »	62 »	62 »	62 »	64 »	» »
	— de Jouissance	54 »	54 »	54 »	50 »	50 »	48 »	48 »	48 »	48 »	» »

Durée de la Société : Du 20 septembre 1845 au 31 décembre 1950.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer dans le Nord de la France.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Halphen et Dupont, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons, ainsi que les remboursements, à Paris, 18, rue de Dunkerque.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 2.000.000 ; 1 0/0 jusqu'à 3.000.000 ; fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 400 fr., pendant la durée de la concession ; 4 0/0 aux actions, la part des actions remboursée et versée au fonds d'amortissement; le surplus aux actions. Au-dessus d'un dividende total de 88 fr. 50 ; le surplus des bénéfices appartiendra pour 2/3 à l'État et 1/3 à la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Alp. de Rothschild.

Membres : MM. G. Criolet, G. Dehaynin, baron G. de Rothschild, duc de Mouchy, comte Pillet-Will, comte A. de Germiny, le baron Alfred de Rothschild, J. Hottinguer, André de Waru, E. Baudelot, lord Rothschild, Ad. Vernes, O. Vallon, E. Agache, baron de Rothschild, Mariolle Pinguet, H. Adam, L. Lambert, Richemond, J. Lagache, Desmaret, baron Edouard de Rothschild.

Président : M. Alph. de Rothschild.

Membres : MM. Griolet, A. de Waru, O. Vallon, J. Hottinguer, baron Edouard de Rothschild.

Secrétaire général : M. Lacan.

Chef de l'exploitation : M. Sartiaux. 810

SOCIÉTÉ CIVILE

POUR LE RECOUVREMENT D'ANNUITÉS DUES PAR LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

Siège social : 14, rue Bergère, au Comptoir National d'Escompte de Paris

811

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

(COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS)

Siège social : 1, place Walhubert, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cents millions, divisés en 600.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur,

remboursables à 500 fr. pendant la durée de la concession ; les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance ; coupons payables les 1er octobre, acompte, et les 1er avril, solde ; remboursement des actions le 1er janvier. Les intérêts de 3 0/0, soit 15 fr. des actions remboursées, sont versés au fonds d'amortissement du capital.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Obligations

Obligations de Paris à Orléans 4 0/0 1848 : 13.333 obligations de 1.250 fr. au porteur, entièrement libérées, émises à 750 fr. en juillet 1848, remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1937 par tirages annuels du 1er décembre, remboursement 1er janvier ; intérêts, 50 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations de Paris à Orléans 3 0/0 anciennes : 4.000.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. jusqu'à 1951 par tirages annuels du 1er décembre, remboursements 1er janvier. Intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations de 500 fr 3 0/0 nouvelles. Séries A B C : 1.250.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1956 par tirages annuels en septembre, remboursements 1er octobre. Intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 1895. Série D : 250.000 obligations de 500 fr. 2 1/2 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1956 par tirages semestriels en mars et septembre ; remboursements 1er avril et 1er octobre. Intérêts 12 fr. 50, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

La Compagnie d'Orléans est en outre chargée du service des intérêts et de l'amortissement des obligations ci-après.

Obligations Grand Central 3 0/0 1855. Séries A B C : 300.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958 par tirages annuels du 1er décembre, remboursements 1er janvier. Intérêts 15 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations de Paris à Orsay. Emprunts de 1re série : 6.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1905 par tirages annuels en mars, remboursements 1er septembre ; intérêts 20 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Emprunt 2e série : 1.200 obligations de 1.250 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1903 par tirages annuels en avril, remboursements le 1er juillet ; intérêts 50 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. (Ces 1.200 obligations ne sont pas cotées à la bourse.)

Tous les titres, actions et obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Les coupons se paient et les remboursements s'opèrent aux bureaux de la Compagnie, 8, rue de Londres, à Paris.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Cours des : Actions de capital	1.451 64	1.525 84	1.551 85	1.601 92	1.528 67	1.573 43	1.603 62	1764 »	1775 »
Actions de Jouissance	1.027 »	1.081 45	1.101 76	1.152 32	1.065 05	1.1 9 53	1.141 99	1332 »	1300 »
Obligations 4 0/0 1848	1.255 54	1.260 09	1.268 42	1.271 69	1.269 96	1.268 55	1.275 88	»	» »
Obligations 3 0/0 anciennes	436 93	445 25	462 82	463 24	466 16	473 58	476 48	475 »	475 »
Obligations 3 0/0 nouvelles	435 16	446 57	461 93	462 15	466 49	474 36	478 44	476 »	475 »
Obligations 2 1/2 0/0	»	»	»	»	»	425 54	444 97	435 »	430 »
Obligations Grand Central	433 59	442 99	459 40	460 39	462 39	470 85	473 69	472 »	470 »
Obligations Orsay 4 0/0 1re série	496 72	500 16	503 61	503 31	502 50	505 07	508 09	509 »	510 »
Dividendes Actions de Capital	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50	58 50
— Actions de Jouissance	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50	43 50

Durée de la Société : Du 13 août 1883 au 31 décembre 1956.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Paris à Orléans.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, successeur de Me Foucher, à Paris.

Assemblée générale en mars.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions pendant la durée de la concession ; 3 0/0 aux actions, les 15 fr. d'intérêt des actions remboursées sont versés au fonds d'amortissement ; 3 0/0 à la réserve jusqu'à 5 millions ; le surplus aux actions de capital et de jouissance. Au-dessus d'un dividende de 72 francs par action, le surplus sera réparti 2/3 à l'Etat et 1/3 à la Compagnie. Lorsqu'il aura été attribué aux actions une somme de 20 millions, il sera réparti aux employés 15 0/0 du surplus qui seront réduits à 10 0/0 lorsque le dividende atteindra 29 millions et à 5 0/0 lorsqu'il atteindra 32 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Courcel.

Membres : MM. F. Bartholoni, comte de Peyronnet, baron Reille, A. Bartholoni, Goguel, Etienne Mallet, P. Mirabaud, comte de Montaigu, Léon Permezel, J.-B. Rivron, H. Schneider, comte L. de Ségur, Ch. Vergé, P. de Waru, Delaunay-Belleville, comte de Bellisseu, E. Morel, prince d'Aremberg, comte de la Panouze.

Délégué général du Conseil : M. Mantion.

Directeur : M. Heurteau.

Secrétaire général : M. Carlier. 812

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Siège social : 110, rue Saint-Lazare Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante millions, divisés en 300.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. cinq ans avant la fin de la concession. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance. Coupons payables : le 1er octobre (acompte), le 1er avril solde. Les intérêts de 3 1/2 0/0 des actions remboursées sont versés au fonds d'amortissement.

Les titres sont cotés à la bourse au comptant et à terme.

Obligations

Obligations Ouest 3 0/0 anciennes 3.900.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1951 par tirages annuels en mai. Remboursements 1er juillet. Intérêts 15 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Ouest 3 0/0 nouvelles : 1.250.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1956 par tirages annuels en août. Remboursements 1er octobre ; intérêts 15 fr. payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Ouest 2 1/2 0/0 : 200.000 obligations de 500 fr. 2 1/2 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1956 par tirages annuels en septembre. Remboursements 1er octobre. Intérêts 12 fr. 50, payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Ouest 5 0/0, 1852-1853-1854-1855 : 15.036 obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er juillet 1902. Intérêts, 50 fr. payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

17.500 obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.050 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er juillet 1903. Intérêts, 50 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

4.000 obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er juillet 1904. Intérêts, 50 fr. payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

336 obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er juillet 1951. Intérêts, 50 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Pour les quatre emprunts ci-dessus, les tirages annuels ont lieu en mai et les remboursements le 1er juillet.

Obligations Ouest 4 0/0 : 6.000 obligations de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, émises à 400 fr., remboursables à 500 fr. par tirages annuels en mai. Remboursements 1er juillet. Intérêts 20 fr. payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Rouen au Havre 5 0/0, 1845-1847 : 10.000 obligations, emprunt 1845, entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr., jusqu'au 1er mars 1924, par tirages annuels, en novembre. Remboursements 1er mars. Intérêts, 50 fr., payables par moitié les 1er mars et 1er septembre.

5.000 obligations emprunt 1847, pareilles à celles ci-dessus, remboursables jusqu'au 1er mars 1925.

Obligations de Rouen au Havre, 6 0/0 1848 : 5.000 obligations entièrement libérées au porteur, émises à 750 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er janvier 1936 par tirages annuels en novembre. Remboursements 1er janvier. Intérêts, 60 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Paris à Rouen 4 0/0 1845 : 6.000 obligations émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 6 juillet 1918, par tirages annuels en mai. Remboursements 6 juillet. Intérêts, 40 fr., payables par moitié les 6 janvier et 6 juillet.

Obligations Paris-Rouen 5 0/0 1847-1849-1854 : 5.000 obligations, emprunt 1847, entièrement libérées et au porteur, émises à 1.000 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er décembre 1925.

3.750 obligations, emprunt 1849, remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er décembre 1924.

18.000 obligations, emprunt 1854, remboursables à 1.250 fr. jusqu'au 1er décembre 1938.

Tirages annuels pour les trois emprunts en novembre : Remboursements 1er décembre. Intérêts, 50 fr., payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

Tous les titres, actions et obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Les coupons se paient et les remboursements s'opèrent aux caisses de la Compagnie, 20, rue de Rome, Paris.

	Années.	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
		—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours des :	Actions de Capital . . .	1.003 73	1.058 25	1.071 41	1.103 55	1.097 69	1.094 70	1.102 55	1.165 85	1.209 44
	— de Jouissance .	517 89	567 40	576 84	596 38	591 48	592 94	590 68	621 91	669 43
	Oblig. 3 0/0, anciennes .	434 88	444 21	460 61	461 60	465 54	473 12	475 47	481 79	477 79
	— 3 0/0, nouvelles .	435 61	445 57	461 37	462 35	466 41	474 83	476 49	483 42	479 17
	— 5 0/0, 1853	1.254 53	1.260 81	1.260 20	1.265 93	1.267 95	1.269 64	1.270 47	1.281 09	1.283 18
	— 5 0/0, 1852-1854. .	1.254 40	1.260 66	1.260 93	1.265 62	1.270 70	1.276 92	1.275 31	1.285 »	1.281 82
	— 5 0/0, 1855	1.254 28	1.256 50	1.272 50	1.265 50	1.273 33	1.272 42	1.273 »	1.182 87	1.278 41
	— 4 0/0	504 77	501 39	509 96	508 90	511 69	510 74	515 33	520 50	519 18
	— Havre 5 0/0 . . .	1.248 93	1.258 11	1.261 44	1.264 18	1.271 34	1.263 37	1.276 17	1.284 08	1.278 19
	— Havre 6 0/0 . . .	1.287 40	1.288 62	1.283 59	1.292 48	1.293 11	1.291 66	1.305 62	1.330 27	1.315 50
	— Rouen 4 0/0 . . .	1.121 59	1.192 50	1.196 »	1.208 01	1.213 36	1.231 81	1.233 75	1.245 20	1.243 04
	— Rouen 5 0/0 . . .	1.243 54	1.256 34	1.260 31	1.262 12	1.268 42	1.266 62	1.272 28	1.284 98	1.279 26
	— 2 1/2 0/0	»	»	»	»	»	»	»	455 70	443 41
Divid.	Actions de Capital . . .	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50	38 50
	— de Jouissance .	21 »	21 »	21 »	21 »	11 »	21 «	21 »	21 »	21 »

Durée de la Société : Du 16 juin 1855 au 31 décembre 1956.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer dans l'Ouest de la France.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris.

Assemblée générale avant le 1er mai.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions, 5 ans avant la fin de la concession ; 3 1/2 0/0 aux actions ; la part revenant aux titres remboursés est versée au fonds d'amortissement ; 2 0/0 à la réserve jusqu'à quatre millions ; le surplus aux actions : les produits nets excédant 3 1/2 0/0 sont destinés à rembourser les avances de l'Etat. Les bénéfices dépassant un dividende de 50 fr. par action appartiendront 2/3 à l'Etat et 1/3 à la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. Ed. Blount.

Président : M. J. Delarbre.

Vice-Président : M. le baron Hély d'Oissel.

Membres : Belmontet-Dailly, H. Blount, J. Bonnardel, René Brice, baron de Chabaud-la-Tour, Clerc, Robert Dufresne, J. Gay, baron Maurice Gérard, O. Homberg, marquis du Lau d'Allemans, baron des Michels, vicomte de Vaufreland.

Commissaires des comptes : MM. N. A. des Diguères, G. Panckoucke, R. Trillon.

Directeur : M. Marin. 813

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Siège social : 88, rue Saint-Lazare Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cents millions, divisés en 800.000 actions de 500 fr., remboursables à 500 fr. cinq ans avant la fin de la concession, à partir de 1908.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Paiement des coupons : Acompte 1er novembre, solde 1er mai.

Dividendes : de 1883 à 1896, 55 francs par an. — Exercice 1897 : 56 francs.

Obligations

Obligations 3 0/0 P.-L.-M. : 5.400.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1959, par tirages annuels en octobre ; remboursements 1er janvier ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations 3 0/0 P.-L.-M : 5.400.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958, par tirages annuels en juillet ; remboursements le 1er octobre ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations 2 1/2 0/0 P.-L.-M. : 200.000 obligations de 500 fr. 2 1/2 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958, par tirages semestriels en janvier et juillet ; remboursements les 1er mai et 1er novembre ; intérêts, 12 fr. 50, payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

Obligations Paris-Lyon 5 0/0 (1852) : 80.000 obligations entièrement libérées et au porteur, émises à 1.050 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1905 par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er octobre ; intérêts, 50 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Paris à Lyon 3 0/0 : 300.000 obligations entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1954 par tirages annuels en janvier ; remboursements le 1er avril ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Bessèges à Alais 3 0/0, emprunts 1855, 1856, 1857 : 22.610 obligations de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1955 par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er octobre ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Bourbonnais 3 0/0 : 400.000 obligations de 500 fr., créées pour la construction de la ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais, devenue la propriété exclusive de la Compagnie, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1953 par tirages annuels en octobre ; remboursements le 1er janvier ; intérêts, 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Dombes et Sud-Est 3 0/0, emprunt 1869 : 40.000 obligations entièrement libérées et au porteur, émises par la Compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958 par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er octobre ; intérêts, 15 f.r, payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Et 40.000 obligations, emprunt 1876, entièrement pareilles, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1975.

Obligations Lyon à Genève 3 0/0 : 142.264 obligations de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, émises par la Compagnie du chemin de fer de Lyon à Genève, absorbée par la Compagnie de P.-L.-M., remboursables à 500 fr. jusqu'en 1954 par tirages annuels en octobre ; remboursements en janvier ; intérêts, 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet. Ces obligations sont divisées en deux emprunts : le premier de 87.719 obligations émises en 1855 et garanties par l'Etat ; le deuxième de 54.545 obligations émises en 1857 et non garanties.

Obligations Lyon-Méditerranée 5 0/0, emprunt de 60 millions : 120.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 625 fr. jusqu'en 1954 par tirages annuels en janvier ; remboursements 1er avril ; intérêts, 25 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Obligations Lyon-Méditerranée 3 0/0 : 264.999 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1954 par tirages annuels en mai ; remboursements 1er juillet ; intérêts, 15 fr., payables par moitié,

les 1er janvier et 1er juillet. Ces obligations sont divisées en deux emprunts : le premier de 182.333 obligations émises en 1852 et le deuxième de 82.666 obligations émises en 1855.

Obligations Rhône et Loire 4 0/0 : 102.614 obligations 4 0/0, remboursables à 625 fr. jusqu'en 1952 par tirages annuels en octobre ; remboursements 1er janvier ; intérêts, 25 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Rhône et Loire 3 0/0 : 63.643 obligations remboursables à 500 fr. jusqu'en 1952, par tirages annuels en octobre ; remboursements 1er janvier ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Saint-Etienne à Lyon 5 0/0, emprunt de 1850 : 10.000 obligations remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1926, par tirages annuels en octobre ; remboursements 1er janvier ; intérêts 50 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet, échangeables chacune contre trois obligations 1/5 du Rhône et Loire 3 0/0.

Obligations Dauphiné 3 0/0 : 177.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958 par tirages annuels en mai ; remboursements 1er juillet ; intérêts 15 fr., payables par semestre les 1er janvier et 1er juillet.

Obligations Victor-Emmanuel 3 0/0 1862 : 98.412 obligations émises par l'ancienne Compagnie des chemins de fer de Victor-Emmanuel, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1954, par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er octobre ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

La Compagnie est en outre chargée du service des intérêts et de l'amortissement des obligations ci-après, qui ne sont pas cotées :

Obligations Lyon à Avignon 5 0/0 1852 : 8.000 obligations émises à 1.050 fr., remboursables à 1.250 fr. jusqu'en 1905, par tirages annuels en janvier ; remboursements 1er avril : intérêts 50 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre, échangeables chacune contre deux obligations Lyon-Méditerranée, 5 0/0, moyennant versement d'une soulte de 20 fr. à la Compagnie.

Obligations Lyon-Méditerranée, dites de Marseille à Avignon 4 0/0 : 40.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 créées en représentation de 40.000 actions de la Compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille, remboursables à 625 fr. jusqu'en 1954, par tirages annuels en janvier ; remboursements 1er avril ; intérêts 25 fr., payables par semestre les 1er avril et 1er octobre ; échangeables, chacune au choix du propriétaire, soit contre une obligation Lyon-Méditerranée 5 0/0, moyennant le versement d'une soulte de 7 fr. à la Compagnie, soit contre une obligation 2/3 de Lyon-Méditerranée 3 0/0, emprunt 1852, moyennant versement de 25 fr. à la Compagnie.

Obligations Andrezieux à Roanne, 1er ordre : 4.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1903, par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er avril suivant ; intérêt, 25 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre, échangeables, chacune contre une obligation 1/3 du Rhône et Loire 3 0/0.

Obligations Andrézieux à Roanne, 2e ordre : 1.980 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1903, par tirages annuels en juillet ; remboursements 1er avril suivant ; intérêts 20 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre, échangeables chacune contre une obligation 1/4 du Rhône et Loire 3 0/0.

Obligations Grand-Central 3 0/0 1853-1854 : Il reste en circulation 2 obligations de 500 fr., remboursables à 500 fr. jusqu'en 1953 ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. Elles sont échangeables titre pour titre et numéro pour numéro contre des obligations Bourbonnais 3 0/0 jouissant des mêmes intérêts et du même amortissement.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Cours des Actions	1.437 41	1.496 97	1.503 67	1.521.43	1.448 78	1.474 69	1.565 47	1.757 26	1.915 74
Oblig. Lyon 5 0/0	1.268 75	1.271 68	1.279 06	1.285 47	1.294 90	1.285 78	1.294 74	1.309 38	1.488 52
— Lyon 3 0/0	433 81	443 01	459 74	460 55	462 73	471 61	473 97	480 86	476 93
— Bessèges	420 19	427 03	449 36	451 65	454 19	463 09	463 74	473 68	469 74
— Bourbonnais	433 40	442 62	459 37	460 51	463 63	471 05	473 56	481 13	477 32
— Dauphiné	433 20	440 94	458 14	458 65	461 69	470 67	473 14	480 79	476 94
— Dombes et Ch. de fer du Sud-Est (Obl. anciennes)	424 65	434 74	457 52	456 82	461 07	471 65	471 13	479 26	471 12
— Dombes et Ch. de fer du Sud-Est (Obl. nouvelles)	422 67	435 20	457 47	456 64	461 23	470 55	471 95	478 91	472 03
— Genève 1855	433 41	440 54	457 58	457 79	461 14	470 34	473 09	479 90	476 61
— Genève 1857	433 02	439 79	455 73	457 04	459 20	469 61	472 85	479 62	476 12
— Méditerranée 5 0/0	638 84	638 71	644 82	646 86	656 06	646 21	656 24	665 57	662 66
— Méditerranée 3 0/0	433 58	442 32	459 23	460 29	463 07	471 05	473 53	480 64	476 15
— Fusion anciennes 3 0/0	434 64	444 90	461 15	461 34	465 14	474 16	475 87	482 20	477 63
— Fusion nouvelles 3 0/0	433 71	443 88	460 59	461 16	464 80	473 38	475 25	481 52	477 04
— 2 1/2 0/0	»	»	»	»	»	»	450 65	455 86	445 23
— Rhône et Loire 4 0/0	623 85	628 32	637 07	640 46	644 72	642 61	649 42	657 28	652 40
— Rhône et Loire 3 0/0	424 18	434 12	455 15	457 39	459 13	467 93	471 04	478 39	474 22
— Saint-Étienne 1850	1.269 61	1.309 70	1.357 72	1.396 33	1.403 33	1.428 37	1.427 »	1.397 66	1.455 »
— Victor-Emmanuel 1862	430 24	437 88	454 69	456 08	457 53	469 02	471 07	479 22	475 62

Durée de la Société : Du 1er janvier 1857 au 31 décembre 1958.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et extensions. Elle a été formée par la fusion et l'absorption des Compagnies suivantes : Paris à Lyon, Lyon à la Méditerranée, Dijon à Besançon, Lyon à Avignon, Marseille à Avignon, Montpellier à Cette, Montpellier à Nîmes, Lyon à Genève, Grand-Central, Bourbonnais, Rhône et Loire, Saint-Etienne à Lyon, Saint-Etienne à Montrambert, Saint-Etienne à la Loire (Andrézieux), Andrézieux à Roanne, Dauphiné (d'abord Société de Saint-Rambert à Grenoble), chemins de fers algériens, Bessèges à Alais, chemins de fer Victor-Emmanuel pour les parties sises en

France (Savoie et Nice), Dombes et chemins de fer du Sud-Est.

Notaire de la Société : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale avant le 1er mai.

Répartition des bénéfices : 3 0/0 à la réserve jusqu'à 10 millions, fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 500 fr. cinq ans avant la fin de la concession, ce prélèvement ne devant commencer qu'en 1907 ; 4 0/0, soit 20 fr., d'intérêts aux actions, la part des actions remboursées devant être versée au fonds d'amortissement ; le surplus aux actions ; celles remboursées seront remplacées par des actions de jouissance. Au-dessus de 75 fr. par action, les bénéfices appartiendront pour 2/3 à l'Etat et 1/3 à la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. Ch. Mallet.

Président : M. Tirman.

Membres : MM. Blount, Denormandie, baron de Nervo, Cambefort, Coffinet, Déjardin-Verkinder, Dervillé, baron Girod de l'Ain, Hély d'Oissel, baron Hottinguer, Laugel, Le Vavasseur de Précourt, baron de Neuflize, baron Gustave de Rothschild, comte de Salvandy, de Sessevalle, Trubert.

Commissaires des comptes : MM. de la Tournerie, de Billy, Bouruet-Aubertot, Boyer, de Raynal.

Directeur : M. Noblemaire. 814

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES

WAGONS-LITS

ET DES

GRANDS EXPRESS EUROPÉENS

Siège social : Bruxelles

Direction générale : 63, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Trente-cinq millions, divisés en 70.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant et à terme. — *Obligations* : 70.000 de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1916, par tirages annuels en mars, remboursement 15 avril. — *Intérêts* : 20 fr., payables par moitié, les 15 avril et 15 octobre ; et 20.000 de 500 fr. 3 1/2 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1928 par tirages annuels en mars. Remboursement 1er avril. — *Intérêts* : 17 fr. 50, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1889. .	463 66	32 50	»
1890. .	584 66	32 50	»
1891. .	650 86	32 50	494 88
1892. .	562 21	25 »	492 62
1893. .	483 97	17 50	483 61
1894. .	350 25	20 »	458 39
1895. .	427 90	30 »	486 51
1896. .	539 82	30 »	507 20
1897. .	616 13	32 50	518 13
1898. .	»	»	»

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 4 décembre 1876. — *Objet* de la Société : Exploitation des wagons-lits, wagons-salons, wagons-restaurants, sur les chemins de fer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Van Halteren, à Bruxelles. — *Assemblée générale* 3e mardi d'avril. — *Paiement* des coupons d'actions : les 1er janvier (acompte) 1er juillet (solde) aux bureaux de Paris.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 7 1/2 0/0 aux administrateurs ; 2 1/2 0/0 au directeur général ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Neef Orban.

Vice-président : M. le vicomte de Ségur-Lamoignon.

Membres : MM. Charles Berthier, le baron de Canstein, le chevalier de Klaudy, le baron W. del Marmol, le comte Adrien de Montebello, sir Francis Evans, Georges Nagelmackers, le baron Edouard Oppenheim, Rava.

Administrateur-directeur général : M. Georges Nagelmackers.

Commissaires des comptes : MM. Ernest Nagelmackers, Delloye-Orban, le comte Albert du Chastel de la Howarderie. 815

LISTE DES AGENCES

de la Cie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens

Abbazia, hôtel Stephanie

Aix-les-Bains, MM. Gonin et Cie (agence Duchemin), place Carnot.

Ala, stationsverwaltung.

Alexandrie, agence générale du Lloyd Autrichien.

Alger, agent de la Compagnie à la gare.

Arad, M. le chef de gare.

Amsterdam, MM. Lissone et fils, Singel, 155.

Baden-Baden, J.-W. Schick, Sophienstrasse, 5.

Bad Kissingen, M. A. Loewenthal Jr., banquier.

Bagnères-de-Luchon, M. Lafont, libraire, Allée-d'Etigny, 63.

Bâle, 21, Centralbahnstrasse (en face de la gare).

Barcelone, Grand-Hôtel.

Beaulieu, succursale de la Banque Populaire de Menton.

Belgrade, M. Bernard Rapaport, bureau de ville des chemins de fer hongrois.

Berlin, 69, Unter den Linden.

Berne, Banque populaire Suisse, rue Christophe.

Biarritz, M. Benquet, libraire, agent de locations et de ventes, 3, place de la Mairie.

Birmingham, Hayward's Tourist Offices, 42, Union-Passage.

Bologne, M. Porazza au buffet.

Bordeaux, agence Lubin, 19, cours de l'Intendance.

Bordighera, M. Berry, Casa Balestra.

Boston (Amérique), MM. Raymond et Whitcomb, 296, Washington st.

Braila, F. Bunger, représentant du Lloyd Autrichien et MM. Ch Glücklich.

Brasso, M. Henri Aronsohn, chef du bureau de ville des chemins de fer de l'Etat Hongrois.

Brindisi, Compagnie péninsulaire orientale.

Bruxelles, à la gare du Nord, hôtel de Belle-Vue, Grand Hôtel.

Bucarest, Strada Vamei, n° 1.

Budapest, grand hôtel Hungaria.

Calais, gare maritime (pier station).

Cannes, agence Duchemin (M. Valat), 9, rue Saint-Nicolas, et à l'agence Cook, 3 rue de la gare.

Carlsbad, R. Mayer (bureau de voyages).

Chicago, M. Kosminsky, agent général de la Compagnie générale transatlantique.

Coire, à la gare.

Cologne, gare centrale.

Constantinople, Pera Palace Hôtel.

Cracovie, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Davos-Platz, MM. Wiedow et C^ie^, libraires, Haus Schöneck.

Dax, MM. Labèque et Campion, 11, rue des Carmes.

Douvres, M. Friend and C^o^, Strand st.

Dunkerque, Compagnie des bâteaux à vapeur du Nord, place des Nations.

Edimbourg, J. et H. Lindsay, 7, Waterloo Place, opposite the general Post Office.

Eydkuhnen, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Fiume, MM. Maderspach et C^ie^.

Flessingue, à la gare maritime.

Florence, au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Francfort-sur-Mein, Kaiserstrasse, n° 1.

Franzensbad, M. le chef de gare.

Galatz, M. J. Bunger, représentant du Lloyd Autrichien.

Gênes, MM. Gondrand frères et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Genève, à la gare, et 28, Grand-Quai.

Gibraltar, MM. Cook et fils.

Glascow, Tho^s^. Meadows et Cy, n° 10, South Hanover Street.

Hambourg, Hambourger-of, Gross Bleichen, 6.

Hendaye et Irun, à l'hôtel Imatz, à l'agent de la Compagnie, à la gare.

Hombourg-les-Bains, J.-W. Schick, agent expéditionnaire, Louisenstr., 84.

Hyères, The English Bank et M. Fugairon, 6, avenue Alphonse-Denis.

Innsbruck, Strasser, Bureau de ville des chemins de fer de l'Etat autrichien.

Interlaken, MM. Cook et Gaze et à la gare.

Jassy, Grossmann, Agence théâtrale.

Kolozsvar, M. le chef de gare.

Kreuznach-Bad, Hôtel Royal et Hôtel d'Angleterre.

La Rochelle, à la gare.

Lausanne, M. Robert Ruchonnet, 12, place St-François.

Le Caire, bureau de la Compagnie à la gare et Agence Cook et Gaze.

Le Havre, M. R. Odinet, armateur, 4 et 14, rue Ed.-Larue.

Liège, M. Crahay, rue de l'Université.

Lille, Agence Desroches, 1, r. des Ponts-de-Comines.

Lisbonne, Rua do Principe, et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Liverpool, W. H. Mills, 23, Water St.

LONDRES, 14, Cockspur Street, Trafalgar square, Hôtel Cecil (Ticket office), 36, Leadenhall Street, and inside Victoria and Charing Cross stations.

Louxor, Agence Cook.

Luchon, Lafont, libraire, Allée d'Etigny, 63.

Lucerne, Agence de la Compagnie à la gare et chez MM. Cook et Gaze en ville.

Lyon, Grand Hôtel Collet et au contrôleur à la gare.

Madrid, Calle de Acala, n° 18 (Equitativa).

Manchester, Dean and Dawson, 49, Piccadilly.

Marienbad, chez J. Heller et fils, banquiers.

Marseille, 12, rue de la République, et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Menton, 14, avenue Victor-Emmanuel et aux Agences Cook et Gaze.

Meran, MM. Reifferscheidt et C^ie^, banquiers.

Messine, Maison Orlandi Bonfiglio et C^ie^.

Milan, Agence centrale de la Compagnie; Grand Hôtel de Milan; MM. Gondrand frères, 24, Galerie Victor-Emmanuel; MM. Cook et fils, place du Dôme; hôtel Continental et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

Monte-Carlo, Galerie du Grand-Hôtel et MM. Schmith et C^ie^, banquiers, galerie Charles III.

Montreux, Agence Cook et fils, avenue du Kursaal.

Moscou, boulevard Strastnoy, Maison Tchischoff.

Munich, à la gare et Bayer Reisebureau, Promenade Platz, 5.

Nagy-Varad, M. le chef de gare.

Naples, M. Grimaldi, Santa Brigida, et n° 85, Corso Re d'Italia et au contrôleur de la Compagnie à la gare.

New-York, MM. Raymond et Whitcomb, 31, East Fourteenth st. Lincoln Building Union Square.

Nice, 2, avenue Masséna.

Nijni-Novgorod, chaussée de Moscou, 1^re^ ligne, Hôtel Sobolew, n° 39.

Nottingham, Dean and Dawson, tourist agency, 4, Bridlesmith Gate.

Ostende, au kiosque. W. L. sur la Digue, à côté du Kursaal, et 18, rue de Bruges.

Palerme, MM. Gondrand frères.

Paramé (près Saint-Malo), MM. Silvestre et Roques, directeurs-propriétaires du grand Casino de Paramé.

PARIS, 3, place de l'Opéra, Grand Hôtel (Ticket office), hôtel Continental (Ticket office), hôtel Terminus (Ticket office) et gare du Nord, au bureau de l'inspecteur chef des services.

Pau, Lafon, libraire, 3, rue Henri IV.

Philadelphie (Etats-Unis), MM. Raymond et Whitcomb, 1005. Chesnut-Street, Mutual Life, Insurance, Building.

Porto, Bureau de ville des chemins de fer, 100, rua Sa da Bandeira, et à la gare.

Portsmouth, MM. Curtiss and Sons.

Prague, MM. Schik et Rosenbaum, Wenzels-Platz, 15.

Ragatz, au grand hôtel Hof.

Rome, 31-32, Via Condotti, Grand-Hôtel et Grand-Hôtel du Quirinal.

Roubaix, agence Desroches, 55, rue Saint-Maurice.

Royan, Mme M. Mas, 45, rue Gambetta.

Royat, M. Carreau, bureau de renseignements, parc de Royat.

Saint-Pétersbourg, 2, petite Morskaïa.

Saint-Sébastien, M. V. Benquet, librairia Central, avenidad de la Libertad.

San-Francisco, MM. Raymond et Whitcomb, 88, Crocker Building, en face du Palace-Hôtel et n° 613, Market Saint-Samuel, Miller, agent.

San-Remo, M. Benecke, 15, rue Victor-Emmanuel.

Sébastopol, 1, rue Novi-Sposk.

Séville, Grand-Hôtel de Madrid.

Sheffield, Dean and Dawson, 7, Haymarket and 218, West st.

Sofia, Schenker et Cie.

Stockport, Dean and Dawson, st. Petersgate.

Strasbourg, Weissturmreing, 9.

Sttutgart, contrôleur des Wagons-lits, à la gare.

Temesvar, bureau de ville des chemins de fer hongrois.

Toulon, M. L. Fille, pp. Grand-Hôtel, Toulon.

Trieste, L. Mosettig, agence de voyages, Piazza dei Negozianti, 1.

Tunis, Alger et Oran, bureau de la Compagnie générale transatlantique.

Turin, au contrôleur de la gare.

Varsovie, 2, rue Kotzebue et à la gare.

Venise, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Vérone, au controleur de la Compagnie, à la gare.

Vichy, M. Fernand Chardonnet, 176, r. de Nîmes.

Vienne, 15, Kærnthner Ring et 9, Kærnthner Ring (Grand-Hôtel).

Vintimille, M. Massiera, place de la gare.

Warnemunde, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Wirballen, au contrôleur de la Compagnie, à la gare.

Wiesbaden, Universal Reïsebureau, Theater colonnade, 36-37.

Wight (île de), MM. Curtiss and Sons Ryde.

Zermatt, MM. Alexandre Seiler et Cie, Grand-Hôtel du Cervin.

Zurich, M. Imobersteg et Cie, commisionnaires-expéditeurs, place de la Gare, n° 1.

Adresses télégraphiques de la Cie Internationale des Wagons-Lits

Aix-les-Bains	*Agence Internationale.*
Bâle	*Wagons-lits.*
Berlin	*Schlafwagen.*
Biarritz	*Benquet.*
Bordeaux	*Lubin.*
Bordighera	*Berry.*
Bruxelles	*Sleeping-Cars.*
Bucarest	*Wagons-lits.*
Budapest	*Stadbureau Grand-Hôtel* ou
Budapest	*Meneljegy iroda.*
Calais	*Wagons-lits.*
Cannes	*Valat.*
Cologne	*Sleeping.*
Constantinople	*Wagons-lits.*
Cracovie	*Schlafwagen.*
Francfort-sur-Main	*Schlafwagen.*
Gênes	*Wagons-lits stazione.*
Hambourg	*Schlafwagen.*
Hendaye	*Wagons-lits.*
Lisbonne	*Wagons-lits.*
Londres	*Sleeping-Cars.*
Madrid	*Wagons-lits.*
Marseille	*Wagons-lits gare.*
Milan	*Wagons-lits.*
Monte-Carlo	*Wagons-lits.*
Moscou	*Wagons-lits.*
Munich	*Schlafwagen.*
Nice	*Wagons-lits.*
Nijni	*Wagons-lits.*
Ostende	*Wagons-lits.*
Paris (agence)	*Sleeping.*
Rome	*Wagons-lits.*
San-Remo	*Wagons-lits.*
Saint-Pétersbourg	*Wagons-lits.*
Saint-Sébastien	*Libreria central.*
Stuttgart	*Schlafwagen.*
Trieste	*Agence.*
Turin	*Wagons-lits stazione.*
Varsovie	*Wagons-lits.*
Venise	*Wagons-lits stazione.*
Vienne	*Schlafwagen.*
Wirballen	*Wagons-lits.*

AVIS. — Le public trouvera dans ces agences : 1° places de trains de luxe et de wagons-lits (Sleeping-Cars) réservées à l'avance pour tout le réseau ; 2° billets de chemins de fer pour toutes destinations ; 3° omnibus pour voyageurs et bagages ; 4° billets pour les principales lignes de paquebots ; 5° renseignements gratuits dans les diverses langues.

TRAINS DE LUXE

BOMBAY-EXPRESS. — CALAIS-MÉDITERRANÉE-EXPRESS. — CALAIS-ROME-NAPLES-EXPRESS. — CALAIS-LUCERNE-ENGADINE-EXPRESS. — LUCHON-EXPRESS. — MALLE DES INDES :

Brindisi-Londres. — MÉDITERRANÉE-EXPRESS : Londres-Nice-Vintimille. — NORD-EXPRESS : Paris-Saint-Pétersbourg. —NORD-SUD : (Brenner) EXPRESS. — ORIENT-EXPRESS : Paris-Munich-Vienne. — ORIENT-EXPRESS : Paris-Belgrade-Constantinople. — ORIENT-EXPRESS : Paris-Bucharest-Constantinople. — OSTENDE-CALAIS-VIENNE-EXPRESS. — OSTENDE-CALAIS-VIENNE-CONSTANTZA-EXPRESS. — OSTENDE-CALAIS-VIENNE-TRIESTE-EXPRESS. — PENINSULAR-EXPRESS : Londres-Brindisi. — SUD-EXPRESS : Paris-Madrid-Lisbonne. — TRANSSIBÉRIEN-EXPRESS. — SAINT-PÉTERSBOURG-BERLIN-VINTIMILLE. — SAINT-PÉTERSBOURG-VIENNE-NICE-CANNES.

LIGNES SECONDAIRES

Cie DES CHEMINS DE FER D'AIRE A PRUGES

ET DE RIMEUX-GOURNAIX A BERCK

Siège social : 18, rue de Dunkerque Paris

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent vingt-cinq mille francs.

Assemblée générale en juillet. 816

SOCIÉTÉ DE CHEMINS DE FER ALGÉRIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million six cent vingt-cinq ille francs, divisé en 3.250 actions de 500 fr., entièrement libérées.

L'objet de la Société est de faire pour elle-même et pour le compte de tiers toutes les opérations se rattachant à l'industrie des chemins de fer et des tramways.

La durée de la Société est de 99 ans, à partir du 26 septembre 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Cottin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le vicomte Arbel, Lartigue, Boffinet. 817

CHEMINS DE FER DE LA BANLIEUE DE REIMS & EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs.

Objet de la Société : 1° Construction et exploitation de la ligne de tramways à traction mécanique destinée aux transports des voyageurs et marchandises entre Cormicy, Reims et Verzy ; 2° obtention de concessions de chemins de fer et de tramways dans la Marne et les départements limitrophes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Caze, Empain, Rouffart, Bénard, Graux. 818

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ

Siège social : 5, rue des Mathurins. Paris

NOTICE

Capital social : Un million trois cent cinquante mille francs, divisés en 2.700 actions de 500 fr.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Bayonne, Anglet, Biarritz.

Observations : M. Eugène Péreire, qui était détenteur de la plus grande partie des actions de cette Société, a vendu ses actions à un groupe de capitalistes belges, qui ont fait entrer dans le Conseil d'administration plusieurs représentants. Mais la Compagnie ayant négligé de nous

donner les noms de ces administrateurs, il nous a été impossible de les faire figurer dans le Conseil ci-dessous, qui a donc été modifié.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Pereire.

Membres : MM. Ardoin, Noyrit, Moyse, Halfon, de Joantho.

Directeur : M. Léon Forsans, à Biarritz.

819

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DU BEAUJOLAIS

Siège social : 16, rue de Grammont Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 16.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr.

Les titres sont nominatifs jusqu'à entière libération et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 75 ans, à partir du 27 juillet 1898.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer d'intérêt local de Villefranche à Tarare et de Villefranche à Monsols, aux lieu et place de la Compagnie centrale des chemins de fer et tramways, tel que le tout résulte de la concession accordée à cette Compagnie le 6 décembre 1895, approuvée par la loi du 24 juin 1896.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Aubron, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean-Baptiste-Paul Lenglet, 14, avenue Henri-Martin, Paris ; Léon-Emmanuel-Louis-Joseph D'Aoust, 16, rue de Grammont, Paris ; Albert Tourtel, à Tantonville.

Commissaires des comptes : M. Camille André, 16, rue de Grammont à Paris ; de Choneux, à Hug.

820

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE BETTRECHIES A HON

AVEC EMBRANCHEMENT SUR BAVAY

Siège social : 48, rue de Dunkerque Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent trente-sept mille cinq cents francs, entièrement libérés.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 85 années, à partir de 1893.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Bettrechies à Hon, avec embranchement sur Bavay, le tout d'une longueur de 9 km. 500.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale en juin.

Paiement des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dervillez, V. P. Itasse, Ch. Manière, H. Martin.

Commissaire des comptes : M. O. Thouvenin.

821

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU BOIS DE BOULOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63 bis, rue de la Victoire Paris

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Obligations : 2.400 obligations de 300 fr. 4 0/0 remboursables au pair jusqu'en 1930. La Compagnie s'est interdit de les rembourser par anticipation avant 1910 ; les coupons sont payables les 1er janvier et 1er juillet ; leurs cours est de 296 fr.

Les titres sont au porteur.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'une voie ferrée et à traction mécanique entre la Porte-Maillot et Suresnes et extensions.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Genevois, C. Dumont-Cusenier, A. Trapenard, Aug. Thomas aîné.

822

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE BONE-GUELMA ET PROLONGEMENT

Siège social : 7, rue d'Astorg, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 600 fr., de 1878 à 1968.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1889	644 84	397 35	30 »
1890	699 67	424 67	30 »
1891	706 58	431 22	30 »
1892	694 10	449 05	30 »
1893	702 84	449 42	30 »
1894	677 94	452 21	30 »
1895	711 21	466 40	30 »
1896	733 15	467 26	30 »
1897	796 54	476 38	30 »
1898	796 61	471 36	30 »

Obligations : 240.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables au pair en 92 ans, de 1884 à 1975 ; 2e série : 138.785 obligations de 500 fr. 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables au pair en 91 ans, de 1886 à 1976 ; 3e série : 20.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 en cours d'émission, entièrement libérées et au porteur, remboursables au pair en 78 ans, de 1899 à 1976.

Durée de la Société : Du 2 avril 1875 au 7 mai 1976.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Bône à Guelma, Duvivier à Souk-Ahras, Guelma au Kroubs par Hammam-Meskoutine, Tunis à Dalhet-Jandouba, etc., etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris. — *Assemblée générale* en tuin ; elle se compose des actionnaires porteurs de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons, à Paris, au siège social, en avril et octobre pour les actions, en février et août les obligations, et les remboursements en février.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 au capital versé ; le surplus 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions. Aux termes de différentes conventions, l'Etat français garantit à la Compagnie un revenu minimum pour le capital de premier établissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. Ch. Géry.
Président : M. P. Devès.
Vice-Président : M. H. Desgrange.
Membres : MM. Er. Barrot, Chabrol, Chaperon, Gobron, J. Gouin, E. Hoskier, Maire, Salles, de Traz, Vernhette.
Commissaires des comptes : MM. Peytel et Mahou,
Secrétaire général : M A. M. Kowalski.
Chef du Secrétariat : M. O. Maire.
Chef de la comptabilité générale : M. Broutin.
Exploitation : MM. Kowalski, ingénieur en chef du service central, à Paris ; Aubert, ingénieur en chef des Services de l'Exploitation à Bône. 823

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES CHEMINS DE FER DES BOUCHES-DU-RHONE

Siège social : 6, rue Montaux, Marseille

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, réduits à 880.000 fr., divisés en 1.760 actions de 500 fr. libérées et 153 titres amortis au 1er mai 1897.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse à Marseille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	350 »	16 »
1891.	400 »	22 50
1892.	370 »	22 50
1893.	420 »	27 50
1894.	460 »	25 »
1895.	507 50	27 50
1896.	540 »	28 75
1897.	5.5 »	28 75
1898.	540 »	»

Durée de la Société : Du 24 décembre 1884 au 12 avril 1961.

Objet de la Société : Concessionnaire des lignes de Pas-des-Lanciers à Martigues, Arles à Fontvielle, Tarascon à Saint-Remy, exploitées par la Compagnie des chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône.

Notaire qui a rédigé l'acte : Me Fernand Maurel, à Marseille.

Assemblée générale en avril, mai au plus tard.

Paiement des coupons : Société Marseillaise, à Marseille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Pighetti.
Membres : MM. le Dr J. Pirondi, C. Gautier, F. Saboureau, P. Saboureau, comte Delamarre, G. Rean, G. Bencker, A. Devries, Biquet.
Administrateur-délégué, Directeur : M. le comte Pighetti.
Commissaire des comptes : M. P. Gautier. 824

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER BRÉSILIENS

Siège social : 15, avenue Matignon Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et non cotés.

Obligations : 99.876 de 500 fr. à 4 1/2 0/0, remboursables au pair, en 99 ans, de 1887 à 1986. — 68.000 de 500 fr. à 4 1/2 0/0, remboursables au pair, en 99 ans, de 1894 à 1993.

Années	Cours des Oblig. 1887	Cours des Oblig. 1895	Dividendes distribués
1890. .	428 11	»	»
1891. .	351 57	»	»
1892. .	307 32	»	»
1893. .	342 77	»	»
1894. .	335 12	»	20 »
1895. .	428 46	421 76	20 »
1896. .	414 87	403 41	20 »
1897. .	395 47	386 21	20 »
1898. .	348 72	343 09	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 31 octobre 1879.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer au Brésil, ligne de Paranagua à Coritiba, et prolongements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale : Avant le 1er mai.

Paiement des coupons : A Paris, au Crédit industriel.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. de Joly.

Membres : MM. le marquis de Beauvoir, A. M. Durieux, Fontaine, G. de Laveleye. 825

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE BUSSY A ERCHEU

Siège social : 1 bis, boulevard Magenta Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante-huit mille francs, divisés en 516 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : en 1895, 25 fr. ; en 1896, 25 fr. ; en 1897, 25 fr.

Durée de la Société : Du 20 février 1895 au 20 février 1994.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Bussy à Ercheu.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris.

Assemblée générale en mars.

Paiement des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Georges Graux, H. Bally, M. Michon.

Commissaire des comptes : M. Dumas. 826

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE CAEN A LA MER

Siège social : 6, rue Pigalle, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant, 2me partie du bulletin.

Obligations : 6.350 de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair de 1890 à 1957.

Années	Cours des obligations
1890.	374 29
1891.	383 47
1892.	378 15
1893.	379 47
1894.	390 51
1895.	413 18
1896.	428 17
1897.	425 »
1898.	430 »

L'État et le département du Calvados fournissent une subvention de 48.000 fr. par kilomètre.

Durée de la Société : Du 30 décembre 1886 au 1er janvier 1857.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Caen à Courseulles.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons à la Société de Crédit algérien, 10, place Vendôme.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à un dixième du capital social, somme nécessaire pour assurer l'amortissement du capital à la fin de la Société ; 5 0/0 au capital versé et le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mauger.

Membres : MM. Bernard, Palyart père, Palyart fils aîné, Verel. 827

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DU CALVADOS

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions de 100 fr., dont 12.000 entièrement libérées et 23.000 libérées d'un quart.

Les titres ne sont pas cotés.

Assemblée générale en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Poidatz.

Membres : MM. Caze, F. Empain, Ed. Empain, Du Roy de Blicquy. 828

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA CAMARGUE

Siège social : 27, rue Richelieu, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Obligations : 5.457 de 500 fr., 3 0/0, remboursables de 1893 à 1988.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1889. . . .	»	»	»
1890. . . .	»	5 0/0	»
1891. . . .	»	5 0/0	»
1892. . . .	519 33	25 »	389 42
1893. . . .	527 74	25 »	887 65
1894. . . .	534 76	25 »	410 99
1895. . . .	586 75	25 »	426 77
1896. . . .	550 »	25 »	432 34
1897. . . .	560 »	25 »	430 »
1898. . . .	565 »	»	432 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 20 décembre 1889.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer d'interêt local de la Camargue, comprenant les lignes d'Arles Trinquetaille au Salin-de-Giraud et celle d'Arles Trinquetaille aux Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône) et de toutes autres lignes d'intérêt local ou d'intérêt général, dont la Société obtiendrait ultérieurement la concession avec garanties.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Taxil Fortoul, à Marseille.

Assemblée générale au 1er semestre.

Paiement des coupons à Paris, au siège social et au Crédit algérien, 10, place Vendôme.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à un dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; somme nécessaire pour assurer l'amortissement du capital 5 ans avant l'expiration de la Société ; 10 0/0 au Conseil ; le reste aux actions.

Observations : La Société a droit à une garantie de l'État et du département des Bouches-du-Rhône, d'après les lois des 11 juin 1880 et 25 juin 1889.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Hunebelle.

Membres : MM. Guillot, administrateur-directeur ; Péchiney, Jouffret, Barbaud, le comte A. de Chevigné. 829

CHEMIN DE FER ET CARRIÈRES D'ESTRÉE-BLANCHE

(PAS-DE-CALAIS)

Siège social : Lambres-les-Aire (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	150	»
1890.	200	4
1891.	300	6
1892.	200	10
1893.	150	10
1894.	350	10
1895.	300	»
1896.	265	»
1897.	280	»
1898.	280	»

Durée de la Société : Du 9 juin 1882 jusqu'à la fin de la concession du chemin de fer d'intérêt général.

Objet de la Société : Exploitation d'un chemin de fer de Flechinelle à Isbergues et exploitation de carrières de marnes. Il est question de prolonger la ligne jusqu'à Anvin, ce qui donnerait un grand avenir ; les études sont faites. Les mines de Ligny-les-Aire vont doubler les recettes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lozé, à Arras.

Assemblée générale en mai.

Paiement des coupons au siège social ; actions en mai et décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve et le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Legay, banquier à Arras ; Germe, docteur à Arras ; Coëtz, fabricant d'huiles à Arras ; Gruyelle, fabricant de sucre à Hénin-Liétard et Redoux, propriétaire à Lambres, administrateur-délégué.

Commissaire des comptes : M. de Léau, comptable à Arras.

Directeur : M. Ch. Guérard, à Lambres.

830

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU CAMBRÉSIS

NOTICE

Obligations : 3 0/0. Emprunt de 2.211.500 fr., en 4.423 obligations de 500 fr., autorisé pour 3.333 obligations, par décision de M. le ministre des travaux publics en date du 22 septembre 1881, et pour 1.000 obligations, par décision de M. le ministre des travaux publics en date du 29 janvier 1883. La première émission numérotée de 1 à 3.333, et la seconde, numérotée de 3.334 à 4.423, ont été placées à 320 fr.

Tirage annuel à l'assemblée générale ordinaire en mai ; dernier tirage en 1897.

Remboursement des titres sortis le 1er juillet qui suit le tirage.

Intérêt semestriel : 7 fr. 50, les 1er janvier et 1er juillet.

Titres : vert d'eau, vignette noire, feuille adhérente de coupons numérotés de 1 à 36 pour les deux émissions.

le dernier à l'échéance du 1er juillet 1899. Au verso, le tableau d'amortissement. Coupons et remboursement à Cambrai, au siège social, à Lille et à Paris. Le 2 janvier 1895, 141 de ces titres étaient amortis.

Admission à la cote de Lille : 26 juillet 1892.

831

CHEMINS DE FER DE CEINTURE ET GRANDE CEINTURE DE PARIS

Administration : rue de Londres, Paris

NOTICE

Ces lignes de chemins de fer sont concédées et ont été construites par un syndicat formé des cinq grandes compagnies : Est, Nord, Orléans, Ouest et Paris-Lyon-Méditerranée.

Elles ont émis pour la grande Ceinture de Paris 168.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, libérées et au porteur, remboursables au pair en 80 ans, de 1877 à 1958 par tirages annuels en juillet, intérêts payables les 1ers avril et octobre ; remboursements le 1er octobre aux caisses des cinq compagnies qui garantissent les titres.

Service des titres à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, 88, rue Saint-Lazare.

Années	Cours des obligations
1890.	438 41
1891.	447 83
1892.	461 20
1893.	461 94
1894.	469 69
1895.	476 82
1896.	476 24
1897.	475 »
1898.	477 »

832

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA COTE

Siège social : rue Gustave Flaubert, Le Havre

833

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE DAKAR A ST-LOUIS (SÉNÉGAL)

Siège social : 19, rue Cambacérès, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions quatre-vingt-un mille francs, divisés en 10.162 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées, remboursables à 650 fr. en 98 ans, à partir de 1885.

Les titres sont au porteur et nominatifs et sont cotés en bourse.

Années	Cours des actions
1889.	555 15
1890.	586 80
1891.	620 98
1892.	625 40
1893.	642 56
1894.	651 66
1895.	656 99
1896.	664 29
1897.	665 »
1898.	670 »

Dividendes distribués sous forme d'intérêts, de 1886 à 1896 : 29 fr. 60 par année.

Durée de la Société : 99 ans, du 4 juin 1883 au 31 décembre 1984.

Objet de la Société : Exploitation de la ligne du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, concession avec avance du gouvernement de 12.680.000 fr. remboursables avec intérêt à 4 0/0.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Le Villain, à Paris.

Paiement des coupons au Crédit lyonnais, en mai et novembre.

Répartition des bénéfices : 0 fr. 40 par action pour l'amortissement du capital, le surplus du revenu net garanti par l'État est attribué aux actions à titre d'intérêt ; le reste 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux administrateurs ; le solde aux actions. Au-dessus de 8 0/0, les bénéfices nets seront partagés entre l'État et la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edouard de Traz.

Membres : MM. Champillon, Dumas-Vence, Kowalski, Pouyer, Vieuxtemps.

Commissaire des comptes : M. Guyot, 3, rue Cambacérès.

834

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

Siège social : 5, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	567 47	20 »
1890.	567 08	17 50
1891.	548 21	17 50
1892.	552 47	17 50
1893.	570 21	17 50
1894.	602 38	17 50
1895.	646 35	17 50
1896.	674 47	17 50
1897.	»	17 50
1898.	705 »	»

Obligations de 500 fr. 3 0/0.

Titres jaunes.	1 855	Obligations émises à	343	francs	remboursables au pair de	1886 à 1956
Titres bleus.	6 309	»	»	325	»	»	1887 à 1985
	15 330	»	»	347.50	»	»	1888 à 1983
	10 960	»	»	365 et 355	»	»	1889 à 1983
	10 564	»	»	355	»	»	1890 à 1984
	1 320	»	»	390	»	»	1891 à 1984
	5 000	»	»	397 70	»	»	1891 à 1984
	2 662	»	»	441 50	»	»	1891 à 1984
	1 100	»	»	405 75	»	»	1893 à 1984
Titres rouges	52 527	»	»	357 50	»	»	1888 à 1985
	13 483	»	»	prix divers	442.59 prix moyen		1896 à 1985

Cours des obligations

Années	Titres jaunes	Titres bleus	Titres rouges
1890. . .	408 59	399 39	399 92
1891. . .	425 64	408 69	409 13
1892. . .	430 47	414 52	415 62
1893. . .	426 79	413 86	415 42
1894. . .	426 13	417 21	419 03
1895. . .	447 36	445 95	447 01
1896. . .	451 82	453 19	454 15
1897. . .	452 »	455 »	»
1898. . .	455 »	457 »	459 »

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 4 août 1881.

Objet de la Société : Construction et exploitation des lignes de chemins de fer suivantes : Port-Boulet à Châteaurenault, de Ligeuil à Montrésor, Grand-Pressigny à Esvres, Valognes-Montebourg à Saint-Vaast et Barfleur, Laroche à l'Isle-sur-Serein, La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail, Montereau à Château-Landon, Angoulême à Rouillac, Digoin à Étang, chemins de fer de la Corse, La Voulte-sur-Rhône au Cheylard, Tournon à La Mastre, d'Yssingeaux à la Voûte-sur-Loire ; Saint-Jean-d'Angély à Cognac, par Matha, Saint-Jean-d'Angély à Civray et de Saint-Jean-d'Angély à Marans, de Matha à Rouillac

La Société est garantie d'un revenu minimum par les départements.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale en avril ; elle se compose des porteurs de 25 actions au moins.

Paiement des coupons à Paris, au Crédit foncier de France, 19, rue des Capucines, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens ; à la Société générale, 54, rue de Provence, et à leurs succursales, à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/4 du fonds social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 3 0/0 au directeur ; 3 0/0 à l'administrateur-délégué ; 15 0/0 aux autres administrateurs et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Zens.

Membres : MM. Baeyens, Labbe, Lehideux, de Roquemaurel, Weyer, Zens. 835

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX DE L'AUBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est d'entreprendre la construction et l'exploitation du chemin de fer d'intérêt local des Riceys à Cunfin (Concession du 17 août 1897). — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 27 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me d'Hardiviller, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'administrateur-délégué ; 15 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribués aux agents les plus méritants ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joubert, Maison, Tartary.

Commissaires : MM. Plasse, Mahy. 836

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX DU FINISTÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : gare départementale, Brest

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des lignes suivantes comprenant ensemble 103 kilomètres : Brest à Ploudalmézeau ; Brest à Launilis ; Landerneau à Plounéour-Trez ; Douarnenez à Audierne. — *Durée de la Société :* Du 9 août 1894 au 1er juillet 1923. — *L'assemblée générale* composée des propriétaires de 5 actions au moins a lieu avant le 31 mars.

Dividendes distribués : En 1894, 2 fr. 70 0/0 ; en 1895, 4 fr. 50 0/0 ; en 1896, 4 fr. 75 0/0 ; en 1897, 5 fr. 0/0 ; en 1898, 5 fr. 0/0. — *Paiement* des cou-

pons au siège social et au siège de l'administration centrale, le 1er avril. — *Réserves* au 31 décembre 1898 : 230.000 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 10 0/0 aux administrateurs; 300 fr. par kilomètre exploité pour la constitution du fonds de renouvellement de la voie; ce fonds atteignant 2.000 fr. par kilomètre exploité, ce prélèvement de 300 fr. sera employé pour constituer un fonds d'amortissement; le surplus des bénéfices aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Joly.

Membres : MM. P. Beldant, Edm. Beldant, F. Baert.

Directeur : M. J. Bariller.

Chef du service central : M. G. Durand. 837

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX DE LA MAYENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, quai de la Filature, Laval

Administration centrale : 3, rue Neuve-Foisy, Le Mans.

NOTICE

Le capital social est de deux millions quatre cent mille francs, divisé en 4.800 actions de 500 fr., libérées de 375 fr.; le dernier quart sera appelé le 1er mai 1899. Les titres au porteur ou nominatifs ne sont pas cotés.

L'objet de la Société est l'exploitation de lignes de Laval à Saint-Jean sur Ervre, Laval à Landivy, et Landivy à Mayenne; établissement et exploitation éventuels de toutes voies ferrées dans le département de la Mayenne.

L'acte constitutif a été reçu par Mes Blanchard et Berthault, notaires au Mans. — *L'assemblée constitutive* a eu lieu le 11 mai 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 10 0/0 aux administrateurs; intérêt de 3.50 0/0 aux actions non amorties; prélèvement pour l'amortissement; le surplus aux actions. — L'échéance des coupons sera fixée après l'ouverture complète du réseau à l'exploitation.

Observation : Cette compagnie jouit de la garantie de l'État et du département de la Mayenne pour une somme de 33.300 fr., soit 4 0/0 plus l'amortissement en 48 années d'un capital de 832.500 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président et administrateur délégué : M. Edm. Beldant.

Membres : MM. P. Beldant, F. Baert, Gandoin.

Commissaire : M. Hebert. 838

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX A VOIE ÉTROITE DES ARDENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Jacquement-Templeux, Charleville

NOTICE

Le capital social est de un million cent mille francs.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 9 avril 1894. 839

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE LA DROME

Siège social : 41, rue Jeu-de-Paume, Valence

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant.

Obligations : 8.475 de 500 fr., 3 0/0, libérées et au porteur.

Taux d'émission : 380 fr. pour l'émission de 1893, et 435 fr. pour l'émission de 1897, remboursables au pair en 73 ans, de 1894 à 1966, par tirages annuels en avril; remboursements 1er mai.

Parts de fondateurs : 2.500.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1891. . .	»	25	»
1892. . .	500 62	25	»
1893. . .	498 33	25	»
1894. . .	425 »	18 75	390 »
1895. . .	417 50	25 »	»
1896. . .	488 91	22 50	440 56
1897. . .	528 464	20 »	458 93
1898. . .	530 »	»	462 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er octobre 1891.

Objet de la Société : Construction et exploitation de tramways à traction mécanique dans le département de la Drôme, lignes de Saint-Vallier au Grand Serre, de Romans à Tain et à Saint-Donat, de Valence à Chabreuil, Bourg-de-Péage, et de Montélimar à Dieulefit. Concessions avec garantie par le département de la Drôme d'un revenu minimum sur le capital de premier établissement.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Trouhelle et Lanquest, à Paris.

Assemblée générale en juin.

Paiement des coupons au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à

4 0/0 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; le surplus : 20 0/0 aux administrateurs et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Veyrin.

Membres : MM. Combier, Hutter, Moyne et Andras.

Commissaire des comptes : MM. Descharmes et A. Wirt. 840

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES

Siège social : 4, cité de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions libérées de 475 fr.

Les titres sont nominatifs.

Les actions sont cotées en bourse au comptant. — Les parts bénéficiaires ne sont pas cotées. — Les obligations sont cotées au comptant et à terme.

Obligations : 166.089 de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'à 1981 par tirages annuels en mai ; remboursements 1er juillet ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre. — Ces obligations ont fait l'objet de 32 emprunts différents. Elles jouissent de la garantie des départements pour les lignes desquels elles ont fourni le capital de premier établissement et de celle de l'État.

Parts de fondateurs : 4.166 donnant droit à 25 0/0 dans les bénéfices.

Années	Dividendes distribués aux actions	Dividendes distribués aux parts	Cours des obligations
1886. .	»	»	358 45
1887. .	»	»	356 90
1888. .	»	»	358 70
1889. .	»	»	376 64
1890. .	»	»	406 63
1891. .	»	»	414 36
1892. .	»	»	415 50
1893. .	»	»	420 79
1894. .	8 75	33 92	415 03
1895. .	8 75	33 92	440 64
1896. .	10 50	35 15	451 43
1897. .	10 50	34 11	455 »
1898. .	10 50	37 58	455 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 15 juillet 1880.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer d'intérêt local dans les départements de : Gironde, Seine-et-Oise, Allier, Haute-Marne, Somme, Cher et d'intérêt général dans le Puy-de-Dôme, l'Allier et le Cher. Elle exploite en outre trois lignes pour le compte des Compagnies du Nord et de l'Ouest.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris.

Assemblée générale en juin.

Paiement des coupons et remboursement des titres, au siège social ; à la Banque de Paris et des Pays-Bas, au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire ; au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens ; à la Société générale, 54, rue de Provence.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital : 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 aux administrateurs ; le surplus, 25 0/0, aux parts de fondateurs et 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Homberg.

Membres : MM. René Brice, Brolemann, baron de Bussière, Albert Ellisen, E. Gouin, J. Joubert, comte de Kergolay, Mathieu Bodet, baron des Michels.

Commissaire des comptes : M. G. Fourchault.

Directeur : M. Emile Level. 841

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU CARSEVÈNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs jusqu'à leur entière libération.

Parts de fondateurs : 5.000 donnant droit à 20 0/0 des bénéfices nets.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation en Amérique dans la région carsevène, territoire contesté franco-brésilien et dans les pays voisins, d'une voie ferrée de transports composée d'un seul rail système monorail portatif à niveau du sol H. S. Caillet ou de toute autre voie économique de transport, la construction et l'établissement de toutes stations, de tout magasin et de tout ce qui peut être utile à cette exploitation ; toutes opérations se rattachant à l'objet principal de la Société et toutes exploitations forestières, agricoles, minières, dans les contrées desservies par le chemin de fer.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 25 juillet 1898.

Répartition de bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs le surplus, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Agostini, H.-J. Caillet, A.-L. Caillet, Comte de la Ville de Dangé, F. Godet, E. Lucas, E. Oberlé.

Commissaire : Hallaux de Nittès.

Administrateurs délégués : H.-J. Caillet, E. Lucas, F. Godet. 842

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DES CHARENTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *38, rue Victor-Hugo, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de deux millions sept cent mille francs, divisé en 5.400 actions entièrement libérées; les titres sont nominatifs. — *Parts bénéficiaires* : 10 — *L'objet de la Société* est la concession, l'établissement et l'exploitation des 5 lignes de tramways ci-après déclarées d'utilité publique par décret du 20 janvier 1893 : Ligne de Pons vers Saint-Ciers-la-Lande par Saint-Genis et Mirambeau (jusqu'à la limite du département); 2e Ligne de Saintes au Port de Mortagne par Genonzac, avec embranchement; 3e Ligne de Touvent à Jonzac avec embranchement sur le port de Manliers; 4e Ligne de Pons à Barbezieux; 5e Ligne de l'île de Ré. — *Durée de la Société* : du 10 janvier 1898 au 20 janvier 1943. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Thomasset, notaire à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jeancard, Waldmann, Ch. Delaunay, Lamy-Boisrozier.

Commissaire : M. Métais. 843

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *62, rue Kléber Anzin (Nord)*

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr. l'une, entièrement libérées au porteur.

Les titres sont cotés en bourse, cote officielle au comptant (1re partie).

Parts de fondateurs : 1.550.

Obligations : 2.000, série verte, émission de 1892, à 500 fr. l'une, émise à 485 fr.; 6.000, série verte, émission de 1894, à 500 fr. l'une, émise à 475 fr.; 10.000, série lilas, émission de 1894, à 500 fr. l'une, émise à 475 fr.; 3.150, série bleue, émission de 1897, à 500 fr., émise à 485 fr.; 3.850, série rouge, émission de 1897, à 500 fr., émise à 485 fr. — *Revenu* : 17 fr. 50 l'an, sous déduction de l'impôt.

Durée de l'amortissement des obligations : Emission de 1892, 52 ans. Émission 1894, série verte, 50 ans. Série lilas, 64 ans. Emission de 1897, série bleue, 47 ans. Série rouge, 41 ans.

Années	Cours des actions	Cours des obligations série lilas	Cours des obligations série verte	Dividendes distribués
1890. .	480 40	»	»	25
1891. .	514 90	»	»	25
1892. .	498 05	»	»	25
1893. .	478 50	»	»	25
1894. .	498 50	»	»	25
1895. .	510 581	490 782	»	25
1896. .	503 43	495 31	494 64	25
1897. .	550 045	507 128	507 315	25
1898. .	575 »	500 »	500 »	25

Durée de la Société : 99 ans du 1er janvier 1884 au 31 décembre 1982.

Objet de la Société : La construction, l'exploitation et l'acquisition de lignes de tramways et chemins de fer d'intérêt local. La Société exploite entièrement les lignes de Valenciennes et extensions (Nord); de Lens à Frévent (Pas-de-Calais); de Vienne au Grand Lemps et aux Quatre Chemins, des Quatre Chemins à Charavines et des Quatre Chemins à Voiron (Isère); de Grenoble à Veurey (Isère); d'Annemasse à Samœns et extensions (Haute-Savoie). Elle exploite également les lignes d'Armentières à Halluin (Nord); de Saint-Amand à Hellemmes-Lille (Nord). Elle construit les lignes de Haspres à Solesmes et Landrecies, Etrœungt et Avesnes, Solesmes à Quiévy (Nord); Portel à Boulogne et Bonningues (Pas-de-Calais).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bultot à Valenciennes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, une somme pour servir 5 0/0 au capital action; 3 0/0 pour amortissement et le surplus, 1 0/0, à chaque administrateur et le reste 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Caze.

Membres : MM. Ed. Empain, A. du Roy de Blicquy, P. Devès, de Tavernier.

Commissaires des comptes : MM. Braem, E. Terlinden, F. Delhaye.

Directeur : M. V. Mestreit, à Anzin. 844

Cie DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU SUD-EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *38, rue Victor-Hugo, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de deux millions trois cent mille francs, divisé en 4.600 actions de 500 fr. entièrement libérées.

Parts bénéficiaires : 10.

L'objet de la Société est la concession, l'établissement et l'exploitation des 5 lignes de tramways ci-après déclarées d'utilité publique par décret du 25 juillet 1894 : Ligne de Trévoux à Saint-Trivier de Courtes; ligne de Bourg à

Franc-Jassans ; ligne d'Ambérieu à Cerdon ; ligne de Pont-d'Ain à Jujurieux ; ligne de Virieu-le-Grand à Ruffieu.

Durée de la Société : Du 18 novembre 1897 au 25 juillet 1969, date de l'expiration de la concession.

L'acte constitutif a été reçu par Me Thomasset, notaire à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jancard, Kimmerling, Ambert.

Commissaire : M. Waldmann.

Directeur : M. A. Lambert. 845

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ÉPERNAY A ROMILLY

Siège social : 7, rue Chauchat, Paris,
à la Banque Parisienne

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés à la bourse au comptant (2e partie du bulletin).

Obligations : 463 ,de 500 fr., 3 0/0.

Taux d'émission : 300 fr., remboursables au pair en 99 ans, de 1871 à 1969, par tirages annuels en février, remboursements le 1er septembre.

Durée de la Société : Constituée en 1869.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'Epernay à Romilly. La Société a cédé l'exploitation de la ligne à la Compagnie de l'Est.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Jolly, à Châlons-sur-Marne.

Assemblée générale en juin.

Paiement des coupons à Paris, Banque Parisienne, 7, rue Chauchat. 846

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST ALGÉRIEN

Siège social : 31, rue Pasquier, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables au pair jusqu'à l'expiration des concessions.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, les actions au comptant, et les obligations au comptant.

Obligations : 519.920 de 500 fr., 3 0/0, remboursables au pair jusqu'au 15 janvier 1898, par tirages annuels en décembre ; remboursements, 15 janvier.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	695 49	30 »	415 11
1891. .	667 35	25 »	414 39
1892. .	595 27	27 50	422 41
1893. .	605 17	27 50	425 50
1894. .	594 85	27 50	428 88
1895. .	615 10	27 50	451 16
1896. .	651 37	27 50	453 97
1897. .	713 85	27 50	469 50
1898. .	731 79	»	466 56

Durée de la Société : Du 5 février 1876 à la fin des concessions.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer en Algérie. Elle est concessionnaire des lignes suivantes : de Maison-Carrée à Constantine ; d'El-Guerrah à Batna ; de Ménerville à Tizi-Ouzou ; de Bougie à Béni-Mancour ; de Batna à Biskra ; des Ouled-Rahmoun à Ain-Beida ; la section d'Alger à la Maison-Carrée, exploitée en commun avec la Compagnie P.-L.-M.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Morel d'Arleux, à Paris.

Assemblée générale en avril ; elle se compose des porteurs de 10 actions au moins.

Paiement des coupons au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 6 0/0 au capital versé, somme suffisante pour amortir le capital jusqu'à la fin des concessions ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Delhaynin.

Vice-Président : M. L. Thélier.

Membres : MM. Boucher-Léoménil, Albert Chabert, Paul Durrieu, O. Homberg, Albert Watel, H. Bournet, Aubertot, R. de Mas-Latrie.

Commissaires des comptes : MM. Brueyre, baron Lafaurie.

Directeur : M. E. Mayer.

Secrétaire général : M. G. de Jollin. 847

COMPAGNIE IMPÉRIALE DES
CHEMINS DE FER ÉTHIOPIENS

Siège social : 5, rue Scribe, Paris

NOTICE

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr.

Obligations : 56.700 obligations 3 0/0, émises à 325 fr. payables par termes échelonnés jusqu'au 15 octobre 1899, faisant partie d'une émission de 85.000 obligations remboursables à 500 fr. par tirages au sort annuel de 1900 à 1995.

Intérêt annuel : 15 fr., payables par moitié le 1er juin et le 1er décembre ; un certain nombre sont libérées, les autres sont libérées de 175 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à dater du 14 août 1896.

Objet de la Société : Construction et exploitation de

chemins de fer en Ethiopie et principalement du chemin de fer de Djibouti à Harar.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris.

Assemblée générale en mars. 848

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ESTRÉE-SAINT-DENIS A FROISSY

Siège social :
18, rue de Dunkerque, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent soixante-dix mille francs, divisés en 1.740 actions de 500 fr.

Les titres ne sont pas cotés. 849

CHEMIN DE FER D'ÉTIVAL A SENONES

Siège social : Senones (Vosges)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Taux d'émission : 500 fr. Revenu 22 fr. 50, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1950 par tirages annuels.

Années	Dividendes distribués
1890.	20 »
1891.	20 »
1892.	20 »
1893.	20 »
1894.	22 50
1895.	22 50
1896.	22 50
1897.	22 50
1898.	22 50

Cours des actions : 500 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 31 octobre 1883.

Objet de la Société : Exploitation du chemin de fer d'Etival à Senones.

Notaires qui ont reçu l'acte : Mes Fade et Bazin à Senones.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons à Senones, courant mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social, somme pour l'amortissement des actions; 5 0/0 aux actions, la part afférente aux actions amorties devant être versée au fonds d'amortissement le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Vincent.

Membres : MM. Alb. Lang, Dr Fournier, Parisot, Gaxotte.

Commissaire des comptes : M. Paul Larue, industriel, à Senones.

Directeur : M. Lallement, chef de gare principal. 850

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CHEMIN DE FER DE L'EST DE LYON

Siège social : 40, rue Charlet, Lyon

NOTICE

Capital social : Huit millions neuf cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr. ordinaires et 10.800 actions privilégiées de 500 fr. chacune.

Les titres sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon; et depuis le 28 novembre 1898, à la Bourse de Paris 1re partie du bulletin.

Obligations : I. 10.800 actions privilégiées de 500 fr., nos 1 à 10.800, libérées et nominatives, ayant droit à un intérêt fixe cumulatif de 6 0/0 sur les bénéfices nets annuels.

Jouissance courante : 1er juillet 1898.

II. 7.000 actions ordinaires de 500 fr., pouvant être numérotées de 1 à 11.687, libérées et nominatives; ces titres donnent droit à une part dans les bénéfices après le prélèvement ci-dessus stipulé au profit des actions privilégiées.

Jouissance : 25 février 1878.

III. — Et 16.845 obligations de 500 fr. 3 0/0, nos 1 à 16.845 (1re et 2e émission), libérées et au porteur remboursables au pair par tirages au sort annuels, de 1889 à 1976; intérêt annuel 15 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Jouissance courante : 1er novembre 1898.

Service des titres et des coupons à Paris, au Comptoir National d'escompte, rue Bergère, 14, et à la Banque parisienne, rue Chauchat, 7.

Années	Dividendes distribués actions privilégiées	Cours des obligations
1891.	10 50	»
1892.	10 »	»
1893.	13 »	»
1894.	24 »	»
1895.	24 75	400
1896.	30 »	433
1897.	27 »	433
1898.	»	437

Durée de la Société : Du 13 février 1878 jusqu'à l'expiration du terme de la concession qui a été convenu au 31 décembre 1976.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Lyon à Saint-Genix d'Aoste, ligne de la Sablonnière à Montalieu. Embranchement de Montalieu à Amblagnieu. La Compagnie est depuis le 19 décembre 1896 concessionnaire d'un embranchement de Saint-Hilaire-de-Brens à Jallieu (en exploitation depuis le 29 janvier 1899). La longueur totale exploitée est de 104 kilomètres.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Boffard, à Lyon. Acte rectificatif de 1888, Me Berloty.

Assemblée générale en juin, le premier lundi.

Paiement des coupons au siège social, le 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins pour la formation du fonds de réserve ; 6 0/0 au capital versé sur les actions privilégiées, le déficit devant être comblé par les exercices suivants ; le surplus est réparti comme suit : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 pour le remboursement des actions privilégiées au pair ; 35 0/0 attribués jusqu'à concurrence de 25 fr. par titre aux 7.000 actions non privilégiées ; le surplus est employé : 50 0/0 à un deuxième amortissement des actions privilégiées et 50 0/0 aux actions non privilégiées.

Observations : Les statuts ont été modifiés par délibération du 23 mars 1895.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Baeyens.

Membres : MM. S. Montefiore Levi, Ed. Despret, V. Stoclet, J. Devolder.

Directeur : M. Adrien Le Page. 854

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L'EST DE MARSEILLE

Siège social : 15, quai du Canal, Marseille

852

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DES FLANDRES

Siège social : 18, rue de Dunkerque, Paris, à la Compagnie du Nord

NOTICE

Capital social : Six cent trente-cinq mille francs, divisés en 1.270 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 99 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Bergues à Hazebrouck avec embranchement de Rexpoëde sur Hondschoote, déclaré d'utilité publique par la loi du 2 avril 1891.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Boudenoot, G. Graux, Outters, Itasse et E. Chevalier.

Fondateur : M. Alfred Lambert. 853

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE FOURVIÈRE ET OUEST-LYONNAIS

Siège social : 4, avenue du Doyenné Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Obligations Fourvière : 6.800 de 500 fr. 3 0/0 ; taux d'émission, 250 fr.

Obligations Fourvière-Ouest-Lyonnais, 5.264 de 500 fr. 3 0/0 ; taux d'émission, 285 fr.

Parts de fondateurs : 1.200, attribuées aux liquidateurs de l'ancienne Société et 308 attribuées à la Société de traction et d'électricité.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours des actions	245 »	203 »	127 93	209 77	228 11	352 16	412 97	428	600
Dividendes distribués	8 »	»	6 »	8 »	»	15 »	16 »	»	»
Cours des Obligations Fourvière	365 67	358 80	355 90	385 59	403 62	410 »	425 »	428	440
Cours des Obligations Ouest-Lyonnais	354 46	366 40	331 70	361 05	382 48	390 »	415 »	430	438

Durée de la Société : Du 23 novembre 1883 jusqu'à expiration des concessions qu'elle exploitera.

Objet de la Société : Exploitation du chemin de fer de Lyon-Saint-Just à Vaugueray et à Mormant, et du chemin funiculaire de Lyon à Fourvière et à Saint-Just, et de toutes autres lignes de chemins de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon.

Paiement des coupons au siège social, généralement en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Vincent Chapuis.

Membres : MM. Ch. Detroyat, Eug. Pécher, Ed. Finaz, A. Gobin, D. Dulac, M. Mollard.

Commissaires des comptes : MM. le baron du Marais, Flory.

Directeur : M. Mollard. 851

COMPAGNIE FRANCO-ALGÉRIENNE
DE CHEMINS DE FER

Siège social : 6, rue Pigalle, Paris

NOTICE

Société anonyme du chemin de fer d'Arzew à Saïda et prolongements, concessionnaire du droit exclusif d'exploiter l'Alfa sur 300.000 hectares en Algérie.

Capital social : Trente millions de francs, divisés en 60.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.

Déclarée en faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 20 novembre 1888, la faillite a été transformée en liquidation judiciaire par arrêt de la Cour d'appel de Paris du 16 décembre 1889, dans les termes de la loi du 4 mars 1889.

Le 19 avril 1890, la Société a obtenu son concordat homologué par jugement du Tribunal de commerce de la Seine du 28 du même mois et a repris son existence légale.

Pour satisfaire aux conditions de son concordat pour l'acquit du passif, la Société a créé et remis à ses créanciers 110.000 obligations de 100 fr. (portion A), remboursables à 100 fr. en 82 ans, de 1891 à 1972 par tirages annuels en juin, remboursement 1er juillet suivant. Intérêts 2 fr. 50, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Elle a en outre créé 110.000 obligations de 100 fr. (portion B), produisant un intérêt variable jusqu'à concurrence de 4 fr. par titre suivant les bénéfices annuels de la Société, au moyen d'un prélèvement sur lesdits bénéfices dont il sera ci-après parlé, le surplus de ce prélèvement devant servir à l'amortissement de la portion B. Par la remise de ces nouvelles obligations, les 100.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 émises par la Société en 1874 ont été annulées.

La Société a en outre émis les obligations de 500 fr. 3 0/0 ci-dessous qui jouissent de la garantie de l'Etat.

1° 4.640 obligations 3 0/0 portant le nom **d'obligations des chemins de fer d'Ain-Thizy à Mascara** pour pourvoir aux dépenses de la construction de cette ligne, émission autorisée par décision du 30 octobre 1885 ces obligations sont entièrement libérées, au porteur et remboursables à 500 fr. en 89 ans de 1886 à 1974 par tirages ayant lieu le 15 juin de chaque année ;

2° 65.161 obligations de 500 fr. 3 0/0, entièrement libérées et au porteur remboursables à 500 fr. de 1886 à 1984 par tirages ayant lieu en juin de chaque année portant le nom de : **Obligations du chemin de fer de Mostaganem à Tiaret** ;

3° 5.228 obligations de 500 3 0/0 entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. de 1886 à 1974, par voie de tirages annuels en juin et portant le nom de : **Obligations du chemin de fer de Modzbah à Mecheria** ;

4° 23.015 obligations de 500 fr. 3 0/0 émises à 500 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr. en 87 ans, de 1888 à 1974 par tirages annuels en juin et portant le nom de : **obligations du chemin de fer de Mecheria à Aïn Sefra.**

Du 1er juillet 1888 au 5 juin 1893, l'exploitation des lignes ci-dessus avait été cédée à la Compagnie de l'Ouest-Algérien qui s'était chargée du service des intérêts et de l'amortissement des obligations, la Société a repris l'exploitation à partir du 5 juin 1893.

Les actions, les obligations (portion A) et les obligations dites de chemins de fer sont cotées à la bourse au comptant.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours des Actions.	7 90	33 91	24 14	16 32	16 21	11 10	9 20	9 39	»	38 »
Obligations (portion A)	»	»	42 33	42 36	41 09	38 65	47 13	43 98	»	»
— Aïn-Thizy à Mascara. . .	370 68	402 27	411 70	413 88	416 65	411 86	433 67	437 43	445 »	450 50
— Mostaganem à Tiaret. . .	377 56	407 65	411 07	422 79	425 78	429 22	449 12	448 61	448 »	448 50
— Modzbah à Mecheria . . .	369 44	401 26	406 56	414 30	415 14	414 64	433 83	438 50	435 »	440 »
— Mecheria à Aïn-Sefra . .	368 94	400 24	406 27	414 49	413 49	411 97	436 39	439 10	440 »	446 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 24 février 1874.

Objet de la Société : Construction et exploitation des lignes de chemins de fer d'Arzew à Saïda, Aïn-Thizy à Mascara, Mostaganem à Tiaret, Modzbah à Mecheria, Mecheria à Aïn-Sefra ; exploitation privilégiée de l'alfa sur les terrains des hauts plateaux de la subdivision de Mascara d'une étendue de 304.000 hectares.

Le domaine de l'Habra et de la Macta a été apporté à une société nouvelle aux termes d'un traité approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 1887.

Notaire de la Société : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale en mai.

Paiement des coupons et remboursement des obligations à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat.

Répartition des bénéfices : Service des intérêts et amortissement des obligations (portion A) ; 70 0/0 du surplus pour servir de l'intérêt jusqu'à concurrence de 4 fr. aux obligations (portion B), l'excédent devant servir à l'amortissement desdites obligations (portion B) et distribuable au marc le franc chaque fois que cet excédent représentera 3 0/0 ; 30 0/0 à la constitution d'une réserve jusqu'à 2.500.000 fr. au-dessus desquels 15 0/0 serviront à l'amortissement de la portion B et 15 0/0 seront à la disposition de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Morel-Thibout.

Vice-Président : M. Falcouz.

Membres : MM. Lartigue, administrateur, directeur général ; Bourgeois, Desforges, Gosselin, Hautier, Jullien, Locher, Morel Thibout, Yerles, J. Lebaudy. 855

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

FUNICULAIRE DE ROUEN-EAUPLET A BONSECOUR

Siège social à la gare de Blosseville-Bonsecours, Rouen

NOTICE

Capital social : Sept cent trente mille francs, divisés en 1.460 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant (2e partie du bulletin).

Parts de fondateurs : 800.

Durée de la Société : Du 22 février 1893 au 8 juin 1952.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer tuniculaire d'intérêt local entre Rouen-Eauplet et le plateau de Bonsecours.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chaine, à Lyon.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons à Paris, chez MM. Marcuard Krauss et Cie, 29, rue de Provence.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1 0/0 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration : 40 0/0 aux parts de fondateurs ; 55 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lecœur-Legrand.

Membres : MM. Paul Leroy, administrateur délégué ; Meyer, Williams, Schopfer, Simons.

856

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER GARANTIS DES COLONIES FRANÇAISES

Siège social : 95, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions trois cent soixante-dix-huit mille cinq cents francs, divisés en 4.757 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 600 fr.

Les titres sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la bourse au comptant, actions, 2e partie, et obligations, 1re partie du bulletin.

Obligations : 8.936 de 500 fr., 3 0/0, remboursables au pair en 99 ans, de 1885 à 1983, par tirages annuels en mars, remboursements en avril.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890 . . .	562 50	30	370 08
1891 . . .	555 »	30	380 99
1892 . . .	554 95	30	382 87
1893 . .	582 42	30	389 19
1894 . . .	579 69	30	387 84
1895 . . .	609 27	30	420 30
1896 . . .	617 25	30	429 08
1897 . . .	690 67	30	460 93
1898 . . .	675 »	30	447 »

Durée de la Société : Du 15 novembre 1881 à la fin des concessions.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Saïgon à Mitho (Cochinchine) passant par ou près Cho-Lon et Tan-An. Concession avec garantie par la Cochinchine d'un revenu minimum sur le capital de premier établissement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Ch. Morel d'Arleux, à Paris.

Assemblée générale : 1er semestre.

Paiement des coupons, 8, rue de la Michodière, Paris, chez MM. S. Propper et Cie.

Répartition des bénéfices : Depuis le 1er octobre 1888, le gouvernement colonial de Cochinchine s'est chargé de l'exploitation de la ligne de Saïgon à Mytho, moyennant le paiement à la Compagnie d'une annuité suffisante pour assurer l'intérêt à 6 0/0 des actions et de leur amortissement à 600 fr. et de l'intérêt à 3 0/0 des obligations et de leur amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Brueyre.

Membres : MM. de Mas-Latrie, Marsaux, Petit, Rivière.

857

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE GUÉ A MENANCOURT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 204, rue Grande, Saint-Dizier (Haute-Marne)

Le capital social est de un million cent quatorze mille francs.

858

CHEMIN DE FER DE HERMES A BEAUMONT

COMPAGNIE ANONYME

Siège social : Neuilly-en-Thelle (Oise)

NOTICE

Capital social : Un million trois cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. Amortissables pendant la durée de la concession.

Les titres sont au porteur ou nominatifs à la volonté de l'actionnaire et ne sont pas cotés.

Obligations : 1.500 bons de 500 fr. — *Taux d'émission.* — 500 fr. — Revenu : 25 fr. Amortissement terminé en 1940.

Années	Cours des Actions (d'après des Ventes publiques par Notaires)	Cours des Obligations	Intérêts et Dividendes distribués aux Actions
1890. . .	77 »	500 »	8 »
1891. . .	191 »	500 »	8 »
1892. . .	191 »	500 »	10 »
1893. . .	191 »	500 »	10 »
1894. . .	191 »	500 »	8 »
1895. . .	187 50	500 »	8 »
1896. . .	187 50	500 »	10 »
1897. . .	200 »	500 »	10 »

Durée de la Société : Du 23 janvier 1876 à 1965.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer d'intérêt local à voie de 1 mètre.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Delacour, à Neuilly-en-Thelle (Oise).

Assemblée générale en mai.

Paiement des coupons, actions et obligations : tous les jours non fériés, chez M. Gromard, banquier à Beauvais. Tous les lundis, au siège social, à Neuilly-en-Thelle (Oise), et tous les lundis de janvier et juillet, de 2 heures à 4 heures, à la gare à Noailles (Oise).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; prélèvement pour l'amortissement du capital ; prélèvement variable pour fonds de prévoyance ; 5 0/0 aux actions non amorties ; le surplus à titre de dividende à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Ferdinand Serrin.

Membres : MM. Thomas Bellou, Mizaël, Antony Dauchy, Auguste Bardelle, Gustave Lesieur, Fortuné Naquet, Louis Piéron, Henri Serrin, Thomas Louis.

Commissaires des comptes : MM. Denis-Beauchet, Edouard Chartoire, Ernest Geffroy.

Directeur : M. Dupriez, ingénieur. 859

CHEMIN DE FER INDUSTRIEL
DE LA PLAINE SAINT-DENIS ET D'AUBERVILLIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 124, avenue de Paris à la Plaine Saint-Denis

NOTICE

Le capital social est de un million quatre cent mille francs, divisé en 2.800 actions de 500 fr. dont 2.500 entièrement libérées et 300 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation et s'il y a lieu l'extension du chemin de fer industriel de la Plaine Saint-Denis et d'Aubervilliers. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 5 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Cotelle et Gastaldi, notaires, à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant des quatre premiers mois suivant la clôture de l'exercice, elle se compose de tous es actionnaires porteurs de vingt actions. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Civet, L. Molinos, T. Level, A. Fleurquin, R. Douine.

Commissaire des comptes : M. Champin. 860

COMPAGNIE CÉVENOLE DE
CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

Siège social : 58, boulevard Magenta, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante mille francs divisés en 600 actions de 100 fr., libérées de 25 fr.

Les titres sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 95 ans, à partir de 1897.

Objet de la Société : Exploitation d'une ligne reliant la gare de P.-L.-M. d'Aigues-Vives au bourg.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris.

Assemblée générale : 1er trimestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Alphonse Marchand, ingénieur civil.

Commissaire des comptes : M. Brunet.

Directeur : M. Clément. 861

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL
D'ANDELOT A LEVIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 82, boul. Saint-Germain, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 actions de 500 fr., dont une partie entièrement libérée, et l'autre partie libérée de 125 fr. — *Objet :* l'exécution et l'exploitation : 1° du chemin de fer d'intérêt local d'Andelot à Levier ; longueur totale : 21 kilomètres 287 mètres, concédé définitivement par la loi déclarative d'utilité publique, promulguée le 15 avril 1898, insérée au *Journal officiel* du 23 avril

1898, avec les conventions ou annexes : 2° de toutes autres concessions ou prolongations de concessions de chemins de fer que cette Société pourra obtenir, dans les départements du Doubs ou limitrophes, à condition que l'intérêt des capitaux nécessaires à l'exécution des lignes concédées soit garanti par l'Etat, par les départements ou par les communes, comme la concession qui fait l'objet de la Société formée, sauf dérogation votée par une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires spécialement convoquée à cet effet. — *La durée de la Société* est de 65 ans, à partir du 15 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pérard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; la somme nécessaire à l'amortissement du fonds social ; 4 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 à la disposition de l'assemblée générale ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Laborie, Ar. Laborie, Al. Laborie, le vicomte R. de Latour du Roch, C. Pineau, J.-B. Gerin.

Commissaire : M. Rouze. 862

Cie DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE L'ANJOU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Denis-Papin Angers (gare Saint-Laud)

Le capital social est de un million deux cent mille francs. 863

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE GUISE AU CATELET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue de Londres, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent soixante-six mille francs, divisé en 1.532 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Guise au Catelet (Aisne), ayant une longueur approximative de 40 kilomètres et dont l'établissement a été déclaré d'utilité publique par la loi du 17 avril 1898 et de toutes autres lignes qui pourraient être ultérieurement acquises par voie de concession ou autrement dans le même département ou dans les départements limitrophes.

Durée de la Société : Du 20 juin 1898 au 31 décembre 1972.

L'acte constitutif a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 de ces bénéfices au minimum pour la constitution d'un fonds de réserve. Quand cette réserve aura atteint le dixième du capital social ce prélèvement pourra être réduit ou suspendu, mais il reprendra son cours aussitôt que le fonds de réserve sera descendu au-dessous du chiffre d'un dixième du capital social ; 2° la somme nécessaire à l'amortissement du fonds social, calculée de telle sorte que le capital soit complètement amorti à l'expiration de la concession ; 3° la somme nécessaire pour servir aux actions non amorties un intérêt de 5 0/0 par an, la part afférente aux actions amorties devant être versée au fonds d'amortissement, afin de compléter l'annuité nécessaire pour amortir la totalité des actions dans le délai fixé. Sur le surplus des produits nets annuels, 10 0/0 seront attribués aux administrateurs et 90 0/0 seront répartis également entre toutes les actions amorties et non amorties, le tout sous déduction des sommes qui seront, conformément aux conventions intervenues, à rembourser à l'Etat, au département et aux communes sur les subventions accordées pour la construction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Garnier, P. Grosselin, H. Bally.

Commissaires des comptes : MM. Dumas, Vallée. 861

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Siège social : 95, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, dont 5.000 libérées de 125 fr. avaient été remises à M. Joret pour ses apports et 5.000 souscrites en espèces à 500 fr.

Les titres sont cotés à la bourse, au comptant, 2e partie du Bulletin.

Déclarée en faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine, du 9 août 1884, avec M. Barboux, comme syndic, la Société a obtenu, le 4 juillet 1889, son concordat homologué par jugement du 25 du même mois

et définitif à partir du 13 décembre 1889 et elle a repris son existence légale.

Titres privilégiés : Aux termes de son concordat, la Société a créé 10.000 titres émis à 250 francs, entièrement libérées et au porteur, donnant droit à un intérêt variable pouvant s'élever jusqu'à 15 francs et au remboursement à 500 fr. par tirage au sort au moyen d'un prélèvement de 40 0/0 sur les bénéfices après le service des intérêts de ces titres et ceux d'un prêt consenti par les consorts Joret aux termes du concordat.

La Compagnie avait émis de 1869 à 1875 42.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 qui ont été annulées à la suite de la faillite.

Années	Cours des actions	Titres privilégiés
1890.	50 »	281 41
1891.	72 56	309 06
1892.	35 37	285 86
1893.	39 66	273 84
1894.	37 25	276 50
1895.	35 »	253 66
1896.	20 »	258 33
1897.	23 59	254 64
1898.	106 75	325 »

Durée de la Société : 99 ans après l'expiration du délai fixé pour l'achèvement des travaux.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local dans le département de l'Hérault, concédés à M. Joret, le 8 octobre 1866, apportés par lui à la Société et déclaré d'utilité publique par décret du 14 août 1867.

Notaire de la Société : Me Tollu, à Paris.

Paiement des coupons chez MM. S. Propper et Cie, 8, rue de la Michodière, Paris, et Société générale, à Montpellier.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices doivent être employés à payer : 1° à chaque titre privilégié un intérêt de 12 fr. 50 ; 2° 3 0/0 d'intérêt au prêt de 1 million des consorts Joret ; 3° 2 fr. 50 d'intérêt à chaque titre privilégié ; 4° un intérêt de 1 0/0 au prêt de 1 million Joret ; le surplus : 40 0/0 à l'amortissement des titres privilégiés à 500 fr. chaque ; 40 0/0 au remboursement au pair des bons représentant le prêt de 1 million Joret ; 20 0/0 à la disposition de la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Germain Petit.

Membres : MM. Cribier, Bergniac, Martinenq, Humbert, Gollier. 865

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DU DÉPARTEMENT DES LANDES

Siège social : 54, boulev. Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 450 fr.

Les titres sont nominatifs et sont cotés à la bourse, au comptant. Remboursement à 500 fr., cinq ans avant l'expiration de la concession.

L'intérêt à 5 0/0 et l'amortissement du capital jusqu'à 10 millions est garanti par la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	552 18	14 16
1890.	570 »	18 75
1891.	577 50	21 50
1892.	593 20	22 50
1893.	601 66	22 50
1894.	549 91	22 50
1895.	584 44	22 50
1896.	568 81	22 50
1897.	588 05	22 50
1898.	604 25	» »

Durée de la Société : Du 20 novembre 1885 au 31 décembre 1960.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer d'intérêt local du département des Landes, déclarés d'utilité publique par la loi du 22 juillet 1882 : de Pissos à Porentis par Ychoux ; de Sabres à Mimizan par Labouheyre et Pontenx ; de Morcouz à Mézos avec embranchement de Sinderes à Uza ; de Tartas à Castets avec prolongement de Castets à Linxe ; de Saint-Vincent-de-Tyrosse à Soustons.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Portefin à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons au siège social, en avril et octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé, somme suffisante pour amortir le capital cinq ans avant l'expiration de la concession. Remboursement en capital et intérêts des avances qu'aurait pu faire la Compagnie du Midi. Sur le surplus : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; le reste, 2/3 à la Compagnie des Chemins de fer du Midi et 1/3 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Aucoc.

Membres : MM. Emile Pereire, Puerari, Aug. Thurneyssen, Bellaigue, Ernest Blagé, W d'Eichthal.

Commissaire des comptes : M. le baron Cerise. 866

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DU MORBIHAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Neuve-Foisy Le Mans

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., dont 46 entièrement libérées et 2.354 libérées de 125 fr.

L'objet de la Société est l'établissement et l'exploita-

tion des lignes suivantes : de Plouay à Ploërmel; de la Roche-Bernard à Locminé ; de Lorient à Plouay.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 12 janvier 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le surplus aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Joseph Jeancard, Charles Delaunay, Jean Chiboys, Paul Beldant, François Baert. 867

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE TOULOUSE A BOULOGNE-SUR-JESSE

Siège social : 64, avenue de la Patte-d'Oie, Toulouse

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur.

Cours des actions : 492 fr.

Durée de la Société : Fondée en février 1897.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer d'intérêt local de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse, avec embranchement de Fonsorbes à Sainte-Foy-de-Peyrolières par Saint-Lys. *Garantie de l'Etat et des départements de la Haute-Garonne et du Gers.*

Notaire qui a reçu l'acte : Mes Barrau et Triniac, à Toulouse. 868

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL A CRÉMAILLÈRE DE LA TURBIE (RIGHI-D'HIVER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Turbie (gare de Monte-Carlo)

NOTICE

Le capital social est de un million six cent mille francs, divisé en 3.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations* : 600 obligations de 500 fr., 4 1/2 0/0 émises au pair. — *La Société* a été constituée en 1886. — *Le paiement* a lieu les 1er janvier et 1er juillet.

L'assemblée générale a lieu en février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte A. du Chastel.
Administrateur-délégué : M. Rambert.
Directeur : M. F. Gayrhos, ingénieur. 869

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE ST-QUENTIN A GUISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, place du Huit-Octobre Saint-Quentin

NOTICE

Capital social : Un million sept cent mille francs, divisés en 3.400 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en banque.

Obligations : 9.100 remboursables à 500 fr., rapportant 15 fr., émission de 250 à 464 fr. Durée de l'amortissement jusqu'en 1968.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1892.	»	»	25
1893.	»	»	25
1894.	»	»	25
1895.	»	»	25
1896.	550 »	465 »	25
1897.	»	»	25
1898.	570 »	464 »	25

Durée de la Société : De 1870 à 1973.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Saint-Quentin à Guise et de Mézières-sur-Oise à Vandeuil.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Damoisy, à Saint-Quentin.

Assemblée générale en mai ; elle se compose des porteurs de 5 actions.

Paiement des coupons chez MM. Lécuyer et Cie, banquiers, à Paris et à Saint-Quentin.

Actions et obligations : Janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, somme suffisante pour former un fonds d'amortissement et calculé de telle sorte que le capital social soit complètement amorti 5 ans avant l'expiration de la Société ; somme nécessaire pour servir 5 0/0 par an aux actions amorties et non amorties.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mariolle-Pinguet.
Membres : MM. Ch. Lecot, René Jourdain, Damoisy, Tiefaine, Lesur, Gourdin, Lecat, Parmentier, Millot.
Commissaires des comptes : MM. E. Rousseau, Ch. Derome, P. Bénard.
Administrateur-directeur : M. René Jourdain. 870

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE SAONE-ET-LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *20, rue de Londres, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation d'un réseau de chemins de fer d'intérêt local dans le département de Saône-et-Loire, comprenant les lignes d'Autun à Corcelles; de Maçon à Fleurville; de Saint-Bonnet-Beaubry à Monceau-les-Mines; de Saint-Marcel à Saint-Martin-en-Bresse. La construction et la mise en exploitation de toutes autres lignes qui pourraient lui être apportées ultérieurement.

Durée de la Société : Du 6 novembre 1897 au 31 décembre 1970.

L'acte constitutif a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 4 0/0 d'intérêt au capital versé; la somme proposée par le Conseil d'administration pour l'amortissement du fonds social; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Coignet, Grosselin, Garnier, Michon, Francilion.

Commissaires : MM. Robaglia, Vallée. 871

CHEMIN DE FER DE LAON

Siège social : *Laon (Aisne)*

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Petit, Prudhomme. 872

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE LYON A LA CROIX-ROUSSE

Siège social : *1, place Sathonay, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables 5 ans avant l'expiration de la concession.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, à la cote officielle, au comptant (2e partie du bulletin).

Obligations : 5.537 de 500 fr., 3 0/0.

Taux d'émission : 269 fr. 35. Revenu, 15 fr., remboursables à 500 fr., jusqu'en 1950, par tirages annuels en avril; remboursements le 1er juillet suivant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890.	566 08	25 »	362 55
1891.	496 11	20 »	345 62
1892.	443 67	20 »	379 64
1893.	495 40	20 »	406 08
1894.	536 75	20 »	424 40
1895.	»	20 »	455 30
1896.	526 50	20 »	458 91
1897.	472 92	20 »	447 51
1898.	515 »	»	420 »

Durée de la Société : Du 26 mars 1859 au 26 mars 1953.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, concédé par décret du 26 mars 1859, pour 90 ans.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Huillier, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons au siège social, à Lyon et à Paris, *Crédit lyonnais*, 19, boulevard des Italiens.

Répartition des bénéfices : Une somme suffisante pour l'amortissement du capital, 5 ans avant l'expiration de la concession; 4 0/0 au capital versé; 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 100.000 fr.; le surplus aux actions.

Observations : Une proposition de liquidation de la Société et d'apport de l'actif à la Compagnie des omnibus et tramways de Lyon a été faite à l'assemblée générale du 17 décembre 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marietton.

Membres : MM. de Lachomette, Moutoz, Arlin, J. Martin, V. Chapuis, H. Tilliers, V. Fournier.

Commissaire des comptes : M. Rolland.

Directeur : M. Paul Delmas. 873

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LYON-CROIX-PAQUET A LYON-CROIX-ROUSSE

Siège social : *place Croix-Paquet Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux millions trois cent mille francs, divisés en 4.600 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	500 »	»
1892.	650 »	15 »
1893.	666 »	26 »
1894.	696 »	28 75
1895.	731 »	30 »
1896.	738 »	30 »
1897.	738 »	30 »
1898.	740 »	»

Durée de la Société : 75 ans, à partir du 3 septembre 1890.

Objet de la Société : Exploitation d'un chemin de fer à traction funiculaire de la place Croix-Paquet au boulevard de la Croix-Rousse, à Lyon.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chaine, à Lyon.

Assemblée générale : Vers le 20 mars.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé, somme suffisante pour l'amortissement du capital avant la fin de la Société ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Barbier, Bussy, Binet, Durand, Fisch, Martin, Moiret.

Commissaires des comptes : MM. de Rabours, Cachard.

Directeur : M. A. Mathieu, ingénieur des arts et manufactures. 874

CHEMIN DE FER DE LYON-ST-PAUL A FOURVIÈRE ET A LOYASSE

COMPAGNIE ANONYME

Siège social : 4, rue Octavio-Mey, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société : 75 ans, à partir du 24 février 1896.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local dont la concession accordée par la ville de Lyon, par traction funiculaire entre Lyon-Saint-Paul et Lyon-Fourvière et traction électrique entre Lyon-Fourvière et Lyon-Loyasse.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon.

Assemblée générale en septembre.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé, une somme nécessaire pour créer un fonds d'amortissement ; l'excédent est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Maurice Piaton.

Membres : MM. Georges Martin, Adrien Bussy, Gabriel Frachon, Julien Roton de la Chapelle.

Commissaires des comptes : MM. Xavier Frachon et Albert Mathieu.

Ingénieur-conseil : M. A. Bussy. 875

CHEMIN DE FER DE MAGNY A CHARS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer d'intérêt local de Magny-en-Vexin à Chars.

Assemblée générale en juin. 876

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE MARLIEUX A CHATILLON-LES-DOMBES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : place Croix-Paquet, Lyon

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont cotés à la bourse de Lyon.

Durée de la Société : 99 ans, constituée le 9 novembre 1876.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer de Marlieux à Châtillon-les-Dombes.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Charvet, à Châtillon (Ain).

Assemblée générale : Premier semestre.

Paiement des coupons à Lyon, au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'à la moitié du capital social, somme nécessaire pour l'amortissement du capital 5 ans avant la fin de la Société : le surplus des bénéfices aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Fernand de Bellescize.

Membres : MM. Victor Dugaz, Gonzague de Bellescize, docteur Edouard, Louis Bouvier, Janin. 877

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MARQUION A CAMBRAI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, rue de Dunkerque, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent dix mille francs, divisé en 820 actions de 500 fr., entièrement libérées. Les titres sont au porteur.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Marquion à Cambrai, à voie normale de 1m,44, sur une longueur de 20km,500, déclarée d'utilité publique par la loi du 17 avril 1898 et toutes autres lignes qui pourront être ultérieurement acquises par voie de concession ou autrement.

La durée de la Société est de 85 ans, à partir du 17 juin 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Garanger, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Dervillez, P. Itasse, C. Manière, H. Martin.

Commissaire des comptes : M. O. Thouvenin. 878

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MAUBEUGE A VILLERS-SUR-NICOLLE (NORD)

Siège social : 48, rue de Dunkerque, Paris

NOTICE

Capital social : Cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs, divisés en 375 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 85 ans, à partir de 1893.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local de Maubeuge à Villers-sur-Nicole, à voie de un mètre, sur une longueur de 12 kilomètres 500, déclarée d'utilité publique par une loi du 12 août 1893.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dervillez, Itasse, Manière, Martin.

Commissaire : M. O. Thouvenin. 879

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU MÉDOC

Siège social : 28, rue Pasquier, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant.

Obligations : 39.746 de 500 fr., 3 0/0, émises en 7 séries, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1973, par tirages annuels, en avril. Intérêts 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1890.	136 73	354 61
1891.	183 40	368 88
1892.	173 95	364 96
1893.	196 08	368 10
1894.	227 42	399 06
1895.	307 79	422 02
1896.	384 05	431 95
1897.	357 89	451 35
1898.	336 30	429 70

Durée de la Société : Du 2 mars 1864 à la fin de la concession.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Bordeaux au Verdon ; concession approuvée par décrets des 4 mars 1863 et 2 juin 1863.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale en juin.

Paiement des coupons à Paris, au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour le capital 5 ans avant l'expiration de la concession ; 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 300.000 fr. ; le reste aux actions.

Observations : Quoique l'exercice de 1897 se soit soldé par un bénéfice de 160.000 fr., il n'a pas été possible de distribuer de dividende ; cette somme a été portée en déduction des insuffisances, ce chapitre n'ayant pu encore disparaître, malgré tous les efforts du Conseil d'administration ; il convient de faire remarquer que le résultat de l'exploitation pendant cet exercice est le meilleur qui ait été réalisé depuis la fondation de la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Sailly.

Membres : MM. Rossigneux, Bélier, Bergaud, J. W. Maclure, de Chazan, H. Marchal, A. Desserteaux, A. Trapenard, O. de Sailly fils, C. Cusenier. 880

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER MÉTROPOLITAIN DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, avenue de l'Opéra, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions de francs, divisé en 100.000 actions de 250 fr., libérées de 62 fr. 50.

Parts bénéficiaires : Il a été créé 10.000 parts bénéficiaires ayant droit à 12 0/0 des bénéfices. Ces parts ont été distribuées aux souscripteurs du capital originaire dans la proportion du nombre de titres souscrits, soit à raison d'une part pour 10 actions.

L'objet de la Société est : 1° l'établissement et l'exploitation du chemin de fer métropolitain de Paris dans les conditions de la concession ; 2° l'établissement et l'exploitation de toutes lignes nouvelles qui pourraient être concédées par les pouvoirs publics; 3° et toutes opérations se rattachant aux objets ci-dessus énoncés.

La durée de la Société est de 50 ans, à partir du 20 mai 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Mes Lavoignat et Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former le fonds de réserve légale. Ce prélèvement deviendra facultatif, lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social. Il reprendra son cours si la réserve vient à être entamée. Indépendamment de cette retenue, il sera fait un prélèvement destiné : 1° à constituer un fonds d'amortissement, de façon que le capital social représenté par les actions émises puisse être complètement amorti, à raison de 250 fr. par action, au plus tard à l'expiration de la dernière des concessions. La constitution de ce fonds d'amortissement ne commencera qu'après la mise en exploitation des sections A, B, C, du premier réseau ; 2° à servir aux actions un premier dividende à concurrence de 3 0/0 du capital versé sur chaque action. La part dans ces dividendes afférente aux actions amorties ou aux sommes amorties sur les actions sera versée au fonds d'amortissement et viendra s'ajouter à la somme prélevée, pour assurer l'amortissement de la totalité du capital dans le délai déterminé. Sur l'excédent des bénéfices nets, s'il en existe, il sera attribué au Conseil d'administration 8 0/0 de cet excédent. L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, aura le droit de constituer sur le surplus des bénéfices tous fonds de réserve extraordinaire ou de prévoyance. Enfin, le reliquat des bénéfices nets appartiendra en totalité aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Adrien-Léon Bénard, Louis-Henri Genevois, Sigismond Jarislowsky, Jacques-Frédéric Kulp, Maurice Lichtenberger, Henri Maréchal, Ernest May, Albert Olry, Firmin Rainbeaux, Charles de Tavernier, Alfred de Wandre.

Directeur : M. Ch. Rœderer. 881

COMPAGNIE MEUSIENNE

DE CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bar-le-Duc (Meuse)

NOTICE.

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont nominatifs et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant.

Obligations : 8.536 de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au porteur, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1969, par tirages annuels en décembre. Remboursements en janvier. Intérêts 15 fr., payables 1er juin, 1er décembre.

Années	Cours des obligations	Dividendes distribués
1891.	»	7 88 p. 4 m.
1892.	»	23 »
1893.	440 »	24 »
1894	402 78	23 »
1895.	422 66	23 »
1896.	434 81	23 »
1897.	456 »	23 »
1898.	455 »	23 »

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 26 mars 1891.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer de Bar-le-Duc à Vaubecourt ; Rembercourt-aux-Pots à Clermont-en-Argonne ; de Beauzée à Verdun, d'Hairouville à Triancourt. Le département de la Meuse, et au besoin l'Etat, garantissent une annuité de 5 0/0 au capital de premier établissement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Larcher, à Loisey.

Assemblée générale en août.

Paiement des coupons au siège social, à Bar-le-Duc et à Paris, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social; 4 0/0 au capital versé; fonds d'amortissement du capital; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pattin, Gautier, Bernard, Robin, Caville.

Commissaires des comptes : M. Crouet.

Directeur : M. Merceron. 882

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE MILLY A FORMERIE ET DE NOYON A GUISCARD ET A LASSIGNY

Siège social :
18, rue de Dunkerque, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cent quatre-vingt-dix mille francs, divisés en 2.380 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 99 ans, à partir de 1891.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite de Milly à Formerie par Songeons et de Noyon à Guiscard, avec embranchement sur Lassigny; concession du 3 juin 1891.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Boudenoot, G. Graux, Outhers, Itasse, Millot. 883

SOCIÉTÉ DU

CHEMIN DE FER DE MIRAMAS A PORT-DE-BOUC

Siège social : 49, rue Cambon, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.

Les titres sont cotés à la bourse, cote officielle (2e partie du bulletin).

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	»	15 »
1893.	»	15 »
1894.	»	15 »
1895.	323 12	15 »
1896.	300 »	20 »
1897.	600 »	20 »
1898.	600 »	»

Durée de la Société : Du 16 avril 1890 au 12 avril 1961.

Objet de la Société : Exploitation du chemin de fer de Miramas à Port-de-Bouc.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris..

Assemblée générale : 1er semestre.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé; fonds d'amortissement pour assurer le remboursement des actions jusqu'à la fin de la concession; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration et 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. George Montefiore.

Membres : MM. Vallière, Robert Cahen.

Commissaire des comptes : M. Brachmann. 884

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE LA NIÈVRE

Siège social : 36, rue Blanche, Paris

NOTICE

Le capital social est fixé à douze cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., libérées du quart.

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation dans la Nièvre et la Cote-d'Or d'un chemin de fer à voie étroite de Corbigny à Saulieu avec embranchement de Corbigny à Chitry-lès-Mines, déclaré d'utilité publique par la loi du 11 août 1897, et de tous autres chemins de fer qui pourront lui être concédés. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 18 février 1898.

L'acte constitutif a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Denéfle.

Membres : MM. J. Boixo, J. Chalumeau, G. Claverie, A. Robinet.

Administrateur-délégué : M. A. Robinet 885

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER NOGENTAIS

Siège social : à la Maltournée, commune de Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise)

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, cotées à la bourse, cote officielle au comptant (2e partie).

Obligations : 1.600 5 0/0 émises à 250 fr. et au porteur, remboursables à 250 fr., par tirages annuels, le 1er novembre jusqu'en 1983; intérêts 12 fr. 50 payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

1.428 de 500 fr., 3 0/0, entièrement libérées et au

porteur, remboursables à 500 fr., en 90 ans jusqu'en 1983, par tirages annuels ; intérêts 15 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

Années	Dividendes distribués
1890.	» »
1891.	» »
1892.	17 50
1893.	17 50
1894.	20 »
1895.	20 »
1896.	20 »
1897.	20 »
1898.	» »

Durée de la Société : Du 29 décembre 1884 au 29 décembre 1983.

Objet de la Société : Construction et exploitation des chemins de fer sur route à traction mécanique de Paris, porte de Vincennes à Ville-Evrard, par Vincennes, le Perreux, Nogent et Neuilly-sur-Marne, de Nogent à Bry-sur-Marne et la Maltournée.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Mauroy, à Nogent-sur-Marne.

Assemblée générale en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; fonds d'amortissement du capital social : 5 0/0 au capital versé ; le surplus 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Etienne Siry.

Membres : MM. Mentienne, Barbet, administrateur-délégué ; Bleyfus, Dr Porak, J.-B. Hersent, Aldante, Burrell, Dr Delthil, Leclaire, Thurnauer, G. Argoin. 886

COMPAGNIE FRANCO-BELGE DU

CHEMIN DE FER DU NORD DE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

(TRANSVAAL)

Siège social : 1, rue du Commerce, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Douze millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur et cotées à la Bourse de Londres.

Obligations : 15.000 de 100 livres sterling.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 6 septembre 1892.

Objet de la Société : Construction et exploitation des lignes de chemins de fer.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Van Halteren, à Bruxelles.

Assemblée générale : Juillet.

Paiement des actions après approbation du bilan par l'assemblée générale ; des obligations, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edmund-Evan Thomas.

Membres : MM. Henri Bia, C. Arrow.

Commissaire des comptes : M. Clare Smith. 887

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST ALGÉRIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue de la Tour-des-Dames Paris

NOTICE

Capital social : Dix-sept millions, divisés en 34.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 600 fr., avant l'expiration de la Société. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance donnant droit au dividende lorsque les actions de capital auront touché 30 fr. Les actions de capital sont au porteur ou nominatives. Les actions de jouissance sont au porteur.

Obligations : 189.892 de 500 fr., 3 0/0 remboursables à 500 fr., jusqu'en 1975. Revenu annuel : 15 fr.

Les actions et les obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Les titres sont cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Cours des obligat.
1890.	588 23	415 27
1891.	594 30	416 55
1892.	591 02	425 89
1893.	608 26	428 99
1894.	598 45	430 71
1895.	608 08	456 14
1896.	625 60	457 98
1897.	677 012	472 079
1898.	675 639	467 623

Dividendes distribués de 1886 à 1898 : 25 fr. par action pour chaque exercice.

Durée de la Société : Du 3 novembre 1881 au 30 novembre 1975.

Objet de la Société : Exploitation du chemin de fer de Sainte-Barbe-du-Trélat à Sidi-bel-Abbès ; construction et exploitation du chemin de fer de Sidi-bel-Abbès à Raselma par Magenta ; construction et exploitation de toutes lignes de chemins de fer dont la Société aurait la concession ultérieurement, soit en propriété, soit autrement.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris.

Assemblée générale : Courant du 1er semestre.

Paiement des coupons : Crédit algérien, Société générale, Crédit lyonnais, Comptoir national d'escompte de

Paris, Compagnie algérienne à Oran, Bureaux de l'exploitation à Sidi-bel-Abbès.

Actions : 1er janvier et 1er juillet.

Obligations : 1er mars et 1er septembre.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 600 fr., pendant le cours de la Société ; 5 0/0, soit 25 fr. aux actions non amorties ; le surplus, 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital, 5 fr. à chaque action non amortie à titre de complément d'intérêt, et le reste aux actions, indistinctement, à titre de dividende. Lorsque le revenu de la ligne entière dépassera le revenu garanti par l'Etat, le surplus appartiendra à l'Etat pour 2/3, jusqu'à concurrence des sommes par lui avancées ; après complet remboursement, le supplément de bénéfices sera partagé par moitié entre l'Etat et la Compagnie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Peytel.

Membres : MM. Bordet, Buron, Goudchaux, Pouyer, Salles, Tirman.

Commissaires des comptes : MM. Aron, P. de Lassus.

Directeur : M. Cholet, directeur des services de la Compagnie en Algérie, à Oran. 888

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER SUR ROUTE DE

PARIS A ARPAJON

Siège social : 68, rue Beaunier, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.

Les titres sont cotés à la bourse, cote officielle (2e partie du bulletin).

Obligations : 6.450 de 500 fr., 3 0/0, émises à 310 fr., remboursables à 500 fr., jusqu'en 1956, par tirages annuels en juin ; remboursements en juillet ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 25 février 1889.

Objet de la Société : Construction et exploitation d'un chemin de fer sur route, de Paris à Arpajon, par Bourg-la-Reine, Longjumeau et Montlhéry, avec embranchement de Montlhéry à Marcoussis.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Thomas, à Montrouge.

Assemblée générale en avril au plus tard.

Paiement des coupons à la Société Générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au quart du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 15 0/0 au comité de direction ; 5 0/0 aux autres administrateurs ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Focquet.

Membres : MM. A. Spée, G. Chevalier, Ch. Janssen, V. Gallien.

Directeur : M. E. Viellard. 889

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DU PÉRIGORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Périgueux

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 3.000 actions de 1.000 francs, entièrement libérées.

Les titres ne sont pas cotés. 890

CHEMIN DE FER DE PONT-DE-LA-DEULE A PONT-A-MARCQ

(NORD)

Siège social : 48, rue de Dunkerque, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent quatre-vingt mille francs, divisés en 1.160 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 85 ans, à partir de 1894.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer d'intérêt local, à voie normale, de Pont-de-la-Deule à Pont-à-Marcq (Nord), déclaré d'utilité publique par la loi du 9 août 1894.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris.

Assemblée générale : en juin.

Paiement des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dervillez, Itasse, Manière, H. Martin.

Commissaire : M. O. Thouvenin. 891

CHEMIN DE FER ET PORT DE LA RÉUNION

NOTICE

La Compagnie concessionnaire a été déclarée déchue de la concession par décret du 2 décembre 1887. L'exploitation se fait par l'Etat.

La Compagnie avait émis, avec la garantie de l'Etat, en deux emprunts, 136.951 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1976, par tirages annuels en octobre; remboursements en janvier ; intérêts annuels 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Par suite de la reprise de la concession, l'Etat reste chargé du service des intérêts et de l'amortissement de ces obligations, qui s'effectuent au *Comptoir national d'escompte de Paris*, 14, rue Bergère, Paris.

Elles sont cotées à la bourse au comptant et à terme.

Années	Cours
1890.	420 73
1891.	428 03
1892.	448 07
1893.	450 20
1894.	457 43
1895.	466 42
1896.	466 79
1897.	465 »
1898.	465 »

892

COMPAGNIE FRANÇAISE DES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ

Siège social : 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. Les titres sont nominatifs.

Obligations : La Société avait émis 165.620 obligations de 500 fr., 5 0/0 remboursables à 500 fr., en 55 ans, à partir du 1er janvier 1891, par tirages annuels.

Mise en liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 4 janvier 1892, avec M. Pinet comme liquidateur, la Société a obtenu son concordat, le 26 avril 1892, homologué par jugement du même tribunal, du 6 juillet 1892. Aux termes de ce concordat, les créanciers faisaient remise à la Société de 80 0/0 du montant de leurs créances et les 20 0/0 non remis ont été stipulés payables en 50 années, par cinquantièmes, à partir du 1er juillet 1893, avec faculté de convertir leurs créances en obligations nouvelles créées en vertu du concordat. Quoique les obligations n'avaient été admises au passif de la Société que pour 455 fr. 40 chacune, les obligataires ont eu le droit de réclamer une obligation nouvelle de 500 fr., pour chaque obligation ancienne, de même que la Compagnie de Fives-Lille, seule créancière de la Société en dehors des obligataires, a eu droit à autant d'obligations que sa créance comportait de fois 500 fr.

En vertu du concordat, il a été créé 165.000 obligations donnant droit à un intérêt de 5 0/0 sans que la Compagnie soit obligée de répartir plus que les sommes disponibles.

Pour faciliter l'exercice de leurs droits, les obligataires se sont réunis en un syndicat dont les statuts ont été déposés à Me Rigault, notaire, à Paris, le 20 avril 1892.

Les titres sont cotés à la Bourse, au comptant (2e partie du Bulletin).

Cours moyens des obligations concordataires : en 1892, 160 fr. 65 ; en 1893, 121 fr. 82 ; en 1894, 128 fr. 80 ; en 1895, 142 fr 13 ; en 1896, 140 fr. 94 ; en 1897 : 118 fr. 45.

Répartition aux obligations concordataires pour l'exercice 1895 : 3 fr. 435, net d'impôt.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 26 décembre 1888.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer et tramways dans la province de Santa-Fé (République Argentine). La Société jouit d'une garantie d'intérêts du gouvernement de la province de Santa-Fé.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Labouret, à Paris.

Assemblée générale : 1er semestre. Le service des obligations s'effectue à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; 3 0/0 aux versements anticipés ; le surplus, 10 0/0 au Conseil et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. B. Krantz.

Vice-président : M. L. Ewald.

Membres : MM. H. Ehrmann, comte Lavaurs, A. Mirabaud, L. Odier, marquis des Roys, comte I. Salles, G. Thenon.

Secrétaire général : M C. Bailloud. 893

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER RÉGIONAUX DES BOUCHES-DU-RHONE

Siège social : 2, rue de Constantinople Paris

NOTICE

Capital social : Sept millions deux cent mille francs, divisés en 14.400 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 500 fr.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Obligations : 20.383 de 500 fr. 3 0/0.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués (intér. selon les stat.)	Cours des obligations
1890. .	515 50	24 30	400 27
1891. .	524 73	24 30	419 80
1892. .	511 03	24 30	415 20
1893. .	479 11	24 30	407 52
1894. .	485 37	24 30	405 75
1895. .	501 25	24 30	437 23
1896. .	531 44	24 30	446 41
1897. .	535 »	24 30	440 »
1898. .	545 »	24 30	441 »

Durée de la Société : du 23 janvier 1882 au 28 février 1984.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer dans les Bouches-du-Rhône, Fontvielle à Salon, Barbentane à Plan-d'Orgon, Saint-Remy à Orgon, la Ciotat (gare) à la Ciotat (ville), Eyguières à Peyrolles, Pas-des-Lanciers à Martigues, Tarascon à Saint-Remy et Arles à Fontvielle.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Megret, à Paris.

Assemblée générale : 1er semestre.

Paiement des coupons à Paris, au Comptoir national d'escompte de Paris.

Répartition des bénéfices : Intérêt de 24 fr. 30 par action libérée et 0 fr. 70 pour l'amortissement du capital ; le surplus, 5 0/0 à la réserve et 10 0/0 au Conseil d'administration, 90 0/0 aux actions. Par suite de diverses conventions, l'Etat français garantit à la Compagnie un revenu minimum sur le capital de premier établissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Wallerstein.

Membres : MM. Delamarre, de Traz, Vieux-temps.

Commissaire des comptes : M. Guyot. 894

CHEMIN DE FER DE RIBEMONT A LA FERTÉ-CHAVRESIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, place du Huit-Octobre Saint-Quentin

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. 895

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ROUTIER DE SAINT-VICTOR A THIZY

Siège social : Thizy (Rhône)

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées, émises, savoir : 500 actions de 1879 et 100 actions en 1882. 100 actions des 500 de la 1e émission, entièrement libérées, attribuées à M. Ailloud, rétrocessionnaire de la ligne en compensation de son apport à la Société. 800 obligations remboursables à 300 fr. par tirages annuels, émises à 250 fr. et rapportant un revenu annuel de 12 fr. 50.

Les titres sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lyon au comptant.

Durée de l'amortissement des obligations : 44 ans ; 1er remboursement au 30 juin 1883.

Années	Dividendes distribués
1891.	10
1892.	5
1893.	7.50
1894.	10
1895.	12.50
1896.	15
1897.	17.50
1898.	17.50

Durée de la Société : 50 ans, à dater de sa constitution définitive, le 7 septembre 1879.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer routier de Saint-Victor (Loire) à Thizy (Rhône).

Notaires qui ont reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon, et Me Chana, à Thizy (Rhône).

Assemblée générale dans le courant du mois de mai (statutairement dans le cours des six premiers mois de l'année).

Paiement des coupons d'actions les 1er janvier et 1er juillet à Thizy, à la direction, et au Crédit lyonnais, à Thizy et à Lyon.

Paiement des coupons d'obligations les 30 juin et 31 décembre, à Thizy, à la direction, et au Crédit lyonnais, à Thizy et à Lyon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Vernay.

Membres : MM. G. Champalle, P. Dupuis, P. Coint-Bavarot, V. Crozet-Naton, A. Nolot.

Commissaire des comptes : M. Francisque Melon.

Directeur : M. Monnier. 896

CHEMINS DE FER SUR ROUTES D'ALGÉRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, boulev. Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Sept millions, divisés en 14.000 actions de 500 fr. Il a été porté à 8 millions 500.000 francs par décision du Conseil d'administration du 7 décembre 1898 ; il pourra être porté à 12 millions. (Délibération de l'Assemblée générale du 30 novembre 1898).

Les titres sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés.

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 7 mars 1892.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemin de fer sur routes en Algérie. Elle exploite les lignes de Saint-Eugène à Rovigo avec embranchement au port d'Alger ; d'Alger à Koléah avec embranchement sur Castiglione ; de Dellys à Boghin ; d'El Affroun à Marengo.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris.

Assemblée générale : 2e semestre.

Paiement des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1 0/0 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus 5 0/0 au Conseil d'administration et 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Caze.

Membres : MM. Guillon, P. Montagne. J. Breuer.

Secrétaire général : M. E. Carrot. 897

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

Siège social : 66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et remboursables à 500 fr. jusqu'à l'expiration de la Société. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance. Les actions amorties par voie de rachat ne sont pas remplacées par des actions de jouissance.

Les titres sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant et à terme.

244.808 obligations de 500 fr., 3 0/0, sont remboursables à 500 fr. jusqu'en 1984, par tirages annuels en mars. Remboursements le 15 avril ; intérêts, 15 fr., payables les 15 avril et 15 octobre.

Les obligations jouissent de la garantie de l'Etat.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués	Cours moyens des obligations
1890. .	528 41	25 »	403 07
1891. .	535 39	25 »	408 50
1892. .	502 30	22 50	409 25
1893. .	257 18	15 »	389 45
1894. .	274 64	13 »	393 63
1895. .	259 06	10 »	428 47
1896. .	226 37	10 »	437 26
1897. .	300 »	12 »	461 95
1898. .	358 »	»	455 »

Durée de la Société : Du 3 décembre 1885 au 17 août 1984.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer et tramways en France.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale en avril.

Paiement des coupons et remboursements, à Paris, à la Société Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de dépôts, 4, rue Auber ; au crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire ; à la Société générale, 54, rue de Provence ; au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 500 fr. pendant la durée des concessions ; 5 0/0 aux actions, la part des actions remboursées sera versée au fonds d'amortissement ; 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. J. Gay.

Membres : MM. R. Baulant, administrateur-délégué ; de Villeneuve-Bargemon, Lebé-Gigun, H. Suquet, baron de la Hougue.

Commissaires des comptes : MM. Brueyère et Loubery.

Directeur : M. G. Poulet. 898

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER A TRACTION ÉLECTRIQUE DE PIERREFITTE, CAUTERETS ET LUZ

Siège social : 21, rue de Londres, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Durée de la Société : 75 ans à partir du 31 août 1895.

Objet de la Société : Construction et exploitation de chemins de fer d'intérêt local concédé par le département des Hautes-Pyrénées. Lignes de Pierrefitte à La Raillère, par Cauterets, et de Pierrefitte à Luz-Saint-Sauveur.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris.

Assemblée générale en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles Demachy.

Membres : MM. Rafael Angulo, Emille Dreyfus, Laferté, Lombard-Serin, Théodore Mallet, Jules Marcuard.

Commissaires des comptes : MM. Charles Bourdon, Gaston Dellbruck.

Directeur : M, N. Fevrier. 899

COMPAGNIE CENTRALE DE CHEMINS DE FER & TRAMWAYS

Siège social : 16, rue de Grammont Paris

Le capital social est de 1 million. 900

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS DU VAR ET DU GARD

Siège social : Toulon-sur-Mer (Var)

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués en 1895 : 4 0/0 ; en 1896 : 6 0/0 ; en 1897 : 6 0/0 ; en 1898, 30 0/0, ou 150 fr. par action.

Valeur estimée 3.500 fr. par action.

Durée de la Société : 99 ans, à partir de 1890.

Objet de la Société : Exploiter les tramways ; obtenir et exploiter des lignes de chemin de fer et tramways de Toulon et dans les départements du Var et du Gard.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Assemblée générale : courant du premier semestre.

Paiement des coupons : à Toulon, immédiatement après l'assemblée.

Observations : La Société a fait la transformation de la traction animale en traction électrique sur le réseau de Toulon.

A l'occasion des travaux d'installation des tramways électriques, le Conseil d'administration, sur la proposition de M. Janssen, directeur, a fait don d'une somme totale de 4.200 fr. à diverses œuvres de bienfaisance.

Le capital social va être porté à 5 millions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 6 0/0 au capital versé ; 1 0/0 à chaque membre du Conseil ; 2 0/0 aux employés, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Geelhand, Em. Moretus et Charles Laurent.

Commissaire des comptes : M. le comte Vandershegen de Schriech.

Directeur : M. Joseph Janssen. 901

COMPAGNIE AUXILIAIRE DES

CHEMINS DE FER ET TRAVAUX PUBLICS

Siège social : 23, rue Lavoisier, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent vingt-cinq mille francs, divisés en 7.250 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Les titres sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en banque.

Obligations : 34.392 de 200 fr., remboursables au pair jusqu'en 1974 par tirages annuels en juin et décembre ; intérêts 10 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Cours moyens des actions en 1898 : 40 fr.

Cours moyens des obligations en 1898 : 106 fr.

Durée de la Société : Du 8 mars 1881 au 8 mars 1980.

Objet de la Société : Construction et location de matériel de chemins de fer aux compagnies françaises et étrangères.

Assemblée générale : 1er semestre.

Paiement des coupons à Paris au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Morgan et Peteau de Maulatte. 902

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE VÉLU-BERTINCOURT A SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Assemblée générale en mai ; elle se compose des porteurs de 5 actions. 903

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

CHEMINS DE FER VÉNÉZUÉLIENS

Siège social : 15, avenue Matignon, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur.

Obligations : La Société avait émis 42.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables au pair jusqu'en 1988 par tirages annuels. Mise en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine du 2 novembre 1892, avec M. Maillard comme liquidateur, la Société a obtenu son concordat le 10 février 1893, homologué par jugement du même Tribunal du 6 mars suivant. Aux termes de ce concordat, les créanciers ont eu la faculté de convertir leurs créances en obligations nouvelles, remboursables à 500 fr., donnant droit à un intérêt de 5 0/0 sans que la Compagnie soit obligée de répartir plus que les sommes disponibles. Les créanciers avaient un délai de 6 mois pour la demande de conversion et ceux qui n'avaient pas opté pour l'échange ont été considérés comme ayant accepté une répartition de 20 0/0 payable en 50 ans, à partir du 15 avril 1895. Les obligataires admis au passif de la liquidation pour 382 fr. 25 par titre ont eu le droit de réclamer autant d'obligations nouvelles et les entrepreneurs de la Compagnie, seuls créanciers, ont eu droit à une obligation nouvelle pour chaque fois

382 fr. 25 du montant de leur créance. Les créanciers ont nommé trois commissaires à l'exécution du contrat.

En vertu de ce concordat, il a été créé 44.569 obligations 5 0/0 remboursables à 500 fr. par tirage au sort ou par rachat en bourse au-dessous du pair, donnant droit à un intérêt de 5 0/0, sans que la Compagnie soit obligée de répartir plus que les sommes disponibles après constitution d'un fonds de prévoyance non distribuable de 500.000 fr.

Les titres sont cotés à la bourse (2e partie du bulletin).

Obligations concordataires : En 1893, 128 fr. 92 ; en 1894, 120 fr. 90 ; en 1895, 91 fr. 82 ; en 1896, 77 fr. 72.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 26 octobre 1888.

Objet de la Société : Construction et exploitation du chemin de fer de Mérida au lac de Maracaï.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Assemblée générale : 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Durieux, Alb. Reynaud, Ch. Weber.

Commissaire des comptes : M. le marquis de Sassenay. 904

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE VILLIERS-LE-BEL ET EXTENSIONS

Siège social : Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise)

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 12 mai 1898. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de la ligne du chemin de fer de Villiers-le-Bel et extensions. 905

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

CHEMINS DE FER VICINAUX

Siège social : 8, rue Auber, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation de chemins de fer vicinaux. — *Assemblée générale* avant le 30 avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 3 0/0 d'intérêt au capital versé ; 10 0/0 de l'excédent à l'amortissement des actions ; sur le surplus : 1 0/0 à chaque administrateur ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Huart Hamoir, V. Mestreit, Ed. Caze, de Wandre, G. Graux. 906

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER

DE VOIRON A SAINT-BÉRON PAR SAINT-LAURENT-DU-PONT

Siège social : Voiron (Isère)

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 4.500 actions de 400 fr. chacune, entièrement libérées par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 1898 ; elles sont cotées en bourse de Lyon au comptant. — *Obligations* : 2.467 émises par décision ministérielle du 2 avril 1894 à 385 fr., et 1.250 émises par décision ministérielle du 15 février 1896 à 400 fr., rapportant 15 fr. de revenu brut, remboursables à 500 fr. en 60 ans, à partir de 1899.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1898.	338	413	7 50

La durée de la Société est de 75 ans, à partir du 18 avril 1893. La voie a été complètement ouverte à l'exploitation en mai 1895 ; la largeur de la voie est de 1 mètre. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Margot, notaire à Voiron. — *Le paiement* des coupons a lieu les 1er janvier et 1er juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernard, Carre-Pierrat, Dugueyt, Descours, Mazuel, Monrozier, Petin, Pichat.

Commissaires : MM. Repellin et Vitaz.

Directeur : M. Colas. 907

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE

Siège social : 60, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 francs. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation du chemin de fer de Nantes à Légé et le réseau des tramways à vapeur du département d'Ille-et-Vilaine. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur : M. Faliès. 908

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE DE BAYONNE A BIARRITZ & EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bayonne (Basses-Pyrénées)

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une ligne de chemins de fer à voie étroite de Bayonne à Biarritz. — *L'assemblée générale* se réunit avant le 30 avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs d'actions de capital ou de jouissance.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 3 0/0 au capital versé ; 10 0/0 à l'amortissement des actions. Sur le surplus : 1 0/0 à chaque membre du conseil, le solde aux actions. 909

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE DE CHATEAUBRIANT A ERBAY ET EXTENSIONS

Siège social : 6, rue d'Erbay Châteaubriant

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 17 remboursées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la bourse de Nantes. — *Obligations :* 875 obligations de 500 fr. 3 0/0, dont 39 remboursés. — *Taux d'émission :* 372 fr. 50. — Revenu : 15 fr. Elles seront complètement amorties en 1963. — *Dividendes distribués* de 1890 à 1898 : 25 francs annuellement. — *Cours* en 1898 : actions, 525 ; obligations, 450. — *Durée de la Société :* Durée des concessions. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation de chemins de fer d'intérêt local et de tramways, dans le département de la Loire-Inférieure et dans les départements limitrophes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me H. Foutrel-Gaugy, à Châteaubriant. — *Assemblée générale* en mai ou juin. — *Paiement* des coupons, des actions, janvier et juillet ; des obligations, janvier et juillet, au siège social, 6, rue d'Erbray, à Châteaubriant, chez MM. de la Provoté et Couchot, banquiers à Châteaubriant et chez M. Guillemet, 9, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Nantes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme pour l'amortissement du capital ; 5 0/0 au capital versé ; du surplus, 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Gémin.

Membres : MM, Landelle, d'Aoust, G. Lemonnier.

Commissaire des comptes : M. Massabiau.

Directeur : M. G. Lemonnier. 910

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE DE St-ÉTIENNE-FIRMINY RIVE-DE-GIER ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	25 »
1891.	»	25 »
1892.	498.04	25 »
1893.	510.35	25 »
1894.	549.79	25 »
1895.	548.93	25 »
1896.	533.38	25 »
1897.	» »	25 »
1898.	620 »	» »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 4 avril 1881. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation d'un réseau de voies ferrées, dites tramways dans le département de la Loire, ville de Saint-Etienne et banlieue, de Rive-de-Gier à Saint-Etienne et Firminy, concessions par décrets des 27 octobre 1880 et 4 septembre 1879. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* 1er semestre ; elle se compose des porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social et au Crédit lyonnais, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus ; 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

Observation : Un acompte de 10 fr. sur les bénéfices de l'exercice 1898 a été mis en paiement le 2 janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Douvreleur.

Membres : MM. Emile Francq, administrateur delégué ; Aug. Lemoine fils, Alf. Joubert, L. Eynac.

Commissaires des comptes : MM. Polonus Plasse. 911

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DE WASSY A SAINT-DIZIER

Siège social : Wassy (Haute-Marne)

NOTICE

Capital social : Un million cent huit mille cinq cents francs, divisés en 2.217 actions de 500 fr., entièrement libérées, remboursables à 500 fr. ; les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, au comptant (2e partie du bulletin). — *Obligations :* 2.000 de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1955, par tirages annuels. Remboursements 1er décembre ; intérêts, 15 fr., payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. . .	»	35	»
1891. . .	407 12	43 50	»
1892. . .	293 39	20 »	312 70
1893. . .	200 73	10 50	319 26
1894. . .	130 25	10 75	317 64
1895. . .	155 22	16 »	318 12
1896. . .	236 62	16 »	350 »
1897. . .	245 »	16 »	355 »
1898. . .	266 50	16 »	350 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 23 décembre 1868. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation du chemin de fer de Wassy à Saint-Dizier. Concession par décret du 23 décembre 1865. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jolly, à Wassy. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons à Wassy, au siège social.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour rembourser les actions à 500 fr., cinq ans avant l'expiration de la concession ; 4 0/0 aux actions ; la part des actions amorties est versée au fonds d'amortissement ; 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 100.000 fr. ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alp. de Rotshchild.

Membres : MM. de Chaulaire, Lougard-Casalta, René Guyard, J. Chéruel, Liébault, Maitrot, P. Danelle, G. Cheruel, de Baillon. 912

RÉGIE GÉNÉRALE

DE CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, rue Basse-du-Rempart Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet* : L'achat, la reprise, l'exécution de tous traités d'exploitation de chemins de fer en tous pays ; l'exécution de toutes entreprises de construction et d'exploitation de chemins de fer et extensions, de travaux publics ainsi que de toutes opérations accessoires, industrielles et financières, le tout dans quelque pays que ce soit : soit que la Société contracte directement et suive pour son propre compte lesdites entreprises ou opérations, soit qu'elle s'y intéresse par voie de participation, commandite ou autrement ; soit qu'elle contracte pour compte de tiers, qu'elle sous-traite ou qu'elle contracte pour son compte avec le concours de participants, de commanditaires ou de co-intéressés sous une forme quelconque. — La Société pourra, par suite, faire toutes les opérations se rattachant à ces entreprises. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 22 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour le fonds de réserve légale ; 2° une somme nécessaire pour faire, à titre d'intérêt annuel, une distribution égale à 5 0/0 du capital social versé, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, il puisse être reporté sur les bénéfices des années subséquentes. Le surplus, après ces déductions, sera partagé de la manière suivante : 25 0/0 au Conseil d'administration, qui en fera la répartition entre ses membres comme il le jugera convenable ; 25 0/0 à M. le comte Georges Vitali, fondateur, en rémunération des soins, études et travaux de toute nature nécessités par la constitution de la présente Société ; et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Georges Vitali, A. de Biedermann, A. Champouillon, Th. Finet, R. de Beauchamp, Ed.-S. Archdeacon, R. de Flers. 913

LIGNES ÉTRANGÈRES

CHEMINS DE FER ANDALOUS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Madrid

Comité : 8, boul. Malesherbes, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions de pesetas (30 millions de francs), divisés en 60.000 actions de 500 fr., libérées, au porteur. Coupons payables aux époques fixées par le Conseil d'administration.

La Société a émis deux séries d'obligations de 500 fr. 3 0/0 rapportant 15 fr. d'intérêt : 1° 291.035 obligations remboursables au pair, de 1881 à 1959 (tirage en décembre) et dont l'intérêt est payable les 1er mai et 1er novembre (5.979 de ces titres par série de 100.000 obligations étaient amortis au 1er mai 1895) ; 2° 100.000 obligations remboursables au pair, de 1891 à 1986 (tirage en février) et dont l'intérêt est payable les 1er février et 1er août. (99 de ces titres sur 100.000 étaient amortis au 1er août 1895).

Société espagnole constituée le 30 mai 1877, modifiée le 14 juillet 1877, 8 janvier 1878, 9 mai 1879, 8 mai 1888, et devant expirer en même temps que la plus longue concession qu'elle exploitera. Elle exploite un ensemble, au 30 septembre 1896, de 1.067 kilomètres.

Assemblée générale ordinaire avant le 30 juin, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions.

Conseil d'administration composé de cinq à douze membres, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital des actions ; 5 0/0 pour former une réserve de 3.000.000 de francs. Le surplus est distribué comme suit : 4 0/0 aux administrateurs ; 6 0/0 aux fondateurs de la Société ; 90 0/0 aux actionnaires à titre de dividende. Avant ces deux derniers prélèvements, l'assemblée générale peut prélever une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance.

Le dernier coupon payé sur les actions est celui de janvier 1894 (exercice 1893).

Années	Cours des actions	Cours des obligations 1re série	Cours des obligations 2e série
1897. . . .	73 »	193 »	185 »
1898. . . .	105 »	199 »	189 »

Observations : Au mois de décembre 1896, les actionnaires de la Compagnie des chemins de fer andalous votaient le texte d'un *convenio* dont les dispositions principales étaient les suivantes : suspension de l'amortissement ; paiement des intérêts des obligataires en pesetas ; remise d'un *vale* aux obligataires pour compenser la différence du change ; reprise de l'amortissement sur l'existence d'un solde, après rachat des *vale* et paiement de 10 fr. aux obligations de Séville-Xérès et de 15 fr. aux obligations de la Compagnie ; faculté d'emprunter 500.000 fr. jusqu'au vote du *convenio* et 20 millions de pesetas pour le fonctionnement de la Compagnie en obligations de préférence sur celles qui existent.

Ce *convenio*, une fois voté par les actionnaires, fut soumis à l'adhésion des obligataires de la Compagnie. Un certain nombre y adhéra. Certains protestèrent et portèrent leur protestation devant le juge de première instance de l'Hospicio de Madrid. La protestation porta sur la validité de la loi du 19 septembre 1896.

D'après l'ancienne loi (loi de 1869 et du Code de commerce (le concordat ne devenait définitif que si, au deuxième tour, il était accepté « par les 2/3 du total des créanciers de chacun des deux premiers groupes et de leurs sections hypothécaires ». D'après la nouvelle loi (loi du 19 septembre 1896), le concordat deviendrait définitif « s'il réunissait, au second tour, l'adhésion des 2/3 de la masse totale des créanciers ». Ainsi, d'après l'ancienne loi les obligataires d'une section ne pouvaient être liés par le vote d'une majorité d'obligataires ayant des intérêts opposés aux leurs, tandis que, d'après la nouvelle loi, les porteurs d'une série pouvaient être dépossédés de leurs droits de priorité par les 2/3 de la masse totale.

Les obligataires opposants soutenaient que le mode de votation applicable était celui de la loi de 1869 et du Code de commerce et non celui de la loi nouvelle. Le 17 juillet dernier, le Tribunal de première instance, saisi de la requête des obligataires n'accepta pas cette thèse et repoussa la demande.

Les obligataires firent appel de cette décision et la Cour d'appel de Madrid a, le 13 décembre 1897, infirmé le premier jugement, par un arrêt dont voici le dispositif :

« Est révoquée comme nous révoquons la sentence dont est appel.

« Nous devons déclarer et déclarons nulles et sans aucune valeur ni effet les diligences pratiquées en cette procédure depuis le premier acte qui en a été présenté, la loi du 19 septembre 1896 n'étant pas applicable au présent cas. »

La Compagnie des chemins de fer andalous s'était pourvu en cassation. L'exécution de l'arrêt restait donc en suspens et la situation des obligataires, restait, en droit, ce qu'elle était avant l'arrêt.

La Compagnie put donc continuer à recevoir les adhésions à son *convenio*, mais à ses risques et périls. Quant aux opposants, ils conservaient leurs droits vis-à-vis de la Compagnie jusqu'à ce que soit intervenue une décision définitive. A la fin de janvier 1899, la cour de cassation de Madrid a statué sur le pourvoi dirigé par la Compagnie

contre l'arrêt de la Cour de Madrid prononçant l'annulation du *convenio*. Le pourvoi a été rejeté et la sentence du tribunal d'appel confirmée.

COMITÉ DE PARIS :

Président : M. Stern.

Membres : MM. Timmerman, administrateur délégué ; Villars, Gomel, comte de Camondo, Labitte. 914

BEIRA RAILWAY COMPANY LIMITED

Siège social : St-Swithin Lane, 15, à Londres

NOTICE

Le Beira-Railway est une Compagnie filiale de la (Chartered) South African Cy et de la Compagnie de Mozambique.

Cette ligne part de Beira sur le canal de Mozambique et traverse la province portugaise de Mozambique pour aller rejoindre les possessions anglaises du Mashonolaland.

La concession a été cédée à un groupe anglais par la Compagnie de Mozambique, et c'est ce groupe anglais soutenu par la Chartered qui a constitué la Société du Railway.

Il a été créé 600.000 actions sans valeur nominale, dont une partie est en possession de la Compagnie Mozambique. Le cours de ces actions est de 8 à 10 shillings.

Les capitaux pour la construction du railway ont été fournis par l'émission de deux séries d'obligations actuellement cotées à 72 shillings.

Le capital nécessaire à la continuation de la ligne dans les territoires anglais a été fourni par l'émission d'une nouvelle série d'obligations et d'actions dites *Beira junction*.

Le cours de ces actions est de 10 shillings.

Ce chemin de fer est appelé à un avenir certain.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'administration se compose de MM. Cawston, Beit, Van Laun, représentant la Chartered, et trois administrateurs représentant la Compagnie de Mozambique.

915

CHEMINS DE FER PORTUGAIS DE LA BEIRA ALTA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège de la Compagnie : Lisbonne rue Victor-Cordon, 1
Bureaux : Paris, rue Louis-le-Grand, 19

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr. 3 0/0, libérées, au porteur. Coupons payables en janvier et juillet. La Société a émis 121.117 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair, de 1883 à 1972.

Société portugaise, à responsabilité limitée, approuvée par décret royal du 8 janvier 1879, et devant expirer le 3 août 1977. Elle exploite un ensemble, au 30 septembre 1896, de 253 kilomètres.

Assemblée générale ordinaire à Lisbonne, avant le 1er mai, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions.

Le paiement des coupons s'effectue au Comptoir nationale d'escompte, rue Bergère, 14.

Derniers cours des actions (le 10 mars 1897) : 475 fr. Cours des obligations : En 1897, 69 fr. 40 ; en 1898, 65 francs.

Répartition des bénéfices : 1° L'amortissement des actions, calculé de telle sorte que celles-ci soient amorties 5 ans avant l'expiration de la concession ; 2° 5 0/0 d'intérêt aux actions amorties et non amorties ; 3° 5 0/0 pour former une réserve de 1.000.000 de fr. Le surplus des bénéfices est réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions amorties et non amorties. Le dernier coupon payé sur les actions est le coupon n° 7 de juillet 1882 (exercice 1882 : 12 fr. 50).

Les membres du Conseil d'administration doivent être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. S. Boittelle.

Membres : MM. Ficalto, Caillat, Durangel, Barjonas de Freitas, J. Boitelle, baron de Bussière, Clogenson, Goudchaux, Mendia, Vihena.

Directeur : M. Gouvea. 916

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE DES

CHEMINS DE FER DE BEYROUTH-DAMAS-HAURAN & BIREDJIK SUR L'EUPHRATE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Beyrouth
Domicile élu à Paris :
21, rue Londres

NOTICE

Capital social : Quinze millions, divisés en 30.000 actions de 500 fr. (ou 22 livres turques). Coupons payables en mai et novembre.

La Société a émis 120.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, libérées, remboursables au pair, de 1893 à 1982 (tirage 15 décembre) et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel. Payables en janvier et juillet. 1.750 de ces titres étaient amortis au 1er janvier 1899.

Société ottomane constituée le 4 janvier 1892, modifiée le 10 juillet 1893, et devant expirer le 2 juin 1992.

Elle est concessionnaire d'un réseau de 810 kilomètres, dont 230 kilomètres en exploitation.

Assemblée générale ordinaire dans le cours du 1er semestre, composée des actionnaires possédant, soit comme titulaires, soit comme mandataires, au moins 25 actions.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu rue de Londres, 21.

Cours des obligations : En 1897, 290. fr. ; en 1898, 271 francs.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital des actions; 5 0/0 pour former une réserve du dixième du capital social. Le surplus est distribué, savoir : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires à titre de dividende. L'assemblée générale peut décider que, sur les bénéfices nets, il sera prélevé une somme destinée à l'amortissement des actions par voie de tirage au sort. Les actions amorties seront remplacées par des actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président d'honneur : M. le comte de Perthuis.

Président : M. le baron R. de Nervo.

Membres: MM. Berger, Emond, Beyhum, Habert, Humbert, Mallet, Melhamé, Passy, Pacher.

Exploitation : Société Syrienne de construction et d'Exploitation. 917

SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER

DE BRUXELLES A LILLE ET A CALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, rue Artelins, 19

NOTICE

Capital social : Treize millions de francs, représentés par 26.000 actions privilégiées rapportant 15 fr. par an ou 7 fr. 50 par semestre et remboursables à 500 fr. par la voie du sort, pendant la durée des concessions et par 26.000 actions de dividende sans aucune mention de capital et donnant droit chacune à 1/26000e : 1° dans l'avoir social ; 2° dans tous les bénéfices de la Société au delà du service des actions privilégiées. Les deux titres réunis représentent vis-à-vis du capital social 500 fr. Titres créés : 26.000 actions privilégiées dont 23.000 en circulation : 26.000 actions de dividende en circulation.

Objet : Construction des chemins de fer de Hal à Ath et de Tournai à la frontière française vers Lille. La Société pourra aussi construire, mais sans les exploiter elle-même, d'autres lignes ou embranchements de chemins de fer, dont elle obtiendrait la concession ou qu'elle acquerra. Concessions : Chemins de fer de Hal à Ath (10 novembre 1862) ; chemin de fer direct de Tournai à la frontière française vers Lille (6 février 1863).

Société constituée le 12 mars 1863, approuvée le 3 avril 1863, devant expirer avec ses concessions.

Assemblée générale dans le courant du mois d'avril, tout actionnaire possesseur de 10 actions au moins peut y assister.

Paiement des coupons : 1er mai et 1er novembre, à la Société générale à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : Il sera prélevé sur les bénéfices nets de chaque semestre, déduction faite de tous frais généraux et charges sociales : 7 fr. 50 pour le paiement des coupons semestriels de chaque action privilégiée ; une somme de 30.270 fr. sera prélevée sur le même bénéfice et portée chaque année en fonds d'amortissement de ces mêmes actions ; l'excédent des bénéfices semestriels sera partagé par parts égales entre les actions de dividende ; lorsque le dividende aura atteint 25 fr. par an, il sera prélevé sur le surplus une somme annuelle pour le rachat des actions de dividende. Lorsque les bénéfices à partager dépasseront la somme nécessaire au service des actions privilégiées, au paiement des 25 fr. et à l'amortissement des actions de dividende, l'excédent sera attribué pour 4/5 aux actions de dividende non encore amorties et aux titres de jouissance, de manière que chacune de ces actions ou chacun de ces titres reçoivent 1/260.000 des 4/5 de l'excédent et pour 1/5 aux trois fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Errera.

Administrateur délégué : M. L. Barella.

Membres : Van Milligen, Mariani, Watterman, Rommel, Gilbert, Appenheim, Jamier.

Commissaires : MM. Van der Beken, Wiener, Fontaine, Morel, May, Warequez, Duclaar, van Campen. 918

CHEMINS DE FER DE CHARLEROI A LA FRONTIÈRE DE FRANCE

Siège social : Charleroi (Belgique)

Cette Compagnie s'est abonnée au timbre à partir du 1er juillet 1898, pour 17.418 actions nos 1 à 17.418, émises à 500 fr., et remboursables à 562 fr. 50. 919

COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER DU CONGO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles
13, rue Bréderode

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions de francs, divisés en 20.000 actions de capital de 500 fr. et 30.000 actions ordinaires de 500 fr. Il est créé en 4.800 parts de fon-

dateurs sans désignation de valeur; le nombre de ces parts ne peut être augmenté. Les 20.000 actions de capital sont souscrites au nom du Gouvernement belge.

Les titres sont au porteur.

Objet : La Compagnie a pour objet la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer entre le bas Congo et le Stanley-Pool, et la mise en valeur des concessions de terre qui lui sont accordées; elle pourra aussi construire et exploiter toutes lignes de chemins de fer, tramways ou routes qui lui seraient concédées au Congo; elle pourra installer ou exploiter les quais, docks ou autres établissements destinés à faciliter ou développer les transports. Elle pourra accessoirement entreprendre l'établissement de toute ligne de navigation maritime ou fluviale sur le Congo ou vers le Congo. En général, elle est autorisée à faire toute opération se rattachant à l'industrie des transports au Congo.

Société constituée le 31 juillet 1889, devant expirer le 31 août 1919; elle pourra être prorogée en concordance avec la durée des concessions qu'elle aura obtenues.

Assemblée générale le troisième mercredi de janvier, au siège social.

Les bénéfices nets sont répartis comme suit : 1° 5 0/0 pour constitution d'un fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour attribuer un dividende de 3 1/2 0/0 l'an sur le capital versé des actions ordinaires; 3° la somme nécessaire pour attribuer un 2e dividende de 3 1/2 0/0 sur la somme versée des actions ordinaires; 4° la somme pour amortir en 99 ans à partir de l'année qui suivra la mise en exploitation de la ligne les actions de capital à 500 fr. et les actions ordinaires à 1.000 fr. L'amortissement se fera par voir de tirage au sort. Les actions ordinaires remboursées seront converties en actions de jouissance donnant droit aux avantages ci-après : l'excédent des bénéfices nets après les prélèvements ci-dessus mentionnés sera réparti comme suit : 1° 50 0/0 aux actions ordinaires non remboursées et aux actions de jouissance; 2° 40 0/0 aux 4.800 parts de fondateurs. Pendant la période de construction du chemin de fer, il sera payé sur les sommes versées un intérêt de 3 1/2 0/0 sur les actions de capital et de 7 0/0 sur les actions ordinaires, à charge du compte de premier établissement. La répartition des bénéfices, telle qu'elle résulte des stipulations ci-dessus, ne pourra être altérée ni directement ni indirectement par voie de modification aux statuts ou autrement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Urban.

Membres : MM. E. de Decker, Albert Thys, G. Brugman, Maurice Bunau-Varilla, Philippe Bunau-Varilla, Ernest Cambier, Jean Cousin, comte P. de Borchgrave d'Altena, Georges de Laveleye, comte John d'Oultremont, comte Hippolyte d'Ursel, Alphonse Nothomb, baron Edouard Oppenheim, Frans Philippson, Robert Ryrie, Xavier Olin, Edouard Despret.

Commissaires : MM. Em. Delcommune, baron Constant Goffinet, Michel Mourlon, Armand Renson, Sam Wiener.. 920

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHEMINS DE FER SECONDAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, boul. de Bischoffsheim Bruxelles

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 40.000 actions de 250 francs chacune, plus 3.600 parts de fondateurs sans valeur nominale. Il a été en outre émis 10.000 obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0 remboursables jusqu'en mars 1904 suivant tableau d'amortissement. Ces obligations ont été converties par décision de l'assemblée générale du 16 novembre 1895 en 10.000 obligations 4 0/0 de 500 fr. remboursables à 510 fr. de 1897 à 1920. — *Titres* au porteur.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	318 40	17 50
1892.	280 »	15 »
1893.	280 »	15 »
1894.	275 »	12 50
1895.	275 »	12 50
1896.	275 »	12 50
1897.	275 »	12 50
1898.	310 »	15 »

Durée : 30 ans.

Objet : Entreprise et exploitation de chemins de fer secondaires, de tramways, et en général de toutes voies de communication. — *Assemblée générale* le 3e lundi d'octobre, à 11 heures du matin, au siège social. — *Paiement des coupons* à Bruxelles, chez M. F.-M. Philippson Horwitz et Cie, en mars, septembre et novembre.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 0/0 d'intérêt aux actions à titre de premier dividende ; 3° 1 0/0 de la somme restante pour chaque administrateur et 1/3 tantième proportionnel aux commissaires ; 4° 80 0/0 du reste à répartir entre les actionnaires et 20 0/0 entre les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Weber.

Membres : MM. Eug. Despret, A. Foquet, F. Philippson, Em. Sulzbach, J. Cousin, C. Janssen, S. Wiener.

Commissaires : MM. M. Despret, Ch. Horn, Adh. de La Hault, Sam. Wiener.

Directeur : M. A. Spée, ingénieur. 921

COMPAGNIE ROYALE DES CHEMINS DE FER PORTUGAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lisbonne
Comité à Paris : 28, rue de Châteaudun

NOTICE

Capital social : Trente-cinq millions, divisés en 70.000 actions de 90.000 reis (500 francs), libérées, au porteur.

dont une partie a été annulée. Le nombre des actions en circulation est actuellement de 66.968 actions dont 703 actions de jouissance.

Suivant le *Convenio* du 4 mai 1894, homologué le 11 octobre 1894, les obligations actuelles de la Compagnie comprennent :

(*a*) 492.440 obligations de 500 francs ou 400 marks 3 0/0; 32.599, 4 0/0; 16.084, 4 1/2 0/0; lesquelles sont toutes obligations privilégiées de premier rang, à revenu fixe, payable en or les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Dans les 492.440 obligations 3 0/0 sont comprises 94.510 obligations ayant privilège spécial sur la ligne Beira-Baïxa.

(*b*) 371.379 obligations de 500 francs ou 400 marks 3 0/0; 65.198, 4 0/0; 32.168, 4 1/2 0/0; lesquelles sont toutes obligations privilégiées de second rang, à revenu variable, payable annuellement à partir de 1898.

Les obligations nouvelles 3 et 4 0/0 sont admises à la cote à la Bourse de Paris.

Années	Cours des actions	Cours des actions de jouissance
1897 . . .	45 »	»
1898 . . .	45 50	10 »

	Cours des obligations de 1er rang		Cours des obligations de 2e rang	
	3 0/0	4 0/0	3 0/0	4 0/0
1897 .	268 »	356 »	44 »	53 »
1898 .	267 »	356 »	62 »	82 »

Assemblée générale ordinaire des actionnaires à Lisbonne, dans le premier semestre, composée des porteurs d'au moins 100 actions.

Assemblée générale des obligataires à Paris et en Allemagne, au plus tard dans le mois qui suivra celle des actionnaires, composée des porteurs d'au moins 25 obligations privilégiées de premier rang.

Société portugaise constituée par décret royal du 20 juin 1860, modifiée le 22 septembre 1887 et 11 octobre 1894 et devant expirer en même temps que les concessions qui lui ont été accordées. Elle exploite, au 30 septembre 1896, un ensemble de 1.073 kilomètres qui lui ont été concédés.

Répartition des bénéfices : 1° Intérêt des obligation privilégiées de premier rang; 2° (*a*) amortissement des obligations privilégiées de premier rang; (*b*) 10 0/0 du surplus à la réserve spéciale; (*c*) amortissement des obligations privilégiées de second rang; (*d*) intérêts des obligations privilégiées de second rang; (*e*) 5 0/0 du surplus à la réserve ordinaire; (*f*) l'excédent à la disposition des actionnaires.

703 actions étaient amorties au 1er janvier 1893, et remplacées par des actions de jouissance, qui sont négociables à la deuxième partie du Bulletin de la Bourse.

Le dernier coupon payé sur les actions est le coupon n° 58, de janvier 1894 (exercice 1890 : 15 fr.)

Conseil d'administration composé de vingt et un membres, dont onze à la nomination des obligataires (9 à Paris et 2 en Allemagne), devant être propriétaires chacun de 50 obligations privilégiées de premier rang; — cinq à la nomination des actionnaires, devant être propriétaires chacun de 100 actions; — et cinq à la nomination du gouvernement portugais.

Observations : MM. Duparchy et Bartissol, entrepreneurs de travaux publics, ont exécuté pour le compte de cette compagnie divers travaux pour une somme dépassant 20 millions. Pour garantir la bonne exécution de ces travaux, les entrepreneurs avaient dû fournir un cautionnement qui était composé en espèces et en titres; parmi les titres figuraient 1.277 actions de la compagnie, dont MM. Duparchy et Bartissol réclamèrent, mais en vain, la restitution à l'achèvement des travaux.

La compagnie, de concert avec le Banco Lusitano, de Lisbonne, s'était livrée à une spéculation effrénée sur ses propres actions, spéculation dans laquelle avaient disparu les titres remis par MM. Duparchy et Bartissol.

La compagnie ne pouvant représenter ces titres offrait de les rembourser au prix de 83.75, cours des actions à la date du 5 novembre 1891, date à laquelle, prétendait-elle, la réception définitive des travaux avait eu lieu, ce que n'acceptèrent pas MM. Duparchy et Bartissol qui, ne pouvant obtenir satisfaction s'adressèrent au Tribunal civil de la Seine qui vient de rendre le jugement suivant :

« Le Tribunal,

« Attendu . . . . . .

. . . . . .

« Par ces motifs,

« Dit Duparchy et Bartissol recevables et bien fondés dans leurs demandes, fins et conclusions;

« Condamne, en conséquence, la Compagnie royale des chemins de fer portugais à leur payer la somme de 720.725 fr. représentant, au cours de 567 fr. 50, la valeur des 1.270 actions dont la défenderesse a indûment disposé à leur préjudice le 16 janvier 1891;

« La condamne aux intérêts à 5 0/0 de ladite somme à dater du même jour, 16 janvier 1891,

« Déclare bonnes et valables, régulières en la forme et justes au fond, les saisies-arrêts susénoncées, les valide;

« Dit, en conséquence, que toutes les sommes dont les tiers saisis se reconnaîtront ou seront jugés débiteurs envers la Compagnie royale des chemins de fer portugais seront par eux versées à Duparchy et Bartissol en déduction ou jusqu'à concurrence du montant de leur créance, en principal, intérêt et frais; à quoi faire ils seront contraints par toutes les voies de droit; quoi faisant, bien et valablement libérés;

« Condamne la Compagnie défenderesse en tous les dépens. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Carrilho.

Administrateurs nommés par les obligataires formant le Comité de Paris. — Président : M. Kergall.

Membres : MM. de Richemont, Alves de Sa, Bayart, Buron, Carrilho (Président du Conseil d'administration), Daehnhardt, Enders, Leroy-Beaulieu, Lhomme, Rostand.

Administrateurs nommés par les actionnaires : MM. de Mello, Paes de Villas Boas, Patrone, Reis-Torgal, Vaz.

Administrateurs nommés par l'Etat : MM. Arouca, Arroyo, Barjona de Freitas, Madeira Pinto, de Souza Brandao.

Directeur général : M. Chapuy.

Sous-directeur : M. de Vargas. 922

COMPAGNIE ROYALE

DES CHEMINS DE FER TRANSAFRICAINS

SOCIÉTÉ PORTUGAISE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent mille milreis ou huit cent mille livres sterling, divisés en 40.000 actions de reis 90.000 ou livres sterling, 20, libérées de 25 0/0 et nominatives.

Elle a pour objet notamment la construction et l'exploitation du chemin de fer de Loanda à Ambaw (province portugaise d'Angola, ouest de l'Afrique) d'une longueur de 357 kilomètres environ et concédée par acte du 25 septembre 1885 pour une durée de 99 ans expirant le 25 septembre 1984.

Obligations de 500 fr. 0/0. La Société a créé en outre des obligations 5 0/0 pour la somme de 47.250.000 fr. en première hypothèque, divisées en 9.458 obligations de 100 livres sterling et 47.250 obligations de 20 livres sterling.

Ces obligations entièrement libérées et au porteur sont remboursables au pair en 96 ans, par tirages au sort semestriels ayant lieu en juin et décembre, pour le remboursement des titres sortis à s'effectuer les 1er janvier et 1er juillet suivant chaque tirage.

Ce remboursement s'effectue à Paris, au change fixe de 25.25 la livre sterling soit à raison de 2.525 fr. par titre de 100 livres sterling.

Intérêt annuel : 5 0/0 payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet de chaque année. Les coupons se payent à Paris au change de 25.25 livres sterling soit à raison de 63 fr. 12 1/2 par titre de 100 livres sterling.

L'assemblée générale ordinaire annuelle avant le 15 novembre.

La compagnie ne distribuera pas de dividendes tant que la ligne ne sera pas ouverte à l'exploitation. 923

SOCIÉTÉ ANONYME LUXEMBOURGEOISE

DES

CHEMINS DE FER ET MINIÈRES PRINCE HENRI

Siège social : Luxembourg

NOTICE

Capital social : Trente-sept millions cinq cent mille francs, représentés par 75.000 actions de 500 fr. La Société a émis en outre 25.000 obligations 3 0/0 de 500 fr. dont 24.277 en circulation.

Durée celle de ces concessions.

Objet : Etablir, exploiter ou faire exploiter les chemins de fer du réseau Prince Henri, ainsi que tout chemin de fer qui pourrait s'y rattacher ou dont elle pourrait devenir concessionnaire. — En exploitation 167 kilomètres : Lignes des minières de l'Attert, de la Sûre et de la Moselle et de Wiltz. — En construction : ligne de Luxembourg à Pétrange, 20 kilomètres ; Minières, 117 hectares 66 ares 5 centiares. — *Société constituée* le 16 octobre 1877 pour reprendre les concessions de la Compagnie royale grand-ducale en faillite. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons : actions, habituellement le 1er juin ; obligations, 1er mars et 1er septembre.

Banquiers : Banque de Bruxelles, à Bruxelles ; Banque internationale et Werling, Lambert et Cie, à Luxembourg ; Mitteldeutsche, Crédit bank et Bass et Herz, à Francfort-sur-le-Mein ; Berliner Handelsgesellschaft, C. Schlesinger, Trier et Cie, et S. Bleichröder, à Berlin.

Répartition des bénéfices : a) 5 0/0 au fonds de réserve, jusqu'à concurrence d'un million ; *b)* 1 0/0 pour chaque administrateur, sans dépasser 5.000 fr. ; *c)* 5.000 fr. aux commissaires ; *d)* surplus partagé par parts égales entre les 75.000 actions.

Prescription des coupons : Après 5 ans.

Dividende : de 1897, 21 fr. = 4 1/4 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Jules Urban.

Membres : MM. Emile Servais, Herman Stern, Jules Wilmart, Philippe Bech, Léon Rueff et L. Zuckermandel, administrateurs.

Commissaires : MM. Alfred Convert et G. Stumpff.

Directeur : M. E. Spruyt.

Adjoint : E. Diderich, chef de service. 924

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DE L'EST ÉGYPTIEN

NOTICE

Capital social : 50.000 actions de 4 livres sterling (100.80), entièrement libérées et au porteur.

Obligations : 12.500 obligations de 20 livres sterling ou 504 fr., 3 1/2 0/0, émises à 446 fr. 25, libérées et au porteur ; remboursables au pair par tirages annuels en 70 ans, de 1900 à 1969. Intérêt annuel, net d'impôts, 17.64 payables semestriellement : les 1er janvier et 1er juillet.

Ces titres sont inscrits à la cote officielle, 1re partie.

Service financier : A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, et chez MM. Cattani et Cie, 14, rue Lafayette, à Paris. 925

GRAND CHEMIN DE FER CENTRAL SUD AMÉRICAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *65, rue de la Régence, Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions privilégiées de 500 fr. Il est en outre créé 40.000 actions ordinaires, destinées au paiement des apports faits à la Société, lesquels ne porteront provisoirement aucune désignation de valeur.

Titres : Actions au porteur.

Société constituée les 26 janvier et 14 avril 1889, elle devra prendre fin avec le plus long terme fixé par la loi et pourra être prorogée en concordance avec la durée des concessions qu'elle a ou pourra obtenir.

Objet : La construction et l'exploitation de tous chemins de fer, tramways, routes et canaux dans l'Amérique du Sud ; la société pourra établir tous services de navigation en concordance avec ses lignes de chemins de fer, aussi établir des ports, des estacades et magasins généraux utiles au développement de son trafic ; elle pourra, en un mot, faire tout ce qui peut être utile à l'une ou l'autre branche de son industrie, soit directement, soit par association avec des tiers.

Assemblée générale : Le 2e samedi du mois de décembre.

Les bénéfices sont répartis comme suit ; 5 0/0 pour le fonds de réserve. Il est prélevé ensuite successivement : *a*, la somme suffisante pour servir à chacune des actions privilégiées un dividende annuel de 8 0/0 sur le montant dont elles seront libérées ; *b*, la somme nécessaire pour payer à chacune des actions ordinaires un 1er dividende de 40 fr. L'excédent sera réparti comme suit : *a*, 10 0/0 aux membres du Conseil et aux commissaires à répartir entre eux ; *b*, 10 0/0 pour constituer un fonds d'amortissement des actions privilégiées au taux de 1.000 fr. par voie de tirage au sort ou par achats si le taux est inférieur ; *c*. 80/0 à répartir uniformément entre toutes les actions privilégiées encore en circulation et les actions ordinaires à titre de 2e dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paul Deves.

Membres : MM. Edmond Gaze, comte Adrien d'Oultremont, Edouard Empain, Fernand Guillon, Victor Limauge.

Commissaires : MM. Ed. Terlinden, Ed. Hauman, H. Peemans.

Directeur-gérant : M. V. Limauge 926

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER OTTOMAN

DE JAFFA A JÉRUSALEM ET PROLONGEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Jaffa (Palestine)
Bureaux à Paris : rue de Châteaudun, 55

NOTICE

Capital social : Quatre millions, divisés en 8.000 actions, libérées, au porteur, de 500 fr.

Déclarée en liquidation judiciaire en 1894, la Société a obtenu de ses créanciers un concordat qui a été homologué par le Tribunal de commerce de la Seine. En vertu de l'article 2 de ce concordat, il a été créé 19.024 obligations nouvelles qui ont été échangées contre les anciennes ; il reste 676 obligations anciennes remboursables en 55 annuités égales, au taux d'émission et sans intérêt. Ces 19.024 obligations sont remboursables à 500 fr. en 66 ans (c'est-à-dire jusqu'en 1959) ; un tirage a lieu le 15 mars de chaque année ; elles rapportent 5 0/0 d'intérêt, mais dans le cas où les ressources ne permettraient pas de payer ces 5 0/0 d'intérêt, l'article 7 du concordat leur attribue 95 0/0 des bénéfices nets, les 5 0/0 complémentaires étant distribués aux actions.

Société constituée le 29 décembre 1889 et devant expirer le 29 décembre 1959.

Assemblée générale ordinaire dans le courant du premier semestre, composé des titulaires ou porteurs d'au moins 40 actions.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu aux caisses de la *Société générale*, 54, rue de Provence.

Années	Répartition aux actions	Répartition aux obligations
1894.	0 40	3 15
1895.	0 90	7 25
1895.	0 75	6 10
1897.	0 90	7 45

Répartition des bénéfices : La somme suffisante pour payer l'annuité aux 676 obligations anciennes ; la somme nécessaire à l'amortissement en 15 années d'un emprunt de 500.000 fr. ; 15 0/0 pour constituer un fonds de prévoyance : le surplus est distribué, savoir ; 95 0/0 aux obligations nouvelles ; 5 0/0 aux actions.

Les membres du Conseil d'administration doivent être propriétaires de 40 actions inaliénables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Barrot, Bertrand, Le Bègue, Foucault, Bergaud, de Vauréal.

Commissaire des comptes : M. de Bonnemains.

Directeur : M. Bonnafous. 927

CHEMIN DE FER OTTOMAN

JONCTION SALONIQUE-CONSTANTINOPLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Constantinople*
Comité à Paris : *10, rue Auber*

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs, divisés en 30.000 actions de 500 fr. (22 livres turques) dont 6.000, entièrement libérées, ont été remises au concessionnaire, en représentation de son apport. Les 24.000 actions de surplus sont libérées entièrement.

Société ottomane, autorisée par firman impérial du 8 octobre 1892, et constituée le 23 mars 1893 pour 99 ans, terme de la concession. Cette concession a pour objet le chemin de fer de 500 kilomètres environ, reliant Salonique à Dédéagatch.

La Société a émis 320.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair, de 1897 à 1991 (tirage en septembre), et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, payables en avril et octobre. Ces obligations sont cotées à la Bourse, en France, en Allemagne, en Belgique et en Suisse.

Assemblée générale ordinaire dans le courant des six premiers mois, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu à la Banque ottomane, 7, rue Meyerbeer, et dans ses succursales; à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, et dans les succursales, et chez MM. Bethmann frères, à Francfort-sur-Mein.

Cours des obligations : En 1897, 265 fr.; en 1898, 272 francs.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former une réserve du dixième du capital social; 4 0/0 d'intérêt au capital des actions sur les sommes versées. Le surplus est distribué, savoir : 15 0/0 aux administrateurs par portions égales; 85 0/0 aux actionnaires à titre de dividende. L'assemblée générale peut prélever chaque année un tant pour cent sur les bénéfices nets pour amortir un certain nombre d'actions à échoir par voie de tirage au sort.

Les membres du Conseil d'administration doivent être propriétaires de 25 actions inaliénables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. L. Berger.

Membres : MM. Sir Vincent Caillard, Hamdi-Bey, Rambert, comte d'Arnoux, Baudouy.

Comité de Paris : MM. F. Aboyneau, marquis d'Angelis, baron Bethmann, Choppin de Janvey, Mallet, baron A. de Dietrich.

928

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER JURA-SIMPLON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Berne (*Suisse*)

NOTICE

Le capital social est de cent un millions cent vingt mille francs, représenté par 104.000 actions privilégiées nominatives de 500 fr., et 245.600 actions ordinaires nominatives de 200 fr.; il existe en outre 170.000 bons de jouissance au porteur sans valeur nominale. — *Obligations* : Au 1er janvier 1899, il existait : 31.040 obligations Franco-Suisse 1868, de 550 fr. 2 8/11 0/0, remboursables à 550 fr., de 1869 à 1958 (hypothèque de 1er rang sur les lignes F.-S. dès la frontière vaudoise près Vaumarcus jusqu'à la frontière bernoise près Neuveville, et dès Auvernier jusqu'à la frontière française, près Verrières). — 15.069 obligations Jougne-Eclépens 1866, de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. de 1869 à 1967 (hypothèque de 1er rang sur la ligne J.-E., soit dès le point de jonction, entre Cossonay et Eclepens, jusqu'à la frontière française, près Vallorbes). — 29.000 obligations Jura-Berne-Lucerne 1889, de 1.000 fr. 3 1/2 0/0 (cet emprunt peut être dénoncé pour le remboursement en tout temps, dès le 30 septembre 1906, moyennant 6 mois d'avertissement, soit par les créanciers, soit par la Compagnie. Chaque créancier a le droit de dénonciation pour le montant des obligations qu'il possède (hypothèque de 1er rang sur les lignes de Neuveville, Bienne-Delemont, Bâle-Porrentruy, Delle, Soneeboz-Chaux-de-Fonds, Lyss-Frœschels). — 5.000 obligations Jura-Berne-Lucerne 1889, de 1.000 fr. 3 1/2 0/0, remboursables de la même façon que ci-dessus (hypothèque de 1er rang sur la ligne du Brünig, soit de Brienz à Lucerne). — 280.000 obligations Jura-Simplon 1894, de 500 fr. 3 1/2 0/0, remboursable dès le 31 décembre 1957, avec faculté pour la Compagnie de rembourser cet emprunt totalement ou partiellement dès et y compris le 1er janvier 1904, moyennant un avertissement préalable de 3 mois (hypothèque de 1er rang sur les lignes de Genève-Lausanne, Saint-Maurice (Aiguille des Paluds); Renens-Yverdon-Vaumarcus (y compris la voie de raccordement Morges-Bussigny); Lausanne-Singuie, Palézieux-Frœschels, Yverdon-Fribourg). — 60.000 obligations Jura-Simplon 1898, de 1.000 fr. 3 1/2 0/0, remboursables à 1.000 fr., de 1908 à 1957; le débiteur se réserve la faculté d'opérer des remboursements plus élevés que ceux prévus dans le plan d'amortissement et même de dénoncer au remboursement tout ou partie du solde de l'emprunt, mais il ne pourra faire usage de cette faculté qu'à partir du 1er octobre 1908 (cet emprunt est garanti par la Confédération suisse). — *L'objet* de la Société est : 1° la construction, le parachèvement et l'exploitation des lignes de chemins de fer concédées; 2° la construction, le parachèvement et l'exploitation de toutes les lignes de chemins de fer dont la Compagnie obtiendrait la concession ou qu'elle adjoindrait à son réseau par voie de fusion, d'achat ou de bail; 3° la

création et l'exploitation de services de transports, d'installation et d'établissement en relation avec le trafic des lignes exploitées par la Compagnie. — *La durée* de la Société est de 68 ans, à partir du 1er janvier 1890. Le rachat des chemins de fer suisses ayant été voté par le peuple ; la Société expirera le 1er mai 1903, date de la remise du réseau à la Confédération. — *L'assemblée* générale se réunit alternativement à Berne ou à Lausanne, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : Sur le montant des produits après l'acquittement des frais d'entretien et d'exploitation des chemins de fer et de leurs dépendances, des dépenses d'administration, du service des emprunts et des amortissements, du versement au fonds de réserve et de renouvellement, il sera prélevé la somme nécessaire pour donner aux actions privilégiées un revenu de 4 1/2 0/0 de leur capital (22 fr. 50) par action ; il sera prélevé ensuite la somme nécessaire pour donner aux actions ordinaires un revenu de 4 0/0 de leur capital (8 fr. par action) ; le surplus sera réparti dans la proportion de 1/4 aux bons de jouissance et 3/4 aux actions privilégiées et ordinaires proportionnellement à leur capital respectif.

Observations : La Compagnie peut opérer le remboursement des actions privilégiées à raison de 650 fr. par action, après un avis donné 6 mois à l'avance. La Compagnie peut aussi rembourser, après un avis préalable de 6 mois, les bons de jouissance, en payant aux porteurs une somme égale à 25 fois le produit annuel moyen perçu par eux pendant les 5 années qui auront précédé l'avis de remboursement, et au minimum 50 fr. par bon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La Compagnie est administrée par un Conseil composé de 72 membres, dont 44 au plus nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, 4 par le Conseil fédéral Suisse ; 4 par chacun des gouvernements des cantons de Berne et de Vaud ; 3 par le gouvernement du canton de Fribourg ; 2 par chacun des gouvernements des cantons de Valais, de Neuchâtel, de Genève et de Lucerne, et 1 par chacun des gouvernements des cantons de Soleure, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, d'Owald et de Nidwald.

Président : M. Ernest Hentsch.
Vice-Président : M. E. Francillon.
Directeurs : MM. Jules Dunner, Joseph Stochmar. 929

CHEMINS DE FER DE MADRID A CACÉRÈS ET AU PORTUGAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6. Calle Mayor, Madrid
Comité à Paris :
35, rue Godot-de-Mauroy

NOTICE

Société espagnole constituée le 7 décembre 1880 et devant expirer en même temps que les concessions qui lui ont été faites. Son réseau se compose de 429 kilomètres. — *Capital social :* Vingt-cinq millions de pesetas ou francs, divisé en 50.000 actions de 500 pesetas ou francs, libérées, au porteur. Coupons payables aux époques fixées par le Conseil d'administration. — La Société a conclu avec ses créanciers un *convenio* qui a été homologué en janvier 1894. Elle a émis 150.000 obligations de 500 pesetas ou francs, dont il reste en circulation : 1° 5.057 obligations 4 0/0 appartenant à des communes (pueblos) ; et 2° 139.202 obligations 3 0/0 qui sont désormais à revenu variable. En vertu d'un contrat passé le 11 juillet 1894 avec la Compagnie d'exploitation des chemins de Madrid à Cacérès et au Portugal et de l'Ouest de l'Espagne, cette Compagnie s'engage à procurer certaines sommes à la Société de Madrid à Cacérès et au Portugal et se charge de l'exploitation de ses lignes pendant 50 ans. — *Assemblée générale* ordinaire avant le 30 juin, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions, déposées 10 jours au moins avant la réunion. — *Le paiement* des coupons et le rembonrsement des titres sortis ont lieu au Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 66, au Crédit lyonnais, boulevard des Italiens, 19, à la Société générale, rue de Provence, 54, et au Comptoir national d'escompte de Paris, rue Bergère, 14.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 aux actions ; 2° 5 0/0 pour former une réserve de 2.500.000 fr. Le surplus est ainsi distribué : 5 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux fondateurs de la Société sous la forme de parts de fondateurs ; 85 0/0 aux actionnaires à titre de dividende. Avant cette répartition de 85 0/0 aux actionnaires, l'assemblée peut prélever une somme destinée à constituer un fonds de prévoyance. L'amortissement des actions commencera quand les produits permettront de donner 5 0/0 aux actions. — *Conseil d'administration* composé de cinq à quinze membres, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables.

Comité de Paris. — *Président :* M. le marquis de Gnadalmina.

Membres : MM. Mariana de Cuadra, P. Dansetti, A. Lechat, F.-F. de Cuellar.

Administrateur délégué : M. le comte de Cas a Eguia. 930

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE MADRID A SARAGOSSE ET ALICANTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège de la Compagnie : Madrid
Calle del Pacifico
Comité : Paris, rue Chauchat, 20

NOTICE

Société espagnole autorisée par décret royal du 26 janvier 1857, modifiée les 5 mars 1862, 19 novembre 1875, 5 avril 1878, 24 et 27 juillet, 20 août 1880 et 24 sep-

tembre 1892, et devant expirer le 26 janvier 1956. — Elle exploite un ensemble, au 31 décembre 1898, de 2.927 kilomètres qui lui ont été concédés ou qu'elle a acquis par voie de fusion. — *Capital social :* Cent soixante-dix-huit millions de francs (169.400.000 piécettes = 676.400.000 réaux), divisé en 356.000 actions de 500 fr. (475 piécettes = 1.900 réaux), libérées, au porteur. Coupons payables en janvier et juillet. — La Société a émis ou a pris à sa charge, par suite des fusions consenties en sa faveur, 1.637.568 obligations, — dont 1.573.814 de 500 fr. 3 0/0 remboursables au pair, de 1860 à 1956, et rapportant 15 fr. d'intérêt, payables les 1er janvier et 1er juillet, — et 63.754 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables au pair, de 1877 à 1967, et rapportant 25 fr. d'intérêt, payables les 1er avril et 1er octobre. — 197.575 de ces titres étaient amortis au 1er janvier 1898. — *Assemblée générale* ordinaire à Madrid, en mai, composée des 150 actionnaires qui possèdent le plus grand nombre d'actions et 50 au moins chacun. — *Le paiement* des coupons s'effectue chez MM. de Rothschild frères, rue Lafûtte, 23.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1890.	316	13 »
1891.	288	9 »
1892.	185	4 25
1893.	173	»
1894.	153	»
1895.	141	»
1896.	159	»
1897.	136	»
1898.	137	»

Répartition des bénéfices : L'intérêt et l'amortissement des obligations ; 6 0/0 d'intérêt pour les actions ; 2 0/0 pour former une réserve de 12 millions de francs ; l'amortissement des actions. 68 actions ont été amorties en 1864 et remplacées par des actions de jouissance qui ne sont pas cotées. Pour l'excédent, il est attribué : 95 0/0 aux actions amorties et non amorties ; 5 0/0 aux fondateurs de la Société. — *Conseil d'administration* composé de vingt membres, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables. La moitié au moins des administrateurs doivent être espagnols. Comité à Paris des administrateurs qui y résident.

Observations : A la réunion de l'assemblée générale le 22 mai 1898 a été adopté la résolution suivante : L'assemblée générale approuve le contrat signé *ad referendum* à Paris, le 6 avril 1898, entre les représentants des Compagnies de *Terragone-Barcelone-France*, et de *Madrid à Saragosse et à Alicante*, et donne plein pouvoir au Conseil pour adopter et exécuter les résolutions qu'il considérera les meilleures en ce qui concerne l'amendement voté par les actionnaires de la Compagnie de Tarragone-Barcelone-France pour solliciter du gouvernement le transfert des concessions de la Compagnie de Tarragone-Barcelone-France dans la situation où elles se trouveront et pour poursuivre, en cas de besoin, les démarches destinées à obtenir la régularisation des concessions ; enfin, pour accomplir tous les autres actes qui seront nécessaires à l'exécution dudit contrat.

Depuis le 27 janvier 1899, la fusion entre les Compagnies de M. S. A. et T. B. F. est un fait accompli.

Comité de Paris. — *Membres :* MM. le baron G. de Rothschild, Blount, marquis de Ganay, Aucoc, baron de Brimont, Giolet, vice-amiral Ch. Duperré. 931

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE MADRID A SAN-MARTIN DE VALDEIGLESIAS

Siège social : Madrid

NOTICE

Cette Compagnie, qui était abonnée au timbre pour 12.000 obligations 3 0/0 n° 1 à 12.000, d'une valeur nominale de 500 fr., a cessé son abonnement depuis le 14 mai 1898. 932

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE MÉDINA DEL CAMPO A SALAMANCA

Siège social : 40, Infantas Segundo, Madrid

NOTICE

Assemblée générale en mai ; elle se compose des porteurs de 50 actions au moins.

Service financier : chez MM. Neuflize et Cie, 31, rue Lafayette, à Paris. 933

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHEMINS DE FER DE MONS A HAUTMONT ET DE SAINT-GHISLAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, Montagne du Parc

NOTICE

Société constituée le 9 février 1856, approuvée le 2 mars 1856, modifiée le 22 février 1859, approuvée le 13 mars 1859. — *Durée* jusqu'en 1948. — *Objet :* Exécution, exploitation des chemins de fer de Mons à Hautmont de Saint-Ghislain et de ses embranchements, et le raccordement des chemins de fer de Saint-Ghislain à la

station de Frameries. — Concessions : Mons à Hautmont (arrêté royal du 15 janvier 1854 et décret impérial (F.) du 19 août 1854). — Exploitation : ces lignes sont exploitées par la Compagnie des chemins de fer du Nord (française) qui paie à la société une redevance annuelle de 1.200.000 fr. (traité : 1858). — *Capital social :* Dix millions, représenté par 20.000 actions de 500 fr. *Titres* créés : 20.800 ; en circulation, 20.000. — La Société a émis 24.000 obligations 3 0/0 de 500 fr., dont 18.320 encore en circulation ; l'amortissement de ces obligations doit être effectué complètement en 1948. — *Assemblée générale* dans la première quinzaine d'avril ; elle se compose de porteurs de 15 actions au moins. — *Paiement* des coupons et des dividendes à Bruxelles, à la Société générale, Montagne du Parc, 3, en janvier et juillet ; tirage des actions et obligations en avril.

Répartition des bénéfices : 1° Prélèvement de la somme nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations ; 2° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires un coupon d'intérêt de 20 fr. et un coupon de dividende du même montant ; 3° amortissement des actions par mille francs plus une action de jouissance d'un intérêt annuel de 5 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. le baron A. de Rothschild.

Membres : MM. Léon Orban, Fernand Baeyens, Ernest Brugmann, Brugmann, G. Gilson, Ed. Despred, L. Lambert, Ch. de Rothschild, Ch. Sainetelette.

Commissaires : MM. le baron J. de Beeckmann de Vieusart, J. Devolder, comte Halbrecq, J. Letoret, J.-B. Rossomme. 934

CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ESPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, paseo de Recoletos, Madrid

Comité de Paris : 69, rue de la Victoire

NOTICE

Société espagnole autorisée par décrets royaux des 18 décembre 1858 et 14 janvier 1859, modifiée les 30 mai 1876, 10 juin 1882, 31 mai 1884, 20 mai 1885, 31 mai 1890, et 31 mai 1891, et devant expirer à la fin de la plus longue des concessions exploitées par la Compagnie. — Elle exploite un ensemble, au 30 septembre 1898, de 3.668 kilomètres, qui lui ont été concédés ou qu'elle a acquis par voie de fusion.

Capital social : Deux cent quarante-cinq millions, divisés en 490.000 actions de 500 fr. (1.900 réaux = 475 piécettes), libérées, au porteur. Coupons payables en janvier (acompte sur les intérêts ne pouvant pas excéder 3 0/0) et juillet (solde). — Les obligations à la charge de la Compagnie, cotées à la bourse, sont au nombre de 2.095.363 ; ce sont des obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair, de 1878 à 1979, et rapportant 15 fr. d'intérêt, payables à diverses dates. — *Assemblée générale* ordinaire à Madrid, en mai, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions. — *Le paiement* des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu, en France, en pesetas au change du jour sur Madrid. Ils s'effectuent au Crédit mobilier espagnol, rue de la Victoire, 69, et au Crédit lyonnais, boulevard des Italiens, 19.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	361	12
1891.	301	5
1892.	170	»
1893.	142	»
1894.	109	»
1895.	97	»
1896.	104	»
1897.	82	»
1898.	105	»

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 d'intérêt au capital des actions ; 2° 2 0/0 pour former une réserve de 40 millions de réaux ou 10 millions de piécettes (10 millions 500.000 fr.) ; 3° une somme pour l'amortissement des actions (qui n'a pas encore fonctionné). L'excédent disponible, après déduction d'une part à fixer tous les 5 ans par l'assemblée générale, en faveur des administrateurs, est distribué comme suit : 10 0/0 aux 22.222 parts de fondateurs ; 90 0/0 aux actions amorties et non amorties. — *Conseil d'administration* composé de quarante-quatre membres au plus, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables. Comités permanents à Paris et à Barcelone, composés, le premier de dix à treize administrateurs, et le second de sept à dix administrateurs. L'un des deux vice-présidents du Conseil doit être pris dans le comité de Paris.

Comité de Paris. — *Président* : M. Émile Péreire.

Membres : MM. Angulo, Bixio, Ellisen, Mir, H. Pereire, Pestel, Rouen. 935

COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER DE L'OUEST DE L'ESPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Madrid

NOTICE

Société constituée le 2 juin 1888. — *Durée :* 99 ans. *Objet :* Construction et exploitation des chemins de fer. — Concessions : la ligne d'Astorga-Samora-Salamanca-Plasencia, longueur 350 kilomètres, avec subvention du gouvernement espagnol de 60.000 pesetas (francs) par

kilomètre. — Exploitation : par contrat du 1er juin 1888, la Compagnie royale des chemins de fer portugais s'est chargée de l'exploitation de la ligne pendant toute la durée de la concession moyennant un forfait de 4.000 pesetas par kilomètre, tant que les recettes annuelles seront inférieures à 10.000 pesetas par kilomètre, et moyennant un forfait de 40 0/0 desdites recettes, lorsqu'elles excéderont 10.000 pesetas pas kilomètre. — *Capital social :* Vingt-deux millions de francs, représentés par 44.000 actions de 500 fr. ; la Société a émis en outre 64.000 obligations 4 0/0 de 500 fr., émises le 9 octobre 1888 au prix de 412 fr., remboursables à 500 fr. en 99 ans, du 1er août 1889 au 1er août 1987, par tirage au sort annuel ayant lieu le 31 mai, remboursement des titres sortis le 30 août suivant ; l'intérêt et l'amortissement des obligations sont garantis par la Compagnie royale des chemins de fer portugais pendant toute la durée de la construction de la ligne et pendant les 10 ans qui suivront la mise en exploitation : ces obligations ont en outre un droit de première hypothèque sur la ligne. — *Assemblée générale :* date fixée par le Conseil d'administration. — *Paiement* des coupons en janvier, à la Banque de Bruxelles. Cette Compagnie a des coupons en souffrance ; dernier paiement effectué le 1er janvier 1891. 936

CHEMINS DE FER ORIENTAUX

Siège social : Vienne

Dividende pour 1897 : 16 fr. 937

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PORTO-RICO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Madrid, Calle Zorilla, 4 do
Bureaux à Paris :
41, rue de Caumartin

NOTICE

Société espagnole constituée le 17 mai 1888 et devant expirer le 23 mai 1987. — D'après le convenio intervenu en 1895, avec ses créanciers, le capital de la Compagnie est de trois millions de piécettes ou francs, divisé en 12.000 actions de 250 piécettes ou francs, entièrement libérées. La Compagnie a émis trois séries d'obligations : 1° Obligations anciennes, 3e hypothèque, à revenu variable, 107.809 obligations séries Mayaguez et Humacas ; 2° Obligations nouvelles. 1re hypothèque, 32.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 amortissables au pair pendant la période de concession (ces obligations ne sont pas encore émises) ; 2e hypothèque, 15.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, amortissables au pair à partir de l'achèvement des lignes de l'Ouest. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me J. Garcia Lastra, notaire à Madrid. — *Assemblée générale* ordinaire des actionnaires dans le premier semestre, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions nouvelles.

Répartition des bénéfices : Après le paiement des intérêts et de l'amortissement des deux séries d'obligations nouvelles, les sommes disponibles sont réparties comme suit : 10 0/0 aux actions, dont 0,5 0/0 affecté au fonds de réserve, 90 0/0 aux obligations anciennes. Si cette attribution dépasse 15 fr. par obligation, l'excédent est affecté à leur amortissement.

Conseil d'administration composé de sept à quinze membres, devant être propriétaires chacun de 50 actions nouvelles inaliénables, dont deux délégués, représentant les obligataires anciens, choisis sur une liste de présentation arrêtée par une assemblée générale de ces obligataires.

Une dépêche du 10 février dit que la commission administrative installée dans cette île par le gouvernement américain vient d'adresser à la Compagnie du chemin de fer de Porto-Rico des propositions tendant à confirmer les concessions de ladite Compagnie sur la base d'une réduction de la garantie compensée par le paiement en or et par une amélioration de la formule d'exploitation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emilio Castelar

Membres à Madrid : MM. Rafael Monares, comte de Torrepando, Max Propper, Enrique Ucelay.

Membres à Paris : MM. Vallut, *président du comité de Paris*, José T. Silva, Baudesson de Richebourg, Arthur Bory, Frédéric Lachèvre, marquis de La Fressange.

Directeur : M. R. Le Brun. 938

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SAINT-GOTHARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lucerne

NOTICE

Le capital social est de cinquante millions de francs, divisé en 100.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 71.640 au porteur et 28.360 nominatives. — *Obligations :* 100.000 obligations de 500 fr. et 75.000 obligations de 1.000 fr., 3 1/2 0/0 amortissables de 1895 à 1973, émises à 98 0/0. — *Objet :* La construction et l'exploitation du réseau de voies ferrées indiqué dans les traités internationaux des 15 octobre 1869, 28 octobre 1871, 12 mars 1878 et 16 juin 1879 entre la Confédération Suisse, le royaume d'Italie et l'empire d'Allemagne, en conformité des clauses de ces traités, des concessions accordées soit par les cantons intéressés et ratifiées par l'assemblée fédérale suisse, soit par cette dernière, ainsi que des arrêtés y relatifs des autorités fédérales suisses. — La Société a été constituée le 6 décembre 1871 pour

une durée de 99 ans, à dater de l'ouverture du grand tunnel, qui a eu lieu en 1882. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre. — *Le paiement* des coupons a lieu pour les actions le 30 juin ; pour les obligations le 31 mars et le 30 septembre à Bâle, Genève, Berne, Zurich, Francfort, Berlin.

Années	actions	Cours des obligations 4 0/0	obligations 5 0/0	obligations 3 1/2 0/0	Dividendes distribués
1889. .	865	102 20	104 70	»	7 1/5 0/0
1890. .	822	101 50	102 70	»	6 1/5 »
1891. .	715	101 40	»	»	6 » »
1892. .	772	103 10	»	»	6 1/2 »
1893. .	765	102 10	»	»	7 » »
1894. .	920	100 40	»	100 60	7 2/5 »
1895. .	850	»	»	101 60	7 2/5 »
1896. .	844	»	»	101 70	6 4/5 »
1897. .	780	»	»	101 »	5 4/5 »
1898. .	752	»	»	99 25	»

Le Conseil d'administration se compose de 35 membres dont 21 sont nommés par l'assemblée générale, 7 par le Conseil fédéral suisse, 2 par chacun des cantons de Lucerne et du Tessin, et 1 par chacun des cantons de Schwytz, de Zug et d'Uri. 23 membres au moins du Conseil d'administration doivent être des citoyens suisses ayant leur domicile réel en Suisse.

CONSEIL DE DIRECTION :

Président : M. Schuster-Burckhardt.
Directeur : M. le Dr Sev. Stoffel.
Vice-président : M. H. Dietler.
Membre : M. F. Wuest. 939

CHEMIN DE FER DE SARAGOSSE A LA MÉDITERRANÉE

Cette Compagnie, qui avait suspendu ses paiements, a conclu une convention avec ses créanciers qui lui permet de continuer son exploitation. Cette convention a été approuvée par ordonnance du 16 février 1898. 940

CHEMIN DE FER DE SMYRNE-AIDIN

(TURQUIE)

Ce chemin de fer, qui a été concédé à une Compagnie anglaise, s'est vu obligé en 1898, ne pouvant plus supporter les frais, de résilier l'engagement de 150 employés et de réduire de 25 0/0 le traitement des employés restants. 941

SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE-HONGROISE PRIVILÉGIÉE

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vienne
Schwarzenberg-Platz, 3
et à Budapest, VI, Dalszinhaz-Utcza, 8sz
Comité à Paris : avenue de l'Opéra, 19

NOTICE

Société autrichienne autorisée par décret impérial du 12 janvier 1855, modifiée les 18 août et 27 octobre 1884 et 25 mai 1892, et devant expirer le 31 décembre 1965. — Elle exploite, au 30 septembre 1898, un réseau de 1.366 kilomètres, situés sur le territoire autrichien, le réseau hongrois de 1.499 kilomètres ayant été rétrocédé au gouvernement moyennant le paiement d'une annuité. — *Capital social* : Deux cent soixante-quinze millions, divisés en 550.000 actions de 500 fr., liberées, au porteur. Coupons payables en janvier (2 1/2 0/0 du capital de chaque action) et juillet (solde). — La Société a émis 1.563.938 obligations de 500 fr. 3 0/0, rapportant 15 fr. d'intérêt, jouissant d'une garantie de l'Etat, payables les 1er mars et 1er septembre 1.393.527 de ces titres étaient amortis au 1er septembre 1896. La Société a émis, en outre, 394.594 obligations qui ne sont pas cotées à la bourse, savoir : 155.000 obligations de 500 fr. 5 0/0 remboursables à 500 fr., rapportant 25 fr. d'intérêt, payables en mai et novembre ; — 14.594 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 500 fr. et rapportant 25 fr. L'intérêt, payable en janvier et juillet ; — 225.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. et rapportant 20 fr. d'intérêt, payables en janvier et juillet. — *Dividende* de 1897 : 28 fr. 50. — *Assemblée générale* ordinaire en mai (à Vienne ou à Budapest), composée de titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions. — *Conseil d'administration* composé de 16 à 28 membres, devant être propriétaires chacun de 100 actions inaliénables, et divisés en deux conseils distincts, l'un de 8 à 14 membres, siégeant à Vienne, l'autre de 8 à 14 membres siégeant à Budapest. Les autres membres peuvent, autant qu'ils résident à Paris, y former un comité.

Comité de Paris. — *Président* : M. Mallet.
Membres : MM. Germain, Bartholdi, Demachy, Germiny, Hottinguer, des Michels, G. Péreire. 942

SOCIÉTÉ ITALIENNE DES CHEMINS DE FER MÉRIDIONAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Florence

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante millions de lires, divisé en 420.000 actions de 500 lires libérées et

60.000 actions à la souche ne touchant aucune répartition, plus une subvention de l'Etat en travaux de dix millions de lires et une subvention en biens domaniaux de dix millions de lires. — La Société a émis en outre 131.457 bons au porteur, désignés sous le nom de bons 6 0/0 or, entièrement libérés, émis à 410 fr. par la Banque de Paris et par la Banque de crédit et de dépôts des Pays-Bas et remboursables à 500 fr. en 30 années, c'est-à-dire jusqu'en 1900, par tirages au sort semestriels, ayant lieu les 1er avril et 1er octobre. La Société a émis en outre des obligations produisant un intérêt annuel brut de 15 fr. (7 fr. 50 par semestre, payable le 1er avril et le 1er octobre), et remboursables à 500 fr. nets. — Société italienne constituée le 18 septembre 1862, autorisée par décret du 2 novembre suivant, modifiée par décrets royaux du 23 juillet 1871 et 29 novembre 1881. — *Durée* : 99 ans. — *Objet* : La construction et l'exploitation des chemins de fer ci-après : 1° une ligne longeant le littoral de l'Adriatique, d'Ancône à Otrante par Termoli à Foggia-Barletta-Bari-Brindisi et Lecce avec embranchement de Bari à Taranto ; 2° une ligne de Foggia à Naples par Ascoli-Eboli et Salerne ; 3° une ligne de Ceprano à Pescara par Sora, Celano, Solmona et Popoli ; 4° une ligne de Voghera à Pavia ; et enfin 5° une ligne de Pavia à Brescia par Crémone et, en outre, la concession, construction et exploitation de toutes autres lignes de chemins de fer. — En vertu de conventions conclues avec le gouvernement italien par contrats des 23 avril et 31 octobre 1884 et 27 avril 1885, approuvés par la loi du 27 avril 1885, la Compagnie italienne des chemins de fer méridionaux a été chargée, à certaines conditions énoncées auxdits contrats et pour une durée de 60 années, divisée en trois périodes de 20 ans chacune, de l'exploitation et de la construction de diverses lignes qui, réunies à celles dont elle est personnellement concessionnaire, constituent le réseau de l'Adriatique. Ledit réseau ayant pour tête de ligne Milan, avec ligne d'accès au Saint-Gothard, s'étend jusqu'à Otrante, embrassant toutes les lignes du réseau Adriatique et touchant Naples, Rome, Florence, Pise et Plaisance. — En relation avec ledit contrat et en vertu de la convention du 20 juin 1888, elle a pourvu ensuite à la construction des lignes complémentaires : Cecco-Colico-Rochetta, Melfi-Potenza, Rochetta-Melfi-Givia del Colle, Solmona-Isernia, Barletta-Spinazzola et à l'exploitation du tronçon Cande la Rochetta-Melfi, et au 31 décembre 1897 la longueur du réseau principal était de 4.307.067 kilomètres et le réseau complémentaire de 1.428.207 kilomètres. — *Assemblée générale* pendant le mois de mai. — *Le paiement* des coupons sur les actions se fait le 1er janvier et le 1er juillet à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas et à la Société générale de Crédit industriel et commercial en raison de 12 lires 50 par semestre au change sur l'Italie. Le remboursement des actions sorties a lieu exclusivement auprès de la direction générale de la Société à Florence. — *L'amortissement* des actions a lieu par tirage au sort annuel en décembre ; les actions désignées par le sort sont remboursées à 500 lires le 1er janvier et remplacées par des actions de jouissance. L'intérêt annuel des bons or 6 0/0 de 30 fr. nets est payable par moitié les 1er janvier et 1er juillet à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, de même que le remboursement 500 fr. or (1er janvier et 1er juillet). — Les places désignées pour le paiement des coupons d'obligations et des titres amortis sont : en Italie, Florence, Bologne, Gênes, Rome, Palerme, Livourne, Milan, Turin, Venise, Ancône et Naples ; et à l'étranger : Bruxelles, Amsterdam, Genève, Zurich, Bâle, Berlin, Francfort-sur-le-Main, Londres et Vienne.

Répartition des bénéfices : Paiement des intérêts des obligations et de leur amortissement ; paiement de l'intérêt de 5 0/0 sur les actions ; amortissement des actions qui a commencé en 1870 pour être terminé en 1964 ; le surplus est divisé comme suit : 6 0/0 au fonds de réserve ordinaire jusqu'à ce qu'il ait atteint 15.000.000 ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le restant constitue le dividende pour les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. X...

Vice-Président : MM. les commandeurs P. Brambilla, Jérôme Bassi.

Membres : MM. le commandeur Joseph Balduino, le comte Jean-Ange Bastogi, le comte Ant. Cerasi, le professeur P.-E. Bensa, le chevalier J. Cini, le commandeur Innocent Decio, le commandeur ing. Alex. Fonio, le marquis C. Lancia di Brolo, le chevalier J.-A. Papa, le comte Nicolas Papadopoli, le commandeur Jacques Parodi, J. Pisa, le comte J. Reredin, le commandeur H. Rossi, le chevallier Louis Spinelli, le duc Léon Strozzi, le chevalier Camille Tabarrini, S. E. le commandeur Paul-Honoré Vigliani. 943

SOCIÉTÉ OTTOMANE
DU CHEMIN DE FER DE MOUDANIA A BROUSSE
(TURQUIE D'ASIE)

Siège : Constantinople
Siège administratif : rue de Constantinople, 2, Paris

NOTICE

Société anonyme ottomane, approuvée par firman impérial en date des 21 février et 6 août 1891. — *Capital social* : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées au porteur. — Il a été créé 1.000 parts de fondateurs au profit du concessionnaire, en rémunération de son apport. — La Société a émis 11.000 obligations 3 0/0 de 500 fr., libérées de 275 fr. — *Les titres* de la Société ne sont pas cotés à la bourse. — *Assemblée générale* ordinaire annuelle à Paris, composée des porteurs de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 d'intérêt au capital

des actions; 5 0/0 pour le fonds de réserve; l'excédent est réparti comme suit : 5 0/0 aux administrateurs; 47 1/2 aux actionnaires; 47 1/2 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Nuille.

Membres : MM. Baudouy, Empain, Gouin, Nagelmackes.

SOCIÉTÉ OTTOMANE DU CHEMIN DE FER DE SMYRNE-CASSABA ET PROLONGEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Constantinople
Comité à Paris : boulev. Haussmann, 41

NOTICE

Société ottomane autorisée par firman impérial du 17 février 1893, constituée le 8 juillet 1894, et devant expirer le 8 juillet 1993. — *Capital social* : Seize millions, divisés en 32.000 actions de 500 fr. — La Société a émis : 1° en 1894, 113.120 obligations de 500 fr. 4 0/0 remboursables au pair, en 99 ans, à partir de 1895 (tirage en juillet), et rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payables en février et août; 2° en 1895, 140.000 obligations (à valoir sur une émission de 155.000) de 500 fr. 4 0/0 remboursables au pair, en 95 ans, à partir de 1898 (tirage annuel en juillet), et rapportant 20 fr. d'intérêt annuel, payables en février et août. — Ces obligations sont cotées à la Bourse de Paris. — *Assemblée générale* ordinaire dans le courant du 1er semestre, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 20 actions. — *Le paiement* des coupons et le remboursement des titres sortis aux tirages ont lieu à la Banque impériale ottomane, à Paris, Londres et Constantinople. — *Dividende* en 1897 : 10 fr.

Années	Cours des oblig. 1894	Cours des oblig. 1895
1897. . . .	410 »	338 »
1898. . . .	427 »	350 »

Dividende des actions : En 1897 : 10 fr.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 d'intérêt au capital des actions sans distinction; 5 0/0 pour former la réserve. Le surplus est distribué, savoir : 15 0/0 aux administrateurs par parties égales; 85 0/0 aux actions à titre de dividende. — L'assemblée générale peut prélever chaque année un tant pour cent sur les bénéfices nets, pour amortir un nombre déterminé d'actions à échoir par voie de tirage au sort. Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — Les membres du Conseil d'administration doivent être propriétaires chacun de 50 actions inaliénables.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Berger.

Membres : MM, La Fuarte, Rambert, Auboyneau, Allatini, Conyoumdjian, Hamdi-bey, Henrotte, Lander, Lawrence, Nagelmackers, Pangiri-Bey.

CHEMINS DE FER DU SUD DE L'AUTRICHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège de la Compagnie : Vienne
Comité : Paris, rue Laffitte, 17

NOTICE

Société autrichienne, approuvée par décret impérial du 19 décembre 1858, modifiée le 27 août 1884, et devant expirer le 31 décembre 1968. Elle exploite un ensem au 30 septembre 1896, de 2.179 kilomètres.

Capital social : 375 millions de francs, divisés en 750.000 actions de 500 fr., libérées, au porteur. Coupons payables en juin. — La Société a émis 4.342.000 obligations de 500 fr., 3 0/0 remboursables au pair, de 1860 à 1968 (tirage en décembre), et rapportant 15 fr., d'intérêt, payables les 1er janvier et 1er juillet. Pour 750.000 de ces obligations, formant la série X, l'intérêt est payable les 1er avril et 1er octobre. — La Société a émis, en outre, 280.000 obligations qui ne sont pas cotées à la bourse, savoir : 250.000 obligations de 500 fr. ; 5 0/0 (série B), remboursables à 500 fr., et rapportant 25 fr., d'intérêt, payables en janvier et juillet ; 30.000 obligations de 500 fr., 4 0/0 (Série E), remboursables à 500 fr. et rapportant 20 fr. d'intérêt, payables en mai et novembre.

Assemblée générale ordinaire à Vienne, avant le 31 mai, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 40 actions.

Années	Cours des actions	Dividendes
1895. . .	242 »	4 »
1896. . .	226 »	4 »
1897. . .	196 »	3 »
1898. . .	162 »	» »

	Cours des oblig.	Cours des oblig. série X
1897. . .	382 »	383 »
1898. . .	381 »	378 50

Répartition des bénéfices : Intérêt et amortissement des obligations ; amortissement des actions. 13.471 de ces titres étaient amortis au 1er mai 1895 et remplacés par des actions de jouissance, qui sont cotées à la deuxième partie du bulletin de la bourse. 5 0/0 d'intérêt aux actions. Sur l'excédent, il est prélevé 5 0/0 pour former une réserve de dix millions de francs. Le surplus forme le dividende, qui est également réparti entre les actions amorties et non amorties.

COMITÉ DE PARIS. — *Président* : M. le baron Alph. de Rothschild.

Membres : MM. Blount, de Witt, du Lan d'Allemans, Haas, comte Kergorlay, baron G. de Rothschild, lord Rothschild.

CHEMINS DE FER DU SUD DE L'ESPAGNE

(LINARÈS A ALMÉRIA)

Siège social : Madrid, 6, Carretas

Comité : Paris, rue de la Paix, 10

NOTICE

Société anonyme espagnole constituée le 26 juin 1898, pour 99 ans. — La Société est concessionnaire de la ligne de Linarès à Alméria, d'une longueur de 240 kilomètres, que la Compagnie de Fives-Lille s'est chargée de construire, moyennant un prix à forfait. En novembre 1898, elle s'est rendue propriétaire de la concession de la ligne de Moreda à Grenade (56 kilomètres).

Capital social : 10 millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées, au porteur. Ces actions sont cotées à la deuxième partie du bulletin officiel de la bourse. La Société a émis 96.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr., de 1893 à 1987, et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, payables en avril et octobre. Ces obligations sont cotées à la bourse de Paris. Elles sont garanties par une première hypothèque sur la ligne de Linarès à Alméria, pour la construction de laquelle le gouvernement espagnol a accordé une subvention de 30.790.000 piécettes (1 piécette = 1 franc). — *Assemblée générale* ordinaire à Madrid, avant le 30 juin, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 50 actions. Le paiement des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu à la Compagnie, 10, rue de la Paix, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former une réserve du dixième du capital social ; 5 0/0 d'intérêt au capital des actions ; le surplus est distribué, savoir : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires. — *L'assemblée générale* peut décider qu'avant la distribution du dividende de 90 0/0 aux actionnaires, il sera prélevé une somme destinée à constituer un fonds de prévoyance.

Observations : Conformément au convenio intervenu avec ses obligataires en 1895, la Compagnie Linarès à Alméria avait été autorisée à ajourner le paiement en espèces des coupons de ses obligations, pour une période allant au 1er octobre 1894 au 1er octobre 1897. Les coupons ont été néanmoins détachés, et il a été délivré en échange des *vales* ne rapportant pas d'intérêt, mais donnant simplement droit à un remboursement sur les bénéfices futurs.

La Compagnie s'était engagée à reprendre le paiement en espèces des coupons de ses obligations à partir du 1er avril 1898. Le coupon du 1er avril a été payé à son échéance.

Voici maintenant les bases de l'arrangement approuvé par les actionnaires dans l'assemblée générale du 16 septembre 1898 et proposé aux obligataires ; ceux d'entre eux qui ont adhéré à ces conventions ont été invités à présenter leurs titres à l'estampillage :

Article premier. — On procédera à un nouveau tableau d'amortissement des obligations de Linarès à Alméria.

Les amortissements commenceront en 1899 et prendront fin à l'expiration de la concession.

L'amortissement s'effectuera au moyen d'adjudications publiques au rabais, auxquelles pourront prendre part tous les obligataires. Dans le cas où il ne se présenterait pas d'offres inférieures à 500 piécettes, l'amortissement s'effectuera par tirages au sort et au pair.

Art. 2. — Les 95.816 obligations seront divisées en deux séries de 47.908 obligations chacune.

Chacun des titres de la *première série* aura droit à un *revenu fixe* de quinze piécettes par an, payable par semestre, à partir du 1er octobre 1898, conformément aux conditions de sa création.

Chacun des titres de la *deuxième série* aura droit à un *revenu variable* suivant les produits de la ligne de Linarès à la ville d'Alméria et au maximum de quinze piécettes par an, payable en une ou deux échéances suivant lesdits produits.

La division de ces titres se fera au moyen de leur présentation aux bureaux de la Compagnie, ou aux caisses que celle-ci désignera par groupe minimum de deux obligations, dont une recevra l'estampille de « revenu fixe » et l'autre l'estampille de « revenu variable ».

Les porteurs d'une seule obligation recevront, en échange de leur titre, deux demi-obligations, l'une à « revenu fixe » et l'autre à « revenu variable ».

Art. 3. — Sur les 5.030.340 piécettes de vales en circulation :

5.000.000 seront échangés contre des actions de la Compagnie des Chemins de fer du Sud de l'Espagne pour leur valeur nominale, c'est-à-dire que chaque groupe de vales de 500 piécettes donnera droit à une action de 500 piécettes entièrement libérée.

30.340 piécettes seront achetées au moyen d'adjudications et annulées.

Art. 4. — Pour l'exécution des présentes conventions, le capital social de 10.000.000 de piécettes sera porté à 15.000.000 de piécettes par la création de 10.000 actions nouvelles de 500 piécettes entièrement libérées, qui serviront à l'échange des 5.000.000 de vales dans les conditions indiquées à l'article 3.

Pour faciliter cet échange, une partie des actions pourra être subdivisée en cinquièmes d'action par décision du Conseil d'administration.

Art. 5. — Deviendront nuls et sans effet tous autres arrangements ou conventions passés précédemment entre la Compagnie et ses créanciers ; les créanciers existants, à l'exception de ceux faisant l'objet des présentes, conserveront l'intégralité de leurs droits, conformément à leurs titres de créances.

Art. 6. — Dans le cas où le nombre de vales adhérant à la présente convention ne serait pas suffisant pour la rendre exécutoire, elle deviendra nulle pour la partie concernant ces vales, et tous les vales en circulation con-

serveront leurs droits qui leur ont été octroyés le 24 mars 1874 ; mais le reste de la présente convention recevra son effet légal.

Cours des actions : En 1897, 4 fr. ; en 1898, 62 fr. Cours des obligations : En 1897, , 106 fr. ; en 1898, 110 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Figuerola.

Membres : MM. Yvo Bosch, Cardenas, marquis de La Merced, Loring y Heredia, Martinez, Navaro, Rozpide, Wallut, Gaulmin, B. Bosch, Yfuig. 947

CHEMINS DE FER TARRAGONE-BARCELONE-FRANCE

Siège social : Barcelone

Comité de Paris : 10, rue Chauchat

NOTICE

Cette Compagnie, qui avait suspendu ses payements a obtenu de ses créanciers son *convenio* (concordat), ce qui lui a permis d'arriver à une fusion avec la Compagnie *Madrid-Saragosse*.

Voici, brièvement énumérées, les bases essentielles de ce traité :

La réduction d'un quart sur les coupons des obligations Tarragone-Barcelone-direct France est définitivement consacrée ; l'intérêt de ces titres dits obligations Barcelone-direct est ainsi fixé à 11 fr. 25.

Le Madrid-Saragosse accepte pour les intérêts du prêt de trente millions de pesetas qu'il avait consenti à la compagnie Tarragone-Barcelone, une réduction d'un tiers, et admet pour le paiement du principal et des intérêts de cette avance, des obligations du type 4 1/2 0/0 d'une valeur nominale de 500 pesetas, amortissables en soixante-douze ans, avec première hypothèque sur les lignes de Reus à Saragosse, et deuxième hypothèque sur celle de l'ancien réseau du Tarragone-Barcelone-France.

Mais l'amortissement des obligations de la Compagnie Tarragone, au lieu de s'effectuer par tirages, aura lieu par adjudications.

En ce qui concerne le capital du Tarragone-Barcelone-France, les actions de cette Compagnie, actuellement en circulation (au nombre de 211.508), vont être annulées et remplacées par des actions de la Compagnie fusionnée. sur la base de deux actions nouvelles pour trois actions Tarragone-Barcelone, soit 141.006 actions nouvelles.

Il était d'ailleurs formellement stipulé que le projet de *convenio* n'apporterait aucune altération à la forme de paiement établie dans les actes authentiques d'émission.

N. B. — Depuis le 27 janvier 1899, la fusion de cette Compagnie avec celle de Madrid-Saragosse est un fait accompli. 948

THE NITRATE RAILWAYS COMPAGNY LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres

NOTICE

Capital social : Un million six cent cinquante-six mille livres sterling, représentés par 165.000 actions de 10 liv. La Société a émis pour 2.000.000 de liv. st. obligations 5 0/0 en 1888. — *Société anglaise* à responsabilité limitée constituée le 24 avril 1882, modifiée le 17 février, 20 mars, 23 juillet et 10 août 1888, 25 avril 17 septembre, 7 octobre et 25 décembre 1890 et 13 janvier 1891, 11 mai 1891. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Prendre la concession de chemins de fer, biens, actions, obligations et entreprises de la société The National Nitrate Railways Company du Pérou ou tous autres chemins de fer ou travaux publics dans l'Amérique du Sud et exécuter ces entreprises et travaux. — Réseau exploité 523 kil. — *Assemblée générale* en mai. — *Titres* : au porteur.

Répartition des bénéfices : réserve à fixer ; le surplus aux actionnaires.

Cours en mars 1899 : 8 shillings.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. R. Harvey, C. de Burlet, H. Bush, J. Head, E. Monsby, colonel J.-G. Oldham, G.-J. Symonds, A. de Wanare.

Secrétaire : J.-M Cayfpre. 949

BELLE JARDINIÈRE

2 -:- Rue du Pont-Neuf -:- PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

pour HOMMES, FEMMES & ENFANTS

UNIFORMES, LIVRÉES

Envoi **franco** *sur demande des Catalogues de la Maison*

LIVRAISON A DOMICILE DANS PARIS ET DANS LA BANLIEUE

EXPÉDITION EN PROVINCE CONTRE REMBOURSEMENT

FRANCO AU-DESSUS DE **25** FRANCS

SUCCURSALES : Lyon, Marseille, Nantes, Angers, Lille, Saintes et Elbeuf

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS — 8, rue de la Chaussée-d'Antin — PARIS

7e Année

Téléphone 211.35

Téléphone 211.35

Abonnements : Un an : **5** francs. — Six mois : **3** francs

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

Entreprises malhonnêtes ou aléatoires

L'ÉCHO DES CAPITALISTES, qui possède les dossiers de plus de *dix mille* Sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE VIII

COMMERCE

BAZARS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES GRANDS BAZARS & NOUVELLES GALERIES RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, rue des Archives, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-neuf mille francs, divisé en 45.778 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est : 1° à acheter et vendre, en gros ou en détail, soit pour compte de la Société, soit pour compte de tiers, avec ou sans commission, toutes espèces de marchandises généralement quelconques sans exception ; 2° à se charger de tous paiements et recouvrements pour compte d'autrui, soit au moyen de chèques, soit de toute autre manière ; 3° à fournir ou à recevoir des fonds ou des avances, soit en comptes courants, soit sur effets, actions, warrants, ou autres valeurs ; à faire, tant activement que passivement, toutes opérations de Banque ; à prêter ou à emprunter, en conférant et en acceptant, s'il y a lieu toutes garanties hypothécaires ou mobiliaires ; 4° à acheter, vendre, échanger, louer, avec ou sans promesse de vente, démolir, construire, modifier, aménager tous immeubles, au mieux des intérêts de la Société, et à s'intéresser, directement ou indirectement, à toutes les opérations se rattachant à des immeubles ; les conditions des opérations dont il vient d'être parlé seront arrêtées par le Conseil d'administration ; 5° à favoriser la fusion de diverses Sociétés ou compagnies et entreprises particulières, soit par voie d'annexion à la présente Société, soit par voie d'alliance, soit par tout autre moyen ; 6° à liquider, s'il y a lieu, la portion de l'actif nécessaire à l'acquit du passif de la Société des Grands Bazars réunis et des Sociétés qui fusionneront avec la présente ; 7° à établir des agences, comptoirs, factoreries et succursales, tant à Paris que dans les autres villes de France, des colonies françaises et de l'étranger. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 19 mai 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dan le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Canlorbe.

Membres : MM. L. Démogé, V. Viel, P. Démogé, L. Lehman, Maubé ainé, L. Charpy, L. Bougron, F. Lefèvre, A. Guillema.

Commissaires : MM. Ed. Lefèvre, Ed. Mermillod. 950

SOCIÉTÉ ANONYME DES GRANDS BAZARS DE BETSILÉO

Siège social : 10 et 12, rue des Ardennes, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Objet de la Société* : L'exportation et l'importation. — *Société constituée* le 4 juin 1897.

Fondateurs : MM. J. Depret et H. Catoire. 951

BAZAR DES HALLES & DES POSTES

(MAISON BRACK ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 25, rue Coquillère, Paris

Assemblée générale en avril. 952

GRAND BAZAR DE LYON

Siège social : 31, rue de la République, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 500 actions de 2.000 fr., entièrement libérées, qui ont été remboursées et remplacées par 500 actions de jouissance qui elles-mêmes ont été divisées chacune en vingtième. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon.

Années	Intérêts	Dividendes distribués	Remboursement sur les actions
1888-89	»	140	»
1889-90	»	160	»
1890-91	»	170	»
1891-92	100	200	»
1892-93	100	»	500
1893-94	100	»	500
1894-95	100	»	500
1895-96	100	»	500
1896-97	»	500	»
1897-98	»	500	»

Cours du 20e en 1898, 609 fr.

Durée de la Société : Du 7 août 1886 au 31 août 1906. — *Objet de la Société* : Etablissement et exploitation à Lyon de vastes magasins de détail pour toutes les marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 20 0/0 à la disposition du Conseil; le surplus est soumis au vote de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean Tresserre, Paul Perrot, Marius Font, Henry Perrot, Paul Kahn.

953

BAZAR DU LITTORAL
" A LA MÉNAGÈRE "

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40, avenue de la Gare, Nice

Le capital social est de quatre cent mille francs.

954

BAZAR DU VOYAGE

VERRIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 3, avenue de l'Opéra Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 1.500 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 années, à dater du 27 mars 1897. — *Objet de la Société* : Exploitation du bazar du Voyage, ancienne maison Walcker. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Godet, à Paris.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Georges Reynaud, Léon Laporte, A. Besson.

Gérant : M. Verrier.

955

BIJOUTERIE

LA BISONTINE

SOCIÉTÉ ANONYME D'HORLOGERIE DE BESANÇON

Siège social : 25, rue Gambetta, Besançon

NOTICE

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; une somme pour l'amortissement de l'usine; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 à la disposition du Conseil; 30 0/0 aux parts de fondateurs; 50 0/0 aux actions. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre.

956

BRONZES DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, boulevard du Temple, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs. — *Assemblée générale* en octobre. — *Le coupon* n° 9 a été payé le 5 janvier 1899 à raison de 50 fr., net d'impôts.

957

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

BRONZES PHOSPHOREUX DE MONTEFIORE

Siège social: *Saint-Denis*

Assemblée générale en mars. 958

CH. BOULENGER & Cie

(ANCIENNEMENT A. BOULENGER ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 4, rue du Vert-Bois, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs. — *Durée de la Société :* 40 ans. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cottenet, à Paris. — *Objet de la Société :* Fabrique et vente d'orfèvrerie.

Observations : Jusqu'au 22 juillet 1898, la raison sociale était A. Boulenger et Cie; depuis la mort de M. A. Boulenger, survenue à cette date, la raison sociale est celle ci-dessus, à la suite d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 août 1898. 959

M. CAILAR, BAYARD & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
37, rue Grange-aux-Belles, Paris

Objet de la Société : Fabrique d'orfèvrerie. — *Assemblée générale* en avril. 960

SOCIÉTÉ DES JOAILLIERS, BIJOUTIERS, ORFÈVRES ET INDUSTRIELS PRODUISANT DES DÉCHETS D'OR, D'ARGENT ET DE PLATINE, DITE

SOCIÉTÉ DES CENDRES

(EUG. GILBERT ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
39, rue des Francs-Bourgeois, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs. — *Objet de la Société* : Achat des déchets d'or, d'argent et de platine. — *Assemblée générale* en mai.

Gérant : M. Gilbert. 961

SOCIÉTÉ ANONYME DES

COUVERTS DE MOUROUX

Siège social : Mouroux (Seine-et-Marne)

NOTICE

Capital social : Deux cent dix mille francs, divisés en 420 actions de 500 fr. *Objet de la Société :* Fabrique de couverts. — *Assemblée générale* en décembre. 962

SOCIÉTÉ

D'HORLOGERIE DE GENÈVE.

Siège social : 11, rue des Trois-Bornes, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent quarante mille francs. — *Assemblée générale* en octobre.

Directeur-administrateur : M. P. Nardmann. 963

SOCIÉTÉ ANONYME D'HORLOGERIE

G. TRIBAUDEAU

Siège social : Besançon

NOTICE

Cette Société qui arrivait à expiration le 31 août 1898 a été prorogée pour une nouvelle période de six années devant se terminer le 31 août 1904 (Délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 9 novembre 1897). 964

MAISON MURAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, rue des Archives, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 900 actions de 1.000 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : Jusqu'au 16 octobre 1923. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente des bijoux en or doublé, or sur argent, or, argent, ainsi que toutes opérations se rattachant à ce genre d'industrie. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris.

Répartition des bénéfices : 30 0/0 à la réserve ; somme pour amortissement des brevets, matériel et outil-

lage ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 25 0/0 aux administrateurs délégués ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Muret, P. Vincent, G. Bureau, P. Gérente, E. Maurice.

Commissaires : MM. Gustave Vaillant, P. Réveillon. 965

MANUFACTURE PARISIENNE D'OBJETS D'ART

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

E. LEEMANS ET Cie

Siège social : 31, rue de Neuilly, à Clichy (Seine)

NOTICE

Le capital social est de quarante-cinq mille francs. — *Assemblée générale* en avril. 966

MANUFACTURE FRANÇAISE

DE SPIRAUX POUR MONTRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Besançon

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, divisé en 200 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication des spiraux pour montres, par les procédés les plus perfectionnés, l'achat des machines, de tout l'outillage et de toute les matières nécessaires à cette fabrication ; et de toutes les opérations relatives à la fabrication et à la vente des spiraux pour montres. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 23 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me J. Ricklin, notaire à Besançon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, et se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 15 0/0 au fonds de prévoyance ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 à la disposition du Conseil pour être répartis aux chefs de fabrication et employés ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Tissot.

Membres : MM. S. André, A. Barthet, L. Boname, T. Maillard-Salin, Ch. Sandoz.

Commissaires des comptes : M. J. Grisot et J. Dubois.

Administrateur délégué : M. Ed. Robert. 967

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DES

OUVRIERS HORLOGERS

Siège social : 43, rue de Saintonge, Paris

NOTICE

Capital versé : Cinquante-neuf mille quatre cent quinze francs cinq centimes. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 30 décembre 1882. — *Objet de la Société :* Fabrication et commerce d'horlogerie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chatelain, à Paris. — *Paiement* des coupons tous les trimestres.

Directeur : M. H. Weber. 968

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ORFÈVRERIE D'ERCUIS

Siège social : 64, rue de Bondy, Paris

NOTICE

Capital social : Onze cent mille francs, libérés. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en juin.

Directeur : M. L. Durant, président du Conseil d'administration. 969

CHAUSSURES ET CUIRS

SOCIETÉ ANONYME DES CHAUSSURES " INCROYABLE "

Siège social : 38, boulevard du Port-Royal, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la 2e partie du bulletin de la cote (1er mars 1897). — *Parts bénéficiaires* : 500. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 14 août 1896. — *Objet de la Société* : Achat et exploitation du fonds de commerce de M. Charpentier, négociant en chaussures, 38, boulevard du Port-Royal, à Paris.

Années	Dividendes Actions de capital	Actions de jouissance	Parts de fondateurs
1896-97. .	12	»	»
1897-98. .	12 50	7 50	112 50
1898-99. .	2 50 0/0	1 25	»

Notaire qui a reçu l'acte : Me Hocquet, à Paris. — *Assemblée générale* en septembre ; elle se compose des porteurs de 50 actions au moins. — *Paiement* des coupons chez MM. Bernhard-Carpentier et Cie, banquiers, 44, rue du Louvre, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; une somme destinée à l'amortissement du prix d'acquisition du fonds de commerce ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charpentier, administrateur-directeur ; P. Bernhard, Ch. Carpentier, Bellet, Guillemart. 970

CHAUSSURES F. PINET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42 et 44, rue Paradis, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million six cent vingt-cinq mille francs, divisé en 16.250 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Parts de fondateurs : 600. — *L'objet de la Société* est la fabrication, le commerce et la vente de chaussures en gros et en détail. L'exploitation des usines, magasins et marques de fabrique apportés par MM. Pinet et Mme Leredu, leur sœur, la création, l'installation et l'exploitation de succursales, agences, dépôts ou magasins pour la vente, en gros et en détail, à Paris, en province et à l'étranger, des produits de la maison F. Pinet, ou de tous autres articles qui pourraient leur être adjoints. L'exploitation de tous autres établissements ou marques dont la Société deviendrait ultérieurement propriétaire ou locataire. Et, généralement, toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'industrie et au commerce ci-dessus indiqués, ou susceptibles d'en augmenter les produits. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 5 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Albert Morel d'Arleux, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 1/20, soit 5 0/0 des dits bénéfices, pour constituer le fonds de réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 5 0/0, pour leur tenir lieu d'intérêt. — Toutefois, si cet intérêt ne pouvait être distribué par suite d'insuffisance de bénéfices, ou en cas de pertes, il n'y aurait lieu de ce chef à aucun rappel sur les bénéfices des années suivantes. Sur le surplus des bénéfices après ces prélèvements opérés, il sera attribué : 1° 10 0/0 aux administrateurs pouvant être répartis, suivant ce qu'ils décideront d'accord entre eux ; 2° 10 0/0 à la direction générale ; 3° Et 5 0/0 seront mis à la disposition des administrateurs pour être alloués, s'il y a lieu, et dans telles mesures et divisions qu'ils jugeront convenables, à divers membres du personnel. Le solde sera réparti comme suit : 85 0/0 à toutes les actions indistinctement et par égale part, et 15 0/0 aux parts de fondateurs.

Observations : Le Conseil d'administration a été autorisé à émettre, aussitôt après la constitution définitive de la Société, en vue du paiement du solde des marchandises apportées, un capital de 500.000 fr. représenté par 1.000 obligations de 500 fr. chacune, productives d'un intérêt annuel de 5 0/0 payable par semestre au siège social, les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Ces obligations seront émises au pair et remboursables à 500 fr., par voie de tirage au sort annuel, dans un délai de 25 ans, à partir de la cinquième année après la constitution de la Société, soit à raison de 40 obligations ou 20.000 fr. par an.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Pinet, A. Pinet, S. Oppenheimer, H. Zappa. 971

COMPAGNIE FRANÇAISE DU LINOLEUM ET DES BANNES INALTÉRABLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, boulevard Haussmann Paris. Usine à Orly (Seine)

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 4.500 actions de 500 fr., entière-

ment libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs sur demande. — *Parts bénéficiaires* : 1.800 coupures de parts de fondateurs. — *Obligations* : 3.333 obligations de 500 fr., émises à 300 fr. Revenu 15 fr. par an. — *Durée de l'amortissement* des obligations, 75 ans, à partir de 1884. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 12 décembre 1881. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duhommet, à Paris. — *Objet de la Société* : La fabrication du linoleum et des produits similaires. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Obligations* en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au capital actions, et le solde, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hecht, A. Sriber, F. Southgate et E. Fleury.

Commissaire des comptes : M. Corrion.

Directeur général : M. F. Chovo. 972

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU

LINO-CUIR FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cormatin (Saône-et-Loire)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Heintz. 973

COMPAGNIE

LINCRUSTA-WALTON FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pierrefitte (Seine)

L'assemblée générale a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires, porteurs de deux actions. 974

COMPAGNIE ROUENNAISE DU LINOLEUM

(BREVET INGLEBY)

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin à l'usine du Houlme. 975

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA

FABRICATION DES COURROIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, avenue Parmentier, Paris

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs. — *Objet de la Société* : Fabrication des courroies perfectionnées en coton américain, courroies de transmission, amiante, caoutchouc. — *Assemblée générale* en mars. 976

MANUFACTURE FRANÇAISE DE

CUIRS POUR CHAPELLERIES

Siège social : Morigny, près Étampes (Seine-et-Oise)

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs. — *Objet de la Société* : Commerce de cuirs pour la chapellerie. — *Assemblée générale* en juin. 977

SOCIÉTÉ DES

CUIRS VERNIS FRANÇAIS

(ANCIENNE SOCIÉTÉ JUMELLE & Cie)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, rue Diderot, Vincennes

NOTICE

Capital social : Cinq cent dix mille francs, divisés en 1.020 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* jusqu'en août 1909. — *Objet de la Société* : La fabrication des cuirs vernis et de tous articles se rattachant à l'industrie du cuir, l'exploitation d'un fonds de commerce et d'une usine située à Vincennes (Seine), 12, rue Diderot. — *Assemblée générale* en septembre. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 50 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Wolfers, Luckaus, Jumelle, Jacob, Otto Goldschmidt.

Commissaires des comptes : MM. Faure et Max Hayem, suppléant. 978

LA GAULOISE

MANUFACTURE DE COURROIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *47, avenue Parmentier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs. — *L'assemblée générale* se réunit en mars; tous les actionnaires en font partie. 979

FERNAND LATUPPE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Dorigny (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 2 décembre 1897. — *L'objet de la Société* est le commerce des peaux de mouton, cuirs et laines. 980

LES MANUFACTURES DE LIANCOURT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liancourt, Oise

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de un million cent cinquante mille francs, divisés en 11.508 actions de 100 fr., entièrement libérées, a été, par délibération de l'assemblée générale des actionnaires, en date du 25 juillet 1898, réduit à 575,000 fr. et porté ensuite à 900.000 fr., par l'émission de 3.250 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à Lille. — *Obligations* : 1.200 de 500 fr. — *Taux d'émission* : 485 fr. — *Revenu* : 20 fr. net d'impôt. — *Durée* de l'amortissement : 25 ans, à partir de 1901. — *Cours des actions* en 1898, 105 francs. — *Dividendes distribués* en 1896, 3 fr. 16 net pour sept mois d'exercice. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 23 novembre 1895. — *Objet de la Société* : Fabrication mécanique de la chaussure en tous genres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tansart, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons, à Paris et à Lille : actions, fin octobre ; obligations, 2 janvier, 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; la somme représentant 5 0/0 du capital libéré par action, pour être payée à titre d'intérêts ou 1er dividende aux actionnaires ; le surplus, comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires; 40 0/0 à la direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Desurmont, Turge-Dubois, Louis Moyart.

Commissaire des comptes : M. Lesage.

Directeur : M. G. Gouffé. 981

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

DE FOURNITURES D'ÉQUIPEMENT

ET CHAUSSURES MILITAIRES DE BOURGES

Siège social : 6, boulevard Gambetta, Bourges

Les statuts ont été modifiés par délibération du 20 février 1898. 982

SOCIÉTÉ ANONYME DE

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CHAUSSURES

Siège social : 15, rue d'Arès, Bordeaux

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, porté à cinquante mille francs par délibération en date du 29 août 1898, entièrement versé. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 4 mai 1896. — *Les statuts* ont été modifiés par délibération en date du 29 août 1897. — L'*objet de la Société* est les fournitures générales pour chaussures. 983

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CHAUSSURES FRANÇAISES

MAISONS RAOUL

Siège social : 5 bis, rue Martel, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 2 actions. 984

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU

CUIR DE PARIS

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION

ROULLEAU ET Cie

Siège social: 6, rue de la Victoire, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cents parts au porteur sans valeur nominale. — *L'objet de la Société* est l'exploitation, en France et à l'étranger, des procédés ROULLEAU et des brevets afférents à l'invention de ce dernier, ladite invention concernant un article nouveau dénommé *cuir de Paris*, fabriqué 25, rue du Landy, plaine Saint-Denis (Seine).

La durée de la Société est de 10 ans, à partir du 1er janvier 1898.

Gérant : M. Roulleau. 985

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CHAUSSURES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, boulevard des Italiens, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 30.000 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. *Parts de fondateurs* : 500. Les actions sont cotées en banque. — *La Société a pour objet* l'achat, la vente et l'exploitation de tous établissements commerciaux et industriels relatifs au commerce ou à la fabrication de chaussures et de tous produits nécessaires à cette fabrication, la constitution de toutes sociétés en nom collectif ou en commandite, anonymes ou en commandite par actions, ayant pour objet l'achat, la vente et la fabrication de tous les produits sus indiqués, la souscription, l'achat et la vente de toutes parts d'association, actions ou obligations des mêmes sociétés. Elle pourra consentir aux dites sociétés des ouvertures de crédit ou prêts sous une forme quelconque, et cautionner ou avaliser tous engagements contractés par ces mêmes sociétés. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 25 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hocquet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale, jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital ; 2° la somme nécessaire pour payer 5 0/0 à titre d'intérêt du montant du capital versé ou libéré sur les actions. Le surplus restant disponible après ces prélèvements sera réparti ainsi qu'il suit : 1° 5 0/0 au Conseil d'administration ; 2° une somme proposée par le Conseil d'administration et autorisée par l'assemblée générale et devant former l'amortissement des prix d'acquisition des fonds de commerce et du matériel. L'excédent des bénéfices après ces divers prélèvements sera ensuite attribué aux actions à concurrence de 5 0/0 du capital versé ou libéré. Lorsque les actionnaires porteurs d'actions non amorties auront ainsi touché 10 0/0 du montant du capital versé ou libéré sur les actions, le surplus sera réparti moitié aux actionnaires et moitié aux parts bénéficiaires qui seront créées au nombre de 500, et remises à la Banque spéciale des valeurs industrielles, fondatrice de la société.

Observations : Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 20 octobre 1898 à l'effet d'autoriser le Conseil d'administration à émettre 15.000 obligations de 100 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : 1° M. Saint-Macary, négociant, demeurant à Paris, avenue Saint-Martin, 78 ; 2° M. Charpentier, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Port-Royal, 38 ; 3° M. Patiny, propriétaire, maire de Cramoisy (Oise), y demeurant ; et 4° M. Cédié, rentier, demeurant à Paris, boulevard de la Madeleine, 17.

Commissaires : MM. Vimard, Wallart, Deschamps. 986

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE CUIRS ET PEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, rue Neuve, St-Étienne

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1899. 987

COMPAGNIE DU

TANNAGE FRANÇAIS

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS P. BRION ET P. DUPRÉ ET Cie

Siège social : 50, rue de la Glacière Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 années, à partir du 15 avril 1894. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'industrie de la tannerie, corroierie. — *Notaire* qui a reçu l'acte :

Aumont-Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ou avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Robin, Chéronnet, Mainfroy, Vincent, D. de Colombier. 988

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CHAUSSURES SABLONNIÈRES

Siège social : 9, *rue de Montmorency, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr., dont 100 entièrement libérées et 2.400 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du fonds de commerce de chaussures en gros fondé par MM. Sablonnières et Rivet, la vente en gros et en détail des chaussures, etc. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 16 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Prud'homme, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration ; la somme suffisante pour, avec le premier dividende de 5 0/0, attribuer à chaque action un revenu de 7 0/0 ; au capital versé ; l'excédent : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duvigneau de Lanneau, Du Vivier de Streel.

Commissaire : M. Guillemot. 989

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TANNERIES ET CORROIRIES DE MAROILLES

(NORD)

(MANUFACTURE DE GALOCHES & DE CUIRS VERNIS)

Siège social : Maroilles (Nord)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation pendant toute sa durée des établissements industriels exploités par la Société Maillard fils et Boulmont, manufacture de galoches et de cuirs vernis. — *La durée de la Société* est de 12 ans à partir du 7 septembre 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Azambre, notaire à Maroilles et Me G. Caplain, notaire à Avesnes. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 40 0/0 aux directeurs statutaires ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Delamare, P. Dupire, Poquet, E. Mailliard.

Directeurs statutaires : MM. Evince Mailliard, Emile Mailliard, J.-B. Boulmont. 990

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA TANNERIE PARISIENNE

Siège social : 47, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 2.000. — *Objet* : La création et l'exploitation d'une usine de tannerie par le procédé « Velocitan », et la vente de licence dudit procédé ; toutes opérations commerciales ou industrielles se rapportant à la tannerie. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meunié, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Motte, Chaize, L. van Dyck, J. Brésard.

Commissaire : M. J. Josat. 991

LES TANNERIES SIMON ULLMO

Siège social : Oullins, Rhône

NOTICE

Capital social : Quatre millions trois cent mille francs, divisés en 8.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	447	30 »
1891.	418	27 50
1892.	400	20 »
1893.	367	20 »
1894.	357	20 »
1895.	430	22 50
1896.	398	22 50
1897.	395	20 »
1898.	354	20 »

Durée de la Société : 30 ans, de 1880 à 1910. — *Objet de la Société* : Achat, tannage et vente des peaux en tous genres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renoux, à Lyon. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons, au siège social, à Lyon, les 1er mai et 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste, aux actionnaires jusqu'à concurrence de 30 fr. ; somme pour constituer une ou plusieurs réserves extraordinaires ; l'excédent aux actions de capital et de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Antoine Pichat.

Membres : MM. Francisque Aynard, Antoine Riboud, D. Ullmo, G. Vourloud.

Commissaires des comptes : MM. A. Moutoz, A. Perrin. 992

SOCIÉTÉ

DE TANNERIE ET DE CORROIRIE DE MALESTROIT

(MORBIHAN)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

J.-B. GOREL ET Cie

Siège social : Malestroit (Morbihan)

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 3.500 actions de 500 fr. *L'objet de la Société* est l'exploitation de la maison J.-B. Gorel, tannerie et corroirie à Malestroit (Morbihan). 993

UNION DES

CUIRS ET PEAUX DE LA LOIRE

SOCIÉTÉ ANONYME CORPORATIVE

ET COOPÉRATIVE

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 12, rue de Lyon Saint-Etienne

NOTICE

Le capital social est de trois mille quatre cent cinquante francs, divisé en 69 actions de 50 fr., entièrement libérées. — *Objet* : Acheter en gros, de préférence aux producteurs, les objets servant à la fabrication de la chaussure de toute nature, et de les répartir entre les associés dans les meilleures conditions possibles. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Sablière, notaire à Saint-Etienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pays, Mayollet, Gimbert, Gugliermina, Guillet, Tardieu, Roche, Arnaud, Gibert.

Commissaires de surveillance : MM. E. Blanchery, Dubreuil, Juge. 994

JUMELLES, OPTIQUE, INSTRUMENTS DE MUSIQUE

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

PYROMÈTRES DAMAZE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 55, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation en France et à l'étranger d'une invention relative aux pyromètres, monomètres, thermomètres Damaze et de tous systèmes, appareils et machines se rattachant à cette invention. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du mois de juin 1892. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Batardy, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jaunault, Damoze. 995

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

JUMELLES DE THÉATRE

Siège social : 8, rue St-Lazare, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 2.000 parts de fondateurs. — *Dividende distribué* en 1895, 6 fr. — *Parts bénéficiaires* en 1895, 4 fr. 75. — *Durée de la Société* : 50 années, à dater du 13 janvier 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation dans tous les théâtres et établissements similaires en France et à l'étranger des différents systèmes de jumelles automatiques. — *Assemblée générale* en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; une somme au compte d'amortissement ; 10 0/0 du compte mobilier ; le surplus aux actionnaires et au Conseil d'administration. 996

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES

JUMELLES DE THÉATRE

Siège social : 3, rue de Provence Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* : 1.500 parts de fondateurs. — *Dividendes distribués* aux actions en 1895, 4 0/0 ; en 1896 : 7 0/0 ; en 1897 : 8 0/0. — *Dividendes distribués* aux parts de fondateurs en 1896, 2 fr. 30 ; en 1897 : 3 fr. 30. — *Durée de la Société* : 25 années, à dater du 18 janvier 1894. — *Objet de la Société* : Location automatique de jumelles dans tous les pays. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 30 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Silvain, Weill-Marignan, St. Oppenheim, E. Gugenheim.

Commissaire : M. Choson.

Directeur : M. H.-S.-J. Booth, à Londres.

997

LA LORGNETTE HUMAINE SÉGUY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, cité d'Hauteville, Paris

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 12.000. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société* : L'exploitation du brevet délivré en France à M. Séguy pour un appareil d'ensemble transportable destiné à l'application des rayons Rœntgen, l'acquisition et l'exploitation de toutes inventions, découvertes et idées qui soient une application des rayons X. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Blanchet, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 30 0/0 aux parts de fondateurs, et, sur ce qui restera, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires et 5 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Bach de Surany, 2, avenue Velasquez, Paris : J. Baratoux, 45, rue Cortambert, Paris ; L. Orosdi, 6, rue Cimarosa, Paris ; G. Seguy, 53, rue Monsieur-le-Prince, Paris ; C. Verneau, 14, rue Oberkampf, Paris ; Henri Bousquet, 284, boulevard Raspail, Paris.

Commissaires des comptes : MM. E. Roy, comte d'Hersault de Beaufort, 95, rue Mironesnil, Paris.

998

LUNETTERIE PARISIENNE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANONYME
A PERSONNEL ET CAPITAL VARIABLES

Siège social : 48, rue de Turbigo, Paris

NOTICE

Capital social : Mille francs, divisés en 8 actions de 125 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 10 ans, à partir de mars 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente de tous articles de lunetterie et de tous articles similaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robin, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Wuensch, Bouyer, Bouvard.

Commissaires de surveillance : MM. Triebel et Duval.

999

GRANDE FABRIQUE FRANÇAISE DE

VERRES A LUNETTES ET D'OPTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ligny-en-Barrois (Meuse)

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, divisés en 1.700 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente de verres de lunettes, d'optique et généralement toutes les opérations se rattachant à ce genre d'industrie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Estienne, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. Simon, Ch. Collin, Jules Hyacinthe Viard.

1000

SOCIÉTÉ ANONYME DES GRANDS TÉLESCOPES

L'OPTIQUE

Siège social : 10, rue Richelieu Paris

NOTICE

Le capital social **est de un million de francs. —** ***L'objet de la Société*** **est la construction, la fabrication et l'exploitation, soit en France, soit à l'étranger, d'instruments d'astronomie et de photographie céleste, et de tous verres, produits, appareils, instruments ou machines généralement quelconques, ainsi que les achats de tous brevets et licences se rattachant à l'optique, à ses dérivés, à ses compléments et à ses applications de toute nature et dans le sens le plus large, y compris tout ce qui concerne l'électricité. —** ***L'acte constitutif*** **a été reçu par Me Aubron, notaire à Paris, le 21 avril 1896.** 1001

SOCIÉTÉ DES APPAREILS A RÉACTION RADIALE
ANCIENNE SOCIÉTÉ DES

PROCÉDÉS DESGOFFES & GEORGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue de l'Aqueduc Paris

Assemblée générale en mars. 1002

MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(COUESDON ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 94, rue d'Angoulême Paris

NOTICE

Capital social **: Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. —** ***Les titres*** **sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés en bourse. —** ***Cours*** **des actions : 800 à 850 francs. —** ***Dernier dividende*** **distribué : 9 1/2 0/0. —** ***Durée de la Société*** **: 50 ans, à partir de septembre 1888. —** ***Objet de la Société*** **: Fabrication d'instruments de musique en cuivre, en bois et à cordes. —** ***Notaire*** **qui a reçu l'acte : Me Ricard, 26, boulevard Saint-Michel, Paris. —** ***Assemblée générale*** **: 15 octobre. —** ***Paiement*** **des coupons le 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre.**

Répartition des bénéfices **: 45 0/0 aux actionnaires; 40 0/0 au directeur ; 10 00 au personnel ; 5 0/0 au fonds de réserve.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Durand, A. Lecomte, H. Merer.

Directeur : A. Couesdon. 1003

MANUFACTURE MARSEILLAISE DE PIANOS

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BOISSELOT)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 81, boulevard Notre-Dame, Marseille

NOTICE

Le capital social **est de trois cent soixante** mille francs,

Président : M. F. Rouffio. 1004

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ORGUES D'ALEXANDRE PÈRE & FILS

Siège social : 81, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social **: Trois cent soixante-quinze** mille francs, **divisés en 750 actions de 500 fr., entièrement libérées. —** ***Les titres*** **sont au porteur et ne sont pas cotés. —** ***Durée de la Société*** **: 20 ans, à dater du 5 octobre 1894. —** ***Objet de la Société*** **: La fabrication et la vente des instruments de musique en général et spécialement des orgues dites : « Orgues Alexandre père et fils », et l'achat et la vente de tous articles ayant trait à cette industrie. —** ***Notaire*** **qui a reçu l'acte : Me Emile Godet, à Paris. —** ***Assemblée générale*** **en octobre.**

Répartition des bénéfices **: 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 au remboursement des actions par voie de tirage au sort ; 35 0/0 aux actionnaires à titre de dividende.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Edmond Sèches. 1005

LIÈGES ET BOUCHONS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EN COMMANDITE

DES BOUCHONS TORRENT

Siège social : Le Boulou (Pyrénées-Orientales)

NOTICE

Capital variable par action de cent francs entièrement libérées. — *Objet de la Société* : Fabrication des bouchons en liège, et spécialement pour la pharmacie.

Directeur-gérant : M. Torrent. 1006

SOCIÉTÉ ANONYME DES

LIÈGES DE L'ÉDOUGH

Siège social : 2, rue Saint-Pétersbourg Paris

NOTICE

Le capital social est de neuf cent mille francs. — *Assemblée générale* en mai. — Petite Société formée entre un groupe fort restreint.

1007

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

LIÈGES APPLIQUÉS A L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13. rue Delta, Paris

Assemblée générale en mars. 1008

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU

LIÈGE ET DE LA BOUCHONNERIE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue de Tanger, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-quinze mille francs, divisés en 560 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateur* : 200. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de janvier 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente des bouchons de grande consommation et autres, pour la France et plus particulièrement pour les places de Paris et de ses environs, Reims, Angers, Bordeaux, ainsi que le traitement des dérivés et des déchets du liège, l'emploi d'une nouvelle machine à bouchons dite « l'Express » (système Noël). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fontana, à Paris. — *Assemblée générale* courant janvier. *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 5 0/0 au comité de direction et aux contremaîtres ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Essayan, banquier à Constantinople (Turquie) ; R. Odinet, 23, rue de l'Orangerie, au Havre ; P. Weiss, 10, rue d'Eylau, Paris ; J. Della-Faille de Leverghem, 27, rue de Berri, Paris ; G. Lemelin, 48, rue de la Victoire, Paris.

Directeur : M. G. Bourcel, 132, boulevard Pereire, Paris. 1009

SOCIÉTÉ DES LIÈGES AGGLOMÉRÉS

DENNEL & Cie

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS TH. GARNOT ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 24, rue Dauphine, Paris, Usines à Vitry (Seine)

NOTICE

Capital social : Deux cent vingt mille francs, divisés en 440 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Objet de la Société :* Briques et carreaux en liège aggloméré, travaux d'isolement en tous genres. 1010

SOCIÉTÉ ANONYME

DES LIÈGES COMPRIMÉS

Siège social : 22, rue de la Roquette Paris

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans à partir du 26 mai 1898. 1011

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS, HABILLEMENTS ET MODES

SOCIÉTÉ DES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX DEUX PASSAGES

Siège social : 34, rue de la République Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	526 20	» »
1893.	528 40	33 75
1894.	614 15	33 75
1895.	376 50	25 »
1896.	352 »	25 »
1897.	360 »	25 »
1898.	360 »	25 »

Durée de la Société : 25 ans, jusqu'au 24 juin 1917. — *Objet de la Société* : Exploitation des grands magasins de nouveauté « Aux Deux Passages ». — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, fin avril, fin octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 10 0/0 répartis par 1/3 à Mme Vve Perrot, M. Paul Perrot, M. Tresserre, pendant leur vie ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux employés intéressés ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Perrot, Jean Tresserre, Eugène Vignon, Edouard Perrot fils, Louis Kenzinger, Marius Fout, Gustave Bidreman.

Commissaires des comptes : M. J. Herman.

1012

LE BON GÉNIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social, 9, rue de la Douane. Paris

NOTICE

Capital social : Un million cent mille francs. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Abaye.

Membre : M. Lazare. 1013

MAISON ARISTIDE BOUCICAUT

BON MARCHÉ

(MORIN, FILLOT, RIÇOIS ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 135 et 137, rue du Bac, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs. — *Objet de la Société* : Exploitation de la maison de commerce de nouveautés connue sous le nom du « Bon Marché », maison Aristide Boucicaut. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à prélever jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 10 millions, pour faire face aux risques d'incendie ; 7 0/0 fonds spécial pour caisse de retraite. 1014

AUX CLASSES LABORIEUSES

LIMITED

Siège social : Princess street, Banks. à Londres, E. C.

NOTICE

Le capital social est de six cent vingt-cinq mille livres sterling (quinze millions sept cent cinquante mille francs), divisé en 75.000 actions de préférence cumulatives à 7 0/0 de 3 livres sterling (126 fr.) et 250.000 actions ordinaires de 1 livre sterling (25 fr. 20). *L'objet de la Société* est l'exploitation des magasins de nouveautés bien connus à Paris sous le nom des « Classes Laborieuses », situés 46 et 48, boulevard de Strasbourg, 83, 85 et 87, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris, avec succursales à Saint-Germain, Pontoise, Chantilly, Compiègne, Mantes, et des annexes, sous le nom du « Petit-Saint-Thomas », à Saint Germain et à Meulan.

Années	Bénéfices nets
1891-1892 . .	603.250 66 = 23.949 4 8
1892-1893 . .	652.582 70 = 26.100 0 0
1893-1894 . .	953.278 85 = 38.130 0 0
1894-1895 . .	1.092.227 90 = 43.342 7 6
1895-1896 . .	1.573.337 65 = 62.434 0 8
1896-1897 . .	1.924.726 15 = 76.378 0 5

Répartition des bénéfices : Les actions de préférence ont droit à un dividende cumulatif et privilégié de 7 0/0 par an et ont la priorité sur les actions ordinaires comme capital et comme dividende. Les intérêts des actions de préférence seront payés trimestriellement les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre de chaque année.

1015

ED. KAMPMANN & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 13, rue Richer, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs, divisé en 250 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Objet* : Le commerce de commission et d'exploitation, avec tous pays, de toutes marchandises et principalement des tissus, et toutes opérations se rattachant à ce genre de commerce. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 1er octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Tollu, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les trois mois de la clôture de l'exercice, au plus tard le 15 juillet; tous les actionnaires en font partie.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. G. Gaumont, V. Mas, H. Portier. 1016

E. SINEUX & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Lyon, place des Cordeliers

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs* : 10.000.

Cours des actions : En 1895, 515 fr.; en 1896, 470 fr.; en 1897, 320 fr.; en 1898, 251 fr.

Durée de la Société : 40 ans, à dater du 29 mars 1895. — *Objet de la Société* : Exploitation d'un grand magasin de hautes nouveautés pour dames, hommes et enfants et de comptoirs spéciaux d'objets de luxe, ameublements etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; une somme nécessaire ponr l'amortissement des actions; le surplus, 60 0/0 aux actionnaires; 15 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 au Conseil de surveillance; 15 0/0 à la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Araud.

Membres : MM. A. Falcouz, Léopold Blanc, E. Berne, F. Flotard.

Gérant : M. E. Sineux. 1017

F. ALLÈGRE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 35, *rue Bonnetterie, Avignon*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., dont 2.500 entièrement libérées ont été remises en représentation d'apports et 2.500 libérées de 25 fr. — *Obligations* : Le gérant est autorisé par l'article 18 des statuts à contracter un emprunt hypothécaire de 125.000 fr. au taux de 5 0/0, remboursable en 20 ans. — *Objet* : La fabrication et la vente des vêtements confectionnés et toutes opérations pouvant s'y rattacher. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 30 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vincenti, notaire à Avignon. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux obligataires ; 5 0/0 d'intérêt aux actions; somme suffisante pour assurer le remboursement des obligations en 20 ans; le solde : 70 0/0 aux actions et 30 0/0 au gérant.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Hildebert, Richard, Ed. Gerin, E. Fabre.

Gérant : M. F. Allègre. 1018

FROU-FROU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Le capital social est de ceux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. — *Objet de la Société :* Création de nouveautés féminines. Exploitation d'un magasin de lingerie et robes et manteaux. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris. 1019

FABRIQUE DE TISSUS DE SERAIN

TAINE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : route de Cambrain Serain

NOTICE

Le capital social est de vingt-quatre mille francs, divisé en 48 actions de 500 fr., nominatives. — *La Société* a pour objet la fabrication à façon des tissus. — *La durée* de la Société est de 5 ans, à partir du 21 fé-

vrier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ch. Ficheux, notaire à Bohain.

Répartition des bénéfices : 25 0/0 réserve légale, jusqu'au montant du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Ch. Demoitiez-Billiard, H. Moroy-Lavoine, Ch. Doley-Déjardin, F. Hennino, H. de Haye.

Gérant : M. H. Taine. 1020

GALERIES RAONNAISES

FARGES, MICARD ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Raon-l'Étape

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 2 mars 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Marcillia, notaire à Raon-l'Etape. — *Objet :* Commerce des tissus en tous genres. — *Le paiement* des coupons a lieu le 15 juin. 1021

GRANDS MAGASINS UNIVERSELS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cours de la Liberté et rue Villerio, Lyon

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 18 juillet 1895.

Observations : La Société a contracté divers emprunts hypothécaires et émis des obligations. 1022

GRAND COMPTOIR DES FABRICANTS RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Etienne-Marcel Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : L'acquisition et l'extension du fonds de commerce connu sous la dénomination de « Morel-Breton ». — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 3 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lachamp, notaire à Marseille. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au moins à la réserve légale ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à la direction ; 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Toche, M. Doucet, C. Doumergue.

Commissaire : M. Th. Potel.

Directrice : Mlle Callerand. 1023

SOCIÉTÉ DES

MAGASINS DE LA PLACE CLICHY

(G. RAYMOND ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 99, rue d'Amsterdam Paris

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent mille francs. — *Les titres* ne sont transmissibles que de l'avis des coassociés. — *Assemblée générale* en octobre.

Observations. — Cette Société vient de créer une Société destinée à lui permettre la vente par abonnement et à crédit, ce qui prouve que le chiffre des affaires ne devait pas être en augmentation sur les années précédentes.

Gérant : M. G. Raymond. 1024

MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE

(ANCIENNE MAISON PARISSOT)

BESSAND Père et Fils, STASSE et Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
FONDÉE EN 1856
FINISSANT LE 31 JANVIER 1931

Siège social : 2, *rue du Pont-Neuf*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Quinze millions de francs, divisés en 600 parts nominatives, entièrement libérées de 25.000 fr. chacune. — *Objet* de la Société : Fabrication de vêtements pour hommes, dames et enfants et vente de tous articles se rapportant à la toilette de l'homme, de la femme et de l'enfant. — Société en commandite par actions, fondée en 1856, finissant le 31 janvier 1931. — *Une assemblée générale* a lieu tous les ans. 1025

PALAIS DE CRISTAL

F. FOUCHER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
20, *boulevard Montmartre, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisé en 4.500 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 3.670 attribuées en représentation d'apport à M. F. Foucher. — *Objet* : Exploitation de la maison de confections et vêtements sur mesures pour hommes, dames et enfants, et la vente de tous objets se rapportant à la toilette, établie à Paris, boulevard Montmartre, 20, à l'enseigne du « Palais de Cristal » ; la création de toutes succursales ou représentations et la nomination de tous agents partout où elle en reconnaîtra l'opportunité. — *Durée* : Du 1er février 1899 au 1er février 1928. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottenet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans la seconde quinzaine d'avril ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; une somme fixée par le gérant et le Conseil de surveillance à titre d'amortissement du matériel ou pour rémunérations extraordinaires ou supplémentaires au personnel ; le surplus : 50 0/0 au fondateur ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Ballande, Giller, Schlosser.

1026

PARIS-FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 137, boulevard Voltaire
Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de dix millions de fr., divisé en 20.000 actions de 500 fr. entièrement libérées, a été porté à treize millions quatre cent mille francs par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 octobre 1898 ; il est divisé en 26.800 actions de 500 fr., dont 18.100 ont été attribuées en représentation d'apport à MM. Gompel et Cie, Kauffmann et Auscher. Les 8.700 actions émises contre espèces devront être complètement libérées le 31 mai 1899. — *L'objet de la Société* est le commerce en gros des tissus et nouveautés pour dames, hommes et enfants, des objets de luxe et de fantaisie, des articles de Paris et de voyage, d'ameublements et même d'alimentation, la fabrication, la commission, l'exportation et l'importation de tous articles, objets et denrées, l'exploitation de tous magasins de gros ou de détail, et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 20 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gustave Gompel.
Membres : MM. Adolphe Gompel, Alfred Gompel, Raoul Bloch, Albert Haubert.
Administrateur-Directeur : M. Raoul Bloch.

1027

SOCIÉTÉ ANONYME DU

GAGNE-PETIT

(ANCIENNE MAISON BOURUET-AUBERTOT)

Siège social : 23, avenue de l'Opéra,
Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs. — *L'assemblée générale* se réunit en octobre.

Administrateur-délégué : M. Bouruet-Aubertot (jusqu'au 15 octobre 1900).

1028

SOCIÉTÉ

COMMERCIALE MÉTROPOLITAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, cité d'Hauteville, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr., libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateur* : 1.000. — *Durée de la Société* : 40 ans. — *Objet de la Société* : La création, l'acquisition et l'exploitation directe, ou par voie d'association avec toutes Sociétés existantes ou à créer, de toutes maisons de commerce faisant la vente de toutes marchandises et de tous articles, au détail et au demi-gros, propriétaire du « Grand Bazar Métropole », 16 et 18, faubourg Montmartre, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 à 10 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/5 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 60 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Orosdi, propriétaire, 6, rue Cimarosa, à Paris.

Membres : MM. L. Cattela, négociant, 2, rue de Châteaudun, à Paris ; B. Franck, négociant,

21, rue du Château-d'Eau, à Paris ; M. Kahn, négociant, 105, rue de la Pompe, à Paris.

Commissaires des comptes : MM. L. Courtin, comptable, avenue Parmentier, à Paris ; H. Nettre, rue Michelet, 11, à Rueil. 1029

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

GALERIES PARISIENNES RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, place de la République Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 450 entièrement libérées et 1.550 libérées de 125 fr. — *Parts de fondateur* : 500. — *L'objet de la Société* est l'exploitation à Meaux et à Vichy des fonds de commerce de bazar connus sous le nom de « Galeries Parisiennes ». *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 1er mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre ; elle se compose des actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0 0 au capital versé ; l'excédent : 50 0/0 aux actions ; 50 0 0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Porte.

Membres : MM. M. Dreyfus, P. Arfeuille, B. Sagnier.

Commissaire : M. Ancel. 1030

SOCIÉTÉ DES GRANDS MAGASINS DU

PRINTEMPS

JULES JALUZOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 64, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Trente-cinq millions soixante mille cinq cents francs, divisés en 70.121 actions entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, au comptant et à terme, à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1886.	» »	25 »
1887.	» »	26 50
1888.	» »	27 40
1889.	» »	27 40
1890.	» »	27 60
1891.	» »	28 12
1892.	» »	28 12
1893.	» »	28 12
1894.	» »	28 12
1895.	» »	29 16
1896.	696 25	30 »
1897.	770 »	30 »
1898.	» »	30 52

Durée de la Société : 99 ans à partir du jour de sa constitution. — *Objet de la Société* : L'exploitation du magasin de nouveautés connu sous le nom du Printemps. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ernest Surrault, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons fin mai et fin novembre.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Salvador Cahen, négociant ; Henri Haran, Mathurin Vannier, Louis Fougeray, Fleurquin.

Gérant : M. Jules Jaluzot, député. 1031

SOCIÉTÉ DU LOUVRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 161, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Le capital social est de vingt-deux millions de francs, divisé en 440 actions de 50.000 francs chacune, libérées, nominatives et qui ne sont cotées ni en bourse, ni en banque. Ces actions ne peuvent être cédées qu'avec l'approbation du Conseil d'administration, et en cas de refus par le Conseil d'accepter le cessionnaire, les actions sont vendues en adjudication par devant le notaire de la Société. Sont seuls admis à enchérir : 1° les actionnaires ; 2° les employés en exercice, ayant 10 années consécutives de présence, et rentrant dans les catégories suivantes : *A*, employés intéressés sur les bénéfices annuels de la maison ; *B*, employés intéressés sur le chiffre annuel des affaires de la maison ; *C*, les employés, chefs et sous-chefs de comptoir intéressés sur le chiffre d'affaire du comptoir.

En aucun cas l'actionnaire vendeur ne peut imposer un cessionnaire autre qu'un actionnaire, ou une personne ci-dessus désignée. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Jousselin, notaire à Paris. — La Société était autrefois une Société en commandite ayant porté diverses dénominations sociales, notamment : Chauchard, Heriot et Cie ; Rousseau et Cie ; Honnoré et Cie. Par acte notarié du 5 juillet 1890, la Société en commandite fut transformée en Société anonyme ; par acte du 30 avril 1892 elle fut prorogée jusqu'au 31 juillet 1898. Par délibération du 7 juillet 1894, les statuts de la Société furent modifiés, et cette modification portait que dorénavant les actionnaires

auraient aux assemblées générales autant de voix qu'ils possèderaient d'actions, et qu'ils pourraient se faire représenter par un autre actionnaire.

La Société portait à cette époque la dénomination de « Société des Grands Magasins du Louvre ».

Par délibération du 7 décembre 1898, les statuts ont été modifiés et la Société a pris la dénomination de « Société du Louvre ». — *L'objet* de la Société est l'exploitation à Paris : 1° de la maison de nouveautés, connue sous le nom de Grands Magasins du Louvre ; 2° de l'immeuble sis à Paris, rue de Rivoli, 164, et de tous autres immeubles pouvant appartenir à la Société ; 3° du Grand Hôtel du Louvre, sis à Paris, rue de Rivoli, 170 et 172 ; de l'hôtel Terminus et des boutiques à la gare de l'Ouest (Saint-Lazare) ; ces boutiques sont le magasin de comestibles et les cafés du Terminus. — *La durée* de la Société est de 8 années, à partir du 1er août 1890, mais par acte dressé par Me Jousselin, notaire, le 30 avril 1892, la durée a été prorogée pour 30 ans, à partir du 1er août 1898. — L'année sociale commence le 1er août et finit le 1er juillet. — *L'assemblée générale* se tient en décembre. — *Le paiement* des coupons se fait au siège social.

Les bénéfices sont répartis de la façon suivante : 1° 5 0/0 à la réserve légale ; 2° une somme fixée par le Conseil pour un fonds de réserve extraordinaire, et qui n'est pas moindre de 5 0/0 des bénéfices ; le surplus est ainsi partagé : 1 0/0 au Conseil d'administration ; et le reste aux actions à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Péreire.

Membres : MM. Darcel, Henri Péreire, Cibiel.

Directeur : M. Honoré. 1032

AU TAILLEUR ÉLÉGANT

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS EN PARTICIPATION

Siège social : 2, place Saint-Pierre Besançon

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lucand, notaire à Besançon.

Gérant : M. Mouchnino. 1033

MAISON LAFERRIÈRE

ROBES ET CONFECTIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux millions de francs, a été porté à trois millions cinq cent mille francs par délibération de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 mai 1898 ; il est divisé en 7.000 actions de 500 francs. 1034

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU PALAIS DU COSTUME

(PROJET FÉLIX)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 80 actions de 25.000 fr., libérées de 6.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *L'objet de la Société* est : 1° la construction et l'exploitation du Palais du Costume à l'Exposition universelle de 1900 ; 2° la construction et l'exploitation, soit par la Société elle-même, soit en régie, ou encore la location à des tiers qui en feront leur affaire personnelle d'un restaurant, d'un café-glacier et de boutiques, c'est-à-dire les annexes du Palais du Costume, pendant toute la durée de la concession accordée aux fondateurs ; 3° et généralement toutes opérations accessoires pouvant se rattacher à celles ci-dessus énoncées. — *Durée de la Société :* du 29 janvier 1898 au 31 décembre 1900, sauf prorogation. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Péronne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 au directeur artistique ; 10 0/0 à M. Brylinski, administrateur directeur ; 5 0/0 aux collaborateurs des directeurs ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ancelot, Brylinski, Catelain, Cognaq, Félix (Poussineau Emile), Kahn, Laguionnie, Martin, Perdoux, Storck.

Commissaires : MM. Révillon, E. Guiard, A. Chouët. 1035

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TAILLEURS PARISIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue de la Cerisaie Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des établissements de tailleurs dits :

London-Fashion, Paris-Londres et des 15-20. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 9 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Viau, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du mois de mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Martial Bayle, L. Mousset, Ed. Dallongville.

Commissaires des comptes : MM. L. Durand, Ed. Delattre. 1036

SOCIÉTÉ DES TAILLEURS RÉUNIS

F. BOISMAIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 18, rue Briord et 9, rue Beausoleil, Nantes

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 50 fr. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 10 novembre 1897. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier. 1037

LA CHAPELLERIE MONTILIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Boulevard du Fust Montélimar (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 27 janvier 1896. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 1038

FABRIQUE FRANÇAISE DE

CHAPEAUX FEUTRE ET LAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chazelles-sur-Lyon (Loire)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.	»	15 »
1894.	»	7.118
1895.	»	35 »
1896.	600	35 »
1897.	600	35 »
1898.	600	» »

Durée de la Société : 50 ans (constitution du 12 février 1893). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ressicaud, à Caluire (Rhône). — *Objet de la Societe :* Fabrication des chapeaux feutre et laine. — *Assemblee générale* 2e quinzaine d'avril. — *Paiement* des coupons, à Chazelles-sur-Lyon, le jour de l'assemblée générale.

Repartition des bénéfices : 10 0/0 pour constituer la réserve jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 1/10 au Conseil d'administration ; 3/10 au conseil pour gratification au directeur ; 6/10 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Frédéric Quinson, Irénée Laurent, Louis Puy, Eugène Labesse, Eugène Provot.

Administrateur-délégué : M. Eugène Provot.

Commissaire des comptes : M. F. Fillod, à Lyon, 18, rue Terme. 1039

MANUFACTURE GÉNÉRALE DE

CHAPELLERIE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Marcq-en-Barreul (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 18 août 1896. 1040

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'EXPLOITATION DE LA MAISON

DURST WILD FRÈRES

Siège social : 39, rue du Caire, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs. — *Objet de la Société :* Manufacture de chapeaux de paille et feutre fleurs, fournitures pour modes. — *Assemblée générale* ordinaire en octobre.

Directeur-gérant : M. Marc Durst Wild. 1041

SOCIÉTÉ DES FEUTRES FRANÇAIS DE GÉRARDMER

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS J. AST PÈRE ET Cie

Siège social : 3, rue des Forges, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr. — *Obligations :* Il existe un certain nombre d'obligations. 1042

ÉTABLISSEMENTS MAUCHAUFFÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Bégaud, Troyes

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs. — *L'objet de la Societe* est la fabrication de la bonneterie. — *La duree de la Société* est de 50 ans, à partir du 29 juin 1896. 1043

LINGERIE LYONNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, Chemin Saint-Victorien, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *La duree de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er décembre 1894. 1044

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

CHEMISERIE DU PATRONOMÈTRE

Siège social : 70, *boulevard Magenta Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Duree de la Société :* 20 ans, à partir de 1896. — *Objet de la Societé :* Exploitation de chemiserie, bonneterie et de nouveautés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lindet, à Paris. — *Assemblée générale* en janvier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Dubreuil, Arthur Plasson, Emile Dubois. 1045

SOCIÉTÉ DU NÉO-LINGE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

RIASSE ET Cie

Siège social : 8, *rue Rabelais, Asnières (Seine)*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 600 actions de 500 fr. dont 150 entièrement libérées et 450 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est l'achat ou la construction d'une usine industrielle sur terrains, ou immeubles acquis ou loués comprenant l'accomplissement de tous les travaux nécessaires pour l'aménagement des lieux et leur appropriation au commerce de la Société ; l'exploitation, la fabrication et le commmerce de l'invention et du produit dit « Néo-Linge » sous quelque forme que ce soit, ensemble de tout brevet y relatif et ce indépendamment du brevet lui-même. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 13 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Baudrier et Bertrand, notaires à Paris.

Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 10 0/0 pour la réserve légale ; 2° une somme suffisante pour fournir 5 0/0 aux actions des sommes dont elles seront libérées. Le surplus sera réparti ainsi qu'il suit : 90 0/0 aux actions, 10 0/0 à la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Bougron, Gourmez, Foucher, Fournier, Jacob.

Gérant : M. A. Riasse. 1046

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

MODES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 90, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Parts de fondateurs :* 300. — *L'objet de la Société* est l'achat, la vente et l'exploitation de tous établissements commerciaux ou industriels, relatifs au commerce et à la fabrication des chapeaux, vêtements, articles de modes et fournitures pour modes et autres, et de tous produits nécessaires à cette fabrication et à ce commerce. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 6 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Constantin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; une somme pour l'amortissement du prix d'acquisition des fonds ; 30 0/0 aux actions et le surplus aux parts de fondateurs.

Observations : Un acompte de 1 fr. 25 sur le dividende de 1898 a été mis en paiement le 20 janvier 1899. — Les actions sont cotées à 125 fr. sur le marché en banque.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Bernays, M. Çabasse, A. Bernays.

Commissaire : M. Hollander. 1047

SOCIÉTÉ PARISIENNE DES

CORSETS-BALEININES INCASSABLES

Siège social : 52, *rue Bichat, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.250 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir du 21 février 1897. — *Objet de la Société :* Fabrication des corsets, buscs, ressorts, baleinines incassables, courroies inextensibles (exploitation des brevets Schweitzer). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Valenciennes. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour fonds de prévoyance ; 40 0/0 au capital versé ; l'excédent 15 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 à la direction ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Schneeberger, R. Worms, L. Roubach, Taugé.

Commissaire des comptes : M. O. Meyer.

Directeur technique : M. Schweitzer, ingénieur civil (inventeur de la Baleinine). 1048

ÉTABLISSEMENTS FARCY ET OPPENHEIM

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue des Petits-Hôtels*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 francs dont 1.640 entièrement libérées et 5.360 libérées de 125 fr. — *Les titres* libérés sont au porteur, les autres nominatifs. — *Durée de la Société :* 50 années, à dater du 29 juillet 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation dans la Ville de Paris, à Clermont (Oise), à Saint-Gall (Suisse) et à Saint-Sébastien (Espagne) de tous les établissements fondés par MM. Farcy, Oppenheim et Kahn, ayant pour objet la fabrication et la vente des corsets, broderies, et de la lingerie. — *Notaire* qui à reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais. — *Assemblée générale* en novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/20 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Farcy.

Vice-Président : M. Oppenheim.

Membres : MM. Kahn, Jules Rozzi, Foin, Caheu. 1049

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

BONNETERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS COUTURAT ET Cie, F. JANET FILS

Siège social : *Troyes*

NOTICE

Le capital social est de un million neuf cent mille francs. — *Objet* : Fabrique de bonneterie. — Les statuts sont déposés chez Me Huez, notaire à Troyes

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Favre.

Membres : MM. M. Diemer-Heilmar., J. Chauvisé, P. Lasneret, P. Lœw, Ch. Lucas, Ed. Schlumberger, P. Schlumberger.

Commissaire : M. J. Platen.

Directeurs : MM. F. Lange, L. Chauvin. 1050

PHOTOGRAPHIE

L'ART INDUSTRIEL

POUR LA PHOTOGRAPHIE, LA REPRODUCTION EN COULEURS DE TABLEAUX, DESSINS, GRAVURES ET AQUARELLES ET LA FABRICATION DE MINIATURES ET ÉMAUX (PROCÉDÉS F. BOURDEL)

Siège social : 45, *rue Lepic, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 25 octobre 1898. 1051

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

PHOTOGRAPHIE DES COULEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, *rue Labruyère, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *La Société a pour objet* l'étude et la mise en valeur des procédés Mathieu Dery pour la photographie des couleurs obtenues directement sans emploi subsidiaire de couleurs ou

de pinceaux ; la prise de tous brevets qu'elle jugerait convenable ; la fabrication des plaques et des papiers, etc., toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à la photographie des couleurs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 21 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 2° une somme suffisante pour fournir un dividende de 5 0/0 aux actions. L'excédent sera réparti comme suit : 30 0/0 aux actions à titre de dividende et 70 0/0 aux fondateurs. Ces 70 0/0 pourront être représentés par 2.000 parts de fondateur dont le Conseil d'administration déterminera la forme et le mode de transmission.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Mathieu, P. Donzel, C. Pleton Heas, L. Braly, Tristan Gosse de Serbay, A. Patrouix, J. Bernhein. 1052

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

Siège social :
11, passage Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie
Paris

Usine et Bureaux : 118, *rue de la Tombe-Issoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 40 ans, à partir du 3 avril 1892. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente de papiers photographiques.

Assemblee generale en mars. 1053

EASTMAN KODAK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 212, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 1.600 entièrement libérées ont été remises à la Société anglaise The Eastman Photographie Materials Cy, en représentation de ses apports ; les 400 autres ont été libérées de 125 fr. — *Durée de la Société :* Du 27 décembre 1897 au 30 novembre 1900. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Huillier, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Eastman, Dickman, Davison, Smith Kennerbey. 1054

SOCIÉTÉ PARISIENNE

DE FABRIQUES RÉUNIES

DE PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 57 *bis, rue de Montreuil*
Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la photographie, la préparation des papiers sensibles albuminés et autres, pellicules, papiers héliogravures, papiers pelliculaires, soies et toiles sensibles et en général toutes matières à l'usage de la photographie et tous les sous-produits, ainsi que la fabrication des plaques photographiques de tous genres et le droit de s'intéresser par tous les moyens dans toutes sociétés ou exploitations créées ou à créer, dont les opérations touchent à la photographie. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 15 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chagot, notaire à Melun. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : Une somme fixée par le conseil d'administration pour l'amortissement du matériel ; 5 0/0 réserve légale, 5 0/0 au capital versé ; somme pour l'amortissement des actions. Le surplus 10 0/0 au conseil d'administration, 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Canny, de Geninville, Grégeois, Girond, Mercier, Muller.

Commissaire des comptes : M. Luquet. 1055

LA GLYPTO

SOCIÉTÉ DE REPRODUCTION ET D'IMPRESSION PHOTOGRAPHIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *place Vendôme, Paris*

NOTICE

Le capital social est fixé à cent cinquante mille francs, divisé en 30 actions de 5.000 fr., entièrement libérées ; *Les titres* sont nominatifs. Nul actionnaire ne peut céder ses actions sans avoir préalablement notifié à la Société par lettre recommandée le nom de l'acquéreur et le prix d'acquisition. — *L'objet de la Société* est l'acquisition et l'exploitation de tous procédés d'impression photographique ou autre sur toutes matières et accessoirement toutes affaires ou entreprises se rattachant à l'objet principal. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 7 mai 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été

reçu par Me Bazin, notaire a Paris.— *L'assemblée générale* se réunit sans convocation le 3e lundi de juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 85 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. de Billy, E. Proust, E.-A. Raymond.

Commissaires : MM. Lenoir, Mérendel. 1056

LA PHOTOGRAPHIE EN COULEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue de la République Puteaux*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. dont 400 entièrement libérées et 200 libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 années, à dater du 26 juillet 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation de procédés pour reproductions photographiques en couleurs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Père, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la direction ; 80 0/0 aux actionnaires.

Cette Société a absorbé l'ancienne Société au capital de 110.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Gaultry ; Prosper Prieur, Louis Dubois, Émile Marteau, Charles Vavasseur. 1057

MANUFACTURE

D'APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES

ET D'INSTRUMENTS DE PRÉCISION

(ANCIENNE MAISON BOULADE FRÈRES)

FONDÉE EN 1856

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *chemin Saint-Alban Lyon*

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 400 ont été remises en représentation de leurs apports à MM. Boulade frères et Pascal. — *L'objet de la Société* est la construction et la vente des appareils photographiques, la construction et la vente des instruments d'optique ; et, d'une façon générale, la construction et la vente de tous les appareils et instruments de précision à l'usage des sciences, de l'industrie et à tous autres usages. — *Durée de la Société :* Du 25 septembre 1897 au 31 décembre 1950. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chaine, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 à la direction ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Boulade, A. Boulade, Dr Koehler, C. André, I. Brun, J.-M. Pradel.

Commissaire : M. J.-B. Pradel.

Directeurs : MM. L. Boulade, A. Boulade.

1058

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PELLICULES FRANÇAISES

Siège social : Lyon-Monplaisir (Rhône)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées ; ce capital a été porté à 750.000 fr. par la création des 500 actions de 500 fr., entièrement libérées (délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 1898). Ces actions ont été émises avec une prime de 250 fr. ; — *Les titres* sont au porteur. — *Les titres* sont cotés à la bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir du 12 mars 1896. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente des pellicules auto tendues et leurs applications, faisant l'objet des brevets concédés à M. Victor Planchon et à la Société Victor Planchon et Cie, la fabrication de tous produits pelliculaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dezairs, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). — *Assemblée générale* avant le 1er septembre. — *Paiement* des coupons à Lyon.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à un cinquième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; somme pour réserve de prévoyance ; le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 à M. Planchon, 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Ponche.

Membres : MM. Louis Bouclet, Jules Carpentier, Louis Lumière, Victor Planchon.

Commissaire des comptes : M. J. Pietiot.

Directeur : M. V. Planchon. 1059

LA PHOTOGRAPHIE

SOCIÉTÉ OUVRIÈRE ANONYME D'ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

Siège social : 219, *rue Saint-Honoré Paris*

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, divisé en 200 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'entreprise générale des travaux de photographie artistique et industrielle, pour l'architecture, l'industrie, les sciences et les arts, et toutes les spécialités qui s'y rattachent : phototypie, photogravure, héliogravure, etc... La répartition des bénéfices en résultant a lieu entre les éléments concourant à leur réalisation : le capital, le travail et le talent. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du mois de septembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : Capital 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 fonds de prévoyance ; 30 0/0 aux actionnaires. — *Travail :* 5 0/0 à la caisse de secours mutuels ; 15 0/0 constitution de retraites pour la vieillesse ; 30 0/0 aux actionnaires ou autres, qui auront fourni un travail personnel à la société. — *Talent :* 5 0/0 au directeur ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Crétin.
Membres : MM. Thuillier, Harand.
Commissaires de surveillance : MM. Buissen, Vetelet, L. Dufresne.
Directeur : M. Thuillier. 1060

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

PHOTOGRAPHIE ET LINOGRAPHIE P. PETIT

Siège social : 17, *place Cadet, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. *Durée de la Société :* 20 ans, finissant en 1900 ; par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 25 janvier 1899, la Société a été prorogée pour une durée de 16 années. — *Objet de la Société :* Photographie, linographie, peinture. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Goupil, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 90 0/0 aux actions ; 5 0/0 à la réserve légale ; le reste à l'amortissement.

Directeur : M. Pierre Petit. 1061

SOCIÉTÉ UNIVERSELLE DE

PHOTOGRAPHIE INSTANTANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, *boulev. des Capucines, Paris*

Capital social : Cent cinquante mille francs. 1062

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

DE PHOTOGRAPHIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, *rue de Choiseul, Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'industrie et le commerce de la photographie en général et des différents appareils et produits s'y rattachant. La fabrication et la vente du papier sensibilisé, des plaques et des pellicules photographiques. Et en général toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant à cet objet principal. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus : une somme pour constituer un fonds destiné à l'amortissement des biens et valeurs. L'excédent 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernays, Schwart, J., Kirchheim.
Commissaire des comptes : M. F. Uruty. 1063

SOCIÉTÉ ANONYME DES

PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES MARTIN

Siège social : 2, place du Lycée Grenoble

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs, divisé en 2.500 actions de 50 fr. — *L'assemblée générale* a lieu à Lyon, 5, quai de la Guillotière. 1064

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE LA

PHOTOGRAPHIE DES COULEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *boulevard Rochechouart*
Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 6 janvier 1899.

Directeur : M. Dugardin. 1065

LE STÉRÉOSCOPE PELLICULAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de neuf cent mille francs, divisé en 9.000 actions de 100 fr. dont 8.000 entièrement libérées et 1.000 libérées de 20 fr. — *Parts de fondateurs :* 20.000.

L'objet de la Société est l'exploitation, sous toutes les formes possibles, du stéréoscope avec bande pelliculaire système Toupillier-Bellet. Cette exploitation comprendra la production du stéréoscope et de la bande de toutes formes et de toutes dimensions, et la vente de ces objets ensemble ou séparément, ainsi que toutes autres affaires quelconques, telles que publicité, reproduction sur pellicules de clichés d'amateur, etc., relatives au stéréoscope pelliculaire. La Société a, en outre, pour objet, toutes opérations quelconques se rattachant à la photographie. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ed. Van Alteren, notaire à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions et 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Bellet, E. Brusseaux, F. Paignon, A. Pottier, A. Toupillier. 1063

SOCIÉTÉ DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

ANTOINE LUMIÈRE & SES FILS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, 23, 25, rue Saint-Victor
Montplaisir, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., remboursées et remplacées par des actions de jouissance, à raison de 3 actions de jouissance contre 1 action ancienne. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse à Lyon, à la cote officielle. — *Durée* de la Société : Du 1er juin 1892 au 31 décembre 1950. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fabre, à Lyon. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente des plaques photographiques, etc. — *Assemblée générale* en octobre de chaque année.

Dividendes distribués : En 1893, 50 fr. ; en 1894, 50 fr. ; en 1895, 50 fr. ; en 1896, 100 fr. ; en 1897, 162 fr. 50 ; en 1898, 20 fr. par action de jouissance.

Paiement des coupons au siège social, à partir du 15 octobre de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Antoine Lumière, Auguste Lumière, Louis Lumière, Louis Pradel, Francisque Vial, J.-Emile Girod, A. Thomas.

Commissaire des comptes : M. Victor Pitiot.

Directeur général : M. Antoine Lumière.

Directeurs techniques et commerciaux : MM. Auguste Lumière, Louis Lumière. 1067

UNION PHOTOGRAPHIQUE FRANÇAISE

(ASSOCIATION OUVRIÈRE)

Siège social : 60, *rue du Château-d'Eau*
Paris

NOTICE

Capital social : Cinq mille francs, divisés en 100 actions de 50 fr., libérées des 3/4. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* 99 années, à partir du 25 mai 1893. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Brault, à Neuilly-sur-Seine. — *Objet de la Société :* Exploitation de la photographie et de ses dérivés et applications. — *Assemblée générale* tous les trimestres.

Répartition des bénéfices : 45 0/0 au fonds de réserve ; 10 0/0 à la caisse de retraite ; 5 0/0 à la caisse de secours ; 20 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 à la répartition du travail.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Cinq membres.

Commissaires des comptes : Trois membres.

Directeurs-gérants : MM. F. Thuillier et P. Moutnach. 1068

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX DU

CRÉDIT DU COMMERCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 131, *boulevard Sébastopol Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent vingt mille francs, divisés en 840 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Renseignements commerciaux, contentieux et recouvrements, indication de représentants, vérification gratuite des lettres de voiture. *Directeurs-administrateurs :* MM. Granger et Martin. 1069

SURETÉ DU COMMERCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue d'Uzès, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante-six mille francs, entièrement libérés, réduits à 1.236.000 fr. par suite d'une répartition de 20.000 fr. aux actions à titre d'amortissement. — *Objet de la Société :* Renseignements sur le crédit des commerçants. 1070

UNION COMMERCIALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 104, *rue de Richelieu Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent quarante mille francs. — *Objet de la Société* : Renseignements commerciaux, contentieux, détaxe des lettres de voitures. — *Dividende de l'exercice 1897 :* 20 fr.

Directeurs : MM. E. Montier, G. Montier.

1071

SOCIÉTÉS COMMERCIALES

COMPAGNIE COMMERCIALE

CARCASSONNE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 11, *place de la Bourse Marseille*

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans. 1072

COMPAGNIE

COMMERCIALE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Le-Peletier, Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12,000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur. — *Dividendes distribués* en 1896 : 40 fr. nets. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1881. — *Objet de la Société :* Toutes opérations commerciales en France et à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers et en participation, notamment le commerce des bois, des fers et des minerais; et toutes opérations industrielles et de banque se rattachant à ces opérations commerciales. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Plocque, à Paris. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour réserve extraordinaire; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs et le solde aux actionnaires.

CONSEIL DE FONDATION :

Membres : MM. Eric Joly de Bammeville, rue de Téhéran, 13, Paris ; R. Henry Bourlon de Sarty, rue du Colisée, 53, Paris ; Ch. Faider, boulevard Haussmann, 46, Paris ; A. Lambrechts, rue Van Brée, 20, Anvers (Belgique) ; Al. de Lessert, rue de Lisbonne, 49, Paris ; M. Bernstein, rue Le-Peletier, 4, Paris.

1073

COMPAGNIE COMMERCIALE
ET
INDUSTRIELLE FRANCO-INDIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 142, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris

Le capital social est de quarante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 14 octobre 1898. 1074

COMPAGNIE GÉNÉRALE POUR
L'INDUSTRIE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, rue du Rocher, Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions, divisés en 24.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Durée de la Société :* 99 ans, du 6 juin 1896 au 5 juin 1995. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Objet de la Société :* Toutes affaires industrielles de quelque nature qu'elles soient en France, en Russie et dans tous autres pays. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0 0 à la réserve légale ; la somme nécessaire pour payer aux actions émises un intérêt de 5 0/0 des versements effectués sur leur capital nominal ; une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance ; le surplus : 85 0/0 aux actions ; 15 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Ellissen.

Vice-président : M. de Marin.

Membres : MM. H. Wiener, de Gravenhoff, Gublay, R. Guillemard, J. Hamspalin, L. de Babakoff, Rosenheim, Schunter, Fulger, Steiner, Burevardt.

Commissaires des comptes : MM. Sawki et Daresse de Roissy.

Secrétaire général : M. G. Schwob. 1075

COMPAGNIE INTERNATIONALE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de trente-deux millions cinq cent mille francs, divisé en 65.000 actions de 500 fr. Il a été émis en outre 75.000 actions de dividende sans désignation de valeur. — *L'objet de la Société* est : De créer, reprendre ou développer toutes entreprises commerciales, financières, industrielles, agricoles ou forestières, principalement à l'étranger. De participer à la fondation de Sociétés ayant un objet commercial, financier, industriel, agricole ou forestier, soit en souscrivant une partie du capital, soit en y faisant des apports. Accessoirement : De se charger de l'émission et du placement de titres de fonds d'Etats, d'emprunts de provinces, villes ou corporations, d'actions et d'obligations de Sociétés commerciales, financières, industrielles, agricoles ou forestières ; d'ouvrir des crédits d'escompte ou d'avance avec ou sans garanties spéciales, de recevoir des fonds en compte courant et généralement de faire toutes autres opérations de banque. — *La Société* a été constituée le 7 janvier 1899. Le premier exercice social prendra fin le 31 mai 1900.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Devolder, J. Urban, colonel Thys, G. de Laveleye, J. Cousin, le chevalier de Bauer, L. Renouard, Ch. Balser, T. Grisar, sir Vincent Caillard, A. Havenith, baron von der Heydt, Lippens, Simonis. 1076

COMPAGNIE COMMERCIALE
D'EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS RÉUNIES

Siège social : 54, rue des Petites-Ecuries Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs :* 4.000. — *Obligations :* 4.000 obligations de 500 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 11 juin 1897. — *Objet de la Société :* L'achat et la vente, pour compte propre ou pour compte de tiers, de tous produits ou articles d'importation ou d'exportation provenant de tous pays ainsi que toutes opérations commerciales avec toutes les nations du globe. — *Cours des actions* en 1898 : 535 fr. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* le 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; 5 0/0 aux actions à titre de premier dividende ; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction ; 5 0/0 au personnel. Le reliquat se partage comme suit : 37 1/2 0/0 aux actionnaires et 37 1/2 0/0 aux parts de fondateurs, lorsqu'elles seront créées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gustave Boutelleau, Jules Carlier, Georges Filleul Nicol, Alfred Osterrieth, Paul Saillard, Gabriel Trarieux, Desbrière, Brohy, de Laveleye, Lynen.

Commissaires : MM. Collongues, G. Fontaine-Bour, Savy.

Administrateur-directeur : MM. F. Nicol. 1077

COMPAGNIE FRANÇAISE

D'EXPORTATION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bourse du Commerce bureau 114, Paris

Fondateur : M. Malleval, banquier. 1078

COMPAGNIE INDUSTRIELLE POUR LA FRANCE & L'ÉTRANGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, avenue Kléber, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. 1079

COMPAGNIE RUSSE

D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue d'Argout, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. — *Objet de la Société* : Entreprises industrielles et commerciales en France et dans tous autres pays. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gauthier et de Wiskowatoff. 1080

GESTION DE

L'UNION NATIONALE DU COMMERCE & DE L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue de Lancry, Paris

Assemblée générale en juin. 1081

P. DUCRET & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

(COMPAGNIE GÉNÉRALE D'EXPORTATIONS ET D'IMPORTATIONS RÉUNIES)

Siège social : 24, rue des Petites-Écuries Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 360 actions de 2.500 fr., libérées de 3/4. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir de juillet 1897. — *Objet de la Société* : La Société a pour objet de faire pour elle-même, ou pour le compte de tiers, toute affaire d'exportation ou d'importation, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, immobilières, travaux publics, l'installation et l'exploitation de comptoirs à l'étranger, et plus particulièrement dans les régions soumises à l'influence française. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Edmond Leroy, à Paris.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Paul Bernhard, Alfred de Schweizer, Daniel Wehrlin.

Directeur-gérant : M. P. Ducret. 1082

SOCIÉTÉ DU

CENTRE INDUSTRIEL & MARITIME DE BOLMON

(ÉTANG DE BERRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 20.000 actions de 100 fr., libérées de 75 fr. — *Parts de fondateurs* : 20.000 fr. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Durée de la Société* : 99 ans, du 18 juillet 1895. — *Objet de la Société* : Création d'un centre industriel et maritime sur les rives de l'étang de Berre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0 amortissement ; 20 0/0 fonds de prévoyance ; le surplus, 4 0/0 Conseil d'administration ; 48 0/0 aux actionnaires ; 48 0/0 parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Evrard.

Membres : MM. Develay, Euvé, Pisson, Gautier. 1083

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'EXTRÊME-ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Louis-le-Grand Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Parts bénéficiaires* : 1.000. — *La Société a pour objet* : toutes opérations commerciales sur tous produits naturels ou manufacturés, tant à l'importation qu'à l'exportation entre la France, la Russie, les pays d'Orient et d'Extrême-Orient et notamment la Chine, la Mandchourie, le Japon et les possessions russes de la Sibérie orientale. — Ces opérations seront faites (à titre purement énonciatif et non limitatif) par voie de vente, échange, commission, courtage, escompte, transports terrestres, maritimes, fluviaux, ou sous toute autre forme tendant à faciliter l'expansion du commerce français dans les contrées ci-dessus indiquées. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 22 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moine, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour former un fonds de prévoyance ; le solde, 60 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Thounens, Charetton, E.-J. Barbier, Bernard, Levat, Roy de Loulay, Martin de Kergurione, L. Barbier, Evreïnoff, Grunwald.

Commissaires : MM. Chalon, Rogée,-Fromy.

1084

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PORT-ST-LOUIS-DU-RHONE

Siège social : 4, *avenue du Coq, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Dividendes distribués* en 1894, 1895, 1896, 40 fr.; en 1897, 30 fr. — *Parts de fondateurs:* 100. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 21 décembre 1887. — *Objet de la Société :* Faire toutes opérations commerciales et maritimes, de transports, transit, courtages, affrètements commissions, armements, agences maritimes ou autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons chez MM. J. Rostand, Deschard et Cie, banquiers, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 65 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux directeurs et agents de la Société ; 15 0/0 aux 100 parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Rostand.

Membres : MM. Alfred Musnier, Ed. Wulfran, Puget.

Administrateur-délégué : M. Bruno Rostand.

1085

SOCIÉTÉ

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'EXPOSITION

Siège social : 5, *rue Saint-Benoît, Paris*

Capital social : Dix mille francs. — *Constituée* le 7 novembre 1896.

1086

SOCIÉTÉ D'ÉCHANGES

Siège social : 30, *avenue des Champs-Elysées, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées.— *Les titres* sont nominatifs. — *Parts :* 1.000. — *Dividendes distribués :* 25 fr. par an pendant les dix dernières années. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir du 1er décembre 1886 au 1er décembre 1985. — *Objet de la Société :* Association de commerçants s'engageant à être tous clients les uns des autres et recevant le papier social à titre obligatoire en paiement de leurs marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gamard, Paris. — *Assemblée générale* fin juin. — *Paiement* des coupons : janvier, juillet, 16, place Vendôme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur-administrateur : M. Lemaire.

Commissaire des comptes : M. Poutrel.

1087

SOCIÉTÉ ANONYME

D'EXPORTATION DE L'EST

Siège social : Epinal (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent soixante-douze mille francs. — *La durée de la Société* est de 12 ans, à partir du 12 août 1896.

1088

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

AUDIBERT & LAVIROTTE

Siège social : rue des Quatre-Maisons Lyon

Le capital social est de un million deux cent mille francs. — *Durée de la Société :* 50 ans. 1089

SOCIÉTÉ DE COMMERCE OTTOMANE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. ; ce capital peut être augmenté ; la Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions au porteur. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Faire toutes opérations commerciales, industrielles, minières, de travaux publics et autres dans les limites les plus étendues dans tous les pays et spécialement dans le territoire ottoman. — *Société constituée* le 4 septembre 1895. — *Assemblée générale :* Le 1er mardi d'octobre, à 11 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et aux commissaires, tantième de la direction et du personnel, le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Hutter, Félix Bonnet, Joseph Lutz.

Commissaire : M. Herman Hendrich. 1090

SOCIÉTÉ FRANCO-RUSSE

DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *place de la Madeleine, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., — *L'objet de la Société* est : 1° l'importation en France de tous produits russes et l'importation en Russie de tous produits français ; la création, dans ce but, de tous comptoirs, magasins ou entrepôts, soit en France, soit en Russie et de toutes entreprises de transports ; 2° l'organisation du crédit dans l'intérêt des propriétaires de marchandises mises en entrepôts dans les magasins de la Société ; 3° l'organisation des services internationaux de renseignements commerciaux de toute nature entre la France et la Russie, soit au moyen de circulaires, soit au moyen de journaux ou autrement ; 4° toute combinaison permettant de faciliter soit aux Russes, soit aux Français, leurs opérations aux expositions de 1900 à Paris et autres ; 5° l'étude de toutes affaires industrielles, minières, agricoles, forestières et de toutes voies ferrées, concessions de toutes natures à ce relatives ; l'organisation desdites affaires, leur mise en Société, l'obtention de tous brevets, etc. Et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières se rattachant aux divers objets précités, soit pour le compte de ladite Société, soit pour le compte de tiers. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 24 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Kastler, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour former le fonds de réserve prescrit par la loi. Le prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le cinquième du capital social ; 2° Somme suffisante pour servir aux actions un intérêt de 6 0/0 sur le sommes dont elles se trouveront alors libérées, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ; 3° 15 0/0 pour le Conseil d'administration : 4° 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 5° 3 0/0 pour le directeur ; 6° 2 0/0 mis à la disposition du Conseil d'administration pour gratifications au personnel ; le surplus des bénéfices est réparti par portions égales entre les actions et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Camis, Charles Margat, Marc Maschkauzan, G. Guérin, S. Levenson. 1091

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *boul. de la Madeleine* (4, *cité Vindé*), *Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est de faire pour son compte et pour le compte de tiers, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, notamment celles se rattachant à l'automobilisme, et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets précités. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 30 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lavoignat, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé. Le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 8 0/0 aux actionnaires; le surplus : somme pour l'amortissement du capital, réserve spéciale, gratification au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Miron.

Membres : MM. P. de Morogues, Alfred de Calannes la Palisse, du Mortray, Ed. Niquet.

Commissaires des comptes : MM. Ed. Pâris, H. de Barral. 1092

SOCIÉTÉ ANONYME ANVERSOISE
D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, représentés par 1.000 actions de 500 fr.; il est créé en outre 1.500 actions de jouissance sans désignation de valeur. — *Durée :* 20 années. — *Objet :* Toutes opérations quelconques se rattachant à la vente ou à l'achat des produits indigènes ou importés. — *Société constituée* le 3 juin 1893. — *Assemblée générale :* 3e mardi du mois d'août, à 2 heures 1/2, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5.000 fr. à l'administrateur délégué; 5 0/0 de dividende aux actions; le surplus comme suit : 10 0/0 à l'administrateur délégué; 10 0/0 aux autres membres du Conseil et aux commissaires; 15 0/0 aux actions de capital; 15 0/0 aux actions de jouissance; 25 0/0 au fonds de réserve, 30 0/0 aux adhérents sociétaires ou non sociétaires, au marc le franc du profit apporté par eux à la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vieujant, Ch. Cochaert, C. Bleunar-Huwart.

Commissaire : M. Louis de Ruytter. 1093

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR
L'INDUSTRIE ET LES MINES

Siège social : 72, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. par titre. — *Les titres* sont nominatifs. — *Cours* des actions en 1896, 105 fr.; en 1897 et en 1898, 110 fr. — *Durée de la Société :* 25 ans, à dater du 1er janvier 1896. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris. — *Objet de la Société :* Toutes affaires industrielles à créer ou à développer, représentation de Sociétés à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 à une réserve spéciale; 6 0/0 au capital versé; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux actionnaires. — *Dernier dividende :* 6 0/0 plus 2 fr. par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bentz-Audeoud.

Membres : MM. Charlois, P. de Boissieu, Galland, Béchu, E. Audeoud.

Commissaire des comptes : M. Cuénod. 1094

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR
L'INDUSTRIE EN RUSSIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 50.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à dater du 20 octobre 1896. — *Objet de la Société :* Toutes affaires industrielles, minières et commerciales de quelque nature qu'elles soient, principalement en Russie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Hugo de Bethmann, Hermann Dernen, A. Koch, Nicolas Kouljinski, Léon Levi, Th. Lombards, Ernest May, Ed. Noetzlin, A. Rothstein. 1095

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MERCANTILE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, rue de l'Échiquier Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* De fin décembre 1887 à fin décembre 1937. — *Objet de la Société :* Commerce de commission d'importation et d'exportation. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris. — *Assemblée générale* en mai.

Dividendes distribués : En 1890, 6 0/0; en 1891, 10 0/0; en 1892, 6 0/0; en 1893, 6 0/0; en 1894, 10 0/0; en 1895, 10 0/0; en 1896, 6 0/0.

Paiement des coupons à Paris, au mois de juin.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale; 15 0/0 aux fondateurs; une somme pour servir 6 0/0 de la partie libérée des actions; et le surplus, 30 0/0 au

fonds de prévoyance; 30 0/0 aux administrateurs; 10 0/0 à la direction; 30 0/0 à nouveau aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. H. Rumpf, H. Lüdert.
Commissaires des comptes : MM. Hecht, Schaeffner.
Directeur : M. W. Lüdert. 1096

SOCIÉTÉ H. CELS & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 102, *boulevard des Batignolles, Paris*

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier. 1097

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE & COLONIALE

Siège social : *17, rue de Châteaudun Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 200 actions de 1.000 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs :* 200. — *Durée de la Société :* 20 ans, à dater du 10 décembre 1895. — *Objet de la Société :* La création de Sociétés industrielles et commerciales, la mise en valeur de tous procédés ou inventions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 aux directeurs; 10 0/0 aux employés; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Colombier, Dutilh de la Bugue, Raphaël Wood. 1098

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CREIL (OISE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, *rue Baudin, Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept cent vingt-cinq mille francs, divisé en 450 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation directe ou indirecte, la vente, en un mot, la mise en valeur par tous moyens du droit d'exploitation de brevets pris ou à prendre par M. Somasco, ou par toute autre personne agréée par le Conseil d'administration. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 6 septembre 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Desabié, notaire à Creil (Oise). — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du 1er semestre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; réserve spéciale votée par l'assemblée; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Chalmeton, S. Pozzy. Al. Trinquet, A. Meilhan, Guérin, Gaillard, Muche.
Commissaire des comptes : M. A. Meilhan. 1099

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE FRANCO-ITALIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue de Lisbonne, Paris*

NOTICE

Le capital social est fixé à neuf cent mille francs et divisé en 9.000 actions de 100 fr. chacune. — *Parts de fondateurs :* 9.000. — *L'objet de la Société* est de prendre à charge et d'exécuter en France et à l'étranger toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières se rattachant par un côté quelconque aux entreprises de captation, de production, de transformation, de distribution et d'utilisation de « l'énergie », sous toutes les formes directes ou indirectes qu'elle peut présenter. — *La durée de la Société* est de 65 ans, à partir du 17 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pannard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les six premiers mois de l'année; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; aux parts de fondateurs : 25 0/0 de la partie des bénéfices excédant chaque année 10 0/0 du capital initial fixé à 900.000 fr. ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent : 20 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Rodier, André Brillouin, Adolphe Baux, Ernest Sautter, Alfred Chattard, Achille Grétat. 1100

SOCIÉTÉ TORLADÈS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, *boulevard Haussmann Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, à l'exception des opérations de banque proprement dites et spécialement des opérations d'escompte et réception de dépôt. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir de décembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Kastler, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le solde : 40 0/0 au Conseil d'administration et 60 0/0 soit aux actionnaires, soit à un fonds de réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. O'Neill, M. de Gastro-Guimaraës, Ch. Reincke, I. de Freitas, Noël, Bleck, Vaz.

1101

L'UNION DES TRAVAILLEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue Dupuis, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 francs, libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de mai 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation de la maison de commerce appartenant à la Société Toupy, Renard et Cie, connue sous le nom d'*Union centrale*, 9, rue Béranger, et 11, rue Dupuis, à Paris et l'exploitation de toutes autres maisons que la Société pourrait créer ou acquérir pour l'achat et la vente au comptant et à crédit de toutes sortes de marchandises. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 25 0/0 au Conseil d'administration; 75 0/0 aux actionnaires. Sur ces 75 0/0, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décidera le prélèvement, avant toute distribution, d'une somme pour la création d'un fonds de prévoyance; une somme ne pouvant excéder le 10e de ces 75 0/0 pour gratification au personnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Toupy, 4, rue de Franche-Comté, à Paris; A. Renard, rue Charlot, 76, à Paris; A. Simonnet, 9, rue Béranger; J. Mazières, 9, rue de la Cerisaie; E. Stahl, à Villenoy.

1102

COMMERCE ET INDUSTRIES DIVERSES

AGRAFES FRANÇAISES

(ANCIENNE MAISON GINGEMBRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8*bis*, *rue Dieu, Paris*

Capital social : Quatre cent mille francs.

Observation : A la date du 12 avril 1898, la durée de la Société a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1921.

1103

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, *rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 60 ans, du 10 novembre 1896. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de tous objets en caoutchouc et de tous autres articles; exploitation en France du brevet no 201.353 connu sous le nom de brevet Clincher, apporté à la Société. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital; 6 0/0 au capital versé; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration : 10 0/0 à l'administrateur-délégué; sur le reste, 15 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour le personnel, et le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Ludert, M. Rumpsf, V. Besse, S. Strrus, J. Himmond, H. Morel, E. Berlyn.

Commissaire des comptes : M. Ancel.

Administrateur-délégué : M. E. Berlyn.

1104

COMPAGNIE DES LITS MILITAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *boulevard des Capucines Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant. — *Obligations :* 36.229 Obligations de 600 fr. 4 0/0, émises à 590 fr. remboursables au pair jusqu'en 1912.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890.	581 94	30 »	»
1891.	713 13	32 50	»
1892.	1.018 08	37 50	603 58
1893.	1.086 »	40 »	605 23
1894.	1.273 81	40 »	611 92
1895.	1.255 60	45 »	612 56
1896.	1.227 45	47 25	613 37
1897.	1.367 67	50 »	619 04
1898.	1.590 »	»	617 »

Durée de la Société : Depuis avril 1886 jusqu'en mars 1907. — *Objet de la Société :* L'exécution de l'entreprise des lits militaires en France et en Algérie, ainsi que toutes les opérations qui en sont la conséquence. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris. — *Assemblée générale :* Du 1er juillet au 15 août. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Chabert.

Membres : MM. Aubernon, G. Chabert, de Propper, baron de Lamberterie, Santigny, Panafieu.

Commissaire des comptes : M. H. Santigny.

1105

COMPTOIR GÉNÉRAL DE LA

BIMBELOTERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6 et 8, rue des Haudriettes Paris

NOTICE

Le capital social est de dix-sept cent mille francs, divisé en 1.700 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs* : 1.250. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un fonds de commerce d'articles de Paris et de bimbeloterie en demi-gros, situé à Paris, rue des Haudriettes, n° 8 ; l'exploitation d'un fonds de commerce de bimbeloterie situé à Paris rue Simon-le-Franc, ainsi que de tout ce qui se rattache au commerce de bimbeloterie en général, bijouterie, mercerie, articles de ménage, jouets, articles de Paris, etc. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 9 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me M. Aubron, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du mois de mars ; elle se compose de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé ; le solde 60 0/0 aux actionnaires et 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mme Du Serre, MM. L. Vauchey, D. Mourembles, J. Picot, C. Casteran, C. Dannoux.

Commissaires : MM. V. Bacon, B. Andrée.

1106

ÉTABLISSEMENTS OROSDI-BACK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, cité d'Hauteville, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 100.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, cote officielle des agents de change, au comptant et à terme.

Années	Cours des actions	Parts de fondateurs	Dividendes distribués
1895. . .	125 »	8 actions	» »
1896. . .	118 »	8 —	72 49
1897. . .	118 »	8 —	79 52
1898. . .	165 »	8 —	» »

Parts de fondateurs. — 2.000. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1895. — *Objet de la Société :* Commerce d'exportation et importation, avec succursales à Constantinople, Le Caire, Alexandrie, Salonique, Smyrne, Philippopoli, Tantah, Tunis, Chaux-de-Fonds, Yokohama, Bucarest, Londres, Manchester, Vienne. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Théret, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons 9, cité d'Hauteville à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; sur le surplus, 40 0/0 aux parts de fondateur, et le solde, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

Observations. — Les statuts de cette Société sont très élastiques et lui laissent la plus grande latitude en ne donnant aucune spécialisation sur laquelle on puisse raisonner ; elle s'occupe de tout et peut-être de trop de choses.

Ses actions se trouvent capitalisées à moins de 6 0/0 et rien ne garantit la stabilité de ce dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Baratoux, Léon Orosdi, H. Back de Surany, Ph. Orosdi, L. Hohl.

Commissaires des comptes : MM. Kurer, Nettre.

Directeurs généraux : MM. Léon Orosdi, H. Back de Surany.

1107

SOCIÉTÉ DES

ÉTABLISSEMENTS ALLEZ FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Saint-Martin Paris

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 200 actions de 5.000 fr. — *Parts* bénéficiaires : 248. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'un fonds de

commerce en gros et en détail de quincaillerie, ferronnerie, articles de ménage, existant à Paris, rue Saint-Martin, n° 1 ; achat et vente de tous les articles vendus habituellement dans les bazars, création, achat et exploitation de toutes maisons analogues ; toutes opérations relatives au commerce de la quincaillerie. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 8 juin 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Decloux, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires, le complément aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard-Louis Allez, Lucien Allez.

Commissaires des comptes : MM. Claperon, Falquet. 1108

A. DUPONT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Beauvais (Oise)
Maison à Paris, 44, rue Turbigo

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs. — *Objet de la Société* : Fabrication de la brosserie et de la tabletterie, boutonnerie. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Recullet, notaire à Beauvais. 1109

MANUFACTURE DE BROSSES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Creusot (Saône-et-Loire)

NOTICE

Capital social : Cinq mille cinq cents francs, entièrement libérés. — *Les titres* sont nominatifs. — Il a été distribué 5 0/0 de dividende en 1895 et 1896. — *Durée de la Société* : A partir du 21 janvier 1893. — *Objet de la Société* : Fabrication des brosses. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Guichard, au Creusot.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Berger, bijoutier au Creusot.
Membres : MM. Soleilland et Douhairet.
Directeur : M. Louis Flamand. 1110

MANUFACTURE DE MEUBLES ET SIÈGES DE STYLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

CHARLES THOMAS ET Cie

Siège social : Liffol-le-Grand (Vosges)

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux cent mille francs, a été porté à deux cent trente-six mille francs ; il est divisé en 2.360 actions de 100 fr., entièrement libérées ; il sera prochainement porté à trois cent mille francs. — *Objet* : La fabrication et la vente des meubles et sièges de tous styles. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 21 juin 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Marecloff, notaire à Liffol-le-Grand. — *L'assemblée générale* se réunit en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Le paiement* des coupons a lieu les 1er janvier et 1er juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde aux actions. — *Dividendes* : en 1897, 5 0/0 ; en 1898, 2 1/2 0/0.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Barthel, Gascard, Charrier, Petot, Gaeng.

Gérant : M. Thomas. 1111

MANUFACTURE DE TOILES PEINTES

BOERINGER, GUTH & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Epinal (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de trois millions six cent mille francs. — Il existe toujours des obligations de l'ancienne Société Boeringer, Zurcher et Cie, qui en avait émis pour un million huit cent mille francs. Il a été procédé au commencement de l'année au tirage au sort de 350 obligations, dont le remboursement a lieu depuis le 15 avril. — *L'assemblée générale* a lieu en octobre. 1112

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FABRICATION DE

BILLES EN PIERRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pont-Saint-Vincent

NOTICE

Le capital social est de soixante deux-mille cinq cents francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 1er octobre 1895. 1113

ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON

COMPAGNIE NATIONALE DU CAOUTCHOUC SOUPLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue d'Hauteville, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : Par délibération du Conseil d'administration en date du 12 mai 1898, il a été créé 5.000 obli-

gations hypothécaires de 500 fr. 5 0/0 remboursables en 30 ans et dont les coupons sont payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce du caoutchouc manufacturé et de tous articles s'y rattachant. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 12 mai 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Quatresols, notaire à Montargis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Adam, comte Ramon, Balbiani, G. Bourdon, comte L. de Caladon, E. Ducas, R.-B. Hutchinson, W.-D. Hutchinson, marquis de Rigaude.

Commissaire : M. E. Deraine.

Directeur : M. G. Kolb-Bernard. 1114

SOCIÉTÉ CIVILE DES OBLIGATAIRES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON

Siège social : 1, *rue d'Hauteville, Paris*

NOTICE

La Société a été constituée le 6 juin 1898 pour une durée limitée à l'expiration du délai maximum de remboursement des obligations qui est de 30 ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Laverne, notaire à Paris. — *L'objet de la Société* est de centraliser la conservation, la défense et la protection des intérêts communs à tous les détenteurs des obligations et spécialement : 1° La réalisation et la constitution par la Société anonyme des établissements Hutchinson, au profit de la masse des propriétaires d'obligations de la présente Société civile, d'une affectation hypothécaire sur les biens immeubles de ladite Société en France ; 2° En Allemagne, et eu égard aux exigences de la législation du grand-duché de Bade, a réalisation et la constitution par la Société anonyme des établissements Hutchinson, au nom de toutes personnes ou établissements intervenant en leur nom personnel, soit en qualité de « trustees », soit en toute autre qualité, et de quelque manière que ce soit, au profit de la masse des propriétaires d'obligations, d'une affectation hypothécaire sur les biens immeubles de ladite Société à Mannheim ; 3° La conservation de ces affectations hypothécaires par la prise et le renouvellement de toutes inscriptions nécessaires ; 4° L'exercice de tous droits et actions hypothécaires et autres qui résulteront des affectations qui seront données pour garantir le remboursement du capital nominal de ces obligations, le paiement de leur intérêt et désistement de tous droits et actions quelconques. — *Les titres* dont il s'agit ont été créés par délibération du Conseil d'administration de la Société des établissements Hutchinson, en date du 12 mai 1898 au nombre de 5.000 obligations de 500 fr., 5 0/0, remboursables dans un délai de 30 ans ; l'intérêt est payable le 1er janvier et 1er juillet. — *L'acte constitutif* de la Société des établissements Hutchinson a été déposé en l'étude de Me Quatresol, notaire à Montargis, le 26 avril 1898.

COMITÉ DE DIRECTION :

Membres : MM. E. Deraine, Lelièvre, Dorange. 1115

LA CARROSSERIE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 228, *faubourg Saint-Martin, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la construction de voitures de luxe, demi-luxe, commerce, et de tous véhicules (caisses pour automobiles, tramways, tramcars, omnibus, etc.) ; entretien à forfait de tout matériel roulant. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 22 septembre 1882. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Marc, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit en avril ; elle se compose des propriétaires de 3 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au directeur et aux employés ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. C. Fontainas, docteur en droit, avocat.

Membres : MM. G. Pauwels, propriétaire ; Delattre, industriel ; Deydier, ingénieur ; J. Fontainas, propriétaire ; Michiels, propriétaire ; Poswick, président du Comptoir d'escompte de la Banque nationale de Belgique.

Commissaires : MM. Aussel, expert comptable près la Cour d'appel ; Liénard, ingénieur.

Directeur : M. Pauwels. 1116

COMPAGNIE LYONNAISE DE

CONSTRUCTION DE VOITURES ET JOUETS D'ENFANTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 89, *rue de Crillon, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 28 décembre 1895. — *Dividende distribué* en 1897, 25 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en février. — *Paiement* des coupons au siège social. 1117

LA PERLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue Bréguet, Paris*

L'objet de la Société est la fabrication de fournitures générales pour couronnes. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dupont, notaire à Paris. 1118

INDUSTRIE DE LA PERLE EN VERRE

LA PERLE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue Garet, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de la perle et de tous articles similaires et généralement tout ce qui se rattache directement à ce genre d'industrie. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 12 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brai de la Perrière, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; le surplus : 10 0/0 à la direction technique; 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 aux parts de fondateur; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Fairé.

Membres : MM. P. Beroud, A. Née, Vaudray, Denis.

Commissaire : M. Canary.

Directeur : M. P. Béroud. 1119

COMPAGNIE FRANÇAISE

D'ENTREPRISES MILITAIRES ET CIVILES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue Châteaudun, Paris*

NOTICE

Capital social : Sept millions de francs, divisés en 14.000 actions de 500 fr, entièrement libérées. *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	137	»
1891.	185	»
1892.	237	»
1893.	428	25
1894.	437	»
1895.	300	»
1896.	352	»
1897.	269	»
1898.	198	»

Durée de la Société : 50 ans, à dater du 20 juin 188 au 20 juin 1930. — *Objet de la Société* : Les fournitures pour l'armée et les confections civiles et l'exploitation de toutes industries se rattachant à ces fournitures et confections. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital; 5 0/0 aux actionnaires sur le montant de leurs versements à titre de premier dividende; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 10 0/0 à M. Godillot, fondateur de la maison, ainsi qu'à ses enfants; 80 0/0 aux actionnaires, à titre de dividende complémentaire. Il pourra être prélevé un fonds de prévoyance avant la distribution de 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Appert.

Membres : MM. Bordet, Carlier, Propper, Terrier.

Commissaires : MM. Bruel et Goldschmidt.

Administrateur-directeur : M. Helbronner. 1120

SOCIÉTÉ ANONYME

DES FOURNITURES GÉNÉRALES

AUX ARMÉES ET ADMINISTRATIONS CIVILES

Siège social : 3, *rue du Trésor, Marseille*

Le capital social est de huit cent mille francs. 1121

H. RIVIÈRE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 5, *rue Coq-Héron, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-huit mille francs. — *Objet de la Société* : Maison de courtage et de commission à la Bourse de commerce de Paris. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 18 janvier 1899. 1122

SAINT-CYR, CARIOT & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : La Pointe-à-Pitre

NOTICE

Le capital social est de cent trente mille francs, divisé en 260 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *L'objet de la Société* est l'épicerie, la commission, la consignation et, en général, tous les genres

de commerce que peut comporter la colonie. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 30 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ep. Gabriel, notaire à la Pointe-à-Pitre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Victor Binet-Guérin, Emmanuel Levalois, et M. Pierre Payen. 4123

SOCIÉTÉ ANONYME

DES LITS PARISIENS

Siège social : 32, *rue Saint-Georges, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinquante-cinq mille francs, divisés en 550 actions de 100 fr., libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. 450 parts bénéficiaires. — *Durée de la Société :* De mai 1894. — *Objet de la Société :* Exploitation de lits dits Parisiens. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Yver, à Paris. — *Assemblée générale:* 1er semestre. 1124

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES FOURRURES NOUVELLES

A L'ABRI DES MITES ET SANS ODEUR
SYSTÈME MALAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *rue Saint-Georges, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 500 fr., dont 500 entièrement libérées remises en représentation d'apport, et 1.000 libérées de 50 fr. — *Parts de fondateurs* : 2.000. — *L'objet de la Société* est l'industrie et le commerce de la fourrure sur monture artificielle et des différents produits s'y rattachant, notamment l'exploitation des brevets et des procédés apportés à la Société par M. Malaise. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 25 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dupuy, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; l'excédent, 5 0/0 au directeur technique ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires ; 35 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fagot, Flateau, Villedary.
Commissaire : M. Pigache. 1125

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue Cail, Paris*

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs entièrement libérées. Les titres sont cotés en banque. — *Dividende :* Un acompte de 10 francs a été distribué le 15 décembre 1898. — *L'objet de la Société* est l'étude et l'exploitation de toutes affaires commerciales, industrielles, immobilières, minières et de transport en France et à l'étranger, la préparation et la constitution de toutes Sociétés relatives à ces affaires ; elle pourra se charger de toutes opérations d'achat, de vente, ainsi que de la représentation de toutes les affaires précitées. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 8 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Delcourt, notaire à Boulogne-sur-Mer. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du second semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 40/0 au capital versé ; le surplus, 80 0/0 aux actionnaires et 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Leconte, P. Vivinis, A. Thiriet, M. Heinrich.
Commissaires des comptes : MM. Haas et Lang. 1126

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

ÉTABLISSEMENTS BERGOUGNAN ET Cie

CAOUTCHOUC BRUT ET MANUFACTURÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *avenue du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand*
Maison de vente à Paris, 74, boulevard Beaumarchais

NOTICE

Le capital social est de un million six cent mille francs, divisé en 3.200 actions de 500 fr., dont 1.200 entièrement libérées attribuées aux fondateurs et 2.000 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce de tous articles en caoutchouc brut et manufacturé et de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement à ce genre d'industrie. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 12 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Mazoires, notaire à Chamalières, et A. Rogier, notaire à Clermont-Ferrand. —

L'assemblée générale est composée des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 à la direction ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Longier, Lecuellé, Robin, Grimaud.

Administrateur-délégué : M. R.-C. Bergougnan. 1127

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU

PARAPLUIE FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue Grenette, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 11 décembre 1898. 1128

MANUFACTURE LYONNAISE DE

COURONNES ET ARTICLES FUNÉRAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9 *et* 11, *rue de la Préfecture, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des maisons Vaudray, Denis, Fugier-Breton et Beaubaton réunies, fabrication de couronnes et articles funéraires. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er janvier 1899. 1129

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

CHAPITRE IX

DISTILLERIES — BRASSERIES

DISTILLERIES

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CLOS SAINT-VICTOR ET DE LA GRANDE DISTILLERIE DE L'INDRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 203, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 4.500 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées, et sont nominatives ou au porteur. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 9 juin 1898. — *L'objet de la Société* est l'exploitation, les fabrications et la vente des vins du clos Saint-Victor. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rey, notaire à Paris, le 14 avril 1898. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet.

Répartition des bénéfices : Après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et des sommes affectées au remboursement des emprunts que la Société aurait contractés. Sur ces bénéfices, il est prélevé : 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve légale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Velly, J. Gougault, J. Hugues. 1130

DISTILLERIE AGRICOLE DE WASQUEHAL (NORD)

Siège social : *Wasquehal, rue du Laurier*

NOTICE

Capital social : Cent soixante-treize mille francs, divisés en 173 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 15 ans, du 1er avril 1893 au 1er avril 1908. — *Objet de la Société :* Société anonyme pour l'exploitation de la fabrication et de la rectification des alcools de betteraves. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Valenducq, à Lannoy. — *Assemblée générale :* 1er lundi de mars et 1er lundi de septembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Dal.

Membres : MM. Delevalle, Desplanques, Dillies, L. Delannoy.

Commissaires des comptes : MM. Joveneau, H. Delcroix, Jules Poissonnier.

Gérant : M. Emile Dal, administrateur délégué.

Comptabilité : M. Emile Leblan, directeur comptable. 1131

DISTILLERIES AGRICOLES DE MONTMORILLON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Montmorillon (Vienne)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000, sans fixation de valeur nominale. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, de distilleries agricoles et en premier lieu l'extension de celle existant déjà à Montmorillon (Vienne). L'achat des matières premières propres à la fabrication des alcools, l'achat, la rectification, la transformation, l'utilisation et la vente des alcools de toute provenance. L'achat, la vente des flegmes et leur rectification, la vente des résidus de fabrication, leur utilisation. L'acquisition, création et exploitation par voie de bail ou autrement de toutes propriétés rurales propres à la culture du topinambour. Et l'exploitation d'un gisement d'engrais naturels. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 3 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Font-Réaux, notaire à Montmorillon. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 0/0 au capital versé ;

le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Lebeau, A. Delacourtie, J. Pain.

Commissaire des comptes : M. Fouquenon.

1132

DISTILLERIE LA CHANOINESSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bouxières-aux-Dames près de Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Administration : 85, rue de Richelieu Paris

NOTICE

Capital social : Cent quarante mille francs, divisés en 1.400 actions de 100 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir du 15 décembre 1896. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente de la liqueur « La Chanoinesse » ; l'exploitation de toutes distilleries où serait fabriquée ladite liqueur.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, et le surplus comme jugera le Conseil d'administration, auquel l'article 32 des statuts donne plein pouvoir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bardiaux, Schumacker, Costé et Francesconi. 1133

DISTILLERIE CLASTRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Clastres (Aisne)

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. 1134

DISTILLERIE DE LA FEUILLANTINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue de la Pépinière Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs., divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés. — *Parts :* 15.000 bénéficiaires. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 14 juin 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation de l'établissement actuel de la distillerie de la Feuillantine, ainsi que la fabrication ou la vente d'autres liquides, liqueurs ou produits similaires. Depuis le 1er juillet 1898, la Société exploite la marque « Quinquina Monceau », dont elle s'est rendue propriétaire. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour le Conseil d'administration ; dividende à distribuer aux actionnaires ; le surplus : 30 0/0 aux parts bénéficiaires ; 70 0/0 à un fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Lemaigre-Dubreuil, propriétaire, 5, rue Tronchet, Paris ; E. Dubois, 15, rue d'Astorg, Paris ; P. de Beausire de Seyssel, 78, rue Royale, Versailles.

Commissaire des comptes : M. H. Lemaigre-Dubreuil, 22, rue François-Ier, Paris. 1135

DISTILLERIE FRANCO-ARGENTINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs : des remboursements partiels l'ont réduit à un million.

L'assemblée générale a lieu dans le courant du 2e trimestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de quatre actions. 1136

DISTILLERIE DE LA LIQUEUR " ORPHELINE "

DE L'ŒUVRE DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI

Siège social : 47, Grande-Rue, Saint-Maurice (Seine)

NOTICE

Capital social : Huit cent vingt mille francs, divisés en 1.640 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts :* 12.000 bénéficiaires. — *Durée de la Société :* 99 ans, depuis juin 1893. — *Objet de la Société :* L'exploitation d'une distillerie de la liqueur « Orpheline » de l'œuvre de Saint-Philippe-de-Néri, ainsi que le droit de fabrication d'autres produits similaires à « l'Orpheline », et en général toutes liqueurs ou tous produits quelconques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leclerc, à Charenton (Seine). — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 fonds de charité ; ce que le Conseil aura attribué à ses administrateurs-délégués et directeur ;

10 0/0 au Conseil d'administration ; l'excédent, 60 0/0 aux actions et 40 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Deprieck.
Membres : MM. Leprieur, prince Pignatelli, d'Aragon Talabar.
Directeur : M. Vignati. 1137

LA GRANDE DISTILLERIE BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles (St-Gilles)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des produits de la maison Cusenier fils aîné et Cie, de Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 15 0/0 aux actions ; sur le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 5 0/0 aux commissaires ; somme suffisante pour les participations consenties par le Conseil jusqu'à concurrence de 30 0/0 ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Cusenier, P. Verbeck, A. Labbé, Ch. Cusenier, L.-D. Bouteillé, L. Tièche. 1138

GRANDE DISTILLERIE DU CENTRE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

AIMÉ BOULLE ET FILS, A LIMOGES (HAUTE-VIENNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

Siège administratif : 39, rue de Châteaudun, Paris (Téléph. 244-44)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation sous toutes ses formes de l'industrie de la distillation et du commerce des vins spiritueux, alcools et autres liquides. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 28 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Poelaert, notaire à Bruxelles, — *L'assemblée générale* a lieu le dernier mardi de mai ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 5 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel ; 10 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 10 0/0 aux actionnaires clients de la Société ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. A. Brangier, Devos, M. Tilloy, Darosberg, A. Renard, Tardy de Montravel, Devos.
Administrateur-délégué : M. H. Delerue. 1139

SOCIÉTÉ DE LA DISTILLERIE AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Plines-les-Montagnes (Nord)

Objet de la Société : Distillerie des betteraves. 1140

SOCIÉTÉ DE LA DISTILLERIE AGRICOLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Clary (Nord)

Objet de la Société : Distillerie de betteraves. 1141

SOCIÉTÉ DE LA DISTILLERIE DES CULTIVATEURS RÉUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Hornaing (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs, divisé en 240 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la construction et l'exploitation d'une distillerie d'alcool et de betteraves et la vente de tous les produits dérivant de cette exploitation. — *La durée de la Société* est de 20 campagnes, à compter de la campagne 1898-1899, et finira après les travaux de la campagne 1918-1919. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Merlier, notaire à Marchiannes. — *L'assemblée générale* a lieu dans la première quinzaine de juillet ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au fonds de prévoyance ; 5 0/0 aux administrateurs ; 75 0/0 aux actions.

Observation : L'assemblée générale du 26 décembre 1898 a décidé de porter le capital à deux cent mille fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. d'Hennin, F. Deglave, N. Blervaque, B. Brassart.
Commissaires : MM. Namur-Mahell, F. Mailly, J. Houtart. 1142

SOCIÉTÉ DE LA

DISTILLERIE AGRICOLE DE BARBERY

Siège social : Barbery (Oise)

Assemblée générale en avril.
Administrateur : M. A. Roland. 1143

DISTILLERIE AGRICOLE D'ORIGNY-SAINTE-BENOISTE

Siège social : Origny-Sainte-Benoiste

Le capital social est de cent cinquante mille francs. 1144

DISTILLERIE H. BAZINET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pontarlier, Doubs

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées et les autres libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Parts* de fondateurs : 50, donnant droit à 20 0/0 dans les bénéfices.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués actions libérées
1890. . . .	521 »	30 »
1891. . . .	450 »	15 »
1892. . . .	410 »	»
1893. . . .	350 »	»
1894. . . .	300 »	»
1895. . . .	»	»
1896. . . .	»	»
1897. . . .	»	»
1898. . . .	»	»

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 1er juin 1888. — *Objet de la Société :* exploitation de la distillerie Bazinet et vente des produits : absinthe, liqueurs, fruits spiritueux, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Beltzex, à Besançon. — *Assemblée générale :* 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 18 0/0 au Conseil d'administration ; 12 0/0 au directeur général ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actions ; à la dissolution de la Société, 20 0/0 du fonds de réserve seront attribués aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Bazinet.
Membres : MM. Henri Lucet, H. Guiot.
Directeur : M. H. Bazinet. 1145

SOCIÉTÉ ANONYME DES DISTILLERIES

BUGNOT-BOLLADON ET BOULET RÉUNIES

Siège social :
8, place du Transmarchement, Besançon
Succursale : Rouen

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 13 août 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation des distilleries de Roche-lez-Beaupré (Doubs) et de Bapeaume-lez-Rouen, commune de Canteleu (Seine-Inférieure), et toutes les opérations se rattachant par un côté quelconque à l'industrie et au commerce de l'alcool et à ses dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dantrevaux, à Besançon. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 à M. Boulet, jusqu'à concurrence de 200.000 fr., plus les intérêts à 4 0/0 calculés du jour de la constitution jusqu'à parfait paiement de cette somme ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Caussin de Perceval, Sinner, Verlet, Dampenon, M. Regey, demeurant tous à Besançon.
Commissaires des comptes : MM. Al. Marchand, E. Roy. 1146

DISTILLERIE ET HUILERIE DES ALPES-MARITIMES

Siège social : square Barberies, Nice

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 14 janvier 1895. 1147

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DISTILLERIES DE JONZAC

Siège social : Jonzac (Charente-Inférr.)
Siège administratif :
39, rue Fondaudège, Bordeaux

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1890, 10 0/0 ; en 1891, 10 0/0 ; en 1892, 10 0/0 ; en 1893, 10 0/0 ; en 1894,

40 0/0 ; en 1895, 10 0/0 ; en 1896, 10 0/0 ; en 1897, 5 0/0 ; en 1898, 5 0/0.

Durée de la Société : 30 ans, du 15 avril 1871 à fin 1901. — *Objet de la Société :* Commerce et distillations des vins et eaux-de-vie des deux Charentes et vente directe au commerce d'exportation et à la clientèle en gros, demi-gros et clientèle bourgeoise. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Maurice-Julien Labruyère, à Jonzac. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons, à Jonzac ou Bordeaux, 1er janvier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : 4 administrateurs.

Commissaire des comptes : Nommé annuellement.

Directeur gérant : M. Lange. 1148

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

DISTILLERIE DU POUZIN

Siège social : 19, *rue de l'Arbre-Sec Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur : 600 obligations de 500 fr., remboursables par annuités en 25 ans, avec garantie hypothécaire sur les immeubles de la Société. — *L'objet de la Société* est la fabrication des absinthes, eaux-de-vie et tous autres produits nécessitant l'emploi de l'alcool. — *Durée de la Société* jusqu'au 9 août 1929. 1149

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE

DISTILLERIE DE LOURENÇO-MARQUÈS

(MOZAMBIQUE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Louis-le-Grand Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations :* 1.000, de 500 fr. — *Taux* d'émission, 500 fr. ; revenu, 6 0/0. — *Durée de l'amortissement des obligations :* Au plus tard le 1er juillet 1901, mais la Société peut les rembourser par anticipation. — *Durée de la Société* : 30 ans, du 26 septembre 1894 au 25 septembre 1924. — *Objet de la Société :* Construction sur le territoire de Lourenço-Marquès (Mozambique) et exploitation d'une fabrique pour la production de l'alcool, pour la distillation de toutes substances, la vente de tous produits en provenant, l'acquisition et la location de toutes exploitations agricoles, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale :* 31 mai au plus tard ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions. — *Paiement* des coupons d'actions et obligations, 1er janvier, 1er juillet, à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme nécessaire pour servir 8 0/0 aux actionnaires sur le montant du capital dont les actions sont libérées ; sur le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; une somme destinée à créer un fonds de prévoyance ; le solde réparti entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lucien Villars.

Membres : MM. Charles Stiebel, banquier, rue Louis-le-Grand, 3, Paris ; Ad. de Lima-Mayer, banquier à Lisbonne ; A. Bensaude, négociant à Lisbonne ; baron d'Inhaca, négociant à Lisbonne ; John Seear, rentier à Londres ; et Carl Réincke, banquier à Lisbonne. 1150

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE

DISTILLERIE E. CUSENIER FILS AINÉ & Cie

Siège social : 226, *boulevard Voltaire, et* 9, *rue Auber, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, cote officielle, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889.	505 61	35 »
1890.	540 70	35 »
1891.	543 42	35 »
1892.	587 95	35 »
1893.	768 36	40 »
1894.	814 19	40 »
1895.	756 22	40 »
1896.	798 80	42 50
1897.	806 37	42 50
1898.	900 »	42 50

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 14 juillet 1879. — *Objet de la Société :* L'exploitation sous toutes ses formes de l'industrie de distillation, et toutes opérations commerciales et financières se rattachant à cette industrie et à ses produits fabriqués ou non. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Collardeau, à Besançon. — *Assemblée générale* en octobre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil

d'administration ; somme suffisante pour faire face aux participations consenties par le Conseil ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Cusenier.

Membres : MM. E. Cusenier, Trapenard, comte de Jallerange, Aug. Thomas, Prével, G. Dumont, Ch. Cusenier, E. Berger.

Directeur général : M. E. Cusenier. 1151

ÉTABLISSEMENTS DUBONNET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., libérées au porteur et non pas cotées. — *Dividende* distribué en 1896 : 25 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de 1894. — *Objet de la Société :* L'acquisition des maisons de vente en détail de liqueurs, vins, alcools et spiritueux de toute nature. L'acquisition ou la création de fonds et établissements de distillerie, et généralement toutes opérations commerciales, soit de gros, soit de détail se rapportant à ce genre d'affaires. — *Maisons de vente à Paris :* 24, boulevard des Italiens ; 72, avenue Victor-Hugo ; 7, rue du Havre ; 1, boulevard Denain ; 121, boulevard Saint-Germain ; 35, boulevard Saint-Cyr. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social, acompte de 3 fr. 50 a été mis en paiement le 1er janvier, en même temps qu'un premier accompte de 12 fr. 50 sur l'exercice en cours.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 pour la rémunération supplémentaire à la direction et au personnel ; somme pour fonds d'amortissement et de prévoyance ; l'excédent aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Dubonnet, Marius Dubonnet, Louis Leherisier, Auguste Maujean, Albert May. 1152

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA

CONSERVATION DES LIQUIDES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisé en 35.000 actions de 100 fr., dites actions privilégiées, dont 19.000 entièrement libérées et 16.000 libérées, de 1/10. Il a été en outre créé 15.000 actions ordinaires sans valeur nominale. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur. — *L'objet de la Société* est la mise en valeur en Belgique et à l'étranger des brevets W. Kuhn pour la conservation et la stérilisation des liquides et l'exploitation de ces brevets. — *La durée de la Société* est de trois ans.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au Comité technique ; le reste : 5 0/0 aux actions privilégiées et 35 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron de Macar, H. Bia, Ch. Noulard. 1153

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA CONSTRUCTION DES

APPAREILS SAVALLE

Siège social : 83, avenue d'Orléans, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-dix mille francs, divisés en 540 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir de juillet 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation du fonds de commerce de construction d'appareils et d'usines de distillation et de rectification d'alcool d'après le système Désiré Savalle, situé à Paris, 93, avenue d'Orléans. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand. — *Assemblée générale :* Courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 réserve facultative au fonds de prévoyance ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 5/8 aux actionnaires ; 3/8 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Mereire, Veilhan, Bonnard.

Commissaire des comptes : M. Dubas. 1154

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

DISTILLERIE DE L'OMNÈS

Siège social : 15, rue de Navarin

NOTICE

Capital social : Cent soixante-quinze mille francs, divisés en 1.750 actions de 100 fr., ayant droit à 60 0/0 des bénéfices nets, dont 40 0/0 sont réservés aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Loricq de Lobel, Jouanneaux, Joulet. 1155

ALCOOLS ET LIQUEURS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES ALCOOLS PURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Épinay-sur-Seine

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs. — *Objet de la Société* : Fabrication des alcools purs. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Directeur : M. Lowys. 1156

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

LEVURES & ALCOOLS DE GRAINS

Siège social : Argenteuil

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Objet de la Société* : Fabrication et rectification des alcools de grains et de la levure. — *Assemblée générale* en mars. 1157

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

L'EAU-DE-VIE L. TEILLARD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cognac (Charente-Inférieure)

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *L'objet* de la Société est l'achat et la vente des alcools et eaux-de-vie, l'exploitation des brevets L. Teillard, la vente des produits fabriqués et toutes opérations similaires. La Société a été constituée en 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moreau, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H.-G. Mégret, M. Balbiani, Louis de Mercier de Caladon, L. Telliard.

Commissaire des comptes : M. Eugène de Mercier de Caladon. 1158

PARTICIPATION CHARENTAISE

LA GRANDE MARQUE COGNAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cognac

Pour prendre part aux assemblées générales, il faut être propriétaire d'au moins 20 actions. 1159

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS ROUVIÈRE FILS

Siège social : 27, rue de Gray, Dijon

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Cours* des actions de 1892 à 1898 ; 500 francs. — *Dividendes distribués* en 1895, 1896, 1897 et 1898 : 25 francs. — *Durée de la Société :* 30 ans, créée le 30 août 1891. — *Objet de la Société :* Fabrication de liqueurs, distillation, commerce des vins et spiritueux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Caussin, à Dijon. — *Assemblée générale* en novembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 6 actions. — *Paiement* des coupons à Dijon, le 10 décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Caplain.
Membres : MM. Decescaud et Chapuis.
Commissaire des comptes : M. Groffier aîné.
Directeur : M. Chapuis. 1160

LA CÉLESTINE

LIQUEUR DE VICHY DES PP. CÉLESTINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Desbrest, Vichy

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *L'objet* de la Société est l'exploitation de la distillerie établie à Vichy, ayant principalement pour but la fabrication de la Célestine, liqueur de Vichy, des PP. Célestins de Vichy. Toutes extensions de cette fabrication,

tous moyens de propager ladite liqueur en France et à l'étranger. La fabrication et la vente de tous produits similaires, de toutes autres liqueurs, et généralement de tous produits de la distillerie. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 rémunérations supplémentaires à la direction et au personnel ; sur le surplus, une somme pour réserve spéciale ; le reste, 90 0/0 aux actionnaires et 10 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Desbrest, E. Jourdier, de Cestrac, L. Pingault. 1161

LA GÉNOVÉFINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 121, *rue Victor-Hugo Levallois-Perret (Seine)*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 800 actions de 125 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs* : 800. — *L'objet de la Société* est l'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, de la marque de fabrique : la liqueur des chanoines Génovéfains, la fabrication et la vente de ladite liqueur. — *La durée de la Société* est de 30 ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rey de Bellonet, D. Marbeau, comte de Vaulgrenand, A. Villemain. 1162

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'USINE " LA MADONE "

(ANCIEN ÉTABLISSEMENT DÉSIRÉ SAVALLE FILS & Cie)

Siège social : 60, *rue de Bondy, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 2.000 actions de 1.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Lefebvre.

Membres : MM. L. Trabaud, R. Lefebvre, P. Prot, G. Lefebvre.

Administrateur-délégué : M. G. Lefebvre. 1163

LIQUEUR LERINA

(COMPAGNIE GÉNÉRALE DE SPÉCIALITÉS) GALLAND-CHARPIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social: 2, *quai de la Pêcherie Lyon*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., dout 344 entièrement libérées et 656 libérées de moitié. — *Les titres* son nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon. — *Cours des actions* : 502 francs. — *Durée de la Société* : 45 ans, à partir du 9 juin 1896. — *Objet de la Société* : La vente de la « Lérina », liqueur fabriquée à l'abbaye de Lérins, située dans l'île de Saint-Honorat, commune de Cannes (Alpes-Maritimes), la fabrication, l'exploitation et la vente de toutes spécialités que la Société pourrait créer ou acquérir. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Berlosy et Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* : Courant du dernier semestre — *Paiement* des coupons à Lyon, chez MM. E.-M. Cottet et Cie, banquiers.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au quart du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 4 0/0 les 3 premières années ; une somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent : 25 0/0 à la gérance ; 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 10 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E.-M. Cottet.

Membres : MM. C. Pelletier, secrétaire ; E. Finaz, T. Offant.

Gérants : MM. Gallard-Charpin et D. Cottet. 1164

COMPAGNIE DU VIN St-RAPHAEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 132, *rue du Pont-du-Gât Valence (Drôme)*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 800 actions de 5.000 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente d'un produit dénommé « Vin Saint-Raphaël, » ; la fabrication et la vente des produits hygiéniques dont le vin Saint-Raphaël forme la base ; l'exploitation et la vente d'un produit dénommé « Clétéas ». — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 21 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par

Me Fontana, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu le 25 avril ; tous les actionnaires en font partie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 5 0/0 aux administrateurs autres que l'administrateur délégué ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Margot, Joliot, Abel Céas, J. Térisse. 1165

SOCIÉTÉ DU

QUINQUINA BRAVAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10 *bis, rue Herran, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 100 fr. — *Parts de fondateurs* : 1.000. — *L'objet de la Société* est l'exploitation industrielle et commerciale du Quinquina Bravais. — *La durée de la Société* est de 20 ans. — *L'assemblée générale* a lieu avant le 1er avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme destinée à l'amortissement du fonds social (annuellement 1/20 du capital) ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux parts de fondateur ; 70 0/0 aux actionnaires.

Fondateur : M. Degrauwe. 1166

SOCIÉTÉ DU

SAINT-RAPHAEL-QUINQUINA

Siège social : avenue Parmentier, Paris

NOTICE

Le fonds social est de six millions cinq cent mille francs. Il était originairement représenté par 13.000 actions de 500 fr. chacune, dont 5.000 entièrement libérées ont été attribuées à M. Juppet en représentation de son apport et 8.000 ont été souscrites en surnuméraire et ont été libérées : un quart avant la constitution de la Société et les trois autres quarts depuis cette constitution.

« Par suite de la division des titres, il est actuellement représenté par 65.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. »

Parts de fondateurs : 20.000. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 1er mars 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication, la vente et l'exploitation en général du produit dénommé « Saint-Raphaël-Quinquina ». — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 50 actions au moins. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à un dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; une somme nécessaire pour constituer un fonds de réserve destiné à l'amortissement des actions ; le reste, 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Yves Guyot, Paul Bernhard, Louis Ferrand, Louis Pagès, Victor Gagé, Henri Lamiral, et Pierre Juppet. 1167

BRASSERIES ET MALTERIES

BRASSERIE ANNONÉENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue de la Croizette Annonay (Ardèche)*

NOTICE

Le capital social est de cent vingt mille francs, divisé en 240 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce de la bière, des limonades et siphons d'eau de Seltz et autres produits pouvant se rattacher à l'un des objets précités. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 30 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufaure de Citres, notaire à Annonay. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de février ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 réserve légale ; le solde : 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; le surplus : moitié à une réserve de prévoyance, moitié aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. I. Val, J. Pouly, F. Giraud, A. Badel, Jules Lapluye.

Commissaires des comptes : MM. Bonnet et Dumas. 1168

BRASSERIES (BAVARO-BELGE) ANVERS-BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers, rue du Canal d'Hérenthals

NOTICE

Société constituée le 3 novembre 1891. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Exploitation de brasseries et malterie, fabrication de toute espèce de bières et malts et toutes opérations qui s'y rattachent. — *Capital social :* Un million sept cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions et obligations au porteur. — *Assemblée générale* le 2e mardi de janvier, à 3 heures de l'après-midi, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 de dividende aux actions; l'excédent : 80 0/0 aux actionnaires; 20 0/0 aux administrateurs et commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis van de Put, Arthur Schul, Stanislas Segers, Albert Linssen.

Commissaires : MM. Georges Lejeune, Paul Dhanis. 1469

BRASSERIE ARGENTINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, Rue Saint-Lazare Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisé en 600 actions de 5.000 fr. chacune, entièrement libérées. Ce capital peut être augmenté en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts de fondateurs* : 240. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir de 1890. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de la bière et des sous-produits similaires ou en résultant. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du dernier trimestre de l'année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social; 6 0/0 au capital versé; 20 0/0 aux parts de fondateurs; le surplus aux actionnaires, sauf le cas où l'assemblée générale déciderait d'employer tout ou partie de ce surplus ou partie de surplus à une réserve spéciale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. O. Bemberg, E. Severin, E. Kersting et M. R. Wendelstadt. 1170

BRASSERIE DE DIEKIRCH

SOCIÉTÉ ANONYME HOLLANDAISE

Siège social : Diekirch (Grand-duché de Luxembourg)

NOTICE

Société hollandaise constituée le 4 avril 1890. — *Durée :* 50 années. — *Objet :* Fabrication le la bière et vente des produits de cette industrie. — *Capital social :* Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., il est créé en outre 1.200 obligations 5 0/0 de 500 fr.; remboursables à 510 fr. en 25 ans. — *Titres :* Actions et obligations au porteur.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 le dividende aux actions; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Godchaux, Michel Cahen, Guillaume Liebfried, Robert Pornitz.

Commissaires : MM. Jacques Suss, Jean-Pierre Brasseur. 1471

BRASSERIE DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chamalières, près Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Objet de la Société : La fabrication de la bière, exploitation de la marque *La Fauvette*. 1472

BRASSERIE COOPÉRATIVE

DE CROIX

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : rue de Tourcoing, à Croix

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'achat et l'exploitation d'une brasserie à Croix, le commerce des vins, liqueurs et spiritueux. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 11 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me A. Vahé, notaire à Roubaix. — *L'assemblée générale* a lieu en mars; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; l'excédent : 10 0/0 au directeur; 10 0/0 aux actionnaires; 80 0/0 aux associés consommateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : **MM. E. Mangez, L. Dufour, A. Martel, J. Verdel, Decottignies.**

Commissaires des comptes **: MM. A. Janssens, E.** Bullé. **1173**

BRASSERIE DE LA GRAND'PLACE A QUAREGNON

ANCIENNE BRASSERIE PHILLIBERT JENART

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Quaregnon (Belgique)

NOTICE

Société constituée **le 2 octobre 1882. —** *Durée :* 30 années. — *Objet :* **Fabrication et vente des bières,** maltage **des grains ainsi que toute fabrication ou commerce** en rapport avec **ces industries. —** *Capital social :* **Deux** cent soixante-quinze **mille francs, représentés par 350 ac**tions de 500 **fr. ; la Société peut émettre des obligations.** — *Titres :* **Actions nominatives. —** *Assemblée générale* le lundi **qui suit le 10 novembre, à 3 heures de relevée, au** siège.

Répartition des bénéfiees : **5 0/0 à la réserve; 5 0/0** aux administrateurs **; 1 0/0 aux commissaires; 5 0/0 aux** actions; **le reste : 60 0/0 aux actions; 20 0/0 à un fonds** de prévision; **8 0/0 aux administrateurs; 1/2 0/0 aux** commissaires; **8 0/0 au directeur; 2 1/2 0/0 au per**sonnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. Gilbert, Léopold Heuzen, Valère Petit.

Commissaires : MM. Eugène Dufossez, Georges Peny. **1174**

BRASSERIE DE LA COMÈTE

(GRANDE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DISTILLERIE, MALTERIE, BRASSERIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, boulevard Poissonnière Paris]

Usines et caves : Châlons-sur-Marne

NOTICE

Capital social : **Trois millions six cent cinquante mille** francs, divisés **en 7.200 actions de 500 fr., entièrement** libérées. — *Durée de la Société :* **50 années, à partir** du 14 novembre **1881. —** *Objet de la Société :* **Distil**leries, malteries **et brasseries. —** *Notaire* **qui a reçu** l'acte : Me **Dufour, Paris. —** *Assemblée générale* **en fé**vrier. **1175**

BRASSERIE LE LION SCHULTE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Anvers, rue Coeberger

NOTICE

Société constituée **le 17 mai 1886, modifiée le 27 fé**vrier 1890. — *Durée :* **20 année. —** *Objet :* **Fabrication des bières d'orge et de bavière et la comman lite d'établissements pour le débit de ces bières. —** *Capital social :* **Un million trois cent mille francs, représentés par 1.300 actions de 1.000 fr. Actions à la souche pour 314.000 fr. Obligations au porteur pour 839.000 fr. Obligations hypothécaires pour 256.249 fr. 65. —** *Titres :* **Actions au porteur. —** *Assemblée générale* **le dernier lundi de juillet, à 3 heures de relevée, au siège social.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 à la réserve; 4 0/0 aux actions; le surplus : 20 0/0 à la gérance; 6 0/0 aux commissaires; 74 0/0 aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Schulte, E.-J. Schulte.

Commissaires : MM. Henri Tieman, Stanislas Seghers, Louis van de Put. **1176**

BRASSERIE COOPÉRATIVE DE BÉTHENCOURT ET CAUDRY

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Béthencourt

NOTICE

Le capital social **est de soixante mille francs minimum et cent vingt mille francs maximum, divisé en actions de numéraire de 100 fr. chacune. —** *Les titres* **sont nominatifs. —** *La durée de la Societé* **est de 15 ans, à partir du jour de sa constitution définitive pour finir le 30 juin 1912. —** *L'objet de la Société* **est la création et l'exploitation d'une brasserie à Béthencourt, la fabrication et la vente de la bière, et généralement tout ce qui se rattache à cette industrie. —** *L'acte constitutif* **de la Société a été reçu par Me Hector Tainsne, notaire à Caudry (Nord), le 26 mars 1898.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs : MM. P. Soyer, industriel à Bethencourt ; F. Dron, brasseur à Bethencourt ; J. Bracq-Bracq, propriétaire à Bethencourt ; J. Mora-Canonne, propriétaire à Béthencourt ; S. Caudron, rentier à Caudry ; C. Preux-Rousseau, cultivateur à Caudry ; J. Roguen, avocat à Valenciennes.

Commissaires : MM. P. Kaestlin, fabricant de tulle à Caudry ; Happe-Caille, fabricant de tissus à Béthencourt. **1177**

BRASSERIE DU PHÉNIX BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Bruxelles*

NOTICE

Société constituée le 18 février 1892. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de bières et toutes les opérations se rattachant à l'industrie de la brasserie. — *Capital social :* Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr. ; il est créé en outre 1.600 actions de jouissance sans désignation de valeur; la Société a émis pour 400.000 fr. d'obligations. *Titres :* Au porteur. — *Assemblée générale* le 2e samedi de décembre, à 3 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions de capital; le surplus : 20 0/0 aux administrateurs et commissaires ; 60 0/0 aux actions de capital et de jouissance; 20 0/0 à l'amortissement des actions de capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pierre Grosfils.

Membres : MM. Benoit Dreyfus-Brettauer, Théodore Favarger, Paul Hannecart.

Commissaires : MM. Hilaire Mestdagh, Constant Léonard.

Administrateur délégué : M. G. Stoffelen.

1178

BRASSERIE COOPÉRATIVE DU CANTON DE BAVAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Bellignies*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 27 octoore 1898.

1179

BRASSERIE PIERRE GROSFILS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Verviers*

NOTICE

Société constituée le 27 décembre 1891. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de bières et toutes les opérations s'y rattachant. — *Capital social:* Deux cent soixante-quinze mille fr., représentés par 250 actions privilégiées et 300 actions ordinaires de 500 fr. — Ce capital peut être porté à 400.000 fr. et la Société peut émettre des obligations jusqu'à concurrence de la moitié du capital social. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 1er lundi du mois de mars, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve; 5 0/0 de dividende aux actions privilégiées; 4 0/0 de dividende aux actions ordinaires; le reste : 20 0/0 au Conseil d'administration; 40 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pierre Grosfils.

Membres : MM. Edouard Grignard, Paul Grosfils.

Commissaire : Jean Fassin.

Directeur technique et commercial : M. E. Grignard.

1180

BRASSERIE COOPÉRATIVE DE CYSOING

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : *Cysoing*

NOTICE

Le capital social est de cinquante-cinq mille fr., divisé en 550 actions de 100 fr., libérées de 25 fr., il pourra être porté à 75.000 fr. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 4 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brunel, notaire à Cysoing.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au fonds de prévoyance; 22 0/0 aux fondateurs; 7 0/0 au Conseil d'administration ; 1 0/0 aux commissaires ; 40 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 aux actionnaires, au prorata de leurs achats.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Chombart.

Membres : MM. A. Desfontaines, H. Dutilleul, H. Foutry, C. Hovine, J. Bonnart, L. Pollet.

1181

BRASSERIE COOPÉRATIVE DE LA JUSTICE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : *rue du Bois, à Lys-les-Lannoy*

NOTICE

Le capital social est de vingt et un mille six cent cinquante francs, divisé en 433 actions de 50 fr. ; le capital peut être porté à 40.000 fr. par décision du Conseil d'administration. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de la brasserie de la Justice et de la vente des vins et liqueurs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 16 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Valenducq, notaire à Lannoy.

Répartition des bénéfices : Après le prélèvement en

faveur de la réserve; 15 0/0 à titre de dividende au capital actions au prorota de chaque action ayant fait la sortie de bière prescrite et 85 0/0 aux actionnaires, au prorata de leur chiffre d'affaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Heuls.

Membres : MM. H. Sommeville, F. Decourcelle, E. Montagne, A. Bayart, O. Toulet, C. Ayache.

Commissaires : MM. E. Dervez, E. Dujardin, C. Legros. 1182

GRANDE BRASSERIE DE KOEKELBERG

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Koekelberg-lez-Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 27 mai 1885 (*Moniteur belge*, n° 1056), modifiée les 8 février 1887, 12 décembre 1887 et 11 décembre 1888 (*Moniteur belge*, nos 305, 2232 et 2531). — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de bières et toutes opérations se rattachant à l'industrie de la brasserie. — Exploitation : Koekelberg-lez-Bruxelles. — *Capital social :* Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. en circulation. La Société a émis pour 385.000 fr. d'obligations. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* en décembre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et au commissaire; 5 0/0 au personnel ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Morren, Em. Becquet, Adam Neubecker, Guill. Buchholtz.

Commissaire : M. Edmond Barbier.

CONSEIL DE DIRECTION :

Administrateur-directeur : Max Edelmann.

Directeur technique : M. Ewald Melzler. 1183

BRASSERIE COOPÉRATIVE DE VALENCIENNES-ANZIN

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Anzin

NOTICE

Cours des actions en 1898 : 57 fr. — *Nombre des actionnaires* au 31 décembre 1897 : 1.319.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Delezenne, E, Michaux, C. Bastin, V. Caton, Ph. Deruy, A. Guillaume, H. Bertiaux, A. Bouchelet. 1184

SOCIÉTÉ ANONYME

LA BIÈRE FERRUGINEUSE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Société constituée le 3 octobre 1893. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de la bière ferrugineuse et en général des bières quelconques tant en Belgique qu'à l'étranger, exploitation des brevets et procédés de M. Roche, chimiste à Paris, et tous autres qu'elle pourra acquérir. — *Capital social :* Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., il est créé en outre 5.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* le 2e jeudi d'avril à 3 heures de relevée au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actions non amorties; 40.000 fr. pour l'amortissement des actions au pair; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration; 3 0/0 au directeur ; 82 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hippolyte de Wit, Edmond de Joncker, Emilian du Méranc.

Commissaire : M. Paul Van Hove. 1185

BRASSERIE DE L'ESPÉRANCE

(ANCIENNE MAISON PH.-J. HATT)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ivry-sur-Seine

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 65 ans, à partir de 1891. — *Objet de la Société.* — L'exploitation d'une brasserie située à Ivry-sur-Seine; la création de succursales et d'annexes, ainsi que l'exploitation, à titre définitif ou temporaire, de débits, tant en France qu'à l'étranger. — *Assemblée générale* 2e semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Stœhling, Louis Valentin, Louis Hatt, Boyé, J.-J. Hatt. 1186

SOCIÉTÉ ANONYME

BRASSERIE VICTORIA

Siège social : 480, Longue-Rue-d'Argile Anvers

NOTICE

Société constituée le 23 janvier 1894. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication et commerce de toutes espèces de bières et toutes les opérations se rattachant à

l'industrie de la brasserie. — *Capital social :* Deux cent vingt mille francs, représentés par 440 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* au siège social, le 2e mardi de mars, à 3 heures de relevée.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 3 0/0 à chaque administrateur ; 1 0/0 à chaque commissaire ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Oscar Van der Molen, Edmond Van Steensel, Carl Heiden-Heimer, Firmin de Braekeleer, Georges Donnet.

Commissaires : MM. Alphonse Ryckmans, Frédéric Jacobs.

Directeur : M. A. Van Loo. 1187

BRASSERIE FRANÇAISE D'ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue Vézelay, Paris

Capital social : Quatre cent mille francs. — *Assemblée générale* en mai. 1188

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA BRASSERIE DE LA SAMBRE

A MARCHIENNES-AU-PONT

Siège social : Marchiennes-au-Pont Belgique

NOTICE

Société constituée le 6 juillet 1875. — *Durée :* 80 années. — *Objet :* L'établissement d'une brasserie et son exploitation pour la fabrication et la vente des bières. — *Capital social :* Deux cent cinquante mille francs. La Société a émis pour 60.000 fr. d'obligations. — *Titres :* Actions nominatives et au porteur. — *Assemblée générale :* 9 octobre 1894.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 aux commissaires ; le reste pour amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Octave Pastur, Adrien Chaudron, Joseph Beguin.

Commissaires : MM. Arthur Clause, Florimond Framart.

Comptable : M. Dequenne. 1186

BRASSERIE DE FRESNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Fresnes-sur-Escaut (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., au porteur ou nominatives. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de la bière et toutes les opérations qui peuvent s'y rattacher, le commerce de vins et spiritueux et toutes les opérations qui peuvent s'y rattacher ou en découler. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cartigny, notaire à Valenciennes. — *L'assemblée générale* a lieu entre le 15 mars et le 15 mai, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. 1190

THE ANTWERP TIVOLI BREWERY LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, avenue Magrave, Anvers
Londres : Dashwood Housse Nea Broad Street

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt-dix mille livres sterling, divisées en 5.000 actions privilégiées de 10 livres sterling et 4.000 actions ordinaires de 4 livres sterling. Ce capital peut être augmenté ; la Société a émis pour 75.000 livres sterling d'obligations. — Société constituée le 24 janvier 1889. — *Objet :* Reprise et exploitation de l'ancienne brasserie Tivoli à Anvers. — *Assemblée générale* à date indéterminée.

Répartition des bénéfices : tantième à la réserve ; tantième au Conseil d'administration (supérieur à 1 0/0) ; le reste aux actionnaires. — *Titres :* Actions et obligations au porteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Algernon, Grosvenor, (honor) D.-R. Crawford, H. Douglas-Rhodes, Georges Reunen, Max Goldschmidt, Pierre Grosfils.

Commissaires : MM. Jackson, Pixley, Browning, Husey et Cie.

Secrétaire : M. Alfred Conder. 1191

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BRASSERIES DE LA FRISE

Siège social : Grenoble (Isère)

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 750 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations :* La presque totalité des obligations a été remboursée. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 25 mai 1891. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vallier, à Grenoble. — *Objet de la Société :* Exploitation des brasseries dites de la Frise. — *Assemblée générale* en décembre. — *Dividendes distribués* en 1895 et 1896 : 3 0/0. — *Paiement* des coupons en décembre, à la Société générale, Grenoble.

Observations : Nul ne peut céder ses actions sans aviser le Conseil et lui faire connaître le prix de sa demande ; les actionnaires sont informés de l'offre ; dix jours après, l'actionnaire est libre de céder, faute d'avoir eu preneur parmi ses co-actionnaires.

Fondateurs : MM. Ernest Dumolard, fabricant de ciments, 10, quai de France, à Grenoble ; Félix Viallet, constructeur-mécanicien, boulevard Gambetta, à Grenoble ; Louis Barault, rentier, 2, place Victor-Hugo, Grenoble.

1192

BRASSERIE GÉNÉRALE DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Sièges sociaux : à Ruoms (Ardèche) et à Béziers (Hérault)

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 400 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Cours des actions :* 500 fr. — *Dividendes distribués :* 5 à 6 0/0. — *Taux d'émission :* 5.000 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans. — *Objet de la Société :* Brasserie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Poletnich, Me Kastler, successeur. — *Assemblée générale* en janvier. — *Paiement* des coupons en février.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : Cinq.
Administrateur-gérant : M. Henri Karcher.

1193

BRASSERIE DE LA GUILLOTIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, place du Pont, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre cent trente mille francs, divisés en 850 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1893, 21 fr., en 1894, 21 fr. ; en 1895, 21 fr. ; en 1896, 31 fr.

Le cours moyen des actions est de 500 fr. environ. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir de septembre 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roubier, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — *Objet de la Société :* Exploitation de fonds de brasserie, café-restaurant. — *Assemblée générale :* 3e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, une somme suffisante pour assurer aux actionnaires 5 0/0 ; le surplus est réparti aux actionnaires, sauf ce qui pourrait être prélevé par décision de l'assemblée générale pour fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Saint-Geneste.
Membres : MM. Claude-François Labranche, Jules Bernard, A. Gouverne, L.-René Régniat.

1194

BRASSERIE KARCHER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 139, rue des Pyrénées Paris

Le capital social est de deux millions de francs. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier. 1195

BRASSERIE-MALTERIE DE LA FLÈCHE D'OR

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

KARCHER ET FRÈRES

Siège social : Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise)

Assemblée générale en décembre. 1196

BRASSERIES DE LA MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, rue de la Chapelle Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrememt libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Les titres* sont cotés en bourse à Strasbourg et Genève. — *Obligations :* 5.200 obligations nouvelles de 500 fr., émises au pair en 1897, rapportant un intérêt net de 5 0/0 net et remboursables en 25 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligat.
1892. . .	»	15 »	»
1893. . .	»	22 50	»
1894. . .	»	25 »	»
1895. . .	545	25 »	520
1896. . .	550	25 »	520
1897. . .	550	25 »	510
1898. . .	560	25 »	512

Paiement des coupons : Paris, Genève, Strasbourg. Actions, échéance variable ; obligations, 1er avril et

1er octobre. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de la bière, toutes opérations se rattachant à la brasserie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour assurer 5 0/0 au capital-actions ; le surplus, 40 0/0, à la disposition du Conseil pour être réparti entre lui, les directeurs et les employés ; 60 0/0 aux actionnaires. L'assemblée peut cependant décider que 20 0/0 sur ces 60 0/0 pourront être mis en réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Herrenschmidt, E. Kœnig, H. Chauvet, A. Peugeot, A. Kreiss.

Commissaires des comptes : MM. L. Bungener et A. Cournault.

Directeur : M. A Kreiss. 1197

BRASSERIE OUVRIÈRE D'ANICHE
ET ENVIRONS.

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

NOTICE

Cette Société a pour objet la vente et la fabrication de la bière. — *L'assemblée générale* a lieu en juillet.

Observations : Les statuts ont été modifiés dans l'assemblée du 30 juillet 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. F. Belotte. 1198

BRASSERIE DE SAINT-HUBERT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Aubry (Nord)

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs.

Observations : L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 18 décembre 1898, a voté un article supplémentaire au chapitre 27 des statuts visant la répartition des dividendes ainsi conçu :

« Article unique. — Chaque actionnaire est tenu de prendre au moins autant d'hectolitres de bière qu'il possède d'actions. Tout actionnaire qui n'aura pas pris la quantité de bière prévue verra ses dividendes diminués de « 2 francs » par hectolitre qu'il n'aura pas pris ou qu'il aura pris insuffisamment. » 1199

BRASSERIE DE SOCHAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sochaux (Doubs)

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 10 novembre 1896.

Observations : L'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 1898, a décidé l'émission de 500.000 fr. d'obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0. 1200

BRASSERIE DU SUD-EST
A BEAUCAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, rue de Provence, Paris

Capital social : Un million deux cent mille francs. 1201

BRASSERIE UNION ROUBAIX-WATTRELOS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE

Siège social : rue du Grimonpont, Wattrelos

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de soixante-trois mille deux cents francs, a été porté à cent vingt-huit mille francs, par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 octobre 1897 ; il est divisé en 1.280 actions de 100 fr. 1202

BRASSERIE UNION SAINT-AMAND

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

Siège social : 39, rue Saint-Amand Roubaix

Le capital social est de mille cinq cent soixante-quinze francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans. 1203

BRASSERIE WATTRELOSIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Carnot, à Wattrelos (Nord)

NOTICE

Le capital social est de soixante-quinze mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 9 septembre 1896. 1204

COMPAGNIE DES GRANDES

BRASSERIES & MALTERIES DE VITTEL ALBERT & RENNEPONT RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Doudeauville, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs :* 1.000. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des bières de l'Est et du Nord. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 25 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bruant, notaire à Bar-sur-Aube. — *L'assemblée générale* se réunit en avril ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le solde : 20 0/0 aux parts de fondateur ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration, 85 0/0 aux actionnaires.

Observations : Cette Société a été constituée par la Banque française d'émissions en juillet 1898, le capital social a été fortement majoré, et il est impossible de donner des renseignements plus complets sur la valeur de cette Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Loppin, comte de Montmort, Hue, comte de Carpiquet, marquis de Bougy, M. Méchin, P. Villette, H. Noguès.

Commissaires : MM. A. Rousseau, E. Pénin.

1205

COMPAGNIE DES

BRASSERIES GEORGES HOFFHERR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue des Etroits, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisé en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Cours* des actions : de 500 à 600 fr. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 8 décembre 1891. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chevallier, à Lyon. — *Objet de la Société :* La fabrication de la bière, sa vente et son exploitation. — *Assemblée générale* en janvier ou février.

Dividendes distribués, en 1892 : 16.66 ; en 1893 : 27.50 ; en 1894 : 27.50 ; en 1895 : 27.50 ; en 1896 : 27.50. — *Paiement* des coupons, 15 janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 2 1/2 0/0 pour les directeurs ; 5 0/0 pour amortissement ; 5 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration. Le reste à la disposition du Conseil, soit comme dividende supplémentaire, soit pour réserves spéciales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mathieu Timsdenstoch.

Membres : MM. le Dr E. Lang, E. Crémieux F. Geneste, Martin-Gandin, H. Hoffherr.

Directeurs : MM. Emile Charles, Mathieu Timsdenstoch et Lutzins.

1206

COMPAGNIE DE LA BRASSERIE RÉGIONALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, place du Quinconce, Bourg

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt-cinq mille francs, divisé en 450 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Parts de fondateurs :* 90. — *L'objet de la Société* est : La fabrication de la bière et de la glace et leur vente tant à Bourg que dans toutes autres villes. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 24 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brissaud, notaire à Bourg. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 10 0/0 amortissement du matériel ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent 10 0/0 pour être répartis au directeur et au personnel, au Conseil d'administration, 60 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : J. Bailly.

Membres : MM. A. Villefranche, P. Rive, Th. Jumel, Ch. Coche,

Commissaire des comptes : M. Macors.

1207

GRANDE BRASSERIE DE LA CROIX-DE-LORRAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de Savonnières, Bar-le-Duc (Meuse)

NOTICE

Capital social : Un million sept cent mille francs, divisé en 3.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à

partir du 1er décemb.e 1887. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gillot, à Bar-le-Duc. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de bière. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons : Actions, juillet ; obligations, 15 janvier et 15 juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Munerel, Jolly, de l'Escale, Rouyer, Simon, Viard, Weiss.

Administrateur délégué : M. J. Viard.

Commissaire des comptes : M. Ulrich. 1208

GRANDE BRASSERIE DE CHARMES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

ANTOINE HANUS ET Cie

Siège social : Charmes (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs ; il est divisé en 4.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Obligations :* 2.200 de 500 fr. nominatives ou au porteur rapportant 4 0/0 payables par coupons semestriels échéant les 1er mars et 1er septembre, remboursables à 500 fr., amortissables au pair, au gré de la société, par tirages au sort, mais pas avant le 1er mars 1903 et au plus tard en 25 années à partir du 1er mars 1903. — *L'objet de la Société* est la fabrication, le commerce et la vente de la bière, et généralement toutes les opérations se rattachant à cette industrie. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 15 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Blum, notaire à Charmes. — *L'assemblée générale* se compose de tous les porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 10 0/0 à la gérance ; 22 0/0 à une réserve extraordinaire ; 60 0/0 aux actionnaires ; 3 0/0 à la disposition de la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : M. P. Richard.

Membres : MM. Renuld, Giron. 1209

GRANDES BRASSERIE ET MALTERIE FRANÇAISES DE L'ÉTOILE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

PFENDER ET Cie

Siège social : 59, avenue de Paris Châlons-sur-Marne

NOTICE

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr. dont 800 entièrement libérées et 600 libérées de 125 fr. à la date du 11 juillet 1898. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de bières, le maltage, et toutes les opérations qui s'y rattachent. — *La durée de la Société* est de 40 ans à partir du 11 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Petrot, notaire à Châlons.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres pour la 1re année : MM. Thomassin, E. Ponsard, L. Marié. 1210

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE MALTOSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 72, rue du Marais, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr. chacune ; il est créé en outre 1.250 parts de fondateurs sans désignation de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Exploitation des brevets relatifs à la transformation en sucre de substances amylacées à l'aide du malt. — *Société constituée* le 24 décembre 1884. — *Modifiée* les 4 mars 1889 et 22 avril 1893. — *Assemblée générale* en mars, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le reste à l'amortissement des parts privilégiées au taux de 500 fr. ; après cet amortissement le bénéfice sera réparti comme suit : 5 0/0 à la réserve ; 50 0/0 de dividende aux parts ordinaires ; 25 0/0 à l'amortissement de ces parts au taux de 500 fr. ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hage-Orban de Xivry, Ernest de Moerloose, Louis Calmeyn, G. Calmeyn, Théodore Swarts.

Commissaire : M. M. Willamme. 1211

GRANDE BRASSERIE DE LA RENAISSANCE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

GAENG ET Cie

Siège social : rue Gohier, Neufchâteau (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., nominatives. 1.600 obligations de 250 fr. à 4 0/0, cotées en banque, cours 235 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de la

bière. — *La durée de la Société* est de 25 ans à partir du 18 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me L. Renaut, notaire à Isches (Vosges).

Répartition des bénéfices : 25 0/0 fonds de réserve destiné à faire face aux dépenses et charges imprévues ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. V. Bonnet, L. Beaucolin, L. Radet. 1212

GRANDES BRASSERIES RÉUNIES DE MAXÉVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Maxéville, près Nancy

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisé en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication de la bière, la vente des produits et généralement toutes les opérations qui se rattachent à l'industrie de la brasserie. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 22 octobre 1877. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bertrand Oser.

Membres : MM. Th. Betting, L. Betting, G. Paul. 1213

LA BRASSERIE GEORGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue des Etroits, Lyon

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs. — *La Société a été constituée* le 8 décembre 1892. — Dans leur assemblée en date du 4 mai 1898, les actionnaires ont décidé de ne pas remplacer deux administrateurs, l'un décédé, l'autre démissionnaire. 1214

LA CHAMPENOISE

(GRANDE BRASSERIE CHAMPENOISE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : La Ferté-Champenoise (Marne)

Capital social : Six cent mille francs.

Objet de la Société. — Exportation des bières en fûts et en bouteilles, Salvator, bock conserve, bock. 1215

LA LILLOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Trois-Mollettes, Lille

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de malterie, pour la fabrication et la vente des produits de malterie. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 3 octobre 1898. 1216

LA ROSE BLANCHE

(BRASSERIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE)

ANCIENNE MAISON CIRIER-PAVARD ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Félicien-David à Saint-Germain-en-Laye

Capital social : Trois cent soixante mille francs.

Administrateur-délégué : M. A. Leprou. 1217

LE PHÉNIX

SOCIÉTÉ ANONYME DE BRASSERIE ET MALTERIE

Siège social : 5, rue Paradis Marseille

Le capital social, qui était de quatre cent cinquante mille francs, a été porté à 600.000 mille fr., par délibération du 28 août 1895. 1218

NOUVELLE BRASSERIE

DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Siège social : Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de la brasserie ci-dessus dénommée ; la fabrication et la vente de la bière, de la glace à rafraîchir, du malt, etc., et en général toutes les opérations se rattachant à cette industrie. — *La durée* de la Société est de 50 ans à partir du 2 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Kastler, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition du Conseil pour gratifications ; 80 0/0 à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paschoud, Méja, Rossier, Meyer.

Commissaire : M. F. du Pasquier. 1219

SOCIÉTÉ ANONYME DU CORTELET

BRASSERIE COOPÉRATIVE DE FLINES-LES-RACHES

Siège social : Flines-lès-Raches (Nord)

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 2 décembre 1897. 1220

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

GRANDE BRASSERIE DE CHAMPIGNEULLES-NANCY

Siège social : Champigneulles

Le capital social est de un million de francs. 1221

SOCIÉTÉ ANONYME

BRASSERIE DU FRESNOY

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 79 et 87, rue de Rome Roubaix (Nord)

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce des bières. — *La durée de la Société* est de vingt ans, à partir du 29 décembre 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Valenducq, notaire à Lannoy.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Deschepper.

Membres : MM. Girard, G. Leprêtre, G. Brossard, L. Lefebvre.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres : MM. A. Borgée, J.-B. Browaeys. 1222

SOCIÉTÉ DE LA NOUVELLE GALLIA

GRANDE BRASSERIE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, 14, 16 et 18, rue de la Voie-Verte, 11, 11 bis, 13 et 15, rue Sarrette, Paris-Montrouge

NOTICE

Capital social : Deux cent quatre-vingt-cinq mille francs, divisés en 570 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires : 350. — *Obligations* : 1.000 de 500 francs, émises à 500 fr., rapportant 5 0 0 nets d'impôt ; durée de l'amortissement : 1er août 1925. — *Dividendes distribués* en 1890 : 7 0/0 ; en 1896, 7 0/0 (nets d'impôt). — Les parts bénéficiaires ont touché en 1895 : 64.612 fr. 50, ce qui fait 184 fr. 60 par part ; en 1896, 25.362 fr. 50, ce qui fait 72 fr. 45 par 1/350 de part. — *Durée de la Société* : Du 21 janvier 1890 jusqu'au 21 janvier 1935. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Georges Bertrand, 60, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. — *Objet de la Société*. — Brasserie, fabrication de la bière, l'acquisition d'établissements similaires ou sa fusion avec d'autres établissements similaires, l'installation ou l'acquisition à Paris de débits modèles. — *Assemblée générale* : en décembre de chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social ; actions : le 1er juillet de chaque année ; obligations : coupons semestriels du 1er février au 1er août de chaque année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles Dufour.

Membres : MM. J.-J. Wohlhuter, Ch.-F. Kettner, Ch. Scharrer et Em. Braunwald.

Commissaire des comptes : M. Edmond Huder.

Administrateur-délégué : M. J.-J. Wohlhuter. 1223

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES

ANCIENNES BRASSERIES RINCK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, cours Suchet, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million sept cent mille francs, divisé en 3.400 actions de 500 fr., libérées. — *Parts de fondateurs* : 200, donnant droit à 8 0/0 dans les bénéfices. — *Obligations*, 1.200 de 500 fr., émises à 500 fr. ; revenu, 25 fr. ; durée de l'amortissement : 30 ans, à partir du 1er mai 1894, par tirages au sort, les 1er mai et 1er novembre ; elles sont garanties par une

inscription hypothécaire. — Cours moyens des actions de 1893 à 1898, de 520 à 625 fr. — *Dividendes distribués* de 1893 à 1897 : 25 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 27 octobre 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Objet de la Société :* La fabrication de la bière en France et à l'étranger, exploitation de brasseries. — *Assemblée générale :* De novembre à février. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er août et 1er février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour assurer 5 0/0 au capital versé, une somme votée par l'assemblée pour fonds de réserve ; le surplus : 8 0/0 aux parts de fondateurs ; 12 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mme L. Wolff, F. Monod, Mme Ve Rinck, Ch. Labasset, C.-F. de Stouz.

Commissaires des comptes : MM. Ch. Giriat, A. Bellin.

Directeurs : MM. G. Rinck, Martin Thomas.

1224

FILTRES PHILIPPE

PARIS — 124, Boulevard Magenta, 124 — PARIS

POUR EAUX - VINS - HUILES - SIROPS - LIQUEURS, ETC.

6 DIPLOMES D'HONNEUR — 12 MÉDAILLES D'OR

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — SILLERY, GRAND MOUSSEUX (DOUX)	**5** fr. **50**
— DRY VERZENAY (Moyen)	**7** fr. »
GOUT AMÉRICAIN. — GRAND SEC (Sec)	**8** fr. »
GOUT ANGLAIS. — EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	**8** fr. **50**

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH	**4** fr. **50**	ECKAU 00	**4** fr. **75**

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE X

DOCKS, HALLES & MAGASINS GÉNÉRAUX

SERVICE DES ABATTOIRS POUR LA CHARCUTERIE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue du Jour, Paris

NOTICE

Capital social : Soixante et onze mille cinq cents francs, divisés en 715 actions de 100 fr., payées intégralement à l'émission. — *Les titres* sont nominatifs. — *Dividendes* distribués : 5 0/0. — *Objet de la Société :* Faire la tuerie et le transport des porcs aux charcutiers de Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lindet, à Paris. — *Assemblée générale* fin août ou commencement de septembre. — *Paiement* des coupons au siège social, le jour de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Voisin.

Membres : MM. Mallet, Massé, Jumin et Gonin.

Directeur : M. Voisin (dont les fonctions sont gratuites, ainsi que celles des autres Administrateurs).

Secrétaire : M. Roze. 1225

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ABATTOIRS MUNICIPAUX DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, boulevard de la Madeleine, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Bons de délégation :* 3.300.000 fr., rapportant 4 0/0. — Les actions ne sont pas cotées. — *La cote des bons* varie entre 505 et 510. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 9 février 1881. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation d'abattoirs, halles et marchés aux bestiaux. — *La Société* a construit et exploite en France trente établissements. — *Assemblée générale :* Se tient habituellement en mars.

Répartition des bénéfices : 1° un vingtième pour le fonds de réserve ; 2° la somme nécessaire pour payer aux actionnaires 5 0/0 sur les actions libérées et, sur le reste, 90 0/0 aux actions ; 10 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Tocqueville.
Membres : M. Borrel, de Maulmont.
Commissaire de surveillance : M. Fresson.

1226

DOCKS ET ENTREPOTS

SOCIÉTÉ ANONYME DITE DOCKS DU CANAL DE TANCARVILLE

Siège social : Graville-Sainte-Honorine (Seine-Inférieure)

NOTICE

Le capital social est de neuf cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à dater du 29 novembre 1895. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des docks de Tancarville. 1227

DOCKS DE LA CARROSSERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, rue Thiers, Rennes

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 20 avril 1898. 1228

DOCKS RÉMOIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, boulevard Louis-Rœderer, Reims

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs, divisés en 14.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur ; ils ne sont pas cotés, mais il se fait quelques transactions. — *Objet de la Société :* Exploitation des docks de Reims ; Comptoir général d'alimentation et d'approvisionnement du Nord-Est ; usine à vapeur et entrepôts : route Neufchâtel et chemin de Courcy, à Reims. 1229

DOCKS & ENTREPOTS NANCÉIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Nancy

NOTICE

Capital social : Quatre cent trente mille francs, divisés en 430 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations :* 400 de 500 fr., 4 0/0. — *Revenu :* 20 fr. — *Durée de l'amortissement des obligations :* 25 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	700	»	»
1891. .	800	»	»
1892. .	900	30	500
1893. .	950	30	500
1894. .	950	40	500
1895. .	1.000	50	500
1896. .	1.075	60	500
1897. .	1.150	60	505
1898. .	1.350	60	510

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1885. — *Objet de la Société :* Exploitation de magasins généraux et transports par eau. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Laissy, à Nancy. — *Assemblée générale* en septembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Marquet, Papelier, Poirson, Demenge, Bouffin, Mazette, Hinzelin, Bigelot.

Commissaire des comptes : M. Durr.

Directeurs : MM. Poirson et Bouffin. 1230

DOCKS & ENTREPOTS DE ROUEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, rue Edouard-Lavoinne Rouen

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant (2e partie du bulletin). — *Obligations :* 4.254 de 500 fr. 4 0/0 remboursables jusqu'en 1961, par tirages semestriels en janvier et juillet ; remboursements 1er février et 1er août ; intérêts 20 fr., payables par moitié 1er février et 1er août.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	»	5 »	»
1892. .	300 »	2 50	»
1894. .	»	»	501 »
1895. .	»	»	500 88
1896. .	336 50	»	488 67
1897. .	»	»	490 »
1898. .	»	»	495 »

Il n'y a pas eu de transactions sur les actions depuis longtemps, donc, pas de cours.

Durée de la Société : Du 1er janvier 1878 au 1er janvier 1977. — *Objet de la Société :* Exploitation des docks, entrepôts et magasins généraux de Rouen, concession par décret du 19 mars 1877. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Carré, à Rouen. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, à Rouen, et au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 80 0/0 aux actions et 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Houlbrique.

Membres : MM. H. Deutsch, Jules Obry, administrateur délégué ; A. Grousset, M. Pager. 1231

DOCKS LIBRES ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE MARSEILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue Cannebière Marseille

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. entièrement libérées ; *les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse de Marseille. — *Parts* de fondateurs : 1.000. — *Objet* de la Société : La création et l'exploitation à Marseille de Docks libres, magasins généraux et salles de vente publique aux conditions déterminées par les lois, décrets et règlements spéciaux. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 5 mars 1881. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Legay, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. — *Le paiement* des coupons a lieu en mars ou avril à Marseille, au siège social ou à Paris à la Société marseillaise. — *Le dividende* distribué en 1898 a été de 12 fr. 50. — *Répartition* des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 6 0/0 aux actions ; sur l'excédent : 15 0/0 aux administrateurs : le solde 30 0/0 aux fondateurs ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gazagne.
Membres : MM. Eug. Oppermann, J. Mayol, C. Puy, A. Benigni, G. Usslaub.
Commissaire : M. H. Grout. 1232

DOCKS & MAGASINS GÉNÉRAUX DE TOURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, *rue des Docks, Tours*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 300 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Taux d'émission* des obligations, 500 fr. *Revenu :* 4 0/0. — *Cours des actions :* 1.000 fr. — *Cours des obligations :* 500 fr. — *Durée de la Société :* 30 années. — *Objet de la Société :* Exploitation des magasins généraux disposés pour recevoir des marchandises de toute nature. — *Paiement* des coupons à Tours, chez MM. Gouin frères.

Directeur : M. Lebert. 1233

COMPAGNIE DES

DOCKS-ENTREPOTS DU HAVRE

Siège social : 22, *rue Drouot, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, 579 actions sont amorties depuis le 1er mai 1898. — *Les titres* sont cotés à la bourse au comptant, à Paris et au Havre. — *Obligations :* 23.000 de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1950 par tirages annuels en avril ; remboursements 1er juillet ; intérêts 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. 3.020 obligations sont amorties depuis le 1er juillet 1898.

Années	Cours des Actions	Actions de jouiss.	Dividendes distribués	Obligations
1890. .	»	»	35 »	388 20
1891. .	732 50	»	17 50	410 35
1892. .	699 16	»	17 50	420 83
1893. .	513 33	»	30 »	433 14
1894. .	»	50	35 »	431 21
1895. .	536 66	»	35 »	437 13
1896. .	700 »	205	30 »	440 05
1897. .	900 »	315	40 »	460 »

Durée de la Société : Jusqu'au 17 juin 1953. — *Objet de la Société :* Exploitation des docks-entrepôts du Havre dont la Société est concessionnaire jusqu'au 17 juin 1953. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Me Acloque, à Paris, le 23 juin 1852, et Me Labouret, à Paris, le 1er décembre 1880. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris. — *Actions* chez MM. Périer, Mercet et Cie, 59, rue de Provence. — *Obligations :* Chez MM. de Rothschild, 23, rue Laffitte.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; somme suffisante pour amortir le capital deux ans avant la fin de la concession ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration et le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Mallet.
Membres : MM. L. Carlier, marquis d'Audiffret-Pasquier, baron de Chabaud-Latour, Casimir-Périer, Davillier, Edmond-Raoul Duval, F. Perquer, E. Lamotte et Etienne Trubert.
Commissaires des comptes : MM. Dumas et Bachasson de Montalivet.
Directeur : M. Emile Dupont. 1234

COMPAGNIE DES

DOCKS ET ENTREPOTS DE MARSEILLE

Siège social : 21, *rue de Londres, Paris*
Exploitation : place de la Joliette, Marseille

NOTICE

Capital social : Trente-neuf millions, divisés en 78.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs ; ils sont cotés à la bourse ; les actions au comptant et à terme et les obligations au comptant. — *Obligations :* 60.000 de 500 fr. 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1959, par tirages annuels en décembre. Remboursements en janvier. Intérêts : 15 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	494 53	26 »	401 20
1891. .	513 65	26 »	412 88
1892. .	499 16	25 »	424 17
1893. .	508 22	25 »	434 02
1894. .	519 59	20 »	442 34
1895. .	486 29	18 »	449 57
1896. .	402 08	18 »	446 »
1897. .	435 53	18 »	455 09
1898. .	453 10	»	458 04

Durée de la Société : Du 23 février 1859 à la fin de la concession des bassins et cales de radoub du port de Marseille (99 ans, à compter de la mise en exploitation des dits bassins qui a eu lieu le 27 janvier 1872). — *Objet de la Société :* Construction et exploitation du dock-entrepôt de la Joliette à Marseille ; construction et exploitation des bassins et cales de radoub du port de Marseille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, 88, rue Saint-Lazare, Paris ; place de la Joliette, Marseille ; 10, Cours du Midi, Lyon.

Répartition des bénéfices : 3 0/0 à la réserve jusqu'à 1.500.000 fr.; fonds d'amortissement pour rembourser les actions 5 ans avant la fin de la concession ; 5 0/0 aux actions ; sur l'excédent 25 0/0 au capital en remboursement des sommes prélevées par intérêts, pendant la période de construction ; le reste aux actions. Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance nominatives. — *Réserve :* 1.500.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Coffinet.

Membres : MM. H. Bergasse, L. Bargmann, Estrangin, Alfred Fraissinet, Jouet Pastré, Laugel, A. Lefèvre, Portalis, Le Vavasseur de Précourt, Th.Mante, baron R. de Nervo, Eugène Pereire, A. Rey, A. Rostand, comte de Salvandy.

Commissaires des comptes : MM. Delocre et E. Pellet.

Directeur de l'exploitation : M. E. Bizard.

1235

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

DOCKS ET ENTREPOTS DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : boulevard Impératrice-de-Russie Nice

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs en partie et partie au porteur ; ils ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation d'entrepôts libres et de l'entrepôt réel des douanes, à Nice ; consignations et ventes pour compte des tiers ; avances sur warrants banquables.

1236

COMPAGNIE DU

PARC DE BERCY

Siège social : 19, *avenue de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	600 »	30
1891.	1.000 »	60
1892.	1.000 »	60
1893.	1.333 33	60
1894.	1.400 »	60
1895.	1.400 »	40
1896.	1.400 »	40
1897.	1.400 »	40
1898.	1.400 »	»

Durée de la Société : Du 6 juin 1863 au 31 décembre 1917. — *Objet de la Société :* Exploitation des magasins et immeubles que la Société possède dans l'ancien parc de Bercy. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* Avant fin avril. — *Paiement* des coupons à Paris, au siège social, 19, avenue de l'Opéra.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; pourra être créé en outre une réserve de prévoyance ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Vergès.

Membres : MM. Balfour, Carron de la Carrière, Dumoulin, Kennerley Hall, A. Mourer, A. Aubry.

Commissaire des comptes : M. de Matharel.

Directeur : M. Pierre Aubry.

1237

LENSSEN & Cie

MAGASINS GÉNÉRAUX WARRANTS BRUXELLOIS A BRUXELLES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : rue du Cyprès, 8, *Bruxelles*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs (*Capital primitif :* Six cent mille francs), représentés par 600 actions de 500 fr. — *Titres* nominatifs ou au porteur. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* De recevoir en dépôt des marchandises, acheter, louer, construire et exploiter tous immeubles affectés à l'emmagasinage des marchandises ; de délivrer pour les marchandises déposées des warrants et des cédules. — *Société constituée* le 13 mai 1882. — *Statuts modifiés* le 30 avril 1884. — *Assemblée générale :* dernier samedi d'août, à 2 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 60 0/0 aux actionnaires ; 30 0/0 à la gérance ; 10 0/0 aux commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gérant : MM. Lessen et Cie.

Commissaires : MM. Lié Vander Elst, François Berlant, Hippolyte Prudhomme.

1238

SOCIÉTÉ DES

DOCKS & ENTREPOTS DE BONE

(ALGÉRIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siége social : 61, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 100 fr. — *La durée de la Société* est de 75 ans à partir du 17 mars 1896. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des docks et entrepôts de Bône.

1239

SOCIÉTÉ DES

DOCKS ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE HONFLEUR

(CALVADOS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue de Londres, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr., dont 375 actions d'apport entièrement libérées, et les 2.125 autres libérées de 60 francs. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs :* 800 donnant droit à 4 0/0 dans les bénéfices. — *Durée de la Société :* 57 ans, à partir de 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation de magasins généraux, à Honfleur, autorisés par arrêté de M. le préfet du Calvados du 26 décembre 1894. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Dufour et Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Bargmann, de Coquereaumont, Maret, Gouharon, Parent du Chatelet. 1240

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DOCKS DE BOURGOGNE ET ENTREPOTS DE LA COTE-D'OR RÉUNIS

Siège social : 2, *place Saint-Etienne, Dijon*

NOTICE

Capital social : Deux millions six cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 1.000 fr., dont 605 entièrement libérées et 1.995 libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations :* 1.162 de 500 fr. — *Revenu :* 4 1/2 0/0, net d'impôts. — *Durée de l'amortissement des obligations :* 7 ans, prenant fin le 1er janvier 1904.

Dividendes distribués : En 1889, 10 fr. ; en 1891, 22 fr. 50 ; en 1892, 25 fr. ; en 1893, 10 fr. ; en 1895, 10 fr. ; en 1896, 10 fr. ; en 1897, 10 fr.

Durée de la Société : 50 ans, du 1er janvier 1887 au 1er janvier 1937. (Les deux Sociétés fusionnées ont été créées en 1880 et 1881). — *Objet de la Société :* L'exploitation de magasins généraux que possèdent à Dijon les deux Sociétés fusionnées, ainsi que de toute entreprise d'entrepôts libres de toutes marchandises d'entrepôts de régie, d'octroi ou de douane. — La Société exploite en outre, en vertu de contrats passés avec l'administration de la Guerre, des magasins généraux militaires situés à Bôle (Jura), Monterault-Foult (Yonne), et à Sens-sur-Yonne. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Japiot, à Dijon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, à Dijon. — *Actions :* 1er mai. — *Obligations :* 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 80 0/0 pour les actions ; 20 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Robelin.

Membres : MM. E. Ferry, E. Berthot, P. Gagey.

Commissaires des comptes : MM. Audiffred et Monnet.

Directeur : M. Charles Lejeune. 1241

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DOCKS DU PONT-ROUGE

Siège social : 8, *rue Marceau, Le Havre*

NOTICE

Le capital social est de deux millions quatre cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en août ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. S. Ferh. 1242

SOCIÉTÉ ANONYME DES

DOCKS DE VILLENEUVE

(TRIAGE)

Siège social : aux Docks Nancéiens, Nancy

NOTICE

Le capital social est de cent soixante mille francs, divisé en 320 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. ; il a été en outre créé 150 actions de jouissance remises en représentation d'apports. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 3 février 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Papelier, E. Anthoine, Giron, V. Dautel.

Commissaire : M. J. Mazette. 1243

COMPAGNIE DES

ENTREPOTS MARITIMES DU PORT DE BORDEAUX

(RIVE DROITE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *quai de Lormont, Bordeaux*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés,

— *Objet de la Société :* Exploitation d'entrepôts maritimes, à Bordeaux. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris, 60, rue de Londres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Jean. 1244

COMPAGNIE DES

ENTREPOTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE PARIS

Siège social : 204, boulevard de la Villette
Administration : 11, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Les titres* sont cotés à la bourse, au comptant et à terme. — *Obligations :* 43.000 de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1953, par tirages annuel en avril. Remboursements, le 1er mai, intérêts : 20 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Années	Actions	Cours des Actions de jouiss.	Dividendes distribués	Obligations
1890. . .	526 04	» »	25 »	» »
1891. . .	557 »	» »	27 50	» »
1892. . .	551 40	112 96	27 50	» »
1893. . .	560 72	95 91	27 50	507 37
1894. . .	569 97	78 12	27 50	510 46
1895. . .	574 41	» »	27 50	511 90
1896. . .	589 04	95 »	28 50	513 02
1897. . .	678 75	» »	28 50	516 53
1898. . .	682 »	130 »	» »	514 »

Durée de la Société : Du 22 août 1860 au 1er janvier 1922. — *Objet de la Société :* Exploitation d'entrepôts et magasins généraux, notamment à Paris et banlieue, Dunkerque, Coudekerque, Dieppe, Le Tréport, Tergnier, Péronne, Lille, Tourcoing, Saint-Quentin, Le Mans, Nantes, Rouen, Roubaix, Le Havre, Rouen et Saint-Nazaire. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gautier, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, à Paris, 11, rue Croix-des-Petits-Champs.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; fonds d'amortissement pour amortir les constructions sur terrains loués pendant la durée des concessions ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 5 0/0 au Conseil et 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Dehaynin.

Membres : MM. J. Lair, Cibiel, Dauchez Delarbre, Dupont, F. Paquin, Louis Passy, Tourreil, Vierne, Vuigner, Louis Wattinne, A. Wattel.

Commissaires des comptes : MM. Raffard, F. de Carrère.

Administrateur-directeur : M. Lair. 1245

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

ENTREPOTS RÉELS DE DOUANE ET DES MAGASINS GÉNÉRAUX DE SAINT-NAZAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, boulevard des Italiens Paris

Objet de la Société : Exploitation de Magasins généraux à Saint-Nazaire. — *Assemblée générale* en juin. 1246

COMPTOIR DES

ENTREPOTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social ; 13, *rue du Cloître-Saint-Honoré, Paris*

Capital social : Huit millions, divisés en 16.000 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en avril. 1247

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ENTREPOT DE BERCY-CONFLANS

Siège social : 6, quai de Bercy
Charenton (Seine)

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs. — *L'objet de la Société* est la construction et l'exploitation de l'entrepôt des vins et alcools de Charenton. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Administrateur-délégué : M. G. Dubief. 1248

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ENTREPOTS BORDELAIS

Siège social : 4, place du Palais, Bordeaux

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille fr., divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Cours* des actions : 350 fr. — *Dividendes* distribués : 15 fr. — *Durée de la Société :* 30 années, à partir de 1873. — *Objet de la*

Société : Entrepôts ou magasins généraux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Paleste-Marichon. — *Assemblée générale* : 1re quinzaine de février. — *Paiement* des coupons à Bordeaux, après l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Président : M. Monnet.
Membres : MM. J.-M. Segrestaa, A. Mareuge.
Commissaire de surveillance : M. A. Barreyre.
Directeur : M. A. Delpech. 1249

HALLES ET MARCHÉS

COMPAGNIE GÉNÉRALE FERMIÈRE DE HALLES, MARCHÉS, OCTROIS, ETC.

Siège social : 96, *Boulevard Montparnasse Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de toutes concessions de marchés, halles, stationnements, foires, poids publics, factorats et criées, sièges de promenade, octrois, droits communaux, départementaux ou de l'Etat, voire privés, obtenues ou à obtenir, quelque soit le mode d'obtention de ces concessions ; la prise ou dation à bail ou à ferme de concessions de nature similaire ; l'acquisition ou la prise à bail et l'exploitation, ainsi que la construction d'immeubles utiles au but de la Société, notamment la construction de halles et marchés pour les communes, et leur aménagement. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lelièvre, notaire à Saumur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Bernard, A. Servat, G. Marsault, L. Lebreton, A. Dufermon, J. Larrouyet. 1250

COMPAGNIE DES HALLES ET GLACIÈRES DU LITTORAL

Siège social : 18, avenue de l'Opéra Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société :* Exploitation à Nice, à Cannes et sur le littoral méditerranéen des halles, marchés, entrepôts. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Donon, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Romberg-Nisard, fondateur ; H. Ochs et C. Nicolaïdi. 1251

COMPTOIR DES HALLES ET MARCHÉS

(UNION COOPÉRATIVE AGRICOLE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, *rue Saint-Honoré, Paris*

Capital social : Cent mille francs. — *Assemblée générale* en avril. 1252

SOCIÉTÉ ANONYME DES HALLES & MARCHÉS DE MENTON

Siège social : bureaux de la Banque populaire de Menton, Menton

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées du quart. — *L'objet de la Société* est la construction et l'exploitation du marché couvert de la ville de Menton, ainsi que les droits se rattachant à la concession, la construction de tous autres marchés, halles ou établissements analogues qui pourraient être concédés à la dite Société. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me R. de Gubernatis, notaire à Menton.

Répartition des bénéfices : 2 0/0 réserve légale ; le surplus : 20 0/0 à la ville de Menton ; 10 0/0 à la création d'un fonds de réserve spéciale ; 30 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux cinq membres fondateurs ; 30 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Otto.

Membres : MM. F. Fontana, Ch. Corras, M. Colomb, A. Glena.

Commissaire des comptes : MM. R. Suffrin et M. Fontana. 1253

CRÉDIT RÉGIE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX

SOCIÉTÉ ANONYME PARISIENNE

Siège social : rue Port-Mahon, Paris

Capital social : Actions nominatives et au porteur. — *Assemblée générale* en mai, 10 actions pour y assister. Il a été distribué un dividende en 1898. 1254

SOCIÉTÉ CIVILE DU MARCHÉ DE LA PORTE SAINT-MARTIN

Siège social : 31, *rue du Château-d'Eau Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, divisés en 11.500 actions de 100 fr., entièrement libérées et amortissables par voie de tirage au sort, en janvier de chaque année jusqu'en 1939, et remboursables au pair le 1er février après tirage. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* de 500 fr. : 480. Revenu 4 0/0, remboursables par tirages annuels jusqu'en 1935; remboursement le 1er août. — *Cours* des obligations : 500 fr.

Dividendes distribués : En 1886, 6 fr. 50; en 1887, 6 fr. 50; en 1888, 6 fr. 50; en 1889, 6 fr. 50; en 1890, 5 fr. 50; en 1891, 5 fr.; en 1892, 4 fr. 50; en 1893, 3 fr.; en 1894, 3 fr. 50; en 1895, 2 fr. 50; en 1896, 2 fr.; en 1897, 1 fr. 75; en 1898, 2 fr. 25.

Durée de la Société : De 1854 à 1939. — *Objet de la Société :* Exploitation du marché de la porte Saint-Martin, concédé par la ville de Paris pour 85 années. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tandau de Marsac, à Paris. — *Assemblée générale :* Du 20 au 24 janvier. — *Paiement* des intérêts et coupons au siège social. *Actions :* 25 janvier et 25 juillet (acompte). — *Obligations :* 1er février et 1er août.

Répartition des bénéfices : Au fonds d'amortissement des actions 2.250 fr. par an, plus 5 0/0 du capital remboursé; le surplus aux actions, après remboursement des obligations amortissables.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. le marquis de Naurois, Arth. Hudault, Anat. Hudault, Alb. Soubies, Elie Coutant.

Administrateur : M. Aug. Coutant.

Receveur : M. Lavialle d'Anglards. 1255

SOCIÉTÉ DU

MARCHÉ DE COMESTIBLES DE LA MADELEINE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
27 et 29, place de la Madeleine, Paris

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 800 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du marché de comestibles de la Madeleine, à Paris. — *Dividendes* distribués en 1894, 1895, 1896 : 60 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Duplan.

Membres : MM. le comte O'Malsouy, Auger, Coutant, Messein.

Gérant : M. A. Rabou. 1256

MAGASINS GÉNÉRAUX

GRANDS MAGASINS DE GRAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gray

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 120 actions de 5.000 fr., libérées de 3.350 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations :* 500 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables le 1er septembre 1910; 450 obligations hypothécaires de 1.000 fr., 5 0/0, émises le 1er mars 1893 à 950 fr., amortissables en 25 ans. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de magasins généraux. — *La durée de la Société* est de 70 ans, à partir du 10 mars 1874. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Régnier, notaire à Gray. — *Dividendes :* En 1897, 25 fr.; 1898, 25 fr. — *Le paiement* des coupons a lieu les 1er mars et 1er septembre.

Observations : Les immeubles de la Société ont été estimés en 1898 à 1.498.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Regnier.
Membres : MM. Mongin, Mugnier, X...
Commissaire : M. Huguenard.
Directeur : M. Marchand. 1257

MAGASINS GÉNÉRAUX DE LA GUILLOTIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *chemin de Geriand Lyon*

NOTICE

Capital social : Neuf cent soixante-dix mille francs, divisés en 1.940 actions de 500 fr., dont 990 entièrement libérées et 950 libérées de 270 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Dividendes distribués* en 1894, aux actions libérées, 7 fr. 50 ; aux actions libérées de 270 fr. : 4 fr. 05. — *Durée de la Société :* 30 années, à partir de 1871. — *Objet de la Société :* Exploitation des docks et magasins généraux, situés à Lyon-Guillotière et toutes les opérations qui s'y rattachent. — *Assemblée générale* fin avril. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti conformément aux décisions de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Th. du Jonchay, Vally-Martinet, Genairon, Epitalon, G. de Belleroche, J. Perroudon.

Directeur : M. J. Perroudon. 1258

SOCIÉTÉ DE

MAGASINAGE ET DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 162, *rue de Rivoli, Paris*

Assemblée générale en mars. 1259

SOCIÉTÉ DES

MAGASINS GÉNÉRAUX DU BÉNIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, *boulevard Magenta Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. — *Assemblée ordinaire* en juin; elle se compose de tous les actionnaires. 1260

SOCIÉTÉ DES

MAGASINS GÉNÉRAUX FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, *rue Saint-Lazare, Paris*

NOTICE

Cette Société, fondée en août 1896, suivant statuts déposés chez Me Moreau, notaire à Paris, au capital de 250.000 fr., a été dissoute le 7 avril 1897. L'assemblée générale des actionnaires, qui s'est réunie le 20 avril 1897, a approuvé les comptes de la liquidation et a abandonné aux liquidateurs, comme allocation, les six mois de loyer d'avance, le titre de la Société, le droit au bail, les installations, la clientèle et l'achalandage, à charge par eux de faire leur affaire personnelle de la suite du bail et des charges qu'il comporte. Elle a été ensuite reconstituée le 26 mai 1897, sous le même titre.

Capital social : Deux cent soixante mille francs, divisés en 520 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateur :* 100. — *L'objet de la Société* est l'exploitation à Paris, d'un magasin général, l'établissement et l'exploitation de tous docks, entrepôts libres, magasins généraux, dépôts qui sont ou pourront être cédés ou concédés dans la suite à la Société. L'installation dans Paris, la France et les Colonies de magasins, dépôts et entrepôts secondaires, la location, l'achat et l'appropriation de tous bâtiments nécessaires. Le dépôt et la garde de toutes marchandises. La délivrance et la négociation de tous récépissés, warrants, bons, effets de commerce et généralement de toutes opérations de transports, acquittements en douane, expertises, magasinages, manutention ou autres, se rattachant à l'exploitation des entrepôts publics, magasins généraux, etc. *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 5 juin 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu à date indéterminée ; elle se compose des propriétaires de cinq actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 60 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateur ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au directeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Guenez père, Louis Braqueval, J. Guenez fils. 1261

SOCIÉTÉ ANONYME DES

MAGASINS GÉNÉRAUX D'ÉPINAL

Siège social : Epinal (Vosges)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des magasins généraux d'Épinal. — *L'assemblée générale* a lieu au mois d'août. 1262

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES

MAGASINS GÉNÉRAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, place des Pénitents, Lyon

NOTICE

Capital social : **Un million huit cent cinquante mille francs, divisés en 3.700 actions de 500 fr., libérées de 150 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon.**

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	675 »	17 50
1891.	675 »	17 50
1892.	»	20 »
1893.	675 »	18 »
1894.	712 50	22 »
1895.	700 »	22 »
1896.	700 »	14 nets d'impôts
1897.	700 »	16 »
1898.	700 »	»

Durée de la Société : **30 ans, à dater du 1er janvier 1889. *Objet de la Société :* Ouvrir et exploiter des magasins généraux à Lyon, à Marseille, à Avignon, et dans toutes les autres villes ; de procéder à la vente publique de toutes marchandises ; réaliser des prêts sur nantissement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale :* Quatre premiers mois de l'année. — *Paiement* des coupons au siège social.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social. Une somme pour un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ulyse Pila.

Membres : MM. Chamonard, A. Brolemann, J. Cambefort, S. Lilienthal, Mathieu Thomasset, E. Morel, F. Guérin, Holstein, à Marseille ; MM. J. Bauer, Stocker, Flach, à Avignon ; MM. E. Martin, J. Thomas, G. Verdet.

Commissaires des comptes : MM. Robert, de Bovis, F. Aynard. 1263

MAGASINS GÉNÉRAUX DE FÉCAMP

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Fécamp (Seine-Inférieure)

NOTICE

Le capital social, **qui était primitivement de cent mille fr., a été porté à cent trente-cinq mille fr., par délibération du 15 octobre 1895 ; il est divisé en 270 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Objet* : La création et l'exploitation de docks, entrepôts, magasins généraux et de salles de ventes publiques de marchandises. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 13 janvier 1893. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Fussard, notaire à Fécamp. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de deux actions au moins.**

Cours **des actions : En 1897, 500 fr. ; en 1898, 495 fr.**

Répartition **des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme à fixer par le Conseil d'administration au fonds d'amortissement ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé : le solde : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions. — *Dividende* : 1896 et 1897 : 10 0/0 ; 1898, 15 0/0.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Dubosc.

Membres : MM. A. Bellet, R. Duglé, C. Dubosc, Vains de la Pigeonnière.

Commissaires : M. Belloncle.

Directeur : M. O. Grindel. 1264

CHAPITRE XI

EAUX (SERVICES DES VILLES)

COMPAGNIE DES
EAUX DE LA BANLIEUE DU HAVRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *50, boulevard de Strasbourg Le Havre*

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs. — *La durée de la Société* est de 43 ans, à partir du 9 juillet 1896. 1265

COMPAGNIE DES
EAUX DE LA BANLIEUE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *1, rue Pagès, Suresnes (Seine)*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et remboursables au pair par tirage au sort. Au 31 décembre 1897 il y avait 413 actions remboursées, et le même nombre d'actions de jouissance en cours. — *Obligations* : 7.000 de 500 fr. en cours d'émission. — *Taux d'émission* : 500 fr. — *Revenu* : 18 fr. 75 ou 3 3/4 0/0. — *Durée de l'amortissement* : 28 ans. — Les actions et les actions de jouissance sont cotées à la bourse 2e partie et les obligations 1re partie du bulletin.

Années	Cours des actions	Cours des obligations 4 1/2 0/0	Cours des actions de jouis.	Dividendes distribués
1890. .	800	504	303	45 »
1891. .	847	503	»	47 50
1892. .	984	505	457	50 »
1893. .	1.173	501	563	50 »
1894. .	1.294	520	673	50 »
1895. .	1.363	526	722	50 »
1896. .	1.341	524	693	60 »
1897. .	1.345	500	705	65 »

Durée de la Société : 85 ans, du 29 novembre 1867 au 29 novembre 1952. — *Objet de la Société* : Exploitation de distribution d'eau. Obtention de concession. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, siège social, Crédit lyonnais, Crédit général liégeois.

Répartition des bénéfices : Les produits de l'entreprise serviront d'abord à acquitter les dépenses d'entretien et d'exploitation, les frais d'administration, l'intérêt des obligations émises, et généralement toutes les charges sociales. Après le paiement des charges ci-dessus mentionnées, il sera opéré, sur l'excédent des produits annuels constituant les bénéfices nets, un prélèvement destiné : 1° A constituer un fonds de réserve pour les dépenses extraordinaires ou imprévues, la quotité de la retenue à ce affectée ne pouvant être inférieure à un 20e du produit net ; 2° A constituer un fonds d'amortissement calculé de façon que le fonds social soit entièrement amorti dans un laps de temps équivalent à celui des plus longues concessions exploitées par la Société. La désignation des actions à amortir aura lieu au moyen d'un tirage au sort qui sera fait publiquement au siège social, chaque année, aux époques et suivant les modes déterminés par le Conseil d'administration. Les actions désignées par le sort seront remboursées à leur valeur nominale et échangées contre d'autres titres, dits : actions de jouissance ; 3° A servir aux actions non amorties un intérêt annuel de 5 0/0. Sur ce qui restera après ces divers prélèvements, M. Adrien Dumont, en raison des apports qu'il a faits, et à titre de supplément, aura droit, pendant 10 ans, à partir de l'achèvement des travaux, à une part des bénéfices annuels de 10 0/0. Les 90 0/0 d'excédent, pendant la durée de ces 10 années, et tout le surplus après ces dits prélèvements, lorsque ce laps de temps de ces dix années sera écoulé, seront répartis de la manière suivante : *A* 15 0/0 aux administrateurs, sans que ces 15 0/0 puissent excéder la somme de quatre mille francs par administrateur ; *B* 3 0/0 aux commissaires, sans que ces 3 0/0 puissent excéder la somme de treize cents francs par commissaire ; *C* 2 0/0 à la disposition du Conseil pour être distribués au personnel de la Compagnie ; *D* Le surplus, à titre de dividende à partager également entre toutes les actions non amorties et les actions de jouissance émises. Lorsque les tantièmes indiqués aux paragraphes *A* et *B* n'atteindront pas 4.000 fr. par administrateur et 1.300 fr. par commissaire, le manquant jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au paiement de ce minimum sera imputé aux frais généraux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron de Fontbaré, de Fumal, G. Braconier, de Macar, Henri Doat, Aristide Dumont, Félix Guillomot.

Commissaires des comptes : MM. René de Laminne, Edmond Moret, Georges Dumont.

Directeur : M. Eugène Chaudoir. 1266

COMPAGNIE DES

EAUX DE BAYONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 59, rue Legendre, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 20.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse de Lyon et de Paris. — *Obligations* : 10.000 de 300 fr. 4 0/0. *Taux d'émission* : 252 fr. 50. Remboursables à 300 fr. par tirages au sort annuels en 60 ans, du 1er janvier 1895 au 1er janvier 1954 ; intérêts annuels, 12 fr., payables par trimestre, les 1ers janvier, avril, juillet et octobre. — *Parts de fondateurs* donnant droit à 3/10e des bénéfices. — *Cours des obligations* : En 1892, 257 fr. 40 ; en 1893, 261 fr. 25 ; en 1894, 254 fr.; en 1895, 251 fr. : en 1896, 250 fr. ; en 1897, 259 fr. — *Durée de la Société* : 64 ans, à partir du 17 juin 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation de la concession des eaux de Bayonne, résultant d'un traité du 4 janvier 1884, déclaré d'utilité publique par décret du 30 janvier 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social et au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; la somme nécessaire à l'amortissement du fonds social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti : 3/10 aux parts de fondateur, 6/10 aux actionnaires, 1/10 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Gaillard, Coulon, J.-B. Pelloux, P. Reynaud. 1267

COMPAGNIE DES

EAUX DE CONSTANTINOPLE

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE

Siège social : 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré Paris

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.— *Dividendes distribués* : En 1895, 11 fr. 50 ; en 1896, 10 fr. 50. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir de 1879. — *Objet de la Société* : Exploitation d'une concession de distribution d'eau à Constantinople (Turquie). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose des actionnaires propriétaires de 25 actions. — *Paiement* des coupons à la Banque ottomane, 8, rue Meyerbeer, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Blount.

Membres : MM. le baron H. Hottinguer, Stern, comte Foy, A. Mallet, Ch. Cambefort, Pestel, La Fuente.

Commissaires des comptes : MM. le baron V. Reille et A. Gérard.

Directeur : M. Talandier. 1268

COMPAGNIE DES

EAUX ET GAZ DE TOURNUS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Tournus

Siège administratif : 27, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 1.000 actions de 250 fr. — *La durée de la Société* est de 38 ans, à partir du 28 juin 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Buffaud, Tavion et Perret. 1269

COMPAGNIE DES EAUX & DU GAZ DE ROSTOFF-SUR-LE-DON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Louis-le-Grand, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation des concessions de distribution d'eau et de gaz de Rostoff-sur-le-Don (Russie). — *Dividende* : Exercice 1897-1898, 25 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en octobre ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins.

Observation : L'assemblée générale du 28 octobre 1898 a décidé qu'un second amortissement de 100 fr. par action serait distribué à partir du 20 mars 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. La Chambre.

Membres : MM. Aubry, Durangel.

Administrateur-délégué : M. de Saint-Léger. 1270

COMPAGNIE DES EAUX DE LAON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Laon (Aisne)

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-dix-huit mille francs, divisés en 556 actions. — *Capital social* entièrement versé ; les actions sont remboursées à 500 fr. pendant la durée de la concession. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes distribués* : En 1896, 25 fr. ; en 1897, 28 fr ;. en 1898, 25 fr. — *Objet de la Société* : Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Laon. — *Durée de la Société* : jusqu'au premier mai 1903. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons en octobre et en juin à Laon, au siège social, et à Paris, à la Petite Bourse de Paris, 83 *bis*, rue de Richelieu.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Félix Paz.
Membres : MM. Rigaudid, Dehaulon. 1271

COMPAGNIE DES

EAUX & LUMIÈRE ÉLECTRIQUE D'ILLIERS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

L. PETIT ET Cie

Siège social : Illiers (Eure-et-Loir)

NOTICE

Le capital social qui était de cinquante mille francs a été porté à sept cent cinquante mille francs par délibération du 6 février 1899. — L'*objet de la Société* est l'exploitation d'une concession d'eau et d'éclairage électrique à domicile et sur les voies publiques. 1272

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN

ANCIENNE COMPAGNIE FRANÇAISE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Royan

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 350 au porteur entièrement libérées et 1.650 nominatives libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés — *Durée de la Société* : 53 ans, à partir du 5 septembre 1896. — *Objet de la Société* : Distribution d'eau à Royan. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 15 0/0 aux administrateurs et 85 0/0 aux actions, qui ne seront mis en distribution qu'après remboursement total du capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Auguste Collongues, 8, rue Cardinet, Paris ; A. Mauny-Talbert, 14, rue de Beaune, Paris ; comte Georges de Maurepas, 3, rue Nouvelle, Paris ; Paul Reynaud, 24, rue Servandoni, Paris ; Paul Saillard, 59, rue Legendre, Paris.

Commissaires des comptes : MM. C. Dumas et F. Guillebert. 1273

COMPAGNIE DES

EAUX DE SEINE ET DE SOURCE DU CANTON DE BOISSY-SAINT-LÉGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue d'Athènes, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la distribution d'eaux de source et de Seine dans le canton de Boissy-Saint-Léger, aux habitants et aux communes. — *La durée de la Société* est de 80 ans, à partir du 30 mars 1865. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Savouré et Lemasson, notaires à Villeneuve Saint-Georges.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Lebon, E. Baudelot, J. Duplant, J. Simonnot, Al. Lebon.

Commissaires des Comptes : MM. G. Boutmy, Cottreau et Durand. 1274

COMPAGNIE DES

EAUX DE TROUVILLE

Siège social : Trouville (Calvados)

Objet de la Société : Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Trouville.

Directeur : M. Cartron. 1275

COMPAGNIE DES EAUX DE VIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, représentés par 25.000 actions de 200 fr. chacune. La Société peut émettre pour 16.000.000 de fr. d'obligations. — *Assemblée générale* le 2e mardi du mois d'avril, à 2 h. de relevée au siège social. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 11 avril 1895. — *Durée* la plus longue que permet la loi. — *Objet :* La construction et l'exploitation de distributions d'eau à Vienne, avec extension de ces distributions dans les communes voisines.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 de dividende aux actions; sur le surplus, 10 0/0 pour les administrateurs et commissaires réunis; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Cossoux, Léon Doret, Auguste Lebrun, Emile Mestreit, Edouard Walin, Emile Wielemans, Eugène Baelde.

Commissaires : MM. Albert de Sebille, Charles Drèze, Louis Pluntz, Guillaume Michiels.

1276

COMPAGNIE DES EAUX DE VANNES

Siège social : 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux-vannes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Blount.

Membres : MM. H. Blount, A. Talandier, baron V. Reille, A. Belmontet, A. Gérard. 1277

COMPAGNIE DES

EAUX DE LA VILLE DE THIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue de Constantine, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, dont la moitié est versée. — *Les titres* sont nominatifs et cotés en banque. — *Obligations :* 1.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 avec garantie de la ville; elles ont été émises à 490 fr.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1897.	500	497
1898.	500	497

L'objet de la Société est la construction et l'exploitation de barrages, canaux et conduites devant amener l'eau à la ville de Thiers. — *La durée de la Société* est de 63 ans, à partir du 2 août 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dinard, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 4 0/0 aux actions; le solde : 10 0/0 au Conseil; 5 0/0 au directeur; le reste, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le docteur Chaumier, A. Place, A. Rambaud.

Commissaire : M. Rembeau.

Directeur : M. Charton. 1278

COMPAGNIE DES EAUX DE LA VILLE DE RAMBOUILLET

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. PETIT ET Cie

Siège social : Rambouillet

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 11 juin 1896. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une concession de distribution d'eau pour la ville de Rambouillet. 1279

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

Siège social :
25, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Capital social : Quarante millions, divisés en 80.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — Intérêts : 20 fr. par an, remboursables à 500 fr., pendant la durée des concessions, les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse : les actions au comptant et à terme et les obligations au comptant. — *Obligations :* 72.000 obligations de 500 fr. 3 0/0 remboursables à 500 fr., jusqu'en 1951, par tirages annuels en septembre : remboursements : 1er octobre; intérêts : 15 fr., payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre. — 40.000 obligations de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1909 par tirages semestriels en mars et septembre : remboursements : 1er mai et 1er novembre; intérêts : 25 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

— 40.000 obligations de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1920 par tirages semestriels en avril et novembre ; remboursements : 1er juin et 1er décembre.
— 20.000 obligations de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1943, par tirages semestriels en avril et novembre ; remboursements : 1er juin et 1er décembre ; intérêts : 20 fr., payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

Années	Actions	Actions de jouissance	Obligations 3 0/0	Obligations 5 0/0	Obligations 4 0/0 remb. avant 1920	Obligations 4 0/0 remb. avant 1943	Dividendes distribués
	Cours des						
1889. .	1.283 42	735 31	407 73	825 23	495 25	505 »	57 60
1890. .	1.382 82	786 51	431 22	534 07	505 81	504 51	58 50
1891. .	1.452 02	851 65	443 35	532 14	510 46	506 25	59 »
1892. .	1.481 59	878 56	460 43	535 44	514 34	512 26	60 »
1893. .	1.635 41	1.022 06	463 95	534 25	515 80	514 18	62 »
1894. .	1.793 36	1.161 67	469 32	534 83	520 78	524 10	63 »
1895. .	1.900 43	1.313 27	472 07	531 89	513 »	520 62	64 50
1896. .	1.902 69	1.299 79	471 75	534 83	515 73	517 14	66 50
1897. .	2.044 »	»	471 50	530 »	510 »	515 »	68 »
1898. .	2.090 »	1.680 »	472 »	525 »	513 50	515 »	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 14 décembre 1853. — *Objet de la Société :* Exploitation en France de concessions d'eau. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; jusqu'au 1/10 du capital ; fonds d'amortissement pour rembourser les actions pendant la durée des concessions ; 20 fr. aux actions non amorties ; le surplus, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Blount.

Membres : MM. le baron Hottinguer, J. Stern, comte Foy, A. Mallet, Ch. Cambefort, A. Gérard, A. Langlois, baron V. Reille, E. de Bammeville.

Commissaires des comptes : MM. de Marcheville, Bournet-Aubertot.

Directeur : M. Talandier. 1280

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX DE BARBAZAN

Siège social : Barbazan (Haute-Garonne)

Le capital social est de trois cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 21 septembre 1896. 1281

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX DE CARACAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, rue du Gouvernement-Provisoire, 30

NOTICE

Société constituée le 4 novembre 1890. *Moniteur belge* du 15 novembre n° 2419. — *Objet :* Acquisition, exécution et exploitation de la concession pour la distribution et la canalisation des eaux et l'établissement d'un réseau d'égouts dans la ville de Caracas et dans les autres villes du Vénézuéla. — *Durée :* 90 ans. — Concession : Eaux de Caracas, décret du 11 juillet 1490. — Exploitation : Caracas.

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, représentés par 7.000 actions de 500 fr. chacune, en circulation. — *La Société* a converti ses obligations 5 0/0. Les actions seront amorties comme il est dit ci-dessous. Les obligations seront remboursées au pair par tirage au sort annuel pendant la durée de la concession. Les obligations seules sont cotées à la bourse. — *Assemblée générale* au siège social, 2e mercredi du mois de juin, à 11 heures. Année sociale : 1re janvier au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° il est prélevé ensuite la somme suffisante pour amortir, en leur servant un intérêt ou dividende de 5 0/0, le capital pendant la durée de la Compagnie. L'amortissement des actions pourra ne commencer qu'au moment où la distribution d'eau sera établie. Les actions seront amorties par voie de tirage au sort ou d'achats à la bourse. L'excédent sera réparti de la manière suivante : 1° 10 0/0 au Conseil d'administration et au collège des commissaires ; 2° 90 0/0 aux actions à titre de 2e dividende. — *Titres :* au porteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Maurice Anspach, Edmond Caze, comte Adrien d'Oultremont, Arthur du Roy de Blicquy, Théodore Verstraeten.

Commissaires : MM. Alphonse, Braent Achille Huart, Edmond Terlinden.

Ingénieur en chef : C. Charlier. 1282

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES'

EAUX POUR L'ÉTRANGER

Siège social : 52, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Capital social : Quarante millions, divisés en 80.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant. — *Obligations :* 63.570 de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1958, par tirages semestriels en avril et en novembre, remboursements 1er juin et 1er novembre, intérêts 20 fr., payables par moitié aux mêmes dates.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	367 30	»	»
1891. .	250 23	»	»
1892. .	218 42	»	»
1893. .	223 68	»	»
1894. .	268 45	5	»
1895. .	277 99	5	485 89
1896. .	233 57	7	476 65
1897. .	310 »	»	504 96
1898. .	380 »	»	502 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 4 février 1879. — *Objet de la Société :* Exploitation de concessions d'eau en Algérie, les colonies françaises et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose des propriétaires de 20 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Blount.

Membres : MM. le baron R. Hottinguer, J. Stern, le comte Foy, A. Mallet, Ch. Cambefort, A. Gérard, A. Langlois, le baron V. Reille, E. Joly de Bourmeville.

Commissaires des comptes : MM. de Marcheville et Bouruet-Aubertot.

Directeur : M. Talandier.

Sous-directeur : M. Ch. Grisel. 1283

COMPAGNIE OTTOMANE DES EAUX DE SMYRNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Smyrne
Siège administratif : Bruxelles, rue de la Pépinière, 16

NOTICE

Société dont l'objet est l'exploitation de la distribution d'eaux de Smyrne et de la banlieue Caratasch-Genz tépé, Quarantaine Cordelis, Bournabah, Roudja, etc., 16, rue de la Pépinière à Bruxelles.

Capital social : Trois millions sept cent cinquante mille francs. — *Titres* : Actions au porteur.

Répartition des bénéfices : Après paiement des frais généraux de la réserve statutaire et de 5 0/0 aux obligations de 400 fr., il sera donné 4 0/0 aux actions de 500 fr. Les obligations ainsi que les actions doivent être amorties en 45 années et remboursées au pair. Sur le surplus, il sera remis au gouvernement ottoman 20 0/0, les 80 0/0 restants étant répartis aux actions comme second dividende.

N. B. — Les travaux sont commencés. La ville de Smyrne compte trois cent mille habitants. On évalue à 3 fr. par tête d'habitant la recette brute et à 150.000 fr. environ les frais généraux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Maurice Van Meenen.

Membres : MM. Jules Delusurt, administrateur-délégué ; S.-E. Noury Bey, Galien Paleologue, Peeters. 1284

COMPAGNIE DES SERVICES D'EAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 6.000 actions de 250 fr. — *Société constituée* le 4 avril 1893. — Modifiée le 26 avril 1894 et 24 décembre 1896. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* L'exploitation de distribution d'eau, de services d'éclairage, la vente et la location de tous appareils. — *Titres :* actions au porteur. — *Assemblée générale :* dernier jeudi d'avril, à 2 h. 1/2 à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; la somme nécessaire pour payer à chaque action un dividende de 5 0/0 de sa valeur. Le surplus comme suit : 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires ; 88 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Barbanson.

Membres : MM. le baron Léon de Pitteurs, Eugène Bemelmans, Charles Janssen, Albert Parmentier, Edouard Goffinet, Jules Rolin.

Commissaires : Charles de Géradon, Michel Mourlon, Aug. de la Hault. 1285

COMPAGNIE URBAINE

D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 500 fr., entièrement libérées

— *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en bourse, au comptant, 2e partie du bulletin. — *Durée de la Société :* Formée en 1893. — *Objet de la Société :* Exploitation de concessions d'eau et d'éclairage électrique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Obligations :* 1.842 obligations de 200 fr. 4 0/0 émises à 190 fr.; remboursables au pair, par tirages au sort annuels, de 1899 à 1941, et productives d'un intérêt annuel de 8 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le solde, 85 0/0 aux actionnaires; 15 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Siegfried, Beauvois Devaux, de Bruyn, Brillouin, Ebel, Fontaine, Hérard. 1286

EAUX DE SCUTARI & KADI-KENI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bâle

NOTICE

Capital social : Trois millions six cent mille francs, divisés en 1.200 actions ordinaires et 6.000 actions privilégiées de 500 fr. chacune. — *Titres :* Actions au porteur. — *Assemblée générale* dans le 1er semestre. — *Durée :* 65 années. — *Objet :* Alimentation d'eau potable dans la ville de Scutari et communes environnantes. — *Société constituée* en 1890.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions; tantième au Conseil d'administration et aux commissaires : le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hermann von Mullenheim Rechberg, Emmanuel Baumberger, Henrich Liebreich, Henrich Guiner-His, Eberhard Pfiffer. Théodore Verstraeten, Cornelius Franz, Alfred Rothenbach, Wilhelm Finokh, Hugo von Koller. 1287

EAUX D'UTRECHT A LIÈGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

NOTICE

Capital social : Quatre millions deux cent cinquante mille francs, représentés par 17.000 actions de 250 fr. Le capital a été augmenté par la création de 6.000 actions nouvelles de 250 fr. entièrement libérées. — Il est créé 500 obligations à 2.100 fr. dont 476 obligations non amorties. — *Titres :* Actions au porteur, obligations. — *Société constituée* le 20 décembre 1881. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Exploitation de la distribution des eaux dans les diverses villes de Hollande et spécialement dans la ville d'Utrecht et les localités voisines. — Exploitation : Utrecht. — *Assemblée générale* au siège social le 4e mardi d'avril, à 2 heures de l'après-midi.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au fonds de réserve ; 2° 5 0/0 au montant versé des actions pour être distribué aux actionnaires à titre de dividende ; le surplus comme suit : 1° 1 1/2 0/0 à chaque administrateur ; 2° 1/2 0/0 à chaque commissaire ; 3° 2 1/2 0/0 au directeur ; le restant aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Edouard de Liedekerke de Pailhe.

Membres : MM. Léon Collinet, Henri Doat, G. van Overbeek de Meyer, E. Beaulieu, P. Poullet, P. Verloren van Themaat.

Commissaires : MM. C. Blas, H. de Creeft, Arm. Dresse, A. Claus. 1288

SOCIÉTÉ DES

EAUX DE BERCK-SUR-MER

(A. DEPLANQUE ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 13, rue Adolphe-Thiers Boulogne-sur-Mer

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 500 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux de Berck-sur-Mer. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 4 actions. — *Paiement* de coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1289

SOCIÉTÉ DES EAUX DE CAMBRAI

Siège social : Cambrai (Nord)

NOTICE

Objet de la Société : Exploitation d'une concession de distribution d'eau de la ville de Cambrai.

Directeur : M. Lambert. 1290

SOCIÉTÉ DES EAUX D'AUMALE

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Aumale (Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital social : Cent vingt-quatre mille francs, divisés en 248 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation des eaux d'Aumale. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1291

SOCIÉTÉ DES

EAUX D'ÉPERNAY (MARNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Épernay

Objet de la Société : Exploitation de la concession d'eau de la ville d'Epernay.

Directeur : M. J. Petit. 1292

SOCIÉTÉ DES

EAUX DE LA GARDE (VAR)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, rue Charles-Sanglier Orléans

NOTICE

Le capital social est fixé à un million de francs et divisé en 10.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'adduction et la captation des eaux potables d'irrigation dans la commune de la Garde, exploitation autorisée en vertu d'une délibération rendue le 4 octobre 1896 par le Conseil municipal de cette commune pour une période de 60 ans ; la vente de l'eau aux particuliers. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 1er mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Massicard, notaire à Orléans.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé, somme nécessaire pour l'amortissement des actions en 60 annuités ; le surplus 10 0/0 à M. Belle de Coste ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Angenault, Belle de Coste, M. Blanc, Brière, Charpentier, Gautreau, A. Lambert, M. Lambert. 1293

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Meaux (Seine-et-Marne)

Objet de la Société : Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Meaux. 1294

SOCIÉTÉ DES

EAUX DE MONTFORT-L'AMAURY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise)

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 7 juillet 1895. 1295

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MELUN

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. GRIGNOUX ET Cie

Siège social : Melun

Le capital social est de trois cent mille francs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Marcillac et Foiret.
Gérant : M. A. Grignoux. 1296

SOCIÉTÉ DES EAUX DE NEVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Nevers (Nièvre)

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr. — *Versements* appelés : Toutes les actions sont libérées. (Il en reste 427 en circulation). — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations :* 223. — *Taux d'émission :* 265 fr. — *Valeur nominale :* 490 fr. Elles sont basées sur une annuité communale de 17.500 fr. — *Revenu :* 12 fr. — *Les obligations* ont subi chaque année, depuis l'origine de l'émission, une majoration de 5 fr. Elles sont aujourd'hui remboursables à 490 fr. — *La durée de l'amortissement* est encore de 11 ans. — *Cours* des actions et obligations : Il n'y a pas eu de transaction de 1889 à 1894. La dernière transaction a eu lieu en l'année 1895 le cours des actions était de 585 fr. et

des obligations de 450 fr. — *Remboursement des actions et des obligations :* Il reste encore 427 actions et 223 obligations à rembourser. — *La durée de la Société* est de 27 ans, à partir du 3 décembre 1882, jour de sa constitution définitive. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Nevers, ainsi que l'alimentation publique de la ville. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Guyon, notaire à Nevers. — *Assemblée générale* : Tous les ans dans la première quinzaine de mars. — *Paiement* des coupons, à Nevers, les 15 janvier et 15 juillet pour les obligations, et les 15 mars et les 15 juillet pour les actions. — *Publications légales :* Les publications légales ont été faites dans le journal *la Nièvre Républicaine*. Il faut huit actions nominatives déposées dans la caisse sociale pour faire partie du Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : A lieu après délibération de l'assemblée générale ; 10 0/0 au directeur ; 5 0/0 réserve statutaire, et le reste réparti entre les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Dutray, président du Tribunal de commerce de Nevers.

Membres : MM. Eugène Duvernet, Frédéric Duvernet, Charrier, Robert Johann et Michel.

Commissaire des comptes : M. J. Cuisinier, comptable à Nevers.

Directeur : M. Michel, Antoine. 4297

SOCIÉTÉ

D'ENTREPRISE GÉNÉRALE DE DISTRIBUTIONS DE CONCESSIONS D'EAU, DE GAZ ET DE TRAVAUX PUBLICS

ANCIENNE SOCIÉTÉ FORTIN HERRMANN ET Cie

Siège social :
83, boulevard de Port-Royal, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués : 40 fr. pour l'exercice 1896. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 7 juin 1882. — *Objet de la Société :* Société générale de distributions et de concession d'eau et de gaz et de travaux publics. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Champetier de Ribes et Mahot de la Quérantonnais. 1298

SOCIÉTÉ ANONYME

DISTRIBUTION D'EAU

DE LUMIÈRE ET DE FORCE DE MONTE-CARLO SUPÉRIEUR ET EXTENSIONS

Siège social : 31, avenue Notre-Dame, Nice

NOTICE

Le capital social est de neuf cent mille francs, divisé en 1.800 actions de 500 fr. dont 610 entièrement libérées et 1.190 libérées de 250 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *L'objet de la Société* est la distribution d'eau, d'éclairage électrique et de force motrice au quartier de Monte-Carlo supérieur ainsi qu'à Sanary, dans le département du Var. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 8 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Giraud, notaire à Nice. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois de la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les propriétaires de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; l'annuité nécessaire pour amortir le capital social, pendant la durée de la Société ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 5 0/0 aux ouvriers et employés ; 70 0/0 au capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Varigaud, Lebouvier, Dumontant, Guilher, Trabut.

Commissaire : M. Moreau. 1199

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX DE DUNKERQUE

Siège social : 48, rue du Sud, Dunkerque

NOTICE

Capital social : Un million cent vingt mille francs, divisés en 2.240 actions de 500 fr., libérées et au porteur. — *Obligations :* Emprunt 1892, 1.200.000 fr. en obligations de 500 fr. ; 4 0/0, émises à 455 fr., remboursables au pair en 60 ans, à partir du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1951, rapportant 10 fr. par semestre ; les obligations remboursables, à raison de 80 par année, ont pour affectation spéciale de ce remboursement 20.000 fr. prélevés sur la redevance annuelle de la ville. — Emprunt 1893, 296.000 fr. en obligations de 500 fr., émises en 1893 à 480 fr., remboursables au gré de la Société et au plus tard dans les sept dernières années de la concession (1946-1952) rapportant 10 fr. par semestre, nets d'impôt. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lille. — *Durée de la Société :* 60 années, à partir du 20 mars 1890. — *Objet de la Société :* Exploitation de la concession d'eau de la ville de Dunkerque. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leturgie, à Béthune. — *Assemblée générale :* Dans le courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; somme pour servir 5 0/0 aux actions non amorties; une somme suffisante pour amortir les actions en 60 ans et le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Marchand, A. Belle, L. Dequisne, L. Degrand, G. Debavolaere, Blankaert. 1300

SOCIÉTÉ DES

EAUX DE SAINT-NAZAIRE

Siège social : Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)

Objet de la Société. — Exploitation d'une concession de distribution d'eau dans la ville de Saint-Nazaire. 1301

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX D'EU, DU TRÉPORT ET DE MERS

Siège social : avenue de la Gare, à Eu

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lille. — *Parts* bénéficiaires : 30 0/0 des bénéfices nets. — *Obligations :* 310.000 fr. en 620 obligations de 500 fr., 4 0/0, garanties par le montant des redevances des villes jusqu'à concurrence de 15.000 fr.; remboursables à 500 fr. en 45 ans, à partir du 1er octobre 1894, par tirages en avril et en mai, pour, le dernier, avoir lieu en 1939. — *Durée de la Société :* Du 22 juin 1894 à 1949. — *Objet de la Société :* Mise en valeur de toute concession municipale, électricité, gaz et notamment la concession d'eau des villes d'Eu, du Tréport et de Mers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Barry, à Eu. — *Assemblée générale* en avril ou mai. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril ou octobre. — *Obligations :* 10 fr. par semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actions non amorties; somme nécessaire pour amortissement, le tout devant faire retour à la ville, à la fin de la concession; le surplus est ensuite réparti : 60 0/0 aux actions amorties ou non; 10 0/0 au Conseil d'administration; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Grosselin, E. Garnier, F. Francillon, E. Coignet. 1302

SOCIÉTÉ D'ÉPURATION DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue du Louvre, Paris*

Assemblée générale en août.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Desrumaux
Membres : MM. M. Desrumaux, F. Deschamps.
Directeur : M. Desrumaux. 1303

SOCIÉTÉ ANONYME LYONNAISE DES

EAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE

Siège social : 6, *rue Le-Pelletier, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions, divisés en 36.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Les actions* sont cotées à la bourse, au comptant et à terme, et les obligations au comptant. — *Obligations :* 20.000 de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1943, par tirages annuels en mai. Remboursements : 1er juin; intérêts : 20 fr. payables par moitié, les 1er juin et 1er décembre. — *Parts :* Il a été créé, en outre, 500 titres dits certificats de fondateur constatant le droit réservé par les statuts au Crédit lyonnais fondateur, en cas d'augmentation du capital de souscrire par préférence et au pair le quart des actions qui seraient émises contre espèces.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890.	467 63	23 »	»
1891.	492 94	24 »	»
1892.	491 21	25 »	493 37
1893.	525 39	25 »	495 98
1894.	547 59	25 »	502 02
1895.	582 97	2 »	504 24
1896.	565 76	»	506 07
1897.	570 »	25 »	510 »
1898.	540 »	»	507 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 23 février 1880. — *Objet de la Société :* Exploitation de concessions d'eau et d'éclairage en France et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions au porteur. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens (les actions en janvier et juillet).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital; fonds d'amortissement pour amortir les actions pendant la durée des concessions; 5 0/0 aux actions; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Roche.
Membres : MM. Masson, Mazerat, Cornuault, Ch. Lenoir, Bruniquel.
Commissaires des comptes : MM. Lunyt et Remaury.

1304

SOCIÉTÉ CENTRALE DES EAUX
VILLE DE CONDOM (GERS)
BRIOUX ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 4, rue Logelbach, Paris

Objet de la Société : Exploitation d'une concession de distribution d'eau à Condom (Gers). — *Assemblée générale* en mars.

1305

SOCIÉTÉ FRANCO-ITALIENNE DES EAUX
ANCIENNE SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE LYONNAISE

Siège social : 49, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1893.....	478 71	25 »
1894.....	452 10	24 »
1895.....	440 »	20 »
1896.....	425 »	20 »
1897.....	425 »	»
1898.....	427 »	»

Durée de la Société : 67 ans, à partir du 1er juin 1879. — *Objet de la Société* : Exploitation des concessions d'eaux qu'elle a acquises ; établissement en France et à l'étranger des conduites d'eau et de gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jullien, à Lyon. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social, les 15 juin et 15 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital social ; 10 0/0 pour constituer une réserve spéciale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alexandre Frossard de Jaugy.
Membres : MM. Emile Béthenod, H. Fontaine, baron du Marais, Paul Morin-Pons.
Commissaires des comptes : MM. Jules Rolland et Cusset.
Administrateur-délégué : M. Maurice Piaton.

1306

SOCIÉTÉ FRANCO-PORTUGAISE DES EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 83, *boulevard de Port-Royal Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 21 août 1896. — *Objet de la Société* : Exploitation de concessions d'eau en France et au Portugal. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais.

1307

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE BARCELONE

Siège social : 6, rue Le-Peletier, Paris

Le capital social est de quinze millions. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une concession d'eau à Barcelone (Espagne).

1308

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE CALAIS
A. SUSINI ET Cie

EN NOM COLLECTIF ET EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Calais

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Obligations* : 600 de 500 fr. — *Taux d'émission* : 500 fr. — *Revenu* : 4 1/2 0/0.

Années	Dividendes distribués	Actions de jouissance (Net d'impôts)
1890. . .	8 »	3 »
1891. . .	8 »	3 »
1892. . .	10 »	5 »
1893. . .	11 »	6 »
1894. . .	12 »	7 »
1895. . .	12 50	7 50
1896. . .	12 50	7 50
1897. . .	12 50	7 50

Durée de la Société : Du 7 février 1855 au 31 décembre 1933. — *Objet de la Société* : Apport et distribution des eaux à Calais-Guinet et lieux circonvoisins. —

Assemblée générale : Avril. — *Paiement* des coupons : Calais et Paris, 113, boulevard Magenta, à partir du 1er mai pour les actions et le 1er novembre pour les obligations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Thirion, Degoix, Noiseux, Poumailloux.

Gérant : M. A. Susini. 1309

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'EAUX DE SOURCE ET D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 104, rue de Rennes, Paris

NOTICE

Capital social : Les actions sont entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation de concessions d'eau et d'éclairage électrique. 1310

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES

EAUX DE MONTROND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Montrond (Loire)

NOTICE

Le capital social, qui était de cent quatre-vingt mille francs, a été porté successivement à deux cent quatre-vingt mille francs, par décision de l'assemblée générale du 14 avril 1896 et à quatre cent mille francs par délibération de l'assemblée générale du 17 octobre 1898. 1311

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX DE SAINT-OMER

Siège social : boulevard Vauban, St-Omer (Pas-de-Calais)

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt mille francs, divisés en 640 actions de 500 fr., entièrement libérées. — Les *titres* sont nominatifs ou au porteur, 111 nominatifs et 529 au porteur. — *Cours* des actions : 500 fr. — *Dividendes distribués* : 23 fr. 96 brut. — *Durée de la Société* : 60 ans (du 9 février 1886 au 9 février 1946). — *Objet de la Société* : Exploitation d'une concession d'eau dans la ville de Saint-Omer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cossard, à Saint-Omer. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons à Saint-Omer, au siège social, les 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 3 1/2 0/0 au capital versé; le surplus 50 0/0 aux actionnaires; 50 0/0 à l'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Deguand.

Membres : MM. Deguisne, Boitel et Cotel, administrateurs.

Commissaire des comptes : M. Gustave Hanon, à Saint-Omer.

Directeur : M. Jules Galvaire. 1312

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX DE SAINT-SYMPHORIEN ET DE SAINT-CYR

Siège social : rampe de la Tranchée Saint-Symphorien-extra

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Faucheux, notaire à Tours. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de trois actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Porcherot. 1313

COMPAGNIE DÉPARTEMENTALE DES

EAUX ET SERVICES MUNICIPAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 59, rue Legendre, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 20.000 actions de 300 fr., dont 11.000 ordinaires et 9.000 privilégiées. Les 20.000 actions sont entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Obligations* : La Société avait émis 15.000 obligations de 300 fr. Elle a remboursé par anticipation ou échangé contre des actions privilégiées 9.000 titres. — *Dividendes* distribués : En 1896 et 1897, 5 0/0. — *Durée* de la Société : Jusqu'à la fin des concessions. — *Objet* de la Société : Exploitation des concessions (eaux, gaz, électricité) de Langres, Dinard-Saint-Enogat, Ajaccio, Apt, Bazas, Bry-sur Marne, Charlieu, Clermont, Fréjus, Gourdon, Guingamp, Marennes, Valençay. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée generale* : avant fin juillet. — *Paiement*

des coupons au siège social, et au Crédit lyonnais, par trimestre, en janvier, avril, juillet et octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 aux actions privilégiées ; le surplus : 4 0/0 aux actions ordinaires ; fonds d'amortissement pour les actions ; le reste aux actions ordinaires et privilégiées.

Observations : Cette Société avait été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire. Un jugement du 3 décembre 1898 homologue le concordat passé le 12 octobre 1898 entre la Compagnie et ses créanciers. *Conditions sommaires* : Paiement intégral du montant des créances en cinquante annuités égales, pour le premier paiement être effectué un an après le jour où le jugement d'homologation du concordat sera passé en force de chose jugée. Toutefois, au lieu de recevoir le paiement de leurs créances, les créanciers auront la faculté de convertir leurs créances en obligations nouvelles au capital nominal de 300 fr., au porteur, avec droit à l'amortissement suivant le barême annexé au projet de concordat et à l'intérêt 3 0/0 l'an, à dater de l'homologation.

Les obligataires aurpnt le droit de réclamer autant d'obligations nouvelles qu'ils possèdent d'obligations anciennes. Les créanciers, autres que les obligataires, auront le droit de réclamer autant d'obligations nouvelles que leurs créances contiennent de multiples de 300 fr. Le droit d'option devra être exercé dans les trois mois de l'homologation. La Compagnie débitrice est autorisée à se constituer un fonds de roulement au moyen d'un emprunt qui ne pourra excéder un million de francs. Les sieurs Duchier et D'Yochet sont nommés commissaires à l'exécution du concordat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. P. Saillard.

Membres : MM. Mauny-Talbert, J.-B. Pelloux, Franco Allonzo, Coulon, Biron, de Maurepas.

Commissaires des comptes : MM. G. Jordan et A. Dumas.

Directeur : M. P. Saillard. 1314

FILTRES PHILIPPE

PARIS — 124, Boulevard Magenta, 124 — PARIS

POUR EAUX - VINS - HUILES - SIROPS - LIQUEURS, ETC.

6 DIPLOMES D'HONNEUR — 12 MÉDAILLES D'OR

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — SILLERY, GRAND MOUSSEUX (DOUX). . . . . 5 fr. 50
— DRY VERZENAY (Moyen) . . . . . 7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. — GRAND SEC (Sec) . . . . . 8 fr. »
GOUT ANGLAIS. — EXTRA DRY ENGLAND (Très sec) . . . . . 8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 99 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XII

ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE
PAR LE GAZ, L'ACÉTYLÈNE, LE PÉTROLE

ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE PAR LE GAZ

COMPAGNIE DU GAZ DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Louis-le-Grand, Paris*
Bureaux : 11, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, et devant être remboursées 2 ans avant la fin de la concession. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse au comptant. — *Parts de fondateurs :* — 300.

Années	Cours des actions	Actions de jouissance	Dividendes distribués
1890. . .	1.747 26	1.204 34	90 »
1891. . .	1.835 56	1.278 75	90 »
1892. . .	1.883 75	1.265 04	90 »
1893. . .	1.854 92	1.241 31	90 »
1894. . .	1.790 32	1.171 29	90 »
1895. . .	1.756 63	1.144 43	90 »
1896. . .	1.821 07	1.176 70	90 »
1897. . .	1.933 15	1.267 07	90 »
1898. . .	1.955 »	1.300 »	»

Durée de la Société : De 1875 au 30 juin 1904. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'éclairage et du chauffage par le gaz de la ville de Bordeaux, concession de la ville jusqu'en 1904. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; fonds d'amortissement pour amortir les actions 2 ans avant la fin de la concession ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste : 75 0/0 aux actions et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Ad. Oppenheim, S. Propper, Edmond Halphen, G. Kohn Falavoine.
Commissaires des comptes : MM. A. Gras et G. Fourchault. 1315

COMPAGNIE DU GAZ DE BOURG-ARGENTAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, *rue Laffitte, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées, 368 au porteur et 32 nominatives. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* Du 1er janvier 1883 au 1er janvier 1926. — *Objet de la Société :* Eclairage au gaz de la ville de Bourg-Argental. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Moyse, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. La Salle et Hippolyte Salle.
Administrateur-délégué : M. Georgi.
Commissaire : M. Mauban. 1316

COMPAGNIE DU GAZ DE BUCHAREST

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

Siège social : 37, *boulevard Haussmann Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant, 2e partie du bulletin. — *Parts de fondateurs :* 600.

Dividendes distribués : En 1890, 46 fr. 50 ; en 1891, 46 fr. 50 ; en 1892, 50 fr. ; en 1893, 56 fr. 50 ; en 1894, 59 fr. 50 ; en 1895, 61 fr. 75.

Durée de la Société : Jusqu'au 21 mars 1908. — *Objet de la Société :* Exploitation de la concession de

l'éclairage au gaz de la ville de Bucharest (Roumanie). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre. — *Paiement* des coupons à Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 75 0/0 aux actions ; 25 0/0 aux parts de fondateurs. 1317

GAZ DE CHELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chelles (Seine-et-Marne)

Objet de la Société : Exploitation de l'usine à gaz. 1318

COMPAGNIE DU GAZ DE FOIX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, *rue Condillac, Bordeaux*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Eclairage au gaz de la ville de Foix. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Labroue.
Membres : MM. Dubosc, A. Queulain.
Directeur : M. P.-M. Aubert. 1319

COMPAGNIE DU

GAZ & D'ÉLECTRICITÉ DE MELUN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 58, *rue du Rocher, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million sept cent mille francs, divisé en 3.400 actions de 500 fr., dont 3.200 entièrement libérées, attribuées aux fondateurs, et 200 émises et entièrememt libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'usine à gaz et de l'usine électrique de Melun et de tout ce qui peut s'y rattacher. L'entreprise de l'éclairage et du chauffage par le gaz, par l'électricité ou par tout autre moyen résultant d'inventions nouvelles; de la distribution de l'eau et de l'air comprimé dans des villes, communes, établissements publics ou particuliers situés en France ou à l'étranger ; la création, l'acquisition et l'exploitation directe ou par amodiation d'usines pour ces industries. La distribution de la force motrice et toutes ses applications nouvelles, tant pour les services publics que pour les usages domestiques ou industriels. La transformation et la vente de toutes matières premières et de tous produits provenant de la fabrication. La participation à toutes entreprises d'éclairage, l'emploi de tous produits dans laquelle la Société jugera convenable de prendre un intérêt. L'achat et la mise en œuvre de brevets se rattachant aux objets ci-dessus indiqués. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 7 septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Auberge et Feron, notaires à Melun. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices ; 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Caget, G. Chamon, A. Deschats, A. Foiret, C. Foucart, E. Siry, L. Foucart.
Commissaires : MM. A. Guérin, Deleury. 1320

COMPAGNIE DU GAZ

ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME TUNISIENNE

Siège social : Tunis
Bureaux : Paris, 12, *rue Vivienne*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les actions* remboursées sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur. — Les *titres-actions* ont été rayés de la cote de la bourse, le 13 juin, suivant les prescriptions de M. le ministre des finances du 11 du même mois. — *Obligations :* 1.000 de 500 fr. 4 0/0, émises en 1891, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1933 par tirages semestriels en juin et en décembre. Intérêts, 20 fr. payables par moitié avec les remboursements, les 1er janvier et 1er juillet. 2.898 obligations de 500 fr., 4 0/0, émises en 1892, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1932. Intérêts, 20 fr. net payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. — Admises à la cote officielle, au comptant ; elles en ont été rayées par ordre de M. le ministre des finances, le 12 août 1895.

Années	Derniers dividendes distribués nets d'impôts	Cours des 4.000 oblig. 4 0/0
1892...	30 »	468 61
1893...	30 »	497 60
1894...	30 »	498 65
1895...	30 »	502 12
1896...	30 »	494 66
1897...	32 50	500 »
1898...	»	505 »

Cours des actions en 1898 : 720 fr.
Durée de la Société : 50 ans, du 31 janvier 1885. — *Objet de la Société* : Concession de l'éclairage au gaz de Tunis et exploitation de la régie co-intéressée des eaux de Tunis. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ou mai. — *Paiement* des coupons à Tunis, à la Banque de Tunisie. *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; somme suffisante pour amortir les actions pendant la durée de la concession des eaux ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Alavoine, ✻.
Administrateur-délégué : M. Ch. Durand.
Membres : MM. S. Propper, Hackenberger.
Commissaire des comptes : M. Kniesz. 1321

COMPAGNIE DU

GAZ FRANÇAIS D'AMIENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, *rue Bruno-d'Agay, Amiens*

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., dont 200 fr. remboursés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ed. Melon. 1322

COMPAGNIE DU GAZ DE GAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts de fondateurs :* 300. — *Obligations :* 16.000 à 500 fr. 5 0/0. — *Revenu* : 25 fr. — *Durée de l'amortissement des obligations* jusqu'en 1911. 13.500 obligations sont cotées à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1890...	75	360
1891...	60	365
1892...	69	390
1893...	74	425
1894...	60	435
1895...	50	460
1896...	30	465
1897...	25	480
1898...	29	480

Durée de la Société : 30 ans, jusqu'au 30 juin 1911. *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'usine à gaz, à Gand. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons et des obligations les 1er avril et 1er octobre. — *Etablissements où s'effectue ce paiement* : A Paris, au siège administratif, 48, avenue Kléber ; à Gand, à la banque de Gand et à la banque de Flandre ; à Bruxelles, chez MM. Finet et Co, 26, boulevard du Régent ; à Nancy, à la Société Nancéienne de Crédit industriel et de Dépôts ; en France, dans les Agences et chez les correspondants de la Société de Crédit Industriel et Commercial pour les départements et l'étranger.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; fonds d'amortissement pour rembourser les actions pendant la durée de la concession ; 5 0/0 aux actions ; ensuite 10 0/0 aux administrateurs ; le surplus : 75 0/0 au actions et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Graux.
Membres : MM. Firbach, Guinotte, d'Orgeval, comte d'Oultremont, Thiébaut, Tronson du Coudray.
Commissaires des comptes : MM. X. 1323

COMPAGNIE DU GAZ DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *rue de Savoie, Lyon*

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisé, en 40.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 1.600 5 0/0 créées par l'ancienne compagnie de la Guillotière le 14 mai 1856. Remboursables à 300 fr. en 48 ans par tirages au sort annuels ayant lieu en mai depuis 1856. Intérêts annuels, 15 fr. payables les 1er janvier et 1er juillet ; remboursement des titres sortis le 30 juin suivant. 20.000 3 1/2 0/0 créées par la Compagnie actuelle le 20 janvier 1899. Remboursables à 300 fr. en 25 ans par tirages au sort annuels. Intérêts annuels, 10 fr. 50, payables les 1er février et 1er août.

Années	Cours des act. 500 fr.	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1889..	1.113 53	52 50	»
1890..	1.222 44	51 25	»
1891..	1.231 48	50 »	307 06
1892..	984 07	50 »	306 22
1893..	947 28	47 50	307 30
1894..	960 29	40 »	310 50
1895..	»	35 »	308 »
1896..	»	32 50	307 »
1897..	910 »	30 »	305 »
1898..	902 »	»	305 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 24 octobre 1836 jusqu'au 23 octobre 1935. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'éclairage et du chauffage par le gaz et par tous autres moyens, de la ville de Lyon et des communes suburbaines (moins Vaise) ; la fabrication et la vente de tous les produits accessoires ainsi que toutes les industries se rattachant au gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de

10 actions. — *Paiement* des coupons à Lyon, au Crédit lyonnais, le 15 novembre (acompte) et le 15 mai (solde).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/5 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ulysse Pila.

Membres : MM. Paul Brun, Ancel, Jean Bonnardel, Larue, P. Renard, J. Gonin, H. Damour, P. de Lachomette, Sigaud, Bethenou, Descourt.

Commissaires des comptes : MM. Naquard, Chaubeyron, Guyot.

Directeur : M. Boutan. 1324

COMPAGNIE DU GAZ DE MALINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue d'Anjou, Paris

Objet de la Société : Eclairage public et particulier au gaz de la ville de Malines (Belgique). 1325

COMPAGNIE DU GAZ DE MULHOUSE

SOCIÉTÉ ANONYME

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, émises à 500 fr., remboursables à 250 fr., les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant. — *Obligations* : 2.000 de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1915 par tirages annuels en novembre; remboursements 1er janvier; intérêts, 25 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années.	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cours des Actions. . .	1.305 97	1.503 79	1.742 62	1.645 43	1.842 83	1.848 79	1.842 94	1.820 10	1.820 »	1.825 »
Actions de jouissance.	910 52	1.161 03	1.347 03	1.334 50	1.450 50	1.491 50	1.372 02	1.374 16	1.374 »	1.378 »
Dividendes distribués.	90 »	90 »	95 »	95 »	95 »	100 »	100 »	100 »	100 »	» »
Cours des obligations.	500 »	512 50	513 75	508 16	518 16	535 »	532 33	519 86	520 »	520 »

Durée de la Société : Jusqu'au 1er juillet 1816. — *Objet de la Société* : Exploitation des usines à gaz de Mulhouse (Haute-Alsace) et de Belfort (Haut-Rhin). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social, pour les actions en avril (acompte) et octobre (solde).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 200.000 fr. Une somme fixe de 8.000 fr. pour remboursement des actions à 250 fr. 6 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ern. Rousseau.

Membres : MM. Eug. Breitmayer, Alb. Ellissen. 1326

COMPAGNIE DU GAZ DE NANCY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social ; 6, rue de l'Ile-de-Corse, Nancy

L'assemblée générale a lieu en octobre.

Administrateur-délégué : M. A. Ellissen. 1327

COMPAGNIE DU GAZ D'ORLÉANS

P. FAUCONNIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Orléans (Loiret)

Objet de la Société : Eclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers.

Gérant : M. P. Fauconnier. 1328

COMPAGNIE DU GAZ DE PANISSIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue du Peyral, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 100 de 500 fr. 4 0/0, taux d'émission 480 fr., remboursables à 500 fr. en 30 ans par tirages au sort annuels ayant lieu le 1er février à compter de 1895. Intérêt annuel, 20 fr. nets payables par semestres les 1er mars et 1er septembre. — *Durée de la Société :* Du 8 février 1894 au 31 décembre 1929. — *Objet de la Société* : Exploitation de la concession de l'éclairage au gaz de la ville de Panissières. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lestra, à Lyon. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jus-

qu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 pour constituer un fonds d'amortissement ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Fonbonne, C. Craisely, H. Thivel, F. Magnan. 1329

COMPAGNIE DU GAZ DE PORTO

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Siège social : Porto (Portugal)

NOTICE

Capital social : 6.000.000 de francs, divisés en 24.000 actions de 250 fr. — Société constituée le 22 mai 1889. — *Durée :* Le temps des concessions. — *Objet :* L'éclairage au gaz de la ville de Porto. Acquérir des concessions dans les faubourgs de Porto et autres endroits du pays. Produire et vendre le gaz, la force motrice. Entreprendre toutes les opérations relatives à l'éclairage, y compris l'électricité. — *Assemblée générale* le 1er mardi de mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième à l'amortissement ; 6 0/0 de dividende aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Breittmayer, Pfizmajer, Tercelin-Monjot, L. Somzée, L. Guinotte, E. da Cunha, D. Pimentel, J. Alvez Moreira, Ribero Vieira de Castro, Pinto Gomes de Menezes. 1330

COMPAGNIE DU

GAZ DE SAINT-PÉTERSBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, *rue Castellane, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions deux cent mille francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'usine à gaz de Saint-Pétersbourg (Russie), quartiers du vieux Pétersbourg et de Viborg. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Monthiers, de Montserrat, Bourdier, Milius, Foulon de Vaulx.

Administrateur-délégué : M. de Montserrat.

Commissaire des comptes : M. G. Raffard. 1331

COMPAGNIE DU GAZ DE TONNEINS

EICHELBRENNER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 76 bis, rue des Saints-Pères Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante mille francs, divisés en 520 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'usine à gaz de Tonneins. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons chez MM. Bloch-Tréfousse et Cie, banquiers, 46, rue des Petites-Ecuries, Paris.

Gérant : M. Eichelbrenner. 1332

COMPAGNIE ANONYME DU

GAZ D'ISSOIRE

Siège social : Issoire (Puy-de-Dôme)

Assemblée générale en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fabre, Boette Arvent. 1333

COMPAGNIE ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE

GAZ DE LA VILLE DE TARARE

Siège social : 49, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Trois cent vingt mille francs, divisés en 640 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. —

ENTREPRISE GÉNÉRALE de Téléph. 402.61
CONSTRUCTION ET D'INSTALLATION D'USINES

RÉSERVOIRS en CIMENT ARMÉ

Ets M^IN DÉROCHE

CHEMINÉES EN BRIQUES ET EN TOLE
Massifs de Machines

FOURNEAUX pour générateurs
FOURS pour toutes industries

21, rue Labois-Rouillon, PARIS. — *Devis sur demandes*

Cours des actions de 1886 à 1898 : de 375 à 400 francs. — *Dividendes distribués* de 1886 à 1898 : 30 francs en moyenne. — *Durée de la Société* : 30 ans, pour finir en septembre 1905. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente du gaz pour les besoins tant publics que particuliers de la ville de Tarare. *Assemblée générale* avant fin mars. — *Paiement* des coupons au siège social en septembre et mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard Finaz, Maurice Piaton, Ernest Reyre, Louis Bianchi. 1334

COMPAGNIE ANONYME

D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ POUR LA VILLE D'AVIGNON

Siège social : 1, *rue Saint-Charles, Avignon (Vaucluse)*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs. — *Objet de la Société :* Eclairage public et particulier de la ville d'Avignon par le gaz et l'électricité.

Directeur : M. L. Du Pasquier. 1335

COMPAGNIE CENTRALE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

EUGÈNE LEBON & CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue de Londres, Paris*

NOTICE

Capital social : Treize millions, divisés en 26.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. Le capital statutaire est de vingt-cinq millions, mais treize millions seulement ont été émis. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant. — *Obligations :* 40.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1907, par tirages annuels en octobre. Remboursements : 1er janvier ; intérêts : 25 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. 50.000 obligations de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1940, par tirages annuels en octobre. Remboursements : 1er janvier ; intérêts : 20 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. 20.000 obligations de 500 fr., 3 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1945, par tirages annuels en octobre. Remboursements : 31 décembre ; intérêts : 15 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Divid. distrib.	Cours des oblig. 5 0/0	4 0/0	3 0/0
1890.	1.168 60	58	522 14	» »	» »
1891.	1.334 62	59	518 70	502 09	» »
1892.	1.248 28	59	519 23	505 94	» »
1893.	1.283 40	59	521 87	509 54	» »
1894.	1.242 30	60	524 39	510 53	» »
1895.	1.319 69	68	523 87	510 73	» »
1896.	1.362 31	60	522 78	513 44	469 31
1897.	1.432 15	60	526 67	516 05	461 43
1898.	1.260 »	60	521 75	508 »	458 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 23 mars 1847. — *Objet de la Société :* Éclairage au gaz des villes de : *en France* : Dieppe, Chartres, Honfleur, Fécamp, Bernay, Saint-Malo, Saint-Servan, Morlaix, Granville, Quimper, Saint-Brieuc, Yvetot ; *en Algérie :* Alger, Oran, Blidah, Mustapha, Saint-Eugène : *en Égypte :* Alexandrie, le Caire, Boulacq ; *en Espagne :* Grenade, Alméria, Barcelone, Gracia, Murcie, Santander, Cadix, Valence, Grao-de-Valence, Cabanal, Puerto Santa-Maria. — La Compagnie éclaire plusieurs de ces villes à l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ducloux, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social, les actions les 6 octobre (acompte), et 6 avril, solde.

Répartition des bénéfices : A la gérance, 10 0/0 sur tout ce qui n'excédera pas 10 0/0 du capital et 20 0/0 sur le bénéfice qui dépassera 10 0/0 ; au Conseil de surveillance et aux divers comités, 2 1/2 0/0 du tout ; à la réserve, 5 0/0, jusqu'à un million : ensuite au fonds de prévoyance, jusqu'à 500.000 fr., destiné à compléter les dividendes au chiffre de l'exercice précédent ; le surplus aux actions, jusqu'à 60 fr. par titre ; au-dessus de 60 fr., les bénéfices sont portés à un fonds d'amortissement du capital et seront employés au remboursement chaque fois qu'ils atteindront 1/10 dudit capital.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : M. de Vaudrimey d'Avout.

Membres : MM. Marchais, J. Herbette, G. Visinet, Camille Decauville.

Gérants : MM. Eugène Lebon père et Alfred Lebon fils. 1336

COMPAGNIE CENTRALE

D'ÉCLAIRAGE ET DE TRACTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : En l'étude de Me Van Halteren notaire, 9, rue du Parchemin, Bruxelles

1337

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE DE MONTAUBAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	774 06	40
1891.	753 33	25
1892.	» »	20
1893.	» »	25
1894.	437 »	25
1895.	435 »	25
1896.	435 »	25
1897.	435 »	25
1898.	435 »	»

Durée de la Société : 42 ans, à partir du 1er janvier 1874. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Montauban et sa banlieue. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1338

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE DE PERPIGNAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	708 50	30
1891.	630 »	25
1892.	» »	20
1893.	» »	25
1894.	427 50	25
1895.	425 »	25
1896.	425 »	25
1897.	425 »	25
1898.	425 »	»

Durée de la Société : 45 ans, à dater du 1er janvier 1874. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Perpignan. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons, au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1339

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DES VILLES DE VOIRON ET MOIRANS

SOCIÉTÉ CIVILE, TRANSFORMÉE EN SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lyon, 4, quai de la Pêcherie

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	325	15
1891.	325	20
1892.	»	20
1893.	»	20
1894.	350	20
1895.	350	20
1896.	350	20
1897.	350	20
1898.	350	»

Traités : 1° Avec la ville de Voiron, pour 50 ans, du 6 mai 1862 au 31 août 1912 ; 2° avec la ville de Moirans, pour 50 ans, du 16 mai 1880 au 1er janvier 1930. — *Durée de la Société :* Jusqu'au terme des concessions actuelles. — *Objet de la Société :* Éclairage par le gaz des villes de Voiron et Moirans. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1340

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

DE NOYON ET EXTENSIONS

GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Siège social : 10, rue Montholon, Paris
Succursale : Pont-l'Evêque, près Noyon (Oise)

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr. — *Parts bénéficiaires :* 300. — *L'objet de la Société* est la création, l'achat, la prise à bail et l'exploitation d'usines à gaz et électriques pour la distribution de l'éclairage, du chauffage et de la force, l'obtention de toutes concessions, la vente et l'affermage de toutes usines à gaz ou électriques, la fabrication, la vente et la location de tous appareils concernant le gaz et l'électricité, la création de toutes Société ›

locales particulières, ayant pour objet l'éclairage privé ou public par le gaz et l'électricité ; la prise de toutes participations dans toutes les sociétés ou usines existantes, et en général toutes opérations se rattachant à l'éclairage par le gaz et l'électricité et aux industries qui en dépendent ; l'exploitation même de tout autre mode d'éclairage et de toutes concessions d'eaux et entreprise de tous tramways ou moyens quelconques de transport par l'électricité, le gaz ou autrement, et en un mot toutes les opérations auxquelles se livrent ou peuvent se livrer des sociétés similaires, et enfin plus spécialement la création d'usines à gaz et électricité près Noyon, pour l'entreprise de l'éclairage public et privé de cette ville, par le gaz et l'électricité combinés. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 1er novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cotenet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; sur le surplus un quart à la formation d'une réserve extraordinaire ; le reste 75 0/0 aux actions et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Bergmiller, G. Duthy, E. Maugras.

Commissaire des comptes : M. Al. Maugras 1341

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE
PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE PÉRIGUEUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, *boulevard Haussmann, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* donnant droit à une part des bénéfices. — *Dividendes* distribués aux actions : En 1896, 25 fr.; en 1897, 25 fr. — *Parts bénéficiaires :* En 1896, 23 fr. 50 ; en 1897, 19 fr. — *Durée de la Société :* Du 2 janvier 1845 jusqu'au 30 avril 1903. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz de la ville de Périgueux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Preschez. — *Assemblée générale* avant la fin du mois de mai. — *Paiement* des coupons à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris.

Directeur : M. G. Ruelle. 1342

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE
PAR LE GAZ DE LA VILLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 160, *boul. Malesherbes, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Éclairage et chauffage par le gaz, de la ville et des particuliers. — *Assemblée générale* en avril ou mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur : M. Georges Visinet. 1343

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE
PAR LE GAZ D'ABBEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	750	40
1891.	700	25
1892.	680	25
1893.	»	30
1894.	568	30
1895.	570	30
1896.	570	30
1897.	575	30
1898.	575	»

Durée de la Société : Constituée le 15 mars 1884. jusqu'à la fin de la concession. — *Objet de la Société :* Fournir à la ville d'Abbeville l'éclairage au gaz pour les besoins publics et particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette.

Membres : MM. Paul Croizat, Antonin Denoyel. 1344

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE

PAR LE GAZ DE COMMENTRY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., libérées de 450 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	892 25	55
1891.	» »	55
1892.	» »	55
1893.	» »	55
1894.	950 »	55
1895.	950 »	55
1896.	950 »	55
1897.	950 »	55
1898.	950 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1873. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Commentry. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus anx actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1345

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE D'ANGOULÊME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	60
1891.	»	60
1892.	»	60
1893.	950	60
1894.	1.000	60
1895.	1.000	60
1896.	1.000	60
1897.	1.000	60
1898.	1.000	60

Durée de la Société : Du 28 janvier 1868 au 31 décembre 1921. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz et des charbons pour les besoins publics ou particuliers de la ville d'Angoulème. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en août et mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1346

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE

GAZ DE LA VILLE D'AUCH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : En 1890, 20 fr. ; en 1891, 22 fr. 50 ; en 1892, 22 fr. 50 ; en 1893, 22 fr. 50 ; en 1894 et jusqu'en 1898, 22 fr. 50.

Durée de la Société : 50 ans, du 1er juillet 1872 au 30 juin 1923. — *Objet de la Société.* — Fabrication et vente du gaz pour la ville d'Auch et sa banlieue. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1347

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE BAYONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *quai de la Pêcherie, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	600 »	32
1891.	584 50	32
1892.	» »	32
1893.	550 »	32
1894.	537 50	32
1895.	540 »	32
1896.	540 »	32
1897.	540 »	32
1898.	540 »	»

Durée de la Société : Du 1er janvier 1862 au 31 dé-

cembre 1911. — *Objet de la Société :* Fournir à la ville de Bayonne l'éclairage au gaz pour les besoins tant publics que particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti : 1 0/0 au Conseil d'administration et 99 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1348

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE CARPENTRAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue du Bât-d'Argent, Lyon

NOTICE

Le capital social est de soixante-douze mille francs. — *L'objet de la Société* est l'éclairage par le gaz de la ville de Carpentras. — *Assemblée générale* en mars.

1349

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DES VILLES

DE CHALON-SUR-SAONE ET DE MACON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Huit cent vingt-cinq mille cinq cents francs, divisés en 1.650 actions de 500 fr., libérées de 300 fr. par suite du remboursement de 200 fr. sur le capital. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en Bourse de Lyon. — *Cours* des actions de 1886 à 1898 : De 1.000 à 1.200 francs. — *Dividendes distribués* de 1886 à 1898 : En moyenne 70 fr. — *Durée de la Société* : Jusqu'au 1er janvier 1921. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente du gaz pour les besoins tant publics que particuliers pour les villes de Châlon, Mâcon et leurs faubourgs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* avant fin mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en mars, juin, septembre et décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Théodore Godinot.

Membres : MM. le baron du Marais, Edouard Finaz, Jules Vignon, Maurice Piaton. 1350

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE CHAMBÉRY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent quatre-vingt mille francs, divisés en 560 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : en 1890, 30 fr. ; en 1891, 30 fr. ; en 1892, 30 fr. ; en 1893, 30 fr. ; en 1894 et jusqu'en 1898, 30 fr.

Durée de la Société : 50 ans, à compter du 1er janvier 1868. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente du gaz pour l'éclairage de la ville de Chambéry. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus des bénéfices aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1351

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE

GAZ DE LA VILLE DE GIVORS

SOCIÉTÉ CIVILE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Siège social : 4, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 300 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	»	20
1891. . . .	»	20
1892. . . .	»	20
1893. . . .	»	20
1894. . . .	360	20
1895. . . .	350	20
1896. . . .	350	20
1897. . . .	350	20
1898. . . .	350	»

Durée de la Société : Jusqu'au 21 janvier 1918. — *Objet de la Société* : Eclairage et chauffage par le gaz de la ville de Givors. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Curty, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1352

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ
DES VILLES

DU MANS ET DE VENDOME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Le Mans (Sarthe)

NOTICE

Capital social : Huit cent quarante mille francs, divisés en 1.680 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Eclairage, chauffage et distribution de force motrice par le gaz et l'électricité des villes du Mans (Sarthe), de Vendôme (Loir-et-Cher) et de Vannes (Morbihan). — *Assemblée générale* en avril au plus tard.

Directeur : M. Séguin. 1353

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE MONTBRISON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Soixante-douze mille francs, divisés en 360 actions de 200 fr. chacune. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes distribués* : En 1890, 20 fr. ; en 1891, 20 fr. ; en 1892, 20 fr. ; en 1893, 20 fr. ; en 1894, 20 fr. ; en 1895, 20 fr. ; en 1896, 20 fr. — *Durée de la Société* : 30 ans, à compter du 1er octobre 1878. — *Objet de la Société* : Fournir à la ville de Montbrison l'éclairage et le chauffage par le gaz pour les besoins publics ou particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1354

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE

GAZ DE LA VILLE DE RIOM

SOCIÉTÉ CIVILE TRANSFORMÉE EN SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt-un mille six cents francs, divisés en 816 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. . . .	»	10
1890. . . .	»	10
1891. . . .	125	10
1892. . . .	125	10
1893. . . .	150	10
1894. . . .	150	10
1895. . . .	150	10
1896. . . .	150	10
1897. . . .	150	10
1898. . . .	150	»

Durée de la Société : Prorogée au 13 juin 1877 jusqu'au 31 décembre 1920. — *Objet de la Société* : Eclairage et chauffage de la ville de Riom. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social. Une somme facultative pour former un fonds de réserve extraordinaire. Le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. de Lachomette, L. Genin, P. Flory, P. Croizat, J.-J. Dutey. 1355

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE

GAZ DE LA VILLE DE TOURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue du Gazomètre, Tours
Bureaux à Paris : 37, boul. Haussmann

NOTICE

Les titres ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'usine à gaz de Tours, pour l'éclairage de la ville et des particuliers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Stern, A. Ellisen, comte I. de Camondo.

Directeur : M. A. Barbaran. 1356

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ
DE LA VILLE

DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : à l'Usine à gaz de Villefranche-sur-Saône
Bureaux : Lyon, 49, rue de la Bourse

NOTICE

Capital social : Deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 450 actions de 500 fr. chacune, entièrement

libérées et nominatives. — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lyon. — *Dividende distribué* de 1889 à 1898 : En moyenne 30 fr. — *Durée de la Société* : 30 ans, à dater du 11 septembre 1872. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Besson, à Villefranche. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente du gaz pour les besoins tant publics que particuliers de la ville de Villefranche et de sa banlieue. — *Assemblée générale* avant fin avril. — *Paiement* des coupons à Villefranche et à Lyon, 49, rue la Bourse, en octobre et en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve, une somme destinée à la formation d'une réserve extraordinaire qui ne pourra dépasser la moitié du capital social ; le surplus des bénéfices est réparti entre tous les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Antoine Chatelus.

Membres : MM. Lécureux, J.-B.-A. Marion, H. Mourier, Piaton, V. Vial. 1357

COMPAGNIE ELBEUVIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ ET D'ÉCLAIRAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de Neubourg, Elbeuf (Seine-Inférieure)

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'éclairage et du chauffage par le gaz hydrogène et l'électricité de la ville d'Elbeuf. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Delarue.

Membres : MM. Laquerrière, Lemerle, Danmauville, H. Mouffier.

Administrateur-délégué : MM. Lemerle. 1358

COMPAGNIE EUROPÉENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Fsenbury house, Blomfield Street, Londres

NOTICE

L'objet de la Société est l'exploitation et la fabrication du gaz d'éclairage des villes d'Amiens, Boulogne-sur-Mer, Caen, Nantes, Rouen, le Havre, Bolbec. Les capitaux de cette Société sont anglais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur général : M. W. Williams, à Londres.

Directeur : M Jean Vacher. 1359

COMPAGNIE FRANÇAISE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 43, rue de la Chaussée-d'Antin Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions sept cent mille francs, divisés en 21.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs ; ils sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant. — *Obligations* : 10.846 actions de 300 fr. 4 0/0, remboursables à 300 fr., jusqu'en 1911, par tirages annuels en octobre. Remboursements en janvier ; intérêts : 12 fr. payables par moitié les 1er janvier et juillet.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890. . .	668 68	40 »	»
1891. . .	727 98	40 »	300 »
1892. . .	748 12	40 »	299 39
1893. . .	784 42	40 »	304 54
1894. . .	781 56	40 »	304 90
1895. . .	734 61	40 »	303 93
1896. . .	768 10	»	304 73
1897. . .	800 14	40 »	306 08
1898. . .	910 »	»	305 »

Durée de la Société : Jusqu'au 30 juin 1991. — *Objet de la Société* : Eclairage au gaz des villes d'Ambérieu, Auxerre, Béthune, Bigorre, Bourget, Briey, Calais, Caudry, Charleville, Châteaudun, Clermont (Oise), Comines, Compiègne, Creil, Decazeville, Fontevrault, Givet, Gournay, Guise, Hirson, Joigny, La Rochelle, Luchon, Mohon, Montereau, Murat, Nérac, Niort, Orthez, Roye, Sedan, Saint-Flour, Tonnerre, et toutes entreprises d'éclairage et de chauffage par le gaz en France. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris. — *Assemblée générale* : 2e semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 6 0/0 au capital versé ; fonds d'amortissement et de prévoyance ; le surplus aux actions. L'assemblée générale du 10 mai 1898 a décidé de procéder à l'amortissement des actions au moyen d'un prélèvement sur les bénéfices annuels.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président-directeur : M. G. Dehaynin.

Membres : MM. Alb. Dehaynin, L. Deschars, Mouthiers, Raffard, Romberg, A. Wattel, Ch. Gomel, A. Robinet, G. Kohn. 1360

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ DE LA BANLIEUE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Villemomble (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au por-

teur et ne sont pas cotés. — *Objet* : 1° L'exploitation des concessions de l'éclairage par le gaz et par tout autre agent d'éclairage et de chauffage distribué au moyen de canalisations établies sur le domaine municipal dans la banlieue de Paris ; 2° L'exploitation du chauffage par le gaz ou par tous les combustibles dans les mêmes contrées. Les opérations de la Société commenceront par l'exploitation des concessions obtenues des communes du Raincy, de Gagny et de Villemomble. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons, à Paris, 52, rue Saint-Georges. — Dans la dernière assemblée extraordinaire qui a eu lieu le 17 décembre 1898, le Conseil d'administration est autorisé à se procurer une somme de 150.000 fr. par la création de 600 obligations de 250 fr. chacune, émises au pair, rapportant 12 fr. 50 d'intérêt par an et remboursables en 25 ans, par voies de tirages au sort annuels à partir de l'année 1903. Il faut 5 actions pour assister à une assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Fontaine.
Administrateur-délégué : M. Delahaye. 1361

COMPAGNIE FRANÇAISE
DU CENTRE ET DU MIDI
POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *rue Le-Peletier, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions sept cent soixante-quinze mille francs, divisés en 11.550 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : Jusqu'en 1928. — *Objet de la Société* : Eclairage des villes de Toulouse, Béziers, Tarbes, Blois, Châteauroux, Châtellerault, Issoudun. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aubron. — *Assemblée générale* en mars.— *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux administrateurs ; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Darcel.
Membres : MM. Lunyt, Didier, Bruniquel, Cornuault.
Directeur : M. E. Brouardel.
Commissaires des comptes : MM. des Vallières et de Marcellin. 1362

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES USINES A GAZ DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Charleval (Eure)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Eclairage au gaz de Charleval, Fleury, Douville, Radepont, Pont-St-Pierre et Romilly-sur-Andelle. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Administrateur-délégué : M. Jules Le Blanc. 1363

COMPAGNIE FRANCO-ITALIENNE
POUR L'INDUSTRIE ET LE GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : villa du Bleuet, Cannes (Alpes-Maritimes)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'industrie du gaz.

Administrateur-délégué : M. Henri Annebique. 1364

COMPAGNIE DU
GAZ ET EAUX DE PICARDIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Friville Escarbotin (Somme)

Le capital social est de cent mille francs, entièrement versés. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'une concession d'éclairage et de chauffage par le gaz. 1365

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU GAZ
POUR LA FRANCE & L'ÉTRANGER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, *boulevard Haussmann Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés en bourse, à la cote officielle, les actions au comptant et à terme et les obligations au comptant. — *Parts*

de fondateurs : 30. — *Obligations* : 47.726 de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1942, par tirages annuels en septembre, remboursements 1er octobre; intérêts, 20 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890. . .	553 46	31 25	»
1891. . .	567 65	31 25	»
1892. . .	549 20	31 25	488 30
1893. . .	579 80	32 50	492 04
1894. . .	608 45	32 25	500 06
1895. . .	653 75	32 50	504 65
1896. . .	667 22	32 50	506 99
1897. . .	679 77	32 50	509 30
1898. . .	691 »	32 50	504 50

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 31 décembre 1879. — *Objet de la Société* : L'obtention et l'exploitation, en France et à l'étranger, de toutes concessions et entreprises relatives à l'éclairage et au chauffage par le gaz et toutes opérations pouvant se rattacher à tout autre mode d'éclairage ou de chauffage public ou particulier, et tous traités ou concessions du service des eaux dans les villes et communes qu'elle éclaire par le gaz en France et à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* : Dernier semest e. — *Paiement* des coupons : Actions, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris ; obligations, avril et octobre, Banque de Paris, à Paris, Crédit lyonnais, Société générale, Crédit industriel Cambefort et Saint-Olive, à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance; 87 0/0 aux actions à titre de dividende; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 aux parts de fondateurs, qui peuvent être rachetées moyennant un prix calculé de 20 fois le revenu des trois derniers exercices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Stern, R. de Baüers, G. Brolemann, comte J. de Camando, A. Ellisen, P. de Marisy, E. de Sinçay.

Commissaires des comptes : MM. E. Level et L. Litschfousse. 1366

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE ET CONTINENTALE D'ÉCLAIRAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant. — *Obligations* : 10.000 de 300 fr. 4 0/0, remboursables à 300 fr. jusqu'en 1938, par tirages annuels le 1er août; remboursements : le 1er septembre; intérêts : 12 fr., payables par moitié les 1er mars et 1er septembre. — *Parts de fondateurs* : 800 non cotées.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890. . .	345 60	20 »	296 62
1891. . .	358 96	20 »	297 82
1892. . .	312 62	15 »	300 81
1893. . .	294 03	17 50	308 66
1894. . .	266 53	7 50	305 90
1895. . .	242 58	7 50	306 65
1896. . .	229 73	7 50	306 76
1897. . .	250 »	7 50	310 »
1898. . .	350 »	»	305 »

Durée de la Société : 80 ans, à partir du 4 juin 1881. — *Objet de la Société* : Eclairage au gaz des villes de Moscou, Carcassonne, Alençon, Moulins, Grasse, Vernon, Senlis, et toutes les entreprises et opérations se rapportant à l'éclairage public et particulier, tant par le gaz que par tous autres moyens et procédés ainsi que toutes les applications industrielles auxquelles l'emploi du gaz ou de ces moyens ou procédés pourraient donner lieu, l'achat et la mise en œuvre des brevets y relatifs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons chez A.-F. Oppenheim, 11, rue Taitbout, à Paris, à partir du 1er décembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social, somme destinée à l'amortissement du capital employé dans les entreprises où le matériel et les immeubles doivent, à la fin des concessions, être abandonnés par la Société; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 75 0/0 aux actionnaires; 15 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron Léonino.

Membres : MM. de Somzée, Maurice Raoul-Duval, A.-F. Oppenheim, de Benckendorff, Melon

Commissaires des comptes : MM. Milius et Halphen.

Directeur général : M. Deleury, 1367

COMPAGNIE GÉNÉRALE BELGE POUR L'ÉCLAIRAGE ET LE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Marie-de-Bourgogne, 26 Bruxelles

NOTICE

Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 500 fr., dont 23.355 seulement sont émises, libérées et au porteur. — *Coupons* payables en février.

— *La Société a émis* 20.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 510 fr. (tirage en septembre), et rapportant 20 fr. d'intérêt, payables les 1er mai et 1er novembre. Ces obligations sont cotées à la Bourse de Bruxelles. — *Société anonyme* belge autorisée par arrêté royal du 17 août 1862, modifiée par arrêté du 16 janvier 1867, et devant expirer le 17 août 1952. — *Assemblée générale ordinaire* à Bruxelles, en décembre, composée des titulaires ou porteurs d'au moins 10 actions. — *Inventaire* au 31 août. — *Sur les bénéfices nets* il est prélevé 5 0/0 pour intérêt au capital des actions. — L'excédent est réparti comme suit : 15 0/0 pour la création d'une réserve du dixième du capital qui est aujourd'hui complète ; 8 0/0 aux administrateurs, plus 2 0/0 au directeur général qui ne prend pas part à la répartition des susdits 8 0/0 ; 2 0/0 aux commissaires ; le surplus aux actions émises. — *Le paiement* des coupons a lieu à Bruxelles, Genève, Francfort-sur-Mein, Neufchâtel, Zurich, Bâle, Schaffhouse, Winterthur, Hambourg ; et à Paris, chez MM. S. Propper et Cie, rue de la Michodière, 8, et au Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 66.

Pour l'exercice 1896-1897, le bénéfice total des usines s'est élevé à 2.595.837 fr. 75 ; après déductions faites de toutes les charges sociales d'un amortissement ordinaire de 500.000 fr., d'amortissements extraordinaires et prévisions sur fluctuation de change portés à 400.000 fr. et d'une mise à la réserve spéciale de 100.000 fr., il a été décidé la distribution d'un dividende de 47 fr. 50 par action, supérieur de 2 fr. 50 à celui de l'année précédente.

M. A. Kreglinger, administrateur sortant, a été réélu, et M. Ad. Oppenheim, nommé aux mêmes fonctions, en remplacement de M. P. Oppenheim, décédé.

M. S. Prosper a été nommé commissaire pour un terme de sept ans, en remplacement de M. Ad. Oppenheim.

Conseil d'administration composé de onze membres et Conseil de surveillance de sept membres, la majorité des uns et des autres devant être belge et résider habituellement en Belgique. Les administrateurs doivent être propriétaires chacun de 50 actions inaliénables. Les commissaires doivent posséder 20 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron E. Prisse.

Membres : MM. Ed. Romberg, Ad. Kreglinger, G. Kohn, L. Errera, Em. Van Becelaere, G. deSavoye, Ed. Funck, A. Lambotte, A. Oppenheim.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Ed. Wiener, H. Stern, Ch. Van der Beken, Ed. Prisse fils, J. Descamps, J. Monthiers, Propper.

1368

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE
ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CLÉMANÇON
FONDÉS EN 1828

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, *rue Lamartine, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de un million sept cent mille francs, divisés en 3.400 actions de 500 fr., entièrement libérées, avait été réduit à 1.500.000 fr. par suite de l'annulation de 400 actions (délibération de l'assemblée générale du 24 avril 1895) a été porté à deux millions de francs et divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées (délibération de l'assemblée générale du 20 juin 1898). Les 1.000 actions nouvelles ont été émises avec une prime de 20 fr., soit à 520 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse.

Années	Cours moyens des actions	Dividendes distribués
1893	500 »	»
1894	504 48	30 »
1895	520 91	30 »
1896	498 87	30 »
1897	471 67	30 »
1898	564 14	»

Durée de la Société : 30 ans, du 29 mars 1892. — *Objet de la Société* : La production, la fourniture, l'installation et la distribution de l'eau, de l'air comprimé, de la lumière et de la force, par tous procédés généralement quelconques. L'éclairage, le chauffage par le gaz et l'électricité. La téléphonie et la sonnerie, ainsi que toutes autres applications de l'électricité. La fabrication, la vente, l'installation et la location de tous appareils et machines nécessaires à ces objets. Toutes entreprises relatives à l'éclairage et à la distribution d'eau, de l'air comprimé des villes, établissements tant publics que privés en France et à l'étranger. Enfin, toutes opérations commerciales ou industrielles se rattachant aux opérations ci-dessus. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Ed. Clémançon, Chassaigne-Goyon, Lallemand, Lespagnol, Ph. Weiss, Mortier.

1369

COMPAGNIE GENEVOISE
DE L'INDUSTRIE DU GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Genève

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr. La Société a émis pour 600.000 fr. d'obligations 5 0/0. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* en 1861. — *Durée* : Cellle de ses concessions. — *Objet* : Exploitation de la fabrication du gaz et l'éclairage dans la ville de Genève. — *Assemblée générale* dans le 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 3 0/0 de dividende aux actions ; tantième aux administrateurs et commissaires ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Hentsch, Adolphe Gautier, A. Aubert, Albert Rilliet, Louis Lullin, James Odier, Gustave Ador. 1370

COMPAGNIE MADRILÈNE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME ESPAGNOLE

Siège social : Madrid

Représentant à Paris :

Crédit mobilier espagnol, 69, *r. de la Victoire*

NOTICE

Capital social : 48.000 actions de 250 fr., entièrement libérées, remboursables à 500 fr. Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur. 70.000 obligations de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1920 par tirages annuels, en novembre. Remboursement 1er janvier. Intérêts : 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. — *Les titres* sont cotés en bourse, les actions au comptant et à terme, les obligations au comptant. Les actions de jouissance, 2e partie du bulletin.

Années	Cours des actions	Actions de de jouiss.	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	468 65	»	17 50	466 57
1891. .	370 31	»	12 »	445 35
1892. .	229 05	»	12 »	400 46
1893. .	214 07	16 69	7 50	411 46
1894. .	157 90	»	7 50	381 02
1895. .	151 42	»	7 50	390 42
1896. .	128 25	»	7 50	386 74
1897. .	130 »	»	»	380 »
1898. .	127 »	»	»	365 »

Durée de la Société : 55 ans, à partir du 1er février 1865, prorogée jusqu'au 31 décembre 1969. — *Objet de la Société :* L'exploitation de l'éclairage et du chauffage par le gaz de la ville de Madrid et de tous autres points des possessions espagnoles où la Cie croira établir des usines ; toute exploitation ayant rapport à l'industrie du gaz et principalement celle des mines de houille. — *Assemblée générale* au mois de mai. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me José Garcia Lastra, de Madrid. — *Paiement* des coupons au siège social, janvier, juillet, et à Paris, au Crédit mobilier espagnol, 6, rue de la Victoire, et au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

Répartition des bénéfices : Une retenue de 2 0/0 destinée à former un fonds de réserve, sans que ce fonds puisse dépasser la somme de 12 millions de réaux. Une somme suffisante pour constituer un fonds d'amortissement calculé à raison de 6 0/0 et au moyen duquel la totalité des actions soit amortie à l'expiration de la Société, à raison de 500 fr. par action ; une somme suffisante pour servir un premier dividende de 25 fr. aux actions non amorties. Le solde qui restera disponible sera réparti proportionnellement entre les 48.000 actions amorties et non amorties.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué à Paris : M. Ellisen, 31, boulevard Haussmann. 1371

COMPAGNIE NAPOLITAINE
D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social à Naples

NOTICE

Le capital social est de neuf millions de lires, divisés en 36.000 actions de 250 lires. — *Obligations* : 16.343 obligations 5 0/0 et 4 0/0 amortissables jusqu'en 1934. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Genève.

Années	Cours des actions	Cours des oblig. de 600 lires	Cours des oblig. de 500 lires
1889. . .	810	620	»
1890. . .	770	627	»
1891. . .	694	627	»
1892. . .	577	626	»
1894	480	632	487
1895. . .	477	647	504
1896. . .	460	637	505
1897. . .	514	648	512
1898. . .	525	642	506

L'objet de la Société est l'éclairage et le chauffage par le gaz et par tous autres moyens de la ville de Naples et de toute autre ville d'Italie ; le transport de la force par tous moyens. — *La durée* de la Société est de 75 ans à partir du 13 octobre 1862. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Turvasco, notaire à Turin, et Maffitelli, notaire à Naples.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires, dont 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. Péron, E. Camus, le comte Lavaur, G. Ador, R. Cabarus, A. Geslin, de Goiffier, R. Guichard, A. Pernolet, R. Drevel Hentsch, Aubert, de Siervo.

Commissaires des comptes : MM. Tarantmi, le marquis de Sautaramo.

Directeur : M. V. Krafft. 1372

COMPAGNIE NOUVELLE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue de Condillac, Bordeaux

NOTICE

Capital social : Un million trois cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse de Bordeaux. — *Obligations :* 2.000 de 500 fr. — *Taux d'émission :* 500 fr. — *Revenu :* 5 0/0. — *Durée de l'amortissement des obligations :* 44 ans.

Années.	1888 à ce jour
Cours des actions. . . . ,	770
Dividendes distribués. . .	40
Cours des obligations . . .	520

Durée de la Société : 50 ans, du 26 août 1884 au 25 août 1934. — *Objet de la Société :* Exploitation d'usines à gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Musset, Bordeaux. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons à la Société Bordelaise, la Société générale et le Crédit lyonnais, à Bordeaux. — *Actions :* 1er juillet et 1er janvier. — *Obligations :* 1er avril et 1er octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Labroue.

Membres : MM. P. Dubosc, Alfred Queulain, J. Masson et E. Lavertujou.

Commissaire des comptes : M. J. P. Casau.

Directeur de l'exploitation des usines : M. P.-M. Aubert. 1373

COMPAGNIE PARISIENNE

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Condorcet, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt-quatre millions, divisés en 336.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les actions* amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant et à terme. — *Obligations* : 1re émission : 315.775 obligations de 500 fr., 4 0/0, remboursables au pair, jusqu'en 1906, par tirages annuels en novembre. Remboursements : 1er janvier ; intérêts : 20 fr., payables les 1er janvier et 1er juillet. 2e émission : 80.000 obligations de 500 fr., 4 0/0, libérées à la date du 20 avril 1898. Remboursables au pair en 10 années à partir du 1er janvier 1897. — *Intérêts* : 20 francs, payables les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Actions de jouiss.	Dividendes distribués	Cours des obl. 4 0/0 lib.
1890. .	1.418 90	1.136 95	74 75	»
1891. .	1.426 54	1.149 38	74 50	»
1892. .	1.448 64	1.161 10	72 »	»
1893. .	1.400 45	1.116 87	64 »	»
1894. .	1.174 34	883 46	62 50	514 75
1895. .	1.098 96	820 01	64 50	512 26
1896. .	1.103 10	829 21	65 »	512 95
1897. .	1.135 56	851 68	62 »	514 22
1898. .	1.159 37	875 89	49 »	509 67

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1905. — *Objet de la Société :* Eclairage au gaz de la ville de Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mocquart, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des propriétaires de 40 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril et octobre pour les actions.

Répartition des bénéfices : Aux actions une somme de 11.200.000 francs ; la moitié du surplus est à partager avec la ville de Paris ; à la réserve, 1 fr. par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M Troost.

Vice-président : M. Laroche.

Administrateur-délégué : M. E. Camus.

Membres : MM. Arnaud, Baron, de Boislisle, comte de Breteuil, Carez, Claude Lafontaine, marquis de Courcival, E. de Gayffier, Robert Guichard, Gilbert-Boucher, M. Heine, Joly, de Bammeville, Eug. Péreire, Pernolet, R.-Raoul Duval, de Raynal, comte de Ségur.

Directeur de la Compagnie : M. S. Godot.

Commissaires des comptes : MM. Luuyt, baron Michel de Trétaigne, Widmer, Croizette-Desnoyers. 1374

COMPAGNIE POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE DE TROYES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Le-Peletier, Paris

NOTICE

Capital social : Un million quatre cent mille francs, divisés en 2.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. —

Objet de la Société : Exploitation de l'usine à gaz pour l'éclairage public et particulier de la ville de Troyes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bruniquel, Luuyt. 1375

COMPAGNIE POUR L'ÉCLAIRAGE ET LE CHAUFFAGE AU GAZ DE LA VILLE D'ARLES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

SÉBASTIEN DE NEUFVILLE & CIE

Siège social : 10, *rue de Port-Mahon, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'usine à gaz d'Arles. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons à Paris, au Crédit foncier et agricole d'Algérie, 4, rue Mogador prolongée.

Gérant : M. S. de Neufville. — 1376

COMPAGNIE POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE DE MONTLUÇON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *quai de la Pêcherie, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Dividendes distribués
1890.	15
1891.	15
1892.	15
1893.	20
1894.	20
1895.	20
1896.	20
1897.	20
1898.	»

Durée de la Société : Traité renouvelé le 17 novembre 1894, pour 30 ans. — *Objet de la Société :* Eclairage par le gaz de la ville de Montluçon et de ses faubourgs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1377

COMPAGNIE POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE DE RENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *rue de la Pêcherie,* Lyon

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 3.600 obligations de 200 fr. 5 0/0, remboursables au pair par voie de tirage au sort par série de 100 obligations, aux époques fixées par le Conseil d'administration. — *Parts :* Intérêts annuels 10 fr. nets d'impôts, payables par moitié, les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	652 50	30
1891.	690 35	30
1892.	710 »	30
1893.	670 »	30
1894.	712 50	30
1895.	710 »	30
1896.	715 »	30
1897.	715 »	30
1898.	715 »	30

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1950. — *Objet de la Société :* Eclairage par le gaz de la ville de Rennes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hennequin, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er octobre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social et le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1378

COMPAGNIE POUR L'ÉCLAIRAGE DES VILLES ET LA FABRICATION DES COMPTEURS ET APPAREILS DIVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 74, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives, qui sont cotées en bourse. — *Les dividendes* sont payés le 1er janvier et le 1er juillet. Il existe 6.000 obligations de 300 fr., portant intérêt de 5 0/0 l'an. Les coupons sont payés chez M. Hoskier, banquier à Paris, 1er avril et 1er octobre. — *L'objet de la Société* est l'éclairage des villes et la fabrication des compteurs et appareils d'éclairage. — *L'acte constitutif* de la So-

ciété a été dressé en décembre 1885, par Me Trousselle, notaire à Paris. Les publications légales ont été faites dans le journal *le Courrier*.

La répartition des bénéfices a lieu de la façon suivante : 5 0/0 à la réserve sociale, et le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Cougny.
Administrateur-délégué : M. P. Thiercelin.
Membres : MM. L. de Renéville, G. Closson, P. Semain.
Commissaire : M. Penin, 23, rue Tronchet.
Directeur général : M. P. Thiercelin. 1379

COMPAGNIE UNIVERSELLE
D'ÉCLAIRAGE, DE CHAUFFAGE ET DE FORCE MOTRICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 43, rue de la Chaussée-d'Antin Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. chacune, libérées de 125 fr. et nominatives. — *L'objet de la Société :* L'éclairage, le chauffage, la distribution de la force motrice et la traction. — *L'assemblée générale* se réunit chaque année, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ; tout titulaire ou porteur de 5 actions est de droit membre de l'Assemblée générale. — *La durée de la Société* est de 97 ans, à partir du 31 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Donon, notaire à Paris. — *Paiement* des coupons à Paris, au siège social, en une ou plusieurs fois.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour constituer les fonds de réserve ; s'il y a lieu, une somme variable à fixer chaque année par le Conseil d'administration, pour constituer un fonds d'amortissement et de prévoyance ; le surplus est distribué aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Debaynin, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, 2, rue de la Faisanderie, à Paris ; P. Robinet, J. Monthiers.
Commissaires : MM. G. Raffard, E. Wattel.
1380

ÉCLAIRAGE AU GAZ DES FLANDRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Renaix, à l'usine à gaz

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, représentés par 700 actions de 500 fr. Le capital ne pourra être augmenté qu'en se conformant aux statuts de la Société. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 26 décembre 1881. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La propriété et l'exploitation des usines à gaz de Renaix et d'Audenarde, et de toutes autres usines qu'elle pourrait créer ou acquérir. — *Assemblée générale* le dernier jeudi de février, à 1 heure, au siège.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 2 1/2 à un fonds d'amortissement ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé. Le surplus : 13 1/2 0/0 aux administrateurs ; 1 1/2 0/0 au commissaire. Ce qui reste aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Simon, Jules Manceaux, Fernand Delhaisse.
Commissaire : M. Léon Dethier. 1381

ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ
DE LA VILLE DE FLORENCE

SOCIÉTÉ CIVILE CONSTITUÉE EN 1843
MODIFIÉE LES 26 MAI, 7 JUIN 1855 ET 23 MARS 1881

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. La Société avait émis 600 obligations de 500 fr. 6 0/0 remboursables à 500 fr. en 30 ans, de 1867 à 1896.

ÉCONOMIE — NOUVELLE INVENTION — ÉCLAT
BEC PÉTROLE AUER
En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.397 61	75
1891.	1.369 19	75
1892.	1.284 21	75
1893.	1.220 17	75
1894.	1.177 69	75
1895.	1.180 »	75
1896.	1.180 »	75
1897.	1.190 »	75
1898.	1.200 »	»

Durée de la Société : Du 25 octobre 1843 au 31 décembre 1940. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz à la ville de Florence et ses faubourgs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thiaffait, à Lyon. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Maurue, Ch. Vautier, A. Genin, A. Larue, Cyprien Lacroix. 1382

FUSION DES GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE

Siège social : 3, rue Montholon, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été réduit à 4 millions par l'annulation de 2.000 actions rachetées par décision de l'Assemblée générale du 21 octobre 1897. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Dividendes* distribués : 15 fr. brut. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 24 avril 1882. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lemaitre, à Paris. — *Assemblée générale* fin mars. — *Paiement* des coupons : actions, 1er avril et 1er octobre à la Banque commerciale et industrielle, 8, rue Auber, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; fonds d'amortissement pour les actions ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Magnier.

Membres : MM. F. Pinet, E. Hamel, Eugène Hattat, R. Denisane, Robert Desgasches, Caze, de Caumont, Rigaut, marquis de Perrigny, Ferd. Arnald.

Commissaires des comptes : MM. F. Choquart expert comptable ; A. Linol, avocat.

Directeur général : M. Edouard Balay. 1383

GAZ DE CARCASSONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent mille francs, divisés en 4.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation de la concession de l'éclairage au gaz de la ville de Carcassonne (Aude). — *Assemblée générale* en octobre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Verstraeten.

Membres : MM. Debeury, Komberg, Ed. Melon, G. Kohn, F. Oppenheim. 1384

GAZ DE CHAROLLES

J. MARTIN & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Charolles

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt-cinq mille cinq cents francs, divisés en 342 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : En 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898 : 12 fr. 50.

Objet de la Société : Eclairage et chauffage par le gaz de la ville de Charolles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Morain, à Charolles. — *Assemblée générale* 1er semestre. — *Paiement* des coupons à Charolles, chez Me Girard, notaire, les 1er septembre et 1er mars.

Répartition des bénéfices : 1 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus est employé à rembourser les actions par voie de tirage au sort jusqu'au 5 0/0 du capital social, l'excédent, s'il y en a, à partager entre la Société et la ville. Après le remboursement total, l'usine appartiendra à la ville. Les actionnaires auront à se partager avec la ville les bénéfices pendant la dernière période quinquennale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marquetout.

Membres : MM. Bouissoud, Cochet, Coureaux et Gerbe.

Directeur : M. J. Martin. 1385

GAZ DE FIRMINY ET DU CHAMBON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Firminy (Loire)

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations*, 1er *Emprunt :* 240 obligations 500 fr. 5 0/0 émises les 25 juillet 1878, remboursables à 500 fr. en 30 ans, par tirages au sort annuels ayant lieu le 15 octobre, à compter de 1882, intérêt annuel, 25 fr., payables par semestres les 15 octobre et 15 avril. 2e *Emprunt*, 120 obligations, 500 fr. 5 0/0, remboursables en 28 ans, à partir du 15 octobre 1884. 3e *Emprunt*, 100 obligations 500 fr. 4 1/2 0/0, remboursables en 19 ans, à partir de 1893, autorisé par l'Assemblée générale du 15 janvier 1891. — *Durée de la Société* à partir de 1863 jusqu'en 1913. — *Objet de la Société :* Eclairage au gaz pour les besoins publics ou particuliers des villes de Firminy et du Chambon. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Clarard, à Firminy. — *Assemblée généraie* en septembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus est réparti suivant les décisions de l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Victor Penel.

Membres : MM. P. de Lachomette, Lassablière, J.-B. Bernard, Léonard, Gardette.

Directeur : M. Largeron. 1386

GAZ DE MEHUN-SUR-YÈVRE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Mehun-sur-Yèvre (Cher)

NOTICE

Capital social : Cent trente-huit mille francs. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes distribués :* 4 0/0. — *Durée de la Société :* 45 ans. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage au gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Charlon. — *Paiement* des coupons à Mehun, les 1er janvier et 1er juillet. 1387

GAZ DE LA VILLE D'ANGERS

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.516 65	80 »
1891.	1.485 95	80 »
1892.	1.386 35	80 »
1893.	1.405 »	80 »
1894.	1.453 21	80 »
1895.	1.450 »	80 »
1896.	1.455 »	80 »
1897.	1.455 »	80 »
1898.	1.460 »	80 »

Durée de la Société : 50 ans, à compter du 1er janvier 1880. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville d'Angers et sa banlieue. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, au siège social, 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 1/20 destiné à la formation d'un fonds de réserve spécial ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Roux de Bézieux.

Membres : MM. A. Gouin, L. Souchon, H. Maurice, Th. Vautier. 1388

GAZ DE VICHY-CUSSET

SOCIÉTÉ DU BOURBONNAIS

Siège social : 4, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : En 1890, 10 ; en 1891, 10 ; en 1892, 50 ; en 1893, 50 ; en 1894, 50. — *Traités :* 1° Avec la ville de Vichy, pour 70 ans en date du 24 mai 1860 ; 2° Avec la ville de Cusset expirant en 1930. — *Durée de la Société :* Jusqu'à l'expiration des traités. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz des villes de Vichy et de Cusset (Allier). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cassard, à Vichy. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social et le surplus des bénéfices aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1389

GAZ ET ÉLECTRICITÉ DE SAN LUCAR DE BARRAMEDA

ROBERT LESAGE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 113, *avenue de Villiers, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs divisés en 550 actions de 1.000 fr. entièrement libérées.

— *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Eclairage au gaz et à l'électricité de San Lucar de Barraméda (Espagne). — *Assemblée générale* en mars.

Gérant : M. Robert Lesage. 1390

GAZ FRANCO-BELGE

ROBERT LESAGE ET C^IE

Direction générale : 113, *avenue de Villiers Paris*

Siège social : Nivelles (Belgique)

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs, divisés en 4.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Obligations*, 3.300 de 500 fr. 5 0/0. Emission, 500 fr. — Revenu annuel, 25 fr. — Durée de l'amortissement des obligations, 37 ans, à partir de 1895.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1891. . .	310 »	507 50	20 »
1892. . .	310 »	507 50	22 50
1893. . .	310 »	507 50	20 »
1894. . .	310 »	507 50	20 »
1895. . .	310 »	507 50	21 »
1896. . .	350 »	507 50	22 »
1897. . .	425 »	510 »	25 »

Durée de la Société : Du 31 mai 1883 jusqu'au 1^er juillet 1956. — *Objet de la Société :* Eclairage au gaz, à l'électricité ou par tout autre mode d'éclairage. — *Notaire* qui a reçu l'acte : M^e Castelain, à Nivelles (Belgique). — *Assemblée générale* le 13 mai de chaque année. — *Paiement* des coupons, 113, avenue de Villiers, à Paris ou au siège social : des actions et des obligations, les 1^er juin et 1^er décembre.

La Société du gaz franco-belge, fondée en 1883, se composait à cette époque des trois usines belges de Nivelles, Lutre-Pont à Celles et Montigny-sur-Sambre. Elle s'est ensuite augmentée des usines françaises suivantes : Le Vésinet (Seine-et-Oise), Pougues-les-Eaux (Nièvre), Joinville (Haute-Marne), Marmande et Castel-jaloux (Lot-et-Garonne), Montdidier (Somme), Lillebonne et Caudebec (Seine-Inférieure), Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise) et communes environnantes, Spa (Belgique), Arles (Bouches-du-Rhône). — Tous les contrats de concession donnent à la Société le droit d'exploitation de l'éclairage électrique comme celui de l'éclairage au gaz. — Par suite de l'extension des affaires et de la construction de la nouvelle usine de Juvisy, il a été créé 3.300 obligations de 500 fr. au porteur, rapportant 25 fr. par an (net de tout impôt), payables en 2 coupons, soit 12 fr. 50 le 1^er décembre et 12 fr. 50 le 1^er juin. — Ces obligations sont remboursables en 37 années par voie de tirage au sort. — Les statuts de la Société lui interdisent le droit d'émettre des obligations pour plus du montant du capital social.

A l'Assemblée générale du 31 mai 1898, les actionnaires ont autorisé la gérance à émettre au fur et à mesure des besoins de la Société cinq cents obligations nouvelles, au porteur, de 500 francs chacune, rapportant 25 francs d'intérêt annuel et remboursables en 34 années, avec faculté de remboursement anticipé. — Cette émission a pour but, d'une part, de faire face aux dépenses et travaux qui pourraient devenir nécessaires soit pour augmenter les canalisations, soit pour accroître le nombre des installations en location et, d'autre part, pour procurer les fonds nécessaires à l'exécution d'une convention nouvelle conclue avec la Compagnie d'électricité de Spa, convention qui a été soumise aux actionnaires et approuvée par eux et dont voici la substance. — Par une convention antérieure avec la Compagnie internationale d'électricité de Liège, la Société du gaz franco-belge a droit à une redevance de 10 0/0 sur les recettes de la station centrale d'électricité de Spa. La convention nouvelle accorde à la Société franco-belge la fourniture, pendant toute la durée de la concession, du gaz nécessaire à l'actionnement des moteurs qui produisent l'électricité à la Société centrale de Spa, sans préjudice de la redevance de 10 0/0 antérieurement accordée à la Franco-Belge, mais moyennant une participation de celle-ci dans la Compagnie d'électricité de Spa. — Tel est le mécanisme de cette combinaison qui, dans la pensée de la gérance, aura pour résultat d'augmenter dans de notables proportions la vente du gaz à Spa. — D'ailleurs, dans leur ensemble, les recettes et les bénéfices de la Compagnie sont en augmentation, par suite de l'abaissement des prix du gaz, consenti par elle dans la plupart de ses usines, et par suite de l'extension des facilités d'abonnement.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres : A. Durastel, G. Queille, Ch. Thiebauld.

Gérant : M. Robert Lesage. 1391

GAZ GÉNÉRAL DE PARIS

HUGON ET C^IE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 5, *rue d'Hauteville, Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant. — *Obligations :* 8.400 obligations de 300 fr. 4 0/0, émises à 295 fr., libérées et au porteur ; remboursables à 300 fr., par voie de tirage au sort, en 30 ans, à partir de 1901.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. . .	375 24	22	308 39
1891. . .	399 76	22	307 39
1892. . .	387 17	22	308 43
1893. . .	409 88	22	310 14
1894. . .	417 18	22	311 34
1895. . .	405 33	22	311 54
1896. . .	402 05	22	310 53
1897. . .	405 »	22	310 »
1898. . .	405 »	22	312 »

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1915. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de gaz propre à l'éclairage. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Daguin et Pothier de la Berthelière, à Paris. — *Assemblée générale* en juin ou juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve, jusqu'à 500.000 fr. ; 5 0/0 au gérant ; 5 0/0 à l'ingénieur ; 75 0/0 au personnel ; 5 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Monchy.
Membres : MM. Zuber, Dubeau, Juge, de Rotalier.
Directeur-gérant : M. Hugon. 1392

LA NORMANDIE

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

LEVAILLANT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Pont-Audemer (Eure)

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *L'objet de la Société* est l'éclairage et le chauffage par le gaz et tous autres agents, fabrication, vente et installation des appareils nécessaires aux industries de l'éclairage, du chauffage et de la transmission de la force motrice. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er janvier 1866. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Bligny, à Rouen. — *L'assemblée générale* a lieu fin mai. — *Dividende* de l'exercice 1897 : 20 fr. — *Dernier cours des actions :* 350 fr. en février 1899.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Tigé-Létorey.
Membres : MM. Leboucher, Danmanville, Monflier, Lemerle.
Gérant : M. Levaillant. 1393

LE GAZ D'ALOST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Alost (Belgique)

NOTICE

Capital social : Cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cents francs, représentés par 266 actions privilégiées de 500 fr. et 900 actions ordinaires de 500 fr. Le fonds social peut être augmenté. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 31 août 1882. — *Durée :* Jusqu'au 8 mai 1912. — *Objet :* L'éclairage et le chauffage par le gaz ou par tous autres moyens de la ville d'Alost et d'autres villes et communes tant du pays que de l'étranger ; elle peut faire toutes opérations commerciales ou industrielles se rattachant à son objet principal. Elle peut s'occuper de toutes opérations relatives aux applications de l'electricité. — *Assemblée générale :* 3e lundi de septembre, à 2 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve ; la somme nécessaire pour payer 6 0/0 aux actions privilégiées et pour amortir au pair ces actions. Une somme pour payer 5 0/0 aux actionnaires ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le tantième aux commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Romberg, L. Somzée, A. Romberg-Nisard.
Commissaires : MM. Deleury, C. Somzée. 1394

LE GAZ DE GANGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Ganges (Hérault)

NOTICE

Capital social : Soixante-quinze mille francs, divisés en 150 actions de 500 fr. libérées, dont 25 amorties, reste 125 pour un capital de 62.500 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés 350 fr. — *Dividendes distribués* en 1890 : 15 fr. ; 1891, 15 fr. ; 1892, 10 fr. ; 1893, 10 fr. ; 1894, 15 fr. ; 1895, 15 fr. ; 1896, 15 fr. ; 1897, 15 fr. ; 1898, 15 fr. — *Durée de la Société :* 50 années, de 1878 à 1928. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aubanel, notaire à Canges. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz. — *Assemblée générale :* courant de janvier. — *Paiement* des coupons à Ganges.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Noviaut.
Membres : MM. F. Azemard, Bourrelhy, E. Noualhac, Castagnée.
Adminitrateur délégué : M. Villeneuve. 1395

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ D'AY

Siège social : Ay (Marne)

Objet de la Société : Exploitation de l'usine à gaz d'Ay.
Gérant : M. G. Leblanc. 1396

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE BAGNOLS

Siège social : 10, *rue de Savoie, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 400 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : Jusqu'au 30 septembre 1928. — *Objet de la Société* : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville de Bagnols (Gard). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour un fonds de réserve ou d'amortissement ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Sigaud.

Membres : MM. L. Prost, Robert, Broussas, Christôt.

Directeur : M. Gillet. 1397

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE COGOLIN

Siège social : Cogolin (Var)

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 200 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations*, 200. — *Taux d'émission*, 250 fr. — Revenu : 4 1/2 0/0. — *Dividendes distribués* : 4 1/2 0/0 garantis par la commune. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir de 1889. — *Objet de la Société* : Éclairage de la ville et des particuliers au gaz riche. — *Notaire* qui a reçu l'acte ; Me Cauvet, à Cogolin. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège de la Société, du 1er au 30 novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au capital-actions versé, et le reste à la réserve, jusqu'à concurrence de 5.000 fr. ; le surplus, 45 0/0 aux actionnaires ; 45 0/0 à la commune ; 5 0/0 à la réserve extraordinaire ; 5 0/0 au fonds d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Michel, officier en retraite à Cogolin ; Dol, banquier à Cogolin ; Brunel, négociant à Cogolin. 1398

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE CONCARNEAU

Siège social : Concarneau (Finistère)

Objet de la Société : Exploitation de l'usine à gaz. 1399

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE COURS

Siège social : Cours (Rhône)

Objet de la Société : Exploitation de l'usine à gaz. 1400

Directeur : M. Defond.

Société dissoute par délibération du 15 février 1899.

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE FEURS

Siège social : Feurs (Loire)

Objet de la Société : Exploitation de l'usine à gaz de Feurs. 1401

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE JARGEAU

Siège social : Jargeau (Loiret)

NOTICE

Capital social : Cinquante-cinq mille francs, divisés en 550 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividende distribué* : 3 fr. par action. — *Durée de la Société* : 50 ans. — *Objet de la Société* : Éclairage au gaz de la ville et des particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Benoist, à Jargeau (Loiret). — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons à Jargeau.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Decouzu-Martin, Ambroise Varanne-Delahaye, Héan-Lebigne, Brunet et Benoist.

Commissaire des comptes : M. Portheault, à Darvoy.

Administrateur-délégué : M. Decouzu-Martin. 1402

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE LANDERNEAU

Siège social : Landerneau (Finistère)

Objet de la Société : Éclairage au gaz de la ville et des particuliers.

Administrateur-délégué : M. Raillard. 1403

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE LE TEIL-D'ARDÈCHE

Siège social : Le Teil-d'Ardèche

Objet de la Société : **Éclairage au gaz de la ville et des particuliers.** 1404

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Siège social :
L'Isle-sur-la-Sorgues (Vaucluse)

Objet de la Société : **Éclairage au gaz de la ville et des particuliers.** 1405

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE LUÇON

Siège social : Luçon

NOTICE

Le capital social est de cent quatre-vingt-cinq mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont au porteur. — *Objet* : Eclairage et chauffage par le gaz. — *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir du 1er janvier 1876. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me P. Deshayes, notaire à Luçon. — *L'assemblée générale* a lieu en février.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde : 40 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actionnaires.

Réserve : 18.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ballereau, Chauveau, Labbé.
Commissaire : M. A. Jolly.
Régisseur : M. D. Zahlen. 1406

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE LUNEL

Siège social : Lunel (Hérault)

Objet de la Société : **Éclairage au gaz de la ville et des particuliers.** 1407

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE MAGNY-EN-VEXIN

Siège social : Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise)

Objet de la Société : **Éclairage au gaz de la ville et des particuliers.**

Directeur : M. Mordant. 1408

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE MAUBEUGE ET EXTENSIONS

Siège social : 62, *rue St-Lazare, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent soixante-dix mille francs, divisés en 2.700 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 7.358. — *Objet de la Société* : Éclairage et chauffage par le gaz des villes de Maubeuge, Dreux, Longpré-les-Corps, Saints, Coutances, Gaillon, Brionne, La Flèche, Barantin. — *Paiement* des coupons à la Société générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gaulet.
Membres : MM. Richon, Dubois, Cédié, Malet. 1409

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE NUITS

Siège social : Nuits (Côte-d'Or)

Le capital social est de cent cinq mille francs. — *Objet de la Société :* Éclairage et chauffage au gaz de la ville et des particuliers. 1410

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE NYONS

Siège social : Nyons (Drôme)

Objet de la Société : **Éclairage et chauffage au gaz de la ville et des particuliers.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Xavier Rey. 1411

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE

Siège social : Origny-Sainte-Benoite (Aisne)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage au gaz de la ville et des particuliers. 1412

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ FRANÇAIS

DU PETIT-SAINT-ROCH

Siège social : Amiens (Somme)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz du Petit-Saint-Roch. 1413

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE PONT-A-MOUSSON

Siège social : Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers. — *Assemblée générale* en octobre, à Nancy.

Administrateur-délégué : M. Dillon. 1414

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE PORT-SAÏD (ÉGYPTE)

Siège social :
66, *rue de la Chaussée-d'Antin, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Éclairage et chauffage par le gaz de la ville de Port-Saïd et des particuliers. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Maggiar.
Membres : MM. J.-B. Pierre, J. Lesbre, Monchicourt.
Administrateur-délégué : M. J. Rostand.
Directeur : M. Martin, ingénieur. 1415

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE QUESNOY-SUR-DEULE

Siège social : Quesnoy-sur-Deule (Nord)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers. 1416

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE RIBEMONT

Siège social : Ribemont (Aisne)

Objet de la Société : Éclairage public et particulier de Ribemont (Oise). 1417

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE ROCHEFORT

Siège social : 66, *rue de la Chaussée-d'Antin*
Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* Jusqu'en 1943. — *Objet de la Société :* Éclairage et chauffage public et particulier par le gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Brouillat. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Alavoine.
Administrateur-délégué : M. Foulon de Vaulx.
Commissaire des comptes : M. Saintomer.
Directeur : M. Acreman. 1418

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE RUE

Siège social : Rue (Somme)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers.
Directeur : M. Garry. 1419

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE SAINT-AMAND

Siège social : Saint-Amand (Cher)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers. 1420

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ
DE SAINT-CLAUDE

Siège social : 49, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées et au porteur. — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	515	25
1891.	515	25
1892.	500	25
1893.	500	25
1894.	500	25
1895.	500	25
1896.	500	25
1897.	500	25
1898.	500	25

Durée de la Société : 75 ans, à partir de février 1878. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour les besoins tant publics que particuliers de la ville de Saint-Claude. — *Assemblée générale* avant fin mars. — *Paiement* des coupons à Lyon au siège social, en octobre et mars.

Répartition des bénéfices : Il est prélevé sur les bénéfices une somme pour former le compte d'amortissement.

L'amortissement des actions s'opère par 50 fr. à la fois au minimum ; 5 0/0 pour fonds de réserve ; somme suffisante pour assurer une 1re répartition jusqu'à concurrence de 5 0 0. Le surplus des bénéfices est ainsi réparti 10 0/0 au Conseil d'administration, 5 0/0 au directeur, 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Pallordet.
Membres : MM. Broquère, Lambert, Pierre Pascal, Maurice Piaton. 1421

SOCIÉTÉ DU GAZ
DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers.
Assemblée générale en mars.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Lambert. 1422

SOCIÉTÉ DU GAZ DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE
O. LEROY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-Just-en-Chaussée (Oise)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers.
Gérant : M. Leroy. 1423

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ
DE SAINT-MIHIEL

Siège social : Saint-Mihiel (Meuse)

NOTICE

Capital social : Cent trente-cinq mille francs, entièrement libérés. — *Les titres* sont nominatifs. — *Cours des actions* de 1892 à 1898 : De 600 à 700 fr. — *Dividendes distribués* de 1892 à 1898 : 5 0/0. — *Durée de la Société :* 50 années, à partir de mars 1874. — *Objet de la Société :* Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ravigneau. — *Assemblée générale* fin mars. — *Paiement* des coupons à Saint-Mihiel, en mars ou août.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Layellière, Haujelot, Hemelot.
Commissaire des comptes : M. Porot-Lefebvre.
Administrateur-délégué : M. Layellière. 1424

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ
DE SAINT-QUENTIN

Siège social : Saint-Quentin (Aisne)

NOTICE

Le capital social est de un million cent mille francs divisé en 2.200 actions nominatives de 500 francs. — *Objet :* Éclairage par le gaz, l'électricité et tous autres systèmes.

Directeur : M. Georges Frère. 1425

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ
DE SALERNES

Siège social : Salernes (Var)

Objet de la Société : Éclairage public et particulier de la ville. 1426

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ
DE SECLIN

Siège social : Seclin (Nord)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers. — *Assemblée générale* en mars. 1427

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE SOMAIN-EN-OSTREVENT

Siège social : Somain-en-Ostrevent (Nord)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers.

Directeur : M. Jouniaux. 1428

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE SURGÈRES

Siège social : Surgères (Charente-Inférieure)

Objet de la Société : Éclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers. 1429

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE TERGNIER-AULNOY

Siège social : Tergnier-Aulnoye (Aisne)

Objet de la Société : Éclairage public et particulier de la ville par le gaz. — *Assemblée générale* en mars.

Directeur : M. Descamps, 19, avenue Daumesnil, Paris. 1430

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE TULLE

Siège social : Tulle (Corrèze)

Objet de la Société : Éclairage public et particulier de la ville par le gaz.

Directeur : M. Meunier. 1431

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE TULLINS A RIVES

Siège social : 11, *rue Piat, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cent quarante mille francs, divisés en 580 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 380 obligations émises en 1878, remboursables à 500 fr. en 29 ans, à partir de 1878, par tirages au sort annuels. Remboursement des titres sortis le 15 avril. — *Intérêt annuel :* 25 fr., payables par semestres, les 1er avril et 1er octobre, au Comptoir national d'escompte, à Lyon. 258 de ces obligations étaient amortiesle 31 mars 1895.

Dividendes distribués : En 1890, 12 fr. ; en 1891, 14 fr. ; en 1892, 15 fr. ; en 1893, 16 fr. ; en 1894, 16 fr.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1877. — *Objet de la Société :* La construction d'une usine à gaz à Tullins (Isère), et l'exploitation de cette usine, pour l'éclairage au gaz ou à l'électricité de Tullins, Fures, Renages et Rives. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renoux, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons à Lyon, au Comptoir national d'escompte, les 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/5 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; la somme nécessaire pour amortir le capital en 47 ans ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Boucharlat.
Membres : MM. L. Pétrequin, Pictet, P. Finet.
Administrateur-délégué : M. L. Pétrequin. 1432

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ

DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Siège social : Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise)

Objet de la Société : Éclairage public et particulier de la ville par le gaz. — *Assemblée générale* en mars.

Directeur : M. Planhard. 1433

GAZ ET EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant. — *Obligations :* 32.100 de 500 fr. 4 0/0, remboursables à 500 fr. en 48 ans, à partir de 1893, par tirages semestriels en mars et en septembre. Remboursements 1er avril et 1er octobre ; intérêts, 20 fr. payables par moitié les 1er avril et 1er octobre. — *Parts* de fondateurs, 1.000.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890.	394 40	22 50	»
1891.	393 15	22 50	»
1892.	392 96	22 50	475 19
1893.	428 49	22 50	479 64
1894.	427 78	22 50	492 68
1895.	422 89	25 »	497 29
1896.	478 01	27 50	503 36
1897.	480 »	27 50	505 »

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 21 mars 1881. — *Objet de la Société :* Exploitation d'usines d'éclairage par le gaz et par l'électricité et du service d'alimentation des villes et campagnes, en eau potable. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour à Paris. — *Assemblée générale :* Deuxième quinzaine de mai. — *Paiement* des coupons à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat, et au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; sur le reste : 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 57 0/0 aux actions et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Alavoine.
Vice-président : M. Salanson.
Membres : MM. Propper, Rouget, Dreux, Albert Aubry, Fourchault.
Administrateurs-délégués : MM. James Thibaudet et Foulon de Vaulx.
Commissaire des comptes : MM. Arnal et Pestel.

1434

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE ET CHAUFFAGE

DE NICE

Siège social :
23, rue de l'Hôtel-des-Poêles, Nice

NOTICE

Capital social : Quatre millions six cent cinquante mille francs, divisés en 23.250 actions, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 400 obligations créées en 1866, émises à 500 fr., remboursables à 500 fr. en 40 ans, par voie de tirages au sort annuels ayant lieu en mars à compter de mars 1867. Remboursement des titres le 1er juillet suivant. Intérêts annuels, 30 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. — 1.000 obligations émises en 1888, remboursables 500 fr. en 25 ans, à partir de 1889 par tirages au sort annuels ayant lieu en mars. Intérêt annuel, 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Dividendes distribués : En 1890, 60 fr. ; en 1891, 60 fr. ; en 1892, 78 fr. ; en 1893, 81 fr. ; en 1894, 80 fr. ; en 1897, 73 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1913, depuis 1858. — *Objet de la Société :* Éclairage et chauffage par le gaz et application de l'électricité dans la ville de Nice. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Arnoult, à Nice. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er octobre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour un fonds d'amortissement ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires ; 5 0/0 aux employés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Albo.
Membres : MM. J. Durandy, J. Gelly, J. Boutau, D. Pollonnais, comte H. Avet, Th. Dudoly, Ch. Louette, baron Achille Larrey, Albert Gautier, secrétaire.
Administrateur-délégué : M. J. Durandy. 1435

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE D'AIX-LES-BAINS

Siège social : rue de Genève
Aix-les-Bains (Savoie)

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *Assemblée générale* en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Davat. 1436

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE

DU BASSIN HOUILLER DE MONS

Siège social : Wasmuel (Hainaut)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent vingt-trois mille francs, représentés par 2.456 actions ordinaires de 500 fr., et 500 actions privilégiées de 500 fr. — *Titres :* Actions privilégiées et actions ordinaires au porteur, obligations 5 0/0. — Les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions. — *Société constituée* le 13 octobre 1881, modifiée le 23 mars 1882. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* Production et vente de gaz, coke et goudron. — *Concessions :* Eclairage des communes de Cuesmes, Frameries, Flénu, Quaregnon, Wasmuel, Hornu, Saint-Ghislain, Boussu, Dour et Jemappes. — *Usines* à gaz à Tulle (Corrèze), à Thiers, à Ambert (Puy-de-Dôme) (France). — *La Société* a émis 4.600 obligations de 500 fr., dont 2.825 en circulation au 1er janvier 1890. Ces obligations sont remboursables par tirages au sort annuels, pendant la

durée de la Société. — *Assemblée générale* au siège social le dernier jeudi de décembre. — *Le paiement* des dividendes a lieu en février, aux caisses indiquées par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; 2 0/0 à l'amortissement ; le surplus est réparti entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon de Mot.

Membres : Guillaume Mighiels, Alexandre Trifet, Benoit Magerman.

Commissaires : MM. Jules Cousin, Ernest d'Archambeau, Jacques Lekens.

Directeur : Constant Menier. 1437

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE AU GAZ
DE LA VILLE DE BOURG

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	485 83	30 »
1891.	»	28 »
1892.	440 »	28 »
1893.	400 »	25 »
1894.	403 88	25 »
1895.	405 »	25 »
1896.	405 »	25 »
1897.	405 »	25 »
1898.	405 »	25 »

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1912. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Bourg et sa banlieue. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 1/20 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Th. Vauthier. 1438

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ
D'ANICHE

Siège social : Aniche (Nord)

Objet de la Société : Exploitation de l'usine à gaz d'Aniche. 1439

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ
DE LA VILLE DE CLERMONT

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ
PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

(FUSION DES SOCIÉTÉS ANONYMES DU GAZ DES GARES D'AMIENS, DE BOULOGNE-SUR-MER, DE FOURMIES, DE LAROCHE, DE VALENCIENNES, DE LONGUEAU ET DES COMMUNES DE SAINT-POL-LEZ-DUNKERQUE, D'ANOR, DE FUMAY ET DE VILLERS-BRETONNEUX.)

Le capital social a été porté à un million deux cent cinquante mille francs. 1440

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ
DE NEVERS

Siège social : 4, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent quatre-vingt-quinze mille francs, divisés en 1.190 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.300	65
1891.	»	75
1892.	1.250	75
1893.	1.100	75
1894.	1.155 80	75
1895.	1.155 »	75
1896.	1.160 »	75
1897.	1.160 »	75
1898.	1.175 »	75

Durée de la Société : Jusqu'au 1er juillet 1900. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz de la ville de Nevers et des communes suburbaines. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital, le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. P. de Lachomette. 1441

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	845 »	55
1891.	892 »	55
1892.	917 50	55
1893.	935 75	55
1894.	978 75	55
1895.	980 »	55
1896.	980 »	55
1897.	975 »	55
1898.	977 »	55

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1878. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour l'éclairage des villes de Clermont-Ferrand et Royat. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1442

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DES VILLES DE COGNAC ET DE ROYAN

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : En 1890, 35 fr. ; 1891, 40 fr. ; 1892, 40 fr. ; 1893, 40 fr. ; 1894, 40 fr. ; 1895, 40 fr. ; 1896, 40 ; 1897, 1898, 70 fr.

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 5 novembre 1885. — *Objet de la Société :* Chauffage et éclairage par le gaz des villes de Cognac et de Royan. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 pour une réserve extraordinaire ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1443

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE

DE LA COROGNE ET DE VIGO

Siège social : 49, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 400 de 500 francs 4 1/2 0/0, autorisées par l'Assemblée générale de mars 1891, remboursables par voie de tirage au sort ; le remboursement des titres sortis a lieu le 1er avril suivant. Intérêts annuels, 22 fr. 50, payables par semestre les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	25
1891.	416 66	25
1892.	490 »	25
1893.	397 50	25
1894.	400 »	25
1895.	400 »	25
1896.	400 »	25
1897.	400 »	25
1898.	400 »	25

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 1er janvier 1880. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour le chauffage et l'éclairage de la ville de la Corogne et de Vigo. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, en mars et en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Aimé Fichet.
Membres : MM. Ed. Finaz, Antoine Poularp. 1444

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ RICHE

DE LA VILLE DE COSNES-S.-L'ŒIL

Siège social : Cosnes-sur-l'Œil (Allier)

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés en bourse.

Cours des actions : En 1893, 100 fr. ; 1894, 100 fr. ; 1895, 100 fr. ; 1896, 100 fr. ; 1897, 1898, 100 fr.

Durée de la Société : Jusqu'en 1914. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thahaud, à Hérisson. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz riche. — *Assemblée générale :* 1er mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Courroux, J. Duranton, Dr Montellier, de Chamerlat, de la Voreille.
Commissaire des comptes : M. Léon Listard.
Gérant : M. Jules Courroux. 1445

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE DOLE

Siège social : 46, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	40
1891.	»	40
1892.	650	40
1893.	»	40
1894.	675	40
1895.	675	40
1896.	675	40
1897.	675	40
1898.	675	40

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 1er janvier 1878 au 31 décembre 1919. — *Objet de la Société* : Eclairage et chauffage par le gaz de la ville de Dole et de ses faubourgs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus des bénéfices aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1446

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE MONTPELLIER

Siège social : Montpellier

Bureaux : Lyon, 49, rue de la Bourse

NOTICE

Capital social : Deux millions divisés en 4.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées et nominatives. — *Obligations* : 1.500.000 fr. en 5.000 obligations de 300 fr. 4 1/2 0/0, remboursables au pair. — *Taux d'émission* : 300 fr. ; revenu : 13 fr. 50. — *Durée de l'amortissement des obligations* : 27 ans. — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lyon. — *Cours des actions* de 1886 à 1898 : 850 à 1.200 fr. — *Cours des obligations* en 1898 : 310 fr. — *Dividendes* distribués de 1886 à 1898 : de 45 à 60 fr. en moyenne. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir de janvier 1877. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente du gaz pour les besoins tant publics que particuliers de la ville de Montpellier et de ses faubourgs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : M. Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* avant fin d'avril. — *Paiement* des coupons, à Lyon et à Montpellier. — Actions, 1er juillet, 1er octobre, 2 janvier et 1er avril. — Obligations le 1er avril et le 1er octobre.

Répartition des bénéfices : Il est prélevé 5 0/0 pour fonds de réserve et le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paul Brun.

Membres : MM. Ancel, Henri Dugas, Ch. Sigaud, Maurice Piaton. 1447

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DES VILLES

DE RODEZ, AURILLAC, CAHORS ET MARVÉJOLS

Siège social : 4, *quai de la Pêcherie, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 300, émises le 27 juillet 1889 et dont la souscription a été réservée aux actionnaires. Remboursables à 500 fr.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	487 50	25
1891.	450 »	25
1892.	491 33	25
1893.	»	25
1894.	417 50	25
1895.	420 »	25
1896.	420 »	25
1897.	425»	25
1898.	425»	25

Durée de la Société : Jusqu'au terme des concessions et de plein droit pendant tout le temps des prorogations ou renouvellement des traités. — *Objet de la Société* : Eclairage et chauffage par le gaz des villes de Rodez, Aurillac, Cahors, Marvéjols, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Denoyel, Chenavaz, Dugueyt, Aman-Allard, P. de Lachomette. 1448

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE ROUEN

Siège social : 10 *bis, rue des Emmurés*

Rouen

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividende de 1898 45 fr.

Objet de la Société : Eclairage et chauffage par le gaz

de la ville et des particuliers. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Darcel.
Membres : MM. E. de la Germonière, Lemarchand, Danmanville.
Administrateur-délégué : M. Poncin. 1449

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE

DE SAINT-CHAMOND (LOIRE)

Siège social : 1, *quai de la Pêcherie, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués: En 1890, 70 fr.; 1891, 70 fr.; 1892, 70 fr.; 1893, 70 fr.; 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 70 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 1er juillet 1900. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz de la ville de Saint-Chamond. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Finaz, à Saint-Chamond. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social, le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Président : M. P. de Lachomette. 1450

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

(LOIRE)

Siège social : 8, *rue Gerentet, Saint-Étienne (Loire)*

NOTICE

Capital social : Divisé en 2.100 actions, représentant chacune 1/2100 de l'avoir social. — *Les titres* sont nominatifs et cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	4.960 73	250
1891. . . .	4.960 25	250
1892. . . .	4.910 »	250
1893. . . .	4.668 05	250
1894. . . .	4.494 50	250
1895. . . .	4.483 30	250
1896. . . .	4.605 45	250
1897. . . .	4.881 90	250
1898. . . .	4.892 40	250

Durée de la Société : 65 ans, jusqu'au 21 décembre 1910. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz de la ville de Saint-Etienne et de sa banlieue et des établissements publics et particuliers. — Statuts approuvés par décret du 4 mai 1864. — *Assemblée générale :* Deuxième semestre. — *Paiement* des coupons au siège social et à Lyon, 4, quai de la Pêcherie, les 5 septembre et 5 mars.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'à 100.000 fr. Une somme pour former un fonds de réserve extraordinaire. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gonin.
Membres : MM. Gerest, Audibert, de Lachomette, Giron.
Commissaires des comptes : MM. Paillon et Mantelier.
Directeur : M. Finaz. 1451

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS

Siège social : 12, *rue de Clagny, Versailles (Seine-et-Oise)*

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr. libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la bourse, 2e partie du bulletin.

Dividendes distribués : En 1890, 75 fr.; 1891, 75 fr.; 1892, 75 fr.; 1893, 75 fr.; 1894, 75; 1895, 75 fr.; 1896, 75 fr.; 1897, 1898, 75 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1904. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'éclairage au gaz de la ville de Versailles, de Viroflay, du Chesnay et autres localités environnantes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mocquart, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er juin (acompte), 1er décembre (solde).

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital, somme suffisante pour amortir les actions pendant la durée de la concession, 5 0/0 au capital versé; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marcou.
Membres : MM. Carpentier, Eudelin, Coudret, Léon Filou, Boullin-Saint-Amand. 1452

SOCIÉTÉ ANONYME DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

DE VIERZON

Siège social : Vierzon (Cher)

Objet de la Société : Exploitation de l'éclairage public et particulier de la ville par le gaz et l'électricité.

Directeur : M. Dessirier. 1453

SOCIÉTÉ ANONYME IMPÉRIALE OTTOMANE

D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Succursale de la Société : 22, rue des Palais Schaerbeck-Bruxelles

NOTICE

L'objet de la Société est l'exploitation d'usines à gaz et d'électricité pour l'éclairage. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du second semestre. — Le *dernier paiement* de coupons a eu lieu le 1er janvier 1899 : 12 fr. 50 pour les porteurs d'obligations à 5 0/0 à Bruxelles, au Crédit général de Belgique, et à Paris, à la Banque parisienne et à l'Office des rentiers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon de Somzée. 1454

SOCIÉTÉ ANONYME LIBRE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE RIVE-DE-GIER

Siège social : 4, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 300 de 500 francs 5 0/0, remboursables à 500 fr. par tirage au sort; intérêt annuel 25 fr. payables par semestre, les 1er janvier et 1er juillet.

Dividendes distribués : En 1890, 5 fr.; en 1891, 8 fr.; en 1892, 5 fr.; en 1893, 5 fr.; en 1894, 10 fr.; en 1895, 10 fr.; en 1896, 10 fr.; en 1897, 10 fr.

Durée de la Société : Jusqu'au 31 décembre 1968. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'usine à gaz située à Rive-de-Gier. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour dépréciation du matériel, 20 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital pouvant être portée jusqu'au cinquième; le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1455

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE D'AGEN

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	670	45
1891. . . .	660	45
1892. . . .	597 50	45
1893. . . .	600	45
1894. . . .	670	40
1895. . . .	670	40
1896. . . .	670	40
1897. . . .	670	40
1898. . . .	670	40

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1881. — *Objet de la Société* : Eclairage et chauffage de la ville d'Agen, de ses faubourgs et des communes voisines. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au moins pour fournir une réserve spéciale destinée aux travaux d'extension. Le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vauthier. 1456

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE BESANÇON

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . .	1.208 15	70
1891. . .	1.198 10	60
1892. . .	1.140 40	70
1893. . .	1.107 15	70
1894. . .	1.082 60	70
1895. . .	1.100 »	70
1896. . .	1.100 »	70
1897. . .	1.100 »	70
1898. . .	1.100 »	70

Durée de la Société : Du 1er janvier 1862 au 31 décembre 1930. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Besançon. — *Notaire* qui

a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M, Th. Vautier. 1457

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE DE BOURGES

Siège social : 4, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Cinq cent vingt mille francs, divisés en 1.040 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . .	1.070 50	75
1891. . .	1.080 »	75
1892. . .	1.078 »	45
1893. . .	1.080 »	45
1894. . .	1.075 »	45
1895. . .	1.075 »	45
1896. . .	1.075 »	45
1897. . .	1.080 »	45
1898. . .	1.080 »	45

Durée de la Société : 33 années à dater du 1er janvier 1894. — *Objet de la Société* : Eclairage et chauffage par le gaz de la ville de Bourges ; la fabrication et la vente des produits accessoires du gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1458

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE DE LIMOGES

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . .	1.108 75	60 »
1891. . .	1.086 66	65 »
1892. . .	1.069 44	65 »
1893. . .	1.062 50	65 »
1894. . .	1.040 »	65 »
1895 . .	1.035 »	65 »
1896. . .	1.062 »	65 »
1897. . .	1.065 »	65 »
1898. . .	1.070 »	»

Durée de la Société : 40 ans, jusqu'au 1er janvier 1914. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Limoges et sa banlieue. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Finaz fils aîné, Th. Vautier, Casati. 1459

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE METZ

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 700 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . .	2.133 23	155 »
1891. . .	2.144 42	155 »
1892. . .	2.071 25	155 »
1893. . .	2.190 90	155 »
1894. . .	2.269 05	155 »
1895. . .	2.145 »	155 »
1896. . .	2.210 »	165 »
1897. . .	2.210 »	165 »
1898. . .	2.210 »	165 »

Durée de la Société : 38 ans à dater du 1er janvier 1874. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Metz et les communes suburbaines.

Notaire qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril : *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1 1/0 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1460

SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE D'ORANGE

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Cent quarante mille francs, divisés en 280 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Durée de la Société : 50 ans à compter du 1er mai 1884. — *Objet de la Société* : Eclairage et chauffage par le gaz de la ville d'Orange et de ses faubourgs. — *No-*

taire qui a reçu l'acte : Me Falque, à Orange. — *Assemblée générale* en avril.— *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social, 5 0/0 à la réserve spéciale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1461

SOCIÉTÉ ANONYME

DES USINES A GAZ RÉUNIES

Siège social : Bruxelles, place Rogier, 1

NOTICE

Capital social : Six cent cinquante mille francs, divisés en 1.300 actions de 500 fr. Le capital pourra être augmenté. — *Titres* : au porteur. — *Société constituée* le 3 mai 1882. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : La propriété et l'exploitation de l'usine à gaz de Dinant, et de toutes autres usines qu'elle pourrait créer ou acquérir. La vente de tous produits des charbons et la fabrication des matières qui en dérivent. L'exploitation en fermage ou en participation d'usine à gaz. — *Assemblée générale* le dernier jeudi de juin, à 1 heure, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 2 0/0 à un fonds d'amortissement ; 5 0/0 aux actions sur le capital versé. Le reste comme suit : 12 1/2 0/0 aux administrateurs et commissaires ; le surplus aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. A. Trifet, Delhaize, Gomerée.
Commissaire : M. Félix Delhaye. 1462

SOCIÉTÉ DU GAZ D'AIRE-SUR-LA-LYS

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers*
Boulogne-sur-Mer

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'usine à gaz d'Aire-sur-la-Lys. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Gérant : M. A. Deplanque. 1463

SOCIÉTÉ DU GAZ DE L'AISNE ET DE L'OISE

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers*
Boulogne-sur-Mer

NOTICE

Capital social : Cent quatre-vingt-dix mille francs, divisés en 380 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation du gaz dans les villes de Formerie (Oise), Liesse (Aisne), Montcornet (Aisne). — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1464

SOCIÉTÉ DU GAZ D'AUMALE & FORGES-LES-EAUX

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers*
Boulogne-sur-Mer

NOTICE

Capital social : Deux cent dix mille francs, divisés en 420 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation du gaz d'Aumale et Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure). — *Dividende* : Exercices 1897 et 1898, 42,50. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1465

SOCIÉTÉ DU GAZ D'AUBENAS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Aubenas (Ardèche)

Objet de la Société : Eclairage au gaz de la ville d'Aubenas. 1466

SOCIÉTÉ DU GAZ DE BEAUJEU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Beaujeu (Rhône)

Objet de la Société : Eclairage public et particulier par le gaz de la ville de Beaujeu.

Directeur : M. Blanc. 1467

SOCIÉTÉ DU GAZ DE BEAUVAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 62, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, 2e partie du bulletin de la cote. — *Obligations* : 5.000 de 500 francs 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1935. Intérêts, 20 francs, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Dividendes distribués : En 1890, 25 fr. ; en 1891, 1892, 1893, 1894, 30 fr. ; en 1895, 1896, 1897 et 1898, 35 francs.

Durée de la Société : 48 ans 1/2, du 21 juin 1887 au 31 décembre 1935. — *Objet de la Société* : Eclairage et chauffage par le gaz de la ville de Beauvais (Oise) et des localités voisines. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand, à Paris. — *Paiement* des coupons à Paris, au Crédit industriel, 66, rue de la Victoire, et chez M. Gromard, banquier à Beauvais.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus en dividendes et amortissements, suivant la décision de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Durand.

Membres : MM. Alavoine, S. Propper, Deleury. 1468

SOCIÉTÉ DU GAZ DE BÉDARIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bédarieux (Hérault)

Objet de la Société : Eclairage au gaz de la ville de Bédarieux.

Directeur : M. Bret aîné. 1469

SOCIÉTÉ DU GAZ DE BELLEY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Belley (Ain)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, entièrement libérés. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Eclairage au gaz de la ville de Belley.

MM. les fils Chauvel, marchands de charbons, 5, place Marengo, à Saint-Etienne, sont fermiers de la Société. 1470

SOCIÉTÉ DU GAZ DE BERCK-SUR-MER

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers*

Boulogne-sur-Mer

NOTICE

Capital social : Deux cent trente-cinq mille francs, divisés en 470 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation du gaz et de l'électricité de Berck-sur-Mer. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1471

SOCIÉTÉ DU GAZ DE BONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bône (Algérie)

Objet de la Société : Eclairage au gaz de la ville de Bône.

Directeur : M. Maggiore. 1472

SOCIÉTÉ DU GAZ DE CAVAILLON

PAUTY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Cavaillon (Vaucluse)

NOTICE

Capital social : Cent trente mille francs, divisés en 260 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Dividendes distribués* de 1893 à 1898 : 20 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une usine à gaz. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bonnerie, à Alais. — *Assemblée générale* en mars, chez Me Bonnerie, à Alais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jean Pauty, à Vallières (Creuse).

Membre : M. Ricaud, propriétaire, à Cavaillon.

Commissaire des comptes : M. F. Glorieux, ingénieur, à Alais.

Directeur : M. Paul Aymard. 1473

SOCIÉTÉ DU GAZ DE CHATEAUNEUF

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

G. DECURE ET Cie

Siège social : Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir)

NOTICE

Capital social : Soixante-seize mille francs. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans. — *Objet de la Société :* Exploitation du gaz de Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir). — *Assemblée générale* en août. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. G. Decure. 1474

SOCIÉTÉ DU GAZ DE COURVILLE

G. DECURE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Courville (Eure-et-Loir)

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt-cinq mille francs. — *Durée de la Société :* 50 ans. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'usine à gaz. — *Assemblée générale* en août.

Directeur-gérant : M. G. Decure. 1475

GAZ DE DÉVILLE-LES-ROUEN

Siège social : Déville-les-Rouen (Seine-Inférieure)

Objet de la Société : Eclairage au gaz courant de la ville de Déville et les environs.

Directeur : M. Pavillon. 1476

SOCIÉTÉ DU GAZ DE DESVRES

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers Boulogne-sur-Mer*

NOTICE

Capital social : Quarante-deux mille francs, divisés en 84 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation du gaz de Desvres. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1477

SOCIÉTÉ DU GAZ DE FRUGES ET MORTAGNE

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers Boulogne-sur-Mer*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation du gaz dans les villes de Fruges (Pas-de-Calais) et Mortagne (Orne). — *Assemblée générale* en août. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1478

SOCIÉTÉ DU GAZ DE LIEVIN

EICHELBRENNER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 76 bis, rue des Saints-Pères Paris

NOTICE

Objet de la Société : Eclairage au gaz de la ville de Liévin et des particuliers. — *Assemblée générale* en mars.

Gérant : M. Eichelbrenner. 1479

SOCIÉTÉ DU GAZ DE MANTES

GRIGNON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise)

Objet de la Société : Eclairage public et particulier par le gaz de la ville de Mantes et ses environs.

Gérant : M. Grignon. 1480

SOCIÉTÉ DU GAZ DES MINES DE BÉTHUNE

EICHELBRENNER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 76 *bis, rue des Saints-Pères Paris*

NOTICE

Capital social : Cent cinquante-cinq mille francs, divisés en 310 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Eclairage au gaz des mines de Béthune. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons chez MM. Bloch et Tréfousse, banquiers, 46, rue des Petites-Ecuries, Paris.

Gérant : M. Eichelbrenner. 1481

SOCIÉTÉ DU GAZ DE NOUZON, ORBEC ET EXTENSIONS

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers Boulogne-sur-Mer*

NOTICE

Capital social: Deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 450 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Exploitation du gaz et de l'électricité de Nouzon et Orbec. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1482

SOCIÉTÉ DU GAZ DE PARTHENAY (DEUX-SÈVRES) ET DE SAINT-CALAIS

EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. DEPLANQUE ET Cie

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers Boulogne-sur-Mer*

NOTICE

Le capital social est de cent-trente mille francs, divisé en 260 actions de 500 francs, libérées de 125 fr. *L'objet de la Société* est l'exploitation d'usines à gaz destinées à la distillation de la houille pour en obtenir le gaz d'éclairage et d'autres produits accessoires à Parthenay (Deux-Sèvres) et à Saint-Calais (Sarthe). L'éclairage public des deux villes sus-indiquées ainsi que celui des habitations, usines, établissements de la circonscription communales desdites villes, la vente des produits accessoires provenant de la fabrication du gaz et la transformation des sous-produits s'il y a lieu. L'exploitation du service des eaux, s'il y a lieu, dans les villes de Parthenay, Saint-Calais ou toutes autres. — *Durée de la Société :* Jusqu'au 31 décembre 1930. — *L'acte constitutif* a été reçu par M. de Beaumont, notaire à Boulogne-sur-Mer.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres : MM. Daniel, Lehman, Lester. 1483

SOCIÉTÉ DU GAZ RICHE

DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue Pétrelle, Paris*

Objet de la Société : Exploitation d'usines à gaz, vente et livraison dans Paris du gaz dit « gaz riche ». 1484

SOCIÉTÉ DU GAZ DE SAINT-VENANT

A. DEPLANQUE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 26, *rue Adolphe-Thiers Boulogne-sur-Mer*

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation du gaz de Saint-Venant (Pas-de-Calais). — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Directeur-gérant : M. A. Deplanque. 1485

SOCIÉTÉ DU GAZ

DES VILLES FRANÇAISES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 42, *rue de Cléry, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'éclairage au gaz. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social. 1486

SOCIÉTÉ DU GAZ DE WAZEMMES

ROBERT PAULS ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 61, *boulevard de Montebello Lille*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 28.000 actions de 125 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lille. — *Obligations :* 9.115 de 500 fr. Taux d'émission : 1re, 485 fr.; 2e, 3e, 4e et 5e : 500 fr.; revenu 1re, 2e, 3e et 4e émission : 25 fr.; 5e émission : 20 fr. — Durée de l'amortissement des obligations, 1re, 2e, 3e et 4e émission : 25 ans; 5e émission garantie contre tout remboursement jusqu'en 1907; à partir de cette année, elles seront remboursées, soit en totalité, soit partiellement par voie de tirage.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1890.	529 58	513 25
1891.	564 50	510 458
		1re, 2e et 3e série
1892.	507 058	515 625
		4e série
		521 875
1893.	524 307	513 606
		4e série
		515 »
1894.	495 942	513 938
		4e série
		528 333
		1re et 2e série
1895.	458 47	512 »
		530 »
		3e et 4e série
		530 »
		1re et 2e série
1896.	478 144	516 25
		508 045
		3e et 4e série
		512 50
		519 60
1897.	468 375	506 »
1898.	470 »	»

Dividendes distribués : En 1890, 26 fr.; en 1891, 26 fr.; en 1892, 26 fr.; en 1893, 26 fr.; en 1894, 24 fr.; en 1895, 21 fr. 50; en 1896, 24 fr.; en 1897, 24 fr. 50; en 1898, 25 fr.

Durée de la Société : Du 30, 28 et 31 décembre 1846 au 1er janvier 1934. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'éclairage et du chauffage par le gaz de la ville de Lille (nouveau) et les communes avoisinantes. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Ducloux et Berceron, à Paris et Deledique. — *Assemblée générale* août et septembre. — *Paiement* des coupons au siège social et au Crédit du Nord, à Lille : Actions, 15 avril et 15 octobre; obligations, 15 avril et 15 octobre.

Observation : Ancienne Société Ed. Melon et Cie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, maximum pour fonds de prévoyance et d'amortissement; 1 0/0 caisse de secours du personnel et le surplus, 5 0/0 au gérant et 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. A. Scalbert.

Membres : MM. Crépy, Faucheur, Lesur, Paroy, Decroix, Hibon, Bonte, secrétaire. 1487

SOCIÉTÉ DU GAZ DE WIGNEHIES (NORD)

CAPRON ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *Hénin-Liétard (Pas-de-Calais)*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Éclairage public et particulier de la ville de Wignehies (Nord) par le gaz. — *Paiement* des coupons au siège social.

Gérant : M. Capron. 1488

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE AU GAZ DE BOHAIN

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

J. LEFÈVRE ET Cie

Siège social : Bohain (Aisne)

Le capital social est de soixante mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de la concession pour l'éclairage au gaz de la ville de Bohain. 1489

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE D'AIX

Siège social : 46, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes distribués* : En 1890, 60 fr.; en 1891, 60 fr.; en 1892, 55 fr.; en 1893, 50 fr.; en 1894, 50 fr. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 1er janvier 1869. — *Objet de la Société :* Éclairage au gaz de la ville d'Aix en Provence. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en

avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1490

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DES HAUTS FOURNEAUX FONDERIES DE MARSEILLE ET DES MINES DE PORTES ET SÉNÉCHAS

Siège social : 6, *rue Le-Peletier, Paris*

NOTICE

Capital social : Trente-six mille actions ou parts d'intérêt, entièrement libérées, émises et remboursables à 600 fr., donnant droit à 1/36000e de l'actif social. (Les actions remboursées sont remplacées par des actions de jouissance.) — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse au comptant.

Années	Cours des actions	Actions de jouissance	Dividendes distribués
1890. .	1.198 »	592 45	50
1891. .	1.206 43	597 88	50
1892. .	1.064 74	475 15	50
1893. .	1.078 14	457 53	50
1894. .	1.140 15	494 32	50
1895. .	1.192 80	596 50	50
1896. .	1.214 80	597 05	50
1897. .	1.215 »	597 »	50
1898. .	1.215 »	597 »	50

Durée de la Société : Du 16 août 1860 au 31 mai 1907. — *Objet de la Société :* Éclairage et chauffage par le gaz de la ville de Marseille. Propriété et exploitation des hauts-fourneaux et fonderies de Saint-Louis, près Arenc (Bouches-du-Rhône). — Propriété et exploitation des mines de houille de Portes et Chambon appelées houillères de Portes et Sénéchas. Concession du 3 juillet 1892 et du chemin de fer qui les relie au chemin de fer de P.-L.-M. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gossart, à Paris. — *Assemblée générale* dans le courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons à Paris, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, en janvier et juillet pour les actions de capital et de jouissance et les remboursements.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1 million, somme suffisante pour le fonds d'amortissement des actions ; le surplus, aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henri Germain.

Membres : MM. G. Chanove, H. Darcy, P. Devès, E. Fabre, Luce, Ch. Hentsch, S. Jordan, A. Jouet-Pastré, L. Lefébure, D. Lenoir.

Directeur : M. E. Cornuault. 1491

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE VIZILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social : Soixante mille francs, divisés en 120 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes distribués :* En 1890, 50 fr. ; en 1891, 50 fr. ; en 1892, 50 fr. ; en 1893, 50 fr. ; en 1894, 50 fr. ; en 1895, 50 fr. ; en 1896, 50 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 1er juillet 1873. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Vizille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme pour un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Th. Vautier. 1492

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE DES VILLES DE HARNES ET DE COURRIÈRE

EICHELBRENNER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 76 *bis, rue des Saints-Pères Paris*

Objet de la Société : Éclairage au gaz des villes de Harnes et Courrières. — *Assemblée générale* en mars.

Gérant : M. Eichelbrenner. 1493

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE DE LA VILLE DE NŒUX-LES-MINES

EICHELBRENNER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 76 *bis, rue des Saints-Pères Paris*

NOTICE

Les titres sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Éclairage et chauffage par le gaz de la ville de Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais). — *Paiement* des coupons chez MM. Bloch-Tréfousse et Cie, banquiers, 46, rue des Petites-Écuries, Paris.

Gérant : M. Eichelbrenner. 1494

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DES VILLES DE PADOUE, VICENCE TRÉVISE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE CIVILE

Siège social : 46, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million cinquante mille francs, divisés en 2.100 actions, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.163	110
1891.	1.133	110
1892.	1.068	110
1893.	1.056	110
1894.	1.013	110
1895.	1.011	110
1896.	1.003	110
1897.	1.005	110
1898.	1.002	110

Durée de la Société : Du 17 mai 1845 au 17 mai 1900. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour les villes de Padoue, Vicence, Trévise. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ferrouillat, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; le surplus, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Th. Vautier. 1495

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DU PUY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 86, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	530 »	37
1891.	»	37
1892.	470 »	37
1893.	»	30
1894.	379 50	22
1895.	380 »	25
1896.	375 »	20
1897.	375 »	20
1898.	375 »	20

Durée de la Société : 42 ans, à partir du 1er janvier 1878. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville du Puy. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social; le surplus, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1496

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE

DE LA VILLE DE LA SEYNE (VAR) ET ENVIRONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : usine à gaz de la Seyne (Var)

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1890, 45 fr.; 1891, 45 fr.; 1892, 45 fr.; 1893, 45 fr.; 1894, 45 fr.; 1895, 45 fr.; 1896, 45 fr.; 1897, 45 fr.

Durée de la Société : Constituée le 15 novembre 1864 pour 40 ans. — *Objet de la Société :* Éclairage au gaz et à l'électricité de la ville de La Seyne, de la Commune et de leurs environs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Joseph-Etienne Audiberd, à La Seyne. — *Assemblée générale* fin août. — *Paiement* des coupons fin janvier et fin août.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. et A. Caffarena, Battarel, Ponel.

Commissaire des comptes : M. A. Mardon.

Directeur : M. J. Guibaullt. 1497

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE

DE LA VILLE DE TOULON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, *rue de la Bourse, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux millions huit cent soixante-quinze mille francs, divisés en 5.750 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées et nominatives. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Cours* des actions : de 1886 à 1898, 630 fr. en moyenne. — *Dividendes distribués :* De 1886 à 1898, en moyenne de 30 à 35 fr., et 5 fr. aux actions de jouissance. — *Durée de la Société :* 50 ans, pour finir le 31 décembre 1938. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Objet de la Société :* L'exploitation de l'éclairage au gaz

ou par tout autre moyen, notamment par l'électricité, de la ville de Toulon et des communes voisines. — *Assemblée générale :* Avant fin mars. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril et en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve; une somme suffisante pour assurer aux actionnaires une 1re répartition jusqu'à concurrence de 6 0/0 du capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti ains qu'il suit : 60 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 pour former un compte d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Charvéria, Aimé Fichet, Ernest Finaz, Th. Godinot, Eug. Léotard, Louis Neyrand, M. Piaton. 1498

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE VAISE-LYON

P. DE LACHOMETTE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Lyon, 4, quai de la Pêcherie

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées, amortissables en 33 ans, à partir de 1870. — *Les titres* sont cotés à la bourse de Lyon. — *Obligations :* 400 créées par décision de l'assemblée générale du 3 mars 1880, remboursables à 500 fr. par tirages au sort. Intérêt annuel, 25 fr., payables par semestre, les 1er janvier et 1er juillet.

Dividendes distribués de 1890 à 1898 : 75 francs.

Durée de la Société jusqu'au 16 septembre 1903. — *Objet de la Société :* Éclairage par le gaz de l'ancienne ville de Vaise et des établissements publics ou particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital non amorti ; le surplus aux actions.

Gérant : M. Prosper de Lachomette. 1499

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE LA VILLE DE VENISE

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.377 »	75 »
1891.	1.334 »	75 »
1892.	1.169 »	75 »
1893.	1.121 »	70 »
1894.	977 »	65 »
1895.	965 »	65 »
1896.	975 »	65 »
1897.	975 »	65 »
1898.	975 »	65 »

Durée de la Société : Du 20 juillet 1843 au 31 mars 1927. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Venise. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tavernier, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* dès coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Maurice, Th. Vautier, A. Gonin, Cyprien Lacroix et Larue. 1500

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE VÉRONE

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., libérées de 450 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	727 85	45 »
1891.	712 18	40 »
1892.	»	40 »
1893.	455 »	25 »
1894.	420 »	25 »
1895.	420 »	25 »
1896.	425 »	25 »
1897.	420 »	25 »
1898.	420 »	25 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 30 juin 1860. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Vérone. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. Th. Vautier. 1501

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ COURANT

A. DELILLE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-Amand (Nord)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Eclairage au gaz de Saint-Amand-les-Eaux. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Boulenger.

Membres : MM. Deschamp, Bouché, Davenne et Campion.

Directeur-Gérant : M. Amédée Delille, 17, rue du Gouvernement, à Douai. 1502

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE D'ALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue Centrale, Lyon

NOTICE

Capital social : Cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze francs, divisés en 875 actions de 225 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	50 »
1891.	700 »	40 »
1892.	»	35 »
1893.	500 »	40 »
1894.	550 »	30 »
1895.	550 »	30 »
1896.	550 »	30 »
1897.	550 »	30 »
1898.	550 »	30 »

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 1er janvier 1871. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente du gaz pour la ville d'Alais et sa banlieue. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Messimy, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti entre les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1503

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE D'ANNECY

P. DE LACHOMETTE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	500 »	30 »
1891.	500 »	30 »
1892.	»	30 »
1893.	400 »	20 »
1894.	400 »	20 »
1895.	400 »	20 »
1896.	400 »	20 »
1897.	400 »	20 »
1898.	400 »	20 »

Durée de la Société : Jusqu'à l'expiration du traité, le 30 juin 1910. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'usine à gaz et l'éclairage de la ville d'Annecy. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social, acompte en août, solde après l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 25 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 25 0/0 aux actionnaires. Lorsque la retenue pour la réserve n'aura pas lieu, la somme disponible appartiendra 25/75 au gérant et 50/75 aux actions.

Gérant : M. de Lachomette. 1504

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE D'AUTUN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, quai de la Pêcherie, Lyon

NOTICE

Capital social : Cent soixante-deux mille cinq cents francs, divisés en 325 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* Du 18 juin 1871 au 30 juin 1921. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz de la ville d'Autun. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chardenet, à Lyon. — *Paiement* des coupons au siège social, en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus des bénéfices est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. de Lachomette. 1505

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE

LA VILLE DE LONS-LE-SAUNIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *quai de la Pêcherie, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cent soixante-treize mille deux cents francs, divisés en 866 actions de 280 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 30 ans, à dater du 1er janvier 1896. — *Objet de la Société :* Eclairage par le gaz de la ville de Lons-le-Saunier et de sa banlieue. — *Affermage :* La Société a affermé l'usine à M. Louis-François Devies de Dijon, d'abord jusqu'au 31 décembre 1875, puis par renouvellements successifs jusqu'au 31 décembre 1906, moyennant les redevances annuelles suivantes :

Jusqu'au 31 déc. 1873.	6	50	à chacune des	866 actions
De 1874 à 1880. . .	7	50	—	—
De 1881 à 1886. . .	8	50	—	—
De 1887 à 1891. . .	10	»	—	—
De 1892 à 1894. . .	12	»	—	—
De 1895 à 1897. . .	14	»	—	—
De 1898 à 1900. . .	16	»	—	—
De 1901 à 1903. . .	18	»	—	—
De 1904 à 1906. . .	26	»	—	—

Notaire qui a reçu l'acte : Me Chaine, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. *Paiement* des coupons au siège social, les 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus est réparti aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ernest Finaz, Pierre-Elysée Flory, Prosper de Lachomette.

Commissaire des comptes : M. Lucien Barbier. 1506

SOCIÉTÉ POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

DE MALAGA (ESPAGNE)

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 46, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social divisé en 4.000 actions, représentant 1/4000 de l'actif social. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	455 99	20 »
1891.	461 42	30 »
1892.	417 50	30 »
1893.	»	25 »
1894.	396 68	25 »
1895.	395 »	25 »
1896.	395 »	25 »
1897.	395 »	25 »
1898.	395 »	25 »

Durée de la Société jusqu'en 1927. — *Objet de la Société :* Éclairage et chauffage par le gaz de la ville de Malaga. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; une somme sur un fonds d'amortissement ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Vautier. 1507

SOCIÉTÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

DE LA VILLE DE REIMS

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 46, *rue Centrale, Lyon*

NOTICE

Capital social : Trois millions cent cinquante-quatre mille francs, divisés en 6.308 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	1.402 27	75 »
1891.	1.374 61	75 »
1892.	1.235 32	75 »
1893.	1.210 69	65 »
1894.	1.056 28	60 »
1895.	1.055 »	60 »
1896.	1.060 »	60 »
1897.	1.060 »	60 »
1898.	1.055 »	60 »

Durée de la Société : 80 ans, du 10 juillet 1841 au 9 juillet 1921. — *Objet de la Société :* La fabrication et la vente du gaz pour la ville de Reims. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chastel, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er septembre et 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Denoyel, Vautier, Maurice, Cyprien Lacroix, A. Gonin. 1508

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DU GAZ
D'ARCIS-SUR-AUBE

PRIEUR ET Cie

Siège social : à l'usine à gaz
Arcis-sur-Aube

NOTICE

Capital social : Soixante-dix-huit mille francs, divisés en 312 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de*

la Société : Durée indéterminée ; constitution, 28 janvier 1876 ; fin, 5 ans après le remboursement des actions. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation d'une usine à gaz à Arcis-sur-Aube. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dupont, à Arcis-sur-Aube. — *Assemblée générale* en septembre. — *Paiement* des coupons à Arcis-sur-Aube, les 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Martel, Auger, Denouvilliers, Pécardot et Sainton.

Gérant : M. Ch. Prieur. 1509

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

G. DECURE ET Cie

Siège social : Annœulin (Nord)

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt-seize mille francs, divisés en 480 actions de 200 fr. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille. — *Cours* des actions, de 1892 à 1898 : 200 fr. — *Dividendes distribués*, de 1893 à 1898 : de 9 à 10 fr. — *Durée de la Société :* 80 ans, à partir du 17 juin 1892. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une usine à gaz, à Annœulin, Allennes-les-Marais, Bauvin et Provin. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Une somme pour servir 5 0/0 au capital ; 20 0/0 pour la réserve et l'amortissement du capital ; le surplus : 70 0/0 aux actionnaires ; 30 0/0 à la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : Trois.

Gérant : M. G. Decure. 1510

SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE D'USINES A GAZ

CH. GEORGI ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 58, *rue Laffitte, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont admis à la cote de la bourse (2e partie du bulletin). — *Parts de fondateurs :* 20. — *Obligations :* 4.000 de 500 fr. 5 0/0, non cotées, émises en 5 séries.

Années	Bénéfices réalisés	Dividendes distribués	Réserves
1890-91. . .	205.265	32 50	9.528
1891-92. . .	235.018	32 50	19.512
1892-93. . .	250.084	32 50	28.476
1893-94. . .	207.612	20 »	42.754
1894-95. . .	155.012	»	»
1895-96. . .	182.238	»	24.120
1896-97. . .	202.713	15 »	20.702
1897-98. . .	»	»	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 31 mars 1881. — *Objet de la Société :* Eclairage, chauffage et force motrice par le gaz, l'eau et l'électricité ; usines appartenant à la Société : Antony (Seine) ; Verrières, Berny, Chatenay, Massy, Crèvecœur (Oise) ; Fontenay-le-Comte (Vendée) ; Meung-sur-Loir (Loiret) ; Mont-d'Or-les-Bains (Puy-de-Dôme) ; Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sur-Bois (Seine-et-Oise) ; Noailles, Sainte-Geneviève (Oise) ; Saint-Valéry-sur-Somme (Somme) ; Sarcelles, Sainte-Brice-sur-Forêt, Villiers-le-Bel, Ecouen, Pierrefitte (Seine-et-Oise) ; Taverny, Saint-Leu, Bessancourt (Seine-et-Oise) ; Thibouville, Drocourt (Eure).

Notaire qui a reçu l'acte : Me Trousselle, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 pour l'amortissement du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au gérant ; 20 0/0 aux parts de fondateurs et 70 0/0 aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Le Camus, Boas, Mauban, Matignon, La Salle, Rosset.

Gérant : M. Georgi. 1511

SOCIÉTÉ

ESPAGNOLE VALENCIENNE

DE SERVICES GÉNÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

(GAZ ET ÉLECTRICITÉ DE VALENCE)

Siège social : Plaza del Arzobispo (Palacio Campo), Valence, Espagne

Siège du Comité français de direction : 59, *rue Legendre, Paris*

Le capital social est de quatre millions de francs. — *Obligations* de 500 fr. 4 0/0. 1512

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE LA COMPAGNIE

ESPAGNOLE VALENCIENNE

DE SERVICES GÉNÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue de Tocqueville, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des usines et terrains que la Compagnie espagnole valencienne de services généraux, provinciaux et municipaux possède à Valence. La construction des nouvelles usines qui seraient jugées nécessaires et leur exploitation. Les énonciations ci-dessus n'ont aucun caractère limitatif et l'objet de la Société comprend d'une manière générale toutes entreprises basées sur les exploitations des fabriques de gaz et d'électricité de Valence et de toutes industries s'y référant. — *Durée de la Société* jusqu'au 31 décembre 1957. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu à date indéterminée ; elle se compose des porteurs de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur unique : M. Touchet-Gillet.
Commissaires : MM. Reynaud, Huyard.

1513

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉCLAIRAGE

DES VILLES ET COMMUNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue Turgot, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 25 ans. — *Objet de la Société :* Eclairage des villes et communes, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que l'éclairage des maisons et chantiers de construction. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bazin, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-délégué : M. Dolléans.
Commissaire des comptes : M. Ravenez. 1514

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES GAZ

DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue Masséna, Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million cent quarante mille francs, divisés en 2.280 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 1.050 obligations 5 0/0 créées en 1881. Ces obligations ont été converties en obligations 4 0/0, en juillet 1895.

Années	Répartitions	Cours des obligations
1890. . . .	12 50	»
1891. . . .	15 »	»
1892. . . .	15 »	490 »
1893. . . .	»	492 50
1894. . . .	»	500 »
1895. . . .	»	500 »
1896. . . .	»	500 »
1897. . . .	»	500 »
1898. . . .	»	500 »

Durée de la Société : 60 ans, à dater du 27 octobre 1881. — La Société générale des gaz du Midi a été formée par la fusion des trois sociétés suivantes : Société d'éclairage par le gaz des villes d'Annonay, Montélimar, Gap, Bourgoin et Jallieu. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz des villes désignées ci-dessus, tant pour les besoins publics que particuliers. — *Assemblée générale* en septembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 du capital versé ; le surplus des bénéfices : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au directeur ; 70 0/0 aux actionnaires ; 10 0/0 pour constituer un fonds d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lorin.
Membres : MM. Alombert, Faurax, Régamey, Van Régis.
Commissaire de surveillance : M. Wirt.
Inspecteurs : M. Léo Michel.
Directeur : M. J. Syners. 1515

SOCIÉTÉ

GÉNÉRALE INTERNATIONALE

D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à

la cote officielle (2e partie du bulletin). — *Obligations :* 15.000 de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1939, par tirages annuels. Intérêts : 25 fr. nets d'impôts, payables par trimestre, les 15 janvier, avril, juillet et octobre. — *Parts de fondateurs :* 2.500.

Années	Dividendes distribués	Cours des obligations
1894-95. . . .	10	481 92
1895-96. . . .	»	482 18
1896-97. . . .	»	481 59
1897-98. . . .	10	480 »

Durée de la Société : 90 ans, à partir du 6 avril 1894. — *Objet de la Société :* La fourniture du gaz, de l'électricité, de l'eau ou de tous autres produits pour l'éclairage, le chauffage, la traction par le gaz et l'électricité, la force motrice et les usages domestiques ou industriels, et notamment l'achat en tout ou en partie de la concession avec monopole du gaz et de l'électricité des villes de Szegedin (Autriche), d'Ostende, de Galatz et de Montreuil-sous-Bois. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delafon, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons. — *Actions* : A la Banque parisienne, à Paris. — *Obligations :* Les remboursements et les coupons, à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Léon Somzée.
Membres : MM. L. Guinotte, Ch. Georgi, C. Somzée, G. Somzée.
Commissaires des comptes : MM. S. Collet, J. Wanson, L. Brison. 1516

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE PAUILLAC

ANCIENNEMENT COMPAGNIE DU GAZ DE PAUILLAC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pauillac

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz de la ville et des particuliers. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Regnault.
Vice-président : De Vial.
Administrateur-délégué : M. A. Queulain.
Directeur : M. P. Aubert. 1517

SOCIÉTÉ OTTOMANE DU GAZ DE BEYROUTH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Beyrouth (Asie Mineure)
Succursale : Paris, 7, rue Meyerbeer

NOTICE

L'objet de la Société est la fabrication et la vente du gaz. — *L'assemblée générale* se réunit dans le second semestre. Pour faire partie d'une assemblée, il faut posséder, soit à titre de propriétaire, soit à titre de mandataire, 20 actions au moins. — *Les paiements* des coupons ont lieu à la Banque impériale ottomane à Constantinople et dans ses agences. 1518

SOCIÉTÉ SERBE-FRANÇAISE D'ÉCLAIRAGE ET DES VOIES FERRÉES DE BELGRADE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, cité d'Antin, Paris

Capital : Un million deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du 2e trimestre. 1519

UNION DES GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15 bis, rue Saint-Georges Paris

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions, divisés en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 20.000, 1re série de priorité, donnant droit à un dividende de 7 1/2 0/0 du capital et les 30.000 autres, 2e série, ne donnant droit au dividende qu'après le prélèvement des 7 1/2 0/0 ci-dessus. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant. — *Obligations émission 1888 :* 8.000 obligations de 500 fr., 4 1/2 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1924, par tirages annuels, en mai. Remboursements : 1er juillet ; intérêts annuels : 22 fr. 50, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. — *Emission 1892 :* 6.000 obligations de 500 fr., 4 1/2 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1924, par tirages annuels en novembre. Remboursements : 1er janvier ; intérêts : 22 fr. 50, payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. — 9.000 obligations de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1926, par tirages annuels en novembre. Remboursements : 1er janvier ; intérêts · 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. — *Emission 1898 :* 15.000 obligations de 500 francs 3 1/2 0/0 remboursables de 1899 à 1931 et rapportant un intérêt annuel de 17 fr. 50 payable en janvier et juillet.

Années.	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Cours des actions 1re série.	1.520 05	1.534 24	1.627 19	1.631 18	1.573 54	1.519 40	1.520 »	1.260 »
— — 2e série.	1.537 48	1.512 75	1.616 29	1.634 89	1.560 65	1.509 61	1.512 »	1.265 »
Dividendes distribués . .	80 »	80 »	80 »	80 »	80 »	70 »	60 »	»
Cours des obligations 1888	509 55	513 61	516 80	513 38	511 55	513 27	515 »	505 »
— — 1892	»	500 »	515 73	512 80	512 13	516 »	517 »	510 »
— — 1896, 4 %	»	»	»	»	»	»	»	512 50
— — 1898, 3 1/2 %	»	»	»	»	»	»	»	488 »

Durée de la Société : Jusqu'au 30 novembre 1950. — *Objet de la Société :* Eclairage et chauffage par le gaz, en France et à l'étranger ; éclairage des villes, en France : Nimes, Roanne, Cette, Rueil, Albi, Vienne, Beaucaire, Tarascon ; à l'étranger : Strasbourg, Milan, Genève, Sestri, Alexandrie, Modène, Gênes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Descours, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre ou novembre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 7 1/2 0/0 au capital versé des actions de priorité ; 7 1/2 0/0 aux actions, 2e série ; le surplus à toutes les actions ; les actions de priorité ont droit au complément des 7 1/2 0/0 en cas d'insuffisance d'un exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Eug. Breittmayer.
Vice-président : M. Salanson.
Membres : MM. Robert Hesketh Jones, H.-W. Blake, N.-E.-B. Carey, F. Tendron, A. Lucas, G. Müntz, L. Weill-Goetz, J. Horsley Palmer.
Commissaires des comptes : MM. Rhens, Morel et d'Albert. 1520

USINES A GAZ DU NORD ET DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Soissons, faubourg Saint-Vaast à l'usine à gaz

NOTICE

Capital social : Sept millions neuf cent vingt-cinq mille francs, divisés en 13.850 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à la cote officielle au comptant. — *Obligations :* 4.200 de 500 fr., 4 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1904, non cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	643 15	33
1892.	651 42	33
1893.	652 02	33
1894.	630 60	30
1895.	573 35	30
1896.	587 03	30
1897.	585 »	30
1898.	590 »	30

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 28 août 1879. — *Objet de la Société :* Exploitation des usines à gaz d'Avesnes, du Cateau, Châlons-sur-Marne, Epernay, Mourmelon-le-Grand, Rethel, Soissons, Suresnes, Vesoul, Epinal, Chaumont, Verdun, Denain. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris. — *Assemblée générale :* 2e semestre. — *Paiement* des coupons au siège social et à Paris, 14, rue Le-Peletier, chez MM. Gogue et Cie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 6 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus au fonds de prévoyance et aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Denfert-Rochereau.
Directeur général : M. E. Coze.
Administrateur-délégué : M. le baron Sabatié Garat.
Membres : MM. Charbonneaux, P. Mallet, Parent, P. Deviolaine.
Commissaires des comptes : MM. Diancourt et Charlois.
Administrateur-directeur : M. E. Coze. 1521

APPAREILS DIVERS ET COMPTEURS

COMPAGNIE ANONYME CONTINENTALE POUR LA FABRICATION DES

COMPTEURS A GAZ ET AUTRES APPAREILS

CI-DEVANT J. BRUNT ET Cie

Siège social : 9, 11, 13, 15, *rue Pétrelle, Paris*

Objet de la Société : Fabrication de compteurs à gaz.
Administrateur-délégué : M. P. Rouget. 1522

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

LAMPES A INCANDESCENCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Boudreau, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., a été porté à un million deux cent cinquante mille francs, par l'assemblée générale du 20 novembre 1897. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Fabrication de lampes électriques. 1523

COMPAGNIE GÉNÉRALE POUR LA FABRICATION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

BASTIDE, CASTOUL AINÉ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 6, *rue Martel, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir de 1884. — *Objet de la Société :* Fabrication de tous appareils d'éclairage au gaz ou à l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leroy, notaire à Paris. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 20 0/0 à la gérance ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Marcrette, Leclaire, Deleury, d'Arlu de Roissy.

Directeur-gérant : M. Castoul aîné. 1524

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES PROCÉDÉS ADOLPHE SEIGLE

Siège social : 147, *rue de Courcelles, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs :* 200 fr. — *Durée de la Société :* 90 ans, à dater du 17 avril 1893. — *Objet de la Société :* L'exploitation des procédés de chauffage, d'éclairage et de production de force motrice par la pulvérisation, la gazéification et la combustion des hydrocarbures ou procédés analogues. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Muguet, à Lyon. — *Assemblée générale* en septembre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 au minimum et 15 0/0 au maximum, pour un fonds de réserve spécial ; le reste : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour la direction et le personnel ; 5 0/0 aux parts de fondateurs ; 15 0/0 à M. Adolphe Seigle ; 55 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Adolphe Seigle.

Administrateur-délégué : Paul Laurans.

Membres : MM. Georges Bertin, comte René de Brouville, André Chénier. 1525

COMPAGNIE POUR LA FABRICATION DES COMPTEURS ET MATÉRIEL D'USINES A GAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27-29-31, *rue Claude-Vellefaux Paris*

NOTICE

Capital social : Sept millions, divisés en 28.000 actions de 250 fr., entièrement libérées, précédemment 14.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur, ils sont cotés à la bourse, au comptant.

Années	Cours des actions de 500 fr.	Cours des actions de 250 fr.	Dividendes distribués
1891. . .	1.063 64	»	60 »
1892. . .	1.240 76	»	60 »
1893. . .	1.238 17	»	62 50
1894. . .	1.267 53	»	70 »
1895. . .	1.651 09	»	90 »
1896. . .	»	1.293 56	55 »
1897. . .	»	1.225 »	60 »
1898. . .	»	1.225 »	»

Durée de la Société : Du 28 avril 1879 au 1er mai 1939. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de compteurs et matériels d'usines à gaz, réunions des maisons M. Nicolas, G. Chamon, F. Poiret et Cie, Siry Lizars et Cie, J. Wilhams, Michel et Cie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cherrier, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *Paiement* des coupons à Paris, chez MM. Gay, J. Rostand et Cie, 66, chaussée d'Antin, et MM. Périer, Mercet et Cie, 59, rue de Provence.

Répartition des bénéfices : Réserve statutaire complète ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et solde complet à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Foucart.

Membres : MM. Mercet, Béglet, Chamon, Foiret, Et. Siry, Alouis, E. Brouardel, Foulon de Vaux, Melon, J. Rostand, Frager, de Lachomette.

Commissaires des comptes : MM. Greyson, Morcrette et Breittmeyer.

Directeurs : MM. Chamon, Foiret, Et. Siry. 1526

CONSTRUCTION D'APPAREILS HYDRAULIQUES ET D'ÉCLAIRAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS A. SIMON SAINT-ALBIN ET FILS

Siège social : 11, *rue du Terrage, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts :* 1.100 de fondateurs. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1893. — *Objet de la Société :* L'exploitation commerciale et industrielle de l'usine de la rue du Terrage, la fabrication de tous appareils hydrauliques, robinets, vannes, valves, vannes d'écluses, etc., l'acquisition et la vente de toutes marchandises se rapportant à cette industrie, la soumission à toute adjudication, l'achat et la vente de toutes sortes de métaux. — *Acte déposé* au greffe du tribunal de commerce. — *Assemblée générale :* 1er semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Hennelle, Albert de Korsak et L. Suison, Saint-Albin fils. 1527

ÉCLAIRAGE DENAYROUZE

(POUR LA FRANCE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *boul. Montmartre, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 25.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* au porteur et sont cotés en banque. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'appareil Denayrouze pour l'éclairage. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. 1528

GAGET, PÉRIGNON ET Cie

ANCIENNE MAISON MONDUIT ET BÉCHET

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 25, *rue Chazelles, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Entreprise de couverture et plomberie, distribution d'eau. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Cottin et Lamy. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons à Paris, les 1er mai et 1er novembre.

Directeurs-gérants : MM. Gaget et Pérignon. 1529

H. GOMMERET ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 20, *rue Réaumur, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr., entièrement libérées, sur lesquelles 100 fr. ont été remboursés le 1er juillet 1896, et 100 fr. le 1er juillet 1897. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Vente et location de compteurs à gaz.

Gérant : M. Gommeret. 1530

L'ÉCLAIRAGE MODERNE

ASSOCIATION OUVRIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, *passage Saint-Pierre-Amelot Paris*

Président : M. Négro.
Membres : MM. Boijegrain, A. Fréard. 1531

SOCIÉTÉ ANONYME DU BEC AUER

POUR L'EUROPE DU NORD
RUSSIE, FINLANDE, SUÈDE, NORVÈGE
DANEMARK

Siège social : 70, *rue du Président, Bruxelles*

Le capital social est de quatre millions de francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du bec Auer en Russie, en Finlande, en Suède et en Norvège. 1532

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE D'ÉCLAIRAGE

(SYSTÈME DENAYROUZE)

Siège social : 28, *rue des Douze-Apôtres Bruxelles*

NOTICE

L'objet de la Société est l'exploitation des brevets Denayrouze en Belgique. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du 1er trimestre. Dans la dernière assemblée, les actionnaires ont résolu de nommer des administrateurs et des commissaires. 1533

SOCIÉTÉ DE L'AUTO-LUX

GUYENOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 90, *rue de Cléry, Paris*

NOTICE

Le capital social **est de deux cent vingt mille francs, divisé en 440 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, d'un système d'allumage et d'extinction automatiques des becs de gaz dit « Auto-Lux ». — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 1er mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lardy, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.**

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; prélèvements que l'assemblée générale décidera, pour augmenter ce fonds de réserve ; en créer un autre ou faire tous achats ou emplois quelconques ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Patissier, Préault, Brébion, Bruneau.

Gerant : M. Gugénot. 1534

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INCANDESCENCE PAR LE GAZ AU PORTUGAL

(SYSTÈME AUER)

Siège social : 10, *rue Ruysbroeck, Bruxelles*

L'objet de la Société est l'exploitation des brevets Auer au Portugal. — *L'assemblée générale* se réunit dans le dernier semestre. 1535

SOCIÉTÉ ANONYME L'INTENSIF

Siège social : 1, *rue Andrieux, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions cinq cent mille francs, divisés en 2.500 actions de 100 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Exploitation d'un bec à gaz dit *l'Intensif*. 1536

SOCIÉTÉ ANONYME

DE CARBONISATION

Siège social : 87, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est la fabrication des cokes pour son compte ou pour le compte de tiers ; construction et exploitation de tous fours et appareils. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir de janvier 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Béchet, Carvés, Guichard, G. Lévy, Lefèvre-Pontalis, Mallet, A. Pernolet, Theyot.

Commissaires des comptes : MM. Carimentrand, Robin, West. 1537

SOCIÉTÉ BELGE D'INCANDESCENCE PAR LE GAZ

(SYSTÈME AUER)

Siège social : *Bruxelles*

NOTICE

L'objet de la Société est l'exploitation des brevets *Auer* en Belgique. Le nombre des becs vendus en 1897 a été de 41.725, et celui des manchons de 125.716. Le bénéfice a été de 436.612 fr. brut et 365. 293 fr. net.

Un dividende de 5 fr., par action de 100 fr., a été payé en 1898 pour l'exercice 1897.

Les recettes de l'exercice 1898 ont été bonnes et le dividende sera équivalent à celui de 1897.

En liquidation : Conformément aux décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 1899 et aux termes du contrat conclu entre la Société et le Continental Trust Limited, chaque porteur d'une action recevra, en échange, deux actions privilégiées de 25 fr., de la Compagnie anglaise à former, et une demi-action ordinaire de 25 fr., ou 12 fr. 50 en espèces. 1538

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION D'USINES POUR L'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ

EICHELBRENNER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 76 *bis*, *rue des Saints-Pères Paris*

NOTICE

Capital social : Cent trente mille francs, divisés en 260 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société* : Construction et exploitation d'usines à gaz. — *Assemblée générale* en mars.

Gérant : M. Eichelbrenner. 1539

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES APPAREILS DE PLOMBERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, *rue Albouy, Paris*

NOTICE

Le capital social est de soixante-cinq mille francs, divisés en 130 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication d'appareils de plomberie. — *Formation de la Société* le 26 février 1896.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 55 0/0 aux actionnaires ; 20 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux directeurs.

Directeurs : MM. M. Barzilay et M. Delport. 1540

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'INCANDESCENCE PAR LE GAZ
(SYSTÈME AUER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 147, 151, *rue de Courcelles Paris*

NOTICE

Capital social : Originairement huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr. ; puis en 8.000 actions de 100 fr. ; enfin porté à deux millions de francs, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 1895. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle au comptant.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	» »	52 27
1893.	» »	52 27
1894.	» »	72 »
1895.	1.441 15	140 »
1896.	1.452 01	90 »
1897.	1.455 »	50 »
1898.	1.455 »	50 »

Durée de la Société : 40 années, du 5 août 1892 au 5 août 1932. — *Objet de la Société* : Spécialement l'exploitation en France de l'invention brevetée, connue sous le nom de bec système Auer, pour éclairage par incandescence, système appliqué au pétrole et à l'acétylène, Le prix, l'achat, la vente, la concession de tous brevets ou licences pour toutes inventions ayant trait à l'éclairage, la fabrication et la vente de tous appareils et accessoires s'y rapportant, et généralement toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes d'éclairage par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social, après l'assemblée générale en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé, 3 0/0 au moins et 10 0/0 au maximum, suivant décision de l'assemblée générale pour formation de réserves spéciales, 10 0/0 au Conseil d'administration, 10 0/0 rémunération supplémentaire à la direction et au personnel et le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Leclanché, de Bourgoing, de Brouville, André Laurans, Paul Laurans, de Férol.

Commissaires des comptes : MM. Frotier, Bertin.
Administrateur-délégué : M. Paul Laurans.
Directeur : M. Georges Laurans. 1541

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
DES COMPTEURS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 36, *rue Guersant, Paris*
Succursales : *Milan et Lyon*

NOTICE

Le capital social est de huit cent cinquante mille francs, divisés en 1.700 actions de 500 fr., entièrement libéées. — *L'objet de la Société* est la construction, la vente et l'exploitation, sous toutes ses formes, de tous compteurs et tous appareils mécaniques ou chimiques destinés à la mesure du gaz, de l'électricité, de l'eau, de distance et de parcours, et de tous autres agents produisant l'énergie, la lumière ou le mouvement, ainsi que tous appareils se rattachant aux mêmes industries et compteurs de toute sorte. La construction, la vente et l'exploitation, sous toutes ses formes, du matériel d'usines à gaz. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 30 septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cherrier et Me Merlin, notaires à

ÉCONOMIE ◂▸ NOUVELLE INVENTION ◂▸ ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

Paris. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin du mois d'octobre, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le reliquat : 10 0/0 fonds de prévoyance ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, le reste à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. Monnier, le comte A. Aubaret, E. Létrange, J. Maldant, R. Dupoy, Vanderpol.

Commissaire des comptes : M. H. Lemaire. 1542

SOCIÉTÉ ITALIENNE DU BEC AUER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de deux millions, divisé en 20.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation en Italie des brevets d'éclairage du bec Auer. En 1897, les bénéfices avaient été, pour 1896, de 160.595 fr., et à concurrence de 80.000 fr. il avait été distribué un dividende de 4 fr. En 1898, il a été créé 300.000 fr. d'obligations dans le but de combler 200.000 fr. de dettes et de créer un fonds de roulement de 100.000 fr.

1543

SOCIÉTÉ TOULOUSAINE

D'APPAREILLAGE, GAZ ET EAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, rue Lafayette, Toulouse

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 160 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Objet* : Vente et pose de tous appareils à gaz et conduites d'eau; appareils sanitaires et d'hygiène. — *La durée* de la Société est de 10 ans, à partir du 28 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Garrigou, notaire à Toulouse, et publié dans le *Messager de Toulouse* les 22 et 23 décembre 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; 5 0/0 à la réserve ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Girard.
Vice-président : M. G. Ancely.
Membres : MM. E. Dubois, L. Pourrailly.
Administrateur-délégué : Léon Caubet.
Commissaire : M. L. Castagné.
Directeur : M. A. Dalbiez. 1544

ACÉTYLÈNE

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CARBURES DE CALCIUM

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social et usines : Séchilienne (Isère)

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Cours* des actions : 1897, 500 fr. ; 1898, 500 fr. — *Durée* de la Société : 30 ans, du 11 février 1807 au 10 février 1927. — *Objet* de la Société : Fabrication du carbure de calcium et autres produits de l'électro-métallurgie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Péronne, 18, rue de la Pépinière, à Paris. — *Assemblée générale* : avril-mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'à ce qu'elle ait atteint le dixième du capital ; la somme nécessaire pour servir un premier dividende de 5 0/0 aux actionnaires sur le montant du capital dont les actions sont libérées ; 5 0/0 qui seront versés à l'administrateur-délégué avant toute autre affectation des dits bénéfices ; les sommes restant disponibles après ces prélèvements : 85 0/0 aux actionnaires ; 5 0/0 au personnel ; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Prud'homme.
Membres : MM. Cuau, Delarbe, Maré, Bivort, Cuinat.
Commissaire des comptes : M. Ciara.
Administrateur-délégué : M. H. Cuinat.

1545

COMPAGNIE FRANÇAISE

DE L'ACÉTYLÈNE DISSOUS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Capital social : Primitivement de trois cent mille fr., divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées ; porté à un million deux cent mille francs par décision des assemblées générales des 9 décembre 1898 et 6 mars 1899 ; les 1.800 actions nouvelles sont libérées de 375 francs.

Parts bénéficiaires : 2.000 parts de fondateurs. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de février 1897. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris. —

Objet de la Société : Exploitation des inventions de MM. Claude et Hees, concernant l'utilisation de l'acétylène dissous dans les liquides sous pression, la cession totale ou partielle, soit en propriétés, soit en jouissance de ces brevets, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rattachant par un côté quelconque à l'objet de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, une somme pour servir 5 0/0 sur le montant du capital dont les actions sont libérées, 10 0/0 pour la création d'un fonds de prévoyance. Sur les bénéfices restant libres, 40 0/0 aux parts bénéficiaires ; le surplus : 50 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hippolyte Fontaine, rue Saint-Georges, 52 ; Jules Carpentier, rue du Luxembourg, 34 ; d'Arsonval, 28, aven. de l'Observatoire ; Abdank-Abakanowicz, rue de Londres, 27 ; Le Chatelier, rue Bara, 4. 1546

COMPAGNIE DU GAZ NOUVEAU

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE PAR L'ACÉTYLÈNE

Siège social : 64, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication, l'exploitation et la vente en France et en tous pays de générateurs automatiques par le gaz acétylène, et de lampes automatiques pour le même gaz. — *La durée de la Société* est de 15 ans à partir du 1er octobre 1896.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pitron, F. Senerez, H. Lequart. 1547

COMPAGNIE GÉNÉRALE

D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ACÉTYLÈNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *rue Molière, à Grenoble*

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs, divisés en 60 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs :* 60. — *L'objet de la Société* est l'exploitation en France où à l'étranger d'usines à gaz acétylène pour l'éclairage des villes, communes, ou pour l'éclairage particulier. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 9 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ragis, notaire à Grenoble.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 à l'amortissement ; 5 0/0 aux actions ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel ; l'excédent : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chassary, Merlin, Dalberto, Cuinat.

Commissaire : M. Chatain. 1548

COMPAGNIE LYONNAISE

DU GAZ ACÉTYLÈNE

Siège social : 26, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 250 actions de 1.000 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 15 ans, à partir du 22 février 1897. — *Objet de la Société :* L'acquisition des brevets français pris ou à prendre en France ou à l'étranger par M. de Roussy de Sales, ayant pour objet la fabrication du gaz acétylène. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Renou et Chardiny, à Lyon. — *Assemblée générale* dans le courant du deuxième semestre. — *Paiement* des coupons aux époques fixées par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ou libéré ; le surplus : *A* pour les bénéfices provenant des opérations faites en France et de l'exploitation directe par la Compagnie des Brevets étrangers : 25 0/0 à M. Roussy de Sales, 10 0/0 au Conseil d'administration et 65 0/0 aux actionnaires ; *B* pour les bénéfices provenant des ventes, licences et autres modes de réalisation, de brevets étrangers ; 40 0/0 à M. Roussy de Sales ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis de Roussy de Sales, Brunet de Monthélie, J. Garnier, J. Brac de la Perrière.

Commissaire des comptes : M. E. Oberkampf. 1549

COMPAGNIE UNIVERSELLE D'ACÉTYLÈNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 36, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Le capital social est de douze cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. chacune. — *L'objet de la*

Société est la fabrication directe ou indirecte et l'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, des appareils à acétylène connus sous le nom d'Héliogène, système Capelle Lacroix, ou de tous autres appareils quelconques pour la production du gaz acétylène. La fabrication directe ou indirecte et l'exploitation tant en France qu'à l'étranger de tous brûleurs, appareils de chauffage ou d'éclairage, moteurs fixes ou mobiles, appareillage, robineterie, etc., en un mot de tous objets, machines ou appareils quelconques se rapportant au gaz acétylène, enfin, la fabrication des éléments destinés à produire le carbure de calcium. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 1er novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé. Le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 60 0/0 aux actions et 30 0/0 à MM. Paul et Adrien Lacroix et E. Capelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Bellomayre, Hély d'Oissel, A. Lacroix, J. Noblemaire, G. Partiot. 1550

COMPAGNIE URBAINE

D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ ACÉTYLÈNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 139, *rue de Rome, à Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Parts de fondateurs :* 4.000. — *L'objet de la Société* est l'exploitation en France et à l'étranger de brevets, licences, etc., se rattachant à la préparation, à l'exploitation et à la vente du gaz acétylène. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 25 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au capital versé ; le surplus : 33 0/0 aux parts de fondateurs ; 33 0/0 au Conseil d'administration ; 34 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Baile, O. ✻, préfet honoraire, 86, rue de l'Université, à Paris.

Membres : MM. Bergouignan, O. ✻, officier supérieur retraité, 37, rue Dulong, à Paris ; Duchamps, ingénieur, 5, rue Laugier ; Chertemps, ingénieur, 4, rue de Buzenval, à Boulogne-sur-Seine ; Turr, ingénieur, 91, rue Jouffroy, à Paris.

Commissaires : MM. P. Reynaud, 59, rue Legendre, à Paris ; Collongues, 59, rue Legendre, à Paris.

Directeur : M. Chertemps, administrateur-délégué. 1551

LE GAZ ACÉTYLÈNE

(SYSTÈME EDMOND PESTEL)

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ ACÉTYLÈNE

Siège social : Crouy, près Soissons (Aisne)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisés en 5.000 actions de 100 fr., libérées entièrement. — *L'objet de la Société* est l'éclairage et le chauffage par le gaz acétylène, et l'exploitation de l'usine de Crouy. — *L'acte constitutif* a été dressé par Me Pierson, notaire à Soissons, le 14 novembre 1898.

Les bénéfices de M. Pestel, propriétaire de cette usine, avaient été en 1897 de 35.000 fr. et la vente du carbure avait en outre rapporté un bénéfice de 5.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Blanc, fabricant d'appareils à gaz, 45, boulevard Richard-Lenoir, à Paris ; H. Vigouroux, docteur en médecine ; Anciaux, propriétaire à Moussy-sur-Aisne.

Directeur : M. Pestel. 1552

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CARBURES MÉTALLIQUES

Siège social : 50, boulevard Haussmann Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions deux cent mille francs, divisés en 6.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts* de fondateurs : 120. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de 1896. — *Objet* de la Société : La production du carbure de calcium et autres carbures alcalino-terreux à l'aide du four électrique ou tous autres, par les procédés brevetés de M. Louis-Michel Bullier ou tous autres. La vente et le commerce des produits, leurs applications à l'éclairage et à tous autres usages, l'étude et l'exploitation de tous appareils nécessaires à la production et à l'emploi de l'acétylène, et, d'une manière générale, toutes applications industrielles des carbures et produits en dérivant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : De mai en juin. — *Paiement* des coupons au siège de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration, à condition qu'il soit distribué 6 0/0 aux actionnaires ; le surplus sera partagé par moitié entre les actions et les parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Cellérier.

Vice-Président : H. Galle.

Membres : MM. E. Sautter, ingénieur civil ;

L.-M. Bullier, chimiste; Chéronnet, ingénieur civil; Potocki, docteur en médecine; A. Lullin.
Administrateur-délégué : M. E. Sautter.
1553

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

L'EXPLOITATION DE L'ACÉTYLÈNE PUR

DANS LES DÉPARTEMENTS DU NORD
PAS-DE-CALAIS, SOMME & AISNE
(PROCÉDÉS BREVETÉS R. PICTET)

Siège social : 87, *rue Nationale, à Lille*

NOTICE

Le capital social est d'un million cinq cent mille francs. *Observations :* Le journal *la Dépêche*, de Lille, publiait le 20 avril 1898 l'avis suivant :

« En présence des difficultés existant entre les administrateurs quant à la direction à donner à la Société, difficultés qui ont abouti à la fermeture de l'usine, je crois devoir, en ma qualité de commissaire de surveillance, user du droit que la loi me confère et inviter les actionnaires de la Société l'Acétylène pur, système Raoul Pictet, à assister à l'assemblée générale extraordinaire de cette Société qui se tiendra le samedi 30 avril 1898, à trois heures, à l'annexe du « Grand Hôtel », 15, rue Faidherbe. — *Ordre du jour :* 1° Exposé de la situation par le commissaire de surveillance; 2° résolution à prendre en conséquence, comportant au besoin la révocation d'un ou de plusieurs administrateurs; 3° en cas de révocation d'un ou de plusieurs administrateurs, nomination de nouveaux administrateurs. Signé : Léon CHARRAS, commissaire de surveillance. »

Cette Société a été déclarée nulle par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 23 janvier dernier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Brulé, Chevalier, Devinter, Haemers, Larue, Raoul Pictet. 1554

SOCIÉTÉ DE

CARBURE DE CALCIUM ALPHA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Royale, Paris*

Le capital social est de deux cent quarante mille francs. — *La première assemblée générale constitutive* a eu lieu le 3 février 1899. 1555

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

DES BREVETS J. REIBEL

(ÉCLAIRAGE A L'ACÉTYLÈNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 55, *rue de la Grange-aux-Belles*
Paris

NOTICE

Le capital social est de soixante-quatorze mille cinq cent francs, divisé en 149 actions de 500 fr., dont 60 entièrement libérées et 89 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation en France et, s'il y a lieu, à l'étranger, des diverses applications auxquelles peuvent donner lieu les brevets pris ou à prendre par M. Jean Reibel, père, chef d'escadron d'artillerie en retraite, demeurant à Angoulême, rue de Lavalette, n° 24, l'un des fondateurs, relativement aux différents usages de l'acétylène : notamment à un appareil producteur d'acétylène à température constante et à faible pression. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 25 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hommel, notaire à Angoulême.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Salmson, Guénot, Devade.
Commissaire : M. Martini. 1556

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA

LAMPE DE SURETÉ A L'ACÉTYLÈNE "L'INEXPLOSIBLE"

ET DE FABRICATION DE CARBURE DE CALCIUM

Siège social : 27, *rue Drouot, Paris*
Usine à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie)

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Construction d'appareils de sûreté à l'acétylène et fabrication de carbure de calcium. — *Assemblée générale* en mai; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 1557

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉCLAIRAGE & DE CHAUFFAGE AU GAZ ACÉTYLÈNE

PAUL TOUZE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 4, *rue Castellanne, Paris*

NOTICE

L'objet de la Société est la fabrication et la vente du gaz acétylène pour le chauffage et l'éclairage et l'exploitation de tous les brevets Paul Touze. — *La Société* a été constituée le 23 novembre 1898. 1558

SOCIÉTÉ FRANCO-ESPAGNOLE
DU GAZ ACÉTYLÈNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, *Ponda de la Universidad Barcelone*

Succursale : *Paris*, 81, *rue Saint-Lazare*

NOTICE

Le Conseil d'administration de la Société Franco-Espagnole du gaz acétylène, ayant décidé la création d'une succursale en France, a l'honneur de faire connaître que les bureaux de ladite succursale sont installés à Paris, 81, rue Saint-Lazare. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'éclairage par le gaz acétylène et la vente des appareils et du carbure de calcium.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur-directeur de la succursale de Paris : M. P. d'Angelès. 1559

SOCIÉTÉ
DU GAZ ET BEC ACÉTYLÈNE

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Siège social : 21, *faubourg Montmartre, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt mille francs, divisés en 200 actions de 100 f.. — *Objet de la Société :* Exploitation du bec acétylène ; recherche du brûleur pratique offrant toute sécurité. — *Assemblée générale* en mai. 1560

SOCIÉTÉ DU GAZ "DIAMANT"

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, *boulevard Richard-Lenoir Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées, les autres libérées d'un quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée de la Société :* 40 ans, à partir de 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation du brevet de l'appareil automatique pour la production du gaz acétylène, système A. Chambaud.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve, jusqu'à moitié du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 50 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts de fondateurs.

Fondateur : M. A. Chambaud. 1561

SOCIÉTÉ DES GÉNÉRATEURS DE GAZ ACÉTYLÈNE
(SYSTÈME COUSIN)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr. chacune. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de générateurs à gaz acétylène et de tous les brevets se rattachant au système Cousin. 1562

SOCIÉTÉ TOULOUSAINE
ACÉTYLÈNE ET CARBURES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, *allées Lafayette*, *Toulouse*

Le capital social, de soixante mille francs jusqu'en 1898, a été porté à cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 23 novembre 1897 1563

HUILES MINÉRALES ET PÉTROLES

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
DES HUILES DE NAPHTE DE BAKOU (CAUCASE)
E. BOULFROY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 29, *rue de Neuilly, Clichy (Seine)*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 500 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 10 octobre 1893. — *Objet de la Société :* Exploitation des huiles de naphte russes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; la somme nécessaire pour servir 6 0/0 aux actionnaires ; et l'excédent ainsi qu'il suit : 5 0/0 au gérant ; 5 0/0 aux membres du Conseil de surveillance ; 2 0/0 à M. Gabriel ; 88 0/0 aux actionnaires, au prorata de leurs actions et à titre de dividende.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Cinq membres.

Gérant : M. A. Béatrix.

Directeur commercial : M. Gabriel. 1564

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES HUILES ET FOURNITURES INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38 *et* 40, *rue Folie-Regnault Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-six mille francs, entièrement versé ; il peut être porté à cent mille francs, par décision du Conseil d'administration. — *Objet* : Le commerce de toutes huiles, matières grasses et fournitures quelconques d'usines ; la préparation et la fabrication des marchandises ci-dessus indiquées ; le traitement et l'épuration des huiles, chiffons et matières grasses par le procédé Pelat, ou tous autres procédés ; la fabrication et la vente de tous appareils pour le traitement, le filtrage et l'épuration des huiles, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 1er février 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Segond, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM, Chéronnet, A. Kreiss, Em. Sautter, Ern. Sautter. 1565

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ D'HUILE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 162, *rue Ordener, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse à la 2e partie du bulletin. — *Parts bénéficiaires :* 840 parts de fondateurs.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	200 »	5 88
1892.	167 11	11 49
1893.	206 »	11 60
1894.	183 19	11 64
1895.	197 88	11 58
1896.	150 »	6 50
1897.	200 »	18 »
1898.	200 »	»

Durée de la Société : 75 ans, du 23 février 1882 au 23 février 1957. — *Objet de la Société* : Eclairage et chauffage des voitures de chemins de fer, des omnibus, tramways, bateaux ; éclairage des ports, phares, bouées ; construction d'usines. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ou juin. — *Paiement* des coupons à la Société générale ou au Crédit lyonnais, en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; la somme nécessaire pour amortir pendant la durée de chaque concession le capital employé aux entreprises dans lesquelles le matériel et les immeubles doivent à la fin des concessions être abandonnés par la Société ; la somme nécessaire pour servir 5 0/0 aux actionnaires sur le montant libéré de leurs actions ; le surplus, une somme destinée à former un fonds de prévoyance ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 au personnel ; 60 0/0 aux actions à titre de dividende ; 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Henry Pigache.
Administrateur délégué : M. le comte Delamare.
Membres : MM. Lucien Mellier, Raoul Lefebvre.
Commissaire des comptes : M. Ch. Vherlé.
Directeur : M. J.-F. Goujet. 1566

BUKOWINA

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DE PÉTROLE EN BUKOWINE ET GALICIE

Siège social : 16, *rue Condorcet, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions quatre cent mille francs, divisés en 4.800 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts de fondateurs :* 17.648. — *L'objet de la Société* est la recherche, l'exploitation et la distillation, le raffinage du pétrole et de ses dérivés. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 11 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Martin, notaire à Lille. — *L'assemblée générale* se réunit en mai ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 40 0/0 aux actions ; 60 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Reveilhac.
Vice-Président : M. P. Dubar.
Administrateur-délégué : M. A. Vivier.
Membres : MM. J. Chevalier de Bilinski, Périklès, Tzikos.
Commissaires : MM. Blondel, Carpentier.
1567

COMPAGNIE AUSTRO-BELGE DES PÉTROLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Bruxelles*

Le capital social est de cinq millions de francs. 1568

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PÉTROLES

POUR L'ÉCLAIRAGE ET L'INDUSTRIE

Siège social : 2, *rue Fongate*, *Marseille*

NOTICE

Capital social : Un million cent vingt-cinq mille francs, divisés en 4.500 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes distribués* : En 1890, 50 fr. ; en 1891, 50 fr. ; en 1892, 50 fr. ; en 1893, 50 fr. ; en 1894, 50 fr. ; en 1895, 50 fr. ; en 1896, 50 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 18 août 1881. — *Objet de la Société :* Le commerce des pétroles et de ses dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Taxil-Fortoul, à Marseille. — *Assemblée générale* : 4e trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social, en juillet et décembre.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 du capital versé ; une somme pour un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jules Imer.

Membres : MM. G. Imer, H. Leenhardt, A. Baux, A. Fraissinel, Ed. de Lachennais, H. Bergasse, A. Chabrières.

Secrétaire : M. E. Baux.

Directeur : M. André Leenhardt. 1569

COMPAGNIE PÉTROLIFÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Gand*

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, représentés par 500 actions de 100 fr. — *Titres :* Nominatifs ou au porteur. — *Société constituée* le 28 août 1891. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* Le négoce en détail du pétrole par la livraison en fûts ou en bidons remis en dépôt à domicile aux clients. — *Assemblée générale* le troisième lundi de février, à midi.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former un fonds de réserve ; au profit des actionnaires, il est prélevé 5 0/0 de la somme appelée sur les actions ; le surplus après tantième au Conseil d'administration et de la surveillance aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Pulinckx, Auguste Pulinckx, Georges Pulinckx.

Commissaire : Mme Rosalie de Degeyter, veuve de M. Jean Pulinckx. 1570

JACQUES GUILBERT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 102, *rue Inkermann*, *Roubaix*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet* de la Société est l'étude et la recherche de gisements pétrolifères en Italie, et la distillation du pétrole. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 2 mars 1896. 1571

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DU STANDARD RUSSE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *place Vendôme*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions neuf cent soixante-quinze mille francs, divisés en 5.950 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la deuxième partie du bulletin de la cote. — *Parts de fondateurs :* 1.000. — *Durée de la Société :* 40 ans, à partir de 1883. — *Objet de la Société :* Recherche et exploitation du pétrole en Russie et toutes opérations industrielles et autres s'y rapportant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Taxil-Fortoul, à Marseille. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour le fonds de réserve légale, jusqu'au 1/5 du capital ; somme suffisante pour payer 6 0/0 d'intérêt aux actions ; 15 0/0 au Conseil d'administration. Avant le prélèvement au profit des administrateurs, l'assemblée générale pourra prélever une réserve supplémentaire et facultative qui pourra être employée en totalité ou en partie à l'amortissement partiel de toutes les actions ou d'une partie des actions par voie de tirage au sort ; 10 0/0 aux fondateurs ; 90 0/0 aux actionnaires. 1572

PÉTROLES DE L'AMÉRIQUE DU SUD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue Saint-Marc, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de trois millions de francs, divisés en 30.000 actions de 100 fr., libérées des trois quarts, a été porté à trois millions six cent mille francs par l'émission de 6.000 actions nouvelles (délibération de l'assemblée générale du 26 mai 1898). — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 20.000. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir de 1897. — *Objet de la Société* : La recherche, l'étude, l'obtention, l'achat, la revente, l'exploitation des concessions pétrolifères dans l'Amérique du Sud. — *L'assemblée générale* se compose des porteurs de 50 actions au moins. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Père, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Constant Béchu, Ubald Bouquet, Léon Landais, Alexis Tricart, Louis Vacheron. 1573

RAFFINERIE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, *boulevard Haussmann, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 100 actions de 20.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir de 1891. — *Objet* de la Société : La distillation et le raffinage des pétroles, l'industrie et le commerce des huiles minérales et végétales et de leurs sous-produits. Usine à la Pallice, près La Rochelle. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roux, à La Rochelle. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : L'assemblée générale décide de l'emploi des bénéfices.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs-délégués : MM. Fernand, Fourcade et Marcel, Delmas. 1574

RUSSIAN PETROLEUM

SOCIÉTÉ ANGLAISE

Siège social : Bakou

NOTICE

L'objet de la Société est l'exploitation des gisements pétrolifères de Bakou. Les gisements de cette Société produisent plus de 50.000 francs par semaine. Les actions sont cotées à 2 11/16 à la Bourse de Londres. 1575

SOCIÉTÉ ANONYME

BELGE-HOLLANDAISE DES PÉTROLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, représentés par 4.000 actions de 500 fr. — *Titres* nominatifs et au porteur. — *Société constituée* le 10 novembre 1888. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* Le commerce, le traitement et l'exploitation des pétroles ou huiles minérales ainsi que de tous produits et dérivés s'y rattachant. — *Assemblée générale* : 2e samedi d'avril, à 2 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à un fonds de réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; ce qui reste est attribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. baron de Rothschild, L. Lambert, Maurice Ephrussi, E. Tambour, Gansl, J. Aron, J.-B. Rossomme, A. Nieuwenhuys.

Commissaire : M. A. Dumeiz. 1576

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LILLE ET BONNIÈRES

POUR ÉPURATION DES HUILES MINÉRALES

Siège social : 10, rue des Pyramides, Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 2.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée* de la Société : 20 ans, du 17 avril 1877 ; renouvelée pour une période de 20 ans, jusqu'au 31 mars 1917. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Dujardin et Lefebvre, à Lille. — *Objet* de la Société : Epuration des huiles minérales. — *Assemblée générale* : Premier samedi de juin de chaque année.

Dividendes distribués : En 1889-90, 250 fr. ; en 1890-91, 250 fr. ; en 1891-92, 200 fr. ; en 1892-93, 50 fr. ; en 1893-94, 50 fr. ; en 1894-95, 100 fr. ; en 1895-96, 200 fr. ; en 1896-97, 70 fr. ; en 1897-1898, 25 fr. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires ; 13 0/0 aux employés ou à la réserve sur l'avis du Conseil d'administration ; 65 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Renard Mareska, G. Dubus, A. Haus.

Commissaire des comptes : M. G. Hyde.

Directeur : M. Renard Mareska. 1577

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA RAFFINERIE

DE PÉTROLE DU NORD

Siège social : Wasquehal (Nord)

Assemblée générale en juin. 1578

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA RAFFINERIE

DE PÉTROLE DE DUNKERQUE

Siège social : Petite-Synthe-lès-Dunkerque

Bureau : 74, rue Saint-Lazare, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, à partir de 1894. — *Objet de la Société :* Raffinage et commerce du pétrole et de ses dérivés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Salomé, à Gravelines. — *Assemblée générale* : Semestre suivant la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons au siège social.

Administrateur délégué : M. le colonel H. Plessix.

1579

SOCIÉTÉ BELGE DES PÉTROLES DU CANADA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

Siège administratif : rue Henriette

(Covent Garden W. C., Londres)

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, représentés par 20.000 actions de 500 fr. Le capital peut être augmenté ou diminué. Elle peut émettre des obligations. — *Titres* : Nominatifs ou au porteur. — *Société constituée* le 31 août 1894. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La Société a pour objet l'industrie et le commerce des pétroles et autres huiles minérales, hydrocarbures, ainsi que de leurs sous-produits et dérivés ; l'exploitation et le traitement de ces substances et toutes opérations qui se rattachent à ce genre d'industrie et commerce, l'acquisition, la location et l'exploitation de toutes mines et sources ; la création et l'acquisition de toutes usines ; la vente de tous produits bruts et marchandises, soit qu'ils proviennent de l'industrie et de la fabrication propre de la Société, soit qu'ils aient été achetés par elle pour son commerce ; le transport de ces produits et marchandises par ses propres moyens ou autrement. Elle peut aliéner, concéder, se fusionner avec d'autres sociétés, sous une forme quelconque de l'avoir social. Elle peut acquérir terrains, mines, usines, etc., se rapportant à l'objet social. — *Assemblée générale* le dernier jeudi du mois d'avril, à 3 heures de relevée.

Répartition des bénéfices: 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende sur le montant libéré ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actions à titre de second dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. James Foley, Emile Duter, Camille Gras.

Commissaires : M. Paul Choquart. 1580

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES ET FORAGES ARTÉSIENS

Siège social : 14, rue Chauveau-Lagarde, Paris

Capital social : Un million trois cent vingt-trois mille cinq cents francs, divisés en 13.235 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Assemblée générale* en janvier.

1581

SOCIÉTÉ DES

HUILES MINÉRALES DE COLOMBES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue de Paradis, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs. — *Durée* : Par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 5 août 1898, la Société a été prorogée jusqu'au 26 novembre 1923. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.

1582

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DES PÉTROLES D'IVONICZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, rue Cambon, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de deux cent soixante et un mille francs, divisés en 522 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été réduit à deux cent onze mille francs,

par suite de l'abandon qui a été fait à la Société par M. de Maulde, fondateur, de 100 actions d'apport de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs :* 2.922. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 15 juillet 1896. — *Objet de la Société :* Exploitation minière des terrains pétrolifères d'Iwonicz (Galicie, Autriche), la recherche, l'extraction et la vente des pétroles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 20 0/0 pour former un fonds d'amortissement ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gaston de Landreville, de Maulde, Anselme Hartog, Van Minden, Léon Pallester. 1583

SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DES ANDES
(EN PARTICIPATION)

DELORT, ROCHET ET Cie

Siège social : 53 *bis, rue Saint-Lazare, Paris*

NOTICE

Le capital de la Société est de trente mille parts, n'ayant pas de valeur nominale et représentant l'apport des trois concessions pétrolifères dénommées : Perseveranzia, Lucha et Venus, situées dans le Venezuela. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des gisements pétrolifères ci-dessus désignés. La Société est administrée par deux gérants, MM. Delort et Rochet.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Belleville et Choquart. 1584

THE EUROPEAN PETROLEUM Co Ld

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Londres

NOTICE

Le capital social est de six cent vingt-cinq mille fr., divisés en 25.000 actions de 1 £ ou 25 fr. chacune, entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de puits à pétrole, ainsi que la vente du pétrole. *La Société* a été constituée le 13 novembre 1585

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (DOUX).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, . 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XIII

ÉCOLES — SOCIÉTÉS SAVANTES — HOPITAUX

SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE

ÉCOLE ALBERT-LE-GRAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Arcueil (Seine)

NOTICE

Le capital social, qui était de un million cinq cent mille francs, a été porté par des émissions successives à un million sept cent mille cinq cents francs, divisé en 3.415 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'école Albert-le-Grand, dirigée par les religieux dominicains. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre.

Directeur : Le Père Didon. 1586

ÉCOLE LIBRE DE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE

Siège social : 11, *rue de Monceau, Paris*

L'assemblée générale a lieu en mai. 1587

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Siège social : 27, *rue Saint-Guillaume, Paris*

Assemblée générale en février.
Directeur : M. Boutm. 1588

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE ALSACIENNE

Siège social :
109, *rue Notre-Dame-des-Champs, Paris*

Assemblée générale en mars ou avril.
Directeur : M. Beck. 1589

SOCIÉTÉ DES ÉCOLES CHRÉTIENNES LIBRES DE FILLES DE SAINT-MERRI

Siège social : 8, *rue du Cloître-Saint-Merri Paris*

Assemblée générale en avril. 1590

SOCIÉTÉ DES ÉCOLES LIBRES DE COLOMBES

Siège social : 22, *rue d'Argenteuil, Colombes (Seine)*

Assemblée générale en juin. 1591

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉCOLES CHRÉTIENNES D'AIRE-SUR-LA-LYS

Siège social : 18, *rue de Brabant Aire-sur-la-Lys*

NOTICE

Le capital social est de dix-neuf mille francs, divisé en 38 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les*

titres sont au porteur. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, la location, la construction, l'appropriation, l'exploitation et la mise en valeur d'immeubles bâtis ou non bâtis et principalement de maisons d'écoles à Aire-sur-la-Lys ou aux environs, l'acquisition ou la location de tous mobiliers scolaires ou autres, ainsi que l'exploitation de toutes écoles. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 9 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Piat, notaire à Estaire. — *L'assemblée générale* se réunit le 1er lundi de février.

Répartition des bénéfices : à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Warenghem, de Beugny d'Hagerne, Martin.

Commissaires : MN. A. de Stars, A. Dacquin. 1592

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉCOLES LIBRES DE BELLEVILLE

Siège social : 66, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs, divisé en 120 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est : 1° l'acquisition, la location ou la prise à bail d'un ou plusieurs immeubles dans les 19e et 20e arrondissements de Paris ; 2° la mise en valeur, soit par l'édification de constructions nouvelles, soit de toute autre manière, de tous les immeubles qui pourraient être acquis ou pris à bail dans les conditions ci-dessus prévues ; 3° la revente, l'échange ou la location et sous-location desdits immeubles, leur ameublement et leur installation en vue de leur exploitation comme écoles de garçons ou de filles. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 22 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Hussenot-Desenonges, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Delaville Le Roulx, Le Loup de Sancy de Rolland, Rostand.

Commissaires : MM. Julliany, Puget de Saint-André. 1593

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉCOLES LIBRES DE Ste-ÉLISABETH

Siège social : 6, *rue Béranger, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 années à dater du 19 juillet 1897. — *Objet de la Société* : Exploitation des écoles de garçons et filles de Sainte-Elisabeth. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tansard, à Paris.

Observations : Une proposition d'augmentation du capital jusqu'au chiffre de 300.000 francs. a été faite à l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. l'abbé Franche, curé de Sainte-Élisabeth ; Despréaux de Saint-Sauveur, Blanquin.

Commissaire des comptes : M. Guillon. 1594

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉCOLES PRÉPARATOIRES

Siège social : 18, *rue Lhomond, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, entièrement libérés. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Taux* d'émission, 500 fr. — *Revenu*, 40 fr. — *Cours* des actions, 1.000 fr. — *Dividende distribué* en 1898, 50 fr. — *Cours* des obligations en 1898, 500 francs. — *Objet de la Société* : Donner ou faire donner par des personnes réunissant les qualités légales à cet effet, l'enseignement secondaire et aussi des hautes études, et de préparer aux écoles du Gouvernement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Meignen, à Paris. — *Paiement* des coupons, à Paris, chez MM. Henrotte fils et Cie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte A. de Mun.

Membres : MM. Huon de Penanster, le vicomte de La Bourdonnaye, de Catheu, P. Durouchoux, Parent du Châtelet, comte J. de La Rochefoucauld, E. Thélier.

Commissaires des comptes : MM. Caplain, L. Cornudet.

Directeur : M. Patot. 1595

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ÉCOLE DE SAINT-JEAN

Siège social : 26, *rue de Béthune, Versailles*

NOTICE

Capital social : Sept cent vingt mille francs, divisés en 1.440 actions de 500 fr., libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Obligations* : 1.013. — *Taux* d'émission, 500 fr. — *Revenu*, 4 0/0. — *Durée de l'amortissement des obligations* : 70 et 75 ans.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. .	500	3
1891. .	500	»
1892. .	500	2
1893. .	500	2
1894. .	500	»
1895. .	500	»
1896. .	500	»

Durée de la Société : 29 années, à partir du 20 avril 1881. — *Objet de la Société* : L'éducation secondaire de la jeunesse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roche, à Versailles. — *Paiement* des coupons, 26, rue de Béthune, Versailles. Actions, décembre ; obligations, 15 avril et 15 octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Maismont, Loisel, Lartigue, Le Fébure, Malatiré.

Commissaires des comptes : MM. Ploix et Desvaux. 1596

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ÉCOLE SAINT-PAUL DE POISSY

Siège social :

96, *rue de Paris, Poissy (Seine-et-Oise)*

Le capital social, qui était de quatre-vingt mille francs, a été porté à quatre-vingt-dix mille francs par délibération du 13 février 1898. 1597

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉCOLES SECONDAIRES LIBRES

Siège social : 391, *rue de Vangirard, Paris*

L'assemblée générale a lieu en février. 1598

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE DIJON

Siège social : 29, *rue Sambin, à Dijon*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr., libérées de 400 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *L'objet de la Société* est la création d'une école supérieure de commerce à Dijon. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 30 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Dodot et Vialay, notaires à Dijon. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Collot Laurent, Jamin-Naltel, P. Jobard, Lhôte.

Commissaires : MM. Jadol et Collard. 1599

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉDUCATION & D'INSTRUCTION CATHOLIQUE DE L'OISE

Siège social : Beauvais (Oise)

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier. 1600

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DE LA RUE LEGENDRE

Siège social : 127, *avenue de Villiers Paris*

Capital social : Deux cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en mai. 1601

SOCIÉTÉ DE

L'EXTERNAT DE LA RUE FRANKLIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Franklin, Paris*

Le capital social est de trente mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le marquis de Triquerville. 1602

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'EXTERNAT DE LA RUE DE MADRID

Siège social : 7, *rue de Madrid, Paris*

Assemblée générale en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. de Vergès. 1603

INSTITUT COMMERCIAL DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 153, *avenue Wagram, Paris*

Assemblée générale en décembre. 1604

SOCIÉTÉ DES INSTITUTS MARINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 80, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent cinquante mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 99 ans. — *Objet de la Société* : Etablissements d'éducation, d'instruction et de traitements spéciaux aux enfants délicats auxquels le traitement prolongé est ordonné. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* : la dernière, annuelle, a eu lieu le 26 mai 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pallu, Pavie, Thailhand, Jacomet, comte de Rivoyre.

Commissaire des comptes : M. le vicomte de Montigny.

Directeur : M. Pallu. 1605

SOCIÉTÉ CIVILE DE

L'ASILE ET DES ŒUVRES D'ENSEIGNEMENT & D'ÉDUCATION DES FILLES

DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR DE LILLE

Siège social : 29, *rue de Bourgogne, Lille*

NOTICE

Le capital social est de huit mille francs, divisé en 8 parts de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'achat, la location et l'exploitation d'immeubles à Lille destinés à des œuvres d'instruction et de moralisation de la classe ouvrière pour la paroisse du Sacré-Cœur à Lille, ainsi que de l'achat ou la location du mobilier destiné à garnir ces immeubles. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 18 juin 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me J. Lefebure, notaire à Lille. — *L'assemblée gênérale* a lieu dans le mois de février ou de mars. 1606

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ENSEIGNEMENT

Siège social : 73, *rue Sainte-Catherine, Lille*

NOTICE

Le capital social est de sept mille cinq cents francs, divisé en 15 parts de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, la location, la construction et l'appropriation d'immeubles destinés à des écoles, patronages et cercles dans la ville de Lille et tout le département du Nord. L'achat et la location du mobilier destiné à garnir lesdits immeubles. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 28 septembre 1881. — *L'assemblée générale* a lieu dans le premier trimestre.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices et pertes se partagent également entre les associés ; il n'est rien prescrit de spécial concernant la réserve. 1607

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ŒUVRES CATHOLIQUES D'AUBERS

Siège social : *Aubers* (*Nord*)

NOTICE

Le capital social est de neuf mille francs, divisé en 18 actions de 500 fr. — *Objet* : La création, l'entretien et l'exploitation d'écoles catholiques, soit gratuites, soit rétribuées, et en général toutes œuvres catholiques qu'il plaira au Conseil d'administration de la Société de déterminer dans la commune d'Aubers. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 28 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lorthion, notaire à Aubers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. l'abbé Paquin, Carpentier, Pottier. 1608

SOCIÉTÉ ANONYME RÉMOISE

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE CHRÉTIEN

Siège social : 37, *rue de Venise*, *Reims*

NOTICE

Le capital social est de six cent quarante et un mille francs, divisé en 1.282 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est le développement de l'enseignement primaire chrétien. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lefèvre, notaire à Reims. 1609

SOCIÉTÉ ANONYME STÉPHANOISE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE, INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Siège social : 10, *grande rue Mi-Carême Saint-Etienne*

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 160 actions de 500 fr., libérées du quart. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, la construction, l'appropriation et la location d'immeubles qui seront affectés à des établissements d'enseignement libre, industriel et commercial, ainsi que l'achat de tout matériel nécessaire à ces établissements. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 21 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Germain de Mautauzan, notaire à Saint-Etienne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Courbon, Th. Dégathier, J. Michalon, J. Robert, B. Deflassieux.
Commissaire des comptes : M. L. Penel. 1610

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

Siège social : 60, *boulevard Vauban, Lille*

Le capital social est de deux cent soixante-cinq mille francs. 1611

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'INSTITUTION SAINT-PIERRE

Siège social : 1, *place Lafayette Châteauroux*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 200 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fondation et le développement à Châteauroux d'un établissement pour l'enseignement libre des jeunes gens. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 5 novembre 1881. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Farcet, notaire à Châteauroux.

Observations : Le capital de cette Société avait été réduit à 81.000 fr. par suite de l'annulation de 119 actions. M. Marchain, l'un des fondateurs de ladite Société, a proposé, pour arriver à la réouverture du collège, de faire à cette Société un nouvel apport en numéraire de 140.000 fr., qu'il ne compterait que pour 119.000 fr., en échange duquel apport (sur lequel il a déjà versé 35.500 fr.) il lui serait délivré 119 actions au porteur de 1.000 fr. chacune, qui, sous le rapport pécuniaire, ne passeraient qu'après les 81 anciennes. Par suite, le nombre des actions de la Société se trouverait reporté à 200 et son capital à 200.000 fr. Cette proposition a été acceptée par l'assemblée générale du 28 janvier 1899. 1612

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue Serpente, Paris*

Le capital social est de sept cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. 1613

REFUGE D'OULLINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Diderot, Oullins (Rhône)*

Le capital social est de cent soixante-dix mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 8 octobre 1895. 1614

LE PATRIOTE

SOCIÉTÉ ANONYME D'INSTRUCTION RÉPUBLICAINE

Siège social : 7, *rue des Canettes, Paris*

L'assemblée générale a lieu en décembre.
Administrateur délégué : M. H.-L. Martin.
1615

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES TÉLÉPHONES

(CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES — CAOUTCHOUC — CABLES)

Société anonyme au capital de **18.000.000** de francs

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS RATTIER ET MENIER

Siège social : 25 -:- Rue du Quatre-Septembre -:- PARIS

USINES A

Paris-Grenelle, 7, rue du Théâtre, et 2, rue des Entrepreneurs,
Bezons (Seine-et-Oise), Calais (Pas-de-Calais)

CAOUTCHOUC ET GUTTA-PERCHA MANUFACTURÉS

pour toutes Applications

INDUSTRIES DIVERSES — CHEMINS DE FER — NAVIGATION — ARROSAGES
MACHINES A VAPEUR — INCENDIE — GAZ — ACIDES — ÉLECTRICITÉ
VÉLOCIPÉDIE — BANDAGES PLEINS POUR VOITURES — VÊTEMENTS IMPERMÉABLES
CAOUTCHOUC DURCI — BACS D'ACCUMULATEURS
TAPIS, ETC., ETC.

CABLES & FILS POUR LUMIÈRE, TRANSPORT DE FORCE

TÉLÉPHONIE, TÉLÉGRAPHIE, ETC., ETC.

CABLES ET FILS ISOLÉS AU CAOUTCHOUC, A LA GUTTA-PERCHA, AU JUTE, ETC.
SOUS RUBANS, SOUS TRESSE, SOUS PLOMB, ETC.
CABLES ARMÉS POUR CANALISATIONS SOUTERRAINES
CABLES TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES SOUS PAPIER, ETC.

CABLES SOUS-MARINS

SERVICES SPÉCIAUX DE POSE DES CABLES SOUTERRAINS ET SOUS-MARINS

Constructions électriques

APPAREILS TÉLÉPHONIQUES, SYSTÈMES ADER, BERTHON ET BAILLEUX
BUREAUX CENTRAUX, TYPES DIVERS
SONNERIES ÉLECTRIQUES. — *Téléphonie domestique*
APPAREILS TÉLÉGRAPHIQUES MORSE, HUGHES, ETC.
APPAREILLAGE DE LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
LAMPES A ARC POUR COURANTS CONTINUS ET ALTERNATIFS
LIMITATEURS DE CONSOMMATION DE COURANT, SYSTÈME ESTRADE
MATIÈRES ISOLANTES
AVERTISSEURS D'INCENDIES, SYSTÈME DIGEON
MATÉRIEL POUR TRAMWAYS ET AUTOMOBILES

CHAPITRE XIV

ÉLECTRICITÉ

ÉCLAIRAGE & CHAUFFAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ

COMPAGNIE CONTINENTALE ÉDISON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Capital social : Dix millions de francs, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Les titres-actions* sont cotés à la bourse, au comptant, et *les parts de fondateurs* à la 2e partie du bulletin. — *Les obligations* qui avaient été émises ont été remboursées. — *Parts de fondateurs* : 14.000.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des parts	Dividendes distribués
1890.	449 87	20 »	»	3
1891.	392 80	20 »	»	3
1892.	361 18	20 »	40 »	3
1893.	350 08	20 »	39 85	3
1894.	369 62	20 »	58 41	3
1895.	475 35	25 »	70 »	3
1896.	584 50	30 »	92 95	3
1897.	477 19	30 »	174 43	3
1898.	750 »	»	168 »	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 17 février 1882. — *Objet de la Société* : Exploitation de toutes les branches de l'électricité et principalement des brevets Edison ; éclairage d'un secteur électrique concédé par la ville de Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons à Paris, chez MM. Benard et Jarilowsky, 19, rue Scribe.

Répartition des bénéfices : La Société a garanti aux parts de fondateurs un revenu annuel de 3 fr. jusqu'en 1900, payable avant tout prélèvement pour les actions ; le surplus des bénéfices est réparti comme suit : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; le reste : 15 0/0 au conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions et 35 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Richemond.

Membres : MM. Bénard, L. Bruneau, A. Ellisen, L. Rau, Sauté, Siegel.

Commissaires des comptes : MM. Jutet et Gibert.

1616

SOCIÉTÉ CIVILE DE PARTICIPATION DANS LES BÉNÉFICES NETS DU RÉSEAU ÉDISON

Siège social : 6, *passage Jouffroy, Paris*

NOTICE

Cette Société a pour but la répartition du bénéfice attribué aux actions de la Société de l'éclairage électrique du secteur Edison. Le Conseil d'administration se borne à proposer l'approbation des comptes et la fixation du dividende. Il faut posséder cinq titres pour assister aux assemblées.

1617

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE ÉDISON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, *rue du Treuil, Saint-Étienne*

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés en Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs* : 600.

Dividendes distribués : En 1892, 20 fr. ; en 1893, 20 fr. ; en 1894, 20 fr. ; en 1895, 20 fr. ; en 1896, 30 fr. ; en 1897, 30 fr.

Durée de la Société : 90 ans, à partir de 1886. — *Objet de la Société* : La création et l'exploitation, à Saint-Etienne, d'une ou plusieurs stations d'éclairage et de force motrice électrique par les procédés Edison ; ensemble, tout ce qui se rattache à cette industrie et pouvant se rapporter à l'exploitation des brevets de M. Edison, dans les mêmes termes et conditions que la Compagnie continentale Edison de Paris y est autorisée par ses statuts. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Moyse, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons chez MM. Ramel-Bréchignac et Cie, banquiers à Saint-Etienne, 1er juillet et 1er janvier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; une somme suffisante pour assurer aux actionnai-

res une première répartition jusqu'à concurrence de 6 0/0 du capital versé. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour servir 6 0/0, la différence ne pourra être prélevée sur les bénéfices des années subséquentes. Le surplus est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux parts de fondateur ; 45 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 à la ville de Saint-Etienne comme redevance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Antoine Sautfrier.
Vice-président : M. C. Couffinhal,
Membres : MM. Mondon, Henri Michel, Russery, Grand'Eury, J, Gillet.
Commissaires des comptes : MM. G. Potel, A. Guitton. 1618

COMPAGNIE

D'ÉLECTRICITÉ DE MONTPELLIER

Siège social : Montpellier (Hérault)

NOTICE

Capital social : Cinq cent cinquante mille francs, divisés en 1.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir de 1888. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique de Montpellier et sa banlieue.

Ingénieur-Directeur : M. Félix de Montravel. 1619

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE

DE LA BANLIEUE DE ROUEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, *rue de l'Église, Maromme (Seine-Inférieure)*

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent soixante-quinze mille francs, a été porté à deux cent cinquante mille francs par décision de l'assemblée générale du 11 janvier 1897 ; il est divisé en 250 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'éclairage en général quel qu'en soit le mode de production et toutes les applications de l'énergie électrique.

La durée de la Société est de 30 ans, à partir du 11 janvier 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lecœur, notaire à Notre-Dame-de-Boudeville.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêts aux actions ; le surplus : 1/10 au directeur ; 1/10 au Conseil d'administration ; 2/10 aux parts de fondateurs ; 6/10 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Poidevin, Besselièvre, Lemoine Duret, Vaumousse, Langlois, Imbert.
Commissaire : M. Fournier.
Directeur technique : M. Lemoine. 1620

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR

DE LA RIVE GAUCHE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 118, *boulevard Saint-Germain Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérée:. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle (2e partie du bulletin). — *Parts bénéficiaires* : 12.000. — *Obligations* : 20.000 de 500 fr., 5 0 0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1917, par tirages annuels, le 1er avril. — *Intérêts* : 25 francs, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1894.	500	»	500 »
1895.	500	»	492 04
1896.	526 61	12 50	496 58
1897.	750 »	»	510 »
1898.	745 »	»	510 »

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 16 mai 1893. — *Objet de la Société* : L'exploitation à Paris et dans toute sa banlieue de toutes les applications de l'électricité, principalement celle comprenant l'éclairage public et privé, sur la rive gauche de la Seine. La vente, l'achat et l'installation d'appareils électriques se rattachant à ces applications. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* dans les six mois de la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons chez M. de Colombier, 5, rue Drouot. — *Actions* : 1er juillet. — *Obligations* : 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; 20 0/0 au fonds d'amortissement des actions ; 5 0/0 aux administrateurs ; le surplus : 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Durand-Claye, inspecteur général des Ponts et Chaussées, en retraite ; Leroy-Dupré, Barrière, Jeramec ✻, Cattin, de Colombier, Lombard-Gerin, Mourlon ✻

ÉCONOMIE ◄► NOUVELLE INVENTION ◄► ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

Directeur : M. de Tavernier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
Chef du service commercial : M. Cretté.
Secrétaire général : M. Margerand. 1621

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR

DES CHAMPS-ÉLYSÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *avenue des Ternes, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porté par délibération de l'assemblée générale du 2 mars 1898 à trois millions, par l'émission de 2.000 actions nouvelles entièrement libérées, avec jouissance du 1er avril 1898. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués en 1895 et 1896 : 25 fr. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique du secteur des Champs-Elysées, concession de la ville de Paris. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons à la Banque parisienne, 7, rue Chauchat, le 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 10 0/0 au moins du capital versé pour le service des intérêts à 5 0/0 et l'amortissement dudit capital; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 5 0/0 à la disposition du Conseil pour être répartis au personnel; 25 0/0 à MM. Ch. Mildé fils et Cie; 60 0/0 aux actionnaires. 1622

COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'ÉLECTRICITÉ DES

PYRÉNÉES CENTRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 79, *rue d'Amsterdam, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt mille francs, divisés en 160 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique d'Argelès-de-Bigorre. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont-Thiéville, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres: MM. Brillain, Fontaine, Sageret, Le Cordier et Gaston Jouanne. 1623

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE

CHAUFFAGE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs* : 500. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 20 avril 1897. — *Objet de la Société* : Toutes les applications de l'électricité au chauffage; l'achat et l'exploitation de tous brevets d'invention et de toutes licences se rapportant à ces opérations. Les applications quelconques de l'électricité. La participation à toutes sociétés de même nature sous quelque forme que ce soit et enfin tous actes de commerce se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au capital versé : sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 30 0/0 réserve spéciale d'amortissement; sur le solde 50 0/0 aux actions; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernheim, Dreyfus-Stern, Levylier, Rodrigues, Ullmann, Voigt.
Commissaires des comptes : MM. Level et Mondon.
Directeur : M. Levylier, administrateur-délégué. 1624

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE

D'ÉLECTRICITÉ ET DE FORCE

ANCIENNE COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAL ET PRIVÉ DE LEVALLOIS-PERRET (PAR L'ÉLECTRICITÉ)

Siège social : 41, rue Beaubourg, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — La Société a émis des obligations sous la dénomination de « Délégations unifiées », au capital de 400 fr., rapportant 12 fr. net d'impôt, payables par moitié les 1er avril et 1er octobre et remboursables en 75 ans. La Société s'est interdit tout remboursement anticipé et une société civile doit être créée pour ces délégations. — *Objet de la Société* : Eclairage à l'électricité de la ville de Levallois-Perret.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Thiébaut, Tschieret, Bergmiller, Boulet, Maugras, M. Lelorain. 1625

COMPAGNIE LYONNAISE

DE L'AIR COMPRIMÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 68, rue des Charmettes Villeurbanne (Rhône)

Le capital social est de trois cent soixante-quinze mille francs. 1626

COMPAGNIE NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ

SYSTÈME S.-Z. FERRANTI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 10.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, qui ont été attribuées aux fondateurs. — *Les titres* sont au porteur. — *Les actions* ne sont pas cotées. — *Les obligations* sont cotées à la bourse (2e partie du bulletin). — *Obligations* : 13.062 de 300 fr., 5 0/0, remboursables à 300 fr., en 50 ans, à partir de 1891, par tirages annuels en décembre. Remboursements : 1er janvier; intérêts : 15 fr., payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Cours des obligations : En 1892, 212 fr. 91; en 1893, 198 fr. 76; en 1894, 222 fr. 82; en 1895, 254 fr. 92; en 1896, 253 fr. 01.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 30 avril 1889. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'électricité pour l'éclairage et le chauffage, exploitation des brevets Ferranti. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Theret, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital; 10 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lestiboudois.

Membres : MM. Dupont, Chaumier, Croquevielle.

Commissaire des comptes : M. H. Coste. 1627

COMPAGNIE PARISIENNE

DE L'AIR COMPRIMÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, *rue Etienne-Marcel, Paris*

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions. — *Objet de la Société* : Force motrice par l'air comprimé; éclairage électrique public et particulier. — *L'assemblée générale* a lieu en octobre. 1628

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE CANNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue de la République, Lyon*

Siège d'exploitation : 10, *place Vauban, Cannes*

NOTICE

Capital social : Un million cent dix mille francs, divisés en 6.000 actions de 185 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : 99 ans. — *Objet de la Société* : L'exploitation de l'éclairage et de la force électrique dans la ville de Cannes; l'éclairage et la force électriques à fournir à la municipalité de la ville de Cannes, ou au département des Alpes-Maritimes ou à l'Etat français. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* : 2e semestre. — *Paiement* des coupons à Lyon, chez Mme Ve Morin, Pons et Cie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve; une somme pour assurer une première répartition, jusqu'à 5 0/0 du capital versé; en cas d'insuffisance, la différence pourra être prélevée sur fonds de réserve; le surplus des bénéfices est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration; 90 0/0 aux actionnaires; mais les 90 0/0 aux actionnaires ne seront pas distribués avant l'amortissement complet du capital, sauf décision de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edmond Achard.

Membres : MM. Fleury Meunier, Edmond Aubert, Claude Grivolas, Ernest Sautier, Emile Veillon, J. Neyrer. 1629

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

DE L'ILOT TOLOZAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Puits-Gaillot, Lyon

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	500	»
1893.	500	»
1894.	500	»
1895.	525	3 0/0
1896.	525	5 0/0
1897.	525	»
1898.	530	»

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1891. — *Objet de la Société* : Eclairage et force motrice. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Thomasset. — *Assemblée générale* en mars ou avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé, une somme pour l'amortissement des établissements; le surplus, 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Roé, L. Sonnery-Martin, J. Marion, J. Gauthier-Préju, J. Testenoire.

Commissaire des comptes : M. Etienne Testenoire.

Directeur : M. Ducurtyl. 1630

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DES NOUVEAUX QUARTIERS DE LA VILLE DE NAPLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million de francs, représentés par 2.000 actions de 500 fr. ; la Société peut émettre 3.000 obligations de 500 fr. 5 0/0. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société* constituée le 4 octobre 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Construction d'usines électriques dans les nouveaux quartiers de la ville de Naples. Fourniture de l'électricité aux abonnés desdits quartiers et éventuellement les mêmes objets dans toute la ville de Naples. Fournir également l'éclairage et la force électrique. — *Assemblée générale* : le 2e mardi de mars, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 aux administrateurs ; 2 0/0 aux commissaires ; 3 0/0 à la direction et au personnel ; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. François de Biolley, Henri Depresle, Guido Rampoldi.

Commissaire : M. Ernest Van Camp. 1631

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue de Rome, Paris

NOTICE

Capital social : Un million six cent cinquante mille francs, divisés en 3.300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, au comptant (2e partie du bulletin). — *Parts bénéficiaires* : 5.000.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1891.	298 29	»
1892.	254 77	»
1893.	»	12
1894.	190	12
1895.	»	10
1896.	236	15
1897.	307 16	17 50
1898.	450 09	20 »

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 16 juin 1882. — *Objet de la Société* : Exploitation de toutes les applications de l'électricité et de l'éclairage public et privé. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris. — *Paiement* des coupons, en janvier, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; fonds d'amortissement supplémentaire ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à l'administrateur-délégué ; le reste 80 0/0 aux actions et 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Marcilhacy.

Membres : MM. Bompard, Fabry, Dreyfus, Carimautrond, Duchateau.

Administrateur-délégué : M. R. Robard.

Commissaire des comptes : M. Nivoit. 1632

LA BEDOUSIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bedous (Basses-Pyrénées)

NOTICE

Le capital social est de dix-huit mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 16 décembre 1898. — *L'objet de la Société* est l'éclairage à l'électricité de la ville de Bedous (Basses-Pyrénées).

1633

SOCIÉTÉ ARIÉGEOISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pamiers (Ariège)

NOTICE

Objet de la Société : Eclairage à l'électricité de la ville de Pamiers. La Société a émis des obligations pour lesquelles une Société civile a été constituée suivant acte reçu par Me Amiel, notaire à Pamiers, le 18 juillet 1896.

1634

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE & DE FORCE MOTRICE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Dix millions, divisés en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse à la cote officielle, au comptant. — *Parts* de fondateurs donnant droit à 3 0/0 dans les bénéfices. Cette participation peut être rachetée par le paiement immédiat d'une somme de 1.800.000 fr.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	»	15
1883.	»	20
1894.	409 33	20
1895.	»	20
1896.	406 66	20
1898.	531 »	22 50
1898.	547 50	»

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 2 juillet 1890. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique, transmission et distribution de force par électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Claveau, à Paris. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose de propriétaires du 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, le 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé et un dividende de 2 0/0 à toutes les actions ; le surplus : 70 0/0 aux actions et 30 0/0 à la Société pour la transmission de force par l'électricité. Cette participation de 30 0/0 peut être rachetée à toute époque, moyennant le paiement d'un capital de 1.800.000 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Schlemmer.

Membres : MM. Griolet, baron E. Léonino, Tambour, Bapst.

Commissaires des comptes : MM. Thirria et le comte Petiton. 1635

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

DE COUSANCES-AUX-FORGES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cousances-aux-Forges (Meuse)

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs, divisé en 80 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est la construction d'une usine de production d'énergie électrique et son exploitation, en vue principalement de l'éclairage public et particulier de la commune de Cousances-aux-Forges. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 23 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moniot, notaire à Ancerville. — *L'assemblée générale* a lieu en février ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 au directeur ; 5 0/0 aux commissaires ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aubry, Malard, Senet, C. Champanois, E. Champenois.

Commissaire : M. T. Princet.

Directeur : M. Renvoyé. 1636

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE

DE L'ILOT LAFAYETTE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue Paul-Chenavard, Paris

Assemblée générale en septembre. 1637

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR

DE LA PLACE CLICHY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53, rue des Dames, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de quatre millions, divisé en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porté à six millions par décisions des assemblées générales des 2 mars et 28 avril 1898 ; il est divisé en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse (2e partie du bulletin). — *Obligations* : 2.500 de 1.000 fr. 5 0/0, remboursables au pair, le 31 juillet 1906 ; intérêts 50 fr., payables par moitié les 31 janvier et 31 juillet. 3.000 obligations de 500 fr. 5 0/0, remboursables par tirages semestriels jusqu'au 1er octobre 1906 ; intérêts 25 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations 1.000 fr.	Cours des obligations 500 fr.
1891.	»	20	»	»
1892.	522 38	20	1.006 46	»
1893.	513 39	25	»	501 35
1894.	513 04	25	»	506 04
1895.	530 »	25	1.010 »	505 16
1896.	984 67	25	1.057 04	506 75
1897.	995	25	1.036 »	527 17
1898.	1.005 »	»	1.060 »	545 »

Durée de la Société : 18 ans, à partir du 28 février 1889. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique du secteur de la place Clichy, concession de la ville de Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en octobre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins. — *Paiement* des coupons au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital ; fonds d'amortissement pour rembourser les actions en 16 ans, à partir de 1891 ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 25 0/0 aux administrateurs, 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jacques Siegfried.

Membres : MM. L. Ewald, Bischoff, Bloch, Méjà, L. de Sinçay, A. Koechlin.

Administrateur-délégué : M. Aug. Lalance.

Commissaire des comptes : M. Scheidecker. 1638

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

DE LA VALLÉE DU GRÉSIVAUDAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Lancey (Isère)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 300 actions de 1.000 fr., dont 125 entièrement libé-

rées et 175 libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est l'éclairage électrique des communes et des particuliers dans la vallée de l'Isère et toutes autres exploitations de l'éclairage, du transport de force motrice dans quelques régions que ce soit ; l'achat, la location ou l'établissement de toutes forces propres à ces exploitations ou leur vente ; et en général toutes opérations ayant trait à l'exploitation des entreprises d'éclairage électrique. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 28 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Vallier et Berger, notaires à Grenoble.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Bergès, A. Thouvard, G. Charpenay.
Commissaire : M. J.-P. Troussier. 1639

SOCIÉTÉ D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

DE LA VILLE D'ALAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : place Saint-Sébastien, Alais

NOTICE

Le capital social est de quatre cent vingt-sept mille francs. — *La durée de la Société* est de 21 ans 6 mois 21 jours, à partir du 11 juin 1895. — *Dividende* : En 1897, 6 1/2 0/0. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 1640

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ LOCALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bourg-Saint-Andéol (Ardèche)

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. — *Objet de la Société* : Eclairage à l'électricité de Bourg-Saint-Andéol.
Directeur : M. Lauzun. 1641

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ

DE SAÏGON (COCHINCHINE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., libérées de 375 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts de fondateurs :* 140. — *Durée de la Société :* 40 ans, à partir du 10 décembre 1896. — *Objet de la Société :* Eclairage à l'électricité de la ville de Saïgon et des particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Assemblée générale* en mai, juin ou juillet, de chaque année. — La Société n'a encore payé aucun dividende, ne fonctionnant que depuis le mois d'octobre 1897.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pierre Merlou.
Membres : MM. Emile Dollot, C. Vézin.
Commissaire des comptes : M. Boivinet.
Administrateur-délégué : M. C. Vézin. 1642

SOCIÉTÉ ANONYME CORBIGEOISE

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Siège social : Corbigny (Nièvre)

NOTICE

Capital social : Quarante et un mille francs, divisés en 82 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et non cotés. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir de juillet 1894. — *Objet de la Société :* Les opérations d'éclairage par l'électricité des particuliers et de la ville de Corbigny (Nièvre) ou toutes autres villes, l'utilisation de l'électricité, soit comme force motrice, soit comme transport de force à distance. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Monnot, à Corbigny. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 pour l'amortissement des actions et création d'un fonds de réserve ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Billiard.
Membres : MM. Benoit, Blandin, Parny, Bernasse.
Directeur : M. Michiels. 1643

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE CARIGNAN

Siège social : Carignan (Ardennes)

Le capital social, qui était de soixante mille francs, a été réduit à 30.000 fr., par décision de l'assemblée générale du 28 avril 1897. 1644

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE SAINT-BRIEUC

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, *rue de la Gare, Saint-Brieuc*

L'objet de la Société a pour but l'éclairage de la ville de Saint-Brieuc et l'exploitation de la force motrice électrique. Cette Société n'a pas encore distribué de dividende. 1645

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE & D'APPLICATIONS ÉLECTRIQUES

Siège social : 67, *rue d'Amiens, Arras*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., dont 310 actions entièrement libérées et 690 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est la construction et la vente d'appareils d'éclairage et de force motrice portatifs, notamment la construction et la vente de lampes portatives pour mineurs, soit à l'huile, soit à l'acétylène, soit électriques ou autres. L'application à d'autres industries des organes pouvant faire partie des appareils ci-dessus, tels que accumulateurs ou autres; et généralement toutes applications de l'électricité par quelque procédé que ce soit. Enfin l'acquisition du terrain et la construction d'usines pour y exploiter les industries, objet de la Société. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 12 janvier 1899. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Tricart, notaire à Arras.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Brüll, H. Delineau, E. Cuvelier, H. Catrice, L. Leu.

Commissaires : MM. F. Huguet, H. Charpentier. 1646

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE CHASSENEUIL

Siège social : Chasseneuil (Charente)

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 29 septembre 1896. 1647

SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

DE SAINT-FLORENTIN (YONNE)

ET AUTRES VILLES

Siège social : Saint-Florentin (Yonne)

Bureau administratif : 36, *boulevard des Batignolles, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. — *La durée de la Société* est de 48 ans 1 mois et 11 jours, à partir du 27 octobre 1898. — Cette Société avait été d'abord fondée sous le titre : Compagnie d'éclairage électrique de la ville de Saint-Florentin, dans la forme des sociétés en participation et sous la raison sociale : *Virey et Cie*. Elle a été transformée en Société anonyme le 27 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Houry, notaire à Saint-Florentin.

Fondateur : M. Virey. 1648

SOCIÉTÉ CHATEAULINAISE

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Châteaulin (Finistère)

NOTICE

Le capital social est de soixante-dix mille francs, divisé en 140 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *L'objet de la Société* est l'éclairage à la lumière électrique de la ville de Châteaulin, et par extension, s'il y a lieu, de la ville de Port-Launay. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 15 juillet 1886. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me P. Cozannel, notaire à Châteaulin.

Cours des actions en 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 100 fr. ; en 1896, 150 fr. ; en 1897, 200 fr. ; en 1898, 250 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 d'intérêt aux actions; le surplus : 25 0/0 à la réserve et 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Benoist, E. Lazennec, P. Cozannet.

Commissaire : M. Cognée.

Directeur : M. G. Boisten. 1649

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue Constantine, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Obligations* : 1.200 de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 500 fr., en 30 ans, à partir de 1898 ; intérêts : 25 fr., payables par moitié, les 15 janvier et 15 juillet.

Cours des actions en 1894 et 1895, 505 fr. ; en 1898, 300 fr.

Durée de la Société : 40 ans, à partir du 15 avril 1893. — *Objet de la Société :* Eclairage électrique de villes et villages par force motrice hydraulique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lestra, à Lyon. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au personnel ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Foriel, Lyon, H. Thivel, Lyon, Mathieu Dupont, Toulouse.

Commissaire des comptes : M. Louis Demessieux.

Administrateur-délégué : M. Henri Thivel.

Directeur de la 1re station de Chambéry : M. Prosper Biles. 1650

SOCIÉTÉ GRENOBLOISE

D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue Lesdiguières, Grenoble*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs. — *Parts de fondateurs :* 25. — *Obligations :* 795 de 400 fr. à 4 1/2 0/0. — *Amortissement des obligations :* Emises en octobre 1893, remboursables en 21 ans, par tirages le 15 avril. — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lyon.

Cours des actions : de 1891 à 1898, 470 fr. en moyenne. — *Cours* des obligations : En 1898, 400 fr. en moyenne. — *Dividendes* distribués de 1891 à 1898, 22 fr. 50 en moyenne. — *Durée de la Société :* 27 ans, à dater du 8 mars 1889. — *Objet de la Société :* L'éclairage électrique de la ville de Grenoble, la transmission de la force motrice et, d'une manière générale, l'utilisation de l'énergie électrique distribuée. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Durand, à Grenoble. — *Assemblée générale* ordinairement en octobre. — *Paiement* des coupons chez MM. Charpenay et Rey, banquiers, 2, place du Lycée, à Grenoble, les 15 décembre et 15 avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; 10 0/0 pour réserve statutaire ; le reste est réparti : 5 0/0 d'intérêts aux actions non amorties ; le surplus par parts égales entre les actions non amorties et les actions de jouissance et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Réneville.

Membres : MM. Louis Lombard-Gerin, Ernest Rabatel, Girard, Aug. Robert et de Beylié.

Commissaires des comptes : M. Jean-Pierre Troussier.

Directeur-ingénieur : M. Blanc. 1651

SOCIÉTÉ MÉRIDIONALE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Carcassonne (Aude)

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse de Toulouse. — *Parts de fondateurs :* 30 qui ont droit à 10 0/0 sur les bénéfices nets. — *Obligations :* 1.000 de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 500 fr. en 25 ans, émises en 1897 au taux de 500 fr.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	500	6 0/0
1893.	500	6 0/0
1894.	500	6 0/0
1895.	500	6 0/0
1896.	500	6 0/0
1897.	500	6 0/0
1898.	500	6 0/0

Durée de la Société : 30 ans, de 1891 à 1921. — *Objet de la Société :* Eclairage électrique et, en général, toute application de l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me de Lannemas, à Carcassonne. — *Assemblée générale :* 15 mars. — *Paiement* des coupons : Carcassonne et Narbonne : Banque commerciale de l'Aude et Société générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 au fonds de prévoyance ; 5 0/0 au directeur ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bringuet.

Membres : MM. Bertrand, de Capella, Marty, Estrade.

Commissaire des comptes : M. Faure.

Directeur : M. Estrade. 1652

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Place Fontvieille, à Monaco

NOTICE

Capital social : Six cent soixante-quinze mille francs, divisés en 1.350 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées.

Dividendes distribués : En 1898, 25 fr.

Durée de la Société : 50 ans. — *Objet de la Société* : L'exploitation de l'éclairage et de la force électrique dans la principauté de Monaco. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Valentin, à Monaco. — *Assemblée générale* : Dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice. — *Paiement* des coupons à Monaco.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve; 6 0/0 aux actions; le surplus des bénéfices est ainsi réparti : 10 0/0 à la *Société des Bains*; 5 0/0 au directeur; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Dreyfus.

Membres : MM. Bonnaud, Louis Lombard-Gerin, Georges de Fernex, A. Dreyfus.

Directeur : M. Gabriel Vaesen. 1653

SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉCLAIRAGE ET DE FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas côtés. — *Objet de la Société* : Eclairage électrique, transmission et distribution de force par l'électricité, à Nantes. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Tambour.

Membres : MM. le comte L. de Turenne, J. Aron, H. Weil, de La Ville Le Roulx.

Administrateur-délégué : M. de la Ville le Roulx. 1654

SOCIÉTÉ TOUCYCOISE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Belle-Pierre, Auxerre*

Le capital social est de cent vingt-deux mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions. 1655

TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES - CABLES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE TÉLÉGRAPHES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *avenue de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Le *capital social* est de dix millions de francs divisés en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — L'*objet de la Société* est l'étude, la prise en concession, l'acquisition, la vente, l'affermage, l'établissement et l'exploitation de tous câbles ou lignes télégraphiques sous-marins, aériens ou souterrains; la création, la vente, l'affermage et l'exploitation de tous services destinés à assurer les communications avec toutes lignes ou tous réseaux télégraphiques ; toutes prises d'intérêts, tous traités, tous prêts et avances, et tous accords avec tous exploitants de communications ou services de cette nature ; et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher aux objets ci-dessus. — *La durée de la Société* est de 99 ans à partir du 27 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° Un vingtième affecté au fonds de réserve légal, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social, après quoi le prélèvement affecté à sa formation cesse d'être obligatoire, sauf à reprendre son cours s'il descendait au-dessous du dixième dudit capital ; s'il est continué au delà, l'excédent peut être porté à des comptes spéciaux de réserve et de prévoyance ; 2° la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende, 5 0/0 des sommes dont elles sont libérées, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Après ces prélèvements, le reliquat est

attribué : 10 0/0 au Conseil d'administration ; et 90 0/0 aux actions par part égale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Lair, vice-président de la Société générale de crédit industriel et commercial ; Lucien Villars, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; Ernest May, président du Conseil d'administration de la Banque internationale de Paris ; Victor Thiébault, administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris ; Gaston Buron, administrateur de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ; Théodore Mante, administrateur de la Banque française de l'Afrique du Sud. 1656

GRANDE COMPAGNIE DES

TÉLÉGRAPHES DU NORD

Siège social : Copenhague

NOTICE

Le capital social est de trente-sept millions cinq cent mille francs, divisé en 150.000 actions de 250 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur, mais sont transférables à une personne désignée. — *Obligations* : Les obligations sont remboursables depuis le 1er mars 1899. — *Les titres* sont cotés à Paris, Londres et Copenhague. — *Objet* : Toutes entreprises télégraphiques et téléphoniques. — La Société a été constituée le 1er juin 1869, pour une durée indéterminée. — *L'acte constitutif* a été reçu par le Conseil municipal de Copenhague. — *L'assemblée générale* a lieu en avril à Copenhague ; tous les actionnaires peuvent y assister.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1889. .	374	18 75
1890. .	407	21 50
1891. .	451	21 50
1892. .	492	21 50
1893. .	502	21 50
1894. .	547	21 50
1895. .	565	25 »
1896. .	600	25 »
1897. .	655	25 »
1898. .	741	»

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur l'excédent : 5 0/0 au Conseil d'administration, sans que ce tantième puisse dépasser 37.500 fr. ; le reste est partagé entre les actionnaires et le fonds de réserve, d'après la résolution de l'assemblée générale. — *Le paiement* des coupons a lieu à la Banque de Paris et des Pays-Bas, les 1er janvier et 1er juillet, et en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président-honoraire : M. C.-F. Tietgen.
Président : M. E. Suenson.
Membres : MM. M. Melchior, le baron Reedtz-Jhott, F. C. Tobiesen, J.-S. Meldal, V.-E. Tychsen, Dr P.-A. Vedel.
Directeur : M. E. Suenson.
Commissaires : MM. Steen Bille, S. Bülow. 1657

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES

TÉLÉPHONES

(CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES, CAOUTCHOUC CABLES)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, rue du Quatre-Septembre, Paris

NOTICE

Capital social : Dix-huit millions, divisés en 60.000 actons de 300 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs, au choix des actionnaires, et sont cotés en bourse à la cote officielle ; les actions au comptant et à terme, et les obligations au comptant. — *Obligations* : 20.000 de 500 fr. 4 0/0 remboursables à 500 fr. jusqu'en 1944 par tirages semestriels en juin et décembre. Remboursements : les 1er janvier et 1er juillet ; intérêts : 20 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1894 . . .	304.230	441.252	»
1895 . . .	178.047	444.002	»
1896 . . .	202.611	435.482	12
1897 . . .	264.064	466.738	15
1898 . . .	273.782	482.718	18

La durée de la Société est de 50 ans à partir du 18 octobre 1893. — *Objet* : Constructions électriques, caoutchouc, câbles. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *Le paiement* des coupons a lieu pour les actions le 1er janvier ; pour les obligations, les 1er janvier et 1er juillet, à la Banque internationale de Paris, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Société générale, au Crédit industriel et commercial.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt sur le capital versé ; sur le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Richemond.
Membres : MM. Bernheim, Berthon, Denfert-Rochereau, Lazare-Weiller, May, Menier, Paraf, P. Richemond, de Traz, Vernes, Wallerstein.
Administrateur-délégué : M. H. Léauté.
Secrétaire général : M. J. Many.
Commissaires : MM. Ed. Petit, Fidière des Prinveaux. 1658

BELL TELEPHONE MANUFACTURING C°

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social : Un million de francs représentés par 1.000 actions de 50 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société* constituée le 26 avril 1882. — Modifiée le 25 avril 1892. — *Durée* : 25 ans. — *Objet* : La fabrication, la vente, l'achat et la location d'appareils et d'objets téléphoniques et télégraphiques et de tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à l'électricité. Elle pourra acquérir les immeubles nécessaires et tous brevets se rapportant aux applications de l'électricité.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; 10 0/0 aux administrateurs; 1/2 0/0 au commissaire; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Van den Nest, J.-E. Kingsburg, Alexis Mools, Iwing Loveridge, F. Welles.

Commissaire : M. Jules Stappers. 1659

SOCIÉTÉ DE

CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES A LA GUADELOUPE

(LIGNE SOUS LE VENT)

Siège social : La Pointe-à-Pitre

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 180 actions de 500 fr., toutes attribuées aux fondateurs. Les titres sont nominatifs et seront au porteur en 1900. — *La Société a pour objet* l'exploitation de réseaux téléphoniques subventionnés par la colonie. — *Durée de la Société* : 7 ans à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me A. Cicéron fils, notaire à la Pointe-à-Pitre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Colardeau, A. Questel, L. Cafiero.

Commissaire : M. A. Sersily-Sergent.

Administrateur-délégué : M. A. Questel. 1660

THE ANTWERP TELEPHONE AND ELECTRICAL WORKS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers-Berchem, rue du Verger, 12

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 250 fr.; il est créé en outre 600 parts de fondateurs. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société* constituée le 11 avril 1892. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Fabrication, achat, vente, commission, location d'appareils et matériel de télégraphie, de téléphone et d'électricité.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 3 0/0 de dividende aux actions. Le surplus : 10 0/0 aux administrateurs et commissaires. Le solde : 50 0/0 aux actions; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jean Corneille de Groof, Clément de Cazenave, Georges Van Gend, Octave Bruneel, Louis de Groof.

Commissaire : M. Rudolf Strasser. 1661

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE POUR LA FABRICATION

D'APPAREILS TÉLÉPHONIQUES ET ÉLECTRIQUES

Siège social : 20, *rue Saint-Lazare, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. dont 500 entièrement libérées et 1.500 libérées du quart. *L'objet de la Société* est la fabrication, le montage, le commerce, l'exploitation, l'installation et l'entretien, exclusivement en France, dans ses colonies et dans les pays soumis à son protectorat, d'appareils téléphoniques, télégraphiques et électriques de toute nature, ainsi que toutes autres opérations similaires. — *La durée de la Société* est de 25 ans à partir du 1er octobre 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. de Cazenave, F. Beaujouan, C. Landenne, Al. Ellies. 1662

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES CABLES TÉLÉGRAPHIQUES
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *avenue de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt-quatre millions, divisés en 96.000 actions de 250 fr., entièrement libérées; les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant. — *Parts bénéficiaires :* 10.000.

Obligations : 14.200 obligations de 500 fr., 5 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1921, par tirages semestriels en avril et en octobre. Remboursements : 1er mai et 1er novembre. Intérêts : 25 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

10.420 obligations de 500 fr., 4 0/0 (câble Australie-Nouvelle-Calédonie). Remboursables à 500 fr., jusqu'au 1er novembre 1923, par tirages semestriels en avril et octobre. Remboursements : les 1er mai et 1er novembre; Intérêts : 20 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre.

Les porteurs de ces obligations sont réunis en une société civile, constituée par acte devant Me Dufour, notaire à Paris, le 30 avril 1895. Les obligations sont garanties par les produits de l'exploitation du câble Australie-Nouvelle-Calédonie, produit garanti jusqu'à 200.000 fr. par l'État français et 100.000 fr. par les gouvernements du Queensland et de la Nouvelle-Galles du Sud.

45.000 obligations de 500 fr., 4 0/0 (câble transatlantique), destinées à la construction et à la pose d'un second câble transatlantique de Brest à New-York, remboursables à 500 fr. jusqu'au 1er août 1926, par tirages semestriels en janvier et juillet. Remboursements : 1er février et 1er août.

La Société civile constituée pour ces obligations par acte devant Me Dufour, notaire à Paris, le 24 juillet 1896, encaisse directement de l'État français la subvention annuelle de 800.000 fr. concédée pendant 30 ans et, pour complément de l'intérêt et de l'amortissement, les sommes nécessaires sur les recettes perçues par l'État pour le compte de la Compagnie. 30.000 obligations 5 0/0. 2e série, remboursables à 500 francs jusqu'en 1926 par tirages semestriels en mai et novembre. Remboursements : 1er juin et 1er décembre ; intérêts 25 francs, payables par moitié les 1er juin et 1er décembre.

Années	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Cours des Actions	512 81	514 20	391 16	281 20	243 12	181 37	159 20	157 46	120 »
Dividendes distribués	5 0/0	22 91	»	»	»	»	»	»	»
Cours des Obligations 5 0/0	»	464 16	437 15	447 73	425 19	467 37	451 32	453 29	470 »
Cours des Obl. 4 0/0 Câble Austr.	»	»	»	»	»	470 82	472 14	491 12	500 »
— des Obl. 4 0/0 Câble transat.	»	»	»	»	»	»	477 20	485 99	466 50

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 15 mai 1888. — *Objet de la Société :* La propriété et l'exploitation de réseaux télégraphiques sous-marins. — *Notaire* qui a l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Paiement des obligations :* Banque internationale de Paris; Banque de Paris et des Pays-Bas; Comptoir national d'escompte de Paris; Société générale ; Société générale de crédit industriel et commercial.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital; 5 0/0 au capital versé; fonds d'amortissement des actions en 66 ans ; 12 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus, 78 0/0 aux actions et 22 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le contre-amiral J. Caubet.

Membres : MM. Angliviel de la Baumelle, Le Bègue, marquis de Lauris, C. Rouget, A. Lefaivre.

Commissaires des comptes : MM. de Sainte-Marie, baron de Pontalba, Corrion.

Administrateur-directeur : M. J. Depelley.

Secrétaire général : M. A. L. Herrenschmidt.

1663

MAISON BRÉGUET
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social: 19, *rue Didot, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, cote officielle, deuxième partie du bulletin. — *Obligations* : 2.530, de 500 fr., 4 1/2 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1911, par tirages semestriels, en mai et novembre, remboursement 1er juin et 1er décembre suivant. Intérêt, 22 fr. 50, payables par moitié les 1er juillet et 1er décembre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. .	»	30 »	»
1891. .	»	30 »	»
1892. .	»	25 »	»
1893. .	»	30 »	488 62
1894. .	»	25 »	492 62
1895. .	500 »	30 »	495 41
1896. .	546 25	»	476 22
1897. .	»	45 »	485 »
1898. .	780 »	»	490 »

Durée de la Société : 30 ans, depuis le 14 janvier

1882, prorogée jusqu'au 31 décembre 1926. — *Objet* de la Société : La construction, l'installation et le commerce de tous appareils ou machines relatifs à la télégraphie, la téléphonie et en général à toutes les applications ayant trait par un côté quelconque à l'électricité, la construction de tous instruments de précision. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Masson, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; sur l'excédent : 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au directeur ; 5 0/0 au sous-directeur ; 5 0/0 au Conseil d'administration et le reste aux actions.

Réserves au 30 avril 1898 : Réserve statutaire : 179.239 fr. 16 ; Réserve extraordinaire, 325.000 fr. ; Réserve spéciale pour l'amortissement des obligations : 128.445 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Berger.
Membres : MM. F. Mayer, Kepferer, G. Dreyfus, J. Dubois.
Directeur : M. Sciama. 1664

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES CABLES ÉLECTRIQUES

(SYSTÈME BERTHOUD, BOREL ET Cie)

Siège social : Chemin du Pré-Gaudry, 11 *Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million trois cent mille francs, divisé en 2.600 actions de 500 fr. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 12 octobre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Bernard et Mestrallet, notaires à Lyon. — *L'objet de la Société* est la fabrication, la vente, la pose et l'exploitation en France, dans les colonies françaises et même à l'étranger des câbles électriques, sous la réserve et dans la limite des accords intervenus ou à intervenir entre la Société d'exploitation des câbles électriques et la Société française des câbles électriques. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er semestre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; sur le surplus, il est prélevé la somme nécessaire pour solder la redevance stipulée à l'article 20 (1) au profit de la Société d'exploitation des câbles électriques ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Souchon.
Membres : MM. Aubineau, de Chambrier, H. de Coulcn, M. de Coulon, Lamaizière, de Perrot, Teste, Wolff.
Commissaires : MM. Giriat, de Pury. 1665

SOCIÉTÉ DU

CABLE FORTIN-HERMANN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 138, *boulevard Montparnasse Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent quatre-vingt mille francs, divisés en 960 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation du câble Fortin-Hermann. — *Assemblée générale* en mai.

Directeur : M. Fortin Hermann. 1666

SOCIÉTÉ DE

L'USINE ÉLECTRIQUE DE VINÇA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vinça (Pyrénées-Orientales)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *La Société* a pour objet l'exploitation d'une usine électrique hydraulique pour l'éclairage de la ville de Vinça et environs.

Directeur : M. Roquet-Delalamme. 1667

---

(1) En rémunération des apports énumérés aux paragraphes 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'article précedent, la Société d'exploitation des câbles électriques (système Berthoud, Borel et Cie) recevra : 1° Une somme de 225.000 fr. en espèces payable aussitôt après la constitution définitive de la Société : 2° Une allocation de 2 0/0 sur le montant des factures adressées après le 1er janvier 1898, en exécution des marchés conclus ou à conclure avec la clientèle de la Société d'exploitation des câbles électriques (système Berthoud, Borel et Cie) existante au 30 juin 1897. Cette redevance de 2 0/0 sera réduite : 1° à 1 0/0 à partir du 1er janvier 1903 ; 2° à 50 centimes 0/0 à partir du 1er janvier 1913 ; elle cessera totalement le 1er janvier 1918. Toutefois le Conseil d'administration de la Société des câbles électriques pourra réduire la quotité de cette redevance ou même y renoncer s'il le juge opportun. Ladite redevance ne sera payée à la Société d'exploitation des câbles électriques (système Berthoud, Borel et Cie), qu'en fin d'exercice social et qu'après le prélèvement sur les bénéfices de l'intérêt à 5 0/0 des actions, ainsi qu'il sera dit ci-dessous (art 43), sans que, en cas d'insuffisance totale ou partielle, tout ou partie de cette redevance non payée puisse être reporté au compte d'un exercice ultérieur, et enfin sous la réserve de limitation fixée à l'article 43.

APPAREILS ET MACHINES ÉLECTRIQUES

COMPAGNIE DES ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES BLOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social et bureaux :
39 bis, rue de Châteaudun, Paris

Usine : Boves (Somme)

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 16 juillet 1897. — *Objet de la Société :* Fabrication d'accumulateurs et de tous appareils électriques ; travaux d'installations pour l'État, les municipalités, les compagnies et particuliers. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Houel, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 au capital versé et le surplus est réparti : 15 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 de gratifications au personnel ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : J. Offroy.

Membres : MM. O. Chemin, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; H. Ehrmann, de la Banque Goguel et Cie ; H. Hénon, chevalier de la Légion d'honneur, fabricant à Calais, président de la Chambre syndicale des fabricants de tulle de Calais, membre de la Commission des douanes, etc. ; C.-A. Meyer, de la Banque Marcufard et Cie ; G. R., ingénieur.

Administrateur-délégué : M. H. Ehrmann. 1668

COMPAGNIE DE L'ACCUMULATEUR ÉLECTRIQUE L'ATLAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, rue Saint-Ferdinand, Paris
chez M. R.-V. Picou

L'objet de la Société est la construction et la vente de l'accumulateur électrique l'Atlas. — *L'assemblée générale* a lieu en mai. 1669

L'ACCUMULATEUR ÉLECTRIQUE LUMIÈRE ET TRACTION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 121, *boulevard Gambetta, Roubaix*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de tous brevets d'invention se rapportant à l'électricité. Le monopole et la licence d'exploiter dans le nord de la France (départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes) un brevet pris par M. Payen, électricien à Paris, le 9 septembre 1897, à la préfecture de la Seine, sous le n° 258018, pour un nouveau système de plaques d'accumulateurs électriques. Le monopole et la licence d'exploiter en Belgique le brevet pris en Belgique, le 12 mars 1897, sous le n° 126953, par ledit M. Payen, pour l'objet précité. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 1er janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fontaine, notaire à Roubaix.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pouget.

Membres : MM. L. Maillart, Fœlix, C. Knoff, Roche, Bernarda. 1670

ACCUMULATOREN FABRIK-ACTIENGESELLSCHAFT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Berlin

NOTICE

Capital social : Six millions deux cent cinquante mille marks, divisés en 6.250 actions de 1.000 marks. — *Titres :* Actions au porteur. — *Objet :* Exploitation de divers brevets pour la construction d'accumulateurs électriques. — *Durée :* 99 années. — *Société constituée* le 19 juillet 1890. — *Assemblée générale* en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième à l'administration et à la direction ; tantième à un fonds de réserve spéciale ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. Siemens, C. Furstenberg, J. Peter, E. D. Rathenau, W. Siemens, H. Harkort, E. Ostheus, R. Sulzbach, D. Cornélius.

Direction : MM. Ad. Muller, J. Einbeck, L. Gebhard, docteur J. Stricker, L. Schroder, C. Roderhuy. 1671

L'ACCUMULATEUR FULMEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

Usine : 18, *quai de Clichy, à Clichy (Seine)*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs. — *Objet de la Société :* Construction et vente d'accumulateurs électriques « Le Fulmen ». — *Assemblée générale* en décembre. 1672

SOCIÉTÉ DES

ALLUMEURS ÉLECTRIQUES A DISTANCE

Siège social : 92, *rue de l'Hôtel-de-Ville Lyon*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr. — *Parts de fondateurs*, 500. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de tout ce qui a trait à l'éclairage, à l'électricité ou au chauffage et notamment d'un appareil breveté dit : « Allumeur électrique à distance pour gaz ». — *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 1er juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu à la fin de l'exercice social ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 65 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Doué ; vicomte de Launay, C. Bertholon, J. Némoz.

Commissaire des comptes : M. Huvet. 1673

SOCIÉTÉ

DES ACCUMULATEURS PHÉNIX

(ANCIENNEMENT FORCE ET LUMIÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 34, *avenue de Clichy, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées et 200 libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est : 1° La propriété, l'exploitation et la mise en valeur d'un brevet pour perfectionnement à l'établissement des piles secondaires pris en France sous le n° 271392, par M. Philippart pour une durée de quinze années à compter du 16 octobre 1897, suivant arrêté en date du 2 février 1898 ; 2° La production et l'utilisation de l'électricité, l'achat, la fabrication et la vente de toutes machines et de tous appareils électriques ; de toute matière quelconque servant à produire l'électricité ; l'entreprise de la fourniture de la force et de la lumière par vente, location et abonnement ; la prise, l'achat et la vente de tous brevets, addition, perfectionnements déjà pris ou à prendre ultérieurement tant en France qu'à l'étranger, se rapportant directement ou indirectement à l'électricité et à ses divers usages. Enfin, la Société peut s'intéresser directement ou indirectement dans toute entreprise ayant rapport à l'électricité. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 16 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration, 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Philippart, A. Clément, Pierron, P. Bouhey, A. Krebs. 1674

SOCIÉTÉ DES

ÉTABLISSEMENTS POSTAL-VINAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40 *et* 42, *rue des Volontaires Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions de francs, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 5 septembre 1894. — *Objet* de la Société : La fabrication, la vente et la location des appareils électriques, ainsi que des machines et instruments de précision de tous genres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Girardin, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. T.-G. Saint-Hubert-Chamon, C. Burrell, Postel-Vinay, F. Renard, F. Thurnauer, J. Sayeret.

Commissaires des comptes : MM. D. Mouliés et A. Watteville. 1675

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE L'ACCUMULATEUR TUDOR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : **Un million six cent mille francs, divisé** en 8.000 **actions de 200 fr., entièrement libérées.** — *Parts bénéficiaires* : **5.000.** — *Les titres* **sont au porteur.** — *Durée de la Société* : **Du 12 janvier 1897 au** 12 janvier **1937.** — *Objet de la Société* : **Construction** d'accumulateurs **électriques et de tous appareils accessoires.** — *Notaire* **qui a reçu l'acte : Me Portefin,** à Paris.

Répartition des bénéfices : **5 0/0 à la réserve légale** jusqu'au dixième du **capital ; 6 0/0 au capital versé ; 3 0/0** aux parts **bénéficiaires, mais seulement sur la part des** bénéfices excédant **20 0/0 du capital initial ; sur le surplus,** les sommes **jugées nécessaires par l'Assemblée pour** amortissement quelconque, **et l'excédent à raison de 25 0/0** au Conseil **d'administration et 75 0/0 aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tudor, Muller, Faure, Cellerier, Baux, Bancelin.

Commissaire des comptes : M. Brison. 1676

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSTRUCTION
DES
ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue de la Bienfaisance Paris*

NOTICE

Capital social : **Trois cent cinquante mille francs,** divisés en 3.500 **actions de 100 fr. entièrement libérées.** — *Les titres* **sont nominatifs.** — *Parts de fondateurs* : 224. — *Durée de la Société* : **25 ans,** à partir de septembre 1897. — *Objet de la Société* : **Construction des** accumulateurs **électriques.** — *Notaire* **qui a reçu l'acte :** Me Portefin, à Paris. — ***Assemblée générale*** **constitutive** le 4 septembre **1897.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 à la réserve légale,** une somme **pour fournir 5 0/0 d'intérêts sur le capital** versé ; 10 0/0 **au Conseil d'administration ; prélèvement à** fixer par l'Assemblée **pour réserve extraordinaire ; le surplus,** 60 0/0 **aux actions ; 40 0/0 aux parts.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Dollfus.

Membres : MM. Humbert et Alfred Dollfus, de Bovet, Douine, Molines et Albert Dujardin.

Commissaires des comptes : MM. Berge et Roux.

Directeur : M. A. Delaunay. 1677

SOCIÉTÉ DES
APPLICATIONS ÉLECTRIQUES
BREVETS ET PROCÉDÉS CLERC ET PINGAULT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue Saint-Marc, Paris*

NOTICE

Le capital social **est de cent vingt-cinq mille francs,** divisé **en 250 actions de 500 fr., dont 50 entièrement** libérées **et 200 libérées du quart.** — *Parts de fondateurs* : 2.000. — *L'objet de la Société* **est : l'exploitation et la** revente **des brevets et procédés « Clerc et Pingault ». Elle** fera **construire notamment des tandems ayant pour but l'entraînement des coureurs, et elle poursuivra toutes les applications de l'accumulateur Clerc et Pingault, et tous les** autres **brevets dont elle est ou deviendra propriétaire.** — *La durée de la Société* **est de 20 ans, à partir du** 1er **janvier 1898.** — *L'acte constitutif* **a été reçu par** Me **Père, notaire à Paris.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 réserve légale ;** 6 0/0 **au capital versé ; le reste sera accumulé jusqu'à ce** que **le Conseil ait à sa disposition la somme nécessaire au** remboursement **des actions au pair. Le surplus des bénéfices sera alors réparti : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 à la disposition du Conseil pour rémunérer** la direction **technique. Le solde : 30 0/0 aux actions ;** 30 0/0 **aux parts de fondateurs.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Richou, Gabriel Richou, de Rochefort, C. Clerc, Ed. Chopy. 1678

CH. MILDÉ FILS & CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 60, *rue Desneraudes, Paris*

NOTICE

Le fonds social **est fixé à six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr.** — *L'objet* **de la Société est l'exploitation des fonds de commerce et d'industrie, sis à Paris, rue de Monceau, n° 3, et rue Laugier, n° 26.** — **Cette exploitation consistera dans la fabrication, la vente et l'installation de tous les instruments, machines, appareils et accessoires rentrant actuellement ou pouvant rentrer ultérieurement dans le commerce de l'électricité. L'exploitation des brevets apportés à la Société, et de tous les autres dont elle pourra devenir propriétaire par la suite, par acquisition, apport, ou de toute autre manière.** — *La durée* **de la Société est de 30 ans, à partir du 14 mars** 1882. — *L'acte constitutif* **a été reçu par** Me **Aumont-Thiéville.** — *Cours* **des actions : 1897, 400 fr. ; 1898, 525 fr.** — *Paiement* **des coupons au siège social**

et au Crédit industriel en mai et juillet, — *L'assemblée générale* a lieu en avril; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : Le traitement du gérant fixé à 12.000 fr. par an; 5 0/0 aux actions d'apport et au capital versé; 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; le surplus, 50 0/0 aux actionnaires; 40 0/0 au gérant; 10 0/0 au personnel, employés et ouvriers.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Bailen, Clerc, Chardeyron, Gérant, M. Mildé. 1679

COMPAGNIE

ÉLECTRIQUE O. PATIN

ANCIENNE COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'ÉLECTRICITÉ ET DE FORCE

Siège social : 3, *rue du Château, Puteaux (Seine)*

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations*, 5.000. — *Taux d'émission*, 500. — Revenu, 25 fr. — *Cours* des obligations, 480 fr. — *Durée de la Société :* 90 ans. — *Objet de la Société :* Fabrication de machines et appareils concernant l'électricité et l'exploitation d'usines électriques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trouselle à Paris. — *Assemblée générale* en 26 avril. — *Paiement* des coupons, à Paris, les 1er février, mai, août et novembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. O. Patin, ingénieur, constructeur électricien; Th. Tschieret et O. Boulet, ingénieurs; Maugras, avocat, et Jamin, architecte.

Commissaire des comptes : M. H. Tellier, ingénieur civil.

Directeur : M. O. Plantin, administrateur-délégué. 1680

COMPAGNIE FRANÇAISE

D'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *rue Montgolfier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 10.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque à Lyon à 105 fr. — *Durée de la Société :* 75 ans, à partir du 1er avril 1896. — *Objet de la Société :* Fabrication d'appareils et accessoires pour l'éclairage électrique et tous systèmes d'éclairage et chauffage; acquisition de la Maison Grivolas, Sage et Grillet. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme nécessaire pour fournir un intérêt de 5 0/0 aux capitaux non remboursés; le surplus est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration et le reste, sous réserve de créer des comptes d'amortissements aux actions, sans toutefois dépasser 10 fr. par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Jean Neyret, de Saint-Etienne.

Membres : MM. Joseph Gignoux, de Lyon, et Grivolas, de Paris.

Commissaire des comptes : M. Michel Tricand, de Lyon.

Directeur : M. Charles Zetter, ingénieur des Arts et Manufactures. 1681

COMPAGNIE FRANÇAISE D'EXPLOITATION DES

LAMPES ÉLECTRIQUES A ARC

SYSTÈME HEGNER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue Cadet, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées (depuis le 5 février 1899. — *Parts de fondateurs :* 400. — *Objet* : Opérations industrielles et commerciales relatives à l'éclairage et particulièrement l'exploitation des brevets Hegner (*trois lampes marchant en tension sur 110 volts*). — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 15 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu avant fin avril; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartion des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt au capital versé; le surplus : 10 0/0 aux administrateurs; 45 0/0 aux actions et 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Hegner, Laffon, baron Verly, Orlowski, Detolle, Monin. 1682

COMPAGNIE FRANÇAISE DE

CHARBONS POUR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent soixante-dix mille francs, divisés en 1.340 actions de 500 fr., entièrement libérées.

— *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir de 1893. — *Objet de la Société :* Fabrication de charbons pour l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour. — *Assemblée générale* en mai ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Blum.
Membres : MM. H. F. Cabiran, Ed. Getting.
Commissaires des comptes : MM. Nettre, Burnat. 1683

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR

L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON

Siège social : 10 *et* 10 *bis, rue de Londres, Paris*

NOTICE

Capital social : Quarante millions de francs, divisés en 80.000 actions de 500 fr., dont 50.000 entièrement libérées et 30.000 libérées de 375 fr. — *Les titres* sont au porteur pour une partie et nominatifs pour l'autre, et sont cotés en bourse, cote officielle au comptant. — *Obligations* : 20.000 obligations de 500 fr., émises à 460 fr., remboursables à 500 fr. jusqu'en 1921, par tirages trimestriels en mars et septembre ; remboursementles 1er avril et 1er octobre ; intérêt 25 fr., payables par moitié les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1894. .	»	»	18 33
1895. .	»	»	25 »
1896. .	»	»	32 50
1897. .	1.113	519	50 »
1898. .	1.407	522	»

Durée de la Société : 30 ans, du 11 avril 1893 au 11 avril 1923. — *Objet* de la Société : Fabrication et vente des apppareils et machines du système Thomson-Houston, exploitation de toute entreprise ou industrie produisant, appliquant ou utilisant l'énergie électrique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cherrier, 44, rue du Louvre, à Paris. — *Assemblée générale* mars-avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons chez MM. Perier-Mercet et Cie, 59, rue de Provence, à Paris. Actions : aux époques fixées par le Conseil d'administration. Obligations : 1er avril et 1er octobre de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 à la disposition de l'assemblée générale qui statue sur la répartition proposée par le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mercet.
Membres : MM. Foiret, Abdan Abakanowicz, Burrel, Chamon, Du Buit, Goury du Roslan, Coffin, Griffin, Postel-Vinay, Siry, administrateurs.
Administrateur-délégué : M. Thurnauer.
Commissaires des comptes : MM. Monnier et Béglet.
Directeur : M. Charles de Loménie.
Sous-directeur : M. Parsons. 1684

Cie GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Oberlin, Nancy

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 2.000 actions de 1.000 fr., dont 50 entièrement libérées et 1.950 libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est la création et l'exploitation d'ateliers de construction de machines, dynamos, moteurs, accumulateurs, lampes et tous appareils électriques et mécaniques, etc. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 22 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Laisty et Houot, notaires à Nancy. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Répartition des bénéfices :* 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 45 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 à la disposition du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Francin, Garnier, de Metz-Noblat, Verdelet, Vicarino.
Commissaires : MM. Cournault, Renauld. 1685

COMPAGNIE PARISIENNE DES

COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ

Siège social : 5, *faubourg Saint-Honore Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Durée de la Société* du 25 janvier 1896 au 25 janvier 1936. — *Objet de la Société :* Exploitation des compteurs d'électricité Cauderay. — *Assemblée générale* en décembre. — *Dividendes distribués* en 1895 et 1896 : 15 0/0. — *Acte constitutif*, déposé chez Me Lardy, notaire. — *Paiement* des coupons, 5, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cauderay, Chauvin, Poitevin.
Commissaire des comptes : M. Edme Demennais, 5, faubourg Saint-Honoré. 1686

L'ASTER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : cours Benoit, 33, Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées et 600 libérées de 125 fr. — *Parts de fondateurs :* 100. — *L'objet de la Société* est la construction, le commerce, l'exploitation de tous appareils mécaniques, électriques ou autres, et généralement toutes opérations se rattachant à ces diverses exploitations. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 15 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; aux actions et aux parts de fondateurs, 90 0/0; sur ces 90 0/0 il sera d'abord payé 6 0/0 d'intérêt au capital versé, le surplus sera partagé par moitié entre les actions et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cheronnet, L. Getti, Al. Monard, G. Berthaud.

Commissaire : M. E. Monard. 1687

LE CARBONE

(ANCIENNE MAISON LACOMBE ET COMPAGNIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 33, rue de Lorraine Levallois-Perret (Seine)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 18 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de charbons pour l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delorme, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. S. Bing, Bonnet. 1688

ÉLECTRICITÉ BOUKAERT & Cie A MOLENBEEK-SAINT-JEAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chaussée-d'Anvers, 84, à Molenbeek (Saint-Jean)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, représentés par 800 actions privilégiées de 1.000 fr. Il est créé en outre 1.000 actions ordinaires sans désignation de valeur. Le capital pourra être porté à 1.200.000 fr. Il pourra être créé un nombre d'actions ordinaires égal au nombre des nouvelles actions privilégiées pour être remises aux souscripteurs des actions privilégiées; une action ordinaire par action privilégiée. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 10 juillet 1894. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La construction et l'installation des machines et appareils électriques et mécaniques, ainsi que toutes les applications de l'électricité et de la mécanique. — *Assemblée générale* le 3e vendredi d'octobre. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve; 6 0/0 au montant libéré des actions privilégiées; 5 0/0 au directeur-gérant; 3 0/0 à chaque administrateur; 1 0/0 à chaque commissaire; le surplus entre toutes les actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard Despret, Joseph Devolder, Prosper Bonnevie.

Commissaire : M. Jules Vuylsteke.

Directeur-gérant : Prosper Bonnevie. 1689

INDUSTRIE ÉLECTRIQUE A TOULON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : faubourg du Mourillon 6, boulevard Saint-Louis, Toulon

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, divisé en 80 actions de 250 fr. — *L'objet de la Société* est l'entreprise de toutes constructions et installations destinées à produire et à distribuer l'énergie électrique, la production et la vente de la lumière électrique, en un mot tout ce qui concerne la production et l'application industrielle de l'électricité par tous les systèmes quelconques. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 18 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Toulon.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. V. Gérard.

Membres : MM. A. Mary Lasserre, N. Gibert.

Commissaire : M. Daynès. 1690

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉLECTRICITÉ

(BREVETS A. GÉRARD)

Siège social : 39, rue Marceau, Courbevoie (Seine)

Objet de la Société : Exploitation des brevets A. Gérard, installations électriques. 1691

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

LA FABRICATION DES CHARBONS A LUMIÈRE

Siège social : Maintbottel (Meurthe-et-Moselle)

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Les titres* ne sont pas cotés. 1692

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MACHINES ÉLECTRIQUES LEVAVASSEUR

Siège social : 14, rue d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts de fondateurs* : 2.500. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des diverses inventions de M. Levavasseur et de ses brevets, pris ou à prendre, l'exploitation, la mise en valeur ou la vente de ces brevets et de tous autres relatifs à l'électricité, tant en France qu'à l'étranger, ou la délivrance de licences. La construction et la vente de machines et appareils électriques de tous systèmes. D'une manière générale tout ce qui concerne la production ou le transport de l'électricité et ses applications industrielles. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 4 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Son Dumarais, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en avril; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le solde 10 0/0 à la disposition du Conseil d'administration ; le surplus, 75 0/0 aux actionnaires et 25 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le vicomte A. Armand, M. de Cerval, A. Boffinet, comte G. de Chasseloup-Laubat, C. de Witt, H. Tellier, L. Levavasseur.
Commissaires des comptes : M. Rivière. 1693

SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ÉLECTRICITÉ & DE LAMPES A INCANDESCENCE

(USINES PULSFORD)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8-10-12, *rue de Normandie, Asnières (Seine)*

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 25 ans à partir du 14 décembre 1896. — *Objet de la Société :* Fabrication et vente de lampes à incandescence et toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant à l'électricité. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 aux actions ; le surplus, 15 0/0 aux administrateurs et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Pulsford.
Membres : MM. Rousselot, Michalon.
Commissaire des comptes : M. Eissen. 1694

SOCIÉTÉ

D'APPLICATIONS INDUSTRIELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 46, rue de Provence, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 200 actions de 5.000 fr., libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts de fondateurs :* 50 parts. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 31 juillet 1896. — *Objet de la Société :* Applications industrielles pour l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, notaire à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve et 5 0/0 d'intérêt aux actionnaires ; sur le reste, 20 0/0 au Conseil ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 20 0/0 à une réserve spéciale ; 40 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Bernheim, Lucien Deyfus, A. Hirsch, Emile Samuel.
Commissaires des comptes : MM. Simonet et Lévy.
Administrateur-délégué-directeur : M. Bernheim. 1695

SOCIÉTÉ DE

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

(ALBERT GUÉNÉE ET Cie)

Siège social : 14 et 16, rue des Bois, Paris-Belleville

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir du 10 mai 1897. — *Objet de la*

Société : La fabrication et la vente des appareils électriques et mécaniques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin. — *Assemblée générale* le 15 mai de chaque année. — *Paiement* des coupons à la caisse sociale, le 15 mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 fonds de prévision ; 50 0/0 du reliquat au gérant ; 50 0/0 aux actions ; le tout après prélèvement de 5 0/0 du capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. et J. André, 11, rue de la Tour-des-Dames, et Graillot.

Gérant : M. Albert Guénée, lieutenant de vaisseau de réserve. 1696

SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DE LA

PILE SYSTÈME MILLION

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, *rue de Sully, Lyon*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 10 ans, du 26 décembre 1892. — *Objet de la Société :* Les applications de la pile système Million, la traction électrique des tramways, voitures, cycles, bateaux, la force motrice appliquée aux machines à coudre, imprimeries et toutes autres industries, l'éclairage électrique des maisons particulières, hôtels, châteaux, établissements industriels et commerciaux. La démonstration et l'exploitation de cette pile en France, ainsi que la création et l'établissement dans toute ville de France, que le Conseil d'administration désignera, de bureaux, magasins, ateliers ou comptoirs, pour cette démonstration et cette exploitation. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Vacher et Verrier, à Lyon. — *Assemblée générale* dans le premier trimestre de l'année. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Déduction faite de tous frais et charges d'amortissement ; 5 0/0 au fonds de réserve et une somme suffisante pour payer 5 0/0 aux actionnaires. Le solde est ainsi réparti : 10 0/0 au Conseil d'administration et le surplus aux actionnaires. Toutefois, l'assemblée générale aura droit de prélever sur ce surplus une part des bénéfices destinée à constituer plusieurs fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Camille Bellon.

Membres : MM. Jobert, vice-président ; Steiner-Pons, secrétaire.

Administrateur-délégué : M. J.-M.-H. Desvignes. 1697

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES PILES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue de l'Echelle, Paris*

NOTICE

Le capital de la Société est de deux cent mille francs, divisé en 200 actions de 1.000 fr. chacune, dont 140 en actions d'apport et 60 souscrites en espèces libérées de 253, toutes nominatives. Les actionnaires ont droit de préférence sur la vente des actions. — *L'objet de la Société* est l'étude et la mise en valeur de la pile électrique dont M. de Rufz de Lavison est l'inventeur ; son application à l'automobilisme et à la production de la force électrique. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 14 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été dressé par Me Tollu, notaire à Paris, et les publications ont été faites dans les *Petites Affiches*.

La répartition des bénéfices se fait de la façon suivante : 5 0/0 au fonds de réserve ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actions.

Observation : Cette Société a déclaré ne pas vouloir donner de renseignements, préférant ne pas figurer à notre *Annuaire*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rufz de Laviron, Jean-Edouard Gault, baron Tossizza.

Commissaires : MM. E.-C. de la Morlière et F.-J. Gringoire. 1698

SOCIÉTÉ GRAMME

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *rue d'Hautpoul, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions trois cent mille francs, divisé en 4.600 actions de 500 fr. entièrement libérées, dont 4.000 remises en représentation d'apports. — *L'objet de la Société* est la construction, l'installation, le commerce et l'exploitation de tous les appareils industriels ou autres, se rattachant directement ou indirectement à l'électricité et à la mécanique. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 21 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Robin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus : 6 0/0 au Conseil d'administration ; 16 0/0 au directeur ; 8 0/0 au sous-directeur ; 70 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Z. Gramme, H. Fontaine, E. Javaux.

Commissaires : MM. Jouffret et Cochegrus.

Directeur statutaire : M. E. Javaux. 1699

SOCIÉTÉ POUR LES

APPLICATIONS INDUSTRIELLES DE L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

(LOMBARD-GÉRIN ET Cie)

Siège social : 31, *quai Saint-Vincent, Lyon*
Agence à Paris : 34, *rue de Provence*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts bénéficiaires* : 100. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Parts de fondateurs* : 100. — *Dividendes* distribués : En 1890, 5 0/0; en 1891, 5 0/0; en 1892, 5 0/0; en 1893, 5 0/0; en 1894, 2 1/2 0/0; en 1898, 3 0/0.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 28 novembre 1887. — *Objet de la Société* : La fabrication, l'achat et la vente de matériel pour installations électriques en tous genres ; la création et l'exploitation de stations centrales pour la distribution de l'électricité — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme destinée à la formation d'un fonds spécial d'amortissement ; le surplus, 2 0/0 au Conseil de surveillance, 16 0/0 au gérant, 75 0/0 aux actionnaires, 7 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Bouthier.
Membres : MM. Antoine Riboud, E.-M. Cottet, A. Teste.
Gérant : M. Lombard-Gérin. 1700

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ÉLECTRICITÉ

(PROCÉDÉS WESTINGHOUSE)

Siège social : 24, *boulevard des Capucines Paris*

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 20.000 actions de 500 fr. chacune, libérées de 250 fr. Elles seront nominatives jusqu'à libération intégrale, ensuite elles seront nominatives ou au porteur au choix du titulaire. — *La durée de la Société* est fixée à 99 ans, à partir du 18 novembre 1898. — *L'objet de la Société* est la fabrication, la vente et l'installation d'appareils et accessoires électriques et, d'une façon générale, toutes les affaires électriques : d'acquérir et d'exploiter des brevets relatifs aux applications de l'électricité ; de se livrer à la fabrication et à la vente de tous appareils mécaniques. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du dernier trimestre.

Répartition des bénéfices : 70 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 au Conseil d'administration. — *Parts de fondateurs* : Il existe 4.000 parts de fondateurs ayant droit, après l'intérêt de 5 0/0 au capital, à 20 0/0 de bénéfices.

Observations : Sur les 4.000 parts de fondateurs, 2.280 de ces parts ont été attribuées aux Sociétés Westinghouse, 1.720 aux souscripteurs des actions à raison de 1 part par 5 actions. Dans les 20.000 actions, il a été attribué aux liquidateurs des établissements Heillmann 7.000 actions ; aux deux sociétés Westinghouse anglaise et américaine 4.400 actions, ce qui fait donc le total de 11.400 actions d'apports. Le reste, c'est-à-dire les 8.600 autres, a été souscrit en espèces. M. Heillmann ne reste pas dans l'affaire de la Société ndustrielle d'électricité ; il se consacre à la mise en valeur de la Société qu'il a formée au capital de 3.000.000 de francs pour l'exploitation de ses deux locomotives électriques, Société qui a racheté pour 1.500.000 fr. ce droit à la Société des moteurs électriques et à vapeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Dupasseur, 9, rue Boudreau, Paris; L. Bannister, 120 Broodway, à New-York; M. Owen, 11, Victoria Street, à Londres; J. Chaudoir, 2, rue Sainte-Véronique, à Liège; A. Olry, 23, R. Clapeyron, à Paris ; H. Lukach, 11, Cornhill ; E.-C., à Londres; J. Westinghouse, Broodway, 120, à New-York; Lavessière, 58, rue de la Verrerie, Paris.

1701

SOCIÉTÉ POUR L'EXPLOITATION

DES APPAREILS A ADHÉRENCE MAGNÉTIQUE

BREVETS DE BOVET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. — *Les titres* sont nominatifs sauf les actions d'apport qui sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 25 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation des brevets de M. de Bovet, pour diverses applications d'appareils utilisant l'adhérence magnétique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris. — *Assemblée générale* en mars; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Léon Molinos, de Bovet, Picou, Boutan. 1702

FORCES ÉLECTRIQUES ET MOTRICES

COMPAGNIE CENTRALE
D'ÉCLAIRAGE ET DE TRANSPORT DE FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 57, *rue Legendre, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 2.000 actions privilégiées de 500 fr. et 1.000 actions de 500 fr. ordinaires. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : 75 ans, à partir du 22 octobre 1896. — *Objet de la Société* : L'exploitation de la concession relative à la distribution de l'énergie électrique de la ville de Limoges, le transport de la force hydraulique pour actionner l'outillage des usines, les tramways, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vian, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons à l'Office des Rentiers, 104, rue de Richelieu, à Paris, 1er mai et 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 aux actions privilégiées ; le surplus, 6 0/0 aux actions ordinaires, une somme pour compte d'amortissement ; l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration, 90 0/0 à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Saillard, Dr G. Biron, A. Laisant, comte de Maurepas, L. Laroudie, P.-A. Rougerie.

Commissaires des comptes : MM. A. Collongnes, F. Guillebert. 1703

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE
DE LA LOIRE

Siège social : 14, *rue du Treuil, Saint-Etienne*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir du 28 septembre 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation des chutes hydrauliques du canal du Forez, du fleuve de la Loire et de ses affluents, pour la production et la distribution de l'énergie électrique. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fessy-Moyse, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale* : Après le 30 juin, date de l'arrêté des comptes. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Gauthier.
Vice-président : M. Couffinhal.
Membres : MM. Mondon, H. Michel, H. Gillet, G. Balay, Gelas, Russery, Véron de la Combe.
Commissaires des comptes : MM. P. Riou, Burnon. 1704

COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ DE
CHATEAUPONSAC (HTE-VIENNE)

Siège social : Châteauponsac

NOTICE

Le capital social est de quarante mille deux cents francs, divisé en 12 actions de 3.350 fr., libérées de 1.000 fr. — *L'objet de la Société* est de produire et de vendre la force motrice électrique ; de produire et de vendre la lumière électrique ; d'installer l'éclairage électrique dans la ville de Châteauponsac et hameaux circonvoisins, s'il y a lieu ; d'acheter et de vendre tous appareils et accessoires quelconques pouvant être utilisés pour les causes ci-dessus. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 31 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Mazurier, notaire à Châteauponsac.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Duchâteau.
Membres : MM. R. Audebert, P. Bragard.
Commissaire : M. Cordereix. 1705

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Boudreau, Paris*

NOTICE

Le capital social est de dix millions, divisé en 20.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 10.000 de 500 fr. émises à 495 fr., remboursables au pair, par tirages au sort annuels, de 1899 à 1933. — *Intérêt annuel* : 20 fr. payables par moitié les 1er janvier et

1er juillet. — *Les titres* sont cotés en bourse à la première partie du bulletin. — *Cours* des actions : en 1898 : 580 fr. ; des obligations : 505 fr. — *L'objet de la Société* est la production et la fourniture aux services publics et particuliers, en France et à l'étranger, de l'énergie électrique employée comme éclairage, chauffage, force motrice ou autrement. L'application de tous systèmes, électriques et autres, d'éclairage, de traction, de production et de distribution de force motrice, en France et à l'étranger. L'entreprise de tous travaux et installations, la fabrication de tous objets relatifs à l'éclairage, au chauffage et à la distribution de force motrice pour le compte des gouvernements, départements, communes, villes, usines, établissements publics et particuliers, l'exploitation de ces services publics et particuliers, l'obtention, l'achat et la rétrocession de toutes concessions et autorisations relatives à ces travaux et entreprises, la fabrication et le commerce des accumulateurs électriques de tous systèmes ; la fabrication et le commerce des lampes électriques à incandescence de toute espèce ; l'installation et l'exploitation de tous établissements métallurgiques et, principalement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la métallurgie du cuivre et de ses alliages, destinés ou non à l'électricité, ainsi que l'exploitation industrielle et commerciale de tout ce qui a rapport à la pulvérisation des métaux et aux diverses applications qui peuvent en être faites. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 2e semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le solde, 95 0/0 aux actions et 5 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P.-S. Azaria, W. Boveri, C. Chabert, Ch. Herbault, B. Rossier. 1706

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

DE LOURENÇO-MARQUÈS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, rue Boudreau, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, divisés en 8.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 7 mai 1897. — *Objet de la Société* : La production et la fourniture de l'électricité à Lourenço-Marquès (Mozambique) et dans toutes autres villes de France et de l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 6 0/0 au capital versé ; 2 0/0 au fonds de prévoyance et d'amortissement des actions ; ensuite 20 0/0 à la Banque française de l'Afrique du Sud, et 20 0/0 à la Société Jost Gulber et Cie ; le reste, 10 0/0 au Conseil d'administration et 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Herbault, 18, rue Roquépine, Paris ; Théodore Mante, 7, rue de l'Arsenal, Marseille ; Pierre Azaria, 17, rue Lafayette, Paris. 1707

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

DE LA VILLE DE BUENOS-AYRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, rue du Rocher, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq millions, divisés en 50.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 2.500. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir du 16 mars 1897. — *Objet de la Société* : Production et exploitation industrielle de l'électricité à Buenos-Ayres (République Argentine). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs. 25 0/0 aux parts de fondateurs et 65 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Ellissen, 153, boulevard Haussmann, Paris ; J. Hamspohn, 3 Behrenstrasse, à Berlin ; Henry Wienet, 9, place des Ternes, Paris.

Commissaires des comptes : MM. H. de Backer et P. Sarchi. 1708

COMPAGNIE GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE

DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

BEAULIEU ET EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue Claude-Vellefaux Paris

Assemblée générale en juillet. 1709

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LOCOMOTION ÉLECTRIQUE

Siège social : 2, rue Pasquier, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions, divisé en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres*

sont au porteur ou nominatifs. — *Parts bénéficiatres :* 4.000. — *L'objet de la Société* est l'exploitation industrielle et commerciale, en France, dans les colonies françaises et pays de protectorat français, par construction, vente, location ou autrement, tant des locomotives électriques que de tous moteurs, appareils et machines électriques, thermiques, mécaniques et autres, s'appliquant à la traction et à la propulsion en général, ainsi qu'à la transmission de force, et à tous autres usages suivant les systèmes et les procédés J.-J. Heilmann ou tous autres procédés ; l'entreprise et l'exploitation des services de transport de voyageurs et de marchandises par voie de terre et voie d'eau, par l'emploi de tous moyens quelconques de traction et de propulsion mécaniques et électriques ; la recherche et l'obtention de toutes entreprises et concessions, avec ou sans subventions de la part des communes, des départements, de l'État ou de toutes Compagnies pour la création de toutes entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises, en France, dans ses colonies et pays de protectorat. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 11 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lefebvre, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 10 0/0 à l'amortissement du capital ; 5 0/0 à la direction et au personnel ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires et 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le général Leplus.

Membres : MM. Weiss, Balser, comte de Ramaix, Keusters, comte de Brancion, vicomte de Ségur Lamoignon.

Commissaires des comptes : M. E. Chandora, Camauer.

Secrétaire général : M. A. Lamarque. 1710

COMPAGNIE LYONNAISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, rue de la République, Lyon

NOTICE

Capital social : Deux cents mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lyon. — *Parts :* 300 attribuées au fondateur. — *Obligations :* 800 émises à 475 fr. — *Revenu :* 25 fr., payables par semestre les 15 janvier et 15 juillet, remboursables à 500 fr. en 30 ans, à compter de 1893.

Années	Cours des actions	Cours des obligations
1890.	»	485 »
1891.	»	490 »
1892.	»	467 50
1893.	»	487 50
1894.	87 50	395 »
1895.	»	380 »
1896.	»	370 »
1897.	»	»
1898.	»	»

Durée de la Société : 60 ans, à partir du 30 juin 1886. — *Objet de la Société :* La production et la distribution de l'électricité, soit pour l'éclairage public ou privé, soit pour forces motrices, France et étranger ; l'utilisation sous toutes ses formes et applications des forces motrices créées ; l'obtention de toutes concessions et leur réalisation, soit par exploitation directe, soit par cession ou location ; enfin toutes opérations connexes aux dites industries. La Société a la concession de l'éclairage des villes de La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), Pertuis (Vaucluse) et Oyonnax (Ain). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon. — *Assemblée générale* dans le semestre qui suit le 30 juin. — *Paiement* des coupons à Lyon au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour fonds de réserve ; une somme suffisante pour assurer aux actionnaires une première répartition jusqu'à concurrence de 7 1/2 0/0 ; le surplus est ainsi réparti ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 pour constituer une réserve spéciale ; 65 0/0 aux actionnaires ; 15 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-A. Heury.

Membres : MM. Raclet, Crochet, Berne, F. Jacquier.

Administrateur-délégué : MM. J. Raclet. 1711

ÉLECTRICITÉ HYDRAULIQUE
A CHARLEROI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Charleroi

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, représentés par 2.400 actions de 250 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 29 juillet 1886. Modifiée les 20 août 1887, le 20 février 1889, 26 juillet 1894, 22 octobre 1895 et 8 janvier 1898. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* La fabrication, la construction, l'installation et l'exploitation en Belgique et à l'étranger, soit directement par ses ateliers et par elle-même, soit indirectement d'appareils mécaniques généralement quelconques, et plus spécialement de ceux qui se rapportent aux industries de l'électricité et de l'hydraulique. L'exploitation de tous brevets dont elle pourra obtenir les licences dans la suite. Elle pourra faire tous actes de

commerce, d'industrie et d'entreprise. — *Assemblée générale* : Dernier jeudi de septembre à 10 h., au lieu que l'on fixera à Charleroi.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 au fonds de réserve; 5 0/0 aux actionnaires à titre de 1er dividende ; le surplus, 12 0/0 à l'administrateur-gérant ; 23 0/0 à chacun des administrateurs ; 1 0/0 à chacun des commissaires; le restant aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Biourge.

Administrateurs : MM. G. Dewandre, F. Gernaert, T. Schaggeuy, E. Rolin, E. Demeure, F. Lambeau.

Commissaires: MM. G. Dulait, A. Goldschmidt, H. Taudendooren, R. Puissant, F. Dewandre.

Administrateur-gérant : M. Julien Dulait.

1712

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE L'ILOT SAINT-POLYCARPE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Sainte-Catherine, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., dont 30 entièrement libérées et 370 libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et non cotés. — *Durée de la Société :* 40 années à dater du 4 août 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une station de l'énergie électrique dans l'îlot Saint-Polycarpe. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : MM. Guillat et Chachuat, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé sur le surplus ; 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Pétrus Vignet, Tobie Robatel, Charles Gindret, Claude-Marie Béréjou, Louis Variot.

Commissaires des comptes : MM. Pierre-Louis Rousset et Gabriel Collon. 1713

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue de Traktir, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux millions de francs, a été porté à deux millions cinq cent mille francs par décision de l'assemblée générale du 8 août 1898 ; il est divisé en 10.000 actions de 250 fr. — *Parts de fondateurs :* Il a été créé quatre cents parts de fondateurs au porteur ; par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 1894, ces 400 parts ont été divisées et remplacées par 4.000 parts, et ensuite par 20.000 parts, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1898. Ces 20.000 parts ayant ensemble les mêmes droits que lesdites quatre cents parts primitivement créées. Ces vingt mille parts ont droit à une participation dans les bénéfices, conformément à l'article 37, indépendamment du droit de souscrire au pair la moitié des nouvelles augmentations du capital, conformément à l'article 6. 1714

LE TRANSPORT ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, avenue de Mac-Mahon Paris

NOTICE

Capital social : Cent vingt mille francs, divisés en 1.200 actions de 100 fr., libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* Depuis le 30 mars 1897. — *Objet de la Société :* Autorisations pour pose de canalisations électriques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Querantonnais, à Paris. 1715

L'UNION ÉLECTRIQUE

DÉNOMMÉE PRÉCÉDEMMENT :

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE DE MORTEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue de la Paix, Paris

NOTICE

Le capital social, fixé à l'origine à deux cent mille francs divisés en 2.000 actions de 100 fr., puis en 400 actions de 500 fr., a été porté à 600.000 fr. et élevé à la somme de 1.500.000 fr., divisée en 3.000 actions de 500 fr. chacune (*Assemblée générale* du 24 août 1898). Sur les 2.000 actions de 100 fr. créées à l'origine, il a été attribué 100 actions à MM. Martin et Odier, fondateurs. Et les 1.900 actions ont été souscrites en numéraire. — *Parts de fondateurs :* 1.240. 1713

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

DE PARAMÉ

Siège social : Paramé (Ille-et-Vilaine)

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent quinze mille francs, a été porté à cent cinquante mille francs par

décision de l'assemblée générale du 12 mars 1899. Des emprunts hypothécaires au total de 2.500 fr. ont été effectués aux taux de 4 0/0 et 4 1/2 0/0. — *Cours* des actions : 1896, 250 fr. ; 1897, 250 fr. ; 1898, 250 fr. *Les titres* sont nominatifs. — *L'objet* de la Société est l'éclairage électrique, le transport de force, sonneries, téléphones, moteurs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vigoud, notaire à Paramé. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Viller, Roulleaux, le docteur Roussin, Blanchard, Fontan, Leclerc, Roucon.
Commissaire des comptes : M. Fournerie.
Directeur de l'usine : M. Ponsec. 1717

SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORCES MOTRICES DES ALPES-MARITIMES

Siège social : 12, *rue Saint-Michel, Nice*

NOTICE

Le capital social est de un million huit cent mille francs, divisé en 2.400 actions de 500 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Palmary.
Administrateur-délégué : M. A. Durandy.
1718

SOCIÉTÉ ANONYME

LIÉGEOISE D'ÉLECTRICITÉ

Siège social : Liège

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. Il pourra être émis de nouvelles actions à concurrence d'une somme de 800.000 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 7 mars 1894. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La production et la vente de l'énergie électrique en Belgique ou à l'étranger, à quelque usage qu'elle soit destinée, et spécialement l'exploitation de la concession octroyée par la ville de Liège pour la production, et la vente de l'énergie électrique, suivant déliibération du conseil communal du 24 juillet 1893, approuvée par arrêté de la députation permanente du 16 août suivant. — *Assemblée générale :* 9 octobre 1894.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 10 0/0 à la disposition des administrateurs pour être répartis entre ses membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alfred Magis, Jules Orban-Lamarche, Adolphe Laloux-Lelièvre, Joseph Mestreit.

Commissaires : MM. Jules Nayelmaekers, Henri Pieper fils, Charles Orban.
Directeur-gérant : Fayes. 1719

SOCIÉTÉ ANONYME DE

FORCE & LUMIÈRE ÉLECTRIQUES

SUCCESSEUR DE LA SOCIÉTÉ ANONYME CANCE

(APPAREILLAGES ET ÉCLAIRAGES ÉLECTRIQUES)

Siège social : 9, *rue de Rocroy, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet* : Installation et exploitation d'éclairages et de transport de force par l'électricité ; appareils électriques. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 6 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 2e semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 aux actionnaires ; sur le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration ; le solde : 50 0/0 à la direction ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Bérenger, comte Fernand Foy, E. Jacquemin, G. Lacretelle.
Commissaire : M. J. Lucotte. 1720

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉLECTRICITÉ DE POITIERS

Siège social : 24, *boulevard du Grand-Cerf Poitiers*

NOTICE

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs, divisé en 700 actions de 350 fr. — *L'objet de la Société* est la distribution de l'énergie électrique sous toutes ses formes dans la ville de Poitiers. — *Durée de la Société :* Jusqu'au 1er janvier 1926. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chauveau, notaire à Poitiers.

— *L'assemblée générale* se réunit en mars au plus tard; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. *Répartition des bénéfices :* 5 0/0 à la réserve; 3 0/0 d'intérêt au capital versé; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux actions

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Meyer, Rochas, Vannier, Mongruel.

Commissaire : M. Martineau. 1721

SOCIÉTÉ ANONYME POUR

L'ÉCLAIRAGE & LA TRANSMISSION DE LA FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

DANS L'OUEST DE LA FRANCE

Siège social : 2, rue de la République Nantes

Le capital social est de quatre-vingt-cinq mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans. 1722

SOCIÉTÉ ANONYME

L'ÉLECTRIQUE PÉRUWELZIENNE

Siège social : Péruwelz

NOTICE

Capital social : Cent soixante-quinze mille francs, représentés par 350 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 17 octobre 1803, modifiée le 15 novembre 1894. — *Durée :* Jusqu'au 14 avril 1924. — *Objet :* Production et fourniture de l'électricité, éclairage public et privé, force motrice. — *Assemblée générale :* 30 novembre, à Péruwelz.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve; sur le reste : 10 0/0 aux administrateurs; 3 0/0 au commissaire; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Simon. François Kensier, Emile Mombel.

Commissaire : M. Alfred Sauvage. 1723

SOCIÉTÉ ANONYME

DE TRACTION ÉLECTRIQUE

SUR LE CANAL D'AIRE ET DE LA DEULE

EXTENSION JUSQU'A L'ESCAUT

Siège social : 6, rue de la Croix-d'Or, Douai

NOTICE

Capital social : Deux millions sept cent mille francs, divisés en 5.400 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 900, attribuées à la Société Denèfle, Michel Gaillat, Papot et Bricéder. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1897. — *Objet de la Société :* Construction et exploitation des lignes électriques destinées à la traction et à la propulsion des bateaux sur les canaux d'Aire, de la Deule et jusqu'à l'Escaut. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er trimestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; 5 0/0 au fonds de prévoyance; sur le surplus : 5 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour le personnel; le reste : 5 0/0 au Conseil d'administration et 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Denèfle, Paquet, Desprez.

1724

SOCIÉTÉ DIJONNAISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Dijon

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* de fondateurs : 600. — *Durée de la Société :* 50 années, à partir du 28 mai 1892. — *Objet de la Société :* La production et la distribution de l'électricité et toutes ses applications dans la ville de Dijon et dans les autres villes de France. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Madon, à Dijon. — *Assemblée générale :* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social; une somme destinée à constituer un fonds d'amortissement du matériel égal à 7 1/2 0/0 de la valeur de ce matériel; 5 0/0 au capital versé; ensuite : 58 0/0 au Conseil d'administration et 50 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Pictet, M. Girod, Ed. Favre, Ed. Sautter, G. Hochreutiner, Fauquier.

Administrateur-délégué : M. Ernest Sautter.

1725

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ

DES GALERIES SAINT-HUBERT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cent trente mille francs, représentés par 800 actions privilégiées et 500 actions ordinaires de

100 fr. chacune. La Société pourra émettre des obligations. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 4 mai 1895. — *Durée :* 25 années, à partir du 1er juin 1895. — *Objet :* L'exploitation de l'usine d'électricité de la rue des Bouchers, la production et la vente du courant et de l'éclairage électriques, la vente, l'achat, et le louage de tous appareils électriques d'éclairage ou de transmission de force motrice, l'installation desdits appareils. — *Assemblée générale :* Le dernier jeudi de juillet, à 1 heure de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; l'excédent : 15 0/0 au Conseil d'administration et au commissaire ; le solde par moitié aux actions privilégiées et aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Armand Anspach, Adolphe Nyssens, James van Drunnen.

Commissaire : M. Léon Lefebvre. 1726

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ

DE SAINT-CHAMOND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue du Pilat, Saint-Chamond (Loire)

Le capital social est de cent douze mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 29 août 1895. 1727

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE

DE SAINT-RAMBERG-EN-BUGEY

(AIN)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. BOURGEY ET Cie

Siège social : 29, *rue Masséna, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., dont 2.000 entièrement libérées et 1.000 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est la production de la distribution de l'électricité, soit pour l'éclairage public et privé, soit pour la force motrice dans la ville de Saint-Rambert-en-Bugey et le hameau de Serrières (Ain), ainsi que dans les communes environnantes ; l'exploitation des concessions apportées à la Société par M. Bourgey. — *Durée de la Société :* Du 1er avril 1898 au 1er septembre 1925. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pageaut, notaire à Saint-Rambert.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au fonds d'amortissement et de prévoyance ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Prély, J. Rondet, C. Gautier. 1728

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE D'ORIGNY-EN-THIÉRACHE

CARPENTIER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Origny-en-Thiérache

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-trois mille francs, divisé en 166 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'énergie électrique à Origny-en-Thiérache. — *La durée de la Société* est de 30 années, à partir du 26 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vernadat, notaire à Origny-en-Thiérache.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Coste, Auguste Réal, Fl. Sandrart, J. Courteville, Burlureaux, L. Crépin.

Gérant : M. Carpentier. 1729

SOCIÉTÉ DES

FORCES MOTRICES ET USINES ÉLECTRIQUES DE LA VÉZÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 102, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., libérées de moitié. — *Parts bénéficiaires :* 2.000. — *L'objet* de la Société est l'utilisation, pour la production de la force motrice, d'une chute d'eau établie sur la rivière la Vezère, au lieu dit le Saillant ; l'établissement et l'exploitation d'une usine destinée à la transformation de la force hydraulique en production d'énergie électrique et au transport à distance de celle-ci ; l'exploitation sous toutes ses formes de la force dont elle disposera ; la recherche et l'utilisation de toute autre chute d'eau sur la Vezère ou autres cours d'eau de la région. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 24 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lanquest, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 35 0/0 aux parts bénéficiaires et 55 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baile, Doniol, Duchemin, F. Jolly, de Lapisse, P. Levêque, H. de Rodorel, le comte de Seilhac, Ch. de Thezillat. 1730

SOCIÉTÉ DES

FORCES MOTRICES ET USINES DE L'ARVE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue Lesdiguières, Grenoble*

NOTICE

Capital social : Deux millions huit cent mille francs, divisés en 2.800 actions de 1.000 fr., dont 300 entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Cours* des actions en juin 1897, 1.400 fr. — *Dividende* en 1898, 70 fr. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 6 juillet 1895. — *Objet* de la Société : La construction, la location, la vente. et au besoin l'exploitation d'usines à forces puissantes destinées à l'électrolyse et à tout autre objet. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lescot, Grenoble. — *Assemblée générale* en mars ou avril. — *Paiement* des coupons à l'époque fixée par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; 20 0/0 pour former un fonds d'amortissement; 20 0/0 aux actions; le reste au fonds d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Viallet.

Membres : MM. G. Charpenay, V. Nicolet, J.-F. Thorrand, A. Neyret, P. Corbin, A. Thouvard.

Commissaire des comptes : M. Troussier.

1731

SOCIÉTÉ DES FORCES MOTRICES

DU HAUT GRÉSIVAUDAN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *place du Lycée, Grenoble*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 20.000 actions de 500 fr. — Emprunt : *Obligations* : 600.000 fr., 4,25 0/0, émises à 97 fr. 50, remboursables à 500 fr. en 25 années. — *Intérêt* annuel : 21 fr. 25, moins impôts. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des concessions d'éclairage à l'électricité et de transport de force motrice dans la ville de Chambéry, les communes de Barraux, Chapareillan, les Marches, Challes-les-Eaux, Myans, Leysse, Bessens, La Mothe, Servolex, etc., etc.

La Société assure l'éclairage et la force motrice aux lieux précités à l'aide de deux chutes d'eau, l'une de 600 mètres de hauteur (sur le Cernon, à Chapareillan), elle fournit 1.200 chevaux ; l'autre de 45 mètres de hauteur (sur le Bréda, à Pontcharra), elle donne 2.500 chevaux,

La Société exploite également une usine de carbure de calcium à Chapareillan, dont elle est propriétaire. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 14 mars 1898. *L'acte constitutif* a été reçu par Me Uchet, notaire à Chapareillan (Isère).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : X. Dalberto.

Secrétaire : M. G. Charpenay.

Membres : MM. A. Negret, A. Bouehayer et J. Berruel.

Commissaire des comptes : M. Eugène Bouchayre.

1732

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 143, avenue de Saxe, Lyon

Le capital social est de deux cent quatre-vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 2 septembre 1896.

1733

SOCIÉTÉ LYONNAISE

D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 99, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est la création de toutes forces et énergie électrique par tous modes et procédés quelconques, l'utilisation et l'exploitation de l'énergie électrique sous toutes ses formes, plus spécialement le travail mécanique, la lumière, les actions chimiques, etc. ; l'exécution de tous travaux destinés à la création, la distribution, l'utilisation de l'énergie électrique sous toutes ses formes ; l'exploitation de l'industrie des applications électriques et de toutes entreprises s'y rattachant ; l'obtention ou l'autorisation de toutes concessions pour l'éclairage, pour le transport de l'énergie électrique et la rétrocession desdites concessions ou autorisations ainsi que l'exécution des travaux prévus auxdites concessions et autorisations ; l'achat et l'exploitation de tous brevets ayant trait à l'électricité. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 16 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bruno Abdank-Abakanowicz, G. Gallot, E. Meylan.

Commissaire : M. P. Burton.

1734

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES FORCES MOTRICES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 37, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr., dont 32.000 entièrement libérées et 8.000 libérées de 375 fr. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon et à Paris. — *Parts* bénéficiaires de fondateurs : 6.000. — *Obligations* : 32.000 de 500 fr., émises à 485 fr., intérêts 25 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir de novembre 1892. — *Objet* de la Société : Mise en œuvre et exploitation de la concession faite par la loi du 9 juillet 1892 d'une distribution d'énergie électrique produite par une chute d'eau dérivée du Rhône en amont de Lyon. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Letort et Thomasset, à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Dividendes* distribués : En 1894, 5 0/0 ; en 1895, 5 0/0 ; en 1896, 5 0/0. — *Paiement* des coupons : Actions janvier-juillet, Comptoir général d'escompte, Paris et Lyon ; Jacquier-Falcouz, à Lyon ; Demachy Seillière, à Paris. Obligations, 1er avril-octobre, Crédit Lyonnais, Paris-Lyon ; Demachy et F. Seillière, à Paris ; Jacquier-Falcouz, à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, ce prélèvement sera réduit à 2 1/2 0/0 lorsque le fonds de réserve atteindra le 1/5 du capital, et à 1 0/0 lorsque la réserve atteindra la moitié ; 5 0/0 à titre d'interêt du capital social versé. Le surplus : 50 0/0 aux actionnaires à titre de dividende ; 35 0/0 aux parts bénéficiaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 à un compte d'amortissement destiné à rembourser les actions par tirage au sort quand le Conseil d'administration le jugera utile.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-A. Henry, fabricant de soieries.

Membres : MM. A. Faulcouz, vice-président ; Joannis Raclet, ingénieur, administrateur délégué ; J. de Boissieu, ingénieur des mines secrétaire ; E. Berne, Toutaine et E. Jacquier.

Commissaire des comptes : M. E. Raabe.

1735

SOCIÉTÉ MACHECOULAISE D'ÉCLAIRAGE & TRANSPORT DE FORCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Machecoul (Loire-Inférieure)

Le capital social est de vingt-quatre mille francs. — *La durée de la Société* est de 41 ans, à partir du 24 janvier 1898. 1736

SOCIÉTÉ MONTALBANAISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quai Saint-Vincent, 31, *Lyon*

NOTICE

Le capital social est de neuf cent mille francs, divisé en 1.800 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est la création et l'exploitation d'une ou plusieurs stations centrales d'éclairage et de distribution d'énergie électrique à Montauban (Tarn-et-Garonne) ou dans d'autres villes ; la participation dans la création ou l'exploitation de toutes autres stations centrales ; la création ou l'exploitation d'industries et entreprises connexes, élévations et distributions d'eaux, électrochimie ou électrométallurgie, etc. ; la création et l'exploitation d'une ou plusieurs lignes de tramways ou de traction électrique sur routes, avec ou sans emploi d'accumulateurs. — *La durée de la Société* est de 65 ans, à partir du 1er avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Trévoux, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : Sommes que le Conseil d'administration jugera convenables pour compte d'amortissement ; 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bouthier.

Membres : MM. A. Riboud, Ad. Baux, Lombard-Gerin, L. Cellerier, des Gouttes.

Commissaire des comptes : M. Vourloud. 1737

SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ

(RÉSEAU NORMAND)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : promenade du Fort, Caen (Calvados)

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations :* Juillet 1897, émission de 1.000 obligations 4 0/0, émises à 462 fr. 50, remboursables à 500 fr., au plus tard en 45 ans, par tirages au sort ou rachat ; intérêt 20 fr., payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. Le produit de cette émission sera affecté : 1° au développement du réseau de canalisations dans la ville de Caen et à l'augmentation de la puissance de l'usine ; 2° au remboursement de 500 obligations 5 0/0 précédemment émises. — *Cours des actions :* 500 fr. ; des *obligations :* 470 fr. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 26 août 1893. — *Objet de la Société :* Toutes applications de l'électricité, brevets, usines électriques ou à gaz, chemins de fer et tramways, etc., etc., dans les départements du Calvados, Orne, Manche et Eure. — *Notaire* qui a reçu l'acte :

Me Perrotte, à Caen. — *Assemblée générale ordinaire* dans le premier semestre de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt aux actions ; le solde 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Croquevielle.
Membre : M. G. Dupont.
Administrateur-délégué : M. J. Lecornu.
Commissaire des comptes : M. Ch. Plessis. 1738

SOCIÉTÉ TOULOUSAINE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *quai Saint-Pierre Toulouse*

NOTICE

Capital social : Un million six cent mille francs, divisés en 3.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 2.000 de 500 fr., 6 0/0, remboursables au pair en 24 ans ; intérêts payables les 1er juin et 1er décembre. 18.000 de 100 fr., 5 fr. 25 0/0, remboursables à 110 fr. en 30 ans ; intérêts payables les 15 mars et 15 septembre. — *Parts de fondateurs :* 500. — *Dividendes distribués :* En 1892, 10 fr. ; en 1893, 20 fr. ; en 1894, 20 fr. ; en 1895, 20 fr. ; en 1896, 20 fr. — *Durée de la Société :* Jusqu'au 10 novembre 1937. — *Objet de la Société :* Exploitation des usines de force hydrauliques et constructions de toute nature sur le domaine de Bazacle et le quai Saint-Pierre à Toulouse, et de l'éclairage électrique dans la ville de Toulouse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fay, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 40 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; 10 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 au fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Chanteau,
Vice-président : M. Paris.
Membres : MM. Girod, Pouvillon.
Administrateur-délégué : M. Deruad.
Administrateur-délégué adjoint : M. Doumerc.
Commissaire des comptes : M. Mare. 1739

TRACTION ÉLECTRIQUE

(SYSTÈME J.-J. HEILMANN)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue de Laborde, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 1.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 20 ans, du 9 juillet 1891 au 9 juillet 1911. — *Objet de la Société :* L'étude, la réalisation et la mise en valeur de la locomotive Heilmann, et de tous autres systèmes de traction, de production ou de transport de force, etc., etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, 34, rue Tronchet, Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Après extinction de tout passif, y compris le remboursement du capital social, après déduction des charges sociales de toute nature, il sera, sur les bénéfices, constitué une réserve spéciale de 50.000 fr., et l'excédent appartiendra : 10 0/0 au Conseil d'administration et ses collaborateurs ; 45 0/0 à l'apporteur et 45 0/0 aux actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Heilmann, Diemer, Jossier, Danzer, Dumeuil, Leblé, Hœn, Truchon.
Commissaire des comptes : M. G. Pinta. 1740

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA

TRANSMISSION DE LA FORCE PAR L'ÉLECTRICITÉ

Siège social : 13, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Transmission de la force par l'électricité. — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Edmond de Rothschild, J. Bapst, Griolet, Sartiaux, Solacroup, Tambour, J. Aron.
Commissaires des comptes : MM. Thirria, de Saisset.
Directeur : M. de la Ville le Roulx 1741

USINES DU CASTELET

SOCIÉTÉ HYDRO-ÉLECTRIQUE DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *boulevard de Strasbourg Paris*

Le capital social est de un million cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 45 ans, à partir du 14 septembre 1897. 1742

SOCIÉTÉS DIVERSES

COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ DE MOULINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Moulins (Allier)

Le capital social est de trois cent trente-quatre mille sept cent cinquante francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 1743

COMPAGNIE ÉLECTRO-MÉTALLURGIQUE DES PROCÉDÉS GIN & LELEUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue Saint-Pétersbourg Paris.*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisé en 450 actions de 1.000 fr. — *Parts* bénéficiaires : 450. — *L'objet* de la Société est la mise en valeur des procédés électrométallurgiques et électrochimiques de MM. Gin et Leleux, notamment ceux qui nécessitent l'emploi des fours électriques ou de l'électrolyse et leurs applications. L'exploitation, la vente, la cession entière ou partielle, soit par licence, soit de toute autre manière, des brevets et procédés de MM. Gin et Leleux, ou des brevets qui pourraient être pris ultérieurement, soit par MM. Gin et Leleux, soit par la Société. Toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus indiqué. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 16 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 70 0/0 aux actions ; 30 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le général Sebert, J. Mesureur, Ch. Bardy, de Colombier, Séjournet, Gin et Leleux. 1744

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ DE CREIL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, *rue de Châteaudun, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois millions de francs, divisés en 3.000 actions de 1.000 fr., dont 260 entièrement libérées et 2.740 libérées de 250 fr. — *L'objet de la Société* est, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'application de l'électricité. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 30 avril 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me de Ridder, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 desdits bénéfices pour le fonds de réserve prescrit par la loi ; ce prélèvement cessera d'être obligatoire quand le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital social, mais il devra reprendre quand le fonds de réserve sera descendu au-dessous de ce dixième ; 2° somme nécessaire pour fournir aux actions 5 0/0 sur le montant de leur libération, sans que si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent les réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Après ces deux prélèvements, le Conseil d'administration pourra encore proposer à l'assemblée générale des actionnaires la mise à part d'une somme pour la constitution d'une réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Daydé, ingénieur constructeur, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, n° 135 ; Auguste Pillé, ingénieur constructeur, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de la Boétie, n° 61 ; Gustave Péreire, président de la Société générale du Crédit mobilier espagnol, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 35 ; Jules-Frédéric Lambert de Frondeville, demeurant à Paris, rue Daru, n° 13 ; et M. Hubert de Pfeffel, demeurant à Paris, rue Montchanin, n° 13. 1745

COMPAGNIE NOUVELLE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Beudant, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de juillet 1895. — *Dividende :* En 1898, 15 fr. — *Objet de la Société :* Toutes opérations, affaires ou entreprises dans lesquelles l'électricité peut être

appelée à jouer un rôle. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Paiement* des coupons à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jacques Siegfried, Fritz Bischoff, Albert Kœchlin, Eugène Lattès, Fernand Benedetti, Auguste Lalance.

Commissaires des comptes : MM. Roquerbe et Scheidecker.

Directeur : M. Marcel Delmas. 1746

COMPAGNIE VIENNOISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Girard, Vienne (Isère)*

Le capital social est de quatre cent vingt mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en août. 1747

A. GREFFE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : place du Champ-de-Mars Pierrelatte (Drôme)

Le capital social est de quarante mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'électricité. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 26 décembre 1898. 1748

LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 68, *rue de Rome, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de cinq cent mille francs, divisés en 100 actions de 5.000 fr., entièrement libérées, a été porté à 600.000 fr. par délibération de l'assemblée générale du 17 août 1898 et divisés en 1.200 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. 1749

LA DÉPARTEMENTALE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, *rue Derrière-la-Tour Valenciennes*

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de cent mille francs, a été porté à 200.000 fr., par décision de l'assemblée générale des 18 novembre 1896 et 26 janvier 1898 ; il est divisé en 2.000 actions de 100 fr. — *Parts bénéficiaires* : 450. — *Obligations :* La Société a émis, en 1896, 400 obligations de 100 fr. 5 0/0 remboursables en 10 ans, à partir de 1900, et, en 1898, 600 obligations de 400 fr. 4 0/0 remboursables en 15 ans à partir de 1910. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 27 février 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Agnellet, notaire à Paris, les actes modificatifs par Me Cartigny, notaire à Valenciennes. — *Objet* : Toutes entreprises d'électricité et d'eau et toutes autres pouvant s'y rattacher, par la production, l'application ou l'utilisation de l'énergie électrique ou des forces hydrauliques. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre ; tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; l'excédent : 10 0/0 aux actionnaires, consommateurs de courant électrique, au prorata du montant annuel de leur consommation ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 65 0/0 aux actions ; 15 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. P. Asou.
Membres : MM. P. Grimonprez, G. Nuytten.
Commissaires : MM. Ragot, Rollero.
Directeur : M. Dehove-Deneulin. 1750

LE TRIPHASE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 53, *rue des Dames, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisés en 3.500 actions de 1.000 fr., libérées de moitié. — *L'objet de la Société* est de faire en France, dans les colonies et à l'étranger, pour son compte, pour le compte de tiers, ou en participation avec des tiers, toutes opérations, affaires ou entreprises commerciales, financières, industrielles, même immobilières, dans lesquelles l'électricité peut être appelée à jouer un rôle quelconque. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 25 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour la création de fonds spéciaux de réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Bischoff, Ch. Blech, L. Ewald, Kœchlin, A. Lalance, T. Mejà, J. Siegfried, L. de Sincey. 1751

LA VOLTA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *quai de la Guillotière, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de trois millions cinq cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 3 octobre 1898. — *L'objet* est l'exploitation industrielle de l'électrochimie. 1752

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ ALIOTH-BUIRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 8, rue Victor-Hugo, Lyon

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans 2 mois et 25 jours, à partir du 6 octobre 1897. 1753

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ

D'AZAY-LE-RIDEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire)

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 21 septembre 1896. 1754

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ DE BOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bourg (Ain)

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. 1755

SOCIÉTÉ

D'ÉLECTRICITÉ DE LA FLÈCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue du Collège, La Flèche (Sarthe)

Le capital social est de vingt-sept mille francs. — *Formation de la Société :* 15 mai 1895. 1756

SOCIÈTÉ FRANÇAISE DES ÉLECTRODES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue Mulet, Lyon

Le capital social est de un million de francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 29 novembre 1890, jour de sa constitution. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des électrodes. 1757

SOCIÉTÉ LYONNAISE

D'APPLICATIONS ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9 et 11, rue du Président-Carnot Lyon

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 15 février 1898. 1758

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Curiol, Marseille

Le capital social est de deux cent soixante-dix mille francs. — *La durée de la Société* est de dix ans, à partir du 2 avril 1898. 1759

SOCIÉTÉ ANONYME ÉLECTRIQUE

DE GUÉRET

Siège social : Guéret (Creuse)

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Observations : Les statuts ont été modifiés par l'assemblée générale du 18 avril 1896.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. des Cheises. 1760

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LE

TRAVAIL ÉLECTRIQUE DES MÉTAUX

Siège social : 13, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Travail électrique des métaux et fabrique d'accumulateurs. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron C. Léonino, Griolet, Sartiaux, Tambour.

Directeur : M. de la Ville Le Roulx. 1761

COMPAGNIE

ÉLECTRIQUE ANVERSOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Anvers

Le capital social est de quatre millions quatre cent mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Despret, de Volder, Coher, Kohn, Wacker, Kreglinger et Meer.

Commissaires des comptes : MM. O. Petri, E. Huybrechts, Ed. Thys.

Directeur : M. Fastenckel. 1762

COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ

THOMSON-HOUSTON

DE LA MÉDITERRANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

Le capital social est de cinq millions, divisé en 10.000 actions de 500 fr. 1763

COMPAGNIE

ÉLECTRIQUE TUNISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue d'Espagne, Tunis*

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 50 fr. — *Société constituée* en mars 1898. 1764

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *quai Coronmeuse, Liège*

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs divisés en 10.000 actions de 500 fr. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 20 avril 1889. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* L'exercice industriel et commercial de toutes les branches de l'électrotechnique et spécialement l'obtention, l'exploitation, l'acquisition et la cession de tous brevets accordés en Belgique et à l'étranger, l'établissement, l'achèvement et l'installation électrique. La fabrication, la vente et le commerce des machines, appareils, instruments et produits nécessaires. — *Assemblée générale :* 2e lundi de septembre, à 1 heure, au siège social. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 à 10 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 comme premier dividende au montant des apports effectués. Le surplus : 10 0/0 à l'administrateur délégué ; 3 0/0 à chacun des autres administrateurs. Un tantième en faveur des employés ; un tantième aux commissaires ; le restant entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Henri Pieper, Van den Kerchove, comte Ch. Vander Burch, Emile Rathenan, comte H. Vander Burch, Aug. Schriever.

Commissaires : MM. Plesserc, Léon Odekerken. 1765

COMPAGNIE GÉNÉRALE

D'ÉLECTRO-CHIMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 64, *rue Caumartin, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de quatre millions de francs, a été porté à sept millions, divisé en 14.000 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est les applications de l'électricité à l'électro-chimie et notamment la fabrication de la soude, du chlorure de chaux et de tout autre produit chimique, ainsi que le traitement des minerais. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 26 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Labouret, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président: M. E. Duval. 1766

COMPAGNIE

ÉLECTRO-MÉCANIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *avenue Trudaine, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr. chacune, dont 600 attribuées en représentation d'apports, les autres entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société :* 15 ans, à partir du 16 novembre 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan, à Paris. — *Objet de la Société :* L'étude et la réalisation industrielle et, au besoin, l'exploitation de toute installation générale ou partielle d'éclai-

rage électrique, public ou particulier, de traction et de transport de force par l'électricité, l'obtention de concessions relatives à des installations de cette nature et, d'une manière générale, toute opération industrielle ou commerciale financière se rattachant à l'industrie mécanique ou électrique. — *Assemblée générale :* Dans le courant du premier semestre de l'année sociale. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : Sur les produits nets, il pourra être reporté au profit des résultats de l'exercice suivant une somme ne pouvant excéder 1/5 de ce solde. Sur le bénéfice net restant, il sera prélevé : 10 0/0 fonds de réserve ; une somme pour fournir aux actions un intérêt de 5 0/0 sur le montant des sommes dont les actions sont libérées ; le surplus sera employé comme suit : 65 0/0 entre toutes les actions à titre de dividende complémentaire ; 25 0/0 au Conseil d'administration, délégués et mandataires chargés de la direction, et 10 0/0 pour être répartis entre les employés et agents de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Liébaut.

Membres : MM. Henri Menier, Ferdinand Meyer, Pierre Richemond.

Commissaire des comptes : M. Gaston Menier.

Directeurs : MM. H. Chaussenot et E. Schwarberg. 1767

L'ÉLECTRIQUE A BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Chaussée d'Anvers, Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille francs, représentés par 15.000 actions ordinaires de 100 fr., et par 698 actions privilégiées de 100 fr. Le remboursement des actions privilégiées a lieu par tirages au sort annuels et par un prélèvement de 25 0/0 sur les bénéfices : les statuts ne prévoient pas le remboursement anticipatif des actions ordinaires. — *Titres* : Actions ordinaires et privilégiées et au porteur. — *Société constituée* le 7 avril 1885, publiée au *Moniteur* le 21 avril 1885. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Exploitation sous quelque forme que ce soit de toutes applications de l'électricité et spécialement des accumulateurs Faure, Julien et de la traction électrique. — Exploitation : Usines, chaussée d'Anvers, station centrale d'éclairage du quartier de la gare du Nord, rue Zérézo. — *Assemblée générale* : au siège social, le dernier mardi d'avril, à 2 heures.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve (ce fonds est actuellement de 47.600 fr.) ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; la somme nécessaire pour attribuer un premier dividende de 5 0/0 aux actions privilégiées ; sur le surplus, 25 0/0 pour amortir les actions privilégiées et 75 0/0 à distribuer entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edouard de Caters.

Membres : MM. le comte Carlos de Changy, Maurice Rosart.

Administrateur-délégué : M. Edmond Julien.

Commissaire : M. Camille Blanchard, ingénieur des mines.

Directeur : M. Jules Julien. 1768

L'ÉLECTROGAZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 92, rue de l'Hôtel-de-Ville Lyon

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. 1769

L'ÉLECTRO-HYDROTHERMIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, représentés par 2.400 actions privilégiées de 100 fr. chacune ; il est créé en outre 10.000 actions ordinaires sans désignation de valeur. — La Société est autorisée à émettre pour 50.000 fr. d'actions privilégiées. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 20 septembre 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Mise à fruit des brevets formant l'apport fait par la Société Lagrange, Hoho et Stiel et d'une façon générale l'exploitation de toutes les applications de l'électricité aux opérations de la métallurgie et de la chimie industrielle. — *Asemblée générale* le 4e lundi du mois de mars, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 5 0/0 au directeur ou à l'administrateur délégué ; 10 0/0 aux administrateurs ; le reste : 25 0/0 à l'amortissement au pair des actions privilégiées qui deviendront des actions ordinaires ; 75 0/0 à toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Paul Hono, Charles Mourlon, Scipion Rifflard, E. Lagrange, Ch. de Gaudiner.

Commissaire : M. Alb. Govaat 1770

MARSEILLE-ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 25, *rue d'Arse, Marseille*

Le capital social est de cent quinze mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans à partir du 5 décembre 1898. 1771

LE NORD ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 72, *rue Louis-Blanc, Paris*

Siège administratif : 48, *rue Neuve Dunkerque*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., libérées d'un quart. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 1.500. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société* : Toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant par un côté quelconque aux applications de l'électricité, ainsi que celles concernant les applications à l'éclairage, à la force motrice et aux transports de force des appareils et procédés nouveaux pouvant lutter contre l'électricité. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lebleu, à Dunkerque. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actionnaires ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Daix, ingénieur civil, 72, rue Louis-Blanc, Paris; J. Delplace, industriel, au château d'Ézanville (Seine-et-Oise); Charot, propriétaire, au Vésinet (Seine-et-Oise). 1772

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE MIREBEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mirebeau (Vienne)

Le capital social est de quatre-vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 22 novembre 1897. 1773

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DE PÉRIGUEUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue de Téhéran, Paris

Capital social : Cent soixante-dix mille francs, divisés en 340 actions de 500 fr. 1774

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DES PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : avenue de la Gare, Pau

Siège administratif : 2, rue de Lisbonne Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle (2e partie du bulletin). — *Obligations : 1re et 2e séries.* — 1.000 obligations de 200 fr., 5 0/0, remboursables à 200 fr. en 10 ans, du 1er août 1896 au 1er août 1905, par tirages au sort annuels. — Remboursement des titres le 1er août. — Intérêt annuel, 10 fr., payables par moitié les 1er février et 1er août de chaque année. — *3e et 4e séries.* — 1.000 obligations de 200 fr., 5 0/0, remboursables à 200 fr., dans les conditions et aux dates qui seront fixées par décision du Conseil d'administration, ledit remboursement ne pouvant avoir lieu avant le 1er novembre 1896. — Intérêt annuel, 10 fr., payables par moitié, les 1er mai et 1er novembre de chaque année. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 15 mai 1889. *Objet de la Société* : L'application de l'électricité, l'installation et l'exploitation de distribution de courant électrique par usines centrales, pour trois usages : éclairage, transmission de force, galvanoplastie, en particulier dans la ville de Pau et dans les Pyrénées, et, s'il y a lieu, dans les autres régions. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aumont Thiéville, à Paris. — *Assemblée générale* : 3e trimestre. — *Paiement* des coupons, à Pau, au siège social, et à Paris, au siège administratif, 2, rue de Lisbonne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 de la valeur du matériel renouvelable jusqu'à concurrence de 25 0/0 de ladite valeur ; 5 0/0 au capital versé, sommes votées par l'assemblée générale pour réserves spéciales, études ou affaires nouvelles ; le solde, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au personnel ; 40 0/0 aux parts de fondateur et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Fontaine.
Membres : MM. Baux, de Cairon, F. Hérard.
Administrateur-délégué : M. A. Brillouin. 1775

SOCIÉTÉ
ÉLECTRO-CHIMIQUE DU GIFFRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue du Château, Chambéry*

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions libérées de 500 fr. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 17 décembre 1897.

1776

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-CHIMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue de Trévise, 4, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de un million sept cent mille francs, divisé en 680 actions de 2.000 fr., entièrement libérées, a été porté à trois millions quatre cent mille francs, divisé en 1.360 actions de 2.500 fr. (Délibération de l'assemblée générale du 30 août 1898). — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires, 120 parts. — *Obligations* : 2.800 de 500 fr., 4 1/2 0/0. Taux d'émission, 500 fr., Revenu, 22 fr. 50, remboursables en 20 ans. — Durée de l'amortissement des obligations, 20 ans. — *Durée de la Société* : 50 ans à partir du 2 août 1889. — *Objet de la Société* : Fabrication des chlorates de potasse et de soude par l'électrolyse. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des obligations, 1er janvier et 1er juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 au capital versé ; ensuite 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 50 0/0 aux parts de fondateurs et 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Malpas-Duché.

Vice-président : M. le comte A. de Montlaur.

Administrateurs-délégués : MM. A. Boucher, H. Gall.

Membres : MM. Chéronnet, Engel, Hennin, Hochreutiner, Sautter.

Commissaires : MM. Stouls, A. Dupraz. 1777

SOCIÉTÉ ÉLECTRO-CHIMIQUE
FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, *rue Buffault, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent vingt-cinq mille francs, divisé en 850 actions de 500 fr., dont 450 entièrement libérées et 400 libérées de 125 fr. — *Parts de fondateurs* : 100. — *L'objet de la Société* est la fabrication, la vente et le commerce du carbure de calcium et autres carbures alcalino-terreux et terreux, à l'aide du four électrique ou tous autres. La fabrication, la vente et le commerce des produits électro-chimiques. La production et la vente du courant électrique. La fabrication et la vente des appareils producteurs de gaz acétylène. L'acquisition et l'exploitation de concessions pour l'éclairage public et privé par l'électricité, le gaz acétylène ou tout autre gaz d'éclairage. L'acquisition et l'exploitation de brevets ayant rapport à l'électricité ou à l'acétylène. La construction, la location, l'acquisition, tant en France qu'à l'étranger, de toutes usines ayant rapport aux industries spécifiées, et généralement toutes opérations se rattachant à ces diverses exploitations. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 20 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chauffriat, notaire à Pantin. — *L'assemblée générale* a lieu en mai ou juin au plus tard.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer la réserve légale ; 2° une somme suffisante pour servir aux actionnaires l'intérêt à 5 0/0 des sommes par eux versées sur leurs actions et, pour les actions d'apport, 5 0/0 de leur valeur nominale. Sur le surplus, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, pourra affecter une quotité qui ne pourra pas être supérieure au quart, à la formation d'une réserve extraordinaire. Le restant sera attribué : 1° 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2° 70 0/0 aux actions à titre de dividende ; 3° et 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Goupil, propriétaire, demeurant à Paris, avenue de Clichy, 54 ; Soubrier, ingénieur civil, demeurant à Tours, avenue de Grammont, 45 ; de Perrodil, ingénieur civil, demeurant à Paris, rue Condorcet, 16 ; Cousin, ingénieur civil, demeurant à Paris, rue d'Amsterdam, 22. 1778

SOCIÉTÉ ÉLECTROGÉNIQUE

Siège social : 19, *rue de Lisbonne, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1892, 25 fr. ; en 1893, 72 fr. ; en 1894, 84 fr. ; en 1895, 82 fr. ; en 1896, 80 fr.

Durée de la Société : 30 ans, à partir du 1er juin 1892.

Objet de la Société : Exploitation de brevets, fabrications diverses, ventes d'appareils électriques médicaux, industriels et domestiques, exploitation du journal *la Médecine Nouvelle*. — *L'acte constitutif* a été déposé chez Me Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris. — *Assemblée*

Assemblée générale de février à mai, suivant les circonstances. — *Paiement* des coupons au siège social, 19, rue de Lisbonne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme nécessaire pour constituer un fonds de réserve, et le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bonnin, Legras, Dr Péradon, Moron.

Commissaire des comptes : M. Mondéhare.

Administrateur-délégué : M. Legras. 1779

SOCIÉTÉ FRANCO-SUISSE

D'ÉLECTRO-CHIMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, *rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts de fondateurs :* 80. — *L'objet de la Société* est : 1° la création et l'exploitation immédiate d'une usine de produits électro-chimiques en Suisse ; 2° la création et l'exploitation d'une ou de plusieurs fabriques de produits électro-chimiques en France, en Suisse ou dans tout autre pays ; 3° la recherche des procédés de fabrication industrielle de tous produits par l'électro-chimie ; 4° l'achat, l'exploitation et la vente de tous brevets relatifs à la fabrication de ces produits ; 5° les installations d'éclairage par l'acétylène ; 6° la création de Sociétés filiales pour la fabrication par l'électro-chimie de produits industriels ; 7° la création de toutes usines et l'exploitation de tout commerce ou industrie ayant pour objet l'utilisation des produits fabriqués par la Société ; 8° et, en général, toutes opérations commerciales, industrielles, minières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux industries électriques, électro-chimiques et électro-métallurgiques. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 22 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rodet, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er trimestre, elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à la réserve spéciale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 57 0/0 aux actions ; 33 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Boudinhon, L. Chavanis, A. Tavian, J.-C. Thibaud, C. Givaudau.

Commissaires des comptes : MM. A. Pavy, J.-M. Maguiny.

1780

SOCIÉTÉ FRANCO-SUISSE

POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Genève

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq millions, divisé en 50.000 actions de 500 fr., libérées de moitié. — *L'objet de la Société* comporte toutes opérations et entreprises commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières et, plus particulièrement, celles qui se rattachent à l'électricité et à ses applications.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Noetzlin, Et. Mallet, Ed. de Sincay, E. Schneider, M. Gény. Le Conseil comprend en outre neuf membres de nationalité suisse.

Directeur : M. A. Boissonnas. 1781

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BELGE

D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Liège

Bureaux : 73, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr. chacune ; il est créé en outre 1.200 parts de fondateurs sans expression de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* le 25 septembre 1895. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* Toutes entreprises de transport par l'électricité, construire, exploiter, acquérir des tramways ou chemins de fer électriques, éclairage électrique, transport de l'électricité à distance, etc. — *Assemblée générale* le dernier samedi du mois d'avril, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 de dividende aux actions ; l'indemnité des commissaires fixée par l'assemblée ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 80 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Mercet, Eugène Gutmann, Richard Michelet, Robert Imelman, Sigesmond Born, Alexandre Braun, Alexandre Schoeller, Jules Urban, Jules van Dievoet, Gustave Kumps, Gustave Michelet.

Commissaires des comptes : MM. Paul de Burlet, Auguste Léon, Louis Urban. 1782

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION DES

PROCÉDÉS ÉLECTRIQUES WALHER

Siège social : 6, rue Boudreau, Paris

Capital social : Six cent mille francs. 1783

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ÉLECTRICITÉ

DE NEUILLY-SUR-SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège social : 130, avenue de Neuilly Neuilly-sur-Seine

NOTICE

Le capital social est de trente-deux mille cinquante francs, divisés en 641 actions de 50 fr. — *Parts de fondateurs :* 2.000. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 21 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine. — *L'objet de la Société* est la production, la fourniture ainsi que la vente de toutes les installations s'y rattachant. — *L'assemblée générale* a lieu dans la 1re quinzaine d'avril ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 3 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 5 0/0 au directeur technique ; 5 0/0 aux actions ; 15 0/0 à la ville de Neuilly ; 45 0/0 aux actionnaires consommateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Accolas, Guillemart, Pierre Halbroun, Champion. 1784

USINES ÉLECTRO-CHIMIQUES DE CRAMPAGNA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, rue Alsace-Lorraine Toulouse

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février. 1785

SOCIÉTÉ DE

CARBURE DE CALCIUM ALPHA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, rue Royale Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent quarante mille francs, divisé en 2.400 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Objet* : La création, l'achat, la prise à bail et l'exploitation d'usines électriques en France et à l'étranger, l'obtention de toutes concessions, la vente et l'affermage de toutes usines électriques, la fabrication, la vente de carbure de calcium ou de tous autres produits électro-chimiques et la création de toutes sociétés ayant pour objet ces diverses fabrications, prise de toutes participations dans toutes sociétés et usines existantes, en général toutes opérations s'y rattachant et aux industries qui en dépendent ; l'exploitation même de tout autre mode de fabrication et de toutes concessions et, en un mot, toutes les opérations auxquelles se livrent ou peuvent se livrer des sociétés similaires et, enfin plus spécialement, l'entreprise de la fabrication de carbure de calcium, à l'usine de Beaulieu, par Jessains (Aube) et dans toutes autres usines, et le commerce de tous les produits qui s'y rattachent. — *La durée* de la Société est de 90 ans, à partir du 15 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice : elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bourdon, E. Chandora, A. Guernier, J. Lalung de Férole, J. Ferrier, O. Patin. 1786

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

INDUSTRIES ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

PRÉCÉDEMMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE

CHARLES & Cie

Siège social : 40, rue Laffitte, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinquante mille francs, divisés en 2.100 actions de 500 fr. — *Parts* de fondateurs : 60. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir de septembre 1893. — *Objet* de la Société : L'installation, la vente au comptant, la location ou la vente par redevances périodiques, tant en France qu'à l'étranger, de procédés particuliers d'éclairage électrique ou de force motrice, ainsi que de toutes autres industries s'y rattachant. La propriété ou l'exploitation de tous brevets pris ou à prendre pour les opérations ayant trait à l'objet social. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles Michel, 55, quai Bourbon, Paris ; H. Thiroux, ingénieur, 53, boulevard Saint-Marcel, Paris ; Hanstaux, Barry, Vigreux. 1787

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

BAINS DE MER DE DIEPPE



CASINO DE DIEPPE

STATION BALNÉAIRE

la plus rapprochée et la plus fréquentée

Les plus riches familles et les plus distinguées, les artistes les plus célèbres, les écrivains les plus illustres ont fait de DIEPPE leur séjour d'été.

Ouverture le 15 Juin — Clôture le 15 Octobre

Brillant Orchestre de soixante musiciens, sous la direction de M. A. BOURDEAU

TOUS LES SOIRS : **THÉATRE, BAL** ou **CONCERT AVEC CHANT**

KIOSQUE POUR LA MUSIQUE SUR LA TERRASSE

GRAND CAFÉ-RESTAURANT — PRIX FIXE

Paris à Dieppe en 3 h. 1/2

CHAPITRE XV

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX
BAINS DE MER, CASINOS, CERCLES, EAUX MINÉRALES

ÉTABLISSEMENTS THERMAUX

COMPAGNIE CONCESSIONNAIRE
DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue Gaillon, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *Parts* de fondateurs : 100. — *Durée* : Du 29 novembre 1881 au 31 octobre 1936. — *Objet* : La construction à Bagnères-de-Bigorre d'un établissement thermal et d'un casino avec cercle, etc., et exploitation du dit établissement thermal et casino. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Prud'homme, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; somme reconnue suffisante pour l'amortissement ; le solde : 15 0/0 aux administrateurs ; 10 0/0 aux parts de fondateurs ; 75 0/0 aux actions.

Observation : Cette société n'a plus son siège social, 18, rue Gaillon, la notice nous est revenue avec la mention « inconnue » ; nous n'avons pu nous procurer la nouvelle adresse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Abbadie, L. Dassonville, Dhalluin, E. de Jancigny, A. Nettement, H. Adoux.

Commissaires des comptes : MM. J. Fontenelle, P. Leconte de Lisle. 1788

COMPAGNIE FERMIÈRE DES
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET DU CASINO DE BAGNÈRES-DE-LUCHON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Mogador, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. — *Objet* : L'exploitation des sources d'eaux minérales découvertes et à découvrir dans la commune de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), ainsi que les établissements thermaux de la ville de Bagnères-de-Luchon et accessoires ; l'exploitation du casino de Luchon ; l'exploitation du grand cercle de Luchon, et généralement toutes opérations qui seront la suite ou la conséquence de celles ci-dessus. — *Durée* : Jusqu'au 31 décembre 1909. — *L'assemblée générale* se réunit avant fin d'avril ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé par an ; 20 0/0 à l'administrateur délégué ; le solde aux actions.

Directeur : M. Hédin. 1789

COMPAGNIE FERMIÈRE DE
L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, boulevard des Capucines Paris

NOTICE

Capital social : Douze millions de francs, divisés en 32.000 actions de 375 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, cote officielle, au comptant. — *Durée de la Société* : Constituée en 1862, elle arrivait à expiration le 10 juin 1904 ; la concession a été prorogée en 1897 pour 30 ans, aux conditions suivantes : la Compagnie paiera annuellement à l'État un million au lieu de 100.000 fr. ; elle doit faire en 5 ans pour neuf millions et demi de travaux, dont la moitié sera supportée par l'État qui paiera sa quote-part en 1904, sans intérêt ; versement par la Compagnie de 1.400.000 fr. pour achat de terrains de l'hospice ; subvention annuelle de 50.000 fr. à la ville ; versement aux hospices d'une redevance de 0.05 par bouteille provenant des sources : Grande-Grille, Hôpi-

tal et anciens Célestins; versement à l'État d'une redevance de 0.05 par bouteille lorsque le chiffre des bouteilles vendues dépassera 10 millions. En 1934, l'Etat deviendra propriétaire des constructions sans indemnité.

Objet de la Société : Exploitation de la concession des sources et des établissements thermaux de Vichy. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Acloque, à Paris. — *Assemblée générale* : Mai. — *Paiement* des coupons au siège social, en janvier et juillet

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	5.132 27	280 »
1891.	5.477 69	280 »
1892.	4.490 91	280 »
1893.	4.519 37	280 »
1894.	4.026 71	250 »
1895.	3.894 53	250 »
1896.	4.145 53	250 »
1897.	4.430 »	250 »
1898.	4.850 »	232 85

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; somme suffisante pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 0/0 ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires. — *Observations* : La Compagnie compte sur les recettes du Nouveau Casino pour faire face aux dépenses et charges nouvelles résultant du contrat de renouvellement ; mais ces prévisions peuvent ne pas se réaliser et dans ce cas, qui est très probable, il faudra diminuer le dividende. D'autre part, il est de notoriété publique que le débit de certaines sources de l'Etat diminue, et les sources concurrentes profitent de cette situation pour faire une concurrence sérieuse aux sources exploitées par la Compagnie fermière. Dans ces conditions, le contrat de renouvellement doit être considéré comme onéreux pour les actionnaires avec le cours actuel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Daudré.

Membres : MM. Badger, Boissaye, Jourdain, Potrel, Prestat, de Saint-Marceaux, Vacheron, Blandin, Colmette, Dubois.

Directeur : M. Fère. 1790

COMPAGNIE FERMIÈRE DU MONT-DORE (PUY-DE-DOME)

CONCESSION JEAN CHABAUD

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 10, *rue Poussin, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions, divisés en 600 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* De 1896 jusqu'au 21 décembre 1949. — *Objet de la Société :* Exploitation de la concession de l'établissement thermal du Mont-Dore, concédé à M. Jean Chabaud. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robert Lisle. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve, le reste aux actions.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : M. Ossaye.

Gérant : M. J. Chabaud, concessionnaire. 1791

COMPAGNIE NOUVELLE DES THERMES DE CAUTERETS ET DE LA VALLÉE DE SAINT-SAVIN

Siège social : 2, rue Saint-Georges, Toulouse

NOTICE

Le capital social est de un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation, selon les conditions stipulées dans le cahier des charges ayant précédé l'adjudication du 22 août 1895, tant des établissements, sources et terrains actuellement existants, que de ceux qui pourraient, dans la suite, advenir à la Société, à quelque titre que ce soit, et notamment par suite de travaux à faire ou déjà faits, en exécution dudit cahier des charges. — *Durée de la Société* : Jusqu'au 1er janvier 1946. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me de Saint-Martin Valognes, notaire à Toulouse. — *L'assemblée générale* se réunit dans les deux mois de la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4,500 0 aux actions ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mazuc.

Membres : MM. Barrere, Delaporte, Servat, Géraud, Cavalié, docteur Parant.

Commissaires des comptes : MM. Creissels, Panassié. 1892

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE BAGNOLES-DE-L'ORNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, rue Tronchet, Paris

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 15.000 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Eaux bicarbonatées sodiques du BOULOU

« Ces eaux, a dit le professeur Béchamp de la Faculté de Montpellier, sont de la même famille que celles de Vichy. Le Boulou portera dorénavant à juste titre le nom de Vichy du Midi. »

Elles sont MOINS CHÈRES et PLUS EFFICACES que celles de Vichy

— *Les titres* sont au porteur et nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 14 avril 1896. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'établissement thermal de Bagnoles-de-L'Orne, du Casino, de l'hôtel et des sources. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Mes Duplan et Donon, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital ; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Hartog, J. Baratoux, A. Duparchy, E. Dollot, Allard du Chollet, E. Chatelaine.

Commissaires des comptes : MM. A. Corpet et A. Le Page. 1793

NOUVELLE ANDORRANE

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 22, *rue Drouot, Paris*

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs, divisé en 500 actions de 50 fr. — Parts de fondateurs 40.000. — *L'objet* de la Société est de créer dans la république d'Andorre, et ailleurs si besoin est, des stations thermales avec toutes les industries qui s'y rattachent, casinos, hôtels, théâtres. De faire les démarches nécessaires pour obtenir du gouvernement andorran toutes concessions de quelque nature qu'elles soient, et de les faire ratifier par les autorités compétentes. Ces demandes de concessions peuvent porter aussi sur les charbonnages et mines de toutes espèces, carrières, gisements, chemins de fer, exploitation de forêts. La Société pourra faire toutes opérations immobilières, achat, échange et vente de terrains, construction d'immeubles ; elle pourra acheter et vendre des mines et des carrières et les exploiter. Elle pourra aussi demander des concessions de chemins de fer, les construire et les exploiter. — *La durée* de la Société est de 90 ans, à partir du 9 février 1891. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrin, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : Il est inutile d'en parler ; il en est de cette Société comme de celle des Etablissements du Val d'Andorre, c'est encore une Société créée pour écouler sur le marché des pieds humides du papier qui ne repose sur rien.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Trémontels, de Raffin, Lauze, Lamouroux, Baudoin.

Commissaire des comptes : M.P. Dubreil. 1794

L'ÉTABLISSEMENT D'HYDROTHÉRAPIE ET D'ÉLECTROTHÉRAPIE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : avenue Candia, Nice

Le capital social est de quatre cent mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le docteur Balestre. 1793

SOCIÉTÉ DES EAUX THERMALES D'ÉVAUX-LES-BAINS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Établissement thermal Évaux-les-Bains (Creuse)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent soixante mille francs, divisé en 1.120 actions de 500 fr., libérées des trois quarts. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'établissement thermal d'Evaux-les-Bains et de ses dépendances, hôtels et vastes terrains. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 28 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Lunaud, notaire à Moinsat (Creuse). — *L'assemblée générale* a lieu en décembre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de dix actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actionnaires ; le surplus : 5 0/0 pour amortissement du capital et du matériel ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Lecler Maisonrouge.

Membres : MM. E. Picaud, G. Legrand, vicomte de Loubens de Verdalle, J.-B. Batinet.

Commissaires des comptes : MM. le baron de Baillet et le docteur Cazy.

Directeur : M. E. Picaud. 1796

SOCIÉTÉ DES EAUX D'ENGHIEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 72, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 65 ans, à partir du 24 février 1897. — *Objet*

de la Société: Acquisition, exploitation, location ou revente des immeubles ayant appartenu à la Compagnie anonyme des eaux d'Enghien-les-Bains, situés communes d'Enghien, de Soisy et Saint-Gratien (Seine-et-Oise). Etablissement thermal, casino et lac d'Enghien. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Plocque, administrateur de l'étude de Me Trousselle, décédé, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre Weil, 24, rue Saint-Lazare, Paris ; Léon Montier, 57, rue de l'Université ; Marc Quichaud, 96, rue de Rivoli, Paris.

Commissaires des comptes : MM. Jules Montier et Gaston Weil. 1797

SOCIÉTÉ ANONYME

DE DIVONNE-LES-BAINS

Siège social : Divonne-les-Bains (Ain)

Objet de la Société : Exploitation d'un établissement thermal. — *Assemblée générale* en avril. 1798

SOCIÉTÉ DES

EAUX-BOUES DE SAINT-AMAND

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Amand-les-Eaux (Nord)

NOTICE

Les titres ne sont pas cotés. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux-boues de Saint-Amand et de l'établissement hydrothérapique.

Directeur : M. Grégoire. 1799

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉTABLISSEMENTS DU VAL-D'ANDORRE

Siège social : 62, boulevard Magenta, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs. — *Parts bénéficiaires* : 80.000 parts de fondateurs. — *Durée de la Société* : 99 ans, depuis le 8 février 1896. — *Objet de la Société* : Station thermale avec casinos, cercles à créer, recherche de gisements miniers ; exploitation industrielle, travaux publics, transports, etc., etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Hussenot-Desenonges, à Paris. — *Assemblée générale* en février-mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital-actions libéré ; sur le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration, et enfin le solde, 20 0/0 aux actions et 80 0/0 aux parts de fondateurs.

Observation : Cette Société est une pure fantasmagorie, créée pour émettre du papier sans valeur sur le petit marché dit des « Pieds humides ». Il n'existe aucun établissement thermal, aucun casino, aucun cercle en Andorre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Meller, de Lautrec, Masse, Plà, de Plaidolit.

Directeur : M. Meller.

Commissaire des comptes : M. Coblence. 1800

SOCIÉTÉ ANONYME

DE PRÉCHAEQ-LES-BAINS

Siège social : Préchaeq-les-Bains (Landes)

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'établissement thermal de Préchaecq-les-Bains. Cette Société offre en ce moment au public 300 actions de 500 fr. payables un quart comptant, un quart le 1er avril, un quart le 1er juin et un quart le 1er août 1899. 1801

THE CUSSET-VICHY MINERALE WATER SYNDICATE

(LIMITED)

Siège social : 5, Moorgate Bisrleuildenlgs (Cité) Londres

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille livres sterling. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'établissement thermal Sainte-Marie, de Cusset (Allier), sources Elisabeth et Sainte-Marie. — *Formation de la Société* : Le 3 octobre 1897. — *L'assemblée générale* a lieu en mars au siège social. 1802

BAINS DE LA SAMARITAINE

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : quai du Louvre, Paris

Objet de la Société : Exploitation d'un établissement de bains et d'hydrothérapie situé sur la Seine, quai du Louvre, Paris. 1803

BAINS
ET LAVOIRS D'ARGENTIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Armentières (Nord)

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées ; 50 actions ont été attribuées à l'apporteur. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lille. — *Parts bénéficiaires* : 250, ayant droit à 25 0/0 des bénéfices nets. — *Obligations* : 196 de 500 fr., à 3,70 0/0. — *Revenu* : 18 fr. 50 par an. — *Amortissement* des obligations : dernier tirage en 1922. — *Cours* des actions : de 400 à 500 fr. — *Cours* des obligations : de 490 à 510 fr. — *Durée de la Société* : de 1891 au 31 décembre 1921. — *Objet de la Société* : Création et exploitation d'un établissement hydrothérapique à Armentières (Nord). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Actions* : Intérêts, 15 janvier ; dividendes, juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; prélèvement d'une somme de 11.000 fr. pour servir 3,75 0/0 aux actions et 1,80 0/0 employé à l'amortissement des titres qui, une fois amortis, sont remplacés par des actions de jouissance. Il est ensuite prélevé 10 0/0 pour le Conseil d'administration et l'excédent se répartit ainsi : 25 0/0 à la ville d'Armentières ; 50 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires.

Observations : La ville d'Armentières garantit une recette minima de 11.000 fr. par an à la Société qui l'a déléguée à la banque Verley-Decroix pour servir à payer l'intérêt à 3 fr. 75 aux actions et employer le surplus pour amortir les titres en 30 années.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Philippe, L. Decherf, J.-B. Royeau, G. Lacherez, Ch. Loridan. 1804

SOCIÉTÉ
DES ANCIENS BAINS VIGIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pont d'Arcole, Paris

Objet de la Société : Exploitation des anciens bains Vigier situés sur la Seine, au pont d'Arcole. — *Assemblée générale* en mai. 1806

SOCIÉTÉ ANONYME
DES BAINS LILLOIS

Siège social : 219 ter, boulevard de la Liberté Lille

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur, — *Les titres* sont cotés en Bourse de Lille. — *Parts bénéficiaires* : 400 donnant droit à 40 0/0 des bénéfices nets. — *Obligations* : 840 de 500 fr., émises au pair, rapportant 4 0/0. — *Durée* de l'amortissement des obligations : 23 ans, à partir de 1896. — *Durée de la Société* : De 1889 à juin 1919. — *Objet de la Société* : Création et exploitation d'un établissement hydrothérapique et de bains populaires et de luxe. — *Notaire* qui a reçu l'acte : coupons. — *Obligations* : 2.400 de 500 fr. 5 0/0. — *Taux d'émission* : 575 fr. Remboursables à 500 fr. en 45 ans, à dater de 1898, tirages annuels, remboursements 31 juillet. Intérêts, 25 fr., payables par moitié les 31 janvier et 31 juillet. La ville de Besançon alloue à la Société une subvention de 15.000 fr. par an, pendant 10 ans. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 26 janvier 1891. — *Objet de la Société* : La construction et l'exploitation d'un établissement balnéaire et hydrothérapique en eaux salées, eaux de mer et eaux douces, avec salles de fêtes, jardins, etc., la vente des sels, eaux minérales. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mazoyhié, à Besançon. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme destinée à la formation d'un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration, 20 0/0 au fondateur, 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. V. Delavelle, M. Vandel, C. Savoye, J.-B. Morlet, C. Suleau, Fournier, L. Vuillecard, C. Midoz.

Commissaires des comptes : MM. Bertin et Wehrlé. 1805

COMPAGNIE DES
BAINS SALINS DE LA MOUILLÈRE

Siège social : Besançon (Doubs)

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *L'assemblée générale* du 10 novembre 1897 a voté la réduction du capital-actions à 150.000 fr. par la création de 6.000 actions de 25 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées, dont 2.000 seront remises aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle contre une action ancienne. Conversion des obligations à 3 0/0 d'intérêt au lieu de 5 0/0, sans interruption du service des

Me Emile Lefèvre, à Lille. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Paiement* des obligations : 1er janvier et 1er juillet, 10 fr. net de l'impôt sur le revenu, soit 9 fr. 50 net.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 aux actions, ensuite 10 0/0 aux administrateurs et le surplus, 60 0/0 aux actions, 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Raquet, Desfontaines-Dubreucq, Billol, Delmar, docteur Eustache.
Directeur : M. Léon Verdonck. 1807

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DES BAIGNOTS

Siège social : Dax (Landes)

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 900 obligations de 500 fr., amortissables en 40 ans. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Bordeaux. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 mars 1886. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Campet, notaire à Dax. — *Objet* : L'exploitation de l'établissement thermal des Baignots qui possède des boues minérales chaudes à 64° et des eaux minéro-thermales. — *Le paiement* des coupons a lieu : le 1er mars et le 15 octobre pour les actions et les 1er mai et 1er novembre pour les obligations.

Années	Cours moyens des actions	Cours moyens des obligat.
1893. . . .	500	»
1894. . . .	500	500
1895. . . .	500	500
1896. . . .	500	500
1897. . . .	510	505
1898. . . .	520	505

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Adnet.
Vice-président : M. E. Dufourcet.
Membres : MM. F. Puyau, G. Camiade, L. Gischia, V. Dalbouze, G. Arené, le baron L. de Behr, Dr Tucoulat.
Commissaires des comptes : MM. P. Dalbouze, J. Trésaugue.
Directeur : M. le Dr Ch. Lavielle. 1808

SOCIÉTÉ ANONYME DE PARIS-DAX

Siège social :
222, rue de Rivoli, Paris

NOTICE

Capital social : Vingt mille francs, divisés en 40 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir de 1892. — *Objet* de la Société : L'application, tant en France qu'à l'étranger, de la méthode de traitement créée par le docteur Berthe de Sandfort, au moyen de boues végéto-minérales de Dax. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aug. Flameng, Aug. Barbier, Aug. Darmes. 1809

SOCIÉTÉ ANONYME DE

LA STATION HYDRO-ÉLECTRIQUE DE COURPIÈRE

Siège social : Las Donas, Courpière (Puy-de-Dôme)

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 8 novembre 1898. 1810

SOCIÉTÉ

DES HAMMAMS

Siège social : 18, rue des Mathurins, Paris

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, divisés en 1.700 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur, excepté 60 nominatives pour les membres du Conseil. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Cours des actions* : En 1894, 1895, 1896, 1897 et 1898, 200 fr. — *Dividendes distribués* pendant les trois dernières années : 10 fr. — *Durée de la Société* : 60 ans. — *Objet de la Société* : Exploitation d'un établissement de bains turco-romains. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me de la Quérantonnais, rue des Pyramides. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons, au siège social à partir du 1er avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Parville.
Membres : W. Klein, Soyer, Ch. Klein.
Commissaire des comptes : M. Vimard.
Directeur : M. Chaussin. 1811

THERMES DE LA VILLE DE PARIS

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

CHRISTMANN ET Cie

Siège social : 57, faubourg Saint-Denis, Paris

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février. 1812

BAINS DE MER

BAINS DE MER DE DIEPPE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40, boulevard Haussmann, Paris

NOTICE

Capital social : Douze cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 1.000 francs, entièrement libérées et sur lesquelles 875 fr. par titre ont été remboursés; ce qui réduit le capital à 150.000 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes* distribués en 1894, 1895 et 1896 : 50 fr. — *Durée de la Société :* 15 ans, de 1886 à 1900. — *Objet de la Société :* Exploitation des bains de mer, à Dieppe. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en novembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Observations : Le traité de concession venant à expiration en 1900, a été renouvelé par un nouveau contrat consenti par la ville de Dieppe à M. Isidore Bloch, la Société actuelle va donc être liquidée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. Isidore Bloch.
Commissaire des comptes : M. Verhoeven. 1813

SOCIÉTÉ

DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DE MONACO

Siège social : Monaco

NOTICE

Capital social : Trente millions, divisés en 60.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées au porteur. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	160 »
1891.	»	190 »
1892.	»	235 »
1893.	»	215 »
1894.	»	185 »
1895.	2.130 »	»
1896.	»	240 »
1897.	3.000 »	275 »
1898.	3.800 »	»

Obligations : 24 millions de fr., divisés en 80.000 obligations émises le 11 janvier 1898 au cours de 240 fr., remboursables en 50 ans, à 300 fr., avec intérêt de 4 0/0 l'an. — *Durée de la Société :* 50 ans, de 1863 à 1913 ; plus 50 ans, à partir de 1913. — *Objet de la Société :* Exploitation des droits et privilèges concédés par ordonnance de S. A. I. le Prince de Monaco, en date du 2 avril 1863, aux conditions du cahier des charges, modifié le 19 octobre 1882. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Valentin, à Monaco. — *Assemblée générale* en avril ; — *Paiement* des coupons au siège social, à Paris et à Lyon, au Crédit lyonnais, en avril et en octobre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus est réparti aux actionnaires.

Observations : Sur les 80.000 obligations émises en 1898, 60.000 obligations ont été réservées, soit une par action, aux actionnaires, le surplus ayant été pris par un syndicat formé des plus gros actionnaires de la Société : MM. Dolfus, Deffossés, Camille Blanc, Piedallu, représentant de M. Edmond Blanc, prince Radzivill, Bertora et le Crédit lyonnais. Ce syndicat a réalisé par la plus-value des titres plus d'un million de bénéfices. Les 24 millions provenant de cette émission d'obligations doivent être employés de la manière suivante :

4 millions à l'amélioration du port de Monaco ; 2 millions à la construction d'un théâtre où on jouera la musique du musicien favori de la princesse de Monaco, mais peu apprécié sur les autres scènes ; 10 millions comme supplément de redevance au prince de Monaco; le reste à divers travaux à exécuter dans la principauté. La Société a été obligée d'accepter ces charges nouvelles considérables pour obtenir le renouvellement du privilège.

L'assemblée des actionnaires tenue le 10 janvier 1898 a approuvé dans son ensemble le traité passé entre la Société et la principauté aux termes duquel le contrat est prorogé pour 50 ans, à partir de 1913.

C'est donc une annuité de 1.116.800 fr. que la Société supporte du chef de cette prorogation. Est-ce un tel surcroît de dépense qui justifie la hausse formidable des titres de cette Société, dont la principale et unique recette est aléatoire et subordonnée à des événements qui peuvent anéantir l'objet de la Société du jour au lendemain? Quel serait le gage des actionnaires ou des obligataires, si le prince de Monaco avait la fantaisie de défendre le jeu, comme il interdit aux banquiers d'exercer leur industrie sur le territoire de la principauté. D'autre part, ces actions, qui sont cotées à 3.800 fr. et même à 4.000 fr., ne sont-elles pas capitalisées à un taux exagéré? Et cette cote élevée, obtenue par un syndicat qui détient la majorité des titres, n'est-elle pas le signe précurseur de l'éventua-

lité de la division des titres pour les écouler à la petite épargne ?

L'émission des obligations de la Société de Monaco ayant été faite en 1898, nous traitons cette question dans le chapitre spécial des émissions de l'année 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Witch, de Bourdon, Champrez, administrateurs.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. le comte Bertora, A. Piedallu, Grebert, Borgnis, Leduc, Frantz, Custot.

Directeur général : M. Bornier. 1814

SOCIÉTÉ DES

BAINS DE MER DE CHERBOURG

A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Louis-Philippe Cherbourg

Le capital social est de quatre cent mille francs.

Directeur : M. L. Mertz. 1815

SOCIÉTÉ ANONYME

DE NIEUPORT-BAINS

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille francs, divisés en 2.500 actions privilégiées de 500 fr.; il est créé en outre 2.500 actions ordinaires sans désignation de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société* constituée le 25 novembre 1893. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Le développement de la station balnéaire de Nieuport-Bains, l'exploitation de bains, ainsi que de kursaals, casinos, cercles, salles de spectacles et concerts, hôtels et autres établissements analogues ; l'acquisition, la vente, l'échange et la location de tous terrains et construction, etc., etc. — *Assemblée générale :* Le dernier jeudi du mois de mars, à 3 heures de l'après-midi.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 4 1/2 0/0 de dividende aux actions ; le surplus comme suit : 1 0/0 à chaque administrateur ; 1/3 0/0 à chaque commissaire ; 5 0/0 en plus de sa part à l'administrateur délégué. Le reste à l'amortissement des actions privilégiées au pair.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Eugène Sadoine, Ernest Wouters-Dustin, Alexis Mols, Arthur Rombaut, Armand Sadoine, Oscart Raquez, Ernest Schack.

Commissaires des comptes : MM. Joseph Stuyck, Georges Systermans, Gustave van Roye. 1816

SOCIÉTÉ ANONYME

DE RÉMOVILLE-PLAGE

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 200 actions de 50 fr. Le capital pourra être augmenté par une ou plusieurs émissions d'actions ; il pourra être réduit. Il est créé 300 parts de fondateurs et peut émettre des obligations jusqu'à concurrence de 100 fr. — *Titres :* Actions nominatives et au porteur. — *Société* constituée le 27 mars 1893. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Création et exploitation d'une station balnéaire à établir sur les bords de la Manche, dans la commune de Pirou (France) et dans les communes limitrophes; l'exploitation d'hôtels, restaurants, salles de spectacles et autres établissements de ce genre. La construction de voies ferrées, de villas et mise en valeur de la station balnéaire. — *Assemblée générale :* 1er lundi de mai, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions. Le reste comme suit : 27 0/0 aux administrateurs ; 3 0/0 aux commissaires ; 20 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Antoine Croonenberghs, Marius Vilano, Emile Hotermans.

Commissaire des comptes : M. Lucien Meeus. 1817

SOCIÉTÉ DES

EAUX D'HOULGATE-BEUZEVAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 44, rue de Châteaudun, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des eaux et des bains de mer d'Houlgate-Beuzeval (Calvados). — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 1818

CASINOS ET CERCLES

GOLG-CLUB

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Cercle Anglais, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était de quarante-cinq mille francs, a été porté à soixante mille francs, par délibération de l'assemblée générale du 12 avril 1898 ; il est divisé en 600 actions de 100 fr. 1819

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CERCLE COMMERCIAL DE PARIS

Siège social : 42, rue du Louvre, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 1.500. — *L'objet* de la Société est l'exploitation du cercle commercial de Paris, situé 42, rue du Louvre. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 10 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 95 0/0 à l'extinction du passif ; une fois le passif éteint, 50 0/0 aux actions et 50 0/0 aux 1.500 parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Girard, R. Vergal, G. de Hérédia.

Commissaire des comptes : M. L. Durand

1820

SOCIÉTÉ

DU CASINO D'ÉTRETAT

ISNARDY ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 141, avenue Malakoff, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir de 1894. — *Objet de la Société :* Exploitation du casino et de l'établissement des bains de mer d'Etretat. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Portefin, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Depresle, Desfossés, Chouet, Maurice Jouet, d'Ocagne.

Gérant : M. Isnardy. 1821

SOCIÉTÉ

DES CASINOS DE TROUVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Le-Peletier, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million six cent mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des casinos de Trouville. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 15 mai 1896.

Directeurs : MM. Boulant et Catelain. 1822

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CASINO MUNICIPAL DE SAN-REMO

Siège social : 3, place du Théâtre-Français Paris

NOTICE

Le capital social est de cinq cent dix mille francs, divisé en 5.100 actions de 100 francs dont 5.500 actions entièrement libérées de moitié. — *Parts de fondateurs :* 500. — *L'objet de la Société* est la construction d'un casino sur les terrains appartenant à la ville de San-Remo ; l'exploitation du casino et de ses dépendances ; toutes les opérations industrielles et commerciales pouvant se rattacher aux exploitations sus-indiquées. — *La durée de la Société* est de 70 ans, à partir du 1er novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me G. Bernard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois de la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de dix actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; somme pour servir un premier dividende aux actions ; 48.000 fr. à la disposition du Conseil d'administration pour les employer aux besoins de l'exploitation de la Société. Le solde : 50 0/0 aux parts de fondateurs ; 50 0/0

seront partagés de la manière suivante : 20 0/0 au Conseil d'administration ; 80 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Voyon, Desaint, Jeanlentilhac, Doucin, Heynier, Foisnon, Vigier, Perelli, Bertolini.

Commissaires de surveillance : MM. Chassaigne de Néronde, colonel Prudent. 1823

SOCIÉTÉ

DU GRAND CASINO MUNICIPAL DU TRÉPORT

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

FIVAZ HERBERT ET BOUCREL

Siège social : 5, rue de Rome, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du grand casino municipal du Tréport. — *Assemblée générale* en décembre. 1824

SOCIÉTÉ ANONYME

DES CASINOS DE ROYAN

Siège social : Royan (Charente-Inférieure)

NOTICE

Le capital social est de deux millions six cent cinquante mille francs, divisé en 10.600 actions de 250 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du casino municipal de Royan et du casino de Foncillon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actionnaires ; le surplus, 15 0/0 à la ville de Royan ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux fondateurs ; 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Odelin.

Membres : MM. T. Poché, Maillard, Rosennumd, Mange, Filleux, Barthe, Baudet et Boutiron. 1825

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CASINO DE LA VILLA DES FLEURS D'AIX-LES-BAINS

Siège social : Quai Saint-Jean-Baptiste (local du Casino Municipal), Nice

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 27 ans, à partir de 1897. — *Objet de la Société :* Exploitation du casino de la Villa des Fleurs, à Aix-les-Bains. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leconte, à Aix-les-Bains. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, somme pour amortissement du matériel et des frais de constitution de premier établissement ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actions. — *Dividende* 1897-1898 : 80 francs.

Observation : Les actionnaires réunis en Assemblée générale extraordinaire le 14 décembre 1898, ont voté l'achat, au prix de 2.000.000 de francs, des immeubles actuellement loués à la Société pour l'exploitation du Casino de la Villa des Fleurs d'Aix-les-Bains, au prix annuel de 150.000 fr. Pour réaliser cet achat, la dite Assemblée générale a autorisé l'Émission d'un Emprunt obligataire de 1.500.000 francs divisé en 3.000 obligations 5 0/0 de 500 francs chacune, rapportant 25 francs par an, payables par moitié, sous déductions des impôts, les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Cet emprunt sera remboursable en quarante ans, à partir du 15 septembre 1903.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. d'Estouvelles, Fieffé de Liévreville, Maurice Dussol, R. d'Hubert, A. Vialatte, A. Mosset, J. Domenge.

Administrateur délégué : M. L. Tessier. 1826

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CASINO DE VICHY

Siège social : avenue Carnot, Paris

NOTICE

Le capital social est de soixante mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du casino de Vichy. — *La durée de la Société* est de 37 ans à partir du 20 octobre 1898. 1827

SOCIÉTÉ ANONYME

DU GRAND CASINO MUNICIPAL DE SAINT-MALO

Siège social : 6, rue Saint-Georges, Paris

Siège administratif : Saint-Malo (Ille-et-Vilaine)

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la construction et l'exploitation du casino municipal de Saint-Malo sur l'emplacement actuel, c'est-à-dire sur le terrain acquis de l'Etat. L'ouverture et l'exploitation d'un cercle où l'on pourra jouer tous les jeux autorisés et tolérés dans les cercles et stations thermales et balnéaires, ainsi que ceux qui pourront y être autorisés et tolérés dans l'avenir. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 1er septembre 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fontana, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu entre le 1er novembre et le 1er avril, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 paiement des intérêts et amortissement des emprunts ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 aux porteurs de parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Girod, C. Perret, G. Vermandon, A. Garnier, M. Jouffret, C. Perret, Deruad.

Commissaires des comptes : M. L. Flach, R. Vercken. 1828

CERCLE MOLIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 104, rue Richelieu, Paris

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *Dividendes distribués :* En 1897, 40 fr. ; en 1898, 60 fr. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ou avril.

1829

SOCIÉTÉ DU CENTRAL-CLUB DE LYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue Jussieu, Lyon

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans à partir du 3 juin 1898.

1830

CERCLE INTERNATIONAL DE SPA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Spa, place Royale

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, représentés par 30.000 actions de 25 fr. Il est créé en outre 1.000 parts de fondateurs sans désignation de valeur. — *Titres :* Actions au porteur. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* L'exploitation du cercle, ses recettes, dépenses, achat et vente des fournitures et d'objets de consommation quelconques. La Société peut exploiter des succursales soit en Belgique, soit dans tout autre pays. — *Société constituée* le 11 avril 1894. — *Assemblée générale :* le 5 novembre, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 20 0/0 pour l'organisation de fêtes dans la ville de Spa ; sur le surplus : 80 0/0 aux actions ; 20 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Franz Verrue, Charles de Lada Cybulsky, Pierre Boutarel.

Commissaire : M. Pierre Derenne.

Directeur : M. FranzVerrue.. 1831

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CERCLE DE L'ESCRIME ET DES ARTS

Siège social : 9, rue Taitboul, Paris

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 francs, n'est plus que d'un million sept cent vingt mille francs, divisés en 4.000 actions de 430 fr., une somme de 70 fr. ayant été payée aux actions à titre d'amortissement, prise sur la réserve disponible et les bénéfices nets de l'exercice 1898. — *Les titres* sont au porteur. — *Parts bénéficiaires :* 20 0/0 sur les recettes brutes au Directeur.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1892.	400	65
1893.	500	85
1894.	400	40
1895.	300	50
1896.	300	50

L'objet de la Société est la mise en commun et l'exploitation de la propriété du cercle de l'escrime et des arts situé à Paris, 9, rue Taitbout. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 26 octobre 1887. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *Assemblée générale :* Chaque année en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : à l'amortissement des actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. I. Bloch, A. Hauch, H. Darcelçay.

Commissaire des comptes : M. Delpeuch.

Directeur : M. I. Bloch. 1832

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CERCLE DE L'UNION

Siège social : 1, place Masséna, Nice

Le capital social est de cinquante mille francs.

1833

SOCIÉTÉ ANONYME

DES MÉRIDIONAUX

Siège social : 15, *boulevard Poissonnière*
Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 francs. — *Assemblée générale* en février; en font partie les propriétaires de 10 actions au moins. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir de 1886. 1834

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES

TERRAINS, GRAND-HOTEL ET CASINO DES SABLES-D'OLONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sables-d'Olonne (Vendée)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., dont 500 d'apports. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations :* 3.500 de 300 fr. — *Taux d'émission :* 280 fr. — *Revenu :* 15 fr. nets. Nous ne croyons pas que ces titres aient été placés. — *Le 1er tirage* a eu lieu le 31 décembre 1897. — *Parts* : 8.000. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trouselle, à Paris. —*Objet de la Société :* Exploitation du Casino-Hôtel et vente de terrain.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis de la Falaise, de la Coudraye, E. Dervieu, Lamarche.

Administrateur-délégué : L. Bardin.

Directeur : M. A. Nestier. 1835

UNION DES PORTEURS DE PARTS DU

CERCLE PRIVÉ DES ÉTRANGERS DE DINANT (BELGIQUE)

Siège social : 11, *rue Grange-Batelière, Paris*

NOTICE

L'assemblée générale annuelle de l'Union des porteurs de parts du « Cercle privé des étrangers de Dinant » a eu lieu le 12 janvier. L'assemblée, approuvant le rapport du comité des porteurs de parts et ses conclusions, a voté à une grande majorité les résolutions proposées.

En conséquence, il a été décidé que sur les bénéfices nets de l'exercice 1898 restant disponibles, après l'acquit de toutes les charges et réserves statutaires, il serait prélevé une somme de 50.000 fr. pour fournir un dividende de 1 fr. à chacune des 50.000 parts, ci : 50.000 fr. et qu'on reporterait à nouveau pour l'exercice 1899 le solde, soit : 34.177 fr. Somme égale : 84.177 fr.

L'assemblée a ensuite renommé comme membres du comité, pour l'exercice 1899, les personnes qui avaient composé le comité de l'exercice 1898, en leur adjoignant; pour deux places disponibles, deux des porteurs de parts présents à l'assemblée qui possédaient le plus grand nombre de titres.

Cette Société est une de celles dont les actions on la faveur sur le marché des Pieds humides de Paris. C'est dire que ces actions n'ont qu'une valeur relative. A la dernière assemblée, M. Marquet, qui est directeur de ce cercle, a eu une discussion, qui n'avait rien de parlementaire, avec M. Loubaresse, bien connu sur le marché précité. Il est probable qu'avec la nouvelle loi sur les jeux qui doit être votée par le Parlement belge, le cercle de Dinant disparaîtra et les parts de cercle aussi. En attendant, il y a 22.000 parts d'une valeur nominale de 25 fr. qui ont été créées et qui sont cotées 10 fr. sur le petit marché. 1836

SOCIÉTÉ DES THÉATRES ET DES CASINOS DE ROYAN

DEBRUYÈRE HÉDIN ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social :
4, rue Mogador, Paris

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 600 actions de 1.000 fr. — *Parts* bénéficiaires : 600. — *Objet* : L'exploitation artistique et commerciale du Théâtre et du Casino Municipal de Foncillon, tous deux sis à Royan, concerts, cafés, bars, restaurants, petits chevaux, cercles, etc., dans les locaux qui s'y trouvent actuellement affectés. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 28 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre; tous les actionnaires ont le droit d'y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; sur l'excédent 50 0/0 pour constituer un fonds d'amortissement; le solde : 50 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux gérants ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires. 1837

EAUX MINÉRALES

COMPAGNIE CONDAT RUBINAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Richelieu, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations :* 150.000. — *Taux d'émission :* 500. — *Revenu :* 5 0/0. — *Parts* nominatives. — *Durée de la Société :* 30 années, à partir de mai 1889. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales purgatives de Rubinat (Espagne). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier.

Assemblée générale en mai.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve ; pour le surplus, 75 0/0 aux actions, 20 0/0 pour l'administrateur délégué et le directeur et 5 0/0 pour le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Dr E. Ladmiral.

Membres : MM. M. T. Poulain, M. F. Ladmiral.

Commissaire des comptes : M. Félix Chauffriat.

Directeur : M. T. Poulain. 1838

COMPAGNIE DES EAUX MINÉRALES DE LA BOURBOULE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, *rue Saint-Georges, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille francs, divisés en 3.600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés en bourse, à la cote officielle (2e partie du bulletin). — *Obligations :* 6.600 de 500 fr. 5 0/0, remboursables à 500 fr. jusqu'en 1931, par tirages annuels en juillet, dont 5756 en circulation et 844 amorties. Remboursement : 1er octobre ; intérêts : 25 fr. payables par moitié les 1er avril et 1er octobre. — 1.000 obligations de 500 fr. 3 0/0, en cours d'émission.

Années	Cours des actions	Dividendes distribues	Cours des Oblig. de 500 fr.
1890	»	5 »	»
1891	»	10	»
1892	480 64	15	517 16
1893	500 »	» »	508 83
1894	510 »	10 »	509 10
1895	»	»	482 50
1896	296 25	5 »	512 71
1897	300 »	5 »	500 »
1898	340 »	5 »	495 »

Durée de la Société : Du 25 août 1875 au 1er janvier 1936. — *Objet de la Société :* Exploitation des Eaux minérales de La Bourboule. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris. — *Assemblée générale* en avril ou en mai. — *Paiement* des coupons, Société générale, Paris et Clermont-Ferrand. — *Actions :* 1er septembre. — *Obligations :* 1er avril et 1er octobre.

Répartition des bénéfices : Fonds d'amortissement pour amortir le capital pendant la durée de la concession ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 20 0/0, à la réserve ; 70 0/0 aux actions et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Monestier.

Membres : MM. F. Artonne, E. Jéramec, ✻, Chautin, Machebeuf, Poutard.

Commissaire des comptes : M. André. 1839

COMPAGNIE DES EAUX MINÉRALES NATURELLES DE SAINT-GALMIER (SOURCES ROMAINES)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

J.-B. DRILLON ET Cie

Siège social : Saint-Galmier (Loire)

Le capital social est de un million de francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 28 juin 1898. 1840

EAUX D'ORIOL (ISÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue des Petits-Champs Paris*

NOTICE

Capital social : Cent dix-sept mille cinq cents francs, divisés en 235 actions de 500 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales d'Oriol. — *Assemblée générale* en juin. 1841

COMPAGNIE DES

EAUX MINÉRALES DE POUGUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

NOTICE

Le capital social est d'un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés en banque. — *Obligations :* 1.300 de 500 fr. 4 0/0, remboursables jusqu'en 1948 ; intérêts : 20 francs ; tirage annuel : 1er évrier à partir de 1899 ; les obligations sorties au tirage sont remboursables à la Société du Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire. — *Le paiement* des coupons des actions et obligations a lieu à la même Société.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1894.	500	25 40
1895.	520	32 50
1896.	525	32 50
1897.	540	32 50
1898.	630	32 50

Objet de la Société : Exploitation des eaux de Pougues source Saint-Léger, de l'établissement thermal et de toutes eaux minérales, thermales ou autres, dans la commune de Pougues et dans les environs, ainsi que dans toute autre partie de la France et même à l'étranger. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Aron, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en juin ou juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Cloquemin père.

Administrateur-délégué : M. Jéramec, ✻.

Membres : MM. E. Péreire, Cloquemin fils, M. Pereire, Allaire du Coustail.

Commissaires des comptes : MM. J. Stetten, le baron Barbier. 1842

COMPAGNIE DES

EAUX MINÉRALES ET THERMALES DE BRIDES-LES-BAINS ET SALINS-MOUTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux millions cent cinquante mille francs, divisés en 4.300 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et cotés a la Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs :* 100. — *Cours* des actions : 500 fr. — *Durée de la Société :* 75 ans, depuis le 19 février 1894. — *Objet de la Société :* Exploitation des sources d'eaux minérales de Brides-les-Bains et de Salins-Moutiers (Savoie). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lombard-Morel, à Lyon. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons, à Lyon, au *Crédit lyonnais*, le 1er avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social ; 5 0/0 pour l'amortissement du matériel et des immeubles ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration, et le solde 25 0/0 aux parts bénéficiaires et 75 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Lambert-Detrey.

Membres : MM. Alexandre Deville, Martin Gaudin, F. Geneste, G. Lutzius, Ed. Crémieux, G. Hochrentiner.

Commissaire des comptes : M. Philippe Grandchamp. 1843

COMPAGNIE D'EXPLOITATION DE LA

SOURCE ANDREAU

DU BASSIN DE VICHY-CUSSET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue Le-Peletier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 6.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts bénéficiaires :* 10.000. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du domaine et de la source Andreau, apportée à la Société par M. Georges Redouté de Saint-Hubert, et de toutes autres eaux et dérivés. L'exploitation, l'achat, la vente ou la location de tous établissements d'eaux minérales, thermales ou autres, et de tous établissements ayant pour but leur développement ou la distraction des baigneurs, tels que hôtels, casinos, cafés, cercles, concerts, etc., et toutes entreprises s'y rattachant, transports par voitures, chevaux, tramways, etc. La recherche, le sondage et le forage des sources en tous lieux. Et généralement toutes les opérations commerciales, industrielles ou autres pouvant avoir trait aux eaux minérales, thermales ou autres. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à traiter du 6 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Huillier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer les fonds de réserve légale ; 2° somme suffisante pour servir 5 0/0 au capital versé et non remboursé sur les actions sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes. Toutefois, ces 5 0/0 pourront être pris sur les sommes constituant le fonds de réserve, mais seulement dans la

limite du chiffre dont ledit fonds de réserve pourra dépasser le dixième du capital social. Le surplus constituera les bénéfices nets qui seront répartis comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration, 40 0/0 aux parts bénéficiaires dont il a été question plus haut, et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aristide Donadieu de Lavit, rentier, demeurant à Paris, rue de Bretagne ; le Dr Louis Fanton d'Andon, demeurant à Charenton (Seine), place des Ecoles ; Georges Espitallier, ingénieur, demeurant à Paris, 110 *bis*, avenue Kléber ; Victor Merley, docteur en médecine, demeurant à Nîmes, 2, rue Pradier ; Daniel Wehrlin, industriel, demeurant à Paris, 228 *bis*, boulevard Péreire. 1844

COMPAGNIE FRANÇAISE DES

EAUX MINÉRALES NATURELLES ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 222, *rue de Rivoli, Paris*

Le capital social est de cent cinquante mille francs. — La deuxième assemblée générale constitutive a eu lieu le 1er mai 1899. 1845

COMPAGNIE GÉNÉRALE

D'EAUX MINÉRALES ET DE BAINS DE MER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre millions huit cent mille francs, divisés en 24.000 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle, au comptant.

Obligations : Au 31 décembre 1898 : 7.360 obligations de 500 fr. 4 1/2 0/0, remboursables à 500 fr., jusqu'en 1935, par tirages semestriels en juin et décembre. Remboursements : les 1er janvier et 1er juillet ; Intérêts : 22 fr. 50, payables par moitié, les 1er janvier et 1er juillet.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890 . .	284 08	15	477 87
1891 . .	274 39	15	503 22
1892 . .	199 13	»	474 55
1893 . .	187 48	»	484 91
1894 . .	212 36	10	504 45
1895 . .	196 55	»	503 62
1896 . .	171 07	»	495 34
1897 . .	234 54	12	507 82
1898 . .	268 »	12	507 »

Durée de la Société : 20 ans, du 11 décembre 1880 au 10 décembre 1930. — *Objet de la Société :* Exploitation de sources d'eaux minérales ou d'établissements thermaux, ainsi que des hôtels, casinos, cercles, concerts se rattachant à ces établissements. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Labouret, notaire à Paris. — *Assemblée générale :* 1er trimestre de l'année. — *Paiement* des coupons à la Société générale. — *Actions :* Acompte en octobre ; le solde suivant décision du Conseil. — *Obligations :* janvier et juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, jusqu'à 1/10 du capital ; 6 0/0 aux actions ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Arnal.

Membres : MM. Hanoteau, Gallais, Boissaye, Reynoird.

Commissaires des comptes : MM. Contamin et Trumeau.

Administrateur-délégué : M. Hanoteau. 1846

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

EAUX MINÉRALES ET GRANDS HOTELS DE LUXEUIL (HAUTE-SAONE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *rue Bertin-Poirée, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million, divisé en 2.000 actions de 500 fr., dont 200 entièrement libérées et les autres libérées de 375 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société.* — 9 ans, à partir du 23 février 1896. — *Objet de la Société :* Exploitation des grands hôtels de Luxeuil et des eaux minérales comprises dans l'établissement thermal. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Vincent, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 20 0/0 aux administrateurs et 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mme Veuve Marchand, née Troutet, à Luxeuil ; MM. Paul Guilbert, à Paris, 16, rue Bertin-Poirée ; Léon Marchand, à Gray ; Léon-Albert Choquet ; Desfontaines, à Carcagny, et Hippolyte Canel, à Mirecourt.

Commissaire des comptes : M. Duhamel.

Directeurs : MM. Guilbert, administrateur-délégué, et Canel, administrateur des hôtels. 1847

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

EAUX MINÉRALES DE ROYAT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Drouot, Paris*

NOTICE

Capital social : **Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1893. —*Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales de Royat et de l'établissement thermal. — *Assemblée générale* avant fin juin ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social et chez MM. Chalus frères, banquiers à Clermont-Ferrand. — *Notaire* qui a reçu l'acte : M^e^ Renard, à Paris.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Petit-Didier.

Membres : MM. Jeramec*, Dusargues de Colombier, Delamarre, Wolff, Martinie.

Commissaires des comptes : MM. de Saint-Aubin, Ch. André. 1848

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

EAUX DE SOURCE

Siège social : Liancourt-Saint-Pierre (Oise)

NOTICE

Le capital social **est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est les recherches de sources d'eaux naturelles ou minérales et leur exploitation. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 17 septembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par M^e^ Legay, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs ; 25 0/0 aux parts de fondateurs ; le surplus aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lefaut, Gatrez et de Laporte.

Commissaire de surveillance : M. Thévenet.

1849

COMPAGNIE NOUVELLE DES

BAINS DE SALIES-DU-SALAT (HAUTE-GARONNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *place Lafayette, Toulouse (hôtel Capoul)*

NOTICE

Le capital social **est de quatre-vingt mille fr., divisé en 60 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de sources minérales ou établissements existants déjà avec leurs dépendances mobilières et immobilières. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 21 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par M^e^ Garrigou, notaire à Toulouse.**

Répartition des bénéfices : **5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 réserve supplémentaire ; le surplus aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Frisat.

Membres : MM. A. Huc, S. Maury, J. Cep, L. Nougué.

Commissaire des comptes : M. T. Claverie.

Administrateur-délégué : M. L. Nougué. 1850

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX GAZEUSES ET ENTREPOTS DE BIÈRES DE FÉCAMP

Siège social : 63^bis^, *rue des Prés, Fécamp*

Le capital social **est de quarante mille francs. — *L'assemblée générale* constitutive a eu lieu le 17 mars 1899.** 1851

EAU DE CONTREXÉVILLE

SOURCE MONGEOT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 28, *rue de Grammont, Paris*

NOTICE

Capital social : **Trois cent cinquante mille francs. — Ce capital a été porté à un million cinq cent mille francs par délibération des assemblées générales du 5 septembre 1898 et du 13 décembre 1898. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une source d'eau minérale, dite source Mongeot. — *Notaire* qui a reçu l'acte : M^e^ Detieur, notaire à Coussey.** 1852

EAUX MINÉRALES DE CHATEL-GUYON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Drouot, Paris*

NOTICE

Capital social : **Huit cent cinquante mille francs, divisés en 1.700 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations :* La Société en commandite, qui a été transformée**

en 1893 en la Société anonyme actuelle, avait émis un nombre assez important d'obligations de 500 fr. 5 0/0 qui ont été converties en obligations de 500 fr. 4 0/0 par décision de l'assemblée générale du 22 mai 1897; ces nouvelles obligations jouissent d'un intérêt annuel de 20 fr., payable par semestre, le 1er mai et le 1er novembre; elles sont remboursables en 50 ans, au pair, à partir du 1er juillet 1898. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir du 23 février 1893. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales de Chatel-Guyon, source Gubler, et des établissements thermaux. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Renard, notaire à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le docteur Baraduc, de Mondésir, D. de Colombier, Petit-Didier.
Commissaire des comptes : M. Vivirel. 1853

EAUX MINÉRALES D'ÉVIAN-LES-BAINS

(SOURCE CACHAT)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue Lafayette, Paris*

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs.

Obligations : 1.400 de 500 fr., intérêts 22 fr. 50, émises à 500 fr., remboursables en 30 ans. — *Les titres* ne sont pas cotés.

Dividendes distribués : En 1892, 4 0/0; en 1893, 4 0/0; en 1894, 5 0/0; en 1895, 5 0/0; en 1896, 6 0/0; en 1897, 6 0/0.

Durée de la Société : 75 ans, depuis 1892. — *Objet de la Société.* — Exploitation des eaux minérales d'Evian-les-Bains (source Cachat), du Casino et du splendide hôtel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Clerc, à Evian-les-Bains. — *Assemblée générale* en mai ou juin; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons à l'établissement thermal, à Evian-les-Bains et à Paris, au siège social; à Lyon, chez MM. Cambefort, F. et C. Saint-Olive.

Observation : D'importants travaux sont en cours pour la reconstruction de l'établissement de bains, des douches, du casino municipal, etc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Neuflize.
Vice-président : M. J. Cambefort.
Membres : MM. G. Ador, A. Chabrières, P. Girod, A. Pinard et M. Bernard, administrateur-délégué, à Paris.
Directeur : M. Ch.-A. Besson, à Evian-les-Bains. 1854

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX MINÉRALES DE LONS-LE-SAUNIER

Siège social : Lons-le-Saunier (Jura)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 francs chacune, libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 75 ans, à dater du 27 août 1891. — *Objet de la Société :* La création et l'exploitation d'un établissement thermal balnéaire à Lons-le-Saunier, la vente ou la location des terrains ou constructions qui deviendront la propriété de la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pourchot, à Lons-le-Saunier. — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au dixième du capital social; 4 0/0 au capital versé; le surplus est réparti aux actionnaires après le prélèvement, s'il y a lieu, d'une somme suffisante pour l'amortissement des actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Léon Cler.
Membres : MM. Edmond Barmotte, J. Gauthier, docteur H. Guichard, F. Mangin, A. Roure. 1855

EAUX MINÉRALES DE St-ALBAN

(GEORGES CHAMBARLAC ET Cie)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Saint-Alban (Loire)

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : En 1891, 3 0/0; en 1892, 5 0/0; en 1893, 5 0/0; en 1894, 4 0/0; en 1895, 5 0/0; en 1896, 5 0/0; en 1897, 30 fr. 68.

Durée de la Société : 20 ans, à dater du 1er janvier 1891. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux de Saint-Alban et de tout ce qui s'y rattache ou pourra s'y rattacher. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Auroux, à Roanne. — *Assemblée générale* en mars; elle se compose des porteurs de cinq actions au moins. — *Paiement* des coupons au siège social, à Roanne et dans les agences du Crédit lyonnais de Paris, Lyon, Saint-Etienne, Moulins et Roanne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au huitième du capital social; 5 0/0 pour un fonds d'amor-

tissement ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 40 0/0 aux gérants ; 55 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le vicomte Louis de Bourbon-Busset.

Membres : MM. A. Saignol, comte de Chabrol-Tournoelle, L. Merllié, Pierre Termier, Gerest.

Gérant : M. Georges Chambarlhac. 1856

EAUX MINÉRALES DE VALS ET DE L'ARDÈCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue Terme, Lyon*

NOTICE

Capital social : Quatre cent dix mille francs, divisés en 820 actions de 500 fr. entièrement libérées ; il a été porté à cinq cent mille francs par décision de l'assemblée générale du 20 décembre 1897. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts de fondateurs :* 6.000. — *Dividendes distribués :* En 1890, 5 fr. ; en 1891 et 1892, 10 fr. ; en 1893, 15 fr. ; en 1897, 40 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans, à dater du 30 avril 1884. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales de Vals et spécialement l'exploitation de la source *La Favorite*, concédée à la Société. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon. — *Assemblée générale :* 1er semestre. — *Paiement* des coupons, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; en cas d'insuffisance, la différence pourra être prélevée sur la réserve ; 5 0/0 à la réserve, jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus, 10 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux parts de fondateurs et 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J.-B. Carpentier.

Membres : MM. G. Freydier-Dubreuil, Xavier Janicot, Paul Laurent, J. Laurent.

Directeur : M. Fillod. 1857

ÉTABLISSEMENTS DE St-GALMIER

(LOIRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Galmier

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 7.500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Cours* des actions de 1886 à 1898 : de 16 à 20.000 fr. — *Dividendes distribués :* 1.000 fr. par action depuis 1888. — *Durée de la Société :* Prend fin en 1939, peut être prorogée. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales de Saint-Galmier, sources Badoit, Noël, Rémy et les Centrales (déclarées d'intérêt public, décret du 12 août 1797). — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Bernard, Guillot, à Lyon, et Blain, à Saint-Galmier. — *Assemblée générale* en avril au plus tard, elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins — *Paiement* des coupons à la disposition du Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : Tout aux actionnaires et suivant les décisions de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Etienne Chaverot, 17, rue Centrale, à Lyon.

Membres : MM. Léon Douvreleur, à Veauche (Loire) ; Louis Chaverot, 2, rue de la République, Lyon ; James Peycelon, à St-Galmier.

Administrateur délégué, directeur : M. James Peycelon, à Saint-Galmier.

Commissaire des comptes : M. F. Fillod, 2, rue d'Oran, Lyon. 1858

SOCIÉTÉ COMMERCIALE

D'EAUX MINÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 47, rue de Chabrol, Paris

Le capital social est de soixante-quinze mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 21 novembre 1896. 1859

SOCIÉTÉ DES

EAUX MINÉRALES DE CHORANCHE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Pont-en-Royans (Isère)

NOTICE

Le capital est de deux cent mille francs, dont cent onze mille trois cents versés. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des sources d'eaux minérales de Choranche et de l'établissement thermal des Chartreux. — La Société a été constituée le 17 juillet 1894. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Perrin, notaire à Pont-en-Royans. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Mallian.

Vice-président : M. Cuillerier.

Membres : MM. Atuyer, Faure, Appaix, Huillier, Crest, Durocher, Lambert.

Administrateur-délégué : M. Baudet. 1860

SOCIÉTÉ DES

EAUX MINÉRALES DE CONTREXÉVILLE (VOSGES)

Siège social : 8, *rue du Hanovre, Paris*

Objet de la Société : Exploitation des Eaux minérales de Contrexéville, source du Pavillon, et de l'établissement hydrominéral. 1861

SOCIÉTÉ DES

EAUX MINÉRALES DE MARTIGNY-LES-BAINS

Siège social : 33, *quai Voltaire, Paris*

Objet de la Société : Exploitation des Eaux minérales et de l'établissement hydrothérapique de Martigny-les-Bains (Vosges). 1862

SOCIÉTÉ DES

EAUX MINÉRALES DE MONTCHANSON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3 *bis*, *rue des Rosiers*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., dont 360 actions d'apport. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* de fondateurs : 400. — *Durée de la Société :* 43 ans, à partir de 1891. — *Objet de la Société :* Exploitation de la source minérale de Montchanson (Cantal), dite source Odivine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aaron, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Escoffier, 3 *bis*, rue des Rosiers ; Fafournaux, 19, rue Rivoli. 1863

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE COUZAN

G. BRAULT, COURBIÈRE ET Cie

Siège social : Sail-sous-Couzan, et 44, boul. Beaumarchais, Paris

NOTICE

Capital social : Neuf cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en banque. — *Obligations :* 78 de 500 fr. 5 0/0, remboursables jusqu'en 1900 ; Intérêts : 25 fr. ; 500 de 500 fr. 4 0/0, remboursables jusqu'en 1922 ; Intérêts : 20 fr.

Années	Cours des Actions	Dividendes distribués
1889	400	15
1890	400	16
1891	400	25
1892	400	25
1893	500	25
1894	500	25
1895	500	37
1896	600	40
1897	500	25
1898	500	»

Les Obligations sont au pair et sans variation. — *Durée de la Société :* 99 ans, du 1er juin 1886 au 31 mai 1985. — *Objet de la Société :* Exploitation des sources d'Eaux minérales naturelles et gazeuzes ; la fabrication et la vente des limonades gazeuses au gaz naturel des Sources. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mangin, à Saint-Etienne. — *Assemblée générale :* Mars à juin. — *Paiement* des coupons, à Sail-sous-Couzan, 1er juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Momain.

Membres : MM. Couband, secrétaire ; A. Brault, Clair et Guérin.

Gérants : MM. G. Brault et Courbière. 1864

SOCIÉTÉ DES

SOURCES MINÉRALES DE VALS

(SOURCES MIREILLE)

Siège social : 3, *rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent mille francs, divisés en 1.600 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, de janvier 1891 à janvier 1941. — *Objet de la Société :* Exploitation des Sources minérales de Vals *Mireille* et *Léonie*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me G. Pérard, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs et 90 0/0 aux actions.

Directeur : M. Julien Aubry, ingénieur civil. 1865

SOCIÉTÉ DES

EAUX MINÉRALES DE VITTEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vittel (Vosges)

NOTICE

Capital social : Un million sept cent mille francs, divisés en 3.400 actions de 500 fr. entièrement libérées. —

Parts bénéficiaires : 340, ayant droit à 15 0/0 dans les bénéfices.

Dividendes distribués : En 1890, 9 fr. 55 ; 1891 12 fr. 45 ; 1892, 16 fr. 80 ; 1893, 20 fr. ; 1894, 20 fr. ; 1895, 22 fr. 50 ; 1896, 25 fr. ; 1897, 25 fr. ; 1898, 25 fr.

Durée de la Société : Cinquante ans. — *Objet de la Société :* Exploitation de l'Etablissement des Eaux minérales de Vittel, grand Hôtel, Casino, vente des Eaux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Charles Gérard, à Vittel (Vosges). — *Assemblée générale* en décembre. — *Paiement* des coupons au Crédit Lyonnais, Paris, Nancy, Epinal ; Banque Evrard et Cie, Mirecourt et Epinal.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus, 5 0/0 aux actionnaires ; 5 0/0 à l'amortissement ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 aux parts de fondateurs ; 65 0/0 amortissements divers et travaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Dr A. Fournier.

Vice-président : M. Ch. Rabeau.

Membres : MM. Amb. Bouloumié, P. Bouloumié, P. Buffet, M. Flayelle, H. de Tricornot, et A. de Pruines.

Commissaire des comptes : M. A. Bécus, administrateur de la Banque de France à Nancy.

Directeur : M. Amb. Bouloumié, maire et conseiller général, à Vittel. 1866

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES
EAUX MINÉRALES
ŒUVRE DE PRÉVOYANCE MÉDICALE
SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, rue Choron, Paris

NOTICE

Capital social : Sept cent vingt-cinq mille francs, divisés en 5.800 actions de 125 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Parts bénéficaires :* 24.200.

Années	Cours de l'action avec une part	Dividendes distribués
1890.	»	5 0/0
1891.	»	5 0/0
1892.	»	5 0/0
1893.	125	6 0/0
1894.	150	6 0/0
1895.	160	7 0/0
1896.	188	7 0/0
1897.	200	8 0/0

Durée de la Société : 30 ans, de 1880 à 1910. — *Objet de la Société :* Exploitation de sources d'eaux minérales. Assurer une retraite aux vieux médecins ; entretien d'une maison de retraite où ils peuvent vivre ; secours aux familles de médecins. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gastaldi. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons : 16 janvier, 16 juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actions non amorties ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 2 1/2 à la caisse de secours, le surplus : moitié à la caisse de retraite, moitié aux parts de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le Dr Chazavain.

Membres : MM. le Dr Gélineau, Dr Lutaud, Dr Guyochin, Dr Berthold, Dr Tison, Dr Bouland, Bouty, Félicien Quentin.

Administrateur-délégué : M. le Dr Gélineau. 1867

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES
EAUX MINÉRALES DE VALS

Siège social : Vals-les-Bains (Ardèche)
Direction : Paris, 4, rue de Greffulhe

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 9.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés à la Bourse de Paris.

Dividendes distribués : En 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 30 fr. ; en 1895, 1896, 1897, 40 fr.

Durée de la Société : 50 ans, à partir du 20 janvier 1870. — *Objet de la Société :* Exploitation des sources de l'Etablissement thermal et vente des eaux minérales de Vals. — Sources exploitées : Saint-Jean, Impératrice, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdeleine, Dominique. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Chapellier, à Paris et Marze, à Aubenas. — *Assemblée générale :* 30 avril. — *Paiement* des coupons à Vals et à Paris, le 15 mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve aujourd'hui complète jusqu'au 1/10 du capital social ; le solde des bénéfices, 5 0/0 à l'administrateur délégué ; 5 0/0 aux administrateurs non délégués et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Revol.

Membres : MM. H. Combier, A. Céas, J. Rinck, F. Würtz, A. Porte, Dr A. Champrigaud.

Administrateur-délégué : M. J. Térisse.

Commissaires des comptes : : MM. Léopold Cuchet, Valéry Deydier. 1868

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES DU BASSIN DE VICHY
ET DU CENTRE DE LA FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Vichy (Allier), place Rosalie, 4

NOTICE

Capital social : Trois millions cent mille francs, divisés en 6.200 actions de 500 fr., libérées, au porteur ou nominatives. Coupons payables le 1er mai. — Société anonyme constituée le 15 avril 1894, devant expirer le 15 avril 1993. — La Société a émis 800 obligations de 500 fr. 5 0/0 remboursables à 525 fr. en 75 ans, et rapportant 25 fr. d'intérêt annuel, payables en mai et novembre. — Conseil d'administration composé de six à sept membres, devant être propriétaires chacun de cent actions inaliénables. — *Assemblée générale* ordinaire, dans le courant du mois de février, composée des titulaires ou porteurs d'au moins cinq actions. — Sur les bénéfices nets il est prélevé annuellement : 1° 5 0/0 pour former une réserve du dixième du capital social ; 2° 5 0/0 d'intérêt à verser au capital actions. Le surplus forme une nouvelle masse qui est répartie ainsi : 1° 50 0/0 d'intérêt à verser au capital actions ; 2° 35 0/0 attribué aux parts bénéficiaires ; 3° 15 0/0 au Conseil d'administration. — *Le paiement* des coupons et le remboursement des titres sortis ont lieu au siège social de la Société, à Vichy, place Rosalie, 4.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président, administrateur-délégué : M. Blanchonnet, membre de la chambre de commerce de Montluçon (arrondissement de Montluçon et de Gannat) ; administrateur de la succursale de la Banque de France de Montluçon, place Rosalie, 4, à Vichy.

Vice-président : M. A. Vairet, propriétaire à Ciry-le-Noble (S.-et-L.).

Membres : MM. A. Mallat, propriétaire à Beauregard, près de Vichy ; Naudière, banquier, boulevard de Courtais, à Montluçon ; Reignier, propriétaire à Saint-Yorre.

Secrétaire : M. F. Lavergne, pharmacien de 1re classe, rue Lardy, à Vichy. 1869

SOCIÉTÉ PARISIENNE DES
EAUX GAZEUSES ET MINÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, rue des Quatre-Fils, Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 45.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Parts* de fondateurs : 50.000 attribuées à la Banque spéciale des valeurs industrielles. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 31 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par M. Hocquet, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : La fabrication et la vente des eaux gazeuses ; le commerce des eaux minérales naturelles ; l'acquisition, puis l'exploitation des fonds de commerce de fabrication et de vente d'eaux gazeuses, dont les promesses de vente sont énumérées dans l'acte constitutif ; l'acquisition ultérieure et l'exploitation de tous fonds de commerce d'eaux gazeuses et d'eaux minérales ; l'achat ou la construction, sur tous terrains achetés ou loués, de toutes usines destinées à la fabrication des eaux gazeuses et de tous produits exploités par la Société ; l'achat, l'exploitation ou la vente de toutes sources d'eaux minérales ; éventuellement, la fabrication, l'achat et la vente de la glace et de tout ce qui se rattache à cette industrie ; toutes participations et prises d'intérêts de la Société dans toutes Sociétés ou affaires relatives aux objets ci-dessus spécifiés ; et généralement toutes opérations commerciales ou industrielles auxquelles peuvent donner lieu les eaux gazeuses ou minérales et la glace. — *L'assemblée générale* a lieu avant la fin de juin ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; une somme fixée par l'assemblée générale et destinée au remboursement du prix d'acquisition des fonds de commerce ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 20 0/0 aux ouvriers et employés de la Société ; le solde : 50 0/0 aux actionnaires et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

Observations : Cette Société a été constituée par la Banque spéciale des valeurs industrielles qui, pour son intervention, s'est fait donner six cent mille francs en espèces et les 50.000 parts de fondateurs ci-dessus donnant droit à 50 0/0 des bénéfices. De plus, dans les promesses de vente consenties à cette banque, M. Bernhard, son administrateur unique, avait eu soin de faire insérer qu'il n'y donnerait pas suite au cas où l'impôt de 10 centimes sur chaque bouteille d'eau minérale, dont il était question au moment de la discussion du budget, serait voté.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Foucher, L. Jarnieux, H. Harduin, A. Trapenard, Ch. Cedié, H. Ducastaing, P. Bernhard.

Commissaires : MM. J. Many, J. Paquin, L. Vimard. 1870

SOCIÉTÉ DES
NOUVELLES SOURCES D'OREZZA

Siège social : 44, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 100 francs, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 40 ans, à partir de 1892. — *Objet de la Société :* Exploitation de toutes sources d'eaux minérales

rançaises et étrangères; exploitation du journal *la Santé*. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cheret, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron André Mariotti, Auguste Juster fils, Eugène Marcellot, Célestin-Joseph Hazard. 1871

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX MINÉRALES D'AUREL S ET DE LA DROME

Siège social : 37, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Cent soixante mille francs, divisés en 320 actions de 500 fr. chacune, dont 120 entièrement libérées et 200 libérées de 250 fr. chacune. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse de Lyon. — *Obligations :* 150 de 500 fr., 5 0/0. Taux d'émission, 500 fr. remboursables par tirages au sort annuels, à dater de 1891. Intérêts 25 fr. — *Parts de fondateurs :* 2.000. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 30 novembre 1891. — *Objet de la Société :* Exploitation des Eaux minérales naturelles d'Aurel, canton de Saillans (Drôme), comprenant notamment les sources dites : Bourdouyre et du Figuier. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon. — *Assemblée générale* en novembre.— *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital, la somme nécessaire pour l'amortissement du capital, 5 0/0 au capital versé ; le surplus des bénéfices est réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 au gérant ; 10 0/0 aux parts de fondateurs, 65 0/0 aux actionnaires.

Observation : La Société a été dissoute par l'assemblée générale du 3 mars 1899.

Liquidateur : M. Philip.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Athanase Evellin.

Membres : MM. Paul Edel, Joanny Ramel, Eugène Rivoire.

Administrateur-délégué : M. Paul Edel. 1872

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

(NIÈVRE)

Siège social : Saint-Parize-le-Châtel

NOTICE

Le capital social est de trois cent vingt-cinq mille francs, divisé en 650 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 650 obligations de 550 fr., 5 0/0, émises à 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des sources d'eau minérale et la vente en bouteilles. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 19 août 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dauphin, notaire à Nevers. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Le paiement* des coupons a lieu en avril à la Banque Berland et Meunier, à Nevers.

Cours des actions : En 1896, 500 fr. ; 1897, 520 fr. ; 1898, 550 fr.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Ch. Maillart.

Membres : MM. le comte Marochetti, R. Berland, Ch. Selin.

Commissaires : MM. Chapoteaud, Dussourd. 1873

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

D'EAU PURGATIVE DE VILLACABRAS

Siège social : 193, *avenue de Saxe, Lyon*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes distribués* : En 1893, 5 fr. ; en 1894, 9 fr. 50. — *Durée de la Société :* 30 ans, à dater du 12 avril 1889. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une source d'eau purgative située en Espagne dans la province de Madrid, commune de Villaconejos, et toutes les opérations concernant la vente de cette eau. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Trévoux, à Lyon. — *Assemblée générale :* 1er trimestre. — *Paiement* des coupons au siège social, en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour former un fonds de réserve, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsqu'il atteindra le dixième du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 10 0/0 de la valeur du matériel pour son amortissement complet ; 10 0/0 au Conseil d'administration et le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Louis Aguettant.

Membres : MM. E. Mauguin, Jarlot Pinet, F. Branciard.

Directeur : M. M. François Branciard. 1874

SOCIÉTÉ ANONYME DES

EAUX THERMALES ET MINÉRALES D'AIX-EN-PROVENCE

Siège social : 9, rue Emeret-David, Aix (Bouches-du-Rhône)

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 10 mars 1896. 1875

SOURCES SAINT-LOUIS

(VICHY-SAINT-YORRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, *boulevard des Italiens Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de 1893. — *Objet de la Société :* Exploitation des eaux minérales des sources Saint-Louis à Saint-Yorre, bassin de Vichy, canton de Cusset (Allier). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rey, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Kumpf, Klein, John Claphain, Laude, Ludert.

Directeur : M. A Pierrot. 1876

COMPAGNIE PARISIENNE DE

MATÉRIEL HYGIÉNIQUE A EAUX GAZEUSES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 52, avenue Daumesnil, Paris

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 21 février 1898. 1877

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. — Sillery, Grand mousseux (Doux).	5 fr. 50
— Dry Verzenay (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. — Grand Sec (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. — Extra Dry England (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

Allasch	4 fr. 50	Eckau 00	4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XVI

EXPLOITATIONS - PRODUITS AGRICOLES

COMPAGNIE AGRICOLE D'AIGUES-MORTES

Siège social : 88, *rue de Rennes, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 1.200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir du 28 juin 1892. — *Objet de la Société* : La vente des produits des domaines situés sur le territoire d'Aigues, d'Aiguement et dans le département du Gard ou de l'Hérault. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris. — *Assemblée générale* en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM Acoulon, d'Andecy, G. Poupinel. 1878

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU ET DES MARAIS DU FOS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *Square de l'Opéra, Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse, au comptant. — *Obligations* : 6.000 obligations de 500 fr. 4 0/0 remboursables à 500 fr. par tirages annuels en décembre ; remboursement des titres sortis le 1er janvier suivant. Intérêt annuel, 20 fr. payables par moitié les 1er janvier et 1er juillet. Ces 6.000 obligations se divisent en 5 séries, dont les 4 premières sont seules admises à la cote.

Série A : 800 obligations remboursables en 50 ans, de 1884 à 1933. — *Série B* : 1.200 obligations remboursables en 50 ans, de 1885 à 1934. — *Série C* : 2.000 obligations remboursables en 50 ans, de 1886 à 1935. — *Série D* : 1.200 obligations remboursables en 50 ans, de 1887 à 1936. — *Série E* : 800 obligations remboursables en 50 ans, de 1888 à 1937. 568 de ces titres, sur 6.000, étaient amortis au 1er janvier 1897.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des oblig.
1890. .	247 18	10	450
1891. .	»	10	440
1892. .	175 71	10	440
1893. .	133 20	10	455
1894. .	131 34	»	465
1895. .	124 90	»	470
1896. .	125 »	»	475
1897. .	130 »	»	480
1898. .	130 »	»	500

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 9 août 1881. — *Objet de la Société* : La mise en valeur, l'exploitation et la revente des terrains qu'elle possède ou possédera tant dans la Crau que dans les marais du Fos. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Paiement* des coupons au Crédit foncier de France.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 aux administrateurs. Le surplus : 75 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux personnes désignées comme fondateurs de la Société qui ont garanti la souscription des 12.000 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Grille.

Membres : MM. Grandeau, A. Bergaud, de Bonnemains, du Buisson, Landon.

Commissaire des comptes : M. de Traz.

Directeur : M. de Pistoye. 1879

COMPAGNIE DES HUILES DE COCO NEUTRALISÉES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 110, *rue Sainte-Cécile Marseille*

Le capital social est de cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 16 ans à partir du 12 mars 1896. 1880

COMPTOIR AGRICOLE & COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Nouvelle, 9, Paris

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — Tous les transferts d'actions ont été déclarés à 500 fr. l'une, soit la valeur nominale. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 21 septembre 1886. — *Dividendes* de 1886 à 1898 : Nets d'impôt, en moyenne 53 fr. 328 par action par an. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris. — *Objet de la Société* : L'achat, la vente, la commission et la consignation de toute marchandise; notamment le commerce et la fabrication des engrais utilisés pour l'agriculture. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus : 90 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Membres : MM. Debouchaud, président de la chambre de commerce d'Angoulême, Emile Barthe, maitre de forges, Pageaut-Lavergne, Jules Thierry.

Commissaire des comptes : M. Fonferrier.

Administrateur-délégué : M Pageaut-Lavergne.

1881

COMPTOIR AGRICOLE & INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 40, rue de Richelieu, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Parts de fondateurs* : 400. — *L'objet de la Société* est : 1° L'achat, la vente et l'exploitation de tous établissements agricoles et industriels ; 2° l'achat et la vente de toutes matières premières et engrais, semences, matières d'alimentation du bétail, matériel et outillage agricoles ; 3° tout élevage, toutes cultures et toutes industries relatives aux produits du sol ; 4° l'entremise pour les achats au comptant et à terme des syndicats agricoles, comices ou agriculteurs ; 5° tous prêts ou avances, tant en espèces qu'en matériel et outillages ou à cheptel aux syndicats agricoles, comices ou agriculteurs ; 6° la constitution de toutes sociétés, en nom collectif, en commandite simple ou par actions, ayant pour objet les commerces ou industries dont il vient d'être parlé. Le tout, tant en France, dans ses colonies et pays de protectorat qu'à l'étranger ; 7° la souscription, l'achat et la vente de toutes parts d'intérêts de toutes actions, de toutes parts de fondateurs et de toutes obligations des sociétés dont il vient d'être parlé ; 8° enfin toutes opérations, sous quelque forme que ce soit, de prêts auxdites sociétés et de cautionnements d'engagement pris par elles. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 26 décembre 1898. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 25 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; une somme au fonds d'amortissement du matériel ; le surplus : 3 0/0 du capital nominal aux actions ; le solde : 25 0/0 aux actions ; 75 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Petelot.

Membres : MM. Voisambert, E. Biese. 1882

DOMAINE AGRICOLE & VINICOLE DE LA PIOLIÈRE TRÈVES & EXTENSIONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gennes (Maine-et-Loire)

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 20 actions de 5.000 fr., dont 4 entièrement libérées ont été remises en représentation d'apports à M. Martin, et 16 libérées de 1.250 fr. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *Objet :* Exploitation du domaine de la Piolière, situé sur le territoire de Gennes (Maine-et-Loire) ; l'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles construits ou non ; l'édification sur les immeubles de toutes constructions ou la restauration de celles existantes et leur appropriation aux besoins de l'exploitation ; la vente du produit de cette exploitation, vins, céréales, bétail, ainsi que toutes opérations se rattachant directement aux objets spécifiés ci-dessus ; et la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à un des objets précités par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion ou autrement. — *Durée :* Du 27 décembre 1898 au 1er novembre 1917. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes A. Boutrouille, notaire à Cartignies (Nord) et G. Caplain, notaire à Avesnes-sur-Helpe. — *L'assemblée générale* a lieu avant fin mars ; tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 2 0/0

à chacun des **administrateurs ; 10 0/0 à chacun des commissaires ; 10 0/0 à la direction ; le surplus aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Legrand, P. Bouret, L. Demade.

Commissaire : M. Raux. 1883

GRANDS ÉTABLISSEMENTS HORTICOLES DE ROUBAIX-TOURCOING

Siège social : section du Vert-Sapin Watrelos (Nord)

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 60 actions de 10.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 3 décembre 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Becquart, notaire à Laventie (Pas-de-Calais). — *Objet* : La culture des plantes d'appartement et fruits de luxe. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social le 15 janvier et 15 juillet.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à l'amortissement ; 5 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM, L. Motte-Vernier, L. Duvillier-Motte fils ; Aug. Delmonne.

Commissaire : M. Dervaux-Wetzel.

Directeur : M. A Delmonne. 1884

HUILERIES DARIER DE ROUFFIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, rue des Arcades, Marseille

Le capital social est de cinq millions de francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 31 décembre 1895. 1885

LES CULTIVATEURS DE CHAMPIGNONS DE PARIS

Siège social : 128, *boulevard de Charonne Paris*

NOTICE

Capital social : Cent quatre-vingt-quinze mille huit cent francs, divisés en 979 actions de 200 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *Durée de la Société* : 15 ans, à dater du 22 août 1896. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Objet de la Société* : La conserve des champignons, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Devaux, Burvingt, Bompard, Rossignol, Sauvageot, Thoré, Desnoyers, Lécaillon, L. Soulard, Voillereau.

Commissaires des comptes : MM. Pinta et Lebilotte.

Directeur : M. Zénon Uzac. 1886

OLIVIER & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Aix en Provence

Le capital social est de deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. Xavier Thibaud. 1887

SOCIÉTÉ ANONYME

D'EXPLOITATION AGRICOLE

Siège social : 5, *place de Lorraine, Angers*

Le capital social est de cent vingt mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 1888

SOCIÉTÉ ANONYME

FRANCO-RUSSE

Siège social : 11, rue de Rocroy, Paris

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs. — *Objet* de la Société : Commerce d'huiles. — *Assemblée générale* en juin. 1889

SOCIÉTÉ ANONYME ET INDUSTRIELLE

DES HUILERIES BORDELAISES

Siège social : 9, place du Champ-de-Mars Bordeaux

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 7 avril 1896. 1890

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

D'IMPORTATION DE CHÊNE

Siège social : rue du Débarcadère, Pantin

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs, divisés en 4.500 actions de 1.000 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Objet de la Société* : Bois de sciage, chêne de France, de Russie et d'Autriche-Hongrie, scieries mécaniques en Slavonie et en Galicie. 1891

SOCIÉTÉ ANONYME DES

GRANDS DOMAINES DE FRANCE D'ALGÉRIE & DE TUNISIE

Siège social : 16, *rue Sauval, Paris*

NOTICE

Capital social : Sept cent trente mille francs, divisés en 7.300 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Parts* : 20.000 aux fondateurs. — *Durée de la Société* : 99 ans, à dater du 26 janvier 1895. — *Objet de la Société* : Exploitation de domaines en France, en Algérie et Tunisie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Verrier, à Lyon. — *Assemblée générale* : 4 premiers mois. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; 10 0/0 au directeur général; 55 0/0 aux parts de fondateurs; 25 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Boissy.

Membres : MM. Besse, Couturier, Guillot, Latière, Francisque Teillard.

Administrateur-délégué : M. Louis Ferrand.

1892

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA FIBRE DE BOIS D'ARUDY

Siège social : Pau (Basses-Pyrénées)

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs, divisé en 60 actions de 500 fr. dont 40 (nos 1 à 40) sont privilégiées et 20 (nos 41 à 60) sont des actions ordinaires. — *L'objet de la Société* est la création d'une usine pour l'industrie de la fibre, paille ou laine de bois. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 14 septembre 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Boivret, notaire à Arudy.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt aux actions ordinaires; le surplus est placé au fonds de réserve pendant les 5 premières années; après cette période, il sera réparti aux actionnaires sans distinction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Laprade, R. Popin, U. Navarre.

Commissaire : M. Marchal.

1893

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA MAISON AUGUSTE GAL

HUILES D'OLIVE MARQUE A. G.

Siège social : 37, *rue Victor-Hugo, Nice*

Le capital social est de deux millions. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 15 septembre 1898.

1894

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA

SÉNILISATION RAPIDE DES BOIS ET MATIÈRES FIBREUSES

Siège social : 12, *rue Vivienne, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une ou de plusieurs usines pour la sénilisation rapide des bois, le traitement des matières fibreuses ou textiles et toutes opérations accessoires. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 30 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Théret, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant d'avril; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale; 1 à 25 0/0 pour créer un fonds de prévoyance; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron A. Berget, le comte de Maleyssie, C. Couturier, A. Thibout, A. Nodon, A. Bretonneau, le comte P. d'Alton Shée.

Commissaires des comptes : MM. le baron de La Bastide, G. Thomas.

1895

SOCIÉTÉ ANONYME

DES SERRES DE BRETAGNE

Siège social : 63, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr., dont 2.000 entièrement libérées remises en représentation d'apport à

la Société des Serres de Bretagne et des Iles Normandes et 500 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation et la culture, soit en serres, soit à l'air libre, de tous les produits de la terre quels qu'ils soient et spécialement des pommes de terre, tomates, vignes, fleurs, etc... L'exploitation des terrains et serres où seront cultivés lesdits produits. La vente de ces produits et généralement toutes les opérations industrielles et commerciales se rattachant directement ou indirectement à la culture soit en serres, soit à l'air libre, de toutes espèces de produits, tant en France qu'à l'étranger, et spécialement de la Grande-Baronnie située près le village du Val, en la commune de Paramé (Ile-et-Vilaine). — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 29 avril 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *L'assemblée* générale se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 80 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Tessier, Motrell, Pierre Boulay, E. Durand, Morimbeau.

Commissaires : MM. G. Durand, Morimbeau.

1896

SOCIÉTÉ AGRICOLE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

SOCIÉTÉ ANONYME PAR ACTIONS A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Senlis

Le capital social est de cent quarante et un mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Martin. 1897

SOCIÉTÉ
AGRICOLE & IMMOBILIÈRE FRANCO-AFRICAINE

Siège social : 3, *rue des Mathurins, Paris*

Le capital social est de trois millions, divisés en 6.000 actions de 500 fr. 1898

SOCIÉTÉ
AGRICOLE ET INDUSTRIELLE D'AIGREFEUILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Aigrefeuille (Charente-Inférieure)

Le capital social est de quatre-vingt-dix-sept mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en août. 1899

SOCIÉTÉ AGRICOLE, VITICOLE FORESTIÈRE & MINIÈRE DU DOMAINE DU FENDECK

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social et entrepôt à Asnières (Seine) 43, quai d'Asnières

Exploitation à Jemmapes, province de Constantine (Algérie)

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr. — *Les titres* sont en partie libérés et au porteur et en partie non libérés et nominatifs. — *Durée de la Société* : 99 ans à partir de 1895. — *Objet de la Société* : Exploitation d'un domaine d'une surface de 12.000 hectares comprenant : prairies, terres arables, vignobles, forêts de chênes lièges. L'exploitation est divisée entre trois fermes avec chais, écuries, bâtiments d'habitation, etc. La Société vend en gros et en détail ses vins, le liège récolté, fait l'exportation du bétail et la culture de l'olivier. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Decloux, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve légale, *x* 0/0 votés par l'assemblée générale comme fonds de prévoyance. Sur le surplus : 15 0/0 aux administrateurs; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le marquis de Saint-Jean Lenlhac.

Membres : MM. Doncin, de Voyon, Tarnès.

Commissaires des comptes : MM. le lieutenant-colonel Prudent, Chassaigne de Néronde.

Administrateur-délégué : M. J. Carvès. 2000

SOCIÉTÉ
AGRICOLE & VITICOLE DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Turbigo, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Assemblée générale* en avril. 2001

SOCIÉTÉ ALPINE DE FABRICATION DES BOIS DE PLACAGE & DE FUSIL

(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS DE V. BÉRATO)

Siège social : Volonne (Basses-Alpes)

Le capital social est de soixante-cinq mille francs, divisé en 6.500 actions de 100 fr. 2002

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

DU DOMAINE DE CABANNES

Siège social : à Paris, 64, rue de la Chaussée-d'Antin

NOTICE

Capital social : Cent quarante mille francs, divisés en 280 actions de 500 fr. libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 18 ans à dater du 13 mars 1897. — *Objet de la Société* : Exploitation de la terre de Cabannes, située en Camargue, territoire d'Arles, et toutes les opérations s'y rattachant. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Merlin, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 5 0/0 à une réserve extraordinaire jusqu'à 50.000 fr.; 4 0/0 au capital versé ; sur le surplus 90 0/0 à M. le comte et Mme la comtesse de Chevigné, 10 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Chevigné, 34, rue Miromesnil, Alfred Bergaud, 10, rue d'Aumale.

Commissaire des comptes : M. Georges Bergaud, 60, rue de Clichy. 2003

SOCIÉTÉ DES FIBRES PARISIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 106, avenue de Paris Saint-Denis (Seine)

NOTICE

Capital social : Quarante mille francs, divisés en 400 actions de 100 fr. libérées des 3/4. — *Durée de la Société* : 25 ans à partir du 25 février 1897. — *Objet de la Société* : La vente des fibres de bois, toutes opérations se rattachant à cette industrie, le commerce de tous articles servant à l'emballage. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pluche, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus 10 0/0 au Conseil d'administration : 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Pigeonneau, 13, boulevard de la Chapelle, Paris ; Mlle Blanche Lefraudés, 42, rue de la Bienfaisance, Paris ; F. Remis, représentant de commerce, 116, avenue de Paris, à Saint-Denis.

Commissaire des comptes : M. Marchiset, représentant de commerce, à Creil (Oise). 2004

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BOIS ENTRECROISÉS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, rue de la Victoire, Paris

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 30 juin 1896. 2005

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE FIBRES DE BOIS ET D'ALLUME-FEUX

J. LESUEUR & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 2, rue Montesquieu, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent quarante mille francs, divisés en 280 actions de 500 fr., dont 20 entièrement libérées à M. Lesueur, fondateur, et 260 libérées de 125 fr. *Les titres* sont nominatifs jusqu'à leur entière libération. — *L'objet de la Société* est l'exploitation à la Fosse-Saint-Maclou, près Honfleur (Eure), d'une usine pour la fabrication et la vente de la fibre de bois et d'allume-feux, et de toute autre branche d'industrie s'y rattachant directement. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 10 octobre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Olagnier, notaire à Paris.

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

Membres : M. Ch. Levesque, A. Prévost, J. Duval. 2006

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANCHAGE DES BOIS

Siège social :

16, *passage Charles-Dallery, Paris*

Assemblée générale en novembre.
Administrateur-directeur : M. Martin. 2007

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES HUILERIES DU SAHEL (TUNISIE)

Siège social : 19, avenue de l'Opéra Paris

12, boulevard Dugommier, Marseille

NOTICE

Capital social : Deux millions cent cinquante mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la Bourse de Marseille. — *Obligations* : 1.600 obligations de 500 fr., 5 0/0. — *Parts* de fondateurs : 4.000.

Années	Cours des actions	Cours des obligations	Dividendes distribués
1891. . .	500	515	»
1892. . .	»	515	»
1893. . .	»	515	»
1894. . .	»	515	»
1895. . .	520	515	»
1896. . .	530	515	»
1897. . .	400	520	40

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1891. — *Objet* de la Société : La fabrication des huiles d'olives et toutes opérations qui s'y rattachent. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, à Paris. — *Assemblée générale* : A Paris, de janvier à mai de chaque année. — *Paiement* des coupons, à Paris, Marseille et Lyon, en février 1896.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Raoul Guillemard.
Membres : MM. Pierre Aubry, Léon Cavaillon, Robert Guillemard, Henry Guis, Jules Lapeyrère.
Commissaires des comptes : MM. E. de Bonnemains et E. Champagne de Labriolle.
Directeur : M. G. Robert, à Sousse Tunisie.

2008

SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

(ANCIENNE MAISON FÉLIX AUDEMARD)

Siège social : avenue Auber, Nice

Entrepôts :

46, *rue Perronet, Neuilly-sur-Seine*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est le commerce des huiles d'olive garanties pures. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 30 novembre 1887. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me de Saint-Pol, notaire à Nice.

Dividendes distribués en 1888, 40 fr. ; en 1889, 36 fr. ; en 1890, 37 fr. ; en 1891, 38 fr. ; en 1892, 40 fr. ; en 1893, 25 fr. ; en 1894, 25 fr. ; en 1895, 33 fr. ; en 1896, 33 fr. ; en 1897, 26 fr. ; en 1898, 26 fr.

L'assemblée générale a lieu de février à avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 80 0/0 aux actions ; 20 0/0 au Conseil d'administration, après amortissements et réserve.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Guffroy.
Membres : MM. F. Audemard, Flamin, Loisel.
Commissaire des comptes : M. L. Ponsonnard.
Administrateur-délégué : M. F. Audemard.

2009

SOCIÉTÉ DE L'HUILERIE PROVENÇALE

Siège social : 5, rue de la République Marseille

NOTICE

Le capital social qui était de quatre cent mille francs a été réduit à quarante mille francs par l'assemblée générale du 27 janvier 1899 et payé à 240.000 fr. par délibération du 6 février 1899 ; il est divisé en 480 actions de 500 fr. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 10 novembre 1896.

2010

SOCIÉTÉ NOUVELLE

AUX OLIVIERS D'AIX ET DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, *rue de la Chaussée-d'Antin Paris*

Maison à Nice : 15 *bis*, *rue Delille*

Entrepôt à Asnières : 3, *Grande-Rue*

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr., entièrement libérées et au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Parts bénéficiaires* : 575 ayant droit à 15 0/0 de bénéfices nets. — *Durée de la Société* : 30 ans à partir du 19 octobre 1893. — *Objet de la Société* : Fabrication et vente en gros, demi-gros et détail des huiles d'olive et huiles blanches, savons, olives, eau de fleurs d'oranger, eau de roses, pâtes alimentaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Naret, 50, rue Etienne-Marcel, à Paris. — *Assemblée générale* : 4e trimestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour servir 6 0/0 aux actions, et ensuite sur le reste 15 0/0 aux parts de fondateurs, et 5 0/0 au personnel, et enfin le surplus 90 0/0 aux actions et 10 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Chauvain, Gras, Moreau.

Commissaires des comptes : MM. Perrin et Drieu la Rochelle. 2011

SOCIÉTÉ POUR LA FABRICATION DES

HUILES RAFFINÉES DU MIDI
E. WATEL & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *14*, *rue Chauveau-Lagarde Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 15 ans, à partir du 1er août 1893. — *Objet* de la Société : L'achat et la vente des graines oléagineuses, la fabrication et le commerce des huiles de graines et des graisses. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Delapalme, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent : 20 0/0 au gérant : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cyprien Fabre, Félix Bouchat, Edouard Watel, Florent Tricart, Jules Massignon. 2012

SOCIÉTÉ

DES SCIERIES DE BELLEGARDE
(AIN)

Siège social : 71, *rue du Château*, *Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. Ce capital a été réduit à cinq cent mille fr. par l'échange de deux actions anciennes contre une nouvelle (décision de l'assemblée générale du 26 juin 1898). — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : 50 ans à partir du 2 octobre 1896. — *Objet de la Société* : Le commerce de bois de toutes provenances et leur transformation et adaptation à tous usages, et toutes opérations financières, commerciales et industrielles se rattachant au commerce des bois. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Me Ray, à Billiat (Ain), et Me Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* : Courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 20 actions. — *Paiement* des coupons aux époques et lieux fixés par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour compte d'amortissement et réserve facultative ; l'excédent 20 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour rémunérer la direction et le personnel ; 30 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Baup, J. Fisch, C. Binet, A. Mons, B. Faure, C. Pitrat, M. Pitrat.

Commissaires des comptes : MM. B. Bouvier et A. Cabaud. 2013

SOCIÉTÉ DES

SCIERIES DE ST-JEAN-DE-LOSNE
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS LANGLARD)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Saint-Jean-de-Losne* (*Cote-d'Or*)

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 100 fr. dont 400 entièrement libérées et 2.600 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est l'achat de bois, coupes de bois et forêts, le sciage des bois, la vente des produits fabriqués et de leurs sous-produits ; le sciage à façon. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 14 février 1898. — *L'acte*

constitutif a été reçu par Me Mairet, notaire à Saint-Jean-de-Losne.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Charlois.

Membres : MM. Langlard, Bentz-Aubeoud, A. Leresche.

Commissaire de surveillance : M. G. de Forez.

2014

UNION AGRICOLE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 30, *rue des Halles, Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept cent quatre-vingt mille francs, divisé en 1.560 actions de 500 fr. chacune, dont 560 d'apport entièrement libérées et 1.000 libérées du quart. — *Parts bénéficiaires* : 11.000 fr. — *L'objet de la Société* est la commission, en France et à l'étranger, de tous produits agricoles et de toutes denrées alimentaires. L'achat et la vente de ces produits et denrées, leur consignation, leur expédition, leur exportation et, généralement, toutes opérations intéressant l'agriculture. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Boullaire, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, 5 0/0 aux actions : sur le surplus 2 0/0 aux parts bénéficiaires ; le reste, 5 0/0 aux 560 actions d'apport, le solde entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Vilmorin, comte d'Estienne d'Orves, Claude Bégule.

2015

UNION DES PROPRIÉTAIRES DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *place Defly, Nice*

Maison à Paris : 10, *avenue de l'Opéra*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Objet de la Société* : Huile d'olive supérieure.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; tantième au directeur ; le solde aux actions.

2016

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH[illegible] . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René **EBSTEIN**, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XVII

FILATURES ET TISSAGES

ACTIENGESELLSCHAFT FUR BAUMWOLL-SPINN-UND WEBEREI

VORMALS RAFAEL DREYFUS UND Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

DE FILATURE ET TISSAGE DE COTON

ANCIENNEMENT RAFAEL DREYFUS ET Cie

Siège social : Mulhouse

NOTICE

Capital social : Un million neuf cent vingt mille marks, divisés en 1.920 actions de 1.000 marks. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 18 octobre 1893, modifiée le 1er janvier 1894. — *Durée* : 50 années. — *Objet* : filature et tissage de coton, de laine et tissus tricotés. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Dreyfus, L. Dreyfus, M. Dreyfus.

Directeurs : MM. R. Dreyfus, J. Schwob, J. Bernheim. 2017

ACTIENGESELLSCHAFT FUR TEXTIL-INDUSTRIE

VORMALS DOLLFUS-MIEG & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mulhouse

NOTICE

Capital social : Dix millions de marks, divisés en 10.000 actions de 1.000 marks ; la Société a émis pour 6.000.000 d'obligations 4 0/0 de 1.000 marks. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 28 décembre 1890. *Durée* : 50 ans. — *Objet* : Filature du coton et de la laine, tissus, etc. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 de dividende aux actions ; sur le surplus : 15 0/0 aux actions de jouissance ; 5 0/0 aux actions ; 30 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actions de jouissance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-J. Schuslter-Burckhardt, E. Burnat, C. Abegg Artère, G. Dolfus, C. de la Croix.

Directeurs : MM. Engel Gros, A. Engel, G. Engel, E. Engel, E. Bron, E. Duvillard. 2018

BOURCART FILS ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Guebweiler (Alsace)

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille marks, divisés en 300 actions de 8.000 marks. — *Titres* : Actions nominatives. — Société constituée en 1875, ancienne firme fondée en 1853 en commandite simple. — *Objet* : Filature de coton et de laine. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 45 0/0 aux actions ; 5 0/0 à la gérance ; le surplus à un fonds de réserve supplémentaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Bourcart, K. Bourcart, J. Bourcart, Alfred Bourcart, Alexandre Bourcart.

Commissaires : MM. E. Kressmann, V. Zuber, J. Grosjean, P. Vischer-Burkhardt, Ed. Doll, Ed. Schlumberger, Gustave Bourcart. 2019

BOUVIER, GUSTELLE ET Cie

MOULINAGE EN RUSSIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 29, *rue Puits-Gaillot, Lyon*

L'assemblée générale a lieu en mai. 2020

BREVETS BELGES DE CHARDONNET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 64, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 700 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs

ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans. — *Objet de la Société* : L'acquisition ou l'exploitation ou mise en valeur de tous brevets pris en Belgique pour la fabrication des soies artificielles et des pyroxyles, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Assemblée générale* en juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Julvecourt, le comte de Baudry-d'Asson, H. Marchand, le vicomte Pierre de Caral, Allain du Guiny, C. de Coma. 2021

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES INDUSTRIES TEXTILES
LÉON ALLART ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : *Roubaix, Grande-Rue*

NOTICE

Capital social : Huit millions de francs, divisés en 16.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont cotés en bourse, à Lille.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	622 »	39 75
1891.	594 »	28 10
1892.	442 »	38 65
1893.	477 »	40 »
1894.	537 »	45 »
1895.	560 »	45 »
1896.	572 »	45 »
1897.	575 »	45 »
1898.	575 »	45 »

Durée de la Société : Du 26 août 1882 au 26 août 1912. — *Objet de la Société* : Commerce et industrie des matières textiles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duchange, à Roubaix. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 amortissement du matériel et de l'immeuble social ; lorsque cet amortissement aura atteint 50 0/0 de la valeur, il ne sera plus prélevé que 5 0/0 ; une somme suffisante pour servir 5 0/0 aux actions et le surplus, 25 0/0 à la gérance ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres : Six.

Gérant : M. Léon Allart. 2022

COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'ORIZABA (MEXIQUE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue Don Juan-Manuel Mexico*

NOTICE

Le capital social est de six millions cinq cent mille piastres, divisé en 65.000 actions de 100 piastres. Les titres sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Genève. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des usines de filature, tissage et impression de coton de San-Lorenzo, de Corritos et Rio Blanco. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 28 juin 1889. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Rafael-F. Morales, notaire à Mexico, et publié dans le *Journal officiel* de la République. — *Le paiement* des coupons a lieu en mars, à Mexico et à Genève. — *Cours des actions* : De 1889 à 1893, 100 piastres ; en 1894, 120 piastres ; en 1895 et 1896, 150 piastres ; en 1897, 200 piastres ; en 1898, 250 piastres.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve légale ; 20 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaires : MM. Léon Faudon, Henri Tron.
Directeur général : M. Ed. Garcin.
Directeur : M. A. Cogordan. 2023

COMPAGNIE VOSGIENNE DE FILATURE ET DE TISSAGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 actions de 100 fr., dont 3.000 d'apport dites actions ordinaires et 4.500 de souscriptions dites actions privilégiées. — *Parts* de fondateurs : 1.000 — *L'objet de la Société* est l'exploitation de deux usines pour la filature et le tissage des cotons, dites : usine d'Autrive, commune de Saint-Amé, et usines de Pecavillers, commune du Syndicat (Vosges), et des deux usines de tissage dites : usines du Pont de Cleurie, commune du Syndicat, et usine de Rehaupal, commune de Rehaupal (Vosges) ; l'acquisition, la location et l'exploitation de toutes autres usines similaires ; tous achats et ventes de marchandises et matières premières ; et généralement toutes entreprises et opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la filature et au tissage des cotons et autres textiles. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 15 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 aux actions privilégiées ; 10 0/0 du surplus au Conseil d'administration ; sur ce qui reste : 50 0/0 création d'un fonds de réserve extraordinaire ; 5 0/0 aux actions ordinaires et le reste 5 0/0 entre toutes les actions et 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Le Bègue, L. Rocherand A. Bossuat et H. Ducastaing. 2024

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LINIÈRE
MAGNIER, P. FLEURY, MARTEL & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 9, *rue d'Uzès, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr., libérées au porteur. — 18.000

actions seulement sont émises. — Les obligations sont cotées à la Bourse, 2e partie du bulletin. — *Obligations* : 8.000 6 0/0, émises à 250 fr., remboursables à 300 fr., jusqu'en 1889 par tirages annuels en août. Intérêt, 15 fr., payables les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligat.
1895-96..	619	»	»
1896-97..	680	37	295
1897-98..	»	37	»
1898-99..	470	»	»

Durée de la Société : 70 ans, à partir de 1846. — *Objet de la Société* : Comptoir de l'industrie linière. — *Assemblée générale* en août. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à concurrence de 500.000 fr. ; le surplus : 50 0/0 aux actionnaires ; 40 0/0 à la gérance ; 10 0/0 aux employés.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : M. A. Truelle.

Membres : MM. E. Neveu, P. Journe, Ch. Besnard, E. Raimbert, Jaubert.

Gérants : MM. Magnier, P. Fleury, Martel.

2025

COMPTOIR DES TISSUS A PARAPLUIES

GAILLIARD ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 75, *rue Réaumur, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 10.000 actions de 200 fr., libérées. — *Objet de la Société* : Comptoir des tissus à parapluies. — *Dividendes* en 1898 : 9 fr. 30 nets d'entrepôts. — *Assemblée générale* en mars.

2026

ELSASSISCHE GESELLSCHAFT

FUR JUTE-SPINEREI UND WEBEREI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Bischweiler (Alsace)*

NOTICE

Capital social : Un million de marks, divisés en 1.000 actions de 1.000 marks ; la Société a émis pour 400.000 marks d'obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* en 1883. — *Durée* : 99 années. — *Objet* : Filature du jute, du coton et de la laine. — *Assemblée générale* en mars. — *Répartition des bénéfices* : 6 0/0 à la réserve ; un tantième aux actions ; tantième à l'administration ; tantième à l'amortissement du matériel ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. Alf. Herrenschmidt.

Direction : M. P. Winckler.

2027

ESSAI DES MOULINIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue Lafond, et* 4, *rue Puits-Gaillot, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de soixante et un mille cinq cents francs, divisé en 615 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *L'objet de la Société* est de créer à Lyon un essai de soie pour faciliter les contrats d'achat et ceux d'ouvraison. — *La durée de la Société* est de 18 ans, à partir du 10 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Maisonneuve, notaire à Privas. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; tous les actionnaires en font partie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; le solde : 10 0/0 à la réserve ; 10 0/0 au personnel ; 50 0/0 aux actionnaires et 30 0/0 au syndicat du moulinage français.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Bonnefoy, L. Delubac, P. Faure, P. Gagnaire, de Lacoste, Malartre, Marion, Roulet, Pila, Tromparait.

Commissaires : MM. F. Guyaz, H. Bernardin

2028

ÉTABLISSEMENT HERZOG IN LOGELBACH

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Logelbach, près Colmar*

NOTICE

Capital social : Quatre millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille marks, divisés en 4.794 actions de 1.000 marks. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 20 octobre 1881. — *Durée* : 20 années. — *Objet* : Filatures, retordages et tissages de la laine et du coton. — *Assemblée générale* en mai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième à l'administration et à un fonds de réserve spéciale ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E.-J. Dufresne, G. Robin, E. Herzog, H. Herzog, Ed. Contac.

2029

FILATURE DE BOURRE DE SOIE DE MELISEY A BELONCHAMP

Siège social : *Belonchamp, près Melisey (Haute-Saône)*

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs.

2030

FILATURES ET CORDERIES DU HAVRE

ANCIEN ÉTABLISSEMENT P. POCHEZ ET LOUIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 49, quai d'Orléans, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs. — *L'objet de la Société* est la fabrication des cordages en chanvre, fer, acier, la vente des sacs, toiles, bâches, fils et ficelles.

Observations : Cette Société n'existe plus que nominalement ; elle a loué ses usines à M. René Godet, qui les exploite. 2031

FILATURE DE COTON

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

G. HERR, ZIEGLER ET Cie

Siège social : Baume-les-Dames (Doubs)

NOTICE

Le capital social est de huit cent soixante-cinq mille francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une filature de coton. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 14 octobre 1895. 2032

FILATURE LYONNAISE DE SCHAPPE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

J. VILLARD ET Cie

Siège social : 21, rue des Capucins, Lyon

NOTICE

Le capital social est de quatorze cent mille francs, divisé en 2.800 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'industrie de la schappe, le peignage et la filature des déchets et de la bourre de soie, l'achat et la vente des matières premières et de tous produits fabriqués et généralement tout ce qui se rattache directement ou indirectement à l'industrie de la schappe et de la bourre de soie. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 27 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Letord, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : Une somme pour amortissements et réserve de prévoyance. Sur le surplus : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le solde : 50 0/0 à la gérance et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Pradel, C. Pignard, H. Bernardin, S. Canary, P. Vindry.

Gérant : M. J. Villard. 2033

FILATURE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gand, allée Verte, 251

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 900 actions de 500 fr. ; ce capital peut être augmenté, la Société peut émettre des obligations. — *Titres* : actions au porteur. — *Société constituée* le 16 mars 1892. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Filature et retorderie du lin, du chanvre, des étoupes et des matières textiles. — *Assemblée générale* le premier vendredi du mois de juillet, à 3 heures de relevée, à Gand.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième à la gérance ; tantième au fonds d'amortissement du matériel ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. W. de Cnyf, P. Hallez, Octave Bruneel, Delmotte.

Commissaires : MM. Edouard D'hert-Coppejans, Pardoen. 2034

FILATURE ROUENNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, rue des Mathurins, à Paris et 13, rue Mendrenne, à Rouen

Capital social : Six cent mille francs, complètement versés. — *Les titres* sont nominatifs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertrand.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eugène Péreire.

Membres : MM. A. Pernolet, D. Pérouse, Raoul Duval.

Commissaire des comptes : M. A. de Pritzbuer.

Directeur : M. Giblon. 2035

FILATURES & TISSAGE DE LA CITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Mulhouse

NOTICE

Capital social : Un million huit cent mille marks, divisés en 225 actions de 8.000 marks. — *Les titres* sont nominatifs. — *Objet* : Filature et tissage de coton. — *Durée* : illimitée. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; amortissement extraordinaire fixé par l'assemblée générale ; le

surplus du compte à disposition destiné à payer : 1° aux actionnaires, le dividende voté ; 2° aux employés, la participation ; le reste aux actions. — *Dividendes* : en 1894, 3 0/0 ; en 1895, 7 0/0 ; en 1896, 3 0/0 ; en 1897, 5 0/0 ; en 1898, 5 0/0. — *Réserve* au décembre 1898 : 236.610 fr.

Gérant : M. Ed. Vaucher et C^ie^. 2036

FILATURE DE SAINT-SEVER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sotteville

Directeur-Gérant : M. E. Allain. 2037

FILATURES ET TISSAGES

POUYER-QUERTIER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 35, *rue de Fontenelle, Rouen*

NOTICE

Le capital social est de trois millions trois cent mille francs, divisé en 330 actions de 10.000 fr. — *Obligations :* Sur 3.333 obligations émises à 500 fr., il en reste aujourd'hui 2.351. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des filatures et tissages Pouyer-Quertier. 2038

GEORGES BONNEFOY & C^IE^

MOULINAGE DE LA SOIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Dieulefit (Drôme)

NOTICE

Le capital social est de deux cent trente mille francs, divisé en 230 actions de 1.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Objet* : le moulinage de la soie en Russie. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 20 avril 1895. — *L'acte* constitutif a été reçu par M^e^ Roux, notaire à Montélimar.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Fréd. Picard, Chalas, P. Seux.
Gérant : M. G. Bonnefoy. 2039

INDUSTRIE GESELLSCHAFT PUR SCHAPPE

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE POUR LA SCHAPPE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bâle

NOTICE

Capital social : Neuf millions de francs, divisés en 9.000 actions de 1.000 fr. La Société a émis pour 12.000.000 d'obligations de 5.000 fr. 4 0/0. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* en 1882. — *Durée :* jusqu'au 31 décembre 1906. — *Objet :* Peignage et filature de schappe. — *Assemblée générale :* Dans le 1^er^ semestre. — *Paiement* des dividendes : le 30 juin, au siège de la Société.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; tantième à l'administration et à la direction ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. Geigy-Mérian.
Vice-Président : M. C. Vischer von der Mühll.
Membres : MM. W. Alioth, G. Chaval, L. Chancel, M. Diemer-Heilmann, F. La Roche-Mérian, J. Platen, F. Quinson, V. Quinson, Alb. von der Mühl-Mérian.
Censeurs : MM. E. Fleiner-Schmidlin, W. Mérian-Heusler. 2040

J. CASSE ET FILS

LIMITED

SOCIÉTÉ ANONYME ANGLAISE

Siège social : Leudenhall Buildings Leadenhall street E. C. Londres

Exploitation : Fives-Lille (Nord)

NOTICE

Capital social : Cent quatre-vingt-treize mille livres ou quatre millions huit cent vingt-cinq mille francs, divisés en 90.000 actions à 5 1/2 0/0, la préférence accumulative de 1 livre ou 26 fr. 25, timbre compris, chacune, 100.000 actions ordinaires de 1 livre ou 26 fr. 25, timbre compris, chacune. 3.000 actions de fondateurs à 1 livre ou 26 fr. 25, timbre compris, chacune. — *Objet de la Société :* Filatures de rideaux et étoffes d'ameublement.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 1/2 aux actions de préférence ; 7 0/0 aux actions ordinaires ; le solde : 5 0/0 réserve légale et le surplus moitié aux actions ordinaires et moitié aux actions de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. le comte M. Hollender, M^me^ C. Casse, M. Stephen.
Directeur-gérant : M. A. Rolland. 2041

FILATURE DE LAINE PEIGNÉE

ENGEL ET C^IE^

CI-DEVANT KOECHLIN-SCHWARTZ ET C^ie^

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Mulhouse

NOTICE

Capital social : Deux millions deux cent mille marks, divisés en 500 actions de 4.000 marks, la Société a émis 1.400.000 marks d'obligations. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* le 4 décembre 1889. —

Durée : 99 années. — *Objet :* Filature de la laine, peignage, etc. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : Le bénéfice après retenue pour le fonds de réserve et pour l'administration est distribué aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gérants : MM. Alb. Engel, P. Schoen.

Fondés de pouvoirs : MM. E. Gassmann, E. Schenck. 2042

KAMMGARNSPINNEREI SCHWARTZ ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : Mulhouse

NOTICE

Capital social : Deux millions de marks, divisés en 20.000 actions de 1.000 marks. — *Titres :* Actions nominatives. — *Société constituée* le 27 février 1889. — *Durée :* 20 années. — *Objet* : Peignage et filature de la laine et du coton. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le reste après défalcation des tantièmes de l'administration et d'un fonds spécial de réserve est attribué aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Gérants : MM. H. Schwartz, E. Spoerlein.

Fondés de pouvoirs : MM. T. Hérisé, P. Chambaud, Marquiset. 2043

KAMMGARNSPINNEREI SENNHEIM IN SENNHEIM

FILATURE DE LAINE PEIGNÉE DE CERNAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Sennheim

NOTICE

Capital social : Deux millions huit cent mille marks, divisés en 2.080 actions de mille marks. — *Titres :* Actions au porteur. — *Société constituée* en 1889. — *Durée :* 20 années. — *Objet :* Filature de laine peignée. — *Assemblée générale* en mars.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 à la réserve ; le surplus, après défalcation des tantièmes de la direction et d'un fonds de réserve spéciale, est attribué aux actionnaires.

Directeurs : MM. Thierry-Mieg, A. Wendling. 2044

LA COTONNIÈRE LILLOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : avenue de la Bretagne Esquermes (Nord)

Le capital social est de un million cinq cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 3 juin 1896.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Delesalle. 2045

LA DENDRE, A TERMONDE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Termonde

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, représentés par 1.750 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. Le capital social peut être augmenté ou diminué. — *Titres :* Nominatifs ou au porteur au choix des actionnaires. — *Société constituée* le 20 juillet 1894. — *Durée :* 30 ans. — *Objet :* La filature de coton, la fabrication de couvertures de coton en tous genres et autres produits similaires, ainsi que tous autres tissus, la teinturerie, le blanchiment, les apprêts et la vente des dits articles et les opérations civiles et commerciales en rapport avec ces différentes industries. La Société peut émettre des obligations qui ne pourront dépasser 750.000 fr. — *Assemblée générale :* A Termonde, au siège social, le 15 juillet de chaque année.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un intérêt de 5 0/0 sur le montant de leurs actions ; au gérant un tantième à fixer par le Conseil ; 1 0/0 à chaque administrateur ; 1 0/0 aux commissaires ; le solde à reporter entre les actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Clément, Edmond De Bruyn, Adhémar van Bavegem, Léon De Bruyn, Pierre Geerinckx.

Commissaire : M. Alfred Claeys-Bouvaert. 2046

LA GAULOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, place Vendôme Paris

Objet de la Société : L'exploitation de la machine à décortiquer la ramie. 2047

LA LOUISIANE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Gand, rue de l'Église, 41

NOTICE

Capital social : **Trois millions de francs, divisés en** 600 actions **de 500 fr. Ce capital ne peut pas être augmenté. —** *Titres :* **Actions au porteur. —** *Société constituée* le 31 **décembre 1875. —** *Durée :* **Jusqu'au 31 décembre** 1905. **—** *Objet :* **La filature et retordage, le** blanchiment, **la teinture, l'apprêt et le tissage du coton** ou autres textiles. **—** *Assemblée générale :* **Le troisième** mercredi de février, **à 10 heures du matin, au siège.**

Répartition des bénéfices : 5 0/0 **à la réserve;** 2 1/2 0/0 **à chaque administrateur;** 1/2 0/0 **à chaque** commissaire **; le solde aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. de Smet de Naeyer, F. de Smet de Naeyer, Q. de Smet de Naeyer.

Commissaires : MM. M. de Smet de Naeyer, Gustave Coget. 2048

LA SOIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, *rue Turbigo, Paris*

NOTICE

Le capital social **est de cinq millions de francs, divisé** en 5.000 actions **de 1.000 fr., entièrement libérées. —** *L'objet de la Société* **est la fabrication et la vente des fils** de soies écrues **et teintes et de matières textiles. —** *La durée de la Société* **est de 50 ans à partir du 1er décembre** 1897. **—** *L'acte constitutif* **a été reçu par Me Du-**four, notaire à **Paris.**

Répartition des bénéfices **: 5 0/0 réserve légale; 5 0/0** au capital versé**; sur l'excédent 5 0/0 au Conseil d'administration ;** 5 0/0 **aux actions. Le reste, 20 0/0 aux administrateurs;** 25 0/0 **à un compte d'amortissement ; 55 0/0** aux actionnaires**; sur ces 55 0/0 l'assemblée générale** pourra voter **la distribution aux employés et directeurs,** qui ne pourra **pas être supérieure à 15 0/0.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Id. Beauvillain, P. Beauvillain, E. Hamelin, E. Decker, P. Laville, L. Caron, V. Mandard, J. Chardin, H. Riffard, G. Poitou, H. Bachelier, V. Tissier, H. Carton, F. Vaquez, A. Vaquez, L. Vaquez. 2049

LA SPARTERIE

SOCIÉTÉ OUVRIÈRE D'ENTREPRISES GÉNÉRALES DE SPARTERIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Francœur, Paris*

NOTICE

Le capital social **est de vingt-cinq mille francs, divisé en 250 actions de 100 fr., dont 30 entièrement libérées et 220 libérées de moitié. —** *L'objet de la Société* **est l'entreprise générale des travaux de sparterie et toutes spécialités qui se rattachent à cette industrie;** *la répartition des bénéfices* **en résultant entre les éléments concourant à leur réalisation : le capital, le travail et le talent ; la** *création* **d'institutions de prévoyance destinées à procurer le plus de bien-être possible au personnel de la Société, notamment au moyen d'une Société ou Caisse de secours mutuels ou de retraite. La formation d'apprentis. —** *La durée de la Société* **est de 50 ans à partir du 1er août 1898. —** *L'acte constitutif* **a été reçu par Me Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine.**

Répartition des bénéfices **: 1° *Capital* 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 fonds de prévoyance. 2°** *Travail* **5 0/0 à la caisse de secours mutuels; 15 0/0 constitution de retraite pour les sociétaires ; 30 0/0 à tous ceux, actionnaires et autres, qui auront fourni un travail personnel à la Société, au prorata des salaires touchés par chacun d'eux pendant l'exercice social. 3°** *Talent* **: 5 0/0 au directeur, 5 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Y. Rannou, L. Rannou, Ch. Girardin, Ant.Gonet, Ch. Robert.

Commissaires : MM. P. Bernhard, H. Buisson, L. Plazanet. 2050

LA VESDRE

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE DE PEIGNAGE ET FILATURE DE LAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Verviers

NOTICE

Capital social **: Un million de francs, divisés en 1.000 actions de 1.000 fr. La Société a émis 1.000 obligations 5 0/0 de 500 fr. — Société constituée le 15 octobre 1880. —** *Modifications aux statuts* **des 26 septembre 1884, 8 octobre 1889 et 30 septembre 1890. —** *Durée* **: 30 années. —** *Objet* **: Exploitation d'un établissement de peignage et de filature de laines à façon et à forfait, création de tous établissements similaires et le développement dont ils peuvent être susceptibles. —** *Assemblée générale* **: 2e mardi de septembre. —** *Année sociale* **: 1er juillet au 30 juin.**

Résultat des exercices : 1893-94, 140.939 fr. 33; 1894-95, 148.508 fr. 02; 1895-96, 271.283 fr. 47; 1896-97, 207.963 fr. 83; 1897-98, 267.636 fr. 77.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; un intérêt de 4 0/0 sur le montant appelé et versé de toutes les actions, plus un dividende supplémentaire si le résultat le permet ; 15 0/0 au Conseil d'administration et commissaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jacques Jupsin, A. Dedyn, J.-J. Nokin fils.

Commissaires : MM. F. Bomerson, A. Grandjean, G. Drèze. 2051

LE COTON SIMPLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *rue Pizay, Lyon*

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

2052

LOREID

ÉTOFFES IMPERMÉABLES ET IMITATIONS CUIRS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 173, *rue Saint-Martin, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. dont 500 entièrement libérées et 9.500 libérées de moitié. — *Parts de fondateurs* : 8.000. — *L'objet de la Société* est la fabrication des étoffes imperméables et imitation cuirs et celle des pellicules photographiques, la vente de ces produits, soit directement à la consommation, soit à la commission. L'achat et l'exploitation de tous brevets relatifs à cette industrie et à ce commerce. Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant se rapporter aux objets ci-dessus indiqués. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 8 avril 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 6 0/0 au capital versé ; le surplus sera réparti comme suit : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 50 0/0 aux actions et 40 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lepreux, Heusch, Butin, Atlée, Aurientis, Bernadac, Warnier.

Commissaires des comptes : MM. Dulac et Rouillard. 2053

MANUFACTURE DE RÉAUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 27, *place Tolozan, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 200 fr. — *L'objet de la Société* est la fabrication et le commerce des couvertures, des articles connexes et de leurs matières premières. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 15 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Verrier, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du mois d'octobre ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 80 0/0 au actionnaires et 20 0/0 au Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Boirivant, Bergeret, A. Trapadoux, B. Ogier, A. Gilibert.

Commissaire : M. Fournier. 2054

MANUFACTURES RÉUNIES DE

TRESSES ET LACETS DE SAINT-CHAMOND (LOIRE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue des Trois-Frères Saint-Chamond*

NOTICE

Le capital social est de dix millions de francs, divisé en 5.000 actions de 2.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des tresses et lacets, galons, rubans, tissus pour boutons, articles pour passementerie et autres articles textiles, l'achat et la vente des matières premières, etc. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 1er mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Fuchs, Sablière, Finay, notaires à Saint-Chamond.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêts aux actions ; le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 30 0/0 aux administrateurs délégués, directeurs et sous-directeurs ; 20 0/0 en gratification aux employés ; le reste aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. B. Oriol, E. Jury, M.-G. Balas, J.-L. Drevon, A. Reymondon, Fl. Balas, R. Brun, A. Alamagny, C. Brun, Marie-Jean Balas, A. Reymondon fils, J. Patissier, C. Macabéo, Mathieu-François Balas.

Administrateurs-délégués : MM. Jury, Balas, Jean-Marie Fleury, Alamagny. 2055

MANUFACTURES RÉUNIES DU

TRICOT MÉCANIQUE DE COURBEVOIE

(FABRIQUE DE BONNETERIE FANTAISIE)

ET DE LA RETORDERIE DE LA TOSSÉE TOURCOING

(COTONS ET LAINES FILÉS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 207, *rue Saint-Denis, Courbevoie*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Parts de fondateurs* : 500. — *L'objet de la Société* est la fabrication mécanique du tricot laine et bonneterie fantaisie. Le retordage, collage et gazage de cotons et laines filés. — *La durée* de la Société est de 30 ans à partir de 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ch. Fontaine, notaire à Roubaix.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt aux actions; 20 0/0 aux directeurs; le surplus : 1/3 aux parts de fondateurs ; 2/3 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Turge Dubois.
Membres : MM. Carette, Dubois.
Commissaire : M. A. Lauthier.
Directeurs : MM. Carette, à Courbevoie ; Smakers, à Tourcoing. 2056

MANUFACTURE L.-X. PASCAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Saint-Chamond (Loire)

Le capital social est de trois cent quatre-vingt-trois mille cinq cents francs. 2057

MANUFACTURE DE

TISSUS DE PICARDIE

(ANCIENNE MAISON F. FOURNIER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bohain (Aisne)
Maison de vente : 29 et 31, rue du Sentier, Paris

Capital social : Quatre cent cinquante-sept mille cinq cents francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis-Joseph-Etienne-André Fournier, Alban-François-Antoine Guichard, Jules Marcel. 2058

MANUFACTURES DE VELOURS ET PELUCHES

J.-B. MARTIN

(ANCIENNES MAISONS RÉUNIES E. CHARBIN & Cie C. CHAVANT, CROZIER FRÈRES, J.-B. MARTIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *place Tolozan, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cinq millions deux cent mille francs, divisé en 10.400 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Parts de fondateurs* : 295. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente des velours, peluches et autres étoffes, le tissage, la teinture, l'apprêt et toutes industries similaires, l'achat et la vente des soies et tous textiles. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 1er juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Mes Letord et Trévoux, notaires à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois de la clôture de l'exercice; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : Une somme destinée à faire face à tous amortissements et à la constitution de réserve de prévoyance, ne dépassant pas 6 0/0 du capital social; sur le surplus, 5 0/0 de réserve légale, 5 0/0 au capital versé; le solde : 25 0/0 à la direction générale; 15 0/0 aux parts de fondateurs; 10 0/0 au Conseil d'administration et 50 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres: MM. A. Martin, E. Charbin, C. Chavant, G. Gabaud, G. Sabran, L. Sonnery-Martin.
Commissaire des comptes : M. J. Viallier.
Directeur-général : M. A. Martin. 2059

MECANISCHE SEIDENSTOFFWEBEREI BERN

(TISSAGE DE SOIERIES A LA MÉCANIQUE A BERNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Berne

NOTICE

Capital social : Cinq cent quarante mille francs, divisés en 2.700 actions de 200 fr. La Société a émis 63 obligations 1er rang de 5.000 fr. à 4 1/4 0/0 et 7 obligations 2e rang de 10.000 fr. 4 3/4 0/0. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* en 1872. — *Durée* : 50 années. — *Objet* : Tissage d'étoffes de soie à la mécanique. — *Assemblée générale* en février.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve; le reste, après tantième de l'administration et la direction, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président: M. G. Marénard.

Membres : MM. E. Seeburger, Wehrli, W. Bedmer, E. Lindt-Ris, W. Ochseubein.

Commissaires des comptes : MM. Stank, Alf. Sussou-Zeerleder. 2060

MECANISCHE SEIDENSTOFFWEBEREI HONGG

(TISSAGE MÉCANIQUE D'ÉTOFFES DE SOIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Zurich

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs d'obligations 4 1/2 0/0. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* en 1886. — *Durée :* 30 années. — *Objet* : Tissage mécanique des étoffes de soie. — *Assemblée générale* dans le 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 de dividende aux actions ; le reste, après tantième du Conseil d'administration, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Conrad Badmann, Abegg-Arter, Martin Bodmer-Muralt, Bernard Sommer Hoff, Louis Diezinger, Dr Schneider, J.-J. Walder. 2061

SOCIÉTÉ ANONYME

D'INDUSTRIE TEXTILE

CI-DEVANT DOLLFUS-MIEG ET Cie

Siège social : Mulhouse (Alsace)

NOTICE

Capital : Dix millions marks, divisé en 10.000 actions de 1.000 marks. — *Emprunt* : de 6.000.000 de marks en obligations à 4 0/0 de 1891, de 1.000 marks chacune, remboursables au plus tard en 1830. 4.000.000 de marks d'obligations ont été dénoncés en 1897. — *Certificats de jouissance* : 3.000, nominatifs, transmissibles par endossement. Ces titres ne donnent aucun droit comme actionnaire et participent seulement au bénéfice par 15 0/0. — *Date* de constitution de la Société : 29 novembre 1890. — *Objet* de la Société : La fabrication et la vente de toutes sortes de fil, de coton et de soie de la véritable marque DMC, à coudre, à broder et à tricoter, blanchiment, teinture et apprêt de tissus. — *Historique* : La nouvelle Société continue l'exploitation de tous les établissements industriels de l'ancienne Société en nom collectif Dollfus-Mieg et Cie, sis à Mulhouse, à Dornach et à Belfort. La dite Société en nom collectif en fait l'apport comme ci-après ; 1° Les établissements à Mulhouse, à Dornach et à Belfort, ainsi que les dépendances et le mobilier industriel ; 2° leurs terrains non occupés par leurs industries ; 3° un capital de 800.000 marks, en argent comptant, dit fonds de renouvellement, qui est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par le remplacement du matériel hors de service et les nouvelles constructions à élever ; 4° un capital de marks 800.000, aussi en argent comptant, dit fonds de réserve ouvrière, destiné à assurer le fonctionnement des institutions fondées en faveur des ouvriers de l'établissement et dont la conservation est imposée à la Société anonyme ; 5° le bénéfice éventuel de l'exploitation des établissements depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au jour de la constitution de la Société ; 6° la pleine propriété du droit exclusif du nom commercial Dolfus-Mieg et Cie, les marques de fabrique et de commerce, ses brevets d'invention et sa clientèle, etc. Par contre, sur la totalité des 10.000 actions créées, il est attribué 9.600 actions à la Société en nom collectif Dollfus-Mieg et Cie, ainsi que sur toutes les 10 actions, 3 certificats de jouissance nominatifs. — *Année commerciale* : Du 1er janvier au 31 décembre. Réunion des actionnaires en mai.

Années	Dividendes actions	Certificats de jouissance
1891.	6 0/0	»
1892.	7 0/0	»
1893.	6 0/0	»
1894.	6 0/0	»
1895.	7 0/0	ensemble
1896.	7 0/0	M. 120.091 70
1897.	7 1/2 0/0	106.739 83

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux réserves ; 4 0/0 comme premier dividende ; sur l'excédent : 15 0/0 aux certificats de jouissance ; 5 0/0 au Conseil de surveillance ; 30 0/0 au Conseil de gérance ; le reste à la disposition de l'assemblée générale.

Fonds de réserves : 414.073 marks 80.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. Engel-Gros, Ed. Bron, E. Duvillard.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Président : M. J.-J. Schuster-Burckhardt.

Membres : MM. G. Dollfus, C. Abegg-Arter, C. de Lacroix, A. Engel. 2062

SOCIÉTÉ ANONYME

DE PRÉPARATION DES FIBRES TEXTILES

Siège social : 11, *rue des Débris-Saint-Etienne Lille*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 500 parts nominatives de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation des brevets pris en France, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Angleterre pour un procédé de dégommage de toute fibre textile ; ins.

tallation d'usines destinées à filer, tisser et en général produire toutes les applications des textiles dégommés par le procédé. Toutes opérations commerciales ou industrielles qui directement ou indirectement intéressent l'objet social. — *La durée* de la Société est de 15 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Galloo, notaire à Radinghem. — *L'assemblée générale* a lieu en février; elle se compose de tous les porteurs de 2 parts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Galloo, F. Verbière, A. Bouret.

Commissaire des comptes : M. Fontaine. 2063

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS

ROSETTE ET JOURDAIN

Siège social : Trélon (Nord)

Le capital social est de quatre cent vingt-sept mille huit cents francs. — *L'objet de la Société* est la filature de laines peignées, tissage mécanique. 2064

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'ANCIENNE

MANUFACTURE M. REDON

Siège social : 7, faubourg Casseaux, Limoges

Le capital social est de trois cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans à partir du 23 novembre 1898. 2065

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA CORDERIE A VAPEUR DE SAINTE-ANNE

Siège social : 8, rue Beauvau, Marseille

Capital social : Deux cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en avril. 2066

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ÉTABLISSEMENTS GRATRY

Siège social : Lille, 15, rue de Pas

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 5.000 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 3.000.000 de fr. — *Taux d'émission* : 1.000 francs. — *Revenu* : 4 0/0. — *Cours des actions* : 1.300 fr. — *Dividendes distribués* : En 1897, 75 fr. — *Durée de la Société* : 30 ans, à dater de février 1897. — *Objet de la Société* : Fabrication de tissus, apprêts et teinture et tout ce qui s'y rattache. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pasteau, à Lille. — *Assemblée générale* : 23 janvier. — *Paiement* des coupons : 1er juillet prochain et 1er janvier.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus : 90 0/0 aux actionnaires; 10 0/0 à l'administrateur-délégué.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Delotte, E. Dubois, A. Gratry, H. Duray, G. Lefebvre, J. Gratry.

Commissaires des comptes : MM. Ed. Serruys, Ch. Watelet.

Directeur-Gérant : M. Jules Gratry. 2067

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATION EN FRANCE

DES FILATURES SERRELL

Siège social : 31, rue Puits-Gaillot, Lyon

Assemblée générale en septembre. 2068

SOCIÉTÉ ANONYME DES FABRIQUES

DE DRAPS ET COUVERTURES DE BÉDARIEUX

Siège social : Bédarieux (Hérault)
9, rue Cail, Paris

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 20 ans, à partir du 10 juin 1891. — *Objet de la Société* : Exploitation des fabriques de draps et couvertures, et toutes opérations industrielles et commerciales à Bédarieux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Donnadieu-Lavit à Bédarieux. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Goddefroy, Désiré Guérin, Vilaret, fondateur. 2069

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA FABRICATION

DE LA SOIE DE CHARDONNET

Siège social :
Usine des Prés-de-Vaux, Besançon (Doubs)

NOTICE

Capital social : Quinze cent mille francs, divisés en 12.000 actions de 125 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : 30 ans, à dater du 29 janvier

1891. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente de soie dont M. le comte de Chardonnet est l'inventeur. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Eugène Ricklin, à Besançon. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons aux époques et lieux fixés par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/4 du capital social ; une somme suffisante pour l'amortissement de l'usine ; l'excédent : 5 0/0 au Conseil d'administration ; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gabriel Jouvenceau.

Membres : MM. Douge, Catala, E. Oberbé, Trincaud, Maréchal.

Commissaires des comptes : MM. Glorget, G. Cantenot.

Administrateur-délégué-directeur : M. A. Trincaud. 2070

SOCIÉTÉ ANONYME

FERD. LOUSBERGS

Siège social : Gand

NOTICE

Capital social : Dix millions, représentés par 10.000 actions de 1.000 fr. — *Titres* au porteur. — *Assemblée générale* : 2e samedi de janvier, à 11 heures du matin, au siège social. — *Société constituée* le 19 novembre 1873. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La filature et le retordage du coton et autres textiles, la fabrication de tissus, toutes les opérations de blanchiment, de teinture ou d'apprêt, se rattachant à la production des tissus et toutes les opérations relatives à cette industrie.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 2 0/0 aux administrateurs et commissaires. Le solde du bénéfice aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Charles de Hemptinne, Joseph de Hemptinne, Jean de Hemptinne, Eugène de Hemptinne.

Commissaires : MM. Georges de Hemptinne, Charles-Henri de Hemptinne, Ch.-Ferd. de Hemptinne. 2071

SOCIÉTÉ ANONYME

FILATURES ET FILETERIES RÉUNIES A ALOST

Siège social : Alost

NOTICE

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs actions ; on peut créer des obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — *Société constituée* le 27 février 1886. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : La filature de coton, retorderie, teinturerie. Toutes opérations qui n'auraient pas un rapport direct avec l'exploitation des industries formant l'objet sont interdites. — *Assemblée générale* : le 3e mardi de novembre, à 10 heures.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 aux actionnaires ; 5 0/0 au fonds de réserve ; 10 0/0 au conseil d'administration ; 3 0/0 aux commissaires ; 10 0/0 aux administrateurs-délégués ; le surplus aux actionnaires comme second dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. van Langenhove, Ch. Cumont fils, Léon Schellekens, C. Druwé, F. Cumont, A. Verbeke, J. Alsberghe.

Commissaires : MM. Schellekens, Henderickx, E. Berkpol, Cl. Verbeke. 2072

SOCIÉTÉ ANONYME

DE FILATURES DE SCHAPPE

Siège social : Lyon

NOTICE

Capital social : Douze millions de francs, divisés en 12.000 actions de 1.000 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et cotés aux Bourses de Bâle et Zurich.

Obligations : 1re émission. — 4.500 obligations créées par décision de l'assemblée générale du 1er octobre 1890, émises à 1.000 fr., emprunt dénoncé pour être converti en 4 0/0, à partir du 1er octobre 1895. — 2e émission. — 5.500 obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 fr. chacune, créées le 10 mars 1894, remboursables le 30 juin 1910, avec la faculté de remboursement à partir du 30 juin 1900, soit l'emprunt tout entier, soit une ou plusieurs séries de 500 obligations moyennant un préavis de six mois. — Intérêt annuel, 45 fr., payables par semestres, les 30 juin et 31 décembre, le coupon n° 2 a été payé le 30 juin 1895. — 3e émission : 4.500 obligations 4 0/0, destinées à la conversion des obligations 4 1/2 0/0 de l'émission de 1890, dont le remboursement aura lieu le 1er octobre 1892. Ces obligations ont été créées par décision du 5 avril 1895 ; elles sont remboursables au bout de 20 ans, soit le 1er octobre 1916. Toutefois la Société se réserve la faculté d'anticiper le remboursement comme pour les obligations 4 1/2 0/0 à dater du 1er octobre 1901. — Intérêt annuel, 40 fr., nets, payables par semestres, jouissance du 1er octobre 1895. — *Durée de la Société* : 50 ans à partir du 28 décembre 1885. — *Objet de la Société* : Peignage et filature de la Schappe (déchets de soie). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Rivière, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social, 1er semestre. — *Assemblée générale* : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au capital versé ; 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/4 du capital social ;

le surplus des bénéfices : 15 0/0 au Conseil d'administration; 25 0/0 aux administrateurs délégués et directeurs ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. J.-J. Schuster Burckardt.
Vice-présidents : MM. Burckhardt, Ch. Abbeg-Arter.
Membres : MM. Paul Hoppenot, Hermann la Roche Burckhardt, Bernard-Hoppenot, Th. Gaddum, Gabriel Raffard, Engel-Gros, C. Sicard.
Commissaires des comptes : MM. Maurice Denouvilliers, Camille Soulier.
Comité de direction : MM. Schuster-Burckharde, A. Martelin, Ch. Abegz-Arter, Engel-Gros, C. Sicard.
Direction générale, à Lyon : MM. Alexandre Franc, Henri Hoppenot, R. Hübscher.
Peignages : M. Henri Egg, au Vigan.
Filatures : M. A. Arlenspach, à Saint-Rambert-en-Bugey. 2073

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA

FILATURE DES LAINES PEIGNÉES

NOTICE

Capital social : Un million deux cent quatre-vingt-deux mille francs, divisés en 1.282 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 27 février 1884. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Commerce et filature de laines et autres textiles de même que toutes les opérations qui se rattachent à cette industrie. — *Assemblée générale* : le 3e lundi de janvier, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. van Sprangh, J. van Sprangh, R. van Sprangh, Raymond van Sprangh, N. Michel.
Commissaire : M. Edmond Michel. 2074

SOCIÉTÉ ANONYME FLORIDA

Siège social : Gand, rue des Meuniers

NOTICE

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs, représentés par 2.400 actions de 1.000 fr. — *Titres* : Actions au porteur. — *Société constituée* le 19 novembre 1873. — *Durée* : jusqu'au 17 novembre 1903. — *Objet* : Filature et retordage du coton et autres articles, fabrication de tissus divers, teinture, blanchiment, impression et apprêt de fils et tissus, vente des produits et opérations de commerce qui se rattachent à cette industrie. — *Assemblée générale* : le 3e mardi du mois de janvier, à 10 heures du matin, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 à chaque administrateur ; tantième au commissaire ; le reste à la disposition de l'assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte Charles de Hemptinne, comte Paul de Hemptinne.
Commissaire : M. le comte Joseph de Hemptinne. 2075

SOCIÉTÉ ANONYME

LINIÈRE LILLOISE

Siège social : 57, rue du Molinel, Lille

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Th. Boittiaux.
Membres : MM. C. Lemaitre, H. Becquart. 2076

SOCIÉTÉ ANONYME DE LOTH

Siège social :

Bruxelles, rue de la Blanchisserie

NOTICE

Capital social : Trois millions, représentés par 6.000 actions de 500 francs en circulation et 6.000 actions de jouissance sans désignation de valeur. La Société a émis 10.000 obligations 5 0/0 de 500 fr., amortissement selon tableau. — *Titres* : Actions au porteur, obligations 5 0/0, titres jouissance. — *Société constituée* le 18 mai 1859 (A. R. du 25 mai 1856). — *Objet* : Filature et fabrication de tissus de laine peignée. — *Exploitation* : Loth, Leeuw-Saint-Pierre. — *Assemblée générale* en juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 sur le montant versé de leurs actions à titre de 1er dividende ; 5 0/0 au Conseil d'administration, commissaires et directeur-gérant à répartir entre eux. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Présidents : M. Léon Weber.
Membres : MM. Ad. Frank, Joseph Mellen, Edmond Williame, Victor Linon.
Commissaires : MM. V. Grisar, G. Michelet, Charles Tiébauld.
Directeurs : MM. L. Duchêne, E. Destrée, Huysmans. 2077

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LE PEIGNAGE DES LAINES

Siège social : Anvers

NOTICE

Capital social **: Un million cinq cent mille francs, représentés par 1.500 actions de 1.000 fr. La Société a pour 150.000 fr. d'obligations en circulation. — *Titres* nominatifs. — *Société constituée* le 1er mai 1885. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'industrie du peignage des laines, l'achat et la vente des laines et des autres produits de cette industrie. — *Assemblée générale*: le 1er mars, à 2 h. 1/2, à Anvers.**

Répartition des bénéfices **: 5 0/0 à la réserve ; de l'excédent 5 0/0 aux actionnaires à titre de dividende ; 3 0/0 pour chaque administrateur ; 1 0/0 pour chaque commissaire ; l'excédent du solde aux actionnaires à titre de dividende.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Daniel, J. Fuhrmann, Jules Rautenstrausch, Albert de Bary, Eugène Kreglinger.

Commissaire : M. Walter Rhodius. 2078

SOCIÉTÉ ANONYME DE

RETORDERIE ET CABLERIE D'HELLEMMES

Siège social : Hellemmes, près Lille (Nord)

Le capital social **est de six cent mille francs, divisés en 600 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'assemblée générale* a lieu en avril.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Garcin. 2079

SOCIÉTÉ ANONYME

SAN ILDEFONSE (MEXIQUE)

Siège social :
13, Calle de Capuchinas, Mexico

L'objet de la Société **est la fabrication de tissus de laine. — *Assemblée générale* en février. — *Dividende* 1897 : 12 fr.** 2080

SOCIÉTÉ ANONYME

DE TISSAGE DE MONVILLE

Siège social : Monville (Seine-Inférieure)

Le capital social **est de trois cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans à partir du 10 février 1898.** 2081

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TISSUS DE LAINE DES VOSGES

Siège social : au Thillot (Vosges)
Bureau : à Reims, 31, rue Cérès
Maison de vente : Marteau et Cie, à Reims

Capital social **: Un million de francs.**
Administrateur délégué **: M. Charles Marteau, Reims.** 2082

SOCIÉTÉ ANONYME

DES USINES SAINT-JOSEPH

Siège social : Montboucher (Drôme)

Le capital social **est de trois cent trente-cinq mille francs.** 2083

SOCIÉTÉ

COTONNIÈRE DE LA COTE-D'OR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Trouhans (Côte-d'Or)

Assemblée générale **en mars.** 2084

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DE L'EST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, rue du Général-Foy, Paris

Capital social **: Trois millions de francs. — *Assemblée générale* en décembre.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : **M. Sormery-Martin.** 2085

SOCIÉTÉ

COTONNIÈRE RUSSO-FRANÇAISE

Siège social : 60, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de dix millions, divisé en 20.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts de fondateurs* : 12.000. — *L'objet de la Société* est : l'exploitation, sous toutes ses formes, de l'industrie du coton ou autres produits textiles en Russie. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 28 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier trimestre, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur l'excédent, 10 0/0 au Conseil d'administration ; sommes nécessaires pour constituer un fonds de réserve supplémentaire ; le surplus 70 0/0 aux actions et 10 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Aug. Badin, G. Badin, F. Cailler, Ch. Dolffus-Galline, A. Dolffus, R. Douine, Al. Engel, J. Marchal, Aug. Mortier, H. Offroy, J. Roux, Ch. Velin. 2086

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

COTONS A COUDRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 87, *boulevard Sébastopol, Paris*

NOTICE

Capital social : Onze millions cinq cent mille francs, divisés en 460 actions de 2.500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 90 ans, à partir du 30 juin 1897. — *Objet de la Société* : La fabrication et la vente, en tous pays, des cotons et autres articles similaires, et généralement tout ce qui a trait à ces industrie et commerce. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Bourin et Bourdel, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. et J. Cartier, M. Suzon.
Commissaire des comptes : M. A. Bois. 2087

SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DE

SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

(PRÈS ROUEN)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *Petite-Rue des Longs-Chariots, Bruxelles*

Maison de vente, bureau et caisse
88, *rue Cauchoise, Rouen*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions, divisé en 8.000 actions de 500 francs. — *Obligations* : 8.000 de 500 fr., 5 0/0, intérêt annuel 25 fr., cotées à la Bourse de Bruxelles. — *Paiement* des coupons le 1er octobre à Bruxelles et à Paris, au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la victoire.

Années	Cours des actions	Cours des obligat.	Dividendes distribués
1895 . .	340	315	50
1896 . .	710	515	25
1897 . .	465	»	35
1898 . .	»	»	»

Assemblée générale en septembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Parmentier, E. Parmentier, Ancion, Willame, Clochereux.
Commissaires des comptes : MM. van den Mosselaer.
Directeur : M. G. de Moor. 2088

SOCIÉTÉ ED. LAINÉ ET CIE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 5, *boulevard Saint-Jean Beauvais*

Succursale à Paris : 6, *rue d'Aboukir*

NOTICE

Le capital social est de cinq millions de francs, divisé en 5.000 actions de 1.000 fr. — *La durée* de la Société est de 50 ans à partir du 1er janvier 1891. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une manufacture de tapis et couvertures à Beauvais. — *Cours des actions* : En 1892, 1.000 ; en 1894, 1.100 ; 1896, 1.200 ; en 1897, 1.250. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Reuillet, notaire à Beauvais. — *L'assemblée générale* a lieu en avril, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale, jus-

qu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 à titre d'acompte sur le dividende, a tous les actionnaires; sur l'excédent 5 0/0 comme gratification aux employés; le surplus : 30 0/0 au gérant; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres : MM. Ch. Lainé, Godefroy, Demolliens, Drouet d'Aubigny, Romazzotti.

Gérant : M. Edmond Lainé, ✻. 2089

SOCIÉTÉ FERMIÈRE

DE L'USINE DE FISMES (MARNE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue de Londres*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 1.250 actions de 100 fr., libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir d'août 1897. — *Objet de la Société :* La mise en marche et l'exploitation de l'usine de Fismes (Marne), pour la fabrication de la soie de Chardonnet, l'exploitation de tous brevets, licences et procédés concernant la fabrication de la soie dite de Chardonnet, toutes opérations industrielles et commerciales relatives à la fabrication et à la vente de la soie. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robin, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 6 0/0 au capital versé; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 30 0/0 aux actions et 50 0/0 à la disposition du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Thomas, à Fontainebleau; G. Kœchlin, à Belfort; J. Hœffelé, à Belfort; R. Forget, 56, rue de Londres, à Paris; E. Sénéchal de la Grange, 56, rue de Londres, à Paris.

Commissaires des comptes : MM. Moreau, 66, quai de Jammapes, Paris; van Meurs, 170, rue de Paris, à Clamart.

Administrateur-délégué : M. R. Forget. 2090

SOCIÉTÉ DES FILATURES DE COTON

DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Blainville (Meurthe-et-Moselle)

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt au capital; tantième à un fonds de prévoyance; le surplus : 20 0/0 au Conseil d'administration; 30 0/0 à la direction et au personnel; 50 0/0 aux actions. 2091

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LA RAMIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue Pigalle*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, entièrement versés. — *Les titres* sont nominatifs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir de 1886. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Davès, notaire à Paris et publié dans les *Petites Affiches*. — *Objet* : La vente des fils de ramie. — Diverses modifications ont été apportées aux statuts par décision de l'assemblée générale du 17 décembre 1898. Cette même assemblée a examiné trois combinaisons relatives à la cession de l'actif d'une autre Société. 2092

L'INDIENNERIE ROUENNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 20, *boulevard Cauchoise*, *Rouen*

Le capital social est de cinq cent quatre-vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 29 janvier 1896. 2093

SOCIÉTÉ LAINIÈRE BARCELONAISE

A BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 3.000 actions de 500 fr. — *Titres :* Au porteur. — *Société constituée* le 8 juillet 1886. — *Modifiée* le 16 mai 1894. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Le peignage, la filature et le tissage des laines, la teinture, les apprêts et la vente des produits de cette fabrication. — *Assemblée générale :* Le 3e mercredi de décembre, à 3 h.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 aux actionnaires; 12 0/0 aux administrateurs. Le reste aux commissaires et aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edmond Willam, Léon Weber, Gaston de Premorel, Adolphe Franck, Mellen.

Commissaires : MM. Emile Destrée, Léon Duchêne, S. Huymans. 2094

SOCIÉTÉ LINIÈRE D'AMIENS

Siège social : Amiens

Assemblée générale en novembre. — *Dividende :* En 1897, 30 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Saint.

Commissaires des comptes : MM. Loiseau, Guillotin. 2095

SOCIÉTÉ LINIÈRE LA COLOMBIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *rue de Chabrol, Paris*

Assemblée générale en juillet. 2096

SOCIÉTÉ D'OURSCAMP

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

MORITZ ET Cie

(ANCIENNEMENT MERCIER ET Cie)

Siège social : Ourscamp (Oise)

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs. — *L'objet de la Société* est la filature et le tissage du coton. — *Durée de la Société :* La Société, qui arrive à terme le 20 avril 1900, a été prorogée pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 20 avril 1920 par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 1898. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Gérant : M. Frédéric Moritz. 2097

SOCIÉTÉ DE LA SOIE FRANÇAISE

Siège social : 12, *place Vendôme, Paris*

Capital social : Cent cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en décembre. 2098

SOCIÉTÉ DES TISSAGES MÉCANIQUES A MOIRANS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *cours de la Liberté, Lyon*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations :* 250 obligations à 500 fr., 4 0/0, émises en 1892; taux d'émission, 440 fr., remboursables à 500 fr. en 25 ans, à partir du 1er janvier 1884, par tirages annuels; intérêts, 20 fr., payables par semestre, au siège social. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir du 1er juillet 1892. — *Objet de la Société :* Exploitation d'une industrie de tissages mécaniques. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bernard, à Lyon. — *Paiement* des coupons au siège social et à Moirans (Isère).

Répartition des bénéfices : 10 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé; 5 0/0 à l'amortissement ; le surplus : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 à l'amortissement des immeubles et du matériel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Antoine Giraud, L. Broussas, H. Brachet.

Directeur : M. Antoine Giraud.

Commissaire-censeur : M. J. Cornu. 2099

UNION DES FABRICANTS

Siège social: 8, *avenue du Coq, Paris*

Objet de la Société : Tissus, cotons. — *Assemblée générale* en mai. 2100

USINES LAINIÈRES DE MALINES ET DUFFEL RÉUNIES

(ANCIENNE FIRME P. ROESTENBERG)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Malines, place Ragheno, 17

NOTICE

Capital social : Un million sept cent cinquante mille francs, représentés par 1.000 actions privilégiées et 2.500 actions ordinaires de 500 fr. chacune. La Société peut émettre des obligations. — *Titres :* Actions nominatives ou au porteur. — *Société constituée* le 26 janvier 1893. — *Durée :* 30 années. — *Objet :* Fabrication des baies, frises flanelles, couvertures de laine, filature des laines et tissage de tous articles se rapportant à l'industrie lainière, ainsi que tout commerce relatif aux laines brutes, filées ou tissées. — *Assemblée générale :* Le 2 février, à 2 heures de relevée, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 de dividende aux actions privilégiées ; 5 0/0 de dividende aux actions ordinaires. Le surplus servira à l'amortissement des actions de capital privilégiées à raison de 600 fr. par action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Pierre Roestenberg, Jean-Baptiste Roestenberg, Marie-Joseph Lamot.

Commissaire : M. Albert-Louis Lannoy. 2101

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XVIII

GLACES ET GLACIÈRES

COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE GLACE HYGIÉNIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Président-Carnot, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million deux cent mille francs, divisé en 12.000 actions de 100 fr. dont 500 entièrement libérées et 11.500 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est d'exploiter en Algérie et Tunisie tous procédés frigorifiques pour la fabrication de la vente de la glace et toutes autres applications. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 8 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brac de la Perrière, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration, le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. F. de Bellescize, L. Boussand, C. Gignoux, F. Rebatel, I. Tachet.
Commissaire : M. L. Gillibert. 2102

COMPAGNIE FRIGORIFIQUE BRUXELLOISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, rue de l'Évêque

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, représentés par 400 actions privilégiées et 600 actions ordinaires de 500 fr. Il pourra être créé des obligations. — *Titres* au porteur. — *Société constituée* le 28 mars 1889, modifiée le 27 février 1895. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : La création et l'exploitation d'un établissement frigorifique par le procédé Fixary aux halles centrales de Bruxelles ; la création et l'exploitation de tous autres entrepôts frigorifiques. — *Assemblée générale* le dernier mardi du mois de février, à 3 heures, à Bruxelles.

Répartition des bénéfices : 1/20 au fonds de réserve; 7 0/0 aux administrateurs et commissaires; le reste à répartir entre toutes les actions ordinaires,

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Clément Vermeren, Victor Stobbaert, André-Louis Romberg-Nisard, Gustave Marcheray, Edouard-Léon di Stoppani.
Commissaires : M. Darms, Morcrette. 2103

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE GLACE HYGIÉNIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, rue Godot-de-Mauroi, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois millions deux cent cinquante mille francs, divisé en 32.500 actions de 100 fr. dont 1.000 entièrement libérées et 31.500 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est d'exploiter tous procédés frigorifiques pour la fabrication et la vente de la glace, des eaux et boissons gazeuses, la conservation des matières et toutes autres applications, et de faire toutes les opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cette exploitation. Elle peut, notamment, installer toute industrie tendant à développer la vente du produit principal. — *La durée de la Société* est de 90 ans, à partir du 9 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Vian, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 pour constituer un fonds de réserve légale; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions un dividende représentant 5 0/0 du capital versé. Sur le reliquat, il est attribué 10 0/0 au Conseil d'administration. Sur le surplus, et sur la proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale pourra, si

elle le juge convenable, voter tous prélèvements pour créer des comptes d'amortissements ou de réserves. L'excédent sera réparti aux actions à titre de deuxième dividende. Le prélèvement pour le fonds de réserve légale cessera d'être obligatoire lorsqu'il aura atteint le dixième du capital; il reprendra son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Observation : Cette Société vient d'émettre 2.700 obligations de 500 fr. 5 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : 1° MM. Jean-Emile Girod, négociant, demeurant à Paris, rue La-Trémoille, 26; 2° M. Jean Flisseau, propriétaire, demeurant à Paris, avenue Montignon, 1; 3° M. Georges Dambmann, rentier, demeurant à Lyon, avenue de Noailles, 53; 4° M. Fernand Flotard, directeur d'assurances, demeurant à Lyon, rue de la République, 9; 5° M. Frédéric Blanc, ingénieur, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 61; 6° M. Auguste-Marie-Claude Falcouz, rentier, demeurant à Paris, rue de Longchamp, 1; 7° M. Jean-Antoine-Marie Neyret, propriétaire, demeurant à Saint-Etienne, rue Jean-François-Revollier; 8° M. Charles Gignoux, banquier, demeurant à Lyon, rue Président-Carnot, 3; 9° M. Claude Grivolas, ingénieur, demeurant à Chatou (Seine-et-Oise), avenue de la Faisanderie, 5. 2104

COMPAGNIE LYONNAISE
DE GLACE HYGIÉNIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : chemin du Sautier
Lyon-Villeurbanne

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est d'exploiter tous procédés frigorifiques pour la fabrication et la vente de la glace, la conservation des matières et toutes autres applications. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 28 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Brac de la Perrière, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 5 0/0 d'intérêt au capital versé; sur le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration; l'excédent aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Gignoux.
Vice-président : M. le Dr Rebatel.
Membres : MM. Gabet, Soumery.
Commissaire : M. Tricaud.
Directeur : M. Westphal. 2105

GLACIÈRES DE CHAMPAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *rue Brûlée*, *Reims*

Le capital social est de trois cent trente mille francs. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 28 décembre 1898. 2106

GLACES & CARAFES FRAPPÉES "SANITAS"

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 31, *rue Saint-Ambroise*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de huit cent mille francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Parts* bénéficiaires : 120. — *Objet* : 1° La production et le commerce de la glace et de l'eau glacée; l'exploitation de tous procédés frigorifiques pour la fabrication et la vente des eaux et boissons gazeuses; la conservation des matières et toutes autres applications; 2° l'achat, la vente, la location de toutes glacières; la création d'établissements destinés à fournir la glace; 3° l'exploitation, tant en France qu'aux colonies et dans tous les pays du protectorat français, de tous brevets relatifs à l'industrie de la fabrication, production, préparation, conservation, transport, achat, vente et opérations de glaces et liquides congelés, réfrigérants, rafraîchis et gazeux, et autres articles et substances de toutes sortes, en un mot de toutes choses généralement quelconques ayant trait à la production du froid ou diminution de la température; 4° l'achat, la participation et l'exploitation en France ou à l'étranger de tous brevets ou licences relatifs à toutes inventions se rapportant à la catégorie de celles pour laquelle la Société est formée; 5° l'encouragement et la poursuite d'inventions de cette nature et la prise de brevets nécessaires; 6° la vente et la cession des droits d'exploitation ou de licence dont s'agit; 7° la fabrication, l'exploitation et la vente de tous appareils se rattachant aux brevets ci-dessus et de tous autres; 8° la participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher aux objets précités par la voie de fusion, transformation ou création de Sociétés, prise d'intérêts, cession de droits, ou autrement; 9° et en général toutes opérations se rattachant à celles dont il est parlé ci-dessus. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 8 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du premier semestre; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve; 6 0/0 d'intérêt au capital versé; le surplus : 20 0/0 à l'amortis-

sement du matériel ; 20 0/0 à l'amortissement du capital ; 12 0/0 aux parts bénéficiaires ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron L. Le Vavasseur, L. Cissay, G. Dubreuil, F. Gibert, E. Marcoult, G. Sinoquet.

Commissaire : M. Favre. 2107

LES GLACIÈRES NORMANDES

Siège social : rue Demidoff, Rouen

NOTICE

Le capital social est de trois cent vingt-cinq mille francs, divisé en 650 actions de 500 fr. — *Parts de fondateurs* : 312. — *L'objet de la Société* est la fabrication de la glace artificielle ; l'achat et la vente de glace de toute nature et de toute provenance. — *La durée de la Société* est de 30 ans.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; 15 0/0 à la disposition du Conseil d'administration pour être distribués à ses membres, au directeur et au personnel de l'usine ; 5 0/0 aux parts de fondateurs ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : De 3 à 7. 2108

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GLACIÈRES NATIONALES

Siège social : 128, rue de la Convention, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million trois cent mille francs, divisé en 13.000 actions de 100 fr., dont 2.500 entièrement libérées, remises à M. Gravier en représentation de ses apports, et 10.500 libérées de 25 fr. — *Parts bénéficiaires* : 2.200. — *L'objet de la Société* est la fabrication et la vente de la glace artificielle et naturelle, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet de la Société. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 16 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Moyne, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose des propriétaires de 50 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêt au capital versé ; le surplus : 10 0/0 au fonds d'amortissement du capital ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 à la direction ; 3 0/0 à la disposition du Conseil pour le personnel ; 50 0/0 aux actionnaires ; 25 0/0 aux parts bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Tellier, L.-J. Duris, J. Gravier. 2109

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GLACIÈRES DE PARIS

Siège social : 23, rue Taitbout, Paris

NOTICE

Capital social : Trois millions cent trente-six mille francs, un demi entièrement libéré, un demi libéré de moitié. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés. — *Obligations :* 9.573. — *Taux d'émission :* 300 fr. — *Revenu :* 15 fr. — *Reste* : 6.253 en circulation. — *Durée de la Société :* jusqu'au 31 décembre 1925. — *Objet de la Société :* Vendre de la glace, des carafes frappées et des boissons gazeuses. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, 5, rue Auber, à Paris. — *Assemblée générale* en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. — *Paiement* des coupons à Paris, au siège social, en novembre et mai.

Répartition des bénéfices : La réserve statutaire est complète ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus, 25 0/0 au Conseil ; 75 0/0 aux actionnaires.

Dividende de 1898 : 45 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Aubertin.

Vice-président : M. P. Mirabaud.

Membres : MM. H. Bompard, E.-L. Ristelhueber, E. Sory.

Administrateur-délégué : M. P. Fabry.

Commissaire des comptes : M. Michelet. 2110

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GLAÇONS PARISIENS

Siège social : 128, rue de la Convention, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent cinquante mille francs, divisés en 450 actions de 1.000 fr., dont 300 entièrement libérées et 150 libérées des trois quarts. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. J. Fropo.

Administrateur-délégué : M. L. Foucher. 2111

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE GLACE PURE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : quai de Jemmapes, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs. — *Objet de la Société :* Fabrication de glace pure et installations appareils frigorifiques. — *Assemblée générale* en mars.

Directeur : M. Forgue. 2112

SOCIÉTÉ DES

FRIGORIFIQUES & GLACIÈRES DE GENÈVE

Siège social : Genève

Le capital social **est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr. Une concession pour 50 ans a été accordée à cette Société par la ville de Genève.** 2213

SOCIÉTÉ

DES GLACIÈRES DE MONACO

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

Siège social : chemin du Cap d'Aglio Monaco

Le capital social **est de trois cent mille francs. —** ***L'assemblée générale*** **a lieu en décembre.** 2114

SOCIÉTÉ FRIGORIFIQUE ET DES GLACES PURES DE MONTPELLIER

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

E. PAGÈS & Cie

Siège social : 18, *avenue du Stand Montpellier*

Par délibération du 16 avril 1896, cette Société, qui était anonyme, a été transformée en la Société en commandite par actions actuelle. 2115

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	**5** fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	**7** fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	**8** fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	**8** fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . **4 fr. 50** | ECKAU 00 . . . . . **4** fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

CHAPITRE XIX

HOTELS, CAFÉS, RESTAURANTS

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES GRANDS HOTELS MÉDITERRANÉENS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Nice

NOTICE

Le capital social est de quatre cent cinquante mille francs, divisé en 900 actions de 500 fr. dont 300 entièrement libérées, remises au fondateur, et 600 libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un ou de plusieurs hôtels qu'elle pourra acquérir et créer. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 25 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Salvi, notaire à Nice. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 3 0/0 au directeur technique ; le solde aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Vigoureux, Blum, Cartotto, Gilli.

Commissaires : MM. Magnan, Mayer. 2116

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES GRANDS HOTELS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Bruxelles, 29, rue Ducale

NOTICE

Capital social : Six millions de francs, divisés en 12.000 actions de 500 fr. chacune, dont 6.000 actions privilégiées et 6.000 ordinaires. Ce capital peut être augmenté de 1.000.000 de fr. La Société peut émettre des obligations. — *Titres* : Actions au porteur. — *Paiement* des dividendes et coupons au siège. — Société constituée le 11 avril 1894. — *Durée* : 30 années. — *Objet* : Construction, ameublement, acquisition, prise à bail et exploitation d'hôtels. — *Assemblée générale* le 28 décembre, à deux heures de relevée au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; un dividende de 5 0/0 aux actions privilégiées ; sur le surplus : 15 0/0 au fonds de prévision ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 25 0/0 aux actions privilégiées ; 50 0/0 aux actions ordinaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Octave Neef-Orban, sir Francis Evans, vicomte Louis de Ségur Lamoignon, Georges Nagelmaeckers, Fernand Dauvans de Serdobin, le comte Albert du Chastel, marquis L. de Beauvoir.

Commissaires : MM. le comte de Larmandie, Laulanié de Sainte-Croix. 2117

GRAND HOTEL DE LA PLAGE SAINT-GABRIEL

COMMUNE DE CAMIERS (PAS-DE-CALAIS)

Siège social : 207, rue Lafayette, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.250 actions de 400 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Parts bénéficiaires* : 625 parts de fondateurs. — *Durée de la Société* : 30 ans, du 18 novembre 1896 au 17 novembre 1925. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Garanger, à Paris. — *Objet de la Société* : Construction et exploitation d'un grand hôtel et dépendances qui seront construits à la plage Saint-Gabriel, commune de Camiers, canton d'Etaples, gare de Dannes-Camiers (Pas-de-Calais). Cette plage est à un kilomètre, soit à un petit quart d'heure de la gare. — *Assemblée générale* dans le deuxième semestre.

Observation : Pendant la construction et le début de l'affaire, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1899, il sera payé 4 0/0 au capital versé. Cette somme sera portée au

compte de frais de premier établissement et sera amortie sur les bénéfices futurs, de façon à laisser le temps nécessaire à l'entreprise pour bien fonctionner.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Lang.

Membres : MM. A. Thiriot, E. Lecomte, M. Henry.

Commissaire des comptes : M. Haas. 2118

HOTEL CONTINENTAL DE LILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *Parvis Saint-Maurice, Lille*

Le capital social est de soixante-quinze mille francs. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 24 décembre 1898. 2119

HOTEL RÉGINA-PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 5, *rue des Capucines, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 800 actions de 500 fr. libérées de 125 fr. — *Parts de fondateurs* : 500. — *Obligations* : 3.000 obligations 5 0/0 émises à 470 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un hôtel meublé dans les immeubles situés à Paris, 2, place de Rivoli et 2, rue des Pyramides. L'acquisition ou la location de tous immeubles pouvant servir à l'hôtel ainsi qu'à son agrandissement et la création de toutes succursales ; l'installation d'ameublement et d'agencement du ou desdits immeubles pour les approprier aux destinations ci-dessus indiquées. — *La durée de la Société* est de 45 ans à partir du 24 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Chevillard, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 6 0/0 d'intérêt au capital versé ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 45 0/0 aux actions ; 45 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Tauber, C. Wenger, H. Weigel.

Commissaires : MM. E. Charvet, P. Flateau. 2120

SOCIÉTÉ ANONYME BELVÉDÈRE

HOTEL ET ÉTABLISSEMENT HYDROTHÉRAPIQUE

Siège social : boulevard du Czarewitsh, Nice

NOTICE

Le capital social est de deux cent vingt mille francs, divisé en 440 actions de 500 fr., dont 220 entièrement libérées ont été attribuées aux fondateurs ; les 220 autres actions sont également libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de l'hôtel meublé connu sous le nom hôtel du Belvédère et d'un établissement hydrothérapique. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 25 mars 1898.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le Dr de Planta, R. de Planta, Dr Glatz.

Commissaire : M. Rozy. 2121

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CAFÉS, RESTAURANTS ET BRASSERIES DE MONTMARTRE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS A. HEITZ ET LOUIS CATELAIN

Siège social : 16, rue Frochot, Paris

NOTICE

Le capital social est de un million cinquante mille francs, entièrement versés. — Les *titres* sont au porteur. — *Obligations* : 1.000 obligations de 500 francs 6 0/0, remboursables en 13 ans, à partir de janvier 1901. — *Objet* : Exploitation du café-restaurant de la place Blanche, du Rat Mort et de la Brasserie de la Nouvelle Athènes. — *L'assemblée générale* a lieu en mars.

Réserve légale : 5.262 fr. 40.

Réserve spéciale : 22 691 fr. 66. 2122

SOCIÉTÉ ANONYME

DU GRAND HOTEL D'ANVERS

Siège social : Anvers, 2, rue Gérard

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs. La Société a émis pour 22.000 fr. d'obligations. — *Titres* : Actions nominatives et au porteur. — Société constituée le 10 novembre 1884. — *Durée* : 30 ans. — *Objet* : L'achat et la location de tout immeuble ou terrain approprié ou à approprier à tous les besoins et aux services d'un ou de plusieurs hôtels destinés à recevoir, nourrir et loger tous voyageurs ou habitants. La Société pourra agir en Belgique et à l'étranger. — *Assemblée générale* quatrième mardi de mars, à trois heures, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 pour payer un premier dividende aux actions sur le montant libéré ; 10 0/0 aux administrateurs. Le tantième alloué aux commissaires. Le surplus aux actionnaires, à moins de décision contraire du Conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. de Caters, A. Braive, J. van Geetruven, J. Nauts, A. de Browne de Liège, G. Raveau.

Commissaires : MM. Raymond de Caters, J. van Put, A. de Prelle. 2123

SOCIÉTÉ ANONYME

LE GRAND HOTEL DE BRUXELLES

Siège social :
Au Grand Hôtel, à Bruxelles, boul. Anspach

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, représentés par 300 actions de 500 fr. chacune. Le capital pourra être augmenté suivant les besoins sociaux. Les actions représentant les augmentations de ce capital ne pourront, dans aucun cas, être émises en dessous du pair ; elles sont indivisibles, nominatives ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations et autres bons hypothécaires ou privilégiés. — *Titres* : Actions au porteur. — Société constituée le 24 novembre 1894. — *Durée* : 13 ans. — *Objet* : Exploitation du Grand Hôtel de Bruxelles, sis boulevard Anspach.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve. Une somme suffisante pour verser aux actionnaires un premier dividende de 5 0/0 du capital versé ; 6 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 aux commissaires ; 12 0/0 à l'administrateur-directeur. Le surplus, 80 0/0, appartient aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Edouard Dubonnet, Jules Cusenier, Charles Cusenier.

Commissaire : M. Dominique Febvre.

Administrateur-directeur : M. Edouard Dubonnet. 2124

SOCIÉTÉ ANONYME DU

GRAND HOTEL COLLET ET CONTINENTAL DE LYON

Siège social :
62, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 2.000 de 100 fr., remboursables en 20 ans, à partir de 1887 ; remboursement des titres sortis les 25 mai et 25 novembre ; intérêt 5 fr., payables par semestres les 25 mai et 25 novembre. — *Durée de la Société* : 50 ans, à dater de 1883. — *Objet de la Société*. — Exploitation du grand hôtel Collet et Continental de Lyon, avec ses annexes et dépendances. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fabre à Lyon. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 15 0/0 au gérant ; 75 0/0 aux actionnaires.

Observation : Cette Société nous informe qu'elle se dissout.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Missol.

Membres : MM. Pagnaud, Florian, Bouthéon, Dor, Angelot, Pipon-Faure. 2125

SOCIÉTÉ ANONYME

DU GRAND HOTEL DE GRASSE

Siège social : Grasse

Le capital social est de quatre cent vingt-cinq mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bruéry.

Membres : MM. le Dr Vidal, Imbert, G. de Fontmichel, Rouquier. 2126

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HOTELS DES ALPES FRANÇAISES

Siège social : Briançon

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt mille francs, divisé en 800 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *Obligations* : La Société doit émettre 800 obligations de 100 fr. 4 0/0, amortissables en 20 ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris en 1896. — *Objet* : Construction d'un hôtel à Briançon (Hautes-Alpes) et plus tard, s'il y a lieu, d'autres hôtels dans les Alpes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Chancel, Lamothe, V. Chabrand, Voyron.

Commissaire : M. A. Caire.

Directeur : M. Lamothe. 2127

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL DU COMMERCE ET DES COLONIES

Siège social : 12, *rue Sauteuil, Nantes*

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er février 1896. 2128.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL DU MONT-PILAT

Siège social : Lyon, rue de la Bourse, 8

NOTICE

Le capital social, qui était de deux cent mille francs, a été porté à trois cent mille francs ; par délibération de l'assemblée générale du 2 février 1898 ; il est divisé en 600 actions de 500 fr. — *Objet* : La construction sur l'un des sommets du Mont-Pilat, de villas et d'hôtels, restaurants ; l'exploitation desdites villas et desdits hôtels-restaurants, soit directement, soit par location, soit de toutes autres manières. — *La durée* de la Société est de 50 ans. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bernard, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital ; le solde : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 70 0/0 aux actionnaires ; et 20 0/0 pour tous emplois que l'assemblée jugerait convenable.

Observation : L'exercice 1898, s'est soldé par une perte de 1.232 fr. 30.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Dr Grand, Fovel, Monloy, Voland.
Commissaire : M. Billa.
Directeur-gérant : M. Wellestein 2129

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL DE LA REYNIÈRE

Siège social : 5, *rue Boissy-d'Anglas, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions trois cent mille francs, divisés en 2.300 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Dividendes distribués :* En 1894, 60 fr. ; en 1895, 65 fr. ; en 1896, 70 fr. — *Durée de la Société* : 25 ans de 1875 jusqu'en 1900. — *Objet de la Société* : Achat de l'Hôtel de la Reynière. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Duplan. — *Assemblée générale* : Dernier dimanche de février. — *Paiement* des coupons le 1er mars de chaque année, au Crédit industriel et commercial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Emile Huard, A. Dehaquin, le comte de Camondo, Henri Chevreau, V. Pignatel, Dupré.
Secrétaire général : M. L. Pertué. 2130

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL SAINT-ANDRÉ

Siège social : Clermont (Oise)

Le capital social est de soixante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février. 2131

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL SUISSE A VITTEL

(VOSGES)

Siège social : Vittel (Vosges)

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 800 actions de 500 fr., libérées de moitié. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur. — *Durée de la Société* : 25 ans, à partir du 14 août 1896. — *Objet de la Société* : Acquisition d'un terrain pour la construction d'un grand hôtel, exploitation de cet hôtel avec tous les services accessoires s'y rattachant directement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gérard, à Vittel. — *Assemblée générale* : Courant du mois de novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour verser 4 1/2 0/0 au capital, et le surplus : 20 0/0 pour amortissement ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 fonds de réserve extraordinaire ; 60 0/0 aux actionnaires.

Observation : La Société des eaux est intéressée dans cette affaire ; elle a reçu des actions d'apport pour le terrain.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Amb. Bouloumié.
Vice-président : M. Buffet.
Membres : MM. A. Gérard, H. Parrot, A. Perrut.
Commissaire des comptes : M. A. Bécus.
Administrateur-délégué : M. A. Bouloumié. 2132

SOCIÉTÉ ANONYME

DU MODERN HOTEL

Siège social : Tunis

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. de Vésine. 2133

SOCIÉTÉ ANONYME DES

RESTAURANTS ÉCONOMIQUES

Siège social : 35, *rue Mercière, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., dont 100 entièrement libérées, attribuées à M. Durel, en représentation d'apports et 900 libérées de 25 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation, à Lyon, d'un restaurant économique pour employés et ouvriers des deux sexes où se débiteront des aliments sains et de premier ordre, soit pour les emporter à domicile, soit pour les consommer dans les réfectoires de l'établissement, etc. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 24 janvier 1899. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Brac de la Perrière, notaire à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Durel, J. Tribollet, J. Gourdiat, P. Chevrot, M. Vernon.

Commissaire : M. Chomel. 2134

SOCIÉTÉ FERMIÈRE

DE L'HOTEL CONTINENTAL

Siège social : 3, *rue de Castiglione, Paris*

NOTICE

Capital social : Six millions cinq cent mille francs, divisés en 13.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, à la cote officielle, 2e partie.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	15
1891.	»	10
1892.	»	6
1893.	203	»
1894.	149	10
1895.	245	20
1896.	375	20
1897.	533	25
1898.	567	»

Durée de la Société : Constituée en 1880 pour 60 ans. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'hôtel. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, 45, rue de Richelieu. — *Assemblée générale* en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Paiement* des coupons : 1er juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/5 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

President : M. Parent.

Membres : MM. Tabouis, Frénais, Friser, Havard.

Commissaires des comptes : MM. Boudaille, Chevallier.

Directeur : M. Gustave Boulenaz. 2135

SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE

L'EXCELSIOR-HOTEL REGINA DE CIMIEZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Nice (Cimiez)

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation à Nice de l'hôtel Excelsior Hôtel Régina de Cimiez-Nice. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant de juillet.

2136

SOCIÉTÉ DU GRAND HOTEL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *boul. des Capucines, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre millions de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en bourse, à la cote officielle, 2e partie du bulletin. — *Obligations* : 5.555 de 500 fr. 4 0/0, émises à 475 fr., rapportant 20 fr. par an, remboursables en 50 ans, à partir de 1898, jouissance les 1er avril et 1er octobre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	»	45
1891.	»	52 50
1892.	889 52	40 »
1893.	888 92	40 »
1894.	946 05	45 »
1895.	1.016 44	50 »
1896.	1.248 21	70 »
1897.	»	89 15
1898.	2.000 »	»

Durée de la Société : Du 1er juillet 1880 jusqu'en 1910 ; prorogée le 28 septembre 1896 jusqu'en 1947. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'hôtel meublé dénommé « le Grand-Hôtel ». — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Magne, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons, Banque parisienne, 7, rue Chauchat ; à la banque d'Anvers, à Anvers, pour ses actions, du 5 janvier au 5 mai ; obligations, les 1er octobre et 1er avril, au Comptoir d'escompte.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à la réserve extraordinaire jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 au directeur et aux employés ; 80 0/0 aux actions.

Observations : Un journal financier publiait dernièrement la note suivante : « Les cours de cette valeur ont remonté et paraissent vouloir se fixer aux alentours de 2.000 fr.

« Ce qui est plus intéressant que les cours, ce sont les bruits autorisés qui circulent. Nous avions indiqué déjà

que certains intéressés, émus de voir que la gestion de cette importante affaire semblait s'inspirer moins des intérêts sociaux que d'intérêts personnels, s'étaient groupés pour aviser et agir.

« On dit, et nous croyons à la sincérité de ces bruits, qu'un groupe important s'est formé et a su réunir un nombre d'actions considérable, propre à assurer sa prépondérance.

« Ce groupement aurait pour effet de réaliser tout d'abord ce que nous avons si souvent prêché : reprise par des mains françaises et parisiennes d'une affaire si essentiellement française et parisienne.

« La conséquence naturelle de cette première mesure générale sera la remise au point, à la veille de l'Exposition, d'une exploitation d'hôtel devenue en tous points insuffisante, par cette raison, que nous n'avons pas craint d'indiquer, que certains administrateurs ne songeaient guère qu'à émarger à la caisse sous diverses espèces, laissant pour le surplus l'affaire aux mains de subordonnés.

« La situation du Grand-Hôtel est et restera unique, et défie toute concurrence, à condition que l'hospitalité offerte aux voyageurs soit à la hauteur de ce que ceux-ci trouvent partout ailleurs.

« Or, il faut bien avouer que l'installation du Grand-Hôtel est non seulement bien vieux jeu, mais encore qu'elle n'offre pas les conditions d'hygiène et de bon entretien qu'on exige aujourd'hui.

« Tous les services, d'ailleurs, souffrent du relâchement général qui s'établit dans les affaires où la direction de tête est incompétente et inactive.

« L'avenir du Grand-Hôtel est illimité avec des hommes de méthode, de travail et d'initiative. Nous indiquions ces jours derniers ce que des gens de bonne volonté avaient réalisé à la Rente foncière ; c'est une semblable rénovation que nous souhaitons au Grand-Hôtel. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte Bensen.
Vice-président : M. le baron de Caters.
Membres : MM. Weiss, administrateur-directeur, secrétaire du Conseil; Della Faille, administrateur-délégué ; Langronne, Salzedo, administrateurs.
Commissaires des comptes : MM. Liais et baron de Witte. 2137

SOCIÉTÉ DU

GRAND HOTEL ET DES BAINS FRASCATI

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : au Havre

NOTICE

Le capital social a été porté à cinq cent mille francs et la Société, qui expirait au 14 janvier 1898, a vu sa durée prorogée de 30 ans. (Délibération de l'Assemblée générale du 17 juillet 1891.) 2138

SOCIÉTÉ DES

HOTELS DES GORGES DU TARN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *cours du XXX Juillet Bordeaux*

Le capital social est de quatre-vingt mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 19 octobre 1898. 2139

SOCIÉTÉ DE

L'HOTEL DES ILES BRITANNIQUES

(MENTON)

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 1, *rue Léopold-Robert, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées, au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 18 années, à partir du 14 août 1894. — *Objet de la Société* : L'exploitation de l'hôtel des Iles Britanniques, sis à Menton, ainsi que la création et l'exploitation, tant en France qu'à l'étranger, d'hôtels, de villas, de maisons de rapport et de toute industrie s'y rattachant. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. M. Rosnoblet, A. Kuhn, Jungluth. 2140

SOCIÉTÉ DE

L'HOTEL DU PALAIS

(BIARRITZ)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 7, *rue Chauchat, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr. chacune entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. Il a été créé 3.000 obligations hypothécaires de 500 fr. 4 0/0. — *Durée de la Société :* 50 ans. — *Objet de la Société :* Exploitation d'un hôtel dénommé « l'Hôtel du Palais », à Biarritz (Basses-Pyrénées). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Magne, à Paris. — *Assemblée générale*

dans les 4 premiers mois de l'année. — *Paiement* des coupons à Paris, aux époques déterminées par l'assemblée générale.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale; 5 0/0 pour les actionnaires ; le surplus est partagé comme suit : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction ; 5 0/0 au personnel ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jules Gommès, banquier, à Bayonne ; F. Arnal, propriétaire, à Paris.
Administrateur-délégué : M. Weyer.
Commissaires des comptes : M. Paul Barbé.

2141

SOCIÉTÉ DE L'HOTEL DE PARIS
ET SES ANNEXES A MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ ANONYME

ANCIENNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
DURETESTE ET Cie

Siège social : 5, *rue Châteaudun, Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million trois cent mille francs, divisé en 13.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des établissements situés à Monte-Carlo, connus sous les noms de « Hôtel de Paris et Café de Paris », et de toutes annexes que la Société pourrait y joindre par la suite. La Société actelle a été constituée à la date du 2 mars 1898 pour la même durée que la Société Dureteste et Cie.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 pour constituer un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être entamée. Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende. Toutefois l'assemblée générale a le droit de décider le prélèvement sur le dividende revenant aux actionnaires d'une somme destinée à la création d'un fonds de prévoyance. En cas d'insuffisance des produits d'une année pour distribuer un premier dividende de 5 0/0 par action, la différence peut être prélevée sur le fonds de prévoyance, puis sur le fonds de réserve.

Observations : Aux termes d'une délibération prise le 19 janvier 1899, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la « Société de l'Hôtel de Paris et ses annexes à Monte-Carlo », Société anonyme, au capital de 1.300.000 fr., ayant son siège à Paris, 5, rue de Châteaudun, a adopté la résolution suivante : « L'assemblée générale prononce, sous la condition suspensive ci-après exprimée, la dissolution anticipée de la « Société de l'Hôtel de Paris et ses annexes à Monte-Carlo ». Elle nomme comme liquidateur de cette Société M. Eugène-Arsène Barbe, comptable, demeurant à Paris, 2, rue Caulaincourt. Elle confère audit liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour la liquidation de la Société, la réalisation de l'actif et le paiement du passif ; elle lui donne notamment les pouvoirs suivants : Constituer une Société anonyme monégasque ayant pour objet principal l'exploitation de l'Hôtel de Paris et ses annexes à Monte-Carlo ; établir les statuts de cette Société ; faire toutes déclarations notariées de souscription et de versement, nommer les premiers administrateurs et les commissaires ; remplir toutes formalités pour la constitution définitive de ladite Société et son autorisation par le gouvernement monégasque.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexandre Blanc, demeurant à Paris, avenue de l'Alma, n° 47 ; Léon Dureteste, demeurant à Monte-Carlo ; le vicomte Louis de la Tour, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, n° 62.

2142

SOCIÉTÉ DE
L'HOTEL DU QUAI D'ORSAY
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Siège social : 284, *boulevard Saint-Germain Paris*

L'assemblée générale a lieu en février.
Gérant : M. J. Eléchagaray.

2143

BAR-BRASSERIE DE LA BARRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *quai de la Charité, et* 18, *rue de la Barre, à Lyon*

Le capital social est de deux cent soixante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 23 septembre 1898.

2144

CAFÉ DES PRINCES

DEFLANDRE & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : 10, *boulevard Montmartre Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Ces titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 17 ans et 11 mois, à partir du 1er août 1897.

— *Objet de la Société :* Exploitation du café des Princes et brasserie Jouffroy. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bled, à Ballan (Indre-et-Loire).

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. Eugène Rochard, Désiré-Pierre Diot, Louis-Antoine Croizeau.
Directeur-Gérant : M. Deflandre. 2145

CAFÉ RESTAURANT DES PALAIS

(ANCIEN CAFÉ-RESTAURANT DU CHAMP-DE-MARS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, *avenue Suffren, à Paris*

NOTICE

Le capital social qui était de soixante-quinze mille francs a été porté à quatre-vingt-dix mille francs, il est divisé en 900 actions de 100 fr. — *La durée de la Société* est de 9 ans, à dater du 25 février 1898. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'un café-restaurant.
Administrateur-délégué : M. H. Karcher. 2146

ÉTABLISSEMENTS DUVAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, *rue Saint-Fiacre, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre millions sept cent cinquante mille francs, divisés en 9.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. Par suite d'un amortissement de 190.500 fr. le capital réel est de 4.559.500 fr. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la cote au comptant. — *Obligations :* 9.510 de 500 fr. 4 0/0, entièrement libérées et au porteur; revenu : 20 fr., payables par trimestre les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre, et remboursables à 500 fr., de 1893 à 1942.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1889. .	2.142 60	250	»
1890. .	2.135 41	90	»
1891. .	2.131 28	100	»
1892. .	2.147 35	105	508 41
1893. .	2.318 33	110	516 86
1894. .	2.604 05	105	520 14
1895. .	2.742 »	105	524 »
1896. .	3.250 »	110	523 50
1897. .	3.250 »	105	525 »
1898. .	3.250 »	95	525 »

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er janvier 1868. — *Objet de la Société :* L'exploitation des établissements de boucherie, fondés à Paris par M. Duval; l'exploitation de bouillons-restaurants appartenant à M. Duval et par lui fondés à Paris, et l'exploitation ou le développement de tous établissements tels que boulangeries, entrepôts de vins, etc. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ricard, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 15 0/0 au directeur-général ; 10 0/0 au fonds de réserve et 75 0/0 aux actionnaires, à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Jutet, G. Cottreau.
Commissaires des comptes : MM. Jutet et Cottreau.
Directeur général : M Duval. 2147

ÉTABLISSEMENTS MARAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Carrefour Tourny, à Limoges*

NOTICE

Le capital social est de douze cent mille francs, divisé en 12.000 actions de 100 fr., dont 3.500 entièrement libérées et 8.500 libérées du 1/4. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du café connu à Limoges sous le nom de Café de l'Univers, la fourniture du cercle militaire et l'exploitation d'un grand immeuble à usage d'hôtel, taverne et restaurant à construire par la Société elle-même en face du café de l'Univers. — *La durée de la Société* est de 40 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ad. Mignot, notaire à Limoges. — *L'assemblée générale* a lieu en octobre ; elle se compose de tous les actionnaires, porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 10 0/0 réserve légale; 20 0/0 au directeur général ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. Marais.
Commissaires des comptes : MM. Trouillet, Loze et Denis. 2148

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CAFÉ D'HARCOURT

Siège social : 49, *boulevard Saint-Michel, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, dont 1.750 ont été attribuées aux fondateurs. — *Parts de fondateurs :* 250. — *L'objet de la Société* est : 1° l'exploitation du fonds de commerce de brasserie-café-restaurant, connu sous le nom de Café d'Harcourt, exploité à Paris, boulevard Saint-Michel, 47 ; 2° l'exploitation du fonds de commerce de marchand de vins-liqueurs, tabletterie, exploité à Paris, boulevard Saint-

Michel, 49 ; 3° la création, l'acquisition et l'exploitation de toutes brasseries, cafés, restaurants, ainsi que de tous établissements ouverts au public dans lesquels se débitent des objets de consommation, le commerce de tous liquides à consommer sur place ou à emporter, la préparation et le commerce de tous articles d'alimentation. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 2 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Durand des Aulnois, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les 4 mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 1° 1/20, soit 5 0/0 pour constituer le fonds de réserve exigé par la loi ; 2° la somme nécessaire pour servir un premier dividende ou intérêt de 5 0/0 aux actionnaires, sur le capital versé ou libéré de leurs actions ; sur le surplus du bénéfice, après ces prélèvements opérés, il sera attribué : 1° 5 0/0 au Conseil d'administration en exercice pour être réparti entre ses membres, suivant ce qu'ils aviseront, d'accord entre eux ; 2° somme suffisante, s'il y a lieu, pour, avec le premier dividende de 5 0/0, attribuer à chaque action un revenu de 10 0/0 sur sa valeur nominale, ce revenu ne devant être que de 5 0/0 pour les actions qui auraient été amorties. L'excédent, s'il en existe, sera réparti comme il suit : 50 0/0 aux actions, par part égale ; et 50 0/0 aux fondateurs ou à leurs ayants droit, jusqu'à l'expiration de la Société, alors même que sa durée serait prorogée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Brosse, 2, rue Etienne-Marcel, Paris ; Lerpy, 20, rue Cujas, Paris ; Duru, rentier, 2, rue Simon, Ablon (Seine-et-Oise). 2149

SOCIÉTÉ ANONYME DU

CAFÉ-RESTAURANT AMÉRICAIN

Siège social : 4, *boulevard des Capucines Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et au porteur. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du café-restaurant. — *La durée de la Société*, qui était de 20 ans, à partir du 31 décembre 1881, a été prorogée pour une nouvelle durée de 20 ans, devant expirer le 31 décembre 1921. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cabaret, notaire à Paris, et publié dans la *Gazette des Tribunaux* des 4 et 5 janvier 1882. — *L'assemblée générale* se réunit en avril ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. 2150

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CAFÉ DES TRAMWAYS

Siège social : 5, *place des Cordeliers, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 2.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est l'acquisition et l'exploitation du fonds de commerce de café limonadier situé à Lyon, place des Cordeliers, 5, exploité par Mme veuve Froment et connu sous le nom de Café des Tramways. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 25 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ressicaud, notaire à Caluire (Rhône). — *L'assemblée générale* a lieu en juillet ou août ; elle se compose de tous les actionnaires, porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 15 0/0 au Conseil d'administration et 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-B. Doromle, J. Guillet, L. Pélissier.

Commissaire des comptes : M. F. Bonthéon. 2151

SOCIÉTÉ DU

BAR AMÉRICAIN & CAFÉ ANGLAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue de la République, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cinq cent mille francs, divisé en 5.000 actions de 100 fr., dont 500 ont été remises à M. Rajon, fondateur. — *L'objet de la Société* est l'ex-

FILTRES PHILIPPE
PARIS — 124, Boulevard Magenta, 124 — PARIS
POUR EAUX - VINS - HUILES - SIROPS - LIQUEURS, ETC.
6 DIPLOMES D'HONNEUR — 12 MÉDAILLES D'OR

ploitation d'un établissement de café-limonadier. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 28 février 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt au capital ; le solde 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires. 2152

SOCIÉTÉ DES ÉDEN-BARS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 217, *avenue de Saxe, à Lyon*

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 7.500 actions de 100 fr., dont 1.500 entièrement libérées et 6.000 libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise à bail, la cession à bail de tous établissements pour le débit des boissons, notamment des établissements dits « bars », et cela dans Lyon et dans toutes autres villes. L'achat et la vente de toutes marchandises et de tous objets nécessaires à l'exploitation desdits établissements. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, la création de tous établissements, l'acquisition la location et la vente de tous biens, meubles ou immeubles rentrant directement ou indirectement dans l'objet de la Société. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 22 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fabre, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se réunit dans les trois mois de la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au capital versé ; une part aux administrateurs délégués et aux directeurs : le surplus : 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Pitiot, A. Cabaud, P. Bally, J. Béras, F. Pelossier.

Commissaire : M. Marius Baratier. 2153

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CONSOMMATION DU JARDIN D'ACCLIMATATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

J. KOPP & Cie

Siège social : *Neuilly-sur-Seine, au Jardin d'Acclimatation*

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 750 actions de 1.000 fr., dont 450 entièrement libérées et 300 libérées du quart. — *L'objet de la Société* est l'exploitation du café-restaurant, du café-brasserie, de la laiterie, des bars, buvettes et kiosques, en un mot de tous les établissements de consommation, ainsi que des garages et dépôts de bicyclettes, motocycles, etc., existant déjà dans le Jardin d'Acclimatation et de tous établissements pouvant y être créés par la suite. La vente de tous articles de consommation dans lesdits établissements. L'organisation à son profit de fêtes, spectacles, concerts, représentations théâtrales, bals, attractions de toute nature, le soir dans l'intérieur du Jardin d'Acclimatation et en dehors dudit établissement le jour et la nuit. L'organisation et le service chez des particuliers de tous repas, déjeuners, dîners, soirées, attractions généralement quelconques. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 25 août 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fanchey, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du 1er trimestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 5 0/0 réserve supplémentaire ; sur le surplus : 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 30 0/0 à la gérance et 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Prudhon, G. Chameroy, Al. Flisseau.

Gérants : MM. J. Kopp et Delcros. 2154

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES BARS AUTOMATIQUES

Siège social : 15, *boulevard de Strasbourg Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. — *Parts* de fondateurs : 148. — *La Société* a été constituée le 15 novembre 1898.

Fondateurs : MM. Jules Jaff, Pnilippe Léoni. 2155

SOCIÉTÉ DU GRAND

CAFÉ-GLACIER DE VALENCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *boulevard Bancel, à Romans (Drôme)*

Le capital social est de trente mille francs. — *La durée de la Société* est de 8 ans, à partir du 3 février 1898. 2156

SOCIÉTÉ DE LA GRANDE

TAVERNE DU COQ D'OR

Siège social : 149 *et* 151, *rue Montmartre Paris*

Capital social : Trois cent trente mille francs. — *Objet de la Société :* Exploitation de la Taverne du Coq d'Or. 2157

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES ANCIENS

ÉTABLISSEMENTS ISAAC CASATI

Siège social : 12, *rue du Bât-d'Argent, Lyon*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées et nominatives. — *Les titres* sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Cours* des actions : En 1895, 685 fr. ; en 1896, 400 fr.; en 1897, 280 fr. — *Durée de la Société :* 50 ans, depuis le 30 novembre 1894. — *Objet de la Société :* Exploitation du café-restaurant ; fabrique et vente de chocolats, thés, vins, etc. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Chardiny et Bernard, à Lyon. — *Assemblée générale* avant fin juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve sociale jusqu'à 1/10 du capital social ; 5 0/0 du capital versé ; 10.000 fr. pour fonds de réserve et le solde réparti comme suit : 10 0/ au Conseil d'administration ; 30 0/0 pour être réparti au directeur et aux employés intéressés ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Paul Aymard.

Membres : MM. Ambroise Clerc, A. Bondet, A. Bassieux.

Administrateur-délégué : M. François Heurioud.

Directeur-Gérant : M. Bande. 2158

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DU CAFÉ RICHE

Siège social : 24, avenue de l'Opéra, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 90 ans, à partir de 1897. — *Objet de la Société :* L'acquisition, soit à l'amiable, soit aux enchères, de l'établissement du café-brasserie-restaurant connu sous le nom de Café Riche Brasserie, situé à Paris, 16, boulevard des Italiens. L'acquisition, la création, l'installation, de tous restaurants, hôtels et cafés, brasseries, bars et tavernes. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Leroy, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour verser aux actions 5 0/0 du capital ; après ces prélèvements, les bénéfices restants seront répartis entre toutes les actions.

Observation : Le siège social sera transféré à partir du 1er octobre 1899, rue Le Peletier, n° 1, où sera exploité l'établissement de la Société (L'immeuble est en construction).

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bernard Cahen, Raymond Lévy, Alexandre Weil, Paul Meyer, Hippolyte Réville. 2159

SOCIÉTÉ DES

TAVERNES POUSSET & ROYALE RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, *boulevard des Italiens, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions cinq cent mille francs, divisés en 35.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 50 ans, à partir de juillet 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation du fonds de commerce de brasserie, café-restaurant connu sous le nom de Grande Taverne Pousset, exploité à Paris, 14, boulevard des Italiens, l'exploitation du fonds de commerce de Café-Brasserie, connu sous le nom de Taverne Royale, exploité à Paris, 25, rue Royale, et une brasserie avenue de l'Opéra. — *Dividendes :* Exercice 1897-1898, 8 fr. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Massion, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; 1/5 du surplus pour constituer une réserve jusqu'à concurrence de 300.000 fr., consacrée à l'achat de titres affectés à la garantie de l'exact paiement des loyers jusqu'en 1911 ; lorsque la réserve aura atteint 300.000 fr., l'excédent sera affecté à l'amortissement des actions ; sur le surplus : 5 0/0 au Conseil d'administration ; somme suffisante pour assurer un dividende de 5 0/0 au capital versé ; l'excédent : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 parts de fondateurs.

Observation : Les actions de cette Société ayant été introduites sur le marché en 1898, nous parlons de cette introduction dans le chapitre spécial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. D. Akar, 1, place des Victoires, à Paris ; P. Bernhard, banquier, 12, faubourg Poissonnière, à Paris ; L. Lévy, 13, rue Saint-Cécile, à Paris ; A. Reichenbach, 14, boulevard Poissonnière, à Paris ; Ch. Meyer, avenue d'Antin, 49, Paris.

Commissaires des comptes : MM. E. Bernay, 38, boulevard Magenta, à Paris ; L. Vimard, 51, rue des Martyrs, à Paris. 2160

TAVERNE DU CHAT NOIR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 2, *rue d'Aumale et* 12, *rue Basse-Damrémont, Constantine*

Le capital social est de deux cent mille francs.

2161

" CHEZ NOUS "

RESTAURANT COOPÉRATIF DE PUTEAUX

SOCIÉTÉ CIVILE ET ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Puteaux (Seine)

NOTICE

Le capital social est de cinq mille francs, divisé en 200 parts de 25 fr. chacune. — *L'objet de la Société* est : 1° de permettre à tous coopérateurs des deux sexes, sociétaires de la Revendication de Puteaux que les circonstances de la vie empêche de cuisiner à leur domicile, de pouvoir consommer au restaurant coopératif les denrées de la Revendication ou autres dans d'aussi bonnes conditions qu'ils pourraient le faire dans leur intérieur ; 2° de permettre aux coopérateurs de se défaire des soucis de la cuisine principalement les dimanches et fêtes, en permettant aux familles de trouver à leur restaurant à déjeuner et à dîner sans plus de frais que chez elles et avec les mêmes denrées ; 3° de permettre encore par la cuisson en commun d'avoir une nourriture plus substantielle surtout pour les articles de boucherie qui se dessèchent moins et font ainsi plus de profit que par la cuisson en petite quantité ; 4° de fournir à tout coopérateur soit à consommer sur place, soit à emporter toutes denrées préparées par le restaurant. Son but n'est ni commercial ni de lucre, mais économique et hygiénique ; 5° ne pourront être admis comme sociétaires toutes personnes ayant des intérêts directs avec la Société et dont le commerce, l'emploi ou les fonctions pourraient avoir des similitudes d'intérêt, ou être de nature à lui porter préjudice. — *La durée de la Société* est de 99 ans.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 20 0/0 à la réserve spéciale ; le surplus : 5 0/0 au personnel ; 15 0/0 à l'amortissement du matériel ; 70 0/0 aux consommateurs au prorata de leurs dépenses ; 10 0/0 à la caisse des revendications ouvrières. 2162

SALON DES FAMILLES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

LÉVY-MAURICE & Cie

Siège social : avenue de Saint-Mandé, Paris

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-quinze mille francs, divisés en 520 actions, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs. — *Parts* bénéficiaires : 2.750.

Années	Dividendes distribués	Parts
1891	40 80	2
1892	34 »	1
1893	32 90	58
1894	32 51	50
1895	30 95	19
1896	30 »	»
1897	30 »	»
1898	30 »	»

Le cours des actions varie de 250 à 500 fr. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons en septembre, au siège social.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 à titre d'intérêt sur le capital ; 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au gérant ; 5 0/0 aux employés ; 40 0/0 aux actionnaires et 40 0/0 aux parts.

Observations : Le gérant est tenu de rapporter ses appointements jusqu'à concurrence des intérêts à payer aux actions pour le cas où les bénéfices ne permettraient pas cette distribution.

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Membres : MM. B. Hayüm, A. Blumenthal, A. Kieff et Lefèvre.

Directeur : M. Lucien-Lévy Maurice. 2163

SOCIÉTÉ ANONYME DU

RESTAURANT COOPÉRATIF DES CHANTIERS DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Siège social : Quai de la Conférence et Cours-la-Reine, Paris

---

Le capital social est de vingt-sept mille soixante-quinze francs. — *La durée de la Société* est de 3 ans à partir du 29 novembre 1897. 2164

ÉCONOMIE ◆ NOUVELLE INVENTION ◆ ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

DU RESTAURANT OUVRIER DE L'IDÉE NOUVELLE

Siège social : 70, *avenue de Choisy, Paris*

NOTICE

Le capital social est de mille francs, divisé en 20 actions de 50 fr. — *L'objet de la Société* est la création et l'exploitation d'un restaurant ouvrier ouvert à tous; la vente en détail de tous les produits se rattachant à ce commerce : vins, bières, café, liqueurs, viande fraîche, viande cuite, etc. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 26 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meunié, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; sur le surplus : 20 0/0 à un fonds spécial ; le solde : 30 0/0 aux actionnaires ; 50 0/0 à la caisse de prévoyance des sociétaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Schiltinger, Perrin, Gervais, Bargodan, Russler, Thinières, Hechr.

Commissaires : MM. Vermond, Peltret, Morvan.

2165

Grands Vins de Champagne

JULES MUMM & Cie

REIMS

GOUT FRANÇAIS. —	SILLERY, GRAND MOUSSEUX (Doux).	5 fr. 50
—	DRY VERZENAY (Moyen)	7 fr. »
GOUT AMÉRICAIN. —	GRAND SEC (Sec)	8 fr. »
GOUT ANGLAIS. —	EXTRA DRY ENGLAND (Très sec)	8 fr. 50

PRIS A REIMS

Le prix de deux demi-bouteilles est de 50 CENTIMES plus élevé que celui d'une bouteille

KUMMELS A. WOLFSCHMIDT

DE RIGA

ALLASCH . . . . . 4 fr. 50 | ECKAU 00 . . . . . 4 fr. 75

FRANCO DOMICILE

Les Caisses sont livrées plombées telles qu'elles sont expédiées de Riga

René EBSTEIN, agent général, 32, Rue Drouot, PARIS

L'Écho des Capitalistes

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

PARIS -:- 8, Rue de la Chaussée-d'Antin, 8 -:- PARIS

7e ANNÉE

Abonnements : un an, **5** fr.; six mois, **3** fr.

POUR PRÉMUNIR LES CAPITALISTES

CONTRE LES

ENTREPRISES MALHONNÊTES OU ALÉATOIRES

L'Écho des Capitalistes

qui possède les dossiers de plus de ***dix mille*** *sociétés, répond à toute demande de renseignements accompagnée de deux francs en mandat-poste.*

L'Écho des Capitalistes

NE FAIT PAS D'OPÉRATIONS DE BOURSE

CHAPITRE XX

IMMEUBLES ET TERRAINS A BATIR
SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

ANCIENNE MAISON JOHN ARTHUR ET Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *rue des Capucines, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent soixante-cinq mille francs, divisés en 2.120 actions de 125 fr., dont 620 libérées d'un quart et 1.500 entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur, excepté ceux non libérés; ils ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, de 1892 à 1922. — *Objet de la Société* : Agence immobilière et commerciale; vente et achat de propriétés; transactions immobilières; prêts hypothécaires, banque, change. Grand journal officiel des locations et de la vente. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aron, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; le surplus : 15 0/0 aux administrateurs; 5 0/0 au directeur; 80 0/0 aux actionnaires.

Directeur : M. W.-H. Tiffen. 2166

COMPAGNIE ANONYME DES

POLDERS DE L'OUEST

Siège social : 37, rue d'Amsterdam Paris

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 21 juillet 1856. — *Objet* de la Société : L'exécution de tous travaux et améliorations du sol sur les grèves, lais et relais de la mer, dans les baies des Weys et du Mont-Saint-Michel, et généralement toutes opérations se rattachant à leur mise en produit. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Jean Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* dans le courant du mois de mars. — *Paiement* des coupons à la Société générale, 54, rue de Provence, à Paris.

Répartition des bénéfices : Déduction faite des frais généraux, les produits de l'exploitation seront répartis entre toutes les actions à titre de dividende, ou, sur la proposition du Conseil d'administration, à titre d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Edward Blount.
Vice-président : M. Camus.
Membres : MM. le marquis d'Audiffret-Pasquier, Belmontet-Dailly, Henry Blount, Croizette-Desnoyers, de la Haye-Jousselin, Saint-Paul de Sinçay, Taigny, Teisserenc de Bort.
Commissaire des comptes : M. Lucien Boursier.
Directeur : M. Alphonse Maridor. 2167

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Siège social : rue du Louvre, Paris

Capital social : Quatre millions cinq cent mille francs. — *Assemblée générale* dans le courant du 1er trimestre. 2168

COMPAGNIE DES

CONSTRUCTIONS DÉMONTABLES ET HYGIÉNIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, *rue Lafayette, Paris*

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *Obligations* : 400 obligations de 500 fr. 5 0/0. — *L'assemblée générale* a lieu en décembre. 2169

COMPAGNIE FONCIÈRE DU CHATEAU-D'EAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, *rue de Malte, Paris*

Le capital social est de trois cent mille francs. — *L'assemblée générale* se réunit en mai; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 2170

COMPAGNIE FONCIÈRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 366, *rue Saint-Honoré, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt-cinq millions. — *Assemblée générale* en mai; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins. — *Observations* : Le bénéfice pour l'exercice de 1897 a été de 103.180 fr. 86, qui est venu atténuer le débit du compte de profits et pertes légué par les exercices antérieurs et qui se trouve ainsi réduit à 3.791.348 fr. 95. 2171

COMPAGNIE FONCIÈRE DES GRANDS-HOTELS

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE

Siège social : 29, *rue Ducale, Bruxelles*

NOTICE

Le capital social est de six millions cinq cent mille francs, divisé en 13.000 actions de 500 fr., dont 12.500 actions privilégiées libérées de 250 fr. et 500 actions ordinaires entièrement libérées. La Société est propriétaire des immeubles et des fonds de commerce du Riviera Palace à Cimiez, Nice, de l'hôtel de la Plage à Ostende, de terrains à Monte-Carlo sur lesquels elle construit un hôtel. — *Obligations* : Elle a émis en 1898, au prix de 470 fr., 8.000 obligations 4 0/0 de 500 fr. remboursables en 41 ans, à partir de 1900.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. O. Neef-Orban.

Vice-président : M. le vicomte de Ségur-Lamoignon.

Administrateur-délégué : M. G. Nagelmakers.

Membres : MM. F. Dawans de Serdobin, sir Francis Evans, le comte Albert du Chastel de la Howarderies, le marquis de Beauvoir, A. Mols.

Commissaires : M. N. Schrœder. 2172

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'IMMEUBLES

ANCIENNEMENT COMPAGNIE GÉNÉRALE FONCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *place de la Madeleine Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cent cinquante mille francs, divisés en 2.300 actions de 500 fr., dont 2.200 actions entièrement libérées ont été attribuées en paiement des apports en nature comme suit : 600 actions à la Société anonyme du Grand-Hôtel de Bagnolles-de-l'Orne; 820 à la Société des eaux minérales de Châtel-Guyon; 100 à M. Albert Levoisvenel; 200 à M. Delamarre; 480 à M. Brocard et 100 actions libérées de 125 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans, à dater du 28 juillet 1897. — *Objet de la Société* : L'acquisition et la location de tous terrains ou immeubles bâtis ou non bâtis, situés soit en France, soit à l'étranger. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robin, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/5 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus aux actionnaires.

Observations : Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations de 500 fr. jusqu'à concurrence de 4.000.000 de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Delamarre, Levoisvenel, Bobot et Perrignon.

Commissaire des comptes : M. Maugras. 2173

COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *place Vendôme, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million trois cent mille francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir de juin 1896. — *Objet de la Société* : L'acquisition, la vente, la construction et la location de tous immeubles, tous prêts et tous emprunts, avec ou sans garantie hypothécaire, en France et dans tous les autres pays. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Cottin, à Paris. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, le surplus aux actions. 2174

COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE DE FRANCE

Siège social : 44, *rue du Louvre, Paris*

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 7.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts bénéficiaires* : 14.000. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir du 18 juillet 1897. — *Objet de la Société* : L'acquisition et la location de tous immeubles bâtis, situés en France, à l'exception des colonies autres que la Corse, l'Algérie et la Tunisie, toutes opérations auxquelles peuvent donner lieu les immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Olagnier, à Paris. — *Assemblée générale* en février. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 10 0/0 aux administrateurs; 30 0/0 aux parts bénéficiaires, somme pour la création d'un fonds de prévoyance, le reste aux actionnaires.

Observations : Cette Société a été déclarée en faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 24 février 1899, mais elle a fait opposition à ce jugement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Arias, rentier, 2, rue Lamarck, à Paris.

Membres : MM. le vicomte H. Denechère, 51, rue Vivienne, Paris ; Brande, 29, boulevard Ornano, à Paris; J. Nourry, rue de Gergovie, 86, à Paris; A. Renaud, gérant de la Banque de l'Est, 36, faubourg Saint-Martin, à Paris.

Commissaires des comptes : MM. Montazel, 6, boulevard de Strasbourg, à Paris; J. Jolly, 6, rue de Gentilly, à Paris. 2175

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DU 1ER ARRONDISSEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 17, *rue Neuve, Lyon*

Le capital social est de douze cent mille francs, et sera incessamment porté à trois millions. — *L'assemblée générale* a lieu en avril. 2176

COMPAGNIE DU LITTORAL DE LA MÉDITERRANÉE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63 *bis, rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux millions, divisés en 20.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la bourse, au comptant (2e partie du bulletin). — *Durée de la Société* : 60 ans, à partir de juin 1896. — *Objet de la Société* : Toutes opérations de terrains, de constructions, de travaux publics ou privés, sur le littoral méditerranéen, en France ou à l'étranger, l'achat, la construction de tous hôtels, restaurants, villas, maisons de rapport. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pinguet, à Paris. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus, 12 0/0 aux administrateurs; 88 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Bouderlique, E. Cusenier, E. Chedeville, C. Dumont, J. Girod, H. Genevois, A. Thomas.

Commissaires des comptes : MM. Febvre et Cusenier. 2177

COMPAGNIE NATIONALE IMMOBILIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue Montgrand, Marseille*

NOTICE

Le capital social est de deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille francs dont 2.750.000 fr. versés. — *Les titres* sont au porteur. — *Obligations* : 2.250.000 fr. d'obligations de 500 fr. 4 0/0, moins les impôts, émises à 480 fr. et 1 million d'obligations de 300 fr. 4 0/0 net, émise à 270 fr. — *L'objet* de la Société est l'achat de maisons de rapport situées dans le périmètre de la ville de Marseille; elle peut consentir des prêts sur première hypothèque. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 16 septembre 1897.

Années	Cours des actions	Obligations de 500 fr.	Obligations de 300 fr.
1897.	100	480	»
1898.	116	480	275 58

2178

FONCIÈRE DU CANADA

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue de Rome, Paris*

L'assemblée générale a lieu en juin. 2179

FONCIÈRE PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 366, *rue Saint-Honoré, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois millions huit cent vingt-cinq mille francs, divisés en 7.650 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond, à Paris. — *Assemblée générale* 1er semestre. 2180

IMMOBILIÈRE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Nice*, 23, *rue Hôtel-des-Postes*

NOTICE

Capital social : Quatre milloins de francs, divisés en 8.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. Il existe en outre 4.000 bons de répartition émis à 500 fr. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes distribués* : En 1890, 32 fr.; en 1891, 33 fr. 50; en 1892, 33 fr.; en 1893, 27 fr.; en 1894, 30 fr.; en 1895, 31 fr.; en 1896, 29 fr. 50; en 1897, 30 fr.; en 1898, 32 fr. 50. — *Durée de la Société* : Jusqu'à fin janvier 1909, depuis le 6 juin 1878. — *Objet de la Société* : Acquisition et vente de propriétés bâties ou non bâties. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Brès, à Nice. — *Assemblée générale* en avril; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 6 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus, 15 0/0 au Conseil d'administration; 15 0/0 au directeur; 70 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Eug. Abbo.

Membres : MM. J. Boutau, Ed. Meyer, Th. Michel, A. Dieudé-Defly.

Commissaire des comptes : M. Henry-Bernard-Attanoux.

Administrateur-délégué : M. J. Durandy. 2181

IMMOBILIÈRE DE LA RUE BÉCHEVELIN

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME

Siège social : 55, *rue Molière*, *Lyon*

NOTICE

Capital social : Cent quarante-deux mille francs, divisés en 1.420 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : 25 ans, à partir du 4 décembre 1891. — *Objet de la Société* : Achat, construction et revente de tous immeubles en général. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mathieu, à Villeurbanne. — *Assemblée générale* : 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; 5 0/0 au capital versé; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Veuillet.

Membres : MM. Jules Rolandez, Perret, Odobez, Fanton, Thibaud, Vial.

Directeur : M. Riu. 2182

IMMOBILIÈRE DE LA RUE BOSSUET

(LYON)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *quai de l'Archevêché*, *Lyon*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur.

Dividendes distribués : En 1893, 7 fr.; en 1894, 9 fr.; en 1895, 8 fr.; en 1896, 12 fr.

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 15 décembre 1891. — *Objet de la Société* : L'achat, la revente, prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Berloty, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social; une somme pour un fonds d'amortissement; 5 0/0 au capital versé; le surplus est réparti d'après les décisions de l'Assemblée générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Ducreux.

Membres : MM. Joseph Terret, M. Chavent, Bellissen, A. Gairal. 2183

J. FALLOT ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Siège social : allée Brimborion
Bellevue, commune de Meudon (Seine-et-Oise)

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet de la Société* est de faire toutes opérations immobilières. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 23 janvier 1898. 2181

L'ANGLO-FRANCO-BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue de Londres, Paris*

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Objet de la Société :* Acquisition d'immeubles bâtis ou non bâtis. — *Assemblée générale* en juin. 2185

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA BAULE

Siège social : 5, *rue de la Boëtie, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 15 ans, à dater du 27 juillet 1891. — *Objet de la Société :* La mise en valeur, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de divers lots de terrains, chalets ou autres immeubles bâtis, sis à la Baule (Loire-Inférieure). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gamard, à Paris. — *Assemblée générale* en avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron de Galembert, d'Aboville, Lissalde et de Linçay. 2186

SOCIÉTÉ ANONYME DU

DOMAINE DE SALVAROQUE

A VIC-SUR-CÈRE

Siège social : *69, rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille francs, divisé en 1.200 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées, dont 200 ont été remises en représentation d'apports. — *Objet* : L'achat, la mise en valeur et la vente du « Domaine de Salvaroque », à Vic-sur-Cère (Cantal), ainsi que l'achat, la mise en valeur et la vente de tous autres terrains situés sur la même commune de Vic-sur-Cère et sur toutes autres communes avoisinantes, la location des mêmes terrains avec ou sans promesse de vente; la création d'une station de villégiature à Vic-sur-Cère, la construction, l'exploitation, la location et la vente de tous établissements, hôtels, villas, casinos, nécessaires à cet effet, la construction et l'exploitation de tous tramways et généralement toutes opérations quelconques, de nature à contribuer directement ou indirectement à la réussite de l'entreprise. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 18 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bertrand, notaire à Paris.

Repartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; une somme à fixer par le Conseil d'administration pour la réserve spéciale; 8 0/0 d'intérêt au capital versé ; sur l'excédent : 3 0/0 à la disposition du Conseil pour gratification ; 12 0/0 au Conseil d'administration; 85 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Rodrigues-Pereire, L. Weill, J. Level, A. Lavezzari, Dr Dégoul.
Commissaire : M. L. Houchard. 2187

LE COTTAGE

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES MAISONS SALUBRES A BON MARCHÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
55, *place de la République, Lyon*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Dividendes distribués : En 1891, 1892, 1893, 1894, 25 fr.; en 1895, 1896, 20 fr.

Durée de la Société : 30 ans, à partir de mai 1891. — *Objet de la Société :* L'achat et la mise en valeur de tous terrains et constructions par l'installation et l'édification de maisons d'habitation destinées aux ouvriers et employés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chevallier, à Lyon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, à la constitution d'un fonds de réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Bonnaure, M. Tamet.
Administrateur-délégué : M. V. Chaurand.
Commissaire des comptes : M. P. Raguin. 1888

LE DROIT HUMAIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 51, *rue du Cardinal-Lemoine Paris*

NOTICE

Capital social : Quinze mille francs, divisés en 150 actions de 100 fr., libérées du quart. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 25 ans, à partir de mars 1897. — *Objet de la Société :* L'exploitation de tous locaux pour y tenir des réunions de toutes sortes, les sous-louer temporairement, périodiquement ou quotidiennement, notamment tous locaux sis à Paris, 51, rue du Cardinal-Lemoine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Grignon, à Paris.

Répartition des bénéfices : 25 0/0 à la réserve légale jusqu'à la moitié du capital social; 20 0/0 pour amortissement ; 15 0/0 à la réserve extraordinaire; 40 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Ruben, instituteur, 5, rue Croulebarbe, Paris ; G. Martin, docteur en médecine, 20, rue Vauquelin, Paris ; Mlle C. Duval, négociante, place du Marché-Saint-Honoré, 29, Paris ; Mme Marie de Vienne, rentière, avenue Victor-Hugo, 14; Mlle L. Barberousse, 10, rue Boucher, Paris.

Commissaire des comptes : M. E. Michelan, fabricant de chaussures, 132, rue du Château-des-Rentiers, Paris. 2189

L'ÉTOILE

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE DE LA GARENNE-COLOMBES

Siège social : 41, *boulev. de la République La Garenne-Colombes*

NOTICE

Le capital social est de douze mille francs, divisé en 30 actions de 400 fr. dont 10 entièrement libérées et 20 libérées de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'acquisition ou la prise en location et l'exploitation de tous immeubles bâtis, ou terrains situés à la Garenne-Colombes, propres à ses besoins ou susceptibles de location. — *La durée de la Société* est de 90 ans, à partir du 15 novembre 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Dubreuil, notaire à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : M. Toussaint, Visciano, Jolard, Hauriot, Esteban, Vallier. 2190

LE FOYER VILLENEUVOIS

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE

Siège social : 85, *avenue de Valenton Villeneuve-Saint-Georges*

NOTICE

Le capital social est variable; il est formé de parts ou actions de 100 fr. *Le capital de fondation* est fixé à vingt mille francs, divisé en 200 actions. — *L'objet* de la Société est de vendre à échéance fixe ou par paiements fractionnés, à des personnes n'étant propriétaires d'aucune maison, notamment à des ouvriers ou employés, vivant principalement de leur travail ou de leur salaire, des maisons salubres et à bon marché construites par elle-même à Villeneuve-Saint-Georges et dans son rayon. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 19 juillet 1897. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Garcet, notaire à Villeneuve-Saint-Georges.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Jacquemard, Pitavy, Hidoine, Beaudeau, Gauthron, Guillemin, Simon, H. Chachignot, V. Joly.

Administrateurs-suppléants : MM. L. Servin, A. Jourdy, L. Caillard.

Commissaires des comptes : MM. N. Durigny, H. Falbert, A. Dufour. 2191

LA GÉRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 29, *rue des Pyramides, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent trente-sept mille francs, divisés en 6.740 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet de la Société :* Administration et représentation de Sociétés, plus spécialement des sociétés d'assurances. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Claude, à Etampes. — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président honoraire : M. A. La Salle, ancien Directeur des Compagnies le Monde, administrateur de la Banque parisienne.

Administrateur-délégué, président : M. le comte H.-G.-C. de Villers, propriétaire.

Membres : Henri Bauche, de la Maison G. et H. Bauche, manufacturiers à Reims ; de Contencin, propriétaire, lieutenant-colonel de l'armée territoriale ; Ch. Halais, résident de France en retraite ; de Magnin, propriétaire, chef de bataillon breveté d'état-major (armée territoriale) ; marquis de Sieyes de Veynes, ancien conseiller de préfecture. 2192

Directeur : M. Delcaire.

LES IMMEUBLES DU LOIRET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue de la Vieille-Poterie Orléans*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr. — *Parts de fondateurs :* 100. — *L'objet de la Société* est l'achat et l'exploitation d'immeubles sis à Orléans, rue Bannier, 18, et rue de la République, 3. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 20 juin 1898. — *L'acte constitutif de la Société* a été reçu par Me Michée, notaire à Orléans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Michau, Denizet, E. Courty, P. Coussen, J. Angenault.

Commissaires : MM. Courtois, Leplat. 2193

L'IMMOBILIÈRE DE FESCHES-LE-CHATEL

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : *Fesches-le-Châtel*

NOTICE

Le capital social est variable; le capital de fondation est de cent vingt mille francs, divisés en 1.200 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est : la construction à Fesches-le-Châtel de maisons salubres dans les meilleures conditions d'économie possibles, destinées à servir de logements exclusivement aux ouvriers, contre maitres et employés des usines de MM. Japy frères et Cie, société en commandite par actions dont le siège social est à Baucourt (territoire de Belfort). — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 20 mars 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Steinmetz, notaire à Etupes.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 4 0/0 maximum d'intérêt au capital versé; le surplus à une réserve spéciale et au fonds de prévoyance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G. Japy, F. Japy, H. Marconnet, F. Verrier, E. Pain.

Commissaires : MM. A. Mochel, L. Dormoy. 2194

LA MANTÉGA

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

A. BISSEUIL ET Cie

Siège social : 5, *rue Le-Verrier, Paris*

NOTICE

Capital social : Sept cent mille francs, divisés en 1.400 actions de 500 fr., dont 800 entièrement libérées et 600 libérées des trois quarts. — *Les titres* sont nominatifs jusqu'à entière libération. — *Durée de la Société :* 10 ans, du 14 janvier 1897. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Giraud, à Nice. — *Objet de la Société :* Mise en valeur de terrains sis à Nice. — *Assemblée générale :* Chaque année, au cours du 1er semestre.

Administrateur-gérant : M. A. Bisseuil. 2195

LA NOUVELLE JETÉE-PROMENADE DE NICE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue Saint-Quentin, Paris*

Capital social : Un million cinq mille cinq cents francs. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Ricard, à Paris. — *Assemblée générale* en juin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Herbaux-Hanebroucq. 2196

LA PARTICIPATION IMMOBILIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue Dulong, Paris*

NOTICE

Capital social : Quinze mille francs, divisés en 300 actions de 50 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à dater du 22 mars 1897. — *Objet de la Société :* Acquisition et prise en location, avec promesses de vente, d'immeubles

FILTRES PHILIPPE

PARIS — 124, Boulevard Magenta, 124 — PARIS

POUR EAUX - VINS - HUILES - SIROPS - LIQUEURS, ETC.

6 DIPLOMES D'HONNEUR — 12 MÉDAILLES D'OR

construits ou non construits, situés dans le département de la Seine. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Sabot, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Perriot, Legrand, Charlet, Méry, Vagnat, Choisel, Humbéry, Bonnefonds, Mourtier, Dupont, Silvère.

Directeur : M. Appelle. 2197

LA PROPRIÉTÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 366, *rue Saint-Honoré, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt mille francs, divisés en 40 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à dater du 22 février 1892. — *Objet de la Société :* Achat et vente d'immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Gauthier, 32, rue Meslay ; Félix Londe, 366, rue Saint-Honoré ; Guillois, 98, rue La-Fontaine.

Commissaire des comptes : M. Maugras. 2198

LA PROPRIÉTÉ

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

LE BOUCHER, PATINY ET Cie

Siège social : 42, *rue du Louvre, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 400 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. — *Parts de fondateurs* : 100. — *L'objet de la Société* est : l'achat par adjudications, soit au palais, soit à la Chambre des notaires, de maisons de rapport et dépendances situées à Paris, leur mise en valeur et la revente de ces mêmes immeubles, soit à l'amiable, soit aux enchères. — *La durée de la Société* est de 25 ans, à partir du 3 août 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 35 0/0 aux parts de fondateurs, 10 0/0 aux membres du Conseil de surveillance ; 50 0/0 aux actions. 2199

LA RENTE FONCIÈRE

Siège social : 12, *rue Le-Peletier, Paris*

NOTICE

Capital social : Vingt millions de francs, divisés en 40.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et nominatifs et sont cotés en bourse à la cote officielle.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890.	233.925	8 73
1891.	215.321	6 72
1892.	160.707	4 80
1893.	141.943	4 80
1894.	»	4 80
1895.	165.717	4 80
1896.	225.924	»
1897.	406 »	15 »
1898.	423 »	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 1er août 1879. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Prud'homme, à Paris. — *Objet de la Société* : Achat et vente de propriétés bâties à l'intérieur de Paris et dans la banlieue suburbaine. Exploitation de ces propriétés pendant le temps que la Société les possède. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons des actions au Crédit foncier, courant d'avril.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; l'excédent, 90 0/0 aux actions, 5 0/0 au Conseil d'administration et 5 0/0 aux fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Ellissen.

Membres : MM. Becquart, Enos, Girard, Bailleux de Marisy, Pinaud, Salzedo, administrateur-délégué ; Leplus.

Commissaires des comptes : MM. Badou-Pascal aîné, Th. Lévy, Tabouis. 2200

LA RUCHE ROUBAISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

Siège social : 68, *rue du Collège, Roubaix*

NOTICE

Le capital social est de soixante-quinze mille francs, divisé en 750 actions de 100 fr., libérées de 50 fr. — *Obligations* : La Société a émis au commencement de 1898 2.500 obligations de 100 fr., remboursables en 20 ans rapportant 3 0/0 net d'impôt, payable le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. — *Objet* : Venir en aide à toutes personnes actionnaires n'étant propriétaires d'aucune maison, notamment aux ouvriers et employés vivant principalement de leur travail ou de leur salaire, en construisant et en achetant à Roubaix et dans son rayon des groupes de maisons salubres et à bon marché spécialement affectées à leur usage personnel et ren-

trant dans les conditions du règlement d'administration publique dont il vient d'être parlé jusqu'à concurrence de 5.700 fr. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 11 mars 1898.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus forme un fonds de réserve spéciale destinée à parer aux éventualités et à assurer le développement de l'œuvre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président et administrateur-délégué : M. Jean-Baptiste Rançon, comptable à Roubaix, place du Sacré-Cœur.

Vice-président : M. Théodore Pollet, contrôleur de l'octroi à Roubaix, rue de Larochefoucauld.

Membres : MM. Alphonse Voisart, comptable, à Tourcoing (Blanc-Seau), rue de Mouvaux, 149 ; Désiré Delmotte, gérant au siège social, 68, rue du Collège, Roubaix ; Jules Legay, contremaitre de peignage, à Roubaix, rue de la Ruche ; Emile-Louis Philipperon fils, employé de commerce à Roubaix, rue de Ma-Campagne, 118 ; Edouard Prouvost, employé à Roubaix, Grande-Rue, 183 ; Théodore Vanacker, employé de commerce à Roubaix, rue de la Ruche.

Secrétaire : M. Henri Lizot, comptable à Tourcoing, rue Lhomond. 2201

L'UNION IMMOBILIÈRE DES CAPITALISTES

DES CONSTRUCTEURS ET DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 195, *faubourg Saint-Denis Paris*

Capital social : Deux millions quatre cent mille francs. — *Assemblée générale* en mai. 2202

L'UNION RIVERAINE

Siège social : quai de Bourgogne, Bordeaux

Le capital social, qui était de trois cent cinq mille francs, a été porté à quatre cent soixante mille francs. 2203

NOUVELLE SOCIÉTÉ DE LA SALLE DU VAL AUX CLERCS

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME

Siège social : 47 et 49, rue Jean-Louis-le-Clerq Fécamp (Seine-Inférieure)

NOTICE

Le capital social est de soixante-six mille francs, divisé en 660 actions de 100 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation d'une grande salle de conférences et concerts, de locaux et installations destinés à être mis en tout ou en partie, soit gratuitement, soit moyennant loyers, à la disposition des Sociétés musicales, scientifiques, littéraires, de gymnastique, de tir, et autres Sociétés d'initiative privée, ainsi que des particuliers et des artistes de passage pour fêtes, réunions et spectacles. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 14 janvier 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fessard, notaire à Fécamp.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Leborgne, D. Lhonoré. D. Lefebvre.

Commissaire des comptes : M. A. Lecanu. 2204

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'ASILE LIBRE DES INCURABLES

Siège social : 129, *rue de Wazemme, Lille*

NOTICE

Le capital social est de cent quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 190 actions de 1.000 francs. — *Société constituée* le 7 mai 1880. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me J. Lefebvre, notaire à Lille. 2205

SOCIÉTÉ ANONYME BEAUSÉJOUR

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Durée de la Société : 50 ans, à partir de 1881. — *Objet de la Société* : Achat d'immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Meignan, à Paris. — *Assemblée générale* en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le comte de Franqueville, Lermigery. 2206

SOCIÉTÉ ANONYME DES

CONSTRUCTIONS MODERNES

Siège social : 71, *rue des Batignolles, Paris*

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 100 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *L'objet* de la Société est la construction d'immeubles à Paris et autres lieux et toutes opérations s'y rattachant, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ; elle aura aussi pour objet d'acquérir ou louer par baux et promesse de vente, des terrains ou autres immeubles à Paris ou autres lieux, construire ou faire construire des hôtels ou immeubles de rapport, les exploiter, les vendre ou les louer avec ou sans promesse de vente, le tout dans un but de spéculation ; faire tous travaux de spéculation et autres, pour son compte ou le compte de tiers comme il est dit ci-dessus, à forfait ou autrement. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 13 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Godet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 d'intérêts aux actions ; le solde : 50 0/0 aux actions et 50 0/0 à un fonds de réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Briclot, P.-J. Klop, Luguel.
Commissaire : M. Eug. Broulliot. 2207

SOCIÉTÉ ANONYME DE

CONSTRUCTION DE L'HOTEL DES CHAMBRES SYNDICALES

Siège social : 10, *rue de Lancry, Paris*

Capital social : Deux cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mai. 2208

SOCIÉTÉ ANONYME

DE CONTES-LES-PINS

Siège social : 7, *rue Lascaris, Nice*

Le capital social est de un million de francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions au moins. 2209

SOCIÉTÉ ANONYME

DES ÉGLISES ET ÉCOLES

Siège social : 129, *rue Wazemmes, Lille*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent quarante-sept mille francs, divisé en 447 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *L'objet de la Société* est la construction d'églises ou de chapelles avec presbytères et annexes nécessaires pour l'exercice du culte catholique dans la ville de Lille et dans les paroisses voisines ; la création, l'entretien et l'exploitation d'écoles catholiques, soit gratuites, soit rétribuées ; l'achat, la location, la vente, la mise en valeur de tous immeubles situés à Lille et du mobilier destiné à les garnir. — *Durée* : La Société a été constituée pour une durée devant expirer le 14 novembre 1902. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Ducroq, notaire à Lille.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. L. Delcourt, Vrau, Chanoine, Vallin. 2210

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 18, *rue Laffitte, Paris*

Le capital social est de un million cinquante mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-D. Wake, G.-P. Harding. R.-G. Harding. 2211

SOCIÉTÉ ANONYME

D'EXPLOITATION IMMOBILIÈRE

DE LA RUE D'HAUTEVILLE

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 500 fr. chacune. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *La durée de la Société* est de 76 ans à partir de 1890. — *L'objet de la Société* est l'exploitation, l'acquisition, la vente, la mise en rapport, la revente de tous immeubles et notamment ceux de la rue d'Hauteville. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Pitaux, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du mois de mars. 2212

SOCIÉTÉ ANONYME

D'EXPLOITATION D'IMMEUBLES DE LA RUE DU PLANTIER

Siège social : 9, *rue Plantier, Périgueux*

Le capital social est de neuf mille cinq cents francs. — *La durée de la Société* est de 99 ans à partir du 19 décembre 1899. 2213

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION IMMOBILIÈRE

DU XVe ARRONDISSEMENT

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 4 juin 1884. — *Objet de la Société :* Vente et achat d'immeubles. 2214

SOCIÉTÉ ANONYME

DES FRANCS-BOURGEOIS

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir de mai 1880. — *Objet de la Société :* La propriété et la location d'immeubles, leur appropriation soit à l'habitation bourgeoise, soit au commerce, soit à des établissements scolaires au autres. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* dans les 5 premiers mois de chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social, le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. F. Riant.

Membres : MM. le baron de Mackau, T. Poiret, F. Pothier, J. Liebnitz, comte de Beaurepaire, Olivier.

Commissaires des comptes : MM. A. Levivier, Eschger. 2215

SOCIÉTÉ ANONYME

DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ

Siège social : 7, rue d'Antin, Paris

NOTICE

Le capital social est de trois cent soixante mille francs, divisé en 360 actions de 1.000 fr. — *L'objet* de la Société est l'achat et la mise en valeur de tous terrains bâtis ou à bâtir, prise en location de tous terrains et de tous immeubles, reventes des immeubles. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 8 septembre 1881. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Huillier, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. de Baulny, de la Perrière, Lefèvre-Pontalis.

Commissaire des comptes : M. G. de Lafontaine. 2216

SOCIÉTÉ ANONYME

DES HABITATIONS A BON MARCHÉ DE CHARLEVILLE

Siège social : 9, *rue Saint-Mathieu, Charleville*

Le capital social est de vingt-quatre mille francs. — *La durée de la Société* est de 25 ans à partir du 13 décembre 1898. 2217

SOCIÉTÉ ANONYME

DES HABITATIONS A BON MARCHÉ DE CLICHY

Siège social : 2, *rue Poyer*
et 127, *boulevard Victor-Hugo, Clichy*

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 60 ans à partir du 15 avril 1896. 2218

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HABITATIONS A BON MARCHÉ DE LONGWY

Siège social : à Longwy (Meurthe)

Le capital social est de cent soixante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 6 décembre 1894. 2219

SOCIÉTÉ ANONYME

DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES DE SAINT-DENIS

Siège social : 15, *rue de la Ville-l'Évêque Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du 25 août 1891. — *Objet de la Société :* Construction à Saint-Denis et dans son rayon de maisons d'employés ou ouvriers, en vue de permettre aux locataires de devenir un jour propriétaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Besnard, à Saint-Denis. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. River, Martin, Jung, Lenoël, Leven, Lyon, Naville, Saclos, Cacheux, Tlovell, Hubert, Leyras, Tancrède, Boissaye, Gibon. 2220

SOCIÉTÉ OUVRIÈRE

D'HABITATIONS OUVRIÈRES DE DOUAI

Siège social : 42, rue de Bellain, Douai

NOTICE

Le capital social est de deux cent dix mille francs. — *Obligations :* 210 obligations de 500 fr. 3 0/0, émises au pair, remboursables en 30 ans. — *L'objet de la Société* est la construction d'habitations ouvrières à Douai. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir du 24 avril 1896. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me de Bailliencourt, notaire à Douai.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 4 0/0 au capital versé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cambier, J. Delattre, A. le Glay, G. Pierrache, E. Roth le Gentil.

Commissaires : MM. F. de Bailliemourt, de Prat. 2221

SOCIÉTÉ ANONYME

DES HABITATIONS MODERNES D'HELLEMMES

Siège social : 2, *rue de l'Orphéon, Lille*

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. — *La durée de la Société* est de vingt ans à partir du 2 novembre 1898. 2222

SOCIÉTÉ ANONYME

DES HABITATIONS OUVRIÈRES DE PASSY-AUTEUIL

Siège social : 37, *boulevard de Strasbourg Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations :* 159, au 1er janvier 1899, de 500 fr. 4 0/0. — *Taux d'émission :* 500 fr. — Revenu : 20 fr. — Remboursables en 20 ans au pair. — *Dividendes* distribués en 1893, 1894, 1895 et 1896 : 3 0/0 ; 1897 : 2 0/0. — *Durée de la Société :* 30 ans, à partir du 25 mai 1882. — *Objet de la Société :* Construction de maisons à bon marché et salubres pour une seule famille, avec cour et jardin, dont les locataires (ouvriers ou petits employés) deviennent graduellement propriétaires, en 20 ans, par des annuités de 7,36 0/0, comprenant à la fois l'amortissement et le loyer. Sur les 67 maisons de la Société, 20 sont déjà entièrement libérées et appartiennent à leurs locataires ; les autres, en cours de libération, sont libérées de 40 0/0 en moyenne de leur valeur. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : MMes A. Jozon et Polenich. — *Assemblée générale* dans le 1er semestre de chaque année. — *Paiement* des coupons au siège social, les actions en juin et les obligations en janvier et juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Cheysson.

Président d'honneur : M. J. Siegfried.

Membres : MM. A. Puaux, Victor Klotz, Chabaud, Guillotin, Chaix, G. Picot, P. Leroy-Beaulieu, Marmottan, de Mazade, Georges Michel, Caillas, Blech, Jules Diez-Monnin, Dupuis.

Commissaires des comptes : MM. Jules Michel, Haas.

Gérant : M. Souillart. 2223

SOCIÉTÉ ANONYME

HOSPITALIÈRE

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois millions, divisé en 6.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *L'objet de la Société* est l'établissement d'hôpitaux ou de toutes autres maisons destinées au traitement des malades. — *La durée de la Société* est de 30 ans à partir de 1879. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Maignen, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; le surplus au Conseil d'administration pour le développement de l'entreprise. 2224

SOCIÉTÉ ANONYME BEAUVAISINE

D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

Siège social : 85, *rue du Faubourg-Saint-Jacques, Beauvais*

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 500 actions nominatives de 200 fr. 2225

SOCIÉTÉ BORDELAISE DES

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Siège social : 8, *rue Reignier, Bordeaux*

Le capital social est de cent quinze mille francs. — *L'objet de la Société* est la construction d'habitations à bon marché dans la ville de Bordeaux. 2226

SOCIÉTÉ CAENNAISE

D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Caen

Le capital social est de soixante mille francs, divisé en 120 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est la construction d'habitations à bon marché dans la ville de Caen. 2227

SOCIÉTÉ

D'HABITATIONS ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 54, *rue Pigalle, Paris*

Capital social : Cinquante mille francs. — *Assemblée générale* en juin. 2228

SOCIÉTÉ LILLOISE

DES HABITATIONS A BON MARCHÉ

Siège social :
106, *rue de l'Hôpital-Militaire, Lille*

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 8 mars 1898. 2229

SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'HOTEL COISLIN

Siège social : 4, *place de la Concorde, Paris*

Dividende en 1896, 1897 : 30 fr. 2230

SOCIÉTÉ ANONYME DES IMMEUBLES

DE L'AVENUE DE SAINT-OUEN ET DU PASSAGE MONCEY

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent soixante-quinze mille francs, divisés en 135 actions de 5.000 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir de 1879. — *Objet de la Société* : Acheter ou construire sur la paroisse Saint-Michel-des-Batignolles des immeubles, dont une partie sera affectée à une ou plusieurs écoles libres catholiques et le surplus à des locations, l'achat d'un terrain, avenue de Saint-Ouen, angle du passage Moncey. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus à la disposition du Conseil d'administration, pour l'employer tout ou partie, soit à la formation d'une réserve spéciale, soit à une augmentation de dividende, soit au rachat d'actions, soit au développement de la Société. 2231

SOCIÉTÉ ANONYME

DES IMMEUBLES DE CHAILLOT

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 francs. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir de juillet 1886. — *Objet de la Société* : L'acquisition, la vente, l'échange et l'exploitation d'immeubles, notamment d'une maison sise à Paris, rue de Chaillot, 28 et avenue de Marceau, 33. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 3 0/0 au capital versé ; le surplus, à la disposition du Conseil d'administration pour l'employer en tout ou partie, soit à la formation d'une réserve spéciale, soit à une augmentation de dividende, soit au développement de la Société. 2232

SOCIÉTÉ ANONYME DES

IMMEUBLES, FAIENCERIES ET VERRERIES

DE BORDEAUX-BACALAN

Siège social : 87, *quai Bacalan, Bordeaux*

Le capital social est de quatre cent mille francs.
Directeur : M. Vieillard. 2233

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMMEUBLE

FAUBOURG SAINT-HONORÉ Nos 222 ET 224

Siège social : 222 *et* 224, *faubourg Saint-Honoré, Paris*

NOTICE

Le capital social est de neuf cent mille francs, divisé en 900 actions de 1.000 fr. — *L'objet de la Société* est l'exploitation des immeubles situés Faubourg Saint-Honoré, 222 et 224, à Paris. — *La durée de la Société* est de 99 ans. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires inscrits depuis plus d'un mois sur les registres de la Société. — *Répartition des bénéfices* : 5 0/0 réserve légale ; le surplus aux actionnaires jusqu'à concurrence de 4 0/0 au minimum.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Franqueville.
Membres : MM. Olivier, H. Lorin, M. Aubry, baron de Terwangne, J. de Valence de Minardière, Dr Nivert, vicomte de Champeaux-Verneuil, J. Brac de la Perrière, A. Geny.
Commissaire des comptes : M. A. Saintyves. 2234

SOCIÉTÉ ANONYME DES IMMEUBLES

FAUBOURG SAINT-HONORÉ

Siège social :

131, Faubourg-Saint-Honoré, Paris

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'achat ou la location avec ou sans promesse de vente de tous terrains à bâtir ou de constructions à réédifier, situés à Paris, mise en valeur de ces terrains ou constructions, leur exploitation sous toutes ses formes, vente des immeubles ou échange. — *La durée* de la Société est de 75 ans, à partir du 10 mai 1881. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Second, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/5 du capital social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Peretinère, H.-G. Moreau, J. Jeannot.
Commissaire des comptes : M. F. Chatelain. 2235

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'IMMEUBLE

DE LA RUE DE TOCQUEVILLE, 85

Siège social : 85, *rue de Tocqueville, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent seize mille francs, divisés en 632 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Objet de la Société* : Exploitation de l'immeuble. — *Taux d'émission* : 500 fr. — *Notaire* qui a reçu l'acte Me Pérard, 66, rue des Petits-Champs, Paris. — *Assemblée générale* en mars ou avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Moranvillé.
Membres : MM. H. Biver, Catténat, Moranvillé.
Commissaire des comptes : M. Mansais. 2236

SOCIÉTE ANONYME DES IMMEUBLES

RUE VAUGIRARD, Nº 96 ET AUTRES

Siège social : 105, *boulev. Haussmann, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent vingt-cinq mille francs, divisés en 300 actions. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs et ne sont pas cotés. — *Dividendes distribués* : En 1890, 9 fr. ; en 1891, 16 fr. ; en 1892, 17 fr. ; en 1893, 30 fr. ; en 1894, 50 fr. ; en 1895, 1896 et 1897, 50 fr. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir du 1er mars 1886. — *Objet de la Société* : Achat et vente d'immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Paul Tollu. — *Assemblée générale* fin mai. — *Paiement* des coupons au siège social, après l'assemblée générale.

Administrateur délegue : M. G. Cerise. 2237

SOCIÉTÉ ANONYME DES

IMMEUBLES SAINT-JOSEPH

Siège social : au Parc Auger, Redon (Ille-et-Vilaine)

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 10 novembre 1898. 2238

SOCIÉTÉ ANONYME DES

IMMEUBLES DE SAINT-PAUL

Siège social : 2, *avenue de l'Archevêché*

NOTICE

Capital social : Un million deux cent cinquante mille fr., divisés en 2.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes distribués* : En 1889, 16 fr. ; en 1890, 17 fr. ; en 1891, 22 fr. 50 ; en 1892, 22 fr. 50 ; en 1893, 22 fr. 50 ; en 1894, 22 fr. 50 ; en 1895, 22 fr. 50 ; en 1896, 22 fr. 50. — *Durée de la Société* : 60 ans, à dater du 13 février 1888. — *Objet de la Société* : La construction, la location et l'administration de maisons de rapport, situées à Lyon, quai Pierre-Seize. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon. *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons à Lyon, à la Société lyonnaise des dépôts et comptes courants.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale, 4 0/0 au capital versé. Le surplus des bénéfices est réparti ainsi qu'il suit : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lucien Mangini, Félix Mangini, Edouard Aynard, J. Gillet. 2239

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

Siège social : 26, *rue Hoche, Rennes*

La Société a été constituée le 26 octobre 1897, pour une durée de 60 ans. 2240

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

ALGÉRIENNE ET TUNISIENNE

Siège social : 8, *rue de la Bourse, Lyon chez MM. E.-M. Cottet et Cie, banquiers*

NOTICE

Le capital social qui était de cinq cent cinquante mille francs, divisé en 1.100 actions de 500 fr., entièrement libérées, a été porté à huit cent vingt-cinq mille francs, par délibération de l'assemblée générale du 27 janvier 1898. — *Durée de la Société* : 99 ans, du 18 juillet 1893 au 19 juillet 1992. — *Objet de la Société* : L'emploi des capitaux en placements immobiliers, au moyen : 1° de l'acquisition ou de l'apport d'immeubles dans les villes d'Algérie et de Tunisie ; 2° de prêts par privilèges ou hypothèques sur des immeubles de même situation ; 3° de constructions, réparations ou aménagements à faire sur les immeubles acquis ou apportés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Berloty, notaire à Lyon. — *Assemblée générale* : Dans le courant du mois de mars ou d'avril. — *Dividendes distribués* : En 1895, 10 fr. ; en 1896, 19 fr. 20 ; en 1897, 20 fr. ; acompte distribué le 15 octobre 1898, 10 fr. — *Paiement* des coupons, 8, rue de la Bourse, à Lyon, chez MM. E. M. Cottet, banquiers.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le surplus, 5 0/0 aux administrateurs ; 95 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Souchon.
Vice-président : M. Ch. Robin.
Membres : MM. H. Finaz, Ed. Bissuel, E.-M. Cottet, A. Pavin de Lafarge, E. Furaz.
Commissaire des comptes : M. Charles Giriat.
Gérant : M. V. Schwick, à Tunis. 2241

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

L'AVENIR

Siège social : 78, *rue des Saints-Pères Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs. divisé en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées, — *L'objet de la Société* est d'acquérir, de recevoir en apport et de prendre en location des immeubles, d'y élever toutes constructions et faire toutes appropriations, d'exploiter et d'échanger, de donner en location à des tiers, de vendre lesdits immeubles au mieux de ses intérêts; enfin de réaliser toute opération mobilière ou immobilière se rattachant à l'objet principal. — *La durée de la Société* est de 60 ans à partir du 31 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Fauchey, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice; tous les actionnaires peuvent y assister.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme à porter au compte d'amortissement; le solde à la disposition des actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le comte de Luçay.

Vice-président : M. le comte de Fontaine de Resbecq.

Membres : MM. P. Lerolle, V. Savouré, E. Vedie.

Commissaires : MM. J. Savouré, C. Lefol.

2242

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE L'AVENUE DE VERSAILLES

Siège social : 53, *avenue de Versailles, Paris*

Le capital social, qui était de quatre cent soixante-six mille francs, a été porté à six cent mille francs, par délibération du 25 juillet 1895. 2243

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DU BÉARN

Siège social : 60, *rue de la Trésorerie Bordeaux*

Le capital social est de un million sept cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 29 mars 1898. 2244

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE A CAPITAL VARIABLE

DE LA RUE ÉMILE-RENOUX

Siège social : 7, *rue Émile-Renoux*, *Le Havre*

Le capital social est de quarante mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 2 avril 1898. 2245

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU

CASINO MUNICIPAL D'ARCACHON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 6, *cité d'Antin*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 25 juin 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Baudrier, notaire à Paris. — *Obligations* : Cette Société a émis à la fin de 1898 10.000 obligations 5 0/0 de 150 fr., remboursables par tirages au sort en 60 annuités avec le premier coupon payable le 1er mai 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Caze, Rodière, de Malartie, Roumegous, Delafont. 2246

SOCIÉTÉ ANONYME

IMMOBILIÈRE DE CHOULANS

Siège social : 38, *chemin de Choulans*, *Lyon*

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet de la Société* est l'acquisition de tous immeubles. — *La durée de la Société* est de 99 ans, à partir du 15 décembre 1898. 2247

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE COMPIÈGNE

Le capital social est de cent quarante-quatre mille cinq cents francs. — *L'assemblée générale* a lieu en février. 2248

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LA COTE-D'OR

Siège social : rue Chabot-Charny, Dijon

Le capital social, qui était de trente mille francs, a été porté à cinquante mille francs, par délibération du 10 octobre 1898. 2249

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE CORBEIL

Siège social : 29, *rue Champlouis, Corbeil*

Le capital social est de trente-six mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 27 juin 1895. 2250

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LA CROIX-DES-GARDES

Siège social : 26, *rue Oberkampf, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 7.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : Illimitée. — *Objet de la Société* : Achat et vente de terrains à Cannes (Alpes-Maritimes). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond. — *Assemblée générale* en juillet. — *Paiement* des coupons au siège social.

Administrateur-délégué : M. Daumas. 2251

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

D'ENNEQUIN (NORD)

Le capital social est de six mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 18 mars 1898. 2252

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE L'ÉTOILE

Siège social : 12, *rue Condorcet, Paris*

Le capital social est de un million trois mille cinq cents francs, divisé en 2.007 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 2253

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME

IMMOBILIÈRE FRANÇAISE

Siège social : 50, *avenue Hoche, Paris*

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 2254

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE GRAND LEBRUN

Siège social : Caudéran (Gironde)

Le capital social est de cinq cent mille francs.

Président : M. A. Chalès. 2255

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE JEANNE-D'ARC

Siège social : Saintes (Charente-Inférieure)

Le capital social est de soixante-dix mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 22 mars 1895. 2256

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE JUVISY

Siège social : Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise)

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs. — *La durée de la Société* est de 15 ans, à partir du 9 mars 1896. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de 2 actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. R. de Normandie. 2257

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LEVALLOIS-PERRET

Siège social : 28 *et* 30, *rue des Frères-Herbert Levallois-Perret (Seine)*

NOTICE

Le capital social est de cent trente mille francs, divisé en 260 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts*

de fondateurs : 130. — *L'objet de la Société* est d'assurer le fonctionnement régulier des écoles paroissiales. — *La durée de la Société* est de 50 ans, à partir du 15 mai 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Michelez, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 3 0/0 net au capital versé ; 2 0/0 à un fonds de prévoyance ; le surplus, entre toutes les actions et les parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. Petit, H. Cacheux, J. Flynu, Ch. Audibert, A. Franche, J. Taillefer.
Commissaires des comptes : MM. G. Bazalgette, G. Zandyk. 2258

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LONCHAMPS

Siège social : 23, *rue Thomas, Marseille*

Le capital social est de sept cent cinquante mille francs, divisé en 1.500 actions de 500 fr. 2259

SOCIÉTÉ ANONYME

IMMOBILIÈRE DE LOOS

Siège social : 78, *rue de l'Hôpital-Militaire Lille*

NOTICE

Le capital social est de cent soixante-dix mille francs, divisé en 350 actions, de 500 fr. chacune. — *Les titres* sont au porteur. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à compter du 1er mai 1898. — *L'objet de la Société* est l'acquisition, la construction, l'appropriation, la mise en valeur et la revente de tous immeubles, notamment dans la commune de Loos (Nord). — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Ducrocq, notaire à Lille. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du second trimestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Laîné.
Membres : MM. L. Bodin, E. Laîné, V. Ducoulombier.
Commissaire : M. Deruelle.
Secrétaire : M. Ducoulombier. 2260

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE MALO-LES-BAINS

Siège social : 79, 81, *rue Gantois, Lille*

Le capital social est de deux cent vingt mille francs. — *La Société* a été constituée le 15 novembre 1898. 2261

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LA NIÈVRE

Siège social : rue de l'Ancienne-Poudrerie Nevers

NOTICE

Le capital social, qui était primitivement de deux cent cinquante mille francs, a été porté successivement à quatre cent mille francs et à cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en septembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le marquis de Pracomtal. 2262

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE NOTRE-DAME-DE-LA-PINÈDE

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de soixante-quinze mille francs, divisé en 130 actions de 500 fr. dont 52 entièrement libérées remises en représentation d'apport et 78 libérées de 125 francs. — *L'objet de la Société* est l'exploitation de propriétés urbaines et autres par la création d'orphelinats agricoles et professionnels ou par tout autre moyen, notamment l'exploitation d'une propriété à Antibes, quartier de la Pinède. A cet effet, acheter, recevoir en apports, vendre, échanger et prendre ou donner à bail tous biens, meubles et immeubles, les exploiter, approprier et réparer, faire toutes constructions et en général faire toutes opérations se rattachant au but de la Société. — *La durée de la Société* est de 60 ans, à partir du 8 décembre 1898. — *L'acte constitutif* de la Société a été reçu par Me Ardisson, notaire à Antibes. — *L'assemblée générale* a lieu dans le cours du premier semestre ; elle se compose des propriétaires de deux actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Rostan, Bouat, G. Bricka, Mme Levéque de Vilmorin, Mlle M. Moraillon de Valtin.
Commissaires : MM. Nouvelle, Vadon. 2263

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DU PASSAGE MARCEAU

Siège social : 57, *faubourg Saint-Jean Nancy*

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 5 octobre 1895. 2264

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LA RUE MARAIS

Siège social : 18, *rue Marais, Lille*

Le capital social est de trois cent vingt mille francs. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 24 novembre 1894. 2265

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LA RUE DE MILAN, No 16

Siège social: 16, *rue de Milan, Paris*

Le capital social est de deux cent cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 11 avril 1895. 2266

SOCIÉTÉ ANONYME

IMMOBILIÈRE DE LA RUE NITOT

Siège social : 19, *rue Nitot, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de deux cent quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 290 actions de 1.000 fr., entièrement libérées, a été porté à quatre cent vingt mille francs par diverses émissions successives ; de plus, l'assemblée générale du 23 janvier 1899 a autorisé le Conseil d'administration à porter ce capital à quatre cent quatre-vingt-dix mille francs par l'émission de 70 actions nouvelles de 1.000 fr. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *L'objet* de la Société est l'acquisition de tous terrains et de tous immeubles situés en France, et notamment d'un terrain sis à Paris sur le seizième arrondissement, rue Nitot, non encore numéroté, d'une contenance superficielle de 557 mètres appartenant actuellement à Mlle Valentine Rueff, la mise en valeur de ces immeubles au moyen de l'édification de constructions, de la modification des constructions existantes, la location de ces divers immeubles, leur vente totale ou partielle soit avant, soit après l'élévation des constructions, soit même au cours des travaux. La Société pourra en outre prendre à bail et, en cas d'augmentation de son capital, recevoir comme apport tous terrains et autres immeubles situés en France. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 26 juin 1892. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fay, à Paris. — *L'assemblée* générale se réunit dans le courant du 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social. — Les publications légales ont été publiées dans les *Petites Affiches* du 26 juin 1892.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alf. Caillebotte, marquis de la Roche, M. de Riquet, comte de Caraman, Mercier, baron de l'Espée, L. de Gibergues, L. Lenfant. 2267

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE DE

NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Siège social :

18, *rue de la Tour-d'Auvergne, Paris*

NOTICE

Les actions du capital social sont de 500 fr. chacune et sont entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'exploitation et la mise en valeur des immeubles de la Société immobilière de Notre-Dame-de-Lorette. — *L'assemblée* générale se réunit dans le courant du 1er semestre.

Administrateur-délégué : M. Bonnafont. 2268

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LA RUE SAINT-DIDIER

Siège social : 58, *rue Saint-Didier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est la création et l'exploitation d'immeubles propres à toutes auditions, conférences, cours, expositions, assemblées, distributions de prix, réunions et fêtes de toute nature. — *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir du 18 décembre 1897. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Pluche, notaire à Paris. — *L'assemblée* générale a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Souchon, comte de Clercq, Mélan, Lobel, J. Monge, J. Lavy.

Commissaires des comptes : MM. Bougeret, Sidney-Vigneaux. 2269

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LA RUE SAINT-JACQUES

Siège social : 297, *rue Saint-Jacques, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre-vingt-quatorze mille francs, divisés en 188 actions de 500 fr., entièrement libérées.— *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 30 ans, à dater du 21 novembre 1893. — *Objet* de la Société : Exploitation d'un immeuble, sis 297, rue Saint-Jacques, ainsi que tous autres immeubles qui seraient acquis par la Société. — *L'acte* constitutif a été déposé au tribunal de commerce de la Seine. — *Paiement* des coupons au siège social. — *L'assemblée* générale se réunit dans le courant du dernier trimestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : Mlles D. Frichot, 297, rue Saint-Jacques, Anna Le Moal, 297, rue Saint-Jacques ; Marie Martin, 4, rue du Nord, à Clamart.

2270

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE LA RUE DES SAINT-PÈRES

Siège social : 76, *rue des Saints-Pères, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 400 actions de 1.000 fr. chacune, dont 200 nominatives et 200 au porteur. — *Les titres* ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société jusqu'au 31 décembre 1943. — *L'objet* de la Société est l'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis situés à Paris, 76, rue des Saint-Pères, ainsi que leur mise en valeur. — *L'acte* constitutif de la Société a été reçu par Me Camille Tollu, notaire à Paris. — *L'assemblée* générale a lieu dans le courant de février ou de mars. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social. — *Dividendes* distribués : En 1896, 10 fr. ; en 1897, 9 fr. 50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Charles Marret, 76, avenue de Wagram.

Membres : MM. Dr Michoux, Henri Norrat, Turnode, Vincent Durasse, Parent du Châtelet.

2271

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE SAINT-ANTOINE

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

Le capital social est de cent soixante-quinze mille francs. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 15 novembre 1898.

2272

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE SAINT-BONAVENTURE

Siège social : 6, *quai de Retz*, *Lyon*

NOTICE

Le capital social est de un million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs, dont 400 entièrement libérées et 1.600 libérées de 125 francs ; les titres sont au porteur ou nominatifs. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 25 novembre 1889. — *Objet* : l'achat et la vente des immeubles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 95 0/0 aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Coignet, A. Chomel, Rondot, B. Chomel, P. Faton, Héraud, R. Renard.

2273

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE SAINT-HONORÉ D'EYLAU

Siège social : 10, *rue de Louvois*, *Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr.— *L'objet* de la Société est l'exploitation d'immeubles de Saint-Honoré d'Eylau.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Clocquemin.

2274

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE SAINT-MAUR-DE-GLANFEUIL

Siège social : 3, *rue Saint-Blaise*, *Angers*

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. — *L'assemblée* générale a lieu en mars.

2275

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

SAINT-MICHELOISE

Siège social : 83, *rue de Ménilmontant*, *Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 100 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est d'acquérir, de recevoir en apport et de prendre en location des immeubles, d'y élever toutes constructions et faire toutes appropriations, d'exploiter et d'échanger, de donner en location à des tiers et de vendre lesdits immeubles au mieux de ses intérêts. — *La durée*

de la Société est de 60 ans, à partir du 17 mai 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me William Bazin. — *L'assemblée* générale a lieu dans les six mois qui suivront la clôture de l'exercice ; elle se compose de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; somme pour compte d'amortissement ; le surplus, aux remboursements des emprunts, au développement de l'entreprise et aux dividendes à distribuer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. Savart.
Membres : MM. A. Savouré, Charlier, Durouchoux, Brayayrac, Lœbnitz, Desvaux.
Commissaires : MM. Durouchoux et J. Savouré. 2276

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

STÉPHANO-LYONNAISE

Siège social : 77 *et* 79, *rue de Sèze, Lyon*

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr. 2277

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE DE SURESNES

LA PROVIDENCE

Siège social : 21, *rue de Neuilly*
Suresnes (Seine)

Le capital social est de cent vingt-cinq mille francs. — *L'assemblée* générale a lieu en janvier. 2278

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE TRIVAUX

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 400 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 4 mai 1897. — *Objet* de la Société : L'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur d'une propriété connue sous le nom de Ferme de Trivaux, sise dans la commune de Meudon, ainsi que tous les immeubles urbains et ruraux. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Tollu, à Paris. — *Assemblée* générale : 1er semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; un fonds de réserve extraordinaire ; le surplus, aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron de Mackau, 22, avenue d'Antin ; le comte du Buisson de Courson, 16, rue Spontini ; le comte Lebeuf de Montgermont, 62, rue Pierre-Charron. 2279

SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE

DE VILLEPINTE

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 300 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 75 ans, à partir d'août 1896. — *Objet* de la Société : Acquérir le château de Villepinte, sis à Villepinte, canton de Gonesse (Seine-et-Oise), et ses dépendances et le mobilier qu'il renferme, ainsi que tous les autres immeubles situés soit à Paris, soit partout ailleurs, même à l'étranger, prendre à bail tous terrains et autres immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pitaux, à Paris. — *Assemblée* générale : Courant de mars ou d'avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus, au Conseil d'administration qui pourra l'employer, en tout ou partie, soit à une réserve spéciale, soit au rachat des actions, soit au développement de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Riant, le comte Rohan, le marquis de Beauvoir, Brueyre-Dellorier, Dessaignes.
Commissaire des comptes : M. Guillaume. 2280

SOCIÉTÉ ANONYME DES

LOGEMENTS ÉCONOMIQUES DE SAINT-ÉTIENNE

Siège social : Place de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Etienne

NOTICE

Le capital social est de cent quarante mille francs, entièrement versés. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 23 avril 1895.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Charvet.
Membres : MM. L. Coste, Cl. Epitalon, R. Aynard, A. Colombet, P. Bodard, E. de Billy. 2281

SOCIÉTÉ ANONYME DES

LOGEMENTS ÉCONOMIQUES ET D'ALIMENTATION

Siège social : 2, *avenue de l'Archevêché Lyon*

NOTICE

Capital social : Cinq millions de francs, divisés en 10.000 actions de 500 fr. chacune. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Dividendes* distribués : En 1890, 19 fr. ; en 1891, 20 fr. ; en 1892, 20 fr. ; en 1893, 20 fr. ; en 1894, 20 fr. ; en 1895, 20 fr. ; en 1896, 20 fr. — *Durée* de la Société : 60 ans, à partir du 18 mars 1888. — *Objet* de la Société : La création à Lyon de maisons destinées à la population ouvrière, mises à sa disposition aux meilleures conditions possibles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Letord, à Lyon. — *Assemblée* générale : 1er semestre. — *Paiement* des coupons à Lyon, chez MM. Aynard et fils.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus à une réserve d'amortissement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Félix Mangini.

Membres : MM. Henri Girardon, Edmond Aynard, J. Gillet, L. Mangini, A. Isaac, E. Oberkampff.

Administrateurs-directeurs de la Caisse d'Epargne : MM. B. Bayard, A. Chabrières, H. Girardon, René de Prandières, Noël Dumont.

Commissaire des comptes : M. Jean Coignet.

Conseil judiciaire : M. Scipion Debannes, avocat.

Directeur : M. Alexis Germain. 2282

SOCIÉTÉ ANONYME DES MAISONS OUVRIÈRES

DU FAUBOURG SAINT-MAURICE

Siège social :
104, *rue du Faubourg-de-Roubaix, Lille*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 100 parts nominatives de 1.000 fr. — *L'objet* de la Société est la construction et l'exploitation de maisons ouvrières dans la ville de Lille et sa banlieue. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 1er avril 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Vanlaer, notaire à Lille. — *L'assemblée* générale a lieu en décembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Florin-Vandame.
Membres : MM. Debayser, Battet, Roger.
Commissaire : M. Maes. 2283

SOCIÉTÉ ANONYME MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

DES FACULTÉS LIBRES DE L'OUEST

Siège social : 2, *rue Volney*, *Angers*

Le capital social est de deux cent soixante mille francs. — *L'assemblée* générale a lieu en mars. 2284

SOCIÉTÉ ANONYME

DE NOTRE-DAME-DE-MONTAYAN

Siège social : Salies-du-Salat près Saint-Gaudens

Le capital social est de quatre-vingt-cinq mille francs. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 19 septembre 1895. 2285

SOCIÉTÉ ANONYME DES

NOUVELLES RUES DE LA VILLE DE NIMES

Siège social : 4, *rue de Crémieux*, *Nimes*

NOTICE

Capital social : Quatre millions quatre cent mille francs, divisés en 8.800 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur, et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée* de la Société : Du 12 septembre 1891 au 31 décembre 1965. — *Objet* de la Société : Location, exploitation et aliénation d'immeubles. — *Notaires* qui ont reçu l'acte : Mes Renouard et Brugère, à Nimes. — *Assemblée* générale en décembre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus 5 0/0 au Conseil d'administration ; 95 0/0 aux actionnaires ; 150 actions sont amorties.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Gassier.
Membres : MM. Antoine Gache, comte Jules du Chaffaut.
Administrateur-délégué : M. Jean Charrier.
Commissaire des comptes : M. Ernest Tandon. 2286

SOCIÉTÉ ANONYME DES

ORPHELINATS AGRICOLES

Siège social: 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Le capital social est de sept cent soixante-dix mille francs, divisé en 1.540 actions de 500 fr. chacune, dont 253.000 fr. formant le capital originaire et 517.000 fr. constituant l'augmentation qui résulte des délibérations de l'assemblée extraordinaire des actionnaires des 2 décembre 1895, 23 janvier, 28 mai, 2 juillet, 26 août, 28 septembre, 25 novembre 1896, 1er septembre, 6 octobre 1897, 12 janvier et 9 mars 1898. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir d'avril 1890. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Dufour, notaire à Paris. — *L'assemblée* générale a lieu dans le courant du premier semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le marquis de Gouvelo, vicomte de Champermont, H. de Vilmorin-Mérienne. 2287

SOCIÉTÉ ANONYME
DE PLACEMENTS SUR IMMEUBLES

DANS LE XVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Siège social : 57, *rue Violet, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était originairement de 200.000 francs, a été porté à un million cinq cent mille francs, par délibération de l'assemblée générale du 26 mars 1899 ; il est divisé en 3.000 actions de 500 fr., entièrement libérées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bailly de Surcy et Houpin. 2288

SOCIÉTÉ ANONYME DES

POLDERS DE BOUIN

Siège social : 7, *rue de la Pépinière, Paris*

Notaire qui a reçu l'acte : Me A. Courot, à Paris. — 2289

SOCIÉTÉ ANONYME
POUR L'ACQUISITION ET L'EXPLOITATION
D'UN LOCAL DE RÉUNIONS

A MONTBOUTON (HAUT-RHIN)

Siège social : *Montbouton (Haut-Rhin)*

NOTICE

Le capital social est de deux mille francs, divisé en 80 actions de 25 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *L'objet* de la Société est de fournir un local de réunions à la Société « l'Union chorale de Montbouton » ainsi qu'à toutes personnes individuelles qui en feront la demande. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Feltin, notaire à Delle. 2290

SOCIÉTÉ ANONYME

DU 1ER ARRONDISSEMENT DE PARIS

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr. — *Durée* de la Société : 30 ans, à partir du 7 mai 1888. — *Objet* de la Société : Achat et construction d'immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Aubron, à Paris. — *Assemblée* générale en juin ; en font partie les propriétaires de 2 actions au moins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. H. de Vilmorin, de Valois, Houët. 2291

SOCIÉTÉ ANONYME

DE SAINT-ANTOINE

Siège social : 10, *rue Rabelais, Nantes*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs. — *L'objet* de la Société est de faire toutes opérations immobilières. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1897. 2292

ÉCONOMIE ◄► NOUVELLE INVENTION ◄► ÉCLAT

BEC PÉTROLE AUER

En vente : A la Société AUER, 147, rue de Courcelles, dans nos Succursales et chez les principaux lampistes.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE SAINT-DENIS

Siège social : 7, rue Saint-Fiacre, Paris

NOTICE

Le capital social est de sept cent dix-sept mille francs, divisé en 717 actions de 1.000 fr., entièrement libérées, dont 697 ont été remises en représentation d'apport. — *L'objet* de la Société est de faire l'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, situés en France et notamment à Paris, en Normandie et en Bretagne. La mise en valeur de ces immeubles au moyen de l'édification de constructions, de la modification et des appropriations et réparations des constructions existantes. L'acquisition de tous biens, meubles. L'administration, la location et l'exploitation desdits biens, meubles ou immeubles. Enfin, leur aliénation totale ou partielle par voie de vente ou d'échange. La Société pourra en outre prendre à bail et, en cas d'augmentation de son capital social, recevoir comme apports tous autres biens meubles ou immeubles. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 17 janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Tollu, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve et le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres : MM. Charbonnier, Gamblon, baron Th. de Forell. 2293

SOCIÉTÉ ANONYME

DE SAINTE-GENEVIÈVE

Siège social : Brunoy (Seine-et-Oise)

Le capital social, qui était de soixante et un mille cinq cents francs, a été porté à soixante-six mille francs, par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 15 janvier 1896. 2294

SOCIÉTÉ ANONYME

DE SAINT-GERVAIS

Siège social : 3, *place Église-Saint-Gervais*
Rouen

Le capital social est de soixante mille francs. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 4 avril 1895. 2295

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA SALLE DES FÊTES DE NOGENT-LE-ROTROU

Siège social : Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loire)

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée* de la Société est de 25 ans, à partir du 11 juillet 1898. — *L'assemblée générale* a lieu en janvier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Villette Gaté. 2296

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA SALLE OZANAM

Siège social : 11, *rue Voltaire, Lille*

NOTICE

Le capital social est de quinze mille cinq cents francs, divisé en 31 parts de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs. — *L'objet* de la Société est l'acquisition et l'exploitation par voie de location ou autrement, de la salle Ozanam, immeuble situé à Lille, rue Voltaire, n° 11 bis, qui est et restera destiné à des conférences, fêtes ou réunions quelconques dans l'intérêt des œuvres catholiques, la location ou l'acquisition de propriétés contiguës pour l'agrandissement dudit immeuble social et le développement de l'objet de la Société. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 7 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Roussel, notaire à Lille. 2297

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TERRAINS DE BELLEVUE (SEINE-ET-OISE)

Siège social : 151, *boulevard Malesherbes. Paris*

NOTICE

Le capital social est de trois cent mille francs, entièrement remboursé. — *Dividende* : En 1898, 237 fr. 50 par action de jouissance. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Paiement* des coupons à la Banque internationale de Paris, 3, rue Saint-Georges, à Paris. 2298

SOCIÉTÉ ANONYME

DES TERRAINS DES ISSAMBRES

Siège social : 56, *rue de Provence, Paris*

L'assemblée générale a lieu en mars.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Desfossés. 2299

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TERRAINS DE MONTMARTRE

Siège social : 5, *rue de l'Arbre-Sec, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent mille francs, divisés en 600 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans à partir du 21 juillet 1892. — *Objet de la Société* : Achat et vente de terrains, d'immeubles ou emplacements bâtis ou non bâtis, dans Paris et notamment dans le dix-huitième arrondissement (Montmartre). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. P. Chabord, O. Brunnin de Saint-Chéron, Ed. Lacretelle, P. Martin Doisy. 2300

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TERRAINS DE LA RUE DU RETRAIT

Siège social : 29, *rue du Retrait, Paris*

NOTICE

Le capital social est de neuf cent sept mille francs, divisé en 1.815 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 91 ans à partir du 1er janvier 1885. — *Objet de la Société* : La mise en valeur des immeubles lui appartenant, sis à Paris, rue du Retrait, 29, et de tous autres qui seront apportés à la Société ou acquis par elle, la construction, l'appropriation et l'entretien de ces immeubles en vue de la fondation d'établissements d'éducation et de patronage. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Renard, à Paris. — *Assemblée générale* : Courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires. 2301

SOCIÉTÉ ANONYME DES

TERRAINS ET VAPEURS DE CARTERET

Siège social : 58, *boulevard Haussmann, Paris*

Le capital social est de cinq cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mai. 2302

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

DE LA RUE PONSARDIN

Siège social : 104, *rue Ponsardin, Reims*

NOTICE

Le capital social est de vingt-deux mille francs, divisé en 44 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées et indivisibles, dont 38 représentent des apports en nature et 6 sont émises en espèces. — *Les actions* sont au porteur. — *La durée* de la Société est de 29 ans et 6 mois qui ont commencé à courir le 1er juillet 1898. — *L'acte* constitutif de la Société a été reçu par Me Guédet, notaire à Reims. — *L'objet* de la Société est l'exploitation d'un immeuble sis à Reims, 104, rue Ponsardin, et de tous autres immeubles à acheter ou à louer affectés spécialement au service et aux soins des malades. — *L'assemblée* générale a lieu dans le courant du second semestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateurs : MM. C. Henry, capitaine ; A. Hubert, agent de change : S. Souris.

Commissaires : MM. J. Jacquemart, L. Mennesson. 2303

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DES TERRAINS NORD-EST DE L'ILE DE PUTEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : rue Bassano, 37, Paris

NOTICE

Capital social : Quatre cent quinze mille francs, divisés en 83 actions de 5.000 fr., entièrement libérées à la souscription. — *Les titres* sont nominatifs. — *Cours des actions* de 1893 à 1898 : 5.000 fr. — *Dividendes distribuées* de 1893 à 1898, 4 0/0 par an. — *Durée de la Société* : Du 4 janvier 1893 au 16 juin

1935. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lardy, notaire à Paris. — *Objet de la Société* : Propriétaire faisant valoir son terrain. — *Assemblée générale* de février à avril. *Paiement* des coupons en juin, au siège de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. le baron Jard-Panvillur, Fernand Bertin, Pépin-Lehalleur, Roger Firino, Pierre Lebaudy.

Commissaires des comptes : MM. le comte Jacques de Pourtalès, Gallard.

Administrateur-délégué : M. A. Pépin-Lehalleur. 2304

SOCIÉTÉ CIVILE DES

TERRAINS DU CHEMIN DE FER D'ARLES A ST-LOUIS-DU-RHONE

Siège social : 99, *rue de Richelieu, Paris*

Assemblée générale en avril ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 parts. 2305

SOCIÉTÉ DES TERRAINS ET DES EAUX DU VÉSINET

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

D'ANTERROCHES ET CIE

Siège social : 5, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Capital social : 6.421 actions de jouissance, au capital originaire de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 308. — *Taux d'émission* : 1.000 fr. — *Intérêts* : 50 fr. — *Durée de l'amortissement* : 25 ans à partir d'avril 1892.

Dividendes distribués : En 1893, 25 fr.; en 1894, 25 fr.; en 1895, 25 fr.; en 1896, 25 fr.; en 1897, 25 fr.; en 1898, 25 fr.

Durée de la Société : Constituée en 1856 jusqu'au 24 mai 1945. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Roquebert, à Paris. — *Objet de la Société* : Vente des terrains dépendant de l'ancienne forêt de Vésinet et service de distribution d'eau au Vésinet et communes limitrophes. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social. — *Actions* en avril. — *Obligations* en avril et octobre

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marcuard, Dutreux, Einhorn, comte Gudin, baron de Saint-Paul.

Directeur : M. d'Anterroches. 2306

SOCIÉTÉ DES TERRAINS ET IMMEUBLES

DE L'AVENUE SAINTE-FOY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent soixante-quinze mille francs, divisés en 950 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans, à partir de juillet 1889. — *Objet de la Société* : L'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur d'immeubles situés commune de Neuilly (Seine), et notamment d'une grande propriété, située à Neuilly-sur-Seine, avenue Sainte-Foy, 18, boulevard du Château et boulevard d'Argenson. — *Assemblée générale* en juin. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social. Le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Loutreul-Dutaillis.

Membres : MM. Morange, Rohlfs, Olivier, Collet et Lefaure. 2307

SOCIÉTÉ DES

TERRAINS PÉTROLIFÈRES DE ROPIANKA (AUTRICHE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue Caumartin, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million de francs, divisés en 2.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 40 ans à partir du 15 mars 1892. — *Objet de la Société* : Exploitation industrielle et minière des terrains pétrolifères de Ropianka (Autriche). — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Baudrier, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Flament, Stouvenant, Garet. 2308

SOCIÉTÉ CENTRALE IMMOBILIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 93, *rue de l'Hôtel-de-Ville Lyon*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 100 fr., dont 1.000 entièrement libérées ont été remises à M. Daumas, fondateur, et 1.000 libérées de 100 fr. — *Parts de fondateurs* : 1.000. — *L'objet de la Société* est de faire toutes négociations de propriétés et de jouissances d'immeubles bâtis et non bâtis, et de droits immobiliers, en France et à l'étranger la défense des expropriés pour cause d'utilité publique. Accessoirement toutes autres négociations s'y rattachant. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 2 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Deressy, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 10 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le surplus : 20 0/0 à un fonds de prévoyance ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 à la direction ; 60 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Duthu-Céry, Th. Burnichon, A. Daumas.

Commissaire : M. E. Vécat. 2309

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME

DE LA CHAPELLE TAITBOUT

Siège social : 42, *rue de Provence, Paris*

NOTICE

Capital social : Six mille francs, divisés en 60 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Obligations* : 523 de 100 fr. chacune. — *Taux d'émission* : 100 fr., 4 0/0 net d'impôt. — *Durée de l'amortissement* : Jusqu'en 1982. — *Cours des actions* de 1886 à 1898 : 100 francs, échanges très rares. — *Cours des obligations* de 1886 à 1898 : 100 fr., échanges très rares. — *Durée de la Société* : 99 ans, du 14 février 1884 jusqu'au 14 février 1983. — *Objet de la Société* : L'achat, la location, l'exploitation ou la revente d'un immeuble sis à Paris, connu sous le nom de Chapelle Taitbout, ayant son entrée rue de Provence, 42. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Fovard. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons : Actions, après l'assemblée générale, par les soins du président ; Obligations, chez Maison Arthaud, 48, faubourg Saint-Martin, Paris, après le 1er février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. Arthaud.
Membres : MM. Raschlé, Geo Harrisson.
Commissaire des comptes : M. Jacques Adrion. 2310

SOCIÉTÉ CIVILE DES

BATIMENTS ET GALERIES COLBERT

Siège social : 3, *rue Rouget-de-l'Isle, Paris*

L'assemblée générale a lieu en juin, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de cinq actions. 2311

SOCIÉTÉ CIVILE

DES CITÉS OUVRIÈRES D'ÉPINAL

Siège social : *Épinal*

Le capital social est de trois cent cinquante mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en août. 2312

SOCIÉTÉ CIVILE

DES ÉCOLES LIBRES

DE GARÇONS ET DE FILLES DE L'AUDE

Siège social : *Carcassonne*

NOTICE

Le capital social est quatre-vingt-quinze mille francs, divisé en 95 actions de 1.000 fr. — *L'objet de la Société* est de posséder et d'exploiter des immeubles dans le but d'assurer l'instruction et l'éducation chrétiennes des enfants. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Coste, notaire à Carcassonne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Mgr Billard, évêque de Carcassonne.
Membres : MM. Cantegril, Aynard, Coll. 2313

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

LÉOPOLD DE NANCY

Siège social : 23, *cours Léopold, Nancy*

Le capital social est de cent cinquante mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Quintard. 2314

SOCIÉTÉ CIVILE PARTICULIÈRE

DE NOTRE-DAME DE MARSEILLE

Siège social : *Carcassonne*

NOTICE

Le capital social est de soixante-quinze mille francs, divisé en 75 actions de 1.000 fr. — *Les titres* sont au porteur. — *L'objet de la Société* est d'exploiter les immeubles qu'elle pourra posséder, dans le but d'assurer autant que possible, dans ces immeubles, l'exercice du culte divin. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Coste, notaire à Carcassonne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : Mgr Billard, évêque de Carcassonne.

Membres : MM. Rodière, Guillaume, de Bordat. 2315

SOCIÉTÉ CIVILE DES PROPRIÉTAIRES DU THÉATRE

DU GYMNASE DRAMATIQUE

Siège social : 37, *rue Gaudot-de-Mauroi, Paris*

NOTICE

Le capital social est de huit cent soixante-dix mille francs, divisé en 58 actions de 15.000 fr. — *L'objet de la Société* est la jouissance par les sociétaires des revenus produits par la mise en location des immeubles ou biens mobiliers constituant le fonds social ; des autres droits et avantages quelconques stipulés au profit de la Société dans les baux consentis par elle. — *Durée de la Société* : Jusqu'au 1er juillet 1954. — *L'acte constitutif* été reçu par Me Bournet-Verron, notaire à Paris, le 1er juillet 1844, et les modifications à ces statuts, par Me Joussalin, notaire à Paris.— *L'assemblée générale* a lieu le 15 janvier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. C. Levert, Bayard, A. Fleury. 2316

SOCIÉTÉ

COMMERCIALE DE SAINT-OUEN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 43, rue de Saint-Denis à Saint-Ouen (Seine)

NOTICE

Capital social : Un million soixante-dix-neuf mille francs. — *Versements appelés* : en totalité. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs au choix et sont cotés en banque. — *Dividendes distribués* : De 6 à 14 fr. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir du 29 octobre 1890. — *L'objet de la Société* est la vente et l'achat de propriétés foncières, industrielles ou agricoles, l'exploitation de ces propriétés. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Son-Dumarais, à Saint-Denis. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 au fonds de prévoyance, le reste aux actions..

Cours des actions : 1891 et 1892, 500 fr.; 1893 à 1896, 400 fr. ; 1897 à 1898, 350 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. L. Brisson.

Membres : MM. J. Deshairs, administrateur-délégué, F. Dournay et J. Lagarde.

Commissaire des comptes : M. de Bellaing. 2317

SOCIÉTÉ DE

CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *avenue de l'Opéra, Paris*

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mai. 2318

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ELBEUVIENNE

D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE

Siège social : Elbeuf

NOTICE

Le capital social est de trente-deux mille cent francs, divisé en 321 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est de procurer à des personnes n'étant propriétaires d'aucune maison, notamment à des ouvriers ou employés vivant de leur travail ou de leur salaire, des maisons salubres et à bon marché, construites ou acquises par elle à Elbeuf et dans son rayon industriel. *La durée* de la Société est de 40 ans, à partir du 16 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Balzeaux, notaire à Elbeuf.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 3 0/0 au capital versé; l'excédent à un fonds de réserve extraordinaire pour être employé au développement de l'œuvre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Bessand, S. Lepesqueur, A. Simon, J. Blin, P. Fraenckel, P. Desbois-Grand.

Commissaires des comptes : MM. Nivert et Avenel. 2319

SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE IMMOBILIÈRE

DU LOIRET

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 39, *rue du Pot-de-Fer Orléans*

Le capital social est de quatre cent dix mille francs. 2320

SOCIÉTÉ DU DOMAINE

DE L'HABRA ET DE LA MACTA

Siège social : 19, *place Vendôme, Paris*

NOTICE

Ce domaine, qui appartenait à la Compagnie franco-algérienne de chemins de fer, a été apporté à la Société actuelle par la susdite Compagnie à la suite d'une autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 1887. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. 2321

SOCIÉTÉ DES ÉDIFICES

RELIGIEUX ET SCOLAIRES DE LA SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent trente-cinq mille francs, divisés en 870 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 99 ans, à partir de mai 1873. — *Objet de la Société* : L'établissement dans le département de la Seine de chapelles vicariales, presbytères, maison de retraites, écoles, crèches, et de tous bâtiments affectés à des œuvres religieuses ou de bienfaisance. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Dufour, à Paris. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à un 1/10 du capital social ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus à la disposition du Conseil d'administration, pour être employé à une réserve spéciale ou au développement de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cornudet, G. Couturier, Gandin, de Mackau, Mabber, F. Riant. 2322

SOCIÉTÉ D'EXPROPRIATION POUR

CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

(SYNDICAT DES EXPROPRIÉS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, rue des Archives, Paris

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur. — *Dividendes distribués* : 6 fr. 25, intérêt du premier semestre. — *Durée de la Société* : 10 ans, du 31 janvier 1896 au 31 janvier 1906. — *Objet de la Société* : Affaires d'expropriation résultant de travaux de voirie, de constructions de chemins de fer ou de tramways, canaux, routes, etc., dans toute la France. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Segond. — *Paiement* des coupons au siège social, août et février. — *Assemblée générale* dans les quatre premiers mois de l'année, date fixée par le Conseil d'administration.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au directeur de la Société ; 15 0/0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires à titre de dividende, sauf le cas où cette somme excéderait 10 0/0 du capital social ; le surplus des 10 0/0 constituerait un fonds de réserve extraordinaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Besnard, Laissant, Muller, Guérin.

Commissaire des comptes : M. Paulin.

Administrateur-délégué : M. Besnard. 2323

SOCIÉTÉ DES

FERMES DU CHATEAU DE PARGNY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 4, faubourg Montmartre, Paris

NOTICE

Capital social : Cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 75 années, à partir de juillet 1897. — *Objet de la Société* : L'achat des fermes du chateau de Pargny, sises à Pargny-les-Bois, canton de Crécy-sur-Serre (Aisne), des propriétés nécessaires à l'exploitation et de toutes autres opérations d'achat de propriétés rurales propres à l'industrie culturale. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Chatelain, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 10 0/0 aux administrateurs ; le solde : 10 0/0 aux ouvriers agricoles ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Duguet, A. Castelin, Y. de Constantin. 2324

SOCIÉTÉ FONCIÈRE
D'ABLON-VILLENEUVE-LE-ROI
(PARC DE LA FAISANDERIE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *place Vendôme, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 50 actions de 1.000 fr. — *Parts de fondateurs* : 50. — *L'objet de la Société* est : 1° la réalisation, au profit de la Société, de la promesse de vente d'une propriété située à Villeneuve-le-Roi, appelée le « Parc de la Faisanderie », d'une contenance d'environ 160 hectares ; l'acquisition de cette propriété ; 2° la prise à location ou à bail, avec ou sans promesse de vente, de tous autres immeubles situés sur les communes d'Ablon, de Villeneuve-le-Roi et autres environnantes ; 3° la mise en valeur des biens de la Société et spécialement de la propriété du parc de la Faisanderie, par la création de toutes avenues, places, rues et voies quelconques, comme aussi par l'établissement de tous moyens d'accès à ce parc, d'adduction des eaux et de la lumière, ou encore en prêtant son concours comme intermédiaire entre les acquéreurs des terrains et tous entrepreneurs de construction ; 4° la vente en totalité ou en détail et par lots, soit à l'amiable, soit aux enchères, des immeubles de la Société, ou l'échange de ces biens avec ou sans soulte, la vente des immeubles reçus en échanges, ensemble toutes locations à consentir par la Société, avec ou sans promesse de vente. Le tout dans un but de spéculation. — *La durée de la Société* est de 6 ans, à partir du 17 février 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; le solde : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de fondateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Lange, Delarue, Lusseau.
Commissaire : M. Boucher. 2325

SOCIÉTÉ ANONYME FONCIÈRE

DES COTEAUX DES BOIS DE BOULOGNE ET DE LONGCHAMPS

Siège social : 9, *rue d'Isly, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs. — *Durée de la Société* : 75 ans, à partir de janvier 1884. — *Objet de la Société* : L'achat, l'échange, la prise à bail avec ou sans promesse de vente. de tous terrains et autres immeubles bâtis ou non bâtis, situés dans les communes de Saint-Cloud et de Suresnes et dans les communes avoisinantes, même dans Paris ; la mise en valeur desdits terrains. — *Assemblée générale* en juin ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mégret, à Paris. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le complément des bénéfices servira à amortir les dettes d'abord et le capital-actions de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. La Chambre, ancien député, 8, place Vendôme, Paris.

Membres : MM. Carl La Chambre, 8, place Vendôme, Paris ; Nathan, 65, rue d'Amsterdam ; Louis Bloc, banquier à Toul, 69, rue de Courcelles à Paris, administrateur-délégué.

Commissaire des comptes : M. Collignon. 2326

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE DIJON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *rue Legouz-Gerland, Dijon*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs, divisés en 200 actions de 3.000 fr., libérées de 750 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société* : 20 ans, à dater du 7 février 1880. — *Objet de la Société* : L'acquisition, la mise en valeur et la revente des immeubles situés à Dijon et dans la banlieue de Dijon. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Japiot, à Dijon. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Alexis Monnet, Ch. Regnier. François Japiot.

Directeur : M. H. Parizon. 2327

SOCIÉTÉ

FONCIÈRE FRANCO-TUNISIENNE

HYPOTHÉCAIRE, IMMOBILIÈRE ET DE COLONISATION

Siège social : 39, *rue Labruyère, Paris*

NOTICE

Le capital social, qui était de un million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr., entièrement libérées, a été réduit à deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs, et le Conseil d'administration a été autorisé à le

porter à deux millions (assemblée générale du 29 novembre 1897). — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en banque. — *Taux d'émission* : 100 fr. Intérêt 5 0/0 et dividende variable. — *Durée de l'amortissement* des actions : En 75 ans, par les bons de la capitalisation. — *Durée de la Société* : 75 ans, à partir du 7 février 1897. *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Danvin, à Boulogne-sur-Seine.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 5 0/0 pour un fonds de prévoyance; 10 0/0 au Conseil d'administration ; le reste aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Commissaire des comptes : M. Pillon, expert comptable.

Administrateur-délégué : M. V. Legrand.

2328

SOCIÉTÉ FONCIÈRE

DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 179, *boulevard Malesherbes Paris*

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent quinze mille francs. — *Durée* : Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 février 1898, hôtel Terminus, rue Saint-Lazare, 108, à Paris, il appert : Que l'article 3 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit : Art. 3 (nouvelle rédaction) : « La durée de la Société qui, dans les statuts du 15 février 1883, est fixée « à 15 années consécutives, prenant cours le jour de sa « constitution définitive qui aura lieu de la manière exprimée au titre XI, sera prolongée de 15 autres années « et prendra fin seulement le 20 mars 1913. » Pour extrait.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Arnaud, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 121, boulevard Haussmann.

2329

SOCIÉTÉ ANONYME FONCIÈRE

DE L'HOTEL CONTINENTAL

Siège social : 9, *rue de Clichy, Paris*

Le capital social est de un million de francs. — *L'assemblée générale* a lieu en mars. 2330

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET INDUSTRIELLE

DU PARC D'AULNAY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 63, *rue de Maubeuge, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs. — *Assemblée générale* en mars; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins.

Administrateur-délégué : M. Bacon. 2331

SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 19, *boulevard des Italiens, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinquante millions de francs, divisés en 100.000 actions de 500 fr., entièrement liberées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Obligations* : 25.000 de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair, de 1881 à 1955. — *Parts* : 49.000 de 500 fr. 3 0/0, remboursables au pair, de 1893 à 1955. Intérêts : 15 fr., payables par moitié les 1er mai et 1er novembre.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués	Cours des obligations
1890. . .	333 54	»	357 74
1891. . .	325 »	»	367 87
1892. . .	312 50	»	408 65
1893. . .	330 »	10	432 97
1894. . .	335 »	14	429 12
1895 . .	339 »	15	436 50
1896. . .	357 »	15	445 50
1897. . .	365 »	15	445 »
1898. . .	380 »	»	447 »

Durée de la Société : 99 ans, à dater du 9 octobre 1879. — *Objet de la Société* : Achat et vente des immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lefebvre, à Paris. — *Assemblée générale* : 1er semestre ; elle se compose des propriétaires de 6 actions au moins. — *Paiement* des coupons au Crédit lyonnais, à Paris et à Lyon.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Germain.

Membres : MM. Brice, d'Anterroches, Mazerat, Fabre Luce, Schreyer.

Commissaires des comptes : MM. des Vallières, Bailleux de Marizy.

Directeur : M. Jonquière. 2332

SOCIÉTÉ FONCIÈRE
DE St-LAURENT-PLAGE-D'OR

SOCIÉTÉ ANONYME

NOTICE

Capital social : Cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans, à dater du 27 août 1891. — *Objet de la Société* : La mise en valeurs de divers terrains situés sur les territoires de Saint-Laurent-sur-Mer et Colleville-sur-Mer. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Loudin, à Bar-sur-Aube.

Observation : Cette Société, qui a eu son siège, successivement, 1, rue Pardonnet, 7, rue de la Michodière, et 23, rue Saint-Georges, est disparue sans laisser son adresse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Cornil, Lefebvre, Cornette.

2333

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DES BIENS FONCIERS

SOCIÉTÉ CIVILE

Siège social : 65, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Deux cent mille francs, divisés en 2.000 actions de 100 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés non officiellement. — *Parts de fondateurs* : 200, donnant droit à 10 0/0 dans les bénéfices nets. — *Les dividendes distribués* sont de 5 0/0 du capital. — *Durée de la Société* : 99 ans. — *Objet de la Société* : L'achat, l'exploitation, la vente d'immeubles, terrains et propriétés foncières, tant en France qu'à l'étranger. La Société possède le domaine d'El Azeb (territoire de Bizerte), d'une contenance de 1.600 hectares. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au Comptoir national des rentiers, 65, rue de la Victoire, à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 au fonds de réserve ; 5 0/0 au Conseil d'administration ; 10 0/0 aux fondateurs et 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Emile Pélard.

Membres : MM. Louis-Henri de la Tour, Pelard.

Commissaire des comptes : M. Caumont.

Directeur-ingénieur : M. Asseret. 2334

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social :
6, *rue du Général-Henrion-Berthier*
Neuilly-sur-Seine

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 100 actions de 100 fr., libérées de 25 fr. — *L'objet de la Société* est l'achat ou la prise à location ou à bail avec ou sans promesse de vente et de cautionnement hypothécaire de tous immeubles et propriétés situés en France et spécialement à Paris et dans tout le département de la Seine ; la réalisation des promesses de vente ; l'édification de toutes constructions, leur mise en valeur par voie de location ou autrement ; la vente, soit à l'amiable, soit aux enchères, desdits terrains, propriétés et constructions, ou l'échange de ces biens avec ou sans soulte, ensemble toutes locations à consentir par la Société avec ou sans promesse de vente et de cautionnement hypothécaire ; l'entreprise de toutes constructions et installations, soit pour la Société, soit pour le compte des tiers ; ensemble toutes les opérations concernant soit les terrains, soit les constructions, avec des deniers de la Société ou au moyen de deniers d'emprunt par voie d'ouvertures de crédit, de prêts fermes ou autrement ; le tout dans un but de spéculation. — *La durée de la Société* est de 20 ans, à partir du 23 décembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du trimestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 2 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve ; 5 0/0 d'intérêt aux actions ; le surplus aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. A. Laubière, Pingault, H. Varraz.

Commissaire : M. Bisson. 2335

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE
DE TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AGRICOLES

Siège social : 380, *via del Corso, Rome*

NOTICE

Le capital social est de quinze millions de lires : à l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 26 juin 1898, il a été proposé de réduire le capital à un million deux cent cinquante mille lires et de le diviser en 500 actions de 250 lires.

Commissaires : MM. P. Carini, Garofani, A. Origgi. 2336

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA

DÉFENSE DES EXPROPRIÉS
POUR CAUSE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 21, *rue Ferrandière, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 1.000 actions de 100 fr., dont 600 entièrement libérées et 400 libérées de 50 fr. — *L'objet de la Société* est la défense des expropriés pour cause d'utilité publique, la vente et l'achat des biens, meubles et immeubles et la négociation de toutes affaires à la commission, tant pour le compte de la Société que pour le compte de tiers. — *La durée de la Société* est de 30 ans, à partir du 11 juillet 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Guillot, notaire à Lyon. — *L'assemblée générale* a lieu dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'année sociale.

Répartition des bénéfices : Prélèvement pour la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; le surplus : 25 0/0 au Conseil d'administration ; 75 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J.-M. Guyot, L. Pagès, P. Grangier.

Commissaires censeurs : MM. F. Cuenne, F. Déléchaux. 2337

SOCIÉTÉ HAVRAISE

DES LOGEMENTS ÉCONOMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 145, *rue Victor-Hugo*
Le Havre

NOTICE

Le capital social est de quatre cent quarante mille francs, divisé en 880 actions de 500 fr., libérées de 125 fr. — *L'objet de la Société* est la création au Havre et dans les communes voisines du Havre, aussi économiquement que possible, de maisons ne laissant rien à désirer sous le rapport de l'hygiène et d'un confortable relatif, et mises à la disposition des ouvriers et employés aux meilleures conditions possibles, et subsidiairement de toutes entreprises ayant pour but d'améliorer le sort matériel de la classe ouvrière. — *La durée de la Société* est de 75 ans, à partir du 23 janvier 1899. — *L'acte constitutf* a été reçu par Me Hellouin, notaire au Havre. — *L'assemblée générale* se réunit dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice ; elle se compose des propriétaires de 4 actions au moins.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 4 0/0 d'intérêt au capital versé ; en raison du but à atteindre par la Société, cet intérêt forme la seule rénumération faite au capital versé ; le surplus des bénéfices forme une réserve destinée principalement à assurer la distribution aussi régulière que possible de l'intérêt dont il s'agit ; cette réserve peut aussi être employée aux grosses réparations, améliorations ou reconstructions des immeubles, ou recevoir toute autre destination ayant pour but l'amélioration de l'œuvre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Delachamal, V. Dupont, E. Latham, C. Lerch, G. Raverot, E. Siegfried, R. Valle.

Commissaires : MM. C. Giblain, J. Philbert. 2338

SOCIÉTÉ DE L'IMMEUBLE

DE LA CRÈCHE SAINTE-AMÉLIE DE NEUILLY (SEINE)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 24, *rue des Poissonniers*, *Neuilly (Seine)*

Capital social : Vingt-cinq mille francs. — *Assemblée générale* en juin.

Administrateur-délégué : M. Breham. 2339

SOCIÉTÉ

DES IMMEUBLES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 366, *rue Saint-Honoré, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quinze millions de francs. Constituée en 1879, au capital de vingt millions, cette entreprise avait, plus tard, porté son capital-actions à cent millions de francs ; il avait été émis, en outre, deux emprunts : 1° une série de 150.000 obligations rapportant 15 fr. et remboursables à 1.000 fr. ; 2° une série de 62.127 obligations rapportant 20 fr. et remboursables à 500 fr. En juillet 1894, la Société fut déclarée en état de liquidation judiciaire et, en avril 1895, elle obtenait de ses créanciers un concordat, dont voici une des principales clauses. Les obligations remboursables à 1.000 fr. étaient échangées contre de nouvelles obligations rapportant 6 fr. et remboursables à 400 fr. Les anciennes obligations remboursables à 500 fr. étaient échangées contre de nouvelles obligations rapportant 7 fr. et remboursables à 475 fr. — *L'objet de la Société* est l'achat et la vente d'immeubles en France, à l'exception de l'Algérie, de la Corse et des colonies. — *L'assemblée générale* a lieu en mars ; elle se compose des propriétaires de 25 actions au moins. 2340

COMPAGNIE LYONNAISE POUR

LA DÉFENSE DES EXPROPRIÉS

POUR CAUSE

D'UTILITÉ PUBLIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 15, rue Constantine, Lyon

NOTICE

Le capital social **est de six cent mille francs. —** ***L'objet*** **de la Société est la défense des expropriés pour cause d'utilité publique. —** ***La durée*** **de la Société est de 15 ans, à partir du 14 août 1896.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. G. Lambiki, architecte. 2341

SOCIÉTÉ CIVILE

DES OBLIGATAIRES DE LA SOCIÉTÉ

DES IMMEUBLES DE FRANCE

Siège social : 1, *rue Rossini, Paris*

NOTICE

Il a été formé, à la date du 17 janvier, par acte déposé chez Me Fontana, notaire à Paris, entre tous les porteurs, présents et futurs, des obligations et bons de liquidation de la Société des immeubles de France, qui auront adhéré aux présents statuts, une association pour la défense de leurs intérêts et l'exercice en commun de leurs droits. Ladite association prend la dénomination de Société civile des obligataires de la Société des immeubles de France. Elle a pour objet de constituer un corps d'obligataires qui aura des mandataires légaux, pour surveiller et défendre les intérêts communs dans toutes les circonstances de la vie sociale de la Société des immeubles de France. La Société n'a pas de capital social et l'adhésion à la Société civile n'entraine le paiement d'aucune cotisation. Les dépenses nécessitées par le fonctionnement de la Société civile se borneront au remboursement des déboursés ; elles seront votées par l'assemblée générale des obligataires. — ***La durée*** **ne sera limitée que par l'amortissement des obligations de la Société et des bons de liquidation. L'adhésion à la Société ne comporte aucune remise de titres. Chaque adhérent conservera la propriété de ses obligations et le droit d'en disposer à son gré. Le mandat donné par les adhérents au Conseil d'administration est limité ainsi qu'il suit : 1° établir une surveillance permanente des intérêts des obligataires et des porteurs de bons de liquidation ; 2° veiller à l'observation des conditions du concordat ; 3° représenter les obligataires en justice pour la défense de leurs intérêts, mais aucune action ne pourra être intentée sans l'approbation d'un nombre d'obligataires représentant dix mille titres (obligations et bons de liquidation). L'action, s'il y a lieu, sera faite au nom d'un ou plusieurs administrateurs, agissant tant en leur nom personnel qu'en celui des adhérents de la Société civile.**

Les fonctions des administrateurs sont gratuites.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ed. Badon, Pascal, G. Captier, H. Constantin, F. Chardeau, L. Durand.

2342

SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES

DE LA PLAINE MONCEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 50, *boulevard de Courcelles Paris*

NOTICE

Capital social : **Dix millions cinq cent mille francs. —** *Objet de la Société* : **La location, en attendant la vente, ou la vente soit de terrains, soit d'immeubles et d'établissements immobiliers créés. —** *Assemblée générale* **en mai ; elle se compose des propriétaires de 20 actions au moins.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. E. Leménil. 2343

SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES

PROPRES A L'ÉDUCATION

ET A LA

RÉCRÉATION DE LA JEUNESSE

Siège social : 4, *rue Corot, Paris*

NOTICE

Capital social : **Cent mille francs, divisés en 200 actions de 500 fr. entièrement libérées. —** *Les titres* **sont au porteur et ne sont pas cotés. —** *Durée de la Société* : **50 ans, à partir du 2 avril 1892. —** *Objet de la Société* : **Acquisition de tous terrains dans le département de la Seine. Edification sur ces terrains de constructions propres à des lieux de réunions, concerts, conférences, cercles, écoles.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. M. Bonnet, J. Castel, E. Doghin, A. Levassor, A. Perrichet, A. Pourtié.

2344

SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES DE LA

RUE MONCEAU ET DU BOULEVARD DE COURCELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million neuf cent mille francs, divisés en 380 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 60 ans. — *Objet de la Société* : La mise en valeur, au moyen de l'édification de constructions, d'un terrain sis à Paris, boulevard de Courcelles, n° 7 ; l'acquisition d'un terrain situé à Paris, rue de Monceau, n° 95 ; l'achat et la mise en valeur de tous autres terrains. — *Assemblée générale* en mai. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'à un dixième du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; le surplus à la disposition du Conseil d'administration pour l'employer tout ou partie, soit à la formation d'une réserve spéciale, soit à une augmentation de dividende, soit au développement de la Société. 2345

SOCIÉTÉ DE L'IMMEUBLE

DE LA RUE DE ROCROY

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Cent vingt-cinq mille francs, divisés en 250 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 30 ans. — *Objet de la Société* : L'acquisition d'un terrain sis à Paris, rue de Rocroy, 6, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain, au moyen de l'édification de constructions, la location de cette propriété, sa vente totale ou partielle, l'achat et la mise en valeur de tous autres terrains situés dans les IX^e^ et X^e^ arrondissements. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; 4 0/0 au capital versé ; l'excédent au Conseil d'administration pour l'employer, en tout ou partie, soit à la formation d'une réserve spéciale, soit à une augmentation de dividende, soit au développement de la Société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Maurice Denonvilliers, maître de forges.

Vice-président : M. Paillard-Turenne, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine.

Membres : MM. A. Rousseau, architecte, Simon Girard, l'abbé Hutellier, curé de Saint-Vincent-de-Paul ; V. Simonnot, manufactucier.

Commissaires de surveillance : M. C. Saint-Ange Legé, propriétaire. 2346

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE D'ALGÉRIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 72, *boulevard Haussmann, Paris*

Le capital social est de un million de francs. — La première *assemblée constitutive* a eu lieu le 15 décembre 1898.

Fondateur : M. E. Audeoud. 2347

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE

L'ASILE DE LA SAINTE-FAMILLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Rothéneuf, commune de Paramé

NOTICE

Le capital social est de cent cinquante mille francs, divisé en 150 actions de 1.000 fr., entièrement libérées, dont 120 attribuées en représentation d'apports. — *Objet* : Acheter, recevoir comme apports, prendre à bail tous biens bâtis dans le département d'Ille-et-Vilaine ; faire toutes constructions et réparations ; faire toutes appropriations et même toutes installations de mobilier en vue de l'exploitation, soit directe, soit par voie de location, des immeubles possédés par la Société. — *La durée* de la Société est de 60 ans, à partir du 6 février 1899. — *L'acte constitutif* a été reçu par M^e^ Fontaine, notaire à Rennes.

Administrateur unique : M. H. Hervot.

Commissaire : M. L. Jenouvier. 2348

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE D'ATHIS-MONS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 22, *avenue d'Antin, Paris*

NOTICE

Capital social : Neuf cent quarante mille francs, divisés en 1.880 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée de la Société* : 50 ans, à partir du

15 octobre 1883. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Meignen, notaire à Paris. — *Objet de la Société* : Achat, vente et location d'immeubles. — *Assemblée générale* en février ; elle se compose des propriétaires de 20 actions. — *Paiement* des coupons, chez M. Périers, banquier, 59, rue de Provence.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 à la réserve spéciale et le solde aux actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le baron de Mackau.

Membres : MM. E. Cail, Chesnelong, A. Dufaure, Durouchoux duc, de Douveauville, Montargis, Poussœlgue.

Commissaires : MM. Eimery, Lœbnitz. 2349

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

D'AUTEUIL (DITE DE ST-THOMAS)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, rue Davioud, Paris

NOTICE

Capital social : Cent trente mille francs, divisés en 260 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Objet* de la Société : Achat, vente et location d'immeubles. — *Assemblée* générale en mars ; elle se compose de tous les actionnaires. — *Paiement* des coupons au siège social.

Observations : L'assemblée générale des actionnaires du 21 janvier 1899 a décidé que le capital serait porté à 180.000 fr. par l'émission de 100 actions nouvelles de 500 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. C. Magnin.

Membres : MM. L. Madeleine, architecte ; F. Arlot, H. Geyler. 2350

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'AVENUE DE SAXE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *avenue de Saxe, Paris*

NOTICE

Capital social : Un million trois cent dix mille francs, divisés en 2.620 actions de 500 fr. dont 2.600 entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs ou au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 80 ans à partir du 14 février 1892. — *Objet* de la Société : Administration et exploitation d'immeubles par location ou autrement. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Le Villain, à Paris. — *Assemblée* générale en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le vicomte H. de Mayole de Lupé.

Membres : MM. F. Riant, vicomte H. de Gourouff, R. Gosselin, L. Salanson. 2351

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE DES CAPUCINES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 16, *rue des Capucines, Paris*

NOTICE

Capital social : Six cent mille francs. — *Objet* de la Société : Exploitation de l'immeuble de la rue de Volney, n° 7. — *Dividendes* : 5 0/0. — *Assemblée* générale en février : elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 2352

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE CARNIÈRES

SOCIÉTÉ CIVILE ANONYME

Siège social : Carnières

NOTICE

Le capital social est de mille francs, divisé en 8 parts nominatives de 125 fr. —. *L'objet de la Société* est l'achat et la vente de terrains et maisons et la construction et la location d'immeubles. — *La durée de la Société* est de 10 ans, à partir du 1er janvier 1899.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. E. Déjardin, E. Mallet, A. Bricout, F. Deligne, H. Rollinde de Beaumont.

Commissaire : M. Dumoulin. 2353

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES

CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS D'ANGERS

Siège social : 9, *rue du Quinconce, Angers*

NOTICE

Le capital social est de quarante mille francs, entièrement versé ; les titres sont au porteur. — *Objet* : Exploitation, mise en valeur, location et vente d'immeubles. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 25 mai 1889. — *L'assemblée* générale a lieu en février. 2354

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE CHARONNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *42, rue Planchat, Paris*

Assemblée générale en mai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. A. Pages. 2355

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'EXTERNAT DE LA RUE FRANKLIN

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 10, *rue Franklin, Paris*

NOTICE

Le capital social est de trente mille francs. — *L'objet* de la Société est la vente, la mise en valeur, l'acquisition de tous immeubles, notamment ceux de la rue Franklin. — *L'assemblée* générale se réunit dans le courant du 1er trimestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. le marquis de Triquerville. 2356

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES ÉCOLES LIBRES SAINT-LAMBERT ET NECKER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 82, rue de l'Abbé-Groult Paris

NOTICE

Le capital social est de quatre-vingt-dix mille francs, divisé en 900 actions de 100 fr. — *L'objet* de la Société est l'acquisition, la location ou la prise à bail d'un ou plusieurs immeubles dans les quartiers Saint-Lambert et Necker, leur ameublement en vue de leur exploitation comme écoles de garçons ou de filles. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 15 février 1895. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Bourdel, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale jusqu'au 1/10 du capital social ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ungere, l'abbé Bivat, Hérard.
Commissaire des comptes : M. Lorphelin. 2357

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES ÉCOLES DE Ste-MARIE DES BATIGNOLLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 77, rue Truffault, Paris

NOTICE

Le capital social est de cinquante mille francs, divisé en 500 actions de 100 fr. — *Part* de fondateur : 1, pouvant être divisée en 25 coupons. — *L'objet* de la Société est la mise en valeur de l'immeuble sis à Paris, 77, rue Truffault, siège actuel de l'école de garçons de la paroisse Sainte-Marie des Batignolles et de tous autres immeubles qui pourraient lui être utiles. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 28 décembre 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Sabot, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale ; 60 0/0 aux parts de fondateurs ; 40 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. l'abbé Porte, l'abbé Barbin, le baron A. Larcanges, L. Lefebvre, L. Balagny, J.-B.-S. Hercelins Gontier, de Saint-Simon, A. Poirier.

Commissaires des comptes : MM. Tenaillon, C. Guy. 2358

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE FÉNELON

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Saint-Géry, Cambrai*

NOTICE

Le capital social est de vingt mille francs, divisé en 50 actions de 400 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'achat et l'exploitation par voie de bail ou autrement d'un grand immeuble situé à Cambrai, place Fénelon, n° 1. — *La durée* de la Société est de 30 ans, à partir du 15 août 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Camier, notaire à Cambrai.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Ch. Petit, E. Moraux, A. Cardon.

Commissaire des comptes : E. Pagniez. 2359

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES GRANDES CARRIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 36, *rue de Berlin, Paris*

Capital social : Deux cent cinquante mille francs, divisés en 500 actions de 500 fr. — *Assemblée* générale en avril. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Demonts. 2360

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

GRENOBLOISE-TOULOUSAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue Saint-Jacques*, *Grenoble*

NOTICE

Le capital social est de deux millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, dont 1.000 au porteur et 3.000 nominatives. — *Parts* de fondateurs : 1.200 sans fixation de valeur nominale. — *L'objet* de la Société est l'achat de terrains à Toulouse et notamment dans la rue de Metz récemment percée entre la rue Alsace-Lorraine et le boulevard Carnot. Construction d'immeubles à loyer, location, revente des terrains et d'immeubles bâtis. — *La durée* de la Société est de 50 ans, à partir du 23 octobre 1897. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Lescot, notaire à Grenoble. — *L'assemblée générale* a lieu en avril ou mai, elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 10 actions. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social aux époques déterminées par le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. S. Jay, ✻, A. Raymond, ✻, R. Renard, J. Thorraud, ✻, L. Wolff.

Commissaire : M. E. Julien.

Directeura-dministrateur-délégué : M. C. Cuillet.

2361

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE L'HOPITAL MILITAIRE DU GROS-CAILLOU

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 23, rue Chauchat, Paris

Capital social : Un million cinquante mille francs. — *Assemblée* générale en octobre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Cissay. 2362

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES HOPITAUX

POUR ENFANTS TUBERCULEUX (ŒUVRE D'ORMESSON)

Siège social : 35, *rue de Miromesnil*, *Paris*

Le capital social est de quatre cent mille francs. — *L'assemblée* générale a lieu en juillet. 2363

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE POUR

L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 26, *rue Hoche*, *Rennes*

Le capital social est de cent quatre-vingt-dix mille francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre : M. P. Tigeot. 2361

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE MARSEILLAISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue de la République Marseille*

NOTICE

Capital social : Trente-six millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 72.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés en Bourse, à la cote officielle, au comptant, et à terme.

Années	Cours des actions	Dividendes distribues
1890. . .	627 13	27 47
1891. . .	633 72	28 »
1892. . .	625 57	27 50
1893. . .	646 73	27 »
1894. . .	632 31	26 »
1895. . .	673 23	26 50
1896. . .	635 72	26 »
1897. . .	650 »	25 »

Durée de la Société : 98 ans, à partir du 28 février 1868. — *Objet* de la Société : Toutes acquisitions, locations, ventes, échanges, constructions d'immeubles et toutes opérations relatives aux immeubles situés dans l'arrondissement de Marseille. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Pascal, à Marseille. — *Assemblée* générale en janvier ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 20 actions. — *Paiement* des coupons au siège social, à Marseille et à Paris, 4, rue Auber, à la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts.

Répartition des bénéfices : 4 0/0 aux actions ; 5 0/0 à la réserve, et le surplus 85 0/0 aux actions et 15 0/0 aux administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Albert Rey.

Membres : MM. Bergasse, Bormasse, Darier, Gavoty, Girard, Ed. Gouin, Montamat, Ober-

mayer, Rossollin, Eug. Rostand, Troplong, Ch. Wallut, Zafiri, A. Féraud, Houitte de la Chesnais.

Commissaires des comptes : MM. de Lanversin, Louis Auber.

Directeur : M. Michel.

Secrétaire général : M. Gailleur. 2365

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE FRANÇAISE DE MONTE-CARLO

Siège social : 10, *rue Auber, Paris*

NOTICE

Le capital social est de quatre millions de francs, divisé en 8.000 actions de 500 fr., dont 2.100 entièrement libérées ont été remises à M. Blanc, en représentation de ses apports, et 5.900 libérées de 125 fr. — *L'objet* de la Société est l'achat ou la prise en location de tous terrains et de tous immeubles situés sur les territoires des communes limitrophes de la Principauté de Monaco. La mise en valeur des immeubles de la Société par tous moyens jugés utiles, notamment par des travaux de viabilité et par l'édification de constructions. L'administration, la location et l'exploitation de ces immeubles. L'aliénation desdits immeubles par voie de vente, échange ou apport en société. Et généralement toutes opérations se rattachant à l'acquisition, la mise en valeur, l'exploitation et l'aliénation des immeubles dont il s'agit. Enfin l'emploi des fonds disponibles de la Société en participation dans toutes exploitations d'hôtels, restaurants, éclairages de villes, transports en commun, et généralement toutes entreprises qui seraient établies dans les stations balnéaires ou climatériques, soit en France, soit à l'étranger. — *La durée* de la Société est de 10 ans à partir du 10 novembre 1898. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Bazin, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 20 0/0 à l'administrateur ; 80 0/0 aux actions.

Administrateur unique : M. C. Blanc. 2366

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE MUTUELLE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 75, *avenue des Gobelins, Paris*

Capital social : Douze mille francs. 2367

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE NÉRIS-LES-BAINS (ALLIER)

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 60, *rue de la Victoire, Paris*

NOTICE

Capital social : Trois cent cinquante mille francs, divisés en 3.500 actions de 100 fr. — *Versements* appelés : 3.000 actions sont entièrement libérées ; sur les 500 actions de surplus, il a été versé 1/4. — *Les titres* libérés sont au porteur ou nominatifs, les non libérés sont nominatifs. — *Obligations* : Un million cinq cent soixante mille francs en 3.200 titres. — *Taux* d'émission : 290 fr. — *Revenu* : 12 fr. — *Cours* des actions en 1898 : 100 fr. — *Cours* des obligations en 1898 : 295 fr. — *Durée* de la Société : 50 ans, du 1er janvier 1896 au 31 décembre 1945. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Mahot de la Quérantonnais, à Paris. — *Objet* de la Société : Acquisition de tous immeubles à Néris-les-Bains (Allier) ; construction d'hôtels, villas, etc. ; exploitation de l'établissement thermal de Néris, du casino, des hôtels et des villas. — *Assemblée* générale : Dans les 6 premiers mois de l'année ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 5 actions. — *Paiement* des coupons, 69, rue de la Victoire, Paris ; des actions, fixé par le Conseil d'administration ; des obligations, les 1er mai et 1er novembre.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour servir 5 0/0 sur le montant de la partie libérée des actions ; l'excédent 10 0/0 au Conseil d'administration ; 90 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. B. Guétonny.

Membre : M. Chevrier.

Commissaire des comptes : M. Reichel, expert comptable près le Tribunal civil de la Seine.

Administrateur-délégué : M. B. Guétonny.

2368

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE HOSPITALIÈRE DE NOTRE-DAME DE LOURDES

Siège social : 109, *rue du Bac, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent quarante mille francs. — *Obligations* : 6.000 obligations foncières de 100 fr. 4 0/0, remboursables en 50 ans ; intérêt 4 fr., payables par semestres dans toute la France, le 15 juin et 15 décembre. 2369

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE PARIS

Siège social : 366, *rue Saint-Honoré, Paris*

Capital social : Six millions cinq cent mille francs, divisés en 13.000 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Assemblée* générale en juin. 2370

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DU QUARTIER DE BELLECOMBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 241, *cours Lafayette, Lyon*

NOTICE

Le capital social est de deux cent mille francs, divisé en 200 actions de 1.000 fr. chacune, entièrement libérées. Par délibération du 3 août 1898, le capital fut porté de deux cent mille fr. à quatre cent mille fr. par l'émission au pair de 200 actions nouvelles de 1.000 fr. chacune, libérées de 250 fr. — *Les titres* sont nominatifs. — *La durée* de la Société est de 20 ans, à partir du 20 mai 1898. — *L'objet* de la Société est l'achat, la vente, la construction et la location d'immeubles du quartier de Bellecombe. — *L'acte* constitutif de la Société a été reçu par Me L.-P. Chaine, notaire à Lyon. — *L'assemblée* générale se réunit dans le courant du troisième trimestre. — *Le paiement* des coupons a lieu au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au quart du capital ; 4 0/0 comme intérêt aux actionnaires ; après ces prélèvements, 25 0/0 pour le Conseil d'administration, et 15 0/0 à un compte de bénéfices réservés, et ce dernier compte cessera de recevoir cette attribution lorsqu'il sera égal au capital.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. J. Marie, A. Bochet. 2371

SOCIÉTÉ
IMMOBILIÈRE DE RENNES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 1, *place de la Trinité, Rennes*

L'objet de la Société est l'exploitation, la vente, l'acquisition, la location des immeubles de la ville de Rennes. — *L'assemblée* générale se réunit dans le courant du second trimestre. 2372

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DE LA RUE DE BOURGOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 48, *rue de Bourgogne, Paris*

Le capital social est de six cent cinquante mille francs. — *L'assemblée* générale a lieu en juin. 2373

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DE LA RUE DES ÉPINETTES

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 52, *rue Taitbout, Paris*

NOTICE

Le capital social est de cent mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *L'objet* de la Société est l'acquisition, la construction, l'appropriation, la mise en valeur et la revente de tous immeubles, notamment de la rue des Epinettes. — *L'assemblée* générale se réunit dans le courant du second trimestre. 2374

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DE LA RUE FAIDHERBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 9, *rue Pierre-Dillery, Paris*

NOTICE

Le capital social est de deux cent trente mille francs, divisé en 460 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 20 années, à partir du 28 décembre 1892. — *Objet* de la Société : Exploitation des immeubles de la Société immobilière de la rue Faidherbe et de tous immeubles dont la Société s'est rendue acquéreur. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Marc, à Paris. — *L'assemblée* générale se réunit dans le courant du dernier trimestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Baldé, fondateur, J. Bénoni Pelletier. 2375

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DE LA RUE LEGENDRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Huit cent cinquante mille francs, divisés en 850 actions de 1.000 fr. — *Durée* de la So-

été : 80 ans, à partir du 22 avril 1886. — *Objet* de la Société : L'exploitation d'un immeuble situé rue Legendre, à Paris. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Deslandes, à Paris. — *L'assemblée* générale en février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Spechst. 2376

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE LA RUE DE MAUBEUGE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Sept cent cinquante mille francs, divisés en 1.500 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société: 85 ans à partir d'août 1894. — *Objet* de la Société : La prise à bail, avec ou sans promesse de vente, l'acquisition, la revente et l'échange, totaux ou partiels, et l'exploitation de tous immeubles, notamment de ceux situés à Paris, rue de Maubeuge, 25, et rue de la Tour-d'Auvergne, 17. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Panhard, à Paris. — *Assemblée* générale : Courant du premier semestre. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital versé ; l'excédent au Conseil d'administration pour l'employer en tout ou partie à créer un fonds spécial pour l'amortissement des actions, à une augmentation de dividende ou à un compte spécial destiné à assurer la fixation du dividende, au rachat des actions entièrement libérées. 2377

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE LA RUE MONSIEUR

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Pasquier, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 400 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et au porteur et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 50 ans, à partir de janvier 1890. — *Objet* de la Société : L'achat d'immeubles dans l'étendue du département de la Seine, dans le but de les exploiter, soit directement, soit au moyen de baux et locations, et notamment l'achat d'un immeuble situé à Paris, rue Monsieur, n° 15. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Meignen. — *Assemblée* générale en mars. — *Paiement* des coupons au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale jusqu'au 1/10 du capital ; la distribution du surplus ser réglée par le Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Marie-Paul Ponson d'Amécourt, M.-L. Durouchoux, P. de Catheu, M.-A. Foulongue.

Commissaire des comptes : M. Thélier. 2378

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE LA RUE NICOLO

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue Pasquier*

NOTICE

Capital social : Cent trente mille francs, divisés en 2.600 actions de 500 fr. — *Durée* de la Société : 99 ans, à partir du 19 janvier 1884. — *Objet* de la Société : Achat d'immeubles. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Courot, à Paris. — *Assemblée* générale en février.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membre : M. Durouchout. 2379

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE LA RUE DU PARC-ROYAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 12, *rue du Parc-Royal, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatre cent mille francs, divisés en 20 actions de 20.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur ou nominatifs, au gré des actionnaires, et ne sont pas cotés. — *Durée* de la Société : 99 ans, à dater du 15 juillet 1896. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lanquest, 92, boulevard Haussmann. — *Objet* de la Société : Acquisition et aliénation d'immeubles situés à Paris et département de la Seine, et généralement toutes opérations immobilières. — *Assemblée* générale : Premier semestre de l'année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Gustave Mirabaud.

Membres : MM. H. Arthaud, E. Buscarlet, F. Hottinguer, L. Monnier.

Secretaire du Conseil : M. J. Adrion.

Commissaire des comptes : M. E. Puerari.

2380

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA

RUE SAINT-JULIEN D'ANGERS

Siège social : rue Saint-Julien, Angers

NOTICE

Cette Société vient de contracter le 1er janvier 1899 un emprunt de 280.000 fr., avec intérêt de 3 1/2 0/0, dans le but de rembourser les obligations de la Société qui étaient en circulation le 31 décembre 1898. Les porteurs de ces obligations ont eu la faculté d'échanger les obligations anciennes contre les obligations nouvelles créées en représentation de l'emprunt de 280.000 francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Bigot. 2381

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE LA RUE DE SÈZE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 66, *rue de la Victoire, Paris*

Capital social : Six cent mille francs. — *Assemblée* générale en octobre ; elle se compose des propriétaires de 5 actions au moins. 2382

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE DE SAINT-DENIS

SOCIÉTÉ CIVILE, ANONYME

ET PARTICULIÈRE QUANT A SON OBJET, MAIS COMMERCIALE TANT QU'A SA FORME

Siège social : 7, *rue Gisquet, Saint-Denis (Seine)*

NOTICE

Le capital social est de vingt-cinq mille francs, divisé en 100 actions de 250 fr. — *L'objet* de la Société est l'acquisition d'un terrain sis à Saint-Denis (Seine), rue Gisquet, ou de tous autres terrains ou immeubles dans ladite ville ; l'édification sur ces terrains et immeubles d'une construction à usage de salle de réunions pour les sociétés musicales ; l'exploitation de cette construction par bail, avec ou sans promesse de vente. — *La durée* de la Société est de 99 ans, à partir du 1er janvier 1899. — *L'acte* constitutif a été reçu par Me Son-Dumarais, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; une somme pour la constitution d'un fonds de prévoyance ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Roser, Cassen, Perret, Burlot, Thivet.

Commissaires des comptes : MM. Ch. Champenois et J. Chartroux. 2383

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 13, *rue de la Villette Saint-Germain*

NOTICE

L'objet de la Société est l'exploitation, l'expropriation, la vente et l'achat de tous immeubles qui se trouvent à Saint-Germain-en-Laye. — *L'assemblée* générale se réunit dans le courant du second trimestre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Directeur : M. L. Riant. 2384

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 11, *rue de la Visitation*

Le capital social, qui était de trois cent cinq mille francs, a été porté à quatre cent vingt-cinq mille francs par délibération du 23 novembre 1898. 2385

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DE SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : *Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée)*

Le capital social est de trois cent mille francs. — *Durée* de la Société jusqu'en 1958. 2386

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE DE LA SEINE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 41, *rue Beaubourg, Paris*

NOTICE

Le capital social est de six cent mille francs, divisé en 1.200 actions de 500 fr., dont 1.000 entièrement libérées ont été attribuées à la Compagnie électrique O. Patin, en représentation de ses apports, et 200 libérées de 125 fr. — *L'objet* de la Société est : 1° L'exploitation, la mise en valeur d'immeubles situés rue Beaubourg, appartenant à la Compagnie électrique O. Patin, et dont celle-ci apporte à la présente Société des promesses de baux avec promesses de vente ; 2° l'achat ou la prise à bail de tous terrains bâtis ou à bâtir, contigus ou non à ces immeubles, dans Paris ou le département de la Seine, soit même dans les départements contigus ou non à celui de la Seine ; la construction, sur ces terrains, de maisons de rapport ou d'immeubles industriels ; toutes installations, tous embellissements et améliorations de ces immeubles ; l'exploitation de ces immeubles construits ou non, soit qu'ils appartiennent à la Société, soit qu'ils ne soient tenus par elle qu'en location ; la réalisation des acquisitions prévues ; la revente, en bloc ou en détail, de ces immeubles ou terrains construits ou non ; la location ou sous-location avec ou sans promesse de vente desdits immeubles ; la gérance et la mise en exploitation de tous immeubles généralement quelconques appartenant soit à des tiers, soit à toutes Sociétés, en un mot, toutes opérations immobilières et financières se rapportant à ces entreprises, pratiquées par toutes Sociétés immobilières similaires, même quoique non prévues aux présents statuts. — *La durée* de la Société est de 90 ans, à partir du 2 novembre 1898. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Cottenet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 1° 5 0/0 au minimum pour constituer le fonds de réserve exigé par la loi ; lorsque le fonds de réserve aura atteint une somme égale au dixième du capital social, le prélèvement pourra cesser d'avoir lieu, il reprendra son cours si la réserve vient à être entamée ; 2° Une somme suffisante pour servir aux actionnaires sans distinction entre les actions espèces et les actions d'apport, 5 0/0 des sommes dont les actions sont libérées, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes ; 3° 30 0/0 au Conseil d'administration. Sur le surplus, l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, pourra effectuer une quotité qui ne pourra être supérieure au quart à la formation d'une réserve extraordinaire. Le restant appartiendra en entier aux actionnaires à titre de dividende.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Louis Jamin, architecte à Levallois-Perret, rue de Cormeilles, 53 ; Léon Raynaud, entrepreneur, rue de Vaugirard, 225 ; Harmens-Alexis Ducos, négociant industriel, à Paris, rue Pierre-Charron, 60 ; Julien Ciry, négociant à Paris, avenue des Ternes, 51. 2387

SOCIÉTÉ

IMMOBILIÈRE DE SEINE-&-OISE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 3, *rue Boccador, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille francs, divisés en 598 actions de 1.000 fr., entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiaires : 1.372. — *Durée* de la Société : 10 ans, à partir du 19 février 1892. — *Objet* de la Société : La vente des divers immeubles situés à Achères et Poissy, l'achat et la revente de tous autres immeubles dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Lavoignat, à Paris. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons au siège social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Michel Magagna, G. Dalbin, Latour-Fournier de Saint-Amant, commandant César Trezza de Mussella, Mirieu de Labarre, J. Tessandier. 2388

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DU SQUARE DE L'OPÉRA

Siège social : 22, *rue Caumartin, Paris*

Le capital social est de sept cent mille francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr. — La Société a été constituée le 29 août 1897. 2389

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

DU TROCADÉRO ET DE PASSY

Siège social : 5, *boulevard des Capucines Paris*

NOTICE

Le capital social est de un million cinq cent mille francs, divisé en 15.000 actions de 100 fr., libérées du quart. — *Parts* bénéficiaires : 10.000. — *L'objet* de la Société est de faire l'achat de terrains, l'édification de constructions sur ces terrains et, durant l'Exposition de 1900, l'exploitation de ces terrains et constructions pour

le logement des souscripteurs des départements, des colonies et de l'étranger, qui se seront engagés envers la Société à faire des versements pour s'assurer à forfait leur transport, leur logement, leur nourriture, leurs entrées à l'exposition et autres avantages, et même pour le logement et la nourriture de toutes autres personnes que les souscripteurs de la Société ; l'utilisation, après l'Exposition, des constructions élevées sur les immeubles de la Société, de quelque manière que ce soit ; la location et la réalisation de ces immeubles ; et généralement toutes opérations foncières, immobilières, industrielles et financières pouvant se rattacher aux objets ci-dessus. — La Société a été constituée le 15 janvier 1898 pour finir le 31 décembre 1951. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Portefin, notaire à Paris. — *L'assemblée générale* a lieu dans le courant du premier semestre ; elle se compose de tous les actionnaires porteurs de 25 actions.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices des années 1898, 1899 et 1900 seront employés aux constructions à édifier sur les terrains de la Société, et, en général, au développement des affaires sociales. A l'assemblée qui aura à statuer sur l'exercice 1900, les bénéfices des trois premiers exercices seront définitivement arrêtés et ils seront répartis de la manière suivante : 5 0/0 à la réserve légale ; 5 0/0 au capital versé ; sur le surplus, 5 0/0 au Conseil d'administration ; 2 0/0 mis à la disposition du Conseil d'administration pour être répartis à la direction et au personnel de la Société. Le solde sera réparti : 50 0/0 aux actions ; 50 0/0 aux parts de bénéfices. Pour les exercices postérieurs au 31 décembre 1900, les bénéfices de la Société seront ainsi répartis : 5 0/0 à la réserve légale ; 10 0/0 au Conseil d'administration ; 5 0/0 au capital versé ; une somme pour amortissement ou fonds de prévoyance ; le surplus entre toutes les actions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Méliodon-Bixio, Chabert, Chonffart, marquis de Guadalmina, de Laulamé de Sainte-Croix, Plassard, Viard, comte de Zogheb.

Commissaire : M. Bivort. 2390

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE RÉGIE MOBILIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 45, *rue de la Bourse, Lyon*

Le capital social est de cinquante mille francs. — *La durée de la Société* est de 29 ans 11 mois et 6 jours, à partir du 25 janvier 1896. 2391

SOCIÉTÉ

DES MAISONS DE RAPPORT

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 38, *rue Saint-Sulpice Paris*

Le capital social est de quatre cent mille francs, divisé en 2.000 actions de 200 fr. — *L'assemblée générale* se compose de tous les actionnaires porteurs de deux actions. 2392

SOCIÉTÉ DES

NOUVEAUX QUARTIERS DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 14, *rue de Choiseul, Paris*

NOTICE

Capital social : Quatorze millions huit cent mille francs, divisés en 29.600 actions de 500 fr., entièrement libérées. — *Obligations* : 27.900 obligations de 500 fr. 3 0/0, émises à 450 fr., remboursables à 500 fr. en 60 ans. — *Objet de la Société* : Achat et ventes d'immeubles.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve légale ; le reste aux actionnaires. 2393

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CONSTRUCTION

DU QUARTIER MARBEUF

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 336, *rue Saint-Honoré, Paris*

La Société a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1901.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Rivière et Tourreil. 2394

SOCIÉTÉ POUR L'ACQUISITION ET L'EXPLOITATION

D'IMMEUBLES EN TOUS PAYS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 56, *rue de Londres, Paris*

NOTICE

Capital social : Cinq cent mille francs, divisés en 1.000 actions de 500 fr. libérées au porteur. — *Obligations* 1.000.000. — *Taux d'émission*, 500 fr. —

Revenu 3 0/0. — *Durée de la Société :* 99 ans, à partir de 1893. — *Objet de la Société :* Acquisition d'immeubles bâtis ou non. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Robin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Noël E. Sénéchal de la Grange, G. Mouillot.

Commissaires des comptes : MM. O. Pineau, Bertrand. 2395

SOCIÉTÉ DU QUARTIER GROLÉE

Siège social : 10, rue du Président-Carnot Lyon

NOTICE

Capital social : Deux millions de francs, divisés en 4.000 actions de 500 fr. — *Les titres* sont nominatifs et sont cotés à la Bourse de Lyon. — *Durée de la Société :* 65 ans, à partir du 1er janvier 1891. — *Objet de la Société :* La construction et l'exploitation des immeubles du quartier Grolée, dans les termes d'un traité passé avec la ville de Lyon, en date du 21 avril 1888, et des traités annexes en date des 5 mai 1888 et 12 septembre 1889, approuvés par la loi du 2 juillet 1889. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Gaston Bazin, à Paris. — *Assemblée générale :* 1er semestre. — *Paiement* des coupons au siège social, le 15 juillet ; acompte en janvier.

Répartition des bénéfices : Les bénéfices seront répartis dans l'ordre suivant, en tenant compte du dernier paragraphe du Traité du 21 avril 1888, ainsi conçu : « En outre, après la quinzième année à dater de la réception des constructions et si le revenu brut moyen de l'entreprise dépasse 85 fr. par mètre carré des terrains loués, la ville aura une part de 25 0/0 dans l'excédent ; ce revenu sera établi au moyen des baux et locations verbales et des encaissements effectués. » Cette réserve faite, les bénéfices seront répartis ainsi qu'il suit : 1° 5 0/0 à la réserve jusqu'à 1/10 du capital social ; 2° 5 0/0 pour constituer une réserve spéciale destinée à faire face aux réparations et à garantir la ville contre toute insuffisance d'entretien. Cette réserve ne pourra recevoir d'autre affectation ; le prélèvement qui la constitue cessera d'être obligatoire lorsqu'elle atteindra 100.000 fr. ; 3° 3 fr. 275 par an et par action, pour être affectés au fonds d'amortissement desdites actions. Ce prélèvement aura lieu, pour la première, sur le résultat du dixième exercice social ; 4 0/0 au capital versé. La part afférente aux actions amorties sera versé au fonds d'amortissement. Le surplus des bénéfices est réparti ainsi : 15 0/0 au Conseil d'administration ; 85 0/0 aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Stanislas Ferrand.

Membres : MM. Ed. d'Ivernois, Toustam de la Richerie.

Commissaire des comptes : M. Georges Barbier. 2396

SOCIETE DE LA RUE DE LA BOURSE

PIATON ET Cie

Siège social : 49, rue de la Bourse, Lyon

NOTICE

Capital social : Un million cinq cent mille francs, divisés en 3.000 actions de 500 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont au porteur et sont cotés à la Bourse de Lyon.

Années	Cours des actions	Dividendes distribués
1890. . . .	832 81	30
1891. . . .	865 33	40
1892. . . .	863 75	40
1893. . . .	895 31	40
1894. . . .	1.024 68	40
1895. . . .	1.071 10	40
1896. . . .	1.032 50	40
1897. . . .	1.050 »	40
1898. . . .	1.050 »	»

Durée de la Société : 99 ans, à partir du 15 février 1890. — *Objet de la Société :* La propriété, location, gestion et administration des immeubles portant les nos 35 à 55 de la rue de la Bourse et 1, place des Cordeliers, à Lyon. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Bertholy à Lyon. — *Paiement* des coupons au siège social, en mars et septembre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. Messimy.

Membres : MM. Ernest Finaz, Noël Javel, Eug. Léotard, Thévenin.

Gérant : M. Maurice Piaton. 2397

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA RUE IMPÉRIALE DE LYON

Siège social : 49, rue de la République, Lyon

NOTICE

Capital social : Onze millions deux cent cinquante mille francs, divisés en 22.500 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées, au porteur et nominatives. — *Obligations :* 12.611 obligations 3 0/0 émises à 477.50, remboursables à 500 fr. ; intérêt de 15 fr., amortissables de 1896 à 1915. — *Les titres* sont cotés en bourse à la cote officielle de Lyon.

Durée de la Société : Constituée, le 20 juin 1854, pour 50 ans et prorogée jusqu'au 1er janvier 1917. — *Notaire* qui a reçu l'acte : Me Berloty. — *Objet de la Société :* La création de la rue Impériale, à Lyon, et autres travaux prévus dans les traités passés avec la ville de Lyon, la gestion des immeubles construits. — *Assemblée générale* en avril. — *Paiement* des coupons des

actions, 15 avril et 15 octobre; des obligations, 15 janvier et 15 juillet, au siège social.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 à la réserve, le surplus aux actionnaires.

Années	Actions	Obligat. anciennes	Obligat. nouvelles	Obligat. 3 0/0	Dividendes distribués
1890.	1268	624	623	»	38
1891.	1272	626	630	»	38
1892.	1340	630	629	»	38
1893.	1370	632	631	»	38
1894.	1377	»	»	481	38
1895.	1439	»	»	479	40
1896.	1378	»	»	482	40
	Actions redoublées				
1897.	760	»	»	490	»

Observations : En 1894, les obligations anciennes et nouvelles ont été converties en obligations 3 0/0 et en 1897 les actions ont été redoublées en actions, valeur nominale 250 fr.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : MM. de Grandières.

Membres : MM. Maurice de Boissieu, G. Gros, Ant. Riboud, Charles Roc.

Commissaire des comptes : M. Hubert Andras.

Directeur : M. B. Chomel. 2398

SOCIÉTÉ DE SAINTE-BARBE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : place du Panthéon, Paris

Capital social : Soixante-dix-sept mille cinq cent francs. — *Assemblée générale* en février. 2399

SOCIÉTÉ

DE SAINT-MARTIN DE LAVAL

SOCIÉTÉ CIVILE ET PARTICULIÈRE

Siège social : rue de la Paix, Laval

NOTICE

Le capital sociat est de quatre-vingt mille francs, divisé en 160 actions de 500 fr. — *L'objet de la Société* est l'acquisiton d'immeubles dans la ville de Laval et d'objets mobiliers nécessaires à leur exploitation. — *Durée de la Société :* du 25 janvier 1898 au 11 novembre 1948. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Gascoin, notaire à Laval. 2400

SOCIÉTÉ

PARISIENNE IMMOBILIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 173, *boulevard Pereire, Paris*

NOTICE

Le capital social est de dix mille francs, divisé en 200 actions de 500 fr. — *L'objet* de la Société est l'achat ou la prise en location avec promesse de vente de terrains ou propriétés situés en France; l'édification de constructions sur ces terrains, leur mise en valeur par voie de location ou autrement. — *La durée* de la Société est de 12 ans, à partir du 18 octobre 1890. — *L'acte constitutif* a été reçu par Me Pinguet, notaire à Paris.

Répartition des bénéfices : 5 0/0 réserve légale; 10 0 0 au Conseil d'administration ; le surplus aux actionnaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. G.-H. Carré, H.-G. Carré, Mre E.-V. Sevin, veuve Siroux.

Commissaire des comptes : M. A. Moreau. 2401

SOCIÉTÉ TOURANGELLE DE CONSTRUCTION

D'HABITATIONS A BON MARCHÉ

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : 82, *rue de Paris, Tours*

Le capital social est de quinze mille francs. — *La durée de la Société* est de 50 ans à partir du 19 janvier 1896. 2402

SOCIÉTÉ DES

VILLAS D'ARGELÈS-CAZOST

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : Argelès-Cazost

Le capital social est de cent mille francs. — *L'assemblée générale* a lieu en juin. 2403

SOCIÉTÉ CIVILE DU TEMPLE MAÇONNIQUE DU

XIVE ARRONDISSEMENT DE PARIS

Siège social : 63, *rue Froidevaux*
(*Anciennement : Champs-d'Asile, Paris*)

NOTICE

Capital social : Seize mille francs, divisés en 320 actions de 50 fr. entièrement libérées. — *Les titres* sont nominatifs et ne sont pas cotés. — *Parts* bénéficiares à intérêt fixe. — *Cours* des actions : Valeur fixe à 50 fr.; intérêt fixe à 5 0/0 réduit à 4 0/0, à partir du 2e semestre 1897; décision de l'assemblée générale de mars 1897. — *Durée de la Société :* 99 ans. — *Objet de la Société :* Local affecté aux loges maçonniques. — *Assemblée générale* en mars. — *Paiement* des coupons au local ou siège social, en janvier et juillet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Membres : MM. Auvert, Pannelier, Cenitet, Perreau, Correger, Tisseyne, Péchon, Jacques et Bardillon. 2404